PART

PARTIE

1

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ÉTUDE

SUR

LES INDIENS CONTEMPORAINS

DU CANADA

besoins et mesures d'ordre

économique, politique et éducatif

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE

SUR

LES INDIENS CONTEMPORAINS

DU CANADA

besoins et mesures d'ordre

économique, politique et éducatif

PREMIÈRE PARTIE

102-00157/

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG

Édifice Mail Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville

ou chez votre libraire.

Prix: 4.00 N° de catalogue R 32-1267/1F

Prix sujet à changement sans avis préalable

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, Canada
1968

Personnel d administration et de recherche

H.B. Hawthorn, directeur
M.A. Tremblay, directeur associe
A.M. Bownick, secrétaire et adjoint d'administration

M.J. Audain
B. Bernier
M. Burbidge
P. Charest
S.W. Corrigan
D.M. Coutts
G.B. Inglis
R.H. Jackson
J.E.M. Kew
L. Laforest
D. Luth
M.J. Lythgoe
R.F. McDonnell
J.E. Nicholis
G. Parsons
E. Schwimmer

À l'Honorable Arthur Laing, C.P.
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
400 ouest, av. Laurier
Ottawa 4e (Ontario)

En 1964, le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration demandait à l'Université de la Colombie-Britannique d'entreprendre, de concert avec des savants d'autres universités, une étude de la situation sociale, éducative et économique des Indiens du Canada et de faire toutes recommandations utiles.

Nous avons l'honneur de présenter la première Partie des conclusions qui portent principalement sur les domaines de l'économie, de la politique et de l'administration.

le Directeur associé,

M.A. Tremblay

Le Directeur,

H.B. Hawthorn

ÉTUDE SUR LES INDIENS CONTEMPORAINS DU CANADA

Rapport sur les besoins et mesures d ordre économique, politique et éducatif

En deux volumes

Rédacteur: H.B. Hawthorn

Principaux auteurs du volume I:
H.A.C. Cairns
S.M. Jamieson
K. Lysyk

Principaux auteurs du volume II:
M.A. Tremblay
F.G. Vallee
J. Ryan

Direction générale des affaires indiennes, Ottawa

Volume I

Octobre 1966

RECHERCHES SUR LES LIEUX ET D'AUTRE NATURE EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL - PROJET DE RECHERCHES SUR LES INDIENS

Nom	Sujet principal et région		Durée
M. M.-A. Tremblay	Éducation	Rassemblement des données à Ottawa et dans divers centres, Réserves: Maria, Restigouche, La Romaine, Mingan, Natashquan, Sept-Iles (ancienne réserve), Maliotenan, Bersimis, Pointe-Bleue, Mistassini, Weytonmachie (Sanmaur), Rupert House, Six-Nations, Fort Alexander, Beardy's. *Agences*: Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton.	De 1 à 3 jours à chaque endroit
Adjoints:			
M.B. Bernier	Statistique		
M.L. Laforest	Statistique		
M.P. Charest	Idéologie		
M^me^ J. Ryan	Éducation	Réserves: Cowichan n^os^ 1 et 2, Comox, Inkameep, West Saanich, Sooke, Six-Nations, Caradoc, (Oneida, Muncey, Chipeweyan) Oak River, Le Pas, Roseau River, Duck Lake, James Smith, Sweetgrass, Red Pheasant, Mosquito Stoney, Poundmaker, Little Pine. *Agences*: Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Portage-La-Prairie, Le Pas, Saskatoon, Duck Lake, N. Battleford, Edmonton, Vancouver, Nanaimo, Duncan, Vernon.	De 1 jour à 6 semaines à chaque endroit
M^me^ M.J. Lythgoe M.M. Burbidge	Éducation	*Réserves*: Musqueam, Squamish, Dollarton. Entrevues à l'Institut de formation professionnelle de Vancouver, à l'École technique de Burnaby, à l'Université de la Colombie-Britannique et à diverses écoles secondaires de Vancouver et de Vancouver-Nord.	3 mois
M. H.A.C. Cairns	Problèmes politiques et administratifs	Rassemblement des données et entrevues à Ottawa et dans divers centres.	
Adjoints:			
M.M.J. Audain	Bien-être social		4 mois
M.R.H. Jackson	Administration		8½ mois
M.J.E. Nicholls	Administration		4 mois
Le professeur K. Lysyk	Problèmes constitutionnels et juridiques	Rassemblement des données et entrevues à Ottawa et dans divers centres.	
M. S.M. Jamieson	Étude de la situation économique	Rassemblement des données et entrevues à Ottawa et dans les capitales provinciales	

Nom	Sujet principal et région		Durée
Adjointe: M[lle] D.M. Coutts	Désorganisation sociale	Réserves: Squamish, Musqueam, Sarsi.	3 mois
M. F.G. Vallee	Organisation des bandes		
M. G.B. Inglis	Organisation sociale	Réserves: Chilliwack, Port Simpson, Saddle Lake, Nipissing.	De 2 à 10 semaines à chaque endroit
M.D. Luth	Organisation sociale	Réserve: Walpole Island.	9 semaines
M. R.F. McDonnell	Organisation sociale	Réserves: Kamloops, Masset, Goodfish Lake, Dokis.	De 2 à 3 semaines
M. G. Parsons	Organisation sociale	Réserves: Manitoulin, Fort Alexander.	12 semaines
M. E. Schwimmer	Organisation	Réserves: Mount Curie, Blood, Le Pas.	De 2 à 3 semaines à chaque endroit
M. T.F.S. McFeat	Organisation	Réserves: Christian Island, Parry Island Travail à effectuer auprès des Malécites de Tobique au Nouveau-Brunswick	2 étés
M. J.F.M. Kew	Organisation	Réserves: Christian Island, Walpole Island, Georgia Island, Scugog, Rama, Curve Lake, Hiawatha (lac Rice), Alderville, Saugeen.	De 1 jour à 1 semaine à chaque endroit
M.B. Bernier	Organisation sociale	Réserves: Comox, Cowichan.	2 mois à chaque endroit
M. S.W. Corrigan	Organisation sociale	Réserve: Oak River.	5 mois

TRAVAUX INDÉPENDANTS DE RECHERCHE AYANT BÉNÉFICIÉ EN TOTALITÉ OU EN PARTIE DE L'AIDE PRÉVU PAR LE PROJET

Nom	Sujet principal et région		Durée
Mme P. Koezur	Éducation	*Bandes*: Mattagami, Michipicoten, bandes fusionnées de Rainy River, Couchiching, Lac La Croix, Rivière Seine, Stangecoming, Golden Lake, Albany, Attawapiskat, Moose Factory, Moosonee, Winisk. Rat Portage, Shoal Lake n^{os} 93 et 40, Wabigoon, Whitefish Bay, île Manitoulin, Sheguiandah, Sucker Creek, West Bay, Whitefish River, Fort Hope, Long Lac n^{os} 58 et 77, Nipigon, Dokis, Matachewan, Nipissing, Temagami, Whitefish Lake, Parry Sound. Fort William, Gull Bay, Red Rock, Mississauga de Curve Lake, Batchewana (Rankin), Garden River, Serpent River, Spanish River n^{os} 1 et 2 Lac Caribou (Round Lake), Lac Seul, Osnaburg (New Osnaburg, Cat Lake), Trout Lake, Six-Nations, Saint-Régis, Mohawks de la baie de Quinté, bandes fusionnées de Walpole Island.	
M. B.S. Lane	Éducation	Saanich	45 jours
M. S.W. Munroe	Organisation sociale	La bande Stoney à Morley	En cours
MM. E.W. et M.McL. Ames	Socialisation	Les écoliers Iroquois	
M^{lle} P. Atwell	Sortie des réserves	Les Indiens habitant Calgary	En cours
M^{lle} M. Bossen	Développement économique	Ontario	3 mois
M.H. Dimock	Développement économique	Chibougamau-Mistassini	
Le professeur K. Duncan et MM. D. Korn et P. McIntyre	Formation professionnelle	Oneida, Chippewa,	
M.L.R. Gue	Éducation	Nord de l'Alberta	En cours
M. et M^{me} W.R. Ridington	Organisation sociale	Rivière Prophet	1 an
M^{me} R.L.B. Rohinson	Socialisation et aide à l'enfance	Le Pas	2 mois
Mile J. Smith et M.R. Malpass	Facteurs socio-économiques	Micmac	En cours

Nom	Sujet principal et région		Durée
M. T.F. Storm et ses adjoints	Recherches sur la motivation	Colombie-Britannique	En cours

Conseillers

M. A. McCallum
M. C.S. Belshaw
M. R.M. Will
M. D.V. Smiley
M. E.R. Black
M. E.S. Rogers
M. P. Carstens
M. R.W. Dunning
M. E.W. Ames
M. M. McL. Ames
M. P. Terniansen
M. T.F. Storm
M. W. Duff
M. T.F.S. McFeat

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER
Introduction et recommandations 1

CHAPITRE II
Le concept et les buts du développement économique 19

CHAPITRE III
L'étude économique: source et méthode 35

CHAPITRE IV
Tableau d ensemble 45

CHAPITRE V
Degré du développement économique des diverses bandes indiennes du Canada 65

CHAPITRE VI
Éléments sociaux-économiques influant sur le développement économique 103

CHAPITRE VII
Éléments sociaux-culturels influant sur le développement économique 123

CHAPITRE VIII
Principales tendances et phases du développement économique chez les Indiens 143

CHAPITRE IX
Perspectives générales dans les principales régions 155

CHAPITRE X
Conclusions relatives aux principales questions économiques 177

CHAPITRE XI
Le régime fédéral du Canada 219

CHAPITRE XII
Le statut des Indiens du Canada 235

CHAPITRE XIII
Les Indiens et le droit de vote 285

CHAPITRE XIV
L administration locale des Indiens 295

CHAPITRE XV
Les Indiens et les services de bien-être 353

CHAPITRE XVI
Rapports entre les gouvernements 391

CHAPITRE XVII
La politique relative aux affaires indiennes 411

CHAPITRE XVIII
Rôle du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en matière d affaires indiennes 443

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION ET RECOMMANDATIONS

1. Objet et buts du rapport

En 1964, le ministre de la Citoyenneté et de l'immigration a demandé que soit entreprise une étude de la situation des Indiens contemporains du Canada, en vue de mieux comprendre les difficultés qu'ils rencontrent face à d'urgents problèmes qui ont des ramifications multiples. Le directeur, M. Harry Hawthorn, et le directeur adjoint, M. Marc-Adélard Tremblay, ont accepté ce mandat. Se sont joints à eux MM. Alan Cairns, Stuart Jamieson et Frank Vallee en qualité de codirigeants du groupe de recherche, ainsi qu'un certain nombre de spécialistes à titre de conseillers et de préposés à la recherche sur place et des adjoints spécialisés dont les talents variés ont été mis à contribution.

Les questions qui nécessitaient une étude fouillée et objective ont trait aux conditions qui empêchent la concrétisation des aspirations normales et justes des Indiens du Canada vers le bien-être matériel et la santé, et qui leur enlèvent la conviction qu'ils sont traités équitablement et avec dignité dans la grande société canadienne. Dans certains cas, les Indiens n'ont pas ce dont ils ont besoin, et dans d'autres, ils ne peuvent obtenir ce qu'ils revendiquent.

Dans l'ensemble, les Indiens aspirent aux biens matériels dont jouissent les autres Canadiens, notamment en matière de revenu, de logement, de transport, d'ameublement, de vêtement, d'alimentation, et ainsi de suite, peut-être un peu parce qu'on fait de la publicité autour de ces biens et qu'on exhorte les Indiens à y aspirer tout autant que nous tous. Leurs revenus et leurs dépenses moyennes sont à la hausse, mais, dans l'ensemble, ils sont bien loin d'atteindre la moyenne nationale ou régionale, et cet écart va sans cesse grandissant. Les Indiens souhaitent la santé qui leur est certes nécessaire mais qu'ils ne possèdent manifestement pas au même degré que les autres, ainsi que l'attestent les tables de mortalité et les constatations de chaque enseignant et médecin de campagne, bien que la plupart d'entre eux, en comparaison de la majorité des Blancs, mènent une vie beaucoup plus active et s'emploient à des tâches requérant plus de force musculaire.

Leurs enfants sont tenus de fréquenter l'école et sont pressés de bien travailler par leurs parents et par leurs maîtres, mais l'arriération paralyse souvent leur stage scolaire qui se termine prématurément; bien que plus d'enfants indiens fréquentent l'école plus assidûment et poursuivent leurs études plus longtemps, le but à atteindre semble toujours inaccessible à cause de la hausse du niveau d'instruction par tout le pays.

Ils veulent se libérer de l'autorité qu'exerce le gouvernement fédéral dans certains domaines, mais à présent, du moins, ils ne font pas assez preuve des connaissances requises pour substituer leur propre administration à la protection et à l'assistance que leur donne la Direction générale des affaires indiennes. L'entreprise privée s'affirme de plus en plus chez les Indiens, mais avec elle, et dans une mesure plus grande encore, croît le besoin d'aide spécialisée en matière d'exploitation de leurs ressources.

L'aide qu'ils reçoivent de certains organismes et de particuliers, à part la Direction générale des affaires indiennes et son personnel, ne leur a guère apporté plus qu'une amélioration des conditions dans leurs localités et, dans bien des régions, aucune organisation ne permet pour le moment de faire davantage. Ceux

qui s'intéressent aux indiens et qui savent quels problèmes exigeraient une solution sont peu nombreux, et leur action est trop peu soutenue. Leurs connaissances ne réussissent pas à déraciner les préjugés que le public nourrit à l'égard des Indiens. Les difficultés qu'éprouvent les Indiens sont trop peu connues pour qu'on demande d'y remédier. Dans deux ou trois villes, de temps à autre, les journaux publient un article d'intérêt particulier où il est question de maladie, de négligence, de pauvreté, d'isolement ou de dégradation, puis ils laissent tomber le sujet pendant des mois ou même des années. Quelques bons documentaires n'ont pas réussi à éclairer suffisamment le public pour qu'il réclame à grands cris l'aide massive qui serait nécessaire.

En outre, ce qu'on sait des progrès accomplis n'est pas de nature à encourager les Indiens ni à engendrer chez ceux qui travaillent avec eux la fierté que procure la réussite. La population en général est peu au courant de tous les services que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux offrent aux Indiens, tandis qu'un bon nombre de journaux partagent le préjugé courant selon lequel les Indiens sont des citoyens de seconde zone, dont le gouvernement fédéral seul a la responsabilité entière.

L'objectif de l'analyse exposée dans le présent rapport et les fins essentielles et générales des recommandations qui s'y trouvent, c'est d'élaborer un programme d'action en vue d'aider les Indiens et de leur donner davantage la possibilité de choisir et de prendre des décisions.

Il ne s'agit pas de plaider en faveur de l'acquisition par l'indien de ce qui vaut pour la majorité des Canadiens, mais que lui-même juge sans valeur ou ne désire acquérir. Vu que nous touchons à un sujet brûlant dont certains points se révèlent fort complexes à l'analyse, il est bon de répéter nettement et sans ambiguïté que le personnel qui a réalisé cette étude n'est pas d'avis qu'on doive demander à l'indien de s'assimiler, ni maintenant, afin de recevoir ce dont il a besoin, ni plus tard. Les recommandations que renferme le présent rapport dans les domaines économique et politique tiennent compte de ce que bon nombre d'Indiens peuvent rejeter certaines valeurs ou institutions chères au coeur de la majorité des Canadiens. Ce principe doit être maintenu à cause du respect normal que doivent inspirer les valeurs et institutions, la langue, la religion et les courants de pensée qui se perpétuent dans leurs petites localités, choses qui, à une certaine époque étaient des plus valables et le sont encore aujourd'hui, jusqu'à un certain point. Il est à peu près sûr qu'un certain nombre d'Indiens jetteront leur dévolu non pas sur ce que nous tenons pour des avantages de notre société, mais sur ce qu'eux-mêmes regardent comme les avantages de leur culture.

Mais le choix que feront les Indiens, soit d'accepter, soit de rejeter les valeurs et les chances d'avenir des Canadiens, ne peut être un gage sûr d'action raisonnée et de succès, s'ils ne peuvent y donner suite. De nos jours, les tendances et les volontés prédominantes de la société canadienne, l'évolution du secteur des ressources naturelles et le nouveau climat social lui-même jouent au désavantage de ceux qui n'ont pas pour atouts une instruction suffisante, un emploi rémunérateur, une bonne santé et un logement convenable, ni encore le capital d'exploitation, la formation et les connaissances nécessaires à la bonne marche de leurs entreprises.

Pour être efficaces, les mesures nécessaires pour qu'il y ait choix et décisions sensés doivent être en nombre approprié. En fait, une aide insuffisante peut faire plus de tort que de bien, car elle aurait presque certainement pour résultat d'anéantir espoir et courage. C'est Chesterton qui disait: "Si vous croyez que chacun doit posséder une vache et que vous commencez par lui en donner seulement la moitié d'une, il abandonnera tout simplement cette première moitié."

Un autre aspect des fins essentielles et générales du rapport, c'est d'étudier la thèse qui veut faire établir le droit des Indiens d'être des "citoyens avantagés" et de détailler quelques-uns des moyens par lesquels une telle situation leur serait acquise. Cette thèse s'appuie sur des faits et des décisions juridiques et politiques,

desquels on conclut que ce droit découle des promesses qui leur ont été faites, des espoirs qu'on les a encouragés à conserver, et du simple fait que, seuls, ils tiraient autrefois leur subsistance d'un pays où d'autres ne sont venus que pour en recueillir les richesses énormes dont les Indiens n'ont eu qu'une très petite part.

Nous examinerons le conflit possible entre l'octroi du statut de "citoyens avantagés" et l'égalitarisme préconisé par certains Blancs et Indiens. D'autre part, la situation contraire de citoyens désavantagés qui a été le lot des Indiens, quoiqu'elle répugne tout autant à une société fortement égalitaire, a longtemps prévalus peut-être parce que la plupart des gens ne s'en rendaient pas compte et partant, ne s'y arrêtaient pas.

2. Objet de la première partie du rapport

Nous présentons ici la première des deux parties du rapport rédigé par le groupe de recherche. La seconde partie, qui traite des problèmes touchant l'instruction et de la structure interne des réserves, paraîtra d'ici quelques mois.

Au départ, l'étude a porté sur quelques-uns des nombreux aspects de la condition sociale de l'Indien, visant à en rechercher les lacunes, les raisons pour lesquelles elles existent, et les meilleurs moyens de les combler. Nous supposions que ce qui justifiait le caractère constamment particulier des services offerts aux Indiens, c'était leur excellence, non leur infériorité, de même que le relèvement de condition sociale qu'ils opéraient en leur faveur, surpassant à cet égard les services disponibles aux autres citoyens.

La présente partie du rapport renferme ce que nous avons constaté lors de notre étude des conditions et programmes d'ordre essentiellement économique, politique et administratif. Nous reviendrons à certains de ces sujets dans la deuxième partie du rapport, vu que l'étude de certaines questions sur le plan éducatif, telles que l'emploi et l'expansion économique dans son ensemble, complète l'examen de ces questions sur le plan purement économique; d'autre part, la capacité et la volonté des Indiens à faire partie des conseils de bande et d'autres groupements dans les réserves, dont il est également question dans la deuxième partie, sont d'importance primordiale pour l'avenir des programmes gouvernementaux visant les réserves que nous avons étudiées.

Nous analyserons les divers aspects de la prospérité, de la pauvreté et du bien-être social, le degré de participation des Indiens aux programmes mis en oeuvre par les gouvernements fédéral et provinciaux, les services qui sont prévus à leur intention, ainsi que la situation juridique et constitutionnelle de leur administration. On comprendra aisément que notre optique soit principalement axée sur l'expansion économique et sur ceux qui en ont la responsabilité, puisque, pour l'Indien aussi bien que pour nous, le bien-être matériel est intimement lié à tous les problèmes qu'il lui faut actuellement affronter. Pour en arriver à déterminer les conditions qui assureront leur croissance économique, nous avons essayé de comprendre les causes de la prospérité ou de la pauvreté des réserves et les raisons qui font que les Indiens, en moyenne, prennent de plus en plus de retard sur les niveaux de revenu et de dépenses du Canadien moyen. A cette fin, nous avons examiné attentivement un certain nombre de facteurs que les théoriciens en économie associent généralement à l'expansion économique, tout en essayant de découvrir comment ces facteurs influent sur la situation économique des réserves. Nous avons inclus dans notre étude au moins une vingtaine de ces facteurs au sujet desquels nous disposions des données en provenance des questionnaires sur les ressources que la Direction a envoyés aux agences indiennes. Certains des résultats ont été vraiment étonnants; d'autres, bien que moins surprenants, sont essentiels à tout programme de planification. Ainsi, nous avons constaté que certains moyens de subsistance basés sur les ressources, tels le piégeage, la pêche et l'agriculture, ont une influence négative sur la prospérité des Indiens. Par contraste, une paie régulière et du travail rémunéré hors de la réserve sont

leur plus grande source de prospérité. Nous chercherons à établir dans quelle mesure ces constatations permettent de recommander l'établissement généralisé de services de formation professionnelle et de placement, l'octroi d'une aide particulière à ceux qui cherchent du travail hors de la réserve et la création d'emplois urbains dans l'industrie ou ailleurs.

Bien qu'un nombre sans cesse croissant d'Indiens travaillent et vivent déjà hors des réserves, celles-ci ne sont pas sur le point de disparaître. En fait, le nombre de ceux qui y vivent présentement s'accroît sans cesse. Les bandes ne cherchent pas à s'émanciper, et relativement peu d'Indiens coupent par l'émancipation les liens qui les attachent aux réserves. Vu que nos conclusions appuient à maintes reprises sur le lien qui existe entre le bien-être économique et la facilité d'obtenir du travail hors des réserves, nous avons jugé nécessaire d'étudier la condition sociale et les besoins particuliers des Indiens vivant hors des réserves. Bien que nous ne nous soyons pas attardés sur ce point, nous alléguons des preuves quant au bien-fondé du principe d'après lequel les Indiens peuvent et doivent conserver les privilèges spéciaux attaché s à leur statut, même s'ils jouissent des mêmes avantages que les autres citoyens, tant au niveau fédéral que provincial. Quelle que soit la façon dont on envisage la question, il faut bien admettre qu'ils ont été traités jusqu'à maintenant comme des citoyens de deuxième ordre, ignorés par les administrateurs des fonds publics, de sorte qu'il y aura lieu d'augmenter le nombre et la qualité des services que nous leur offrons, pour que les Indiens soient sur le même pied que les autres citoyens du Canada.

Par conséquent, nous avons jugé bon de tenter d'établir, tout compte fait, sur qui devrait retomber la responsabilité de leur procurer les services dans l'avenir ainsi que d'évaluer les suites de la ligne de conduite appelée à se généraliser, affirme-t-on depuis une dizaine d'années, soit que les organismes provinciaux leur fourniront de plus en plus de tels services. A ce propos, nous nous sommes attardés sur trois principaux points: la capacité relative des organismes provinciaux et de la Direction à assurer ces services, la répartition des frais qu'ils occasionnent, l'empressement des Indiens à en faire la demande et à les accepter, et la mesure dans laquelle les provinces semblent consentir à leur fournir ces services essentiels à tous les autres citoyens du pays.

Dans ce même contexte, le rapport traite aussi de la situation des réserves à mesure qu'elles prennent graduellement en main l'administration de leurs propres affaires. Nous avons envisagé les avantages qu'il y aurait pour les réserves à se constituer en municipalité, et nous plaidons la cause de la création d'une situation exceptionnelle pour ces dernières. C'est à juste titre, semble-t-il, qu'on a dit que les réserves peuvent demeurer des entités sociales viables et conserver leur caractère distinct (d'ailleurs, c'est ce que veulent un grand nombre d'Indiens), tout en profitant des nombreux avantages que leur procurent les services provinciaux aussi bien que fédéraux.

L'avenir de la Direction a également fait l'objet de notre étude. Il nous est impossible de nous ranger à l'avis de ceux qui croient qu'elle peut ou doit bientôt disparaître ou que son programme tire à sa fin. On lui a nettement laissé la tâche d'aider à l'administration des fonds en fidéicommis et à la gestion des terres; il semble peu probable, en outre, que d'autres organismes pourraient veiller tout aussi bien à l'établissement des gouvernements de bandes. Nous ajoutons quelques brèves remarques au sujet de la probabilité qu'un bouleversement de la vie indienne se produise dans un avenir rapproché; en telle éventualité, seule la Direction générale des affaires indiennes, et peut-être aussi la Direction de la citoyenneté, nous semble avoir les connaissances ou le temps requis pour y faire face.

Nous terminons par un plaidoyer en faveur de la création d'une agence pour le progrès des Indiens, organisme qui, au lieu de passer occasionnellement en revue les lignes de conduite existantes, assurerait la diffusion continue de l'information et l'application des mesures visant à améliorer sans cesse la situation des Indiens.

Le présent rapport renferme les conclusions de notre étude des questions que nous considérions comme essentielles en matière d'économie, d'éducation et de politique. Il ne s'agissait pas d'une mince tâche, bien que ce soit une partie seulement de ce qui devrait être fait. La Direction générale des affaires indiennes n'est pas responsable du cadre restreint de l'étude; c'est un champ d'activité tellement vaste qu'il n'est guère facile à explorer; nous laissons à d'autres le soin de s'attaquer aux questions qui restent à approfondir. En fait, d'autres chercheurs procèdent déjà à des études soutenues portant sur des questions connexes.

Nous n'avons pas même touché certains des sujets soumis à notre étude à l'origine, et personne d'autre ne les ont abordés à notre connaissance. (Il convient de signaler, à titre d'exceptions, les travaux entrepris par plusieurs étudiants de Facultés, dont les recherches seront sans doute marquées au coin de l'excellence mais qui se limiteront vraisemblablement à un certain nombre de sujets et de régions.) Les sujets que nous avons dû omettre comprennent l'évolution linguistique et sa portée sur le développement social et sur l'instruction; l'ouverture de centres d'accueil indiens et les suites de cette initiative; le rôle actuel et les perspectives des organismes de portée locale ou plus étendue encore; l'évolution du suffrage chez les Indiens et leur influence possible sur la politique. Il en est bien d'autres encore, dont quelques-uns sont mentionnés dans le rapport.

Des travaux sont déjà en marche dans certains domaines, mais ils sont encore trop peu avancés pour que les résultats soient dignes d'être signalés; figurent dans cette catégorie les études méthodiques des caractéristiques psychologiques de l'enfant indien et de l'empreinte que lui laisse la "culture dans un milieu de pauvreté" ou la "culture de la réserve". Les constatations de ces études partielles se trouvent dans la partie du rapport qui porte sur la scolarité indienne, mais avant que nous en arrivions à des conclusions définitives d'ordre général, le travail devra se poursuivre pendant encore un certain temps sous les auspices d'autres organismes que notre groupement d'étude des Indiens.

Vu le nombre manifestement trop élevé des sujets d'étude délégués à notre groupement, on a confié certains travaux à d'autres équipes au cours de l'an dernier, tels, par exemple, l'étude préliminaire ou de praticabilité relative aux Indiens face à l'imposition et l'étude portant sur le comportement des Indiens vis à vis de la loi.

Il est d'autres vastes champs d'activité, tels les besoins d'équipement sanitaire et les services d'hygiène, où la recherche ne semble pas encore avoir été sérieusement amorcée et sur lesquels nous ne pouvons formuler aucune recommandation. Nous connaissons l'existence de certaines recherches dans ces domaines, mais sans avoir la compétence voulue pour apprécier à sa juste valeur toute étude sérieuse et complète de ces questions.

Enfin, il est occasionnellement fait mention dans le présent rapport, par exemple, dans les chapitres traitant des questions économiques et du bien-être social, des divers sujets qui méritent d'être approfondis. On croira peut-être qu'il y a redondance, mais, de nos jours, l'administration ne peut être efficace que si elle dispose de données à jour, et son évaluation des situations complexes ne doit souffrir aucune interruption.

3. Collaborateurs, sources et méthodes

L'étude de la vie des Indiens contemporains du Canada s'est révélée une tâche d'envergure qui a exigé le labeur d'un grand nombre de personnes. Au cours des deux années et demi qu'elle a duré, plus de quarante spécialistes, en tout, se sont consacrés à un moment donné au relevé ou à l'analyse des données. Une vingtaine d'entre eux avaient déjà formé le projet de travailler indépendamment sur des sujets inclus dans notre programme, ou s'étaient déjà mis à l'oeuvre. Au besoin, nous leur avons fourni des renseignements ou nous avons puisé dans leurs données. En outre, nous avons bénéficié du jugement et du savoir que d'autres, à titre de conseillers, ont mis à notre disposition, ainsi que des talents de plusieurs adjoints qui ont exécuté pour nous le travail de statistique et de classification des données.

Nous voulions fonder nos conclusions sur le maximum de connaissances qu'il nous était possible d'acquérir jusqu'au terme du délai qu'on nous avait fixé. A cette fin, la Direction générale des affaires indiennes, à Ottawa, a mis ses dossiers à notre disposition, en plus de nous fournir sous forme de résumé tous les renseignements que nous lui avions demandés et qu'elle avait en main, y compris les réponses aux questionnaires complets sur les ressources qu'elle avait adressés à toutes les agences indiennes en 1964. Il est probable qu'aucun autre groupe d'études n'a jamais eu le bénéfice d'une collaboration plus étroite que celle que nous ont fournie les hauts fonctionnaires d'un organisme dont l'activité faisait le principal objet de notre enquête.

En outre, les techniques de l'observation sur place et de l'entrevue nous ont permis d'approfondir certains sujets et de trouver réponse à un bon nombre de questions. Le but que cette étude se proposait d'atteindre ne requérait pas le genre de connaissances que seule une enquête longue et minutieuse peut fournir, mais nous désirions comprendre à fond certains éléments de la vie quotidienne des indiens d'aujourd'hui, éléments que la documentation compilée et publiée jusqu'à maintenant ne renfermait pas. Ainsi, nous voulions connaître davantage les causes du rendement des écoliers indiens, l'efficacité du rôle joué par les habitants des réserves dans des organismes comme les conseils de bande et les associations bénévoles, les buts économiques que les Indiens poursuivent et les valeurs qui intéressent de plus près leur avenir politique. Certains des renseignements obtenus ont permis de mettre à jour et d'amplifier les conclusions tirées d'une étude des Indiens de la Colombie-Britannique faite dix ans plus tôt, pendant que d'autres mettaient en lumière les situations et les problèmes qui ont surgi depuis. Pour tous ces motifs, nous avons fait de brèves visites à un grand nombre de réserves indiennes et une tournée d'inspection plus longue et minutieuse de certaines autres. Le choix des réserves s'est fondé sur les questions que nous voulions élucider, là où un échantillonnage ordinaire n'eût pas servi les buts que nous nous étions fixés.

Les cinq membres supérieurs du personnel de recherches, soit le directeur, le directeur adjoint et M.M. Jamieson, Cairns et Vallee, ont travaillé à temps partiel pendant deux ans et demi, y compris trois étés, presque entiers. Mlle Joan Ryan a travaillé pendant trois étés, et la plupart des autres collaborateurs, pendant un été ou plus. Mme Alice Bownick, à titre de secrétaire et d'adjointe à l'administration pendant toute la durée de l'étude, s'est occupée de l'organisation des services auxiliaires, de l'agencement du bureau et de sa bonne marche, de la préparation des documents de travail et des avant-projets du rapport et, enfin, de sa version définitive.

Le mérite de la rédaction de la première partie du rapport revient surtout à MM. Jamieson et Cairns qui ont assumé la responsabilité presque entière des chapitres II à X, et XI à XVIII, respectivement. Les recommandations que renferme le rapport ont été discutées au préalable par tous les membres supérieurs du groupe et elles résument ordinairement leur opinion unanime, sinon, l'avis de la majorité d'entre eux.

Il convient de signaler l'appoint de nombreux et longs rapports ayant trait à des sujets particuliers ou aux données recueillies sur place. Figurent dans cette catégorie la communication du professeur Lysyk sur les problèmes constitutionnels et juridiques, maintenant la première partie du chapitre XII; les rapports de M. Audain et de M. Nicholls au sujet de certaines questions de bien-être social et d'administration, utilisés par M. Cairns lors de la rédaction des chapitres XIV et XV; d'autres encore par MM. Kew, Inglis, Schwimmer, McDonnell, Bernier, Luth et Corrigan; nous avons puisé abondamment dans cette documentation, et comptons y référer de nouveau pour la rédaction de la deuxième partie du rapport. Il n'est pas fait état ici des autres communications portant exclusivement sur les problèmes d'éducation et d'organisation qui sont exposés dans la deuxième partie. La plupart d'entre elles renferment une matière beaucoup plus abondante que ce que nous y

avons puisé pour les fins du présent rapport. L'entente intervenue au début de cette enquête permettra aux chercheurs de publier ultérieurement leurs travaux dans des publications savantes, à l'exclusion des faits ayant un caractère personnel ou confidentiel.

4. Autonomie et intégration des Indiens

Aux yeux d'un grand nombre d'Indiens, la sauvegarde d'une culture distincte est chose très importante; d'autres n'y voient aucun intérêt; quant aux jeunes, ils préféreraient pour la plupart voir le passé s'insérer dans les pages des manuels d'histoire et d'ethnographie et disparaître de la société moderne. D'autre part, ceux qui chérissent la langue, la religion, les relations familiales et sociales, les échanges de biens, d'aide et d'obligations qui caractérisent certaines localités indiennes d'aujourd'hui, devraient avoir le droit d'en jouir, droit que l'action gouvernementale devrait affermir plutôt que restreindre.

Aux yeux du groupe de recherche, il importe que l'autonomie culturelle ne soit pas amoindrie par suite des changements qui seraient envisagés dans les domaines de la politique, de l'instruction ou de l'économie. Il est tout aussi important de permettre aux gens de prendre des décisions par eux-mêmes, par exemple, d'accepter un emploi hors des réserves, de prendre une part active à la politique et d'aller habiter là où ils le veulent. L'idée maîtresse du présent rapport est d'accorder aux Indiens plus de latitude pour prendre des décisions, notamment d'avoir le choix entre continuer d'habiter dans un milieu culturel distinct ou de le quitter de façon temporaire ou définitive.

En conséquence, la recherche qui est à la base du présent rapport ne visait pas à trouver les moyens d'assimiler les Indiens ou de les intégrer dans la société canadienne contre leur gré, ni à faire disparaître toute trace de leur identité particulière et culturelle. Néanmoins, nous sommes d'avis que ce sont les Indiens eux-mêmes qui doivent se prononcer au sujet de la conservation de leur identité. Aucun organisme, gouvernemental ou autre, ne peut remplir cette tâche pour eux. Que les Indiens demeurent distincts en quelque mesure que ce soit, du point de vue culturel, voilà qui tient à l'importance qu'ils attachent eux-mêmes à cette identité propre. Il est évident qu'il faut offrir aux Indiens les mêmes services, et à leurs enfants, les mêmes normes d'enseignement qu'aux autres Canadiens, si l'on ne veut leur soustraire la liberté de choisir.

Cependant, abstraction faite des buts envisagés par les auteurs des recommandations énoncées plus bas, la mise en oeuvre de ces dernières, tout comme celle des programmes gouvernementaux mis en cause, ne saurait être sans effet sur la stabilité des sociétés indiennes autonomes au sein de la nation canadienne. Ce serait l'évidence même, sauf qu'il est tout aussi apparent que certains ne voient pas les choses de ce point de vue. La protection et la surveillance qu'assurent la loi, la force publique et les tribunaux ont rendu désuètes ou modifié dans une certaine mesure les institutions qui régissaient autrefois la société, de même que les institutions connexes établies sur la conformité de sang ou de rang social; les bénéfices accordés par les services de bien-être social se sont substitués aux anciennes lois d'entraide, là où ces dernières n'avaient plus cours; les écoles ont suppléé au moins certains devoirs des parents, et elles jouent un rôle dans l'ensemble du développement social; les emplois comportant une rémunération et des heures de travail fixes l'année durant ont eu des répercussions sur la chasse et sur les autres moyens de subsistance d'antan, ouvrant ainsi d'autres horizons qu'un nombre sans cesse croissant de gens veulent explorer; les langues indiennes subissent l'influence du français ou de l'anglais, qui sont maintenant parlés dans la plupart des maisons, presque à longueur de journée; il leur faut aussi disposer de nouveaux mots pour décrire des réalités nouvelles dans la vie de tous les jours; toutes ces innovations modifient l'opinion que l'Indien entretenait de lui-même et de son milieu. Pour que les forces culturelles indiennes continuent d'agir dans certains milieux, elles devront accepter ces nouvelles influences et s'y adapter.

5. Ressources et responsabilité des Indiens

L'Indien du Canada n'affronte pas la vie contemporaine les mains vides.

Chaque question soulevée en matière de biens matériels ou intellectuels s'appuie sur des bases d'estimation différentes; il est peut-être exact de dire, toutefois, que toutes les terres et autres ressources matérielles des Indiens, évaluées en regard de leur importance et de leurs possibilités d'utilisation sont inférieures au capital humain dont ils disposent. On compte actuellement près d'un quart de million d'Indiens, jeunes pour la plupart; leur nombre croît à une allure plus rapide que celui de tout autre secteur au Canada, et bon nombre d'entre eux sont habitués à vivre dans des régions et à des latitudes qui sont témoins d'une expansion industrielle vitale.

Nous connaissons mal les aptitudes actuelles des Indiens à faire le travail qui est exigé dans l'industrie contemporaine ou à remplir les fonctions auxquelles s'attache un salaire régulier et qui constituent, ainsi que nous l'avons déjà constaté, le facteur le plus important de l'expansion économique. Nous sommes d'avis qu'il serait bon de faire l'inventaire complet du niveau d'instruction, de l'expérience dans les emplois et les métiers, des dispositions d'esprit et des aspirations des gens dans chaque réserve pour déterminer leurs chances de succès dans différents genres d'emplois. Malgré l'absence de telles données, nous en savons assez, toutefois, pour affirmer qu'il se trouve un grand nombre de personnes actives et compétentes dans les réserves, alors même qu'il faut combler des vacances ailleurs.

Les Indiens possèdent d'autres ressources considérables qui sont plus difficiles à identifier, parce qu'on entend dire partout qu'il y a pénurie de chefs chez les Indiens. En fait, nous envisageons le petit village indien comme une école propice à la formation de chefs, et nous croyons que plusieurs de ses membres possèdent les qualités requises pour le devenir. Dans plusieurs réserves, les gens vivent très près les uns des autres travaillent conjointement à plusieurs entreprises, ont des différences d'opinion qu'ils règlent eux-mêmes, après quoi ils s'adaptent aux situations qui en résultent. Les biens matériels et la main-d'oeuvre sont toujours en faible quantité, c'est pourquoi on se dispute fréquemment sur leur répartition au sein de la réserve. Les intéressés doivent en venir à une entente, puis continuer de se rencontrer et de travailler en commun par la suite, sans la protection de la distance sociale qui rend une décision impersonnelle, qu'elle soit bonne ou mauvaise, plus facile à prendre dans une grande organisation. Les dons de personnalité, de sagesse et de doigté sont indispensables à l'administration d'entreprises conjointes souvent très compliquées qui nécessitent des contacts personnels, et même si la paix et la justice ne règnent pas continuellement dans leurs villages, beaucoup d'Indiens possèdent à un haut degré les qualités de chef et les exercent avec bonheur. Nous en avons la preuve en constatant que tant de collectivités indiennes ont survécu sans l'aide des institutions gouvernementales structurées qui se révèlent nécessaires partout ailleurs pour définir les problèmes, prendre des décisions et les faire respecter.

Il est vrai que parfois ces qualités de chef ne se manifestent pas; c'est qu'on les recherche dans des situations fausses créées dans les réserves. On sera particulièrement désappointé si l'on tente de discerner un tel talent naturel chez les Indiens qui sont assignés à des travaux précis dans nos réserves contemporaines. Ces travaux ne sont probablement pas en résonance avec leurs techniques et leur sens des valeurs, et ils doivent leur être expliqués par des gens de l'extérieur. Il arrive parfois que ces travaux n'ont pas tellement d'importance ou viennent en conflit avec d'autres tâches plus nécessaires, ou encore que leur exécution exige des connaissances spécialisées, comme c'est le cas pour la gestion d'une succession, que ne possède pas l'homme moyen. La désorganisation et l'inertie apparentes de la vie dans les réserves sont souvent le reflet de cette discordance et de l'aspect extérieur des situations dans lesquelles on recherche la manifestation des qualités de chef, plutôt que de l'absence de ces qualités en général. Dans la plupart des bandes, ce talent inné semble se manifester spontanément en présence

de travaux particuliers que les Indiens eux-mêmes jugent dans leur intérêt et de leur compétence. Souvent la situation contraire existe dans les conseils de bande: ces conseils et les autorités des bandes sont assaillis à la fois par les dilemmes que crée l'administration indirecte et par l'assortiment complexe d'exigences auxquelles les entreprises de la bande doivent se soumettre à la satisfaction de plusieurs organismes gouvernementaux à la fois.

Nous nous sommes employés à déterminer dans quelle mesure et dans quel ordre il incombe aux Indiens de mettre à profit leurs propres talents afin d'enrayer ce que leur situation actuelle comporte de désavantageux. La plupart des difficultés qu'ils éprouvent ont pour dénominateur commun leur haut niveau de dépendance, qui dépasse de beaucoup celui de l'homme moyen contemporain dans un Etat paternaliste complexe, parce que les sources de l'indépendance partielle, notamment l'instruction et le revenu, jouent beaucoup moins dans leur cas. Tout compte fait, seuls les Indiens eux-mêmes peuvent prendre les mesures nécessaires pour atténuer leur état de dépendance. Par ailleurs, la majorité d'entre eux ne peuvent,, à l'aide de leurs propres ressources seulement, satisfaire à tous leurs besoins ordinaires: il leur faut l'appoint d'une aide extérieure. L'examen des sources d'où provient cette aide met en lumière le noeud du problème. Nous arguons que la Direction générale des affaires indiennes ne doit pas leur retirer ses services, à moins que d'autres organismes puissent leur en fournir d'autres qui soient supérieurs. Même lorsque la Direction générale des affaires indiennes pourrait être avantageusement remplacée par des organismes provinciaux, il semble à propos que les Indiens doivent d'abord en convenir, comme c'est maintenant le cas pour le transfert des enfants indiens aux écoles provinciales.

Nous avons examiné l'opportunité de la participation de la collectivité indienne à d'autres domaines que les affaires publiques et administratives. Depuis toujours, les crédits affectés à la Direction générale des affaires indiennes sont peu élevés ou sensiblement réduits. La Direction n'a jamais pu obtenir assez de fonds pour exécuter les travaux dont on voit maintenant la nécessité. Vu le manque d'agitation continuel et général du grand public en faveur de l'expansion des services nécessaires, ce sont les Indiens eux-mêmes qui doivent exposer leurs griefs. Nous avons examiné les moyens dont ils disposent à cet effet par l'entremise de leurs propres organismes et par l'influence du suffrage. Jusqu'à maintenant, ils ont eu beaucoup de mal à faire valoir leurs réclamations; les délégués qu'ils ont choisis dans le passé pour venir discuter des problèmes posés par les questions des territoires et des droits des Indiens ont été entendus avec froide courtoisie. Aujourd'hui, l'évolution de l'opinion publique au Canada quant aux droits des divers éléments d'une société pluraliste, jointe à l'augmentation du nombre des électeurs indiens et à l'institution de certains organismes spécialisés, tels l'Association des Indiens et des Esquimaux, témoignent de leur présence en tant que groupe de pression actif.

Quelle que soit l'aide qui leur est offerte, il est évident que cette impulsion sera finalement imprimée par les Indiens eux-mêmes. Cependant, des résultats tangibles s'imposent dès maintenant, c'est pourquoi il faut aider les Indiens à les obtenir le plus tôt possible. Il est tout aussi évident que, bientôt, les pressions politiques exercées par les Indiens auront pour objet des réclamations sensiblement différentes des voeux et des requêtes exprimés par la vieille génération indienne d'aujourd'hui. Pour sa part, la jeune génération juge insignifiants les avantages conférés aux Indiens par les traités et les ententes. Sans qu'on aille jusqu'à demander aux Indiens, pas plus qu'on ne l'exige des autres groupes, qu'ils fassent l'unanimité autour de ce qu'ils veulent précisément, les organismes et les électeurs indiens devraient être entendus aussi bien qu'encouragés à plaider leur cause. Dans une société pluraliste, tout groupe qui demeure apathique et muet tombe inévitablement dans un état de dépendance excessif et dans l'indigence.

Même si l'on est certain que l'agitation politique des Indiens deviendra de plu-, en plus forte et efficace avec le temps, il ne faut pas oublier pour cela la

nécessité d'améliorer dès maintenant leur situation qu'ils le réclament ou non. En fait, une telle certitude contribue à souligner cette nécessité. Les réclamations d'un groupe qui jouit d'une certaine aisance peuvent faire l'objet de pourparlers; on peut les modifier au besoin et y faire droit, si elles sont justes. D'autre part, il arrive souvent qu'un groupe vraiment défavorisé ne puisse pas se faire entendre jusqu'au moment où il est trop tard, quand le feu a déjà pris aux poudres.

6. Le rôle futur de la Direction générale des affaires indiennes

On croit dans beaucoup de milieux que la Direction générale des affaires indiennes s'effacera dans l'oubli une fois son rôle terminé. Un grand nombre de ses employés même sont d'avis qu'elle devra un jour mettre ordre à ses affaires et cesser d'exister, qu'on lui a confié un travail précis dont l'accomplissement entraînera par le fait même sa dissolution.

Un de nos premiers soucis a été d'étudier les attributions et la marche des services de la Direction et, à tout prendre, il nous a été impossible de nous rendre à cette façon de penser et à cette conclusion. Les faits mêmes et leur portée nous semblent pointer vers un résultat tout à fait opposé. Pendant longtemps encore, l'orientation et l'appui de la Direction générale des affaires indiennes seront nécessaires pour répondre aux besoins particuliers des Indiens et au profit du statut distinct qu'ils doivent conserver. Nous ne nions pas que d'autres gens, dont les besoins et les réclamations sont plus ou moins identiques, pourraient bénéficier de l'appui que nous préconisons pour les Indiens, mais là n'est pas la question; à prime abord, il semble qu'aucun autre groupe au Canada n'ait les mêmes titres à de tels égards (la présente étude n'a pas trait aux Esquimaux; cependant, leur situation socio-économique dans son ensemble est semblable à celle d'un grand nombre d'Indiens, pour cette raison, certaines déclarations d'ordre général que nous faisons au sujet des Indiens peuvent s'entendre tout autant pour eux).

L'examen des attributions permanentes de la Direction nous a amenés à la question de l'aide à la gestion des ressources. Dans l'avenir, cette aide pourrait en maintes occasions se manifester moins directement, car il est tout aussi impossible à la Direction générale des affaires indiennes qu'aux Indiens eux-mêmes d'avoir la haute main sur tous les talents nécessaires dans tous les domaines, dont celui de la finance. Souvent, une aide efficace consistera à amener les Indiens à reconnaître à quel moment ils ont besoin d'assistance et de leur montrer comment trouver ceux qui sont le mieux en mesure de la leur accorder. Comme autre attribution, on pourrait aider les Indiens à réclamer et à obtenir les avantages que les provinces offrent à leurs habitants.

Nous signalons, en outre, d'autres fonctions nouvelles, que la Direction devra vraisemblablement remplir, notamment une, qu'elle devra assumer dans un avenir assez rapproché. Un organisme quelconque, peut-être la Direction générale des affaires indiennes, ou encore la Direction de la citoyenneté, devra faire face avant longtemps à un vaste exode des Indiens vers les villes, exode qui n'en est encore qu'à ses débuts. Au rythme d'accroissement actuel de la population indienne, on atteindra, d'ici dix ans, une phase critique de cet exode, même si la population des réserves demeure au même point. Les problèmes relatifs au logement, à l'emploi, à la récréation et à la formation deviendront plus aigus, tout en prenant un aspect très particulier, à bien des points de vue, chez les Indiens. La Direction aura alors à résoudre le problème d'aider à fournir les services que les organismes municipaux et provinciaux ne pourront dispenser à ce moment-là. L'expérience vécue, au Canada comme ailleurs, laisse croire qu'aucun autre organisme gouvernemental ne pourra affronter un exode de cette envergure. La Direction pourrait alors être appelée à élaborer des mesures à la lumière des connaissances particulières qu'elle aura acquises et de l'expérience vécue ailleurs, aux Etats-Unis, par exemple; à surveiller la situation d'un oeil vigilant et à prendre les dispositions voulues au moment opportun, et à signaler sans délai les

besoins croissants de ces nouveaux citadins,, besoins que les autres organismes existants seront probablement plus lents à reconnaître et à soulager.

7. Recommandations

Les recommandations qui suivent s'inspirent en abrégé de la première partie du rapport. A noter que leur exposé bref et condensé n'en rend pas le sens complet; il ne comporte pas les réserves souvent importantes que les faits, l'analyse et les arguments leur apportent dans le texte.

Généralités

(1) Nul ne peut à bon droit, sauf les Indiens eux-mêmes, proposer pour objectifs l'intégration et l'assimilation de ces derniers. La Direction générale des affaires indiennes devrait appliquer ses efforts à un certain nombre d'objectifs intermédiaires bien définis, en particulier à hausser le niveau d'instruction des Indiens, à augmenter leur revenu réel et à améliorer leurs chances de vivre jusqu'à un âge avancé.

(2) L'expansion économique des Indiens devrait se fonder sur un programme d'ensemble qui se situe non seulement sur le plan économique, mais aussi sur bien d'autres plans.

(3) L'expansion économique devrait surtout mettre en relief l'éducation, la formation professionnelle et les techniques de mobilité, afin de permettre aux Indiens d'occuper des emplois rémunérés. La mise en valeur des ressources qu'offrent les réserves devrait être envisagée comme un atout secondaire pour ceux qui ne veulent pas se chercher du travail hors de ces dernières.

(4) Il faudra des services particuliers pour faciliter l'adaptation sociale des Indiens à mesure que leur exode hors des réserves s'accentuera. Ces services devraient être assurés dans la mesure du possible, par d'autres organismes que la Direction générale des affaires indiennes. Cependant, si ces autres organismes ne peuvent remplir cette tâche, soit en raison de leur incompétence soit par manque de bonne volonté, il serait du devoir de la Direction générale des affaires indiennes d'intervenir, que la situation exigeant une attention particulière se présente dans une réserve ou hors de celle-ci.

(5) Tant que les Indiens ne pourront se suffire à eux-mêmes au sein d'une société dominée par des organismes publics et privés des plus vastes et puissants. le gouvernement devra leur accorder une attention supplémentaire.

(6) Il faudrait que la Direction générale des affaires indiennes personnifie la conscience nationale, veillant à ce que les Indiens et les Blancs soient sur un pied d'égalité dans les domaines social et économique. Ce rôle l'obligerait à soutenir sans relâche la cause des Indiens, à exposer toutes les lacunes du gouvernement dans sa manière d'agir envers les Indiens et à lutter incessamment contre les inimitiés de race entre Indiens et Blancs.

(7) Les Indiens devraient être considérés comme des "citoyens avantagés"; en plus des droits et devoirs qui découlent normalement de la citoyenneté, les Indiens détiennent certains droits supplémentaires en leur qualité de membres privilégiés de la collectivité canadienne.

(8) La Direction générale des affaires indiennes devrait particulièrement s'assurer que les privilèges des gens d'extraction indienne soit respectés, et que les gouvernements, à l'égal de la population canadienne, en admettent l'existence.

(9) On devrait établir un organisme public autonome qui serait connu sous le nom d'Agence pour le progrès des Indiens. Il aurait pour fonction principale de faire le point chaque année, sans aucun parti pris, de la condition du peuple indien.

(10) Toute tentative pour rendre les Indiens inadmissibles à des programmes publics essentiels, à quelque palier administratif que ce soit, en raison d'un conflit présumé entre le statut de l'indien et le programme en question, devrait faire l'objet d'une enquête serrée sur la validité d'une telle objection.

Expansion économique

(11) Afin que les normes pour le logement, les installations et les services se rapprochent davantage de celles qui prévalent pour les Blancs, il faudrait que s'accroisse la dépense engagée à ce titre pour le compte des réserves.

(12) Tout plan de travail pour l'exécution d'un programme viable d'expansion économique pour les Indiens devra comporter un relevé national complet en vue d'établir un inventaire des aptitudes et des capacités pour le travail, des ressources rentables inexploitées, des occasions d'emplois dans les diverses localités et du nombre d'indiens dans chaque réserve, qui devraient recevoir une formation spécialisée ou être établis dans d'autres régions. Un tel relevé devrait être confié à la Direction générale des affaires indiennes et au ministère de la Main-d'oeuvre, lesquels l'effectueraient conjointement avec l'appui de spécialistes de l'industrie et en matière des ressources.

(13) Dans un avenir prévisible, il faudra prélever des centaines de millions de dollars par an des fonds publics pour mettre en oeuvre un programme approprié d'expansion économique pour les Indiens. Pour ce, il faudra augmenter sensiblement le budget et le personnel de la Direction générale des affaires indiennes, laquelle devra jouir, en outre, d'une aide accrue de la part des autres organismes gouvernementaux à tous les niveaux.

(14) Il faudrait assurer tout l'appui possible à la Direction générale des affaires indiennes pour qu'elle atteigne l'objectif qu'elle s'est donnée, soit de fournir aux Indiens tous les avantages et les services possibles dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. Un service de placement, inséparable de l'éducation et de la formation, devrait se voir accorder une place prépondérante dans tout programme d'expansion économique viable pour les Indiens.

(15) Vu les difficultés qui se posent pour les Indiens dans les milieux urbains et dans le monde de l'industrie ou du commerce, la Direction générale des affaires indiennes devrait disposer d'agents de placement ayant une formation spécialisée et se munir des installations des services et du personnel auxiliaires pour cadrer avec l'expansion du marché du travail et la mise en oeuvre des programmes de formation et de placement du ministère de la Main-d'oeuvre.

(16) On devrait établir un programme d'ensemble très souple et diversifié qui, sans oublier l'ordre de priorité pertinent à chaque cas, tiendrait compte des écarts sensibles qui existent entre les diverses bandes en matière d'expansion économique, ainsi que des problèmes particuliers à chaque région et à chaque localité.

(17) Les effectifs des bandes semi-isolées dans la zone boisée du Nord font face à des problèmes particuliers de développement qui appellent des programmes bien définis; on devrait donc les aider, dans toute la mesure du possible, à quitter les réserves pour se trouver du travail dans les régions ou les villes où les occasions d'emploi leur conviennent.

(18) Il faudrait établir à l'intention de ceux qui ne désirent pas quitter les réserves, des programmes de formation qui seraient mis en oeuvre par des équipes ambulantes d'instructeurs dont le rôle serait d'inculquer à ces gens des métiers ou des connaissances qui leur permettraient de mieux se tirer d'affaire dans leur milieu actuel.

(19) Parallèlement à une telle formation, et afin de permettre aux Indiens vivant dans des régions isolées de tirer meilleur parti des ressources et des emplois disponibles, il conviendrait de les pourvoir de l'outillage moderne voulu, lequel pourrait leur être loué ou vendu à des conditions faciles.

(20) On devrait également leur procurer des installations efficaces et économiques à des fins d'entreposage, d'apprêtage, de transport et de vente, par l'entremise d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises privées que le gouvernement régirait au même titre que les services publics.

(21) Un certain nombre de localités diverses devraient faire l'objet d'une étude spéciale, en vue d'établir si leurs habitants pourraient subvenir à leurs propres besoins en exploitant des services ou des commerces de détail plutôt que de se procurer de tels biens ou services auprès de fournisseurs demeurant fort loin, à des prix excessifs.

(22) Il conviendrait d'envisager le développement communautaire en tant qu'activité nettement secondaire pour la plupart des petites localités isolées du Grand Nord, face aux besoins plus pressants d'aide financière et technique et d'équipement spécial pour la formation professionnelle.

(23) Un certain nombre de bandes, dans les régions agricoles, sont aussi peu évoluées et autant dans le marasme qu'on puisse l'imaginer. Le programme d'expansion économique qu'on pourrait établir pour elles demanderait l'application de mesures à peu près semblables dans chaque cas, mais il faudrait appuyer plus particulièrement sur l'éducation, la formation et le placement de ceux qui désirent obtenir du travail hors des réserves.

(24) Sauf dans un petit nombre de cas, il ne faudrait pas encourager tout groupe nombreux d'indiens à se lancer dans l'agriculture commerciale, ni les former à ce travail ni les y aider financièrement, même dans les réserves où l'on trouve une assez grande superficie de terre arable.

(25) Là où le terrain s'y prête, la culture du sol pour fins de subsistance devrait être conseillée aux ménages qui ne désirent pas quitter leur localité et qui n'ont pas d'autres moyens de gagner leur vie.

(26) Il faudrait déconseiller aux Indiens d'accepter du travail dans les fermes à des salaires de crève-faim et dans des conditions inférieures à la norme.

(27) Toute initiative d'expansion économique qui s'adresse aux réserves les moins évoluées qui sombrent dans le marasme, soient-elles au sein ou à proximité des centres urbains ou industriels où les occasions d'emploi sont nombreuses, devrait porter en premier lieu sur l'expansion des programmes de travail social en vue de reconstituer les foyers désorganisés, sur l'élaboration de programmes de formation intensive pour ceux que le marché du travail pourrait intégrer, et sur l'établissement de services d'orientation pour aider les femmes et les mères à s'adapter à la complexité de la vie urbaine.

(28) Le développement communautaire doit viser autant les Blancs que les Indiens, étant donné les nombreux obstacles que dressent les premiers lorsqu'on tente d'intéresser les Indiens à de telles initiatives.

(29) Parmi les bandes jouissant d'un revenu relativement élevé, les Indiens qui en font partie s'étant spécialisés dans un travail manuel saisonnier bien rémunéré, on devrait pousser les jeunes travailleurs ou les étudiants à se former à des emplois plus variés. La tendance actuelle à la spécialisation expose de telles collectivités à des bouleversements économiques graves, à cause du chômage découlant de l'évolution technologique ou des régressions économiques cycliques.

(30) Quant aux bandes vivant dans des réserves situées à des endroits propices à l'aménagement d'entreprises commerciales ou industrielles, il conviendrait de fournir le capital et l'aide technique voulus aux Indiens qu'on jugerait capables d'organiser et d'exploiter leurs propres établissements.

(31) Là où il n'est pas possible que les Indiens soient propriétaires d'un commerce et en assurent la direction, mais qu'il serait plus avantageux de louer leurs terrains à des entreprises de l'extérieur, il faudrait s'efforcer à amener les sociétés locataires à accorder la priorité aux indiens des bandes en ce qui a trait, s'il y a lieu, au recrutement et à la formation d'un personnel supplémentaire.

Relations fédérales-provinciales

(32) Il faudrait appuyer fortement la politique d'ordre général visant à mettre les services provinciaux à la disposition des Indiens, tout en tenant compte des circonstances particulières à chaque domaine d'activité.

(33) S'il est jugé opportun de faire bénéficier les Indiens des services provinciaux, il conviendrait de s'exécuter le plus rapidement possible. Autrement, par suite de l'accroissement de la population indienne, la tentation d'établir ou de maintenir des services distincts pourrait devenir de plus en plus forte, d'autant plus qu'on pourrait invoquer des raisons d'ordre pratique pour justifier cette façon d'agir.

(34) Le gouvernement fédéral et les provinces doivent mettre en commun leurs ressources législatives et financières pour enrayer l'isolement et la pauvreté qui règnent dans la plupart des localités indiennes.

(35) Il conviendrait d'encourager les gouvernements provinciaux à envisager effectivement les Indiens comme des citoyens provinciaux, dans toute la mesure compatible avec les autres aspects du statut accordé aux indiens par traité, suivant la nature particulière de chaque collectivité indienne, les caractéristiques qui s'attachent aux biens-fonds des Indiens et certains des privilèges historiques dont ils jouissent depuis longtemps en vertu de la Loi sur les Indiens.

(36) La Direction générale des affaires indiennes devrait prendre de plus en plus conscience des lois provinciales en vigueur, des modifications apportées aux lois et aux lignes de conduite de chaque province, et de la pertinence de ces lois et de ces modifications pour les Indiens. Au besoin, la Direction devrait exposer ses vues, afin d'assurer que les Indiens ne font pas l'objet de distinctions injustes, soit de propos délibéré, soit par inadvertance.

(37) Tout changement concernant les relations entre les gouvernements et les Indiens, sous le régime fédéral, devrait toujours être sanctionné par les Indiens eux-mêmes.

(38) Il est recommandé que le gouvernement fédéral clarifie la situation en ce qui concerne l'à-propos, au point de vue constitutionnel, d'affirmer aux Indiens qu'ils ont le droit de ne pas se prévaloir des services provinciaux dans certains domaines, comme celui du bien-être de l'enfance, par exemple, où aucune loi fédérale n'est en vigueur. Un tel éclaircissement pourrait imposer certaines réserves j la recommandation précédente.

(39) Si l'on veut que la substitution des pouvoirs entre l'Etat et les provinces soit bien saisie, surtout par les Indiens, il importe que la divergence qui existe entre la stabilité des pouvoirs constitutionnels attribués au gouvernement fédéral en vertu de la disposition concernant "les Indiens et les terres réservées aux Indiens", d'une part, et l'évolution marquée de l'interprétation donnée à ce statut, ne donne lieu à aucun équivoque.

(40) Les fonds supplémentaires dont les provinces auront besoin, si elles assument des responsabilités plus grandes en matière des services fournis aux Indiens, devraient devenir disponibles, dès qu'il sera possible pour l'État et les provinces d'en arriver à une entente, en vertu d'accords fiscaux de portée générale, plutôt qu'en vertu d'une infinité d'accords distincts portant sur des attributions particulières.

(41) Les comités fédéraux-provinciaux de coordination devraient être envisagés uniquement comme les instruments officiels des contacts permanents entre la Direction générale des affaires indiennes et les autorités provinciales.

(42) Il importe d'étudier avec soin la publicité qui se fait autour des programmes auxquels les deux gouvernements collaborent du point de vue financier ou administratif. On devrait toujours s'efforcer de présenter le rôle de l'autre gouvernement sous un jour favorable.

(43) Afin de faciliter la collaboration entre les gouvernements, il faudrait éviter que l'un des deux ne critique l'autre publiquement.
(44) Les travaux des comités de coordination devraient faire l'objet d'un examen constant, afin d'être sûrs qu'ils servent à atteindre les fins qui leur ont été fixées, plutôt qu'à les contrecarrer.
(45) Il importe que les effectifs des différents groupements intergouvernementaux refrènent leur tendance naturelle à favoriser l'intérêt de leur gouvernement ou ministère respectif, et qu'ils poursuivent plutôt des objectifs qui exigent pour leur réalisation, l'entr'aide de tous les participants.
(46) De bonnes relations entre les gouvernements ne sont possibles que si elles sont cultivées assidûment. Il importe, s'il y a lieu, d'encourager l'application de ce principe.
(47) En Colombie-Britannique, vu que le bureau régional de la Direction générale des affaires indiennes est situé à Vancouver, il faudrait prendre les mesures nécessaires pour obvier à l'inconvénient que pose l'éloignement de la capitale provinciale, pour ce qui est des échanges de vue avec les dirigeants provinciaux.

Politique

(48) En ayant recours à tous les moyens politiques dont dispose une société libre, il faudrait aider les Indiens à concevoir et j réclamer avec insistance le redressement de tous les torts dont ils ont présentement à souffrir, les Indiens devraient demander eux-mêmes instamment aux gouvernements provinciaux de leur fournir tous les services qu'ils ne reçoivent pas actuellement.
(49) La Direction générale des affaires indiennes devrait affirmer le droit légitime qui est sien de représenter les indiens et de plaider en leur faveur à tous les paliers de gouvernement où se décide la ligne de conduite. Une telle pratique s'impose pour contrebalancer la représentation insuffisante des Indiens sous le régime politique existant.
(50) La Direction générale des affaires indiennes devrait adopter une attitude éclairée, intéressée et solidaire envers les organismes indiens et les divers groupements mixtes ou composés uniquement de Blancs, qui s'intéressent aux Indiens.
(51) La collaboration entre la Direction générale des affaires indiennes et les hauts fonctionnaires de la Citoyenneté devrait être raffermie. Chacun de ces deux organismes devrait saisir toutes les occasions d'assurer le progrès des Indiens en collaborant au niveau des relations extérieures et en cherchant tous deux à éveiller l'intérêt de la collectivité.
(52) Pour voir ses efforts couronnés de succès, la Direction générale a besoin de l'appui, de la compréhension et de la collaboration de la part des Indiens, du grand public, des gouvernements provinciaux, des employeurs et des organismes de service social. Il s'ensuit donc qu'un programme efficace de relations extérieures constitue, pour la direction, un moyen essentiel d'atteindre ses objectifs.

Bien-être social

(53) On devrait, dans le plus bref délai possible, faire bénéficier les Indiens des services de bien-être social qu'offrent présentement les provinces.
(54) Il appartient aux gouvernements de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il soit mis fin aux distinctions injustes dont les Indiens font l'objet dans le domaine du bien-être social.
(55) il faudrait insister sur les avantages qu'il y aurait pour les provinces à accorder des services de bien-être social aux Indiens.
(56) On devrait tout tenter afin de persuader les Indiens d'exiger et d'accepter les services de bien-être social fournis par les provinces.

(57) La Direction générale des affaires indiennes, peut-être de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou avec le Conseil canadien du bien-être, devrait coopérer avec les provinces pour employer des Indiens dans le secteur du bien-être social et, au besoin, leur dispenser des cours abrégés de formation à cette fin.
(58) Il faudrait prendre plus conscience du rôle que les services éclairés de bien-être social peuvent jouer dans l'amélioration de la situation des Indiens.
(59) L'administration des fonds d'assistance sociale par les autorités régionales de la Direction générale des affaires indiennes devrait être soumise à un contrôle plus sévère.
(60) Les dirigeants des bandes ne devraient se voir confier l'administration des fonds d'assistance sociale que dans les régions où la législation provinciale permet aux petites municipalités, non composées d'indiens, d'administrer leurs propres fonds d'assistance. Toute exception à cette règle générale ne serait tolérée que dans des circonstances bien déterminées.
(61) Lorsque les dirigeants des bandes se verraient confier l'administration des fonds d'assistance sociale en vertu des lois provinciales, les autorités des services provinciaux de bien-être social devraient superviser efficacement ce travail.
(62) Dans les provinces qui refusent de faire bénéficier les Indiens de leurs services de bien-être social, il faudrait accorder aux bandes l'autorisation de conclure des ententes avec les organismes privés de leur localité en vue de se prévaloir provisoirement de leurs services.
(63) Il est important d'appuyer et d'encourager l'activité des groupements de particuliers et des dirigeants au palier local qui voient aux besoins des Indiens réinstallés dans les centres urbains.
(64) Là où se donnent des cours en assistance sociale, on devrait inviter les autorités des services de bien-être destinés aux Indiens à y prendre part.
(65) Lorsque des sociétés d'aide à l'enfance desservent les réserves indiennes, il faudrait tenter de nommer des Indiens à leur conseil d'administration, en plus de faciliter la tenue de réunions consultatives entre ces sociétés et les conseils de bande.
(66) Le retrait des versements de secours pour ceux qui oeuvrent aux travaux publics, selon les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage, mesure qui reçoit, en somme, l'approbation unanime des travailleurs sociaux, devrait s'appliquer aussi bien dans les réserves indiennes que partout ailleurs au Canada.

Autorité locale

(67) On devrait inlassablement encourager la création d'organismes indiens ayant autorité locale.
(68) Le problème que pose l'établissement de l'autorité locale chez les Indiens ne devrait pas être envisagé seulement en fonction des dispositions de la loi sur les Indiens ou dans l'optique d'une municipalité provinciale, il y a lieu, au départ, de prendre certains éléments de l'un et de l'autre, afin de pouvoir récolter les fruits de l'expérience en matière de décentralisation.
(69) La loi sur les Indiens, modifiée au besoin, constitue présentement l'instrument législatif qui convient le mieux à l'établissement de l'autorité locale chez les Indiens.
(70) Actuellement, la Direction générale des affaires indiennes, par rapport aux provinces, est beaucoup plus expérimentée en ce qui concerne l'administration des petites localités. Par conséquent, vu ses tendances actuelles à promouvoir le développement communautaire et l'autonomie locale, la Direction est plus apte que ne le seraient les provinces à mettre sur pied un régime politique autonome dans les localités où elle exerce maintenant sa compétence.

(71) Il n'incombe pas aux Indiens de se désister du statut spécial qui s'attache à leurs localités pour obtenir un traitement égal dans des domaines qui ne sont aucunement reliés à ce statut. Rien au contraire, c'est aux Blancs qu'il appartient, par l'entremise de leurs gouvernements, de rendre compatible la situation particulière acquise dans le cours de l'histoire à la collectivité indienne et l'admissibilité de cette dernière au plus grand nombre possible de services dispensés aux Blancs par les provinces.

(72) L'intégration partielle des localités indiennes au régime des municipalités provinciales devrait elle-même se poursuivre sans détours et de propos délibéré, tout en faisant reposer l'organisation administrative, légale et politique de ces localités sur la Loi sur les Indiens.

(73) Tout en conservant leur statut distinct, inspiré des dispositions de la Loi sur les Indiens, les localités indiennes devraient être encouragées à établir les mêmes relations qu'elles auraient avec les ministères provinciaux et avec l'autorité régionale en voie d'évolution si elles étaient des municipalités non indiennes.

(74) Aux fins des subventions, avec ou sans conditions, que les lois provinciales et fédérales autorisent aux municipalités non indiennes, il conviendrait d'envisager les réserves comme de telles municipalités, sauf lorsque l'application d'une loi particulière vient en conflit avec les dispositions de l'article 87 de la Loi sur les Indiens ou qu'elle est jugée inacceptable par les Indiens en cause.

(75) La Direction générale des affaires indiennes devrait mettre sur pied un Bureau de décentralisation administrative vers lequel convergerait l'important effort déployé en vue d'établir l'autorité locale dans les réserves.

(76) Le Bureau de décentralisation administrative devrait connaître à fond toutes les lois provinciales pertinentes que l'administration des réserves pourrait mettre en application, en plus de faire fonction d'intermédiaire entre les localités indiennes et les autorités provinciales jusqu'à ce que chacune des deux parties se soit suffisamment familiarisée avec l'autre pour assurer la permanence des contacts.

(77) Le Bureau de décentralisation administrative devrait fournir aux bandes indiennes tous les renseignements voulus au sujet des divers programmes, subventions et services consultatifs auxquels elles seront admissibles, advenant que les gouvernements provinciaux conviennent de l'opportunité d'en faire bénéficier les localités indiennes.

(78) Il faudrait passer en revue toutes les lois provinciales qui prennent effet par l'entremise des administrations municipales, déterminer dans quelle mesure l'application de ces lois aux localités indiennes serait compatible avec leur statut particulier en tant que réserves, évaluer la gravité des conséquences qu'aurait l'exclusion des Indiens et trouver des formules qui permettraient aux localités indiennes d'avoir avec les gouvernements provinciaux les mêmes relations sur le plan consultatif et financier que celles dont jouissent leurs voisins blancs.

(79) Le Bureau de décentralisation administrative devrait offrir aux administrations municipales indiennes déjà établies, des services d'inspection et de conseil.

(80) On devrait se donner résolument à la tâche d'obtenir que les Indiens soient représentés au sein des divers conseils et commissions, ainsi que des organismes intermunicipaux qui s'occupent de questions intéressant la région en cause et dont la compétence englobe fréquemment plusieurs administrations municipales polyvalentes.

(81) Il faudrait rechercher et obtenir le concours, tant des Indiens eux-mêmes que de la Direction, à l'activité des diverses associations intéressées à la décentralisation qui sont établies dans chaque province et à l'échelon national.

(82) On devrait préconiser l'établissement d'une fonction publique au sein des bandes. Il faudrait encourager les petites bandes à s'associer avec les bandes voisines pour employer un ou plusieurs fonctionnaires que ni les unes ni les autres, prises séparément, ne pourraient rémunérer ou embaucher.

(83) L'une des principales tâches des fonctionnaires de bande consisterait à encourager, à cultiver et à intensifier les rapports concrets avec le monde des hauts fonctionnaires et des chefs politiques, qui disposent des services et d'une longue expérience auxquels les administrations municipales indiennes pourraient recourir avec profit.

(84) A mesure que croît la compétence de l'administration municipale, le rôle du surintendant devra se modifier en conséquence pour devenir en fin de compte essentiellement consultatif.

(85) Il faut que les Indiens se familiarisent de plus en plus avec les pratiques de l'administration municipale chez leurs voisins blancs et avec l'ensemble des rapports que les localités des Blancs entretiennent avec les divers ministères des gouvernements provinciaux. A cette fin, on devrait demander au gouvernements provinciaux de commanditer et de promouvoir les programmes visant à permettre aux Indiens de se familiariser davantage avec l'activité des diverses administrations ayant autorité locale chez les Blancs et avec la procédure régissant leurs relations avec les gouvernements provinciaux. Ainsi, il faudrait rechercher et accueillir favorablement la participation des Indiens aux cours de formation et de perfectionnement que le gouvernement provincial offre aux autorités locales. Les provinces devraient appuyer concrètement la mise en oeuvre d'un programme de placement des Indiens en qualité de stagiaires au sein des administrations municipales des Blancs, pendant des périodes plus ou moins longues. On devrait presser les municipalités des Blancs qui sont attenantes aux réserves, de s'intéresser aux problèmes communs et particuliers de leurs voisins indiens.

(86) Grâce à un programme éducatif vigoureusement conçu et mis en oeuvre, on pourrait s'assurer que les conseils de bande comprennent bien la Loi sur les Indiens, particulièrement ses dispositions qui ont trait aux attributions et aux pouvoirs conférés aux conseils de bande.

(87) Il faudrait modifier toutes les pratiques et méthodes administratives qui empêchent de répondre promptement aux demandes de renseignements émanant des bandes ou qui retardent l'approbation d'une mesure déterminée, afin que les délais soient réduits au minimum.

(88) Il conviendrait d'encourager les bandes à constituer seules leurs propres revenus, peut-être en recourant aux habitants de la réserve, de sorte qu'elles n'aient plus à compter exclusivement sur les fonds provenant de l'extérieur.

(89) Il faudrait voir si l'on ne pourrait appliquer à d'autres régions, l'expérience tentée en Colombie-Britannique, soit de former des conseils de district sur le modèle des agences, auxquels les bandes peuvent déléguer des représentants pour y discuter de sujets d'intérêt commun.

(90) Il faudrait continuer à trouver moyen de faire disparaître l'effet d'isolement découlant des dispositions de la Loi sur les Indiens au sujet de la violation du droit de propriété dans les réserves.

(91) Les attributions de l'autorité locale et celles qui découlent de la régie de l'avoir des Indiens devraient, à titre d'essai, devenir distinctes afin de supprimer les graves désaccords que suscite actuellement cette dualité de fonctions. Il s'ensuivrait que l'Indien aurait le même statut que le citoyen d'une municipalité, sauf qu'il détiendrait en même temps une partie de l'avoir de la bande.

CHAPITRE II

LE CONCEPT ET LES BUTS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A mesure que l'attention du grand public s'est éveillée au problème, il est devenu de plus en plus évident, ces dernières années, que la plus grande partie de la population indienne constitue un groupe économiquement faible, d'après les normes couramment acceptées ailleurs au Canada. Proportionnellement à leur nombre, les Indiens ne partagent pas également avec les autres les biens matériels et autres, la satisfaction et le contentement qu'une nation riche et en plein essor économique peut offrir à ses membres. Il est vrai que leur revenu individuel réel, de quelque provenance que ce soit, et leur niveau de bien-être matériel et de formation scolaire sont probablement plus élevés aujourd'hui que jamais, si bien qu'un certain nombre d'entre eux ont réussi dans les diverses carrières qu'ils avaient choisies. Le fait demeure cependant que, si l'on compare les réussites, dans ces domaines et dans d'autres, avec celles dont a bénéficié, au cours des dernières décennies, la majorité de la population qui n'est pas d'extraction indienne, on constate que l'écart entre les deux groupes s'est élargi.

Il y a quelques générations, l'économie était beaucoup plus simple et la plus grande partie de la population tirait sa subsistance de la culture du sol et d'un travail manuel n'exigeant pas de formation spéciale, de sorte que, dans de nombreuses collectivités, on ne relevait pas de différences marquées dans le niveau et le genre de vie des Indiens et des Blancs. Aujourd'hui, il est de plus en plus à craindre que la majorité des Indiens et un petit nombre de Blancs en viennent à constituer un groupe plus ou moins isolé, itinérant, en chômage ou peu employé, vivant en marge de la société et incapable de jouer un rôle utile ou intéressant dans une économie industrielle urbaine sans cesse plus complexe.

La Direction générale des affaires indiennes tente actuellement d'établir un programme qui favoriserait l'évolution plus rapide des Indiens et elle se propose de s'attaquer au problème sur plusieurs fronts à la fois: administratif et politique, éducatif, social, culturel et économique.

Dans un programme de ce genre, le but du développement économique est décisif pour deux raisons connexes:

1. Le revenu découle principalement d'un emploi rémunéré. Or, le revenu est le facteur déterminant qui permet aux gens de jouir de biens ou d'avantages et de tirer parti des moyens et réalisations de valeur que la société canadienne peut leur offrir. Une situation financière satisfaisante est un moyen essentiel pour atteindre d'autres fins.
2. Le champ d'activité le plus important, pour le plus grand nombre de gens, demeure donc le travail rémunéré, que l'on considère, du point de vue social, comme utile et productif. C'est le principal lien qui rattache l'adulte à la société à laquelle il appartient et qui lui donne le sens de sa valeur et de son identité. Le chômage prolongé ou permanent, la pauvreté et la dépendance tendent à démoraliser graduellement les individus aussi bien que les groupes, en plus d'engendrer une multitude de problèmes sociaux et psychologiques onéreux et destructeurs.

Cependant, il ne faut pas conclure que le développement économique constitue ou doit constituer la clé ou le but essentiel de tout programme visant les Indiens, ni qu'il est isolé et distinct des autres aspects de la vie sociale. Au contraire, comme le démontrera la présente étude, tout semble indiquer que le développement économique des Indiens ne repose pas seulement sur ce qu'on a considéré

jusqu'ici comme des facteurs économiques, mais sur un grand nombre de variables politiques, éducatives, sociales et culturelles. En vérité, ce n'est peut-être qu'au prix de changements et de progrès considérables en ces divers domaines qu'on pourra atteindre un développement économique important.

Aspects économiques du développement

Dans l'ensemble, le but ultime que vise la Direction générale des affaires indiennes, en ce qui a trait aux Indiens du Canada, s'assimile, sur un point essentiel, à celui des nations évoluées par rapport aux pays en voie de développement, c'est-à-dire un programme de développement économique et social à long terme bien équilibré tendant à amener les deux groupes au même niveau de bien-être matériel et social.

Depuis la seconde guerre mondiale, l'écart qui existait entre le revenu et le niveau de vie, par tête, entre les nations évoluées et celles en voie de développement, s'est élargi sans cesse. Le développement économique, à l'échelle nationale ou internationale, exige aujourd'hui de fortes accumulations de capital et de non moins fortes dépenses en capital d'exploitation affecté aux recherches, à l'éducation et au bien-être social, afin d'affronter les problèmes techniques et sociaux que posent des méthodes de production de plus en plus complexes, des dépenses que seules peuvent se permettre les nations déjà bien évoluées et ayant un revenu élevé. Il semble que ce soit une des caractéristiques des nations en voie de développement que d'avoir à envisager l'accroissement rapide d'une population dont la subsistance est à peine assurée par un revenu dont il n'est guère possible de distraire une partie pour l'expansion du pays. Les spécialistes et observateurs éminents de la scène internationale s'accordent généralement à dire que, pour arrêter ou renverser cette tendance, il sera nécessaire de faire appel à une aide étrangère importante, à un programme d'urgence intensif.

La même tendance se fait jour, mais en plus petit, entre les Indiens et les Blancs, au Canada et aux États-Unis. Comme nous l'exposerons en détail plus loin, la seule façon d'améliorer sensiblement la situation économique des Indiens réside dans leur plus grande participation à la vie économique des Blancs. Pour attendre cet objectif, il semble qu'il serait nécessaire de mettre bientôt en oeuvres un vaste programme d'urgence intensif. Les difficultés et les frais d'un tel programme monteront vraisemblablement en flèche au cours des années à venir pour les deux raisons principales que voici:

1. Vu leur taux très élevé et croissant de natalité, les Indiens se multiplient si rapidement que leurs ressources locales et leurs moyens traditionnels de subsistance ne peuvent suffire. L'écart qui existe entre le revenu des Indiens et celui des Blancs tend donc sans cesse à s'accentuer, d'année en année (exception faite, évidemment, des groupes de Blancs inaptes au travail ou dont le revenu est faible,.soit dans les villes, soit dans les régions rurales impropres à la culture qui, à toutes fins utiles, ont cessé de participer efficacement à l'économie de leur pays); et
2. De même, on observe un écart de plus en plus prononcé entre les connaissances techniques acquises par les Indiens et celles qu'exige une économie nationale en évolution, une économie qui, à mesure qu'elle progresse, impose aux organismes sociaux et communautaires des conditions de plus en plus difficiles, tout en compliquant sans cesse la situation de l'emploi. En un mot, il devient de plus en plus difficile pour les ruraux qui s'amènent à la ville ou pour les travailleurs urbains non qualifiés ou à demi spécialisés, qu'ils soient Indiens ou non, de s'intégrer au monde du travail en débutant, comme ouvriers non qualifiés ou à demi spécialisés, dans l'industrie et le commerce des villes.

Il existe cependant des différences évidentes et marquantes entre le cas des Indiens et celui des nations en voie de développement:

1. A cause de l'ampleur des problèmes qui se posent, les pays en voie de développement se heurtent aux limites que les nations évoluées imposent à l'aide

financière, technique ou autre qu'elles mettent à leur disposition. Les donateurs et les donataires se retrouvent face à des problèmes de choix difficiles à résoudre, par exemple comment répartir cette aide pour assurer le plus possible la croissance économique et le bien-être social. Il en découle l'évaluation des revenus qu'on peut tirer des programmes visant l'agriculture, l'industrie et le commerce et, ce qui est même plus difficile, la comparaison des avantages que procurerait l'argent placé dans des entreprises industrielles productrices de revenus, au regard d'entreprises touchant l'éducation, la santé et le bien-être social et qui ne sont pas productrices de revenus.

Comparativement, un programme pour l'avancement des Indiens, conçu et financé par le gouvernement, présenterait des problèmes d'affectation beaucoup moins complexes. Tout d'abord, vu que la population indienne est relativement peu élevée (à peine 1 p. 100 de toute la population canadienne), un programme d'une portée et d'une libéralité inconnues jusqu'ici ne représenterait qu'une tranche assez faible du revenu national et du revenu des gouvernements fédéral et provinciaux. Les fonds et le personnel nécessaires à un tel programme ne seraient virtuellement restreints que par des considérations politiques et l'attitude du public, et non par des considérations techniques essentielles d'ordre matériel ou financier.

Il s'ensuit donc que, l'un des problèmes importants que pose l'intensification du développement économique de la population indienne du Canada, consiste à susciter une modification des attitudes et des lignes de conduite adoptées par des hommes politiques et le public, pour qu'ils en viennent à accepter les changements qui s'imposent.

2. Le nationalisme et tout ce qu'il comporte constitue l'un des éléments importants de tout programme d'assistance destiné aux pays en voie de développement. La plupart des pays veulent bien accepter une aide extérieure, mais seulement dans la mesure où cette aide ne met pas en danger (ou tout au moins, semble ne pas mettre en danger) leur souveraineté nationale et leur indépendance, le maintien de leur culture propre et des institutions et coutumes auxquelles ils sont attachés. Le nationalisme est souvent un puissant stimulant de développement économique; mais il peut tendre également à donner un regain de vie et de vigueur à des institutions et des attitudes contraires aux conceptions, aux modes de comportement et aux techniques nécessaires à un tel développement. Habituellement, plus un pays est petit (du point de vue de la population, de la superficie, de l'abondance et de la diversité des ressources), plus il orientera son économie vers la spécialisation, plus il sera tributaire de son commerce extérieur et de l'aide de l'étranger et, par conséquent, moins il sera en mesure de réaliser le double objectif du développement économique et de l'indépendance nationale.

   Le même désir de conserver ce sentiment d'identité ethnique propre se manifeste, à un certain degré, chez les Indiens de notre continent. Cependant, de par leur position même, les Indiens forment une trop mince tranche de la population globale et les villages qu'ils habitent sont trop petits, trop éparpillés et leurs ressources trop restreintes, pour avoir une économie solide, qui puisse en faire des sociétés indépendantes. Pour atteindre à un niveau de développement économique et social comparable à celui des Blancs, il leur faudrait compter trop lourdement sur une assistance et des subventions extérieures et s'intégrer à fond à une économie placée sous la coupe des Blancs, au point qu'un tel niveau d'indépendance devient impensable. Pour que les Indiens du Canada puissent en arriver à un niveau élevé de développement économique, il leur faudrait participer à l'économie et à la gestion des affaires canadiennes à un degré qui n'a jamais été atteint jusqu'ici.

Cependant. il est bon d'affirmer dès le début qu'une telle participation des Indiens n'exige ni leur assimilation ni la perte de leur identité. En s'intégrant à

nos milieux urbains et industriels complexes, un certain nombre d'Indiens voudront vraisemblablement organiser et appuyer de plus en plus des institutions et des entreprises reposant sur leur identité indienne et ayant une envergure régionale ou nationale, plutôt que d'importance locale. En même temps, à l'encontre des autres minorités, les Indiens ont l'avantage marqué que leur confère le statut spécial dont ils jouissent dans les réserves, où ils peuvent toujours retourner, et qui donne à l'affirmation de leur identité propre, une base plus solide que celle de la plupart des autres minorités. Même si leur développement économique oblige un nombre de plus en plus grand d'Indiens à quitter leurs réserves pour aller s'établir ailleurs au moins un petit nombre demeureront vraisemblablement toujours dans les réserves, Aucune loi ni règlement ne contraint les Indiens à quitter leurs réserves et il est improbable qu'il en existe jamais. Nous ne pouvons faire plus que de recommander l'octroi d'une aide financière ou autre aux Indiens de plus en plus nombreux qui la désirent, lorsqu'on a la preuve que c'est là le meilleur moyen d'améliorer leur situation économique et leur bien-être en général. Quant aux Indiens qui demeurent dans les réserves, le programme de développement économique qui les concerne comportera une partie secondaire, mais importante prévoyant des mises de fonds importantes et croissantes en vue de leur procurer des installations et des services d'un niveau qui serait généralement accepté comme norme par les collectivités blanches numériquement comparables.

L'élément qui prime tout, en l'occurrence, est la question du choix. La pauvreté, en général, n'offre guère d'options à l'individu, spécialement là ou comme c'est le cas de la plupart des Indiens. la pauvreté entraîne une dépendance vis-à-vis des pouvoirs extérieurs, sous forme de secours en espèces ou en nature et de tout autre service indispensable à la survie. On en est venu à associer l'appartenance à la nation indienne à une forme spéciale de relations avec un gouvernement qui assure aux Indiens un faible niveau de protection et de subsistance dans leurs propres réserves.

Le développement économique devrait viser principalement à prévoir les installations et les services qui offrent à chaque Indien tout un éventail de choix possibles, comme, par exemple, travailler à plein temps. à temps partiel, ou pas du tout; être comparativement bien rémunéré, ou l'être mal; quitter la réserve pour tenter de profiter de toutes les occasions de gagner un revenu plus élevé, ou y rester; à ceux qui quittent la réserve, offrir le choix de perdre leur identité ethnique distincte en s'établissant dans un milieu urbain et industriel complexe. ou encore de s'affirmer comme groupe de pression en se servant de ce moyen pour obtenir le plus d'avantages possibles par voie de négociation.

Du point de vue purement économique, on peut dire qu'une société riche offre au moins deux choix à presque tous les individus, savoir; devenir riche ou demeurer pauvre (une minorité considérable de la société des Blancs, qui rejettent les initiatives et les qualités requises pour s'enrichir, optent pour la pauvreté). Quant à la minorité de gens qui demeurent pauvres à cause des conditions ambiantes (la plupart des Indiens appartiennent présentement à cette catégorie), aucun choix n'est possible. Bref, l'argument le plus fort en faveur du développement économique et de l'intégration des Indiens consiste à leur permettre de choisir entre plusieurs possibilités, à l'instar des autres Canadiens.

Développement économique

Comme le prouve à l'évidence la masse d'écrits publiés à ce sujet depuis la seconde guerre mondiale, il est difficile de décrire le concept de développement économique et, plus encore, de le mesurer et d'établir des points de comparaison entre les régions ou les pays. On retrouve la même difficulté si l'on tente de comparer les diverses collectivités indiennes du Canada quant à leur degré de développement. Voici les barèmes qu'on a pris en considération dans la pré sente étude:

1. Accumulation individuelle de biens

Comme critère de développement économique, la propriété individuelle de biens comporte évidemment plusieurs restrictions. Le développement, en soi, sous-entend l'adoption de procédés dynamiques et progressifs. La richesse, la propriété de capitaux, est en soi statique. On ne pourra la considérer comme un indice précis de développement que si elle est véritablement active et si son action se conjugue avec celle du travail, des ressources et de la technologie en vue d'un accroissement constant. En ce qui concerne les bandes indiennes, il faut dire que les plus riches d'entre elles si l'on prend comme barème la richesse individuelle ou collective (sous forme de fonds de bandes) en sont arrivées là surtout par la location ou la vente de leurs ressources.

2. Revenu réel par habitant

L'indice le plus communément employé pour juger du degré de développement économique des nations est celui du revenu réel par habitant, c'est-à-dire le volume des biens et des services par habitant, compte tenu de l'écart des prix et des taux de change.

Cet indice n'est évidemment pas absolu non plus. Une population relativement faible numériquement, sans profession ou sans métier, mais qui a la bonne fortune de posséder en abondance des ressources en demande sur les marchés extérieurs peut jouir d'une moyenne plus élevée de revenu réel par tête qu'une autre population mieux formée et plus industrieuse, mais dont les ressources sont limitées. Ainsi, le territoire qui relève du cheikh de Koweit, sur les rives du golfe Persique, possède une moyenne de revenu réel supérieure à celle de tous les pays du monde. Ou encore, d'après le même raisonnement, les Canadiens seraient censés être beaucoup plus développés économiquement que les Anglais, les Allemands ou les Japonais (en fait, quatre ou cinq fois plus que ces derniers). Ces restrictions s'appliqueraient plus particulièrement aux Indiens, puisque, dans une mesure aussi grande que pour toutes les autres nations du monde, les bandes indiennes possèdent ou ont à leur portée une extrême diversité de ressources. Il faut dire aussi que les diverses bandes indiennes sont fort loin d'être sur un pied d'égalité en ce qui a trait à la propriété des fonds de bandes ou à la perception des revenus de bandes. Enfin, surtout à cause d'un développement économique déficient, un grand nombre d'Indiens tirent la plus grande partie de leurs revenus de subventions ou d'allocations de provenance extérieure.

3. Revenu réel par habitant, découlant d'emplois rémunérés

L'unique indice qui permette d'évaluer d'une manière satisfaisante le développement économique des Indiens du Canada, semble être celui du revenu réel individuel découlant d'emplois rémunérés, car il compute les résultats d'une participation active et profitable des individus et des groupes à l'économie, plutôt que ceux d'une subsistance fondée sur le produit de leur capital ou de leurs ressources (ventes, intérêt, loyer ou redevances). Dans certains cas, notamment chez les bandes Sarcee et Samson, en Alberta, un revenu tiré des dernières sources mentionnées permet aux Indiens de ne pas rechercher de travail rémunéré, et même les y incite, entravant ainsi leur développement économique au-delà d'un niveau restreint.

4. Exemple de contradiction: spécialisation contre diversification

Prendre la mesure du développement économique en ne tenant compte que de l'indice du revenu réel découlant d'emplois rémunères, par habitant, comporte nécessairement des restrictions.

a) Tout d'abord, il est peut-être plus significatif de prendre comme indice de comparaison du développement économique chez les bandes indiennes, les

gains annuels moyens des membres de la bande qui ont un emploi. Le revenu de la population, par habitant, dépend, dans une bonne mesure, d'un certain nombre de variables. Par exemple, chez quelques bandes économiquement fortes, le taux de natalité est bien inférieur à la moyenne élevée qu'on obtient pour l'ensemble des Indiens, depuis la seconde guerre mondiale; il en résulte qu'une plus petite proportion de leur population se trouve dans le groupe d'âge improductif ou inemployé des jeunes (moins de 16 ans). D'autre part, le taux de participation aux effectifs de travail (particulièrement chez les femmes) subit des écarts très marqués parmi la population en âge de travailler (de 16 à 64 ans inclusivement). Enfin, on retrouve aussi une fraction relativement élevée d'hommes adultes souffrant du chômage ou du sous-emploi dans certaines bandes dont les membres employés à plein temps gagnent un revenu annuel assez élevé. Cependant, toutes ces variables contribuent au développement économique ou y font obstacle. On peut raisonnablement inférer que ces variables sont incluses dans le revenu moyen par habitant, pris comme indice ou mesure de comparaison.

b) Il existe une objection importante à une définition plus restrictive. A l'échelon international, la répartition industrielle et professionnelle et les revenus par habitant, dans les pays évolués, diffèrent nettement de ceux des pays en voie de développement. Il est remarquable que les pays les plus avancés au point de vue économique et dont le revenu est le plus élevé, ne comptent qu'une faible proportion, toujours décroissante, d'habitants s'adonnant à l'agriculture et à d'autres industries primaires, qu'une proportion considérable mais statique, ou croissant lentement, de la population travaille dans les fabriques ou à des tâches de production secondaire et qu'une forte proportion, rapidement croissante, de la main-d'oeuvre s'occupe des domaines tertiaires, c'est-à-dire la vente et les services, en particulier dans la catégorie professionnelle et chez les gens de la finance. Ces pays sont caractérisés aussi par un niveau d'éducation généralement élevé et, partant, par une participation peu élevée et décroissante des jeunes (moins de 18 ou de 20 ans) au monde du travail, alors que les femmes (particulièrement les femmes mariées) y participent de plus en plus. Dans les pays en voie de développement, on retrouve l'inverse de presque chacun des articles du bilan que nous venons de présenter. La plus grande partie de leur population s'adonne à la production primaire, de sorte que leur économie se spécialise habituellement dans la production de quelques produits primaires vendus à l'extérieur; le niveau d'éducation est habituellement bas, les gens commencent à travailler dès le tout jeune âge et la plupart des femmes s'emploient à la fabrication d'articles surtout destinés au marché domestique. Les affaires, les professions et la direction d'entreprises ne recrutent qu'une toute petite fraction de la main-d'oeuvre.

Serait-il opportun d'employer des exemples de ce genre plutôt que le simple indice des revenus réels découlant d'emplois rémunérés, par habitant, pour comparer le développement économique des diverses collectivités indiennes? Obtiendrait-on par là un haut degré de corrélation, dans n'importe quel cas, entre le revenu des bandes par tête et la mesure dans laquelle les membres des bandes se livrent à des travaux spécialisés diversifiés? L'analyse à laquelle nous procéderons plus loin, fera surgir une image un peu confuse sur ce point.

En plus petit, on trouve, chez les bandes dont les revenus sont inférieurs et qui sont peu évoluées du point de vue économique, à peu près les mêmes caractéristiques que chez les nations en voie de développement. Cela est particulièrement vrai des bandes isolées dans la vaste zone boisée du Nord du pays, dont les membres se sont spécialisés dans la chasse, la pêche et le piégeage. Cela est également vrai des nombreuses bandes du Sud chez qui les travailleurs adultes exploitent

généralement des fermes pauvres ou à rendement inférieur, ou sont, à l'occasion, des ouvriers agricoles.

Parmi les bandes les plus évoluées sur le plan économique, on trouve, à l'autre extrémité, des collectivités indiennes considérables du sud de l'Ontario et du Quebec dont les membres s'emploient à une foule de travaux: agriculture, travail en usine pour employés qualifiés ou à demi-spécialisés, travail de bureau, emplois dans le commerce ou dans une profession, voire direction d'entreprises [1].

Cependant, cette généralisation comporte d'importantes exceptions. Au sein des bandes qui ont les revenus les plus élevés (en fait, celles où le revenu annuel moyen des travailleurs adultes est le plus élevé), une forte minorité ou une majorité des travailleurs adultes de sexe masculin se sont spécialisés dans certains genres de travaux requérant une main-d'oeuvre qualifiée ou à demi spécialisée relativement bien rémunérées, certains d'entre eux étant employés dans les industries primaires et les autres, dans les industries secondaires. Parmi eux, nous remarquons les Indiens de Caughnawaga, au Québec, qui se spécialisent dans les hautes charpentes d'acier, et les Indiens de Skidegate, Squamish, Sheshaht et Nimpkish, tous de la Colombie-Britannique, qui excellent comme débardeurs, travailleurs forestiers et pêcheurs. Exception faite de la bande de Nimpkish, une proportion moindre de la population adulte est employée dans les entreprises commerciales, les professions et les travaux de bureau, tandis qu'un nombre encore plus restreint poursuit des études au-delà du niveau secondaire, ou fréquente les universités, par rapport à un grand nombre de bandes du Canada central et de la Colombie-Britannique à revenu peu élevé.

---

[1] Il existe peut-être une exception bien particulière aux généralités contenues dans ce chapitre au sujet de l'incapacité de survie économique des groupes ethniques ou culturels minoritaires, lorsqu'ils constituent des collectivités relativement petites comptant au plus quelques milliers d'habitants. Les huttérites représentent peut-être l'exemple le plus frappant à l'encontre de cette théorie. Ils ont réussi à conserver une économie locale assez diversifiée et qui se suffit à elle-même, de même que leur propre langue et un ensemble distinct de croyances religieuses, de valeurs, de coutumes, de façons de se vêtir et de modes de vie qui s'écartent nettement des normes en vigueur dans la société plus nombreuse qui les entoure. Une telle capacité de survivre en tant que groupe nettement minoritaire et distinct, dépend cependant de certains facteurs particuliers, notamment:

1. L'exclusivité rigoureuse qui caractérise l'appartenance à certaines sectes religieuses;
2. Une doctrine religieuse rigoureusement interprétée et vécue par ses adeptes;
3. L'importance de premier plan que revêt l'agriculture,.à laquelle suppléent les travaux accessoires d'artisanat, le tout constituant le mode de vie et la base économique indispensables à une collectivité distincte, du point de vue culturel et religieux, et qui peut ainsi conserver un niveau comparativement élevé d'indépendance essentiel à sa survivance;
4. Un ensemble étroitement intégré de croyances, de valeurs et de règles pour appuyer cette économie (par exemple l'idéalisation du travail comme tel, le travail de ferme, plus particulièrement; la frugalité et la discipline dans la nourriture, le vêtement, les loisirs et les autres dépenses faites par les consommateurs, etc.); et
5. Un régime de gouvernement interne fortement centralisé et fondé sur l'autorité, assurer la mise en vigueur des normes et restrictions communautaires jugées nécessaires à la survivance.

A diverses reprises au cours des dernières décennies, au Canada et aux États-Unis, de nombreuses petites sectes ayant presque toutes les caractéristiques, les objectifs et les motivations énumérés ci-dessus, ont tenté au Canada et aux Etats-Unis, de s'établir et de se maintenir comme des entités culturelles et économiques distinctes, se suffisant plus ou moins à elles-mêmes, Très peu ont réussi à survivre malgré les efforts intenses et parfois violents qu'elles ont déployés. (La secte des Doukhobors, en particulier l'aile rigide des Fils de la Liberté, en est un exemple frappant.)

La plupart des bandes indiennes sont, à vrai dire, complètement dépourvues des qualités énumérées ci-dessus.

Il est donc fort peu probable que les bandes indiennes puissent mettre en oeuvre et maintenir une économie locale viable, comme l'ont fait les huttérites.

Vu la nature du cas, les critères servant à mesurer le développement économique et à établir le programme ou la stratégie permettant de le mieux favoriser, ne sont pas ni ne peuvent être les mêmes pour les collectivités indiennes que pour les pays. Les pays modernes (mêmes les plus petits et ceux qui doivent s'appuyer le plus fortement sur le commerce étranger pour survivre) sont des entités proportionnellement nombreuses et diversifiées, dont les membres, dans l'ensemble, travaillent en vue de fabriquer et vendre parmi eux la plus grande partie des marchandises et des services qu'ils produisent. Aucun pays n'est tributaire du commerce extérieur pour plus de la moitié de son revenu global et un très petit nombre pour plus du quart. Par conséquent, la croissance économique d'un pays relève de l'essor diversifié qu'il imprime à la création d'emplois spécialisés et à sa production de biens et de services.

Par contre, les bandes indiennes du Canada, même les plus nombreuses, sont trop restreintes, du double point de vue de la population et des ressources, pour atteindre à l'indépendance, même mitigée. I e niveau de leur développement économique dépend essentiellement de leurs relations avec une économie externe dirigée par des Blancs et de la mesure dans laquelle elles y contribuent.

Faisant en quelque sorte exception chez les Indiens, un petit nombre de bandes, encore partiellement nomades, tirent leur subsistance principalement de la chasse, de la pêche et, à un degré moindre, du piégeage. Mais même celles-là ne sont pas indépendantes et ne peuvent se suffire à elles-mêmes, puisqu'elles tirent leur subsistance, moins du sol de leurs réserves que de terres de la Couronne, situées à l'extérieur.

Il existe chez les bandes indiennes divers moyens et diverses stratégies de favoriser le développement économique. Certaines doivent verser dans la spécialisation et certaines autres, dans la diversification, selon que les relations économiques établies avec l'économie canadienne, dans chaque région, sont plus ou moins fructueuses. Selon un principe cardinal sur lequel repose le commerce international et inter régional, et même local, le maximum d'avantages économiques, pour l'individu, le groupe ou la collectivité, découle de la spécialisation des emplois ou de la production en vue de la vente sur les marchés extérieurs, dans les domaines où chacun peut tirer le plus de profit: on achète au dehors ce qu'il en coûterait plus cher de produire sur place, on retient les services d'autres personnes pour faire les travaux qu'on ne peut faire soi-même aussi bien ou à aussi bon compte, puis on loue à d'autre les ressources qui rapporteraient moins si on les exploitait soi-même.

Cette question n'est pas purement théorique. Elle a des conséquences importantes dans la mise en oeuvre de tout programme que la Direction générale des affaires indiennes peut concevoir pour activer le développement économique des Indiens. Quel usage devrait-on faire des ressources financières et autres pour en arriver à des résultats maximums (ou optimums) dans le plus court délai possible? Faudrait-il que l'apport principal en argent, en temps et en efforts soit consacré à la formation des Indiens, à la spécialisation dans certains genres de travaux pour lesquels ils ont des aptitudes et des préférences particulières, qui offrent plus d'occasions d'emploi et qui présentent des perspectives d'avancement certain, bien que limité, du double point de vue du revenu et de la situation, parce que ces travaux seraient la source de la plus haute moyenne de revenu réel, par habitant, dans un avenir prévisible? Ou encore faudrait-il tâcher surtout d'inciter les Indiens, en tant qu'individus, à tirer le maximum de leurs aptitudes, à aspirer à une grande diversité d'occupations, dont les exigences, en ce qui a trait à l'éducation, à la formation technique et à la personnalité, diffèrent totalement et présentent de profonds écarts quant au revenu et à la situation et assurent, dans l'ensemble, un niveau de revenu, par habitant, peut-être inférieur à celui que la première proposition permettrait d'atteindre? Bref, vaut-il mieux accorder plus d'importance à la diversification qu'à la spécialisation, étant donné le rôle que les Indiens seront appelés à jouer dans l'économie?

Pour divers motifs que nous scruterons plus loin, le poids de la preuve semble jouer en faveur de la spécialisation, du moins pour ce qui est de l'avenir prévisible. En dernier ressort, une diversité maximum serait peut-être souhaitable; mais, vu la nature du cas, sa réalisation et ses résultats seraient plus lents. Il ne faudrait évidemment pas pousser ce raisonnement à l'extrême. C'est une question d'importance relative. Il serait opportun d'encourager les Indiens à développer le plus possible leurs talents, notamment lorsqu'ils manifestent des aptitudes spéciales ou un intérêt particulier pour une formation technique ou universitaire supérieure, ou encore pour les travaux de bureau, pour les affaires ou d'autres genres d'emplois différents de ceux dont vivent le petit nombre des membres de bande relativement bien payés ou dont vivent la majorité des adultes.

Equilibre entre le développement économique et le développement social

Des changements très considérables se sont produits au cours des dernières décennies, tant dans la conception du développement économique et des changements sociaux que dans les opinions au sujet des meilleures lignes de conduite à adopter par les gouvernements, comme en font foi un certain nombre d'études fouillées (par exemple, *Report on the World Social Situation,* Nations Unies, New York, 1961).

(i) Jusqu'à la fin du XIX e siècle, la théorie prédominante de développement économique visait principalement l'exploitation. Le développement exigeait une accumulation de capitaux qui, en retour, engendrait des écarts de plus en plus grands de revenus. Certains, à cause de leur supériorité, de leur habileté en affaires ou de la fortune héritée à leur naissance, obtenaient une part plus généreuse du revenu national, de sorte que leur fortune leur permettait de faire des placements profitables. Les autres, qui recevaient moins, devaient supporter la pauvreté et les privations au nom du progrès. Au moins sur ce point, les marxistes et les économistes plus conservateurs, tenants de la théorie du laisser-faire, étaient du même avis.

(ii) Ces points de vue se sont modifiés peu à peu lors de l'apparition des théories et des mouvements en faveur de diverses réformes. On a de plus en plus exigé l'adoption de lois et de programmes de bien-être, pour empêcher l'abaissement des revenus des faibles et des pauvres et les protéger contre les exploiteurs. Le développement économique, ou l'industrialisation au sens large, était considéré par plusieurs comme un recul, du point de vue du bien-être social, à cause des situations malsaines qui en découlaient: l'effritement de la vie communautaire et familiale, le travail des enfants, l'entassement dans les quartiers malsains des villes et la délinquance. L'introduction ou la superposition des industries, par un groupe culturel ou un autre, ont mis en lumière tous ces problèmes sociaux.

Il a fallu que les gouvernements engagent des dépenses plus élevées pour instaurer des mesures de bien-être social, en vue de faire face aux frais qu'entraînent, pour la société, le développement économique et l'industrialisation. Toutefois, ce point de vue renferme implicitement la présomption de concurrence et, par conséquent, un problème de choix entre des déboursés rentables (ou sources de revenu) et des déboursés non rentables. Les organismes et les services de bien-être social, qui ne rapportent pas de revenu, sont tributaires du revenu final provenant des secteurs qui produisent du revenu (surtout l'entreprise privée).

(iii) Depuis la seconde guerre mondiale, l'accent a continué de se déplacer à mesure que l'intérêt s'éveillait aux variables sociales et culturelles influant directement sur le rythme de croissance économique; on a employé des expressions comme "équilibre entre le développement économique et le développement social" ou "équilibre et intégration du développement économique et social". La ligne de conduite précise à suivre n'a pas encore été définie

par des exemples clairs dans l'abstrait ou par l'énoncé d'une théorie continue bien structurée. Une telle ligne de conduite, dans la pratique, se fonde plutôt sur les hypothèses suivantes découlant d'une longue expérience:

a) Le développement économique, ou l'industrialisation, n'est pas nécessairement la seule ni la principale cause de désorganisation sociale et de problèmes sociaux onéreux. Aujourd'hui, les problèmes sociaux les plus graves semblent se retrouver avec le plus d'ampleur dans les régions du pays dont le développement économique ne réussit pas à croître à un rythme assez accéléré pour faire face aux besoins et aux aspirations de populations à croissance rapide.

b) Dans un sens large, les frais qu'entraîne le progrès social: éducation, santé physique et mentale, etc. ne doivent donc pas être considérés simplement comme des frais (le débit) qu'il faut évaluer en regard des profits (le crédit) que le développement économique rend possibles. Comme le mentionnait récemment le rapport d'un comité de spécialistes des Nations Unies: "Au lieu d'envisager les mesures sociales comme une bonne dont le travail consisterait à soulager les souffrances humaines et à supprimer l'insécurité que le développement économique laisse après lui, les objectifs sociaux et économiques doivent tendre parallèlement à une organisation sociale et économique complète." (op. cit., p. 23).

En fait, deux points de vue apparentés se posent en postulats:

1. Quelles sont les mesures de régie et de bien-être social adaptées au contexte du développement économique qui permettraient de parer aux nombreux effets de désorganisation sociale découlant d'un tel développement et de diminuer les frais liés à la solution des divers problèmes sociaux de longue portée qui l'accompagneraient autrement?
2. D'une manière plus positive, quelles sont les dépenses (si difficile soit-il d'en juger) qui favoriseraient davantage le développement économique, et qui compenseraient ou dépasseraient les dépenses engagées en immobilisations dans la machinerie, les routes, les ouvrages d'irrigation et autres? Evidemment, comme plusieurs expériences malheureuses l'ont démontré depuis la guerre, les immobilisations dans les entreprises durables équivalent souvent à un gaspillage pur et simple, à moins qu'on n'ait au préalable formé et préparé la population qui en bénéficiera, de manière qu'elle s'en serve à bon escient.

Depuis la guerre, les économistes se sont penchés de plus en plus sur la rentabilité de l'exploitation du capital humain, si bien qu'ils en sont venus conclure que, dans biens des cas, le pourcentage du rendement (ou pourcentage de l'accroissement du rendement et du revenu par dollar dépensé) est plus élevé quand il s'agit du capital humain que lorsqu'il s'agit de capital placé dans des entreprises durables ou matérielles.

Les fond affectés à l'instruction constituent un cas d'espèce. Certains économistes sont fort convaincants lorsqu'ils soutiennent que l'augmentation de productivité économique que les pays évolués du monde occidental (de même que l'URSS et le Japon) ont connue au cours des dernières décennies, tient, le plus souvent à l'élévation des normes d'éducation des travailleurs, aux fonds affectés à la recherche, à l'accumulation de connaissances qui en résultent et à l'utilisation qu'en fait la technologie.

Certaines de ces considérations s'appliquent, mais probablement à un degré moindre, à d'autres genres de dépenses faites pour le développement social. Les plans conçus pour améliorer les normes d'habitation, de santé et de nutrition de la population, devraient se traduire sous forme de productivité et de rendement supérieurs, qui seraient rendus possibles par une énergie physique accrue, un taux d'absentéisme moindre, etc. La mise en opération de meilleurs services, qui entraîne l'amélioration de la santé mentale et de la vie familiale, devrait également être rentable du fait d'un meilleur moral et d'une plus forte motivation au travail.

Evidemment, il ne faut pas accepter d'emblée de telles observations. les genres de programmes et le choix du moment de leur mise à exécution, tout comme les sommes qu'on y consacre, peuvent revêtir une valeur décisive. Un programme éducatif qui exalte les vertus anciennes ou les valeurs classiques d'une élite aristocratique, peut engendrer un dégoût pour le travail manuel, la spécialisation technique et les entreprises commerciales dont un peuple peu évolué a absolument besoin pour assurer son essor économique. En outre, des plans médicaux et des programmes d'hygiène improvisés sans souci de leurs effets éventuels, ont très souvent contribué à un accroissement du taux de natalité, qui a pris le pas sur celui du développement économique et qui, à la longue, a abaissé le niveau de bien-être de la majorité, au lieu de l'améliorer.

Régulation des naissances et développement économique

Le titre ci-dessus suppose évidemment que des mesures efficaces de contrôle de l'accroissement de la population comptent, ou devraient compter, parmi les objectifs les plus importants de tout programme réfléchi de développement équilibré, du double point de vue économique et social. En fait, des économistes comme M.H.V Villard ont exposé de façon convaincante, et en s'appuyant sur des prévisions statistiques solides, que l'affectation d'importants capitaux étrangers à la mise en oeuvre d'une vaste campagne visant à réduire le nombre des naissances, permettrait d'augmenter le revenu réel, par habitant, dans des pays comme l'Inde ou le Pakistan, d'une façon beaucoup plus considérable que ne pourraient le faire de semblables placements dans de grandes entreprises d'immobilisations.

Ici encore, des généralisations qui vaudraient, si elles s'appliquaient à des nations essentiellement tributaires du développement de leurs propres ressources, de leur accumulation de capitaux et de leur acquisition des connaissances techniques, ne sont pas toujours valables dans le cas de groupes qui, comme les Indiens de naissance, constituent une toute petite fraction de la population totale du Canada et dont l'essor économique, comme on l'a souligné, doit principalement être subordonné à leur acceptation d'emplois rémunérés ou salariés dans une économie plus vaste. Voici, par exemple, pourquoi il ne semble guère s avoir de bonnes raisons d'insérer, dans un programme d'ensemble visant le développement économique des Indiens, un programme concerté de régulation des naissances:

(1) On serait malavisé et l'on ferait preuve de peu de justice en choisissant une minorité parmi les autres comme objet d'une campagne particulière de régulation des naissances, uniquement parce qu'elle est pauvre et que le rythme d'accroissement de sa population est très élevé.

(2) La plupart des économistes canadiens soutiennent que le pays est sous-peuplé et qu'une population plus considérable favoriserait la croissance économique et, en général, un accroissement du rendement et du revenu par habitant. I 'attitude du gouvernement s'est fondée sur cette supposition, au moins depuis la seconde guerre mondiale, et l'on a énergiquement favorisé un accroissement rapide de la population au moyen de diverses mesures, telles les allocations familiales et l'immigration subventionnée.

(3) Les Indiens de naissance constituent à peine plus de 1 p. 100 de toute la population du Canada. Même si leur taux de natalité est presque le double de celui des Blancs, la force numérique qu'il constitue ne peut être interprétée comme une menace, si minime soit-elle, de surpopulation dans un avenir prévisible.

(4) Chez les Indiens eux-mêmes, dans l'ensemble, les faits que nous connaissons démontrent (comme il est expliqué au chapitre IV) qu'un taux élevé d'accroissement des naissances ne constitue pas tin facteur important de leur faible niveau de développement économique. Certaines des bandes les plus évoluées (dans l'optique de leurs revenus réels, par habitant, découlant

d'emplois rémunérés) comptent parmi les plus importantes, numériquement parlant, et parmi celles dont le taux d'accroissement naturel est le plus élevé; et vice versa.

Dans certaines parties du Canada, les Indiens ont à faire face à un problème de population (ou de surpopulation) uniquement dans un sens très restreint, en ce sens que, dans un certain nombre de bandes, l'accroissement de la population a dépassé le volume des ressources disponibles sur place et des occasions d'emploi permettant d'assurer leur subsistance, de sorte qu'il en résulte une diminution du revenu réel découlant d'emplois rémunérés. Cependant, ces collectivités ne présentent pas, en réalité, un problème de surpopulation qu'il faut résoudre par des mesures de régulation des naissances: il s'agit bien plutôt de la carence des lignes de conduite des gouvernements et des attitudes du grand public: on n'a pas assuré aux Indiens les organismes et les services voulus pour leur assurer l'éducation, la formation, la motivation et la mobilité indispensables au développement de leur économie.

Evidemment, tout cela ne constitue pas une interdiction de fournir assistance et renseignements au sujet de la régulation des naissances, en vue de la planification familiale, aux individus ou aux ménages indiens, tout comme aux membres des autres groupes.

Bien-être social et développement économique

L'administration des secours et des allocations de bien-être social constitue peut-être l'exemple le plus frappant de déséquilibre et de piètre organisation du développement économique et social du continent nord-américain. Les dispositions assurant des allocations de bien-être et des services auxiliaires aux familles des chômeurs et des indigents, ont peut-être incité les gens à demeurer oisifs, au lieu de chercher activement du travail ou de conserver leur emploi. La Direction générale des affaires indiennes, en particulier, a été critiquée à cet égard, bien que les reproches soient en grande partie injustes et mal a propos. Proportion gardée, le nombre d'Indiens qui comptent sur des secours de subsistance est bien supérieur à celui des Blancs, du moins pendant une partie de l'année; de plus, les secours joints à certaines autres prestations sociales, comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse, rapportent aux Indiens de certaines bandes moins favorisées, un revenu supérieur à celui qu'ils tirent des emplois rémunérés.

Encore une fois, la sagesse que procure l'expérience nous enseigne qu'un programme de développement économique énergique, bien conçu et complet, est précédé, sinon accompagné, de l'adoption de mesures accordant des avantages plus généreux en matière de bien-être et de sécurité sociale. En effet, pour un peuple qui s'est accoutumé peu à peu à un niveau de vie assez bas, les allocations de bien-être peuvent remplacer de façon permanente le travail comme moyen de subsistance (particulièrement dans le cas de la plupart des bandes indiennes moins avancées, lorsque le travail qui s'offre aux gens est ardu et désagréable, comporte des risques et est mal rémunéré, par exemple, le piégeage et les travaux non spécialisés, sur la ferme et dans la construction). Dans de telles circonstances, toute tentative de développement économique rencontre des difficultés particulières, à cause d'un état généralisé d'apathie, de résignation et d'absence de motivation chez les gens dont on veut favoriser l'évolution.

Afin de contrebalancer ces tendances et de les corriger, la Direction générale des affaires indiennes a lancé comme l'ont fait les divers ministères provinciaux, un nouveau programme de développement communautaire. L'idée maîtresse de ce programme consiste à aider les gens à s'aider eux-mêmes, à éveiller et à déclencher les énergies latentes ou inutilisées des membres de diverses collectivités, en les poussant, d'une manière ou d'une autre, à se lancer dans des entreprises sans recevoir d'aide extérieure, afin qu'ils participent eux-mêmes à leur propre économie

ou à leur progrès social, plutôt que de s'en remettre de plus en plus aux gouvernements pour se procurer un minimum de moyens de subsistance et de services essentiels. Nous parlerons plus longuement, au cours de cette étude, des divers rôles, exigences et relations qui doivent exister entre le développement économique et le développement communautaire.

Intégration et développement économique

Encore une fois, l'intensification du développement économique des Indiens du Canada n'est pas, en soi, une fin, mais plutôt un moyen d'atteindre d'autres fins, un moyen qui leur permettra de prendre une part plus active et plus efficace à la vie d'une société plus importante et de vivre une existence plus pleine, plus riche, plus motivée et plus heureuse. Le premier but des programmes de réadaptation et de développement des Indiens est de leur permettre de participer plus utilement à la vie de la société canadienne.

Etant donné la position très dépendante des collectivités indiennes du Canada, leur développement économique repose avant tout sur les bonnes relations que leurs membres établiront avec la société extérieure. Il faut donc présumer que, plus les Indiens s'intégreront aux divers aspects de la société canadienne, plus leur développement économique prendra d'ampleur. En d'autres termes, si les membres d'une bande participaient en grand nombre à l'activité économique, politique, sociale ou autre de la société canadienne, sur un pied d'égalité avec les Blancs dans le domaine de la concurrence et de la collaboration, il en découlerait, du moins on peut le croire, des niveaux de motivation, de compétence et de formation techniques qui pourraient porter la moyenne générale de revenu réel à un échelon supérieur à celui des bandes demeurées relativement isolées, du double point de vue économique et social.

Toutefois, ces conclusions n'ont pas nécessairement une valeur absolue. Si les membres des bandes occupent souvent de bons postes hors de la réserve, cela peut signifier que la collectivité est privée de ses chefs de file et que ceux qui n'ont pas quitté la réserve vivent, sur les plans économique et culturel, dans le marasme et dans l'indigence. Or, par contraste, une bande géographiquement ou socialement isolée peut jouir d'un niveau relativement élevé de revenu réel découlant d'emplois rémunérés par habitant, si elle a la mainmise sur des ressources hautement productives, que les membres de la bande peuvent utiliser efficacement, sans participation active avec l'extérieur ou, tout au moins, si elle a accès à des ressources de ce genre.

Ici encore se pose la question du mode de participation des Indiens, comme elle se pose dans le domaine du développement économique. D'une certaine façon, on pourrait dire de deux bandes indiennes qu'elles sont semblables sur ce point, si une égale proportion de leurs membres de divers groupes d'âge participaient, avec la même intensité et à des niveaux comparables, aux organisations et à l'activité où évoluent aussi des Blancs. Mais on peut concevoir qu'il existerait des différences marquantes dans le mode d'une telle participation et dans les effets qu'elle produirait, tant sur les Indiens que sur les Blancs. Encore là, tout comme pour le développement économique (domaine nécessairement relié), nous pouvons ramener le problème à sa plus simple expression en proposant deux modes de participation, spécialisation et diversification.

Antérieurement, certains étaient d'avis que, dans la plupart des cas, le développement économique des Indiens se ferait plus rapidement si on les aidait et les encourageait surtout à se spécialiser dans les genres de travaux les plus accessibles, lorsqu'il s'agit d'emplois suffisamment bien rémunérés adaptés aux aptitudes particulières et aux goûts d'une bonne partie de la minorité, ou de la majorité, des Indiens de la bande, au lieu de former et de préparer les Indiens à une foule d'emplois qu'on pourrait éventuellement leur offrir à un moment donné dans l'avenir.

On objectera à la première proposition que, si les Indiens sont appelés à s'intégrer à l'économie pour y jouer un rôle hautement spécialisé, notamment à titre de travailleurs manuels spécialisés ou à demi spécialisés, on pourrait tendre à s'en faire une certaine image et à les placer à un certain niveau fixe dans l'échelle sociale, de sorte que leurs aptitudes à participer aux nombreux organismes sociaux et autres se trouveraient réduites. Si, au contraire, l'on formait et préparait les Indiens à un rôle économique plus diversifié, même s'il en résultait une diminution du revenu moyen par habitant, on les rendrait peut-être plus aptes à apporter leur contribution à quantité d'organismes et de formes d'activité.

A l'encontre de ces propositions, il reste, fait important, que l'argent est toujours, dans notre société, le meilleur moyen d'obtenir les avantages et les satisfactions qu'on peut rechercher. En un mot, plus sera élevé le revenu en argent des bandes indiennes, par habitant, plus il sera possible à leurs membres de s'engager activement dans une sphère ou l'autre de l'activité de la société canadienne. Comme nous l'avons souligné plus tôt, assigner un rôle économique particulier à la majorité ou à une forte minorité ne signifierait pas l'interdiction d'aider et d'encourager les individus particulièrement prometteurs à accepter d'autres postes mieux rémunérés et auxquels s'attache plus de considération.

Un ou deux exemples de réussite indienne dans une profession prestigieuse, ou dans un autre domaine, feraient plus pour hausser les Indiens aux yeux des Blancs qu'une abondance d'aspirants ou de praticiens médiocres, ou n'obtenant qu'un succès relatif. En d'autres termes, si la majorité des adultes d'une bande sont des travailleurs à demi spécialisés et autonomes, elle créera vraisemblablement une meilleure impression que si un petit nombre atteignent des postes éminents dans la collectivité blanche, alors que le grand nombre ou la majorité demeure dans les rangs des travailleurs non spécialisés et occasionnels, ou subsistent grâce à la Caisse du bien-être.

Là encore, le mode de participation sociale aux entreprises et aux organismes canadiens, à la différence de la participation économique, (bien qu'il y ait corrélation entre les deux) peut s'orienter vers la spécialisation ou la diversification. Ainsi, il semble typique de certaines bandes qu'une forte proportion de leur population prenne une part active, avec les Blancs, à certaines formes d'activité organisée: par exemple, les syndicats ouvriers et les compétitions sportives. Dans d'autres cas, une minorité d'Indiens prennent part, avec les Blancs, à des formes d'activité plus variées, comme les associations de parents-maîtres, les fêtes et soirées paroissiales, les cercles I-II, les scouts, etc. En somme, il existe un prototype de l'Indien dont l'occupation ou la profession est de participer à toutes for-nies d'activité.

Il faut encore envisager une troisième variante. Nous avons jusqu'ici étudié deux profils de participation, en fonction du nombre des membres, ou de la proportion des bandes, qui font partie, avec les Blancs, des mêmes organismes ou participent aux mêmes initiatives. De façon différente, on peut dire que chaque type de bande possède une autonomie restreinte et ne se suffit qu'en partie. En revanche, il y a de nombreuses bandes indiennes qui ont atteint un haut niveau d'organisation interne. C'est dans les organismes dont la direction est majoritairement confiée aux bandes qu'on retrouve, du reste, le plus haut degré de participation. Ces caractéristiques se remarquent plus particulièrement au sein des bandes plus nombreuses, fortement attachées à l'agriculture, ou dont les membres occupent des emplois variés et qui sont, en quelque sorte, détachées des collectivités blanches.

Cela soulève un certain nombre de questions: I es collectivités indiennes bien organisées (au sens interne, à demi autonome) semblent-elles posséder des tendances séparatistes, du point de vue culturel? Un apport important et actif à la collectivité encourage-t-il également une collaboration plus active avec les Blancs dans les organismes et les initiatives extérieures? Ou bien un tel régime d'organisation tend-il à ralentir le développement économique du groupe, en décourageant toute

participation active sur le marché extérieur du travail, ou le stimule-t-il en relevant la fierté et le moral des Indiens? Les témoignages recueillis jusqu'à maintenant ne prouvent pas clairement qu'il y ait corrélation entre le développement économique, la structuration interne ou autonome au sein de la bande et les modes de participation au sein du monde des Blancs, l es bandes les moins structurées (dans le sens interne, à demi autonome, comme il a été dit plus haut), comprennent certaines collectivités indiennes parmi les plus pauvres du pays (nommément un certain nombre de bandes isolées, défavorisées et assistées, qui vivent de chasse, de pêche et de piégeage dans des districts pauvres en ressources), mais aussi certaines des bandes les plus évoluées économiquement et les mieux intégrées (celle de Lorette, au Québec, par exemple). Encore une fois, un degré supérieur de participation économique du genre spécial dont nous avons parlé plus haut, n'exclut pas nécessairement les tendances séparatistes ou une attitude ferme d'acquérir l'autonomie culturelle: Caughnawaga en est un exemple.

Ces divers modes de relations humaines, évidemment, impriment fortement leur marque sur chaque aspect des attitudes adoptées par la Direction générale des affaires indiennes. En premier lieu, ils soulèvent la question de l'ordre de priorité à établir dans l'affectation des fonds et du personnel formé. En matière d'éducation, faut-il tâcher surtout de préparer les Indiens à jouer des rôles particuliers dans l'économie, ou plutôt leur donner le même genre d'éducation qu'aux Blancs des mêmes groupes d'âge? Le programme d'avancement des collectivités doit-il être axé avant tout sur la collectivité indienne comme telle, ou plutôt être concentré d'abord sur les collectivités blanches avoisinantes pour y diriger les Indiens? Dans tout programme de développement économique, jusqu'à quel point les capitaux et l'assistance technique doivent-ils normalement être consacrés à inciter et à aider les Indiens à développer au maximum leurs terres et les autres ressources dont ils disposent, plutôt qu'à les encourager à quitter les réserves et à suivre des cours de formation spéciale qui leur permettraient d'obtenir des emplois dans les industries urbaines? Combien faudrait-il débourser pour le bien-être social, l'aide à l'habitation, le travail social et l'orientation dans l'économie domestique en faveur des Indiens vivant dans les réserves, plutôt que pour ceux qui les ont quittées et qui font face à de nouvelles difficultés en tentant de s'adapter à la vie des centres urbains?

Etant donné tous ces problèmes et les différences nombreuses qui existent entre les bandes indiennes, en ce qui a trait au degré de développement économique, de propriété ou d'accès aux ressources et aux marchés, d'éloignement ou de proximité des collectivités blanches, ainsi qu'au degré et au mode de participation dans la société canadienne, il est clair que la ligne de conduite à suivre devra être très souple et exigera un ordre de priorité qui tiendra compte des diverses situations.

CHAPITRE III

L'ÉTUDE ÉCONOMIQUE: SOURCE ET MÉTHODE

Il s'agit ici de la première tentative faite en vue d'effectuer une étude comparative, sur le plan national, du statut économique des Indiens, et des progrès qu'ils accomplissent dans ce domaine. Jusqu'ici, les travaux de recherches sur les Indiens du Canada n'avaient qu'une portée locale ou régionale. Diverses divisions de la Direction générale des affaires indiennes ont procédé à des enquêtes statistiques d'envergure nationale portant sur certains aspects de la vie des Indiens (degré d'instruction, conditions de logement, dépenses dans le domaine du bien-être, revenus de la famille et autres). Toutefois, on n'a pas essayé jusqu'ici d'intégrer ni d'interpréter d'une façon complète les données en provenance de ces sources, de manière à avoir un tableau complet de la situation économique des Indiens du pays.

Dans la présente étude, nous nous proposons de répondre aux questions suivantes:

Quelle est la situation économique des Indiens en général et quel est leur niveau d'évolution au pays? A quels facteurs peut-on imputer leur situation économique relativement modeste?

Quelles sont les différences les plus notables qui existent en ce qui concerne les revenus par tête et d'autres indices ou facteurs de croissance économique (structure industrielle ou professionnelle; chômage ou sous-emploi; recours aux services de bien-être ou à d'autres genres d'aide; accumulation de capital)?

Quels sont les principaux facteurs d'ordre variable, – géographiques, économiques, sociaux, culturels ou administratifs, – auxquels on peut imputer les différences de niveaux d'évolution entre les diverses collectivités?

Quelles sont les principales lignes de conduite de la Direction générale des affaires indiennes en ce qui a trait au bien-être économique des Indiens et de quel' le façon ces lignes de conduite ont-elles contribué, positivement ou négativement, à leurs progrès?

(1) La principale source de données utilisée au cours de cette étude a été un questionnaire détaillé portant sur les ressources. Ce questionnaire, rédigé par la Division du développement économique de la Direction générale des affaires indiennes, a été envoyé, en 1964, à tous les surintendants du pays, afin d'englober toutes les bandes de chaque Agence. lorsque tous les questionnaires auront été remplis et retournés et que les résultats auront été classifiés et analysés relativement aux 562 bandes, on aura, au sujet de la population de plus de 200,000 Indiens, un tableau beaucoup plus précis, détaillé et complet que tout ce qui avait précédemment été établi à cet égard. I e questionnaire de 18 pages ne comporte pas moins de 124 questions, dont plusieurs se subdivisent en deux ou plusieurs postes. Dans l'ensemble, les réponses fournissent une grande quantité de renseignements sur la situation économique des Indiens. On y trouve les postes suivants: terres, bois et autres ressources dont dispose chaque bande; possession de capitaux de diverses sortes: genres d'emplois, échelles de salaires et durée d'emploi dans chaque occupation: organisations qui existent au sein de la collectivité.

La Direction générale des affaires indiennes, dont le personnel est déjà restreint et surchargé de travail, devra consacrer beaucoup de temps et de travail afin de terminer l'enquête. Dans le cas de quelques questionnaires-types reçus jusqu'ici

et qui concernaient certaines bandes, les surintendants des Agences et leurs aides ont déclaré avoir fourni de 30 à 70 heures de travail supplémentaire, réparties sur une période de plusieurs semaines, afin de remplir le questionnaire relatif à chaque bande. Au moment où cette analyse a été faite, tous les questionnaires n'avaient pas été remplis. Avant que l'enquête ne soit entièrement terminée, on a considéré qu'il serait possible de fournir un état relativement exact de l'ensemble de la situation, en utilisant un certain nombre de bandes. On a donc constitué une liste de 50 bandes et on a demandé aux surintendants des Agences dont dépendaient ces bandes de donner toute priorité aux questionnaires, de manière qu'ils soient remplis et retournés au plus vite.

Les critères de ce choix sont les suivants:

En premier lieu, pour chacune des principales provinces ou régions du pays (Maritimes, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest), le nombre de bandes choisies et leur population égalaient en gros (relativement à un groupe-échantillon de cinquante) le rapport entre la population indienne de chaque région et l'ensemble des Indiens du Canada.

En second lieu, les bandes, dans chaque région, étaient à leur tour choisies, autant que possible, d'après trois types établis plutôt arbitrairement, ainsi que nous les exposons ci-après:

1. *Relativement isolées et* peu *développées.* Bandes vivant de chasse, de pêche et de piégeage et habitant la vaste zone septentrionale boisée qui va du Québec à la Colombie-Britannique, inclusivement, mais aussi un certain nombre de bandes vivant dans les régions agricoles méridionales de la plupart des provinces.
2. *En évolution.* Bandes établies assez près des collectivités blanches de population diverse, donc destinées à évoluer assez rapidement.
3. *Evoluées ou avancées.* Bandes qui, d'après les renseignements dont on dispose, semblent être en meilleure posture que la grande majorité, si l'on tient compte d'indices tels que le revenu par habitant, la proportion de personnes qui occupent des emplois stables et bien rétribués, le peu de recours aux services de secours ou de bien-être social et la réussite dans le commerce ou les professions libérales. On ne compte, dans cette catégorie, qu'un petit nombre de bandes qui satisfont à ces normes et elles se trouvent toutes dans le sud du Québec et de l'Ontario, ou en Colombie-Britannique.

A la fin d'octobre 1964, les questionnaires relatifs à 35 bandes de l'échantillon de 50 bandes, avaient été remplis d'une façon satisfaisante et retournés. Le travail de dépouillement, de compilation, d'analyse et d'interprétation des données, compte tenu des renseignements provenant d'autres sources concernant les bandes comprises dans l'échantillon, ainsi que la préparation du travail d'ordination, ont exigé plusieurs mois. On a décidé d'aller de l'avant, plutôt que d'attendre le retour des quinze autres questionnaires. La plupart des estimations statistiques qui sont calculées et analysées ci-après proviennent de ce groupe de 35 bandes indiennes. Au moment de la rédaction (mai 1965), un certain nombre d'autres questionnaires avaient été reçus. Cependant, un petit nombre des questionnaires précédemment reçus ne pouvaient être utilisés à cause d'erreurs évidentes ou d'omissions.

(2) On peut évidemment critiquer ce choix pour autant qu'il en donne pas un tableau complet des bandes indiennes du pays. Bien que celles-ci ne représentent que 7 p. 100 des 562 bandes, elles comptent un total de 35,683 personnes, soit près de 18 p. 100 des Indiens du Canada. les plus importantes et les plus évoluées, du point de vue économique (par exemple les bandes des Six-Nations, de Caughnawaga, de Walpole Island et de Squamish), comptant une représentation trop forte dans cet échantillon de 35 bandes, tandis que les bandes moins importantes et isolées et, à un moindre degré, les bandes rurales des régions des Prairies, ne sont pas assez représentées.

Cependant, si l'on considère en premier lieu l'essor économique en soi, les données économiques dont on dispose au sujet des bandes économiquement évoluées ont une importance décisive.

En outre, un grand nombre de données relatives aux bandes plutôt sous-développées do Nord, qui vivent du piégeage, ont déjà été recueillies grâce à diverses études, notamment celles de Buckley, Kew et Hawley (Centre d'études communautaires, Saskatoon, 1963), portant sur les Indiens et les Métis du nord de la Saskatchewan, de Jamieson et de Hawthorn (Comité de l'avenir économique du Manitoba, gouvernement provincial, Winnipeg, 1962), ayant trait aux Indiens du nord du Manitoba, et de Dunning (Changements sociaux et économiques parmi les Ojibwas du Nord) et Greenwood (Big Trout Lake), portant sur les Indiens de l'Ontario septentrional. Une grande partie des analyses contenues dans le présent rapport et concernant les Indiens des régions septentrionales s'inspirent de ces sources.

Outre les normes de sélection indiquées ci-dessus, l'utilisation du questionnaire sur les ressources est limitée pour les raisons suivantes:

a) En premier lieu, il faut noter que le questionnaire n'a pas été conçu spécialement en vue de répondre aux besoins et aux objectifs du programme de recherche sur l'évolution économique des Indiens du Canada, dont il est question dans le présent rapport. Comme son titre l'indique, il s'agit d'un questionnaire sur les ressources, et non d'un questionnaire sur le développement économique proprement dit. C'est dire qu'il a été conçu pour fournir, compte tenu du temps et du personnel restreint dont disposait la Direction générale des affaires indiennes, un "inventaire" complet et à jour des principales ressources dont jouissent ou disposent les bandes indiennes du pays, par rapport à leur population résidente ou non résidente, les collectivités étant classées dans de vastes groupes, selon l'aptitude ou l'inaptitude à occuper un emploi, selon leurs occupations, leurs revenus et la régularité ou la durée de l'emploi. Il s'agit ici, naturellement, de données essentielles qui permettront d'en arriver à une bonne vue d'ensemble de la situation économique actuelle des Indiens du Canada et de l'ampleur des problèmes économiques soulevés dans chacune des régions; et, en dépit des restrictions indiquées ci-dessous, on a là, et de loin, les meilleures sources de données disponibles à l'heure actuelle pour mesurer et analyser, à l'échelle nationale, les principales questions relatives au développement économique des Indiens.

Si le questionnaire avait eu principalement pour objet de mesurer les niveaux comparatifs de progrès économique atteint par les bandes indiennes de tout le Canada et d'évaluer les nombreux facteurs qui ont favorisé ou retardé ce progrès - comme le présent rapport s'efforce de le faire - il aurait fallu y inclure de nombreuses autres questions demandant plus de détails et utiliser un personnel plus nombreux, qui aurait dû consacrer beaucoup plus de temps à ce travail.

De plus, il faut ajouter qu'en préparant un long questionnaire, compliqué et détaillé, on n'aurait sans doute pas pu éviter des lacunes et des ambiguïtés dans les questions, ce qu'on n'aurait constaté qu'après avoir reçu les premiers questionnaires remplis.

Aussi, pour se servir du questionnaire comme principale source de données aux fins de la présente étude, il a fallu tenir compte des restrictions suivantes:

1. Le questionnaire porte plutôt sur les domaines primaires de l'emploi, en particulier sur l'agriculture, que sur les domaines secondaire et tertiaire.
   Par exemple, la section consacrée au relevé de l'utilisation des terres comporte plus de deux pages comprenant 23 questions, dont un certain nombre sont subdivisées, tandis que la section intitulée "questions supplémentaires relatives à l'amélioration des terres", comporte quatre pages comprenant 38 questions. Dans l'ensemble, ces questions constituent près de la moitié du questionnaire. La majorité de ces deux groupes de questions se rapportent à la culture réelle ou éventuelle des terres des réserves indiennes. Comme l'enquête le

révèle et ainsi que d'autres études le confirment, la culture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de la plupart des collectivités indiennes, et il semble qu'au mieux des choses, les perspectives qu'elle offre restent limitées quant au développement général de leur économie.

2. La section traitant de ressources en capital comprend 48 questions qui se rapportent à des genres de biens de production classés sous les rubriques suivantes: "véhicules", "immobilisations agricoles", "matériel et équipement agricole", "machines et équipement pour l'exploitation forestière", "principaux articles de pêche, de chasse et de piégeage", "autres agrès de pêche, de chasse et de piégeage" et "bétail". Chacun de ces postes est lui-même subdivisé, quant au nombre et à la valeur, sous les rubriques suivantes: "propriété des bandes", "propriété des particuliers" et "propriété du Ministère".
   D'après les données obtenues au cours de l'enquête, les industries primaires emploient plus de la moitié des travailleurs indiens du pays, dont la majorité sont à leur propre compte. Mais il s'agit d'industries où les occasions d'emploi deviennent moins nombreuses que celles qu'offrent d'autres industries. D'ailleurs, en raison du niveau généralement bas des revenus, elles fournissent beaucoup moins de la moitié de la totalité des gains touchés par les Indiens dans tous les emplois rémunérés. Néanmoins, nous le répétons, un relevé de ces divers postes est fort utile et précieux, vu qu'il donne la réponse à bon nombre de questions et qu'il permet d'effectuer des analyses fort intéressantes.
   Ne figurent pas sur ces listes, toutefois, toutes les questions relatives au nombre, au genre et à la valeur des immobilisations, du matériel et des stocks faisant partie des catégories non primaires, c'est-à-dire les industries, les commerces ou les services de diverse nature, soit: (1) ceux qui sont la propriété des membres des bandes, dans les réserves ou en dehors des réserves, et qui sont exploités par eux; (2) ceux qui se trouvent dans les réserves mais appartiennent et sont gérés par des non Indiens, (3) ceux qui se trouvent dans les réserves et appartiennent à des non Indiens mais sont gérés par des membres des bandes indiennes. Ces entreprises constituent un des indices les plus significatifs du développement économique des bandes.
   La seule façon d'obtenir ces données est de poser les trois grandes questions que voici:
   a) "Indiquez quelles sont les entreprises importantes qui se sont implantées, ces dernières années, en précisant si celles-ci ont réussi ou ce qu'il en est advenu, par exemple, l'établissement d'une scierie ou de toute autre entreprise commerciale:
      Excellentes affaires,
      Bonnes affaires,
      Assez bonnes affaires,
      Échec,
      Aucune tentative".
   b) "La réserve compte-t-elle des entreprises de transformation ou de fabrication ou des entreprises commerciales?"
      Oui Non
   c) "En cas de réussite des trois catégories principales d'entreprises, indiquez si le droit de propriété et de gestion est exercé: a) par une bande indienne; b) par un ou par plus d'un Indien; c) par la Direction générale des affaires indiennes; ou d) par des non-Indiens."
3. Vu qu'il faut tenir compte de plusieurs restrictions dans le cas de la composition de l'effectif ouvrier, des genres d'emploi, de la durée des emplois et des taux de rémunération certains renseignements fort importants font défaut.
   a) Par exemple, dans une section du questionnaire, on demande combien d'hommes dans la bande sont aptes au travail, combien occupent un emploi au cours de divers mois de l'année, et combien sont en chômage. Il s'agit là,

naturellement, de renseignements essentiels sur le bien-être économique de la collectivité. Malheureusement, on n'a pas prévu de questions de ce genre pour la population ouvrière féminine, de sorte qu'on ne dispose d'aucun moyen permettant de savoir combien de femmes ont un emploi, quel genre de métier elles exercent, quelle est leur rémunération (sauf dans le cas des questionnaires qui précisent clairement des emplois occupés par des femmes: par exemple, dans le cas des infirmières). L'accession des femmes au marché du travail) surtout dans les usines, les bureaux et les services, constitue un autre élément primordial de la croissance économique d'une collectivité.

b) En outre, la question portant sur "l'emploi de personnes domiciliées ou non dans les réserves" peut fournir des renseignements utiles. Elle se subdivise en dix-neuf catégories distinctes de travaux, et pour chacune d'elles, les renseignements doivent être établis sous les rubriques: "nombre de travailleurs", "mois-homme de travail" et "revenu estimatif". D'autres renseignements précieux auraient pu être obtenus si l'on avait mieux décrit et subdivisé certaines catégories. Là encore, on a insisté beaucoup plus sur les domaines primaires d'emploi que sur les domaines secondaires et tertiaires. Le domaine primaire, qui compte pour neuf des dix-neuf classifications, est subdivisé en industries; par exemple, "les forêts dans les réserves", "les forêts à l'extérieur des réserves", "l'élevage du boeuf dans les ranches", "l'industrie laitière", tandis que d'autres genres d'emplois salariés ou rémunérés sont classifiés dans un nombre restreint de grandes catégories: par exemple, "emplois de bureau", "main-d'oeuvre non spécialisée et occasionnelle", "main-d'oeuvre spécialisée", "travailleurs à leur propre compte dans d'autres entreprises industrielles ou commerciales" (autres que la culture ou les industries primaires) et les "autres sources d'emploi" (précisez). On subdivise de nouveau chacune des catégories de la façon suivante: "dans les réserves" et "en dehors des réserves".

(i) On a omis d'indiquer une catégorie remarquable et importante, soit la main-d'oeuvre à demi spécialisée employée dans un grand nombre de domaines, tels que le travail à l'usine, la conduite des camions et le de'bardage. Il en est résulté un certain manque d'uniformité dans les questionnaires reçus. Certains questionnaires renvoyés rangent, par exemple, les débardeurs dans la catégorie des travailleurs "non spécialisés et occasionnels", alors que d'autres les classent comme travailleurs "spécialisés".

(ii) En outre, il serait intéressant et utile de savoir dans quels genres particuliers d'industries les Indiens des diverses bandes du pays travaillent et de posséder, à cet égard des détails au moins aussi complets que dans le cas des industries primaires, par exemple, «usine», «magasin», «'établissement de services», «bâtiment», «chemins de fer et routes», «transport routier», etc. heureusement, on peut se procurer beaucoup de ces renseignements, qui manquent pour les cinquante bandes de l'échantillon, en faisant appel à d'autres sources, notamment le questionnaire que la Division du bien-être de la Direction générale des affaires indiennes a expédié en 1963, et dans lequel on demandait au personnel de l'organisme de fournir, au sujet de chaque bande, des données sur "les principales sources d'emploi A l'extérieur", par ordre d'importance.

En dépit de ces quelques restrictions, le questionnaire portant sur les ressources fournit de nombreuses données dont on ne disposait pas jusqu'ici et qui permettront d'évaluer la situation économique actuelle de toutes les bandes indiennes du pays et leurs possibilités éventuelles de développement économique futur. Si les services qui ont entrepris l'étude en question avaient décidé d'effectuer, de leur propre chef, une enquête vaste et complète, en y ajoutant des questions sur les aspects spéciaux de l'évolution, il leur aurait fallu un personnel fort nombreux, un montant d'argent beaucoup plus considérable et beaucoup plus de temps pour obtenir les mêmes données essentielles, les dépouiller et les analyser.

4. On peut aussi mettre en doute l'exactitude des données relatives aux revenus, particulièrement en ce qui a trait au revenu réel, par habitant, résultant d'un emploi rémunéré, données qui sont indispensables à l'analyse qui suit. I a mesure de l'exactitude semble cependant constituer un problème dans tous les cas où il est question d'obtenir des évaluations sûres sur le revenu personnel de tout groupe de population donné. Il n'y a pas de raison de croire que les évaluations fournies par le questionnaire sur les ressources, soient moins sûres que celles obtenues à la suite de tout autre relevé ordinaire du revenu des particuliers. Il serait peut-être bon d'étudier davantage cette question.

   a) Des évaluations exactes du revenu des particuliers, sauf dans le cas d'importants groupements nationaux, sont toujours très difficiles à obtenir. Certaines des sources auxquelles on fait le plus couramment appel, peuvent donner lieu à d'importantes erreurs. Les résultats du recensement, par exemple, sont surtout fondés sur les réponses du chef de ménage (auxquels on ne peut pas toujours se fier) et sur des contrôles par sondage des feuilles de paye, du revenu tiré d'une ferme, d'un commerce ou d'une entreprise quelconque. Les déclarations d'impôt sur le revenu peuvent aussi contenir des erreurs, des inexactitudes, ou tout simplement comporter de la fraude; de toute façon, elles ne fournissent pas de données au sujet des groupes à revenus modestes ou exonérés d'impôts (parmi lesquels se rangent la majorité des Indiens). Ces considérations s'appliquent aussi aux enquêtes par sondage d'envergure moindre. En général, les salariés ou les chefs de ménage ont tendance à taire leurs gains et à ne fournir aux étrangers qui viennent se renseigner, que des sous-estimations ou des déclarations qui restent en deçà de la vérité. Ils en ont d'autant plus l'occasion que, d'une façon générale, ils tirent leurs revenus de sources non ordinaires ou supplémentaires, en exerçant de nombreuses occupations; tel est le cas des rémunérations pour les heures supplémentaires ou pour les vacances, des primes de travail de nuit, du travail à la pièce, des boni, des pourboires et des dons en espèces ou en nature, des revenus provenant du cumul d'emplois, et ainsi de suite.

   b) I e personnel des Agences de la Direction générale des affaires indiennes, qui doit fournir les données sur les revenus et autres dans le cas du questionnaire sur les ressources, semblerait plus en mesure d'obtenir des estimations exactes, dans l'ensemble, sur les foyers indiens que la plupart des enquêtes ayant trait au revenu des particuliers. Il semblerait qu'il en soit ainsi pour les raisons suivantes:

      (i) Comme la plupart des ménages indiens comptent sur la Direction générale des affaires indiennes pour recevoir des prêts de secours et de nombreux autres biens et services, les surintendants des agences et leurs employés obtiennent ainsi des renseignements confidentiels au sujet de l'avoir et des affaires des ménages qui relèvent directement d'eux.

      (ii) Les domaines limités d'emploi qui s'offrent aux Indiens de la plupart des bandes et la mobilité restreinte de ces dernières facilitent sensiblement l'estimation et la vérification de la moyenne de leurs gains ou de leurs salaires.

      (iii) De plus, on tient des états relativement détaillés et exacts du rendement et des gains dans des domaines où les Indiens travaillent surtout pour leur propre compte. les gouvernements provinciaux exigent, en vue de la conservation, que de tels états soient tenus, par exemple, dans le cas du piégeage, de la pêche, de l'exploitation forestière et de la vente de poteaux. En outre, comme il n'y a alors que quelques qu'un acheteurs ou même un seul acheteur pour ces produits, on peut facilement estimer les revenus qu'en retirent les producteurs.

      (iv) De plus, la plupart des emplois salariés ou rémunérés qu'occupent un nombre relativement élevé d'Indiens en dehors de leurs réserves (par

exemple, la culture, la construction, le service de guides, l'exploitation forestière, le de'bardage, le travail à la scierie, le travail à l'usine ou le travail de bureau en général) sont d'habitude rémunérés, d'une façon assez normalisée, à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois, dans des zones assez étendues, selon la coutume, les conventions collectives ou la loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

c) La Direction générale des affaires indiennes a cependant éprouvé certaines difficultés lorsqu'elle a voulu obtenir des renseignements exacts sur les revenus réels des Indiens appartenant aux catégories suivantes:

(i) Dans le cas des membres de bandes indiennes qui exercent divers genres d'emplois occasionnels, ainsi que certains genres d'emplois permanents qui les obligent à s'éloigner de leurs réserves pendant plusieurs mois à la fois ou d'une façon permanente. Comme l'indiquent les données statistiques des chapitres suivants, dans le cas d'un certain nombre de bandes, les personnes qui ont répondu à la Direction générale des affaires indiennes, n'ont pas essayé d'évaluer les gains des membres des bandes qui ne résidaient pas dans la réserve. Dans ce cas, les gains estimatifs d'une bande, par habitant, ne s'appliquent qu'aux Indiens résidant dans la réserve. Dans le cas de certaines bandes nombreuses, avancées et dont une forte proportion sont des non-résidents, - par exemple, les Six-Nations et les Tyendinaga, - on peut en venir à sous-estimer beaucoup leur revenu, dans la mesure où le questionnaire portant sur les ressources laisse croire que, autant qu'on a pu en juger par les évaluations établies au sujet de la plupart des bandes, les Indiens vivant hors des réserves et travaillant en dehors, gagnent généralement beaucoup plus, en moyenne, que leurs compagnons de bande restés sur place.

(ii) In autre genre de difficulté se pose lorsqu'on veut évaluer le revenu moyen, par habitant, dans le cas de nombreuses bandes indiennes qui se trouvent dans la vaste zone boisée du nord du pays et dont les ressources proviennent surtout du piégeage, de la pêche, de la vente de poteaux, d'un emploi de guide et de l'artisanat. Bien que ceux-ci aient, en moyenne, un revenu en argent moindre que celui des salariés, pendant la majeure partie de l'année, les ménages indiens de ces bandes tirent généralement une grande partie de leur subsistance (partie difficile à évaluer) de la production de denrées destinées à la consommation domestique, plutôt qu'aux marchés (par exemple, le gibier, le poisson, le bois de chauffage et le bois de construction, les peaux, l'artisanat). La valeur nette de ces articles en argent est fort difficile à établir pour chaque bande en particulier. D'abord, l'importance des ressources qui se trouvent à distance convenable des réserves de la bande, varie énormément. Dans le cas de certaines bandes, la plupart des foyers, sinon tous, se consacrent, pendant toute l'année, à la chasse, à la pêche, au piégeage et à la cueillette. Dans le cas de certaines bandes, ces éléments sont fort importants. Ainsi, les vingt-huit ménages de la bande de Dog Rib Rae, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui se livrent à la chasse et au piégeage, pêchent, en outre, environ 100,000 livres de poisson par année, soit une moyenne de plus de 3,500 livres par ménage, alors que, dans certaines autres bandes, les produits destinés à la consommation domestique ne résultent que de l'activité des ménages où les hommes s'occupent de la pêche ou du piégeage commercial pendant quelques mois de l'année. Mis à part le revenu réel tiré des ressources obtenues sur place, il faut tenir compte aussi des prix plus élevés que les membres des bandes indiennes du Nord doivent payes pur les biens et services nécessaire, par rapport aux membres des bandes vivant plus au sud, vu les grande distances et les frais de transport élevés.

Il en est de même pour l'agriculture. Ainsi, au sein de certaines bandes, les propriétaires se spécialisent dans la production des céréales dont la totalité, ou à peu près, n'est pas destinée à la consommation domestique, alors que dans d'autres, qui s'adonnent à diverses cultures ou qui élèvent du bétail, la valeur de la production pour usage domestique est souvent supérieure à celle des produits vendus sur le marché. Afin de résoudre ces problèmes, on a établi une moyenne quelque peu arbitraire du revenu réel par année, dans le cas de chaque bande, en établissant à $50 par mois la production domestique de chaque ménage au cours des mois pendant lesquels ses membres s'adonnent à la culture, au piégeage ou à la pêche. C'est là l'estimation que fournissent le plus souvent les représentants de la Direction générale des affaires indiennes et les autres personnes à qui l'on s'est adressé et qui sont au courant de la situation. Dans le cas de certaines bandes, il s'agira, bien entendu, d'une surestimation, alors que dans d'autres cas (particulièrement lorsqu'une grande proportion des ménages dépendent de secours ou occupent des emplois occasionnels, mais s'adonnent aussi, pendant un certain temps, à la chasse, à la pêche, à la culture des légumes, à la coupe du bois d'oeuvre et du bois de chauffage pour leur propre usage, on aura une sous-estimation.

(iii) L'insuffisance de nos connaissances peut aussi occasionner une sous-estimation du revenu moyen, par habitant, dans le cas des bandes dont les revenus sont élevés, notamment les bandes de Skidegate, Sheshaht, Caughnawaga et Tyendinaga, où une grande proportion, sinon la majorité de la population adulte masculine, occupe des emplois spécialisés hautement rémunérés. On peut citer, en particulier, le cas des travaux à la pièce, qui demandent beaucoup d'heures supplémentaires et qui permettent souvent d'ajouter à son revenu en se livrant à d'autres occupations rémunératrices, telles que la pêche. Toutefois, mis à part ces facteurs (contrairement à ce qu'on pense communément), les Indiens doivent acquitter l'impôt sur le revenu, tout comme les Blancs, à l'égard du revenu gagné à l'extérieur de leurs réserves. Cela rétrécit l'écart qui existe, quant au revenu moyen disponible, entre les groupes à revenus élevés et faibles, pour autant que la plupart des travailleurs de cette dernière catégorie gagnent moins que le minimum imposable.

De toute façon, en tenant compte des lacunes qui restreignent nos connaissances et de ces sources possibles d'erreur, il n'est pas nécessaire d'être précis lorsqu'on effectue une vaste analyse comparative des bandes indiennes, échelonnées depuis les groupes à revenu élevé jusqu'aux groupes à faible revenu. Les genres d'erreur ou d'omission, les surestimations et les sous-estimations dont il a été question ci-dessus, tendent à rester constantes d'un bout à l'autre de l'échelle, et même à s'annuler. Ainsi, bien qu'aucune des estimations de revenus présentées dans les tableaux statistiques qui suivent ne soit absolument exacte, le rang que la plupart des bandes occupent dans l'échelle et les différences relatives de niveau qui existent entre les divers groupes, le sont probablement. Naturellement, au sein de vastes groupes de revenus (que le revenu soit élevé, moyen ou faible), il faudra probablement, quelle que soit la situation des diverses bandes, déplacer chaque bande d'un ou de deux rangs vers le haut ou vers le bas de l'échelle, pour mesurer avec une parfaite exactitude le revenu réel par habitant dans chaque cas. Mais ce qui nous importe essentiellement pour l'évaluation des facteurs auxquels on peut attribuer l'écart dans l'allure de leur développement économique, c'est la situation relative des bandes indiennes en ce qui concerne leurs revenus, plutôt que la connaissance précise de leurs revenus effectifs.

5. Vu la nature des documents et la difficulté ou l'impossibilité d'obtenir des estimations raisonnablement exactes de certaines sortes de données, le questionnaire sur les ressources devra comporter d'autres restrictions.

a) Tout d'abord, l'unité étudiée est la bande. Si l'on avait choisi l'individu ou la famille, une étude portant sur 5 p. 100 ou 10 p. 100 d'un échantillon pris au hasard parmi toute la population indienne, pourrait donner des résultats quelque peu différents (par exemple, une bande indienne plongée dans le marasme économique peut être justement celle qui a perdu ses membres les plus dynamiques ou ceux qui réussissaient le mieux du point de vue économique). Il semblerait donc utile d'effectuer, dans diverses régions, une étude spéciale d'un échantillon représentatif d'indiens qui ont réussi. Dans cet ordre d'idées, il serait particulièrement intéressant d'étudier le cas des Indiens qui ont quitté d'une façon définitive leurs bandes et leurs réserves et qui se sont adaptés entièrement à la société extérieure.

b) En second lieu, chose plus importante, plusieurs études faites ici et là, des rapports spéciaux et des observations faites au hasard, ainsi que les données provenant du questionnaire portant sur les ressources, semblent indiquer que les facteurs essentiels qui déterminent le taux ou l'allure de l'évolution économique des bandes indiennes, n'ont pas été inclus dans le questionnaire et qu'on n'aurait pas pu, de toute façon, les y inclure, car ils sont de nature trop immatérielle pour être identifiés ou mis sous forme de quantité utilisable comme statistique utile dans une vaste enquête de cette nature. Ces facteurs sont les suivants:

- La façon dont les Indiens envisagent et estiment surtout les divers emplois salariés, l'acquisition de biens durables de consommation et l'accumulation de capitaux en vue de les placer dans des entreprises indépendantes:
- La récompense ou l'encouragement donné par la collectivité indienne à celui qui réussit dans une carrière professionnelle ou dans le commerce:
- Les qualités et méthodes d'orientation et les genres d'idéologie requis sein des collectivités indiennes.
- Le rôle et les répercussions des cérémonies traditionnelles (ou renouvelées)
- Les attitudes, genres de comportement et lignes de conduite qu'adoptent divers éléments envers les Indiens (particulièrement les employeurs, les compagnons de travail, les marchands et les dispensateurs de crédit), dans la société blanche, et les réactions des Indiens devant ces attitudes, ces (lignes de conduite et ces modes de comportement, explicites ou sous-entendus.
- En dernier lieu, et par-dessus tout, le genre d'attitude, la participation et les rapports entre les bandes indiennes et les collectivités blanches les plus importantes dans les diverses régions.

Pour obtenir des données sur de tels sujets, la présente étude portant sur l'évolution économique des Indiens devra être complétée au moyen d'études plus approfondies ayant trait à certaines collectivités. Déjà, quelques-unes de ces études ont été effectuées et publiées, et d'autres sont encore en cours, Elles ne comporteront peut-être pas d'exemples proprement choisis d'indiens, au sens rigoureux et statistique, mais elles seront suffisamment dispersées et diversifiées, quant à l'endroit ainsi qu'au contexte économique et social des collectivités et des individus étudiés, pour donner, au sujet des principales variables non économiques qui influent sur le développement économique, un état conforme à la réalité.

CHAPITRE IV

TABLEAU D'ENSEMBLE

Les objectifs exposés aux chapitres précédents, compte tenu des données obtenues à la suite de recherches, ne seront atteints que si l'on commence par établir un état général de la situation économique des Indiens du Canada, leurs principales sources d'emploi et leurs principaux moyens d'existence, la durée de leur emploi, l'importance des revenus qu'ils tirent d'emplois rémunérés et la mesure dans laquelle ils doivent recourir à d'autres sources de revenus.

Les tableaux A et B ci-dessous fournissent un état général de ce genre, soit un relevé de la population des 35,683 Indiens compris dans l'échantillon représentatif des trente-cinq bandes. Les bandes ont une population variant de 130 personnes d plus de 7,000. Un peu plus de 73 p. 100, soit près des trois quarts, habitaient les réserves lors de l'enquête, alors que plus du quart des personnes étaient des non-résidants qui restaient membres d'une bande.

Emploi et rémunération

L'ensemble des gains que cette population tirait d'emplois rémunérés, atteignait, au total, $10,843,638, soit un peu moins de $300 par tête, alors que la moyenne pour le Canada dans son ensemble était de $1,400[1]. (Ce bas niveau de gain par habitant, dans le cas des Indien s, comparativement à la moyenne des Canadiens dans leur ensemble, tient surtout à ce qu'ils sont employés, pour la plupart, dans des industries ou des occupations faiblement rémunérées et à ce qu'il y a chez eux une grande proportion de chômage ou de sous-emploi. Cette situation est aussi attribuable, en partie, au taux très rapide de croissance de leur population depuis la seconde guerre mondiale et, partant, à l'importante proportion de leur population qui n'est pas en âge de travailler. D'après la statistique tirée du recensement des Indiens, en 1959, plus de 49 p. 100 des membres des 35 bandes de l'échantillon dont il est fait mention dans les tableaux A et B, étaient âgés de moins de 16 ans, alors que la moyenne, pour l'ensemble du Canada, était de plus de 28 p. 100 et que la proportion des personnes se trouvant dans le groupe d'âge productif de 16 à 64 ans s'établissait respectivement à peu près d 45 et d 65 p. 100. Donc, proportionnellement à la population, le groupe d'âge productif compte beaucoup moins d'Indiens que la population canadienne dans son ensemble.)

Ces gains ont été établis à la suite d'une étude ayant trait à 7,962 emplois de durée variable dans des industries et des occupations diverses qui, dans le tableau A, entrent dans 14 grandes catégories. La plupart de ces emplois ont été remplis, semble-t-il, par les 6,327 hommes estimés aptes au travail, dont l'âge variait de 16 à 64 ans inclusivement, Malheureusement, le questionnaire portant sur les ressources ne comprenait aucune question relative à l'emploi des femmes ou des travailleurs âgés de moins de 16 ans, de sorte qu'il ne nous est pas possible de savoir comment se répartissaient les emplois dans ces groupes.

---

[1]Ce chiffre a été obtenu en divisant par la moyenne de la population canadienne de 19.4 millions en 1964, le total des revenus, soit 27,475 millions de dollars pour la même année. Ce montant des revenus comprend le total des salaires, émoluments et revenus tirés de travaux supplémentaires, le revenu net des exploitants agricoles et le revenu net des entreprises non agricoles constituées en sociétés, en un mot, le revenu total obtenu des emplois rémunérés. Ce chiffre ne comprend ni les versements de transfert des gouvernements, ni les bénéfices des sociétés, les loyers, les intérêts et les autres revenus provenant uniquement des placements *(Statistical Summary Supplement,* 1964, la Banque du Canada, Ottawa, pp. 112, 117).

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'échantillon de 35 bandes utilisé pour l'analyse et la classification statistique, touche plus particulièrement les bandes nombreuses qui ont un revenu élevé et qui, du point de vue économique, sont évoluées. Néanmoins, il ressort de ces données statistiques que les Indiens du Canada sont grandement en proie au chômage ou au sous-emploi[1], à la pauvreté et à la dépendance.

La durée moyenne d'emploi, comme on peut le constater en examinant la troisième colonne du tableau A, n'a été que de 4.8 mois au cours de l'année 1964-1965 (bien que, comme on l'a fait remarquer, cela n'indique pas le nombre moyen de mois d'emploi par travailleur pendant cette période, puisque nous n'avons aucun moyen de savoir combien de travailleurs ont occupé plus d'un emploi au cours de l'année).

La répartition, en fonction des mois de travail, des 6,327 hommes aptes à occuper un emploi, donne une présentation plus graphique de la situation comme le montre le tableau B. Seulement 28.5 p. 100 ont été employés plus de neuf mois pendant l'année, alors que 61 p. 100 ont occupé un emploi pendant moins de six mois et 23.6 p. 100, pendant moins de deux mois.

De même, les gains annuels moyens par travailleur, qui ont été de $1,361, indiquaient une disproportion par rapport à la moyenne de près de $4,0002 pour l'ensemble des Canadiens. Une autre répartition par groupes de revenus, établie grâce à l'enquête spéciale sur le bien-être et le logement effectuée en 1965 par la Direction générale des affaires indiennes, donne, pour les 36 bandes indiquées au tableau B, les estimations suivantes: 11.5 p. 100 seulement des ménages indiens ont eu un revenu de $4,000 ou plus par année; 78.5 p. 100 ont touché moins de $3,000; 54.5 p. 100, moins de $2,000; et 28.2 p. 100, moins de $1,000.

Outre la généralisation du sous-emploi et des gains peu élevés, les ménages indiens dépendent dans une large mesure de l'assistance, c'est-à-dire des secours en argent ou en nature et d'autres revenus supplémentaires. Plus du tiers (33.5 p. 100) des ménages compris dans l'échantillon étudié étaient tributaires des subventions de bien-être versées par la Direction, ce qui représente, en tout, 9.3 p. 100 de tous les gains découlant d'emplois rémunérés. Et pourtant, là aussi, on sous-estime le degré de dépendance à cet égard, car un certain nombre de bandes indiennes, qui disposent de fonds et de revenus de bandes considérables, s'occupent elles-mêmes de secourir leurs membres. L'ensemble des paiements de transfert qui entrent dans la catégorie de la sécurité sociale en faveur des Indiens, y

---

[1]La statistique officielle sur le chômage, telle qu'elle est présentée par le Bureau fédéral de la statistique et dans la plupart des publications gouvernementales, peut être critiquée sur plusieurs points. On considère comme faisant partie des effectifs de la main-d'oeuvre ceux qui sont effectivement à la recherche d'un emploi et comme chômeurs, ceux qui cherchent effectivement un emploi mais qui n'ont pas été employés pendant une semaine ou plus avant l'entrevue. Cette méthode tend à sous-estimer l'étendue du chômage de deux façons: (1) ceux qui ont cherché du travail sans succès pendant une longue période tendent à se décourager et ne cherchent plus d'emploi, de sorte qu'on ne les compte plus comme faisant partie de la population active et, par conséquent, on ne les considère plus comme chômeurs; et (2) les personnes qui, au moment de l' entrevue, occupent un emploi sont considérées comme employées, même si elle ont chômé auparavant pendant des semaines ou des mois ci risquent de perdre leur emploi et de chômer pendant de longues période après l'entrevue.
En résumé, la statistique officielle sur le chômage tend à sous-estimer le nombre des sans-emploi, ce qui. dans l'ensemble, est un problème très grave. La statistique fournie par le questionnaire portant sur les ressources, établi par la Direction générale des affaires indiennes, donne un tableau plus complet en ce qui u trait aux Indiens du sexe masculin en âge de travailler.

[2]Ce chiffre a été obtenu en divisant le total des revenus découlant d'emplois rémunérés au Canada, ainsi qu'il est expliqué dans une note de renvoi précédente, par 6,933.000, chiffre qui représente la moyenne de la population active civile pendant l'année 1961 (flanque du Canada, op. cit.).

TABLEAU A

ETAT RÉCAPITULATIF DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI ET LES GAINS DES INDIENS DE TRENTE-CINQ BANDES REPRÉSENTATIVES DU CANADA

Industrie ou emploi	Total des personnes employées	Total des mois de travail	Moyenne des mois de travail	Total des gains	Moyenne des gains mensuels	Moyen n e de gains annuels par travailleur	Pourcentage de tous les gains	Pourcentage de la totalité de l'emploi par mois	Pourcentage du total des emplois
Exploitation forestière:									
Dans les réserves	592	2060	3.48	392,500	190.5	663.0	3.6	5.4	7.4
En dehors des réserves	287	1100	3.83	208,400	189.5	726.0	1.9	2.9	3.6
+Pêche	366	1152	3.15	401,016	348.0	1095.5	3.7	3.0	4.6
+Piégeage	1115	4025	3.6	646,242	160.69	580.0	5.96	10.5	14.0
Service de guides	176	481	2.7	90,300	188.0	5 13.0	.83	1.3	2.2
Cueillette (y compris foin sauvage)	1070	1219	1.1	103,600	85.0	96.8	.95	3.2	13.4
Artisanat	326	1150	3.5	69,285	60.25	212.5	.64	3.0	4.1
Total partiel	4037						17.6	29.3	49.3
Propriétaires de ferme	298	2244	7.5	488,230	217.6	1638.35	4.5	5.8	3.7
Propriétaires d'entreprises non agricoles	185	1552	8.4	487,000	313.8	2632.4	4.4	4.0	2.3
Travailleurs intellectuels et techniciens	52	542	10.4	266,000	490.8	5 115.4	2.45	1.4	.65
Employés de bureau	207	1977	9.55	479,680	242.6	23 16.8	4.4	5.2	2.5
*ouvriers qualifiés	1115	9429	8.45	4 944,495	524.4	4434.5	45.6	24.6	14.0
**Manœuvres et travailleurs occasionnels	2168	11339	5.2	2 266,890	200.0	1045.6	20.9	29.6	27.2
(Travailleurs agricoles)	(95)	(360)	(3.8)	(50,600)	(140.5)	(532.6)			
Total		7967	38267	4.8	10 843,638	283.4	1361.1	100.0	100.0
		100.0							

+Pour en arriver aux chiffres fournis ci-dessus, on a ajouté, dans le cas des bandes qui se spécialisent surtout dans la chasse, la pêche et le piégeage, $50 par mois par ménage au titre de la "nourriture en provenance de la région". On a tenu compte du même montant dans le cas des propriétaires de fermes.

* Un certain nombre de travailleurs spécialisés et relativement bien rémunérés, comme les bûcherons, en Colombie-Britannique, les camionneurs et les ouvriers d'usine ayant un emploi stable, ont été inclus sous la rubrique des ouvriers "qualifiés"dans le présent tableau, plutôt que sous la rubrique que "manoeuvres et travailleurs occasionnels" ou (comme dans le cas des bûcherons) sous la rubrique "exploitation forestière", comme dans le questionnaire de la Direction générale des affaires indiennes.

**Dans un certain nombre de questionnaires, on a rangé les travailleurs agricoles dans la gronde catégorie des" manoeuvres et des travailleurs occasionnels". Comme le tableau ci-dessus l'indique, 95 seulement ont été désignés comme tels.

compris l'assurance-chômage et les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et l'assistance-vieillesse, ainsi que les secours provenant des revenus de la bande et des organismes publics, représentent, au total, 31.4 p. 100, ou près du tiers, de tous les gains découlant d'emplois rémunérés. A ce sujet, il faut remarquer que le pourcentage des revenus que les Indiens touchent sous forme d'assistance-sociale ou de secours , a probablement augmente, ces dernières années, puisque la Direction Générale des affaires indiennes a adopté les barèmes provinciaux pour chaque région.)

TABLEAU B

ÉTAT RÉCAPITULATIF DE L'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI, LES GAINS ET LA DÉPENDANCE DE TRENTE-CINQ BANDES REPRÉSENTATIVES

Population totale	35,683
Dans les réserves	73.2 p. 100
En dehors des réserves	26.8 p. 100
Hommes aptes au travail Agés de 16 à 64 ans	6,327
Employés plus de 9 mois	28.5 p.100
Employés de 6 à 9 mois	10.6 p.100
Employés moins de 6 mois	61.0 p.100
Employés moins de 2 mois	23.6 p.100
Gains annuels des travailleurs	
Moins de $1,000	22.5 p. 100
Moins de $2,000	62.1 p. 100
Moins de $3,000	81.7 p. 100
Plus de $5,000	4.6 p. 100
Assistance sociale	
Dépenses totales en faveur des Indiens	$1,007,796
Bénéficiaires	9.3 p. 100 des gains 3.5 p. 100 des ménages
Total des paiements de transfert faits aux Indiens	$3,407,887
	31.4 p. 100 des gains

Répartition par genre d'emplois

les principales causes du sous-développement économique des Indiens et de leur sous-emploi, dans le cas du présent échantillon, apparaissent clairement lorsqu'on examine la répartition de ces derniers par genre d'emplois, comme le montrent les tableaux A et I. Près de la moitié des 49.3 p. 100 de tous les emplois qu'ils ont occupe's au cours de l'année 1964-1965, ont été circonscrits aux principaux domaines traditionnels d'emploi des industries primaires fondées sur les ressources, par exemple, l'exploitation forestière, la pêche, le piégeage, le service de guides, la cueillette et l'artisanat[1]. Pour diverses raisons, ces sortes

[1]Le pourcentage d'indiens du Canada qui ont recours à ces sources d'emploi, est probablement plus élevé du fait que, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, l'échantillon porte surtout sur les bandes plus urbanisées et dont le développement économique est plus avancé.

TABLE I

Répartition en pourcentage des principales sources d'emploi des Bandes par industrie et, (ou) genre d'emploi

Bandes classées d'après le revenu réel, par habitant, tiré d'un emploi, rémunéré	Revenu réel par habitant	Moyenne des mois de travail par travailleur	Moyenne des mois de travail par emploi	Exploitation forestière	Pêche	Service de guide	Artisanat	Cueillette	Travailleurs agricoles	Manoeuvre et travailleurs occasion	Ouvriers qualifies	Employé de bureau	Travailleurs intellectuels	Propriétaires de ferme	Propriétaires d'entreprises non agricoles	Piégeage
Skidegate	1252	10.6	6.7		21.6		4.9				70.3				3.24	
Caughnawaga	793	9.2	8.2							6.5	83.6	8.5			3.0	
Walpole Is.	715	6.16	5.9		2.9	3.0	6.5			55.4	8.0	8.1		8.7	3.5	3.8
Sheshaht, V.I.	664	10.7	10.7		.8			2.0		24.8	72.3					
Lorette	630	10.5	8.7			3.0	14.0			32.3	18.5	1.0.1	2.0		19.5	
Squamish	630	8.0	8.0		1.5		2.1			62.6	28.3	1.7			1.7	
Tyendinaga	516	8.3	8.0							24.5	36.5	12.0		17.5	4.6	
Curve Lake	350	7.3	3.1			6.8	8.1	10.2		30.6	28.5				8.1	8.0
Six Nations	350	7.5	4.0						13.9	35.8	26.8	2.1	8.5	12.9	4.7	
Mistassini	341	5.6	5.6	8.1	2.9	2.3				27.6	2.3	1.4				54.3
Masset	336	3.8	3.8		20.5		6.0			52.2	14.9			1.9	4.3	
Dog Rib Rae	332	5.67		8.0	12.3		4.0			28.6		4.0				42.5
Port Simpson	325	6.9	4.35		30.0					36.4	24.6				5.5	2.1
Kamloops	314	9.5		7.2					5.0	51.8	8.6	1.4		11.5		
Sarcee	302	6.7	2.82				10.7		17.8	21.4	10.7	6.9		23.5		
Fort William	298	8.1	6.45	31.7						40.1	16.9	8.4				
Williams Lake	291	7.5	3.23	13.3				26.6		23.9	10.6			25.7		
Moose Factory	284	6.24		6.1						48.0	24.6	4.9				12.3
Fort Alexander	255	7.1	1.7													
River Desert	250	4.9	3.5	53.4		15.4	2.7			5.6	5.1	6.2	2.5	2.6	3.7	6.2
St. Mary s	249	7.27	2.3	55.8			3.3	4.2	6.2	22.5	1.2				3.3	
Attawapiskat	247															
Pointe Bleue	222	6.2	5.6	3.3		5.6				40.1	14.7	20.3			8.1	5.0
Tobique	215	10.6	3.7	10.3		11,0	12.9		41.2	16.5	8.2					
Pekangikum	197	6.3	3.4	6.8	19.8					13.5						57.4
Shubenacadie	180	4.3	2.5	8.8			22.7	15.1		26.5	6.0				9.1	
Oak River, Man.	176	3.6	3.6						8.7	31.2	10.4			32.3	8.7	8.7
Rupert House	174	3.2	2.5	7.8		10.4				5.2						62.3
Cold Lake	165		3.4	25.5	2.8		16.7		5.5	10.0	3.2			18.7		2.8
Fort St. John	161	5.0	5.0													
Deer Lake, Ont.	156	3.6	3.5		18.7		3.1			15.5	1.8	1.8				56.6
The Pas	140	6.6	6.6	3.4			5.6			58.2	4.8	4.8		2.4	13.5	4.8
James Smith	126	6.6	3,3							29.2		5.2		26.8		15.1
Peguis	99	4.6	4.6	13.7	6.8					18.3	5.6	13.7		37.0	1.4	
Big Cove	61	7.0	2.75	23.6			25.5		28.3	5.7		8.5			8.5	
Piapot	55		5.5	11.0						54.7	4.6			23.3	6.0	

d'emplois fournissent à la plupart des travailleurs un revenu insuffisant. Outre qu'il s'agit d'emplois de caractère fort saisonnier, un certain nombre de facteurs ont contribué, ces dernières années, à réduire sensiblement les possibilités d'emploi, notamment l'augmentation rapide de la population, qui a été plus accentuée que celle des ressources locales dans de nombreuses régions, l'épuisement des ressources par suite de l'augmentation de la population, de la croissance économique et de l'industrialisation, le déclin des marchés et les bas prix ayant cours dans certains domaines comme le piégeage, et les changements technologiques. qui ont eu pour conséquence une diminution des besoins en main-d'oeuvre par unité de production. Ainsi, l'emploi dans le domaine traditionnel des industries primaires a été d'une durée comparativement courte dans le cas des Indiens qui ont fait l'objet de la présente étude; en moyenne, on ne compte que trois mois de travail par année, et le salaire est inférieur, en moyenne, $200 par mois. Bien que ce soit dans ces domaines que se situent près de la moitié des emplois, ceux-ci constituent comme on peut s'en rendre compte en examinant le tableau A, moins de 30 p. 100 de tous les emplois, si on les calcule par mois-homme, et moins de 18 p. 100 de tous les gains.

Plus du quart des emplois qui composent le présent échantillon, soit 27.2 p 100, appartiennent à la catégorie des emplois de manoeuvres et occasionnels; ils s'ajoutent aux emplois relevant des industries primaires fondées sur les ressources dont il a été question ci-dessus. La durée moyenne de ces emplois est à peine plus longue (5.2 mois) et la rémunération moyenne est légèrement plus élevée que dans le cas précédent ($200 par mois). Une partie importante (dans certains cas, la majorité) de ces emplois occupés par les membres de toutes les bandes étudiées dans l'échantillon, font partie de cette catégorie[1]. Cela s'applique particulièrement aux bandes urbanisées qui habitent les parties méridionales du pays.

Seulement 14 p. 100 des emplois du présent échantillon entrent dans la catégorie des emplois d'ouvriers spécialisés. Ceux-ci englobent certains genres de travaux bien rémunérés (comme l'indique la moyenne de $524 par mois), mais qui comportent d'assez longues périodes de chômage, la moyenne d'emploi étant de moins de huit mois et demie par année. Néanmoins, il s'agit d'emplois occupés par le groupe de l'échantillon touchant les revenus les plus élevés et, bien que ceux-ci ne représentent que 14 p. 100 de tous les emplois, ils représentent 45.6 p. 100 ou près de la moitie des gains. La petite minorité des travailleurs intellectuels et des employés (le bureau, bien qu'elle ait des emplois plus stables, touche générale-nient une rémunération moins élevée. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'employés appartenant à (les professions moins bien rétribuées, par exemple, l 'enseignement, le service infirmier, le travail social, et de quelques avocats et médecins salariés.

La minorité des propriétaires ou des personnes qui travaillent à leur propre compte, tant dans les fermes qu'en dehors de celles-ci (sans compter ceux qui travaillent dans les forêts ou qui se livrent à la pêche ou au piégeage), semble appartenir, en grande partie, à la catégorie des personnes occupées à des entreprises périclitantes ou à rendement peu élevé, si l'on en juge par la faible moyenne

---

[1]Comme nous t'avons indiqué, le questionnaire sur les ressources ne mentionnait que les emplois rémunérés faisant partie de deux grandes catégories: soit celle des ouvriers qualifiés, et celle des travailleurs occasionnels et des manœuvres. On n'a pas tenu compte des travailleurs spécialisés qui occupent un emploi de façon plus ou continue ou constante. Dans les tableaux A et I, les travailleurs qui ont occupé un emploi pendant plus de six mois de l'année et qui ont touché un salaire supérieur à $300 par mois, ont été placés dans la catégories des ouvriers qualifiés? On peut ranger parmi eux les bûcherons et les ouvriers (les scieries de la Colombie-Britannique, les débardeurs, les camionneurs de certaines régions et divers ouvriers d'usine, des travailleurs de la construction et des préposés à l'entretien.

des revenus annuels, qui est de $1,638 et de $2,632, respectivement. (Remarque - lorsqu'on estime les revenus des propriétaires de ferme, comme dans le cas des Indiens qui s'adonnent à la chasse, au piégeage et à la pêche, on ajoute aux gains déclarés pendant les mois où ceux-ci exercent cette activité, un montant arbitraire de $50 par mois, pour tenir compte de la valeur des produits destinés à leur propre consommation, plutôt qu'à la vente.)

Facteurs qui engendrent le retard économique

Parmi les 35 bandes étudiées aux tableaux A et B et faisant l'objet d'un exposé plus détaillé par bande aux tableaux I et II, ainsi qu'au sein des bandes dans l'ensemble du pays, on rencontre de grands écarts entre les gains moyens, le degré de spécialisation, le genre d'emploi occupé, les habitudes de travail, les modes d'épargne et de dépense et d'autres facteurs qui favorisent ou retardent le progrès économique. Dans le chapitre qui suit, nous analyserons plus longuement un certain nombre des différences qui caractérisent les bandes.

On ne peut donc étendre ces considérations, d'une façon générale et catégorique, à tous les Indiens du pays pour expliquer leurs difficultés économiques, ainsi que l'instabilité et le niveau peu élevé de leur revenu. Cependant, certains éléments spéciaux semblent s'appliquer, à des degrés divers, à presque tous les Indiens et tendent à retarder leur essor économique. Un certain nombre de ces éléments ont été étudiés en détail au cours de certaines enquêtes de caractère régional déjà entreprises[1], et diverses études récentes en ont révélé de nouveaux.

Une forte minorité d'indiens sont naturellement touchés par les facteurs physiques que représentent l'éloignement et l'isolement des centres, où ils pourraient trouver un emploi et un revenu. Cela est particulièrement vrai pour toute la zone boisée du Nord, qui va du Québec à la Colombie-Britannique. La plupart de ces personnes, qui s'adonnent principalement au piégeage et à la pêche, comme nous l'avons vu plus haut, en retirent des gains moyens qui ont tendance à décroître, en raison de l'accroissement rapide de la population, de l'épuisement des ressources, de l'emploi de techniques et de matériels désuets, du déclin des marchés, des bas prix et d'autres facteurs défavorables. D'un autre côté, il ne s'est pas implanté, dans les régions septentrionales, d'industries qui pourraient fournir aux indiens d'autres sources d'emploi et de revenus.

On trouve dans des régions surtout agricoles, particulièrement dans les Prairies, un autre groupe important de bandes moins avancées du point de vue économique, dont certaines sont encore plus en état de dépendance que celles qui habitent la zone du Nord. Dans certains cas, la population est trop nombreuse pour pouvoir subsister sur les terres dont elle dispose. Dans d'autres, il y a suffisamment de terres, mais les membres de la bande n'ont pas assez d'encouragement, d'aptitudes et de capitaux pour les exploiter comme il convient.

Ici encore, on remarque une insuffisance d'industries permettant d'assurer aux Indiens d'autres genres d'emplois.

Même lorsqu'une bande se trouve dans une région offrant de nombreuses possibilités d'emploi, la distance et l'isolement peuvent encore causer un problème. Pour un certain nombre de raisons qui seront examinées plus loin en détail, les Indiens ont tendance, dans certains régions, & faire preuve de moins de mobilité que les Blancs et à quitter moins facilement leurs réserves en permanence ou pour une longue période afin d'aller exercer des emplois ailleurs, Il s'ensuit que, pour cette raison ou pour d'autres raisons, la majorité des Indiens ne profitent pas des occasions d'emploi qui leur sont offertes, à moins qu'il existe une usine ou un centre commercial ou industriel à portée d'aller-retour quotidien de la réserve ou de la bande.

---

[1]Voir H. Hawthorn, C. Belshaw et S. Jamieson, *The Indians of British Columbia* (Toronto), 1957; S. Jamieson et H. Hawthorn, *The Economic Future of Natives Peoples in Northern Manitoba* (gouvernement du Manitoba. Winnipeg. 1962).

TABLEAU II

Bandes classées d'après le revenu réel, par habitant, tiré d'un emploi rémunéré	Moyenne des gains annuels par travailleur	Moyenne des gains mensuels par travailleur	Taux de participation	Durée de l'emploi des hommes aptes au travail et âgés de 16 à 64 ans			Revenus annuels des ménages résidants*			
				% employés < 2 mois	% employés < 6 mois	% employés > 9 mois	% < 1000	% < 2000	% < 3000	% > 4000
Skidegate	4642	438	37.7	2.8	5.6	64.3	15.4	30.8	54	30.8
Caughnawaga	4554	495	25.6	17.	42.5	42.6	1.5	25	55	33
Walpole Island	2048	332.5	51.3	12.6	20.5	37.3	12.9	48	83	8
Sheshaht, I.V.	4400	411	34.7	6.4	11	85	20	28	40	50
Lorette	3529	336	52.3	5.7	5.7	94.3	11	30	53	24
Squamish	3427	428	38.9	9.3	29.6	51.8	6	24	60	23.5
Tyendinaga	3818	459	25.2	15.4	33.8	48.5	19	51	79	8
Six-Nations	2660	308	24.73	n/a	n/a	n/a	6	24.2	70	8
Curve Lake	2222	304	39.5	22.3	60	40.0	25	79.5	88	10
Mistassini	1853	331	39.4	0	62.3	10.7	39	81.8	97.5	1.25
Masset	1428	370	45.7	34.5	84.1	15.9	15	30	50	30
Dog Rib Rae	1546	273		3.4	66.2	24.0	0	43	88	10.7
Port Simpson	2729	395	35.4	4.3	74.0	8.7	10	46.7	70	6.5
Kamloops	2037	214	40.3	8.0	40.0	50.3	19	33	78.5	10
Sarcee	1354	202	46.7	11.0	32.9	36.6	1.4	32.8	74.6	11.9
Fort William	2334	288	30.4	15.0	58.3	20.0	17.4	47.8	69.6	8.7
Williams Lake	1708	228		25.0	85.0	15.0	20.0	89	100.0	0
Moose Factory	2256	361		9.0	50.0	25.0	37	67.8	85.7	0
Fort Alexander	1992	279		14	72.7	20.4	56.6	78.0	88	3.2
Rivière Désert	836		46.3	5.0	65.0	15.0	10.6	59.8	95	1.4
St. Mary's	1320	181	30.8	23.1	77.0	23.1	83.3	100.0	100	0
Attawapiskat	1400			3.6	73.7	6.3	70.6	98.5	100	0
Pointe-Bleue	1800	290	23.2	65.0	80.0	19.4	32	77.4	87	2.6
Tobique	2050	193	20.0	30.4	98.0	2.0	74	85	94.6	2.7
Pekangikum	779	124		5.3	84.2	15.8	100	100	100	0
Shubenacadie	809	201	39.3	66.67	88.0	10.75	57.5	86.3	94.5	2.7
Oak River (Man.)	770	214		62.5	97.0	3.0	54.5	91	100	0

TABLEAU II (fin)

Bandes classées d'après le revenu réel, par habitant, tiré d'un emploi rémunéré	Moyenne des gains annuels par travailleur	Moyenne des gains mensuels par travailleur	Taux de participation	Durée de l'emploi des hommes aptes au travail et âgés de 16 à 64 ans			Revenus annuels des ménages résidants*			
				% employés < 2 mois	% employés < 6 mois	% employés > 9 mois	% < 1000	% < 2000	% < 3000	% > 4000
Rupert House	810	253		27.5	52.5	5.8	82	100	100	0
Cold Lake	1840			66.67	85.2	3.7	7.8	97	98.5	0
Fort St. John	931	186			100.0		100	100	100	0
Deer Lake (Ont.)				40.35	87.0	11.7	93	100	100	0
Le Pas	1283	194		9.3	32.4	49.0	51.9	85	98	0
James Smith	1143	173	23.1	50.3	80.0	13.3	55	82.3	95	3.4
Peguis	480	104	21.7	22.0	88.5	8.0	31.6	67	95.6	.88
Big Cove	734	105	35.3	42.0	80.0	10.3	37.5	92.2	9.5	1.5
Piapot				32.2	79.0		33	81	91	0

* Chiffres tirés de l'enquête sur le logement, Direction générale des affaires indiennes, Ottawa, janvier 1965.

On se rendra compte qu'il existe certains écarts entre les données présentées dans les tableaux A et B, I et II, ci-dessus (comme, par exemple, d'une part, dans le classement des bandes d'après le revenu, par habitant, ou de la moyenne des gains mensuels ou annuels et, d'autre part, dans les proportions de la population qui entrent dans les divers groupes de revenus, tels qu'ils sont indiqués duos les colonnes de droite du tableau II). Par exemple, la bande de Walpole Island, bien qu'elle soit classée comme l'une des bandes ayant le plus fort revenu, ,comprend une plus grande proportion de ménages ayant un revenu annuel de moins de $3,000 et un plus faible pourcentage de ménages dont le revenu dépasse $4,000, qu'un certain nombre d'autres bandes dont le revenu, par habitant, est bien plus faible. Voici les principales raisons de ces écarts apparents:

(1) Les chiffres concernant le revenu par habitant et la moyenne annuelle ou mensuelle des gains par travailleur découlent de données tirées du questionnaire portant sur les ressources et d'autres sources et ils comprennent, comme nous l'avons indiqué précédemment, un montant estimatif de $50 par mois attribué au piégeage, à la pêche et à l'agriculture, afin de tenir compte de la production destinée à la consommation domestique. Les chiffres concernant les "revenus annuels des ménages résidants" proviennent de l'enquête sur le logement effectuée, en 1905, par la Direction générale des affaires indiennes, et ils ne comprennent que les revenus en espèces.

(2) Les chiffres donnés au sujet des "ménages résidants", embrassent tous les ménages que comprennent les diverses bandes énumérées ci-dessus. Dans de nombreuses réserves, une forte proportion des ménages et, dans certains cas, la majorité des ménages, ne comptent aucun travailleur rémunéré, de sorte qu'ils dépendent presque entièrement des subventions gouvernementales. D'autre part, les chiffres donnés pour la moyenne annuelle et mensuelle des gains, ne s'appliquent pas à ces ménages, vu qu'ils visent uniquement les personnes qui, au moins pendant une partie de l'année, occupent un emploi rémunéré.

(3) Parmi les bandes dont le revenu est élevé, on trouve d'ordinaire, comme nus l'avons fait remarquer ailleurs, une forte proportion de membres non résidants dont le revenu est d'ordinaire plus élevé que celui des résidents, ce qui augmente le niveau de revenu moyen, par habitant, pour l'ensemble de la bande. D'autre part, les classifications du revenu des ménages qui sont données au Tableau II, ne concernent que les ménages résidants.

Par contre, le retard économique de nombreuses bandes ne tient pas à des facteurs de distance ou d'isolement géographique. Ces facteurs, dans l'ensemble, touchent une forte minorité, sinon la majorité, des Indiens du Canada. Dans de nombreuses régions du Canada, les bandes indiennes sont dans la banlieue, pour ne pas dire à portée raisonnable d'aller-retour, des villes qui leur offrent des possibilités illimitées d'emploi. En outre, de nouveaux programmes de mise en valeur des ressources ont été appliqués, ces dernières années, ce qui a entraîné l'établissement de nouvelles industries et de villes dans le voisinage d'agglomérations indiennes jusque-là isolées.

Et pourtant, seulement un petit nombre d'Indiens, comme le montrent les tableaux A et B, I et II ci-dessus, ont voulu ou su tirer parti de ces avantages pour obtenir des emplois stables ou saisonniers à des salaires relativement élevés, leur procurant un revenu annuel d'au moins $3,000 (niveau que les travailleurs sociaux et d'autres considèrent comme le revenu minimum d'un ménage normal).

De toute évidence, nous sommes en présence ici de forces qui entravent le développement économique des Indiens et qui sont, bien entendu, d'ordre social, culturel ou psychologique, plutôt que d'ordre géographique. De plus, on observe de grandes différences, tant entre les bandes indiennes qu'entre les particuliers et même entre les bandes qui se trouvent dans les mêmes localités ou dans le voisinage des mêmes villes ou centres industriels, ou entre diverses régions du pays. Dans les trois chapitres qui suivent, on s'est efforcé de trouver et d'analyser les principales variables dont dépendent ces taux d'évolution très différents des bandes indiennes de cette catégorie. Mais, encore une fois, certains facteurs spéciaux semblent s'appliquer, à des degrés divers, à toutes les agglomérations indiennes du pays.

Les plus importants de ces facteurs sont les suivants:

1. Cas des propriétaires. Il y a, en somme, plus d'Indiens que de Blancs qui travaillent à leur propre compte dans des domaines comme la pêche, le piégeage, la culture, l'exploitation forestière et la coupe du bois à pâte et, dans une beaucoup moindre mesure, dans les industries de fabrication, le commerce de détail, les industries du transport et les services locaux. Dans certains de ces secteurs une petite minorité d'entre eux ont fort bien réussi, ayant acquis des capitaux d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers de dollars (voire de plusieurs centaines de milliers de dollars) et gagnant des revenus de $10,000 ou plus. Toutefois, comme le démontrent les chiffres auxquels nous en sommes arrivés, ainsi que de nombreuses autres enquêtes, la plupart tirent des revenus fort limités et insuffisants de ces genres d'activités, moins élevés, en général, que les revenus des manoeuvres ou des ouvriers spécialisés employés dans d'autres industries. De nombreuses raisons ont été avancées: surpeuplement et épuisement des ressources sur lesquelles se fondent des industries primaires, comme nous l'avons déjà mentionné; techniques et matériel inefficaces ou devenus désuets; inaptitude ou réticence à accumuler et à garder le capital indispensable à une exploitation efficace; insuffisance de connaissances techniques ou commerciales; manque d'initiative et d'esprit d'entreprise, et ainsi de suite.
2. Cas des employés. Les Indiens font face à des difficultés encore plus grandes, à certains égards, lorsqu'ils essayent d'abandonner leurs domaines traditionnels d'emploi dans les industries primaires fondées sur les ressources. Cette situation tient probablement aux raisons que voici:
   a) *Instruction et formation insuffisantes* pour acquérir les connaissances, aptitudes et techniques nécessaires dans une économie vaste et complexe, sujette à de rapides changements technologiques et autres. Au Canada, les chômeurs se rencontrent surtout parmi ceux qui n'ont pas terminé leurs études primaires et, à un moindre degré, parmi ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. La majorité des Indiens sont des manoeuvres qui n'ont pas atteint un tel degré d'instruction.

b) *Inégalité de traitement.* Même lorsque les Indiens ont l'instruction et la compétence nécessaires pour obtenir un emploi, ils souffrent d'une inégalité de traitement, tant de la part de leurs compagnons éventuels de travail que de la part de leurs employeurs. De nombreuses entreprises ont pour principe (officieusement ou non officiellement lorsque de telles pratiques sont interdites par les lois provinciales) de n'embaucher aucun Indien ou tout au plus d'en embaucher un nombre symbolique. Une telle inégalité de traitement, dans la plupart des cas, ne vise pas les Indiens comme tels; elle résulte de certains incidents malheureux découlant de l'emploi d'Indiens ou d'observations à leur sujet qui tendent à donner d'eux une image stéréotypée peu flatteuse. La prise de conscience de ces attitudes à leur égard a amené les Indiens à réagir et à adopter des modes de comportement qui ont, à leur tour, fini par ancrer et justifier dans l'esprit des Blancs le jugement qu'ils avaient porté sur eux. C'est ainsi qu'on est entré dans un cercle vicieux.

L'opinion défavorable qu'on s'est faite des Indiens en tant que travailleurs, se traduit souvent en des termes ou expressions comme celles-ci: "sans énergie", irréfléchis , insouciants , dépourvus de dynamisme , n ont pas soin du matériel", "gaspilleurs", "ne se rendent pas au travail au moment voulu" et "s'en vont sans prévenir". Souvent on attribue à la boisson ces caractéristiques et ces modes de comportement. Ces généralisations défavorables sont parfois atténuées, jusqu'à un certain point, par des jugements sympathiques, par exemple: "ils apprennent rapidement", "ils travailleront dans des conditions où aucun Blanc ne voudrait travailler", "ils seraient des travailleurs d'élite dans ce domaine s'ils persévéraient", et ainsi de suite.

Les Blancs ont tendance aussi à se faire une idée défavorable des Indiens comme concitoyens ou comme voisins éventuels et, ainsi, à faire une distinction injuste lorsqu'il s'agit de leur accorder des logements ou des services divers. Ces inégalités de traitement peuvent découler des habitudes de vie de certains Indiens: vêtements, hygiène personnelle, comportement, gestion du logement et du ménage, et soin des enfants.

Ces réactions sont particulièrement visibles et vives dans les petits ou moyens centres industriels ou commerciaux qui se trouvent à proximité des grandes réserves indiennes, peut-être même davantage dans les villes patronales ou les nouvelles villes régies par les compagnies, dont beaucoup se sont édifiées autour des nouvelles industries fondées sur les ressources (sciages, pâte de bois et papier, mines et fonderies), dans des régions où prédominait jusqu'ici la population indienne. Les Indiens, en effet, restent souvent hors de ces agglomérations, à cause de l'attitude et des pressions sociales exercées par les Blancs qui y résident. Les entreprises qui rémunèrent et assurent la base économique de ces agglomérations, ainsi que les représentants des localités qui agissent sous la pression des hommes d'affaires de l'endroit, peuvent limiter le nombre d'Indiens ou les exclure entièrement des lieux, de peur qu'il ne leur soit difficile d'attirer et de maintenir un nombre suffisant de résidants et de travailleurs blancs pour permettre à l'industrie et à l'agglomération de progresser.

En résumé, de nombreux Indiens, même lorsqu'ils ont les connaissances, la motivation et les habitudes de travail voulues, se voient bannis des emplois salariés, parce qu'ils sont considérés comme inacceptables dans des centres accessibles où ils auraient pu obtenir un emploi.

Facteurs culturels

En général, le comportement de nombreux Indiens, ainsi que les attitudes et réactions que ceux-ci suscitent chez les Blancs, empêchent la plupart des Indiens d'avoir leur part de l'économie et d'y occuper la place à laquelle ils ont droit. Ces difficultés tiennent à ce que les Indiens ont une culture ou des cultures spéciales et distinctes, qui se différencient plus ou moins de celles qu'on trouve dans la

plupart des agglomérations blanches. En général, la culture désigne ici un certain nombre d'institutions, de valeurs et de façons de procéder qui présentent des caractéristiques bien spéciales. Les Indiens ont des cultures qui varient beaucoup entre elles; mais, en nième temps, ils possèdent, à divers degrés, des traits communs qui tes distinguent nettement des Blancs. Les rapports hautement spécialisés qu' ils devaient entretenir, à certains niveaux, avec ta société des Blancs et le système spécial d'administration qui plaçait les Indiens directement sous la régie du gouvernement, des Eglises et de certaines entreprises (notamment la Compagnie de la Raie d'Hudson, dans de nombreuses régions), ont accusé, chez eux, des traits bien plus marqués que dans le cas de tout autre groupe ethnique

Il est très difficile, sinon impossible, de déceler et de préciser la mesure dans laquelle ces déments ont influé sur le caractère, la valeur, les attitudes et le comportement des Indiens en général ou des collectivités en particulier. Toute-fois, de façon générale, ces éléments ont entraîné les résultats suivants:

1. **La culture au sein des réserves**

a) Les nations industrielles évoluées ont atteint, dans bien des cas, cette situation uniquement en inculquant à leur population, pendant de longues périodes, une instruction, des doctrines, une formation et un certain état d'esprit qui les poussent à rechercher des motivations et des objectifs exigeant des efforts et l'observance de diverses disciplines, restrictions et privations indispensables aux grandes réalisations économiques. Notre économie moderne se caractérise par un ensemble élaboré de positions sociales et de postes de prestige, ainsi que par une abondance de biens, de services et de formes d'activité qui apportent une satisfaction ou un dérivatif, sous forme de compensations découlant de la tâche à accomplir. Pour cela, il faut de l'argent or, l'appât de l'argent est, A des degrés divers, le principal stimulant au travail.

Cependant, dans la plupart des domaines non industriels, de telles récompenses peuvent être impondérables ou sans importance, en sorte qu'elles ne fournissent pas la motivation voulue pour inciter les Indiens à participer plus activement à l'économie.

b) Dans le nième ordre d'idées, le niveau de vie de la plupart des groupes qui ne vivent pas de l'industrie, reste relativement stationnaire, atteignant à peine le niveau de la subsistance; aussi, la structure sociale ou des classes est-elle généralement un énoncé, et non une réalité. Dans de telles sociétés, les particuliers ne sont guère incités à travailler plus ferme ou plus longtemps pour se procurer de l'argent, accumuler des biens ou atteindre à une situation plus élevée. D'où la plainte souvent entendue dans de nombreuses régions coloniales, comme chez ceux qui emploient des Indiens au Canada: "Mieux vous les rétribuerez, plus vite ils vous quitteront dès qu'ils auront obtenu tout ce dont ils ont besoin." (On invoque souvent cette raison pour payer moins cher les Indiens qui occupent des emplois identiques à ceux des Blancs. Le mécontentement que suscitent de telles inégalités de traitement chez les Indiens, est probablement de nature à augmenter, plutôt qu'à réduire, leur taux de rotation.

c) De telles sociétés sont généralement caractérisées par les rapports étroits qui existent entre l'individu et sa famille ou sa parenté et avec la collectivité et la réserve. Ces rapports assurent à l'individu une sécurité sociale ou émotive. Ils lui fournissent aussi une certaine sécurité économique, en ce sens que sa famille et sa parenté lui assurent le minimum qui répond à son mode de vie. les particuliers hésitent à quitter l'agglomération et, par conséquent, cela restreint la mobilité qui leur permettrait de rechercher des emplois à l'extérieur, car une absence prolongée, ou un éloignement de la famille et du village natal, risquent de détruire de tels liens et d'engendrer des sentiments d'inquiétude et d'insécurité. C'est souvent la principale raison pour laquelle de nombreux Indiens sont instables et sont portés à quitter leur emploi sans prévenir et sans raison évidente.

Ce régime de sécurité peut aussi, dans bien des cas, décourager l'individu qui voudrait accumuler des capitaux ou mettre sur pied un commerce florissant, au point de lui enlever l'ambition d'accroître son revenu. D'autre part, si l'individu fait appel à sa parenté, celle-ci peut aussi lui adresser des demandes, particulièrement s'il a le laient ou la bonne fortune de gagner un revenu élevé. Ces demandes tendent à diminuer le niveau de vie du particulier touchant un bon revenu et celui de sa famille. C'est, du reste, un lieu commun du folklore indien que de citer le cas du particulier qui, avant réussi temporairement, "voit sa famille et sa parenté s'installer chez lui et vivre à ses dépens jusqu'a ce qu'il se trouve acculé à la ruine".

Encore une fois, des considérations générales de cette nature ne s'appliqueraient qu'a des degrés très divers aux divers groupes indiens. C'est parmi les groupes qui s'adonnent essentiellement à la pêche et au piégeage que la tradition de partage a sans doute un effet de nivellement prononcé, qui paralyse l'esprit d'initiative. Leur vie nomade et la nécessité de s'encombrer au minimum pourraient avoir pour effet d'engendrer chez eux des attitudes ou des motivations d'indifférence ou d'hostilité à l'égard de l'accumulation de capitaux, ou de l'accumulation de biens de consommation et de services coûteux, ou encore d'un séjour de travail prolongé en un même endroit. D'un autre côté, dans certaines bandes, particulièrement lorsqu'elles attachent du prestige à l'accumulation de capitaux sous une forme ou une autre, les personnes les plus dynamiques et les plus entreprenantes peuvent bénéficier de l'effort collectif de coopération et de la concentration des fonds réunis par la parenté et par les amis.

d) En ce qui touche la valeur intrinsèque d'un emploi, on remarque parfois des différences frappantes d'appréciation entre les membres d'un groupe industriel urbain évolué et les personnes qui appartiennent à un groupe non industriel.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, de nombreux emplois offerts par les sociétés industrielles urbaines d'aujourd'hui ne présentent, aux yeux du travailleur, aucun intérêt intrinsèque: aussi, faut-il lui fournir d'autres compensations si l'on veut l'attirer et le retenir. La plupart des travailleurs blancs, au sein de notre civilisation, semblent préférer, lorsqu'il existe un choix, des emplois qui s'exercent à l'intérieur, plutôt qu'à l'extérieur, qui demandent moins d'efforts physiques, surtout s'il s'agit plutôt d'employés de bureau que de travailleurs manuels, des emplois de nature plutôt stable qu'intermittente, plutôt dans de grandes entreprises que dans de petites compagnies, plutôt dans les grandes villes que dans les agglomérations isolées.

A certains égards, les préférences des Indiens quant aux emplois semblent tout à fait divergentes. Les Indiens manifestent une préférence marquée pour les travaux exécutés A l'extérieur: ils aiment les travaux durs, stimulants, comportant des risques et des possibilités particulières, sans redouter la concurrence: ils préfèrent un rythme de travail inégal, des périodes d'efforts intensifs suivies de périodes de repos et de détente. Même lorsqu'ils accomplissent les mêmes travaux que les Blancs dans l'industrie, les Indiens, soit par goût ou par obligation, semblent éviter les grandes villes; ils sont pour la plupart au service de petites entreprises.

En outre, pour la plupart des Indiens, l'intérêt et les préférences quant à l'emploi sont beaucoup moins dissociés des autres formes d'activité que dans le cas des Blancs, la préférence que les Indiens manifestent à l'égard de certains genres d'emplois, de certaines catégories d'employeurs ou de certains endroits, ainsi que leur comportement au travail, peuvent être liés à des éléments étrangers A l'argent, par exemple, les mises à pied saisonnières, qui leur permettront de participer aux cérémonies et à d'autres réunions de bande.

e) La différence la plus couramment observée entre les producteurs, ou les travailleurs qui vivent au sein d'une société non industrielle, et ceux qui appartiennent

à une société industrielle, réside dans le rythme de travail. Pour de nombreux Indiens, la vie a une signification dans le cadre d'un cycle d'activité économique, sociale et religieuse dont les manifestations sont interdépendantes et se produisent selon les diverses saisons de l'année. Les membres du groupe travaillent intensément et participent avec ardeur à des initiatives connexes pendant des semaines, au cours d'une saison, puis ils s'adonnent, pendant la saison suivante, à d'autres occupations permettant une détente. Mais, dans notre économie moderne, le cycle saisonnier a été partout supprimé, sauf dans les domaines du sport et de la mode. La ronde des formes d'activité, du travail et de la récréation, des repas et du repos est établie en fonction de la journée et de la semaine, plutôt qu'en fonction des saisons. Il s'agit peut-être d'un aspect de la vie industrielle que beaucoup d'Indiens trouvent difficile à accepter, quelle que soit la récompense pécuniaire ou sociale qui leur est proposée, puisque leur vie n'a plus de sens ni de valeur selon les traditions anciennes.

f) De nombreux Indiens éprouvent un grand désir d'accéder à une situation sociale indépendante, ce qui explique, en partie, qu'ils se concentrent particulièrement dans un petit nombre d'industries primaires, de sorte qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas portés à s'intégrer à une économie industrielle urbaine. En effet, dans les industries primaires, on peut encore vivre sur un pied d'indépendance, avec ou sans capital, bien que cela devienne de plus en plus difficile, en raison, d'une part, de la mécanisation sans cesse accrue et de la prédominance de plus en plus marquée des entreprises d'envergure et, d'autre part, de l'épuisement des ressources et des mesures de conservation à prendre Celui qui travaille à son propre compte peut, si les circonstances l'exigent, quitter le travail et participer à d'autres formes d'activité plus attrayantes, au lieu de s'astreindre à un horaire rigide auquel un employé ne peut se soustraire sans être congédié. Plus que les Blancs, les Indiens se sentent mal à l'aise lorsqu'ils sont tenus de travailler sous la surveillance d'un contremaître. Les Blancs ont reçu une formation et une instruction qui les ont préparés à accepter l'autorité dans les entreprises, les industries, l'enseignement et le gouvernement, à faire des compromis et à subir des affronts, s'il le faut, pour gagner leur vie et avoir de l'avancement aux yeux des Indiens, l'exercice de l'autorité par des surveillants est inacceptable, parce qu'elle est selon eux illégitime. Les institutions indiennes ont dans le domaine social et dans celui de la hiérarchie, des structures qui ne coïncident pas avec la division du travail dans une économie complexe dont l'activité est vaste. Sans doute, la rotation élevée de la main-d'oeuvre indienne, dans les domaines de l'exploitation forestière ou dans les scieries, tient en partie au ressentiment et au mécontentement que leur inspirent le pouvoir et l'autorité exercés par les surveillants, ces prérogatives étant, aux yeux des Indiens, injustifiées.

2. Le régime d'administration

C'est au régime général d'administration appliqué à la Direction générale des affaires indiennes qu'on attribue le plus fréquemment le retard et le faible développement économiques des Indiens du Canada.

Dans l'étude de cette question, il faut d'abord garder à l'esprit deux ou trois points importants, si l'on veut comprendre les généralisations qui suivent:

En premier lieu, la plupart des généralisations concernant la situation économique, ainsi que les caractéristiques et les modes de comportement qu'on a déjà appliqués aux Indiens, valent aussi pour les Métis, lorsque ceux-ci constituent des groupes précis et distincts ayant une certaine importance dans la collectivité. Toutefois, ces Métis relèvent des autorités provinciales ou municipales ou des deux à la fois, mais non de la Direction générale des affaires indiennes. C'est pourquoi certains aspects particuliers de l'administration, auxquels on attribue, d'une façon générale, des caractéristiques et des modes de comportement propres aux Indiens, ne peuvent entrer en ligne de compte dans le cas des Métis.

En second lieu, certains aspects de la ligne de conduite et du régime d'administration de la Direction générale des affaires indiennes, comme nous le verrons plus loin, sont devenus aujourd'hui choses du passé. Il est probable qu'aucun autre service ou ministère fédéral établi de longue date, n'a apporté, ces dernières années, dans sa structure, son personnel, ses lignes de conduite, ses programmes et ses objectifs autant de changements que la Direction générale des affaires indiennes, qui s'est efforcée de corriger les déficiences du passé et de mettre en oeuvre des programmes ambitieux à l'intention de la population indienne du pays. Toutefois, la plupart des Indiens actuellement en âge de travailler sont nés et ont été élevés dans les réserves, sous l'ancien régime d'administration, lequel, en dépit du changement radical d'attitude de la Direction, tend à se perpétuer dans de nombreuses Agences ou réserves. Par conséquent, les généralisations formulées plus loin au sujet des effets de ce régime en ce qui concerne les attitudes, les modes de comportement et les niveaux de rendement économique des Indiens adultes d'aujourd'hui, sont encore valables.

Comme le montrent les critiques exprimées jusqu'ici, dont bon nombre portent sur le personnel même de la Direction générale des affaires indiennes, la Direction a surtout insisté sur l'administration comme telle, plutôt que sur le progrès des Indiens dans le plein sens du terme. Au début, la Direction s'est trouvée à remplir le rôle de "tutrice" des Indiens, de sorte que, jusque tout récemment, les principaux objectifs de cette tutelle ont surtout visé à assurer leur surveillance, leur protection. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, ces fonctions ont consisté principalement à protéger les intérêts immobiliers, tout en assurant au minimum la subsistance, le logement, les services d'hygiène et de bien-être, l'instruction et les autres services d'un niveau bien inférieur à celui des Blancs. Depuis la seconde guerre mondiale, les normes ont été considérablement relevées et l'on s'est préoccupé davantage, surtout au cours de la dernière décennie, des questions d'instruction et de développement économique, en encourageant les Indiens à devenir plus autonomes et plus indépendants et à prendre la direction de leurs propres affaires. i.e régime actuel, pour autant qu'il diffère de la ligne de conduite de la Direction, reste, dans une grande mesure, un régime de paternalisme, bien qu'on s'efforce de le décentraliser et de le démocratiser le plus possible. La Direction générale des affaires indiennes exerce toujours sur les Indiens, particulièrement en ce qui a trait aux questions économiques, un degré d'autorité beaucoup plus grand que ne le fait tout autre organisme gouvernemental à l'égard des Blancs. Cet exercice de l'autorité tend A susciter chez les Indiens des attitudes de dépendance, d'insouciance, d'apathie, de soumission et d'hostilité déguisée.

C'est au niveau du surintendant d'Agence et des bandes qui relèvent de ce dernier que ces rapports d'interdépendance se manifestent le plus. Ce fonctionnaire, qui a évidemment trop à faire et qui manque de personnel, est chargé de répartir un grand nombre de prestations et d'assurer un grand nombre de services d'importance capitale pour le bien-être physique ou matériel des Indiens qui relèvent de lui; il doit aussi tenir des dossiers détaillés et présenter des rapports portant sur diverses questions. Il s'occupe aussi des Blancs qui traitent avec les Indiens (par exemple, les prêtres ou ministres du culte, les commerçants, les infirmières, le personnel enseignant, les agents chargés de faire observer la loi et d'autres fonctionnaires). Les surintendants des Agences peuvent avoir des aptitudes et des opinions fort diverses: mais les exigences des tâches qu'ils ont à accomplir les obligent presque tous à s'occuper plutôt d'administration que du bien propre des Indiens, à faire preuve d'autorité, plutôt que de chercher à les instruire et à les former dans un sens démocratique.

Dans bien des réserves isolées, économiquement faibles ou sous-développées, comme l'ont remarqué Dunning et bien d'autres, un petit nombre de fonctionnaires blancs ont un rang et une puissance exceptionnels, jouissant d'une autorité extérieure qui leur permet de dispenser des services à la majorité des personnes qui

dépendent d'eux. Leurs postes leur confèrent une autorité dont il n'y a pas d'équivalent dans la société blanche, ce qui tend à susciter de leur part des attitudes et des modes de comportement particuliers. Chaque membre de cette petite minorité blanche exerce, à vrai dire, un monopole quant à la distribution de l'argent, des biens *et* des services sur lesquels les Indiens comptent pour leur subsistance et leur bien-être: le surintendant ou son adjoint dispensent les secours, les subventions à l'habitation ou les crédits et assurent la liaison avec les autres Agences, et ainsi de suite; l'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en qualité de gérant de magasin (et quelquefois un ou deux concurrents), fournit des avances ou autres genres de crédit, achète et vend de la nourriture, des vêtements et d'autres articles indispensables; la clinique fournit les services d'hygiène et de bien-être, se chargeant de l'hospitalisation des personnes qui requièrent des soins supplémentaires: le prêtre ou le ministre du culte assure la direction des affaires spirituelles et intercède auprès des autorités en faveur des Indiens (de même, il établit certaines restrictions dans le cas de certaines formes d'activité). De cette façon, les Indiens tendent donc à dépendre des Blancs d'une façon qui nuit à leur adaptation et à leur participation à la société des Blancs.

Le contexte et l'influence de ce milieu ont eu tendance à structurer les rapports entretenus par les Indiens avec les Blancs, même en dehors de la réserve, et à susciter une attitude ambivalente vis-à-vis de l'autorité, ce qui complique les relations entre employeur et employé et rend difficile pour les Indiens l'adaptation à des emplois salariés ordinaires. D'un côté, les attitudes de dépendance et de passivité ont eu pour résultat, dans de nombreux cas, d'encourager les employeurs blancs sans scrupules à exploiter les Indiens (comme certains de leurs semblables dans le cas de l'achat du poisson et des fourrures ou de la vente au magasin). D'un autre côté, de telles attitudes ont eu pour effet d'empêcher de nombreux Indiens d exprimer ce qu ils pensent, d exposer leurs griefs a l employeur et de lutter pour la reconnaissance de leurs droits légitimes[1].

Bien des modes de comportement défavorables que les employeurs blancs ou les compagnons de travail blancs attribuent aux Indiens, ont donc en partie pour causes des attitudes et des problèmes spéciaux de communication, qui découlent eux-mêmes du genre particulier de rapports qui existent entre Indiens et Blancs et des services administratifs qui régissent la plupart des Indiens. Ces attitudes se manifestent par une apathie et une indolence manifestes, par une forte rotation de la main-d'oeuvre ("abandon du travail sans raison apparente") et, quelquefois, par une négligence consciente ou inconsciente ou le sabotage du matériel, plutôt que par des revendications verbales et ouvertes ou par l'entremise des syndicats ouvriers, des méthodes de règlement des griefs et de grèves spontanées non autorisées.

Naturellement, ces généralisations ne s'appliquent pas à tous les cas. Il faut faire les mises au point nécessaires dans des situations particulières. Certaines bandes indiennes ont fait preuve de beaucoup d'initiative et se sont efforcées de prendre leurs responsabilités, de diriger leurs réserves en recourant le moins possible aux surintendants des Agences et avec un minimum d'intervention de la part de ces derniers. D'autres réserves indiennes sont notoirement difficiles à gérer, car les rares Blancs qui s'y trouvent sont submergés par les revendications exagérées des Indiens qui relèvent d'eux, et sont même quelquefois sujets à

---

[1]Pour donner un exemple extrême de cette situation, un jeune Indien, ambitieux et intelligent, souffrant d'hépatite, s'est trouvé, pendant plusieurs jours, incapable d'absorber de la nourriture et encore moins de travailler. Son employeur l'a accusé de paresse et de tirer au flanc et il l'a mis à la porte. L'indien n'a pas protesté de vive voix et il est parti sans discussion. Son cas n'aurait pas été connu s'il ne s'était pas présenté à un bureau de la Direction générale des affaires indiennes, dans une ville voisine, gravement malade, dans un dénuement complet et mourant presque de faim.

l'intimidation ou à des menaces de violence. Nous constatons, ici encore, que les travailleurs indiens expriment, en général, leur mécontentement au sujet de leur emploi simplement en s'en allant sans préavis; parfois, ils recourent aux grèves, aux manifestations de protestation et aux manoeuvres de couloir.

Un autre effet dont il faut rechercher la cause dans le passé, est une certaine rigidité du comportement, qui se traduit par l'inaptitude ou la réticence à s'attaquer d'emblée à des problèmes pressants et, en apparence, faciles à résoudre. Cette attitude se traduit par l'emploi des méthodes et techniques inefficaces, qui amènent tin grand nombre de collectivités, sinon toutes, à utiliser les ressources tant a des fins domestiques qu'à la vente au marché. Cette question fera plus loin l'objet d'une étude plus détaillée.

Le régime des réserves est aussi un régime de sécurité qui, dans bien des cas, on empêché les Indiens de rechercher ou de conserver, à l'extérieur, des emplois rémunérés. Dans leurs réserves, les Indiens sont assurés d'avoir au moins un minimum de moyens de subsistance, grâce aux subventions de l'Etat, et ils se procurent le surplus par la pêche, la chasse, la coupe de bois de chauffage et à l'aide d'autres ressources qu'ils sont en mesure de recueillir eux-mêmes On leur assure, en outre, logement et instruction, des soins et, au besoin, des soins médicaux et hospitaliers, ainsi que d'autres services essentiels. En dehors des réserves, ils sont à peu près livrés à eux-mêmes, dans la plupart des cas, ou ils doivent s'adresser, soit à des organismes ou à des fonctionnaires qui leur sont étrange

La nécessité qui pousse les Indiens des réserves à recourir, pour les secours et diverses autres choses, à un petit nombre d'administrateurs blancs, accentue peut-être la propension des moins fortunés à compter sur les parents plus fortunés, tendance qui se généralise peut-être parmi les personnes tributaires des services de bien-être public. Dans l'ensemble, le bien-être social, ou la sécurité sociale, a pour principe de libérer la famille ou la parenté de la responsabilité de soutenir entièrement tous ses membres indigents, les jeunes et les personnes à charge, les personnes âgées et les infirmes, les malades, les blessés, les chômeurs et d'autres. Des programmes plus généreux et plus complets de bien-être social ou de sécurité sociale devraient permettre d'alléger la charge que la parenté représente pour l'individu.

Dans l'administration même de la sécurité sociale ou du bien-être social. telle qu'elle s'est faite jusqu'à tout récemment, les personnes qui occupaient de bons emplois et touchaient un bon revenu devaient, en pratique, venir en aide à leurs parents moins fortunés à qui l'on refusait l'assistance publique. C'est dans cette voie qu'étaient orientés les programmes de gestion des affaires indiennes et les services de bien-être social aux niveaux provincial et municipal. A cet égard, il faut souligner, toutefois, que les lignes de conduite en matière de bien-être social, à la Direction générale des affaires indiennes et dans la plupart des organismes gouvernementaux, ont été modifiées ces dernières années. La famille n'est plus tenue d'assurer la subsistance des parents à sa charge, de sorte que les effets paralysants du programme de bien-être social sur les stimulants et le progrès économiques des particuliers devraient, comme on le signale plus loin, se faire beaucoup moins sentir à l'avenir.

Les incompatibilités ou anomalies observées dans les programmes d'entraide et d'assistance sociale appliqués au cours des dernières décennies ont eu des effets plus graves chez les Indiens que chez les Blancs, vu que les Indiens ont été proportionnellement beaucoup moins nombreux à occuper des emplois stables et bien rémunérés, la plupart se trouvant dans la catégorie des personnes à faibles revenus et assistées. Il en est résulté une sorte de cycle de la pauvreté, qui s'est perpétué parmi les indiens et un vaste écart entre les revenus, par habitant, des Indiens et des Blancs, même lorsque les emplois étaient semblables et rémunérés à des taux égaux.

Dans les réserves isolées ou le poisson, le gibier, les animaux à fourrure et les ressources en bois d'oeuvre sont insuffisantes pour satisfaire aux besoins d'une population à croissance rapide, on trouve souvent la situation anormale que voici: les assistés sociaux (vieillards, malades, mères de familles nombreuses) qui n'ont pas de parent en mesure de les soutenir, touchent un revenu en espèces ou en nature plus élevé que celui d'hommes valides travaillant par intermittence pour le compte d'industries traditionnelles fondées sur les ressources ou bénéficiant de l'assistance-chômage. Les effets démoralisants de cette situation sautent aux yeux. Supprimer les secours afin d'obliger les gens à travailler n'est pas, de toute évidence, une solution recommandable. La solution consisterait plutôt à encourager et à faciliter le déplacement d'un plus grand nombre d'Indiens vers les régions urbaines et industrielles offrant des possibilités croissantes d'emploi, à leur apprendre même les techniques permettant de s'assurer, dans les industries fondées sur les ressources, des revenus plus élevés et à leur procurer les moyens matériels nécessaires à cette fin.

Mais, dans ce contexte, les obligations familiales tendent à abaisser le revenu réel, ainsi que le régime de vie du travailleur et de sa famille, par rapport à ses compagnons de travail, ce qui le rend socialement inacceptable dans la collectivité industrielle urbaine et sape, ou supprime, chez lui toute motivation pouvant le pousser à conserver son emploi (avec toutes les corvées, la discipline et la monotonie auxquelles il est inhabitué) et, encore moins, à faire des efforts pour progresser.

Ces obligations vis-à-vis de la parenté et des amis semblent créer, à part des problèmes d'emploi et de revenu, une multitude d'autres difficultés. Dans certains cas, l'alcoolisme découle de ces sentiments de désespoir et de résignation, - on n'a plus aucune raison de travailler ni de penser à l'avenir, - et il constitue un moyen d'atténuer les conflits et les tensions causées par le surpeuplement et les frictions avec la parenté et d'autres personnes.

Ce sont les mêmes causes qui poussent parfois les Indiennes à se négliger. Fatiguées par des grossesses nombreuses et rapprochées, se voyant obligées de satisfaire aux demandes continuelles d'aide de la part de la parenté, même si elles ont à peine le strict nécessaire, un logement et des installations qui ne suffisent pas, certaines épouses et mères indiennes se laissent tout simplement aller au découragement. N'attendant rien de l'avenir, elles n'ont aucune raison de se soucier de leurs vêtements ou de leur apparence. (Bon nombre de rejets de travailleurs indiens ou d'interdictions de séjour dans l'agglomération semblent attribuables surtout à l'apparence négligée, à l'air découragé, aux habitudes de vie et au comportement des Indiennes.)

C'est de là aussi que vient cette violence qui se cache si souvent sous l'apparence passive et résignée des Indiens. Il suffit de signaler le grand nombre de querelles verbales ou autres qui éclatent entre les hommes ou entre hommes et femmes dans certaines villes, ainsi que le nombre disproportionné d'arrestations d'Indiens, malgré la tolérance dont les autorités policières ont l'habitude de faire preuve.

De telles généralisations sont surtout applicables aux bandes indiennes isolées géographiquement, notamment à celles de la zone septentrionale, qui s'adonnent spécialement à la pêche et au piégeage et qui sont de plus en plus tributaires des secours et des services spéciaux de l'extérieur. Elles s'appliqueraient aussi, à un degré particulier, aux bandes indiennes des régions rurales qui, faute de possibilités d'emplois industriels, doivent demander à la Direction les subventions et l'aide technique qui leur permettront d'accomplir leur travaux de culture ou d'élevage. Toutefois, les restrictions qu'apporte le régime de la réserve, semblent continuer à s'appliquer même aux bandes très urbanisées, ce qui les empêche de participer pleinement à l'économie industrielle urbaine.

3. Rapports et relations avec la société blanche

Naturellement, le caractère, la durée et l'ampleur des contacts et des relations des Indiens avec la société blanche varient grandement entre une bande isolée géographiquement, dont les membres n'ont affaire qu'à une poignée de fonctionnaires blancs pendant toute l'année et, à l'opposé, une bande fortement urbanisée, dont la réserve n'est guère plus qu'une enclave ou un faubourg rattaché à une importante agglomération. Comme on l'exposera en détail plus loin, les différences de rapports entre les Indiens et les Blancs semblent constituer une des plus importantes variables qui déterminent les taux différentiels d'expansion économique des communautés indiennes. Ici encore, les généralisations catégoriques peuvent fausser les faits et induire en erreur. Il semble toutefois que l'on puisse conclure que, dans la majorité des cas, ces rapports ont été de nature à renforcer les facteurs qui empêchent l'essor économique des Indiens.

Les contacts avec la société blanche, qui assuraient des biens et des services beaucoup plus nombreux que ceux que pouvaient offrir les tribus, ont fait naître chez les Indiens de nouvelles exigences -, le désir d'accéder à un meilleur régime de vie ou d'atteindre un niveau économique plus élevé -, ce qui a incité les Indiens, à divers degrés, à participer, comme travailleurs et producteurs, à l'économie dirigée par les Blancs.

Cependant, le pouvoir de négociation des Indiens, dans leurs premiers rapports avec les Blancs et au cours des siècles, a plutôt été celui d'un partenaire faible et dépendant de plus en plus des Blancs. On a pu constater cette tendance d'abord dans les domaines du piégeage et du commerce de la fourrure où, sauf pendant de brèves périodes de concurrence intense, comme celle que se sont faites la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, le trappeur indien et sa famille sont tombés sous la dépendance du commerçant en fourrures, qui détenait le monopole local de l'achat des fourrures et fournissait le matériel et d'autres approvisionnements (et, qui plus est, le crédit ou le nécessaire pour que la famille puisse survivre pendant la morte-saison). Souvent ces rapports se transformaient presque en servitude: l'acheteur accordait le crédit à condition que l Indien lui vende ses fourrures en exclusivité; ainsi le débiteur était amené a rester endetté s'il voulait être sûr qu'on lui achète ses produits. Les Indiens ont toujours pensé et pensent encore que les Blancs les exploitent et les trompent (ce qui est vrai, hélas, dans de trop nombreux cas), en ce sens que l'acheteur de fourrures, faisant face à de gros frais et à des risques, devait verser à l'indien un prix définitif bien inférieur à celui du marché et exiger une forte marge de bénéfice pour les marchandises qu'il leur vendait.

Un degré de dépendance à peu près semblable a caractérisé les autres industries primaires fondées sur les ressources, dans lesquelles les Indiens ont été portés à se concentrer: exploitation forestière, coupe du bois à pâte et de poteaux à forfait; défrichement et débroussaillage; pêche, mise en conserve et traitement du poisson.

La longue durée et la pratique de ce genre de rapports, ainsi que le paternalisme du régime de la réserve, ont eu tendance à structurer les attitudes et les rapports des Indiens employés dans d'autres industries. Cela est d'autant plus vraisemblable que les Indiens, à cause de la disparité de salaire et d'autres désavantages, ont un choix plus limité d'emplois et se trouvent, par conséquent, en moins bonne posture pour négocier.

L'autre élément principal de la société blanche avec lequel les Indiens ont les contacts les plus fréquents, vu le genre d'occupations dans lesquelles ils se spécialisent et le faible niveau, ainsi que l'incertitude, de leurs gains, est constitué par les travailleurs occasionnels qui, touchant généralement de minces revenus, ne pourraient subsister sans recourir aux services de bien-être ou aux secours.

Comme l'ont révélé un certain nombre d'études, les travailleurs occasionnels et à faibles revenus tendent à établir des cultures distinctes comportant leurs propres systèmes d'éthique, d'échelle de valeurs, de motivation et de normes de comportement, en vue de s'adapter au milieu social et économique dans lequel ils doivent travailler et vivre. Ce genre de sous-culture ou de culture (le pauvreté diffère nettement, sur de nombreux points, des modes de vie plus acceptables tics groupes de la classe moyenne et par rapport à la culture des travailleurs stables et mieux rémunérés.

Les motivations et les modes de comportement adoptés par les travailleurs occasionnels et défavorisés de la société industrielle urbanisée font mieux comprendre les modes de travail des Indiens dans l'industrie moderne. Il semble bien, au premier abord, que la sous-culture des travailleurs blancs désavantagés ressemble plus à la vie que mènent les Indiens dans beaucoup de localités, qu'à celle de la classe moyenne ou supérieure des travailleurs blancs. Les diverses barrières qui empêchent les Indiens de participer plus pleinement et activement à l'économie, ont tendance à les reléguer au rang des travailleurs occasionnels. Les difficultés et l'insécurité de l'existence des travailleurs occasionnels, les compensations que cette existence procure et les modes de comportement qu'elle provoque, servent à renforcer les valeurs de la réserve sur le plan économique.

Conclusion et résumé

En tentant d'expliquer la situation généralement inférieure des Indiens du Canada, on a surtout insisté sur les facteurs sociaux et culturels qui ont influé sur leurs motivations, leurs attitudes et leurs modes de comportement. Comme on pourra le constater dans un chapitre subséquent, ces facteurs semblent avoir joué un rôle plus important que celui des facteurs objectifs, physiques et techniques, tels que la situation géographique, l'accessibilité des ressources et la disponibilité des capitaux.

On a attiré l'attention sur quelques forces socio-culturelles qui ont façonné les Indiens: la culture des réserves, le régime d'administration et les principaux points de contact avec la société blanche. On a montré que ces facteurs se renforcent les uns les autres, de telle sorte qu'ils empêchent les Indiens de s'adapter et de participer efficacement à l'économie globale.

Il serait trompeur et faux, cependant, de donner à penser que ces diverses influences ont eu un caractère uniforme et unilatéral. Ainsi, en de nombreuses occasions, la Direction générale des affaires indiennes a fourni une aide financière et technique considérable à diverses bandes indiennes et à des particuliers, afin de les inciter à améliorer leur situation économique et de leur permettre de devenir plus indépendants. Mais ses efforts ont souvent été contrecarrés par l'apathie, la méfiance et le manque de collaboration des Indiens, ou par les conflits que la nouveauté de telles expériences a suscités au sein de la Direction. D'autre part, ainsi que le montrent les statistiques de l'emploi et des revenus présentées aux tableaux A et B ci-dessus, près du quart de tous les Indiens composant l'échantillon étudié ont quitté leur réserve, tout en continuant d'être membres d'une bande, alors qu'une autre partie, peut-être plus importante en nombre ou en proportion, a quitté la réserve de façon définitive et s'est adaptée à la société blanche à divers niveaux. Au sein des bandes, même si la majorité des membres continuent à vivre dans la réserve, une minorité importante et sans cesse grandissante - salariés, ouvriers qualifiés et spécialisés, employés stables ou réguliers, employés de bureau, propriétaires indépendants et travailleurs intellectuels rémunérés - s'entend bien avec la société blanche et participe utilement à l'économie industrielle de la ville.

CHAPITRE V

DEGRÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES DIVERSES BANDES INDIENNES DU CANADA

Introduction

L'étude générale faite au chapitre précédent et portant sur un échantillon représentatif des bandes indiennes du Canada, fait ressortir de façon frappante le sous-développement économique et le degré prononcé de sous-emploi et de dépendance qui règne chez les Indiens de notre pays. Cette étude met aussi en relief le fait qu'une minorité a atteint des niveaux de revenu et une situation professionnelle supérieure à ceux dont jouissent la majorité des Blancs. Même dans le cadre d'une vaste étude des moyennes, il est évident que l'on rencontre, chez les Indiens, de fortes inégalités de richesse et de revenu.

Les explications que l'on donne de cet état de marasme économique général des Indiens du Canada, s'appliquent jusqu'à un certain point à toutes les bandes, vu qu'elles ont connu des situations analogues sous un même régime d'administration et que les attitudes des Blancs et des Indiens, ainsi que leurs relations entre eux, présentent certaines caractéristiques bien définies chaque fois que les deux groupes se trouvent en relations suivies.

Toutefois, l'intensité et les conséquences des facteurs susmentionnés varient grandement, entre les collectivités des diverses régions. Bien que toutes ces collectivités aient, comme on l'a fait remarquer, des caractéristiques et des situations communes, il n'en est pas moins exact de dire que chaque bande indienne constitue une entité unique, qui diffère plus ou moins des autres bandes sur plusieurs points: importance de la population, ressources, possession de capitaux, genre d'emploi, revenu moyen, degré de chômage et de dépendance vis-à-vis des secours, religion, importance numérique de la famille, instruction et compétence, proximité des collectivités de Blancs d'importance et de genres divers, qualités des chefs, attitudes des Blancs et des Indiens les uns envers les autres, interaction sociale, politique administrative visant, notamment, l'instruction, les prêts ou les subventions en capitaux et l'expansion économique en général, et ainsi de suite.

A ce sujet, une étude comparée des collectivités par tout le pays confirme à nouveau le vieux principe selon lequel les grandes moyennes cachent des différences importantes, chose évidente dans le cas du degré de développement économique. Si, pour les raisons énoncées au chapitre II, le niveau de revenu réel, par habitant, en salaire est l'indice principal du développement économique, les différences qui existent entre les bandes sont particulièrement marquées. En effet, dans l'échantillon représentatif des 35 bandes qui ont fait l'objet d'une étude au chapitre précédent, la bande la plus avancée, celle de Skidegate, établie dans les îles Reine-Charlotte, au nord de la Colombie-Britannique, tirait des emplois rémunérés un revenu, par habitant, d'environ $1,252, soit un revenu plus de vingt fois supérieur à celui des membres de la bande de Piapot (Saskatchewan), la moins avancée de l'échantillon.

On note des différences similaires, même plus accentuées, dans le cas d'autres indices de développement ou de sous-développement économique. Pendant des périodes plus ou moins longues, en 1963, tous les ménages des bandes de James Smith ou de Peguis ont eu recours aux services de bien-être social, et tous les membres de la bande de Shubenacadie ont reçu $192 chacun,

tandis que ceux de Tyendinaga n'ont pas eu besoin de secours. De même, dans la bande (le Sheshaht, 85 p. 100 des hommes aptes au travail, âgés de 16 à 64 ans, ont été employés pendant onze ou douze mois de l'année, alors que plus de la moitié des hommes de la bande de James Smith ont été employés pendant moins de deux mois, et seulement 5 p. 100 d'entre eux ont travaillé pendant onze ou douze mois, au cours de la même période.

Comme on l'a signalé, depuis la seconde guerre mondiale, de nombreuses publications ont établi des comparaisons entre les niveaux atteints par les pays et les peuples en évolution, On a formulé, vérifié et appliqué de nombreuses hypothèses (par exemple, des programmes d'aide technique ou financière). Quelques-unes de ces hypothèses semblent parfois s'être révélées inefficaces, car leur application s'est traduite par des échecs; d'autres, cependant, semblent avoir été trouvées valables (comme l'ont indiqué des recherches subséquentes et même des réalisations concrètes),

Ce travail de recherche est basé sur l'hypothèse selon laquelle les Indiens autochtones du Canada, bien qu'ils représentent, à certains égards, un cas différent de celui des pays de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique latine en voie de développement, ont cependant des traits communs avec eux et offrent une occasion particulière (constituant, en quelque sorte, un groupe de vérification ou un échantillon de laboratoire) de vérifier la valeur des diverses hypothèses qui ont été formulées à un moment ou un autre lorsque l'on a cherché à expliquer les principales variables qui favorisent ou défavorisent le développement économique. Une analyse comparée des bandes comprises dans l'échantillon offre l'occasion unique de contrôler diverses opinions et hypothèses. Du point de vue des résultats pratiques, elle devrait nous fournir des principes directeurs qui nous permettront de mettre en application, dans l'avenir, des programmes d'expansion plus efficaces.

Les principales hypothèses qu'il faut examiner et éprouver, dans les cas où l'on possède des données mesurables du point de vue statistique, sont énoncées ci-dessous. On a surtout utilisé les renseignements découlant des données statistiques et des autres données concrètes tirées du questionnaire de 1964-1965 portant sur les ressources, les rapports spéciaux et les travaux de recherches. D'une façon quelque peu arbitraire peut-être, mais en vue de faciliter l'analyse, les principales hypothèses à examiner sont groupées sous les trois grandes rubriques suivantes:

Facteurs économiques influençant l'expansion

1. Possession ou accessibilité des ressources
2. Possession ou accessibilité des capitaux
3. Capital social ou infrastructure
4. Levain que constitue une classe moyenne comprenant des membres des professions libérales et des exploitants d'entreprises: commerciales
5. Occupations, gains et continuité de l'emploi
6. Taux d'accroissement de la population

Facteurs socio-économiques (chapitre VI)

1. Niveaux d'instruction et réalisations
2. Influence de l'exempte et proximité des centres urbains
3. Mobilité
4. Dépendance vis-à-vis de l'assistance sociale

Facteurs socio-culturels (chapitre VII)

1. Religion
2. Participation aux cérémonies ou éveil des Indiens
3. Liens et obligations de famille
4. Aptitude à la direction
5. Activité organisée au sein de la bande

6. Participation à des activités et organisations extérieures
7. Désorientation sociale et personnelle
8. Politique administrative.

Cet exercice a pour objectif principal de mesurer et d'examiner les divers niveaux d'expansion économique auxquels sont parvenus les membres des bandes, en fonction des variables d'ordre économique, social et culturel précitées.

Dès le début, deux observations s'imposent. Certaines hypothèses fondées sur les variables susmentionnées sont des mythes ou des croyances populaires qui ont déjà été contestées et discréditées par des spécialistes en sciences sociales. Il semble cependant qu'elles conservent une certaine valeur dans leur application aux Indiens, ne fat-ce que celle de contribuer à les invalider dans les cas où elles sont toujours en cours.

D' autre part, quelques hypothèses, fondées sur certaines variables énumérées, s'appliqueraient de toute évidence aux cas extrêmes. Il semblerait évident, par exemple, que les six ou huit bandes d'échantillon les plus avancées du point de vue économique et touchant les revenus les plus élevés, se trouvent, de façon générale (mais pas nécessairement dans chaque cas), plus près des industries et des emplois à remplir, disposent de capitaux plus importants, possèdent des ressources plus nombreuses ou y ont accès, ont un plus haut niveau d'instruction et recourent moins à l'assistance sociale que les six ou huit autres bandes moins avancées et touchant des revenus moins élevés, surtout lorsque ces dernières se trouvent géographiquement isolées des agglomérations dont la population est trop importante en comparaison des ressources locales disponibles pour assurer leur subsistance. Le coefficient des cas extrêmes peut, dans un test statistique direct, indiquer un niveau relativement élevé de corrélation, mais sa valeur est fortement contestable.

Les bandes géographiquement isolées et économiquement faibles sont surtout celles qui se trouvent dans la vaste zone boisée du nord du pays et qui vivent surtout de la pêche et du piégeage. Sont aussi dans ce cas certaines bandes rurales des Prairies, relativement isolées, et des régions déboisées des Maritimes Non seulement toutes ces bandes manquent-elles de ressources sur place, ruais elles sont éloignées des possibilités d'emploi dans d'autres domaines. Dans l'ensemble, il s'agit d'une minorité des Indiens du Canada, mais d'une minorité qui s'accroît rapidement. Ils posent un problème particulier à la Direction générale des affaires indiennes, d'un genre qui appelle l'adoption de mesures et de programmes spéciaux.

A certains égards, il est plus intéressant et plus important d'établir des comparaisons entre la majorité des bandes indiennes que l'on classe de façon générale dans la catégorie moyenne de transition, et d'établir des comparaisons entre celles-ci et la minorité des bandes relativement avancées. Car, dans le cas de ces dernières, on se rend compte que plusieurs hypothèses généralement acceptées ne sont pas applicables et que de nombreuses variables que l'on croyait essentielles à l'expansion économique, n'ont aucune corrélation importante avec les niveaux de revenu réel, par habitant. De nombreuses bandes indiennes dépourvues de certains biens que l'on considère généralement comme favorisant l'expansion économique, disposent, en compensation, de certains autres biens.

Facteurs économiques influençant l'expansion

Les hypothèses les plus simplistes de la pauvreté et du sous-développement des divers pays et des divers peuples sont celles qu'on a formulées en tenant compte d'analyses purement économiques. Les mesures fondées sur de telles analyses ont souvent donné lieu à des échecs coûteux, car elles ne tenaient pas compte des variables d'ordre social ou culturel qui peuvent jouer un rôle essentiel dans l'évolution économique d'un peuple.

L'analyse purement économique repose sur l'hypothèse appliquée plus ou moins universellement à tous les peuples et à toutes les civilisations, soit le rapport entre la rareté et les besoins. Les gens, semble-t-il, désirent tout naturellement obtenir plus de biens et de services que ceux qui leur sont ordinairement accessibles, quels que soient leurs antécédents ethniques ou culturels, leur mode de vie habituel ou leurs revenus réels, les seules entraves à leur croissance économique et à la satisfaction de leurs désirs sont les moyens disponibles: par exemple, l'existence de ressources, de capitaux, de techniques et de possibilités d'emploi par rapport à la croissance démographique.

Le cycle de pauvreté qui se perpétue constitue le problème fondamental des peuples en voie d'évolution. Vu la pénurie de ressources par rapport à l'importance de leur population, le manque de capitaux ou l'utilisation de techniques défectueuses qui les empêchent d'exploiter avantageusement les ressources, ils ont des revenus insuffisants pour subvenir à leurs besoins, Le bas niveau de revenu, par habitant, les contraint à consommer la majorité ou la totalité des biens qu'ils produisent ou gagnent, ce qui les empêche d'économiser et d'accumuler les capitaux nécessaires à l'accroissement de leur productivité et de leurs revenus. Par contraste la situation des peuples ou des pays évolués ou dont les revenus sont élevés, leur permet de jouir virtuellement d'une expansion dynamique, notamment de réaliser d'importantes économies, de constituer des capitaux et d'apprendre de nouvelles techniques qui leur assurent un accroissement plus prononcé des revenus, par habitant.

Pour passer d'un stade à l'autre, il faudrait par conséquent, fournir d'abord aux intéressés des capitaux, de l'aide et des conseils techniques sous forme de prêts ou de dons, afin d'accroître leur productivité sans réduire le niveau déjà insuffisant de la consommation et des services d'assistance ou de bienfaisance sociale; en deuxième lieu, des revenus plus importants retirés de l'aide financière et de l'aide technique, leur permettraient de réaliser de plus grandes économies et d'accumuler des capitaux jusqu'à ce qu'ils en arrivent à un point où l'expansion économique et l'accroissement du revenu, par habitant, deviennent un processus automatique d'augmentation des économies, des immobilisations, du savoir-faire technique, du rendement et du revenu..

1. Possession ou accessibilité des ressources

On attribue aujourd'hui la pauvreté qui afflige la majorité des pays, à l'insuffisance des ressources par rapport à la population. Cependant, certains des pays dont les habitants touchent les revenus les plus élevés et qui sont les plus évolués du point de vue économique, sont remarquablement pauvres en ressources par rapport à leur population (Grande-Bretagne, Japon, Hollande, Suisse), alors que certains pays dont les revenus, par habitant, sont les plus bas, ont des ressources nombreuses et diverses (Indonésie, Congo). De toute évidence, le développement économique d'un pays ne dépend pas essentiellement de la possession ni de l'accessibilité des ressources, mais plutôt de divers facteurs, tels que la possession de capitaux, la connaissance de techniques et une structure sociale et politique qui permettent à un peuple d'utiliser avantageusement ses ressources ou, à défaut, d'utiliser alors ses ressources humaines pour transformer ou fabriquer des produits et assurer des services.

Sous divers rapports importants, les bandes ne peuvent guère se comparer aux pays: elles sont bien plus petites numériquement, comptent moins de spécialistes et sont plus tributaires des marchés extérieurs. Petits îlots dans une économie hautement développée, elles ont des possibilités illimitées d'accès aux capitaux et aux connaissances techniques. D'autre part, comme elles entretiennent peu de rapports avec la société des Blancs elles sont moins en mesure d'acquérir des capitaux et des connaissances techniques, ce qui les rend plus tributaires des industries fondées sur les ressources, comme l'étude du précédent chapitre

l'a fait ressortir. La possession ou l'accessibilité des ressources joue donc un rôle essentiel dans le développement économique et le niveau des revenus, par habitant, réalisés dans la plupart des collectivités. Se fondant principalement sur cette hypothèse, la Direction générale des affaires indiennes, lorsqu'elle a élaboré ses programmes d'expansion économique, a cru bon, en ce qui concerne l'organisation, la formation du personnel et l'octroi d'une aide financière et technique, de mettre l'accent sur les projets de luise en valeur des ressources locales au bénéfice des bandes indiennes. Cela tient peut-être, même aujourd'hui à des considérations d'ordre administratif. Comme la structure de la Direction générale des affaires indiennes se fonde essentiellement sur la réserve en tant qu'unité fondamentale d'administration, les travaux de mise en valeur ou les autres qui s'accomplissent en dehors des réserves, comportent des rapports compliqués avec les organismes provinciaux, municipaux et locaux, et nombre d'entreprises privées. Pour des raisons qui seront exposées en détail plus loin, cette politique, dans le cas d'objectifs uniquement économiques, semble avoir été mal orientée sur plusieurs points.

Il est difficile, en mettant les choses au mieux, de trouver un indice approprié servant à mesurer la possession ou l'accessibilité des ressources, en vue d'établir dans quelle mesure les ressources locales influent sur le développement économique et jusqu'à quel point elles expliquent les différences de revenus réels, par habitant, qui existent entre les bandes. En premier lieu, il est difficile de se procurer des estimations exactes sur les possibilités d'emploi et les sources de revenu qu'offrent telle ou telle ressource. Les terres arables améliorées ou les grands pâturages naturels non améliorés varient énormément selon leur fertilité, leur rendement et leur éloignement des marchés; les terres boisées et les peuplements d'arbres diffèrent grandement quant à la qualité du bois et au nombre de pieds-planche à l'acre; de même, les possibilités touristiques des étendues riveraines des rivières, des lacs et de la mer varient grandement quant à leur charme; et, ce qui est d'importance primordiale pour de nombreuses bandes, les possibilités qu'offrent les terres des réserves pour l'établissement d'entreprises commerciales ou industrielles, à supposer que l'on puisse se procurer les moyens de transport, l'énergie électrique, l'eau et les autres installations nécessaires, varient, elles aussi, considérablement (comme il en est l'ait mention précédemment, le questionnaire de la Direction générale des affaires indiennes portant sur les ressources n'a pas abordé ce dernier genre de ressources)

On peut toutefois, sans risque d'erreur, présenter certaines observations d'ordre général:

Ressources des réserves

En premier lieu, très peu de bandes indiennes vivent surtout d'emplois rémunérés que leur procure l'utilisation directe des ressources au sein des réserves. Cela dent à plusieurs raisons:

(1) La plupart des réserves ont été, à l'origine, conçues et établies surtout à des fins résidentielles, aux endroits où se réunissaient ou campaient provisoirement les bandes nomades vivant des ressources qui se trouvaient même au-delà des limites des réserves. Cela est particulièrement vrai des nombreuses bandes nomades qui erraient dans la zone boisée du Nord et dont les membres vivaient de la chasse et de la pêche. Cela est vrai aussi, pour des raisons semblables, des nombreuses bandes sédentaires qui vivaient le long du littoral de la Colombie-Britannique.

(2) la population de la plupart des bandes auxquelles on avait d'abord attribué d'assez vastes réserves y compris de vastes étendues de terres arables ou de peuplements de bois d'oeuvre, a depuis augmenté plus rapidement que les ressources, même si celles-ci ont été utilisées avec une efficacité maximum.

(3) les bandes qui disposent de plus de ressources qu'elles n'en ont besoin dans leurs réserves (terres arables, bois d'oeuvre, pétrole ou minerais, emplacements touristiques, commerciaux ou industriels) les vendent ou en louent la plus grande partie à des entreprises de l'extérieur, au lieu de les mettre elles-mêmes en valeur. Le produit est versé d'habitude à la caisse de la bande ou sert de capitaux pour aider à l'établissement de services d'assistance sociale et autres, une partie étant parfois distribuée aux membres de la bande sous forme de dividendes en espèces.

Pour ces raisons, il semble y avoir peu de corrélation, si tant est qu'il y en a, entre la possession des ressources et le développement économique des bandes indiennes, si on la mesure d'après le revenu réel, par habitant en salaires. Certaines des bandes les moins évoluées du point de vue économique, de l'échantillon étudié, disposent de superficies relativement importantes de terres propres à la culture ou à l'élevage, les bandes de Piapot et de James Smith sont remarquables à cet égard. Comme on peut le constater au tableau III, ci-dessous (comprenant 16 des 35 bandes de l'échantillon qui, estime-t-on, offrent des possibilité d'exploitation agricole et forestière), la bande de James Smith a, par habitant, 28 acres de terres cultivables améliorées, 4 acres de pâturages naturels et 8.75 acres de terres boisées, alors que la bande de Piapot en a 10.45, 15.4 et 3.24, respectivement. Ces terres sont bien plus vastes que la moyenne de celles des bandes énumérées dans le tableau, notamment dans la catégorie la plus productive, c'est-à-dire les terres cultivables améliorées. Cependant, dans le classement des 35 bandes selon le niveau de revenu, par habitant, la bande de James Smith ne vient qu'au 31e rang, et celle de Piapot, au 35e. Cette situation s'explique principalement par le fait que ces terres sont trop petites pour assurer la subsistance d'une population dont les besoins exigeraient une culture sur une vaste échelle afin d'en tirer le rendement maximum, car il y a pénurie d'emplois dans cette région de la Saskatchewan.

TABLEAU III

SUPERFICIE, PAR HABITANT, DES TERRES AGRICOLES ET BOISÉES DE 16 BANDES CHOISIES

	Terres cultivables améliorée	Terres non améliorées	
	(acres par habitant)	Pâturages naturels (acres par habitant)	Terres boisées (acres par habitant)
Walpole Island	6.24	-	1.5
Tyendinaga	2.96	.87	.64
Six-Nations	1.34	.28	2.35
Kamloops	1.67	71.87	28.67
Williams Lake	.51	7.72	5.67
Rivière Désert	1.13	.45	45.35
St. Mary's	3.27	90.57	8.07
Pointe-Bleue	.59	-	-
Oak River	6.1	2.12	-
Cold Lake	2.1	14.2	24.0
Le Pas	1.24	2.33	7.77
James Smith	28.0	4.0	8.75
Peguis	.4	13.9	24.4
Piapot	10.45	15.4	3.24
Sarcee	31.6	38.0	70.0
Sampson	9.6	6.0	5.4

Même les quelques bandes qui ont plus de ressources qu'il ne leur en faut pour assurer à leur population un niveau relativement élevé d'emploi et de revenu, sont loin d'être celles qui sont les plus évoluées du point de vue économique. L'exemple le plus frappant est celui de la bande de Sarcee, établie près de la ville de Calgary. Cette bande, dont la population est de 368 âmes, dispose, dans sa réserve, de 11,631 acres (31.6 acres par habitant) de terres cultivables améliorées et de 55,361 acres de terres non améliorées. Parmi celles-ci, 14,014 acres (à peu près 38 par habitant) sont des pâturages naturels et 25.887 acres, des terres boisées, dont 15 p. 100, ou environ 11 ¼ acres, par habitant, sont exploitées d'une façon commerciale. On estime à 18,000 acres les terres cultivables pouvant être mises en valeur dans la réserve (environ 50 acres par habitant) et à 22,000 acres (59 par habitant) les terres pouvant servir à la production de foin et au pâturage. Au total, donc, les terres effectivement ou virtuellement productives, des points de vue agricole ou forestier, s'établissent à quelque 300 acres par habitant ou à 1,475 acres par ménage. S'ajoutent à ces biens les revenus tirés des concessions pétrolières, qui se chiffrent à plus de $100,000 par année et qui ont servi à constituer une caisse de bande de plus d'un million de dollars.

Cependant, malgré cet actif, la bande de Sarcee peut être considérée tout au plus comme modérément évoluée ou relativement sous-développée. Si l'on se fonde sur le revenu réel par habitant, en salaires, elle se classe au 17e rang parmi les 35 bandes de l'échantillon.

A l'opposé des cas précités, plusieurs des bandes les plus développées, du point de vue économique, et touchant les revenus les plus élevés sont dépourvues, ou à peu près démunies, de ressources exploitables ou vendables à l'intérieur de leur réserve. On peut citer notamment les bandes de Lorette, de Skidegate et de Sheshaht. Deux autres bandes ayant des revenus élevés, en particulier celles de Caughnawaga et de Squamish, ont des ressources (en dehors du capital humain) qui consistent surtout en terres louées à des fins commerciales ou industrielles.

Même dans le cas des bandes relativement avancées, aux revenus élevés et dont les réserves comptent des ressources naturelles importantes (en particulier celles de Walpole Island, de Tyendinaga et des Six-Nations, toutes établies en Ontario), les ressources ne forment qu'une petite partie des revenus que les membres obtiennent en salaires, tandis que les gains moyens de ceux qui occupent des emplois directement tributaires des ressources, sont considérablement inférieurs à ceux des personnes qui travaillent dans d'autres domaines. Ce fait est illustré au tableau IV, ci-dessous, qui concerne les mêmes bandes mentionnées au tableau précédent. On remarque facilement que, parmi les bandes aux revenus les plus élevés, les propriétaires de fermes ne constituent qu'une petite partie de l'effectif de la main-d'oeuvre et que les gains sont considérablement inférieurs à la moyenne générale. Il en est ainsi de la plupart des autres bandes de l'échantillon, y compris celle de Sarcee, qui dispose de nombreuses terres. Parmi les cinq bandes qui comptent les propriétaires de ferme ayant obtenu des gains plus élevés que l'ensemble de l'effectif de la main-d'oeuvre, quatre, soit celles d'Oak River et de Peguis, au Manitoba, de James Smith et de Piapot, en Saskatchewan, disposent, comme on l'a déjà fait remarquer, de terres agricoles et n'ont pas d'autres possibilités d'emplois. En outre, comme nous l'avons déjà souligné, elles se rangent parmi les bandes indiennes dont le revenu est le plus bas; elles sont aussi les moins avancées et les plus accrochées à l'assistance sociale.

Le fait que les agriculteurs indiens ne constituent qu'une proportion relative-nient faible des bandes, qui pourtant ont des possibilités plus ou moins importantes du point de vue agricole, peut s'expliquer par le peu d'intérêt que les Indiens portent à la culture et par les méthodes primitives et peu efficaces dont ils font usage en général. En outre, dans la plupart des cas, les bandes indiennes sont portées à louer plus de terres qu'elles n'en cultivent elles-mêmes. Sur la totalité des terres cultivables améliorées que possèdent les 16 bandes énumérées aux tableaux III et

IV, seulement 34.7 p.100, soit à peine plus du tiers, sont cultivées par les membres de la bande eux-mêmes, alors que les deux tiers sont loués à des non-Indiens. Dans le cas de la bande de Sarcee en particulier, 82 p. 100 des terres cultivables et 90 p. 100 des terres boisées (dont 15 p. 100 sont exploitées commercialement, le reste servant de pâturage) sont louées à des non-Indiens.

Dans le questionnaire portant sur les ressources, on demandait aux surintendants d'expliquer pourquoi les ressources accessibles aux Indiens étaient peu exploitées. En ce qui concerne les ressources agricoles, dans le cas de l'échantillon représentatif de 40 bandes pour lesquelles les données sont connues, les réponses, par ordre de fréquence, ont été les suivantes:

Raisons	*Nombre*
Attitude des résidants (réserve)	(18)
Attrait des emplois salariés	(16)
Niveau d'instruction des Indiens	(15)
Insuffisance de formation technique	(12)
Manque de fonds	(12)
Défaut d'orientation	(7)
Régime foncier	(7)
Autres	
Versements provenant de la caisse de fiducie de revenus pétroliers	(2)
Manque d'initiative	(1)
Mauvaise gestion des gains	(1)

Ressources disponibles en dehors des réserves

Quant aux ressources naturelles, celles qui se trouvent en dehors des réserves et qui sont, à des degrés divers, accessibles aux membres des bandes ou mises à leur disposition, revêtent une importance beaucoup plus grande que celles qui se trouvent dans les réserves. Vu leur nature, il est moins facile d'en mesurer la quantité et les répercussions économiques dans les diverses bandes indiennes.

La situation, en ce cas, présente une aussi grande diversité que celle de la possession des ressources; mais, ici encore, il semble y avoir peu de corrélation uniforme, sinon aucune, entre la disponibilité des ressources et le revenu réel, par habitant, en salaires parmi les bandes indiennes à l'étude. On trouve, à l'un des extrêmes, les bandes les plus sous-développées, comme il en a été fait mention: celles de la zone boisée du Nord, qui ont été jusqu'ici tributaires de la pêche et du piégeage, mais dont la population s'est accrue à un rythme si accéléré que leurs ressources ne suffisent plus ou sont épuisées. On peut citer comme exemples marquants Oxford House et Shammattawa, dans le nord du Manitoba, et Big Cove, au Nouveau-Brunswick. La bande de Hay Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, qui s'est pourtant trouvée dans une situation aussi mauvaise et dans un état de dépendance aussi prononcé, a cependant commencé à tirer des revenus importants du pétrole et elle vient de réaliser le plein emploi. Même si les revenus que les membres de cette dernière bande et ceux de nombreuses autres bandes du Nord tiraient de la chasse, de la pêche et du piégeage ont fortement diminué, leurs agglomérations se trouvent à une distance qui leur permet facilement d'atteindre les terres cultivables susceptibles de devenir fertiles et productives et les peuplements de bois d'oeuvre qu'elles ont, pour diverses raisons, à peine exploités jusqu'ici. (Tel était le cas, jusque récemment, de la bande de Hay Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta. Voir le rapport spécial de M.B. Baich, agent de développement communautaire de la Direction générale des affaires indiennes pour le nord de l'Alberta.)

A l'autre extrême, certaines des bandes aux revenus les plus élevés et les plus évoluées économiquement, se trouvent à portée des ressources que leurs membres exploitent comme employés rémunérés ou comme propriétaires à leur

propre compte. On remarque parmi elles trois bandes indiennes de la Colombie Britannique: la bande de Nimpkish, dont les membres se consacrent à la pèche et à l'exploitation forestière, la bande de Skidegate, dont les membres ont abandonné la pêche pour l'exploitation forestière, et la bande de Sheshaht, qui se spécialise dans l'exploitation forestière. D'autre part, un certain nombre de bandes de la Colombie-Britannique semblent aussi favorisées géographiquement que ces trois bandes, vu la proximité de ressources productrices d'emplois et de revenus et, pourtant, leurs revenus par personne sont de beaucoup moins élevés.

De l'exposé qui précède on peut dégager la conclusion suivante. Les niveaux du développement économique et du revenu, par habitant, au sein des bandes indiennes, ne résultent pas tant de la possession des ressources ou de leur accessibilité que de l'habileté, de la technique, du savoir-faire et de la motivation des membres dans l'exploitation de toutes les ressources ou de tous les avantages qui leur sont offerts sur le marché de la main-d'oeuvre, Cette conclusion semble être corroborée au tableau VI, ci-dessous, dans lequel les surintendants des Agences exposent les raisons qui expliquent l'échec de la mise en valeur des ressources disponibles au sein de 10 bandes représentatives. Les raisons les plus fréquemment mentionnées sont (1) le niveau d'instruction des Indiens et (2) leurs attitudes.

Enfin, parmi les bandes les plus évoluées et qui disposent des revenus les plus élevés, certaines ne possèdent pour ainsi dire pas, répétons-le, de ressources naturelles pouvant servir à l'exploitation de matières premières, notamment les bandes de Caughnawaga et de Lorette, ou n'y ont pas accès. Leurs principales ressources sont les ressources humaines, c'est-à-dire l'habileté, les techniques et la motivation nécessaires pour se faire accepter sur le marché du travail.

TABLEAU IV
COMPARAISON DES REVENUS ANNUELS CITOYENS DES PROPRIÉTAIRES DE FERMES ET DE L'EFFECTIF TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS 16 BANDES

			Propriétaires de fermes*		Ensemble des travailleurs	
Bande	Population	Revenu, par habitant, obtenu en salaire	Nombre	Gains annuels moyens	Nombre	Gains annuels moyens
Walpole Island	1422	$715	25	82750	240	82961
Tyendinaga	2033	516	34	1250	150	2500
Six-Nations	7736	350	39	1760	1765	1983
Kamloops	314	314	8	1512	46	2037
Sarcee	368	302	34	1331	82	1354
Williams Lake	198	291	4	2600	2000	1570
Rivière Désert	878	250	25	150	1000	1836
St Mary's	175	249	3	750	25	1300
Pointe-Bleue	1376	222	2	340	145	1586
Oak Hiver	706	176	31	2526	158	770
Cold Lake	703	165	18	826	22	1545
Le Pas	839	140	4	150	83	1283
James Smith	800	126	12	1517	65	1140
Peguis	1800	99	27	1800	192	480
Piapot	506	55	35	1103	76	318
Sampson	1431		136	445	215	530

* Les gains annuels moyens des propriétaires de fermes, dans ce tableau, comprennent un montant de $50 pour les mois où ils s'adonnent à la culture; ce montant est une estimation arbitraire de la valeur des produits consommés par les ménages en question. Dans de nombreux cas, peut-être dans la majorité, cela peut aboutir à une surestimation des revenus réels des propriétaires indiens de fermes.

Les seules ressources non humaines dont elles disposent, sont les terres qui procurent ou peuvent procurer des emplois et des revenus en servant à des fins commerciales ou industrielles (et même la bande de Lorette, avec une superficie globale de 57 acres, dont seulement une est affectée à des fins industrielles, ne possède presque aucune ressource de ce genre). La possession de terres pouvant servir à des fins industrielles ou commerciales, ne représente pas, en soi, un élément important quant au développement économique d'une agglomération indienne. Cependant, elle peut y contribuer de trois façons principales:

a) Elle peut inciter certains membres de la bande à se lancer dans des entreprises commerciales ou à entreprendre de nouveaux genres de travaux,

b) l'implantation d'entreprises non indiennes peut servir d'exemple, lequel aura une influence favorable sur les aspirations et les habitudes de travail des habitants de la réserve; ou,

c) comme cela s'est produit à Kamloops, par exemple, la location de terres à des entreprises non indiennes peut susciter la création de nouveaux emplois pour les résidents.

Étant donné le rôle de plus en plus important que joue dans l'économie de nombreuses agglomérations où se trouvent les bandes indiennes, la location de terres à des fins commerciales et industrielles, on aurait bien pu inclure cette rubrique dans le questionnaire portant sur les ressources, d'où proviennent les données du tableau VI ci-dessous.

2. Possession ou accessibilité des capitaux

Comme nous l'avons déjà souligné, la pénurie ou l'inaccessibilité des capitaux expliquent souvent le sous-développement économique de certains pays ou de certaines régions. Le bas niveau des revenus empêche l'accumulation de capitaux, tandis que le manque de capitaux entrave la mise en valeur des ressources ou l'ouverture de débouchés tendant à augmenter les revenus.

TABLEAU VI
RAISONS AUXQUELLES ON ATTRIBUE L'EXPLOITATION INSUFFISANTE DES RESSOURCES ACCESSIBLES AUX INDIENS

	Agriculture	Forêt	Pêche	Piégeage	Tourisme	Total
1. Niveau d'instruction des Indiens	15	8	6	6	16	52
2. Insuffisance de formation technique	12	11	6	1	12	42
3. Défaut d'orientation	7	10	7	5	12	42
4. Attrait du salariat	16	4	8	11	2	41
5. Régime foncier	7	-	-	-	3	10
6. Manque de fonds	12	8	8	4	10	42
7. Attitude des résidents	18	11	5	12	5	51
8. Autres						
a) Distribution de revenus provenant des exploitations pétrolières et des bandes	2	1	1	1	3	8
b) Manque d'initiative	1					
c) Mauvaise gestion des gains	1	1	1			3

Au sein des bandes indiennes dont les niveaux de revenus varient fortement, le rapport entre la possession ou l'accessibilité des capitaux et le niveau de développement économique ne semble pas plus logique qu'entre ce dernier et la possession ou l'accessibilité des ressources. De fait, il existe une relation fonctionnelle assez étroite entre les capitaux et les ressources; ils sont, dans un sens, des facteurs interchangeables de production. En général, les bandes qui possèdent les plus grandes valeurs en ressources, par habitant, sont également celles qui ont le plus de capitaux provenant de la vente ou de la location des ressources à des entreprises de l'extérieur. De même, pour des raisons exposées en détail plus loin, les bandes dont les membres tirent leur subsistance principalement de l'exploitation des ressources naturelles qui se trouvent au sein ou à proximité de leurs réserves, ont tendance à accumuler plus de capitaux producteurs de revenus que celles qui se spécialisent dans les emplois rémunérés.

En examinant les cas extrêmes, on constate une certaine relation entre la possession, la direction ou l'accessibilité des capitaux et le niveau ou le degré de développement économique. Il est évident que les bandes indiennes les plus pauvres et les moins avancées sont celles qui n'ont pas de caisse, dont les membres ne sont pas en mesure d'économiser, d'accumuler ou de placer avec profit des capitaux et dont la solvabilité et les possibilités d'emprunt à l'extérieur sont très restreintes. A l'autre extrême, on trouve les bandes qui disposent d'importantes caisses et de revenus de bandes et, qui, étant donné leur situation favorable au point de vue richesse et possibilités de revenus pouvent obtenir plus facilement des capitaux de l'extérieur pour mettre à exécution certains projets.

Entre ces extrêmes, toutefois, comme l'indiquent les chiffres donnés plus loin, il semble y avoir tout au plus une corrélation fort limitée entre la possession, la direction ou l'accessibilité des capitaux et le niveau de développement économique atteint (lorsqu'on le mesure selon la moyenne du revenu réel, par habitant, en salaires).

Les principaux capitaux producteurs de revenus qui appartiennent ou sont accessibles aux Indiens, capitaux qu'ils peuvent placer dans des entreprises génératrices de revenus, peuvent s'énumérer comme suit:

a) Caisses de bandes
b) Revenus des bandes
c) Matériel appartenant aux bandes
d) Economies personnelles et capitaux réels
e) Assistance financière ou subventions émanant de la Direction générale des affaires indiennes
f) Prêts remboursables accordés par la Direction générale des affaires indiennes
g) Prêts remboursables ou crédits accordés par des organismes extérieurs (banques, sociétés (le finance, marchands de matériel ou fournisseurs, etc.).

Les principales questions ou hypothèses qu'il faut vérifier ou examiner en se basant sur les preuves dont on dispose, sont les suivantes:

a) les bandes indiennes dont les membres disposent d'un revenu, par habitant, relativement élevé, ont-elles tendance à économiser, à accumuler et à placer des capitaux plus importants que les bandes à faibles revenus? Si oui, dans quelle mesure ces bandes qui touchent des revenus plus élevés, ont-elles effectivement place leurs capitaux de façon à favoriser leur expansion économique et l'obtention de revenus plus élevés?
b) On pourrait poser les mêmes questions au sujet (les bandes indiennes qui disposent d'importantes caisses et revenus de bandes, parce qu'elles possèdent ou détiennent d'importantes garanties accessoires à vendre ou à louer:
c) Quel les preuves a-t-on, s'il en existe, attestant que les capitaux mis à la disposition des Indiens (sous forme d'assistance financière, par exemple, de subventions directes ou de prêts remboursables) ont contribue directement à l'expansion économique et à l'obtention d'un revenu plus élevé, par habitant?

d) Quelles sont les difficultés spéciales, s'il en est, avec lesquelles ses Indiens sont aux prises, lorsqu'ils veulent obtenir des capitaux en provenance il autre sources, et dans quelle mesure ces difficultés entravent-elles leur développement économique?

Heureusement, lorsqu'on s'efforce de vérifier de telles hypothèses, le questionnaire portant sur les ressources et d'autres sources fournissent des données beaucoup plus complètes et plus précises sur les capitaux que sur les ressources. La plupart de ces données permettent de déterminer des quantités et de faire des vérifications statistiques, comme le montre le tableau VII ci-dessous. Celui-ci indique, par habitant, les fonds (le la bande, les revenus de la bande, et la valeur dit matériel producteur (le revenus et du bétail qui appartiennent à la bande, aux particuliers ou à la Direction, dans le cas de chacune des 35 bandes indiennes de l'échantillon représentatif, dont il a été préalablement question, classées par ordre décroissant de revenus. De ces chiffres, on a tiré des coefficients de corrélation[1] qui permettent d'établir le degré de relation. s'il en est. entre chacune de ces sources de capitaux, leurs totaux et les niveaux de revenu, par habitant, en salaires. Comme on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'oeil sur le tableau, les corrélations sont faibles et, dans le cas du matériel appartenant à la Direction, négatives.

a) Caisses des bandes

Le coefficient de corrélation entre les caisses de bandes, par habitant, et le développement économique (mesuré en revenu réel, par habitant, en salaires), est seulement de .075: il est si faible qu'il équivaut à une distribution aléatoire. Les extrêmes sont en corrélation négative. Comme dans le cas de la propriété des ressources, ta bande de Sarcee, en Alberta, possède de beaucoup le plus de fonds, par habitant, le montant s'élevant, dans son cas, à $2,191. Si l'on considère cependant le revenu, par habitant, dérivé du travail, elle ne se classe qu'au 14e rang parmi les 35 bandes. A l'autre extrême, la bande de Sheshaht, en Colombie-Britannique, qui se classe au 3e rang pour le revenu, par habitant, ne possède que des fonds de bande négligeables ou, si l'on fait appel à un autre critère de mesure, 85.4 p.100 des travailleurs de la bande de Sarcee ont gagné moins de 82,000 en 1964, ce pourcentage étant de zéro pour la bande Sheshaht, dont les fonds sont minimes. Des situations semblables se manifestent, quoique dans une moindre mesure, chez les nombreuses autres bandes, en ce qui concerne les niveaux les plus élevés et les plus bas de l'échelle de revenus.

Ce manque de corrélation, dont les motifs sont exposes plus loin, tient évidemment, quoique partiellement, au fait que les fonds des bandes, en tant que source de capitaux, n'ont guère servi à faire des placements susceptibles de procurer aux membres de la bande un emploi rémunéré. La plus grande partie de ces fonds a servi à acheter des obligations d'État et, dans une mesure moindre, a été investie dans le capital social ou dans des entreprises de bien-être au sein des réserves (par exemple, maison du Conseil, habitations, divers travaux publics ou aménagements locaux). Il y a, évidemment, des exceptions particulières, où les placements se sont révélés féconds: ainsi, la bande de Kamloops, dont les membres ne touchent que des revenus modestes, a progressé rapidement au cours des dernières années, en partie parce quelle a affecté les fonds de la bande à des travaux d 'aménagement.

---

[1]Le coefficient de corrélation mesure le degré de liaison de deux séries de données (une variable dépendante et une variable indépendante, soit, dans le présent cas, les revenus réels, par habitant, des diverses bandes de l'échantillon) suivant une relation directe et linéaire.

TABLEAU VII

CAPITAUX SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES REVENUS, APPARTENANT OU ACCESSIBLES AUX INDIENS
(montant, par habitant, dans chacune des 35 bandes)

Bande	Revenus	Caisse de bande	Revenus annuels de la bande	Bâtiments, matériel et bétail, valeur estimative			Total
				Appartenant à la bande	Appartenant aux Indiens	Appartenant à la Direction générale	
Skidegate	$1252	$104.3	$ 77.00	$ 35.4	$442	$ 0	$ 658.7
Caughnawaga	793	58.13	5.00	0	82.00	0	145.0
Walpole Island	715	298.70	141.00	100.0	46.3	0	486
Sheshaht, I.V.	664	nil	0	47.8	14.8	0	62
Lorette	630	1	0	0	20.9	0	22
Squamish	630	258.6	183	0	24.0	0	464
Tyendinaga	516	21.0	11	1	38.7	8	80
Curve Lake	350	124	18	0	43.1	0	185
Six-Nations	350	100	13	2	70.4	0	185
Mistassini	341	0	0	9	268.0	40	317
Dog Rib Rae	332	0	0	0	107.4	0	107.4
Fort Simpson	325	46.5	26	8	80.0	0	80.0
Kamloops	314	739.15	266	42	138.3	6	1191
Sarcee	302	2190.10	625	116	462.8	0	3395
Fort William	298	183.9	39	0	11.3	0	234
Williams Lake	291	107.0	73	74	181.0	22	457
Moose Factory	284	1	0	0	70.3	74	145
Rivière Désert	250	126	18	1	90.0	0	235
Attawapiskat	247	0	0	0	66.4	0	66
St Mary's	249	203.9	40	0	35.1	0	279

TABLEAU VII (suite)

Bande	Revenus	Caisse de bande	Revenus annuels de la bande	Bâtiments, matériel et bétail, valeur estimative			
				Appartenant à la bande	Appartenant aux Indiens	Appartenant à la Direction générale	Total
Pointe-Bleue	222	0	0	2	103.2	3	108
Tobique	215	87.8	11	0	6.7	0	106
Fond du lac	200	0	0	0	62.1	11	73
Pikangikum	197	2.7	6	0	66.6	15	101
Shubanacadie	180	16.5	42	0	65.2	4	127
Oak River	176	49.0	17	0	187.5	9	262
Rupert House	174	0	0	16	51	0	67
Cold Lake	165	12.6	6	6	123.1	24	172
Fort St. John	161	354.6	45	32.2	30.8	25	488
Deer Lake	156	0	0	0	37	23	60
Le Pas	140	109.0	24	38	46	1	218
James Smith	126	51.6	21	0	74.9	9	157
Peguis	99	18.5	4	0	159.7	25	208
Big Cove	61	1	0	0	18.6	0	21
Piapot	55	75	24	7	158	19	283
Coefficient de corrélation avec le revenu par habitant		.075	.128	.25	.27	-.25	.029

b) *Revenus des. bandes*

La répartition des revenus des bandes ressemble à la répartition des fonds de bandes, les premiers provenant en grande partie des seconds et tous les deux présentant une faible corrélation (.128) avec les niveaux de revenus par habitant. Évidemment, les revenus des bandes se rangent, à vrai dire, dans la catégorie des revenus, plutôt que dans la catégorie des capitaux. Mais, comme source de revenus distincts des gains dérivés de l'emploi ou d'autres sources, ils représentent une source possible d'accumulation de capitaux et d'essor économique. Toutefois, tout comme les fonds de bandes, les revenus que retirent les bandes indiennes, ont moins servi à procurer de l'emploi ou des revenus à leurs membres, qu'à leur assurer de l'assistance sociale ou des secours, à rétablir ou à maintenir leur capital social et à des fins semblables. En pratique l'existence de revenus annuels importants pouvant être distribués aux membres de la bande a fait obstacle, assez souvent, à la recherche d'emplois rémunérés, ou même remplacé ces emplois. Comme nous l'avons déjà dit, les surintendants des Agences de Sarcee et de Sampson estiment que la distribution de fonds constitue un élément qui empêche les membres de ces collectivités de tirer entièrement parti des ressources qu'ils possèdent ou qui leur sont accessibles.

c) *Matériel appartenant aux bandes*

Dans l'ensemble, le matériel a relativement peu d'importance. Les seules bandes qui ont beaucoup de capitaux de ce genre, sont celles qui ont des caisses de bande importantes. Les mêmes observations s'appliqueraient à leur cas.

d) Économies personnelles et capital réel

Selon un principe fondamental en économie, "la tendance à économiser" croît plus qu'en proportion de l'augmentation du revenu. De façon générale, plus le revenu est élevé, plus élevés sont le montant et la proportion du revenu qui sont épargnés sous une forme ou une autre. Selon ce principe, il devrait exister une forte corrélation positive entre les niveaux de revenus et les accumulations personnelles de capitaux au sein des diverses bandes indiennes du pays.

On ne saurait établir l'importance des économies que chaque Indien réalise sous forme de comptes en banque, argent accumulé, mises de fonds dans des polices d'assurance, etc. Il n'existe pas non plus de moyen sûr d'établir le montant global qu'il doit à divers créanciers: particuliers qui achètent des fourrures, du poisson ou du bois, détaillants d'outillage et d'accessoires. On a généralement l'impression que la plupart des membres des collectivités ont très peu d'économies, si seulement ils en ont, et qu'ils sont toujours endettés envers quelqu'un.

La possession de bâtiments, de matériel, d'approvisionnements et de bestiaux producteurs de revenus est un indice mesurable de l'accumulation de capitaux particuliers. Au sujet de cette catégorie de capitaux, il semble n'y avoir qu'une faible corrélation positive, si tant est qu'il en existe, entre les niveaux de revenus moyens et in possession de capitaux réels. Les chiffres qui figurent au tableau VII et le coefficient de .27 seulement appuient cette affirmation[1].

Ici encore, ce manque de corrélation semble s'expliquer assez facilement. Les bandes d'indiens qui ont les revenus réels moyens les plus élevés, par habitant, sont, comme nous l'avons déjà mentionné, celles dont une grande partie des membres exercent, à l'extérieur, des emplois relativement bien rémunérés. Tel est le cas des membres de la bande de Caughnawaga, au Québec, et des bandes de Skidegate et de Squamish, en Colombie-Britannique. Deux de ces groupes n'ont

---

[1]Comme nous l'avons déjà mentionné, l'inventaire du capital d 'exploitation mentionné dans le questionnaire portant sur les ressources n 'avait trait qu'aux quatre industries fondées sur les ressources: agriculture , pêche, chasse et piégeage, exploitation forestière. Malheureusement, il ne comprenait pas la valeur des bâtiments, du matériel et des approvisionnements, des commerces et des entreprises industrielles appartenant à des Indiens.

guère de motifs d'épargner et d'accumuler des capitaux à titre de revenus ou des capitaux producteurs de revenus, car les grandes régions métropolitaines dans lesquelles ils vivent, leur fournissent déjà plus efficacement, et à meilleur compte qu'ils ne pourraient le faire eux-mêmes, la plupart des biens et des services dont ils ont besoin. Ils ont donc tendance à employer leurs revenus excédentaires pour acheter des automobiles, des téléviseurs, des accessoires ménagers et d'autres genres d'articles de consommation, ou à se payer des services et des divertissements assez coûteux. (Ainsi, le nombre d'automobiles par membre de la bande de Caughnawaga semble deux ou trois fois plus élevé que le nombre d'automobiles par habitant au sein des autres bandes du Canada. Étant donné les déplacements que nécessite leur emploi dans la construction de structures d'acier élevées, il y aurait peut-être lieu de considérer l'automobile comme un capital producteur de revenu, tout comme le tracteur du cultivateur, le bateau du pêcheur ou l'auto-neige du trappeur.)

Par contraste, les bandes indiennes dont les membres ont accumulé le plus de capitaux producteurs de revenus, par habitant, sont celles qui comptent une forte proportion de propriétaires qui, travaillant à leur propre compte, vivent des ressources locales, en particulier de l'exploitation agricole, plutôt que d'un emploi rétribué à l'extérieur, les industries traditionnelles fondées sur les ressources, qui emploient déjà un trop grand nombre de travailleurs (notamment l'agriculture, le piégeage et la pêche) offrent ordinairement des salaires inférieurs, surtout dans le cas des propriétaires indépendants ou des travailleurs à forfait, à ceux qu'offrent les industries urbaines mieux organisées, qui embauchent des travailleurs à l'heure; en outre, les premières supposent des placements de plusieurs centaines de dollars en matériel et en fournitures.

Cette situation d'ensemble comporte des exceptions frappantes. Dans certaines bandes où les revenus moyens sont élevés, un petit nombre des propriétaires prospères ont accumulé assez des capitaux pour exploiter une entreprise d'envergure d'une façon avantageuse et rentable. Il y a lieu de mentionner la bande de Nimpkish, dans l'île de Vancouver, dont plusieurs membres possèdent un semeur d'au moins $50,000 et tirent souvent de la pêche un revenu de $10,000 ou plus; la bande d'Okanagan, en Colombie-Britannique, dont quelques membres possèdent des troupeaux de bovins valant au moins $10,000; la bande de Lorette, au Québec, ou une famille possède une usine évaluée à des centaines de milliers de dollars, et de nombreux propriétaires détenant des capitaux de $10,000 ou plus.

e) Aide financière ou subventions émanant de la Direction générale des affaires indiennes

La plupart des placements ou des subventions que la Direction générale des affaires indiennes accorde aux bandes, servent à constituer du capital social ou à effectuer des travaux publics de tout genre, au lieu de servir directement à la création d'emplois ou à des fins productrices de revenus. Quant à l'aide financière, elle accorde généralement la priorité aux bandes à faibles revenus, aux bandes sous-développées; à son avis, les bandes qui possèdent une caisse et des revenus plus considérables, peuvent s'occuper de la plupart ou de l'ensemble de leurs propres entreprises. Ainsi, comme le montre le tableau VII, il existe une corrélation négative entre le revenu par habitant, et les installations ou le matériel, par habitant appartenant à la Direction.

f) Prêts remboursables accordés par la Direction générale des affaires indiennes

La principale source de capitaux que la Direction met à la disposition des Indiens pour des fins productrices de revenus, est désignée sous le nom de Caisse renouvelable, prévue à l'article 69 de la Loi sur les Indiens. Cette caisse consent, à des conditions avantageuses, des prêts aux Indiens qui peuvent difficilement obtenir du crédit d'autres sources. Le montant des prêts consentis à un Indien ou

à un groupe d'Indiens ne doit pas, en général, dépasser $10,000: il doit être remboursé dans les cinq ans et doit servir à l'achat de biens meubles ou d'animaux (par opposition à des biens immeubles ou à des immobilisations).

effectuée en 1951-1955, indique que la Caisse, dont le total de prêts non remboursés ne doit pas dépasser $350,000, ne suffit pas. Le montant global des demandes de prêts dépasse les fonds disponibles: aussi, en 1964, année où a commencé la présente étude, a-t-il fallu abandonner ou remettre à plus tard l'exécution de nombreux projets qui semblaient avantageux et susceptibles de produire des revenus. On a porté à un million de dollars le montant maximum des prêts consentis et, au cours des dernières années, le total des prêts accordés à des requérants admissibles, et qui n'ont pas été remboursés, a été bien inférieur à ce montant. I a situation a, de nouveau, évolué rapidement ces deux dernières années; en 1966, le total a été ports à $1,500,000 et la demande de prêts a de nouveau dépassé le montant disponible en caisse.

De plus, il semble n'y avoir guère ou pas de corrélation directe entre la disponibilité de ce crédit ou la mesure dans laquelle il a été employé, d'une part, et le niveau de l'expansion économique atteint, d'autre part. Cet état de choses, en somme, tient également au motif qu'on a déjà évoqué, les demandes de prêts présentées à la Caisse renouvelable proviennent surtout des petits propriétaires ou des personnes qui exécutent un travail pour leur propre compte, dans des domaines comme l'exploitation agricole, l'exploitation forestière, le piégeage et la pêche et, dans une mesure moindre, des petites entreprises et des établissements de services. De façon générale, les intéressés touchant un revenu peu élevé. faible ou, tout au plus, moyen. D'autre part, dans le cas des bandes ayant les revenus les plus élevés, où une forte proportion des membres occupent un emploi rémunéré hors de la réserve, la demande de prêts est minime ou inexistante.

g) Prêts remboursables ou crédits accordés par des organismes extérieurs

Bien que les Indiens ne semblent éprouver aucune difficulté à obtenir des petits prêts ou des prêts moyens à court ou à moyen terme, certains problèmes spéciaux se posent lorsqu'ils veulent emprunter des capitaux à long terme destinés à des placements fixes importants: magasins, établissements industriels, importantes exploitations forestières ou scieries, grands bateaux de pêche, bâtiments et matériel destinés à une exploitation agricole d'envergure. L 'obstacle le plus apparent, à ce sujet, semble être l'impossibilité de se servir de leurs terres ou de leurs bâtiments à titre de nantissement pour emprunter des capitaux hypothécaires, étant donné les restrictions apportées à l'aliénation des terres de la réserve ou des immobilisations.

Les Indiens semblent faire face à des difficultés analogues lorsqu'ils désirent obtenir, de sources extérieures, des prêts considérables, à court ou à moyen terme, (banques, sociétés de financement, marchands de matériel), en vue de subvenir à leurs besoins immédiats: paiement de salaires, reconstitution de stocks, réparations et achat de pièces de rechange. Ces difficultés tiennent, en partie, au fait que les Blancs entretiennent des préjugés contre les Indiens, qui sont, à leur avis, insouciants et irréfléchis quand il s'agit d'argent et de matériel. Mais, ce qui est peut-être plus important c'est que très peu d'Indiens (comme peu de Blancs, d'ailleurs) ont la formation, l'expérience, le savoir-faire et les relations nécessaires pour réussir à obtenir des capitaux, pour se retrouver dans le labyrinthe du marché de l'argent et des facilités de crédit qui caractérisent le monde actuel des affaires.

Comme nous l'avons déjà souligné, la plus grande partie du crédit que les Indiens obtiennent, afin de créer des emplois et des revenus hors de la Direction générale des affaires indiennes, provient de particuliers ou de sociétés qui s'occupent de l'achat, de la vente et du traitement des ressources: conserveries ou établissements de traitement du poisson, commerçants en fourrures, acheteurs

de billes, l'acheteur accorde des avances et fournit à crédit de l'équipement à l'Indien producteur, ordinairement à condition que ce dernier lui vende toute sa production. Rien que ce genre d'entente ait probablement permis à bon nombre d'indiens de gagner leur vie dans les principales industries fondées sur les ressources, ce qu'ils n'auraient pu faire autrement, il présente deux désavantages particuliers: il tend à perpétuer une relation de paternalisme et de dépendance entre Blancs et Indiens: il tend aussi à limiter la mobilité des Indiens, à perpétuer l'encombrement et l'insuffisance de revenus dans les industries traditionnelles fondées sur les ressources.

De façon générale, le rôle limité que les capitaux ont joué dans l'essor économique des Indiens s'explique plutôt par leur manque d'expérience des affaires, de savoir-faire, et de motivation, par les faiblesses de leur position quand il s'agit de concurrencer les exploitants non-indiens expérimentés et établis, que par les difficultés qu'ils ont éprouvées à obtenir des capitaux. Somme toute, les réserves indiennes 'es plus susceptibles de progresser sur le plan commercial ou industriel, possèdent déjà des caisses et des revenus de bande considérables, car de façon générale, elles ont des terres riches et avantageusement situées. Les fonds de bandes et les autres capitaux des Indiens n'ont guère servi à l'établissement de commerces ou d'industries. Le nombre de ces réalisations, dans les réserves, semblent être l'oeuvre d'étrangers qui y louent à bail des terres ou d'autres ressources des bandes indiennes. Cette tendance semble s'accentuer également dans l'exploitation agricole.

Mais ce domaine présente aussi des exceptions remarquables. Certaines entreprises possédées et dirigées par des Indiens dans des bandes disséminées à travers le pays, ont fort bien réussi, voire pris de l'envergure. Elles valent, semble-t-il, une étude spéciale, qui permettrait, non seulement de déterminer les traits particuliers des Indiens qui ont mené à bien leurs entreprises et les circonstances particulières qui ont présidé à leur réussite, mais aussi d'examiner la façon dont ils ont obtenu des capitaux pour financer leurs exploitations.

3. Capital social et infrastructure

Bon nombre d'écrivains et de spécialistes du domaine de l'expansion économique estiment que les gens d'un pays, d'une région, ou d'une collectivité ne pourront progresser économiquement, c'est-à-dire que les particuliers ne se sentiront pas animés du désir d'épargner et de placer des capitaux à des fins de mise cri valeur, tant qu'il n'existera pas une infrastructure suffisante comprenant des routes, des chemins de fer ou des moyens de transport par eau, de l'énergie électrique, de l'eau courante et d'autres installations nécessaires à la récolte, au transport, au traitement et à la commercialisation des ressources; tant que les gens n'auront pas des conditions de vie satisfaisantes et des services de transport pour se rendre à leur lieu d'emploi ou en revenir, et un certain nombre d'autres services.

L'établissement ou l'accessibilité de ces services destinés aux indiens dépend de quatre éléments, dont l'ordre d'importance est à peu près le suivant:

a) La Direction générale des affaires indiennes
b) Certains organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux
c) Les fonds de bandes disponibles
d) les sociétés commerciales privées exploitant certains domaines (notamment le transport par véhicules automobiles)

En raison de sa nature, il est impossible de mesurer d'une façon précise le rôle particulier que joue le capital social ou l'infrastructure dans l'expansion économique des diverses bandes du pays. Aux extrêmes, évidemment, la situation semble claire: d'une part, les bandes isolées et sous-développées du Nord, où peu de services sont assurés, d'autre part, les bandes développées, à revenu élevé, vivant au sein ou à proximité des centres urbains importants ayant déjà tome infrastructure bien établie.

On peut supposer, à coup sûr, que le retard économique et social des Indiens du Canada par rapport aux Blancs est attribuable, du moins en partie, à leur isolement géographique ou social, car ils n'ont pu bénéficier des divers services d'utilité publique, si ce n'est des services officiels d'enseignement et de santé, conditions indispensables pour préparer toute personne à remplir efficacement son rôle dans notre société complexe.

Toutefois, il serait difficile d'établir des rapports directs entre les capitaux que la Direction générale des affaires indiennes verse à titre de capital social aux diverses bandes, et le niveau de l'expansion économique qu'elles ont atteint, étant donné qu'elle tend à verser des sommes proportionnellement supérieures aux bandes les plus pauvres, dont les membres ne peuvent payer ces services au moyen de leurs revenus ou ressources. Les bandes qui ont les meilleurs services de ce genre, semblent être celles dont les caisses sont importantes et dont la plupart, comme on l'a déjà signalé, sont situées à proximité des grands centres métropolitains ou des centres industriels florissants, ou qui y ont facilement accès, comme c'est le cas des bandes de Lorette, de Walpole Island et de Squamish. Mais, même chez les bandes qui ont aussi une bonne infrastructure, la mesure dans laquelle les Indiens affectent leurs ressources à l'expansion économique ou profitent pleinement des occasions d'emploi sur le marché du travail extérieur, varie considérablement.

A la longue, l'effet le plus important du perfectionnement de l'infrastructure sera peut-être d'inciter les membres des bandes indiennes à travailler plutôt qu'à épargner, à placer des capitaux et à mettre en valeur des ressources qui leur appartiennent ou qui leur sont accessibles. L'électrification des maisons et des fermes, l'aménagement de bonnes routes dans les villages indiens ou près de ces villages stimuleraient la demande d'automobiles et d'autres véhicules, d'accessoires électriques et d'autres articles de consommation coûteux. Cela les à chercher et à obtenir, hors de la réserve, des emplois réguliers et bien rémunérés.

Très peu de renseignements permettent de croire que cet effet se soit produit. Le tableau VIII, où les bandes figurent selon l'importance numérique de leurs revenus par habitant, indique le pourcentage des maisons dotées de l'électricité, du téléphone, d'une baignoire et de toilettes intérieures, ainsi que la proportion des automobiles par rapport à la population (établie selon le nombre de ménages par automobile) au sein de chaque bande. Les quatre premiers articles indiquent un degré élevé ou important de corrélation avec le revenu, les coefficients étant de .55, .72, .65 et .72, respectivement. La plupart des bandes n'ont pas l'électricité ni les commodités énumérées; les huit bandes les plus évoluées, sauf la bande Sheshaht, agglomération de bûcherons de l'île de Vancouver, bénéficient à peu près de toutes ces commodités. Le rôle des automobiles est moins important en tant qu'indice et ne révèle aucun degré important de corrélation, étant donné que de nombreuses bandes, dont certaines sont relativement avancées, n'ont ni chemins ni routes convenables et dépendent principalement du transport par bateau, avion ou auto-neige.

Toutefois, même à ce point de vue, la relation est loin d'être logique. La bande de Sarcee est encore citée à titre d'exemple. Elle est exceptionnellement bien dotée de ressources naturelles et de capitaux; elle vit à proximité de la ville de Calgary qui est en pleine expansion. En plus de l'énergie électrique qu'elle possède, elle a accès à une infrastructure bien meilleure que celle dont bénéficie la majorité des bandes. Et pourtant, selon le revenu dérivé des salaires, par habitant, elle est beaucoup moins évoluée que de nombreuses autres bandes moins favorisées sous ce rapport.

TABLEAU VIII

RIENS DE CONSOMMATION DURABLES: POURCENTAGE DES MÉNAGES DES 25 BANDES DE L'ÉCHANTILLON QUI ONT LES PRINCIPALES COMMODITÉS ET UNE AUTOMOBILE

Bande	Revenu par habitant	Toilettes intérieures (pourcentage des ménages)	Baignoire (pourcentage des ménages)	Téléphone (pourcentage des ménages)	Automobile (pourcentage des ménages)	Électricité (pourcentage des ménages)
Skidegate	$1252	74	83	55.5	54	100
Caughnawaga	793	33	33	33	88.5	92
Walpole Island	715	13	13	43	33	56
Sheshaht, fie V.	664	80	80	45	25	86
Lorette	630	100	100	100	17.5	100
Squamish	630	75	99	21	36	100
Tyendinaga	516	2	2	35	81	73.5
Curve Lake	350	11.2	2.0	18	66	95
Six-Nations	350	4.5	4.5	31	68.5	72
Mistassini	341	2.5	2.5	2.5	7.3	2.5 (1 ménage sur 41)
Dog Rib Rae	332	0	0	0	0	0
Port Simpson	325	21	88	0	1.0	87
Kamloops	314	3	3	11	25.5	100
Sarcee	302	6	6	23	48.0	0
Fort William	298	2	2	11	42.5	82
Williams Lake	291	3.3	3.3	10	8.0	100
Moose Factory	284	1.6	1.6	45	33	4
Rivière Désert	250	7	5	35	30.0	41
Attawapiskat	247	0	0	32	14	0
St. Mary's	249	n/a	n/a	n/a	10	0

TABLEAU VIII (Fin)

Bande	Revenu par habitant	Toilettes intérieures (pourcentage des ménages)	Baignoire (pourcentage des ménages)	Téléphone (pourcentage des ménages)	Automobile (pourcentage des ménages)	Électricité (pourcentage des ménages)
Pointe-Bleue	222	20	12.7	51	22.5	70
Tobique	215	33	28	10	34.6	98
Fond du Lac	200	0	0	0	0	0
Pikangikum	197	0	0	0	12.3	0
Shubenacadie	180	6	4	10	30.1	0
Oak River	176	0	0	2	72.1	33
Rupert flouse	174	0	0	0	0	1.2
Cold Lake	165	1.7	1.7	1.7	13	1.7 (2 ménages)
Fort St. John	161	0	0	0	0	0
Deer Lake	156	0	0	0	7	0
Le Pas	140	0	0	8	9	7
James Smith	126	0	0	2	14	2
Peguis	99	1	1	0	12.5	40
Big Cove	61	4	4	4	38.6	40
Piapot	55	0	0	0	46	2
Coefficient de corrélation avec le revenu par habitant		.72	.67	.64	.40	.55

Evidemment, le fait qu'une bande soit située à proximité d'une ville bien industrialisée ne signifie pas nécessairement que ses membres aient accès à une bonne infrastructure. De fait, les habitants de nombreuses bandes, situées à la périphérie d'un village ou d'une ville, peuvent se sentir aussi isolés que si ces réserves s'en trouvaient éloignées d'une centaine de milles, et cela à cause des mauvaises routes, de l'absence d'automobiles ou d'autres moyens (le transport et aussi en raison du comportement de la grande partie de in population blanche de la ville. Aussi, arrive-t-il souvent que ces réserves sont dépourvues de bonnes routes, d'électricité, d'eau courante, de canalisations d'égout et d'autres services d'utilité publique, tout comme les agglomérations nettement rurales et les plus isolées géographiquement..

Cet élément explique peut-être pourquoi deux ou plusieurs bandes, qui semblent par ailleurs comparables, ont atteint des niveaux d'expansion différents. Les bandes de Squamish et de Musqueam, dans la région métropolitaine de Vancouver, en sont des exemples. Ces deux bandes ont des traditions culturelles et religieuses analogues; elles vivent dans des zones suburbaines qui se trouvent à égale distance, à vol d'oiseau, du centre des affaires de la ville, Mais, tandis que Squamish compte parmi les bandes les plus évoluées et à revenus élevés, Musqueam est relativement attardée, la plus grande partie de ses travailleurs étant des manoeuvres et dépendant largement de l'assistance sociale, Les membres de la bande de Squamish, établie dans un quartier à la fois industriel, commercial et domiciliaire de Vancouver-Nord, habitent en majorité en bordure des grandes routes ou des rues principales, à proximité des Blancs, des établissements industriels et des centres commerciaux. Au contraire, les membres de la bande de Musqueam habitent, pour la plupart, une vaste étendue située à l'extrême limite sud-ouest de la ville et riveraine du bras nord du Fraser, qui se déverse dans le golfe de Géorgie. Cette agglomération étant voisine d'un quartier résidentiel dont les habitants ont un revenu troyen ou élevé, la plupart des membres de la bande de Musqueam n'ont pas facilement accès aux établissements commerciaux ou industriels. Il n'y a qu'une ou deux routes reliant la réserve et la ville, alors que, en 1964, les chemins de la réserve laissaient fort a désirer. De fait, le manque de moyens de transport et de communication, même sur une petite distance d'un ou deux milles, a isolé socialement l'agglomération de Musqueam au point qu'elle n'a pu évoluer.

Dans des situations de ce genre, la création d'une bonne infrastructure peut, si les circonstances sont propices, favoriser prodigieusement l'expansion économique. La bande de Kamloops en est un exemple remarquable. Il y a dix ans, son économie était languissante et ses membres n'avaient que des revenus modiques, car la plupart ne travaillaient qu'occasionnellement dans des exploitations agricoles ou des fermes d'élevage; ils comptaient sur les revenus dérivés de la location de terrains et de terres boisées, et sur l'assistance sociale. Plus tard, le Conseil de bande, avec le concours de la Direction générale des affaires indiennes et d'urbanistes-conseils de sociétés privées, a réparti en zones et aménagé un secteur de la réserve, de façon à pouvoir le louer à des fins commerciales ou industrielles. C'est ainsi que des douzaines de nouvelles usines ont surgi dans la réserve, assurant aux membres de la bande une source importante d'emplois et de revenus. Dans certaines autres agglomérations, par suite d'une entente avec les Conseils de bande, on n reculé les limites de la ville, de manière à y inclure des secteurs de la réserve qu'on a dotes de routes, de canalisations d'eau, d'égout, d'un service de lutte contre les incendies et d'autres services d'utilité publique. Dans certains cas, les revenus supplémentaires dérivés de la location de terrains à des fins industrielles et commerciales ont largement compensé l'accroissement des impôts et d'autres redevances.

De l'examen de ces nombreux exemples, une seule conclusion se dégage: une infrastructure convenable est nécessaire, essentielle à l'essor des bandes indiennes, mais elle ne suffit pas en soi.

4. Classe moyenne comprenant des membres des professions libérales et de exploitants d'entreprises commerciales

Les régions ou les pays pauvres et sous-développés ont un trait commun: les représentants des professions libérales et les hommes d'affaires composent une proportion relativement faible de leur population. De l'avis de certains experts, ces groupes jouent un rôle primordial dans l'expansion économique et cela pour deux raisons principales:

a) Ils établissent des entreprises et assument des risques, en accumulant et en investissant des capitaux dans des entreprises productrices d'emplois et de revenus;
b) Ils exercent par leur exemple une influence transformatrice auprès des autres membres de la collectivité) en stimulant leurs aspirations et en les incitant à devenir des travailleurs plus laborieux et plus féconds.

Au sujet des diverses bandes d'indiens de l'échantillon représentatif qui fait l'objet du présent rapport, il serait difficile de démontrer que cette influence transformatrice est efficace. D'abord, comme le montre le tableau IX ci-dessous, seul un nombre très limité de bandes comptent parmi leurs membres des représentants des professions libérales. Des 35 bandes de l'échantillon, quatre seulement appartiennent & cette catégorie. Deux d'entre elles, celles de Lorette et des Six-Nations, appartiennent aux catégories dites à revenus moyens et à revenus élevés, respectivement, tandis que les deux autres, celles de Sarcee et de Rivière Désert, se classent, au mieux, dans la catégorie dite modérément évoluée. Cette affirmation n'est peut-être pas tout à fait exacte, cependant, car un nombre inconnu d'indiens de diverses bandes devenus membres d'une profession libérale, ont quitté définitivement leur réserve et renoncé à leur titre de membres de la bande.

De toute façon, il semble probable que le petit nombre d'Indiens qui sont membres d'une profession libérale, exercent une très faible influence transformatrice sur les membres de leur bande, et cela pour deux raisons:

a) La majorité des membres des professions libérales doivent, pour exercer leurs fonctions, demeurer et travailler dans des villes, grandes ou petites, où ils sont physiquement séparés des réserves.
b) La compétence professionnelle s'acquiert, dans la plupart des cas, par de longues heures d'étude et de travail ardu, peu rétribué et réparti sur un certain nombre d'années. Les Indiens qui exercent des professions libérales, particulièrement ceux qui sont en contact avec les membres de leur bande, appartiennent surtout aux professions les moins rémunérées, notamment l'enseignement, le service infirmier et le service social; quelques-uns, avocats ou médecins, touchent des honoraires. Ces derniers, faute peut-être de relations et de contacts fort utiles et manquant peut-être de raffinement aux yeux de la profession médicale, se classent d'habitude parmi les médecins les moins rémunérés. De façon générale, comme l'a démontré le chapitre précédent, les travailleurs intellectuels indiens occupent un emploi plus régulier et touchent des revenus annuels plus élevés que les travailleurs qualifiés, mais leurs gains mensuels moyens sont inférieurs. Par conséquent, de nombreux Indiens, qui apprécient les loisirs et les gains à court terme en argent ou en nature, estiment que les professions libérales n'offrent aucun avantage tangible, ou peu s'en faut.

La situation semble beaucoup moins claire en ce qui concerne les propriétaires non agricoles indépendants, qui, dans l'ensemble, peuvent se classer dans la catégorie des hommes d'affaires. Dans le questionnaire portant sur les ces comme dans celui du recensement fédéral, la difficulté de désigner cette catégorie d'occupations tient à ce qu'elle englobe un nombre si considérable de travailleurs qu'elle est presque dénuée de sens. Dans le cas des bandes échantillonnées, à l'égard desquelles le tableau IX, fournit des chiffres elle comprend

TABLEAU IX

POURCENTAGE DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS ET DES PROPRIÉTAIRES NON AGRICOLES INDÉPENDANTS, DANS CHACUNE DES 25 BANDES DE L'ÉCHANTILLON

Bande	Revenu par habitant	Travailleurs intellectuels	Propriétaires non agricoles
Skidegate	$1252		3.24
Caughnawaga	793		3.0
Walpole Island	715		3.5
Sheshaht	664		
Lorette	630	2.0	19.5
Squamish	630		1.7
Tyendinaga	516		4.6
Six-Nations	350	8.2	4.7
Curve Lake	350		
Mistassini	341		
Dog Rib Rae	332		
Port Simpson	325		5.5
Kamloops	314		
Sarcee	302		
Fort William	298		
Williams Lake	291		
Moose Factory	284		
Rivière Désert	250	2.5	3.7
Attawapiskat	247		
St. Mary's	249		3.3
Pointe-Bleue	222		8.1
Tobique	215		
Fond-du-Lac	200		
Pikangikum	197		
Shubenacadie	180		9.1
Oak River	176		8.7
Rupert House	174		
Cold Lake	165		
Fort St. John	161		
Deer Lake	156		
Le Pas	140		13.50*
James Smith	126		
Peguis	99		1.4
Big Cove	61		8.5
Piapot	55		6.0

*Le chiffre relatif à Le Pas a été gonflé parce qu'on a inclus dans le questionnaire portant sur les ressources un certain nombre de coupeurs indépendants de bois à pâte travaillant à forfait ou à titre d'ouvriers partiaires.

des particuliers qui peuvent à peine vivre de l'exploitation d'une petite confiserie, n'ayant que pour quelques centaines de dollars de marchandises, ou de petits entrepreneurs en exploitation forestière ou en bâtiment, qui emploient quelques membres de la bande à titre d'ouvriers partiaires, ainsi que des propriétaires de gros bateaux de pêche et d'établissements industriels valant des dizaines ou des centaines de milliers dc dollars. (Malheureusement comme nous l'avons déjà souligné, le questionnaire portant sur les ressources ne nous a pas fourni de renseignements quant au genre et à la valeur des bâtiments, de l'outillage et des matériaux des entreprises commerciales ou industrielles appartenant à des Indiens.)

Selon un test statistique rigoureux, il semble ne pas y avoir de corrélation importante entre le développement économique et le pourcentage de la main-d'oeuvre dans les entreprises non agricoles autonomes. Toutefois, selon un autre indice approximatif, sept des huit bandes les plus évoluées comptent des propriétaires autonomes d'entreprises commerciales ou industrielles (celle de Lorette a le pourcentage important de 19.5), tandis que seulement 11 des 27 autres bandes appartiennent à cette catégorie. Il est probable que ces chiffres minimisent le degré de corrélation, car presque toutes les entreprises relativement importantes, y compris celles qui ont à leur service des personnes qui touchent des gages ou des salaires, sont établies dans les huit bandes les plus évoluées.

L'autre part, deux des bandes où les revenus sont les plus élevés n'ont, pour ainsi dire, aucune entreprise commerciale, notamment celle de Squamish, où seulement 1.7 p. 100 des travailleurs sont employés, et celle de Sheshaht, qui n'en a aucune. Un certain nombre d'autres bandes en Colombie-Britannique, dont plusieurs se trouvent dans la région côtière du nord, comptent un plus fort pourcentage de représentants des professions libérales et de l'industrie, même si le revenu réel par habitant est inférieur. Cette situation découle peut-être de l'isolement relatif des centres de population blanche, qui incite certains membres des bandes à fournir à leurs congénères des marchandises ou services contre rémunération, tout en se protégeant contre la concurrence des Blancs. Par contraste, les revenus relativement élevés de la bande de Squamish, de même que sa caisse et ses recettes importantes, lui auraient permis, malgré son isolement de financer l'établissement de multiples services professionnels et commerciaux; mais elle ne l'a pas fait. Cette situation semble tenir surtout à la facilité d'accès et, partant, à la concurrence des services professionnels et commerciaux existant dans la collectivité urbaine avoisinante. La bande de Squamish a donc loué à des gens de l'extérieur des terrains propices à l'implantation d'entreprises commerciales et industrielles au lieu d'y établir elle-même des services pour ses membres ou pour la collectivité blanche avoisinante.

Ce mode de spécialisation semble caractéristique de certaines bandes, surtout lorsqu'un nombre relativement restreint de leurs membres occupent un emploi rétribué dans les villes ou les centres industriels avoisinants.

5. Occupations, gains et continuité de l'emploi

Selon les renseignements que nous avons recueillis au cours de l'étude de l'échantillon, il existe une corrélation très limitée et, dans certains cas, négative entre les niveaux comparatifs de revenus, par habitant, et certains des facteurs déterminants d'expansion économique les plus généralement admis, à savoir la possession ou l'existence de ressources et de capitaux, l'infrastructure et la constitution, dans la localité, d'une minorité de travailleurs intellectuels et d'hommes d'affaires.

Les seuls déterminants essentiellement économiques qui indiquent une corrélation positive élevée, comme on le signale ci-dessous, sont ceux qui se rapportent: a) aux occupations ou aux industries où les membres de diverses bandes sont employés; b) à leurs salaires comparatifs: c) à la durée ou à la continuité de l'emploi. Les résultats sont modifiés par deux éléments démographiques à savoir:

(1) les différences d'âge des membres de la bande, et
(2) le taux de participation, c'est-à-dire le pourcentage des personnes en âge de travailler qui exercent un emploi rémunéré.

Comme nous l'avons déjà souligné, le revenu réel, pur habitant, découlant des salaires, peut être relativement bas, chez une bande où les travailleurs gagnent un revenu annuel relativement élevé, en raison du petit nombre d'adultes qui font partie de sa population active et (ou) du grand nombre d'enfants ou de vieillards à charge. Ainsi, la bande de Lorette, dont les travailleurs ne touchent en moyenne

que 82,048 par année, soit moins de la moitié des $4,400 que touchent les travailleurs de celle de Sheshaht, reçoit un revenu réel en salaires, par habitant, à peine inférieur, parce que son taux de participation est de 51.3 p. 100, comparativement à 34.7 p. 100 dans le cas de Sheshaht, alors que les pourcentages de la population âgée de moins de 16 ans sont de 32.8 p. 100 et de 51.7 p. 100, respectivement. En outre, le taux de participation peu élevé de 25.6 p. 100, dans le cas de Caughnawaga, est compensé par le niveau exceptionnellement élevé des gains moyens par travailleur, et le faible pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans (seulement 32.1 p. 100, soit le plus bas pourcentage connu de toutes les bandes indiennes du Canada).

Pour diverses raisons qui seront étudiées plus loin, il semble exister un degré relativement élevé de corrélation négative entre le développement économique, ou les revenus réels des bandes, par habitant, et les pourcentages des moins de 16 ans, mais un degré infime, s il en est, avec les taux de participation. Encore une fois, les principaux déterminants économiques du revenu réel moyen, par habitant, sont les occupations, le taux des salaires et la durée de l emploi.

Le tableau X ci-dessous semble indiquer d 'une façon précise le râle des occupations. S'appuyant sur la vaste étude qui fait l'objet du chapitre III et sur les vues énoncées ci-dessus au sujet de la possession et de l existence des ressources, en général, on peut poser une corrélation généralement négative entre le revenu réel moyen, par habitant, d une bande et le pourcentage de la population qui occupe un emploi dans les industries fondées sur les ressources. Une faible proportion seulement de la population active des huit bandes les plus économiquement évoluées occupe un emploi dans les domaines fondés sur les ressources:
agriculture, travail agricole, exploitation forestière, pêche, piégeage, service de guides, cueillette et artisanat; chez la plupart des bandes sous-développées ou à revenu peu élevé, la majorité de la population active occupe un emploi dans deux de ces domaines ou plus.

Cette règle générale comporte une ou deux exceptions qui appellent des explications. Pour ce qui est de l exploitation forestière, au sens large du mot, la majorité des travailleurs des bandes de Skidegate et de Sheshaht, ainsi qu une minorité importante de la bande de Squamish, se livrent à l abattage du bois. Toutefois, l'abattage du bois dans les régions côtières de la Colombie-Britannique, où l on fait usage de machines compliquées, de grandes dimensions et qui exigent beaucoup de dextérité, vu la taille exceptionnelle des billes, diffère des travaux en forêt effectués dans le reste du pays au point de constituer une industrie distincte. Elle compte surtout à son service des ouvriers qualifiés et, dans une mesure moindre, des ouvriers spécialisés; la plupart d entre eux sont classés en conséquence, au tableau X. (Comme nous l avons déjà souligné, le questionnaire portant sur les ressources ne tient pas compte de la catégorie des ouvriers spécialisés. Les bûcherons de la Colombie-Britannique, tout comme les ouvriers qualifiés ou spécialisés dont les revenus sont inférieurs à $2,000 par année ou à $300 par mois, figurent, au tableau, dans la catégorie des manoeuvres et travailleurs occasionnels.)

Les mêmes remarques s appliquent è la pêche en Colombie-Britannique, que pratiquent les bandes de Skidegate, Masset et Port Simpson. par comparaison à la pèche dans les autres provinces.

Comme le montre le tableau X, c est chez les ouvriers qualifiés qu existe le degré de corrélation le plus élevé entre le développement économique ou le revenu réel des bandes, par habitant, et le pourcentage des travailleurs dans les diverses occupations (.79). L absence de corrélation significative, dans le cas des manoeuvres et des travailleurs occasionnels comme dans celui des propriétaires d entreprises non agricoles, découle du fait que les données relatives à cette catégorie, dans le questionnaire portant sur les ressources, embrassent un

TABLEAU X

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DE LA POPULATION ACTIVE, PAR INDUSTRIE ET OCCUPATION, AU SEIN DES 35 BANDES DE L'ÉCHANTILLON

	Revenu par habitant	Exploitation forestière	Pêche	Piégeage	Service de guides	Artisanat	Cueillette	Travail agricole	Travailleurs occasionnels & manoeuvres	Travailleurs qualifiés	Travail de bureau	Travailleurs intellectuels	Propriétaires de fermes	Propriétaires d'entreprises non agricoles
Skidegate	$1252		21.6			4.9				70.3				3.2
Caughnawaga	793								6.5	83.6	8.5			3.0
Walpole Is.	715		2.9	3.8	3	6.5			55.4	8	8.1		8.7	3.5
Sheshaht	664		.8				2		24.8	72.3				
Lorette	630			3.4	14				32.3	18.5	10.1	2		19.5
Squamish	630		1.5			2.1			62.6	28.3	1.7			1.7
Tyendinaga	516								24.5	36.5	12		17.5	4.6
Six Nations	350						13.1		33.8	25.3	2	8.2	7	4.7
Curve Lake	350			8.0	6.8	8.1	10.2		30.6	28.5				8.1
Mistassini	385	8.1	2.9	54.3	2.3				27.6	2.3	1.4			0
Dog Rib Rae	332	8	12.3	42.5		4			28.6		4			
Port Simpson	325		30	2.1					36.4	24.6				5.5
Kamloops	314	7.2						5	51.8	8.6	1.4		11.5	
Sarcee	302					10.7		17.8	21.4	10.7	6.9		23.5	
Fort William	298	31.7							40.1	16.9	8.4			
Williams Lake	291	13.3					26.6		23.9	10.6			25.7	
Moose Factory	284	6.1		12.3					48	24.6	4.9			
River Desert	250	53.4		6.2	15.4	2.7			5.6	5.1	6.2	2.5	2.6	3.7
Attawapiskat	247													
St. Mary s	249	55.8				3.3	4.2	6.2	22.5	1.2				3.3
Pointe Bleue	222	3.3		5.0	5.6				40.1	14.7	20.3			8.1
Tobique	215	10.3				11.0	12.9		41.2	16.5	8.2			
Fond du Lac	200		4.3	56.9					28.7	4.2				
Pikangikum	197	6.8		19.8	57.4				13.5					
Shubenacadie	180	8.8				22.7	15.1		26.5	6.0				9.1
Oak River	176				8.9			8.7	31.2	10.4			32.3	8.7
Rupert House	175	7.8			62.3	10.4			5.2					
Cold Lake	165	25.5	2.8	2.8			16.7	5.5	10	3.2			18.7	

TABLEAU X (Fin)

	Revenu par habitant	Exploitation forestière	Pêche	Piégeage	Service de guides	Artisanat	Cueillette	Travail agricole	Travailleurs occasionnels & manoeuvres	Travailleurs qualifiés	Travail de bureau	Travailleurs intellectuels	Propriétaires de fermes	Propriétaires d'entreprises non agricoles
Fort St. John	$ 161													
Deer Lake	156		18.7	56.6			3.1		15.5	1.8	1.8			
The Pas	140	3.4			4.8		5.6		58.2	4.8	4.8		2.4	13.5
James Smith	126				15.1				29.2		5.2		26.8	
Peguis	99	13.7	6.8						18.3	5.6	13.7		37.0	1.4
Big Cove	61	23.6					25.5	28.3	5.7		8.5			8.5
Piapot	55	11							54.7	4.6			23.3	6.0
Coefficient de Corrélation avec le revenue par habitant									.002	.79	.05		- .25	.06

domaine si vaste qu'il est impossible de mesurer des relations ayant une certaine valeur. Des groupes, comme les débardeurs, les constructeurs et les ouvriers d'usine qui occupent un emploi intermittent et gagnent de $2.50 à $3.50 l'heure, ou de $300 à $400 par mois, au Québec, en Ontario ou en Colombie-Britannique, diffèrent assez des Indiens qui exécutent de petits travaux agricoles dans le sud des provinces des Prairies ou dans les provinces Maritimes, et gagnent de 60 à $1 l'heure, ou de $100 à $150 par mois, au point que leurs occupations sont distinctes.

Cette situation, illustrée au tableau XI ci-après, s'appuie sur les données réunies au cours d'une enquête nationale sur l'habitation et le bien-être social, que la Direction générale des affaires indiennes a effectuée en 1963. Il est évident que, chez les 25 bandes indiennes qui composent l'échantillon étudié, les travailleurs des bandes les plus évoluées, - notamment celles qui possèdent, dans leurs réserves, de vastes terres arables ou d'autres ressources -, trouvent leurs principales sources de revenu et d'emploi dans la construction, le débardage, l'abattage du bois (en Colombie-Britannique), les usines ou les établissements industriels et les bureaux, tandis que les membres des bandes à faible revenu travaillent dans des industries fondées sur les ressources, où ils obtiennent des revenus moins élevés. (A ce sujet, il est intéressant de remarquer que la corrélation entre le revenu, par habitant, et le pourcentage des membres des bandes qui possèdent des entreprises agricoles, même si elle trop faible pour avoir une signification, est négative et s'établit à -.25.)

Les chiffres du tableau XII, ci-dessous, illustrent clairement les relations étroites qui existent entre le développement économique, les salaires et la durée de l'emploi. Il y a une corrélation élevée entre les bandes classées d'après le revenu réel, par habitant et les bandes classées d'après les variables suivantes indiquées au tableau: moyenne des gains annuels (.61), moyenne des gains mensuels (.77), moyenne des mois d'emploi par tâche (.63), moyenne des mois d'emploi, par travailleur, par année (.60), et pourcentage des hommes aptes au travail, âgés de 16 à 64 ans, employés plus de neuf mois pendant l'année (.72), ou inversement, pourcentage de ceux qui sont employés moins de six mois (-.76).

Il existe aussi un degré élevé de corrélation multiple entre ces variables. Cela signifie qu'une proportion relativement considérable des membres des bandes les plus évoluées occupent des emplois assez stables et sont beaucoup mieux rétribués (touchent un salaire horaire ou mensuel plus élevé) que ceux qui, exécutant de petits travaux de peu de durée, caractérisent la structure de l'emploi dans les bandes moins évoluées et à faible revenu. Par conséquent, les travailleurs appartenant à la première catégorie touchent des gains moyens annuels plusieurs fois supérieurs à ceux des travailleurs de la seconde catégorie. A mi-chemin, le rapport entre la bande de Skidegate et celle de Peguis, est à peu près de 10 à 1 (c'est-à-dire $4,640 à $480-- voir tableau 1, chapitre IV). De fait, la différence entre ces deux extrêmes est probablement plus prononcée, étant donné, comme le souligne le chapitre III, que les revenus réels, par habitant, dans les bandes les plus évoluées comme celle de Squidegate, ont vraisemblablement été sous-estimés.

De même, le pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans, qui vraisemblablement ne travaille pas et ne touche pas de rémunération, est bien moins élevé dans la plupart (mais non dans la totalité) des bandes les plus évoluées que dans les catégories à faibles revenus. Ainsi, dans la bande de Caughnawaga, ce pourcentage s'établit à 32.1 p. 100 et dans la bande de Skidegate, à 31.5 p. 100, comparativement à 54.4 p. 100 à Big Cove. Cela engendre un écart plus important dans le rapport du revenu réel, par habitant, en salaires, soit de 13 à 1 et 20 à 1, respectivement.

TABLEAU XI

POSSIBILITÉS D'EMPLOI ET EMPLOIS SAISONNIERS
(Echantillon représentatif de 35 bandes indiennes)

Bande	Revenu par habitant	Possibilités d'emploi sur place par ordre d'importance	Mois où il y a le plus de chômage saisonnier
Skidegate	-	Abattage du bois, pêche, chasse aux phoques, piégeage, construction, exploitation minière.	
Caughnawaga	$793	Charpentes métalliques, travail d'usine, travail de bureau, travail dans, les carrières pierre, chirurgie des arbres, clubs de golf, et autres travaux ordinaires d'une petite ville.	Mars, avril, mai, décembre, janvier, de février.
Walpole Island	$715	Industrie, agriculture, construction, pêche et service de guides, travail domestique.	Décembre, janvier, février.
Sheshaht	$664	Abattage du bois, scieries, fabriques de pâte de bois, débardage.	Mai.
Lorette	$630	Travail industriel, commerce, services de commerce au détail, travail de bureau, industrie locale dans la réserve et dans les localités avoisinantes de la ville de Québec.	Mars, avril, mai, décembre, janvier, février.
Squamish	$630	Débardage, moulins, usines, abattage du bois, pêche.	Décembre, janvier, février.
Tyendinaga	$516	Emploi occasionnel intermittent dans les fermes et conserveries avoisinantes. Travail de jour à dès entreprises de construction dans les collectivités avoisinantes.	Décembre, janvier, février.
Curve Lake	$350	Industrie *(C.G.E., Outboard Marine*, etc.), construction, industrie touristique, agriculture, artisanat, fabrication.	Mars, octobre, novembre, décembre, janvier, février.
Six-Nations	$350	Culture des fruits et du tabac (saisonnier), construction, construction d'usines, (instruments aratoires, conserveries, etc.), travail domestique, agriculture – travailleurs et propriétaires à leur propre compte. Principale source de revenu hors de la réserve.	Décembre, janvier, février.
Masset		Abattage du bois, pêche, conserverie, industrie minière, construction.	
Mistassini (Cris)	$385	Piégeage, industrie minière, service de guides, construction, transport et arpentage.	Juin, juillet et août.
Dog Rib Rae	$332	Piégeage, pêche, service d'incendie, abattage du bois, travail à salaire, construction locale.	Décembre, janvier, février, juin, juillet, août.
Fort Simpson	$325	Pêche, abattage du bois, arrimage, travaux d'hiver.	Septembre, octobre, décembre, janvier, février.
Kamloops	$314	Zone industrielle dans la réserve, abattage du bois, scierie, élevage de bovins, travail agricole saisonnier.	

TABLEAU XI - suite

Bande	Revenu par habitant	Possibilités d'emploi sur place par ordre d'importance	Mois où il y a le plus de chômage saisonnier
Sarcee	$302	Élevage de bovins, travail saisonnier ou intermittent dans des ranches, travail à salaire à Calgary.	Mars, avril, mai.
Fort William	$298	Abattage du bois à pâte dans la réserve, silos, emploi saisonnier ou intermittent.	Décembre, janvier, février.
Williams Lake	$291	Travail dans des ranches, abattage du bois, élevage de bovins, piégeage.	
Moose Factory	$284	Emplois dans les hôpitaux, construction, emploi intermittent (Comp. de la Baie d'Hudson, A.R.C.), piégeage.	Mars, avril, mai.
Rivière Désert	$250	Exploitation des bois dans la réserve, service de guides, travaux de l'Agence, pipeline.	Mars, avril, mai.
Attawapiskat	$247	Chasse, piégeage, travail intermittent au service de la Comp. de la Baie d'Hudson et de la mission catholique, pêche commerciale restreinte en été (nomades en hiver; vivent à Rupert House en été).	Juillet, août.
St. Mary's	$249	Abattage du bois, travail agricole saisonnier, coupe d'arbres de Noël, agriculture et travail agricole, construction, service de guide, piégeage, artisanat.	Janvier, février, mars.
Pointe-Bleue	$222		Mars, avril, mai, décembre, janvier, février.
Tobique	$215	Récolte des pommes de terre et travail dans l'industrie du bâtiment dans le Maine; artisanat local.	Juin, juillet, août, décembre, janvier, février.
Pikangikum	$197	Piégeage, pêche, emploi assuré par la Direction générale des affaires indiennes, abattage du bois.	Mars, avril, mai.
Shubenacadie	$180	Artisanat; bois de chauffage et arbres de Noël; emploi dans l'industrie en dehors de la réserve.	Mars, avril, mai, juin, juillet, novembre, décembre, janvier, février.
Oak River	$176	Quelques cultivateurs, plusieurs travailleurs agricoles en été, plusieurs emplois dans la construction, les plantations de betteraves à sucre, la construction des routes. Pendant l'hiver, la plupart sont chômeurs.	Mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février.
Rupert House	$174	Piégeage et chasse, principales sources d'emploi, mais décroissantes; service de guides; fabrique de canots. La situation économique ne permet pas à la population de vivre sans aide financière.	Mars, avril, mai.
Cold Lake	$165	Travail agricole, pêche, construction et emplois à la base aérienne avoisinante.	Mars, avril, mai, décembre, janvier, février.
Fort St. John	$161	Piégeage, agriculture, travail dans des ranches, (grande mobilité jusqu'à il y a trois ans).	Juin, juillet, août.

TABLEAU XI - fin

Bande	Revenu par habitant	Possibilités d'emploi sur place par ordre d'importance	Mois où il y a le plus de chômage saisonnier
Deer Lake (Sioux Lookout)	$156	Pèche, piégeage, service de guides, service d'incendie.	Février, mars, avril, mai.
Le Pas	$140	Emplois au service de la voirie du Manitoba, des chemins de fer Nationaux du Canada, travail intermittent sur place, piégeage, pêche, coupe du bois à pâte.	Mars, avril, mai, juin.
James Smith	$126	Travail agricole, emplois intermittents dans d'autres régions, piégeage, programme d'emplois dans la collectivité.	Novembre, décembre, janvier, février, mars, avril.
Peguis	$99	Travail général et aides-infirmières, cueillette du polygala de Virginie, coupe du bois à pâte, pêche, agriculture et élevage.	Mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février.
Big Cove	$61	Débit des bois, pêche, artisanat.	Mars, avril, juin, juillet, août, décembre, janvier, février.
Piapot	$55	Travail agricole intermittent, construction, travaux domestiques. (Un grand nombre de membres hésitent à accepter un emploi loin de leur foyer, parce que les salaires sont inférieurs à l'assistance sociale que touche une famille moyenne.)	Mars, octobre, novembre, décembre, janvier, février.

Toutefois, il faut modifier cet énoncé un peu trop simplifié en tenant compte, ainsi qu'on l'a déjà mentionné, de deux éléments: (1) la différence des taux de participation et (2) le fait que les grandes moyennes cachent des détails importants.

Comme le démontre le tableau XII ci-dessous, il n'existe aucun degré de corrélation perceptible (.26) entre la moyenne des gains réels, par habitant, et les taux de participation, parce que, chez les bandes indiennes comme dans les pays, les taux de participation élevés sont des caractéristiques des revenus moyens élevés et des revenus moyens modiques à divers stades de leur évolution. Pendant les premières étapes de l'industrialisation en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Japon et dans d'autres pays industriels, les hommes ne gagnaient pas suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille; aussi, leur épouse, ainsi que leurs enfants âgés, devaient-ils travailler. Pendant plusieurs décennies, au fur et à mesure que les salaires et les gains annuels ont augmenté, – situation attribuable à l'augmentation de la producvitité, aux lois ouvrières protectrices, aux syndicats et à d'autres facteurs, – les épouses ont eu tendance à quitter leur emplois et à réintégrer leur foyer, les enfants ont fréquenté les écoles plus longtemps, de sorte que le taux de participation s'est abaissé. Au cours des récentes décennies, les femmes, surtout les femmes mariées, ont de nouveau représenté une proportion rapidement croissante de la population active, dans les pays plus avancés, du point de vue économique, et à revenus plus élevés. Cette situation tient à un certain nombre de causes, notamment la hausse des aspirations des consommateurs, la diminution des familles, l'utilisation d'appareils facilitant je travail domestique et la multiplication des travailleurs intellectuels et des employés des services, par rapport au nombre des travailleurs manuels.

TABLEAU XII

EMPLOI ET GAINS CHEZ LES 35 BANDES INDIENNES DE L'ÉCHANTILLON

Bande	Revenu par habitant	Moyenne des mois d'emploi par travailleur	Moyenne des mois d'emploi par tâche	Moyenne des gains annuels par travailleur	Moyenne des gains mensuels	Hommes de 16 - 64 ans: Pourcentage occupant un emploi moins de 2 mois	Pourcentage occupant un emploi moins de 6 mois	Pourcentage occupant un emploi moins de 9 mois	Taux de participation
Skidegate	$1252	10.6	6.7	$4642	$438	2.8	5.6	64.3	37.7
Caughnawaga	793	9.2	8.2	4554	495	17.0	42.5	42.6	25.6
Walpole Island	715	6.16	5.9	2048	332.5	12.6	20.5	37.3	51.3
Sheshaht	664	10.7	10.7	4400	411	6.4	11	85	34.7
Lorette	630	10.5	8.7	3529	336	5.7	5.7	94.3	52.3
Squamish	630	8.0	8.0	3427	428	9.3	29.6	51.8	38.9
Tyendinaga	516	7.98	8.0	1413	177	15.4	33.8	48.5	25.2
Curve Lake	350	7.3	3.1	2222	304	22.3	60	40	39.5
Six-Nations	350	7.5	4.0	2660	308	n/a	n/a	n/a	24.75
Mistassini	341	5.6	5.6	1853	331	0	62.3	10.7	39.4
Dog Rib Rae	332	5.67		1546	273	3.4	66.2	24.0	
Port Simpson	325	6.9	4.35	2729	395	4.3	74.0	8.7	35.4
Kamloops	314	9.5		2037	214	8.0	40.0	50.3	40.3
Sarcee	302	6.7	2.82	1354	202	11.0	32.9	36.6	46.7
Fort William	298	8.1	6.45	2334	288	15.0	58.3	20.0	30.4
Williams Lake	291	7.5	3.23	1708	228	25.0	85.0	15.0	
Moose Factory	284	6.24		2256	361	9.0	50.0	25.0	
Rivière Désert	250	4.9	3.5	836		5.0	65.0	15.0	46.3
Attawapiskat	247			1400		3.6	75.7	6.3	
St. Mary's	249	7.27	2.3	1320	181	23.1	77.0	23.1	30.8
Pointe-Bleue	222	6.2	5.6	1800	290	65.0	80.0	19.4	23.2
Tobique	215	10.6	3.7	2050	193	30.4	98.0	2.0	20.0
Fond du Lac	200	4.4	2.9	997	126	1.6	96.7	3.3	
Pikangikum	197	6.3	3.4	779	124	5.3	84.2	15.8	
Shubenacadie	180	4.3	2.5	809	201	66.67	88.0	10.75	39.3
Oak River	176	3.6	3.6	770	214	62.5	97.0	3.0	
Rupert House	174	3.2	2.5	810	253	27.5	52.5	5.8	

TABLEAU XII - fin

Bande	Revenu par habitant	Moyenne des mois d'emploi par travailleur	Moyenne des mois d'emploi par tâche	Moyenne des gains annuels par travailleur	Moyenne des gains mensuels	Hommes de 16 - 64 ans: Pourcentage occupant un emploi moins de 2 mois	Hommes de 16 - 64 ans: Pourcentage occupant un emploi moins de 6 mois	Hommes de 16 - 64 ans: Pourcentage occupant un emploi moins de 9 mois	Taux de participation
Cold Lake	165		3.4	1840		66.67	85.2	3.7	
Fort St. John	161	5.0	5.0	931	186		100		
Deer Lake	156	3.6	3.5			40.35	87.0	11.7	
Le Pas	140	6.6	6.6	1283	194	9.3	32.4	49.0	
James Smith	126	6.6	3.3	1143	173	50.8	80.0	13.3	23.1
Peguis	99	4.6	4.6	480	104	22.0	88.5	8.0	21.7
Big Cove	61	7.0	2.75	734	105	42.0	80.0	10.3	35.3
Piapot	55	5.5	5.5			32.2	79.0	15.5	
Coefficient de corrélation avec le revenu par habitant		.60	.63	.61	.77	- .41	- .76	.72	.26

Il ressort du tableau XII que ces variations se retrouvent chez les bandes indiennes composant l'échantillon à l'étude. L'une des bandes les plus développées et au revenu le plus élevé, à savoir la bande de Lorette, a le plus haut taux de participation, soit 52.3 p. 100. Un examen des tableaux X et XI, qui illustrent les principaux domaines d' emploi, révèle qu'une forte proportion des femmes en âge de travailler occupent un emploi dans des bureaux, dans la vente au détail ou dans l' industrie légère. D'autre part, certaines bandes à revenu remarquablement modique, comme celles de Maniwaki, de Shubenacadie et de Big Cove, ont des taux de participation élevés. Selon les données des tableaux X et XI, un grand nombre des femmes de ces bandes occupent, pendant de courtes périodes, des emplois peu rétribués, comme la cueillette des baies et l'artisanat.

A l'autre extrême, certaines bandes à revenu élevé, comme celles de Skidegate, de Caughnawaga et, dans une moindre mesure, de Sheshaht et de Squamish, ont des taux de participation relativement bas. Les revenus de ces bandes sont élevés parce qu'une forte proportion des travailleurs se spécialisent dans les "travaux masculins" fortement rétribués, comme les hautes constructions en acier, le débardage et l'abattage du bois, tandis qu'une proportion relativement faible des femmes travaillent en dehors des réserves.

Certaines bandes relativement évoluées, comme celles de Walpole Island, de Tyendinaga et des Six-Nations, présentent les deux aspects. Une forte minorité de leurs membres occupent des emplois bien rémunérés dans les usines et l'industrie du bâtiment, tandis qu'une autre grande minorité des femmes et des enfants âgés occupent des emplois saisonniers, de courte durée et peu rémunérés: travail agricole, conserveries et travaux domestiques. C'est pourquoi les travailleurs de ces trois bandes touchent des gains annuels moyens relativement bas: $2,048, $1,983 et $1,413, respectivement, comparés à $1,554 à Caughnawaga, $4.400 à Skidegate, $4,400 à Sheshaht et $3,529 à Lorette.

Les taux de chômage ou de sous-emploi diffèrent sensiblement chez les bandes à revenu élevé. Ainsi, la moyenne élevée des gains et la longue durée de l'emploi, qui est en moyenne de 9.2 mois à Caughnawaga et de 8 mois à Tyendinaga, tendent à masquer le fait que ces bandes comptent de nombreux chômeurs et personnes sous-employées; le questionnaire portant sur les ressources montre que, pendant l'année qui a précédé l'étude, 17 p. 100 et 15.4 p. 100, respectivement, des hommes âgés de 16 à 64 ans, dans ces bandes, ont travaillé moitis de deux mois.

6. Taux d'accroissement de la population

Les événements qui se sont produits dans les pays industrialisés de l'Ouest au cours du XIXe siècle et au début du XXe, semblent réfuter les tristes conclusions auxquelles est arrivé Malthus, à savoir que la population croit plus rapidement que les moyens de subsistance. Aux premiers stades de la croissance économique, il s'est manifesté un taux exceptionnellement élevé d'accroissement de la population, attribuable surtout à la plus grande survie rendue possible par de meilleures normes de nutrition et de santé. Toutefois, dans les pays en voie d'expansion rapide, il s'est produit parallèlement à l'accroissement du revenu par habitant, un ralentissement du taux d'accroissement (le la population, le niveau de vie plus élevé et les plus hautes aspirations des consommateurs incitant les parents b limiter le nombre de leurs enfants. De façon générale, plus le niveau des revenus d'une classe ou d'un groupe de la population est faible, plus le taux des naissances et le nombre des enfants par famille est élevé. Telle u été la tendance depuis la fin du XIX ° siècle jusqu'à la seconde guerre mondiale. Toutefois, après lu guerre, cette tendance a connu un revirement. Pendant les années 40 et 50, la natalité et le taux d'accroissement de la population ont marqué

une forte augmentation, particulièrement dans les pays à revenus élevés, comme le Canada et les Etats-Unis, et dans ces pays, chez les familles à revenu moyen et à revenu élevé. Depuis 1955 environ, la natalité a de nouveau baissé.

Dans quelle mesure les bandes indiennes ont-elles suivi ces cycles, compte tenu de l'essor économique et de leurs contacts avec les Blancs? Peut-on prouver que le taux des naissances a diminué ou tendu à diminuer chez les bandes à revenu élevé, évoluées du point de vue économique, comparativement aux bandes sous-développées?

De façon générale, jusqu'à la seconde guerre mondiale, en dépit du taux élevé des naissances, la plupart des bandes semblent avoir possédé suffisamment de moyens de subsistance, le nombre de leurs membres ayant été limité ou ayant même diminué, en raison de la maladie, des accidents ou de facteurs semblables. Depuis la seconde guerre mondiale, elles ont connu un taux phénoménal d'accroissement, attribuable surtout au taux élevé de la natalité, auquel se sont ajoutés des taux de survie beaucoup plus élevés rendus possibles par une augmentation des revenus réels et une amélioration de la santé, de l'alimentation et des services médicaux. Le taux d'accroissement naturel des Indiens du Canada est approximativement deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population du pays.

La proportion de la population âgée de moins de 16 ans sert de mesure de comparaison. Relativement à l'ensemble du Canada, cette proportion s'établit à environ 28 p. 100 (proportion qui dépasse d'autres pays occidentaux ou pays industrialisés). Pour ce qui est de l'ensemble des Indiens du Canada, elle est d'environ 50 p. 100; le pourcentage, chez la plupart des 35 bandes qui composent l'échantillon à l'étude, se rapproche de ce chiffre.

Toutefois, cette tendance générale présente des différences importantes, comme le démontre le tableau XIII ci-dessous, qui indique une corrélation négative entre le niveau du développement économique des bandes indiennes et le pourcentage de leur population âgée de moins de 16 ans; le tableau XIII montre qu'il y a une corrélation négative de -.46, très importante du point de vue statistique, entre le revenu par habitant et la proportion des membres âgés de moins de 16 ans. Chez cinq des neuf bandes les plus évoluées, celles de Skidegate, de Caughnawaga, de Lorette, de Tyendinaga et des Six-Nations un peu plus de 30 p. 100 de la population se classent dans ce groupe d'âge, tandis que le pourcentage de 43 p. 100 de la bande Walpole Island se trouve encore bien inférieur à la moyenne générale pour les Indiens du Canada. Ces chiffres laissent entendre que, sauf dans le cas de la bande de Skidegate, leurs contacts séculaires avec les Blancs à divers niveaux et la forte proportion des travailleurs touchant des salaires relativement élevés, ont incité les Indiens de ces bandes à adopter les normes des Blancs en ce qui a trait au nombre d'enfants. Leur situation résulte probablement de l'accroissement des taux de survie des enfants avant la seconde guerre mondiale, parce que ces bandes avaient déjà atteint un niveau plus élevé d'expansion économique que les autres et que, depuis la guerre, la limitation des naissances s'est répandue. (Une étude approfondie de la bande des Six-Nations fait ressortir que cette collectivité connaît, accepte et pratique les méthodes de la limitation des naissances. La même situation existe probablement chez les quatre autres bandes mentionnées.) Trois de ces cinq bandes comptent surtout des protestants parmi leurs membres.

Toutefois sauf dans des cas particuliers, la religion ne semble pas un facteur dominant. Les bandes de Lorette et de Caughnawaga dont les membres touchent des revenus élevés et dont les membres âgés de moins de 16 ans représentent les plus faibles pourcentages de la population, comptent surtout des catholiques.

TABLEAU XIII

RÉPARTITION, PAR ÂGE, DE LA POPULATION DES BANDES

	Revenu par habitant	Pourcentage moins de 16 ans	Pourcentage 65 and et plus
Skidegate	$1252	31.5	5.4
Caughnawaga	793	32.1	65.9
Walpole Island	715	43.0	7.0
Sheshaht	664	51.7	4.9
Lorette	630	32.8	10.2
Squamish	630	49.3	3.5
Tyendinaga	516	34.1	12.1
Curve Lake	350	46.0	5.9
Six-Nations	350	37.1	7.7
Mistassini	341	50.1	3.1
Masset	336	47.8	4.3
Dog Rib Rae	332	42.4	5.8
Port Simpson	325	49.7	4.1
Kamloops	314	50.2	4.3
Sarcee	302	49.3	3.1
Fort William	298	45.0	5.2
Williams Lake	291	42.8	6.6
Moose Factory	284	49.7	6.0
Fort Alexander	255	54.1	2.7
Rivière Désert	250	36.1	8.8
St. Mary's	249	32.3	6.1
Attawapiskat	247	46.6	4.8
Pointe-Bleue	222	40.7	6.1
Tobique	215	44.7	4.0
Pikangikum	197	43.4	3.5
Shubenacadie	180	43.3	5.9
Oak Hiver (Man.)	176	50.6	3.6
Rupert House	174	50.3	3.9
Cold Lake	165	50.9	5.0
Fort St. John	161	50.0	5.0
Deer Lake, Ont.	156	52.1	2.6
Le Pas	140	50.1	5.1
James Smith	126	52.2	4.5
Peguis	99	45.7	7.8
Big Cove	61	54.4	3.8
Piapot	55	49.4	5.1
Coefficient de corrélation avec le revenu par habitant		-.46	.20

D'autre part, les pourcentages de la population de deux bandes relativement évoluées et à revenu élevé, l'une à prédominance protestante et l'autre à prédominance catholique, égalent ou dépassent la moyenne générale chez les Indiens de tout le Canada. Dans la bande non urbaine de Sheshaht, les membres âgés de 16 ans comptent pour 51.7 p. 100 et, dans la bande hautement urbanisée de Squamish, ils représentent 49.3 p. 100.

Cette divergence peut s'expliquer de deux ou trois façons. D'une part, Lorette et Caughnawaga figurent parmi les bandes les plus urbanisées et intégrés du pays. La bande de Lorette en particulier comprend quelques hommes d'affaires riches et un certain nombre de travailleurs intellectuels, d'employés de

bureau, de travailleurs qualifiés cl spécialisés; elle représente un échantillon de la ville de Québec. Le taux des naissances et l'importance numérique moyenne des familles se rapprochent probablement beaucoup du taux des naissances et de l'importance numérique moyenne des familles catholiques et francophones de la ville. Le taux des naissances et l'importance numérique moyenne des familles ont baisse rapidement au Québec, ces deux dernières décennies. La grande mobilité de la population active, ainsi que l'urbanisation poussée, ont probablement exercé une influence importante au sein de la bande de Caughnawaga.

Les membres de la bande de Squamish, de Vancouver-Nord, sont pour la plupart catholiques, comme on l'a dit, et vivent dans des centres urbaines. Toutefois, ils sont moins intégrés et moins représentatifs de l'ensemble des citadins, car 1° ils sont, pour la plupart, catholiques et vivent au sein d'une collectivité à prédominance protestante ou neutre: 2° ils appartiennent surtout à la catégorie des travail leurs salariés, et 3° ils ont accompli des progrès économiques et participé à l'économie industrielle urbaine, au tant que salariés, plus récemment que ne l'ont fait les membres des autres bandes à revenu élevé de l'Ontario et du Québec . Les mêmes remarques, sauf en ce qui a trait à la religion, s'appliquent à la bande de Sheshaht, qui a atteint toutefois un niveau d'urbanisation moindre, au sens large de cette expression. Pour ces raisons, ces Indiens sont moins susceptibles d'être influencés par les Blancs des environs en ce qui a trait à la limitation des naissances et a l'importance numérique de la famille. Si l'on pouvait faire une étude spéciale, on constaterait peut-être que la bande de Squamishi a adopté une attitude comparable aux autres salariés catholiques de la région de Vancouver, surtout si ces membres se trouvaient concentrés dans un groupe aussi homogène, au coeur d'un quartier résidentiel restreint.

Faute de renseignements détaillés au sujet des bandes de Maniwaki et de St. Mary's, on ne peut faire que des conjectures sur les raisons de la lenteur relative de l'accroissement de la population, en fonction des faibles pourcentages de leur population âgée de moins de 16 ans. La situation tient peut-être à un déséquilibre entre le nombre des personnes des deux sexes en âge de procréer, d'où les faibles taux des mariages et des naissances. Le pourcentage des membres des deux bandes qui habitent hors des réserves, est relativement élevé, soit 20.5 p. 100 dans le cas de Maniwaki et 25.6 p. 100 dans celui de St. Mary's. Si cette immigration était le fait d'un nombre disproportionné de membres d'un seul sexe, surtout de femmes en âge de procréer, elle contribuerait à ralentir le taux d'accroissement de la population.

En outre, de façon générale, les bandes à revenu élevé comptent, en général, un pourcentage plus élevé de membres appartenant au groupe d'âge avancé (65 ans et plus) et de personnes en bas âge (moins de 16 ans), que les bandes à faibles revenus, bien que le degré de corrélation, comme le montre le tableau XII, ne soit pas significatif, du point de vue statistique.

Les éléments qui jouent dans ce sens, sont probablement à peu près les mêmes dans les deux cas. De façon générale, les bandes à revenu élevé ont à leur disposition ou peuvent offrir aux personnes âgées et aux enfants une alimentation plus saine, ainsi que de meilleurs soins médicaux et hygiéniques.

Les renseignements obtenus nous permettent, semble-t-il, de tirer une conclusion générale: les fortes proportions de personnes âgées et les faibles proportions de jeunes, sont, dans la plupart des cas, des effets plutôt que des causes déterminantes de l'essor économique. Ces proportions influent sur la répartition des revenus et sur le montant de ces revenus, par habitant, comme nous l'avons déjà signalé; mais elles ne semblent guère avoir d'effets défavorables sur les stimulants au travail ni sur la capacité de gain des membres de la bande, qui sont les principaux déterminants du développement économique.

CHAPITRE VI

ÉLÉMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES INFLUANT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le chapitre qui précède a porté principalement sur les causes de l'inégalité de développement économique qu'on relève chez les diverses bandes indiennes du Canada. Le présent chapitre et le suivant traiteront des éléments qui, bien que non essentiellement économiques quant à leur inspiration ou à leur fin, peuvent être considérés comme influant plus ou moins sur le niveau de développement économique des diverses bandes. A des fins d'analyse, on a classé arbitrairement ces éléments dans deux grandes catégories: les éléments socio-économiques et les éléments socio-culturels.

La catégorie des éléments socio-économiques englobe le degré ou niveau d'instruction, la valeur de l'exemple et la proximité des centres urbains, la mobilité et le recours à l'assistance sociale.

1. Degrés et niveaux d'instruction

Les chercheurs et les auteurs s'occupant de la question, semblent admettre en principe que, du point de vue du développement économique, l'instruction devient un domaine prioritaire de plus en plus important. D'après le rapport publié par les Nations Unies (New York, 1961), sur la situation sociale dans le monde, dans lequel on étudie le cas de plusieurs douzaines de pays, à partir du plus industrialisé jusqu'à celui qui l'est le moins, il existe un degré de corrélation beaucoup plus élevé, entre le développement économique et les niveaux d'instruction, que dans le cas de tout autre facteur variable (voir le rapport, au chapitre 3e).

On estime que l'importance de l'instruction, en ce qui touche le développement économique, tient à deux raisons principales:

a) L'adaptation aux changements technologiques sans cesse croissants, dans une société de plus en plus complexe, exige une période beaucoup plus longue de formation et d'instruction officielles. Le nombre de personnes déplacées et de chômeurs qu'on a classés parmi les travailleurs non spécialisés et insuffisamment instruits, est tout à fait disproportionné, car l'industrie moderne a haussé les normes d'aptitudes générales exigées de la main-d'oeuvre.

b) Les habitudes et les motivations de travail que le régime scolaire tente d'inculquer aux élèves, à l'âge où ils sont impressionnables, sont tout aussi importantes que la valeur, des points de vue intellectuel et technique, des cours offerts. L'industrialisation présente un problème difficile, soit inculquer des-habitudes de travail régies par l'horloge et le calendrier, faire accepter des horaires et des travaux courants, fixes et souvent monotones, et faire accepter l'autorité et les autres conditions d'emploi dans les entreprises commerciales et industrielles modernes.

On considère que l'instruction, au sens large, revêt une importance capitale dans le développement économique des Indiens du Canada, pour plusieurs raisons:

a) Dans la plupart des régions, leurs niveaux et degrés actuels d'instruction sont généralement bien inférieurs à ceux des autres Canadiens,

b) Un nombre considérable d'indiens vigoureux et en âge de travailler chôment ou souffrent de sous-emploi, tandis que les travailleurs se concentrent en trop grand nombre dans les industries primaires à revenus modiques, ou ils

occupent des emplois non spécialisés. Afin de permettre à ces derniers d'occuper un emploi dans les domaines mieux rémunérés, plus spécialisés et plus susceptibles de progresser, il faudra établir un programme beaucoup plus complet et plus intense d'instruction, de formation et d'adaptation des travailleurs indiens.

c) Le fait le plus frappant, c'est qu'environ la moitié de la population indienne est âgée de moins de seize ans, alors que, pour l'ensemble du Canada, cette catégorie d'âge ne constitue pas le tiers de la population. Dans la plupart des bandes indiennes, le taux de natalité est bien plus élevé que chez les Blancs, alors que le taux de mortalité est bien supérieur dans le cas des nouveaux nés et des enfants. Cependant, depuis la seconde guerre mondiale, ces taux diminuent assez rapidement. Il semble donc que la proportion de la population indienne appartenant au groupe de moins de seize ans, continuera de accroître pendant un certain temps. Compte tenu de ce groupe d'âge, du pourcentage des Indiens ayant plus de 65 ans, qui varie entre 5 et 7 p. 100, ainsi que des personnes en âge de travailler (c'est-à-dire ayant de 16 à 65 ans) mais incapables d'exercer un emploi pour cause d'incapacité physique ou mentale ou en raison de leurs charges de famille (par exemple, les veuves et les filles-mères), seule une fraction de la population indienne, probablement le quart ou le tiers, peut être jugée effectivement ou virtuellement apte à occuper un emploi productif. Par conséquent, un programme d'expansion économique réaliste, conçu à l'intention des indiens et mis en oeuvre d'ici quelques années, ne devrait pas tant viser à employer ou à orienter vers d'autres emplois les Indiens actuellement en âge de travailler, qu'a instruire, à former et à préparer les jeunes Indiens qui, en nombre croissant, atteindront d'ici quelques années, l'âge de gagner leur vie, -Bref, on estime que l'instruction influe sensiblement sur le développement économique des Indiens et sur leur intégration à la société canadienne, en général. En comparaison des années précédentes, la Direction générale des affaires indiennes a exécuté, au cours des dix ou douze dernières années, un programme d instruction et de formation beaucoup plus vaste, complet et varié; aujourd'hui, l'instruction représente le poste le plus important du budget annuel des dépenses de la Direction générale des affaires indiennes.

Vu ce qui précède, on pourrait donc s'attendre qu'il existe, au sein des bandes indiennes, un degré de corrélation beaucoup plus élevé entre les niveaux d'instruction et les revenus réels, par habitant, et que les membres des bandes où les normes d'instruction sont le plus élevées, jouiraient aussi, dans l'ensemble, de situations professionnelles et de revenus plus élevés, comme l'a montré l'enquête des Nations Unies dont il a été question ci-dessus.

Selon les renseignements recueillis au cours de la présente étude, cette hypothèse semble généralement juste, bien que le degré de corrélation soit moins élevé qu'on ne le croyait. Les bandes les plus économiquement faibles comprennent les bandes isolées dans lesquelles la majorité des adultes sont illettrés ou analphabètes, connaissent peu l'anglais ou le français, tandis que les bandes les plus avancées à revenus élevés, telles Lorette et Skidegate, comptent une importante minorité de personnes possédant un degré relativement élevé d'instruction. Cependant, entre ces deux extrêmes, le rapport est loin d'être précis.

Avant de mesurer la corrélation qui existe entre l'instruction et le développement économique et de formuler des lignes de conduite, il convient de donner quelques définitions.

a) Quelle est la meilleure façon de mesurer le niveau ou le degré d'instruction au sein d'une bande? Doit-on le faire en tenant compte de la proportion des membres de la bande qui ont terminé l'école élémentaire ou secondaire? Doit-on le mesurer en fonction de la minorité des membres qui ont une instruction post-secondaire ou universitaire? Les deux ne correspondent pas

nécessairement. Ainsi, comme le montre le tableau XIV ci-après, fondé sur l'enquête spéciale effectuée par la Division de la Direction générale des affaires indiennes, la proportion de la population qui a reçu une instruction dépassant le niveau de la IX^e^ année, est plus élevée chez les Indiens de Caughnawaga que chez les Indiens des Six-Nations; pourtant, la bande des Six-Nations compte un pourcentage beaucoup plus élevé de sujets formés à l'université ou ayant obtenu un diplôme universitaire; du reste, nombreux sont les diplômés de cette bande qui se sont distingués dans des professions libérales.

TABLEAU XIV

NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION DES BANDES

Bande	Revenu par membre	Pourcentage des membres âgés de 16 ans et plus qui fréquentent l'école	Pourcentage de la population dont le niveau d'instruction est supérieur à la IX^e^ année
Skidegate	$1252		
Caughnawaga	793	3.45	4.7
Walpole Island	715	3.92	2.9
Sheshaht	664	3.95	3.6
Lorette	630	4.24	7.0
Squamish	630	3.36	3.9
Tyendinaga	516	3.89	2.4
Curve Lake	350	6.78	2.2
Six-Nations	350	7.63	2.8
Mistassini	341	3.20	2.2
Masset	336		
Dog Rib Rae	332		
Port Simpson	325	3.20	2.9
Kamloops	314	2.87	1.9
Sarcee	302	5.48	1.6
Fort William	298	5.35	3.8
Williams Lake	291	6.10	7.1
Moose Factory	284	4.71	1.8
Fort Alexander	255		
Rivière Désert	250	2.90	1.8
St. Mary's (C.B.)	249	4.28	3.4
Attawapiskat	247	3.27	2.1
Pointte Bleu	222	6.12	5.3
Tobique	215	7.66	3.5
Pikangikum	197	.88	0
Shubenacadie	180	3.24	.8
Oak River	176		
Rupert House	174	4.51	1.8
Cold Lake	165	2.78	3.7
Fort St. John	161	.73	0
Deer Lake (Ont.)	156		
Le Pas	140	1.79	0
James Smith	126	5.40	3.1
Peguis	99	2.25	4.0
Big Cove	61	3.25	1.3
Piapot	55		
Co-efficient de corrélation avec le revenu par membre		.002	.47

D'autre part, la proportion de la population âgée de seize ans et plus qui fréquente l'école est deux fois plus grande, au sein de la bande des Six-Nations, que dans le cas de la bande de Caughnawaga. Bien qu'elle soit l'une des bandes de cette dernière catégorie qui a le revenu le plus élevé, Caughnawaga présente des pourcentages inférieurs à ceux de maintes bandes à revenus modiques, telles que celles de Tobique, de Rupert House et de James Smith.

D'ailleurs, comment peut-on comparer la formation professionnelle ou technique, ou la formation en cours d'emploi, et l'enseignement officiel? Rien que les éléments de preuve recueillis à ce sujet ne soient pas encore décisifs, il semble que certaines bandes indiennes établies sur le littoral septentrional de la Colombie-Britannique comptent une plus forte proportion d'adultes possédant ou en voie d'acquérir une formation professionnelle ou technique, ainsi qu'une plus forte proportion d'étudiants ou de diplômés d'université, que la bande Squamish, établie dans la région métropolitaine de Vancouver.

Avec quelle précision et quelle minutie doit-on s'efforcer de mettre en corrélation l'instruction et le développement économique, surtout si ce développement se traduit par les revenus réels dérivés d'emplois rémunérés, par habitant? Chez les Blancs, cette corrélation est loin d'être positive. Ainsi, les professeurs de collèges, gens très instruits, ont un revenu inférieur à celui de certains autres groupes professionnels ou d'hommes d'affaires pour lesquels les exigences de formation scolaire sont moins sévères. Aussi, à des niveaux d'instruction inférieurs, les employés de bureau ont généralement un revenu inférieur à celui des travailleurs manuels qui ont fréquenté moins longtemps l'école secondaire ou suivi des cours moins longs de formation technique. Évidemment, même dans une une société qui pense surtout au gain, comme la société anglophone du Canada, les stimulants non monétaires importent tout autant et, dans certains cas, importent plus que les stimulants monétaires, lorsqu'il s'agit du recrutement et de la motivation de divers groupes d'occupations.

Il est possible que les Indiens se préoccupent moins que les Blancs des motivations non monétaires que représente l'obtention d'une certaine situation. Il est donc plus difficile de définir avec précision le rôle de l'instruction sur le plan du développement économique, en général, et sur celui de la réussite, en particulier, que dans le cas de la société prise dans son ensemble.

Le tableau XIV, qui figure ci-dessus, repose sur deux indices très approximatifs de niveaux comparatifs d'instruction, à savoir:
(1) le pourcentage des jeunes de 16 ans qui fréquentent encore l'école, et (2) le pourcentage de la population globale qui possède une instruction dépassant le niveau de la IX ° année, dans un échantillon représentatif de trente-cinq bandes classées d'après les revenus réels dérivés d'emplois rémunérés par habitant. Comme le montre le tableau, il n'existe aucune corrélation importante (si ce n'est dans un échantillon aléatoire, soit .002) entre le revenu, par habitant, des membres de la bande et (1) ci-dessus. En outre, il n'existe qu'un degré limité de corrélation (.47), important du point de vue de la statistique, avec (2), c'est-à-dire la proportion de la population qui a reçu une instruction dépassant le niveau de la IX ° année.

Ce degré restreint de corrélation entre le développement économique et les normes d'instruction peut s'expliquer de diverses façons.

a) Il peut, par exemple, tenir à certaines limites dans les données statistiques et les techniques statistiques.

(1) La raison la plus importante est peut-être la suivante. Les données du tableau XIV ne s'appliquent qu'aux membres qui résident au sein des bandes. Il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements sûrs au sujet du niveau d'instruction des membres qui ne vivent pas au sein des bandes. Ces renseignements, si l'on pouvait les obtenir, indiqueraient probablement une plus grande corrélation en ce qui a trait aux deux mesures de normes d'instruction: le pourcentage des personnes ayant au

moins 16 ans qui fréquentent l'école et le pourcentage de la population qui a reçu une instruction dépassant te niveau de la IX^e année. Car, comme nous l'avons déjà mentionne, les Indiens qui ont terminé leurs études secondaires ou qui suivent des cours de formation technique ou professionnelle aux niveaux secondaire où post-secondaire, quittent en grand nombre leurs réserves pour aller s'établir ailleurs en permanence. D'après tes renseignements insuffisants que nous possédons à leur sujet, ils gagnent, en général, un revenu supérieur à celui des membres des bandes qui demeurent dans la réserve. De fait, l'existence de moyens d'instruction et de formation plus poussés semble être l'une des manières les plus efficaces d'aider ceux qui désirent quitter les réserves, où la population s'accroît à un rythme tel que tes ressources et les occasions d'emploi accessibles sur place ne suffisent plus.

(2) On petit aussi sous-estimer le degré de corrélation entre le développement économique et l'instruction au niveau de la IX^e année ou à un niveau supérieur, parce que le niveau d'instruction s'applique à tous ceux qui vivent au sein des bandes, dans chaque cas, et non seulement aux membres en âge de travailler. Pour les raisons énoncées ci-après, il y aurait probablement, mais non nécessairement un degré de corrélation plus élevé entre l'instruction au niveau de la IX^e année, ou à un niveau supérieur, et les gains moyens des adultes, c'est-à-dire des personnes âgées de 16 ans et plus. Les chiffres qui figurent au tableau XIV, constituent cependant un indice approximatif de la valeur qu'attachent à l'instruction les diverses agglomérations: c'est-à-dire ta mesure dans laquelle les enfants et les adultes vivant au sein des bandes d'un niveau de revenu différent, atteignent le niveau de la IX^e année ou un niveau plus élevé d'instruction.

(3) Il semble plus difficile d'expliquer l'absence de corrélation entre te revenu moyen et la proportion d'indiens (le 16 ans et plus qui fréquentent l'école. Comme nous l'avons dit, l'absence de renseignements relatifs aux membres de bandes qui ne résident pas au sein de la bande, constitue un élément limitatif; de toutes façons, ces renseignemeuts ne révéleraient peut-être pas un degré important de corrélation. En outre, il est possible que les données relatives à la scolarité à 16 ans et plus, ne nous renseignent guère quant à ta qualité de l'instruction reçue ou au niveau d'instruction atteint. Les chiffres ne s'appliquent qu'aux membres qui résident dans les réserves. Pour les raisons déjà fournies, la plupart des étudiants (le 16 ans ou plus ne demeurent pas, dans bien des cas, au sein de la bande, surtout dans les régions dépourvues d'écoles secondaires ou d'établissements de formation professionnelle. Ou encore une forte proportion des jeunes Indiens appartenant aux bandes les plus dépourvues et frappées par te chômage, peuvent continuer à fréquenter l'école jusqu'à 16 ans ou plus, même s'ils ont peu de motifs de s'instruire et n'atteignent que des niveaux d'instruction peu élevés, étant donné que ces bandes n'offrent aucune occasion d'emploi; de fait, ces jeunes gens n'ont rien d'autre à faire. Au contraire, chez certaines bandes situées dans des régions offrant de nombreux emplois relativement bien rémunérés, on pourra remarquer de nombreuses défections scolaires chez les adolescents.

(4) Une autre restriction importante vient de ce que les renseignements fournis par ta présente étude au sujet du revenu sont avant tout statiques. Le classement des bandes selon les revenus réels, par habitant, se rapporte à l'année 1964 et, dans quelques cas, à l'année 1965. Comme on ne dispose pas de données comparables à l'égard des périodes antérieures, il est impossible de procéder à une analyse des change-

ments ou des fluctuations de revenu à l'égard de chaque bande au cours d'une période d'environ dix ans. Chez certaines bandes dites à revenu élevé, une forte proportion d'adultes se spécialisent dans divers emplois, par exemple, dans l'exploitation forestière et la construction, qui peuvent être touchés par de brusques fluctuations cycliques d'emploi et de gain. Pour établir une meilleure mesure des rapports entre l'instruction et les gains au sein des bandes indiennes, l'idéal serait d'améliorer les normes d'instruction, ainsi que les gains, pendant une plus longue période de temps. De fait, une mesure vraiment satisfaisante exigerait une corrélation entre les gains que chaque indien touche pendant sa vie (ou la moyenne pour chaque bande) et les diverses normes d'instruction réalisées; dans le cas des emplois à revenu élevé, qui demandent de longues études et une formation poussée, le salaire initial est généralement modique et inférieur au salaire initial des travailleurs manuels spécialisés ou à demi spécialisés, qui n'ont besoin que d'une instruction officielle restreinte.

b) Bien que les renseignements relatifs à cette question soient fragmentaires et exigent une série de biographies assez élaborées, un grand nombre ou même la majorité des Indiens détenant des postes qui leur ont apporté richesse et succès, comme les propriétaires d'exploitations agricoles, de pêche, d'entreprises commerciales ou industrielles, semblent avoir une instruction d'un niveau inférieur à la moyenne; toutefois, on relève chez eux les tendances qui se manifestent dans les entreprises traditionnelles: qualités personnelles, ardeur au travail, sobriété, perspicacité, sens des affaires. D'autre part, comme nous l'avons déjà mentionné, les Indiens les plus instruits tendent à choisir les professions relativement peu rémunérées telles que l'enseignement, le travail social ou la fonction publique, ou encore à exercer des professions libérales, telles que le droit, où leur manque de contact, leur refus et leur ignorance des méthodes employées par les personnes en place les relèguent dans la catégorie des personnes moins bien rétribuées.' [1]

c) D'après les renseignements recueillis, la principale cause déterminante de l'essor économique d'une bande, comme nous l'avons montré dans la section précédente, est la proportion de ses membres occupés à des travaux manuels relativement bien rémunérés et demandant un niveau d'instruction peu élevé. Deux des bandes aux revenus les plus élevés, soit tes bandes Squamish et Caughnawaga, vivent toutes deux dans des régions métropolitaines importantes, de sorte que leurs membres peuvent fréquenter les meilleurs établissements d'enseignement de leur région respective, y compris les universités. Cependant t'une et l'autre bande ne compte qu'un petit nombre de diplômés d'université et, peu nombreux, jusqu'ici, sont ceux qui ont fréquenté l'université. Dans ces deux cas, le voisinage

---

[1] Bien que l'exemple qui suit soit trop limité pour permettre d'en tirer des conclusions d'ordre général, il peut être caractéristique de plusieurs bandes dans diverses parties du pays. Trois étudiants indiens d'université qui exercent maintenant une profession libérale, viennent de trois villages de pêcheurs de la Colombie-Britannique; deux d'entre eux appartiennent à des familles à revenu modeste, dont le père est exploitant-propriétaire de navires de pêche au filet maillant. Le troisième appartient à une famille désunie du plus bas niveau de l'échelle sociale. Tous les trois ont exprimé l'avis que les hommes les plus importants de leur village, les propriétaires de semeurs valant des dizaines de milliers de dollars, qui possèdent une instruction limitée, déprécient l'instruction en se citant en exemple. Selon ces informateurs, les fils de ces hommes importants sont des élèves peu sérieux qui s'absentent souvent des cours. Ils soutiennent que, dans ce genre d'agglomérations d'indiens où la richesse et les revenus présentent des écarts fort accentués, les enfants appartenant à la classe moyenne ou à des familles mal adaptées et des plus défavorisées, semblent parfois plus enclins à fréquenter l'école,

et l'exemple n'ont pas encore joué en tant qu'éléments de motivation se répercutant sur le progrès. Sans doute, en trouve-t-on une explication partielle dans les disproportions que présentent les niveaux primaire et secondaire au cours des années antérieures. Toutefois, cet état de choses tient plutôt aux raisons qui motivent le choix d'un emploi chez les membres adultes de ces bandes, ainsi qu'à l'état, d'esprit et au sens des valeurs qu'elles engendrent. Elles semblent freiner les aspirations des enfants et des adolescents (surtout des garçons) de ces agglomérations, ce qui explique leur comportement envers le système d'enseignement officiel et leur absentéisme scolaire.

A cet égard, des bandes hautement urbanisées, comme celles de Squamish et de Caughnawaga, semblent présenter un grand nombre de traits communs avec les banlieues de nos grandes villes, où prédomine ta classe ouvrière. Cette situation entraîne d'importantes répercussions sur les lignes de conduite ou tes programmes destinés à encourager l'intégration des Indiens dans la société des Blancs, ainsi que sur le rôle que joue l'instruction dans tout programme d'intégration de ce genre. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le présent rapport, les questions essentielles qui se posent sont celles-ci: Les programmes d'enseignement à l'intention des Indiens doivent-ils être conçus pour leur permettre d'occuper tel ou tel genre d'emploi, spécialisé ou généralisé, et d'atteindre tel ou tel niveau d'intégration dans la grande société des Blancs?
Dans une collectivité où la majorité (ou un nombre important des adultes de sexe masculin) occupent des emplois relativement bien rémunérés et n'exigent qu'une formation scolaire restreinte, c'est cette majorité qui imposera le mode de vie et le niveau des aspirations de la plupart des jeunes gens qui feront bientôt partie de la population active. Si l'emploi réunit des éléments de risque, d'excitation et de fascination, tout en exigeant de ta virilité, - par exemple, les hautes constructions en acier dans lesquelles se sont spécialisés les Indiens de Caughnawaga et, dans une mesure moindre, les emplois d'arrimeurs qu'occupent les membres de la bande de Squamish, ainsi que les travaux d'exploitation forestière auxquels s'adonnent la bande Sheshaht et d'autres bandes de la Colombie-Britannique, - il devient t'emploi idéal auquel aspirent tes jeunes garçons, car c'est le métier que le père, l'oncle ou les frères aînés exercent. L'instruction officielle, au niveau des études secondaires ou post-secondaires, ne joue apparemment qu'un rôle secondaire ou négatif dans l'orientation professionnelle.
D'autre part, il semble qu'un centre relativement évolué, tant chez les Indiens que chez les Blancs, où les adultes du sexe masculin se livrent à un plus grand nombre de travaux, où l'on trouve des propriétaires de fermes, de bateaux de pêche et de petits commerces, des employés d'usine ou de bureau, favorisera davantage t'instruction et la formation.
De nombreux Indiens, comme de nombreux Blancs, perdent leur emploi dans tes industries primaires, telles que l'exploitation agricole et la pêche, en raison des rapides changements technologiques qui se produisent et de la tendance à établir des exploitations de plus grande envergure. Ces changements touchent plus directement tes employés d'usine et de bureau. Par conséquent, ces deux groupes attribueront vraisemblablement leur insuccès à leur manque d'instruction ou de formation et parleront avec insistance de l'importance de l'instruction en tant que condition de survie économique.

d) Si certaines bandes vivant à proximité des grands centres urbains ne tirent pas parti de tous les avantages de perfectionnement que ceux-ci offrent, c'est peut-être que ces centres présentent aussi trop d'attraits rivaux. Ainsi, d'après les rapports des surintendants et d'autres données, la bande situer à la périphérie de Calgary accuse un taux élevé de défections parmi

les élèves miens de la bande Sarcee, même si l'endroit où elle est située, de même que ses fonds et revenus de bande, lui procurent des avantages permettant à ses membres d'atteindre un niveau économique et culturel plus élevé.

e) L'écart qui existe entre la situation des membres de la bande et les personnes qui résident dans l'agglomération blanche limitrophe ou avoisinante, est un autre facteur susceptible d'influer fortement sur te désir de s'instruire et sur le degré d'instruction, tout comme sur le développement économique d'une bande indienne. Cette situation peut entraîner de grandes répercussions, tant sur les Indiens que sur tes Blancs.

Conclusions et réserves

1. Il y a lieu de préciser que, clans la présente étude, les renseignements recueillis au cours de l'enquête ont probablement sous-estimé l'effet que l'instruction produit sur le développement économique, parce que l'étude a porté plutôt sur la collectivité que sur l'individu, lin nombre croissant d'indiens terminent tours études secondaires ou suivent des cours de formation post-secondaire, puis quittent leurs réserves natales.

De plus, étant donné la nature du cas qui nous occupe, il est trop tôt pour mesurer toutes tes répercussions de l'instruction sur le développement économique. Il y a à peine 15 ans que la Direction générale des affaires indiennes a établi son programme visant à intégrer les Indiens dans les écoles des Blancs et à améliorer la qualité et le niveau de l'instruction que reçoivent tes Indiens. La plupart des Indiens adultes ont acquis le peu d'instruction qu'ils possèdent avant cette période, à un moment où les établissements d'enseignement présentaient de graves lacunes, tandis que les adultes un peu plus jeunes n'ont pu encore jouir de bus les avantages qu'une instruction plus avancée devrait leur procurer.

Enfin, l'absence apparente d'un rapport plus direct ou d'une corrélation plus élevée entre les niveaux d'instruction et le développement économique dont jouissent diverses bandes indiennes, semble attribuable, dans une certaine mesure, aux lacunes qui persistent dans le programme d'ensemble. Le programme portant sur l'intégration des enfants indiens dans les écoles des Blancs pourra, dans bien des cas, être voué à l'échec, à moins qu'il ne s'accompagne d'autres programmes énergiques dans divers autres domaines: l'habitation, le développement communautaire, l'infrastructure et, d'une façon générale, la croissance économique.

2. **Effet de l'exemple et de la proximité des centres urbains**

Comme nous l'avons dit au début de la présente étude, une opinion classique, du point de vue économique, veut que les gens soient naturellement enclins à posséder plus que ce qu'ils ont et s'emploient à l'obtenir chaque fois que l'occasion s'en présente. Le manque de moyens constitue la seule entrave à ta réalisation de leur désir.

Aujourd'hui, l'intensité des besoins des gens dépend de leurs contacts culturels, y compris la constation d'un niveau élevé de consommation, dans une collectivité évoluée économiquement, et le fait d'en jouir soi-même.

Selon cette manière de penser, les bandes indiennes qui vivent à proximité des agglomérations de Blancs évolués, devraient avoir des goûts de consommateurs plus raffinés, surtout en ce qui a trait aux biens et services durables qui coûtent cher et que ne permettent d'obtenir des économies à long terme ou des emprunts (maisons, automobiles, instruction universitaire). En retour, ces choses devraient inciter les Indiens à chercher et à conserver des emplois bien rémunérés, ainsi qu'à épargner et à accumuler des capitaux, afin de pouvoir mettre plus avantageusement en valeur leurs

On pourrait donc s'attendre que ta plupart des membres des bandes indiennes qui se trouvent à proximité des agglomérations de Blancs, sont animés de ce genre de motivations et jouissent d'une économie plus évoluée que les membres des bandes vivant à une certaine distance des agglomérations de Blancs. De fait, on pourrait établir, par ordre d'importance décroissante, une liste des bandes en fonction de l'importance et de la classe des agglomérations de Blancs auxquelles elles ont facilement accès: principal grand centre, ville satellite ou banlieue, petit centre commercial, petit centre industriel, village, agglomération agricole. Plus importante et plus compliquée est la collectivité, plus grand est le choix des services, des marchandises et des occasions d'emploi, plus puissant est le rôle que jouent l'exemple et la motivation.

Il s'agit, de nouveau, d'une variable dont il serait difficile d'établir la quantité et la mesure avec précision, étant donné que nous n'avons recueilli aucune donnée statistique en la matière. De toute façon, il serait probablement superflu de le faire, car l'étude révèle qu'il n'y a aucune corrélation entre l'essor économique comparatif des bandes et leur voisinage relatif des centres urbains d'importance et de genre divers, sauf dans tes cas extrêmes. Les bandes isolées, situées dans la zone septentrionale, et certaines bandes rurales isolées des Prairies comptent parmi tes bandes les moins évoluées, de sorte que leurs membres, qui jouissent probablement du niveau de vie le plus bas, ont des aspirations peu élevées. Au contraire, ta plupart des bandes à revenu élevé et économiquement évoluées de l'échantillon qu'on a étudié, vivent au sein ou à proximité des centres métropolitains ou des villes industrielles comme le montre le tableau VIII dans la section traitant de l'infrastructure, et présentent généralement les pourcentages les plus élevés de ménages dont la maison est pourvue d'électricité, d'eau courante, de baignoire et de toilette intérieure, de téléphone et qui possèdent une automobile.

Toutefois, ces collectivités semblent peu nombreuses. Parmi les bandes à revenu élevé et évoluées économiquement et intellectuellement, il y en a plusieurs qui habitent à des distances considérables des centres urbains. Parmi les bandes indiennes les plus faibles économiquement, il s'en trouve qui sont établies au sein ou à proximité des agglomérations urbaines de Blancs, notamment de grands centres métropolitains, de villes industrielles ou commerciales remarquablement florissantes et en pleine croissance économique, qui semblent offrir de multiples occasions d'emploi. Pour diverses raisons, les membres de ces bandes n'ont pas participé effectivement à l'activité économique des agglomérations avoisinantes. Voici quelques-unes de ces raisons:

a) Les récentes améliorations apportées aux moyens de transport et de communication tendent à diminuer l'importance de la distance ou de ta proximité comme facteur déterminant la fréquence d'intensité des contacts et de l'exemple. Une distance de plusieurs milles peut n'avoir qu'une faible importance pour ce qui est du temps et des efforts, s'il est possible de la parcourir en automobile sur de bonnes routes ou au moyen d'avions nolisés. Les annonces et les réclames faites par la radio, la télévision, les catalogues et tes revues peuvent susciter les mêmes désirs de posséder diverses marchandises que la vue des vitrines. La principale distance et les principaux obstacles qui empêchent la plupart des Indiens de concourir utilement à l'économie nationale, sont plutôt de nature sociale que matérielle.

b) Dans la plupart des grandes régions urbaines, il existe un groupe irréductible de Blancs dans le besoin qui sont à la charge des services d'assistance individualisée. Comme diverses autorités l'ont signalé, les particuliers faisant partie de ces groupes ne sont motivés ni par les mêmes raisons ni au même degré que la plupart des membres de la classe ouvrière ou moyenne. Les urbains pauvres constituent un groupe sous-évolué qui se perpétue, possédant son propre régime de rétributions et de satisfactions et où les biens

de consommation durables, l'instruction et une meilleure situation ne comptent pas en tant que facteurs de motivation, du point de vue économique. Souvent, les Indiens tendent à s'intégrer dans la société des Blancs d'un niveau inférieur et ainsi sont susceptibles de perpétuer des normes de subsistance peu élevées qui ont cours dans la vie de la réserve.

c) D'ailleurs, dans la même grande collectivité, d'autres bandes indiennes peuvent réagir d'une façon différente ou être motivées à des degrés bien différents.

Dans ce cas, la variable décisive semble être les groupes de la collectivité blanche avec lesquels les Indiens s'associent ou ne s'associent pas effectivement. Ainsi, à un moment donné, tous les membres de la bande Squamish dans ta région de Vancouver, se sont adonnés à la pêche, au travail dans les conserveries et au travail de débardage. Au cours des récentes décennies, ils ont cessé, dans une grande mesure, de se livrer à la pêche et au travail de conserverie, tandis qu'on n'a plus considéré le débardage comme un emploi occasionnel. Un nombre important de travailleurs adultes ont commencé à travailler régulièrement, devenant ainsi des travailleurs bien rémunérés, occupant un emploi sur les quais et, dans une mesure moindre, dans la forêt, les scieries et d'autres établissements industriels, et semblent avoir des normes de consommation relativement élevées. La qualité de leurs maisons, automobiles et autres effets semble égaler celle des mêmes biens qui appartiennent à leurs voisins Blancs faisant partie de la catégorie des revenus moyens. Par contraste, les membres de la bande Musqueam continuent d'occuper surtout des emplois occasionnels, alors qu'une proportion beaucoup plus importante vit de l'assistance sociale que dans le cas de la bande Squamish. Contrairement à cette dernière, les Indiens de la réserve Musqueam vivent dans la banlieue d'une agglomération prospère, dont les habitants appartiennent à la classe moyenne supérieure ou à revenu élevé. Les enfants des deux groupes, Blancs et Indiens, fréquentent, pour la plupart, les mêmes écoles. Toutefois, le revenu et le genre de vie des deux groupes présentent un tel écart que ce voisinage n'influe peut-être pas suffisamment sur les motivations des Indiens en ce qui a trait aux habitudes de travail et aux modes de comportement, de même qu'à l'instruction.

Les cas susmentionnés soulèvent peut-être certaines questions importantes au sujet de l'intégration et de la motivation des Indiens. Dans certains cas, les Indiens semblent plus motivés du point de vue économique et s'associent davantage aux Blancs dans des collectivités moins développées où les niveaux de revenus, de consommation et d'instruction des Blancs ne sont pas trop élevés par rapport à ceux des Indiens, de sorte que ces derniers se trouvent en mesure de rivaliser sur un pied d'égalité. La vallée du Pemberton, située à environ 60 milles au nord-est de Vancouver, illustre bien, nous semble-t-il, ce phénomène. Les deux groupes, Blancs et Indiens, ont abandonné l'agriculture pour s'adonner de plus en plus à l'exploitation forestière et aux travaux de construction. De plus en plus, ils occupent des emplois dans les mêmes entreprises. Les normes d'instruction sont généralement basses dans te cas des deux groupes. Un petit nombre d'habitants, tant Blancs qu'indiens, se sont employés résolument à améliorer les normes d'instruction et à encourager les deux groupes à participer davantage aux diverses oeuvres sociales. Bien que, pour les deux groupes, les occasions d'emploi se fassent rares et qu'il y ait ordinairement un groupe de Blancs et d'indiens qui souffrent de sous-emploi, un nombre sans cesse croissant d'Indiens obtiennent des emplois stables, bien rémunérés, spécialisés ou à demi spécialisés, terminent leurs études secondaires et poursuivent une carrière ailleurs.

3. Mobilité

Selon un principe fondamental en économie, une grande mobilité de la main-d'oeuvre contribue à accroître la compétence et à augmenter les revenus,

par habitant, dans l'ensemble de l'économie. Logiquement, le principe devrait s'appliquer aussi à chaque bande d'indiens. Si un plus grand nombre de membres des bandes voulaient et pouvaient quitter leur réserve pour vivre dans des endroits situés à des distances plus ou moins grandes et pendant des périodes de temps prolongées, ils seraient plus en mesure de tirer parti des occasions d'emploi à l'extérieur et d'occuper des emplois mieux rémunérés: ainsi ils contribueraient à diminuer te nombre des personnes qui tirent parti des mêmes ressources et recherchent les mêmes occasions d'emploi dans leur collectivité ou dans le voisinage.

De façon générale, les résultats de la présente enquête reposant sur les témoignages recueillis, semblent indiquer qu'il existe un degré élevé de corrélation entre la mobilité et l'essor économique mesuré d'après le revenu réel dérivé d'un emploi rémunéré, par habitant. Selon la correspondance qu'échangent les fonctionnaires aux divers paliers de la Direction générale des affaires indiennes dans tout le pays, la mobilité chez les Indiens suit un cycle bien marqué. Pendant les périodes d'expansion, alors que de nouveaux emplois s'offrent à eux, les Indiens quittent de plus en plus la réserve pour diverses périodes de temps. Aux époques de régression et de chômage, comme en 1957-1958 et de nouveau en 1960-1961, un nombre plus ou moins considérable d'indiens sont revenus dans les réserves à cause du chômage. Au cours des quatre dernières années d'expansion ininterrompue et rapide, en Colombie-Britannique, par exemple, le pourcentage des membres des bandes habitant hors de leur réserve a augmenté, comme il suit, d'année en année, au ,ei' janvier: 1962, 14.2 p. 100: 1963, 15.8 p. 100; 1964, 18.7 p. 100: 1965, 22.4 p. 100. Depuis 1965, on compte, dans les réserves, environ 400 Indiens de moins qu'en 1961, même si la population indienne globale de la province s'est accrue de 3,500.

A ce stade, il y a lieu de définir divers genres ou modes de mobilité, d'étudier d'une façon plus précise sous quels aspects ils favorisent ou défavorisent le développement économique d'une bande.

(1) Parmi les bandes indiennes les plus attardées, il y a celles où la mobilité n'existe plus. Le cas le plus remarquable est évidemment celui des douzaines de bandes établies dans la zone septentrionale du pays et dont les membres pratiquaient autrefois la chasse, la pêche et le piégeage, occupations qui comportaient des déplacements saisonniers très importants. Comme nous l'avons déjà dit, par suite d'un enchaînement de circonstances (prix peu élevé des fourrures, accroissement rapide de la population et épuisement des ressources dans certaines régions, modifications que la Direction générale des affaires indiennes a. apportées au programme d'instruction et de bien-être), un nombre croissant d'Indiens ont dû abandonner leur ancien gagne-pain pour rester en permanence dans la réserve ou près de la réserve et recourir de plus en plus à l'assistance sociale.

(2) Transport quotidien au lieu de travail. De façon générale, comme nous l'avons déjà indiqué, il existe une corrélation positive entre la moyenne du revenu réel, par habitant, et la proportion des membres de la bande occupant un emploi rémunéré hors de la réserve. Ce fait est particulièrement vrai dans le cas de certaines bandes établies à l'intérieur ou à proximité de centres industriels ou urbains qui offrent des emplois stables pendant toute l'année ou des emplois réguliers dans des travaux saisonniers bien rémunérés à portée d'aller-retour quotidien de leur réserve.

(3) Emploi et vie hors de la réserve pendant des semaines ou des mois. Les diverses bandes ne présentent pas un tableau uniforme à cet égard.

a) Certaines bandes qui manifestent une forte mobilité de ce genre, ont un revenu modique, par habitant, étant donné que leurs membres acceptent souvent des emplois occasionnels modestement rémunérés. Comme nous l'avons déjà mentionné, ces bandes comprennent celles dont les membres

travaillent à la culture de la betterave à sucre, dans le sud de l'Alberta, à la récolte de la zizanie aquatique (riz sauvage), dans le sud-est du Manitoba, à la culture du tabac et à la cueillette des fruits dans le sud de l'Ontario.

b) D'autres bandes appartenant à cette catégorie se classeraient dans les groupes à revenu relativement élevé, car un grand nombre de leurs membres occupent un emploi saisonnier bien rémunéré, qui leur impose de longues absences hors de la réserve (par exemple, les constructions métalliques, dans le cas de la bande de Caughnawaga, l'exploitation forestière et la pêche auxquelles s'adonnent les membres des bandes Skidegate, Nimpkish et de nombreuses autres bandes du littoral de l'Ouest, les travaux de défrichage et de construction auxquels se livrent les membres de nombreuses bandes qu'on trouve à peu près dans toutes les provinces).

(4) Domicile permanent hors de la réserve. Evidemment, il est difficile d'établir une démarcation entre cette catégorie et la précédente. Il s'agit surtout d'une question de méthodes et de degrés. Par exemple, il est courant que des Indiens doivent quitter leur famille pendant des semaines ou des mois, afin de trouver et de conserver des emplois dans des régions dont l'éloignement ne leur permet pas de visiter régulièrement leur famille, dans leur réserve natale, à moins de payer des frais de transport exorbitants. Evidemment, des situations de ce genre sont susceptibles de créer de l'anxiété et de la tension; elles expliquent donc en partie la forte fluctuation de la main-d'oeuvre. Lorsque les conditions de travail et le salaire sont satisfaisants, ou tout au moins supérieurs à ce qu'offrent d'autres emplois dans des centres situés à une distance à portée d'aller-retour quotidien de leur réserve natale et où il est possible d'obtenir un logement satisfaisant, les travailleurs indiens y amènent souvent leur famille, quittant ainsi leur réserve en permanence, ou encore, dans certains cas, ils abandonnent leur famille, comme le font certains Blancs. En temps de régression et de chômage, comme nous l'avons déjà signalé, un grand nombre de travailleurs cherchent à revenir dans leur réserve avec leur famille.

La tendance à vivre loin de la réserve se manifeste d'une façon plus accentuée chez la minorité des membres instruits et spécialisé dont les réserves d'origine sont trop éloignées des centres urbains où ils reçoivent leur formation et où se concentrent les principales occasions d'emploi. Bien que nous n'ayons aucune donnée statistique bien précise, il ressort de ta plupart des renseignements recueillis que très peu d'indiens appartenant aux bandes isolées du nord de l'Ontario, du Manitoba ou de la Colombie-Britannique et qui, grâce à l'aide de la Direction générale des affaires indiennes, reçoivent leur formation professionnelle ou poursuivent leurs études secondaires à Toronto, Winnipeg ou Vancouver, reviennent à leur réserve d'origine, sauf pour de brefs séjours.

A ce sujet, on pourrait croire qu'une telle mobilité se répercuterait défavorablement sur l'expansion éventuelle de nombreuses bandes indiennes. En effet, il pourrait bien en résulter, en fin de compte, que la collectivité se trouve privée de ses membres les plus compétents, les plus entreprenants et les plus productifs. Toutefois, les renseignements que nous possédons laissent supposer le contraire. Le tableau 15 ci-après fournit des données statistiques relatives au pourcentage de la population de chaque bande qui vit hors des réserves et la moyenne des gains annuels que les membres habitant dans la réserve tirent d'un emploi, comparativement à ceux qui vivent hors de la réserve dans le cas de 36 bandes de l'échantillon étudié. Par rapport à la population totale de la réserve, le pourcentage des membres qui ne résident pas dans celle-ci, est généralement plus élevé, dans

le cas des bandes dont le revenu est élevé, que dans le cas des bandes à faible revenu. Evidemment, les deux groupes comptent des exceptions remarquables. Le pourcentage des membres qui ne résident pas dans la réserve, est relativement bas dans le cas des deux bandes à revenus élevés, soit les bandes Sheshaht (13.2 p. 100) et Squamish (9.9 p. 100): cette situation tient en grande partie à ce que les travailleurs de ces bandes qui résident dans la réserve, peuvent se trouver un emploi bien rémunéré dans un endroit situé à une distance à portée d'aller-retour quotidien. D'autre part, certaines bandes dont le revenu est relativement bas, présentent une forte proportion de membres qui ne résident pas dans la réserve, en particulier, à Shubenacadie, en Nouvelle-Ecosse (41.6 p. 100). Cette situation s'explique principalement du fait qu'un grand nombre des membres de la bande ont émigré aux Etats-Unis, afin de tirer parti des meilleures occasions d'emploi qu'offre ce pays, alors que, pour ceux qui sont demeurés dans la réserve, les occasions d'emploi et les salaires sont insuffisants.[1] Les chiffres de la deuxième colonne, au tableau XV, (pourcentage des gains annuels moyens des membres qui ne résident pas au sein de la bande comparativement à ceux des membres résidants), semblent montrer que, dans la plupart des cas, les membres non-résidants de la bande profitent de leur mobilité, du point de vue économique. Dans 17 bandes, les gains des non-résidants dépassent, en moyenne, ceux des résidants; dans trois bandes, on estime qu'ils sont égaux; dans sept, ils sont inférieurs à ceux des résidants; et dans neuf, les gains des non-résidants sont inconnus. Il est particulièrement frappant de constater que les non-résidants touchent des gains supérieurs dans un certain nombre de bandes à revenus modiques établies dans les Prairies, où l'exploitation agricole et les travaux de ferme occasionnels constituent les principales sources d'emploi, par exemple, les bandes Piapot et James Smith (Saskatchewan) (300 p. 100); les bandes Peguis (plus de 200 p. 100) et Oak River (250 p. 100), au Manitoba. Le pourcentage de 300 p. 100, dans le cas de la bande Sheshaht, se rapporte à une poignée de travailleurs hautement spécialisés et très bien rémunérés appartenant à une petite bande composée de 50 familles seulement.

(5) Jusqu'ici, la majeure partie de l'étude a porté sur la mobilité réciproque des travailleurs de sexe masculin ou des groupes de famille. Toutefois, il existe un autre genre de mobilité très important chez les Indiens: il s'agit de la mobilité des particuliers, notamment de celle des femmes qui évoluent dans la société des Blancs. Dans un grand nombre de bandes, peut-être dans la plupart, les filles, qui fréquentent l'école plus longtemps que les garçons, acquièrent une formation qui les rend plus aptes à occuper des emplois extérieurs, notamment ceux d'aide-infirmière, d'employée de bureau et parfois d'institutrice et de travailleuse sociale. Le plus souvent, elles occupent un emploi dans les agglomérations urbaines et souvent épousent des Blancs. Cette migration tend à créer un déséquilibre entre les membres des bandes d'origine en âge de se marier. Le nombre excédentaire de membres de sexe masculin en âge de se marier incite probablement un plus grand nombre d'hommes à quitter définitivement la réserve, en vue de trouver un emploi ailleurs.

---

[1] En comparant les taux de mobilité, il y aurait peut-être lieu d'omettre quatre bandes: Dog Rib Rae, Attawapiskat, Pikangikum et Deer Lake, parce que "le pourcentage des membres qui résident hors des réserves" n'est pas, à proprement parler, un indice de mobilité. Dans ces cas et dans le cas de nombreuses autres bandes vivant dans la zone septentrionale boisée, un nombre considérable de membres, et dans certains cas, tous les membres de la bande demeurent sur les terres de la Couronne, que la Direction générale des affaires indiennes a acquises en leur nom et, en fait, leurs villages comprennent de nouvelles réserves.

Cette situation se manifeste surtout dans le cas des bandes établies dans des régions agricoles, ou chez celles où l'on trouve des industries primaires et qui ne sont pas à portée d'aller-retour quotidien des villes importantes. Dans les bandes isolées, dont les membres pratiquent la chasse et le piégeage dans le Nord, le départ des Indiennes qui vont vivre chez les Blancs, n'améliore pas nécessairement la situation économique de la collectivité. Dans un grand nombre de cas, peut-être dans la plupart des cas, les Blancs occupent une situation économique bien modeste, de sorte que les intermariages ont entraîné une augmentation du nombre des Indiens établis à la périphérie des réserves et dont les conditions de vie sont lamentables, voire pires que celles dans lesquelles vivent les habitants des réserves. Il existe peut-être deux ou trois autres situations où l'émigration n'aide nullement à l'avancement économique ni du particulier ni de la bande:

(i) Quand les ressources collectives de la bande sont plus que suffisantes pour soutenir les populations à des niveaux de revenus supérieurs, à condition qu'elles soient utilisées d'une façon plus complète et efficace, bien que la mobilité des membres en entrave l'utilisation. Le cas pourrait se présenter dans certaines bandes bien favorisées, telles que les bandes Blood et Sarcee, en Alberta.

(ii) Quand les motivations et les buts de la mobilité ne ressortissent pas essentiellement à l'économie (tel le cas des centaines d'Indiens de la Colombie-Britannique qui, chaque année, font la cueillette des baies dans le nord de l'Etat de Washington, alors que, souvent, ils pourraient occuper un emploi plus rémunérateur dans les exploitations agricoles ou forestières qui se trouvent plus près de leur domicile).

(iii) Migration vers les villes d'Indiens qui ne sont ni spécialisés ni préparés pour vivre dans un centre urbain. Un nombre considérable, mais inconnu, d'indiens sont devenus des chômeurs permanents, vivant de l'assistance-sociale ou de la mendicité.

Finalement, la mobilité devrait susciter, semble-t-il, une plus grande participation sociale et économique des Indiens à la société des Blancs. Mais tel n'est pas toujours le cas. Certains genres de mobilité tendent plutôt à maintenir les Indiens comme groupe distinct et à part, tendance qui se manifeste dans le Canada, notamment par la migration annuelle des Indiens vers les champs de betteraves à sucre du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan et vers la Colombie-Britannique pour la cueillette des baies, pour pratiquer la pêche ou occuper un emploi dans les conserveries. Aussi, la mobilité perpétuelle que la nature même de leur spécialisation dans les travaux de hautes constructions métalliques exige des membres de la bande de Caughnawaga, les empêche peut-être de s'établir en permanence dans les collectivités blanches extérieures; mais, par contre, cela raffermit leur détermination proverbiale bien connue de survivre en tant que groupe social distinct.

Il semble prudent de conclure, toutefois, que les taux élevés de mobilité et de sortie des réserves sont les principaux éléments qui favorisent l'essor économique de la plupart des bandes indiennes du Canada. De fait, on peut dire que, dans la plupart des bandes, l'argent, le temps et les services affectés à la formation et à la préparation des Indiens voulant quitter leur réserve, en leur assurant les possibilités de s'établir ailleurs, favoriseraient plus leur essor économique que des dépenses égales consacrées au développement communautaire et à l'exploitation des ressources au sein même de la réserve ou dans des endroits avoisinants. Évidemment, une ligne de conduite n'exclut pas l'autre. Mais nous conseillons d'attacher plus d'importance à la première, contrairement à ce qu'on a fait jusqu'ici; on parviendra ainsi à un programme mieux équilibré.

4. Recours à l'assistance sociale

Le développement économique est un sujet qui suscite des vues diamétralement opposées, notamment au sujet du rôle et de la valeur de l'assistance sociale, au sens large de l'expression. Selon le point de vue économique traditionnel ou classique, comme nous l'avons déjà dit, l'accumulation des capitaux indispensables à l'expansion nécessite des économies qui exigent une certaine restriction de la consommation (y compris l'assistance sociale versée par le gouvernement et qui provient des impôts). Les défenseurs de la libre entreprise soutiennent que les dépenses exagérées affectées à l'aménagement de services et d'installations de bien-être non productifs et non producteurs de revenus, freinent l'expansion des secteurs productifs et producteurs de revenus de l'économie.

Mais il existe un certain courant d'opinions de plus en plus accentué, qui insiste sur la nécessité d'équilibrer l'expansion sociale et le développement économique. Il reste qu'un développement économique rapide produit souvent des effets perturbateurs, qui entraînent des frais sociaux et à la longue des frais économiques élevés (comme, par exemple, les problèmes sociaux qui accompagnent l'établissement d'une nouvelle industrie importante lorsqu'un grand nombre de nomades viennent habiter dans une collectivité jusque-là stable et liée aux traditions). Au-delà de cette considération, il faut penser à l'importance croissante que revêtent les placements affectés au capital humain (par exemple, les dépenses des services d'hygiène et de bien-être et des services d'enseignement) par opposition aux placements restreints aux biens de production, accessoires indispensables et stimulants du développement économique. Ces dépenses devraient stimuler et favoriser l'essor économique dans la même mesure où elles contribuent à améliorer la santé, le moral et la compétence des gens.

Peut-être que le reproche le plus courant qu'on adresse à la Direction générale des affaires indiennes (et parmi les protestataires on compte plusieurs fonctionnaires de la Direction proprement dite), c'est que, depuis la guerre, ses programmes d'assistance tendent à amenuiser l'initiative des Indiens et ainsi à entraver leur développement économique. D'une façon générale, cette accusation semble justifiée. Des douzaines de bandes, disséminées çà et là dans le Nord du Canada et qui, jusque récemment, vivaient pauvrement de la chasse, du piégeage et de la pêche, ont aujourd'hui abandonné leurs occupations traditionnelles et comptent presque entièrement sur l'assistance sociale et l'aide financière du gouvernement.

Les dépenses engagées par le gouvernement ont beaucoup contribué à améliorer la santé et l'alimentation des Indiens, si l'on songe aux moyens de subsistance dont ils disposaient auparavant; la mortalité a sensiblement diminué, ce qui a donné lieu à l'explosion démographique qu'on connaît bien: d'où la complexité du problème.

Le cas est sensiblement le même pour ce qui est des bandes indiennes sous-développées des provinces Maritimes et des provinces des Prairies. Avant la guerre, la plupart des membres de maintes collectivités vivaient, d'une exploitation agricole peu productive et d'emplois intermittents, à court terme et faiblement rémunérés, que suppléaient de maigres secours distribués gratuitement.

Pourtant, il ne faudrait pas voir là la preuve que les sommes dépensées pour les services de bien-être défavorisent nécessairement l'évolution des Indiens. Plusieurs points sembleraient interdire ou réfuter une telle conclusion. Tout d'abord, rien n'indique que les collectivités indiennes étaient plus avancées, du point de vue économique, avant l'adoption d'un programme de bien-être plus généreux. Dans la zone septentrionale, les régimes d'économie fondés sur la chasse, le piégeage et la pêche restaient au même point, non évolués, et, de toute façon, la plupart des Indiens auraient probablement dû abandonner ces formes d'activité, en raison de l'évolution technologique, de la mise sur le marché, de la

TABLEAU XV
MOBILITÉ ET GAINS

Bande	Revenu par habitant	Pourcentage de la population non résidante	Moyenne des gains de non résidants, pourcentage des résidants	Religion (recensement de 1959) %
Skidegate	$1252	18.0	86	100% ÉU
Caughnawaga	793	27.11	150	84% C
Walpole Island	715	19.3	82.2	70% A, 56% ÉU
Sheshaht	664	13.2	298	97% ÉU
Lorette	630	41.8	s/o	100% C
Squamish	630	9.9	100	97% C
Tyendinaga	516	53.8	160	40% A, 56% non indiquée
Curve Lake	350	26.3	136	98.5% ÉU
Six-Nations	350	39.8	s/o	34% A, 30% Bapt. 19% AB.
Mistassini	341	20.0	31.4	Plus de 90% A
Masset	336	24.7	s/o	99% A
*Dog Rib Rae	332	100.0 (nomade)	s/o	98% C
Port Simpson	325	33.0	s/o	99% ÉU
Kamloops	314	20.7	s/o	100% C
Sarcee	302	5.4	s/o	52% C, 48% A
Fort William	298	24.5	78.4	100% C
Williams Lake	291	11.0	172	100% C
Moose Factory	284	19.4	s/o	98% A
Fort Alexander	255	17.7	100.5	73% C, 27% A
Rivière Désert	250	20.5	200	90% C
St. Mary's	249	25.6	125	100% C
*Attawapiskat	247	48.3	s/o	94% C
Pointe-Bleue	222	23.2	189	99% C
Tobique	215	29.6	92	100% C
*Pikangikum	197	29.1	112	75% ÉU, 19% C
Shubenacadie	180	41.6	s/o	100% C
Oak River (Man.)	176	2.3	268	71% A, 29% C
*Rupert House	174	110.7	s/o	100% A
Cold Lake	165	13.4	129	97% C
Fort St. John	161	15.5	120	92% C
Deer Lake (Ont.)	156	31.0	132	67% EU, 30% C
Le Pas	140	8.8	s/o	100% A
James Smith	126	3.75	300	95% A
Peguis	99	8.0	167	90% A
Big Cove	61	18.4	s/o	100% C
Piapot	55	13.0	770	93% C

* - Terres exclusives de la Couronne

C - catholique A - anglicane
ÉU - Église unie Ab - religion aborigène

fourrure synthétique, de la baisse du prix des fourrures, de l'apparition de nouveaux moyens de transport et de la création de nouvelles industries, puis par suite de l'envahissement des Blancs, de l'épuisement des ressources, etc. En deuxième lieu, l'amélioration des services du bien-être était probablement inévitable, sans égard aux effets néfastes que la chose pouvait avoir, du point de vue économique, car il faut moralement assurer à toute la population un minimum de moyens de subsistance et de services de santé. Troisièmement, à condition d'offrir aux Indiens une juste proportion des nouvelles occasions d'emploi et de pouvoir les motiver pour qu'ils profitent pleinement de ces occasions, nous constaterions probablement que, dans l'ensemble, ils sont plus aptes au travail qu'ils ne l'étaient auparavant, en raison du meilleur niveau d'alimentation et de santé auxquels ils ont pu atteindre, grâce aux services de bien-être dont ils ont bénéficié plus généreusement depuis la guerre.

Quatrièmement, les critiques les plus justes ne visent pas tant les services de bien-être, comme tels, que l'absence d'un programme équilibré de développement économique et social. Forts de l'expérience acquise, nous constatons maintenant qu'il aurait mieux valu mettre en oeuvre, chez les Indiens, un programme ambitieux de développement économique et communautaire (au sens le plus large du mot), dont les services de bien-être n'auraient constitué qu'une partie. Ce déséquilibre n'est pas particulier à la Direction générale des affaires indiennes. A l'échelle mondiale, certains grands problèmes d'expansion économique tiennent à ce que, au cours des décennies antérieures, les pays évolués ont exporté du personnel et des installations, en nie d'améliorer la santé et de réduire la mortalité, avant d'exporter les capitaux et les techniques visant à assurer un progrès économique suffisant pour soutenir les accroissements de population attribuables à l'amélioration de la médecine et de la santé.

Enfin, signalons qu'il ne semble pas exister une importante corrélation réciproque entre les dépenses effectuées en matière de bien-être et de développement économique, sauf, répétons-le, lorsqu'il s'agit de ces extrêmes. Comme il fallait s'y attendre, la Direction générale des affaires indiennes a engagé les plus fortes dépenses. par habitant, à l'égard des bandes les moins évoluées, dont les membres sont presque absolument désoeuvrés, tandis qu'à l'autre extrême, certaines bandes dont le revenu est très élevé, n'occasionnent à peu près aucune dépense de secours en deniers publics. Cependant, pour les motifs étudiés ci-après, si la Direction a adopté ce mode d'agir, c'est avant tout parce que les besoins en services de bien-être correspondent à l'insuffisance de progrès économique, bien qu'on ne puisse supposer qu'ils soient la cause fondamentale de cet état de choses. En outre, le peu de deniers publics dépensés en matière de bien-être pour un certain nombre de bandes s'explique par l'importance de leur caisse et des revenus qu'elles touchent, ceux-ci servant à secourir leurs membres et à leur assurer d'autres services de bien-être.

Il y aurait peut-être lieu d'établir une comparaison plus significative, si l'on considère les dépenses en secours provenant des deux sources, c'est--dire les caisses de bande et les deniers publics. Toutefois, un autre problème se pose, car la ligne de conduite en matière de secours diffère considérablement d'une bande à l'autre. La bande de Squamish, par exemple, semble avoir assez libéralement accordé du secours aux mères indiennes indigentes qui, ayant quitté la réserve pour se marier ou vivre avec un Blanc, n'appartenaient plus, de ce fait, à la bande, et qui, ultérieurement, sont, revenues à la réserve. Par contre, certaines bandes fortunées de l'Alberta, comme la bande de Blood, sont excessivement sévères pour ce qui est de leur critère d'appartenance à la bande et lorsqu'il s'agit d'accorder des secours aux membres non résidants de la bande ou à d'anciens résidants qui ont perdu leurs droits d'appartenance. Encore une fois, certaines bandes, celle des Sarcee, par exemple, ont fait preuve d'une très grande libéralité lorsqu'ils se sont voté des sommes annuelles considérables prélevées sur les revenus de la bande, sommes qui, à toutes fins pratiques, équivalent à des secours.

Une enquête spéciale menée il y a deux ans par la Division du bien-être de la Direction générale des affaires indiennes, offre une comparaison d'ensemble des revenus, par habitant et des dépenses en bien-être, par habitant, engagées par la Direction générale des affaires indiennes, par l'entremise d'environ 69 divisions d'Agences réparties dans tout le pays. Brillaient par leur absence de la liste sept Agences qui comprennent quelques-unes des bandes les plus avancées, du point dc vue de la moyenne de leur revenu réel, par habitant, en salaires (ou, du point de vue de la Direction, qui présentent des problèmes de bien-être insignifiants); il s'agit, notamment, des bandes de Vancouver, de New-Westminster, et de Kwawkiutl, en Colombie-Britannique, de Caughnawaga et de Lorette, au Québec, des Six-Nations et de Walpole Island, dans le sud de l'Ontario.

Compte tenu de ces bandes avancées, d'une part, et des régions les moins évoluées et sous-développées, d'autre part, la corrélation réciproque entre le revenu annuel, par travailleur, et les versements en secours, par habitant, était négligeable. Pour ce qui est des revenus, les Agences furent classées selon le pourcentage des familles indiennes tirant de l'emploi un revenu inférieur à $2,000 par an. Trois des Agences dont le pourcentage est le plus élevé, soit celles de Fort-Vermillon (Alberta) (100 p. 100), de Battleford (Saskatchewan) (98.1 p. 100), et d'Eskasoni (Nouvelle- Ecosse) (98.3 p. 100), comptent parmi les dix premières, pour ce qui est des dépenses en secours, par habitant, ($162, $116 et $118, respectivement). Ces Agences mises à part, il ne semble exister qu'une bien faible corrélation. Par exemple, l'Agence de Sept-Iles (P.Q.), qui occupe le 62e rang pour ce qui est du pourcentage des familles dont le revenu est inférieur à $2,000 par année (68.3 p. 100), s'est classée 2e sur 69 pour ce qui est des versements en secours par habitant ($157). De même, l'Agence de Pointe-Bleue (P.Q.) s'est classée 56e et 3e ($149), respectivement. A l'autre extrême, l'Agence de St. John (Colombie-Britannique) s'est classée 3e pour ce qui est du pourcentage des familles indiennes gagnant moins de $2,000 par année (99.1 p. 100), mais elle s'est classée parmi les dernières pour ce qui est des secours par habitant ($20). Entre ces deux extrêmes se situent les Agences des Pieds-Noirs, en Alberta, avec 71.1 p. 100 et $1, respectivement, et celles de Queen Charlotte, en Colombie-Britannique, avec 40.9 p. 100 et $81, respectivement.

Le tableau XVI ci-après donne les chiffres des dépenses, par habitant, au chapitre du bien-être et le pourcentage des familles bénéficiant des services de bien-être pour des périodes variables de l'année dans le cas de la plupart des bandes qui font partie de l'échantillon étudié. Ces chiffres découlent de l'enquête spéciale menée en 1963 par la Division du bien-être de la Direction générale des affaires indiennes.

Comme on pouvait s'y attendre, les chiffres signalés à l'égard de cet échantillon représentatif de bandes indiquent passablement la même tendance, dans l'ensemble, que les chiffres fournis ci-dessus à l'égard des Agences. On constate un rapport précis entre les dépenses en matière de bien-être et le manque d'évolution, d'après la corrélation qui existe entre les bandes classées par ordre décroissant de revenu réel, par habitant, en salaires, et l'ordre généralement ascendant des pourcentages de familles qui vivent des versements qu'ils touchent de la Division du bien-être au cours de l'année, d'une part, et les dépenses en bien-être, par habitant, d'autre part.

Toutefois, il existe encore des exceptions importantes à cette règle générale. Les pourcentages de ménages bénéficiant des services de bien-être au cours de l'année ont été considérablement plus élevés chez certaines bandes à revenu élevé, notamment à Caughnawaga (12.76 p. 100), à Walpole Island (14.1 p. 100), et à Squamish (28.5 p. 100), que chez certaines autres bandes à revenu relativement faible, ou chez des bandes sous-développées, notamment celles de Rivière-Désert (6.7 p. 100) et de Fort St. John (7.4 p. 100). De même, les dépenses par tête engagées à l'égard de la bande de Squamish ont été de $42 pour l'année, en comparaison de $7.6 à l'égard de la bande Dog Rib Rae et de $5.24 dans le cas de la bande de Rivière-Désert.

On peut donc conclure, d'après ces chiffres, que les services de bien-être ou les secours accordés aux indigents ont des répercussions très différentes sur la motivation au travail et sur les modes de comportement des Indiens, suivant les circonstances. (Les lignes de conduite différentes, soit la rigueur ou la libéralité des surintendants des affaires indiennes, constituent, évidemment, une autre variable du tableau.) A un extrême, dans le cas d'une Agence comme celle de Fort-Vermillon, dans le nord de l'Alberta, ou dans le cas des bandes particulières qui font partie de cette Agence, où l'on estime qu'aucun ménage indien ne gagne $2,000 par année et que tous bénéficient, en outre, des plus fortes

subventions, par habitant ($162), il faut conclure que la majorité ont abandonné leur travail de piégeage peu rémunérateur et dépendent presque entièrement des secours obtenus. D'autre part, dans le cas de Fort St. John, où 100 p. 100 des ménages gagnent, estime-t-on, moins de $200 par année, où seulement 7.4 p. 100 des membres bénéficient de secours et où encore les dépenses occasionnées à l'Agence, dans l'ensemble, par habitant, se chiffrent à $10 seulement, la majorité des membres de la bande continuent à subvenir à leurs propres besoins selon leur ancien mode de vie, malgré leur faible revenu moyen.

TABLEAU XVI

DÉPENDANCE DES BANDES DES SERVICES DE BIEN-ETRE

Bande	Revenu par habitant	Pourcentage des ménages bénéficiant des services	Dépenses en matière de bien-être par habitant	Revenu total en versements de transfert par habitant
Skidegate	$1252	s/o	s/o	s/o
Caughnawaga	793	12.76	12.33	73.0
Walpole Island	715	14.1	5.22	107.95
Sheshaht	664	3.4	9.5	70.7
Lorette	630	2.1	6.3	77.47
Squamish	630	28.5	42.0	186.0
Tyendinaga	516	0	0	161.0
Curve Lake	350	s/o	s/o	s/o
Six-Nations	350	2.3	4.28	78.0
Mistassini	341	84.75	46.92	137.6
Masset	336	s/o	s/o	s/o
Dog Rib Rae	332	18.5	7.6	109.87
Port Simpson	325	28.0	29.4	115.2
Kamloops	314	13.7	18.9	73.0
Sarcee	302	44.3	24.0	220.5
Fort William	298	37.3	69.34	173.33
Williams Lake	291	36.8	27.0	91.6
Moose Factory	284	s/o	s/o	s/o
Fort Alexander	255	s/o	s/o	s/o
Rivière Désert	250	6.7	5.24	102.8
St. Mary's	249	58	38.5	265.8
Attawapiskat	247	39.2	45.0	194.0
Pointe-Bleue	222	66.5	94.6	194.5
Tobique	215	76.4	65.0	127.0
Pikangikum	197	43.8	31.64	93.5
Shubenacadie	180	78.1	191.84	276.7
Oak River	176	83.33	29.0	112.3
Rupert House	174	21.4	18.0	85.8
Cold Lake	165	89.3	73.9	197.86
Fort St. John	161	7.4	65.0	89.7
Deer Lake	156	s/o	s/o	s/o
Le Pas	140	25.8	14.72	124.0
James Smith	126	100	70.7	172.0
Peguis	99	100	82.46	119.0
Big Cove	61	67.2	69.0	139.6
Piapot	55	86.5	95.3	214.4

Par contre, à l'Agence de Queen Charlotte, par exemple, une forte proportion d'Indiens occupent des emplois relativement bien payés dans l'exploitation forestière, à la pêche ou à la mise en conserve, tandis que les membres des bandes de Caughnawaga et de Squamish touchent des salaires élevés comme ouvriers de la construction ou comme débardeurs, de sorte que moins de in moitié d'entre eux ne gagnent pas $2,000 par année et que seulement 9.1 p. 100 et 16.4 p. 100, respectivement, gagnent moins de $1,000 par année, par comparaison à près de 100 p. 100 à Fort St. John. Mais une proportion beaucoup plus forte des

membres de la bande dépendent de secours, car les versements, pur habitant, à l'Agence de Queen Charlotte, ont été de $81, en comparaison de $20 dans le cas de l'Agence de Fort St. John. Cela veut dire que, pour la plupart des Indiens, l'accès aux secours, qui leur offrent tout au plus le strict nécessaire, les dissuade de travailler pour gagner leur vie seulement dans le cas où les occasions d'emploi elles-mêmes se bornent à un genre de travail ardu, qui comporte des risques ou qui n'offre aucun attrait sans rapporter plus que le strict nécessaire (par exemple le piégeage dans les Territoires du Nord-Ouest). Et même là, comme l'indique le cas de l'Agence de Fort St. John au moment où la présente enquête a été entreprise, de nombreuses bandes indiennes continuent de subvenir à leurs propres besoins, grâce à ces formes d'activité, bien qu'elles ne leur rapportent pas assez.

Lorsque les occasions d'emploi représentent, pour les Indiens, des revenus suffisants et dans des secteurs où, par l'exemple qu'ils ont eu, les Indiens, à titre de consommateurs, ont appris à aspirer à un niveau de vie beaucoup plus élevé que celui de la simple subsistance, la disponibilité des services n'agit pas, en soi, comme facteur de dissuasion à l'égard de l'emploi et du développement économique. C'est, semble-t-il, le cas de la majorité des Indiens des Agences et des bandes à revenu élevé et les plus avancées, notamment celles de Queen Charlotte, de Caughnawaga, de Squamish et autres bandes susmentionnées.

Cette tendance différente indique peut-être aussi une certaine faiblesse des liens et des obligations de famille qui existent parmi les résidants des bandes urbanisées, et avancées. Dans le cas des bandes urbanisées, comme celles de Caughnawaga et de Squamish, où la plupart des familles dépendent, pour vivre, de leur chef comme gagne-pain, celles-ci ne sont pas portées à aider leurs parents pauvres et insistent pour qu'ils cherchent à obtenir l'aide des services de bien-être.

Il est un fait important à considérer lorsqu'il s'agit de modifier les rapports qui existent entre les bandes urbanisées et industrialisées: le revenu des familles consiste principalement en argent, plutôt qu'en nature (soit du poisson, du gibier ou des produits agricoles). Dans ce dernier cas, il s'agit d'un revenu qu'il faut souvent produire ou accumuler collectivement, et, partant, partager en conséquence.

Une autre tendance se dégage de tout cela: certaines des bandes fortunées, c'est-à-dire celles qui possèdent une caisse considérable leur rapportant un revenu substantiel, sont sous-développées pour ce qui est de la moyenne des gains obtenus en salaires. Le cas des Indiens de l'Agence des Pieds-Noirs l'indique clairement: 71.1 p. 100 des travailleurs y ont gagné moins de $2,000 par année et n'ont touché aucun versement en secours de la Direction générale des affaires indiennes. En somme, une politique de libéralité en matière de secours et la distribution de sommes considérables, grâce, dans les deux cas, aux caisses des bandes elles-mêmes, ont dissuadé les membres de ces mêmes bandes de chercher à obtenir des emplois relativement stables et bien rémunérés, de s'y préparer ou de les garder, ou encore, d'exploiter plus efficacement leurs ressources en vue de s'assurer, par leur travail, un revenu plus élevé.

CHAPITRE VII

ÉLÉMENTS SOCIO-CULTURELS INFLUANT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Des publications de plus en plus nombreuses font des éléments socioculturels, et non pas des éléments économiques oit socio-économiques, les variables décisives déterminant le rythme et l'ampleur du développement économique.

Les bandes indiennes du Canada ont subi toutes sortes d'influences d'ordre historique tenant de leur action réciproque avec la société non indienne, action qui varie par sa portée ou par son intensité et qui s'est produite à certains niveaux.) Ces influences tiennent aussi aux modes d'administration et d'organisation intérieure propres de la réserve et du Conseil de bande, soumis à la surveillance d'un surin tendant d'Agence.

Dans ce contexte général, on peut constater (le nombreuses variables socio-culturelles qui favorisent ou empêchent le développement économique. Malheureusement, la plupart de ces variables, en maison de leur caractère subtil et subjectif, ne se prêtent ni aux évaluations ni aux comparaisons d'un caractère objectif et statistique.

1. Culture tribale

Selon l'opinion générale, et un certain nombre de faits sembleraient à première vue confirmer cette opinion, les Indiens des bandes faisant partie de certains groupes culturels ou linguistiques manifestent plus d'initiative et sont plus évolués que ceux d'autres groupes, en raison des valeurs et des modes de comportement qui favorisent leur progrès économique dans le monde moderne. On établit souvent des comparaisons entre les Iroquois et les Ojibways ou les Cris de l'Ontario et du Québec, et entre de nombreuses bandes indiennes qui vivent sur le littoral de la Colombie-Britannique et la plupart des bandes établies à l'intérieur de la province. Le contraste semble particulièrement frappant le long de la rivière Skeena, à partir de la côte jusqu'à Hazelton, inclusivement. Les Tsimpshian sont généralement plus évolués, d'après la moyenne de leur revenu, par habitant, en salaires, leur niveau d'instruction, le progrès de leurs propres entreprises, le nombre d'entre eux qui sont dans les affaires ou qui occupent un poste professionnel, et ainsi de suite. Il semble que ces différences existent même lorsque les facteurs purement économiques sont les mêmes ou encore plus favorables aux bandes Carrier qu'à celles des Tsimpshian (par exemple, l'importance des Caisses de bandes, leur situation géographique par rapport aux collectivités urbaines en voie d'expansion et aux occasions d'emploi).

On offre souvent l'explication suivante, du reste très plausible: l'économie des Indiens de la côte, telle qu' elle était, leur permettait de vivre en collectivité pendant la majeure partie de l'année, de mettre au point (les techniques avancées et d'accumuler des moyens de production relativement coûteux, notamment de grandes maisons et des canoës. Lorsqu'il s'est agi d'intégrer leur économie dans celle des Blancs, on a fait appel à leur expérience et à leurs connaissances dans le domaine de la pêche et des travaux connexes, comme la mise en conserves, qui devint l'une des premières et principales industries fondées sur les ressources dans la province. Jusque tout dernièrement, I es Indiens de la cite ont réussi à maintenir leur position dans l'industrie, malgré l'évolution rapide de la

technologie et de l'organisation, et la tendance de plus en plus marquée à utiliser des embarcations et du matériel de plus grandes dimensions et plus coûteux. Bien que nombre d'Indiens ont dû abandonner l'industrie, ces dernières années, il existe encore parmi eux un certain nombre de gros propriétaires, qui possèdent un capital se comptant en dizaines de milliers de dollars.

Vu leurs antécédents, on pourrait s'attendre que ces Indiens-là peuvent s'adapter mieux que la plupart des autres à l'évolution et répondre plus facilement aux besoins de la société industrielle moderne.

Par contre, les Carrier, et c'est aussi le cas d'autres habitants de la vaste zone septentrionale du pays, ont vécu essentiellement, par petits groupes dispersés, de chasse et de pêche (et, la plupart du temps, depuis leur contact avec les Blancs, de piégeage), c'est-à-dire d'occupations qui exigent une très grande mobilité. Les membres de ces bandes se réunissaient pour de brèves périodes au cours de l'été. On pourrait s'attendre que la très grande mobilité requise et la nécessité de voyager lestement, suscitent des attitudes et des valeurs plutôt indifférentes à l'accumulation de moyens de production considérables ou coûteux, ou à l'occupation à long terme d'emplois particuliers à des endroits particuliers.

Il y aurait peut-être lieu d'indiquer le même contraste apparent pour ce qui est des Indiens d'autres régions. Les bandes indiennes des plaines, notamment celles des Sarcee et des Blood, n'ont indiqué jusqu'ici aucune tendance au développement économique, même si certaines d'entre elles ont bien réussi du point de vue purement économique, c'est-à-dire qu'elles possèdent une caisse et des revenus considérables, des terres cultivées et des pâturages naturels d'une certaine valeur et en mesure de produire, et ont accès à des occasions d'emploi dans des régions urbaines en voie d'expansion rapide. Ici aussi, on pourrait attribuer ce manque d'expansion aux valeurs culturelles des tribus, à la base desquelles se trouvent encore les occupations exigeant une grande mobilité, soit la chasse et le piégeage.

Parmi les bandes évoluées, citons celle de Lorette, d'ascendance huronne, et plusieurs autres d'ascendance iroquoise, notamment, celles des Six-Nations et de Tyendinaga, dans le sud de l'Ontario, et celle de Caughnawaga, au Québec. Les Iroquois, de même que les Hurons, qui formaient des collectivités assez bien établies, étaient en voie de mettre sur pied une économie agricole avant de prendre contact avec les Blancs. Ils servaient aussi d'intermédiaires entre les Européens et les bandes nomades qui se livraient au piégeage, aux plus beaux jours de l'époque de la traite des fourrures. Pourtant, il est un facteur qui explique peut-être mieux que leurs antécédents, le fait de leur expansion économique: leur séjour d'autrefois parmi les Blancs, leurs relations d'affaires avec eux au cours de leurs opérations de traite des fourrures dans les débuts et, depuis, leur séjour dans des collectivités agricoles relativement prospères et dans des collectivités industrielles aux formes d'activité diversifiées.

Bien que l'on puisse établir des comparaisons générales de ce genre pour offrir une explication sommaire des divers degrés d'évolution des bandes indiennes, il serait difficile d'en arriver à des conclusions précises quant aux effets des facteurs culturels et historiques des tribus sur leur développement économique. Même en faisant des recherches approfondies, on ne pourrait attribuer que de façon incertaine des valeurs et des modes de comportement à l'histoire culturelle primitive des Indiens. Les divers degrés d'évolution des bandes faisant partie d'un même groupe culturel ou linguistique, indiquent souvent des écarts plus grands que dans le cas d'autres bandes. Par exemple, la bande de Walpole Island, l'une des plus avancées du sud de l'Ontario, est une bande Ojibway du sud, où se trouvent aussi certaines bandes parmi les moins évoluées de la région, comme l'ont révélé Dunning et d'autres. On peut signaler des douzaines de contrastes de ce genre partout le pays.

Il semblerait donc plus avantageux de centrer l'attention sur des variables relatives au genre d'action réciproque et aux rapports qui ont existé entre les Indiens et les Blancs, plutôt que sur les valeurs culturelles primitives des tribus.

2. Renouveau culturel

On a mis en doute le fait qu'un renouveau culturel puisse favoriser ou empêcher le développement économique.

Une certaine école de pensée tend à envisager de tels phénomènes comme des manifestations de défaitisme ou de recul. Ces efforts pour trouver une nouvelle source de sécurité et de signification à la vie, sont nécessairement futiles, disent certains, car tous les facteurs, matériels et autres, qui constituent fondamentalement les valeurs culturelles des tribus, ont été annihilés, tandis que les particuliers sont d'autant moins aptes à prendre une part active dans une économie moderne, car leur participation à des efforts de renouveau a suscité des valeurs et des modes de comportement particuliers.

D'autre part, une opinion contraire veut que, dans bien des cas, la réadaptation et l'expansion économique exigent un renouveau culturel. Une nouvelle fierté et un sentiment de leur identité propre permettraient aux Indiens de se départir de leur apathie et de leur défaitisme, et d'acquérir la confiance en soi voulue pour s'adapter au monde qui les entoure et se mettre sur un pied de concurrence égal avec les autres.

Les preuves recueillies à la suite de la présente étude ne permettent ni de prouver ni de réfuter l'une ou l'autre des deux opinions précitées; on peut soutenir l'une aussi bien que l'autre. Les collectivités qui s'occupent beaucoup de renouveau culturel, semblent présenter à la fois une situation économique
avancée et arriérée.

Deux modes distincts de développement économique et d'intégration peuvent jouer de façon différente, pour ce qui est du succès des tentatives de renouveau ou de perpétuation dans le domaine culturel. Selon un mode de développement économique, une proportion considérable et croissante des membres de la bande deviennent des salariés à plein temps dans des entreprises situées à l'extérieur de la réserve. Dans ce cas, particulièrement si la réserve fait partie d'une importante agglomération urbaine, il est difficile pour la bande de conserver une culture tribale distincte. L'autre mode de développement économique est fondé sur une activité plus diversifiée, soit sur l'agriculture, sur les affaires et sur les entreprises industrielles et les services professionnels au sein de la collectivité, de même que sur l'emploi rémunéré à l'extérieur. En l'espèce, comme dans le cas de la bande des Six-Nations, le développement économique peut même fournir les moyens d'appuyer le renouveau de divers aspects de la culture traditionnelle et apporter à la bande les moyens de résister aux influences extérieures et d'y survivre.

Certains autres aspects typiquement indiens de la vie en bande contribuent effectivement au développement économique. Les droits de chasse et de pêche que possèdent les bandes, assurent une importante source de nourriture, et partant, un revenu réel à un grand nombre d'entre elles. Divers attraits touristiques, depuis leurs fêtes pittoresques jusqu'à la vente de produits d'artisanat, leur offrent une autre source de revenu qui peut varier.

Parmi les bandes indiennes plus avancées, il en est qui possèdent un héritage culturel comportant des formes d'arts très évoluées. Un renouveau et un perfectionnement de cet art peuvent fort bien contribuer aussi au progrès économique d'une bande qui avait d'autres importantes sources de revenu.

En général, on a l'impression que les nombreuses cérémonies variées qu'organisent les bandes indiennes dans tout le pays, constituent un facteur réel de leur évolution économique, en particulier lorsque les Indiens en prennent l'initiative et que les Blancs jouent le rôle de spectateurs ou de participants

seulement, Ces occasions prennent de nombreuses formes, par exemple les compétitions sportives, les régates, les rodéos, les courses de traîneaux à chiens, les repas au saumon rôti en plein air et autres manifestations semblables. On peut ajouter que les répliques de villages d'Indiens et les étalages de produits d'artisanat servent aux mêmes fins.

3. Liens et obligations de famille

Les obligations du particulier envers sa parenté constituent l'un des facteurs les plu s universellement observés en ce qui u liait au développement économique, et on le tient pour négatif dans ses effets. Dans la plupart des sociétés tribales et paysannes, un groupe assez nombreux de personnes apparentées constitue la cellule de l'organisation économique ou autre. Le groupe détermine la fonction et le statut du particulier et lui offre une certaine mesure de sécurité, c'est-à-dire qu'il assure à chacun le droit aux moyens minimums de subsistance et aux autres nécessités absolues en cas de besoin. Les effets réciproques des droits et des obligations constituent un facteur de dissuasion pour ce qui est du progrès économique dan s une société industrielle. En premier lieu, le particulier aura peut-être une moins grande mesure de mobilité, car il ne sera plus disposé à renoncer à sa sécurité, en se déplaçant vers les centres d'emploi éloignés. Lorsqu'un particulier améliore sa situation, grâce à une emploi rémunérateur ou à une entreprise florissante, il se peut que les exigences de sa parenté contribuent à abaisser son niveau de vie et à réduire son capital.

Une telle tendance est manifeste, de sorte que les gens de l'extérieur peuvent facilement et souvent la constater. D'autre part, les liens de famille qui existent parmi les nombreux groupes, constituent une source de soutien et de progrès économique pour les particuliers et pour le groupe en général, lorsque les capitaux sont mis en commun pour financer une entreprise profitable ou assurer une formation supérieure aux étudiants les plus prometteurs.

Les aspects les plus parasites des liens de parenté étaient probablement accentués, autrefois, par le caractère de dépendance des réserves, C'est ce qui a donné lieu à d'importantes modifications de la ligne de conduite en matière de bien-être social ou de secours, afin de libérer le particulier et sa famille immédiate de l'obligation de soutenir les autres membres de sa parenté et de les encourager ainsi à acquérir leur indépendance et l'ambition d'améliorer leur sort.

Il serait très difficile d'établir le rôle que jouent les liens de parenté dans le développement économique des Indiens du Canada. On peut signaler de nombreuses histoires individuelles de sujets qui en démontrent les effets néfastes, du point de vue économique; puisque ce sont ces cas-là que l'on met à jour, cas de particuliers qui n'ont pas réussi à garder leur emploi ou qui l'ont perdu en se mettant à boire et attribuent leur malheur à leurs proches. On constate un autre cas extrême: celui du travailleur ou du propriétaire qui réussit sur le plan économique et qui semble avoir rompu ses liens de famille, s'être plus ou moins isolé de la société et s'être aliéné ses parents et amis. Ou encore, dans certains cas, un petit nombre de membres d'une bande occupent des emplois stables et bien rémunérés et semblent avoir formé un groupe distinct, peut-être le noyau d'une nouvelle élite économique, qui établira de nouveaux modes de relations familiales et sociales dans la collectivité, fruit et facteur de progrès économique.

D'autre part, il existe encore beaucoup de choses à découvrir qui exigeraient des travaux de recherche poussés. Les quelques douzaines d'hommes d'affaires et d'hommes de profession d'origine indienne qui ont réussi au pays sont-ils parvenus à le faire en dépit de leurs liens et obligations de famille, ou ont-ils du s'assurer d'abord l'appui des leurs? Dans quelle mesure les nombreux échecs en affaires que l'on compte chez les Indiens, sont-ils attribuables à pareilles obligations? Et dans quelle mesure d'autres succès remportés en affaires sont-ils attribuables à la mise en commun des ressources de la parenté?

On peut conclure logiquement que la persistance des obligations de famille observée chez les Indiens, en général, tout comme chez d'autres groupes à faible revenu, qui sont sous-développés et dans un état de dépendance, est plutôt un effet qu'une cause de la pauvreté. On pourrait tirer à peu près la même conclusion lorsqu'il s'agit de l'accroissement de la population indienne et de son état de dépendance par rapport aux services de bien-être.

4. Aptitude à la direction

On pourrait s'attendre que les bandes indiennes dirigées par des hommes compétents et intelligents sont plus économiquement avancées que celles dont les dirigeants sont moins compétents. Afin de recueillir des renseignements à ce sujet, le questionnaire distribué par la Division des services d'expansion économique de la Direction générale des affaires indiennes a demandé au personnel des Agences de classer les chefs de bandes dans l'une des cinq catégories suivantes: (5) fortes aptitudes pour la direction: (4) aptitudes assez manifestes: (3) aptitudes moyennes: (2) peu d'aptitudes: (1) aucune aptitude manifeste pour la direction.

Il va sans dire qu'on peut signaler des exemples remarquables pour indiquer les résultats concrets d'une forte direction. Le Conseil de bande de Kamloops a proposé de s'adresser à une société d'experts-conseils de l'extérieur, en vue d'obtenir des avis sur la façon la plus efficace d'utiliser les terres de la réserve. La société a soumis un plan qui comporterait un lotissement pour la location à bail de terres à des entreprises commerciales de l'extérieur. Le plan fut mis en oeuvre, si bien que plusieurs douzaines d'entreprises se sont établies depuis quelques années, fournissant aux membres de la bande nombre de nouvelles occasions d'emploi. Bref, depuis dix ans, l'expansion économique, dans toute l'acception du terme, y a été considérable, chose qu'on peut attribuer, du moins en partie, à une direction progressiste.

Cependant, d'après les renseignements obtenus au moyen du questionnaire portant sur les ressources, il ne semble guère y avoir d'interdépendance entre l'aptitude à la direction (constatée chez les conseils et les chefs de bandes) et le degré d'avancement des membres d'une bande, du point de vue économique. Voici pour quelles raisons:

(1) Dans les réponses qu'ils ont données au questionnaire portant sur les ressources, les surintendants d'Agences ou d'autres ont exprimé, sur l'aptitude des intéressés à la direction, des jugements plutôt subjectifs, qui varient d'une Agence à l'autre. On peut vouloir dire par aptitudes "assez manifestes" que l'intéressé a un "esprit de collaboration" (avec le surintendant) et les lignes de conduite suivies par celui-ci ne sont pas nécessairement favorables au développement économique, particulièrement lorsque les membres de la bande lui font opposition.

(2) Dans bien des cas, le chef et le Conseil de bande ne sont pas les véritables chefs de la collectivité. Ces derniers sont souvent des membres âgés de la collectivité ou parfois des propriétaires d'entreprises commerciales, qui) même s'ils ne sont pas élus au conseil, ont une grande influence et contribuent à la réussite ou à l'échec d'un programme.

(3) Dans certains cas, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une bande avancée dont une forte proportion des membres occupent des emplois rémunérés à l'extérieur ou s'occupent sérieusement d'exploitations agricoles ou de commerces, seuls les membres de la bande qui sont en sous-emploi ou à demi heureux en affaires ont le temps ou le goût de faire partie du conseil.

(4) Dans le cas de certaines bandes parmi les plus avancées et les milieux intégrées du point de vue économique, il se peut que le Conseil de bande cesse d'avoir un rôle vraiment efficace, à mesure que la bande cesse de fonctionner, au véritable sens du mot, comme entité distincte dans la

collectivité. D'après les quelques témoignages recueillis, il semble que ce soit la tendance à Lorette. La direction qui existe à Lorette, est classée, dans le questionnaire, comme moyenne, bien qu'un certain nombre des membres de la bande aient remarquablement réussi dans l'industrie et dans les professions intellectuelles.

Cela pose un problème important pour ce qui est des programmes à long terme. A quel point faut-il insister pour favoriser une plus forte direction, une plus grande participation et une plus grande délégation de pouvoirs au Conseil de bande? Il y aurait lieu d'insister beaucoup, semble-t-il, lorsque la bande représente une collectivité dont l'économie est fondée sur une grande diversité de ressources et qui manifeste une forte tendance au renouveau culturel et au séparatisme, comme dans le cas de la bande des Six-Nations. Toutefois, lorsque les moyens d'expansion économique de la bande sont étroitement associés à son intégration dans la collectivité blanche et que les membres de la bande comptent, pour vivre, sur un emploi rémunéré et sur la migration hors de la réserve, il semble que l'importance du Conseil de bande doive forcément diminuer.

5. Activité organisée

Les nombreuses études sociologiques portant sur les collectivités et sur les groupes et catégories de revenu, ont établi une forte corrélation entre l'activité organisée et le progrès économique. D'une façon générale, plus le niveau du revenu et le statut des particuliers ou des groupes d'occupations sont élevés, plus grand est le nombre d'organisations auxquelles ils appartiennent ou auxquelles ils prennent part, et il existe une même différence entre les collectivités quant au nombre de leurs membres et à la participation de chacun à son activité.

On pourrait croire que tel est le cas des bandes en général. L'un des facteurs les plus nuisibles au progrès économique des Indiens est leur inertie reconnue, ces attitudes apathiques qui sapent leur énergie et leur intérêt et amoindrissent les possibilités de succès de chacun d'eux dans les initiatives d'ordre économique ou autre.

Dans le questionnaire portant sur les ressources, on demande aux surintendants d'Agences de donner le nombre et le genre d'organisations qui existent dans chaque bande. Les résultats sont indiqués au tableau XVII ci-dessous. Là encore, les 35 bandes de l'échantillon sont classées d'après le revenu réel, par habitant, en salaires. Dans la première colonne qui vient ensuite, on donne le nombre d'organisations qui existent dans la collectivité, et dans la dernière colonne, pour donner un indice de l'importance de l'organisation, on indique le nombre de membres par organisation (c'est-à-dire que la collectivité est d'autant mieux organisée qu'elle comporte le plus petit nombre d'organisations).

La question, telle qu'elle est énoncée, comporte évidemment des lacunes, tout comme les données qu'on en a tirées. Tout d'abord, la réponse indique simplement le nombre actuel d'organisations, sans indiquer combien de membres font partie d'une organisation en particulier ou dans quelle proportion les membres d'une bande prennent part à l'activité de chaque organisation, ou dans quelle mesure ils y participent. En outre, en toute logique, on pourrait s'attendre à constater que plus la bande compte d'organisations, plus nombreux, proportionnellement, sont les membres qui en font partie et d'autant plus diversifiée est sa base économique, indépendamment de la moyenne du revenu réel, par habitant, des bandes elles-mêmes. Autrement dit, pour ce qui est du degré d'organisation, il se peut qu'une bande peu nombreuse, qui compte une ou deux associations seulement, témoigne d'une plus grande organisation qu'une bande plus nombreuse qui compte plusieurs associations, bien que le rapport entre le chiffre de leur population, ou entre la proportion de leurs membres qui font partie d'associations, ne semble pas tellement évident. Les chiffres présentés

au tableau XVII indiquent un degré de corrélation important, du point de vue de la statistique (.48), entre le nombre d'organisations qui existent dans chaque bande et son revenu moyen, par habitant, résultat qui est peut-être principalement attribuable au fait que les bandes à fort revenu sont, en général, beaucoup plus nombreuses que les bandes à faible revenu. Il n'existe aucune corrélation manifeste avec le nombre moyen de membres par organisation.

D'autre part, dans certains cas particuliers, il existe un rapport significatif entre les deux variables. Les bandes nombreuses, économiquement attardées et assistées, par exemple celles de Norway House ou de Cross Lake, dans le nord

TABLEAU XVII

ORGANISATIONS AU SEIN DES BANDES

Bande	Revenu par habitant	Nombre d'organisations	Moyenne des membres par organisation
Skidegate	$1252	13	24
Caughnawaga	793	8	365
Walpole Island	715	15	77
Sheshaht	664	7	38
Lorette	630	2	277
Squamish	630	7	125
Tyendinaga	516	10	94
Curve Lake	350	7	60
Six-Nations	350	12	
Mistassini	341	0	0
Dog Rib Rae	332	3	92
Masset	336	n/a	n/a
Port Simpson	325	8	124
Kamloops	314	7	102
Sarcee	302	7	35
Fort William	298	8	43
Williams Lake	291	3	91
Moose Factory	284	2	88
Fort Alexander	255	10	n/a
Rivière Désert	250	2	250
St. Mary's	249	5	60
Attawapiskat	247	1	698
Pointe-Bleue	222	4	32
Tobique	215	9	117
Pikangikum	197	4	94
Shubenacadie	180	4	99
Oak River	176	0	0
Rupert House	174	0	0
Cold Lake	165	8	76
Fort St. John	161	0	0
Deer Lake	156	9	74
Le Pas	140	6	127
James Smith	126	6	128
Peguis	99	9	184
Big Cove	61	4	174
Piapot	55	0	0
Coefficient de la corrélation avec le revenu par habitant		.48	.06

du Manitoba, comptent un nombre moins élevé d'organisations qu'une bande économiquement évoluée et moins nombreuse, comme celles de Walpole Island de Tyendinaga, dans le sud de l'Ontario, ou celle de Kamloops, en Colombie-Britannique. Il semble que les bandes les plus faibles économiquement, notamment une collectivité agricole peu productive comme celle de Piapot (Sask.) ou certaines bandes très isolées vivant de chasse ou de piégeage et comptant presque totalement sur les secours pour subsister, soient presque complètement dépourvues d'organisations et ne constituent pas une collectivité proprement dite. Il en est de même de certaines bandes assistées d'autres régions, comme celle des Ojibways du sud, que Dunning a étudiée et classée plutôt comme groupe que comme collectivité.

D'autre part, la tendance remarquée quant à la direction peut aussi s'observer comme faisant suite, dans certains cas, au développement économique et à l'intégration. La bande de Lorette en offre encore un exemple intéressant. Bien qu'elle soit classée parmi les bandes les plus évoluées du pays, du point de vue économique, elle ne compte qu'un petit nombre d'organisations. Lorsqu'ils seront suffisamment intégrés, les membres de la bande pourront peut-être cesser de se considérer comme une collectivité distincte, ayant des organisations distinctes, et prendre part à diverses organisations de l'extérieur à titre de membres.

Pour ce qui est de l'activité prioritaire, il va sans dire que le problème prend une importance considérable pour les programmes de développement communautaire que mettent actuellement en oeuvre la Direction générale des affaires indiennes et plusieurs organismes des gouvernements provinciaux..

6. **Participation à des organisations et à des activités extérieures**

Si, pour les motifs susmentionnés, il existe une corrélation restreinte entre le développement économique des Indiens et leur participation aux organisations au sein d'une bande, on pourrait logiquement prévoir une corrélation plus manifeste pour ce qui est de leur participation à des formes d'activité dans le monde extérieur des Blancs, car, comme on l'a constaté chez ceux-ci, il existe une grande corrélation entre le revenu, ou la condition économique d'une personne, et sa participation à des formes d'activité de ce genre.

A cet égard, les données recueillies grâce aux travaux de recherche sont plutôt fragmentaires. Au sujet des organisations présentées brièvement ci-dessus,. les réponses données au questionnaire distribué par la Direction générale des affaires indiennes, n'indiquent pas toujours, parmi les organisations qui existent au sein des bandes, lesquelles sont des filiales d'organisations extérieures auxquelles les Indiens participent avec les Blancs, et lesquelles sont restreintes aux membres de la bande elle-même. Elles n'indiquent pas non plus comment ou à quel titre les Indiens en font partie: de façon discontinue; passivement; activement et avec enthousiasme; à titre de minorités dissidentes; sans distinction comme membres d'autres groupes ou coteries, y compris des Blancs; s'ils posent leur candidature, sont élus ou nommés à des postes de commande, et ainsi de suite. Les rapports des surintendants d'Agences et d'autres observateurs varient considérablement quant aux détails et à la perspicacité des réponses apportées à ces questions.

Encore une fois, la participation des Indiens aux formes d'activité organisées par les Blancs ou qu'ils organisent eux-mêmes conjointement avec les Blancs, prend souvent un caractère moins formel et moins structuré, mais tout aussi important (par exemple des soirées dansantes et d'autres manifestations sociales ou récréatives; des compétitions sportives; des matchs de baseball ou de crosse). Il n'est pas futile d'évaluer quantitativement cette participation dans une étude comparative de ce genre.

D'après les quelques renseignements dont nous disposons et d'après les conclusions logiques qu'on peut tirer des faits constatés, il semble cependant

exister une corrélation positive entre le développement économique des Indiens et leur participation aux activités organisées à l'extérieur des réserves. D'une part, il y a le cas extrême des bandes isolées et sous-développées qui, par le fait même de leur isolement, ne peuvent participer à l'activité organisée. Ici encore, parmi les bandes les plus désavantagées qui sont le plus rapprochées des collectivités non indiennes, l'isolement social semble aller de pair avec le sous-emploi et l'état de dépendance. D'autre part, à l'autre extrême, parmi les bandes les plus avancées, il y a celle où une forte proportion des membres participent continuellement à l'activité organisée des Blancs. L'emploi rémunéré et constant au sein d'établissements appartenant à des Blancs et dirigés par eux, constitue évidemment, en soi, un genre de participation très important. En outre, les Indiens qui exercent les emplois les plus rémunérateurs, font généralement partie de syndicats ouvriers, car les travailleurs de ces catégories sont ordinairement fortement syndiqués et, dans certains cas, il sont liés par des conventions d'atelier fermé ou d'atelier syndical (par exemple les monteurs de charpentes d'acier; d'autres ouvriers de la construction qui travaillent à des entreprises importantes dans les grands centres urbains; les ouvriers d'usine en Ontario; les débardeurs; ceux qui travaillent à l'exploitation forestière ou dans des scieries pour de grandes entreprises et dans des villes ou municipalités importantes; les pêcheurs et les ouvriers de conserveries en Colombie-Britannique, et ainsi de suite).

Quant aux bandes dont l'économie est fondée sur des ressources diversifiées, particulièrement l'agriculture, leur situation varie. Si la réserve est située à quelque distance d'une ville ou d'une municipalité, il se peut que les Indiens qui en font partie ne participent guère ou pas du tout à l'activité sociale et récréative de l'extérieur. D'autre part, même là, cette participation semble avoir une corrélation avec un degré comparable de développement économique. En général, ce ne sont que les cultivateurs ou les éleveurs indiens les mieux situés qui font partie, avec les non-Indiens, des associations d'éleveurs, des coopératives (le vente et d'associations semblables, car, pour devenir membre de ces organisations, il faut d'ordinaire produire et vendre quelque chose qui en vaut la peine.

Même les bandes relativement évoluées, qui travaillent énergiquement à leur survivance ou à leur renouveau culturel et qui résistent à l'intégration, indiquent probablement qu'elles participent dans une grande mesure à l'activité de l'extérieur. C'est le cas, par exemple des Indiens de Caughnawaga, dont plusieurs font partie de syndicats des ouvriers de la construction, ou d'une minorité d'Indiens de la bande des Six-Nations, employés dans divers établissements industriels syndiqués de Brantford ou des environs de Brantford et dans d'autres localités industrielles du voisinage. Une étude plus poussée indiquerait peut-être que certaines minorités, au sein d'une bande nombreuse de cette catégorie, participent à diverses organisations de l'extérieur, outre les syndicats ouvriers (par exemple les cercles 4-H, les troupes scoutes, la Légion canadienne, les clubs sportifs). Une telle participation ne s'oppose pus nécessairement au maintien de la religion aborigène, à la résistance à une intégration plus poussée dans les écoles, ni au refus de faire partie des associations parents-maîtres.

A cet égard, il convient de signaler un dernier point qui est peut-être évident. Bien souvent, ail Canada et aux États-Unis, certaines organisations sont dirigées par un groupe majoritaire, qui contrecarre les efforts énergiques accomplis par les membres de divers groupes ethniques minoritaires en vue d'obtenir leur adhésion à ces organisations et de prendre part à leur activité. On a même accusé certaines minorités de trop insister sur ce point. Il est permis de penser que les membres du groupe majoritaire réagissent de cette façon à cause des sentiments d'insécurité que suscite chez eux le danger de concurrence. La tentative du groupe minoritaire voulant adhérer aux organisations et y être accepté est considérée comme un effort en vue d'atteindre au progrès économique ou à une

condition sociale plus élevée, ainsi qu'à la reconnaissance de leurs réalisations, du point de vue économique (parfois grâce à des moyens équivoques).

Il s'agit évidemment d'un tableau qui ne tient pas compte de la vaste majorité des Indiens. De toute évidence, leur problème le plus important est celui de leur passivité et de leur manque d'agressivité. Par conséquent, la participation des Indiens à l'activité de l'extérieur indique dans une grande mesure, un encouragement inusité et un stimulant de la part de la majorité des non-Indiens (ou, dans un petit nombre de cas, notamment lorsqu'il s'agit des conventions prévoyant l'atelier fermé, une réelle contrainte).

Les attitudes, les expressions et les modes de comportement à caractère moins officiel ou spontané des Blancs avec qui les Indiens entrent en contact, sont tout aussi importants que l'activité officielle et organisée ou que les programmes de la majorité non-indienne.

Deux exemples illustreront ce point de façon concrète. La bande de Kamloops a réalisé un progrès considérable, ces dernières années, grâce aux avis qu'elle a obtenus de l'extérieur, pour la mise en oeuvre d'un programme visant la location à bail d'étendues de terre comprises dans la réserve à des entreprises industrielles offrant aux membres de la bande des occasions d'emploi. C'était là une amélioration, tout comme la création d'une organisation désignée sous le nom de Mika Nika Club, formée d'hommes d'affaires et d'autres Blancs de la région de Kamloops et d'indiens en vue, dans le but exprès d'améliorer la situation sociale et économique des Indiens de la région.

Dans les régions économiquement faibles, comme celle de Pemberton Valley, en Colombie-Britannique, le rapport est moins étonnant pour ce qui est des progrès qu'on peut évaluer matériellement, mais non moins important. Pour les Blancs comme pour les Indiens de la région, l'agriculture est en récession. Les non-indiens, comme les Indiens, exercent des emplois salariés saisonniers dans l'exploitation forestière et dans la construction. En somme, une minorité des Blancs qui se trouvent parfois dans ces régions, ne sont que des travailleurs provisoires. Les principales formes d'activité organisée de la région sont dirigées par une élite peu nombreuse, de moyens modestes, et qui provient, en majorité, des vieilles familles résidentes, pour la plupart propriétaires de femmes travaillant aussi à mi-temps dans d'autres industries, outre quelques hommes d'affaires et des travailleurs intellectuels. Ce groupe déploie des efforts extraordinaires pour encourager les Indiens à participer à diverses formes d'activité sociale, récréative et éducative, tout en n'entretenant avec eux que des relations sans caractère officiel. Les efforts du groupe semblent avoir été remporté un grand succès, malgré le milieu économique défavorable et malgré les attaches religieuses des Indiens qui constituent la majorité de la population et qui sont catholiques, tandis que les Blancs sont en majorité protestants ou sans affiliation religieuse. Il existe sans doute un certain nombre de situations de ce genre qui favorisent le progrès économique des diverses bandes indiennes du pays.

Par contre, on peut signaler bien des cas où des bandes indiennes attardées, désoeuvrées et assistées sont situées à proximité de villes et de municipalités en plein essor, qui devraient leur offrir de nombreuses occasions d'emploi. En pareils cas, le manque de participation à l'activité économique et autre que dirigent les Blancs, semble aller de pair avec les attitudes ancrées qui existent de part et d'autre. La majorité des Blancs avec lesquels les indiens entrent en contact, laissent entendre nettement qu'ils considèrent les Indiens comme des paresseux et des inaptes, et, de même, les Indiens ont tendance à se montrer méfiants et apathiques ou méprisants et hostiles lorsqu'ils sont sous l'influence de l'alcool.

Comme exemple de ces rapports on cite souvent la municipalité prospère de Kenora (Ontario). Un phénomène ridicule fait ressortir graphiquement deux descriptions différentes de la situation qui y existe. A Kenora, les résidents non-indiens disent, pour montrer à quel point les Indiens sont répugnants ou

dégénérés, qu'ils ont vus des femmes et des hommes ivres uriner dans la rue. D'autres observateurs plus raffinés ont signalé que, pour bon nombre d'Indiens qui viennent en ville périodiquement, quelques tavernes de la partie la moins relevée de la ville constituent, en somme, les seuls endroits où ils peuvent avoir l'impression d'être admis et où ils peuvent s'asseoir pour se reposer. Puis, après avoir fait leurs emplettes ou s'être promenés pour voir la ville, la nature suit son cours. Mais les Indiens connaissent si peu les autres parties de la ville ou y sont si mal accueillis (même au point de se voir interdire l'accès aux toilettes dans les tavernes ou restaurants) qu'il ne leur reste plus qu'à se soulager en pleine rue!

7. Désorientation sociale et personnelle

Le manque de progrès économique des Indiens eux-mêmes et des bandes indiennes peut s'expliquer par la désorientation personnelle, thèse généralement acceptée et peut-être valable. Sous cette rubrique, il conviendra d'inclure les diverses combinaisons d'attitudes, les modes de comportement et les défauts de caractère et de personnalité qui empêchent le particulier et le groupe de s'adapter efficacement à la société en général et de prendre part à son activité, ce qui entraîne la détérioration économique, le besoin d'assistance et la démoralisation. Les modes de comportement qu'on attribue en général aux Indiens et qui témoignent d'une désorientation personnelle, sont l'ivrognerie, la promiscuité sexuelle, la paresse, l'irréflexion, la négligence de la famille et les autres défauts semblables.

Lorsque la désorientation personnelle suit la même évolution dans le cas de nombreux membres d'une même minorité ethnique ou culturelle, elle tient probablement à ce que le groupe minoritaire n'a pas réussi à s'adapter à la culture prédominante.

Cependant, la désorientation sociale ne doit pas ni ne devrait nécessairement indiquer qu'il y aura une forte incidence de désorientation personnelle. On peut supposer que la désorientation personnelle. On peut supposer que la désorientation sociale est inévitable dans le processus du développement économique, en ce sens qu'elle comporte la transformation d'une culture et d'une organisation sociale fondées sur une économie relativement stable et à caractère local en une autre, caractérisée par le dynamisme, de forts revenus, une activité d'envergure et complexe. On peut donc supposer que les bandes relativement évoluées et à fort revenu sont celles qui ont réussi à faire la transition. On suppose que les bandes à faible revenu sont celles qui n'ont pas réussi à la faire. On peut classer celles-ci en deux catégories:

a) Celles qui ont gardé, en majeure partie, les modes économiques d'une adaptation antérieure et dont l'économie demeure stable. Par exemple, les bandes Dog Rib Rae et Old Crow sont demeurées, jusque récemment, en grande partie des groupes mobiles, qui se suffisent à eux-mêmes par la chasse et le piégeage.

b) Les bandes qui ont, à vrai dire, perdu ou abandonné leurs anciens moyens de subsistance et qui n'occupent pas encore de nouvelles catégories d'emplois procurant un moyen de subsistance suffisant. Dans les cas de ce genre, la désorientation sociale tend à s'accompagner de désorientation personnelle, donnant lieu à un cycle de pauvreté qui se perpétue.

Dans l'économie en général, il n'existe pas de corrélation directe entre la pauvreté et les indices de désorientation sociale et personnelle. En fait, les nombreuses données statistiques recueillies depuis la deuxième grande Guerre, semblent presque indiquer le contraire, aux États-Unis, au Canada et dans un certain nombre de pays économiquement évolués. Au cours des deux dernières décennies d'expansion économique sans précédent et d'augmentation des revenus par habitant, l'incidence de la délinquance et du crime, de l'alcoolisme, du divorce, de l'abandon criminel du foyer, des naissances illégitimes, des troubles

mentaux et d'autres problèmes d'ordre social et personnel, a aussi augmenté, particulièrement parmi les groupes de travailleurs à fort revenu et de la classe moyenne.

Néanmoins, il semble que, dans une société opulente qui évolue rapidement, la pauvreté tend à avoir plus d'effets démoralisants sur les particuliers et les groupes qu'elle n'en aurait si la plupart des gens étaient pauvres. Par suite de cette démoralisation, les gens sont d'autant moins capables de s'intégrer dans l'économie et de s'assurer une juste part de ses avantages. Le problème particulier des "pauvres honteux" est actuellement l'une des questions auxquelles on accorde la plus grande publicité. Le nombre d'Indiens compris dans cette catégorie est hors de proportion avec celui des autres.

On a constaté qu'il n'était pas possible de faire une comparaison juste et significative entre les diverses bandes indiennes, ni de trouver une corrélation statistique significative entre les indices de désorientation sociale et personnelle, d'une part, et la mesure d'expansion économique, d'autre part. En voici les raisons principales:

a) Les rapports d'après lesquels on peut établir des données statistiques concernant les indices de désorientation, sont souvent très subjectifs et varient grandement;
b) La politique administrative d'après laquelle on établit d'autres données statistiques, varie aussi beaucoup d'une province à l'autre et d'une collectivité à l'autre;
c) Divers indices de désorientation semblent être aussi importants ou plus importants, parmi les bandes évoluées à fort revenu, que parmi les bandes à faible revenu.

Voici des exemples:

Les Services de santé des Indiens ont consacré leurs efforts à mettre au point une méthode satisfaisante de transmission des données, qui leur permet de répartir plus efficacement leur personnel et leurs services. Ainsi, ils ont notamment chargé leurs infirmières de rédiger un rapport annuel assez détaillé au sujet des collectivités indiennes du pays et des questions suivantes: logement, alimentation, aménagements sanitaires, incidence de la maladie, alcoolisme et autres problèmes d'ordre social et sanitaire. Sous certaines rubriques on a énuméré divers degrés: par exemple, l'incidence de la consommation de spiritueux dans une collectivité est classée comme "convenable", "raisonnable", "faible" et "excessive", et le rapporteur est tenu d'en souligner un. Évidemment, les infirmières peuvent grandement différer d'opinion selon leur milieu d'origine.

Quoi qu'il en soit (comme l'ont révélé les écrits volumineux traitant des recherches sur l'alcoolisme), la consommation de spiritueux varie beaucoup d'une personne à l'autre, et la même consommation peut avoir des effets très divers sur la santé, les aptitudes et la capacité de gagner des particuliers. Chez les Indiens comme chez les Blancs, on compte parmi les alcooliques des gens très avancés, du point de vue économique, tout comme des personnes à charge qui sont indigentes au plus haut point. Ainsi, d'après les rapports des infirmières, les indiens de Caughnawaga sont classés comme une bande d'alcooliques, au même niveau que les collectivités les plus désorientées et les plus indigentes de la Saskatchewan ou du Nouveau-Brunswick.

D'ailleurs, lorsqu'on considère les données statistiques officielles concernant les arrestations et les condamnations d'indiens pour crime ou délit, il convient d'envisager une restriction essentielle: les agents de police, à titre de particuliers, interprètent la loi de façon bien différente et ne l'appliquent pas tous avec la même rigueur, de même que les magistrats ou les juges lorsqu'ils font une déclaration de culpabilité. De plus, les lois elles-mêmes varient considérablement d'une province à l'autre.

Pareilles restrictions semblent s'appliquer à la majeure partie des autres indices de désorientation personnelle ou à tous ces indices, et ne permettent pas d'établir une comparaison satisfaisante entre les diverses bandes qui font partie de l'échantillon. Le taux des naissances illégitimes constitue un indice de désorientation. Le tableau XIX ci-dessous indique le pourcentage de filles-mères par rapport au nombre total des mères de chaque bande, les bandes étant classées selon le revenu réel, par habitant. Il semble, ici encore, n'y avoir que guère ou pas de corrélation. Le taux des naissances illégitimes semble être tout aussi élevé chez les bandes à fort revenu que chez les bandes à faible revenu.

TABLEAU XIX

FILLES-MÈRES

Bande	Nombre de filles-mères, en pourcentage du nombre total de mères
Skidegate	9.0
Caughnawaga	2.0
Walpole Island	11.3
Sheshaht	5.3
Lorette	néant
Squamish	10.1
Tyendinaga	5.0
Six-Nations	9.1
Curve Lake	12.2
Mistassini	1.1
Masset	24.4
Dog Rib Rae	14.3
Port Simpson	16.1
Kamloops	22.8
Sarcee	13.2
Fort William	13.6
Williams Lake	27.5
Moose Factory	10.3
Fort Alexander	s/o
Rivière-Désert	10.7
St. Mary's	11.4
Attawapiskat	11.0
Pointe-Bleue	1.2
Tobique	9.5
Pikangikum	4.6
Shubenacadie	15.7
Oak River	5.7
Rupert House	7.2
Cold Lake	8.3
Fort St. John	35.5
Deer Lake (Ont.)	2.3
Le Pas	8.4
James Smith	7.8
Peguis	12.5
Big Cove	6.4
Piapot	9.5

Les présentes conclusions sont donc fondées sur les rapports plutôt impressionnants obtenus des surintendants d'Agences et d'autres sources et qui ajoutent aux données statistiques disponibles. Voici le tableau général auquel ces conclusions peuvent aboutir:

(1) Les bandes très évoluées semblent avoir une plus faible incidence de désorientation personnelle que la plupart des autres collectivités indiennes. D'autre part, ces mêmes bandes semblent indiquer un taux plus élevé de désorientation d'un caractère particulier. Par exemple, les bandes de Caughnawaga et de Nimpkish sont censées avoir un taux particulièrement élevé de délinquance juvénile (garçons), surtout pour ce qui est des vols et des dommages causés à la propriété. Dans le cas de Caughnawaga, on attribue le fait à ce que les pères, à cause de la nature de leur travail, doivent s'absenter du foyer pendant de longues périodes. Dans le cas de ces dernières, on attribue le fait à une minorité de familles moins prospères, dans une collectivité où l'on trouve aussi un petit nombre de propriétaires qui réussissent exceptionnellement bien dans l'industrie de la pêche. Il se peut qu'une délinquance juvénile de ce genre soit une expression d'agressivité et de frustration associée au développement économique, plutôt que d'apathie et de résignation chez les bandes pauvres.

(2) Les bandes les moins développées, les plus isolées et assistées semblent, de même, avoir une incidence de désorientation personnelle inférieur à la moyenne. Il serait peut-être plus juste de dire que la désorientation personnelle se manifeste moins et s'exprime moins, de façon à attirer l'attention du public et à faire l'objet de données statistiques. En réalité,. la chose tient probablement à des facteurs comme l'oisiveté, les faibles revenus, l'état de dépendance, le surpeuplement, la sous-alimentation et le mauvais état de santé, sources d'apathie et d'indifférence.

(3) Les collectivités qui semblent avoir la plus forte incidence de désorientation personnelle, sont celles où les Indiens ont accès aux collectivités non-indiennes et où, à certains niveaux, il y a beaucoup de relations réciproques avec les Blancs. Certaines de ces collectivités existent depuis longtemps, tandis que d'autres sont demeurées relativement isolées, jusqu'à ce que, par suite du nouveau développement économique, elles soient subitement envahies par des Blancs qui avaient de l'argent à dépenser et à placer.

Plus précisément, la désorientation personnelle chez les Indiens semble plus manifeste dans les collectivités où 1°: les indiens n'ont pas d'encouragement ni d'occasions de participer à des entreprises importantes dirigées par des Blancs; et 2°: où la collectivité n'a pas les moyens voulus pour exploiter de façon plus ou moins satisfaisante les valeurs culturelles qui lui sont propres (comme l'ont fait, par exemple, la plupart des bandes iroquoises du sud de l'Ontario). En pareil cas, les centres de désorientation où se trouvent les Blancs les plus désorientés, constituent les seuls points de contact entre Indiens et non-Indiens. D'où le tableau familier des Indiens qui habitent les quartiers mal famés des grandes villes et des agglomérations métropolitaines, qui s'enivrent dans les bars et les tavernes de bas étage, qui s'adonnent à la contrebande et au proxénétisme, les prostituées et les mendigots dans les villes-champignons qui comptent une nombreuse population blanche flottante, et ainsi de suite.

Ce tableau par trop simplifié et un peu cru suppose deux points bien différents sur lesquels il conviendrait d'insister dans tout programme général de développement économique pour les Indiens.

(1) Il semblerait qu'il faut avant tout un programme de développement communautaire comme tel, qui apportera vraisemblablement le plus de résultats tangibles dans les collectivités indiennes de la troisième catégorie susmentionnée, où les Indiens ont accès aux occasions d'emplois ou à d'autres avantages économiques, mais où ils sont incapables d'en profiter

par suite de leur désorientation sociale et personnelle. Un tel développement communautaire devrait cependant viser tout autant, sinon plus, les Blancs que les Indiens.

(2) Dans le cas d'une bande isolée, non évoluée, où les moyens de subsistance selon les techniques traditionnelles ne suffisent plus, il semble que le développement économique prenne le pas sur le développement communautaire comme tel, c'est-à-dire qu'il faut, de façon immédiate et pressante, former les membres des bandes aux nouvelles techniques d'utilisation efficace des ressources ou leur obtenir des emplois ailleurs, fournir le capital, le matériel et l'outillage voulus pour créer de nouvelles sources de travail et susciter et favoriser la migration des membres des bandes vers des régions offrant de meilleures perspectives économiques. Le développement communautaire, en soi, ne semble pas le programme indiqué, tant que les membres de la collectivité n'auront pas quelque chose de concret à réaliser, qui leur donnera du travail pour subvenir à leurs propres besoins.

8. Religion

Un groupe important d'historiens-économistes et de sociologues ont étudié à fond les rapports qui existent entre les diverses croyances religieuses, d'une part, et le développement économique, d'autre part.

Ces hommes de science ont constaté qu'il existe une corrélation positive entre la croissance économique et la religion, plus particulièrement que le nord-ouest de l'Europe à majorité protestante, au cours des siècles derniers, a pris le pas, du point de vue économique, sur l'Europe méridionale à majorité catholique. Parallèlement, au Canada, la croissance économique a été plus rapide dans l'Ontario d'expression anglaise et à majorité protestante que dans la province de Québec, catholique et d'expression française, et dans cette dernière, une minorité anglaise et protestante relativement peu nombreuse a réussi à avoir la haute main sur l'industrie, le commerce et la finance. (Nota - En Europe, la corrélation ne semble plus exister depuis la seconde guerre mondiale. L'Italie, la France et l'Allemagne de l'Ouest, en majorité catholiques, ont pris un essor économique beaucoup plus rapide, au cours des années 50, que la Grande-Bretagne, le Canada ou les États-Unis, où prédominent les protestants.)

Les explications qu'on donne tiennent aux différences de doctrines religieuses et à l'effet qu'elles ont eu sur les attitudes et les mesures prises par les particuliers pour régler leurs problèmes d'ordre économique. On dit de l'Église catholique qu'elle est essentiellement autoritaire et détachée des biens de ce monde. L'importance qu'elle attache au dogme, tend à favoriser des attitudes de soumission et dissuade les initiatives privées, de même que l'esprit de recherches scientifiques. Quand, dans un milieu en grande partie protestant ou laïc, se trouve un groupe ethnique minoritaire à majorité catholique, l'Église est portée à préconiser une attitude de séparatisme culturel et religieux, qui tend à maintenir les membres de la minorité dans un état de sous-développement économique.

Par contre, le protestantisme, en particulier le calvinisme ou le puritanisme, qui doit son origine a une révolte contre l'Église établie, a eu tendance à favoriser un esprit d'individualisme agressif, qui a contribué au succès économique. Le puritanisme, comme on le comprend, sanctifie le travail ardu et mesure le degré de vertu par l'accumulation des biens matériels. En condamnant et en restreignant le boire, le jeu, les amusements et les choses frivoles, le puritanisme a favorisé l'accumulation des capitaux et la réussite économique.

Ces théories s'appliquent peut-être plus aux XVIII[e] et XIX[e] siècles qu'au XX[e]. Durant les premières étapes de l'industrialisation , à une époque où il s'agissait de propriétaires particuliers exploitant de petites entreprises, l'économie et la frugalité constituaient peut-être davantage in base de la croissance

et de la réussite économique, ce qui aboutissait à une forte proportion d'économies personnelles et d'accroissement de capital. Cependant, à notre époque, vu l'envergure des entreprises et la consommation massive, les principales accumulations de capitaux et mises de fonds sont le fait d'entreprises commerciales plutôt que de particuliers, et la majorité écrasante et sans cesse croissante de ceux qui occupent un emploi rémunérateur, sont des employés plutôt que des exploitants-propriétaires; il semblerait donc que les principaux stimulants au travail ardu et à l'effort productif soient ceux de la consommation (en particulier des articles durables de consommation et des services classés dans la catégorie de ceux qui représentent un symbole du statut social), plutôt que ceux de l'économie, de la propriété et de l'accumulation de capitaux par les particuliers. Par conséquent, on peut, dans une grande mesure, stimuler la croissance économique et le travail productif par des motivations qui vont presque à l'encontre de celles que prône le puritanisme, c'est-à-dire par des normes sociales qui engendrent une forte proportion de gaspillage de biens de consommation, ce qui exige également de forts revenus et la sécurité d'emploi. Quoi qu'il en soit, les pays les plus avancés économiquement et dont le revenu est le plus élevé, sont caractérisés par une forte tendance à consommer beaucoup, de sorte que l'importance des économies réalisées et l'accumulation des capitaux dépendent avant tout, dans l'ensemble, du niveau général du revenu et de la demande, plutôt que de l'inclination des particuliers à épargner. En effet, comme l'a signalé l'éminent économiste feu J.M. Keynes, une trop grande tendance à l'économie, associée à une faible tendance à la consommation, tend à empêcher la croissance économique et donc, paradoxalement, à réduire le niveau possible du chiffre total des économies et des placements auquel peut atteindre une économie nationale.)

Pour ces motifs en particulier, les divers degrés de croissance économique, au cours des dernières décennies, ne semblent pas avoir de corrélation significative avec les divergences de croyances religieuses, du moins entre les populations catholiques et protestantes.

Certaines de ces généralisations sembleraient s'appliquer à de nombreuses bandes indiennes qui font l'objet de la présente étude. Comme nous l'avons souligné au chapitre IV, les bandes les plus avancées économiquement et dont le revenu est le plus élevé, sont caractérisées par un effectif ouvrier adulte qui compte une forte proportion de salariés, plutôt que de propriétaires; elles sont aussi caractérisées par un chiffre de dépenses relativement élevé par l'achat de biens durables de consommation qui coûtent cher (par exemple, l'électricité et les appareils électroménagers) plutôt que par des immobilisations qui rapportent un revenu aux particuliers. En outre, comme on le verra ci-après, il ne semble exister chez ces bandes qu'une faible corrélation, s'il en est, avec la religion catholique ou protestante.

Il serait évidemment dangereux, pour les motifs indiqués plus haut, d'établir une analogie trop étroite entre des peuples ou des régions pris dans leur ensemble, d'une part, et de petites bandes dispersées, d'autre part. Outre les façons déjà étudiées, par lesquelles la religion peut influer sur la croissance économique des localités indiennes, il se peut qu'il en existe d'autres.

On fait souvent valoir les premières généralisations de façon encore plus simplifiée, comme élément important pour expliquer le retard qui caractérise, en général, les Indiens, du point de vue économique, et les différences marquées qui caractérisent le développement, des points de vue économique et éducatif, des divers groupes d'indiens du Canada. Le gouvernement a permis aux Églises d'exercer une certaine autorité et une certaine suprématie au sujet des services éducatifs et de la vie sociale dans les collectivités indiennes beaucoup plus que dans les collectivités non-indiennes (à l'exception petit-être du Québec). Jusque tout dernièrement, il est sûr qu'il n'existait pas, dans l'administration des affaires indiennes, cette distinction entre Église et l'Etat, qu'on considère comme un fait admis à l'extérieur du Québec.

En général, c'est l'Église catholique qui s'est montrée le plus séparatiste clans sa ligne de conduite envers les Indiens. Elle a maintenu à leur intention des écoles distinctes et elle s'est opposée à leur intégration clans les écoles laïques. Dans le cas d'une bande à majorité catholique en milieu surtout protestant ou laïc, l'Église a cherché à dissuader les Indiens de quitter leur réserve ou de participer à l'activité des blancs. L'Église anglicane a recherché les mêmes buts, peut-être de façon moins marquée. L'Église Unie et les Églises qui l'ont précédée, ont généralement fait preuve d'un esprit moins séparatiste dans leur ligne de conduite.

Dans la mesure où les croyances et les attaches religieuses ont un effet sensible sur les motivations et les activités économiques, on s'attendrait donc, toutes choses égales d'ailleurs, à constater divers paliers économiques parmi les bandes indiennes et parmi les Indiens en particulier, selon leur religion.

A première vue, le tableau général semble appuyer l'opinion voulant que les bandes en majorité catholiques aient, dans la plupart des cas, plus de retard, du point de vue économique, que les bandes protestantes, et, en outre, que les bandes en majorité anglicanes soient plus arriérées économiquement que celles où la majorité fait partie de l' Église Unie. Comme on peut le constater au tableau XX ci-dessous, parmi les 15 bandes qui font l'objet (le l'échantillon et dont le revenu moyen, par habitant, dépasse $300, six sont en majorité catholiques, cieux sont anglicanes, quatre sont de l'Église Unie et trois comprennent diverses religions. Parmi les 21 bandes ayant un revenu moyen, par habitant, inférieur à 5300, 13 sont catholiques, six sont anglicanes et deux font partie de l'Église Unie.[1] Encore une fois, parmi les sept bandes qui ont fait l'objet de l'échantillon et qui ont le plus faible revenu, par habitant, trois sont en majorité catholiques, trois sont anglicanes et une seulement appartient à l'Église Unie. D'autre part, parmi les sept bandes qui ont le plus fort revenu, trois sont en majorité catholiques, deux sont de l'Église Unie, une est anglicane et une comprend diverses religions. Pourtant, d'autres variables entrent en jeu, de sorte qu'on ne peut tirer de conclusions très sûres de ces seuls faits. Voici, par exemple, deux variables importantes:

a) La situation géographique et
b) Les antécédents culturels

a) Généralement parlant, les bandes indiennes en majorité catholiques sont situées, pour la plupart, à des endroits peu favorables au développement économique. Cela s'applique particulièrement au grand nombre de bandes des régions septentrionales isolées ou inaccessibles, qui vivent (tout comme la plupart des bandes des provinces Maritimes) d'une économie de nomades fondée sur le piégeage, la chasse et la pêche. Cette concentration, à son tour, remonte aux premiers temps de la traite des fourrures. Sous le régime français, dont l'économie était fondée sur la traite des fourrures, les missionnaires catholiques possédant tous les pouvoirs que la Couronne leur accordait, accompagnaient et souvent conduisaient le commerçant de fourrures et le voyageur auprès des Indiens et travaillaient à leur conversion. Par contre, les Anglais (et probablement les Églises protestantes anglaises aussi) étaient portés à faire le commerce des fourrures dans des postes établis, et à traiter avec certaines tribus parmi les plus avancées ou les plus prospères (notamment les iroquois), dont ils faisaient leurs intermédiaires, plutôt que d'aller eux-mêmes s'approvisionner chez les groupes de chasseurs peu prospères. L'industrialisation et l'urbanisation ont été rapides au Canada, au cours des dernières années du XIX[e] siècle et au début du XX[e], mais le phénomène s'est surtout produit clans la zone

---

[1]Une bande est classée comme étant "en majorité" d'une croyance religieuse, lorsque les deux tiers de ses membres ou plus ont la même croyance, et elle est classée comme comprenant diverses religions lorsqu' aucune Eglise ne compte au moins les deux tiers de ses membres.

méridionale du pays, où domine l'élément anglais et protestant. Les bandes indiennes converties au protestantisme étaient donc, en général, établies à des endroits plus favorables au développement économique. Ce tableau général comporte, toutefois, deux ou trois exceptions importantes. il s'agit, d'une part, de la région continentale inférieure de la Colombie-Britannique, qui est de beaucoup la région la plus urbanisée et la plus industrialisée de la province; où habite près de la moitié de la population. Les bandes indiennes de cette région sont en majorité catholiques et elles sont aussi, dans l'ensemble, dans une meilleure situation économique que la grande majorité des autres bandes du pays. Les autres exceptions sont celles des bandes de Caughnawaga et de Lorette, à majorité catholique, dans la région métropolitaine de Montréal et de Québec.

b) On pourrait petit-être supprimer, comme variable, la situation géographique, si l'on constatait que les bandes indiennes possédant des avantages économiques comparables (soit l'exploitation des terres arables ou la présence de moyens de transport et d'accès aux collectivités urbaines offrant des occasions d'emplois comparables) ont des revenus, par habitant, sensiblement différents et que cet écart découle d'une diversité de croyances religieuses. Mais ici, l'autre variable tend à entrer en ligne de compte, à savoir les antécédents culturels différents qui peuvent influer, encore de nos jouis, sur le rendement économique. Les diverses religions semblent correspondre à des diversités de langue et de culture. Comme nous l'avons signalé précédemment, il semble que, malgré leurs avantages économiques à peu près équivalents ou comparables, les Tsimpshians et les Carriers du nord de la Colombie-Britannique, à partir de Prince-Rupert jusqu'à Prince George, en direction est, aient atteint des degrés sensiblement différents de développement économique. Les bandes de Tsimpshians sont en majorité protestantes, tandis que les bandes de Carriers, moins avancées, sont en majorité catholiques. Cependant, il ne semble pas possible, à ce stade, d'établir quelles variables marquent le plus ces divers rythmes de croissance.

On pourrait tenter d'éliminer ces deux autres variables et évaluer l'effet du facteur religieux, si l'on pouvait choisir un certain nombre de bandes appartenant au même groupe linguistique ou culturel et placées dans la même situation pour ce qui est des avantages économiques. Mais cela ne serait possible, semble-t-il, que dans le cas des groupes linguistiques dont l'économie est fondée sur la mobilité qu'exige la chasse, et qui comptent, à l'heure actuelle, plusieurs bandes dispersées sur un vaste territoire. C'est particulièrement le cas des Cris et, dans une plus faible mesure, des Ojibways du Nord. Et, même là, il sera probablement difficile de trouver quelque chose de définitif, car la grande majorité des bandes qui font partie de ces groupes se trouvent actuellement dans les mêmes conditions, indépendamment de leur religion. Leurs principaux problèmes sont ceux que l'on connaît bien, c'est-à-dire la surpopulation par rapport aux ressources, la pauvreté et l'état de dépendance, le manque d'instruction et de formation et, enfin, l'éloignement des centres offrant des occasions d'emploi. L'étude sommaire des collectivités indiennes de la partie septentrionale du Manitoba, entreprise à l'été de 1962, n'a révélé aucune différence sensible de leur statut économique qui corresponde à une diversité de religions. D'autre part, parmi le petit nombre de bandes de Cris ou d'Ojibways du Nord qui sont situées relativement près des centres urbains, il est difficile d'en trouver qui n'ont pas les mêmes attaches religieuses, tout en jouissant d'avantages économiques comparables, car, sur un vaste territoire, les centres urbains qui ont à peu près la même importance, diffèrent sensiblement quant aux occasions d'emploi. D'un autre côté, il semble exister des différences tout aussi grandes parmi les bandes qui ont la même religion que parmi celles qui ont une religion différente, comme c'est le cas pour les bandes qui font partie d'un même group linguistique.

Évidemment, lorsqu'on essaie d'évaluer l'importance économique du facteur religieux par une vaste enquête statistique comparative, il existe une lacune: l'enquête ne tient compte que de l'aspect quantitatif, et non de l'aspect qualitatif. Une enquête statistique ne peut indiquer que la religion des membres d'une bande. Pourtant, la religion influe sur le rendement économique selon la profondeur des croyances religieuses, ou dans la mesure où les particuliers sont imbus des valeurs religieuses, de sorte qu'elle marque sensiblement les attitudes et les façons d'agir dans notre monde prosaïque. La religion, en soi, n'indique pas grand-chose. Dans les collectivités indiennes tout comme dans les collectivités non-indiennes, beaucoup d'églises catholiques ou protestantes restent à peu près vides le dimanche.

Cependant, la religion petit avoir des effets préventifs importants certaines formes d'activité qui contribuent à la réussite économique. Comme nous l'avons signalé précédemment, l'Église catholique a dissuadé les parents indiens d'envoyer leurs enfants aux écoles taïques, comme elle les o dissuadés de quitter leur réserve. Cette ligne de conduite en matière d'éducation peut fort bien servir à réduire le niveau l'instruction chez les Indiens catholiques et, dans la mesure où l'avancement économique dépend de plus en plus de l'instruction, cela petit nuire ensuite à leur bien-être économique.

Tout cela n'est cependant que spéculation. Le tableau ci-dessous cherche à donner une certaine évaluation statistique de l'influence exercée par l'Église sur la vie des Indiens ou de ses rapports avec les divers aspects de la vie des Indiens, dont il a été question ci-dessus. La tableau présente des chiffres pour les 36 bandes qui ont fait l'objet de l'échantillon, en ce qui conceme le revenu, par habitant, le taux d'accroissement naturel (évalué approximativement en pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans), la mobilité (évaluée en pourcentage des membres de in bande qui ne vivent pas dans la réserve; pour les motifs susmentionnés, on a omis de faire le calcul dans le cas de 4 bandes) et le degré d'instruction.

TABLEAU XX

RELIGION ET AUTRES VARIABLES

	Religion			Pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans	Instruction (en pourcentage)		
	Eglise	Nombre	Pourcentage des non-résidants		Elèves de 9e année	Elèves âgés de 16 ans	Revenu par habitant
Skidegate	EU	3	18.0	34.5	n/a	n/a	$1252
Caughnawaga	C	0	27.1	32.1	4.7	2.1	793
Walpole Is.	A	1	19.3	43.0	2.9	2.1	715
Sheshaht	EU	3	13.2	51.7	3.6	8.9	664
Lorette	C	0	41.8	32.8	7.0	7.5	630
Squamish	C	0	9.9	49.3	3.9	3.3	630
Tyendinaga	D	2	53.8	34.1	2.4	2.3	516
Curve Lake	EU	3	26.3	46.0	2.2	4.9	350
Six-Nations	D	2	39.8	37.1	2.8	3.2	350
Mistassini	A	1	20.0	50.1	2.2	2.0	341
Masset	A	1	24.7	47.8	n/a	n/a	336
Dog Rib Rae	C	0	-	42.4	0	0	332
Port Simpson	EU	3	33.0	49.7	2.9	3.6	325
Kamloops	C	0	20.7	50.2	1.9	3.5	341
Sarcee	D	.5	5.4	49.3	1.6	2.1	302
Fort William	C	0	24.5	45.0	3.8	6.1	298
Williams Lake	A	0	11.0	42.8	7.1	8.4	291
Moose Factory	A	1	19.4	49.7	1.8	5.5	284
Fort Alexander	C	0	17.7	54.1	n/a	n/a	255
Rivière Désert	C	0	20.5	36.1	1.8	.4	250

TABLEAU XX (Suite)

	Religion		Pourcentage des non-résidants	Pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans	Instruction (en pourcentage)		Revenu par habitant
	Eglise	Nombre			Elèves de 9e année	Elèves âgés de 16 ans	
St. Mary's	C	0	25.6	32.3	3.4	3.3	249
Attawapiskat	C	0	-	46.6	2. 1	10.7	247
Pointe-Bleue	C	0	23.2	40.1	5.3	5.3	222
Tobique	C	0	29.6	44.7	3.5	5.7	215
Pikangikum	EU	3	-	43.4	0	0	197
Shubenacadie	C	0	41.6	43.3	.8	1.2	180
Oak Hiver	A	1	2.3	50.6	0	0	176
Rupert House	A	1	10.7	50.3	1.8	5.8	174
Cold Lake	C	0	13.4	50.9	3.7	2.4	165
Fort St. John	C	0	15.5	50.0	0	0	161
Deer Lake, Ont.	EU	3	-	52.1	0	0	156
Le Pas	A	1	8.8	50.1	0	10.4	140
James Smith	A	1	3.7	52.2	3.1	5.7	126
Peguis	A	1	8.0	45.7	4.0	.7	99
Big Cove	C	0	18.4	54.4	1.3	2.0	61
Piapot	C	0	13.0	49.4	n/a	n/a	55
Coefficient de corrélation avec la religion			.14	.02	.22	.01	.28

Le rapport est établi avec la religion (Eglise catholique - C; Eglise anglicane - A; Eglise Unie - EU; et diverses religions - i). A chacune on a donné un nombre, tel qu'il est dit, aux fins de l'analyse statistique; c'est-à-dire C-0; A-1; D-2; EU-3. Le nombre indiqué dans le cas de la bande Sarcee n'est que .5, puisque la population est catholique dans une proportion de 52 p. 100 et anglicane dans une Proportion de 48 p. 100).

On constate tout de suite, d'après ces chiffres, qu'il n'existe aucune corrélation sensible entre la religion et l'une quelconque de ces variables.

CHAPITRE VIII

PRINCIPALES TENDANCES ET PHASES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CHEZ LES INDIENS

Comme nous l'avons montré au chapitre précédent, les bandes indiennes diffèrent considérablement, en ce qui concerne leur développement économique, si l'on s'en tient à leur revenu réel, par habitant, en salaires, le niveau atteint dépendant d'un grand nombre de facteurs.

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié en détail les facteurs qui ont une corrélation importante avec le développement économique relatif des diverses bandes. Ces facteurs sont récapitulés au tableau XXI, ci-dessous, et ils sont présentés par ordre d'importance selon le degré de corrélation positive ou négative.

Il apparaît nettement que les principales variables qui déterminent la situation économique des bandes indiennes, - et nous avons déjà insisté là-dessus, - sont celles qui concernent l'emploi rémunéré, plutôt que la possession ou la mise en valeur des ressources, c'est-à-dire la proportion d'ouvriers qualifiés, le nombre de mois d'emploi au cours de l'année et la moyenne des gains mensuels ou annuels. On trouve là sept des 14 variables qui ont une certaine importance, du point de vue de la statistique, et aussi les trois variables qui indiquent la plus forte corrélation avec le revenu moyen.

Vient ensuite la possession d'installations et d'appareils de ménage classés par ordre d'importance, c'est-à-dire le téléphone, les cabinets d'aisance intérieurs, les baignoires et l'électricité. Dans un sens, ce rapport est à prévoir, au point d'être évident. On peut s'attendre que la plus forte proportion de ménages qui possèdent ces commodités, se trouvent chez les bandes à revenu élevé; ayant les moyens de se les payer. Cependant, ce qui importe le plus, c'est que les bandes comptant la plus forte proportion de ménages dotés de ces commodités relativement dispendieuses et où ces commodités constituent maintenant un élément essentiel du niveau de vie reconnu, ont de sérieux motifs de rechercher et de conserver les emplois spécialisés et bien rémunérés qui procurent un travail régulier.

Trois autres variables servent à indiquer des degrés de corrélation d'importance secondaire. Ce sont: le nombre d'organisations qui existent au sein de la bande, le niveau d'instruction (évalué en pourcentage de la population ayant poussé ses études au delà de la 9e année) et le taux d'accroissement de la population (évalué en pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans). Les deux premières de ces trois variables se prêtent moins à une évaluation précise ou exacte de la corrélation statistique, de sorte que leur importance relative est probablement sous-évaluée dans le tableau.

A. Caractéristiques des bandes

Si l'on veut obtenir un tableau cohérent, il convient peut-être aussi de concentrer son attention sur les principaux traits caractéristiques des sept bandes les plus avancées parmi les 35 qui ont fait l'objet de l'échantillon étudié. Elles sont décrites ci-dessous comme des exemples ou des profils plus ou moins simplistes.

(1) Bandes avancées

Voici les traits caractéristiques les plus importants des bandes avancées:

Le premier (et de beaucoup le plus important) consiste en ce que l'économie de la bande est fondée sur le salariat: c'est-à-dire qu'une forte minorité ou la majorité des adultes de sexe masculin de la bande occupent un emploi régulier à titre d'ouvriers spécialisés assez bien rémunérés, ou un emploi saisonnier à titre d' ouvriers qualifiés très bien rémunérés.

Le deuxième (beaucoup moins important) est le degré d'urbanisation. Etant donné que les occasions d'emploi rémunéré sont la plupart du temps concentrées dans les grandes régions métropolitaines et dans les villes ou municipalités industrielles, la plupart des bandes avancées (mais non pas toutes) sont situées dans ces centres ou à proximité. D'un autre côté, on constate facilement que certaines bandes particulièrement attardées et sous-développées vivent dans un même milieu géographique, tandis que des bandes relativement avancées ne sont pas urbanisées dans le sens où on l'entend ci-dessus.

Le troisième trait caractéristique (et peut-être plus important que le degré d'urbanisation ou d'accessibilité) est le degré de mobilité, en fonction de la proportion des membres de la bande qui sont disposés à aller vivre à l'extérieur de leur réserve pendant de longues périodes ou en permanence et qui sont en mesure de le faire. Il s'agit d'une caractéristique de toutes les bandes relativement bien avancées, sauf lorsque la plupart des membres ont trouvé un emploi rémunérateur à portée d'aller-retour de leur réserve.

Comme nous l'avons souligné plus haut, le quatrième, soit le degré de possession ou d'accessibilité des ressources, semble être un facteur secondaire parmi ceux qui contribuent au développement économique des membres d'une bande. Certaines bandes de la Colombie-Britannique qui ne sont pas urbanisées, comme celle de Skidegate et de Sheshaht, font apparemment exception à l'hypothèse générale dans l'échantillon étudié. Elles sont situées dans des régions d'exploitation forestière intensive, de sorte que la plupart des travailleurs adultes de sexe masculin occupent des emplois bien rémunérés dans cette industrie.

Cependant, ce n'est pas tant l'accessibilité des forêts que la compétence technique, l'esprit d'entreprise, la mobilité et d'autres facteurs humains qui expliquent la prospérité relative des bandes en cause. D'autres bandes de la Colombie-Britannique, bien situées également par rapport à l'accessibilité des sources de bois d'oeuvre ou de poisson, sont beaucoup moins avancées. En outre, l'industrie de l'exploitation forestière de cette province, en raison de son caractère particulier, comporte des exigences d'emplois qui ressemblent plus à celles de la plupart des grandes industries urbaines) à capitaux importants et fortement mécanisées, qu'à celles des industries primaires traditionnelles fondées sur les ressources. (De même, parmi les opérations de pêche côtière de la Colombie-Britannique, celles qui rapportent exigent d'importants placements de capitaux, l'adaptation à l'évolution rapide de la technologie et un fort degré de mobilité.)

Le cinquième trait caractéristique est le degré d'organisation et de participation, à la fois au sein et à l'extérieur de la collectivité indienne. Son rapport avec le développement économique est celui qui est le moins clairement établi dans la présente étude générale) car il exigerait une étude approfondie de chaque collectivité. Le mode de participation aux organisations varie considérablement chez les bandes avancées.

Les sept bandes les plus avancées comprises dans l'échantillon peuvent être disposées dans le tableau suivant, sous une forme très simplifiée et en fonction de ces importantes variables:

Bande	Genre de travail	Degré d'urbanisation	Degré de mobilité	Degré de possession ou d'accessibilité des ressources	Degré d'organisation interne
Caughnawaga	spécialisé	élevé	élevé	faible	faible
Squamish	spécialisé	élevé	faible	faible	faible
Sheshaht	spécialisé	faible	faible	élevé	élevé
Skidegate	spécialisé	faible	élevé	élevé	élevé
Lorette	diversifié	élevé	élevé	faible	faible
Walpole Is.	diversifié	moyen	faible	moyen	élevé
Tyendinaga	diversifié	moyen	élevé	moyen	élevé

Comme on peut le constater d'après le tableau ci-dessus, les variables à l'égard desquelles la majorité des bandes avancées sont classées dans un degré élevé, sont le travail spécialisé (4 sur 7) et la mobilité (4 sur 7). Le degré d'urbanisation est classé comme élevé lorsqu'une bande est établie dans un grand

TABLEAU XXI

COEFFICIENTS IMPORTANTS DE CORRÉLATION ENTRE CERTAINES VARIABLES ET LE REVENU RÉEL, PAR HABITANT, DES BANDES CLASSÉES PAR ORDRE D'IMPORTANCE

Variable	Coefficient de corrélation
Pourcentage des ouvriers qualifiés dans l'effectif de la main-d'oeuvre	.79
Moyenne des gains mensuels par travailleur	.77
Pourcentage des adultes de sexe masculin employés moins de six mois	-.76
Pourcentage des adultes de sexe masculin employés plus de 9 mois	.72
Pourcentage des habitations pourvues de cabinets d'aisance intérieurs	.72
Pourcentage des habitations pourvues de baignoires	.67
Pourcentage des ménages ayant le téléphone	.64
Moyenne des mois de travail par emploi	.63
Moyenne des gains annuels par travailleur	.61
Moyenne des mois d'emploi par travailleur	.60
Pourcentage des habitations pourvu es d'électricité	.55
Nombre d'organisations au sein de la bande	.47
Pourcentage de la population ayant fait des études au delà de la 9e année	.47
Pourcentage de la population âgée de moins de 16 ans	-.46
Nota - On juge que les coefficients de corrélation indiqués ci-dessus sont "importants") en se fondant sur une probabilité de 99.5 p. 100. Si l'on se fonde sur une probabilité de 95 p. 100, il s'aioute une autre variable dont l'importance est considérée comme "imprécise", c'est-à-dire:	
Pourcentage des adultes de sexe masculin employés moins de 2 mois	-.41

centre métropolitain; il est classé comme moyen lorsque la bande vit à portée d'aller-retour des centres industriels et comme faible lorsqu'elle est relativement isolée ou qu'elle n'est pas à portée d'aller-retour des villes ou des municipalités offrant des occasions d'emploi à une grande proportion des membres résidants de la bande; il en est de même pour le degré de possession ou d'accessibilité des ressources (selon la proportion des membres de la bande qui en tirent leur subsistance). En partant de ces variables, on peut dégager certaines nonnes ou certains types caractéristiques) ainsi qu'il suit:

1. *Bandes fortement urbanisées et dont le travail est spécialisé dans l'économie*
   - Caughnawaga - forte mobilité, faible organisation
   - Squamish - faible mobilité, faible organisation
   - Les deux - faible degré d'accessibilité des ressources

2. *Bandes fortement urbanisées et dont le travail est diversifié dans l'économie*
   - Lorette - forte mobilité, organisation faible
   - faible degré d'accessibilité des ressources

3. *Bandes à faible ou à moyen degré d'urbanisation, dont le travail est spécialise et le degré d'accessibilité des ressources est élevé*
   Skidegate - faible mobilité, organisation forte
   Sheshaht - faible mobilité, organisation faible
4. *Bandes à faible ou à moyen degré d'urbanisation, dont le travail est diversifié dans l'économie et dont le degré d'accessibilité des ressources est moyen*
   Tyendinaga - forte mobilité, organisation forte
   Walpole Island - faible mobilité, organisation forte

En général, les bandes fortement urbanisées semblent avoir un faible degré d'organisation interne, que leur travail dans l'économie soit spécialisé ou diversifié, peut-être parce que les membres de ces bandes sont portés à participer plus à l'activité et aux organisations de l'extérieur qu'à celles de la réserve. C'est le contraire dans le cas des bandes très avancées, non urbanisées ou demi-urbanisées. Comme nous l'avons déjà signalé, il semble qu'un faible degré de mobilité résulte surtout de l'accessibilité d'emplois rémunérateurs à portée d'aller-retour des réserves, qu'il s'agisse de travail dans des industries urbaines ou de l'exploitation des ressources, D'autre part, il se peut que le nombre, la diversité et la durée des contacts établis par les membres de la bande avec les non-Indiens aux divers niveaux de la société, constituent un autre facteur. C'est ce que laisse supposer le degré de mobilité généralement plus élevé (évalué d'après le pourcentage des membres de la bande qui habitent en dehors de la réserve) des grandes bandes avancées de l'Ontario et du Québec (par exemple, celles de Tyendinaga: 53.8 p. 100; de Caughnawaga: 27.11 p. 100; de Lorette: 41.8 p. 100, et Walpole Island: 19.3 p. 100) en comparaison de celles de la Colombie-Britannique (par exemple, Skidegate: 18.0 p. 100; Squamish: 9.9 p. 100; et Sheshaht: 13.2 p. 100).

(2) **Bandes en période de transition**

La distinction entre les bandes avancées et les bandes en période de transition est plutôt arbitraire, Cependant, si le revenu réel, par habitant, en salaires est acceptable comme critère d'évaluation du développement économique, il existe un écart de plus de $100, ou d'environ 25 p. 100,entre le revenu de la bande avancée ayant le chiffre de revenu le plus faible, soit celle de Tyendinaga, et les bandes en période de transition et qui ont le plus fort revenu, soit les bandes de Curve Lake et des Six-Nations. La catégorie des bandes en période de transition comprend celles dont la situation est favorable par rapport à certains facteurs (par exemple, l'accès aux centres urbains et aux ressources, la mobilité, les organisations ou la direction), mais dont la situation est défavorable par rapport à d'autres facteurs. Certaines bandes, autrefois attardées, se développent actuellement d'une façon rapide, tandis que la situation d'autres bandes demeure stationnaire ou se détériore en dépit de circonstances pourtant favorables. Les bandes en période de transition ont, en général, les mêmes caractéristiques que les bandes avancées pour ce qui est de la combinaison des diverses variables.

Six-Nations. Il faut peut-être expliquer d'une façon particulière pourquoi cette bande est classée dans la catégorie des bandes en période de transition.

Tout d'abord, c'est peut-être, en partie, simplement à cause d'un manque de renseignements précis. En raison du nombre exceptionnellement élevé de membres qui en font partie, soit plus de 7,000, il a été beaucoup plus difficile d'obtenir des estimations précises quant à la durée des emplois et nu taux de rémunération des travailleurs de la collectivité, particulièrement, dans le cas des membres non résidants, qui constituent la proportion exceptionnellement forte de 48 p. 100. On n'a pas cherché à établir d'estimations pour ce dernier groupe (et, comme nous l'avons signalé précédemment, dans le cas de la plupart des bandes, et peut-être plus particulièrement dans le cas de la bande des Six-Nations, les membres non résidants gagnent probablement beaucoup plus, en moyenne, que les résidants).

En second lieu, on a ordinairement considéré la bande des Six-Nations comme la plus avancée ou la plus dynamique du pays, parce que certains de ses membres ont acquis une réputation nationale ou internationale dans diverses sphères d'activité. Évidemment, plusieurs d'entre eux ne font plus partie de la bande et ne contribuent donc plus à relever le niveau moyen du revenu aux fins de la statistique. Pourtant, la proportion des membres résidants de la catégorie des travailleurs intellectuels (8 p. 100) représente plusieurs fois celle de n'importe quelle autre bande de l'échantillon. Et cette proportion ne constitue toujours, relativement parlant, qu'une faible minorité de l'effectif ouvrier. En contrepoids, il faut tenir compte des facteurs suivants:

a) La faible participation des adultes à l'effectif ouvrier (à peine plus de 24 p. 100);

b) Le pourcentage relativement faible des travailleurs classés dans la catégorie des ouvriers qualifiés, bien rémunérés (comme en témoigne la moyenne relativement faible des taux de rémunération mensuelle, indiquée au tableau X);

c) Bien qu'on n'ait pas de renseignements sur le nombre de mois d'emploi des hommes aptes au travail, il semble évident que le taux de chômage est relativement élevé et que la durée moyenne des emplois est relativement courte, ou les deux (soit 7.5 mois et 4.0 mois par emploi, comme l'indique le tableau I); et, enfin,

d) Une proportion relativement forte de membres à faible revenu et à charge dans certains groupes (par exemple, le nombre de résidants bénéficiant de pensions d'invalidité est de 127, ou de 16 p. 100 de tous les ménages, en comparaison de 4 p. 100 à Caughnawaga, 2 p. 100 à Squamish, 8 p. 100 à Tyendinaga, et 0 p. 100 à Sheshaht, si l'on considère les bandes avancées).

Curve Lake. La bande ne possède pas assez de ressources ou n'y a pas accès; les emplois y sont diversifiés et occupent surtout des salariés; mais elle est plus éloignée que les bandes avancées des centres industriels offrant des occasions d'emploi ou des industries accordant un taux de rémunération élevé, outre que le taux de mobilité est plus faible que chez les bandes avancées; voilà pourquoi on y observe une plus faible proportion d'ouvriers qualifiés, une moyenne plus faible du taux de rémunération et un taux plus élevé de chômage.

Port Simpson et Masset. Ces bandes ne sont pas urbanisées, le travail y est spécialisé et leur économie est fondée sur les ressources; la main-d'oeuvre quitte le travail spécialisé de la pêche et de la mise en conserves pour s'adonner partiellement (et, en comparaison de la bande de Skidegate, d'une façon incomplète et avec moins de succès) à l'exploitation forestière, d'où le taux de chômage élevé.

Kamloops. Autrefois, la bande était attardée et sous-développée; son économie était fondée sur l'élevage et le travail agricole intermittent, à quoi s'ajoutait la location à bail de teins agricoles et forestières; depuis peu, elle consent plutôt des baux à des industries, ce qui offre de nouvelles occasions d'emploi rémunéré et diversifié, quoique à des taux de rémunération relativement peu élevés. Elle a atteint un degré élevé de mobilité et d'organisation.

Mistassini et Dog Rib Rae. Ces bandes continuent, pour une bonne part, de maintenir une économie fondée sur la chasse, la pêche et le piégeage, mais une minorité de plus en plus forte trouve des occasions d'emploi rémunéré, intermittent ou saisonnier dans les mines, l'exploitation forestière et les domaines d'activité subsidiaires. Elles ont atteint un haut degré de mobilité, tandis que leur degré d'organisation est faible.

Sarcee et Blood. Elles ont accès aux abondantes ressources qu'elles possèdent, tout comme à un centre métropolitain qui offre des occasions d'emploi nombreuses et diverses, mais elles ne tirent pas pleinement parti de ces avantages (surtout à cause du revenu qu'elles tirent de leurs ressources). Faible degré de mobilité.

(3) Bandes attardées ou sous-développées

Ici encore, la ligne de démarcation entre les bandes *S* évolution et les bandes sous-développées est, en principe, arbitraire et plus ou moins définie. Cependant, les bandes à faible revenu se classent ordinairement en divers genres relativement peu compliqués et nettement définis, en comparaison des bandes avancées et en période de transition dont il a été question ci-dessus.

a) Les bandes relativement nombreuses, isolées dans la vaste zone boisée du Nord et dont la plupart des membres ont abandonné, en partie ou tout à fait, leur économie fondée sur la chasse, le piégeage et la pêche, ont perdu leur mobilité, n'ont pas réussi à trouver d'autres occasions d'emploi, au point d'être à peu près entièrement à la charge des services de bien-être. (C'est le cas, par exemple, des bandes de Golden Lake, de Cross Lake et de God's Lake, Fond du Lac et, jusqu'à la découverte de riches gisements pétrolifères, de celle de Hay Lake.)

b) Les bandes des régions surtout agricoles, où les occasions d'emploi rémunéré ne suffisent pas (sauf le travail agricole intermittent, faiblement rémunéré). (Citons les bandes de Piapot, de James Smith et de Peguis.)

e) Les bandes situées dans des régions relativement dépourvues de terres agricoles ou d'autres ressources utilisables et isolées des grands centres d'emploi. (Par exemple, les bandes de Big Cove et de Shubenacadie.)

d) Les bandes situées à proximité des centres métropolitains ou industriels, mais dont les membres n'ont ni les aptitudes ni la motivation, voulues et ne sont pas acceptés dans la collectivité non-indienne, comme l'exigerait leur développement économique. (C'est le cas des bandes de Musqueam, de Kenora et de Fort Alexander.)

Ces quatre genres de bandes attardées ou sous-développées, ont généralement un faible degré d'organisation interne. Certaines d'entre elles, comme celle de Musqueam et de Fort Alexander, comptent un petit nombre d'ouvriers qualifiés ayant des emplois réguliers, bien rémunérés, dans des entreprises industrielles situées dans le voisinage; mais, pour divers motifs, ces ouvriers n'ont pas réussi à donner aux autres membres de la collectivité un exemple suffisant pour les inciter, dans une grande mesure, à passer à un genre d'emploi mieux rémunéré. Certaines des bandes les plus attardées ont un degré de mobilité qui ne s'applique pas à un nombre suffisant de leurs membres pour compenser le manque de ressources où d'occasions d'emploi de la majorité des membres qui demeurent dans la réserve.

B. **Divers stades de développement: économique**

La comparaison établie ci-dessus, entre des bandes indiennes dont le niveau de revenu varie grandement, permet de démontrer qu'elles en sont à divers, stades de développement économique, depuis les bandes attardées et assistées, qui sont isolées et dont l'économie est fondée sur les ressources de l'endroit, jusqu'aux bandes urbaines, qui sont le mieux intégrées du point de vue économique et dont les travailleurs forment presque une catégorie représentative d'une population urbaine et industrielle de non-Indiens.

Il existe ordinairement une corrélation étroite entre le degré de développement économique des Indiens, évalué d'après le revenu, par habitant, en salaires, et le degré d'industrialisation et d'urbanisation auquel atteignent les particuliers et les groupes dans leur mode de travail et leur mode de vie en général. Ce qui détermine le degré d'industrialisation et d'urbanisation n'est pas tant le lieu de travail que les caractéristiques et les exigences professionnelles des industries et des occupations auxquelles les gens s'adonnent. Dans la plupart des cas, selon la situation géographique surtout, cela comporte la mobilité permettant une absence prolongée de la réserve ou la rupture permanente des liens avec la réserve. Ce qui importe encore plus, cependant, c'est le degré de rupture avec la culture de la réserve et les attitudes, les valeurs et les modes de comportement qui peuvent en

découler. Les critères d'après lesquels le degré d'industrialisation et d'urbanisation est évalué sont : le degré de mécanisation et l'importance des placements de capitaux par travailleur; la répartition du travail et les proportions d'ouvriers qualifiés par rapport aux manoeuvres dans l'effectif de la main-d'oeuvre; les taux de rémunération; la régularité de l'emploi; les règles et les sanctions qui régissent les heures de travail, la ponctualité, les retards ou les absences, ha qualité et le rythme du travail, l'avancement, les mutations, les mises à pied et les congédiements; et d'autres critères semblables.

De ces points de vue, on peut donc envisager le développement économique comme le progrès de particuliers et de groupes qui passent par diverses industries et occupations comportant des exigences et des caractéristiques professionnelles, depuis les moins industrialisées et les moins urbanisées jusqu'à celles qui le sont le plus. On peut envisager les étapes de ce progrès à peu près dans l'ordre suivant:

1. Subsistance assurée par la chasse, la pêche, le piégeage, la cueillette de ha nourriture et du bois de chauffage et par l'exploitation agricole peu productive, à quoi s'ajoute occasionnellement l'artisanat;
2. Travail au service d'autrui, intermittent, saisonnier ou occasionnel, de courte durée, à des occupations comme le service de guides, la pêche, la mise en conserve ou le conditionnement du poisson, la mise en conserve des fruits et des légumes, le travail agricole, l'abattage du bois (ailleurs que dans la région côtière de la Colombie-Britannique), l'abattage du bois à poteaux et du bois à pâte, le défrichage et le travail de construction non spécialisé, la lutte contre l'incendie:
3. Emplois saisonniers d'un caractère permanent ou intermittent, pendant de longues périodes, comme le travail demi-spécialisé ou spécialisé dans la construction, l'entretien des routes ou des chemins de fer, la conduite de camions, le débardage, l'abattage et le sciage du bois dans certaines régions et dans diverses industries secondaires à caractère saisonnier (particulièrement celles qui s'occupent de la manutention et du conditionnement des aliments);
4. Emplois à plein temps ou permanents, en milieu non urbain, dans des domaines comme l'exploitation agricole commerciale, l'entretien des routes et des chemins de fer, le travail d'entretien, de réparation et de bureau, chez les bandes importantes, les services officiels de conservation du gibier et des forêts, et autres emplois semblables;
5. Emplois spécialisés et saisonniers, à plein temps ou périodiques, et résidence dans des localité industrielles où ha rémunération est relativement élevée, particulièrement dans les villes industrielles de faible et de moyenne importances; travail dans les grandes scieries et les grands ateliers de rabotage, dans les fabriques de contre-plaqué, de pâte de bois et de papier, dans les exploitations minières et les fonderies, en particulier dans les fabriques de produits semi-ouvrés, et emploi à des travaux de construction, d'entretien et de réparation d'édifices, dans le transport automobile et divers travaux de bureau et dans les services;
6. Emploi à plein temps et résidence dans des collectivités urbaines, particulièrement dans de grands centres métropolitains, où les métiers et professions sont divers, depuis les manoeuvres jusqu'aux ouvriers très spécialisés, aux techniciens et travailleurs intellectuels.

De toute évidence, il semble qu'une amélioration sensible de ha situation économique des Indiens, en général, exigera un déplacement de plus en plus accentué: ils devront quitter tes industries encombrées, fondées sur les ressources et qui rapportent peu, ainsi que le milieu où ils travaillent et demeurent actuellement, pour aller prendre des emplois mieux rémunérés dans d'autres industries, qui ne seront probablement pas, dans la plupart des cas, à portée d'aller-retour de

heurs réserves. La mise en valeur et l'utilisation plus efficace des ressources accessibles à leurs réserves sont nettement d'importance secondaire; elles sont réservées à ceux qui ont des aptitudes ou des possibilités particulières comme employés d'industries locales fondées sur les ressources, ou qui, pour divers motifs, refusent d'émigrer et d'aller s'établir ailleurs.

Le processus d'industrialisation et d'urbanisation que l'on vient d'exposer, ne doit évidemment pas être envisagé comme un processus dont tous les Indiens doivent inévitablement franchir chaque stade pour obtenir les meilleurs emplois. Les cas concrets qui se sont présentés depuis dix ans ou plus, sont suffisamment nombreux pour démontrer de façon concluante que chaque Indien peut, s'il bénéficie des services de sélection, de formation, de placement et d'orientation voulus, combler l'écart considérable qui existe entre la vie relativement simple au sein d'une bande isolée et dont l'économie est fondée sur les ressources locales, et la vie et le travail fructueux en milieu métropolitain complexe. Il ne s'agit pas tant de savoir s'il y a moyen de réaliser la transformation, que de savoir si l'on petit compter la réaliser ou si elle peut prendre l'ampleur voulue pour réduire l'utilisation de plus en plus intense que la population fait actuellement, dans bien des collectivités, des ressources et des occasions d'emplois, ce qui entraîne le sous-emploi, la pauvreté et l'état de dépendance. On pourrait, semble-t-il, aboutir plus vite à de meilleurs résultats si l'on s'occupait avant tout de favoriser la mutation du plus grand nombre d'Indiens possible vers les genres d'emplois qui leur sont plus facilement accessibles, selon heur situation géographique, leur compétence, leur motivation et heurs préférences, plutôt que de s'appliquer surtout à former ha minorité des Indiens les plus prometteurs, bien que ce dernier objectif soit à maintenir à tout prix.

En réalité, il s'agit peut-être, de ne pas accorder la même importance aux objectifs à court ternie et aux objectifs à long terme. La Direction générale des affaires indiennes souscrit maintenant au principe selon lequel il faut fournir aux Indiens et aux Blancs tous les moyens d'instruction dont ils peuvent profiter efficacement, pour permettre à chacun d'eux de développer tous ses talents. Nul ne peut trouver à redire à cet objectif fixé pour les Indiens, pas plus que pour la population en général. Si l'on veut permettre aux Indiens de réaliser leur développement économique au point d'atteindre des niveaux de revenu et d'emploi équivalents ou comparables à ceux des Blancs, il faudra, de toute première nécessité, qu'ils reçoivent un niveau d'instruction et de formation équivalent ou comparable à celui de la majorité des Blancs. Cependant, étant donné le faible niveau actuel d'instruction de ha plupart des Indiens, la pénurie de personnel enseignant et de moyens d'enseignement et les nombreux facteurs de dissuasion qui jouent dans le milieu familial et communautaire chez de nombreuses bandes indiennes, il est évident qu'une telle parité sur les plans éducatifs et économiques ne sera pas réalisée, en mettant les choses au mieux, avant bien des années. Entre-temps, il existe un peu partout des problèmes pressants de chômage et de sous-emploi; de plus, chaque année, un nombre croissant de jeunes Indiens atteignent l'âge de travailler. Le besoin le plus immédiat et le plus pressant semble donc être d'instruire et de former le plus grand nombre d'Indiens possible, afin qu'ils puissent tirer avantage des occasions d'emploi qui leur sont le plus accessibles.

On pourrait améliorer grandement et rapidement la situation économique des Indiens, dans l'ensemble, en s'efforçant notamment de permettre à un grand nombre d'entre eux de quitter leur travail de piégeage, de pêche et d'exploitation agricole peu productive, pour aller prendre des emplois rémunérés dans des industries saisonnières comme l'abattage du bois, la construction et l'entretien des voies ferrées, puis de passer à des genres d'emploi plus stables et plus sûrs, notamment dans les scieries, les fabriques de pâte de bois et de papier, les fonderies, les services d'entretien des villes industrielles, et ainsi de suite.

Evidemment, cette façon d'aborder le problème n'a rien de nouveau ni d'original. C'est à peu près la ligne de conduite suivie depuis plusieurs aunées par la Direction générale des affaires indiennes dans diverses parties du pays.

Une telle ligne de conduite peut prêter à la critique à plusieurs égards:

a) En principe, il est injuste de supposer que la plupart des Indiens ont des aptitudes et des préférences naturelles pour le travail saisonnier à l'extérieur, en milieu non urbain, ou qu'ils ont tout naturellement de la difficulté à s' adapter à des emplois stables, à horaire fixe, en milieu urbain. En outre, même si la supposition tenait compte de la réalité dans la majorité des cas, il serait injuste et peu démocratique de négliger les intérêts de la minorité des Indiens qui ont des aptitudes particulières, ou ceux des Indiens qui n'ont pas les qualités physiques ni le tempérament voulus pour s'adonner à certains travaux manuels spécialisés ou demi-spécialisés. En bref, l'argument se résume à la proposition suivante: si l'on doit donner, aux Indiens comme aux Blancs des occasions égales de se développer, économiquement et autrement, à peu près au même niveau, il faut mettre à leur disposition, aux mêmes conditions, tous les moyens d'enseignement ou de formation, ainsi que toutes les occasions d'emploi. Cela veut dire, en effet, que les Indiens, tout comme les Blancs, doivent avoir accès aux grands centres métropolitains dotés de nombreux services spéciaux et d'installations, ainsi qu'au nombre illimité d'occasions d'emploi qu'ils peuvent offrir. C'est dans les régions métropolitaines, qui comptent la majorité croissante de la population du pays, que se concentrent la plupart des établissements et des services d'instruction et de formation, les services médicaux et d'hygiène publique, le commerce, l'industrie et l'activité économique; en un mot, le caractère même de notre société industrielle urbaine est régi et façonné par nos centres métropolitains.

b) Il est aussi une question de principe d'ordre pratique à considérer. Les grands centres métropolitains sont cosmopolites et caractérisés par les nombreux éléments raciaux ou ethniques qui les composent; on s'y montre donc plus tolérant, à l'égard d'un comportement différent ou de différences physiques ou culturelles, que dans les villes de faible ou de moyenne importance. Les critères de l'aptitude au travail seront plus probablement les critères objectifs de la formation officiellement reconnue et de l'efficacité appréciable, et non ceux des antécédents familiaux ou raciaux. Pour ces motifs, on peut donc soutenir que les Indiens s'intégreraient davantage au monde du travail et s'adapteraient plus facilement à la vie urbaine dans les grands centres métropolitains que dans les petites villes.

On a fait très peu de recherches sur les Indiens qui travaillent et demeurent dans les régions métropolitaines; en outre, les constatations sont loin d'être concluantes. M. J.D. Fransen (ci-devant surintendant adjoint de la Direction générale des affaires indiennes pour le sud de l'Ontario et actuellement au service du gouvernement de la Saskatchewan à la Direction des Indiens et des Métis) vient de terminer une étude pour l'obtention d'une maîtrise en service social à l'Université de Toronto. Le groupe d'indiens qui a fait l'objet de son étude, fait preuve d'une grande faculté d'adaptation au travail urbain. Ces Indiens occupent une grande variété d'emplois qui exigent divers niveaux de compétence et de formation. A quelques exceptions près, ils n'ont guère subi de préjudice ou d'injustice de la part de leurs employeurs ou de leurs compagnons de travail. Ils ont nettement manifesté des attitudes positives envers leur travail, occupant le même emploi depuis plusieurs années, un certain nombre d'entre eux ayant eu de l'avancement ou

---

[1]J.J. Fransen, *Employment Experience and Economic Position of a Selected Group of Indians in Metropolitan Toronto,* 1964.

suivi des cours spéciaux, d'instruction ou de formation, purement de heur propre initiative, en vue de se perfectionner.
Le groupe représente un échantillon de 30 Indiens pris au hasard parmi 190 résidants de Toronto. Cependant, ils se sont révélés d'une catégorie assez particulière, qui peut difficilement représenter les Indiens de l'Ontario en général, et encore moins le Canada dans son ensemble. Ils viennent tous de huit bandes du sud de l'Ontario, dont le tiers appartient à la bande des Six-Nations, ces bandes étant toutes établies à proximité de collectivités urbaines de moyenne importance. On peut donc supposer que ces Indiens sont déjà plus urbanisés et plus en mesure de s'adapter à ha vie urbaine que les Indiens des localités éloignées. De plus, ils sont relativement jeunes, de sorte que, la plupart étant célibataires ou n'ayant pas d'enfants, ils n'ont pas beaucoup de responsabilités. Enfin, ils sont tous en mesure de retourner à leur réserve en fin de semaine sans trop de perte de temps ni trop de frais.

c) En général, et pour divers motifs, il est donc fortement souhaitable d'établir un programme destiné à augmenter le nombre des Indiens doués ou qualifiés qui quittent leur réserve pour aller occuper divers emplois spécialisés dans les grands centres métropolitains. Tout d'abord, il n'existe généralement pas de chasse moyenne d'Indiens qui occupent des postes importants de catégorie technique, professionnelle ou semi-professionnelle et qui, à titre de chefs et de porte-parole des Indiens, pourraient défendre efficacement leurs intérêts. Et, de toute façon, pour ce qui est des bandes indiennes attardées et vivant à proximité des grands centres métropolitains, le travail hors de la réserve semble être le seul moyen de développement économique. Logiquement, il faut s'attendre que, les Indiens viendront, avant longtemps, demeurer et travailler en nombre croissant dans les grands centres métropolitains, comme c'est le cas pour les Blancs depuis plusieurs décennies. Dans une telle perspective, il semble que ha seule chose à faire, soit d'insister de plus en plus pour instruire, former et préparer les Indiens, particulièrement ceux qui n'ont pas encore atteint 16 ans et qui représentent environ ha moitié de la population totale des Indiens, en prévision du mode de vie et des conditions de travail des milieux métropolitains.

Il convient de répéter toutefois que cela ne réglera pas, dans l'immédiat du moins, les grands problèmes du surpeuplement et du sous-développement de nombreuses bandes indiennes des régions boisées du Nord et de nombreuses régions agricoles, un peu partout au pays. Tout d'abord, comme nous l'avons déjà signalé, le faible degré d'instruction de la plupart des Indiens qui viennent de ces milieux, il est impossible de heur donner le niveau secondaire et post-secondaire de formation professionnelle qui semble de plus en plus nécessaire pour réussir à s'adapter à l'économie d'une région métropolitaine. Le nombre relativement restreint de jeunes Indiens de diverses bandes qui viennent à Vancouver, à Winnipeg ou à Toronto, chaque année, afin de recevoir une instruction et une formation spéciales et qui réussissent à prendre leur place dans le monde du travail, est de beaucoup inférieur à celui des nombreux jeunes Indiens qui atteignent, chaque année, l'âge de travailler, en Colombie-Britannique, au Manitoba ou en Ontario, dans les régions gravement atteintes par le sous-emploi.

Pour régler ce problème, il faudrait faire passer les Indiens en bien plus grand nombre à une variété de postes de catégorie moyenne, tels qu'on les énumérés précédemment au tableau des industries et des occupations. A cet égard, les postes de la catégorie décrite au n°5 semblent représenter le point décisif, c'est-à-dire le travail saisonnier à plein temps ou régulier au service d'industries comme celles de ha pâte de bois et du papier, l'exploitation minière et la fonderie, des sciages du contre-plaqué et divers services connexes d'entretien et de réparation.

Ces industries semblent offrir aux Indiens plusieurs possibilités:

1. Elles prennent rapidement de l'expansion dans les nouvelles municipalités de faible ou de moyenne importance que l'on est à établir ou qui sont déjà établies, dans des régions où le sous-emploi des Indiens résidants est considérable, de sorte que, pour un grand nombre, les problèmes de la distance et des frais de transport ne sont pas excessifs.
2. Les industries primaires de fabrication et les occupations saisonnières connexes semblent offrir des emplois plus appropriés à l'expérience et aux préférences professionnelles des Indiens venant d'un milieu où l'économie est fondée sur les ressources, que les industries secondaires de fabrication ou les grands bureaux des centres urbains importants.
3. En raison de leur faible ou de leur moyenne importance et de leur situation géographique, plusieurs municipalités industrielles offrent aux Indiens plus d'occasions de s'adonner à la chasse, à la pêche, au service de guides et à la cueillette en fin de semaine ou les jours de congés.
4. Les autres membres de la bande seront probablement plus facilement et plus efficacement incités à quitter leur réserve pour aller travailler dans de nouvelles régions, par l'exemple d'un grand nombre d'autres Indiens qui obtiennent des emplois assez stables et bien rémunérés et comportant un travail manuel ou du travail de bureau ou d'entretien dans des centres industriels ou commerciaux accessibles, que par l'exemple de quelques particuliers qui, d'un bond, vont s'établir dans une grande ville éloignée.

A ce point critique, le placement d'un travailleur peut créer une réaction en chaîne, qui offrirait de nouvelles et de meilleures perspectives d'emploi à quatre ou cinq autres, ce qui contribuerait grandement à augmenter la mobilité. Les travailleurs stables qu'on recruterait parmi les détenteurs d'emplois saisonniers dans l'entretien des chemins de fer ou des mutes, ou parmi les employés des services d'entretien ou de réparation dans les réserves et qui iraient travailler dans les scieries, les fabriques de pâte de bois ou les fonderies, laisseraient, à heur tour, des emplois qui occuperaient les Indiens, autrement sans emploi, qui encombrent les occupations de la chasse, du piégeage et de la pêche, et qui tirent une grande partie de heur subsistance des services de secours et autres.

Il convient de répéter ici que les attitudes d'exclusivisme ou d'hostilité des employeurs et des résidants blancs envers les Indiens constituent la principale difficulté lorsqu'il s'agit de placer des Indiens à ces niveaux moyens d'emploi dans l'industrie. Depuis la guerre, le Canada a connu un essor industriel sans précédent, ce qui a donné lieu à l'établissement dans plusieurs parties du pays, de nouvelles collectivités industrielles, dont les Indiens ont été presque complètement exclus. Il faudra faire beaucoup de prévisions et exercer une grande influence pour établir un assez grand nombre d'Indiens dans ces collectivités, mais les avantages qu'on pourra en tirer, du point de vue économique, compenseront largement les frais occasionnés.

CHAPITRE IX

PERSPECTIVES GÉNÉRALES DANS LES PRINCIPALES RÉGIONS

Au chapitre précédent, nous avons analysé les tendances qui permettraient, moyennant les stimulants voulus, d'améliorer davantage la situation économique des Indiens du Canada. Dans l'ensemble, cette situation découle d'une succession de transformations qui coïncident avec les diverses phases de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Comme la situation varie sensiblement d'un endroit ou d'une région à l'autre, les programmes économiques devraient différer selon les principales provinces et les principales régions du pays. Le rythme et la nature des transformations dépendraient de variables comme:

- L'importance, la structure et la situation géographique des principales industries;
- L'importance, la situation géographique et la nature des ressources (ce qui comprend le climat et la topographie), ainsi que la situation géographique des principaux débouchés dont dépend la structure industrielle;
- Le rythme actuel ou prévu de l'accroissement du rendement et de l'emploi;
- La répartition de la population totale dans (les localités dont l'importance et la composition démographique diffèrent;
- La situation géographique des collectivités indiennes diverses quant à la population par rapport aux ressources utilisables, aux moyens de transport et aux centres industriels des Blancs qui offrent des occasions d'emploi;
- Le degré et le genre de mobilité permettant de saisir les occasions qui s'offrent sur le plan économique.

Le degré de développement économique atteint jusqu'à maintenant comporte d'importantes variantes, de sorte que l'accroissement de l'avenir immédiat se fera à un rythme très inégal; en conséquence, les perspectives varient considérablement pour les Indiens qui habitent les principales régions du pays.

(1) Colombie-Britannique

Bien que la Colombie-Britannique ne soit pas aussi avancée que l'Ontario du point de vue industriel et que le revenu par habitant et en provenance de toute source y soit légèrement plus faible, pour toute la population, elle compte, dans l'ensemble, la population indienne la plus prospère et offre les perspectives les plus favorables, pour ce qui est de la prospérité économique de cette minorité au cours des quelques années à venir. Cette conclusion se fonde sur plusieurs constatations:

a) L'importance et la situation géographique des bandes indiennes. Contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres provinces, la population indienne de la Colombie-Britannique compte un grand nombre de bandes relativement peu nombreuses. Même si l'on y compte moins d'un cinquième de la population indienne du Canada, il s'y trouve néanmoins environ 180 ou presque un tiers des quelque 560 bandes du Canada, et ces bandes ont près de 2,000 réserves. Seulement quelques bandes de cette province comptent plus de 1,000 membres et aucune n'en a 2,000. De plus, la plupart de ces bandes semblent établies dans un endroit propice, pour ce qui est des emplois et des ressources productrices de revenus, des

moyens de transport et des centres industriels populeux. Une partie importante de la population demeure au sein de bandes nombreuses établies sur le littoral continental, depuis Vancouver jusqu'à la frontière de l'Alaska, l'île Vancouver, les îles Reine-Charlotte et quelques îles moins importantes. La plupart des bandes de l'intérieur de la province peuvent facilement voyager par chemin de fer, par les routes ou par bateau. Une infime partie de la population indienne de la province habite des réserves situées à quelques heures de bateau, d'automobile ou de train des centres industriels ou commerciaux importants.

b) La Colombie-Britannique a connu ces dernières années, un accroissement économique rapide. On y trouve des industries qui favorisent l'embauchage des Indiens, tant à cause de l'endroit qu'ils habitent que du genre d'emplois qu'ils préfèrent. Le long de la côte, la pêche et la mise en conserve ou la transformation du poisson étaient jusque récemment les industries employant le plus de main-d'oeuvre indienne. Le chômage s'y fait de plus en plus sentir, au cours des dernières années, à cause de la mécanisation et de l'exploitation en grand, outre la concurrence croissante des autres groupes ethniques. Un petit nombre d'Indiens compétents et entreprenants engagés dans l'industrie de la pêche sont demeurés, comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, parmi les plus prospères du pays; mais la majorité d'entre eux semblent en butte au sous-emploi et leur revenu doit être comblé par le recours à d'autres sources.

Cependant, cette tendance observée dans le domaine de la pêche a été plus que compensée par l'expansion considérable et croissante de l'industrie forestière en général sur la côte: abattage et sciage du bois, production du contre-plaqué, de la pâte de bois et du papier; entreprises connexes comme le remorquage ou le transport, le chargement et l'expédition. Bien que l'embauchage des Indiens dans des industries de transformation comme la production du contre-plaqué, de la pâte de bois et du papier ait été restreint, on a observé une expansion rapide dans le cas de l'abattage et du sciage. On n'a pas de statistique précise, mais il semble y avoir beaucoup plus d'Indiens qui travaillent actuellement dans ces deux industries, de même que dans le débardage, sur la côte, si l'on compare leur nombre à celui qu'indiquait le relevé assez détaillé effectué, il y a une dizaine d'années, au sujet des Indiens de la Colombie-Britannique.[1] Une tendance particulièrement favorable a entraîné l'expansion rapide de l'abattage dans les régions où prédomine la population indienne et où de nombreux Indiens ont abandonné la pêche, notamment dans l'île de Vancouver, les îles Reine-Charlotte, de même que le long des rivières Skeena et Nass.

On a observé un progrès similaire à l'intérieur de la province, spécialement dans le nord. On a construit ou il se se construit, dans de nombreux centres, de nouvelles fabriques de pâte de bois, de papier et de contre-plaqué, ainsi que des établissements de rabotage. Encore une fois, même, si jusqu'ici les Indiens employés dans les entreprises de transformation sont relativement peu nombreux, un nombre de plus en plus considérable d'entre eux semblent avoir abandonné la chasse, le piégeage ou la culture ou l'élevage peu rémunérateurs, pour se livrer à un travail saisonnier dans l'abattage ou le sciage du bois.

Plus exceptionnelle, à certains égards, a été l'expansion rapide de l'industrie de la construction qui s'est produite, là aussi, à l'intérieur de la province, surtout en ce qui concerne les entreprises d'énergie hydro-électrique de la rivière la Paix et du fleuve Columbia, exécutées au coût de centaines de millions de dollars chacune, à l'intérieur des terres, dans le nord et le sud de la province, respectivement. Pour mettre à exécution le premier projet, on a eu recours aux

---

[1] Hawthorn, Belshaw, Jamieson, *The Indians of British Columbia.*

services de plus de 200 Indiens qui ont effectué les travaux préliminaires de déblaiement et de construction. La plupart d'entre eux appartenaient à des douzaines de bandes indiennes souffrant de sous-emploi et attardées, réparties dans une vaste région. Un nombre beaucoup plus considérable d'entre eux travaillent, dans diverses régions de la province, à l'aménagement de routes et de lignes de transmission d'énergie électrique et aux premiers stades de nouvelles entreprises de mise en valeur des ressources, par exemple, des fabriques de pâte de bois et de papier, des mines et d'autres entreprises de cette nature.

Cependant, comme nous le signalons plus loin, il faudra faire un effort particulier, tant en Colombie-Britannique que dans les autres provinces, pour qu'un plus grand nombre d'Indiens soient employés dans le secteur de la transformation et dans le secteur tertiaire de l'économie, lorsque la phase préliminaire de l'expansion actuelle sera terminée.

(2) Provinces des Prairies

A cause de particularités topographiques et des obstacles naturels qui compliquent transport et les communications, on a l'habitude de considérer les Prairies comme une région où les trois provinces ont en commun certains traits particuliers et certains problèmes qui font qu'elles présentent, à maints égards, un contraste frappant avec la Colombie-Britannique, à l'ouest, et avec l'Ontario, le Québec et les Maritimes, à l'est.

Quand on analyse les problèmes et les perspectives économiques de la population indienne de ces provinces, cependant, on tient davantage compte de la réalité en divisant le Canada en quatre grandes régions établies suivant la latitude, et non suivant la longitude, de la façon que voici:

a) Les Maritimes;
b) La vallée du Bas Saint-Laurent et le sud de l'Ontario, où l'on trouve une population dense et une forte concentration d'industries urbaines;
c) Les régions des plaines et des contreforts des Rocheuses;
d) La vaste zone couverte de forêts, de rochers et de marécages, qui couvre presque tout le Québec et l'Ontario, au nord du Saint-Laurent et des Grands lacs, plus des trois quarts du Manitoba (depuis l'extrémité sud-est jusqu'au nord et à l'ouest du lac Winnipeg), près de la moitié de la Saskatchewan et environ un tiers de l'Alberta, y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la vaste région de la Colombie-Britannique qui s'étend au nord de la ligne de chemin de fer du National-Canadien et relie Prince George à Prince Rupert.

La situation économique de la majorité des bandes indiennes qui habitent cette vaste région septentrionale, ainsi que les problèmes et déséquilibres auxquels ils doivent faire face, sont essentiellement les mêmes, parce que ces gens vivent surtout de chasse, de pêche et de piégeage, auxquels suppléent à l'occasion le travail rémunéré ou l'assistance sociale. Cette question est traitée de façon générale plus loin. Cependant, le nombre et la proportion des Indiens qui, dans chaque province, habitent la zone méridionale ou septentrionale, respectivement, et les perspectives qui s'offrent aux Indiens du Nord de se trouver un emploi de rechange dans d'autres industries, semblent différer sensiblement. Le nord des provinces des Prairies, spécialement le nord du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, semblent éprouver des difficultés particulières à ce sujet.

L'économie des Indiens du Nord

L'économie des Indiens de la zone septentrionale, fondée sur la pêche et le piégeage, semble comporter les mêmes tendances et faire face aux mêmes problèmes. L'accroissement rapide de la population, le piégeage excessif et la diminution du gibier et des animaux à fourrure dans certaines régions, une organisation,

des techniques et du matériel périmés ou inefficaces, la concurrence des produits d'imitation et les prix peu élevés des peaux d'animaux sauvages qui en ont résulté au cours des dernières années, voilà autant de causes de l'insuffisance et de la diminution des revenus des trappeurs depuis au moins une dizaine d'années. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent de plus grandes aspirations des consommateurs et une réglementation plus sévère de la fréquentation scolaire comme condition d'admissibilité aux allocations familiales, ont à leur tour restreint les stimulants au piégeage et conséquemment diminué la mobilité. De plus en plus, les gens ont abandonné le piégeage pour demeurer, pendant toute l'année, dans de vastes centres permanents construits à proximité des écoles, des cliniques et des magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson, des bureaux de la Division générale des affaires indiennes et d'autres institutions de ce genre. Dans plusieurs cas, ils vivent de secours, d'allocations familiales, de pensions de vieillesse ou d'assistance-vieillesse, de diverses subventions gouvernementales et d'autres allocations de bien-être social, qui constituent la majeure partie de leurs revenus.

En comparaison ou par contraste avec la situation de la Colombie-Britannique, une proportion considérable des Indiens vivant dans le nord des provinces des Prairies, ainsi que dans le nord de l'Ontario, sont réunis dans quelques bandes nombreuses mal situées par rapport aux moyens de transport et aux centres industriels ou commerciaux qui pourraient leur offrir un emploi. C'est particulièrement le cas des agglomérations indiennes du nord de la Saskatchewan et du Manitoba. Dans cette dernière région, une population indienne de plus de 16,000 âmes ne comprend que 22 bandes, alors que, en Colombie-Britannique, 180 bandes comptent une population de 40,000 Indiens. Or, dans la première région, quelques-unes des bandes les plus considérables, par exemple, celles de Norway House et d'Island Lake, comptent chacune une population de près de 3,000 résidants et sont établies à des centaines de milles de tout centre urbain desservi par une ligne aérienne ou accessible soit par eau ou par auto-neige Bombardier. Il en va de même pour certains grands centres indiens du nord de l'Ontario, par exemple, Big Trout Lake.

Dans une perspective aussi vaste, il va de soi que les bandes diffèrent considérablement les unes (les autres, suivant la région où elles sont situées dans ce vaste territoire. L'étendue de la région nord et le nombre des Indiens y varient considérablement d'une province à l'autre. Dans le nord du Manitoba, par exemple, on comptait, en 1962, 16,000 Indiens et 4,000 Métis, tandis que dans le nord de la Saskatchewan, territoire beaucoup moins étendu et moins riche en ressources, on dénombrait 5,520 Indiens et 4,210 Métis. Par contre, la population indienne vivant surtout du piégeage, dans le nord de la Colombie-Britannique, comptait moins de 1,000 personnes. En outre, le nord de l'Ontario, même s'il est moins étendu que le nord de la province de Québec, compte, comme nous l'avons déjà dit, une population indienne plusieurs fois plus nombreuse que celle du nord du Québec.

Dans le nord de la Saskatchewan, même si l'on a déployé des efforts considérables pour assurer la consommation et la mise en valeur, outre une amélioration du marché et de la distribution, il semble que les revenus annuels des trappeurs aient atteint un sommet, quoique les trappeurs ne touchent, en moyenne que le revenu annuel insuffisant de $300 à $400 et doivent compter de plus en plus sur l'assistance sociale.[1] D'après une étude poussée faite en 1962 sous l'égide du gouvernement, on aurait pu prendre cinq fois plus d'animaux à fourrure, dans le nord du Manitoba, même si le revenu des trappeurs ne dépassait pas, dans l'ensemble, celui des trappeurs du nord de la Saskatchewan[2]. En troisième lieu,

---

[1]Buckley, Kew et Hawley, *op. cit.*

[2]*Manitoba, 1962-75,* Rapport du *Commitee on Manitoba's Economic Future*, gouvernement du Manitoba, Winnipeg,1963.

un certain nombre de bandes indiennes, spécialement au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans centaines régions du nord du Québec, sont restées très nomades et vivent de chasse, de piégeage et de pêche, bien que leur revenu soit modeste.

La diminution du revenu et de l'intérêt pour le piégeage, de 1950 à 1960 et au début des années 60, a été compensée, dans une certaine mesure, par l'établissement et le progrès de la pêche commerciale dans tin nombre de plus en plus considérable de lacs du Nord. On a pu observer cette innovation surtout au Manitoba et, dans une moindre mesure, en Ontario et en Saskatchewan. Au cours des dernières années, la pêche au Manitoba a rapporté un revenu en espèces beaucoup plus élevé que le piégeage, bien que le nombre de ceux qui s'y sont adonnés ait été moins considérable. Néanmoins, les revenus provenant de la pêche sont loin d'être suffisants, puisqu'ils sont inférieurs à $500 par an, en moyenne, et les possibilités d'amélioration sont incertaines, en raison, encore ici, de l'éloignement des marchés, du coût élevé du transport, d'une organisation et d'une distribution défectueuses, de techniques et d'outillage désuets et inefficaces, et le reste.[1]

Le service de guides, la lutte contre les incendies, l'abattage du bois à pâte, les travaux saisonniers d'aménagement et d'entretien des routes et des chemins de fer ont aussi constitué des sources supplémentaires d'emploi pour un grand nombre d'indiens dans de nombreuses régions du Nord.

De plus, certaines bandes, notamment celles de Hay Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, habitent un territoire où de vastes étendues de sol se prêtent à la culture ou à l'exploitation commerciale de la forêt, autres sources d'emplois rémunérés. Ces bandes touchent actuellement un revenu important par suite de la découverte, dans leurs réserves, de gisements pétrolifères. De même, un certain nombre de bandes du nord du Québec et de l'Ontario et du nord-ouest du Manitoba ont accès à de nombreux emplois nouveaux dans d'importantes mines, fonderies, fabriques de pâte de bois et de papier et entreprises d'énergie hydro-électrique qui se sont installées chez elles Les vastes entreprises de mise en valeur comportant une dépense de centaines de millions de dollars, en particulier l'exploitation des sables bitumineux d'Athabasca (dans le nord de l'Alberta), l'exploitation des ressources hydro-électriques de la rivière la Paix (en Colombie-Britannique), dont nous avons déjà parlé, et l'entreprise énergétique des chutes Hamilton (dans le nord du Québec) peuvent fournir aux Indiens de ces régions, un nombre considérable d'emplois. Par contre, de nombreux Indiens vivant dans des régions comme le nord-est du Manitoba et la majeure partie du nord de la Saskatchewan, semblent avoir peu d'occasions d'emploi suffisamment à la portée des collectivités indiennes; il semble aussi qu'il y ait peu de perspectives de nouveaux aménagements industriels raisonnablement accessibles à de nombreux Indiens, bien que la centrale hydro-électrique dont on a récemment annoncé l'établissement sur la rivière Nelson, dans le nord du Manitoba, puisse changer radicalement la situation de cette région.

Etant donné le niveau actuel d'inefficacité, on pourrait faire beaucoup en affectant des sommes plus considérables à l'outillage, au personnel et à la formation, afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources disponible et d'augmenter le niveau du revenu réel des Indiens qui vivent de piégeage et de pêche.

Sur le plan de l'économie domestique, par exemple, une partie du revenu réel des ménages indiens du Nord est représentée par les produits de la chasse et de la pêche, le bois de chauffage et le bois d'oeuvre, articles qui, dans les centres urbains, nécessiteraient de forts déboursés en espèces. (Comme il est

---

[1]Buckley, Kew and Hawley, *op. cit. Manitoba, 1962-75,* Rapport.

dit au chapitre II, en estimant le revenu réel, par habitant, en salaires, on a prévu un montant arbitraire de $50 par mois, pour une période de six mois, dans le cas des bandes vivant dans le Nord.) Toutefois, vu que le nombre des Indiens dans de nombreuses collectivités, augmente rapidement et qu'ils deviennent plus sédentaires, particulièrement au sein des groupements populeux, les ménages indiens ont de plus en plus de difficulté à se procurer ce dont ils ont besoin et à l'apporter chez eux, car les ressources s'épuisent dans un rayon de plus en plus éloigné de leurs établissements. Le revenu réel par heure de travail diminue. Voilà pourquoi les Indiens achètent de plus en plus d'aliments, de vêtements, de combustible et de bois, denrées qu'ils paient beaucoup plus cher que les gens des régions populeuses du Sud, en raison des frais élevés du transport. Grâce à une meilleure organisation et à des moyens de transport appropriés, de nombreuses collectivités du Nord pourraient tirer parti, à meilleur compte, des ressources jusqu'ici inexploitées que renferment de vastes régions situées à de grandes distances. En outre, un certain nombre de réserves du Nord ont accès à des terres arables ou sont établies sur de telles terres, où elles pourraient cultiver des légumes de meilleure qualité et qui coûteraient bien moins cher que les légumes déshydratés, mis en conserve ou frais, parfois, qu'on peut acheter au magasin de l'endroit.

Il serait également possible d'accroître considérablement le revenu, par habitant, et le revenu total des Indiens qui font le piégeage et la pêche sur une base commerciale au moyen d'une organisation plus efficace, en utilisant des techniques et un outillage plus au point, comme un certain nombre d'études l'ont démontré, Cependant, les conséquences sur l'ensemble de l'emploi sont plus problématiques L'étude la plus poussée concernant les possibilités économiques qu'offrent aux Indiens et aux Métis les industries fondées sur les ressources de la zone septentrionale, a été faite en 1962, dans le nord du Manitoba, par de nombreux conseillers et spécialistes de l'extérieur pour le compte du gouvernement manitobain. Considérant que, dans cette région, la chasse aux animaux à fourrure ne rapportait que 20 p. 100 de ses possibilités, les chercheurs ont conclu que cette industrie, à laquelle se livrent environ 3,000 trappeurs qui en retirent à peine un million de dollars par année, soit $300 par habitant, pourrait, grâce à une organisation et à un outillage à point, se transformer de façon à donner un revenu total de 5 millions de dollars par année à 5,000 trappeurs, c'est-à-dire un revenu moyen de $1,000, par habitant, pour une saison de piégeage de trois à quatre mois. Cependant, un tel projet ne pourrait être réalisé que s'il existant des sources supplémentaires ou complémentaires de revenu et d'emploi (notamment la pêche), outre des mesures relativement énergiques clans des domaines comme l'instruction et le bien-être social.

De plus en plus, cependant, comme nous l'avons signalé auparavant, la pêche commerciale constitue la principale source de revenus supplémentaire des trappeurs, si bien que le revenu total de la pêche dépasse celui du piégeage. Néanmoins, en effectuant une autre étude spéciale ami Manitoba, on a constaté que, pour donner à cette industrie une véritable position de concurrence et d'efficacité, il serait nécessaire de réduire radicalement de 5,000 à 1,500 le nombre de ceux qui s'y livrent. Cet état de choses découlerait nécessairement de la mécanisation généralisée des opérations, mesure par laquelle on tenterait d'éliminer le double emploi inutile des usines et des installations. On a conclu qu'il faudrait donner une nouvelle formation aux 3,500 personnes qui devraient abandonner la pêche, afin qu'elles puissent travailler dans d'autres industries. Il est donc évident que les modifications proposées au sujet de la pêche, iraient à l'encontre des exigences prévues pour accroître le revenu et l'emploi dans le piégeage.

---

[1] *Ibid., p* V 4-3. on trouvera une analyse plus détaillée des perspectives économiques des Indiens vivant dans le nord du Manitoba dans *The Role of Native People in the Economic Development of Northern Manitoba,* par Jamieson et Hawthorn.

L'étude approfondie qu'ont faite Buckley, Kew et Hawley au sujet des Indiens et des Métis du nord de la Saskatchewan, n'a pas donné lieu à des estimations aussi sensationnelles en ce qui concerne l'expansion possible de l'emploi et du revenu, dans le piégeage, ou la diminution possible du nombre de ceux qui se livrent à la pêche. D'après cette étude, cependant, les perspectives de l'emploi et des revenus, dans ces anciennes industries fondées sur les ressources, étaient tout au plus limitées et insuffisantes pour une population dont le taux d'accroissement est extraordinairement rapide. Plusieurs autres études moins complètes, effectuées dans d'autres parties de la zone septentrionale, semblent aboutir à peu près aux mêmes conclusions.

Autres sources d'emplois

En somme, si l'on parvenait à tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles en modernisant l'outillage, en poussant la formation suivant de nouvelles techniques et en améliorant les méthodes de transformation et de mise en marché, il serait possible d'accroître sensiblement le revenu réel des Indiens qui s'adonnent au piégeage et à la pêche, de telle sorte que le rendement mensuel qu'ils en tirent serait comparable à celui des personnes engagées dans d'autres industries. Cependant, il semble que les possibilités d'emploi, dans l'ensemble, soient statiques ou diminuent, si l'on se place du point de vue des exigences de la conservation. En mettant les choses au mieux, ces possibilités sont loin de correspondre aux besoins d'une population qui s'accroît rapidement (spécialement dans les cas où l'augmentation est la plus rapide, c'est-à-dire parmi les jeunes qui sont maintenant en âge de travailler). Vu l'aspect très saisonnier du piégeage et de la pêche, dans le Nord (on s'y livre tout au plus six à sept mois par année), le revenu annuel moyen tiré de ces deux occupations est encore bien loin de correspondre au niveau jugé satisfaisant d'après les normes applicables aux centres urbains. Enfin, il faut tenir compte du fait que les jeunes en âge de travailler, dans les régions du Nord, peuvent de moins en moins vivre du piégeage et de la pêche, étant donné qu'ils sont plus ou moins contraints de fréquenter l'école; du reste, les aptitudes à occuper ces emplois dépendent, dans une large mesure, de la connaissance approfondie et détaillée du terrain et des habitudes de vie du poisson et du gibier, connaissance qui ne s'acquiert que par de longues années d'apprentissage remontant à l'enfance.

Il semble donc évident que toute amélioration sensible des perspectives de l'emploi et des revenus des Indiens vivant dans le Nord ne sera possible que si l'on en établit un grand nombre à des endroits où ils pourront obtenir un travail rémunérateur. Il vaut la peine d'examiner les autres possibilités qui s'offrent à cet égard.

a) **Le sud des Prairies**

La migration des ruraux vers les régions urbaines et l'affluence vers les grands centres métropolitains et les centres commerciaux et industriels avoisinants, constituent une importante tendance propre, à vrai dire, à toutes les régions du continent nord américain et spécialement accentuée depuis la seconde guerre mondiale. C'est dans ces centres que se groupent les principales industries secondaires, les institutions financières, les commerces et les entreprises de services qui connaissent l'accroissement le plus considérable dans notre économie et qui sont en mesure d'offrir les meilleures occasions d'emplois rémunérateurs. C'est précisément à cause de la situation géographique du Canada que ce déplacement de population se fait surtout du nord au sud, du moins chez les citoyens nés au Canada.

En contrepartie de cette tendance, on a pu observer une certaine immigration à partir des régions populeuses du Sud, en direction d'endroits moins peuplés ou

inhabités du Nord, par suite de l'amélioration des moyens de transport, de l'établissement de nouvelles entreprises de mise en valeur des ressources et de la fan-dation de nouvelles localités auxquelles celles-ci ont donné le jour. Ce n'est qu'en Colombie-Britannique, cependant, que ce déplacement de population vers les régions moins populeuses, depuis la seconde guerre mondiale, s'est accompli avec intensité, au point d'amener, dans les régions septentrionales, un taux d'augmentation de la population plus rapide que dans les centres métropolitains.

Une région très industrialisée comme le sud de l'Ontario serait capable d'absorber un nombre illimité d'indiens du nord qui quitteraient leur emploi dans des industries primaires; il faudrait, tout de même, tenir compte des problèmes que posent la formation technique et l'adaptation sociale. Cependant, pour les raisons analysées brièvement au chapitre précédent, il ne semble pas que ce soit là, du moins dans un avenir prochain, le meilleur moyen à prendre pour tenter de résoudre le problème de plus en plus aigu que suscitent le sous-emploi et la dépendance des résidants du Nord.

Dans les Prairies, les plaines du sud et la région des contreforts ne semblent pas en mesure d'accueillir un nombre considérable d'Indiens, mis à part les problèmes que posent la formation technique et l'adaptation sociale. Le sud du Manitoba, ainsi que le sud et le centre de la Saskatchewan, sont des régions agricoles. Leur économie est peu industrialisée, de sorte que l'excédent de population rurale est plus que suffisant pour occuper le nombre limité d'emplois disponibles dans les villes qui s'y trouvent. Comme nous l'avons souligné dans un chapitre antérieur, plusieurs bandes indiennes de cette région sont parmi celles qui ont le revenu le moins élevé au pays et qui sont les plus attardées et assistées. Le revenu réel, par habitant, obtenu de la chasse tend même à y être inférieur à celui des bandes des régions situées plus au nord, parce qu'elles ne disposent pas du gibier, du poisson, du bois de chauffage et du bois d'oeuvre nécessaires à la consommation domestique.

Il semble que la situation soit meilleure en Alberta que dans les autres provinces des Prairies. Le sud et le centre de l'Alberta ont connu une expansion beaucoup plus considérable que les autres provinces des Prairies, surtout à cause de la découverte et de l'exploitation d'importants gisements de pétrole et de gaz, dont le succès a rejailli sur d'autres entreprises industrielles et commerciales. Mais il semble que cette prospérité ait très peu profité aux Indiens jusqu'ici, en ce qui a trait aux emplois rémunérés. Elle a procuré à certaines bandes, comme celles de Blood, de Blackfoot, de Sarcee et de Sampson, des caisses et des revenus importants qui, ajoutés aux vastes étendues de terres arables qu'ils possédaient, ont permis à de nombreux Indiens de se livrer à l'élevage. Mais un très petit nombre ont pu obtenir des emplois rémunérateurs dans les centres métropolitains de Calgary ou d'Edmonton, ou dans certaines petites villes.

b) Les régions septentrionales

Un petit nombre d'Indiens demeurant dans le Nord ont évidemment quitté leur lieu de résidence pour aller s'établir dans des villes du Sud; mais il semble que ce nombre s'accroîtra à l'avenir. Cependant, durant la prochaine décennie, ce déplacement ne se produira vraisemblablement pas à un rythme assez intense pour faire face à l'accroissement rapide de la population du Nord et de celle des bandes de la partie méridionale. Le plus grand espoir pour le premier groupe semble donc consister dans la mise sur pied, dans le Nord, de nouvelles industries, afin d'offrir de nouvelles possibilités d'emploi aux Indiens et aux Métis vivant dans cette région. En un mot, il serait plus avantageux, du point de vue économique, d'inciter les Indiens vivant dans le Nord à se grouper dans des centres de cette région que de les inciter à quitter le Nord pour aller s'établir dans le Sud.

Les industries les plus susceptibles d'offrir de nouveaux emplois dans le Nord sont celles des produits forestiers (en particulier le bois à pâte et le papier),

ainsi que l'exploitation minière et la fonte du minerai. Ces industries sont déjà en bonne voie d'organisation dans le nord du Québec et de l'Ontario, et elles emploient déjà un nombre considérable d'Indiens (même si ce nombre ne peut être précise). On peut s'attendre à une expansion générale dans ces domaines. Les nouvelles entreprises importantes les plus récentes, qui représentent des mises de fonds réelles ou éventuelles équivalant à des centaines de millions de dollars, ont trait à l'exploitation du minerai de fer, dans le nord du Québec, et du cuivre, dans le nord de l'Ontario.

Ces deux provinces fournissent aussi une grande partie du bois à pâte et du papier journal produits au pays. Les perspectives à long terme pour ces produits sont très favorables: il semble même que l'exploitation forestière destinée à fournir la matière première, continuera à se faire de plus en plus au nord, dans des régions habitées surtout, sinon entièrement, par des Indiens.

Les perspectives sont également favorables dans le nord du Manitoba, où l'on trouve un nombre relativement élevé d'Indiens souffrant de sous-emploi et demeurant dans des localités isolées. L'exploitation minière et la fonte du minerai ont fait beaucoup moins de progrès dans cette région qu'en Ontario et au Québec, mais elle présente de grandes possibilités. Les trois principaux centres d'exploitation minière et de fonte du minerai, Flin Flon, Lynn Lake, at Thompson (dans le nord-ouest du Manitoba) ont une population globale beaucoup plus nombreuse que toute la population non-urbaine, composée surtout d'indiens et de Métis, de cette vaste région du nord du Manitoba. Thompson, dont la population est d'environ 6,000 âmes, en comptera, prévoit-on, 20,000 ou 25,000 d'ici quelques années. On a constaté une rotation très accentuée chez les travailleurs des mines et des fonderies. Le nombre des nouveaux emplois créés uniquement dans ce centre est donc plus que suffisant pour que les Indiens et les Métis souffrant de sous-emploi ou en chômage dans cette région du nord de la province, trouvent à s'employer (encore une fois, compte non tenu des problèmes que posent la migration et la réinstallation, la formation et l'adaptation sociale qu'il faudrait prévoir). Les vastes réserves de minerais connues, ainsi que d'autres dont on soupçonne l'existence au sud et à l'est du chemin de fer de la baie d'Hudson, offrent des perspectives d'expansion dans cette région et dans le nord-ouest de la province.

De même, l'industrie forestière laisse entrevoir une grande expansion de sa production et de ses occasions d'emploi. Le nord du Manitoba est l'une des rares régions du continent où de vastes étendues forestières sont demeurés à peu près vierges et inexploitées. Une estimation préparée par un groupe de conseillers spécialisés au service du gouvernement manitobain révèle que, grâce à de bonnes méthodes d'organisation, de conservation, de mise en valeur et d'utilisation, la valeur de la production forestière pourrait être quintuplée: de plus, on pourrait au moins doubler le nombre des emplois, qui est actuellement de 8,000, et le porter à plus de 18,000. En outre, les travailleurs pourraient être employés plus longtemps et toucher, dans cette industrie, un meilleur salaire qu'à l'heure actuelle.[1]

On a recommandé fortement au gouvernement du Manitoba d'aider à l'établissement d'une vaste fabrique de pâte de bois au centre stratégique qu'est Le Pas. On a aussi recommandé de créer de vastes entreprises d'abattage de bois à pâte plus au nord et plus à l'est, dans les peuplements qui, par les rivières et les lacs, peuvent être accessibles au chemin de fer de la baie d'Hudson. Les billes seraient expédiées en vrac par le port de Churchill, situé scur la baie d'Hudson . (Présentement, il y a une seule fabrique de pâte de bois et de papier journal au Manitoba: elle est située dans la partie est de la province, à environ 80 milles au nord-ouest de Winnipeg: on compte quelques petites scieries dans le nord de la province.)

Evidemment, de telles entreprises ne peuvent se réaliser que si le gouvernement provincial adopte un programme énergique de dépenses, en vue d'aménager

---

[1] *Manitoba 1962-75*, Rapport *op. cit.*, partie V, section 3.

des routes, des réseaux de transmission d'énergie électrique et d'autres installations et services essentiels de nature à inciter les particuliers à placer des fonds dans d'importantes entreprises d'exploitation des ressources.

D'après le rapport de Buckley, Kew et Hawley, il semble que les perspectives soient beaucoup moins assurées en ce qui a trait au nord de la Saskatchewan, même si cette province prévoit, plus que le Manitoba, l'organisation et la réglementation gouvernementales de l'utilisation des ressources Evidemment, cela s'explique par la rareté relative des ressources. Mentionnons quelques extraits pertinents du rapport:

Au sujet de l'exploitation minière et de la fonte du minerai:

"Si l'on considère toutes les difficultés et les incertitudes, on ne peut supposer que la mise en valeur se fera inévitablement d'ici dix ans, ni que de nouvelles mines donneront du travail aux Indiens et aux Métis. Cette considération, plus que toute autre, exige qu'on procède à une révision radicale des programmes actuels concernant le Nord.

"Mais les espoirs d'emploi pour les Indiens et les Métis dans l'industrie minière ne dépendent pas tant des nouvelles découvertes que de la formation à donner. Si les Indiens n'ont pas la formation requise, quelles que soient les nouvelles mines qu'on vienne à exploiter, ils ne pourront y obtenir d'emplois, tout comme ce fut le cas à Uranium City. Mais, même sans l'existence de nouvelles mines, il est possible de donner aux Indiens une formation leur permettant d'obtenir un emploi dans les entreprises qui fonctionnent actuellement.

". . . un programme de formation ne nuirait pas aux Blancs qui travaillent actuellement dans ces entreprises, parce qu'un grand nombre d'entre eux quitteront de toute façon Uranium City. D'après les estimations de Buck et Henderson, la rotation de la main-d'oeuvre dans les mines du Nord varie ordinairement de 50 à 200 p. 100 chaque année (Buck et Henderson, 1959, p. 106). Un programme de formation devrait donc tenir compte de la rotation de la main-d'oeuvre et de l'augmentation possible de la demande de main-d'oeuvre."

Au sujet de l'industrie des produits forestiers:

"L'industrie du bois d'oeuvre n'emploie pas un grand nombre de travailleurs dans le Nord. Sur plus de 500 scieries établies dans la province, seulement 16 se trouvent dans le Nord. En 1961, parmi les 2,700 hommes employés en Saskatchewan dans les scieries et dans les forêts, seulement 255 travaillaient dans le Nord. De plus, alors que les travailleurs du Nord déménagent rarement dans le sud, on peut observer un déplacement considérable des travailleurs forestiers du Sud, qui vont vers le Nord, Conséquemment, même si les emplois offerts dans le Nord sont peu nombreux, ils sont occupés autant par des gens d'ailleurs que par des travailleurs de la région. L'entrepreneur le plus important, par exemple, emploie de 75 à 80 hommes, dont seulement 40 sont des Indiens ou des Métis.

"Dans l'ensemble de la province, les Indiens et les Métis ont réellement perdu du terrain dans l'industrie du bois d'oeuvre, par suite de la mécanisation.

"Il ne semble pas que l'expansion naturelle de l'industrie du bois d'oeuvre comporte de grandes perspectives d'avenir pour les habitants du Nord. Etant donné que les ressources sont limitées et éloignées du marché, les scieries du Nord resteront probablement peu considérables et peu nombreuses. Il semble que les travailleurs mieux outillés que les Indiens et les Métis soient destinés à prendre la part du lion."

Au sujet de la pâte de bois:

"Ce qui manque en Saskatchewan, c'est évidemment une ou plusieurs fabriques. Selon l'étude de l'Institut Stanford, les approvisionnements de bois seraient suffisants pour alimenter six fabriques ayant chacune une capacité de 300 tonnes par jour (Stanford Research Inst., 1959, pages 270 à 274). Actuellement, on espère établir une fabrique de capacité moyenne (200 tonnes). L'exploitation d'un tel établissement fournirait du travail à 200 hommes pendant toute l'année, outre 150 à 200 hommes qui travailleraient en forêt.

"Il est évident que la perspective d'établir une fabrique de pâte de bois n'inspire qu'une faible confiance à l'égard des nouvelles industries en ce qui touche la suppression de la pauvreté dans le Nord. Cette fabrique même demeure un point d'interrogation; et, même si l'on commençait à la construire cette année, les emplois pourraient tous être facilement occupés par des chômeurs venant du Sud. Les Indiens et les Métis pourraient tout au plus obtenir une partie des emplois en forêt, et d'après ce qu'on sait de l'industrie du bois d'oeuvre, cette proportion serait plutôt faible."

En Alberta, on n'a pas procédé à une telle étude poussée des problèmes et des perspectives économiques intéressant les Indiens du nord de cette province, comme cela a été fait en Saskatchewan et au Manitoba. Le bouclier canadien occupe une partie beaucoup moins considérable de l'Alberta, par comparaison aux deux autres provinces; aussi, le nombre et la proportion des Indiens vivant dans des centres éloignés et vivant de piégeage et de pêche, outre les secours d'appoint, et les problèmes liés à la réadaptation de ces gens dans d'autres industries, ont-ils moins d'importance. D'ailleurs, comme nous l'avons dit déjà, le nord de l'Alberta et le nord de la Colombie-Britannique profiteront d'importants projets de mise en valeur, - surtout l'entreprise hydro-électrique de la rivière la Paix et le projet d'exploitation des sables bitumineux d'Athabasca,- qui, du moins en théorie, créeront assez d'emplois pour donner du travail aux Indiens de ces provinces qui souffrent de sous-emploi.

Cependant, on se trompe en voulant étudier la région du Nord et les Indiens qui y vivent, et leurs perspectives d'emploi, en tenant compte des limites provinciales, Pour un grand nombre d'Indiens, la solution la plus avantageuse consisterait en un déplacement d'est en ouest vers les centres où surgissent de nouvelles industries. Dans le Nord en général, comme nous l'avons souligné, l'industrialisation actuellement en cours est d'une ampleur telle que les Indiens et les Métis établis sur les lieux ne pourraient à eux seuls occuper les nouveaux emplois Jusqu'ici, la main-d'oeuvre embauchée par ces industries comprend surtout des travailleurs venus des régions du Sud et des immigrants, de sorte que les travailleurs de l'endroit ont été presque exclus. Les problèmes que posent la distance oui le refus de se déplacer, n'ont pas constitué les principaux obstacles pour les indiens et les Métis. Traditionnellement, en effet, un grand nombre d'entre eux acceptent volontiers d'aller d'un endroit à un autre et de s'y adapter; actuellement, beaucoup d'entre eux ne semblent guère attachés, du point de vue sentimental ou à tout autre égard, à l'endroit qu'ils habitent. Si les Indiens sont aujourd'hui sédentaires, c'est plutôt parce qu'ils disposent, dans les réserves, d'installations, de services et de moyens de subsistance qu'on ne leur avait pas accordés en dehors des réserves, d'autant plus qu'ils ont de la difficulté à obtenir et à conserver un emploi dans ces centres, et à s'adapter à la vie urbaine.

En 1962, le gouvernement du Manitoba a fait faire une étude de cette question dans le nord de la province. Certaines conclusions de cette étude citées assez longuement ci-dessous, valent probablement pour les centres industriels du Nord, depuis la province de Québec jusqu'à la Colombie-Britannique inclusivement:

"On peut signaler un certain nombre de facteurs de nature à expliquer pourquoi les Indiens et les Métis n'ont pas profité pleinement des occasions d'emploi que leur offrait l'expansion industrielle du Nord manitobain. Certains de ces facteurs sont tout à fait évidents, alors que d'autres sont subtils et complexes. En recueillant des renseignements au sujet de ce problème, nous nous sommes surtout intéressés à trois compagnies et aux collectivités industrielles qui se sont constituées au tour de ces entreprises. Nous avons interrogé des dirigeants de compagnies, des chefs syndicaux et des membres de syndicats, ainsi que des fonctionnaires du gouvernement et d'autres personnes. Les réponses semblent toutes conformes à

l'explication cohérente que noirs nous efforçons de dominer plus bas. Les trois entreprises, de même que les collectivités industrielles, ont observé les mêmes choses au sujet des Indiens et des Métis, mais chacune a fait quelques observations particulières. L'un de ces centres industriels est facilement à portée d'aller-retour d'une réserve indienne nombreuse, pendant que les deux autres sont plus éloignés des centres habités par les Indiens. L'un des deux derniers endroits s'est tout d'abord organisé sans plan préconçu et il semble avoir maintenant atteint son sommet. L'autre a été organise selon un plan très rigoureux et il grandit rapidement. Nous estimons que ces trois centres donnent une bonne idée des problèmes que pose "intégration" des Indiens et des Métis au complexe industriel moderne au sein duquel il faut élaborer le développement économique du Nord manitobain.

"Deux grandes entreprises, qui fonctionnent depuis plusieurs dizaines d'années, ont employé des "douzaines" d'Indiens à un moment ou à un autre. Elles en ont embauché un grand nombre pendant la guerre ou immédiatement après, alors que sévissait une grande pénurie de main-d'oeuvre. Très peu ont gardé leur emploi. Les dirigeants de ces deux compagnies croient que "environ une douzaine" figurent sur leur liste de paye. Voici les explications qu'on donne:

"a) L'inaptitude des Indiens et des Métis, habitués à effectuer un travail saisonnier en plein air, à s'adapter à des emplois dans des domaines comme ceux de l'exploitation minière, de la fonte du minerai, de la fabrication du bois à pâte et du papier, qui exigent un horaire régulier, la ponctualité et l'utilisation constante de nombreuses machines. Les Indiens et les Métis éprouvent beaucoup de difficulté à s'adapter à un travail effectué par périodes de 8 heures (de 8 h. du matin à 4 h. de l'après-midi: de 4 h de l'après-midi à minuit: de minuit à 8 h. du matin) et à faire partie d'équipes dont les heures changent de crois en mois pour chaque travailleur, On souligne, à cet égard, que le travail dans les mines et daims les fonderies diffère de la pêche ou de la coupe du bois à pâte, ou du travail d'entretien des voies ferrées, On ne peut affecter pins ou moins de travailleurs à une tâche ni "prolonger la durée d'exécution du travail", si l'on manque de main-d'oeuvre. Chaque employé doit effectuer un certain travail avec un outillage particulier. Si un employé ne se rend pas à l'heure fixée pour prendre la place de celui qui a terminé sa période de travail, ce dernier doit demeurer à son poste, ou il faut en appeler un autre et l'employeur devra alors payer les taux prévus pour le sur temps. Les retards et les absences, ou le fait de quitter son poste sans avertir, nuisent donc à l'efficacité et entraînent des frais de main-d'oeuvre élevés. La plupart des indiens qu'on a employés à un certain moment pour effectuer des travaux de cette nature, abandonnent leur travail sans avertir, ou bien il faut les congédier parce qu'ils sont toujours en retard ou trop souvent absents.

"b) Néanmoins, un certain nombre d'indiens et de Métis se sont graduellement adaptés à des horaires rigides et aux exigences que comporte le travail dans les mines, les fonderies ou les fabriques de pâte de bois et de papier. Comme le montrent les registres de la Compagnie de chemin de fer de la Baie d'Hudson, de nombreux travailleurs qui ont plusieurs fois quitté leur travail sur la voie ferrée, ont été embauchés de nouveau et se sont finalement adaptés, au point de devenir des employés ponctuels et sûrs. Cependant, un certain nombre d'entre eux ont finalement cédé sous la pression des obligations ordinaires qu'imposent la famille ou la parenté, y compris les tensions, les frictions et les inquiétudes qui peuvent en découler. Dans certains cas, le village où demeurait l'Indien ou le Métis, n'était pas à portée d'aller-retour quotidien ou hebdomadaire, à moins de frais de transport exorbitants. D'un côté, l'Indien ou le Métis qui u dû laisser sa femme et ses enfants dans son village pour travailler dans une ville industrielle, sera porté à s'ennuyer, à s'inquiéter, à être désappointé, se tracassant au sujet de sa femme qui lui est peut-être infidèle le ou ne peut se tirer d'affaire ni s'occuper des enfants toute seule en l'absence de son mari. D'autre part, l'Indien ou le Métis (bien payé, selon les normes usuelles) qui loue ou achète une maison à la ville pour y amener sa famille

ou dont la réserve est à portée d'aller-retour quotidien, voit bientôt sa demeure envahie par la parenté et d'autres qui le dépouillent sans merci. Même s'il travaille fort et consciencieusement et gagne beaucoup d'argent, il n'est pas en meilleure posture, en fin de compte: souvent il s'endette de plus en plus. Une telle situation est évidemment loin d'être encourageante, ou de stimuler le moral. La réaction de l'indien ou du Métis, en pareille situation, sera (i) de tout abandonner, de quitter son emploi, pour retourner au mode de vie traditionnel et retrouver son ancien niveau de vie, en faisant la chasse, le piégeage, la pêche et en obtenant diverses formes d'aide, ou (ii) de se mettre à boire pour diminuer sa tension, de sorte que, tôt ou tard, il sera congédié pour avoir été en retard, absent, ou pour avoir travaillé sans soin ni attention. (Les pressions ordinairement exercées sur celui qui est mieux rémunéré ou plus fortuné, en vue de l'inciter à partager avec autrui, sont peut-être particulièrement considérables dans le cas de ceux qui occupent un emploi assuré et bien rémunéré et comptent de nombreux amis et parents indigents, surtout lorsque ces employés continuent de vivre dans la réserve ou à proximité de la réserve, au milieu d'autres habitants dont le niveau de vie est beaucoup moins élevé et qui dépendent de travaux saisonniers et d'assistance sociale.) Au cours de notre étude, on nous a mentionné le cas de personnes gagnant en moyenne $7,000 par année ou davantage, logées gratuitement, mais qui s'endettaient toujours de plus en plus. Par contre, dans certains cas, le chef de famille n'a pu se libérer de ces pressions qu'en rompant, à vrai dire, les liens qui l'unissaient, sa famille et lui, à la parenté et aux amis et en s'exposant à l'hostilité, voire à l'ostracisme de la part des autres membres de la bande. Le succès observé dans quelques cas particuliers ne semble pas avoir servi d'exemple pour inspirer les autres et les pousser, soit à améliorer leurs habitudes de travail ou à s'efforcer de relever le niveau de leurs réalisations. Ceux qui ont moins de succès, ont tendance à s'excuser ("il est simplement chanceux", ou bien "il a de l'influence") ou encore à manifester du ressentiment ("pour qui se prend-il?"), plutôt qu'à admirer un modèle qu'il y a lieu d'imiter.

"c) Ces tendances de la part des Indiens et, dans une certaine mesure, de la part des Métis, influent à leur tour sur le comportement des Blancs des grandes villes industrielles les exemples plutôt flagrants d'ivrognerie et de prostitution, de logements malpropres et encombrés, de tenue négligée chez les femmes, de négligence par rapport aux normes élémentaires de propreté personnelle et d'hygiène, et le reste, omit contribué à créer, au sujet des Indiens, une image stéréotypée défavorable. La volonté ou la capacité d'"absorber" des Indiens et des Métis semblent limitées pour chaque localité, comme nous l'indiquons ci-dessous en parlant du nombre restreint d'indiens et de Métis qui vivent à Thompson, Flin Flon et Pine Falls. Un procédé plus ou moins subtil de pression ou d'ostracisme organisé a tendance à s'implanter parmi les Blancs qui vivent dans ces centres: on ne loue ni ne vend de maisons à des Indiens ou à des personnes qu'on peut identifier comme des Métis, ou l'on refuse de les occuper à certains emplois dans la vente ou les services où ils auront affaire au public. Cette pratique, de même que la mauvaise réputation que se sont acquise les Indiens et les Métis, qu'on dit paresseux et inconstants, tend à les éloigner des emplois qu'ils pourraient obtenir dans un grand nombre d'industries secondaires et de services établis dans les villes situées à proximité d'une entreprise importante, par exemple une mine, une fonderie ou une fabrique de pâte de bois et de papier".[1]

Les conséquences des constations exposées ci-dessus semblent avoir une grande importance au sujet des occasions d'emploi qui peuvent s'offrir aux Indiens et aux Métis dans de nouveaux centres industriels à croissance rapide, par exemple,

---

[1]S. Jamieson, H. Hawthorn, *The Role of Native People in Industrial Development in Northern Manitoba, 1960-1975*, rapport préparé pour le *Committee on Manitoba's Economic Future*, 1962, pp. 169-174.

Thompson, et, peut-être à l'avenir, dans des villes qui pourront surgir autour de nouvelles fabriques de pâte de bois et de papier.

Des villes industrielles établies depuis nombre d'années, comme Flin Flon ou Pine Falls, au Manitoba, semblent ne pas devoir grandir davantage. On peut trouver parmi la population de ces villes la majeure partie sinon la totalité de la main-d'oeuvre nécessaire, à l'exception de quelques travailleurs très spécialisés, qu'il faut aller chercher ailleurs Le comportement et les pratiques à l'égard des Indiens et des Métis ont tendance à prendre certaines formes déterminées, à cause d'une longue expérience.

Cependant, dans une nouvelle localité qui progresse rapidement, une pareille tradition n'a pas eu le temps de prendre forme, de sorte que les possibilités d'adapter les Indiens et les Métis à de nouveaux emplois semblent plus nombreuses. A cet égard, la ville de Thompson, de même que l'entreprise d'exploitation minière et la fonderie de l'INCO, établies à proximité de ce centre, méritent une étude spéciale.

Les fortes mises de fonds de l'INCO dans l'entreprise d'extraction et de fonderie du nickel à Thompson, de même que l'accroissement rapide de cette ville depuis quelques années, ont été le sujet dont la publicité a le plus parlé relativement à l'expansion économique du nord du Manitoba. C'est dans des entreprises de cette nature que reposent les plus grands espoirs économiques de la région. Si l'on en réalisait quelques autres, surtout à des endroits offrant des perspectives intéressantes dans le domaine minier, comme Island Lake et God's Lake, on rendrait économiquement rentable l'aménagement de chemins de fer et de routes ouvrant des régions qu'il est actuellement impossible d'atteindre par les moyens de transport terrestre. En retour, ces moyens de transport permettraient d'exploiter certaines ressources (spécialement le bois d'oeuvre), dont l'utilisation n'a pas été rentable jusqu'à présent, à cause de l'éloignement des marchés et des frais exorbitants de transport. Et, comme nous l'avons déjà signalé, la liste de paye des entreprises d'exploitation minière et de fonderie entraîne la multiplication des industries secondaires et des services dont elle est le soutien.

Du point de vue strictement statistique, la ville de Thompson à elle seule semble offrir des perspectives d'augmentation des emplois et du revenu plus que suffisantes pour satisfaire aux besoins de toute la population autochtone du nord du Manitoba. On s'attend que la population, qui est actuellement de 6,000 habitants, atteindra peut-être les 20,000 d'ici quelques années. On peut affirmer sans risque de se tromper que les Indiens et les Métis ont très peu profité de cette importante mise en valeur de façon directe ou indirecte (sauf, au début, comme nous l'avons signalé, en effectuant les travaux préliminaires de débroussaillement et de construction).

L'immense majorité des gens qui vivent maintenant à Thompson, viennent du sud du Manitoba, des autres provinces ou d'autres pays. Un très petit nombre d'Indiens et de Métis de la région, comme nous l'avons déjà dit, ont obtenu un emploi permanent à cet endroit.

Depuis sa fondation, la ville de Thompson a grandi suivant un plan soigneusement conçu et réglementé. On a déployé tous les efforts possibles, afin que ce centre n'ait pas l'aspect d'une ville minière aménagée au hasard. On ne se rend à Thompson, depuis le sud du Manitoba ou d'ailleurs, que par avion ou par le chemin de fer de la baie d'Hudson en passant par Le Pas. Les personnes désirant travailler à Thompson pour le compte de l'INCO, doivent tout d'abord se procurer un certificat médical; ils doivent, en outre, se soumettre à un examen au bureau de placement de la compagnie (y compris un examen médical), à Le Pas. Les célibataires et les hommes mariés non accompagnés de leur famille sont logés dans des maisons pourvues de couchettes, situées près de l'endroit où se font les principales opérations de fonderie. Tout comme dans la majorité des centres où l'on procède à l'extraction et à la fonte du minerai, on peut observer à Thompson une rotation très

accentuée de la main-d'oeuvre (l'estimation la plus souvent mentionnée est environ 200 employés par mois).

Les principaux secteurs résidentiels et commerciaux, qui comprennent des habitations unifamiliales ou à deux logements, des commerces de détail, des services et des entreprises d'autre nature, se trouvent à une certaine distance de la fonderie, des bureaux de la compagnie et des maisons pourvues de couchettes. Encore une fois, Thompson est construite selon un plan soigneusement conçu, qui vise à maintenir des normes minimums élevées en ce qui a trait aux habitations, aux services communautaires et à l'organisation générale. Il y a peu de maisons à louer. La plupart des habitations sont construites et vendues par des constructeurs privés ou des courtiers en immeubles, et financées par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Pour devenir propriétaire d'une maison (d'une valeur de $15,000 ou plus, en général), un travailleur doit épargner un montant suffisant pour effectuer un paiement initial minimum, le solde étant financé au moyen d'une hypothèque garantie ou souscrite par l'employeur. L'INCO garantit les hypothèques de cette nature consenties à ses employés, lorsque leur dossier comme employés, leur salaire et leurs perspectives d'avenir semblent garantir les obligations contractées.

Le programme d'embauchage de la compagnie cherche à éviter soigneusement toute apparence ou accusation de préférence radicale. (Comme nous l'avons signalé plus tôt, il a été impossible d'obtenir des chiffres précis concernant le nombre des Indiens et des Métis dont le nom figure sur la liste de paye, parce que, dans les formules de demandes d'emploi et les dossiers des employés, la loi interdit de s'enquérir ou de faire mention de l'origine raciale et de la confession religieuse des employés.) On a assurément l'impression que les citoyens de Thompson appartiennent à une grande variété d'origines ethniques et linguistiques. Les porte-parole de la compagnie ont souligné que les formules de demandes d'emploi remplies par des Indiens ou des Métis sont traitées absolument de la même façon que celles que présentent les membres des autres groupes. Si les candidats à un emploi se soumettent aux mêmes conditions et répondent aux exigences minimums du point de vue médical, on les admet sans distinction à des emplois auxquels leur instruction et leur formation les ont préparées et on les maintient au travail s'ils satisfont aux normes minimums quant à la compétence, à la ponctualité, à la confiance qu'on peut avoir en eux, et ainsi de suite.

Cependant, en pratique, le régime tend à empêcher à peu près tous les Indiens et un grand nombre de Métis d'obtenir un emploi à Thompson ou de le conserver, si on les a acceptés. Comme il arrive ordinairement au cours d'une étude de cette nature, nombreux sont ceux qui ont accusé l'INCO et de petites entreprises privées de Thompson d'avoir intentionnellement traité les Indiens et les Métis de façon injuste; mais il serait impossible de vérifier l'authenticité de pareilles accusations sans procéder à des enquêtes minutieuses. On tend à exclure les Indiens et, dans une moindre mesure, les Métis, en se fondant sur des considérations étrangères à une politique d'embauchage. Si l'on considère les désavantages particuliers d'ordre social, psychologique ou autre auxquels sont en butte les Indiens et les Métis quand il s'agit de s'adapter à une vie industrielle urbaine complexe, on constate qu'un programme d'impartialité qui consisterait à mettre sur le même pied les membres de tous les groupes raciaux ou ethniques, pour ce qui est des critères médicaux ou techniques, en vient à signifier que beaucoup d'indiens et de Métis sont mis de côté dans la course aux emplois ou aux logements. On connaît bien les difficultés qu'éprouvent les Indiens à s'adapter à l'horaire rigide du travail d'équipe dans une industrie très mécanisée. Il y a aussi le problème bien connu de la solitude qu'éprouve le travailleur qui doit demeurer dans une maison pourvue de couchettes, loin de sa femme et de sa famille restées à la réserve (et il en coûte cher pour aller les voir: dans la plupart des cas, il faut voyager par avion nolisé et payer 50c. le mille). D'autre part, pour occuper un emploi permanent à

plein temps et amener sa famille vivre à la ville, il lui faut épargner le premier versement pour l'achat d'une maison et contracter de fortes obligations financières à long terme en prenant une hypothèque de 20 ans ($10,000 ou $12,000) garantie par l'employeur. Vu leur mode de vie et leurs habitudes quant à l'épargne et à la dépense, très peu d'indiens ou de Métis sont en mesure de contracter des engagements financiers aussi considérables et d'une durée aussi longue.

En outre, d'antres caractéristiques propres à lune ville comme Thompson peu. sent tendre à exclure la majorité de la population indigène des régions avoisinantes. Par définition, une localité établie suivant un plan ou d'après tes normes d'urbanisme propres à une population de race blanche, composée de travailleurs de classe moyenne ou de haute classe en ce qui a trait au logement, à l'hygiène, au vêtement et au mode de vie en général, ne saurait accepter des Indiens ou des Métis venus de réserves a peu près isolées ou de collectivités de banlieue et dont la subsistance dépend du travail saisonnier en plein air et de secours qui sont loin d'assurer un niveau de vie matériel satisfaisant. Ainsi, les administrateurs du nouvel hôpital de Thompson ont hésité à admettre les malades venant de centres indiens du nord du Manitoba, de crainte que cela n'amène des groupes de parents et d'amis qui pourraient troubler la paix de la ville lors de leurs visites à l'hôpital, outre tous les problèmes que pourraient susciter les différences de comportement. C'est pour les mêmes raisons qu'on s'est opposé à l'établissement à Thompson de pensionnats au niveau secondaire ou d'instituts de formation professionnelle destinés aux Indiens (ce qui aurait l'avantage de former les étudiants ou les apprentis indiens selon les techniques, les méthodes et les exigences de tâches industrielles et de les familiariser avec la vie urbaine qui s'organise rapidement dans leur milieu). Les protagonistes d'une localité conçue d'après un plan soigneusement préparé, citent Le Pas comme exemple d'une collectivité non organisée et construite au petit bonheur, où se sont établis les Indiens et les Métis, qui l'ont ruinée, chose que, selon eux, il faut éviter à tout prix.

Une industrie en expansion, comme celle de l'extraction et de la fonte du minerai dont dépendent diverses industries tertiaires, et qui ne réussit pas à absorber la main-d'oeuvre locale, devrait, à juste titre, être considérée comme un facteur diminuant les avantages de l'expansion industrielle pour l'ensemble de l'économie. En définitive, qu'est-ce que la province du Manitoba en retire si, pour tout nouvel emploi créé à Thompson, on va chercher à l'extérieur un nouveau travailleur, pendant qu'il faut pourvoir, à grands frais, à la subsistance d'un Indien ou d'un Métis? (Les frais sont peut-être infimes pour la province et l'avantage est peut-être considérable dans les cas des Indiens, évidemment, pour autant que le gouvernement fédéral assume ces frais.)

On pourrait attribuer directement à l'expansion industrielle d 'autres conséquences qui jouent au détriment de la population locale et de ses moyens d'existence. Il y a, par exemple, un certain épuisement des ressources dont les indigènes tirent leur subsistance jusqu'à un certain point, les vastes établissements d'extraction et de fonte du minerai et les lotissements urbains accaparent des terrains sur lesquels on pratiquait autrefois la chasse et le piégeage; les déchets des établissements industriels polluent les rivières et les lacs, ce qui raréfie le poisson; l'inondation de vastes étendues de terre et la construction de barrages, de réservoirs et de centrales d'énergie tendent aussi à éloigner le poisson et le gibier; l'aménagement de routes qui rendent de nouvelles régions accessibles à un grand nombre de personnes entraîne la raréfaction du gibier et des animaux à fourrure; et ainsi de suite.

En outre, comme nous l'avons mentionné plus tôt, l'augmentation subite et temporaire des emplois et des revenus que le nouvel accroissement industriel apporte aux indigènes au cours de ses premières phases de développement, tend à jouer contre eux par la suite. Pendant une courte période, ils peuvent profiter de salaires relativement élevés et dépenser beaucoup tant qu'ils sont employés aux

travaux de charpenterie brute. Cela diminue les stimulants, lorsqu'ils doivent reprendre le travail plus ardu et moins payant que constituent la pêche, le piégeage, l'abattage du bois à pâte et du bois de chauffage.

Et, finalement, les frais qu'entraînent le bouleversement social et le découragement d'un grand nombre d'Indiens sont d'autres conséquences de l'expansion industrielle. *L'International Nickel Company* et la ville de Thompson, comme nous l'avons dit plus tôt, ont réussi à éviter ces frais grâce à un programme rigoureusement appliqué d'urbanisme, de choix des emplois et de placement. Dans une grande mesure, des localités comme Le Pas ont hérité des problèmes suscités par l'expansion de l'INCO et de la ville de Thompson. Un grand nombre de célibataires de sexe masculin passent sans cesse par Le Pas pour obtenir un emploi à Thompson ou à quelque autre centre d'extraction et de fonte du minerai. D'autres y viennent souvent avec des liasses de billets de banque, après avoir quitté leur emploi dans le nord, ou encore pour y passer leur congé. Pour ces deux catégories de gens, l'une des principales attractions de la ville consiste à rechercher des aventures avec des femmes indiennes ou métisses. La contrebande de l'alcool et la prostitution constituent donc, en quelque sorte, des services dans cette localité, spécialement pour les Indiens et les Métis qui, pour divers motifs, sont exclus, des autres domaines d'emploi et de revenu. Cependant, les effets démoralisants de cette situation rendent un grand nombre d'entre eux moins adaptables ou capables d'occuper un emploi rémunéré dans une industrie urbaine qui offre les meilleures possibilités d'expansion.

Des frais de cette nature et d'autres qu'on pourrait énumérer, sont maintenant absorbés presque entièrement, directement ou indirectement, par le gouvernement et les contribuables à tous les paliers, fédéral, provincial et municipal. Jusqu'à quel point certains de ces frais devraient-ils être assumés par les industries elles-mêmes? On pourrait naturellement exiger que les entreprises d'extraction et de fonte du minerai et d'autres entreprises privées acquittent les dépenses de cette nature en embauchant plus d'Indiens et de Métis, en vue de les former en cours d'emploi et de leur donner du travail à plein temps; en leur louant des habitations ou en les aidant à obtenir le crédit nécessaire à l'achat d'une maison, de mobilier et d'appareils ménagers; en leur permettant de profiter pleinement, comme les autres, des services publics d'enseignement, de récréation, de santé, de soins médicaux, etc., et en constituant un personnel spécialisé, qui orientera et conseillera les Indiens et les Métis venus de la forêt, et les aidera à s'adapter à une vie urbaine complexe. Tout cela représenterait des frais directs, sous forme de déboursés additionnels imposés aux employeurs au chapitre des installations et du personnel supplémentaires, et des frais indirects découlant d'une perte d'efficacité et de rendement chez les Indiens et les Métis, par heure de travail, par rapport aux Blancs. Du point de vue de l'ensemble de l'économie, l'imposition de pareilles exigences empêcherait probablement l'expansion industrielle et l'accroissement économique d'atteindre leur plus haut point dans des domaines tels que l'extraction et la fonte du minerai (comme cela s'est produit pour le piégeage, la pêche, l'abattage et le sciage du bois).

Les réponses des employeurs et des porte-parole de la compagnie à une pareille suggestion sont claires, sans équivoque et (compte tenu des certaines hypothèses) logiques:

"1. On ne saurait s'attendre que l'industrie privée, à elle-seule,- spécialement dans un domaine comportant autant de risques et une concurrence aussi serrée que l'extraction et la fonte du minerai,- règle les problèmes économiques et sociaux des Indiens et des Métis (surtout lorsque ces problèmes résultent, dans une bonne mesure, de lignes de conduite du gouvernement qui, depuis au moins un siècle, sont insuffisantes ou mal orientées), et

"2. En ce qui a trait aux lois ouvrières, fédérales ou provinciales, et à une attitude juste et équitable de la part de la compagnie (cela figure dans les ententes conclues avec les syndicats), les employeurs ne peuvent convenablement ni légitimement faire une distinction entre les Indiens et les Métis, d'une part, et les Blancs, d'autre part (et l'on signale que favoriser les premiers ou leur accorder un traitement spécial signifie inégalité de traitement à l'égard des derniers).

Les deux attitudes prêtent à la critique. En ce qui a trait à la première, nous aimerions répéter le principe énoncé plus tôt: toute entreprise privée exploitée en vertu d'un privilège ou d'un permis de l'État (comme le droit exclusif d'utiliser les ressources d'une région à l'avantage d'une entreprise privée) devrait être tenue de supporter, au moins partiellement, les frais représentés sous forme de pertes directes ou indirectes subies par la population de l'endroit par suite de cette expansion industrielle et de l'utilisation d e la ressource en cause. Quant au second point, il y a d'excellentes raisons qui militent en faveur des Indiens et, dans une certaine mesure, des Métis. Vu leurs antécédents, le régime administratif auquel ils sont soumis, leur mode de vie particulier, les conceptions et attitudes défavorables auxquelles ils sont en butte dans les collectivités de Blancs, les Indiens et les Métis se trouvent particulièrement désavantagés dans la plupart des emplois et ils éprouvent des difficultés particulières à s'adapter aux complexités de la vie industrialisée des villes. Lorsqu'ils doivent rivaliser sur un pied d'égalité avec d'autres groupes (selon les critères de compétence technique ou sociale déterminés par la majorité blanche), ils sont naturellement désavantagés. En un mot, si l'on considère l'égalité des occasions et la libre concurrence, se-ion nos normes, on est assuré que les Indiens et les Métis n'auront pas le dessus, de sorte que l'égalité, dans un sens plus définitif, ne peut être atteinte que si cette minorité fait l'objet d'une attention particulière et reçoit une préparation qui lui permettra de rivaliser, sur un pied d'égalité, avec les Blancs ou les autres dans les domaines de l'emploi, du logement ou d'autres commodités."

En résumé, les localités en voie d'expansion industrielle, comme Thompson, semblent avoir une importance décisive pour l'amélioration du bien-être économique et l'intégration de la population indienne et métisse de régions comme le nord du Manitoba. Cependant, l'embauchage et l'absorption d'un nombre de plus en plus grand d'Indiens et de Métis dans un avenir prochain posent de nombreux problèmes complexes et subtils. On ne peut s'attendre que les efforts et les sommes qu'il faudra y consacrer, seront entièrement le fait des entreprises d'extraction et de fonte des minerais et des autres employeurs privés. Il faudra plutôt dresser des plans minutieux et assurer le partage du financement, outre une collaboration étroite entre les organismes gouvernementaux de tous les niveaux, entre les employeurs privés et les représentants des institutions et des organisations (Églises syndicats ouvriers, clubs de bienfaisance sociale, et ainsi de suite). Nous citons, au chapitre suivant, quelques-unes des mesures précises qu'on pourrait ou devrait prendre pour arriver à cette fin, en tant qu'élément du problème général que pose l'adaptation des Indiens et des Métis à la vie urbaine e t au travail dans l'industrie.

Si l'on entreprenait la réalisation d'un programme suffisamment vaste et complet, conçu de cette façon, les distances ou les limites séparant les provinces ne constitueraient vraiment pas, semble-t-il, un sérieux obstacle à la migration et au rétablissement des Indiens dans de nouveaux emplois. Il y aurait probablement des avantages économiques, à la longue, à aider des groupes d'Indiens relativement nombreux à s'établir à des centaines de milles de l'endroit où ils vivent actuellement, à leur faire abandonner des régions attardées, comme le nord-est du Manitoba, pour aller dans des centres en voie d'expansion industrielle, dans le

nord de l'Ontario; de même, ils pourraient quitter le nord de la Saskatchewan pour le nord-ouest du Manitoba, ou le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest pour le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, etc.

c) **Le sud et le centre des Prairies**

Un certain nombre de collectivités indiennes du sud et du centre des Prairies posent un problème spécial, qu'il n'est pas facile de résoudre.

Si l'on adopte, de façon générale, l'exploitation agricole de grandeur optimum, la région des Prairies présente un problème de surpopulation, par rapport au nombre d'habitants que peut soutenir convenablement une économie fondée avant tout sur l'agriculture. A cause de cette surpopulation relative, le Manitoba et la Saskatchewan (et l'Alberta, jusqu'à la fin des années 40) ont subi, depuis les années 20 et particulièrement depuis la seconde guerre mondiale, une diminution sensible de population, par suite de la migration vers l'Ontario, la Colombie-Britannique et diverses parties des Etats-Unis. En dépit de cette migration, qui s'est chiffrée à des centaines de milliers de personnes venant surtout des campagnes, la région compte encore un nombre excessif de fermes dont les revenus sont incertains ou insuffisants, qui sont trop petites et où la mise de fonds ne peut rapporter un revenu suffisant par rapport à la main-d'oeuvre et au capital en cause. Par conséquent, un grand nombre de ces fermes ont dû être subventionnées par le gouvernement ou par les propriétaires eux-mêmes, grâce au fruit de leur travail dans d'autres industries.

Comme nous l'avons signalé plus tôt, quelques-unes des bandes les plus attardées et assistées du Canada se trouvent dans la région des Prairies, La plupart d'entre elles n'ont pas assez de terres pour subvenir convenablement aux besoins de leurs membres au moyen de la culture et elles n'utilisent pas leurs terres de façon à en tirer un rendement maximum. Les habitants de la région n'ont généralement pas d'autres occasions d'emploi sur place, car non seulement l'industrialisation y est faible, mais le sous-emploi règne déjà chez les Blancs, de sorte que les emplois disponibles dans les villes sont l'objet d'une vive concurrence.

En face d'un tel tableau d'ensemble, on doit conclure, semble-t il, que les Indiens devront, tout comme les Blancs, participer à la migration générale de la population rurale excédentaire vers d'autres régions offrant plus de possibilités d'emploi rémunérateur Autrement, les Indiens demeureront ce qu'ils ont été pendant des décennies, un groupe aux prises avec la pauvreté, n'ayant pas de rôle économique important à jouer dans une économie agricole qui prend de plus en plus d'ampleur. Il va de soi que, pour faciliter pareille migration, il faudra mettre en vigueur un programme vaste et complet de formation spéciale et de financement à l'intention des Indiens.

d) **Les provinces Maritimes**

Il semble que les mêmes conclusions vaillent, en fin de compter pour les quelques milliers d'indiens des provinces Maritimes. Evidemment, cette région, spécialement le Nouveau-Brunswick, a ordinairement la plus forte proportion de chômeurs et le revenu, par habitant, le plus bas du pays. Dans cette région, les problèmes fondamentaux tiennent à l'épuisement des ressources (en particulier du bois d'oeuvre), à la faible utilisation de certains produits (en particulier de la d'ouvre), à la distance et aux frais élevés du transport vers les grands marchés. A moins de mises de fonds considérables et de fortes dépenses de la part du gouvernement fédéral, à une échelle sans précédent, outre des subventions généreuses et d'autres moyens propres à attirer des capitaux étrangers dans cette région, on ne peut guère s'attendre à une amélioration sensible de la situation économique des Blancs et des Indiens des Maritimes.

e) **Autres ragions rurales**

Dans certaines autres régions, à part celles dont nous avons parlé, de nombreuses bandes possèdent de vastes étendues de terre propres à la culture ou y ont accès, tandis qu'une proportion considérable de leurs membres chôment et vivent d'assistance sociale. Il semble donc simplement raisonnable de faire en sorte que les personnes sans travail puissent utiliser les ressources inexploitées, de façon à créer de l'emploi et du revenu pour les membres de ces bandes. Une importante partie du programme de la Direction générale des affaires indiennes en vue du développement économique, a porté jusqu'ici sur de tels projets d'utilisation des ressources. La Direction a affecté des sommes considérables et son personnel a consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'agriculture en particulier.

Le bien-fondé d'une telle ligne de conduite est pour le moins contestable. Dans toutes les circonstances, il n'est pas judicieux, du point de vue économique, d'utiliser à fond une ressource ou toutes les ressources disponibles encore inexploitées. Il serait de meilleure politique économique d'affecter la main-d'oeuvre et les capitaux aux entreprises pouvant donner le meilleur rendement en proportion des dépenses. Selon le cas, il est souvent judicieux, du point de vue économique, de ne pas utiliser les ressources lorsque le rendement par rapport à la main-d'oeuvre et au capital engagé est insuffisant, au regard d'autres utilisations possibles.

Il ne semble pas opportun, sauf rares exceptions, d'encourager les Indiens à se consacrer à l'agriculture. Bien que le nombre total de ceux qui se livrent à l'agriculture au Canada ait diminué de 21 p, 100, de 1951 à 1961, alors que l'ensemble de la population a augmenté de plus d'un tiers, aucune industrie ne compte un nombre aussi considérable d'exploitants de petites entreprises non rentables, dont le revenu est faible et incertain, et de travailleurs peu rémunérés, Comme nous l'avons souligné plus tôt, les exploitations agricoles les plus profitables sont de vastes entreprises à croissance rapide, tant en superficie qu'en immobilisations affectées aux installations, à la machinerie, à l'outillage et aux bestiaux, eu égard' aux exigences actuelles. Un nombre de plus en plus considérable d'exploitants de petites fermes ne peuvent subsister que grâce à des subventions gouvernementales et aux emplois trouvés à l'extérieur.

Sauf dans quelques cas, les Indiens ont fait preuve d'un manque de goût ou d'aptitudes pour l'agriculture. Les réponses données dans le questionnaire portant sur les ressources et d'autres rapports du personnel de la Direction générale des affaires indiennes indiquent que les membres de bandes possédant de vastes étendues de sol arable n'en ont presque jamais tiré pleinement parti et que, dans un grand nombre de réserves, ils ont même abandonné complètement l'agriculture. Certains reprochent à la Direction générale des affaires indiennes de n'avoir pas mis à la disposition des Indiens assez de spécialistes en agriculture qui auraient pu leur donner la formation nécessaire pour exploiter efficacement leurs fermes. C'est plutôt dans l'apathie ou le manque d'intérêt des Indiens pour l'agriculture comme mode de vie, qu'il faut voir probablement la cause principale de leur insuccès. On constatera qu'il en est bien ainsi en consultant les chiffres donnés au tableau III, chapitre V, au sujet des raisons de l'insuccès des Indiens dans l'utilisation des ressources locales. Comme l'indique ce tableau, les motifs les plus fréquemment mentionnés sont l'attitude des résidants des réserves (18), l'attrait des emplois salariés (16), le niveau d'instruction des Indiens (15) et le manque de formation technique (12). Quoi qu'il en soit, à une époque où un grand nombre de cultivateurs blancs, spécialisés, expérimentés et très désireux de réussir, éprouvent de plus en plus de difficultés à vivre convenablement, il semble douteux qu'un programme de formation et d'aide financière visant à encourager les Indiens à s'adonner à l'agriculture constituerait un placement justifiable du point de vue économique. Dans la plupart des cas, il serait beaucoup plus profitable d'utiliser ces fonds, ce temps et le personnel à leur rétablissement dans d'autres emplois à salaire qu'ils obtiendraient ailleurs.

Evidemment, certains Indiens ont des aptitudes particulières pour la culture du sol. Lorsqu'il est possible de mettre à leur disposition des terres à bon compte, il faudrait les aider et les encourager à les exploiter le mieux possible. Ces particuliers constituent toutefois une faible proportion de toute la population indienne, de sorte qu'ils ne peuvent contribuer que légèrement à son développement économique en général.

CHAPITRE X

CONCLUSIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES QUESTIONS ECONOMIQUES

Introduction

Quelques-unes des critiques et des recommandations exposées plus bas sont périmées ou le deviendront bientôt. Elles se fondent sur une certaine connaissance de la structure et du fonctionnement de la Direction générale des affaires indiennes, spécialement de sa Division du développement économique, au moment où l'on a entrepris la présente étude, soit au début de 1964. A peine un an plus tard, au moment de la rédaction (à l'été de 1965), la Direction générale des affaires indiennes avait déjà amorcé une importante réorganisation de sa structure et mis en oeuvre de nouveaux programmes en insistant sur une ligne de conduite bien différente de celle qu'elle avait suivie jusque-là, et elle a accru son personnel. Il se peut que la Direction générale des affaires indiennes soit déjà en train de donner suite à un certain nombre des recommandations présentées plus bas, ou même les ait déjà mises en application. La première section du présent chapitre est généralement descriptive et discursive, portant sur un certain nombre de questions controversables au sujet du programme relatif aux Indiens et à l'administration des affaires indiennes. Elle a pour but de fournir des données expliquant les recommandations qui suivent. La plupart des arguments apportés ici de même que les autres tirés des chapitres précédents, sont résumés et énumérés de façon plus concise à la section B.

A. Observations générales

Administration

Le budget annuel de la Direction générale des affaires indiennes a beaucoup plus que doublé depuis la guerre. De façon générale, il semble avoir accusé une augmentation bien plus rapide que celui de la plupart des autres services du gouvernement fédéral. Cela ne devrait pas, cependant, masquer le fait que le budget de cette Direction est encore loin d'être suffisant pour lui permettre d'entreprendre l'expansion qui mettrait éventuellement les Indiens à peu près sur le même pied que les Blancs, des points de vue économique et social. Le retard et le marasme socio-économique dont souffrent la plupart des Indiens, révèlent dans une large mesure que les gouvernements à tous les niveaux n'ont pas consacré par le passé, assez de fonds, de personnel et de temps à l'amélioration de la situation économique et sociale des Indiens.

Voici quelques comparaisons très générales et sommaires: le budget de la Direction générale des affaires indiennes a été, l'an dernier, d'un peu plus de 60 millions de dollars, soit approximativement $300 pour chaque Indien. Il faut ajouter à cela le budget de quelque 20 millions de dollars des Services de santé des Indiens. Ce budget a pour but d'acquitter le coût des installations et des services prodigués à une minorité, par comparaison avec ceux qui sont dispensés à plus de 19 millions d'autres Canadiens par des organismes gouvernementaux. D'autre part, le budget total du gouvernement fédéral, en 1964, a été de 6,550 millions de dollars, y compris 3,042 millions pour des marchandises et des services, 2,235 millions pour des versements de transfert, 995 millions pour l'intérêt sur la dette garantie par obligations et 278 millions pour des subventions. Les dépenses globales des provinces et des municipalités, à ces chapitres, ont été,

respectivement, de 5,565 millions, 1,924 millions, 937 millions et 39 millions (Reveu statistique du Canada, juillet 1965.) Tout compte fait, les dépenses des gouvernements à tous les niveaux se sont élevées, à 14,37€ millions de dollars en 1964, pour une population de 19.4 millions, soit environ $740 par habitant, au regard des dépenses de la Direction générale des affaires indiennes, qui se sont établies à environ $300 par Indien, soit un peu moins de la moitié.

Evidemment, ces chiffres donnent un aperçu inexact à Certains égards: 1° Les dépenses relatives à la défense absorbent à elle seules, environ 1,500 millions de dollars du budget fédérai, et ces dépenses doivent être considérées comme applicables à tous les citoyens du pays. D'autre part, les Indiens, vu le caractère des localités où ils demeurent et la nature des travaux dans lesquels ils se spécialisent, profitent probablement très peu, directement ou indirectement, des emplois et du revenu que procurent les dépenses relatives à la défense. Les mêmes remarques vaudraient pour un certain nombre d'autres domaines, comme le commerce extérieur, l'ordre public et ainsi de suite; 2° on peut supposer, de même, qu'au titre des versements de transfert de 2,235 millions effectués par le gouvernement fédéral, les Indiens profitent au moins autant que les Blancs des avantages tels que les allocations familiales, l'assistance-vieillesse et la pension de vieillesse (qui s'ajoutent aux dépenses effectuées par la Direction générale des affaires indiennes); 3° on peut également supposer que les Indiens profitent de nombreuses dépenses effectuées par les gouvernements provinciaux et municipaux, dont ni eux ni la Direction générale des affaires indiennes ne sont tenus d'assumer directement le fardeau, comme les chemins et routes, l'application de la loi ainsi que la conservation et la mise en valeur des richesses naturelles.

Compte tenu de tout cela, cependant, il n'en demeure pas moins qu'une partie considérable, sinon la majeure partie, des dépenses publiques, aux trois niveaux, ont trait à des aménagements et services dont l'immense majorité des Indiens, à cause de leur isolement géographique et social, leur ignorance, leur manque de formation ou d'autres motifs, ne peuvent faire aucun usage important. Nos universités constituent un exemple frappant. La même conclusion s'appliquerait à une multitude d'autres aménagements et services publics compris dans la catégorie du capital social et surtout concentrés dans les villes, grandes ou petites, qui ne comptent qu'une faible proportion des Indiens, par rapport à l'ensemble de la population.

La même généralisation vaut pour une bonne part lorsqu'il s'agit des entreprises commerciales ou industrielles financées et dirigées par des particuliers. On estime, de façon générale, qu'il faut en moyenne investir un capital d'environ $10,000 pour créer un nouvel emploi, variant de quelques centaines de dollars, pour un petit commerce de détail ou un petit établissement de service, à $50,000 ou davantage pour une usine très automatisée, comme une raffinerie de pétrole. De beaucoup la majeure partie des installations et des services appartenant à des particuliers, comme les magasins, les édifices à bureaux, les établissements industriels et autres, sont aussi concentrés dans les grandes ou les petites villes qui comptent la plus grande partie de la population. Les Indiens n'ont guère ou pas de contact avec ces entreprises à titre d'employés ou de clients.

De façon générale, la plupart des Blancs ont donc vécu et travaillé, durant la majeure partie de leur vie, dans des milieux complexes, où les investissements ont été de plusieurs dizaines de milliers de dollars par habitant, tant dans les entreprises publiques que dans les entreprises privées, et les dépenses annuelles par personne ont atteint des milliers de dollars. Par contre, la plupart des Indiens vivent et travaillent dans des milieux plus simples, qui ont nécessité des investissements de quelques centaines de dollars - ou au plus quelques milliers - par habitant, et des dépenses annuelles de centaines de dollars par habitant.

Somme toute, n'importe quel programme conçu de manière à placer la population indienne sur un pied d'égalité avec les Blancs dans le domaine de la concurrence devra être une entreprise de grande envergure, par comparaison avec le programme de mesures partielles qu'on a suivi jusqu'ici. C'est une tâche formidable de rattraper le temps qui a été perdu au cours de décennies de négligence antérieure. On ne peut s'attendre à y réussir avec le budget limité qui a été accordé à la Direction générale des affaires indiennes. Nous devons nous préparer à dépenser des milliers de dollars par habitant et des centaines de millions de dollars par an, dans l'ensemble, afin d'accorder aux Indiens les aménagements et les services voulus pour qu'ils puissent vraiment vivre comme les Blancs. Une partie de cette augmentation des dépenses sera nécessaire pour améliorer la quantité et la qualité des services publics, de l'assistance technique et des autres services essentiels aux régions qu'ils habitent actuellement. Il faudra consacrer un montant de plus en plus considérable pour que les Indiens s'établissent dans les principaux centres, c'est-à-dire pour financer la formation et l'adaptation d'un nombre croissant d'Indiens, ainsi que leur déménagement des régions qu'ils habitent actuellement pour s'installer dans les centres industriels ou commerciaux où se trouvent les principaux moyens de croissance économique.

Seul un programme de cette envergure peut donner ce résultat. On peut autrement maintenir le rythme de prospérité, mais on ne saurait l'accroître sensiblement. En résumé, peut-être la prospérité économique des Indiens du Canada devrait-elle être envisagée essentiellement comme une partie spéciale de la lutte contre la pauvreté entreprise par l'Etat. Il faudra plusieurs programmes de cette nature, comportant des services d'enseignement et de formation, des subventions pour les déplacements et la réadaptation et ainsi de suite, mais il faudra aussi des dispositions particulières, car les Indiens constituent un aspect particulier du vaste problème de la pauvreté dans notre pays.

Cette négligence passée à l'égard des Indiens est pour une bonne part attribuable à la situation plutôt isolée et anormale faite à la Direction générale des affaires indiennes au sein de la structure gouvernementale. Prenant pour admis que cette Direction pouvait s'acquitter seule de ses obligations, les gouvernements, tu tous les niveaux, l'ont fréquemment méconnue ou négligée. Constituant des enclaves soumises à la juridiction fédérale, au sein des diverses provinces, les bandes indiennes n'ont pas profité des avantages multiples des dépenses effectuées, par les gouvernements provinciaux dans des domaines comme l'éducation, les travaux publics et les projets de mise en valeur des ressources. D'autre part, à cause peut-être de relations inappropriées ou de la pression exercée par la Direction générale des affaires indiennes sur les autres ministères fédéraux, les bandes n'ont pu obtenir du gouvernement central des subventions semblables à celles qu'en obtenaient les gouvernements provinciaux et les municipalités. La Loi sur le rétablissement agricole des Prairies en constitue un exemple frappant. De 1935 a 1965, plus de 800 millions de fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de ce programme et dans d'autres provinces, à part celles des Prairies. C'est seulement depuis deux ans qu'on accorde des fonds aux bandes indiennes en vertu de ce programme et, même à cela, il ne s'agit que de quelques milliers de dollars.

Ces dernières années, la Direction générale des affaires indiennes a établi des rapports beaucoup plus efficaces avec les autres organismes gouvernementaux à tous les échelons. Ces rapports ont été particulièrement remarquables dans le domaine de l'éducation et du bien-être au niveau provincial, de même qu'à propos des programmes conjoints fédéraux-provinciaux et fédéraux-municipaux, comme le programme des travaux d'hiver. Il est à souhaiter que la Direction aura un haut rang de priorité quant aux fonds affectés aux divers organismes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La Direction générale des affaires indiennes

Le programme d'expansion économique de la Direction générale des affaires indiennes de même que la structure, les mesures et les objectifs de sa Division du développement économique semblent insuffisants à maints égards importants. (Nota - Encore une fois, les critiques qui suivent s'appliquent à la situation du début de 1964. Il y a eu des modifications notables depuis lors.)

(1) Comme nous l'avons signalé plus haut, le budget total de la Direction générale des affaires indiennes est tout à fait insuffisant, compte tenu de ce qu'on lui demande de faire pour les Indiens. Dans cet ordre d'idées, le budget annuel, et le personnel affectés à la Division du développement économique, sont insuffisants et hors de proportion, par comparaison avec les autres aspects importants de l'administration de la Direction générale des affaires indiennes. Voici une comparaison qui illustre ce fait. Du budget total de la Direction générale des affaires indiennes, qui était d'environ 62 millions de dollars en 1964, environ 30 millions ou la moitié ont été affectés à l'éducation et 20 millions au bien-être. Au nouveau programme de développement communautaire, établi en 1964, on a affecté 3.5 millions échelonnés sur une période de trois ans.
Par contre, on a alloué au programme de développement économique seulement un million et demi de dollars par année (soit $7 par habitant pour les 200,000 Indiens de tout le Canada). Les dépenses d'immobilisations, sans compter les dépenses annuelles d'exploitation, représentent peut-être un autre million par an.
On peut juger de l'insuffisance de ce montant si l'on songe, comme nous l'avons déjà souligné, que chaque nouvel emploi créé dans l'ensemble de l'économie nécessite un investissement moyen de capitaux de l'ordre de $8,000 à $10,000.

(2) Il semble que le personnel de cette Direction ait surtout consacré son temps et ses efforts à ce qu'on pourrait appeler le maintien, et non à l'expansion de de l'économie. Ce sont peut-être les vestiges d'une tradition établie par la Direction générale des affaires indiennes en sa qualité de mandataire ou de gardienne des Indiens, ce qui constitue sa responsabilité particulière. Quoi qu'il en soit, plusieurs des membres du personnel ne font que tenir des comptes et compiler des dossiers au sujet de questions comme les titres de propriétés et les baux; les recettes et les dépenses des bandes; les prêts et les subventions; etc.

(3) On accorde beaucoup trop d'importance aux industries fondées sur les ressources, dont les Indiens tiraient autrefois une partie considérable de leur subsistance, notamment la chasse (y compris le piégeage), la pêche, l'agriculture et l'industrie forestière, alors qu'on néglige beaucoup trop l'industrie et le commerce, au sens large, ainsi que les emplois rémunérés en dehors de la réserve. Cela ressort clairement de la structure de la Division du développement économique. Chacune des quatre divisions des industries fondées sur les ressources, mentionnées plus haut, comprend un chef et un adjoint et il en va de même pour celles du génie et des ressources minérales (y compris le pétrole et le gaz). Il n'y a cependant pas de chef de division ni d'autre personnel pour l'expansion industrielle ou commerciale (bien qu'il y ait un chef de la Division du placement).
Cette insistance, somme on l'a signalé plus tôt, est clairement illustrée dans le questionnaire portant sur les ressources, que la Division du développement économique a préparé et distribué à tous les surintendants des Agences, afin qu'ils le remplissent.

(4) La structure et le programme de la Division du développement économique seraient aussi améliorés, non seulement par une augmentation des fonds et du personnel en général, mais surtout par une augmentation du personnel possédant une formation professionnelle et occupant des postes clés. Parmi les services

spéciaux établis à l'administration centrale à Ottawa, seulement les chefs de la Direction des minéraux et de la Direction du génie sont des spécialistes professionnels reconnus dans leur domaine respectif. Le premier chef de la Division de l'expansion économique était un administrateur possédant une longue expérience de la Direction générale des affaires indiennes et on l'a récemment muté à un autre poste administratif. Théoriquement, le chef devrait être un économiste spécialisé ayant une expérience pratique de quelques années dans le domaine du développement économique. Outre qu'il faudrait créer une Division de l'industrie et du commerce au sein de la Direction, on manque aussi de personnel chargé de recherches économiques. Le personnel de chaque service de la Division s'occupe des dossiers détaillés, des comptes, des demandes de fonds, de projets suggérés pour diverses localités, de préparation de budgets, etc., presque exclusivement dans leur domaine propre de compétence. Le personnel d'un service semble ignorer ou savoir très peu ce que font les membres du personnel des autres services. Il n'y a pas de personnel préposé aux recherches, dont la tâche consisterait à mettre en corrélation les données fournies par les divers services, encore moins à recueillir d'autres données utiles qui ne sont pas rassemblées au moyen des méthodes actuelles, et à les réunir de façon à donner une vue d'ensemble cohérente. Un tel personnel est nécessaire; il relèverait directement du chef de la Division et aurait pour fonction de fournir les données nécessaires à l'édification d'un programme économique réalisable, bien équilibré et dynamique. les déficiences quant à l'importance et à la compétence professionnelle du personnel semblent à peu près les mêmes aux niveaux régional et local.

Ces faiblesses sont une fois de plus mises en lumière dans le questionnaire qui a pour but de donner un inventaire complet des ressources matérielles et humaines des bandes indiennes d'un bout à l'autre du pays. D'une part, on insiste trop sur certains points et l'on méconnaît d'autres points importants, comme nous l'avons déjà signalé; d'autre part, quelques-unes des questions posées exigent aussi, si l'on veut obtenir une réponse satisfaisante, une connaissance et une expérience que plusieurs surintendants d'Agences ou leurs adjoints n'ont probablement pas. Il faudrait des équipes de spécialistes qui visiteraient pratiquement toutes les bandes du pays, afin de faire une étude vraiment convenable des ressources, ainsi que des possibilités de revenus et d'emplois.

En général, l'amélioration du personnel de la Direction générale des affaires indiennes, particulièrement celui qui est affecté à son programme de développement économique, semblerait nécessiter l'abandon d'une politique d'indépendance et d'isolement relatifs. Les titulaires des postes clés semblent être recrutés en raison de leur expérience de l'administration et de leur compétence dans la Direction, plutôt que suivant leurs connaissances techniques ou leur formation professionnelle et leurs qualités pour les fonctions spéciales qu'on leur demande de remplir.

(5) Le programme de développement économique de la Division semble avoir manqué d'uniformité dans l'ensemble ou de thème principal. Il semble se composer d'un nombre incalculable de petites entreprises de mise en valeur des ressources d'intérêt local, soit une pêcherie, soit une exploitation forestière, soit un programme de défrichement de terrain ou de conservation des animaux à fourrure. La plupart de ces programmes semblent essentiellement destinés à créer du travail ou à procurer des secours aux bandes qui souffrent le plus du chômage et de leur état de dépendance. L'effort énergique déployé en vue d'établir des industries fondées sur les ressources semble, en somme, inapproprié au programme d'expansion économique des Indiens. Les perspectives d'emplois à longue échéance dans ces industries sont à la baisse depuis plusieurs décennies. Cette baisse a été particulièrement marquée au cours des années

1950 et tout indique qu'elle se maintiendra. Alors que l'emploi en général a augmenté de 21.6 p. 100 de 1951 à 1961, dans tout le Canada, il a diminué de 30.2 p. 100 dans le piégeage et la pêche, de 21.4 p. 100 dans l'abattage du bois et de 21.9 p. 100 dans l'agriculture. Ces chiffres ne donnent même pas une idée exacte de la situation, parce qu'il y a beaucoup de sous-emploi dans ces domaines, de sorte que si les exploitants ou les travailleurs qui ne gagnent pas un revenu suffisant cessaient de produire, il en résulterait une augmentation du rendement global permettant une exploitation de plus grande envergure et plus efficace. Par contre, l'emploi dans des domaines comme la construction, la vente et les services n augmenté de plus d'un tiers au cours de la même période. Tout programme destiné à améliorer la situation des Indiens dans des industries fondées sur les ressources, peut tout au plus empêcher un nombre de moins en moins considérable d'Indiens de tirer leur subsistance de ces industries, alors que les plus brillantes perspectives d'amélioration de la situation économique des Indiens consisteraient à accélérer leur embauchage dans des emplois rémunérateurs comportant un travail en dehors des réserves.

(6) Au regard de l'insistance générale sur les industries fondées sur les ressources locales, il semble exister un besoin particulier d'intensifier le programme de placement et d'accroître le personnel. Actuellement, tout indique que la Direction générale des affaires indiennes n'a pas le personnel voulu pour mettre en oeuvre cette partie de son programme de développement économique. Il y a un chef de division, ainsi qu'un adjoint, au bureau central d'Ottawa, alors que la plupart des bureaux établis dans chaque province n'en ont qu'un ou deux. Selon les agents de placement les plus expérimentés et qui ont eu le plus de succès au sein de la Direction, le nombre optimum des cas renouvelables est d'environ cinquante. I es fonctionnaires doivent interviewer les candidats à des emplois ou les travailleurs éventuels et juger de leurs aptitudes et de leur compétence; maintenir des rapports appropriés avec le monde des affaires en général et interviewer chaque employeur quant aux perspectives d'emplois et aux exigences de son entreprise; ils doivent surveiller les employés durant un an ou deux après leur recrutement (c'est-à-dire régler leurs griefs et leurs problèmes d'adaptation; intervenir auprès de l'employeur lorsque surviennent des difficultés et ainsi de suite). D'un point de vue purement économique, un accroissement du personnel affecté au placement serait avantageux, car le fait de procurer un emploi permanent à tout Indien ne constitue pas seulement une économie au titre des dépenses de bien-être social, mais aussi un apport de centaines de dollars en impôt sur le revenu. En se fondant sur l'expérience acquise au cours de plusieurs années dans le travail du placement dans le sud de l'Ontario, les hauts fonctionnaires du bureau régional de la Direction générale des affaires indiennes croient qu'il serait possible d'utiliser au moins huit à dix autres agents de placement ou, ce qui serait l'idéal, au moins un fonctionnaire de ce genre pour chaque ville industrielle importante comptant une population indienne appréciable dans un rayon de 25 à 50 milles. En outre, le personnel de cette région doit trouver des emplois pour un nombre de plus en plus considérable d'Indiens qui quittent le Nord ontarien ou qui viennent d'autres provinces. C'est principalement le cas des Indiens auxquels on a procuré des emplois permanents au sein de l'industrie manufacturière, des services, des bureaux, dans une région très industrialisée comme le sud de l'Ontario. Dans d'autres provinces, les Indiens continueront à occuper, durant un certain temps, des emplois temporaires ou saisonniers dans des domaines comme le défrichement, la Construction, l'abattage et le sciage du bois, l'entretien des voies ferrées et des routes. On pourrait probablement abréger la période de surveillance et augmenter le nombre optimum de cas. Cependant, on éprouve un besoin tout aussi pressant de personnel mieux formé, car dans le cas des emplois temporaires ou saisonniers en ces domaines,

c'est souvent la première fois que les Indiens touchent un salaire à l'extérieur de leurs réserves et c'est aussi la première fois que des employeurs embauchent des Indiens. Il est donc important qu'on s'efforce de satisfaire les deux parties. Souvent la pénurie de personnel a contraint la Direction générale des affaires indiennes à donner du travail aux Indiens tout simplement en recrutant le nombre de travailleurs demandés, sans faire les entrevues ou le choix appropriés et en les envoyant au travail sans s'occuper d'eux par la suite. Il en est souvent résulté du mécontentement, un roulement considérable et des démissions sans avis, ce qui n incité l'employeur à ne pas engager d'autres Indiens.

a) Cette critique de la politique de développement économique de la Direction générale des affaires indiennes, qui était justifiée il y a un certain temps, est également devenue périmée à l'heure actuelle pour certaines provinces. En Colombie-Britannique, par exemple, la Direction s'est plutôt efforcée de trouver des emplois que de mettre en valeur les ressources locales. Alors que, l'an dernier, (en 1964) elle n'avait que deux agents de placement, elle n porté cette année, l'effectif à un minimum de 12 postes, dont neuf ont déjà été remplis. Ces fonctionnaires ont à leur crédit des réussites remarquables. Dans un cas, un entrepreneur chargé de la construction d'un important barrage sur la rivière de la Paix, a demandé l'an dernier, 150 travailleurs indiens. L'agent de placement de la Direction, à Williams Lake, a visité en hélicoptère plus d'une douzaine de bandes indiennes dispersées sur un vaste territoire; ayant recruté les travailleurs nécessaires, il a pris les dispositions pour les faire transporter et leur procurer des scies mécaniques, etc. I 'entrepreneur n été tellement satisfait que, cette année, il a demandé à la Direction de recruter plus de 200 autres Indiens afin de défricher un autre vaste territoire. On a ordonné à l'agent de placement de demeurer sur les lieux du travail, afin de surveiller le placement.

b) La Direction a, en outre, institué récemment ce qui semble être une répartition rationnelle des fonctions, qui est la suivante: 1° la Division du placement et les agents de placement de chaque région sont chargés de trouver pour les Indiens des emplois rémunérés dans les catégories des travailleurs semi-spécialisés ou des manoeuvres. Comme nous l'avons signalé, la plupart des placements de cette nature ont consisté en des emplois temporaires ou saisonniers au service d'industries comme le défrichement et la construction, l'abattage et le sciage du bois et 2° le placement des Indiens relativement peu nombreux ayant l'instruction et la formation voulues pour effectuer une travail manuel spécialisé, un travail intellectuel ou occuper des emplois dans des services, a été transféré à la Division de l'éducation.

On a accompli des progrès remarquables dans ces deux domaines. Cependant, on n'a pas encore abordé ce qui semble être le domaine le plus important et le plus riche en possibilités d'emplois pour les Indiens, celui de l'emploi à plein temps de travailleurs semi-spécialisés et, plus tard, de travailleurs qualifiés dans des usines, des entreprises commerciales et des bureaux, des entreprises de service établis dans des villes industrialisées, petites ou moyennes, et dans des centres commerciaux où un nombre considérable d'Indiens sous-employés pourraient se rendre assez facilement. Dans des douzaines de centres de cette nature, répartis d'un bout à l'autre du pays, on peut observer l'expansion commerciale et industrielle qui crée de nouveaux emplois, alors que dans un rayon de 50 ou 100 milles vivent misérablement de nombreuses bandes indiennes comptant des milliers de membres. La ville de Kenora en constitue un parfait exemple. Le rôle économique des Indiens de ces localités semble être, tout au plus, celui de visiteurs occasionnels, temporaires et importuns, de clients et de spectateurs des Blancs.

Jusqu'ici on a beaucoup critiqué 'a Direction générale des affaires indiennes, dont le programme général, à maints égards, a consisté à encourager les Indiens

à demeurer dans leurs réserves, plutôt qu'à travailler et à s'établir ailleurs. L'Indien qui demeure dans sa réserve peut obtenir de l'aide financière pour se construire une maison; s'il quitte sa réserve, il doit se débrouiller seul et se contenter de l'habitation qu'il peut trouver. La famille indienne qui vit dans une réserve, est assurée d'obtenir un minimum de secours et de bien-être, des services médicaux et des services de santé; lorsque l'Indien quitte sa réserve avec sa famille, la Direction générale des affaires indiennes, dont le budget est limité, a tendance à le remettre au soin des provinces et des municipalités, de sorte qu'elle dédommage tout au plus ces dernières pour les services rendus aux Indiens demeurés membres de leurs bandes et qui ont conservé le statut d'Indiens.

Comme l'expansion économique des Indiens dépend surtout d'emplois rémunérés et vu que de tels emplois obligent d'ordinaire les Indiens à s'éloigner de leurs réserves, on propose qu'une partie considérable et de plus en plus importante du budget accru de la Direction générale des affaires indiennes serve à aider financièrement les Indiens désireux de quitter leur réserve. La priorité absolue du budget affecté au logement devrait être accordée aux Indiens qui désirent amener leur famille avec eux dans de nouveaux centres offrant des possibilités d'emploi; en outre, l'aide à l'habitation devrait être plus généreuse, dans de tels cas, qu'elle ne l'est pour les Indiens des réserves, parce que les normes d'habitation acceptables pour la plupart des Blancs de classe moyenne travaillant dans des villes sont bien supérieures aux normes acceptables dans la plupart des réserves. Si les organismes provinciaux et municipaux sont désireux et en mesure de prodiguer aux Indiens de meilleurs services d'enseignement, d'hygiène, de bien-être et de tout autre ordre que la Direction ne peut le faire, c'est fort bien. Sinon - et cela dépend des lignes de conduite de chaque gouvernement provincial - il faudrait accorder à la Direction le budget et le personnel voulus, pour qu'elle fournisse elle-même ces installations et ces services, même si l'on s'attend que chaque province s'acquitte des responsabilités de cette nature.

Domaines posant des problèmes particuliers

Comme nous l'avons souligné plus tôt, il existe une grande variété des ressources et des possibilités d'emploi à la portée des diverses bandes indiennes ainsi qu'une multitude de facteurs psycho-sociaux d'attitudes et de façons de voir, tant au sein qu'autour des diverses localités où vivent les bandes. Même lorsque les bandes sont groupées dans de vastes catégories de façon plus ou moins arbitraire, il faut élaborer des programmes variés de manière à améliorer la situation économique de chacune.

Les bandes semi-isolées des ragions septentrionales

Les localités indiennes aux prises avec les problèmes de développement économique les plus pressants et les plus difficiles semblent être les nombreuses bandes dispersées d'un bout à l'autre de la vaste zone septentrionale de notre pays englobant la majeure partie du nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, à peu près le tiers nord de la Saskatchewan et le quart de l'Alberta, une partie moins considérable de la Colombie-Britannique par rapport à la population indienne, presque tout le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Dans ce groupe considérable on trouve des gens ayant le plus bas niveau d'instruction et d'aptitudes "marchandes", la proportion la plus considérable d'illettrés et de personnes incapables de s'exprimer en anglais: les problèmes les plus graves de sous-alimentation et de maladie attribuables à l'insuffisance du logement et du régime alimentaire et, surtout, la proportion la plus considérable de chômeurs et d'assistés. Des douzaines de bandes qui autrefois vivaient de chasse, de piégeage et de pêche, ont vite abandonné leurs anciens moyens de subsistance et vivent surtout de secours. Dans certains cas, cette situation tient à ce que la population est devenue trop nombreuse au regard des ressources disponibles. Dans d'autres cas, elle est attribuable

à un concours de circonstances: une connaissance technique insuffisante et des méthodes inefficaces; un outillage inapproprié ou périmé; la perte de la mobilité découlant des exigences relatives à l'instruction et des nouveaux services de santé et de bien-être ou, en général, l'impossibilité de tirer des moyens traditionnels de subsistance, un revenu réel aussi considérable que celui qu'on peut recevoir des secours et du bien-être, de façon générale.

Plus la tendance actuelle se maintiendra, plus iront s'accentuant la démoralisation, l'inaptitude à l'emploi, la pauvreté et l'état de dépendance, car la compétence dans des domaines comme la chasse, le piégeage et la pêche est étroitement reliée à une longue expérience, à la connaissance minutieuse de son milieu, ainsi que des habitudes ou des moeurs du poisson et de la faune. Beaucoup d'Indiens ne sont pas assez compétents dans ces domaines, ou ils ont négligé de le devenir.

Bien entendu, il s'agit là de conclusions générales, dont la valeur varie considérablement selon les régions et selon les bandes de la zone septentrionale. Les programmes destinés à favoriser l'expansion économique varieraient en conséquence.

L'étude très détaillée d'une vaste région nordique, englobant de nombreuses bandes d'Indiens et de Métis, a été affectuée en 1961-1962, par *Buckley, Kew and Hawley* dans le nord de la Saskatchewan. Cette région compte probablement une plus grande proportion de ménages pauvres et assistés de cette catégorie que n'importe quelle autre d'importance comparable de la Zone septentrionale. Dans leur étude, les auteurs ont fait environ 22 recommandations détaillées, abordant tous les aspects du développement économique dans les nombreux domaines pouvant offrir des chances d'emploi. Quelques-unes des conclusions et des recommandations de cette étude sont surtout particulières à la région et. à la population du nord de la Saskatchewan, qui a ses caractéristiques et ses problèmes particuliers, mais plusieurs s'appliqueraient généralement à toute la zone septentrionale. Elles se résument comme suit:

L'industrie minière

1. Qu'un programme de formation en cours d'emploi soit institué immédiatement.
2. Qu'on révise le programme actuel d'aide aux prospecteurs et qu'on l'élargisse de façon à prévoir;
   a) une participation plus active des indiens et des métis;
   b) une formation plus intense et plus poussée;
   c) l'emploi rémunéré de quelques diplômes d'écoles de prospection.
3. Qu'on accorde une aide plus généreuse à l'exploration des ressources minérales, afin de créer des emplois à brève échéance et d'accroître la production à longue échéance. On propose plus précisément l'intensification du programme de cartographie et de levés du ministère des Ressources minérales et la construction immédiate de la route conduisait au lac Reindeer.

Les industries forestières

4. Qu'on établisse des cours abrégés pour les bûcherons et qu'on leur accorde du crédit, afin qu'ils puissent se procurer des scies mécaniques et d'autres articles d'équipement.
5. Que le gouvernement étende l'exploitation de ses scieries.
6. Qu'on intensifie considérablement les programmes de gestion forestière et de sylviculture.
7. Qu'on institue un nouveau service de protection forestière, procurant des emplois permanents à 50 hommes au moins.

L'élevage du vison

8. Que le gouvernement mette sur pied un programme d'expansion destine non seulement à promouvoir la prospérité de l'industrie, mais aussi à établir des Indiens et des Métis comme propriétaires de fermes d'élevage du vison. On propose comme objectif précis l'établissement de 50 nouveaux éleveurs au cours des dix prochaines années.
9. Que le programme d'expansion de l'élevage du vison comprenne ce qui suit:
   a) des services de renseignements destinés aux éleveurs, nouveaux et anciens;
   b) des services d'établissement: prêts et formation;
   c) recherches et enquêtes concernant les problèmes de l'efficacité et l'exploitation & bon compte des fermes d'élevage, tout comme l'élevage proprement dit.

Agriculture

10. Que le potentiel agricole du Nord soit officiellement reconnu et qu'on élabore une nouvelle politique, afin de favoriser l'expansion de l'agriculture.
11. Qu'on mette sur pied un programme d'expansion de l'agriculture, en vue d'établir des cultivateurs à Cumberland buse et dans la région de Buffalo.
12. Qu'un projet de mise en valeur du nord de la Saskatchewan prévoie une étude approfondie de tous les aspects de l'agriculture pratiquée dans le Nord.
13. Qu'on favorise les petites exploitations agricoles dans toutes les parties de la région septentrionale.

Services gouvernementaux

14. Qu'on prenne des dispositions afin de permettre aux Indiens et aux Métis d'occuper tous les emplois gouvernementaux dans le Nord.
    Il s'agirait de:
    (1) mitiger les exigences de la Commission de la Fonction publique.
    (2) obtenir la collaboration de tous les organismes gouvernementaux du Nord;
    (3) instituer un programme de formation fondé sur les besoins de personnel.

Autres industries

15. Qu'on mette sur pied un service de placement pour le Nord.
16. Qu'on ouvre une école de guides à La Ronge, afin d'améliorer les conditions de cet emploi et d'accroître les gains de ceux qui effectuent ce genre de travail en imposant des normes professionnelles. Il faudrait ensuite fonder aussitôt que possible une association de guides et imposer des restrictions pour les permis.
17. Que le gouvernement encourage et favorise les entreprises commerciales, grandes ou petites, en faisant des études préliminaires et des analyses des possibilités, en apportant un appui financier, au besoin, et en accordant toute l'aide possible à la mise en marché.
18. Qu'on accorde à l'atelier communautaire de La Ronge des fonds à prêter et d'autres sous forme d'aide, et qu'on s'efforce de faire jouer un rôle aussi important que possible aux travailleurs indiens et métis. Il faudrait entreprendre des études afin de trouver d'autres produits marchands.
19. Qu'on vienne en aide à la *Northern Cooperative Handicraft Association*, afin qu'elle puisse tirer meilleur parti d'un marché grandissant pour les produits d'artisanat. Il faudrait plus précisément: 1° accorder des prêts, 2° nommer un gérant à plein temps, 3° former des travailleurs, 4° trouver de nouvelles catégories de produits et 5° aider davantage à la mise en marché.
20. Qu'on reconnaisse officiellement les possibilités économiques de l'industrie de la mousse des marais et que le gouvernement:
    a) détermine la possibilité d'instituer une société de la Couronne ou une

coopérative de production et de mise en marché de la mousse des marais provenant de la région septentrionale;
b) étudie la possibilité d'établir un programme qui allierait la satisfaction des besoins des exploitants privés à des mesures destinées à accroître l'embauchage d'indiens et de Métis.

Projets spéciaux

21. Que le projet de coopérative d'habitation conçu par la Direction des régions septentrionales reçoive tout l'appui nécessaire et la priorité absolue dans l'élaboration des programmes.
22. Que le programme actuel de travaux municipaux soit accru, afin qu'il s'applique à un plus grand nombre de villages et de projets. Il est souhaitable de maintenir la coordination avec le programme fédéral des travaux d'hiver dans les municipalités.
23. Qu'on prenne sans tarder des dispositions afin de remédier à la situation particulièrement pénible des habitants de la Loche[1].

Bien que le présent rapport appuie de façon générale, dans le cas de la plupart des régions du Nord, la majorité de ces recommandations soumises à la suite d'une analyse méticuleuse d'une région spéciale (étude conçue avant tout en vue de susciter des mesures de la part du gouvernement provincial) certains programmes semblent mériter une insistance particulière:

1. A cause de cette situation générale de surpopulation et d'accroissement rapide par rapport aux possibilités d'emplois qu'offrent les ressources locales, il pourrait sembler logique d'accorder la priorité absolu à un programme cohérent, qui permettrait de former et d'installer ailleurs tous les Indiens des bandes aptes à recevoir une formation et à s'adapter au travail et à la vie dans d'autres localités, surtout en milieu urbain. il importerait particulièrement de s'occuper des adolescents et des jeunes couples dans la vingtaine ayant des enfants d'âge scolaire ou pré-scolaire. Non seulement ces jeunes sont-ils susceptibles de profiter de l'instruction et de la formation au niveau secondaire et au niveau professionnel, mais leur transplantation diminuerait aussi le taux d'accroissement de la population des bandes dont ils font partie.
   Comme nous l'avons souligné ailleurs (et une section ultérieure du présent rapport donne plus de détails à ce sujet), la Direction générale des affaires indiennes a entrepris, ces dernières années, un programme ambitieux consistant a acquitter les frais de transport et de subsistance de jeunes Indiens des localités du Nord ayant les qualités requises pour faire des études secondaires dans des villes du Sud, des études post-secondaires, techniques ou professionnelles, ou pour suivre des cours complémentaires permettant de profiter de programmes d'apprentissage ou de formation professionnelle proprement dite dans divers emplois. A cause des déficiences graves de l'instruction de plusieurs ou de la plupart des Indiens des localités du Nord, le nombre de ceux qui sont en mesure de profiter de programmes de cette nature est bien inférieur au nombre croissant de ceux qui entrent sur le marché de l'emploi chaque année. Il faudra probablement un certain nombre d'années pour résoudre ce problème. Il y aura sans doute lieu d'accroître les fonds affectés à l'enseignement au niveau primaire dans les reserves indiennes, de recruter un personnel enseignant spécial, de mettre en application des programmes spéciaux ou des services auxiliaires spéciaux dans les foyers et dans les localités, afin de remédier à ces déficiences de l'instruction.
   Comme nous l'avons signalé plus haut, la préparation de ces jeunes Indiens au travail et à la vie en milieu urbain industrialisé exigerait non seulement une

---

[1] *The Indians and Métis of Northern Saskatchewan, Centre for Community Studies, Saskatchewan*, 1963, pp. 57-59.

formation scolaire ou une formation professionnelle, mais aussi les services d'agents de placement qui se tiendraient en relation avec eux, leur prodigueraient des conseils et exerceraient sur eux une certaine surveillance, et pour les familles, les services d'économistes ménagères et de conseillers en bien-être social, ainsi qu'une aide financière spéciale à l'habitation.

2. Il est probable que seulement une minorité des adultes âgés de 25 à 30 ans et susceptibles d'être embauchés, seraient jugés en mesure de s'adapter à un milieu urbain, à cause des difficultés particulières que poserait la vie dans ce milieu; on devrait toutefois déployer tous les efforts afin de découvrir ceux qui le pourraient. Les indiens de cette catégorie devraient profiter d'un programme intense de formation et d'aide financière, qui leur permette de tirer meilleur parti des ressources dont ils disposent, afin qu'ils aient un revenu et un niveau de vie assez élevés pour les inciter à travailler, plutôt que de vivre de secours. Ce programme nécessiterait des mesures comme les suivantes:

   a) La formation dans certaines disciplines indispensables à une existence convenable dans des localités éloignées (par exemple, la mécanique automobile, la menuiserie, la plomberie et d'autres métiers essentiels à la construction: pour les femmes, l'art culinaire, l'alimentation, et l'entretien de la maison). Un programme convenable de formation de cette nature nécessiterait une équipe de professeurs, qui dispenseraient des cours de formation personnelle dans les diverses localités indiennes. Ce programme servirait ou pourrait servir à plusieurs fins, de manière à:
      (i) permettre aux Indiens de se construire de meilleures maisons et de les entretenir;
      (ii) permettre aux indiens de construire, réparer et entretenir les bâtiments nécessaires à la Direction générale des affaires indiennes, aux propriétaires de magasins et aux services d'hygiène et autres services gouvernementaux, plutôt que de recourir à une main-d'oeuvre coûteuse venant d'ailleurs; et
      (iii) rendre un plus grand nombre d'indiens en mesure de profiter des nouvelles possibilités d'emplois auxquelles ils pourraient avoir facilement accès. (Au cours des dernières années, comme nous l'avons signalé, de nouvelles industries ou entreprises de mise en valeur des ressources ont vu le jour dans des régions septentrionales jusque-là isolées et habitées uniquement par des indiens, par exemple, l'entreprise hydroélectrique de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique: l'exploitation du sable pétrolifère d'Athabasca, en Alberta; l'entreprise de l'Inco, à Thompson, au Manitoba, etc. Des entreprises de cette nature présentent des possibilités d'emplois temporaires bien rémunérés dans la construction au stade initial et des emplois permanents au stade de l'exploitation, ainsi que dans les localités qui se constituent aux environs. Jusqu'à présent, on a employé très peu d'Indiens dans ces entreprises.)
   b) L'octroi de prêts à des conditions généreuses, afin que les indiens puissent se procurer du matériel moderne qui leur permettra d'augmenter leur productivité de chasse, de pêche et de piégeage. Il peut certes y avoir de bons motifs de louer du matériel ou d'en faire don, en totalité ou en partie, à condition que les usagers le conservent en bon état et qu'ils en tirent pleinement parti. De façon générale, il n'est pas sage de subventionner les producteurs dans un domaine qui n'est pas économiquement rentable ou peu lucratif. Il se peut cependant qu'on ne puisse faire autrement dans le cas de plusieurs familles indiennes vivant dans des localités isolées. L'octroi de subvention peut être l'unique moyen de les maintenir en activité, de soutenir leur moral et d'éviter qu'ils sombrent peu à peu dans le pessimisme, que suscitent à la longue l'oisiveté et l'assistance sociale.

Ce qu'il faut principalement, semble-t-il, c'est du matériel ou des installations permettant d'accroître la mobilité des Indiens qui font le piégeage, afin qu'ils puissent aller dans des régions éloignées où ils pourront trouver en quantité du gibier et des animaux à fourrure. Il s'agirait, par exemple, d'autos-neige et de moteurs hors-bord pour les canots et, dans les régions avantageuses à la portée de plusieurs bandes, d'avions et d'installations d'entreposage, comme des bâtiments frigorifiques.
En plus de ces divers moyens, il semble que plusieurs localités ont besoin de personnel spécialisé, afin d'initier les Indiens à de meilleures méthodes de traitement et de conservation de leurs produits (comme le prélèvement des filets de poisson et l'apprêt des peaux).

c) Le développement communautaire jouerait un rôle nécessaire, mais secondaire, dans l'exécution de tout programme de cette nature. Ce qui compte avant tout, c'est le développement économique qui requiert une connaissance approfondie de diverses méthodes, ainsi que des placements de capitaux considérables dans chaque bande. Le développement communautaire peut être envisage principalement comme un moyen d'inculquer aux membres de chaque localité la motivation, l'énergie et la volonté nécessaires pour profiter de ces services et de ces installations et améliorer leur situation. A cela s'ajoute l'objectif consistant à inciter la localité à mobiliser l'énergie et les talents de ses membres, afin de se lancer dans des entreprises collectives d'organisation sociale, qui contribueront à leur expansion économique et à l'amélioration de leur revenu réel. Comme nous l'avons mentionné déjà, ceux qui visitent de telles réserves s'étonnent du nombre de personnes sans travail et de la quantité de ressources inexploitées dans un milieu de pauvreté. Des expéditions de chasse et de pêche pour lesquelles les participants seraient bien équipés et bien organisés, la cueillette de bois de chauffage, la culture potagère et divers travaux de construction pourraient accroître considérablement le revenu réel, le confort et le bien-être de la plupart de ces localités indiennes.

3. Les recommandations figurant aux nos 1 et 2 ci-dessus visent a procurer des connaissances fondamentales, du matériel et des installations a tous les adultes aptes au travail et qui demeurent dans des localités indiennes. En outre, il serait très opportun, semble-t-il, de susciter une variété de métiers et de services spécialisés, qui pourraient procurer des emplois rémunérateurs a plein temps a un bon nombre d'Indiens. - et des possibilités de formation pour un plus grand nombre a l'avenir, - au sein des bandes indiennes du Nord les plus nombreuses.
L'absence presque totale de spécialisation et de division du travail est une caractéristique bien connue de la plupart des bandes indiennes du Nord. Presque tous les Indiens pratiquent la chasse, la pêche et le piégeage, ou ils vivent de secours. Un petit nombre de métiers rudimentaires connexes à ces derniers sont utilisés dans chaque ménage. alors que, pour tout le reste, le ménage et la localité doivent se procurer les biens et les services obtenus de l'extérieur un prix exorbitant, en raison du temps nécessaire et des distances. Toute cette organisation devient économiquement inefficace et dispendieuse, parce que les Indiens deviennent de plus en plus dépendants du matériel à commande électrique: scies mécaniques et moteurs hors-bord, autos-neige, traîneaux à moteur, pompes automatiques, chaudières à vapeur et moteur diesel; appareils ménagers comme les laveuses: effets personnels, comme des radios à transistors. Lorsqu'un tel appareil refuse de fonctionner, son propriétaire cherche à le réparer lui-même, chacun faisant venir de l'extérieur a prix élevé les pièces nécessaires.
S'il ne peut pas réparer l'appareil, il le laisse de côté, alors qu'il serait encore utilisable, ou bien il l'expédie a l'extérieur pour le faire réparer à

grands frais (sauf lorsqu'il arrive parfois qu'un spécialiste de l'extérieur se trouve de passage dans la localité).
Les bandes nombreuses, comme celles de Norway House ou d'Island Lake, comptant de 2,500 à 3,000 personnes, qui doivent se transporter surtout par eau, pourraient confier l'entretien des moteurs hors-bord à des mécaniciens à temps complet, au nombre de six. Lorsqu'on songe à tous les autres genres de machines et d'équipement, il est probable que chaque localité de cette envergure pourrait probablement employer deux fois plus de mécaniciens. Il a probablement des débouchés possibles pour un certain nombre d'autres établissements spécialisés de service ou de commerce de détail dans plusieurs localités nombreuses et isolées, par exemple, les lieux de divertissements, comme les salles de billard et les tavernes (lorsque le règlement local le permet); les cafés: les confiseries; les postes d'essence, etc. Il faudrait peut-être encourager les Indiens à établir certaines de ces entreprises sur une base coopérative, surtout pour leur valeur éducative. Compte tenu des difficultés particulières qu'éprouvent les Indiens à constituer et à administrer efficacement les coopératives, il serait probablement plus profitable, à brève échéance, d'encourager et d'aider spécialement des entreprises privées appartenant à des Indiens et exploitées par eux.

4. Réserves à apporter - Toute étude essentiellement économique et toutes les recommandations relatives à une politique à suivre au sujet des Indiens au Canada, sont presque inévitablement peu satisfaisantes et décevantes. Les économistes sont portés à être liés outre mesure par certains préceptes, dont quelques-uns sont d'ordre moral et d'autres sont des hypothèses fondamentales de leur discipline. Deux préceptes importants, en particulier, ont tendance à susciter fréquemment de violents conflits lorsque vient le moment de déterminer une politique. Les voici:
   (i) Le chômage ou désoeuvrement est déplorable, spécialement s'il s'accompagne de l'inutilisation des ressources. Il est admis que la société, tout comme l'individu, retire des avantages lorsque les gens sont actifs pendant la plupart de leurs heures de veille et produisent des choses utiles.
   (ii) Le critère fondamental du rendement économique est le maximum de production relativement à l'apport du travail et des capitaux (ou le minimum d'apport par unité de production). Toute activité qu'il faut subventionner est, par définition, économiquement stérile.

   Poussés à leur conclusion logique, ces deux préceptes deviennent, évidemment, ridicules l'un par rapport à l'autre. Le principe qui consiste à tenir des gens employés à plein temps et à des fins productives, a donné lieu à une situation extrême: on a subventionné des cultivateurs et d'autres producteurs pour qu'ils travaillent péniblement durant de longues heures, en retour de revenus insuffisants, ou pour réaliser des produits qu'il a fallu détruire, donner ou écouler autrement, parce qu'il était impossible de les vendre sur le marché à des prix permettant d'acquitter les frais de production. Pour ce qui est des critères normaux de productivité, il a été prouvé que la société accroîtrait son revenu net, si l'on payait à un grand nombre de petits cultivateurs qui exploitent des terres non rentables, la valeur marchande de leurs terres et si on leur versait, leur vie durant, une pension dont le montant correspondrait aux profits qu'ils tirent de la culture.

Il en est de même du rendement économique. La chasse et la pêche, comme on les pratique généralement sur notre continent, sont évidemment stériles si l'on se fonde sur les critères économiques. En ce qui a trait à la pêche, si l'objectif principal consistait à porter au maximum la prise totale par rapport aux dépenses en main-d'oeuvre et en capital, la méthode la plus productive consisterait simplement à placer des pièges dans tous les lacs et cours d'eau et à l'embouchure des rivières.

Selon toute évidence, la valeur économique de la chasse et de la pêche doit être déterminée selon d'autres critères. De plus en plus, on chasse et l'on pêche pour se récréer; la valeur de cette activité doit donc être déterminée en fonction du plaisir qu'elle procure à ceux qui l'exercent, par les revenus et les emplois qu'elle crée, étant donné que les intéressés doivent en payer les frais. C'est ce qui explique les restrictions minutieuses imposées sur l'équipement, les méthodes, les permis et les saisons, afin de s'assurer que la chasse et la pêche sont pratiquées conformément à des méthodes improductives, des points de vue technique et économique, à titre de passe-temps ou de récréation (à la différence d'une activité productive ou d'un travail). Les distinctions deviennent floues, toutefois, lorsque des guides, traditionnellement considérés comme des travailleurs productifs, sont employés pour aider des gens à exercer une activité économiquement stérile et improductive.

Ainsi, les occupations qui, selon les normes de l'économie traditionnelle, sont stériles et improductives, en ce sens qu'il n'en résulte pas un produit jugé utile, procurent de l'emploi et un revenu à d'autres. Une proportion de plus en plus importante du revenu national et une proportion correspondante de plus en plus forte de la main-d'oeuvre sont affectées à la production de biens et de services destinés à ces formes d'activité subventionnée.

Cet exposé soulève une question de principe. Le régime actuel d'imposition et de répartition du revenu permet à certains groupes à revenu élevé de se livrer à la chasse et à la pêche, formes d'activité économiquement stériles. Peut-on prétendre, en se fondant sur la morale, l'éthique ou l'économie, que les Indiens n'ont pas également droit à de pareils avantages? Des hommes touchant un revenu élevé paient de $500 à $1,000 par semaine pour pratiquer la chasse et la pêche sportives, aidés de guides blancs ou indiens. Est-il plus économique ou plus avantageux pour la société de permettre à des touristes à l'aise d'aider financièrement des Indiens, en les employant comme guides, qu'il ne l'est de permettre au gouvernement de subventionner directement les Indiens, afin qu'ils pratiquent la chasse et la pêche (et peut-être le piégeage) et puissent produire de la nourriture et des matériaux utiles à l'artisanat, tant pour eux que pour le marché?

Il y aurait lieu de formuler des critères appropriés de politique économique à l'égard d'un grand nombre d'Indiens sous-employés et assistés de la zone septentrionale, en vue d'aider à leur assurer une vie active et fructueuse. L'oisiveté complète ou quasi complète et le fait de compter sur l'aide sociale ne sont évident-ment pas satisfaisants, puisqu'ils engendrent la frustration, le découragement et, de façon générale, l'inquiétude. La réorganisation de toute la structure et de l'exploitation des industries du piégeage et de la pêche, en tenant compte uniquement de la productivité maximum de ces industries, ne résoudra pas ce problème. Elle permettrait à une minorité des bons travailleurs de chaque bande de tirer un revenu beaucoup plus considérable du piégeage et de la pêche que par le passé, mais plusieurs devraient abandonner complètement ces industries. Ceux-ci, à leur tour, devraient:

a) continuer à recevoir du secours, ou

b) recevoir une formation spéciale et de l'aide, qui leur permettraient de trouver un nouvel emploi dans un centre urbain industrialisé. C'est là une solution facile par rapport aux critères traditionnels de la productivité, mais elle pose d'autres problèmes.

Il faudrait probablement engager des dépenses considérables pour assurer cette formation spéciale et fournir les diverses formes d'aide voulues pour installer des familles indiennes en milieu urbain industrialisé et leur permettre de s'adapter au mode de vie urbain. Même avec la pression la plus considérable et tous les encouragements possibles, le nombre de ceux qu'on pourrait amener à déménager et à s'adapter, ne répondrait peut-être pas aux besoins d'une population grandissante avant de nombreuses années. Donc, s'il y a lieu de continuer à verser des secours, il s'agit de savoir à quel endroit.

A première vue, il ne semble ni économique ni pratique de continuer à secourir des familles indiennes du Nord en leur versant des subventions aux endroits où elles demeurent actuellement, car le prix des biens et des services importés dans des localités isolées est excessivement élevé, alors que plusieurs genres d'aménagements et de services font défaut. Il semblerait plus économique et plus pratique d'installer ces familles en milieu urbain, où de pareils biens, aménagements et services sont à la fois moins coûteux et plus abondants.

D'autre part, on peut se demander si telle serait la solution la plus satisfaisante. Il serait difficile de convaincre un grand nombre d'Indiens du Nord, de s'établir en milieu urbain, surtout si l'on doit subvenir à leurs besoins en leur versant des secours. Le mécontentement et le découragement seraient probablement plus répandus et plus intenses que s'ils restaient dans leurs réserves. Et si l'on ne veut pas qu'ils s'installent dans de misérables taudis en milieu urbain, il faudrait que la Direction générale des affaires indiennes, en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux, fournisse des aménagements, des services et un personnel spéciaux équivalents ou supérieurs, en nombre et en coût, par ménage, à ceux qui sont recommandés à l'égard des Indiens les plus doués, dans le cadre de tout programme d'envergure pour la formation, la réinstallation et l'exercice de nouveaux emplois en milieu urbain.

La seule ligne de conduite qu'il soit sage de suivre, semble donc être la suivante:

a) Aider, selon les principes exposés plus haut, à déplacer et à réinstaller tous les ménages indiens qui désirent s'établir dans des centres d'emploi urbains ou industriels; et
b) Subventionner ceux qui ne désirent pas déménager ou qui ne le peuvent pas (en leur procurant du nouvel équipement, en leur apprenant de nouvelles techniques, en leur accordant d'autres aménagements et services) afin qu'au lieu de vivre de secours, ils puissent tirer un meilleur revenu de la chasse, de la pêche, du piégeage, de l'artisanat et de travaux connexes; ou autrement dit, pour qu'ils puissent tirer de ces formes d'activité un revenu leur permettant de les exercer en permanence

Vu le petit nombre d'Indiens vivant dans la région du Nord par rapport à toute la population canadienne, le total des dépenses ou des subventions qui leur permettraient de mener une vie fructueuse et active, constituerait une très faible proportion du produit national brut (ou bien de la somme globale des budgets fédéral et provinciaux).

Bandes établies dans des ragions agricoles

Parmi les bandes les plus attardées et les plus sous-employées de presque toutes les provinces, quelques-unes sont établies dans des régions agricoles dont les réserves comptent d'assez vastes étendues de terre propice à l'agriculture.

a) Dans certains cas, le sous-emploi est attribuable a l'accroissement rapide de la population: la superficie, par habitant, a tellement diminué que même si l'on utilisait le sol complètement et efficacement, on ne pourrait subvenir comme il convient aux besoins de la population actuelle, encore moins d'une population qui augmenterait ultérieurement.

De façon générale, les problèmes auxquels ces bandes se heurtent, et le genre de programmes qui favoriseraient le plus leur prospérité économique, semblent analogues à ceux des bandes vivant dans les régions forestières, dont on a parlé plus haut. Bien entendu, elles ne sont pas isolées du point de vue géographique. La plupart ont des routes et des chemins avoisinant ou traversant leur réserve: elles sont donc situées à quelques heures des centres urbains, petits ou moyens. Mais dans plusieurs cas leurs possibilités d'emploi à l'extérieur de la réserve sont presque aussi limitées, parce que la population blanche s'adonnant a l'agriculture dans les régions principalement agricoles, a tendance à rester trop

nombreuse et à détenir de vastes exploitations, ce qui écarte les petits exploitants. Cet état de choses crée ordinairement une forte concurrence pour les emplois et limite les possibilités d'emploi dans les villes. Telle est la situation de vastes régions des trois provinces des Prairies et des provinces Maritimes, ainsi que de maintes parties de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique

Etant donné cette situation, il faudrait donc, en tout premier lieu, donner une formation aux jeunes, les préparer à occuper un emploi permanent au sein de leur collectivité et à demeurer dans des centres urbains offrant des possibilités suffisantes d'emploi et qui ne sont pas à portée d'aller-retour quotidien ou hebdomadaire

b) Dans la majorité des cas, les bandes dont les réserves comptent d'assez vastes étendues de sol arable, n'en tirent pas pleinement parti C'est donc dire que ces terres pourraient employer plus d'adultes et assurer la subsistance d'un plus grand nombre de familles qu'à l'heure présente. Cette situation a incité la Direction générale des affaires indiennes à investir des capitaux dans ces localités, sous forme de prêts et de subventions afin d'encourager les Indiens à s'adonner à l'agriculture. Dans la plupart des cas, les résultats n'ont pas été très heureux).

On pourrait soutenir qu'il faudrait encourager les Indiens de ces localités et leur venir en aide parce qu'on y trouve, tout comme chez de nombreuses bandes isolées du Nord, des ressources inexploitées et des hommes sans travail, et il peut sembler que l'aide à leur activité agricole soit l'unique moyen d'enrayer cette oisiveté, cette dépendance et ce découragement

Les deux situations ne sont cependant pas tout à fait identiques; voici, du reste, les raisons de leurs différences:

1. Il se peut qu'on soit justifié de subventionner les membres âgés des bandes isolées vivant de chasse, de piégeage et de pêche, parce que la plupart ont l'expérience, les aptitudes et les goûts qu'exige ce genre d'occupation, dont ils tirent un revenu convenable ou, du moins, suffisant pour vivre sans recevoir de secours. Par contre, peu d'Indiens ont une préférence et des aptitudes pour l'agriculture. Il faudrait dépenser beaucoup plus pour leur donner la formation voulue, leur procurer les capitaux nécessaires à l'exercice de cette profession et leur permettre d'en tirer un revenu comparable à celui des cultivateurs blancs
2. Comme nous l'avons signalé plus haut, l'augmentation rapide de la productivité, l'ampleur de plus en plus marquée qu'il faut donner à l'exploitation pour atteindre un rendement optimum, la poursuite de l'exploitation de nombreuses fermes subventionnées, sont autant de facteurs qui font que l'agriculture commerciale offre peu de possibilités aux débutants, spécialement lorsque chaque exploitation nouvelle exige des capitaux considérables, Le fait de subventionner un groupe nombreux d'Indiens qui se lanceraient dans de telles entreprises, aurait tendance à perpétuer et à aggraver le problème posé par le nombre excessif d'exploitants de terres peu productives, à diminuer leur mobilité et à restreindre leurs chances d'occuper des emplois plus rémunérateurs. De façon générale, cela tendrait à perpétuer le problème de la pauvreté rurale[1].

a) Lorsque les circonstances le permettent et que les titres fonciers sont bien établis, il serait peut-être préférable, dans les localités indiennes, de favoriser la fusion des fermes, pour constituer des exploitations plus grandes et plus

---

[1]Même si des centaines de milliers de travailleurs et d'exploitants agricoles ont abandonné l'agriculture depuis la guerre, pour se livrer à d'autres formes d'activité, l'agriculture demeure le secteur relativement le plus encombré et le moins bien payé de l'économie canadienne. Comme l'indique le tableau ci-dessous (tiré du *Deuxième exposé annuel* du Conseil économique du Canada, Ottawa, décembre 1965), le revenu du travail fourni par une personne employée dans l'agriculture, est inférieur à la moitié du revenu moyen des personnes employées par toutes les autres industries du pays. (Tableau: voir Note page suivante)

productives. Si les Indiens le désirent et s'ils ont les aptitudes voulues, il faudrait probablement les encourager en ce sens et les aider, en les faisant profiter des conseils de spécialistes en agriculture et en leur consentant des prêts à des conditions intéressantes, par l'entremise de la Direction générale des affaires indiennes (ou son futur service homologue de l'administration provinciale).

b) Dans les bandes où manquent cette compétence, ces aptitudes et cette préférence, il serait plus économique, pour tous les intéressés, de louer les terres à des exploitants de l'extérieur et d'utiliser les revenus à des fins acceptées par les bandes (comme on le fait maintenant dans plusieurs cas).

c) Dans les autres cas où les bandes s'opposent à la fusion des fermes pour constituer de grandes exploitations et à la location des fermes à mies étrangers, il serait peut-être plus économique de ne pas exploiter ces fermes, plutôt que de subventionner leurs propriétaires pour les encourager à les cultiver.

De nombreux Blancs qui possèdent des terres arables les laissent incultes, afin de spéculer ou de pouvoir s'en servir en cas de besoin; il n'y a donc pas de honte à ce que les Indiens fassent de même.

De façon générale, il semble que les investissement, les dépenses, le temps et les efforts consacrés à la formation des Indiens, seraient plus profitables s'ils servaient à les équiper, en vue de leur permettre d'obtenir des emplois en milieu urbain industrialisé, plutôt que dans l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, l'utilisation la plus efficace des terres arables appartenant aux Indiens exigerait l'avis d'économistes agricoles.

3. Jusqu'ici, l'analyse s'est attachée surtout aux perspectives qu'offre aux Indiens l'agriculture commerciale. Cela n'empêche pas les Indiens qui, pour une raison ou pour une autre, sont incapables d'occuper un emploi à l'extérieur de la réserve, et possèdent ou régissent des terres arables, d'y pratiquer l'agriculture de subsistance. Dans les cas où l'oisiveté et l'assistance sociale sont les seules solutions, il semblerait logique d'encourager et d'inciter les membres des bandes à s'adonner à l'agriculture de subsistance et à d'autres entreprises communautaires, qui leur aideraient à s'assurer un revenu réel. Ce serait probablement là le genre de travail le plus utile à entreprendre dans le cadre d'un programme de développement communautaire.

INDICE DU REVENU DE LA MAIN-D'OEUVRE PAR PERSONNE EMPLOYÉE. PAR INDUSTRIE PRINCIPALE, 1956*

Secteur ou industrie	Indice	Secteur ou industrie	Indice
Agriculture	15.0	Forêts	113.2
Pêche et piégeage	78.0	Manufactures	115.4
Commerce	92.7	Finance, assurances et immeuble	122.3
Construction	105.3	Électricité, gaz	138.1
Administration publique, défense nationale et services	106.4	Mines	144.8
Transports, entreposage et communications	11.4	Toutes les industries	100.0

*Les estimations tiennent compte du revenu des entreprises non constituées en sociétés et du revenu agricole net provenant du travail du propriétaire. Conseil économique du Canada, *Deuxième exposé annuel*, Ottawa, décembre 1965, p, 72.

Jusqu'un certain point, il serait peut-être économique aussi d'encourager une spécialisation et une division plus poussées du travail au sein des bandes établies dans des régions agricoles. La chose serait, cependant, beaucoup moins profitable pour les bandes isolées du Nord, car, dans la plupart des régions agricoles, les services spécialisés de réparation et les commerces de détail des villes sont à la portée des cultivateurs des environs.

On pourrait prétendre, évidemment, que les bandes seraient en mesure d'obtenir un plus grand nombre d'emplois, en dépit de leurs revenus limités, si les ménages dépensaient plus leurs revenus au sein de la localité, pour des services dispensés par des concitoyens compétents, au lieu de recourir aux services de Blancs vivant dans la ville avoisinante, assurant ainsi revenu et emploi aux Blancs, et non aux Indiens) Les taxis, les salles de billard et les débits de bière sont des exemples remarquables d'entreprises ou de services où se dépense une grande partie des revenus des Indiens.

Cependant, l'application de ce principe a d'importantes limites, outre les questions de compétence et d'expérience:

a) Dans plusieurs catégories de commerces de détail, particulièrement les supermarchés, l'économie d'échelle que présente le service fourni à une population nombreuse répartie sur un vaste territoire, fait plus que compenser les frais élevés de transport; et
b) Il n'est pas du tout assuré que les Indiens encourageraient une entreprise locale dirigée par des membres de leur bande, de préférence à celles qui sont établies dans une ville située à une distance de plusieurs milles, même à prix comparables. Les Indiens éprouvent une satisfaction morale à faire leurs emplettes. Comme dans toute région agricole, le changement et le plaisir de s'éloigner de leur localité est un facteur important, qui les incite à effectuer des achats à la ville. La valeur symbolique qu'ils attachent au fait d'être servis par les Blancs, au lieu de les servir, est un autre facteur non négligeable. C'est là une explication partielle de la tendance qu'ont les Indiens à dépenser en taxis une partie excessive de leurs revenus, pourtant limités.

Travail agricole occasionnel

L'embauchage d'indiens comme travailleurs agricoles occasionnels affectés à des cultures spécialisées, constitue un problème particulier de la ligne de conduite. Dans le sud de l'Alberta et de la Saskatchewan, on emploie chaque année, durant quelques mois, des centaines d'indiens recrutés au sein de nombreuses bandes dispersées dans une vaste région, pour le démariage et la récolte des betteraves à sucre. Les échelles de salaires sont de beaucoup inférieures aux normes en vigueur dans d'autres industries. L'agriculture est soustraite aux lois provinciales concernant le travail, y compris les lois sur les salaires minimums; les habitations, de même que les autres services, sont de qualité inférieure, et les conditions de vie, généralement pitoyables. Les indiens gagnent à peine de quoi subsister lorsqu'ils travaillent, de sorte que, au terme de la récolte, ils sont d'ordinaire aussi miséreux qu'avant et doivent de nouveau vivre de secours.

La Direction générale des affaires indiennes devrait mettre un terme à cet état de choses aussitôt que possible, car il n'est pas souhaitable qu'elle s'emploie à recruter des travailleurs indiens à l'intention d'employeurs agricoles qui leur paient des salaires de famine et leur fournissent des habitations et d'autres services inférieurs aux normes. La Direction ne peut évidemment pas interdire à chaque indien ou à chaque famille indienne de se chercher de plein gré et d'obtenir un emploi de cette nature, niais elle devrait mettre en oeuvre tous les moyens possibles, par exemple, charger des agents de placement et d'autres fonctionnaires de faire des inspections périodiques, insister auprès des autorités

provinciales et locales, afin d'assurer que tes indiens bénéficiant de salaires et de services convenables.

La situation actuelle donne prise à la critique à maints égards:

1. Pour des raisons d'ordre strictement économique, on devrait appliquer le principe général, selon lequel toute entreprise ou industrie n'ayant pas un rendement permettant de satisfaire aux normes ordinaires ou courantes de salaires, de conditions de travail et de conditions de vie, ne devrait pas rester en exploitation. Si, pour des motifs d'intérêt public, il est indispensable de maintenir l'industrie de la betterave à sucre, alors que son rendement ne lui permet pas de se maintenir sans subvention, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient la subventionner directement, de façon que les employeurs puissent paver des salaires raisonnables et que les employés puissent vivre convenablement. A l'heure actuelle, cette industrie est, en quelque sorte, subventionnée par la Direction générale des affaires indiennes (qui doit subvenir, pendant la majeure partie de l'année, aux besoins des employés de cette industrie, de même qu'à ceux de leur famille, au moyen de secours), ainsi que par les Indiens eux-mêmes, dont le travail est insuffisamment rémunéré.
2. La vieille rengaine selon laquelle il est préférable que les gens travaillent, même si leur salaire et leurs conditions de travail ne sont pas convenables, au lieu d'être continuellement secourus et maintenus dans l'oisiveté, ne vaut pas, en raison des motifs exposés plus haut, et parce qu'elle est contraire à la politique reconnue du gouvernement à l'égard du travail en général, exception faite du travail agricole. Les travailleurs admissibles aux prestations d'assurance-chômage peuvent demeurer sans travail et continuer à recevoir ces prestations aussi longtemps qu'on ne peut leur offrir un travail comparable et aussi rémunérateur que leur emploi antérieur. Lorsque leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées, ils peuvent se prévaloir de l'assistance-chômage et, enfin, des services de bien-être social ou de secours. En résumé, la politique reconnue est la suivante: on ne peut refuser des prestations d'assurance-chômage ni des secours aux sans-travail et aux indigents, afin de les contraindre à travailler à des salaires ou dans des conditions de travail inférieurs aux normes établies. Toute autre façon d'agir donnerait lieu à une exploitation générale et à l'improductivité. Toute autre politique qu'on suivrait à l'égard d'Indiens effectuant un travail agricole occasionnel, reviendrait à les traiter de façon injuste et comme des citoyens de second ordre.
3. Enfin, d'après de nombreuses études concernant la main-d'oeuvre agricole occasionnelle et nomade aux Etats-Unis, les salaires et les conditions de vie inférieurs aux normes, la condition sociale particulièrement basse, la désorganisation de la vie familiale et sociale qui résulte de ce genre de travail, ont pour effet d'isoler le groupe en caste inférieure. Les gens se trouvent, en quelque sorte, pris dans un engrenage et ils ne peuvent s'adapter à d'autres genres d'emplois ni y être acceptés. Plusieurs Blancs ont été victimes d'un tel état de choses, mais pour un groupe ethnique particulier comme les indiens, l'effet en est doublement préjudiciable au regard des objectifs à longue portée concernant la prospérité économique et l'intégration.

En guise d'exception possible, il s a peut-être lieu d'apporter une réserve importante à ce qui précède. Les agents de placement ont constaté, dans certaines régions du pays, que le travail agricole saisonnier peut représenter pour les Indiens des bandes isolées, qui n'ont pas d'autres possibilités d'emplois, l'occasion d'exécuter un travail rémunéré hors de la réserve, et aussi les encourager à se chercher du travail ailleurs. Cependant, il faudrait uniquement considérer cette mesure comme temporaire et ayant surtout un but formateur au sens large. Il faudrait s'assurer que les Indiens ne sont pas assujettis, leur vie durant, à un travail agricole saisonnier peu rémunéré.

c) Bandes désoeuvrées établies près des centres urbains en plein essor ou de nouvelles entreprises industrielles.

Parmi les bandes les plus faibles économiquement et les plus secourues, comme nous l'avons signalé plus haut, on en compte plusieurs qui sont établies à proximité de centres urbains en expansion ou de nouvelles entreprises industrielles. Dans certains cas, cette expansion urbaine fait suite à de nouveaux moyens de transport, qui transforment les localités des Blancs tout comme celles des Indiens. Dans d'autres cas, une nouvelle entreprise importante amène un nombre considérable de nouveaux venus dans une petite localité isolée, et il s'ensuit des répercussions marquées sur la population locale, Blancs comme Indiens. Enfin, il arrive que des Indiens de diverses bandes, fascinés par l'expansion économique, quittent leur réserve et constituent des groupes à faible revenu habitant des taudis dans un milieu économique où ils jouent un rôle de second ordre.

En l'occurrence, les principaux obstacles au développement économique ne sont pas, à proprement parler, des facteurs économiques, comme la pénurie de ressources ou de possibilités d'emploi. Nous l'avons signalé plus haut, les principaux facteurs sont d'ordre: socio-psychologique, y compris le désoeuvrement social et personnel des Indiens; l'apathie et le manque de motivation; l'ivrognerie; l'absentéisme et la négligence au travail; l'hostilité et les inégalités de traitement de la part des Blancs. Il faudrait y remédier par un vigoureux programme de formation, d'adaptation sociale et de placement semblable à celui qui est recommandé pour les Indiens qui quittent le Grand Nord pour les villes, et qui est exposé plus loin, à la section B.

Il n'y a pas de solutions faciles aux problèmes sociaux que présentent de telles localités, et aucun programme ne saurait, à coup sûr, produire des résultats spectaculaires. Au milieu d'une ère de prospérité sans précédant, la société doit encore faut face au problème de la pauvreté, particulièrement chez les assistés sociaux permanents des grandes régions métropolitaines. Dans l'application pratique de leur science, les travailleurs sociaux n'ont pas encore trouvé le moyen de faire agir les apathiques.

Les localités indiennes le plus faibles économiquement constituent une importante proportion du minimum irréductible des assistés sociaux. Il se peut cependant qu'elles aient à leur actif un élément de plus que les autres groupes plus hétérogènes, soit un sens d'identité distincte sous-tendant une fierté cachée, que l'on pourrait mettre à contribution pour les encourager à se relever. Il s'agit là d'un élément dont on pourrait tirer parti dans un programme de développement communautaire.

Éducation et développement économique

L'éducation fait l'objet d'une section ultérieure du présent rapport, car elle constitue d'elle-même un domaine complexe de recherche. A cause du rôle important qu'elle joue dans l'expansion économique et qu'elle est appelée à jouer de plus en plus à l'avenir pour les Indiens du Canada, quelques remarques générales à ce sujet semblent à propos dès maintenant.

Selon des études approfondies effectuées par divers organismes des Nations Unies, de même que par de nombreux spécialistes, l'éducation est le facteur qui influe le plus fortement sur l'expansion économique. Le Conseil économique du Canada donne la priorité absolue à l'éducation, ainsi qu'à un grand programme général et bien coordonné en matière de main-d'oeuvre, pour atteindre le maximum de prospérité économique dans notre pays. Au sein des bandes indiennes, comme il est dit plus haut, cette influence ne semble pas très marquée, mais elle pourrait bien le devenir dans cinq ou dix ans, au fur et à mesure que les nouveaux programmes d'éducation mis en oeuvre par la Direction commenceront à porter fruit.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, l'éducation est utile à l'individu au point de vue économique, non seulement parce qu'elle lui apprend les méthodes et les connaissances techniques exigées dans la plupart des emplois d'une économie moderne, mais aussi parce qu'elle lui inculque une partie de la discipline et des habitudes de travail qu'exigent, de nos jours, le monde des affaires, l'industrie et les autres institutions.

Les trois catégories de localités indiennes sous développées ou économiquement faibles dont on a parlé plus tôt, ont un trait commun: le niveau d'instruction de leurs effectifs est généralement bas.

On reproche parfois au programme actuellement dispensé aux Indiens de priver les localités de leurs habitants les plus intelligents, les plus instruits et les plus entreprenants. Une proportion considérable d'étudiants indiens qui, au terme de leurs études secondaires, suivent un cours spécialisé, technique ou professionnel, quittent leurs réserves pour ne plus y retourner.

Les données réunies jusqu'ici au sujet des bandes comprises dans l'échantillon et d'autres, ne corroborent pas cette critique. D'après cet échantillon, il existe une forte corrélation entre la prospérité économique et la proportion des membres des bandes vivant hors de la réserve, ce qui laisse entendre que la migration ne contribue pas à la déchéance de la bande. Il est vrai que les non-résidants gagnent généralement en moyenne .un revenu par tête plus élevé que les résidants, ce qui laisse supposer que les premiers comptent parmi les plus expérimentés et les plus entreprenants; par ailleurs, les résidants de ces bandes touchent aussi, en moyenne, un revenu, par habitant, plus élevé que ceux des bandes qui comptent une faible proportion de non-résidants.

D'autre part, il semble que, chez les .bandes les plus avancées, une forte proportion des membres des professions libérales ou spécialisées retournent dans la même localité pour y exercer leur profession d'instituteurs, d'infirmières, d'administrateurs, et autres, Il semble en être ainsi, notamment, chez la bande des Six-Nations. Malheureusement, le questionnaire distribué par la Direction générale des affaires indiennes, qui comprenait une question sur les occupations des membres de la bande, ne demandait pas aux répondants de préciser leur lieu de domicile.

B. Résumé et recommandations concernant le développement économique

I. Généralités - Pour l'ensemble du pays

(1) Suivant le sens donné à cette expression dans le présent rapport et lorsqu'il s'agit des localités indiennes au Canada, le "développement économique" se définit, s'analyse et se détermine d'après le revenu réel, par habitant, en salaires.

(2) Le développement économique a, pour les Indiens du Canada, une acception particulière, et il nécessitera divers genres de programmes, ou bien des programmes comportant une insistance distincte, par rapport à ceux qui sont étudiés ou recommandés dans les nombreux écrits portant sur le développement économique des régions ou des pays sous-développés ou en voie d'expansion. Pour ces derniers, les principaux problèmes sont ceux qui ont trait à l'acquisition ou à l'accumulation de capitaux, ainsi qu'à la mise au point de nouvelles méthodes et à leur perfectionnement, en vue de tirer meilleur parti des ressources disponibles, de créer de nouvelles industries et d'accroire le rendement, pour être en mesure de subvenir aux besoins de la population en cause et de lui procurer un revenu réel plus élevé. Pour les Indiens du Canada, qui constituent une faible minorité de la population totale et qui demeurent dans des centaines de petites localités dispersées dans un milieu économique complexe et industrialisé, oh les revenus sont généralement élevés, les principaux problèmes de l'expansion économique

sont inséparables, sous plusieurs-aspects, de ceux qui ont trait à l'objectif général de l'assimilation des Indiens à la collectivité canadienne. Leurs possibilités de revenu et d'emploi au service d'industries fondées sur les ressources, soit le piégeage, la pêche, l'agriculture et la cueillette, sont généralement statiques ou en régression. Dans la plupart des cas, le principal moyen d'assurer la prospérité économique des Indiens du Canada consiste à faciliter leur déplacement ou leur migration, afin qu'ils puissent sortir de leur réserve pour occuper des emplois rémunérés dans des localités et des entreprises non-indiennes. L'exploitation et la mise en valeur des ressources, dans les limites ou à proximité des réserves, pourraient ou devraient être un élément tout à fait secondaire de tout programme complet d'expansion économique qui les concerne.

(3) Pour autant que le développement économique des Indiens est inséparable de leur participation à la vie canadienne au sens large, tout programme entrepris à leur intention devra être intégré et complet, dans sa portée donne dans sa conception. L'objectif ou le mode le plus réalisable et le plus efficace devrait tendre, en théorie, à un développement socio-économique équilibré. C'est dire qu'un tel développement ne peut être envisagé en pratique ni réalisé de manière efficace, pour ce qu'il est en soi ou par des moyens purement économiques, indépendamment des aspects éducatifs, sociaux, culturels ou politiques. Les réalisations de ce genre doivent s'accomplir dans un certain esprit de coordination, afin qu'elles puissent se compléter, plutôt que se faire obstacle.

(4) L'expansion économique des Indiens exigera aussi une intégration plus prononcée que celle qui a résulté jusqu'ici de la politique du gouvernement à tous les niveaux (fédéral, provincial et municipal). Ces dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un certain nombre de lois destinées à enrayer diverses causes de pauvreté. Ces lois ont trait, par exemple, aux programmes de formation et de recyclage, aux prêts consentis aux travailleurs en chômage afin de financer leur acheminement vers de nouveaux centres d'emplois, ainsi qu'aux subventions en espèces pour le redressement économique et la mise en valeur des régions rurales pauvres. Un certain nombre de ces mesures sont ou seront financées entièrement par le gouvernement fédéral; dans certains cas, les frais en seront partagés, en vertu d'ententes, avec les provinces et les municipalités en cause. Ces dispositions, qu'on projette d'étoffer par d'autres mesures particulières, s'intégreront probablement au programme de la "guerre à la pauvreté", annoncé l'an dernier.

Les Indiens, la plupart réputés pauvres et sous-employés, bénéficieront probablement des diverses mesures adoptées dans le cadre de ce grand programme. Vu que ce groupe ethnique pose des problèmes particuliers au sein de la multiplicité de gens aux prises avec la pauvreté, le chômage et le sous-développement, il lui faudra, en outre, des programmes coordonnés tout à fait particuliers, ainsi que certains services et dispositions, en plus de ce qui intéresse l'ensemble de la collectivité.

(5) Jusqu'ici, la politique du gouvernement à l'égard des Indiens a surtout consisté en des mesures de protection, d'entretien et de soin, plutôt que de développement. Pour permettre aux Indiens d'atteindre un stade économique plus ou moins égal à celui des Blancs, il faudra appliquer, répétons-le, un vaste programme coordonné comportant plusieurs aspects. Il en résultera des dépenses beaucoup plus considérables que le montant prévu jusqu'à présent au budget de la Direction générale des affaires indiennes, probablement deux ou trois fois plus que le budget de 1964, par exemple. (Voici une comparaison qui nous en donne une idée approximative: les dépenses totales du gouvernement pour toutes les catégories d'aménagements et de services

dispensés par les gouvernements à tous les niveaux (fédéral, provincial et municipal) pour l'ensemble de la population canadienne au cours de 1964, ont été, par habitant, environ deux fois et-demie plus élevés que les dépenses totales de la Direction générale des affaires indiennes pour les Indiens. De façon générale, cet écart est probablement plus considérable dans le secteur privé.) Le budget de la Direction générale des affaires indiennes, bien entendu, ne devrait pas nécessairement être augmenté d'autant, vu que les diverses mesures prises dans le cadre de la guerre contre la pauvreté et financées grâce aux revenus généraux, peuvent profiter aux Indiens comme aux Blancs et leur procurer une partie des services et des aménagements recommandés plus bas pour assurer leur expansion économique.

(6) Il faudra apporter d'importantes modifications au budget de la Direction générale des affairés indiennes, en ce qui concerne l'insistance ou l'ordre de priorité, et en augmenter considérablement le montant. Ainsi, en 1964, sur un budget total d'à peu près 60 millions de dollars, on a attribué environ 30 millions à l'éducation et environ 13 millions au bien-être social, mais seulement un million et demi au développement économique comme tel; comme nous l'avons signalé plus haut, diverses dépenses engagées à d'autres domaines, particulièrement à l'éducation, seraient toutefois jugées appropriées ou nécessaires à tout programme général d'expansion économique. Dans les programmes envisagés pour l'avenir, il faudra probablement, que le développement économique constitue, du moins pendant quelques années, le poste le plus important d'un budget sensiblement accru.

(7) Il faudra apporter des modifications importantes à l'organisation, au personnel et à la ligne de conduite de la Division du développement économique, en plus d'accroître son budget. (Nota - Certaines propositions énoncées plus bas, en plus de quelques autres, étaient déjà en vie d'exécution au moment de la rédaction du présent rapport.)

a) Jusqu'ici les lignes de conduite de la Direction générale des affaires indiennes en matière de développement économique Ont porté particulièrement sur la mise en valeur des ressources des localités indiennes. Les données qu'on possède maintenant, indiquent qu'il faudrait insister principalement sur d'autres points, soit encourager la migration des Indiens ci leur procurer des emplois rémunérés, puis attribuer à la mise en va leur des ressources locales un rôle secondaire et auxiliaire, si l'on veut augmenter suffisamment le revenu, réel des Indiens. En conséquence, il faudra, dès maintenant, affecter une part bien plus importante des dépenses de la Direction générale des affaires indiennes à la création de services et d'aménagements destinés aux Indiens qui ont quitté leur réserve, au regard de ceux qui y sont demeurés.

b) On aura besoin d'un personnel spécialisé en économie et en disciplines connexes, afin de recueillir, vérifier et analyser les données pertinentes et de rédiger des rapports complets, de mettre en oeuvre des programmes coordonnés d'expansion économique destines aux Indiens des diverses régions, et aussi de coordonner l'activité de la Direction générale des affaires indiennes et celle des autres organismes gouvernementaux à tous les niveaux, dans l'exécution de ces programmes.

c) En outre, des spécialistes devraient diriger diverses sections importantes de la Division du développement économique, afin d'être en mesure d'étudier convenablement les problèmes et données techniques qui se présenteront. Les principales subdivisions industrielles comprennent maintenant l'agriculture, les forêts, la pêche et la chasse, les mines, les minéraux et le génie. Au moment de la rédaction du présent rapport, seules les deux dernières avaient à leur tête des personnes ayant une formation professionnelle. Il faudrait créer une Section de l'industrie et

du commerce, qui comprendrait des spécialistes et un personnel rompus à l'administration des affaires et à la commercialisation.)

d) Le placement des travailleurs doit jouer un rôle particulier et prendre une importance spéciale sur le plan du développement économique. Les agents de placement devraient être compétents et plus nombreux, particulièrement au niveau régional ou provincial (même s'il y a eu une amélioration sensible, à cet égard, au cours des deux dernières années).

e) Au niveau régional ou provincial, il faudra, en outre, un personnel plus nombreux, ayant l'expérience et la formation voulues pour établir des services et des aménagements auxiliaires, en vue de mettre à exécution des programmes de placement parfois complexes et difficiles à administrer.

(8) Le développement économique, entrepris pour l'ensemble de la population indienne du Canada, peut être envisagé comme un moyen de faciliter le prompt déplacement d'un nombre considérable et sans cesse croissant de personnes, pour les établir dans des industries et des occupations qui diffèrent totalement les unes des autres, en ce qui concerne les caractéristiques et les exigences de l'emploi, tels la compétence, l'aspect saisonnier, la ponctualité, le degré de mécanisation, l'autorité et la surveillance. Ces industries et occupations suivent un ordre approximatif de progression, à partir des domaines d'activité fort encombrés, qui sont assujettis aux ressources naturelles de régions plutôt isolées, jusqu'aux emplois compliqués et bien rémunérés qui caractérisent les principaux centres urbains. Cet ordre a été énoncé dans un chapitre précédent.

(9) Le placement, nous l'avons déjà dit, doit jouer un rôle essentiel dans tout programme complet de développement économique de la population indienne du Canada. C'est une tâche compliquée, qui nécessite un personnel qualifié et armé de connaissances particulières permettant d'accomplir ou de surveiller des travaux particuliers, comme l'entretien des rapports avec les employeurs, les bureaux de placement, les syndicats ouvriers et les autres agents ou organismes qui règlent l'embauchage dans-divers domaines; le choix des candidats; l'octroi de subventions pour l'acquittement des frais de passage et d'autres frais de déplacement; l'acheminement de l'aide financière accordée pour le logement et la réinstallation; l'orientation des travailleurs; le rôle d'intermédiaire entre les travailleurs et es employeurs, et ainsi de suite.

a) Jusqu'ici, la Direction générale des affaires indiennes s'est limitée à deux principales catégories de placement, et son personnel s'y est consacré à des degrés variables. Les voici:

(i) Le placement des indiens ayant l'instruction et la formation voulues pour devenir techniciens, préposés aux écritures ou employés de bureau, ou s'acquitter de certaines tâches de services. Cette tâche est confiée à un personnel déterminé au sein de la Division de l'éducation, de la Direction générale des affaires indiennes, et

(ii) Le placement des Indiens spécialisés ou manoeuvres dans des emplois occasionnels ou saisonniers, notamment dans l'agriculture, l'exploitation forestière, le bûcheronnage ou les gros travaux de construction. Cette tâche incombe à la Division du placement.

b) Il est un secteur de placement, d'importance capitale, qui se situe à mi-chemin des deux secteurs ci-dessus, envisagés dans la vaste perspective exposée au paragraphe 8, et qui pose des problèmes plus difficiles. Il s'agit du placement d'un grand nombre d'indiens dans des emplois spécialisés au service d'entreprises industrielles et commerciales établies dans des régions comptant une foule d'Indiens sous-employés ou en chômage. C'est particulièrement le cas de nombreuses villes situées

dans le nord de presque toutes les provinces, qui ont surgi à proximité des scieries, des fabriques de pâte et de papier, des mines et des fonderies. C'est également un trait caractéristique des centres urbains de transport, d'affaires et de commerce établis dans de nombreuses régions agricoles, où plusieurs bandes d'indiens souffrent de sous-emploi et accusent un retard économique. Les Indiens y ont été en majeure partie écartés des emplois, parce qu'ils n'avaient ni les habitudes de travail ni les aptitudes voulues, ou en raison de leur inadaptation à la vie urbaine, d'une part, et de hostilité des employeurs et des citadins blancs envers eux, d'autre part. Pour bien adapter les Indiens à des emplois ou les établir dans de tels centres, il faudrait installer dans chaque région les aménagements et les services voulus, ainsi que des équipes de spécialistes qui s'acquitteraient de certaines fonctions telles:

(i) la sélection méticuleuse et le recrutement d'Indiens de diverses bandes qui manifestent un comportement et des habitudes de travail stables, en plus d'être intelligents et capables de-s'adapter.

(ii) une vigoureuse campagne auprès des employeurs et des hommes d'affaires locaux, afin qu'ils acceptent d'employer des Indiens dont la formation en cours d'emploi serait subventionnée;

(iii) l'acquittement des frais de transport, l'octroi de subventions à la formation, l'octroi de prêts ou de subventions permettant aux Indiens aptes 'a occuper un emploi permanent d'acquérir une habitation et un mobilier, au même titre que les travailleurs blancs qui exécutent un travail identique;

(iv) l'aide sous forme de conseils dispensés par des économistes ménagères au sujet des soins du ménage, du vêtement, de l'alimentation et de l'hygiène, afin de permettre aux Indiens vivant dans les réserves les plus pauvres de mener une existence semblable à celle des citadins blancs de la région;

(v) le choix d'enseignants spécialisés, l'établissement de cours et d'aménagements à l'intention des enfants indiens qui éprouvent des difficultés particulières à fréquenter les écoles communes de ces localités;

(vi) l'aide sous forme de conseils dispensés par des travailleurs sociaux en psychiatrie, afin de renseigner les Indiens, spécialement les épouses et les mères, sur les services juridiques, sociaux et médicaux mis à leur disposition, et leur permettre de faire face aux difficultés que pose la vie urbaine; et finalement

(vii) le maintien de rapports professionnels avec les groupes ou les organisations influentes de la ville - associations d'hommes d'affaires, syndicats, organisations religieuses, politiques, fraternelles et autres - pour apaiser les critiques ou le mécontentement et s'assurer le plus possible l'appui du grand public, de sorte qu'il emploie et accepte les familles indiennes de la collectivité.

(10) Les recommandations générales exposées plus haut, ainsi que les recommandations plus précises énoncées plus bas, découlent des constatations du présent rapport. Ces constatations proviennent, dans l'ensemble, d'un échantillon représentatif des réponses données aux questionnaires portant sur les ressources, qui ont été distribués par la Direction générale des affaires indiennes aux surintendants d'Agences et remplis par ces derniers; on y a ajouté les conclusions de nombreuses études spéciales et de monographies. Ces constatations, nous l'admettons, sont quelque peu fragmentaires et, à certains égards, relativement imprécises. Dans le présent rapport, nous devons donc nécessairement nous en tenir à des recommandations d'ordre très général quant à la ligne de conduite de la Direction générale des affaires indiennes. Il faudra procéder à une étude plus détaillée, d'envergure nationale, pour dresser un plan directeur vraiment réalisable et donner une idée réaliste

des diverses lignes de conduite proposées ici, notamment en ce qui concerne le nombre d'Indiens qui devraient- bénéficier des divers programmes, l'importance des investissements et des budgets d'exploitation, le nombre et les catégories d'employés dans diverses formes d'activité aux niveaux national et régional, et ainsi de suite.

a) Une étude de cette nature, d'envergure nationale, comporterait ce qui suit:

(i) Un sondage auprès des Indiens eux-mêmes, pour obtenir une idée générale de leurs aptitudes. Ce sondage comprendrait le relevé assez détaillé de l'état physique, des aptitudes, du degré d'instruction, de l'aptitude au travail et de l'expérience de chacun, il pourrait constituer un inventaire des personnes effectivement ou virtuellement aptes au travail dans chaque localité, et de leur aptitude à exécuter divers genres de travaux, par rapport au nombre de ceux qui sont ou seront vraisemblablement toujours assistés. Ce n'est que lorsqu'on disposera de ces données qu'on pourra estimer d'assez près les besoins de fonds, le nombre et le genre d'employés requis pour l'enseignement et la formation, la réadaptation, les secours et le bien-être, les prêts et les subventions dans chaque localité, chaque province et dans l'ensemble du pays.

(ii) Pour chaque bande dont l'économie repose sensiblement sur les ressources du territoire, un relevé détaillé et complet des ressources sur lesquelles elle a la haute main ou auxquelles elle a accès. Ces relevés devraient être l'oeuvre de personnes très compétentes et fournir des estimations plus précises et plus sûres que celles qui découlent du questionnaire portant sur les ressources, distribué en 1964-1965, par la Direction générale des affaires indiennes, Il faudrait probablement retenir les services de conseillers. De tels relevés, ajoutés à l'inventaire de la main-d'oeuvre mentionné plus haut, fourniraient des points de repère ou des estimations pratiques du nombre d'indiens de chaque localité qui pourraient y gagner leur vie en touchant un revenu réel supérieur au minimum essentiel de $2,500 à $3,000 par ménage, s'ils avaient les connaissances et l'équipement voulus pour mettre à profit les méthodes efficaces et modernes de piégeage, de pêche, d'agriculture, de coupe et de sciage du bois, de cueillette, d'administration des services de guides, et d'artisanat,

(iii) Enfin, un relevé complet du nombre et de la diversité des emplois accessibles aux Indiens à proximité de leur réserve. (Il prendrait une importance particulière pour les bandes établies sur un territoire dépourvu de ressources ou à proximité des villes, petites ou moyennes, et d'entreprises industrielles, mais il serait superflu dans le cas des bandes établies près d'une grande ville ou d'une agglomération métropolitaine, alors que les possibilités d'emploi pour les Indiens deviennent, pour ainsi dire, illimitées, s'ils ont reçu une certaine formation et s'ils ont là compétence, l'encouragement, la motivation et les connaissances voulues.)

(iv) À partir des données de ces relevés, on pourrait estimer d'assez près le nombre d'Indiens, compte tenu de leurs aptitudes et de leurs qualités, qui sont ou peuvent devenir superflus, en chômage ou sous-employés par rapport à l'expansion économique et aux possibilités d'emploi dans une localité donnée. Alors seulement pourra-t-on déterminer assez exactement l'ampleur admissible de la migration, relativement aux Indiens intéressés à travailler hors de la réserve, et le nombre de ceux que l'on peut réinstaller dans d'autres localités, de même que le genre particulier de formation et d'adaptation qu'il faut dispenser, et le montant des prêts ou des placements requis pour les loger de façon convenable, etc.

b) Une étude aussi vaste et aussi détaillée exigerait, évidemment, un personnel bien plus nombreux de spécialistes ou de techniciens que celui

dont dispose la Direction générale des affaires indiennes ou dont elle a besoin en permanence. Il faudrait donc embaucher temporairement plusieurs conseillers et chercheurs de l'extérieur,.Il semble plus approprié de confier au nouveau ministère de la Main-d'oeuvre le soin d' effectuer une telle étude dans tout le pays. En effet, comme l'a signalé le plus récent exposé du Conseil économique du Canada, l'une des exigences primordiales d'une politique efficace de la main-d'oeuvre consiste à réunir des renseignements exacts au sujet du marché du travail, spécialement en ce qui a trait aux possibilités et aux demandes d'emploi. En outre, le même exposé signale que de tels renseignements devraient être continuellement tenus à jour. Un relevé particulier de la main-d'oeuvre indienne, comme nous l'avons dit plus haut, semblerait s'imposer dans le cadre d'un relevé général de la main-d'oeuvre. Pour effectuer un tel relevé, le ministère de la Main-d'oeuvre devrait probablement recourir à un personnel provenant de divers ministères fédéraux et provinciaux s'occupant de l'industrie et des ressources, ainsi que de la Direction générale des affaires indiennes. Ce travail serait coûteux, mais il serait vraisemblablement économique, en fin de compte, car il pourrait fournir des normes judicieuses pour une dépense qui totalise des centaines de millions de dollars.

II. **Secteurs particuliers**

Nième si un relevé approfondi et détaillé, comme celui qui est recommandé plus haut, pourrait fournir à ce sujet des données plus complètes et plus précises, le présent rapport illustre les nombreux problèmes économiques qui se posent pour les collectivités indiennes dans diverses régions et localités, ainsi que les programmes de développement économique, qui conviendraient le mieux dans chaque cas. Les principaux groupes, semble-t-il, sont les suivants:

(1) *La zone boisée du Nord*

Les centaines de bandes indiennes dispersées dans la zone boisée du Nord, posent Fun des problèmes les plus difficiles en ce qui a trait à l'expansion économique. Pour plusieurs raisons, les Indiens de ce vaste territoire ont renoncé à leur économie fondée sur la chasse, la pêche et le piégeage et, de plus en plus, ils en sont venus à vivre de secours

Pour plusieurs ou pour la plupart des localités de cette vaste région, il semble que le programme le plus approprié devrait comporter trois aspects:

a) Améliorer l'enseignement préscolaire et primaire et les divers services auxiliaires, en augmentant le plus possible le nombre d'étudiants indiens à l'échelon des études-secondaires ou des cours de formation professionnelle ou d'apprentissage dans les centres pourvus du personnel et des aménagements requis;

b) Encourager l'accession du plus grand nombre possible d'indiens à des emplois rémunérés hors de leur réserve (comme nous l'avons proposé à la partie I (8) et (9), plus haut) (Il faudrait porter une attention particulière aux jeunes travailleurs d'un peu moins ou d'un peu plus de 20 ans pour deux raisons importantes (I) leur plus grande aptitude à s'adapter à un emploi à la ville et aux conditions de la vie urbaine, et (2) les effets préventifs qu'aurait leur départ sur la natalité et sur l'augmentation naturelle de la population habitant les réserves), et

c) Elaborer des projets de mise en valeur des ressources locales et d'aménagement communautaire, de façon à améliorer les conditions de vie de la population habitant les réserves et à porter leur revenu, par habitant ou par famille, au-dessus du niveau de la pauvreté, ou, plus précisément, augmenter le revenu réel que les Indiens retirent d'un emploi rémunéré, de

manière qu'il dépasse suffisamment le montant qu'ils reçoivent sous forme de secours, afin d'amener ceux qui sont capables de travailler à devenir des travailleurs actifs, plutôt que d'être des assistés oisifs.

Ces objectifs, spécialement le dernier, nécessiteraient la création de services et de moyens comme les suivants:

1. La formation spécialisée dans diverses disciplines par des équipes d'instructeurs qualifiés, qui iraient dans chaque localité dans les buts suivants:
   a) Dispenser à tous les adultes une formation générale dans certaines disciplines fondamentales, indispensables à-une existence normale dans les localités septentrionales relativement isolées (par exemple, pour les hommes: la réparation et l'entretien des moteurs, la menuiserie et la plomberie et d'autres métiers rattachés à la construction; pour les femmes: l'art culinaire, l'alimentation, le soin des enfants et l'entretien de la maison). Une pareille formation serait utile à plusieurs égards. Ainsi,
   - elle permettrait aux Indiens de-se construire et d'entretenir des habitations convenables et d'autres installations dont ils ont besoin;
   - elle permettrait à la Direction générale des affaires, indiennes et aux établissements locaux d'embaucher des Indiens de l'endroit pour exécuter divers travaux de construction et d'entretien:
   - elle rendrait un plus grand nombre d'Indiens aptes à profiter des possibilités d'emploi qui peuvent, à un moment donné, se présenter à proximité de la localité qu'ils habitent.

   b) Dispenser l'enseignement particularisé des méthodes et des techniques perfectionnées pour la cueillette, le soin, la préparation, le conditionnement et l'expédition des produits tirés de l'exploitation des richesses naturelles locales (par exemple, le piégeage, l'apprêt des peaux; la pêche, le prélèvement des filets et le traitement; la coupe et le sciage du bois, et autres),

   c) Dispenser l'enseignement particularisé de la tenue de livres et de la comptabilité aux Indiens qui pratiquent te piégeage et la pêche à leur compte ainsi qu'aux autres producteurs qui doivent faire des affaires avec des acheteurs, des fournisseurs et des créanciers de l'extérieur.

   d) Dispenser une formation spécialisée et poussée à l'élite indienne des grandes localités du Nord, où les préposés qui dispensent des services spéciaux à plein temps aux habitants, pourraient demeurer continuellement. plutôt que d'être amenés de l'extérieur à grands frais. En bénéficieraient notamment les services de réparation des moteurs hors bord, des au tas-neige, des scies mécaniques et d'autres appareils électriques automatiques qu'on utilise de plus en plus.

   e) Dispenser une formation spécialisée dans d'autres disciplines à un petit nombre d'Indiens habitant des localités dont les richesses naturelles ou les débouchés offrent des possibilités raisonnables d'emploi dans certains secteurs (Buckley, Kew et Hawley en viennent à cette conclusion dans leur étude du nord de la Saskatchewan).

2. La location et la vente à crédit, à des conditions abordables, de matériel et d'équipement efficaces et modernes - Il convient de subventionner l'achat de matériel par les trappeurs et les pêcheurs indiens des régions septentrionales, pour autant que cette mesure les pousse à travailler, au lieu de rester oisifs et tic compter sur les secours, à condition que les bénéficiaires se désistent du privilège de posséder ou de louer cet équipement, s'ils ne l'entretiennent pas en bon état ou s'ils n'en tirent pas plein parti.
   Ce dont nombre d'Indiens vivant de citasse, de pêche et piégeage ont surtout besoin, semble-t-il, c'est l'équipement et les installations qui faciliteraient leurs déplacements et leur permettraient de tirer parti des régions sous-exploitées, où abondent le poisson, le gibier et les animaux à fourrure. Il s'agirait, par exemple, d'autos-neige, de moteurs hors bord pour bateaux ou

canoës et, dans les régions exploitables accessibles à plusieurs bandes, d'avions et d'entrepôts.

3. L'organisation et la mise sur pied de services efficaces et rentables d'entreposage, de préparation, de transport et de commercialisation pour les besoins de la production locale, dans le Nord, spécialement pour le poisson et les fourrures.
   Des études sérieuses ont signalé diverses lacunes et mauvaises pratiques de gestion dans les industries de la pêche, du piégeage, de la coupe et du sciage du bois du Nord, qui se traduisent par l'écart déraisonnable entre les faibles recettes des producteurs du secteur primaire (surtout les Indiens) et les bénéfices exorbitants des commerçants de détail. On a attribué cet écart surtout à divers facteurs dont l'importance varie selon la localité, la collectivité et le produit en cause, soit: (1) l'exploitation dont se rendent coupables les particuliers ou les sociétés qui détiennent le monopole, tant de l'achat de là production primaire que de la vente de l'équipement et du matériel; (2) la concurrence inutile et l'existence de service faisant double emploi; et (3) les grands risques inhérents à l'achat à crédit et à l'écoulement de produits sur des marchés extérieurs, dont le propre est la fluctuation extrême des prix.

   On a proposé diverses solutions à ces problèmes:.

   a) La création de coopératives de préparation et de commercialisation organisées pour les Indiens, les Métis et un petit nombre d'autres producteurs du secteur primaire. Il serait peut-être très difficile en ce moment de mettre sur pied de telles coopératives et d'en assurer l'exploitation efficace, suivant des principes vraiment démocratiques, surtout à cause des lacunes dans l'éducation, la compétence, l'expérience et la motivation chez les Indiens et les Métis du Nord, et de divers facteurs secondaires de leur milieu social et culturel; néanmoins, cette solution serait peut-être idéale, en raison de la formation et des avantages économique qu'elle leur apporterait.

   b) Des services de commercialisation, propriétés du, gouvernement et administrés par lui, ainsi que des entrepôt et des usines de préparation, pour surveiller les intérêts, tant de l'acheteur que du vendeur, Ces installations relèveraient probablement de la compétence provinciale, qu'il serait possible de céder, en vertu d'accords réciproques, à un organisme fédéral comme la Direction générale des affaires indiennes. Il se pourrait, cependant, que l'efficacité d'un tel organisme soit considérablement réduite par la méfiance traditionnelle de nombreux Indiens et Métis envers les organismes gouvernementaux.

   c) La solution la meilleure et, la plus raisonnable, du moins dans un avenir immédiat, tient peut-être du compromis et consisterait à établir des services privés de commercialisation et des usines privées de préparation qui jouiraient d'un monopole régional ou local (ou seraient peu concurrencés), sur lesquels le gouvernement aurait un droit de regard illimité tout comme celui qu'il exerce sur les services publics. En principe, du moins, cela pourrait éviter la concurrence inutile et le chevauchement des services, d'une part, et l'exploitation par le monopole des prix, d'autre part.

4. L'artisanat, en tant que créateur d'emplois et de revenus supplémentaires pour les familles indiennes de plusieurs régions, devrait peut-être faire l'objet d'une assez vaste enquête portant sur des questions comme la possibilité d'établir, sur une grande échelle, des services centralisés de commercialisation, l'opportunité de fournir l'équipement et le matériel voulus, et la répartition judicieuse de la main-d'oeuvre et des tâches.

5. Le développement communautaire, dans le sens qu'on lui donne généralement, devrait s'entendre d'une activité jouant un rôle secondaire ou accessoire dans l'expansion économique des Indiens du Nord. Ce qui importe avant tout, répétons-le, c'est de faciliter aux Indiens, par tous les moyens possibles, le

départ volontaire de la réserve qu'ils habitent, pour se procurer du travail et se réinstaller dans des centres plus prospères. A ceux qui désirent demeurer au sein ou près de la réserve, il importe surtout d'apprendre un nouveau métier ou de, développer leurs talents naturels, et de disposer d'équipement et d'installations modernes et efficaces. Quoi qu'il en soit, il faut surtout, semble-t-il, inculquer à tous les Indiens, ou à peu près, des connaissances poussées dans-diverses disciplines, et engager à cette fin des capitaux considérables. On peut envisager le développement communautaire surtout comme un moyen d'amener les habitants de toutes les localités, collectivement et individuellement, à vouloir améliorer leur sort et à prendre d'eux-mêmes tes moyens en ce sens; en un mot, aider les gens à s'aider eux-mêmes. Lorsque les Indiens disposeront, comme nous l'avons proposé plus haut, d'une formation technique suffisante et d'importants capitaux, le développement communautaire pourra jouer un important rôle secondaire en encourageant les plus débrouillards parmi eux à quitter la réserve et en aidant ceux qui y demeureront à rationaliser la chasse, la pêche, la cueillette de combustible, le jardinage et la construction, ce qui pourrait augmenter sensiblement leur revenu réel, leur confort, leur bien-être, et leur satisfaction. À moins que les Indiens ne soient réellement en mesure de travailler, grâce à des méthodes et à des installations permettant de tirer parti des richesses du sol, le développement communautaire seul ne conduira qu'au mécontentement et à la désillusion.

(2) *Les bandes établies dans les régions agricoles*

a) Dans les régions rurales où il y a insuffisances de terres arables et de possibilités d'emplois, les principaux problèmes que pose l'expansion économique des bandes semblent généralement analogue à ceux que doivent affronter la plupart des bandés du Nord, objet de la section précédente. Il semble donc qu'il faille d'abord aussi former, préparer et aider financièrement les étudiants et les jeunes travailleurs ou les jeûnes ménages, afin qu'ils puissent demeurer en permanence et travailler dans les centres urbains offrant des possibilités d'emplois niais qui ne sont pas à portée d'aller-retour quotidien où hebdomadaire.

b) Les mêmes remarques s'appliquent, de façon générale, à plusieurs autres bandes du pays, qui disposent, dans leur réserve, de sols arables permettant dé nourrir beaucoup plus de ménages qu'ils n'en nourrissent actuellement. C'est alors que se pose la question: dans quelle mesure la Direction générale des affaires indiennes devrait-elle, dans le cadre du programme d'expansion économique, fournir de l'aide financière, prodiguer des conseils techniques et contribuer d'autres façons à encourager les Indiens à s'initier à l'agriculture à l'échelle-commerciale?
Nous avons déjà signalé, dans les chapitres précédents du présent rapport, que les faits connus semblent aller radicalement à l'encontre d'une telle politique. De façon générale, l'agriculture commerciale constitue le domaine d'emploi le plus encombré au Canada; conséquemment, le sous-emploi y est sensiblement plus accentué et le revenu tiré d'emplois rémunérés y est sensiblement inférieur, en moyenne, en comparaison d'autres industries et d'autres professions. Il en va de même pour les Indiens qui possèdent une exploitation agricole, vis-à-vis de leurs congénères qui occupent des emplois rémunérés dans d'autres industries. Les Indiens ont ordinairement moins de motivation et d'expérience que les Blancs, dans le domaine de l'agriculture; c'est pourquoi leur revenu et leurs ressources financières sont en moyenne beaucoup moins élevés.
Dans l'immense majorité des cas, il n'y aurait donc pas avantage, pour la Direction générale des affaires indiennes, à essayer d'établir des Indiens dans l'agriculture commerciale. L'argent, le temps, les efforts et le personnel engagés à cette fin s'emploieraient plus utilement à la formation et au

financement des Indiens désireux de quitter leurs réserves pour travailler dans d'autres industries,

c) Dans certains cas où les circonstances le permettent, lorsque les titres de propriété sont en règle, il vaudrait mieux encourager le regroupement d'exploitations agricoles dans les localités indiennes pour constituer des établissements rentables. Il y aurait lieu d'encourager les Indiens doués pour l'agriculture et intéressés à cette occupation, en leur fournissant l'aide et les conseils de spécialistes qualifié en agriculture et en leur consentant des prêts à des conditions larges, par l'entremise de la Direction générale des affaires indiennes (ou son futur homologue dans l'administration provinciale).

d) Quant aux bandes où ces aptitudes et cet intérêt sont inexistants, il serait plus avantageux pour tous les intéressés de louer des terrain à des exploitants de l'extérieur et d'utiliser les recettes à des fins agréées, par la bande (comme cela se fait parfois actuellement).

e) Dans d'autres cas où les membres de bandes indiennes s'opposent au regroupement de petites exploitations agricoles ou à la location de terrains à des gens de l'extérieur, il vaudrait peut-être mieux abandonner ces propriétés et ne pas les exploiter, plutôt que d'accorder des subventions à leurs propriétaires afin de les amener à les cultiver.

f) Jusqu'ici, la présente section a traité surtout des perspectives des Indiens dans l'agriculture commerciale. Il ne faudrait pas en conclure que les Indiens doivent renoncer complètement à l'agriculture familiale s'ils possèdent ou gèrent des fermes et que, pour une raison quelconque, ils sont incapables de quitter la réserve et de subvenir à leurs besoins en occupant un emploi à l'extérieur. Dans le cas où l'oisiveté et l'état de dépendance sont à craindre, il semblerait logique de créer un climat de stimulation, afin d'amener les Indiens à se livrer à l'agriculture familiale et à concourir aux initiatives de leur localité, en vue accroître le revenu réel des membres de la bande. Ce serait là, probablement, l'objectif le plus utile d'un projet de développement communautaire.

g) Dans une certaine mesure, il pourrait être également avantageux d'intensifier la spécialisation et la répartition de la main-d' oeuvre au sein des bandes habitant des régions agricoles. Il le serait beaucoup moins, cependant, pour les bandes isolées du Nord, car la plupart des régions agricoles sont sises à proximité de villes et de villages qui comptent des ateliers spécialisés de réparation et d'autres services destinés à la population environnante.

h) La main-d'oeuvre agricole saisonnière, ordinairement mal rétribuée, vit et travaille, en plus, dans des conditions généralement inférieures à celles qui règnent dans d'autres industries. La Direction générale des affaires indiennes devrait donc amener les Indiens à ne se livrer que provisoirement à ce genre de travail, quand cela peut leur être utile, à s'habituer à un emploi rémunéré hors de la réserve, s'il y a rareté d'emplois dans d'autres secteurs, Il faudrait déployer tous les efforts, y compris la délégation périodique d'agents de placement et d'autres fonctionnaires en inspection, et faire des démarches auprès des autorités provinciales et locales, afin de s'assurer que les employeurs versent des salaires convenables et fournissent l'équipement voulu

(3) *Bandes sans structure habitant pris des centres urbains ou d'établissements industriels*

Plusieurs des bandes les plus pauvres se trouvent à proximité des centres urbains ou d'établissements industriels offrant diverses sortes d'emplois. Dans ces cas, les principaux problèmes d'expansion économique ne sont pas d'ordre

matériel; ils ne sont pas causés par la distance, l'isolement ou la pénurie de ressources, mais plutôt par des facteurs d'ordre social ou psychologique,

La première chose qui semble alors s'imposer, c'est un programme de développement communautaire bien organisé. Cependant, il faudrait que ce programme vise autant, sinon plus, les Blancs que les Indiens, et qu'il s'accompagne des initiatives suivantes:

1. Un vigoureux programme de formation des Indiens, en vue de les préparer aux divers emplois disponibles;
2. Un programme intensif de formation et d'orientation, destiné particulièrement aux femmes indiennes, dans des domaines comme l'économie domestique, la tenue vestimentaire et hygiène personnelle, afin de préparer les familles vivre dans un milieu urbain et industriel toujours en mouvement;
3. un énergique programme de travail social appliqué à la réadaptation; et
4. un vaste programme d'éducation et de relations extérieures, destiné aux groupes influents de la collectivité blanche.

Dans cette optique, il importe de déterminer si le programme éducatif conçu pour la formation et l'instruction des étudiants indiens, comporte aussi certains avantages, de telle sorte que ces derniers puissent et veuillent retourner à leur réserve pour y dispenser les divers services professionnels, éducatifs, administratifs et autres que les Blancs fournissent actuellement pour une bonne part, à titre de surintendants d'Agences, de professeurs, d'infirmières, de techniciens spécialisés, d'agents d'expansion économique, etc. Apparemment, tel est le but qu'il faudrait viser. D'autre part, il n'est pas tout à fait certain que les Indiens seraient plus aptes à remplir ces fonctions, en raison des difficultés que posent, par exemple, leurs fréquentes tendances à la dissension et leur attitude ambivalente, tant à l'égard d'eux-mêmes qu'à l'égard des Blancs (qualifiée, en termes simples, de complexe d'infériorité).

(4) Bandes relativement évoluées, jouissant d'un bon revenu

A l'égard des quelques bandes, relativement évoluées qui jouissent d'un bon revenu, on ne peut guère formuler de recommandations précises dans le cadre d'un relevé général de cette nature, en ce qui a trait à leur expansion, si ce n'est de leur fournir des conseils d'ordre technique et de leur assurer des institutions d'enseignement et de formation professionnelle. Il importe logiquement d'accorder ici la priorité aux bandes économiquement faibles et sous-développées.

a) On peut justifier toute mesure qui viserait à diversifier davantage la formation et le mode d'occupation des membres de bandes jouissant d'un bon revenu. Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'agit de bandes au sein desquelles la majorité des Indiens adultes sont formés à des emplois manuels rémunérateurs. Ces bandes sont particulièrement vulnérables aux brusques revers économiques amenés par l'épuisement des richesses naturelles, par les progrès de la technologie et par le déplacement de la main-d'oeuvre. En fin de compte, une diversification plus accentuée de la structure économique, et professionnelle de telles bandes semble souhaitable.

b) Un certain nombre de bandes jouissant d'un bon revenu occupent des terrains favorables à diverses entreprises industrielles et commerciales; souvent les membres de ces bandes sont devenus des industriels et des propriétaires d'établissements assez prospères. En l'occurrence, il siérait d'aider et d'encourager les membres de ces b,andes à développer eux-mêmes le 'plus d'industries possible dans leur localité, en leur fournissant les capitaux nécessaires, de même que des conseils de spécialistes en gestion d'entreprises. Dans plusieurs cas, il peut se révéler plus économique et plus profitable, à la longue, de louer les terres des réserves à des gens de l'extérieur aux fins d'entreprises industrielles ou commerciales, étant donné que ces derniers disposent des capitaux voulus et du personnel qualifié pour

les administrer beaucoup mieux que la plupart des membres de la bande, sinon tous. Il semble donc convenable de faire en sorte que les Indiens reçoivent la formation nécessaire et soient les premiers admissibles aux nouveaux emplois créés par les entreprises qui louent leurs propriétés.

c) Il arrive parfois que les bandes refusent de louer les terres des réserves, en dépit de l'accroissement sensible des revenus qui en résulterait, craignant qu'une affluence d'entreprises commerciales ou industrielles de l'extérieur viennent bouleverser leur localité et menacer la survie de leur entité culturelle propre. Telle a été la réaction, par exemple, des Indiens de Caughnawaga et de ceux des Six-Nations. Une telle réaction, sans fondement dans la réalité économique, s'explique tout de même sur le plan des aspirations et des réalisations de l'homme. Somme toute, l'expansion économique n'est que le moyen, pour un peuple, de réaliser les objectifs qu'il juge importants si la perpétuation des valeurs culturelles est de toute première importance aux yeux des membres d'une bande, il faut l'aider, autant que faire se peut, à utiliser à cette fin les ressources économiques dont elle dispose

C. Responsabilité du gouvernement à l'égard de la formulation et de l'administration d'un programme d'expansion économique visant les Indiens

Les recommandations exposées plus haut font voir la nécessité d'établir, au regard des conditions actuelles, un programme plus vaste et plus complet d'expansion économique des Indiens du Canada, et, partant, de disposer à cette fin d'un budget plus considérable et d'un personnel qualifié plus nombreux et plus varié. C'est alors que se pose la question; quelle proportion du programme global, et quelles parties ou quels aspects de ce programme, devraient être respectivement financés et administrés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux?

Cette question est évidemment trop vaste pour qu'il soit possible d'y répondre ici de façon détaillée; nous y reviendrons dans les chapitres qui suivent. La présente section ne renferme que des observations d'ordre général quant aux aspects économiques de cette question.

La Direction générale des affaires indiennes a dû compter de plus en plus sur le personnel et les services des gouvernements provinciaux, ainsi que sur l'équipement que possèdent ou administrent les provinces, assumant ses responsabilités envers les Indiens, en plus de défrayer les gouvernements provinciaux, en vertu d'accords intervenus à cette fin, des dépenses occasionnées par certains services. A prime abord, il semble fort opportun de confier aux provinces là responsabilité majeure ou entière des programmes d'expansion économique entrepris a l'intention des Indiens. On invoque surtout les motifs suivants:

a) La grande diversité des questions à envisager en matière d'expansion économique. Ces questions diffèrent grandement d'une province à l'autre, même d'une localité indienne à une autre au sein de chaque province. La plupart semblent de portée locale ou tout au plus régionale, ayant trait, par exemple, à l'utilisation, par les Indiens, des ressources accessibles à la réserve, aux possibilités d'emploi dans un faible rayon des réserves, et aux rapports avec les Blancs que les Indiens côtoient régulièrement ou périodiquement.

b) L'expansion économique exige, de la part des Indiens, une assimilation de plus en plus grande À la collectivité canadienne, Plus précisément, elle exige qu'une proportion sans cesse croissante d'Indiens consente à se déplacer et à demeurer longtemps ou en permanence hors de la réserve. A cette mobilité doit nécessairement s'ajouter un accroissement d'activité et de dépendance relativement aux institutions, organismes, installations et

services établis hors des réserves (par exemple, les entreprises industrielles ou commerciales, les syndicats ouvriers, les écoles, les hôpitaux, les bureaux de service social, les salles de spectacles et autres), lesquels relèvent, pour la plupart, de la juridiction immédiate et exclusive des provinces, qui en assurent le personnel et la gestion financière, ou sont assujettis aux lois provinciales.

c) La nécessité croissante d'emplois rémunérés ou salariés hors de la réserve, principal moyen d'atteindre à la prospérité économique. De façon générale, les gouvernements provinciaux ont juridiction sur des emplois occupés par plus de 90 p 100 de la main-d'oeuvre canadienne, Les emplois qui relèvent par exception de la compétence du gouvernement fédéral, ont trait aux océans, aux cours d'eau et aux lacs navigables, ainsi qu'aux ports; aux chemins de fer, au transport aérien et aux entreprises interprovinciales de transport par autobus et de camionnage; aux services de téléphonie, de télégraphie, de radiocommunications et de télécommunications; aux services et aménagements de État. Les gouvernements provinciaux sont donc chargés de l'adoption et de l'application des lois touchant plus de 90 p. 100 des travailleurs du pays, au sujet de questions telles que les salaires, les heurés de travail, les jours fériés, les conditions de travail, les relations entre employeurs et employés, et la protection contre la ségrégation raciale, ethnique ou religieuse dans les milieux de travail. De fait, la protection efficace des Indiens contre les distinctions injustes ou l'exploitation repose surtout, aujourd'hui comme demain, sur la formulation des lois provinciales et sur l'application de ces lois par les organismes provinciaux.

d) Les gouvernements provinciaux ont également la juridiction et la régie exclusives de l'exploitation de la plupart des richesses naturelles situées hors des réserves et dont beaucoup d'indiens tirent leur subsistance, Pour protéger les Indiens contre la concurrence ruineuse et l'épuisement des ressources dans le secteur primaire, les organismes provinciaux et la Direction générale des affaires indiennes ont dû unir leurs efforts, notamment en ce qui concerne la délimitation de territoires de piégeage et la délivrance de permis de pèche dans diverses localités les mesures de protection prises par les gouvernements provinciaux pourront meule prendre plus d' importance à l'avenir. Les Indiens doivent se déplacer de plus en plus et délaisser leurs formes d'activité traditionnelles fondées sur les ressources, soit la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette, afin de gagner leur vie, de hausser leur niveau économique en occupant des emplois rétribués dans des industries manufacturières fondées sur les ressources et de vivre dans les localités qui surgissent autour d'industries comme le sciage du bois, la fabrication de la pâté et du papier, l'exploitation et le raffinage de minerais et la production d'énergie hydro-électrique. La régie de l'utilisation et de la répartition des ressources confère aux gouvernements provinciaux de grands pouvoirs et leur permet de s'assurer que les Indiens ont toutes les chances voulues de faire leur apprentissage en cours d'emploi et de se trouver du travail dans ces industries.
À ce sujet, on peut moralement alléguer que les gouvernements provinciaux devraient affecter plus d'argent et de capital humain à la résolution des problèmes exposés plus haut, qui affligent les localités indiennes pauvres, car ce sont eux qui, en définitive, règlent l'utilisation des ressources et la répartition de la main-d'oeuvre dans les limites de leurs territoires, et qui définissent les modes de mise en valeur de ces ressources. Il va donc de soi que ces gouvernements doivent assumer la première responsabilité des répercussions sociales et économiques qui en découlent immédiatement, tels l'épuisement ou le gaspillage des ressources dont les Indiens tirent leur subsistance, l'évolution technologique qui rend diverses catégories d'emplois désuètes, les nouveaux projets d'aménagement, qui entraînent

avec eux une foule de nouveaux venus, causes du bouleversement social des localités établies Jusqu'ici, les gouvernements provinciaux ont eu tendance à approuver certaines initiatives, tout en rejetant sur d'autres pouvoirs, comme la Direction générale des affaires indiennes et les administrations municipales, les problèmes qui en découlaient.

e) En général, les revenus et les dépenses annuels des gouvernements provinciaux et des administrations municipales ont augmenté par rapport à ceux du gouvernement central, ces dernières années, pour finalement leur être aujourd'hui de beaucoup supérieurs. Ils dispensent - en principe, tant aux Indiens qu'au reste de la population - des biens et services beaucoup plus nombreux et plus variés qu'auparavant, spécialement dans des domaines comme l'enseignement, la santé et le bien-être social, le transport et les travaux publics, la mise en valeur et la conservation des ressources. Il en résulte, de façon générale, une expansion rapide du domaine de l'emploi; conséquemment, les gouvernements provinciaux, s'ils y étaient disposés, pourraient assurer aux Indiens la formation sur place et un vaste éventail d'emplois rémunérés ou salariés. A cet égard, l'emploi, fourni par les gouvernements provinciaux dans les régions comptant un certain nombre d'Indiens relativement éloignés des grands centres urbains ou industriels (travaux de voirie, travaux publics, entreprises de mise en valeur et .de conservation des ressources, services, d'enseignement, d'hygiène et de bien-être, emplois de bureau), semble être un domaine particulièrement prometteur et important.

f) Dans les limites de leurs territoires respectifs, les gouvernements provinciaux ont donc la juridiction et la régie immédiate des principaux facteurs essentiels à l'expansion économique des collectivités indiennes, que nous avons exposés ailleurs dans le présent rapport, soit la 'mise en valeur des richesses naturelles et l'expansion industrielle, l'embauchage et les rapports entre employeurs et employés, la planification régionale et le développement communautaire, l'enseignement; l'hygiène et le bien-être social. De plus, ils disposent dans une mesure croissante des ressources financières ou des revenus pour financer l'expansion des aménagements et des services dans ces divers domaines. Si alors un gouvernement provincial s'engageait résolument à appliquer un programme d'expansion économique pour les Indiens qui résident dans son territoire et confiait cette responsabilité à un ministre expérimenté ou à un comité formé par le Cabinet, ce programme aurait plus de portée utile, de coordination et de force que n'importe quelle initiative de la Direction générale des affaires indiennes, qui doit avant tout compter sur le bon vouloir, d'ailleurs plutôt restreint, de divers organismes et des provinces.

D'après les faits exposés plus haut, il semble que les gouvernements provinciaux continueront, comme par le passé, d'assumer de plus en plus, en faveur des Indiens, les fonctions et les responsabilités qui incombaient autrefois quasi exclusivement à la Direction générale des affaires indiennes.

Il ne faudrait pas en conclure, toutefois, que le rôle du gouvernement central ou, plus précisément, de la Direction générale des affaires indiennes, perdra ou devra perdre de son importance, soit-elle envisagée de manière absolue ou relative, et encore moins que ses attributions et ses responsabilités, devraient être cédées intégralement aux gouvernements provinciaux, car le programme d'expansion économique que l'on recommande à l'intention des Indiens des diverses régions du pays, et dont l'ampleur et la portée se sont sensiblement accrues, semble nécessiter des efforts plus vigoureux et des dépenses plus considérables de la part des deux niveaux de gouvernement. Ce qu'on doit plutôt escompter, c'est l'intensification alliée, on l'espère, à un accroissement d'efficacité, de la spécialisation, de la division du travail et de la coordination des fonctions entre

la Direction générale des affaires indiennes et les gouvernements provinciaux, dans le cadre agrandi du programme recommandé,. Bien que, à certains égards, le rôle de la Direction générale des affaires indiennes en matière d'expansion économique soit logiquement appelé à diminuer par rapport à celui des gouvernaments provinciaux, il devrait, à d'autres égards, prendre une importance beaucoup plus grande que celle dont on l'a revêtu jusqu'ici, en raison des questions vitales relatives à l'expansion économique des Indiens de tous les coins du pays, que les gouvernements provinciaux comme tels ne sont pas en mesure de résoudre en l'occurrence,

a) Comme il est dit plus haut, à l'alinéa *f)*, advenant qu'un gouvernement provincial soit disposé et apte à affecter suffisamment de fonds, de personnel et d'équipement à un programme complet d'expansion destiné aux Indiens résidant dans son territoire, et qu'il veuille recourir à tous les moyens que lui confère la loi pour sauvegarder leurs valeurs et leurs intérêts, il serait peut-être à propos que la Direction générale des affairés indiennes cède ses attributions à ce gouvernement, en se bornant elle-même à lui fournir des conseils pertinents. On estime présentement que cette situation ne pourrait se présenter que dans une ou deux provinces. Le rôle de la Direction générale des affaires indiennes envers la collectivité indienne au Canada semble appelé à demeurer extrêmement important.

b) De nombreux rapports et études ont nettement signalé les inégalités profondes qui règnent d'une province à l'autre entre le revenu moyen, par habitant, et les moyens et revenus des gouvernements, - et, partant, des sommes pouvant être engagées à l'expansion économique. En général, les provinces qui ont le plus besoin d'installations, de personnel et de services pour atteindre un niveau économique approprié, sont aussi celles qui sont le moins en mesure de se les procurer. L'augmentation équilibrée et la répartition équitable des avantages économiques dans l'ensemble du pays sont donc subordonnées à la mise en oeuvre de programmes élaborés par le gouvernement central (pour les Indiens, par la Direction générale des affaires indiennes), en collaboration avec d'autres organismes fédéraux.

c) Dans les provinces à revenu élevé, où les gouvernements disposent de fonds relativement considérables, on relève des divergences ou des inégalités frappantes quant à l'importance accordée au développement du capital humain, par rapport à la mise en valeur des richesses naturelles, et quant à la dépense, par habitant, engagée à des services, tels que le placement des chômeurs, l'enseignement, l'hygiène et le bien-être social, par opposition aux sommes affectées aux travaux de voirie et à l'exploitation des richesses naturelles. La Colombie-Britannique, par exemple, jouit du revenu moyen, par travailleur, le plus élevé parmi toutes les provinces du pays; en outre, elle a connu le plus haut taux d'accroissement du revenu global au cours de la période allant de 1951 à 1961, et elle s'est classée au deuxième rang, après l'Alberta, pour ce qui est de l'accroissement du chiffre d'emplois et de la valeur des investissements, par habitant, au cours de cette même période. Pourtant, au cours des deux dernières décennies, cette province comptait, en moyenne, une proportion annuelle exceptionnellement élevée de chômeurs, soit 5.1 p 100, par rapport à 3.2 p. 100 pour l'Ontario, à 2.7 p 100 pour les provinces des Prairies et à 4.4 p. 100 pour tout le pays. De plus, au cours de la période allant de 1961 à 1963, la Colombie-Britannique s'est classée quatrième et cinquième, parmi les dix provinces, au titre des dépenses engagées par le gouvernement à l'hygiène (y compris l'hygiène mentale) et à l'enseignement.[1] De tels faits laissent prévoir que les gouvernements

---

[1] Ces chiffres sont tirés du deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, intitulé: "Croissance économique et disparités régionales" (Ottawa, décembre 1965, chapitre 5).

c) provinciaux ne seraient pas tous également disposés 'à assumer les responsabilités de la Direction générale des affaires indiennes et' à s'acquitter efficacement de ses attributions en ce qui concerne l'enseignement, l'hygiène, l'emploi et l'expansion économique des groupes minoritaires, défavorisés, comme les Indiens.
Puisqu'il en est ainsi, il semble tout à fait raisonnable de conclure que, pour la sauvegarde et le développement des valeurs et des intérêts des Indiens, un organisme fédéral comme la Direction générale des affaires indiennes doit exister et disposer des ressources financières voulues pour fournir aux Indiens les biens et les services indispensables, lorsque les gouvernements provinciaux ne sont pas aptes ou disposés à le faire,

d) De plus, pour beaucoup d'Indiens, le programme le plus efficace d'expansion économique dépasse la capacité des gouvernements provinciaux, quels que soient leurs dispositions particulières, ou leurs moyens financiers. En ce qui a trait aux Indiens des Landes les plus pauvres des Maritimes, du sud de la Saskatchewan ou du Manitoba, par exemple, le meilleur moyen d'assurer leur prospérité économique consiste apparemment à les déplacer vers les centres industriels ou urbains d'autres provinces. Dans le cas d'un grand nombre de bandes indiennes habitant le vaste territoire boisé situé au nord des provinces, du Québec à la Colombie-Britannique inclusivement, un programme approprié d'expansion économique, tel qu'il est décrit plus haut dans le présent rapport, nécessiterait une foule de spécialistes en divers domaines, ainsi que des aménagements et des services spéciaux, que les gouvernements provinciaux seuls ne pourraient fournir sans qu'il y ait, dans leurs services, double emploi inutile, qui entraînerait des frais onéreux.

e) Nous en revenons au principal point soulevé. à plusieurs reprises, dans des sections antérieures du présent rapport.. Pour réussir à améliorer sensiblement la situation économique de la population ,indienne du pays, il faut nécessairement accorder la priorité à des mesures qui accroîtront la mobilité des Indiens et les aideront à quitter la réserve, s'ils le désirent, et à acquérir la formation ou les connaissances voulues pour occuper des emplois rétribués dans les centres où il existe un besoin de main-d'oeuvre. Les gouvernements provinciaux ne sont tout simplement pas en mesure de mettre en oeuvre un grand programme de formation professionnelle et de réinstallation ayant l'envergure et la portée requises. Seul le gouvernement fédéral possède dans ses cadres le personnel compétent et expérimenté, les installations de recherches et des moyens financiers nécessaires à l'élaboration d'un tel programme. Jusqu'à présent, toutefois, ses initiatives dans ce domaine ont été insuffisantes, en plus d'être appliquées sans aucune suite, Pour être vraiment efficace, le programme destiné aux Indiens devrait s'inscrire dans le cadre d'un programme de main-d'oeuvre plus vaste et mieux coordonné, entrepris par le gouvernement fédéral pour l'ensemble de l'effectif ouvrier, La Direction générale des affaires indiennes pourrait et devrait jouer un rôle important dans tout programme de cette nature, en fournissant les services voulus et le personnel expérimenté, de manière à répondre aux besoins particuliers de la minorité indienne comprise dans l'effectif ouvrier.

f) Cette conclusion semble bien cadrer avec les recommandations formulées par le Conseil économique du Canada dans son deuxième exposé, publié récemment sous le titre: "Croissance économique et disparités régionales." Le Conseil accorde la priorité essentielle à la planification dans les domaines de l'enseignement et de la main-d'oeuvre, en tant que principal moyen de perpétuer la croissance économique du Canada. Etant donné que, de façon générale, la demande globale suffit à assurer le plein emploi, ce

qui implique une certaine vulnérabilité à des pénuries de main-d'oeuvre et à des impasses inflationnistes, il est dit dans cet exposé que:

> Le secteur dans lequel le besoin immédiat de mesures efficaces se fait le plus sentir, est celui de la politique relative à la main-d'oeuvre et au marché du travail.

Voici quelques-unes des recommandations précises formulées par le Conseil à cet égard:

(i) L'établissement d'une administration efficace, plus précisément, "la création d'un nouveau ministère chargé des services de la main-d'oeuvre. Ce ministère serait le seul organisme coordonnateur des mesures et des programmes relatifs à la main-d'oeuvre, non seulement de ceux qui relèvent actuellement du ministère du Travail, mais aussi de ceux qui ressortissent présentement au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration".

(ii) L'expansion des programmes de formation et de réadaptation professionnelle - "Comme nous l'avons signalé dans notre premier exposé annuel, le besoin s'impose de faire en sorte que la mobilité professionnelle s'accroisse, c'est-à-dire, d'assurer davantage aux nouveaux travailleurs et à ceux qui font déjà partie de l'effectif ouvrier, l'instruction générale, ainsi que la formation et la réadaptation professionnelle".

(iii) La diffusion plus intense des renseignements au sujet du marché du travail - "Rien n'est plus indispensable à la marche efficace d'un service de placement et à l'amélioration du marché du travail que des données au sujet des emplois offerts. . . Ce qu'il faut, ce sont des renseignements précis et à jour sur les emplois disponibles selon la profession, l'industrie, la région, le barème des salaires et les exigences en matière de compétence et d'instruction".

(iv) Des programmes d'aide efficaces en vue d'accroître la mobilité - "L'an dernier, nous avons insisté sur la nécessité d'un programme comportant des allocations financières qui faciliteraient la mobilité géographique de la main-d'oeuvre dans les cas où des déplacements semblent souhaitables. Cette question est devenue d'une actualité de plus en plus brûlante, par suite de l'encombrement qui s'est produit sur le marché du travail".

g) Le gouvernement fédéral a institué, il y a deux ans, le Conseil économique du Canada, organisme consultatif composé d'experts à qui il appartient de fournir les critères et d'établir l'ordre de priorité de la politique économique du gouvernement. Il semble que le gouvernement fédéral prenne actuellement des mesures afin de mettre en application au moins quelques-unes des recommandations de cet organisme. On est déjà en train de créer un ministère de la Main-d'oeuvre, qui se composera du Service national de placement, de la Direction de l'immigration, de la Direction de la formation technique et professionnelle, de la Direction de la réadaptation civile et du Service consultatif de la main-d'oeuvre, ainsi que d'une partie considérable de la Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail.

À cet égard, il semble que c'est au sein de ce nouveau ministère qu'il siérait le mieux de situer la Direction générale des affaires indiennes. L'une des conséquences probables serait de donner la priorité, en matière d'expansion économique, aux programmes de réadaptation professionnelle et de placement, plutôt qu'à l'agriculture et aux entreprises de mise en valeur des ressources du territoire, auxquelles on a accordé jusqu'ici une importance primordiale. Cependant, notre étude ne s'est pas penchée suffisamment sur toutes les conséquences possibles d'un tel changement; il nous est donc impossible de formuler des recommandations précises en la matière. Advenant qu'il soit institué, le nouveau ministère de la Main-d'oeuvre, comptant l'administration des affaires indiennes parmi ses attributions, ne

devrait pas être le seul, semble-t-il, à devoir répondre aux besoins, d'ordre économique et. autre, des Indiens. Un programme complet d'expansion économique entrepris pour les Indiens ne peut comporter uniquement des mesures visant à stimuler la mobilité, la formation et la réadaptation professionnelle, le placement et la réinstallation des travailleurs. La mise en valeur des ressources et le développement communautaire continueront à jouer un rôle important au sein de plusieurs localités indiennes. Il convient de répéter que l'expansion économique doit recevoir l'apport de divers programmes accessoires, dans des domaines tels que l'enseignement, la santé, l'habitation et le bien-être social.. Par ailleurs, tous ces. programmes continueront d'exiger une étroite collaboration entre les ministères et organismes intéressés de l'État fédéral et des gouvernements provinciaux.

h) Revenons un moment à la première question abordée, soit le partage des responsabilités entre le gouvernement central et les provinces à l'égard des Indiens du Canada. Étant donné que, d'après la constitution, chaque province peut légiférer et jouit de la compétence administrative en matière de travail, d'industrie et de richesses naturelles, d'enseignement, de santé et de bien-être, il y aura lieu de restreindre sensiblement la portée de tout programme d'expansion entrepris par la Direction générale des affaires indiennes au profit des Indiens, ainsi que celle de tout programme important de planification économique ou d'organisation de la main-d'oeuvre entrepris par le gouvernement fédéral. Néanmoins, il n'est pas question que le gouvernement fédéral ou, plus précisément, la Direction générale des affaires indiennes, renonce, pour autant, à entreprendre de tels programmes, comme si les provinces étaient plus en mesure de les appliquer de manière efficace.

La croissance économique du Canada pourrait sans doute reposer sur des principes plus stables, plus équilibrés et plus équitables, si le gouvernement fédéral disposait de pouvoirs plus étendus pour réglementer l'utilisation des richesses naturelles et la répartition des capitaux investis (c'est d'ailleurs le cas en France, par exemple). De plus, le programme de planification de la main-d'oeuvre que recommande le Conseil économique, aurait une portée beaucoup plus efficace si le gouvernement central, à l'exemple de la Suède, jouissait d'un empire plus immédiat sur les employeurs et pouvait exiger d'eux de donner préavis des mises à pied et des congédiements qu'ils opèrent, puis d'annoncer au public tous les emplois vacants au sein de leur organisation. Le même raisonnement s'applique, en plus petit, à tout programme d'expansion économique entrepris par la Direction générale des affaires indiennes. Même si la Direction, au contraire des provinces, ne jouit pas de pouvoirs immédiats pour réglementer ou répartir équitablement les industries et les ressources ou pour obliger les employeurs à adopter certaines mesures, il ne faut pas croire que les provinces seraient plus aptes qu'elle à s'acquitter, en partie ou en totalité, des responsabilités qu'entraîne l'expansion économique des Indiens, encore moins qu'elles pourraient mettre en pratique une politique d'organisation de la main-d'oeuvre appropriée à l'effectif ouvrier du pays. Dans les deux cas, répétons-le, seul le gouvernement central dispose des moyens financiers, du personnel, des installations de recherches et des services administratifs requis pour la mise en oeuvre, sur le plan national, des programmes d'expansion économique appropriés à la population de chaque province. Étant donné l'affectation suffisante de fonds et de personnel, au palier fédéral, et l'existence des mesures voulues de planification et de coordination, il serait possible de compléter l'activité des provinces et de renforcer grandement leur politique économique, même si l'État ne peut ni légiférer ni exercer son empire immédiat en la matière. L'efficacité des programmes fédéraux mis en oeuvre dans chaque province serait fortement subordonnée, certes, à la mesure dans laquelle la province est disposée à exercer ses pouvoirs législatifs et administratifs pour tirer plein parti des fonds, des moyens et des services mis à sa disposition

par le gouvernement central pour l'application des programmes d'expansion économique.

Quoi qu'il en soit, au sein d'un nouveau ministère qui élabore présentement un vaste programme coordonné d'organisation de la main-d'oeuvre, la Direction générale des affaires indiennes devrait accroître son prestige et sa situation, tout en acquérant une certaine importance qui lui permettrait, avec plus de facilité qu'auparavant, d'obtenir les fonds et le personnel dont elle a besoin, ainsi que la collaboration d'autres organismes, tant du secteur public que du secteur privé.

CHAPITRE XI

LE RÉGIME FÉDÉRAL DU CANADA

Du point de vue historique, l'Indien du Canada a été rattaché par des liens très forts au gouvernement fédéral et il n'a eu que peu de relations avec les gouvernements provinciaux. Cet état de choses vient de ce que, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, "les Indiens et les terres réservées aux Indiens", 91-24, relèvent du gouvernement fédéral. Pour confirmer cette attribution d'autorité en matière législative, on a adopté la Loi sur les Indiens, créé des cadres administratifs et établi des lignes de conduite spéciales à l'endroit d'un groupe ethnique particulier, soit les indigènes du Canada. Il en est résulté que le gouvernement fédéral s'est engagé à offrir aux Indiens la série complexe de services que les gouvernements provinciaux et municipaux accordaient aux autres Canadiens.

Cette situation exceptionnelle a été justifiée et confirmée par des hypothèses et des conceptions établissant que, si les non-Indiens vivent sous un régime fédéral, les Indiens, eux, vivent, pour ainsi dire, dans un état unitaire. Jusque vers 1945, le gouvernement fédéral a accepté sans condition ses responsabilités particulières envers les Indiens, vu qu'ils étaient des pupilles de la Couronne. Les gouvernements provinciaux, sans, être poussés à agir autrement, ont considéré que les Indiens se situaient hors du champ de leurs responsabilités. Les Indiens, pour leur part, ont développé un certain lien émotif spécial envers le gouvernement fédéral et une attitude de méfiance et d'hostilité à l'endroit des gouvernements provinciaux.

Pour des motifs à étudier plus tard, cette situation a constitué la cible d'attaques de plus en plus nombreuses. De nouvelles lignes de conduite sont apparues pour normaliser les relations des Indiens avec les gouvernements sous le régime fédéral., Cet objectif ne se réalisera que dans des conditions exceptionnelles et complexes, et il sera impossible (le la comprendre sans une appréciation préalable du fédéralisme canadien et du statut des Indiens.

Le présent chapitre étudie assez en détail les aspects fondamentaux du fédéralisme canadien, lesquels se rapportent à la politique actuelle visant à intégrer davantage les Indiens à l'organisation des provinces, pour ce qui est des lois et des services Le chapitre suivant est une analyse du statut des Indiens et de la latitude accordée pour la réalisation d'un nouveau mode de responsabilités fédérales-provinciales à l'endroit de ces derniers,

Il est à remarquer que les auteurs des constitutions choisissent le régime fédéral en vue de répondre à un besoin, Les éléments constitués par des diversités ethniques groupées en territoires, par de vastes étendues de terre ou par des identités régionales distinctes reposant sur un passé historique propre, sont capables, seuls ou ensemble, de donner lieu à l'établissement de cadres fédéraux, d'où découleront des lignes de conduite pouvant répondre à des besoins divergents La caractéristique fondamentale des régimes fédéraux, - la division des pouvoirs législatifs entre un gouvernement central et plusieurs gouvernements régionaux, - est presque toujours accompagnée d'une constitution écrite, qui expose en détail la répartition de l'autorité législative, d'une cour d'appel sans recours pour régler les différends juridiques entre gouvernements, et d'une méthode de modification complexe. La rigidité qui caractérise le cadre officiel des régimes fédéraux, découle du besoin des gouvernements constituants d'obtenir

la sécurité dans l'exercice des pouvoirs qui leur ont été accordés. Comme, d'autre part, la société sous-jacente subit des changements considérables avec le temps, les régimes fédéraux ont tendance à faire face à des circonstances nouvelles au moyen de simples rouages d'adaptation, qui modifient de façon sensible la marche du régime tout en laissant les cadres officiels relativement intacts.

Les rapports qui lient les divers gouvernements entre eux, et l'importance relative de chaque palier de gouvernement, varient à partir de liens imprécis à propos d'objectifs de peu d'importance, où l'autorité centrale est faible, jusqu'à un une forme très centralisée, où l'on accorde à l'autorité centrale des pouvoirs prédominants et, aux gouvernements régionaux, un 'pouvoir restreint seulement pour l'exercice de l'autonomie.

Le fédéralisme canadien, officiellement établi en 1867, était très centralisateur. Les provinces se sont vu confier les fonctions les moins lourdes, l'accès aux domaines fiscaux les moins productifs et un pouvoir restreint pour légiférer, lequel était assujetti au veto fédéral. Dans les débats sur la Confédération, on parle souvent des provinces dans un sens péjoratif, comme si elles étaient à peine plus importantes que des municipalités.

Au cours de la période allant de 1867 à nos jours, il y eut des renversements cycliques dans les relations entre les gouvernements sous le régime fédéral, ainsi que dans l'importance relative des fonctions remplies à chaque niveau. L'un des changements à long terme 'es plus importants a résidé dans le mouvement partant d'une situation dans laquelle Ottawa était nettement le gouvernement dominant sous le régime fédéral, à une autre situation où l'autonomie des provinces était plus reconnue. Les instruments de coercition de l'autorité fédérale que renferme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sont tombés en désuétude; ces instruments sont le désaveu d'une loi provinciale, le droit du lieutenant-gouverneur d'apporter des réserves à une loi provinciale, et les fonctions générales de surveillance, d'abord attribuées à ce dernier haut fonctionnaire nommé par le gouvernement fédéral. Ces rouages officiels de contrainte fédérale sont, en pratique, devenus périmés. Les relations intergouvernementales sont maintenant des relations de négociation ayant lieu dans un contexte d'interdépendance, qui reconnaît le rôle croissant des gouvernements provinciaux.

En même temps que s'affaiblissait la situation dominante d'Ottawa, qu'on avait bien envisagée en 1867, il est survenu d'importants changements dans le rôle du gouvernement aux deux paliers. Le principe de l'Etat absolu intervenant dans la société pour des motifs utilitaires a été largement accepté, bienque des différends et des frictions existent encore dans les domaines imprécis, lorsque surviennent des discussions concernant les changements dans le rôle du gouvernement. Dans le fédéralisme canadien, on a toujours eu tendance à exagérer la portée des fonctions confiées aux provinces. D'importantes sphères de l'activité gouvernementale, en pleine expansion, dans le domaine 'de la santé; de l'assistance sociale, de l'éducation, des routes et de l'exploitation des ressources naturelles sont du ressort des provinces. Rétrospectivement, il est évident que les périodes où le gouvernement central a joué un rôle prédominant, étaient la résultante de crises au cours desquelles l'existence même de la fédération semblait être mise en doute, d'ordinaire pendant les premières années, au cours des guerres ou lors de crises économiques.

Le changement à longue portée le plus fondamental intervenu dans les relations intergouvernementales est le suivant: d'une situation où les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral remplissaient leur mandat dans un isolement raisonnable l'un de l'autre, on est passé à un état où il y avait prolifération de relations intergouvernementales. Tandis que l'accord instituant la Confédération a laissé supposer un degré raisonnable de collaboration intergouvernementale, sa portée a été minime en comparaison d'aujourd'hui. Les raisons fondamentales du manque de collaboration intergouvernementale étaient de double nature au

moment de la Confédération, et même jusqu'à la première grande guerre: d'une part, les fonctions limitées alors remplies par les gouvernements et, d'autre part, l'absence relative d'une compétence administrative suffisante pour l'accomplissement, de tâches plus étendues et plus complexes. En somme, l'absence de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux faisait ressortir que la nécessité d'accorder des lignes de conduite découle surtout de tentatives pour régir l'économie et réaliser des objectifs sociaux fondamentaux au moyen de mesures gouvernementales. Comme ces dernières manquaient, l'impulsion dont aurait eu besoin le fédéralisme coopératif, manquait également.

Ce ne fut vraiment qu'à l'époque de la seconde grande guerre que l'interdépendance réelle des deux paliers de gouvernement a été suffisamment reconnue pour qu'apparaissent des formes efficaces et usuelles de collaboration entre les gouvernements. Un bref exposé des modalités d'après-guerre du fédéralisme canadien servira à illustrer la nature du changement.

Il y a eu beaucoup plus de changements importants dans le fédéralisme canadien, à partir du début de la seconde grande guerre jusqu'à nos jours qu'au cours des 70 années antérieures. Il y eut une affirmation évidente des pouvoirs du gouvernement central. Tout au début de l'après-guerre, le gouvernement fédéral ne voulait pas abandonner les pouvoirs qu'il avait acquis à cause des exigences de la guerre. Les réclamations des électeurs en faveur de l'extension des services gouvernementaux, les manoeuvres d'hommes politiques fédéraux en quête de votes, l'expansion de la doctrine égalitaire et l'apathie croissante du public à l'endroit de l'organisation constitutionnelle du fédéralisme, tous s'accordaient parfaitement avec la domination fiscale d'Ottawa pour orienter le régime fédéral dans une direction centralisatrice. Le souvenir de l'incapacité des provinces durant la crise économique et des belles réalisations fédérales au cours de la seconde grande guerre tendait à justifier l'augmentation de l'importance accordée, après la guerre, au rôle du gouvernement fédéral. Les révoltes politiques régionales au Québec et dans les Prairies avaient baissé en intensité avec le retour à la prospérité et l'acceptation des mouvements de protestation. Ces facteurs se sont unis pour réduire les préoccupations au sujet de l'autonomie provinciale. L'effort de guerre a contribué à rendre plus nationalistes les vues des anciens combattants et de leurs parents, ce qui a, par le fait même, donné une autre impulsion aux changements en question. La guerre a aussi exercé un effet important en créant un électorat capable de comprendre les idées relatives à l'assistance sociale. De plus, conjointement avec la crise économique, la révélation des lacunes d'un régime économique non réglementé a facilité l'augmentation du rôle de Etat après la guerre La période de la guerre et de l'après-guerre a aussi été témoin d'une accélération sensationnelle du rythme d'industrialisation et d'urbanisation dans la société canadienne et, bien que 'e phénomène ne soit pas tout à fait évident, cette situation s'est accompagnée, dans les démocraties occidentales, d'une augmentation de la réglementation économique par les gouvernements et de l'organisation de services d'assistance sociale.

Le fédéralisme d'après-guerre a établi des techniques nouvelles de collaboration intergouvernementale conçues pour réduire au minimum les entraves qu'un régime à puissance divisée imposait et permettre de régler les problèmes dépassant la capacité d'un gouvernement à n'importe quel niveau. On a dès lors apporté moins d'attention au rôle des tribunaux dans la surveillance des limites du régime fédéral ou l'utilisation possible du droit de modification comme moyen d'attribution do fonctions au gouvernement le plus apte à s'en charger. Ces instruments traditionnels d'adaptation constitutionnelle ont été remplacés par une nouvelle insistance sur une certaine latitude atteinte par l'accord politique, qui a laissé inchangées les dispositions expresses de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les divisions constitutionnelles du pouvoir législatif ont perdu de leur importance comme déterminants exclusifs dans la conduite réelle des

gouvernements dans le régime. Les lignes de conduite, du point de vue de la compétence, s'estompent à mesure que les gouvernements mettent en commun leurs ressources financières et leurs fonctions législatives pour régler les problèmes qu'un seul gouvernement pourrait facilement prendre à sa charge. Une amélioration notable du perfectionnement de la technique et la compréhension dont ont fait preuve les fonctionnaires publics et les hommes politiques pour rendre applicable le nouveau fédéralisme, ont suscité un accroissement sensationnel de l'importance et de l'intensité de la collaboration intergouvernementale. Cette souplesse d'adaptation se rencontre d'abord dans un nouvel ensemble d'attitudes et d'hypothèses chez les hommes politiques, les employés de l'Etat et le public en général, lesquelles apparaissent dans la composition d'accords complexes que les gouvernements ont négociés aux deux niveaux du régime fédéral. Le fédéralisme canadien d'après-guerre diffère donc grandement de celui qui l'a précédé quant à la signification à attacher à la répartition des pouvoirs, qu'on trouve aux articles 91 à 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, quant aux rouages permettant l'adaptation du régime fédéral aux nouvelles exigences à satisfaire et quant à l'ampleur de la collaboration intergouvernementale qui est survenue.

On s'est rendu compte de plus en plus, dans les relations fédérales-provinciales, qu'il fallait user de souplesse et avoir la possibilité de faire des révisons fréquentes, selon les circonstances. On'est moins porté qu'auparavant à rechercher des solutions définitives comportant une certaine rigidité. Le fédéralisme coopératif représente une tentative en vue de réussir dans les relations constitutionnelles et juridiques avec beaucoup plus de souplesse dans la façon d'aborder les questions politiques. L'interdépendance sans cesse croissante de l'activité propre aux deux paliers de gouvernement, qui requiert, évidemment, la collaboration entre les gouvernements si l'on veut une efficacité maximum, a contribué de'façon non manifeste à rendre moins, précise la ligne de démarcation entre les domaines de compétence. Les hommes politiques et les fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se rendent compte de plus en plus qu'il importe de vivre au jour le jour, car l'avenir leur réserve des circonstances imprévisibles. On a donc observé, dans le fédéralisme canadien, une façon plus pragmatique d'aborder la solution des problèmes. Au fond, le fédéralisme coopératif est moins une théorie qu'une réponse pragmatique aux exigences qu'il serait impossible de régler avantageusement si l'on s'en tenait strictement à la répartition des domaines de compétence. La façon d'aborder les difficultés une par une a prévalu dans les manières de résoudre les problèmes au sein du fédéralisme canadien, depuis que les propositions de la Commission Rowell-Sirois et les propositions fédérales à la Conférence sur la reconstruction d'après-guerre n'ont pu obtenir l'approbation des provinces.

Le gouvernement fédéral a 'considéré son rôle d'après-guerre non seulement comme un rôle de stabilisation économique, conformément aux principes de Keynes, ou comme celui de pourvoyeur des provinces en fait de revenus inconditionnels leur permettant de remplir leurs fonctions, mais, dans une bonne mesure, comme devant déterminer les normes selon lesquelles il fallait assurer les services provinciaux particuliers. Le gouvernement fédéral d'après-guerre s'est occupé avec diligence de susciter l'intérêt national ou public envers une vaste gamme de services provinciaux, pour justifier ses stimulants financiers en vue de modifier les normes et l'ordre de priorité selon lesquels devaient être rendus certains services publics des provinces. La Commission Rowell-Sirois avait proclamé que "l'importance seule d'un service ne justifie pas que le gouvernement du Dominion en assume la responsabilité"; mais cette opinion n'a d'aucune façon fait échec à la diligence avec laquelle le gouvernement fédéral, pour justifier son intervention, a vu l'intérêt national dans de nombreux services provinciaux. L'intervention s'est d'abord faite au moyen des subventions conditionnelles. il s'agissait d'un plan à la faveur duquel Ottawa, en se servant

d'appâts financiers, a convaincu les gouvernements provinciaux de modifier leur activité dans les domaines d'assistance, pour l'orienter dans la direction souhaitée par le gouvernement donateur. La subvention conditionnelle, qui constituait un moyen pour échapper aux restrictions constitutionnelles en les outrepassant, a permis de recourir à un mélange variable d'appui financier fédéral et provincial, dans le cas des fonctions que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique attribuait aux provinces. Au fond, c'est un plan qui pousse les provinces à faire ce qu'elles ne feraient pas d'elles-mêmes ou ne feraient pas de la même manière sans l'appui financier du gouvernement fédéral.

Ces subventions se sont énormément accrues au cours de la période d'après-guerre; de 50 millions de dollars, en 1945-1946, elles sont passées à 860 millions, en 1963-1964. Paradoxe saisissant, pendant presque toute la période d'après-guerre, les provinces n'ont à peu près pas exprimé de critiques manifestes. Sauf pour le Québec, les gouvernements provinciaux étaient disposés à laisser le gouvernement fédéral se mêler des questions qui relèvent de leur compétence Cette ingérence de gouvernement fédéral marquait de plus en plus l'aptitude des provinces à établir l'ordre de priorité de leurs programmes La suppression des obstacles d'ordre juridictionnel, au moyen de la subvention conditionnelle, a entraîné un "fédéralisme fusionné", caractérisé par l'entrée du gouvernement fédéral dans presque tous les domaines de compétence "exclusivement" provinciale: ressources naturelles, assistance sociale, aménagement des routes, enseignement supérieur, administration municipale. et le reste. L'acquiescement des provinces était très surprenant. si l'on songe aux graves critiques dont les subventions conditionnelles étaient l'objet dans la vaste étude sur le fédéralisme canadien que contenait le rapport Rowell-Sirois publié en 1910.

Le recours général aux rouages des subventions conditionnelles constituait l'indice le plus frappant de l'effondrement du fédéralisme classique et de: la reconnaissance de l'interdépendance naissante de l'activité gouvernementale à tous les niveaux du régime fédéral.

Il n'est pas facile d'expliquer la réussite de l'orientation vers un domaine de plus en plus grand d'initiatives réciproques entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux résistent à une simple analyse. Elles varient depuis celles qui sont particulièrement non officielles, au palier élémentaire du gouvernement, jusqu'à une collaboration officielle constante réalisée en vertu d'accords juridiques. Même si, dans certains cas, comme les conférences fédérales-provinciales du palier supérieur, on peut prétendre que la confrontation et la collaboration ont lieu entre des gouvernements comme tels, il n'en est pas toujours ainsi. De fait, dans la plupart des cas, les contacts s'établissent entre de petits groupes officiels relevant de chaque gouvernement. Les heurts et les compromis, qui ont lieu à ce niveau de contact, diffèrent peu de ceux qui surviennent entre les hauts fonctionnaires de divers ministères du même gouvernement.

Le fédéralisme canadien d'après-guerre s'est caractérisé par un cadre comptant une prolifération de comités et de conférences réunissant des hommes politiques et des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, aux fins de négocier et d'administrer des accords intergouvernementaux et de discuter la portée de tentatives conjointes, qui permettraient de résoudre des problèmes étrangers à un seul gouvernement. Le moyen le plus évident, ici, a été la conférence politique à l'échelon supérieur, à laquelle participent les premiers ministres provinciaux et les ministres du cabinet. Même si ce genre d'échanges de vues a permis la réduction des tensions, il est probable qu'un bon nombre de comités fédéraux-provinciaux, au niveau de la Fonction publique, jouent un rôle plus important de conciliation dans le fonctionnement du régime fédéral. Ce 'fédéralisme fusionné est, dans une grande mesure, un fédéralisme administratif.

Il importe donc de bien comprendre les facteurs qui facilitent, ou empêchent la collaboration administrative de part et d'autre des lignes de compétence du régime fédéral canadien. Par consentement mutuel, l'élément le plus important a été ici l'attitude professionnelle naissante des deux domaines de compétence. Il a eu comme conséquence l'association de groupes d'hommes professionnels, qui se préoccupent moins de hiérarchie et de loyauté, envers leur ministère que de l'exécution des tâches suivant des normes professionnelles. Ces hauts fonctionnaires ont réussi à faire cause commune pour atteindre leurs objectifs et pour établir des normes professionnelles communes ou critères fondamentaux servant à prendre les décisions.

L'aptitude qu'avaient ces derniers à collaborer, découlait de leur culture professionnelle. L'attitude professionnelle déclenche un certain nombre de réflexes, qui renforcent les liens entre personnes de spécialités voisines. La création de sociétés nationales, la publication de périodiques et la formation de petits groupes en conférence ont tendance à souligner le caractère d'identité avec des collègues de la même profession, au détriment des liens de loyauté et d'obéissance à l'endroit de supérieurs hiérarchiques dépourvus de connaissances spécialisées. Ces derniers appartiennent à des groupes de culture inférieure reposant sur des aptitudes particulières qui constituent fréquemment le centre principal de leur préoccupation. Comme le dit Smiley:

> Il est peut-être vrai aussi... que les hauts fonctionnaires faisant partie de ces groupes intergouvernementaux spécialisés ne regardent pas simplement du côté de leurs supérieurs en vue d'obtenir des récompenses. Une fois que cette communauté d'intérêt et de desseins est établie, ces fonctionnaires peuvent s'attacher à un groupe pour y trouver une influence et une situation particulières, Dans ce cas, l'attitude qui leur vaudra les récompenses souhaitées reposera sur l'habileté à établir et à maintenir des relations de collaboration avec de hauts fonctionnaires relevant d'autres autorités administratives.[1]

Non seulement ces hommes partagent une identité commune, mais ils désirent naturellement, comme spécialistes, résoudre, eux-mêmes les problèmes, sans l'intervention de supérieurs qui connaissent moins les valeurs du groupe des spécialistes. Ces fonctionnaires savent que, s'ils ne réussissent pas à régler les tensions intergouvernementales dans leur propre domaine en s'y attaquant eux-mêmes, cela pourrait entraîner l'intervention de personnes étrangères possédant des aptitudes différentes. En outre, dès qu'un programme fédéral-provincial est mis sur pied, les représentants des deux gouvernements désirent vivement et personnellement qu'il se maintienne. Ils reconnaissent que leur programme obtient un meilleur appui financier à la faveur d'un arrangement de subvention conditionnelle qu'en l'absence de fonds du gouvernement fédéral. Un ministère qui reçoit une subvention conditionnelle, se trouve évidemment bien placé pour négocier vis-à-vis ses propres représentants du Trésor.

Le service est assuré à bon marché dans le cas du gouvernement qui l'administre. Le contrôle du Trésor peut être rendu plus difficile du fait que les fonctionnaires préposés au programme peuvent toujours prétendre que le refus de l'aide fédérale pourrait mettre en danger les relations fédérales-provinciales et que le présumé intérêt national est engagé dans un programme qui intéresse Ottawa. Donc, les subventions conditionnelles ont notamment pour effet d'accentuer l'autonomie du ministère qui reçoit l'aide par rapport à la surveillance externe. Cette interprétation se fonde sur l'étude des subventions conditionnelles au Canada, d'après laquelle les représentants du programme en sont les valeureux

---

[1]D. V. Smiley, *Publie Administration and Canadian Federalism, Administration publique du Canada*, vol. vii (septembre 1964) p. 379.

partisans, tandis que les représentants du Trésor ont tendance à se montrer hostiles ou tièdes.

Le fédéralisme de l'ère des subventions conditionnelles était donc caractérisé par un relâchement de la surveillance politique de la Fonction publique assez incompatible avec la théorie du gouvernement parlementaire, qui suppose une responsabilité ministérielle et une surveillance politique étroite. Cette évolution a été facilitée par la multiplication des mesures de collaboration adoptées par les représentants fédéraux et provinciaux conjointement intéressés aux fonctions -particulières exercées par les dirigeants politiques et le personnel des organismes de surveillance, par exemple, le Conseil du Trésor. Il existait donc un degré de contact plus élevé entre les spécialistes à intérêts limités mais semblables, plutôt qu'entre des représentants et, des hommes politiques des deux gouvernements, plus intéressés à la coordination et à l'établissement d'un ordre de priorité. Cette situation a favorisé l'instauration de programmes distincts et donné aux représentants des programmes, dans les secteurs des subventions conditionnelles, un degré d'autonomie dont ne jouissaient pas les représentants des secteurs non subventionnés.

Ce n'est qu'à partir du milieu des années 50 que le fédéralisme d'après-guerre est devenu fondamentalement centralisateur. Bien qu'on n'ait pas entrepris une nouvelle attribution générale des fonctions fédérales-provinciales, l'effet cumulatif de changements spéciaux s'orientait toujours dans le sens de la centralisation. Mais il est maintenant évident que cette tendance s'est renversée et que l'e fédéralisme canadien est entré dans une période de 'décentralisation. Comme la ligne de conduite de là Direction consiste notamment à accroître le rôle des provinces vis-à-vis des Indiens, il importe d'étudier la croissance du prestige et de la puissance de ces dernières.

L' indice statistique le plus évident de la nouvelle orientation du fédéralisme canadien se voit dans le renversement de la proportion des dépenses gouvernementales réparties entre les divers paliers de gouvernement au sein du régime. Les dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux augmentent rapidement, en comparaison des dépenses du gouvernement central. En 1939, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux se partageaient presque également l'ensemble des dépenses gouvernementales, au Canada. Sous l'effet des pressions du temps de guerre, la part du gouvernement fédéral s'est élevée, en 1944, jusqu'à 87 p. 100. Vers 1963, la part du gouvernement fédéral avait baissé à 46 p. 100, celle des gouvernements provinciaux s'était élevée jusqu'à 26 p. 100, tandis que celle des gouvernements municipaux était de 28 p. 100. Une extrapolaSon des dépenses gouvernementales montre que, à moins de grands changements dans les dépenses pour la défense et de nouvelle répartition des fonctions entre les gouvernements, chaque niveau de gouvernement dépensera, en 1980, environ un tiers du total, c'est-à-dire qu'on sera revenu à la répartition d'avant-guerre. Étant donné la responsabilité provinciale à l'endroit des municipalités, cette tendance placerait sous l'autorité des provinces les deux tiers des dépenses gouvernementales. Les facteurs sous-jacents aux changements existants et aux changements prévus montrent que les fonctions gouvernementales qui subissent la plus grande expansion, sont d'abord celles des gouvernements municipaux, puis celles des gouvernements provinciaux. En affirmant leurs droits, vu leurs besoins, à une plus grande part des recettes fiscales, les provinces, peuvent justifier de façon évidente que ce sont elles, et non Ottawa, qui sont chargées, d'après la constitution, d'exercer le pouvoir dans la plupart des domaines d'expansion de l'activité gouvernementale.

Il n'est pas nécessaire, aux fins de la présente étude, de présenter en détail tous les éléments qui contribuent à expliquer le renversement de l'équilibre

des puissances dans le régime fédéral. Seuls les points suivants sont pertinents:

(1) La période de centralisation actuellement en perte de vitesse a résulté en majeure partie des conséquences de la guerre et de la crise économique. A mesure que s'est estompée l'influence de ces événements, la justification de la domination fédérale dans le régime politique a baissé de façon correspondante.

(2) L'importance accordée à la politique fiscale et qui avait été remarquée dans la lutte contre les fluctuations économiques, semble avoir diminué, ces dernières années. En conséquence, la raison de la domination fédérale en matière fiscale s'est affaiblie.

(3) Vu les quatre gouvernements minoritaires formés à la suite des cinq dernières élections fédérales, l'aptitude du gouvernement fédéral à résister sans compromis aux pressions décentralisatrices des provinces, s'est affaiblie. Par contraste avec l'apparente faiblesse de l'autorité fédérale, la plupart des ministères provinciaux, faisant face à une opposition faible, sont dirigés par des premiers ministres volontaires et agressifs qui, dans certains cas, détiennent le pouvoir depuis un temps exceptionnellement long.

(4) Ces changements se sont accompagnés d'une amélioration fondamentale évidente de la compétence des administrations provinciales. L'amélioration marquée de la compétence du service public et de la confiance qui l'inspire dans presque toutes les provinces, constitue, depuis dix ans, un facteur d'influence particulière en matière de relations fédérales-provinciales. Les, réformes du service public, l'élimination du favoritisme politique, le choix par concours et la sécurité de l'occupation de son poste, d'abord établis au niveau fédéral, se sont ensuite étendus lentement aux gouvernements provinciaux. Aujourd'hui, la transformation est à peu près terminée, de sorte qu'il n'est plus prudent de prétendre que la compétence administrative ne se rencontre qu'à l'échelon fédéral. Les provinces ont acquis, dans un domaine après l'autre, la prédominance en compétence administrative et en expertise. Comme cette apparition d'experts, surtout dans les provinces vastes et riches, a supprimé en majeure partie les attitudes paternalistes des relations fédérales-provinciales, on peut prévoir que les administrateurs provinciaux et leurs supérieurs politiques accepteront vraisemblablement de moins en moins les directives fédérales, à mesure qu'ils deviendront plus conscients, de leurs propres capacités.

(5) La pensée sociale et économique à propos du rôle du gouvernement dans l'économie et dans les services de bien-être social, s'est modifiée peu à peu. Dans l'après-guerre, les lignes de conduite en économie étaient avant tout des mesures généralisées, destinées à assurer le plein emploi et l expansion économique. Dans le domaine du bien-être social, les améliorations essentielles, à commencer par les allocations familiales, figuraient dans les divers programmes tendant au maintien du revenu. Comme il devenait évident que ces façons globales d'aborder les problèmes ne contribuaient que légèrement à améliorer la situation des groupes désavantagés, tels que les Indiens, ou à alléger les problèmes économiques de régions particulières, on a adopté une façon différente de s'y attaquer, en s'occupant plutôt de collectivités ou de groupes particuliers, dont les besoins exigeaient une attention spéciale. Cet intérêt marqué apparaît dans divers programmes d'expansion communautaire, dans l'ARDA et dans les entreprises économiques des gouvernements provinciaux, lesquels sont souvent orientés vers les besoins économiques particuliers des collectivités enfoncées dans le marasme. La signification que prennent ces entreprises aux yeux du régime fédéral, est la suivante: tandis que les façons globales d'aborder les problèmes caractérisent naturellement le gouvernement fédéral, les façons plus individualisées de s'attaquer aux problèmes de localités ou de groupes particuliers. dans de nombreux cas, sont plutôt le fait des gouvernements provinciaux.

(6) L'arrivée au pouvoir, au Québec, d'une nouvelle élite administrative et politique a donné lieu à une vigoureuse affirmation de puissance provinciale s'accompagnant de demandes d'occupation de nouveaux "champs d'imposition" et la cessation de l'ingérence du gouvernement fédéral dans les affaires provinciales. Les changements survenus au Québec représentent une augmentation sensible du rythme de l'intervention économique du gouvernement provincial; cette augmentation a eu pour effet de réduire davantage l'importance relative du rôle fédéral dans les questions économiques.

(7) L'accroissement de puissance et d'influence des gouvernements provinciaux dans le fédéralisme canadien se rattache intimement à l'importance des leviers économiques qu'ils dirigent. L'augmentation des dépenses des gouvernements provinciaux influe fortement sur l'économie du pays. Toutes les provinces, sauf trois, embrassent de vastes régions dont les ressources naturelles abondantes sont exploitées à la discrétion des cabinets provinciaux. La vague de prospérité dans tout l'arrière-pays du nord est assujettie à leur compétence exclusive.

(8) Les nouvelles orientations politiques des provinces s'unissent à une compétence administrative croissante pour donner à la politique économique provinciale une force orientée d'avance. Contrairement à la situation des années 50, lorsque les cabinets provinciaux formulaient leurs budgets sans justes prévisions de l'avenir, les gouvernements provinciaux reconnaissent maintenant que l'expansion de leur rôle en ce qui a trait à l'économie provinciale exige une compréhension poussée des faits économiques. tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières, ainsi qu'un mode d'action correspondant. Il en est résulté la création d'organismes consultatifs en économique, tels la *Manitoba Development Authority*, le *Nova Scotia Voluntary Planning Board*, le *New Brunswick Research and Productivity Council*, le Conseil d'orientation économique du Québec, *l'Ontario Economic Council*, le *Saskatchewan Economic Advisory Council* et l'*Alberta Economic and Productivity Council*. L'évolution générale d'une orientation bien dirigée dans les provinces est utilement décrite par Smiley: Les provinces ont réussi de plus en plus à attirer dans leurs divisions du Trésor et des programmes, des fonctionnaires compétents et pleins d'initiatives, et elles ont de plus en plus orienté leur conduite selon des extrapolations à long terme des besoins relatifs aux routes, aux écoles, aux hôpitaux et aux autres services publics. L'engagement provincial vis-à-vis des projets relatifs au budget et à l'établissement de programmes a provoqué du mécontentement à cause du paternalisme propre au mode des subventions, en particulier lorsque Ottawa a pris des mesures pour lancer les nouveaux programmes à frais partagés, ou pour changer les conditions des programmes actuels, sans avoir au préalable consulté les provinces comme il convenait. L'idée d'arrangements très précis à trais partagé n'était compatible avec l'harmonie des relations entre les deux niveaux qu'aussi longtemps que l'administration provinciale se faisait 'un peu au petit bonheur et que l'acquittement de la moitié des frais par Ottawa avait quelque attrait, parce que les provinces n'étaient pas astreintes à des méthodes rationnelles de répartition par priorité.[1]

(9) L'effet cumulatif de ce qui précède n'a fait que renforcer la résistance des provinces aux initiatives particulières du gouvernement fédéral, qui désorganisaient l'ordre de priorité et les projets des provinces. Conséquemment, les subventions conditionnelles ont été plus fortement critiquées, même par le premier ministre fédéral actuel. Dans ses remarques au début de la conférence fédérale-provinciale de 1963, ce dernier a déclaré:

> Nous avons maintenant atteint le point où, pour assurer l'efficacité du fédéralisme coopératif, il serait sage de procéder à un inventaire et de voir si

---

[1] *Ibid*, pp. 380-381.

n'y aurait pas lieu de modifier certains programmes, afin d'en laisser aux provinces toute la responsabilité, si elles le désirent.
Souvent, par le passé. ces programmes représentaient le seul moyen de surmonter les obstacles que créaient l'inégalité de la capacité fiscale des provinces et le conflit au sujet des besoins auxquels le Trésor provincial devait répondre. Ces dernières années, toutefois, grâce à la péréquation, nous avons établi un autre moyen de surmonter les obstacles et de permettre à toutes les provinces de faire les frais de nouveaux programmes. Ces subventions inconditionnelles polyvalentes tiennent compte des besoins fiscaux.
(. . .)
On peut facilement concevoir de nouvelles dispositions comportant la remise au gouvernements provinciaux de toute responsabilité de certains des programmes conjoints actuels. Une telle mesure pourrait être réalisée à une échelle où il faudrait consacrer des centaines de millions de dollars. Naturellement. on ne saurait s'attendre que les provinces assument des responsabilités de cette envergure sans demander de dédommagement. Un des moyens à prendre, à cette fin, se trouverait dans le domaine de ta péréquation et dans celui des abattements que le gouvernement fédéral consent, par ses lois fiscales, pour tenir compte des impôts provinciaux.[1]

Il serait particulièrement risqué de faire des prédictions sur l'évolution du fédéralisme canadien, parce que, pour la première fois depuis la crise économique, les Canadiens étudient avec vigueur et énergie les caractéristiques fondamentales de leur régime fédéral. A la longue, il est apparu que l'effet cumulatif des changements spéciaux d'après-guerre et à brève portée pouvait introduire des changements qualitatifs sensibles au sein du régime fédéral. Par opposition à cette éventualité, on a manifesté une préoccupation renouvelée à l'endroit de vérités fondamentales. La plus importante manifestation de ce changement de climat s'est produite lorsqu'on a tenté de trouver des principes directeurs qui régiraient les relations entre Français et Anglais et entre le gouvernement fédéral et les provinces. La Commission Laurendeau-Dunton, les propositions relatives à des méthodes de modification et de délégation. L'intensification d'e la critique au sujet des subventions conditionnelles et du résultat des dispositions visant les retraits facultatifs, la fin de la location de domaines fiscaux et la multiplication des demandes relatives à la rédaction d'une nouvelle constitution sont autant d'indices d'une nouvelle préoccupation touchant l'établissement de règles de base solides au sein du fédéralisme canadien. En général. il semble évident que le fédéralisme de l'avenir immédiat indiquera l'importance croissante des provinces en même temps que la nécessité d'une collaboration plus intense entre le gouvernement fédéral et les provinces, pour adoucir le choc inévitable des initiatives des divers niveaux de gouvernement, à une époque où ceux-ci tentent de plus en plus vers l'absolu.

Rétrospectivement, il est manifeste que le fédéralisme coopératif qui régné à partir de 1945 jusque vers la fin des années 50, était, comme l'ont laissé entendre ses critiques, surtout une avenue à sens unique. Tandis que certaines consultations avaient lieu, très souvent au moyen de subventions conditionnelles, le gouvernement fédéral s'immisçait dans des domaines relevant des provinces sans même en informer les gouvernements provinciaux, qui étaient censés appuyer financièrement ces initiatives fédérales. Par le choix des avantages financiers qu'il offrait, le gouvernement fédéral dérangeait l'ordre de priorité que les provinces avaient établi pour leurs propres domaines de pouvoirs constitutionnels; mais il n'y avait pas de contrepartie; les provinces, dont l'autonomie en matière de décisions était, de fait, diminuée par les manoeuvres d'Ottawa, ne recevaient pas de compensation d'influence dans les domaines où le gouvernement fédéral avait seul le droit d'établir des lignes de conduite.

---

[1] *Conférence fédérale-provincial de 1963,* Ottawa, 1964 p. 14 et 15

Certes, le fédéralisme coopératif est appelé à se maintenir en ce sens que les gouvernements de deux paliers différents essaieront de concerter leurs programmes partout oú la chose est possible; il s agira toutefois d'un fédéralisme coopératif d un genre très différent. conditionna principalement par le procédé des subventions conditionnelles en vigueur jusqu à récemment. Comme il est dit ci-dessus, les subventions conditionnelles mêmes font actuellement l'objet de serveuses critiques (le sorte que leur rôle sera sans doute beaucoup moins important dans l'avenir du fédéralisme canadien qu il ne l a été dans le passé récent. Il est probable que le gouvernement fédéral laissera aux provinces les programmes qui relèvent (le leur compétence et s occupera de la tâche beaucoup plus difficile qui consiste à trouver et à utiliser des rouages permettant (le coopérer aux programmes relatifs à la croissance et à la stabilisation économiques.

Ce changement d'objet du fédéralisme coopératif s accompagnera d'un changement important en ce qui a trait à ses participants. Au lieu de nommer des spécialistes qui seront chargés des programmes. comme ce fut le cas au cours de l ère des subventions conditionnelles, alors que les relations fédérales-provinciales concernaient des domaines d activité différents on aura une plus grande collaboration u des paliers plus généraux alors que le personnel de pie-nier plan comprendra le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux. les ministres et les hauts fonctionnaires des ministères des finances et des services du Trésor, ainsi que des membres du personnel supérieur des organismes chargés des programmes et du développement dont l'activité porte sur des questions économiques fondamentales. Il semble, de prime abord, que ces évolutions doivent, plus que jamais conduire à une restriction de l'autonomie des hauts fonctionnaires préposes aux programmes et compliquer la signature des accords, dans certains domaines particuliers ou les subordonner à d'autres accords en d'autres domaines. D'une façon, l'écart entre les rouages actuels servant à la coopération et les exigences que les événements futurs feront peser sur le fédéralisme canadien interdit les prédications audacieuses. Il est évident que, pour l'instant, le fédéralisme coopératif représente un but qui reste encore à atteindre. ce n 'est pas un mode habituel (le coopération déjà institué, qu'on peut prendre comme chose faite

Dans ce contexte évolutif du fédéralisme canadien qui dure depuis un siècle. un facteur est demeure constant: l'exclusion peu près générale des collectivités indiennes des services offerts par les gouvernements Provinciaux. En partie par abstention, et en partie par décision, tout ce qui a trait à administration de presque tous les aspects de la vie des Indiens en est venu à relever de la Direction général des affaires indiennes. Ils agit d'un service dont les responsabilises touchent à des domaines très divers: instruction. bien-être social, gouvernement local, expansion économique. changements au sein de la collectivité et doit assumer une série de responsabilisés particulières relatives au statut particulier des Indiens du Canada. Bref. La Direction est un gouvernement en miniature plutôt qu'un service ordinaire d'exécution. Au début du siècle, le nombre des Indiens qui bénéficiaient de ces services. s'établissait à environ 100,000; en 1965 il atteignait 217,864. A la date du 31 mars 1965 existait 551 bandes et 2267 réserves (y compris 72 établissements indiens non classés comme réserves) administrées par 87 Agences.

A cause des pressions exercées après la guerre, la Direction générale des affaires indiennes à subi d'importants changements dans son organisation et ses lignes de conduite, de sorte que, son activité à embrassé, de nouveaux domaines. On a réduit l'influence du clergé en éducation. haussé le niveau d'instruction des instituteurs, engagé un petit nombre de spécialistes, en assistance sociale, mis au point, un vaste programme de logement créé une Caisse renouvelable de prêts. établi une Division du développement économique et adopté une nouvelle Loi sur les Indiens. En général, la Direction a augmenté son budget et son personnel. elle a fait venir des spécialistes, tenté d'améliorer les normes de

ses services et elle a entrepris de pousser la recherche sur les problèmes auxquels elle avait à faire face.

Malgré ces efforts, il est devenu de plus en plus évident que la Direction ne pouvait pas en arriver au même degré de spécialisation interne, dans les domaines du fonctionnement et du personnel; que les autres gouvernements au sein du régime fédéral, lesquels sont des modèles auxquels on compare de plus en plus cette Direction. La population desservie par la Direction est plus faible que celle de chaque province, sauf une, moins élevée que celle de plusieurs villes du Canada et si dispersée, du point de vue géographique, qu'il est très difficile de bien utiliser un personnel de spécialistes.

Bien que ces difficultés aient toujours existé, leur importance s'est accrue en raison de deux nouveaux facteurs qui ont fait leur apparition après la guerre. Il y a 50 ou 75 ans, lorsque les gouvernements jouaient un rôle relativement restreint,-le statut particulier des Indiens, dont surtout leur exclusion des services provinciaux, ne les désavantageait pas à l'excès. Les services restreints que la Direction assurait aux Indiens, ne différaient probablement pas, de façon sensible, de ceux que les gouvernements provinciaux et municipaux rendaient à leurs voisins non-indiens. Mais maintenant, vu l'établissement de services authentiques à l'échelon provincial dans les secteurs essentiels de l'éducation, de l'assistance sociale et de l'expansion économique, les désavantages qui résultent de l'exclusion des Indiens sautent aux yeux.

De façon très générale, il semblerait- que la gravité de l'exclusion des Indiens des services des gouvernements provinciaux peut se mesurer d'après la signification relative de ces services par rapport à tous les services gouvernementaux. Les renseignements statistiques donnés ci-dessus .montrent clairement que les dépenses provinciales (et municipales) s'accroissent plus rapidement que les dépenses fédérales, Il ressort généralement que la répercussion absolue des mesures des gouvernements provinciaux sur les niveaux et modes de vie de leurs citoyens s'est considérablement accrue, ces dernières années, Bien qu'il s'agisse de normes approximatives d'évaluation, elles suffisent à révéler que l'absence de responsabilités provinciales à l'endroit des Indiens représente une aggravation de la pénurie de services destinés à la population indienne.

En même temps qu'augmentait l'importance des services dont la responsabilité, selon la constitution, incombe aux provinces, le personnel administratif des provinces acquérait, dans l'ensemble, une plus grande compétence. S'il n'y a pas là raison suffisante pour accroître les services provinciaux, il y a, du moins, un argument supplémentaire d'une très grande importance. Dans un certain nombre de domaines, la part de compréhension et de compétence de la Fonction publique relève des provinces; aussi, serait-ce mal servir 'es Indiens que de ne pas les faire profiter des services des spécialistes attachés aux gouvernements provinciaux.

Les désavantages en ce qui concerne les services actuellement fournis aux Indiens inscrits comme tels, s'observent à un moment où l'on ne peut alléguer de bonnes raisons pour maintenir dans un état inférieur une minorité ethnique qui n'est pas de race blanche. Si l'on préconise les services provinciaux, c'est notamment parce qu'on est opposé, en principe, à l'inégalité de traitement selon l'origine ethnique. Tandis que les démocraties libérales non seulement tolèrent les réclamations particulières de certains groupes (personnes âgées, chômeurs, malades, jeunes, etc.), mais assurent des services ou des prestations à ceux qui font partie de ces groupes, elles refusent de plus en plus de tolérer une différence de traitement reposant uniquement sur des motifs de "race". La fin de l'impérialisme en Afrique, les luttes des noirs aux États-Unis pour obtenir l'-égalité de traitement et les besoins de la propagande relative à la guerre froide, ont contribué à créer ce nouveau climat d'opinions que les gouvernements adoptent. La différenciation pour des motifs ethniques est devenue synonyme d'inégalité de

traitement, de ségrégation raciale, de citoyenneté de second ordre et généralement d'expression forte d'ordre émotif.

Les conditions générales d'égalitarismes et d'hostilité particulière à la ségrégation raciale rendent difficile, du point de vue politique, le maintien de l'écart profond qui existe entre le genre et la qualité des services offerts aux Indiens et ceux dont profitent les non-Indiens. La complexité croissante des services rendus par les gouvernements provinciaux, met la direction en face d'une tâche impossible. pour peu qu'elle veuille elle-même offrir aux Indiens des services semblables. L'impossibilité d'offrir des services comparables, à laquelle doit faire face la Direction, an l'absence de fonds suffisants, est une raison fondamentale pour accroître le rythme des responsabilités provinciales. De façon générale, l'avantage qu'il y aurait à étendre aux indiens les services provinciaux, est une conséquence inévitable de l'importance croissante de ces services et de leur complexité.

Dans le domaine des routes, de l'assistance sociale, de l'éducation et de la gestion des ressources, ce sont les provinces qui ont la première obligation et doivent assurer les services de spécialistes. Les programmes visant à assurer-l'expansion économique locale exigent la collaboration provinciale, en raison de l'autorité des provinces en matière de ressources naturelles et de la préoccupation croissante à l'égard d'une gestion bien organisée des ressources. Tout ce qui précède constitue des domaines d'exploitation d'importance marquée en vue d'établir des lignes de conduite destinées à corriger les retards observés dans de nombreuses localités indiennes.

Il est donc évident que les tendances actuelles appuient fortement la politique en vertu de laquelle les provinces assurent plus .de services aux Indiens, pourvu que les dispositions nécessaires soient prises avec les provinces et que les Indiens favorisent de tels changements. L'appui du public et du Parlement à l'égard de cette politique se retrouve dans les délibérations du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes de 1946 à 1948, chargé d'examiner et d'étudier la Loi sur les Indiens, et dans les propositions faites au Comité. Cette politique est aussi vivement soutenue dans les demandes présentées au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, de 1959 à 1961, sur les affaires indiennes, ainsi que dans les recommandations du Comité.

A la Suite de ces pressions et à la lumière de sa propre analyse de la situation, la Direction générale des affaires indiennes a jugé qu'il était nécessaire et souhaitable d'accroître le rôle des provinces dans les affaires indiennes. Pour les motifs mentionnés plus bas, les gouvernements provinciaux ont beaucoup mieux accueilli ces initiatives de la Direction qu'ils ne l'auraient fait dix ans plus tôt. L'idée de l'indien considéré comme "pupille" de la Couronne, à la charge du gouvernement fédéral seulement et de façon spéciale, s'estompe graduellement.

Il ressort de ces nouvelles responsabilités qu'il y a eu un renversement important dans le mode d'action et l'orientation de la Direction générale des affaires indiennes. La Direction, qui avait constitué l'un des services gouvernementaux les plus détachés, étudie de plus en plus ce qui se passe ailleurs. La politique visant à 'accroître les services provinciaux signifie nécessairement que l'une des plus importantes tâches de la Direction consiste aujourd'hui à élaborer un genre de relations effectives avec les gouvernements provinciaux, en vue d'amener ces derniers à employer leurs ressources et leurs aptitudes en faveur des Indiens établis sur leur territoire.

La poursuite de l'objectif visant à étendre aux indiens les services provinciaux a placé la Direction dans un rôle nouveau, avant tout diplomatique. La Direction s'est trouvée fortement en cause dans les complexités du fédéralisme

---

[1]Ces deux importants comités seront par la suite appelés le Comité mixte, suivi de l'année appropriée.

canadien. Il serait utile d'étudier ce rôle à la lumière des relations internationales. Si la Direction est considérée comme un bat indépendant et les provinces comme d'autres membres indépendants de la collectivité internationale, alors une grande partie de l'activité de la Direction s'éclaire. Anciennement. sous ce régime international, la Direction suivait une politique d'isolationnisme. L'établissement de relations officielles avec les provinces est de date toute récente. Il en résulte que la Direction a très peu d'expérience, à cet égard. Précédemment, il existait un certain nombre de dispositions d'ordre local dont les administrateurs tenaient compte; mais, hormis la question des fourrures et du gibier. Il n'y avait à peu près pas de mesures permanentes. La Direction était un organisme penché sur lui-même et qui évitait de se mêler aux étrangers. A mesure que ce rôle devenait périmé, la Direction orientait de plus en plus son action vers l'extérieur. Elle a constaté qu'elle avait besoin des services des autres gouvernements pour faire face à ses responsabilités. Cette attitude a exigé qu'elle développât des techniques nouvelles pour négocier avec les provinces et prendre des mesures complémentaires. Voilà pourquoi on a formé une nouvelle Division des relations fédérales-provinciales, chargée de conseiller le personnel et de tenir compte des accords de plus en plus nombreux conclus avec les provinces, les commissions scolaires et les organismes privés. La rédaction de formules, qui allient à la définition précise des responsabilités et des organismes de contrôle financiers, une terminologie juridique appropriée, est devenue un secteur essentiel de son activité.

Des entretiens avec des hauts fonctionnaires de la Direction révèlent la structure exacte de l'analogie. Ces fonctionnaires "se réjouissent des améliorations survenues dans la province X". "s'inquiètent de la dénonciation d'un accord dans la province Y". "sont troublés par le récent discours d'un ministre du cabinet provincial de la province Z", et ainsi de suite.

Dans cette perspective, on peut établir certains points fondamentaux qui seront développés dans un chapitre ultérieur.

Plus qu'aucun autre service ou Direction du gouvernement fédéral, la Direction générale des affaires indiennes doit, de par la nature spéciale de sa tâche, être exceptionnellement bien renseignée sur les complexités du régime fédéral au sein duquel elle doit travailler. Pour que la Direction puisse bien jouer son rôle d'organisme fédéral, il faudra qu'elle change ou améliore son orientation, ses connaissances et ses rouages. Malgré les changements officiels apportés à la ligne de conduite, des habitudes traditionnelles nuisent encore à la bonne marche de la Direction, en raison de ses antécédents isolationnistes. A maintes reprises, on a constaté que le rôle "fédéral" de la Direction n'avait pas la priorité suprême que son importance aurait justifiée. On peut prétendre que le maintien de bonnes ou de meilleures relations avec les provinces, tâche absorbante, est de moindre importance que celle de tenir "les dossiers" La Direction n'a pas la préparation voulue pour réussir à bien jouer un rôle diplomatique. Souvent, on ne peut obtenir les connaissances concrètes relatives aux lois provinciales, ou, si on les obtient, elles sont diffuses et éparpillées, ail point d'être inutilisables, Il faut admettre que c'est une tâche difficile pour la Direction que de bien connaître les lois et les changements de ligne de conduite dans les provinces, de même que la portée de ces changements par rapport aux Indiens, et qu'il est également difficile de présenter les recommandations qui s'imposent pour que ces changements n'établissent pas de distinction injuste à l'encontre des Indiens, soit délibérément, soit par inadvertance. Même s'il est impossible d'atteindre à la perfection dans des questions d'une telle complexité, la Direction doit veiller à améliorer ses réalisations.

Le régime fédéral suppose que les mesures prises par chaque gouvernement en cause dans le régime peuvent varier pour les autres gouvernements. Onze gouvernements de premier plan coexistent au sein du même régime politique.

S'ils veulent rendre l'association féconde, ils n'adopteront pas délibérément ou inconsciemment des lignes de conduite ou des changements qui pourraient nuire aux objectifs légitimes des autres gouvernements participant au régime .Ainsi, l'un des buts élémentaires de politique générale dans le domaine des relations fédérales-provinciales consiste à réduire l'incertitude qu'entraîne la dispersion des pouvoirs au sein d'un régime fédéral. Mais ce n'est qu'un commencement. Il faut aller plus loin et unir, là où il y a lieu de le faire, les pouvoirs législatifs et es moyens financiers du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, pour assurer la solution des problèmes que nul gouvernement seul, à un niveau quelconque, ne pourrait parvenir à résoudre aussi bien.

Tel qu'on pourrait l'appliquer aux besoins des Indiens du Canada, le programme idéal viserait à faire en sorte que les deux niveaux de gouvernement appliquent leurs ressources législatives et financières respectives selon un mode coopératif permettant de surmonter l'isolement, la pauvreté et les retards qui règnent généralement dans la plupart des collectivités indiennes. Dans les chapitres suivants, nous montrerons les obstacles qui s'opposent à l'obtention de ce résultat souhaitable et nous proposons des recommandations en vue d'aider à surmonter certains de ces obstacles.

PART

PARTIE

2

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ÉTUDE

SUR

LES INDIENS CONTEMPORAINS

DU CANADA

Besoins et mesures d'ordre

Economique, Politique et Educatif

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE SUR

LES INDIENS CONTEMPORAINS DU CANADA

Besoins et mesures d'ordre

Economique. Politique et Educatif

DEUXIÈME PARTIE

® Droits de la Couronne réservés En vente chez l Imprimeur de la Reine à Ottawa,
et dans les librairies du Gouvernement fédéral dont voici les adresses:

HALIFAX
1735, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice Æterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO

221, rue Yonge

WINNIPEG

Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER

657, rue Granville

ou chez votre libraire.
Prix: 4.00N° de cat.: R32-1267/2F

Prix sujet à changement sans avis préalable

L'Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969

ÉTUDE SUR LES INDIENS CONTEMPORAINS DU CANADA

Besoins et mesures d'ordre économique, politique et éducatif

Éditeur: H.B. Hawthorn

Principaux auteurs
du Volume I:H.A.C. Cairns
S.M. Jamieson
K. Lysyk

Principaux auteurs
du Volume II:M.A. Tremblay
F.G. Vallee
J. Ryan

Direction des affaires indiennes, Ottawa

Volume II

Octobre 1967

Personnel d'administration de la recherche

H.B. Hawthorn, directeur
M.A. Tremblay, directeur associé
A.M. Bownick, secrétaire et adjoint à l'administration

M.J. Audain
B. Bernier
M. Burbidge
P. Charest
S.W. Corrigan
D.M. Coutts
G.B. Inglis
R.H. Jackson
J.E.M. Kew
L. Laforest
D. Luth
M.J. Lythgoe
R.F. McDonnell
J.E. Nicholls
G. Parsons
E. Schwimmer

A l'honorable Arthur Laing, C.P.

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
400 ouest, avenue Laurier
Ottawa (4), Ontario.

En 1964, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration demandait à l'Université de la Colombie-Britannique d'entreprendre, conjointement avec d'autres universitaires, une étude de la situation des Indiens du Canada sous ses aspects social, scolaire et économique, et de soumettre les recommandations jugées appropriées et avantageuses.

Nous avons l'honneur de soumettre la 2e Partie de nos conclusions, qui se rapportent surtout aux questions d'éducation et d'organisation interne des réserves.

M.A. Tremblay,
directeur associé

H.B. Hawthorn,
directeur

TABLE DES MATIÈRES

I

Introduction et recommandations 1

II

Une analyse des idéologies concurrentes 15

III

Structures administratives et pédagogiques des écoles indiennes 55

IV

L'éducation de l'enfant indien 95

V

Une philosophie de l'éducation des Indiens: énoncé de quelques principes directeurs 151

VI

Les antécédents de l'organisation officielle et de l'administration des collectivités indiennes 167

VII

Caractères généreux des conseils de bande 183

VIII

Régimes et tendances qui caractérisent les élections des conseils de Bande 195

IX

Le processus d'autodétermination 219

ENDROITS VISITÉS PAR LES MEMBRES DU PERSONNEL-PROJET DE RECHERCHE SUR LES INDIENS-TRAVAUX SUR PLACE ET AUTRES TRAVAUX DE RECHERCHE

Nom		Sujet principal et région	Période
D' M.-A. Tremblay	Éducation	Documentation et entrevues tenues à Ottawa et dans divers centres. *Réserves:* Maria, Restigouche, La Romaine, Mingan, Natashquan, Sept-îles (ancienne réserve), Maliotenam, Bersimis, Pointe Bleue, Mistassini, Weytonmachie, (Sanmaur), Rupert House, Six-Nations, Fort Alexander, Beardy's. *Agences:* Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton	1 à 3 jours à chaque endroit
Adjoints:			
M. B. Bernier	Statistique		
M. L. Laforest	Statistique		
M. F. Charest	Idéologie		
M^me^ J. Ryan	Éducation	*Réserves:* Cowichan no 1 et no 2. Comox, Inkameep, West Saanich, Sooke, Six-Nations, Caradoc, (Oneida, Munsee, Chipeweyan), Oak River, Le-Pas, Roseau River, Duck Lake, James Smith, Sweet-grass, Red Pheasant, Mosquito Stoney, Poundmaker, Little Pine. *Agences:* Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Portage-la-Prairie, Le-Pas, Saskatoon, Duck Lake, Battleford-N., Edmonton, Vancouver, Nanaimo, Duncan, Vernon.	1 jr à 6 sem. à chaque endroit
M^me^ M.J. Lythgoe	Éducation	*Réserves:* Musqueam, Squamish, Dollarton.	3 mois
M. M. Burbidge		Entrevues à l'Inst. professionnel de Vancouver, Inst. technique de Burnaby, U. de C.-B. et à diverses écoles secondaires de Vancouver et Vancouver-Nord.	
D' H.A.C. Cairns	Politique et adminis-tration	Documentation et entrevues à Ottawa et dans divers centres.	
Adjoints:			
M. M.J. Audain	Bien-être		4 mois
M. R.H. Jackson	Adm.		8-1/2 mois
M. J.E. Nicholls	Adm.		4 mois
Professeur K. Lysyk	Questions constitution-nelles et juridiques	Documentation et entrevues à Ottawa et dans divers centres.	

	Nom	Sujet principal et région	Période
D^r S.M. Jamieson	Études économiques	Documentation et entrevues à Ottawa et dans les capitales des provinces.	
Adjoints:			
M^{lle} D.M. Coutts	Désorganisation sociale	*Réserves:* Squamish, Musqueam, Sarcee	3 mois
D^r F.G. Vallee	Organisation des bandes		
M. G.B. Inglis	Organisation sociale	*Réserves:* Chilliwack, Port-Simpson, Saddle Lake, Nipissing	De 2 à 10 sem. à chaque endroit
M. D. Luth	Organisation sociale	*Réserve:* Walpole Island	9 sem.
M. R.F. McDonnell	Organisation sociale	*Réserves:* Kamloops, Masset, Goodfish Lake, Dokis	2 à 3 sem.
M. G. Parsons	Organisation sociale	*Réserves:* Manitoulin, Fort Alexander	12 sem.
M. E. Schwimmer	Organisation sociale	*Réserves:* Mount Currie, Blood, Le-Pas	2 à 3 sem. à chaque endroit
D^r T.F.S. McFeat	Organisation des bandes	*Réserves:* Christian Island, Parry Island, Travaux surtout exécutés auprès des Tobiques Malécites du Nouveau Brunswick	2 étés
M. J.E.M. Kew	Organisation sociale	*Réserves:* Christian Island, Walpole Island, Georgia Island, Scugog, Rama, Curve Lake, Hiawatha (Rice Lake), Alderville, Saugeen	de 1 jr à 1 sem. à chaque endroit
M. B. Bernier	Organisation sociale	*Réserves:* Comox, Cowichan	2 mois à chaque endroit
M. S.W. Corrigan	Organisation sociale	*Réserve:* Oak River	5 mois

TRAVAUX DE RECHERCHE AUTONOMES ENTIÈREMENT OU PARTIELLEMENT APPUYÉS PAR LE PROJET

Nom		Sujet principal et région	Période de l à 28 jrs à chaque endroit
M^me^ P. Koezur	Éducation	*Bandes:* Mattagami, Michipicoten, bandes fusionnées de Rainy River, Couchiching, Lac la Croix, Seine River Stangecoming, Golden Lake, Albany, Attawapiskat, Moose Factory, Moosonee, Winisk. Portage du Rat, bandes no 93 et no 40 de Shoal Lake, Wabigoon, Whitefish Bay, île Manitoulin, Sheguiandah, Sucker Creek, West Bay, Whitefish River. Fort Hope, bandes no 58 et no 77 du lac Long, Nipigon, Dokis, Matachewan, Nipissing, Temagami, Whitefish Lake, Parry Sound. Fort William, Gull Bay, Red Rock, les Missisaugas de Curve Lake, Batchewana (Rankin), Garden River, rivière Serpent, bandes no 1 et no 2 de Spanish River. Lac Caribou (lac Rond), lac Seul, Asnaburg (New Osnaburg, Lac Chat), Lac de la Truite, Six-Nations, Saint-Régis, les Mohawks de la baie de Quinte, bandes fusionnées de Walpole Island.	
D^r^ B.S. Lane	Éducation	Saanich	45 jours
M. S.W. Munroe	Organization sociale	Bande d'Assiniboines à Morley	En cours
D^rs^ E.W. et M. McL. Ames	Socialisation	Ecoliers iroquois	
M^lle^ P. Atwell	Départs des réserves	Indiens résidant à Calgary	En cours
M^lle^ M. Bossen	Développement économique	Ontario	3 mois
D^r^ H. Dimock	Développement économique	Chibougamau-Mistassini	
Prof. K. Duncan, assisté de D. Korn et P. McIntyre	Formation professionnelle	Indiens Oneidas, Chippewas et Delaware	
M. L.R. Gue	Éducation	Nord de l'Alberta	En cours
M. et M^me^ W.R. Ridington	Organisation sociale	Rivière Prophète	1 an
M^me^ R.L.B. Robinson	Socialisation et soin des enfants	Le-Pas	2 mois

Nom		Sujet principal et région	Période
M^lle^ J. Smith assistée de M. R. Malpass	Facteurs socio-économiques	Micmacs	En cours
D^r^ T.F. Storm et ses adjoints	Recherche des motivations	Colombie-Britannique	En cours

Experts-conseils

M. A. McCallum

D^r^ C.S. Belshaw
D^r^ R.M. Will
Dr D.V. Smiley
D^r^ E.R. Black
D^r^ E.S. Rogers
D^r^ P. Carstens
D^r^ R.W. Dunning
D^r^ E.W. Ames
D^r^ M. McL. Ames
D^r^ P. Termansen
D^r^ T.F. Storm
M. W. Duff
D^r^ T.F.S. McFeat

CHAPITRE I

INTRODUCTION ET RECOMMANDATIONS

1. Instructions et amélioration

Le chapitre 1er du premier volume du Rapport décrit les travaux de recherche entrepris et énumère leurs mobiles et leurs objectifs. Il peut, à ce point de vue, servir d'introduction au présent volume. A peu près tout ce qui a été dit au premier volume sur les questions d'emploi, de revenu, de ressources, de perspectives et de possibilités économiques, de l'administration des réserves, des conditions et des perspectives politiques de la vie des Indiens, est essentiel à la bonne compréhension des chapitres qui suivent, bien que ces derniers soient complets par eux-mêmes.

Cette deuxième partie de l'étude traite de deux groupes de questions, soit l'établissement et la suffisance des moyens d'éducation destinés aux Indiens, jeunes ou adultes, puis le leadership, l'organisation et la direction des réserves.

Ces questions se compénètrent de plusieurs façons. Le Rapport pose, comme première hypothèse, que les Indiens doivent, de toute nécessité, être en mesure de faire un choix judicieux, et qu'il faut y veiller sans attendre que la confiance augmente ou que la situation s'améliore, car il importe d'agir dès maintenant et d'élargir graduellement la portée de nos efforts. Cependant, parmi les nombreuses solutions qui pourraient s'offrir aux Indiens, solutions qui iront en se multipliant, plusieurs n'intéressent que ceux qui sont déjà capables d'en profiter. Par conséquent, les jeunes Indiens, ainsi que les adultes disposés à suivre des cours, doivent trouver des écoles prêtes à les recevoir et des programmes qui s'adressent véritablement à eux.

Pour certains Indiens, qui sont déjà la majorité et dont le nombre ne peut qu'augmenter, l'une de ces solutions consiste à vivre dans la réserve, tout en travaillant à l'extérieur. La réserve, c'est le lieu de naissance, de la famille, des amis, l'endroit où l'on partage avec les autres la langue et la plupart des autres valeurs. Dans la mesure où un pays moderne permet l'organisation d'une réserve, il est évident que ceux à qui appartient la réserve entendent en diriger les affaires. Une partie de cette direction est présentement dévolue au Conseil de bande, mais il y aurait lieu de faire appel à d'autres rouages administratifs, dont certaines particularités ont été décrites à la Partie I du Rapport ou le seront dans les chapitres subséquents du présent volume.

Les exigences en matière d'éducation et les conséquences qui en découlent sont étroitement reliées aux besoins d'emplois plus rémunérateurs, d'une meilleure hygiène, de moyens de subsistance améliorés, de capitaux d'exploitation suffisants et d'une participation plus intense à la vie gouvernementale et politique du pays. Dans plusieurs de ces domaines, il est évident et normal que la réalisation des objectifs repose sur un certain degré d'instruction. Mais si l'instruction n'est pas accompagnée ou même précédée d'une certaine amélioration des réalisations de l'âge adulte, elle risque d'être inefficace, comme nous le démontrons aux chapitres IV et V. C'est dire que le fait de présenter l'école aux enfants comme un moyen de s'instruire pour devenir quelqu'un et en profiter par la suite, est un argument qui se détruit partiellement de lui-même, du moins dans le cas présent. Les Indiens doivent dès maintenant, assumer des responsabilités accrues et prendre la place qui leur revient dans la société canadienne, de façon que l'instruction ait une signification pour leurs enfants. L'instruction donnée à l'enfant, à l'école, doit lui apprendre que l'indien peut être autre chose qu'un bûcheron, un trappeur, un pêcheur ou un cultivateur à la petite semaine. Il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs: les deux doivent marcher ensemble.

A la Partie I de notre Rapport, nous avons analysé un certain nombre de problèmes économiques, juridiques, administratifs et politiques. Le présent volume porte sur

l'éducation et son degré d'adaptation, ainsi que sur la direction et l'organisation de la vie dans les réserves. Nous nous rendons compte que ces questions trouvent leur définition dans un cadre beaucoup plus vaste, qui est celui de la culture et de la collectivité; nous devrons néanmoins, dans les chapitres qui vont suivre, faire abstraction de ce cadre pour les fins de l'étude.

Au cours des dix dernières années, on a fait un effort particulier en vue de trouver de l'emploi aux Indiens, de fournir assistance et appui aux initiatives indiennes à caractère économique. En même temps, la révision de la Loi sur les Indiens et l'intensification des programmes de la Direction des affaires indiennes ont tracé la voie aux Indiens, pour qu'ils participent davantage à la direction de leurs propres affaires. Depuis les premières tentatives d'intégration scolaire, il y a une vingtaine d'années, les efforts ont redoublé en vue de faire inscrire tous les enfants à l'école, de les y maintenir plus longtemps et de leur fournir tous les avantages scolaires dont jouissent les autres enfants canadiens. La hausse du niveau professionnel au sein des services éducatifs, l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'école et la prolongation de la fréquentation scolaire ont certainement donné des résultats. Les finissants du cours secondaire sont de plus en plus nombreux; on note même une augmentation, minime encore mais significative, du nombre d'étudiants qui entreprennent des études avancées. Toutefois, le nombre d'institutions secondaires et post-secondaires n'est pas encore suffisant pour réaliser l'égalité de l'instruction avec le reste du pays. On pourrait dire qu'au cours des dernières décennies, la plupart des problèmes des Indiens ont même devancé les solutions que l'instruction aurait pu apporter. A coup sûr, il faut plus d'instruction, mais il y a lieu de se demander si elle doit comporter les mêmes éléments ou des éléments différents.

L'accession des jeunes Indiens à l'éducation pose, de nos jours, de nombreux problèmes. Pour certains d'entre eux, l'école est quelque chose de déplaisant, d'effrayant et de pénible. Dans ces cas et dans quelques autres, il s'agit plutôt de mésadaptés. Ils ont peu de raisons d'aimer l'école, de s'y intéresser de quelque façon, en classe ou à l'extérieur, parce qu'elle ne débouche pas sur les emplois qu'on en attend. D'après des études préliminaires, leur intérêt à l'égard de l'école s'émousse à mesure que leur séjour se prolonge. Ils n'arrivent pas à donner le rendement dont ils seraient capables. Peu à peu ils abandonnent et ils en arrivent à se considérer comme des ratés. Leur présence à l'école n'est pas justifiée par des résultats; bien plus, ils s'y trouvent malheureux. On rencontre ce comportement chez quelques enfants blancs, mais il semble que ce soit monnaie courante chez bon nombre, sinon chez la plupart des jeunes Indiens.

Nous avons essayé, au début de cette étude, d'apprécier aussi exactement que possible la place qu'occupe l'école dans la vie du jeune Indien, ainsi que les dispositions des systèmes d'enseignements fédéraux, provinciaux et autres.

L'enfant indien admis à l'école vit une expérience qui représente une rupture avec son mode d'existence. Pour lui, la vie avait un sens; en arrivant à l'école, il possède déjà tout un bagage de connaissances. Son caractère a déjà subi une certaine orientation. Cette orientation n'est pas nécessairement la même pour tous les enfants indiens de toutes les tribus et de tous les groupes; néanmoins, chez un très grand nombre de jeunes Indiens, il existe des similitudes d'orientation et de connaissances qui ne correspondent pas à ce que l'école attend et exige. L'élève idéal que l'école attend, c'est le petit Canadien issu des classes moyennes de la société. Ce n'est ni notre but ni notre intention de comparer ici les valeurs du jeune Indien et celles du jeune Canadien de classe moyenne, et de dire qui l'emporte. Chacun a sans doute ses aptitudes propres et sait s'adapter à différentes situations. Mais étant donné que le petit Indien manque souvent d'un porte-parole et comme notre Rapport renferme des commentaires défavorables sur les aspects de sa vie qu'il croit lui être préjudiciables, nous ferons remarquer ici que les qualités d'indépendance, d'autosuffisance et de non-combativité qu'il apporte à l'école, ne sont pas des qualités négligeables: dans certains grands pays du monde, ce serait des atouts. Toutefois, dans une école du Canada contemporain, ces qualités s'adaptent moins bien;

aussi l'enfant qui est privé des connaissances élémentaires que possède le jeune Blanc ordinaire, se sent-il perdu.

L'intégration des enfants indiens au régime scolaire provincial, sur laquelle on avait fondé des espoirs, n'a pas réglé la question. Elle fournit à l'enfant indien un enseignement identique, mais les programmes existants ne tiennent pas compte du fait que ses besoins sont différents de ceux de la plupart des enfants non-indiens. La thèse énoncée dans le premier volume de notre Rapport, selon laquelle les Indiens doivent être traités comme des citoyens privilégiés en raison de leurs besoins et de leur droit à un tel régime, s'applique encore bien davantage à l'enfant. A cet égard, il lui faut plus que l'égalité ou la similitude d'instruction. En un certain sens, il lui faut plus d'instruction différente. Ceci ne signifie nullement qu'il lui faille un régime à part. Il semble que les régimes scolaires provinciaux pourraient répondre à ses besoins particuliers et qu'il y aurait grand avantage à l'intégrer au régime scolaire des autres petits Canadiens. Il semble possible de faire aimer l'école au petit Indien déprimé et malheureux. On pourrait atteindre ce but de diverses façons en faisant entrer en ligne de compte les parents, le foyer, les instituteurs, l'agencement des cours, les autres élèves et leurs parents, les programmes d'études et les dispositions administratives.

2. L'instruction: besoin nouveau

On pourrait définir simplement et partiellement l'instruction comme un moyen collectif de socialisation. L'enfant a ainsi l'occasion d'apprendre, sous surveillance, les rudiments du rôle qu'il sera appelé à jouer plus tard, y compris celui de travailleur. Une définition aussi simple ne s'accommode pas de toutes les fins, étant donné que l'écolier ne fait pas que préparer son avenir: il vit dans son monde propre et il a droit à une instruction qui lui plaise, qui l'intéresse. L'instruction devrait donc être intégrée aux valeurs et à l'ensemble de la culture. Il est évident que ni l'école provinciale contemporaine ni les écoles particulièrement destinées aux enfants indiens n'intègrent suffisamment les valeurs et les autres aspects de la culture du jeune Indien. A son entrée à l'école, le petit Indien ne partage pas implicitement avec l'instituteur autant de valeurs et d'espoirs que ne le fait le petit Blanc de classe moyenne. Le jeune Indien ne sait pas ce que l'instituteur attend de lui; cette ignorance peut passer inaperçue aux yeux de ce dernier, qui n'en saisit pas la raison. Vu les nombreuses barrières de langue, d'âge, de préoccupation et de timidité qui le sépare des autres, l'élève qui arrive à l'école et l'instituteur affairé ne peuvent engager un dialogue qui permettrait de relever leurs différences de point de vue. Il ne fait pas de doute que les deux en souffrent, l'enfant y voyant un défi à son identité. Il se découvre différent de celui que les autres attendaient. Il n'arrive pas à se définir exactement, mais il sent nettement qu'il ne répond pas aux espérances qu'on se faisait à son sujet.

La question serait peut-être moins grave si la réserve et le milieu familial ne traversaient pas simultanément une crise d'identité. Le progrès a entraîné dans son sillage le milieu familial et la réserve. Le commerce, les gouvernements, l'industrie et la colonisation ont touché chaque réserve, sans que l'indien n'ait eu le sentiment d'avoir pris part à l'évolution. Les changements ont peut-être eu pour lui plusieurs avantages, mais là n'est pas la question immédiate. Ce sont des peuples et des institutions d'inspiration différente qui ont donné la note. C'est devenu une chose douteuse que d'être un Indien. L'enfant qui arrive à l'école découvre cela pour la première fois et rien n'est fait pour lui enlever son doute.

Sous certains rapports, la situation de cet enfant ressemble à celle d'autres enfants de groupes minoritaires, sauf que les parents de ces derniers ont probablement insisté sur le fait que leurs valeurs propres reposaient sur un passé historique glorieux, consigné et reconnu, et que leurs enfants comprendront bientôt les raisons qui expliquent leur manière de parler, d'agir et de voir les choses. Néanmoins, lorsque le foyer et l'école ne parlent pas le même langage, la communication demeure fortement entravée. Dans toutes les provinces, les régimes scolaires tiennent compte des obstacles que représentent les différences de langue; dans la plupart des cas, on élabore des programmes

spéciaux pour remédier à ce problème de langue. Il semblerait donc possible, comme premier pas à faire, d'étendre ou de modifier certains programmes existants, en vue de faciliter les rapports entre l'instituteur et son élève indien.

Ce genre d'obstacles a des répercussions encore plus grandes: il éloigne les parents de l'école, l'Indien des parents des Blancs, et les autres élèves de l'élève indien. Nous nous sommes intéressés à la désaffection des parents pour l'école, désaffection qui rend l'institution encore plus étrangère pour l'enfant. Nous nous sommes aussi intéressés aux chances de vaincre partiellement cette désaffection par des consultations plus suivies avec les parents, notamment lorsqu'il s'agit d'envoyer leurs enfants aux écoles de la province.

Le comportement des Blancs, parents et enfants influe peut-être autant que celui du professeur sur l'aptitude scolaire du jeune Indien. Face à des attitudes négatives, l'enfant est accablé. Ces cas extrêmes se font rares, mais il arrive encore de trouver certains autres enfants et leurs parents qui rejettent ou détestent un enfant indien, peu importe son caractère et ses qualités, pour la seule raison qu'il est Indien. Si le rejet total est profondément destructeur, le rejet partiel l'est dans une certaine mesure. Où un changement peut-il commencer à se produire? D'après certaines de nos observations, les directeurs d'école et les instituteurs peuvent jouer un rôle important; il leur incombe, du reste, d'essayer de jouer ce rôle. Ils peuvent compter maintenant sur les grands courants de pensée: même le groupe de Blancs le plus irréductiblement hostile ne pourrait s'empêcher d'être confronté avec les grands courants de la civilisation moderne, par la radio, la télévision et les publications.

3. Responsabilité de l'éducation des Indiens

On est généralement d'accord sur les problèmes que rencontrent certains enfants indiens à l'école. N'y trouvant pas avantage, ils en arrivent à se sous-estimer et à fournir moins d'effort. Ils ont perdu le sens de leur identité, de sorte qu'ils ne savent plus comment se comporter. L'ambiance de l'école ne représente pas pour eux quelque chose d'heureux ou d'utile: dès qu'ils le peuvent, ils s'en évadent psychologiquement ou ils s'en retirent.

Certains directeurs et bon nombre d'instituteurs ont essayé de trouver des solutions à ces problèmes. Ils poursuivent leurs efforts, soit à l'occasion d'expériences voulues ou en raison de la situation particulière d'une école ou d'un groupe donné. On essaie de changer les attitudes et les points de vue des groupes communautaires et des instituteurs, de modifier les programmes d'études, de perfectionner le programme de formation des maîtres, de modifier certains aspects du fonctionnement des cours, de créer des maternelles spéciales, des jardins d'enfants et des cours de rattrapage. Dans les chapitres qui vont suivre, nous apporterons certains commentaires au sujet de quelques-uns de ces programmes.

Les programmes visant à fournir plus d'avantages à l'enfant ne seront réalisés avec succès que si l'autorité compétente dispose d'un personnel qualifié et de ressources financières suffisantes et si elle a la conviction de mettre à l'essai le meilleur programme qui soit. Dans les chapitres suivants nous mentionnons brièvement les différentes autorités qui se sont intéressées au jeune Indien. Diverses Églises chrétiennes ont été les premières à ouvrir et diriger des écoles pour les Indiens. L'appui que leur accorde présentement le gouvernement est une marque d'appréciation de leur initiative. Le gouvernement fédéral, par les différentes agences qui ont précédé la Direction des affaires indiennes, a ouvert d'autres écoles et les a exploitées directement. Il en a été de même pour les provinces qui, au cours des deux dernières décennies, ont assumé certaines responsabilités. Il en est résulté l'établissement d'externats et de pensionnats isolés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, et l'adoption de certaines dispositions en vue de l'intégration des élèves indiens aux écoles des provinces.

Chacune de ces administrations a tenu à garder sa propre philosophie et son propre régime d'enseignement, de sorte que l'on trouve parmi les provinces, comme parmi les Églises qui dirigent des écoles indiennes, diverses conceptions au sujet de l'éducation de l'enfant et des méthodes à suivre à cette fin. Dans certains cas, il s'agit non pas de simples

variantes, mais d'oppositions réelles des points de vue. Aux chapitres II et V, nous étudions certaines de ces oppositions et nous donnons un exemple de quelques principes d'intégration qui peuvent servir de guide pour l'éducation du jeune Indien. Certains des principes qui nous ont servi à formuler nos recommandations, s'inspirent d'assez près des principes énoncés récemment dans le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1964). D'autres principes sont énoncés ici et là dans les chapitres III et IV.

4. Leadership, organisation et prise des décisions dans les réserves

Jusqu'à quel point les communautés indiennes ne dépendent-elles que d'elles-mêmes? A la Partie I de notre Rapport, nous avons étudié le problème sous l'angle du revenu et de l'emploi, et en fonction des attributions et de l'autorité conférées aux municipalités. Il s'agit ensuite d'étudier les moyens que prennent les collectivités pour organiser l'activité qui transcende les frontières domestiques et qui touchent les gens dans leur qualité de membres des bandes et de résidents d'une agglomération.

Les Conseils de bandes et certains organismes bénévoles à buts définis fixent et canalisent les efforts à l'intérieur d'une réserve, étudient les résultats, prennent des décisions et mettent à exécution les mesures qui en découlent. Les données que renferment les chapitres VI à IX proviennent de travaux de recherches portant sur ces conseils et organismes, sur leur fonctionnement, leur mode de recrutement et de formation. Comme les organismes bénévoles se multiplient sans cesse et prennent de l'importance aux yeux des Indiens, nous nous étions proposé d'examiner cette tendance dans l'organisation et l'évolution des collectivités.

Nous avons aussi tenu compte d'autres groupes comme les familles, les lignées et les réseaux de clans, dont les activités ne sont pas aussi apparentes et dont les buts ne sont ni aussi explicites ni aussi évidents, sauf lorsqu'ils semblent se rattacher à des structures mieux organisées sur le plan juridique. Il existe plusieurs raisons de ne pas attacher d'importance à ces groupes. La présente étude à un but pratique, car elle vise notamment à suggérer des moyens de travailler avec les groupements indiens, en vue d'améliorer le sort des Indiens. Pour assurer une telle coopération, il faut être en mesure de prévoir le fonctionnement des groupes. Mais lorsqu'il s'agit de familles, de réseaux de clans, il est presque impossible de formuler des règles générales, à plus forte raison de les mettre en application. La coopération à la direction des affaires communautaires constituera, dans ce cas, une partie de l'art de gouverner, car on en n'est pas encore arrivé au stade de l'organisation scientifique.

L'importance de l'organisation juridique vient aussi de ce que, sans elle, il ne saurait y avoir de puissance sociale. A la suite de Robert Bierstedt, nous disons d'un groupe qu'il a une puissance sociale, s'il a les moyens et l'occasion de faire entendre sa voix et d'obtenir ce qu'il désire, pour autant qu'il possède le nombre, qu'il a réalisé un mode optimal d'organisation et qu'il dispose de ressources importantes. Les ressources à utiliser varient suivant la situation des diverses sociétés. Ce peut être l'argent, le savoir-faire, l'information, les connaissances ou les biens. Il n'existe pas de société où toutes ces ressources sont réparties à la volée, où tous les habitants ont également accès à toutes les ressources. Dans la société canadienne, l'argent est la principale ressource, parce qu'il permet l'accès à une foule de choses différentes et désirables, qu'on peut ainsi acheter. Sauf à l'échelon local, les Indiens sont relativement peu organisés; dans l'ensemble, ils ont à peine plus que le minimum vital. En fait, ils ne possèdent que peu de ressources, dont la privation causerait aux non-Indiens une véritable gêne, si l'on excepte leurs services et leur collaboration en vue d'aider les non-Indiens à réaliser leurs objectifs. Et pourtant, les objectifs auxquels les Indiens s'opposent le plus volontiers sont précisément ceux qui sont à leur avantage.

Nous n'entendons pas soutenir que le but unique ou principal de l'organisation soit de canaliser ou de réglementer les efforts en vue d'acquérir la puissance sociale, car les tentatives de collaboration se rapportent très souvent à des occupations humaines très importantes, comme la récréation et les exercices rituels. Pour certains groupes d'Indiens, ces exercices rituels figureraient au premier rang des objectifs visés par la tentative de collaboration. Mais nous insistons sur la puissance, comme objectif, parce que la presque

totalité des Indiens s'inquiète de son état de dépendance et de son manque de puissance, et réclame une autonomie et une indépendance accrues.

5. Collaborateurs, documentation et méthodes de travail

La rédaction de la Partie II du présent rapport est principalement l'oeuvre des Dⁿ M.-A. Tremblay et F.G. Vallée et de Mlle Joan Ryan. Le Dr Tremblay s'est surtout chargé des chapitres II, III et V, le Dr Vallée, des chapitres VI, VII, VIII et IX, et Mlle Ryan, du chapitre IV. Seuls ou collectivement, tous ont contribué, à différents moments, aux recommandations. Les chapitres II, III et V ont d'abord été rédigés en français et les autres chapitres, en anglais. Il est probable que la signification de certains passages a perdu un peu de sa précision en cours de traduction, et nous regrettons de n'avoir pu soigner le style, en raison des délais imposés.

Dans les chapitres pertinents, nous avons puisé fréquemment dans les rapports de MM. Gordon Inglis, Michael Kew, Dietrich Luth, Roger McDonnell, George Parsons et Erik Schwimmer, qui ont exécuté sur place d'importants travaux. Ces rapports constituaient les documents de base pour l'étude de l'organisation juridique et les prises de décision. Mme Sheila Rorke a assisté le Dr Vallée dans les travaux d'analyse des documents statistiques, lorsqu'il s'est agi d'étudier les tendances relatives aux élections et au fonctionnement des Conseils de bandes. Au cours de l'été de 1964, le Dr T.F.S. McFeat a surveillé un groupe d'études sur place, en plus de fournir les résultats des travaux de recherches qu'il a exécutés lui-même dans les Maritimes.

L'étude sur l'éducation a été grandement facilitée par l'utilisation des connaissances acquises par certains membres de l'équipe de recherche, en particulier Mlle Ryan. Durant deux étés, on s'est employé à puiser des renseignements dans les dossiers de la Direction des Affaires indiennes, tant à Ottawa que dans les bureaux extérieurs. Le Dr Tremblay et Mlle Ryan ont visité des écoles et des bureaux régionaux dans toutes les provinces où les enfants indiens étaient en nombre considérable. Mlle Ryan s'est consacrée, de plus, à l'étude approfondie des services scolaires de trois réserves; elle était assistée de Mme June Lythgoe et de M. M. Burbidge, qui s'occupaient de recueillir d'autres renseignements. Bernard Bernier, Lucien Laforest et Paul Charest ont aidé le Dr Tremblay à rassembler les données statistiques qui ont servi de point de comparaison pour certaines conclusions; ils ont aussi fait la lecture de certains documents se rapportant à la philosophie et à l'administration de l'enseignement.

Au chapitre III de la Partie I, nous avons décrit la méthode selon laquelle nous avons choisi, d'après les réponses à un questionnaire, les groupements qui ont servi de base à l'étude de l'organisation juridique et de la prise de décisions. Nous y ajoutons quelques commentaires au chapitre IX du présent volume. En ce qui concerne les premières études, soit celles de MM. Inglis, Kew et autres, les endroits ont été choisis par eux et par des fonctionnaires supérieurs, suivant l'intérêt des données préliminaires réunies au sujet de ces endroits, soit parce qu'on recherchait l'explication des choses qui s'y passaient ou, au contraire, parce qu'il ne s'y passait rien. Par la suite, les endroits ont été choisis en fonction des connaissances acquises et accumulées par les membres de l'équipe.

Nous avons aussi puisé aux conclusions de certaines études anthropologiques récentes qui n'avaient pas rapport au projet, études qui portaient surtout sur les bandes des régions boisées et sous-arctiques du Grand Nord et qui sont insuffisamment représentées, tant dans nos travaux sur place que dans l'échantillonnage des questionnaires. Si nous avons négligé ce genre de bandes, c'est que nous ne voulions pas reprendre des travaux déjà effectués par d'autres, ou que nous voulions utiliser au maximum le temps et les fonds mis à notre disposition en concentrant nos efforts sur les endroits plus facilement accessibles. Nous avons à dessein recherché à multiplier les endroits où nous avions raison de croire qu'il se passait des choses ayant un rapport avec l'organisation juridique et avec la prise de décisions. Nous avons donc orienté notre échantillonnage vers les bandes plus considérables, dans les régions où elles subissent le plus le contrecoup de l'activité des non-Indiens et où les rapports avec d'autres bandes indiennes sont plus fréquents. Nous croyons que l'orientation de l'échantillonnage est conforme aux tendances des bandes

indiennes, où qu'elles se trouvent, notamment à la tendance à se rapprocher davantage des non-Indiens et de leurs institutions, à former des groupements plus considérables, plus complexes et plus cohérents, ainsi qu'au regroupement régional des diverses collectivités indiennes.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ÉDUCATION

Généralités

(1) Le principe de l'éducation intégrée pour tous les enfants canadiens est recommandé sans objection fondamentale. L'intégration des enfants indiens aux régimes d'écoles publiques devrait se faire en tenant compte de tous les intéressés et avec l'assurance de l'entière collaboration des Indiens et des Non-Indiens de la localité.

(2) La Direction des affaires indiennes devrait veiller à ce que l'intégration scolaire, une fois commencée, soit réalisée le plus tôt possible. Ceci découle de la recommandation sur laquelle nous avons appuyé tout au long du volume I de notre Rapport portant que la Direction doit aider la cause des Indiens en les représentant dans les situations nouvelles auxquelles ils ont à faire face.

(3) Les autorités scolaires devraient reconnaître que l'éducation des enfants indiens, sous une forme intégrée ou autrement, exige des programmes spéciaux et correctifs.

(4) Les instituteurs et les directeurs d'écoles doivent fonder leur action sur l'acceptation du fait que le jeune Indien a des possibilités intellectuelles aussi étendues que le jeune Blanc.

(5) Les programmes d'éducation devraient tenir compte des différences manifestes qui caractérisent les traditions des jeunes Indiens, ainsi que des différences, souvent moins évidentes, que comportent leur échelle de valeurs et leurs mobiles.

(6) On devrait encourager les instituteurs à se familiariser le plus possible avec les traditions et la culture de leurs élèves indiens; ils devraient prendre l'initiative de les mieux connaître en particulier.

Services spéciaux d'éducation

(7) A leur entrée à l'école, nombreux sont les petits Indiens qui, comme beaucoup d'autres petits Canadiens, ne parlent le français ou l'anglais que comme langue seconde, si tant est qu'ils le parlent. En vue d'aider ces enfants, on devrait leur offrir, sous une forme adaptée à leurs besoins, les cours correctifs de langue que comportent normalement les programmes d'études provinciaux.

(8) Étant donné que les enfants d'autres cultures ont à peu près les même difficultés à apprendre l'anglais ou le français à l'école ou à s'en servir, les ministère provinciaux de l'Éducation, en collaboration avec la Division de l'éducation de la Direction des affaires indiennes, devraient encourager les universités à offrir, comme partie de la formation des instituteurs, des études linguistiques comportant l'étude de la grammaire comparée.

(9) Nous recommandons que la Direction des affaires indiennes, conjointement avec les services d'extension des ministères provinciaux de l'Éducation, commandite des cours et des instituts spéciaux en vue d'enseigner l'anglais comme langue seconde. Ces cours permettraient aux professeurs déjà en place, ainsi qu'aux membres du personnel des Facultés de l'enseignement, de maîtriser les techniques nouvelles et de se familiariser avec les nouvelles méthodes.

(10) La Direction des affaires indiennes, par l'intermédiaire de sa Division des programmes et en vertu d'ententes avec des spécialistes extérieurs, devrait mettre au point des ouvrages didactiques portant sur les langues indiennes, dont s'inspireraient les titulaires des cours.

(11) Les jardins d'enfants établis dans les réserves devraient être maintenus en service, sauf lorsque les enfants peuvent être admis aux jardins d'enfants des écoles publiques. Si l'école publique n'en offre pas, la Direction des affaires indiennes devrait

en créer. Nous faisons la même recommandation à propos des programmes des écoles maternelles. Lorsque la chose est possible, ces programmes devraient être établis sur une base de coopération, de façon que les parents indiens puissent partager la responsabilité de l'aide à l'éducation de leurs enfants. Le programme devrait mettre l'accent sur les arts du langage et permettre l'accès aux livres, aux contes, aux disques et autres moyens d'expression de même nature, qu'on ne trouve pas dans les réserves.

(12) Quelques réserves disposent d'installations suffisantes pour l'étude. Dans plusieurs réserves, l'externat indien ou la salle publique sont utilisés comme salles d'études, au cours de la soirée. Nous recommandons que la Direction des affaires indiennes favorise la formation de comités d'éducation constitués d'Indiens, dont le rôle serait d'organiser des périodes d'étude pour les étudiants. Au cours de ces périodes, il y aurait lieu de donner des leçons particulières. S'il s'en trouve, des volontaires d'écoles secondaires pourraient aider les plus jeunes, et des volontaires d'universités pourraient aider les étudiants du cours secondaire. Les instituteurs qui travaillent auprès des Indiens devraient, comme certains parents indiens le font déjà, aider au transport et à la surveillance générale.

Santé

(13) Le mieux qu'on puisse dire de l'état de santé d'un grand nombre d'enfants indiens, c'est qu'il laisse à désirer, Tous ces enfants devraient être soumis à des examens médicaux obligatoires avant leur admission à l'école. Ces examens pourraient être confiés à forfait aux Services de santé des Indiens ou à quelque autre organisme disponible. Il devrait y avoir examen annuel des dents et des yeux. Pour éviter que les enfants ne continuent de souffrir de malnutrition, de défectuosité de la vue ou de l'oui~ ou de quelque autre affection pouvant nuire à son rendement scolaire, l'infirmière de l'école devrait s'assurer que les traitements ou les médicaments prescrits lors des examens sont effectivement administrés. Bref, un service de santé publique devrait être assuré à tous les enfants indiens et à leurs parents.

(14) Les écoles ont beaucoup à se plaindre des normes d'hygiène personnelle des enfants indiens. Plusieurs foyers indiens sont privés de baignoires et d'installations de buanderie. Dans la plupart des écoles, il se trouve d'autres enfants dont les foyers sont aussi privés de commodités; c'est pourquoi nous recommandons que les écoles prennent les dispositions voulues pour que leurs élèves puissent utiliser les douches du gymnase et les appareils de buanderie de l'enseignement ménager. Ce n'est pas une façon d'éduquer un enfant ou de corriger une situation que de renvoyer un enfant chez lui parce qu'il est malpropre.

Même si la portée de cette recommandation dépasse la compétence de la Direction des affaires indiennes, cette dernière devrait entreprendre des négociations avec les écoles qui reçoivent des élèves indiens en vertu d'un accord conjoint. De plus, pour nous en tenir à une recommandation du volume I du Rapport, nous insistons pour que soit encouragée l'installation de buanderies automatiques dans les réserves.

Programme d'études

(15) 11 existe encore certains ouvrages qui traitent des Indiens de façon évasive, trop générale et parfois insultante. Ces manuels devraient disparaître des programmes. S'il est nécessaire de procéder à une élimination progressive, nous recommandons que les instituteurs corrigent immédiatement les textes ayant trait aux Indiens, à l'aide d'ouvrages de référence ou autre sources de documentation disponibles à la bibliothèque de l'école. Pour simplifier ce travail, la Direction des affaires indiennes devrait dresser une liste des manuels fautifs et l'adresser au Conseil canadien des éditeurs, ainsi qu'aux ministères provinciaux de l'Education.

La diversité des cultures indiennes ne facilite pas la présentation d'un cours détaillé et précis sur les Indiens, bien que certains musées provinciaux et municipaux

aient accepté de fournir certains matériaux à cette fin. Si les matériaux ou sujets ne sont pas encore disponibles, les écoles qui comptent un pourcentage élevé d'élèves indiens, devraient s'entendre avec les Indiens adultes pour qu'ils fournissent les matériaux indiens dont ils disposent sur place, aux fins des études sociologiques et des sections du programme qui se rapportent à l'art, au théâtre et à la littérature. Les enfants non-indiens pourraient tirer profit d'horizons nouveaux, tandis que les enfants indiens acquerraient ainsi un sens de leur importance et de leur personnalité propre.

Communication et relations publiques

(16) Dans presque tous les cas, les rencontres entre les professeurs et les parents indiens se font à l'école, à la demande de l'instituteur, et dans le but de renseigner les parents sur les fautes de l'enfant. Autant que possible, les instituteurs devraient rendre visite aux parents, dans la réserve, et nous recommandons fortement qu'on veille à multiplier les occasions de rencontres entre les parents et les enseignants. Pour faciliter les visites subséquentes des parents, les autobus scolaires devraient servir aussi au transport des parents.

(17) Les instituteurs et les élèves se plaignent d'un manque de communications entre eux. Il ne s'agit pas d'un problème particulier aux écoles indiennes, mais lorsque des élèves indiens sont en cause, la difficulté se complique du fait des différences dans les attentes et la compréhension. Nous avons déjà recommandé aux instituteurs d'essayer de comprendre les antécédents de l'enfant. A ce sujet, on devrait cesser de punir le jeune Indien pour des choses qui tiennent à un coucours de circonstances indépendantes de leur volonté, comme les retards, les absences et le manque de propreté.

(18) Les communications et les relations entre enfants de milieux différents sont tantôt bonnes tantôt mauvaises. Sauf pour certains cas isolés, le facteur déterminant semble être l'atmosphère générale de l'école et, en particulier, les limites de comportement que le personnel juge acceptable. Lorsqu'il se produit des attaques verbales ou physiques contre les enfants indiens, nous recommandons que les membres du personnel de l'école prennent sur eux d'y mettre fin. Directeurs d'écoles et instituteurs devraient créer une ambiance qui favorise le respect et l'amitié entre les jeunes Blancs et les jeunes Indiens.

Ententes conjointes

Nous recommandons ce qui suit:

(19) Que les installations des écoles publiques soient utilisées pour l'éducation des enfants indiens partout où les arrangements paraissent raisonnables et avantageux.

(20) 11 ne devrait y avoir d'ententes ni avec des écoles provinciales de qualité inférieure, ni avec des milieux où les attitudes ne sont pas favorables aux élèves indiens,

(21) On ne devrait signer aucune entente sans consulter au préalable les parents des élèves indiens, ni avant de s'être assuré de leur entière collaboration et de celle des parents non-indiens. Avant d'entreprendre l'étape finale des négociations, il devrait y avoir quelques réunions groupant les parents de tous les élèves de l'école.

(22) Lorsque la loi provinciale le permet, les ententes devraient stipuler que les Indiens doivent être officiellement représentés à la Commission scolaires; sinon, la Commission devrait accepter que les Indiens y soient officieusement représentés.

(23) Des dispositions devraient être prises pour que la Direction des affaires indiennes verse à la Commission des paiements globaux à des fins d'honoraires, d'achat de manuels, de dîners, d'utilisation des casiers et des jeux, de manière que les enfants indiens ne soient pas handicapés par leur condition sociale.

(24) Les ministères provinciaux de l'Éducation devraient comprendre que les programmes correctifs exigeront des installations et un personnel spécialisés, qui pourraient être fournis en vertu d'accords et de financement conjoints.

(25) Tout accord conjoint ne devrait être maintenu en vigueur qu'à la condition que l'école continue d'assurer l'éducation de l'enfant indien.
(26) Une fois réalisée l'intégration aux écoles publiques, les externats indiens devraient pouvoir servir de centres d'enseignement correctif et d'éducation des adultes. Sauf dans les centres isolés, la construction de ce genre d'écoles devrait être discontinué.
(27) La mise en application des principes énoncés précédemment devrait être préalable à l'intégration.
(28) La conversion des installations existantes en aménagements auxiliaires devrait commencer par le bas de l'échelle. Ainsi, de façon générale, on devrait refuser l'admission à la 8e année d'une école résidentielle; l'intégration des élèves de 11e année ne devrait pas être obligatoire pour leur dernière année d'études; les enfants arrivés au terme de leurs études devraient être autorisés à demeurer dans la réserve, tandis que les élèves de 1re devraient être admis directement dans les écoles publiques.

Écoles confessionnelles et privées

(29) On devrait cesser de subventionner l'établissement dans les réserves, d'écoles dirigées par des groupements religieux.
(30) Les écoles des réserves dont le personnel est indien et qui continuent de fonctionner avec succès (à un niveau égal à celui des écoles publiques), devraient être autorisées à poursuivre leur activité jusqu'à ce que les parents se prononcent en faveur de l'intégration.
(31) Les pensionnats confessionnels devraient être convertis en pensionnats à plein temps et cesser de dispenser l'enseignement.

Formation professionnelle et placement

(32) Nous recommandons au gouvernement fédéral (Direction des affaires indiennes et ministère de la Main-d'oeuvre) de continuer à payer les cours de perfectionnement des Indiens qui désirent retourner à l'école, suivre un cours de formation professionnelle ou obtenir un emploi.
(33) On ne renseigne pas suffisamment les Indiens sur les moyens de perfectionnement et la formation professionnelle. On devrait instituer un système plus étendu et plus actif d'information sur les cours, leurs modes de financement et les modalités d'application.
(34) Les fonds affectés à cette partie du programme d'éducation devraient être suffisants pour que:
   a) le nombre des étudiants en mesure de profiter des occasions de formation augmente sans cesse.
   b) les étudiants puissent vivre convenablement, de façon à poursuivre leurs études, le plus efficacement possible,
   c) les épouses et enfants de l'élève puissent accompagner ce dernier au centre de formation.
(35) On devrait pouvoir recommander aux candidats une variété sans cesse grandissante de programmes de formation. Plusieurs étudiants ont des aptitudes et des goûts pour des carrières qu'ils considèrent hors de leur portée. Les membres du personnel ne devraient pas insister sur les occupations dites "pour Indiens", mais plutôt fournir systématiquement tous les renseignements sur les autres possibilités de carrière.
(36) Nous désirons reprendre ici la recommandation faite au volume I, portant que la Direction des affaires indiennes s'emploie davantage à trouver un emploi aux jeunes Indiens qui se sont établis à la ville.

Autres observations

(37) Nous recommandons que la Direction des affaires indiennes mette en oeuvre des programmes de formation complémentaire en organisant des cours d'été, des cours du soir et des cours de formation sur place. Ainsi, les instituteurs et les autres

membres du personnel pourraient acquérir une connaissance méthodique des gens auprès desquels ils travaillent. Nous recommandons aussi que les commissions et les fédérations scolaires, de même que les ministères provinciaux de l'Éducation, incitent les instituteurs à suivre ces cours et leur facilitent la chose.

(38) Nous recommandons à la Direction des affaires indiennes d'étudier certains mécanismes, comme l'enseignement programmé, et de juger de leur utilisation comme moyen d'assurer aux enfants une récupération scolaire rapide et efficace. Nous recommandons aussi l'élaboration d'un programme de recherches, en vue d'étudier les problèmes qui se rapportent à l'instruction des élèves indiens dans les écoles publiques et de mettre en marche des programmes expérimentaux en vue de les résoudre.

(39) Nous recommandons que la Direction des affaires indiennes retranche de ses écoles tous les tests psychologiques de groupe, comme les tests d'intelligence et les tests d'aptitudes, et que les écoles publiques soient priées de prendre les mêmes dispositions. La Direction des affaires indiennes occupe une situation idéale pour sensibiliser les autorités scolaires à l'inopportunité de ces tests dans le cas des écoliers indiens.

(40) Que des agents de liaison soient nommés par les ministères provinciaux de l'Éducation, aux fins de coordonner l'activité des divers organismes et particuliers intéressés aux problèmes de l'éducation des Indiens à l'échelon local.

(41) Que le rôle des comités scolaires soit élargi, de façon à intéresser les adultes de la réserve qui possèdent des connaissances particulières.

Recommandations relatives aux conseils de bandes et autres organismes

(42) Pour donner suite aux recommandations 85 et 86 de la Partie I, pour ce qui a trait aux cours de leadership et aux autres programmes d'éducation des adultes, on devrait communiquer aux Indiens, sous forme de résumé, les résultats des travaux de recherche ayant trait à leur mode de vie.

(43) Ces cours de leadership devraient avoir notamment pour objet de mettre en lumière la notion de la variabilité et de la plasticité des cultures, de façon à élargir le champ des options.

(44) Ces cours devraient encourager les Indiens à expliquer aux non-Indiens les méthodes fondamentales permettant d'obtenir l'unanimité, de sauver les apparences, d'éviter de discuter de choses qui sautent aux yeux, ainsi que les autres aspects des relations humaines dans lesquels on dit qu'ils excellent, en montrant que le "leadership" est beaucoup plus qu'une question de style, une aptitude à donner des ordres "avec autorité" ou une habileté à suivre la procédure parlementaire, et le reste.

(45) Afin de propager des idées et des renseignements parmi les peuplades indiennes, autant que possible dans leurs langues, des projets comme celui de l'Association indienne-esquimaude de l'Arctique, modelé sur le Forum agricole, devraient être étendus à toutes les régions nordiques des provinces.

(46) On devrait encourager les Conseils de bandes et d'autres corps constitués à demander l'avis des professionnels sur les questions juridiques, économiques et sociales, en s'adressant non seulement aux sources officielles mais aussi à d'autres sources.

(47) Pour donner suite à la recommandation 50 de la Partie I en ce qui a trait à l'appui des organismes bénévoles, on devrait encourager les organismes existants, comme les conseils de trappeurs, les clubs de conservation, les clubs récréatifs et les coopératives, à intensifier leur activité sur une base régionale ou sous-régionale. Il pourrait s'agir de défrayer de leurs dépenses de déplacement et de subsistance les résidants venus des régions reculées pour assister aux réunions.

(48) En l'absence de telles organisations administratives dans la localité, le budget et le programme d'aménagement communautaire devraient prévoir l'établissement et le maintien de tels liens entre les collectivités.

(49) Comme suite à la recommandation 89 de la Partie I en ce qui a trait aux Conseils de district qu'on a tenté de former en Colombie-Britannique, nous soulignons de nouveau la nécessité d'établir des liens inter-communautaires propres à grouper les

régions plus éloignées. Là où la population est clairsemée, lorsque les Conseils de bandes ne présentent aucune analogie avec les organismes communautaires d'importance, on devrait favoriser la création d'agences, de bureaux de district ou de bureaux régionaux.

(50) Ces organismes devraient non seulement jouer un rôle consultatif, mais aussi disposer de certains pouvoirs. On pourrait les appeler des districts d'aménagement local, ou encore des districts de mise en valeur des ressources. La mise sur pied de ces districts devrait être le premier article des programmes de développement économique, et l'on devrait insister particulièrement sur la nécessité de consultations intensives avec les Indiens à cet égard.

(51) Il est souhaitable que les non-Indiens vivant parmi les Indiens et ayant les mêmes problèmes socio-économiques que les Indiens inscrits, soient inclus dans ces groupements régionaux ou sous-régionaux. A cette fin, des ententes spéciales devront être conclues avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. A l'heure actuelle, il existe des empêchements statutaires à une telle action réciproque sur le territoire des réserves, et ce sont des empêchements que les autorités compétentes doivent lever. Cependant, il existe d'autres obstacles non statutaires, tels que l'éloignement social, qui ne pourront être éliminés que par des programmes comme ceux de l'aménagement communautaire, les centres d'amitié et le mouvement coopératif.

(52) La Direction des affaires indiennes devrait fournir la formation et le matériel nécessaires à la traduction simultanée, en vue de faciliter les communications, au sein des conseils qui englobent des districts et des régions, entre les représentants de langue et de milieu différents, de manière qu'ils puissent participer à ces conseils.

(53) Pour mettre en oeuvre la recommandation 82 de la Partie I en ce qui a trait à l'établissement d'une Fonction publique pour les bandes, les employés de ladite Fonction publique devraient relever du Conseil de bande (ou du Conseil de district), et non pas de la Direction des affaires indiennes. Les salaires devraient être payés à même les fonds de la bande, lorsque ces fonds sont suffisants et administrés par les conseils, ou encore à même les subventions accordées aux bandes. Dans le cas des bandes plus nombreuses, ces employés de bandes ne devraient pas être admissibles à des postes au sein des Conseils de bandes.

(54) Pour combler ces postes, on devrait procéder par voie de concours publics. Les candidats ne devraient pas nécessairement être membres d'une bande donnée ni même être reconnus officiellement comme Indiens.

(55) Si les postes ne justifient pas un emploi à plein temps, l'administration des affaires locales devrait être assurée, comme c'est le cas présentement en plusieurs endroits, par un premier conseiller ou quelque autre conseiller dont la rémunération pourrait être établie en fonction, mettons, du nombre prévu d'heures consacrées à l'administration des affaires de la bande ou du district. On pourrait aussi, comme nous le proposons dans la recommandation 82 de la Partie I, mettre un ou plusieurs employés de la Fonction publique au service de plusieurs petites bandes voisines.

(56) Ces services ne devraient être fournis qu'en vertu d'un contrat. Ainsi, le titulaire ne devrait pas être considéré comme un employé de la Direction des affaires indiennes, même si l'administration des mesures de bien-être doit être surveillée, suivant le cas, par les Services de bien-être fédéraux ou provinciaux et se conformer à leur orientation (se rapporter aux recommandations 60 et 61 de la Partie 1).

(57) Lorsque ce sont des personnes élues qui exécutent ces services administratifs en vertu d'un contrat, il faudrait prévoir certaines dispositions spéciales qui assureraient droit de recours aux personnes qui se sentiraient injustement traitées.

(58) Même s'ils ne remplissent aucune fonction administrative, les chefs de conseils et les conseillers devraient, être rétribués convenablement, au lieu de toucher, comme c'est le cas actuellement, une rémunération symbolique. Les chefs de conseils devraient recevoir au moins $750 par année, et les conseillers, au moins $500.

(59) 11 faudrait fixer le nombre des réunions que les conseils seront tenus de convoquer chaque année. Ces réunions devraient être publiques; elles devraient avoir lieu,

autant que possible, près des centres où habitent les électeurs, en vue d'assurer une participation maximum. Seules les personnes invitées par le Conseil à exprimer leur opinion devraient être autorisées à le faire au cours des réunions.

(60) Il faudrait dresser les procès-verbaux des assemblées du conseil, et tous les intéressés devraient y avoir accès, c'est-à-dire les considérer comme des documents publics. Les résumés des assemblées du conseil devraient être affichés.

CHAPITRE II

UNE ANALYSE DES IDÉOLOGIES CONCURRENTES

INTRODUCTION

Le concept français "éducation" et le concept anglais "éducation" ne sont pas équivalents. En bonne linguistique, on doit traduire le terme anglais "éducation" par le terme français "instruction."

Mais afin d'éviter l'équivoque, le terme anglais "éducation" sera traduit par le terme français "éducation" dans le texte qui suit. Par ailleurs, l'expression "éducation scolaire" sera employée dans un sens plus restrictif.

1. La nécessité des études sur les idéologies concurrentes dans le domaine de l'éducation des Indiens

Nous croyons qu'une telle étude sur les idéologies de l'éducation des Indiens est nécessaire pour connaître les conceptions que les divers organismes intéressés se font de l'éducation des Indiens, et les politiques administratives qui en résultent, de même que pour connaître l'évolution à travers le temps de ces conceptions et de ces politiques. Toute action, toute prise de position pour résoudre un problème est déterminée par les attitudes qu'on adopte en face de ce problème. Les attitudes sont les fondements de l'action. C'est en remontant aux attitudes que nous pouvons retracer les conceptions que l'on se fait de l'action dans une situation donnée. Mais encore faut-il que ces attitudes, que ces conceptions soient relativement homogènes et reconnaissables. Cette analyse se poursuivra à trois niveaux: l'idéologie du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, l'idéologie des groupes intermédiaires, y compris les associations indiennes et, finalement, l'idéologie des groupes confessionnels.

Les administrateurs et autres employés fédéraux et provinciaux qui s'intéressent à l'éducation des Indiens sont nombreux. Mais comme ils appartiennent à un même service, dans leurs ministères respectifs, ils partagent dans une certaine mesure les mêmes attitudes du moins officiellement ou suivent une même politique définie par des législateurs ou par les administrateurs qui détiennent les postes supérieurs. Il y a donc une homogénéité et une continuité dans les attitudes et les conceptions qu'ont ces fonctionnaires sur l'éducation des Indiens. Mais il y a aussi place pour le changement. Ces changements peuvent être attribués à plusieurs causes: changements dans la haute administrations; changements dû à l'influence prépondérante d'un ou de quelques hauts fonctionnaires; transformations subies par la société. Il y a donc une évolution dans les attitudes et les politiques des administrations et, en conséquence, dans les idéologies.

Quant à l'analyse des idéologies des groupes intermédiaires, des associations indiennes et des confessions religieuses, nous les concevons comme des idéologies d'apposition. Elles visent à modifier les points de vue officiels des administrations fédérale et provinciale. Elles se présentent d'ailleurs comme des idéologies concurrentes.

2. Le concept "idéologie": perspectives théoriques

Toute idéologie comporte normalement les trois éléments suivants:

(a) Une définition de la situation sociale globale ou particulière à l'intérêt d'un groupe donné.
(b) Une stratégie de l'action en conformité des buts poursuivis.
(c) Une explication ou une justification de l'existence du groupe et de son action.

Nous voulons insister sur le fait que l'idéologie n'a pas nécessairement un caractère péjoratif en ce sens qu'elle ne constitue pas toujours une conception erronée de la réalité

sociale ni une justification non fondée de l'action d'un groupe sur la société ou une partie de. la société. Aussi tel n'est pas notre but au départ de juger de la véracité ou de la fausseté des diverses idéologies sur la scolarisation des Indiens. Nous voulons surtout en analyser les contenus pour vérifier si ces contenus correspondent à la réalité sociale. Une idéologie peut ne pas correspondre à la réalité comme elle peut manquer de cohésion interne, soit parce que l'action proposée ne correspond pas à l'analyse de la situation, soit parce que l'action effective ne correspond pas aux plans d'action. Sur ce dernier point, il y aura lieu de se demander si l'idéologie définie par les hauts administrateurs est appliquée telle quelle par les subalternes. Nous nous poserons ces questions après avoir effectué l'analyse des schèmes idéologiques.

3. Les sources documentaires

L'analyse des idéologies sur l'éducation des Indiens a été construite à partir de trois types de documents écrits: (a) des documents législatifs; (b) des documents administratifs; et (c) des rapports de conférences.

La plupart des documents que nous avons parcourus sont de date récente, ayant été publiés entre 1960 et 1965. Le gros des exposés qui suivent portera donc sur le contenu le plus actuel des diverses idéologies. Nous ferons à l'occasion une description succincte de l'évolution des idéologies lorsque la documentation dépouillée le permettra.

Les documents les plus importants sur lesquels s'appuieront les différents exposés sont les suivants:

A. *Documents législatifs*
   (a) La *Loi sur les Indiens*, S.R.C., 1952, c. 149 avec modifications de 1952-1953, c. 41 et de 1956, C. 40.
   (b) *Procès-verbaux et témoignages*, Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires indiennes, fascicule 16, 1961.

B. *Les Documents administratifs*
   (a) *Administration des Affaires Indiennes*, préparé en vue de la Conférence fédérale-provinciale sur les Affaires indiennes, 1964.
   (b) *Indian Education*, dans la série Indian In Transition, publié par la Direction des affaires indiennes, 1962.

C. *Les Rapports de conférences*
   Rapports de la deuxième et de la troisième conférences *Schools in the Forest*, 1964, 1965.

La plupart des documents administratifs consultés ont été préparés par la Direction des Affaires Indiennes. Sur 24 documents consultés en vue de définir l'idéologie du gouvernement fédéral sur l'éducation des Indiens. 18 émanent de la Direction des affaires indiennes. Les documents utilisés pour définir les idéologies des provinces sont moins nombreux et moins substantiels, mais du moins suffisants pour nous en donner un bref aperçu. Quelques entrevues réalisées avec des commissaires d'écoles permettront d'esquisser rapidement les attitudes des commissions scolaires vis-à-vis l'éducation des Indiens.

4. Le Plan du chapitre

L'ordre et l'importance des exposés iront de pair avec l'importance de la documentation recueillie et avec les degrés de responsabilité des divers organismes dans l'éducation des Indiens. Nous analyserons successivement l'idéologie des administrateurs du gouvernement fédéral, des administrateurs des gouvernements provinciaux, des commissaires d'écoles, des organismes privés et celle des groupes confessionnels.

I. L'IDÉOLOGIE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Le fondement juridique de l'idéologie

La Section 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique confie au gouvernement du Canada l'autorité légale sur les Indiens et sur les affaires qui les concernent. A cause de

ce texte de loi, les affaires indiennes ont toujours été considérées comme la responsabilité du gouvernement fédéral. Cependant, les lois provinciales s'appliquent aussi aux Indiens dans les domaines non touchés par une législation particulière du fédéral. Ce pouvoir exclusif du gouvernement fédéral de légiférer sur les questions indiennes crée des difficultés lorsqu'il s'agit d'établir des ententes conjointes fédérales-provinciales sur l'éducation ou sur le bien-être économique et social des Indiens.

De fait, à venir jusqu'à tout récemment, le gouvernement fédéral s'était toujours considéré comme l'unique responsable des affaires indiennes. Mais depuis que le gouvernement du Canada désire partager cette responsabilité avec les provinces, en vertu du principe que les Indiens sont aussi des citoyens des provinces, il éprouve de la difficulté à faire accepter par les provinces ce changement dans sa politique. Car, même s'il est prêt à partager les responsabilités, le gouvernement fédéral continue à revendiquer, par ailleurs, une juridiction légale exclusive sur les affaires indiennes.

Cette constitution légale a fait que, pendant longtemps, les autorités fédérales furent les seules à s'intéresser aux affaires indiennes tant du point de vue législatif que du point de vue exécutif. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des documents analysés émanent des autorités fédérales. Cependant, nous n'avons pas cru bon de conserver, dans l'expose, cette distinction entre législateurs et administrateurs, sachant que les seconds ont influencé les premiers comme nous avons pu le constater à l'analyse des trois documents du dernier Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Affaires Indiennes. De leur côté, les administrateurs doivent se baser sur la Loi régissant les Indiens et s'y conformer dans l'organisation de leurs plans d'action.

2. L'évolution de l'idéologie des administrateurs fédéraux

L'idéologie des responsables fédéraux des affaires indiennes a tellement évolué à travers le temps qu'il est plus juste de parler de plusieurs idéologie que d'une seule et même idéologie. L'idéologie des administrateurs actuels est sensiblement différente de l'idéologie des premiers administrateurs.

A. *L 'idéologie paternaliste* (1867-1945)

Lors de la constitution de la Confédération du Canada en 1867, le gouvernement fédéral fut chargé de l'administration des traités conclus auparavant entre le gouvernement impérial et les Indiens et décida de poursuivre cette politique de conclusion de traités. Par ces traités, la plupart des Indiens cédaient le droit exclusif sur leur territoire à la Couronne et, en retour, cette dernière mettait une partie de ce territoire à leur disposition et leur fournissait des "avantages supplémentaires comme des versements en espèces, des rentes, des facilités d'instruction et autres avantages." Le gouvernement s'engageait aussi à protéger les territoires-réserves et les intérêts des Indiens.

Ces traités sont à l'origine des attitudes protectionnistes et paternalistes qui furent longtemps celles des administrateurs fédéraux vis-à-vis des Indiens. Un ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a décrit en ces termes cette attitude:

> Il y a plusieurs années, nos attitudes étaient paternalistes et même restrictives de par leur nature. Il est vrai qu'elles ne prévoyaient pas beaucoup de soins et de protection pour les Indiens, mais elles ne les incitaient guère à améliorer leur propre sort.[2]

---

[1] Direction des affaires indiennes, *Administration des affaires indiennes.* Préparé en vue de la Conférence fédérale-provinciale sur les affaires indiennes, 1964, Ministère de la Citoyenneté et de l'immigration, Ottawa, p. 5.

[2] René Tremblay, *New Directions in Indians Affairs.* Notes pour un discours de l'hon. René Tremblay, Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lors d'une réunion de *l'Indian-Eskimo Association of* Canada, à London (Ontario), le samedi 21 novembre 1964, p. 1.

Une autre citation d'un haut fonctionnaire vient appuyer ce témoignage:

> Voulant ardemment protéger les Indiens contre l'influence de la société moderne, les premiers gouvernements du Canada ont établi des lois et des dispositions protectionnistes qui expliquent partiellement le fait que les communautés indiennes, de façon générale, sont restées à l'écart des grands courants économiques, sociaux et culturels du Canada.[1]

Cette politique qui confinait les bandes à leurs réserves et qui voulait leur éviter le plus possible les contacts avec l'extérieur a contribué largement à perpétuer l'isolement des Indiens au sein de la grande communauté canadienne. L'idéologie d'alors était donc franchement conservatrice. On voulait que les Indiens conservent leurs modes de vie traditionnels. On oubliait cependant que leurs territoires de chasse se trouvaient considérablement amputés. Une fois que les ressources devinrent insuffisantes, les Indiens durent abandonner, en nombre de plus en plus grand, leurs activités économiques traditionnelles pour devenir des dépendants de l'État. On ne prévoyait pas non plus que, tôt ou tard, les contacts avec la société industrielle extérieure deviendraient inévitables et que les Indiens ne seraient pas du tout préparés pour y faire face.

L'ancienne politique voulait que l'Indien naisse, vive et meure dans sa réserve. Il n'était point question pour lui d'en sortir. La réserve était son refuge et son salut. Dans ces conditions, le peu d'éducation scolaire dispensée aux Indiens devait suffire à assurer leur avenir économique et social dans les limites de la réserve. Savoir lire, écrire, compter et connaître les techniques d'exploitation et de conservation de leur milieu, ainsi que posséder quelques notions d'hygiène, telles étaient les connaissances jugées comme suffisantes pour vivre dans le système des réserves. La connaissance académique comme telle n'était pas considérée comme importante.

Cette idéclogie isolationniste, protectionniste et paternaliste fut en gros celle des administrateurs des affaires indiennes jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. La Loi sur les Indiens, bien qu'elle ait été amendée depuis, témoigne encore dans plusieurs de ses articles de cet esprit paternaliste par tous les pouvoirs souvent discrétionnaires qu'elle accorde au ministre responsable et au Gouverneur en conseil.

B. *L 'idéologie démocratique: l'Indien, un citoyen à part entière* (1945-1965)

L'après-guerre marqua une nouvelle orientation de la politique du gouvernement fédéral sur les affaires indiennes. On commença à favoriser la prise d'initiative de la part des Indiens et l'ouverture des réserves au monde extérieur. Des élèves indiens commencèrent à fréquenter les mêmes écoles que les Blancs. Ces premières expériences s'étant avérées fructueuses, on accentua les efforts dans le même sens, particulièrement dans le but de favoriser l'intégration des Indiens à la société canadienne. Les vieilles attitudes paternalistes s'estompèrent lentement et vinrent à disparaître du moins officiellement chez les haut fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes. On désire maintenant voir les Indiens s'intégrer complètement à la vie économique et sociale du Canada et vivre sur un pied d'égalité avec les autres citoyens du pays.

Les changements dans les attitudes sont si importants qu'on assiste entre 1960-1965 à la définition d'une nouvelle idéologie de l'administration des affaires indiennes, particulièrement dans le domaine de l'éducation. C'est cette nouvelle idéologie que nous voulons décrire en détail dans les pages qui vont suivre. Cette idéologie est à la fois une définition de la situation sociale des Indiens et un plan d'action axé principalement sur l'éducation.

Une définition du contexte socio-culturel des Indiens

Comme toute idéologie, l'idéologie des fonctionnaires fédéraux sur les affaires indiennes, en général, et sur l'éducation des Indiens, en particulier, comporte une définition

---

[1] R. F. Battle, *Address to the Fifth Inter-American Indian Conference, Ecuador, October, 19-25,* 1964, p. 8. Discours prononcé lors de la Cinquième conférence inter-américaine sur les Indiens, tenue en Equateur, du 19 au 25 octobre 1964. p. 8.

de l'univers socio-culturel de l'Indien. Il importe donc d'expliciter cette définition de la situation sociale des Indiens telle que vue par les administrateurs parce qu'elle influence directement le plan d'action envisagé dans le domaine de l'éducation. Cette définition s'intéresse aux Indiens, à leur passé et à leur histoire, à leur évolution, à leur démographie, à leur bien-être économique et social, à leur avenir et à leurs relations avec l'ensemble de la société canadienne.

1°/ *Origine, histoire et démographie*

Les connaissances sur l'origine et l'histoire des principaux groupes indiens du Canada telles qu'exposées dans le document sur *l'Administration des affaires indiennes* (pp. 1-3) correspondent aux dernières connaissances anthropologiques et sociologiques sur le sujet . On y souligne l'origine asiatique probable des races indiennes et la subdivision des Indiens du Canada en nombreux groupes linguistiques. On distingue cinq zones écologiques différentes qui ont déterminé chez les Indiens qui les occupent des traditions culturelles fort différentes d'une zone à l'autre. L'hétérogénéité et la dispersion des différents groupes sont les deux principales caractéristiques des groupements Indiens.

On constate qu'à ces premières différences d'ordre écologique s'ajoutent d'autres différenciations d'ordre sociologique. Les différents groupes sont à des degrés divers d'évolution. Il en est de même pour les Indiens pris individuellement, "depuis le chasseur jusqu'à l'industriel hautement spécialisé ou au professionnel." On constate aussi que la population indienne augmente plus rapidement que n'importe quel autre groupe au Canada. Aujourd'hui, les Indiens sont aussi nombreux qu'ils étaient lors de l'arrivée des premiers découvreurs, soit 200,000 individus environ. Cette population est répartie en plus de 500 bandes différentes ayant accès à 2,241 réserves. Les concepts de "bandes" et de "réserves" sont des concepts-clés dans l'idéologie fédérale. Selon la Loi sur les Indiens, "une bande" est un groupe d'Indiens qui possède un territoire de réserve, dont les deniers sont administrés par le fédéral ou qui a reçu son statut légal du Gouverneur en conseil.[1] D'autre part, le terme "réserve" désigne une:

> parcelle de terrain dont le titre juridique est attribué à sa Majesté et qu'Elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.[2]

Ces deux définitions en disent long sur le statut de dépendance des Indiens.

Le taux d'accroissement annuel de la population indienne du Canada est estimé à 4% malgré un taux de mortalité infantile assez élevé. A ce rythme, la population indienne devrait doubler dans moins de 25 ans.

2°/ *Le bien-être économique et social*

On reconnaît plus ou moins explicitement que les Indiens ont été négligés pendant longtemps et que leur niveau de bien-être économique et social est de beaucoup inférieur à celui des autres citoyens canadiens. Un fonctionnaire des Affaires du Nord a résumé la situation en ces quelques mots:

> Durant les quatre-vingt-dix premières années de notre existence, les Indiens du Canada n'ont pas profité de l'expansion du pays au même titre que ceux d'entre nous dont les parents sont au pays depuis une génération ou plus.[3]

L'écart économique énorme entre les communautés indiennes et les communautés non-indiennes est attribué au fait que pendant très longtemps les Indiens ont été tenus hors de la vie économique de l'ensemble du Canada. Confinés à leurs réserves, les Indiens n'ont pu s'engager dans les industries et recevoir des salaires rémunérateurs. Plus tard,

---

[1] Canada, Loi sur les Indiens, S.R.C. 1952 c. 149 avec modifications de 1952-1953, c. 41 et de 1956, c. 40. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, p. 1.

[2] *Ibid.*, p.2

[3] Schools in the Forest, *Report on the Third Conference*, Yellowknife, Northwestern Territories, May 4-7, 1965, p. 11.

lorsqu'ils commencèrent à sortir des réserves, le manque de préparation scolaire les empêcha de pouvoir concurrencer avec une main-d'oeuvre non-indienne mieux qualifiée. Par ailleurs, les emplois à l'intérieur des réserves ont toujours été limités et généralement peu rémunérateurs. Les revenus de la pêche, de la chasse et de la trappe des animaux à fourrure ne sont pas comparables aux salaires versés dans les industries. L'attitude paternaliste des autorités gouvernementales a entretenu cette infériorité économique en préférant donner des subsides et de l'aide directe aux Indiens dans le besoin plutôt que de réorganiser leur économie et de les préparer à des emplois salariés.

Cette infériorité économique des Indiens se reflète directement dans les coûts élevés des allocations sociales versées aux Indiens dans le besoin. Chaque année, environ 36% de la population indienne doit être secourue de cette façon comparativement à seulement 3 1/2% de la population non-indienne. Sur certaines réserves, plus de la moitié des Indiens reçoivent du secours direct à une période ou l'autre de l'année. Le coût *per capita* de l'assistance sociale versée aux Indiens est 22 fois supérieur au coût *per capita* pour les non-Indiens. En 1963, le trésor fédéral a déboursé 72 millions de dollars pour les Indiens et le budget augmente sans cesse chaque année.

Les efforts gouvernementaux pour relever le niveau de vie des Indiens portent principalement sur le bien-être social et le développement économique, en plus des efforts très importants dans le domaine de l'éducation, dont nous parlerons plus loin.

Le programme de bien-être social "a pour but d'aider les Indiens et leurs collectivités à obtenir et à maintenir un niveau de vie tout au moins comparable à celui des non-Indiens vivant dans un milieu socio-économique identique." Pour ce faire, des ententes sont négociées avec différentes agences provinciales de bien-être qui prolongent leurs services aux Indiens moyennant une compensation financière. Le programme fédéral de bien-être comprend "l'assistance publique (nourriture, vêtements, combustibles, et équipement domestique pour les indigents); des services de protection et d'entretien pour les enfants; le soin des vieillards; des programmes de réadaptation pour les personnes désavantagées physiquement ou socialement; et, enfin, divers programmes conçus pour former des chefs chez les Indiens et encourager l'amélioration des groupements indiens."2 De plus, les Indiens ont droit aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse et d'invalidité comme n'importe quel autre citoyen canadien.

Le gouvernement maintient en opération des services de santé à l'intention des Indiens, bien qu'on reconnaisse que ces derniers n'ont aucun droit statutaire à ces services. On veut ainsi assurer aux Indiens des services de santé et d'hygiène comparables à ceux dont jouissent les autres Canadiens. Les efforts des services de santé portent principalement sur les points suivants: propagation d'informations sur l'hygiène et les soins à donner aux jeunes enfants; assistance aux femmes pendant leur grossesse et lors de l'accouchement; dépistage et traitement de maladies endémiques telles que la tuberculose et la pneumonie. Malgré les efforts déployés, on reconnaît que les taux de mortalité sont beaucoup plus élevés pour la population indienne que pour le reste de la population du pays. La mortalité infantile est trois fois supérieure, le taux de mortalité d'enfants d'âge pré-scolaire est quatre fois plus élevé.[3]

Conscientes que les mesures de bien-être ne sont que des mesures palliatives destinées à secourir les Indiens dans le besoin et qu'elles ne peuvent leur assurer le niveau de vie auquel ils ont droit en tant que citoyen canadien, les autorités gouvernementales ont décidé de concentrer les efforts sur le développement économique des réserves. Elles désirent ainsi poursuivre deux buts. Le but premier est d'encourager les particuliers et les collectivités indiennes à répondre à leurs propres besoins économiques de la même façon que les autres Canadiens le font dans des lieux et des conditions semblables aux leurs. Le deuxième but, le plus important, puisqu'il s'oriente vers l'épanouissement

---

[1] *Administration des affaires indiennes*, p. 12.

[2] *Ibid.*, p. 71.

[3] *Ibid.*, p. 117.

humain, est "de favoriser l'intégration des individus et des groupements indiens à la vie sociale et économique du Canada en les aidant à se trouver des emplois en dehors des réserves et en les guidant au cours de la transition à la vie des villes. L'objectif fondamental est d'aider les Indiens à mettre en valeur et à tirer le plus grand profit des ressources qui sont à leur disposition à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve. Le succès des programmes dépend essentiellement de l'initiative et de l'intérêt personnels même s'ils comportent une certaine aide financière accordée, moyennant un remboursement, chaque fois que la chose est possible."[1] Ce texte en dit long sur la nouvelle idéologie des administrateurs fédéraux en ce qui concerne les affaires indiennes et introduit deux idées nouvelles qu'il importe d'expliciter davantage: l'intégration des Indiens à la vie canadienne, ou l'ouverture des réserves au monde extérieur.

3°/ L 'avenir des Indiens

aa) *Le système des réserves versus l'autonomie administrative*[2]

C'est la politique actuelle du gouvernement fédéral de favoriser une prise de responsabilité de plus en plus grande de la part des Indiens, des bandes d'Indiens et des conseils de bandes dans l'administration de leurs propres affaires. On considère que "les conseils de bandes peuvent exercer la plupart des pouvoirs possédés par les conseils municipaux locaux."[3] La Loi sur les Indiens confère au conseil de bande l'autorité pour établir des "statuts administratifs à des fins très diverses": sur la santé, la circulation à l'intérieur des réserves, les travaux publics, le maintien de l'ordre, la protection du gibier, et autres sujets intéressant le bien des bandes.[4] Une autonomie encore plus grande est accordée, en vertu de l'article 80, aux bandes qui sont à un stade de développement jugé suffisamment avancé. Les conseils de ces bandes sont autorisés à prélever des fonds dans l'intérêt de la bande, ils peuvent aussi administrer tous les fonds de la bande gardés en dépôt par la Direction des affaires indiennes et ~'occuper "de la cession et de la location des terres de la réserve, de l'attribution des terres et de l'effectif de la bande." "L'administration de l'assistance sociale, la planification communautaire, le développement économique et l'administration des écoles peuvent être placés entre leurs mains à des degrés divers selon leur empressement à accepter ces responsabilités."[5] Jusqu'à 1964, 118 bandes avaient passé un total de 338 statuts administratifs depuis 1951.

Différents obstacles d'ordre géographique ou sociologique empêchent qu'un plus grand nombre de bandes ne participent à l'administration de leurs affaires. L'éloignement et l'isolement, la dispersion ou le nombre restreint des membres, l'absence de fonds de bande sont autant d'obstacles sérieux à l'acquisition par les bandes d'une certaine autonomie administrative. On considère cependant qu'il y a plus de 300 bandes "pour lesquelles un développement administratif majeur est clairement indiqué et très facilement réalisable et un nombre sans cesse croissant de celles-ci font preuve d'un empressement marqué à assurer des responsabilités de plus en plus grandes dans la conduite de leurs affaires."6 Dans cette perspective, on veut encourager autant que possible l'émergence de "leaders" indiens compétents qui assumeront la direction de leurs communautés. C'est ainsi que des cours sur le "leadership" sont donnés à l'intention de chefs indiens dans quelques universités du pays. On veut aussi reconnaître et encourager ce "leadership" lorsqu'il y a lieu:

> nous devons, en tout temps, accorder aux "leaders" indiens,
> particulièrement à ceux qui ont été élus par leurs commettants,

---

[1] *Administration des affaires indiennes,* p. 83.

[2] On constate qu'ici nous présentons l'idéologie fédérale et ne discutons pas notre analyse et nos recommandations données dans le premier volume du Rapport.

[3] *Administration des affaires indiennes,* p. 22.

[4] *Loi sur les Indiens,* Article 80.

[5] *Administration des affaires indiennes,* p. 28.

[6] *Administration des affaires indiennes,* p. 29.

> la reconnaissance à laquelle ils ont droit . . . . Nous ne devons négliger aucune occasion de reconnaître publiquement le "leadership" indien.[1]

On voit aussi dans la consultation des Indiens sur les sujets qui les intéressent de près un autre moyen d'accroître leur participation dans la direction de leurs affaires. Le passage suivant du discours d'un haut fonctionnaire le démontre clairement:

> J'insiste fortement sur la nécessité de consulter en toutes choses les Indiens.....Par l'intermédiaire de leurs propres leaders, ils doivent être nos *partenaires* dans l'élaboration de nouvelles solutions et de nouveaux programmes.[2]

On constate cependant qu'il n'existe pas encore d'organisation adéquate permettant une consultation rapide de l'ensemble des groupes Indiens du Canada. Les raisons de cette carence sont les suivantes:
(a) le grand nombre et la dispersion des bandes sur un vaste territoire;
(b) les différences linguistiques;
(c) la non-représentativité des diverses associations indiennes;
(d) les degrés divers de l'avancement des bandes;
(e) la réticence traditionnelle des Indiens à exprimer clairement leur opinion; (f) les jalousies tribales.

Pour contourner ces difficultés, la Direction des affaires indiennes a pensé mettre sur pied des comités régionaux de consultation des Indiens ("Indian Regional Advisory Committee") qui seront invités à donner leurs avis et à faire des recommandations sur les grandes lignes de la politique concernant les affaires indiennes, comme la législation nouvelle, les ententes fédérales-provinciales, l'amélioration des programmes déjà existants et l'établissement de nouveaux programmes.

Ces mesures destinées à améliorer la participation des Indiens à l'administration de leurs affaires correspondent aux recommandations du dernier Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes qui a remis son rapport final en 1962. Ce Comité a recommandé au gouvernement d'accorder "plus d'autorité et de responsabilité aux conseils de bandes et aux Indiens pris individuellement en limitant par voie de conséquence l'autorité et le contrôle ministériels" et d'encourager "les Indiens à accepter et à exercer une telle autorité et une telle responsabilité."3 Dans le but de favoriser une telle prise de responsabilité de la part des Indiens, le Comité propose plusieurs amendements à la Loi des Indiens qui, selon les termes mêmes du rapport, se montre fort restrictive et qui accorde beaucoup de pouvoirs discrétionnaires au ministre et à ses représentants.4 Les principaux changements proposés par le Comité pour améliorer la participation des Indiens concernent l'utilisation, l'administration et la mise en valeur des ressources des réserves, l'élection et l'autorité des conseils de bandes, l'utilisation et la gestion des deniers des bandes. On recommande que les terres des réserves soient administrées par les bandes ou par les individus lorsqu'ils en sont jugés capables, que le conseil de bande ait plus de responsabilité et d'autorité, qu'il ait le contrôle des deniers de la bande et qu'il ait plus de latitude en matière de crédit.

La nouvelle idéologie est donc bien différente de l'ancienne idéologie paternaliste qui ne permettait pas aux Indiens de faire quoi que ce soit pour améliorer leur condition.

---

[1] National Superintendents' Conference, *The Years Ahead,* Address on Lt. Col. H. M. Jones, Director of Indian Affairs, Harrison Hot Springs, Septembre 18, 1961, p. 4.

[2] *Senior Field Officers' Conference,* Janvier 1964, Ottawa, p. 20.

[3] Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, *Procès-verbaux et témoignages,* Fascicule 16, Imprimerie de la Reine, Ottawa, 1961, p. 5.

[4] *Ibid.,* p. 9.

Cette nouvelle idéologie peut se résumer dans les termes suivants:.....the essential ingredient for the full success on all our operations - full participation by the indian people under their own leaders."[1] Cette formule définit plus un plan d'action qu'une réalité, car, comme nous l'avons vu, bon nombre de bandes n'ont pas encore été touchées par cette nouvelle politique et contribuent très peu, sinon pas du tout, à l'administration de leurs propres affaires. Par ailleurs, tant que la Loi sur les Indiens ne sera pas amendée, elle constituera un frein à une prise d'autonomie complète de la part des bandes d'indiens.

L'autonomie relative dont jouissent actuellement certaines bandes plus avancées est loin d'être complète. La Direction des affaires indiennes garde toujours un dernier droit de contrôle sur l'administration des terres et des deniers des Indiens. Il est vrai que des individus ou des bandes peuvent demander leur émancipation complète et l'obtenir, mais ils perdent alors leurs statuts d'Indiens et de bandes indiennes et tous les privilèges qui y sont rattachés.

C'est l'objectif ultime du gouvernement fédéral d'accorder l'autonomie complète aux bandes d'Indiens et de les libérer de la tutelle gouvernementale. La citation suivante le démontre sans équivoque:

> . . . .Aussi longtemps que les Indiens ne pourront pas se passer de nos services, nous ne saurions prétendre avoir atteint notre objectif ultime.
> . . . . Toute l'aide que nous accordons aux Indiens doit, d'une manière ou d'une autre, les préparer pour le jour où nous leur transmettrons éventuellement tous les pouvoirs.[2]

On veut cependant que, même après être devenues indépendantes, les bandes conservent les avantages culturels et économiques dont elles ont hérité. Le système proposé est le suivant: que les bandes deviennent des véritables municipalités autonomes dans le cadre des structures provinciales-municipales.[3]

Qu'adviendra-t-il alors du système des réserves? Selon un fonctionnaire, un bon nombre d'Indiens ne veulent ni abandonner leur réserve ni que le gouvernement abandonne le système des réserves.[4] Ces Indiens sont encore en complète dépendance vis-à-vis le gouvernement fédéral et ne sont pas prêts à assumer leurs propres responsabilités. Par ailleurs, il n'est pas question pour le gouvernement de déloger de force les Indiens de leurs réserves mais plutôt de remplacer le statut de réserve par un statut de communauté autonome ou de municipalité. Ainsi, les Indiens pourront conserver un sentiment d'appartenance à une communauté sociale et culturelle.

L'idéologie du gouvernement fédéral n'est cependant pas très claire en ce qui concerne le système des réserves. Il ne semble toutefois pas qu'on veuille l'abandonner pour le moment.

bb) *L'intégration versus l'assimilation des Indiens*

Par intégration des Indiens, il faut entendre leur pleine participation à la vie économique et sociale du Canada, combinée à la rétention de certaines de leurs caractéristiques culturelles comme la fierté de leurs origines, la connaissance de leur histoire, la transmission de traditions et la conservation de leur langue.

---

[1] H.M. Jones, *National Superintendents' Conference,* p. 17.

[2] *Ibid.*, p.5

[3] Administration des affaires indiennes, p. 29.

[4] R. F. Battle, *Senior Field Officers' Conference,* p. 11.

Dans plusieurs documents, l'intégration des Indiens à la vie économique et sociale du Canada est définie comme un des objectifs à long terme de la politique du gouvernement fédéral au sujet des affaires indiennes.[1]

> L'objectif fondamental du gouvernement fédéral dans l'administration des affaires indiennes est d'aider les Indiens à participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada

Lit-on, en page 7 du document sur *l'Administration des affaires indiennes.*

> A cet objectif primordial se rattachent les campagnes spéciales du gouvernement dans le domaine de l'éducation, du développement économique, du bien-être social et de l'aménagement communautaire. Toutes ces campagnes prévoient que la population indienne partagera un jour les droits et responsabilités des citoyens canadiens et participera sur un pied d'égalité à tous les aspects de la vie canadienne.[2]

L'idée de placer les Indiens sur un pied d'égalité avec les autres citoyens canadiens occupe une place très importante dans la nouvelle idéologie. On désire que les Indiens jouissent du même niveau de vie et aient les mêmes chances que les non-Indiens. A preuve, les deux passages suivants:

> C'est l'opinion publique qui a favorisé la politique actuelle, qui consiste à encourager les Indiens à s'engager à fond dans la concurrence économique, sur un pied d'égalité sociale avec les autres Canadiens.[3]

et:

> Nous devons prévoir le jour où les Indiens auront, autant que tout autre groupe, la chance de participer aux plus grands avantages que le pays puisse offrir. . . .[4]

C'est dans cette perspective que le droit de vote a été accordé sans restriction aux Indiens en âge de voter aux élections provinciales et aux élections fédérales. De même, les restrictions concernant la consommation de boissons alcooliques par les Indiens tendent à disparaître. Les autorités fédérales sont aussi d'avis que des ententes fédérales-provinciales plus nombreuses dans le domaine de l'éducation, du bien-être social et du développement économique contribueront à procurer aux Indiens la parité avec les autres citoyens des mêmes provinces.[5]

Les obstacles au changement culturel planifié qu'est l'intégration des Indiens selon la conception des administrateurs fédéraux, sont nombreux. L'éloignement géographique d'un grand nombre de bandes et l'insuffisance de l'éducation scolaire des Indiens sont deux obstacles majeurs. D'autres obstacles aussi importants sont d'ordre psychologique et culturel: ce sont la méfiance vis-à-vis les changements venant de l'extérieur et la timidité des Indiens à prendre des initiatives. La discrimination raciale n'est pas perçue comme un obstacle important, cependant. On envisage cette transition culturelle de l'état de ségrégation à l'état d'intégration complète comme un processus long et difficile.

---

[1] Comité mixte, ,. p. *5; Administration des affaires indiennes,* p. 7 et p. 83; R. F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference,* p. 20;, *Senior Field Officers' Conference,* p. *19; National Superintendents' Conference,* p. 10.

[2] *Administration des affaires indiennes,* p. 7.

[3] R. F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference,* p. *15.*

[4] H. M. Jones, *National Superintendents' Conference,* p. 10.

[5] *Administration des affaires indiennes,* p. 16; R. F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference,* p. 16.

Dans certains textes, le processus d'intégration est clairement défini comme différent du processus d'assimilation:

> il y aura progrès dans la mesure directe où l'opinion publique et les gouvernements comprendront que la participation des Indiens à la vie économique et sociale du Canada, suivant le principe de l'égalité des chances, ne doit pas nécessairement, de fait ne doit pas du tout être conditionnée par l'abandon de leur héritage, de leur culture, de *leurs réserves* et des droits spéciaux qui leur ont été conférés à titre de premiers citoyens du pays, sauf si les Indiens eux-mêmes en décident ainsi.[1]

D'autres textes sont plus ambigus. Certains textes soulignent que les Indiens doivent conserver certaines valeurs culturelles à travers leur passage d'une société traditionnelle à une société moderne, mais on ne précise pas quelles sont ces valeurs. On ne fait pas allusion à la conservation de la langue qui est un facteur primordial dans la conservation de l'identité culturelle d'un groupe. On constate cependant que le changement culturel est inévitable,[2] et que les différentes bandes sont plus ou moins avancées dans le processus d'acculturation.[3] Cependant, il n'existe pas de conception d'ensemble et détaillée sur les différentes étapes du processus de changements culturels dont sont témoins les groupes indiens. L'idéologie du gouvernement fédéral aurait donc besoin d'être précisée sur le sujet de l'intégration.

3. L'éducation des Indiens: Instrument d'intégration

Parmi les divers moyens envisagés par les autorités fédérales pour favoriser l'intégration des Indiens à la société canadienne, l'éducation occupe une place de première importance. Le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes le dit clairement dans les termes suivants:

> Votre Comité est d'avis que c'est dans le domaine de l'éducation qu'on trouvera le principal moyen de réaliser pleinement, pour les Indiens et les non-Indiens, l'autodétermination, l'autonomie et le respect mutuel de leur héritage et de leur culture .. . . L'éducation s'impose comme un moyen indispensable, grâce auquel les Indiens pourront s'intégrer pleinement et efficacement à notre structure économique et sociale et y jouer effectivement le rôle qu'ils seront appelés à jouer au cours des années à venir, en leur qualité de porte-parole et de "leaders" de leur propre peuple.[4]

L'opinion du Comité est aussi celle de la Direction des affaires indiennes et ceci se traduit dans des mesures concrètes. Depuis plusieurs années, les efforts de la Direction se concentrent sur l'extension et l'amélioration des services d'éducation donnés aux Indiens. Une grande partie du personnel et une portion considérable du budget de la Direction sont consacrées à ces opérations scolaires.

On sait que le domaine de l'éducation revient normalement aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cependant, comme l'autorité légale sur les affaires indiennes appartient au gouvernement fédéral en vertu du même Acte, on a cru que

---

[1] R. F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference*, p. 20, les italiques sont de nous.

[2] H. M. *Jones, National Superintendents' Conference*, p. 9.

[3] H. F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference*, p. 3.

[4] Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, rapport final: V: *L'éducation et le développement des ressources humaines*, 1961, pp. 1011-1012.

l'éducation des Indiens revienne à sa charge.[1] Selon les articles 4 (3) et 113 à 122 de la *Loi des Indiens*, tous les "Indiens qui résident ordinairement dans les réserves ou sur des terres de la Couronne" peuvent profiter des services éducatifs gouvernementaux.[2] Ces services sont gratuits, sauf pour les Indiens qui disposent de revenus spéciaux. ils sont "invités" à partager une partie des frais.

La politique du gouvernement fédéral au sujet de l'éducation des Indiens a beaucoup évolué depuis la seconde guerre mondiale. Avant cette date, l'éducation n'était pas considérée nécessaire pour l'ensemble des Indiens. Seuls ceux qui se trouvaient à proximité des villes pouvaient en bénéficier. On considérait que ceux qui vivaient dans des territoires éloignés n'en avaient pas besoin pour poursuivre leur genre de vie traditionnel à l'intérieur du système des réserves. Ces derniers, selon l'idéologie du temps, devaient être tenus à l'écart du monde industriel moderne. En conséquence, le système d'éducation scolaire mis à la disposition des Indiens laissait fort à désirer. Les écoles étaient peu nombreuses et le niveau de l'enseignement peu élevé. Seuls quelques centaines d'Indiens, et plus tard quelques milliers, fréquentaient l'école plus ou moins régulièrement.

Les premières écoles furent d'ailleurs fondées par des groupes religieux avant que le gouvernement fédéral prenne en main l'ensemble des opérations scolaires. La ségrégation des écoles était de règle et il n'était pas question pour des écoliers indiens de fréquenter les mêmes écoles que les écoliers blancs. Cet ancien système d'éducation a été jugé comme complètement inadéquat:

> A la fin de la seconde guerre mondiale, les conditions qui prévalaient en éducation étaient très loin d'être satisfaisantes. Les lacunes les plus graves à corriger étaient l'apathie générale, les absences, l'insuffisance d'instituteurs et d'installations.[3]

Depuis 1945, la situation des écoles indiennes a changé considérablement par suite de la nouvelle orientation de l'idéologie gouvernementale. L'influence du monde extérieur sur la façon de vivre des Indiens étant jugée comme inévitable, on a cru nécessaire d'étendre les services éducatifs au plus grand nombre possible d'Indiens. Le système d'éducation s'améliora progressivement. De nouvelles écoles furent construites un peu partout, des professeurs compétents furent engagés. La population scolaire et le niveau de scolarités accrurent rapidement. Les chiffres témoignent éloquemment de cet essor phénoménal. De 1948 à 1964, la population scolaire indienne a passé de 23,285 à 55,475. Pendant cette même période, le nombre d'étudiants au niveau secondaire a passé de 700 à 5,000 environ. Pour sa part, le budget de l'éducation qui était d'environ cinq millions de dollars en 1948 a sextuplé et était de $3 1,500,000 en 1963. Ceci représentait un peu plus de la moitié du budget total du ministère des Affaires indiennes.[4]

C'est aussi à la nouvelle idéologie qu'il faut attribuer la mise en oeuvre d'un vaste programme d'intégration scolaire de jeunes Indiens. Ceux-ci fréquentent en nombre de plus en plus grand les mêmes écoles que les enfants non-indiens. Alors que moins de 100 enfants indiens fréquentaient des écoles intégrées en 1945, le nombre était de 22,764 en 1964. Ce chiffre représentait plus de 40% de toute la population scolaire indienne. (En 1967 plus de 50% de la population scolaire indienne fréquentait des écoles intégrées.) L'intégration scolaire est donc le point saillant de la nouvelle idéologie et ressort d'une attitude radicalement différente de l'ancienne attitude paternaliste des administrateurs gouvernementaux. Elle s'harmonise logiquement à la nouvelle politique d'intégration des Indiens à la vie canadienne.

---

[1] Cf.: Volume 1, Ch. XII.

[2] *Administration des affaires indiennes*, p. 44.

[3] R.F. Battle, *Fifth Inter-American Indian Conference*, p. 10.

[4] *Ibid.*

Après avoir décrit brièvement l'évolution de la politique fédérale vis-à-vis l'éducation des Indiens, il nous faut maintenant étudier plus en détail la nouvelle idéologie scolaire et sa mise en application. Pour ce faire, nous traiterons successivement des points suivants:

A. La loi sur les écoles indiennes;
B. les objectifs poursuivis dans l'éducation des Indiens;
C. les types d'écoles fréquentées par les Indiens;
D. les programmes scolaires et le personnel enseignant;
E. l'éducation des adultes;
F. la participation des Indiens à leur éducation; et

A. *La loi sur les écoles indiennes*

Une rapide analyse des articles 113 à 122 de la *Loi sur les Indiens* va nous permettre de situer le cadre légal à l'intérieur duquel s'exerce l'action des administrateurs fédéraux en matière d'éducation scolaire des Indiens.

L'article 113 stipule que le gouvernement peut signer des ententes avec les gouvernements provinciaux, avec des commissions scolaires et des institutions religieuses, en vue de favoriser l'éducation des enfants indiens. Selon l'article 115, les Indiens âgés de 7 à 17 ans sont tenus de fréquenter l'école et le Ministre peut obliger tout Indien à aller à l'école jusqu'à l'âge de 18 ans. Par ailleurs, le Ministre a aussi le droit de choisir l'école que fréquentera un enfant indien à condition de respecter ses croyances religieuses et de l'envoyer dans une école confessionnelle appropriée. Ainsi aucun enfant protestant ne sera forcé de fréquenter une école catholique et vice versa.[1] Le Ministre peut aussi nommer des agents de surveillance chargés de contraindre les enfants indiens en âge de le faire à fréquenter l'école.[2] *L'Article 120* prévoit que "lorsque la majorité des membres d'une bande appartient à une confession religieuse, l'enseignement dans l'école établie sur la réserve qui a été mise de côté à l'usage et au profit de cette bande doit être donné par un instituteur de cette confession." Cependant, une minorité religieuse peut, avec l'approbation du Ministre, profiter d'un enseignement séparé pour ses enfants, à condition qu'ils soient en nombre suffisant.[3]

Les trois principes fondamentaux de la loi sur les écoles indiennes sont donc les suivants:

(a) La possibilité pour le Gouvernement fédéral de confier à des organismes non-fédéraux la charge de dispenser l'enseignement aux enfants indiens ou d'administrer les écoles fréquentées par ceux-ci;
(b) La liberté des parents de faire instruire leurs enfants dans la religion de leur choix; et
(c) L'obligation pour les enfants de fréquenter l'école à partir de l'âge de 7 ans jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, et la prévision de mesures coercitives dans les cas litigieux. Ces principes sont larges et la loi sur les écoles indiennes est imprécise quant aux modalités de son application. Les administrateurs ont donc passablement de latitude dans la définition des objectifs à atteindre et des moyens ou méthodes à employer pour les atteindre.

B. *Les objectifs de l'éducation des Indiens*

Comme nous l'avons souligné, l'objectif global de l'actuelle idéologie des fonctionnaires fédéraux au sujet des Indiens est fondé sur la nécessité de l'intégration des Indiens à la société canadienne. L'éducation est conçue comme la principale technique pour atteindre cet objectif. Les objectifs dérivés sont d'assurer aux Indiens un bien-être économique et social égal à celui des non-Indiens et de les doter des connaissances nécessaires pour qu'ils puissent vivre adéquatement dans leur milieu. Ces objectifs sont ainsi définis dans le document portant sur *l'Administration des affaires indiennes:*

> Le régime d'enseignement administré par la Direction des affaires indiennes essaie de favoriser un programme éducatif complet pour chaque enfant indien conformément à ses besoins, aux conditions

---

[1] *Article 117.*

[2] *Article 118.*

[3] *Article 121.*

> locales et aux désirs de ses parents. Son objectif est de venir en aide à la population indienne en comblant le fossé socioéconomique qui sépare les Indiens des non-Indiens au Canada, et de fournir à chaque enfant l'éducation et la formation nécessaire pour lui garantir l'indépendance économique. [1]

En conséquence, on veut élever le niveau de l'éducation scolaire des Indiens jusqu'à un niveau équivalent à celui de la province qu'ils habitent et les préparer pour des emplois salariés et éventuellement, pour la vie urbaine. "Pour permettre aux élèves indiens d'atteindre aux mêmes normes d'instruction que les autres élèves de la province".[2]

On voit dans l'intégration scolaire des Indiens avec les non-Indiens le principal moyen d'atteindre cet objectif à long terme. Plusieurs textes sont explicites sur ce sujet. Nous en choisirons trois à titre d'exemples.

> C'est la pratique du Ministère d'éduquer les enfants Indiens partout où la chose est possible avec d'autres enfants, surtout lorsque les commodités sont accessibles, dans un système scolaire provincial à la condition que les Indiens l'approuvent.[3]
> La planification d'ensemble .. - repose sur l'hypothèse que tous les enfants indiens devraient recevoir leur instruction conjointement avec les autres enfants canadiens.[4]
> Nous croyons que si les enfants indiens et les autres petits Canadiens grandissent ensemble et jouent ensemble dans la même cour d'école, ils seront disposés à travailler ensemble, plus tard dans la vie.[5]

Le programme d'intégration scolaire des Indiens constitue le point central de la politique du gouvernement fédéral en matière d'éducation des Indiens. Nous parlerons plus amplement des *écoles intégrées* dans la partie qui suit immédiatement et qui porte sur les types d'écoles fréquentées par les Indiens.

C. *Les types d'écoles fréquentées par les Indiens*

Selon les conditions du moment et du milieu, l'enseignement scolaire aux Indiens est dispensé dans trois grandes catégories d'écoles: (a) des écoles confessionnelles; (b) des écoles fédérales; et (e) des écoles intégrées. A travers l'évolution des types d'écoles fréquentés par la majorité des élèves indiens, l'on peut voir facilement les changements dans la politique fédérale sur l'éducation des Indiens.

(a) *Les écoles confessionnelles*

Le terme "écoles confessionnelles" n'est pas utilisé par opposition à "écoles fédérales," car on dispense aussi l'enseignement religieux dans ces écoles, mais veut plutôt désigner des écoles fondées et administrées par des dénominations religieuses.

Historiquement les écoles confessionnelles furent les premières à être mises à la disposition des Indiens, l'éducation des enfants ayant toujours été un champ d'action privilégié pour l'activité missionnaire des différentes Églises. Après que le gouvernement fédéral eût pris à sa charge l'éducation des Indiens, ces Églises continuèrent à s'intéresser à l'éducation des Indiens et se virent confier la direction des pensionnats indiens. Les quatre dénominations religieuses suivantes continuent à jouir de ce privilège historique: l'Église Catholique

---

[1] *Administration des affaires indiennes,* p. 44.

[2] Schools in the Forest, *Report of the Second Interprovincial Conference,* Prince-Albert(Saskatchewan), 4-7 mai 1964, p. 56.

[3] *Administration des affaires indiennes,* p. 44.

[4] Indian Affairs Branch, *Observations on the Integration Frogram,* Division d'Education, Ottawa, Février 1963, p. 8.

[5] René Tremblay, *New Directions in Indian Affairs,* Notes d'allocation pour une réunion de l'Association esquimau-indienne du Canada, à London (Ontario), 1964, p. 4.

Romaine, l'Église Anglicane, l'Église Unie, et l'Église Presbytérienne. Cette association traditionnelle des confessions religieuses à l'éducation des jeunes Indiens a aussi fait que cet enseignement est demeuré confessionnel selon le libre choix des parents, dans des écoles opérées par le gouvernement fédéral aussi bien que dans les pensionnats.

Aujourd'hui, seuls quelques pensionnats appartiennent encore au clergé catholique. Ils sont administrés par des religieux "grâce à une subvention *per capita* versée aux autorités ecclésiastiques pour chaque enfant dont l'admission dans ces écoles a été autorisée par la Direction." De nombreux autres pensionnats appartenant au gouvernement fédéral sont "dirigés par une administration religieuse à la suite d'accords financiers fondamentaux conclus avec la Direction".[2] Nous reparlerons des pensionnats dans la catégorie suivante d'écoles.

L'intérêt historique des confessions religieuses est donc encore reconnu par le gouvernement fédéral, même si l'apport de ces confessions se limite maintenant principalement à l'administration des pensionnats mis à la disposition des Indiens par le Fédéral.

(b) *Les écoles fédérales*

Les écoles fédérales fréquentées par les Indiens sont de trois types: des externats, des internats ou pensionnats, et des écoles d'hôpitaux.

1°/ *Les externats*

Les externats sont situés sur les réserves et dispensent l'enseignement scolaire aux jeunes Indiens qui résident dans ces réserves, ils ne reçoivent donc que des élèves indiens. Ce type d'écoles correspond à l'idéologie du passé qui voulait que les Indiens demeurent sur les réserves et soient préparés uniquement pour la vie des réserves, il existe cependant encore de nombreuses réserves éloignées où l'établissement d'écoles intégrées demeure impossible et où la formule des externats demeure la seule solution pratique pour faire profiter les Indiens d'une éducation scolaire de base.

Actuellement le nombre des externats et le nombre des élèves qui les fréquentent tendent à demeurer stationnaires. Ce fait est attribuable à la nouvelle idéologie de l'éducation qui veut que les enfants indiens fréquentent les mêmes écoles que les enfants non-indiens partout où cela est possible.

2°/ *Les internats ou pensionnats*

> Les internats ou pensionnats sont établis pour les orphelins, les enfants de parents séparés et ceux qui ne peuvent suivre les cours des externats à cause de l'éloignement ou du mode de vie nomade de leurs familles.[3]

Comme nous l'avons vu, toutes ces écoles sont administrées par des autorités religieuses, et financées par le gouvernement fédéral.

Depuis quelques années, on remarque une évolution dans la conception des pensionnats suivant en cela l'évolution de l'idéologie fédérale sur l'éducation des Indiens. Autrefois, les pensionnats maintenaient la ségrégation en dispensant leur enseignement aux seuls Indiens. Aujourd'hui, les pensionnats tendent à devenir des foyers scolaires où les jeunes Indiens qui fréquentent des écoles intégrées loin de leurs familles, prennent pension.

> Six de ces écoles sont maintenant utilisées seulement comme foyers pour les élèves qui fréquentent les écoles non-indiennes, tandis que vingt reçoivent des nombres variés d'étudiants de foyers.[4]

---

[1] *Administration des affaires indiennes*, p. 47.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Administration des affaires indiennes*, p. 48.

3°/ *Les écoles d'hôpitaux*

Les nombreux enfants indiens qui sont dans les hôpitaux et les sanatoriums gouvernementaux pour une longue période de temps peuvent jouir d'un enseignement scolaire grâce à ces écoles d'hôpitaux.

> L'enseignement n'est pas limité aux Indiens d'âge scolaire et on donne une formation aux enfants d'âge préscolaire et aux adultes.[2]

En 1960-61, 293 écoliers indiens fréquentaient ces écoles.

(c) *Les écoles intégrées*

Le programme d'intégration scolaire des Indiens que poursuit la Direction des affaires indiennes est mis en application par ce qu'il est convenu d'appeler des "écoles intégrées" dans lesquelles Indiens et non-Indiens reçoivent un enseignement en commun. Dans la plupart des cas, ces écoles font partie d'un système scolaire provincial. En plus de favoriser l'intégration des jeunes Indiens à la société canadienne, on estime que l'intégration scolaire a permis d'améliorer considérablement le niveau des cours disponibles. L'enseignement secondaire et supérieur dispensé aux Indiens relève généralement des systèmes provinciaux d'éducation. Cette pratique allège les Affaires indiennes d'un fardeau administratif considérable. Le gouvernement fédéral continue cependant à assumer les frais des opérations.

La fréquentation des écoles intégrées par les jeunes Indiens est assurée par des ententes conjointes entre la Direction des affaires indiennes et les commissions scolaires intéressées. Les principes fondamentaux régissant ces ententes sont les suivants:

aa) Le gouvernement fédéral s'engage à payer une partie des frais d'administration de l'école pour chaque Indien admis et une part du capital investi dans toute construction nouvelle destinée à être fréquentée par des élèves indiens.

bb) La commission scolaire s'engage à admettre les élèves indiens dans ses écoles et à veiller à ce qu'ils soient traités sur le même pied que les autres élèves.

cc) Aucune entente conjointe n'est signée sans l'assentiment au préalable des parents indiens. En 1964, le nombre de ces ententes conjointes s'élevait à plus de 200.

A cause de l'immense travail administratif que représentent ces multiples accords individuels, les autorités fédérales souhaitent établir des ententes globales avec les divers gouvernements provinciaux selon lesquelles un taux *per capita* serait versé aux provinces pour l'admission dans leurs écoles des enfants indiens. De telles ententes globales existent actuellement entre les gouvernements de la Colombie-Britannique et du Manitoba et le gouvernement fédéral.

La Direction des affaires indiennes estime que, règle générale, les parents indiens se montrent favorables à ce que leurs enfants fréquentent des écoles intégrées. Les enfants indiens ne semblent pas avoir trop de difficultés à se faire des amis parmi leurs camarades non-indiens. Par ailleurs, les parents se réjouissent de voir leurs enfants traités sur un pied d'égalité avec les autres enfants et réussir aussi bien qu'eux. Le sentiment d'infériorité engendré par la ségrégation scolaire et par le système des réserves tend aussi à disparaître peu à peu.[1]

La Direction enregistre aussi certaines oppositions à leur programme d'intégration scolaire de la part des Indiens. Certains s'y opposent pour des raisons religieuses, d'autres par crainte de perdre leur identité ethnique. Une association indienne a prétendu que le programme d'intégration scolaire était tout à fait insatisfaisant et ne faisait qu'élargir le fossé entre les Indiens et les non-Indiens. Une autre association d'Indiens a conseillé au gouvernement d'y aller plus lentement dans sa politique d'intégration. Finalement d'autres voient dans cette politique une machination de la part du gouvernement fédéral pour abandonner ses responsabilités aux provinces ou aux communautés indiennes.[3]

---

[2] *Ibid.*

[1] *Interaction Program*, p. 9.

[3] *Ibid.*

Malgré ces quelques oppositions, la Direction considère son programme d'intégration scolaire comme une réussite et prévoit continuer dans le même sens en autant que la collaboration de la majorité des Indiens lui sera assurée. Par ailleurs, on souhaite que les provinces assument des responsabilités plus grandes dans l'éducation des Indiens en acceptant l'intégration scolaire complète et la conclusion d'ententes globales. L'objectif final est donc l'intégration complète des écoles fréquentées par les Indiens aux systèmes scolaires provinciaux.

D. *Les programmes scolaires et le personnel enseignant*

Dans cette section portant sur les programmes de cours et le personnel enseignant, nous analyserons la politique du gouvernement fédéral sur les points suivants:

(a) la langue d'enseignement;
(b) les cours académiques et les cours pratiques;
(c) les cours spécialisés et l'apprentissage;
(d) le personnel enseignant.

(a) *La langue d'enseignement*

La langue fait partie intégrante d'une culture envisagée dans le sens anthropologique du terme. De plus, selon des linguistes, la structure de la langue détermine les catégories mentales et la façon de penser des gens qui l'ont héritée de leurs parents. Nul ne contestera non plus le fait que la langue parlée et écrite est un instrument essentiel dans les processus de transmission de la connaissance et d'apprentissage. Dans le domaine de l'éducation scolaire, il y a une relation directe entre la maîtrise de la langue et les progrès réalisés dans l'apprentissage. Pour toutes ces raisons, la question de la langue d'enseignement dans les écoles fréquentées par les Indiens est donc d'une importance capitale.

Les jeunes Indiens qui doivent suivre des cours dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle ont plus de difficultés à réussir que les autres enfants, principalement durant les premières années du cours. Ce problème de la langue d'apprentissage est reconnu par un administrateur fédéral, soit le Directeur de l'enseignement des Indiens.

> . . . à l'école, les enfants indiens font preuve d'incapacité linguistique. ils peuvent arriver à parler anglais, mais leur vocabulaire est restreint, comparé à celui des jeunes Blancs. [1]
> . . . Certains problèmes particuliers aux enfants indiens, dans les écoles non-indiennes, découlent des différences de langue et de culture. Ce n'est pas que les enfants indiens soient moins capables d'apprendre, mais ils ont plus de choses à apprendre.[2]

La principale solution à ce problème et proposée par le même administrateur est la suivante:

> la solution la plus sage consiste à admettre le plus tôt possible les enfants indiens dans les écoles non-indiennes.[3]

Deux autres solutions complémentaires consistent dans l'établissement d'écoles maternelles où le jeune Indien pourra apprendre les rudiments de la langue d'enseignement avant de suivre un enseignement académique formel en anglais ou en français, et dans l'intensification et l'amélioration des cours de langue dans les premières années du cours primaire.

Nous n'avons pas rencontré de texte proposant que l'enseignement ou qu'une partie de l'enseignement se fasse dans une langue indienne ou qu'il y ait des cours de langues indiennes. Il est vrai que la chose est plus difficilement réalisable dans les écoles intégrées que dans les écoles de réserve, mais il est concevable que même dans les écoles intégrées, les

---

[1] R.F. Davey, directeur de la Division de l'éducation, Direction des affaires indiennes, devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, Ottawa, 1961, p. 496.

[2] RF Davey, *Senior Field Officers Conference*, p. 11.

[3] R.F. Davey, *Joint Committee*, p. 494.

jeunes Indiens améliorent la connaissance écrite et parlée de leur propre langue, même si pour cela, il leur faut suivre des cours spéciaux. La pénurie d'un personnel qualifié dans l'enseignement des langues indiennes est la principale explication de cette lacune importante.

La politique du gouvernement sur la conservation des langues indiennes est ambiguë. Il semble qu'on évite de se prononcer ouvertement sur ce sujet. Cependant par le peu de cas que l'on fait de l'enseignement des langues indiennes dans les programmes de cours, il semble bien qu'on permette que les langues indiennes soient abandonnées au profit de la langue anglaise . . . et de la langue française (dans le Québec). Le grand nombre des langues indiennes et des dialectes ainsi que la nécessité de l'intégration à la société canadienne pourraient justifier cette mesure.

Il faut alors se demander si l'intégration ne deviendra pas alors une véritable assimilation. La perte de la langue chez une population entraîne presque inévitablement la perte de son identité ethnique propre et de ses traditions culturelles.

(b) *Les cours académiques et les cours pratiques*

Dans le passé, le système d'écoles de réserves et d'internats avait une programmation de cours ambivalente conçue pour dispenser à la fois des rudiments de connaissances scolaires et pour favoriser l'initiation aux techniques reliées aux occupations traditionnelles telles que la chasse, la pêche et la trappe. Or, il arrivait que les jeunes Indiens qui fréquentaient l'école pendant quelques années sans terminer leurs études n'étaient bien préparés ni pour la vie hors réserve ni pour exercer une occupation traditionnelle. Ils étaient condamnés à demeurer oisifs sur les réserves et à être des dépendants du gouvernement.

Aujourd'hui, la nouvelle politique scolaire favorise surtout les cours académiques dans sa programmation.[1] Au niveau secondaire, technique et universitaire, les programmes de cours sont exactement les mêmes que ceux des provinces, puisque la plupart des jeunes Indiens qui poursuivent leurs études après le niveau primaire fréquentent des institutions provinciales. Au niveau primaire, les écoles intégrées suivent le programme provincial. Les écoles de réserve se conforment aussi à ce programme, mais dispensent des cours supplémentaires de langue. C'est ainsi que dans les écoles anglaises, les instituteurs sont tenus de donner une demi-heure de cours d'anglais oral chaque jour pour les élèves de la première à la sixième année. Des cours d'économie domestique pour les filles et d'arts industriels pour les garçons complètent le programme d'étude partout où cela est possible.

On voit donc que la programmation scolaire dans les écoles fréquentées par les Indiens correspond à l'objectif que s'est donné le gouvernement fédéral.

(c) *L'enseignement spécialisé, l'apprentissage et les programmes de placement*

> On ne saurait trop insister sur l'importance de la formation professionnelle et technique. On nous a signalé que les Indiens avaient de grandes aptitudes naturelles et qu'il faudrait tirer meilleur parti des installations disponibles pour ce genre de formation.

Telle est l'opinion du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes qui recommande aussi une plus grande participation de la Direction des affaires indiennes dans l'enseignement spécialisé.[2] On considère les Indiens comme très aptes à l'exercice de métiers et que l'apprentissage d'un métier leur permettra de mettre à profit une éducation scolaire de base qui, autrement, ne serait pas pleinement utilisée. De plus, les Indiens ont plus de chance de persévérer dans ces cours que dans des cours strictement académiques.

La possession d'un métier permettra aussi aux jeunes Indiens de se trouver plus facilement un emploi à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Dans l'esprit des administrateurs fédéraux, le système actuel d'éducation doit conduire les Indiens jusqu'à l'obtention d~un emploi rémunérateur. "Preparation for employment is considered a necessary part of

---

[1] R.F. Davey, *Comité mixte*, p. 497 we are placing emphasis upon academic instruction."

[2] *Comité mixte*, p. 1011.

education."[1] Pour aider les Indiens à atteindre ce but, la Direction des affaires indiennes a mis sur pied des programmes d'orientation professionnelle et de placement.

Le programme d'orientation professionnelle a pour but de guider les jeunes Indiens dans le choix d'une carrière qui correspond à leurs aspirations, à leurs aptitudes et aux demandes du marché du travail. Des conseillers en orientation et des tuteurs aident les instituteurs à guider leurs élèves dans ce choix~ Le programme de placement lancé en 1957 a pour but immédiat de trouver des emplois aux Indiens qui ont terminé leurs études, et pour but lointain d'intégrer les travailleurs indiens dans la force de travail du pays.[3] Une attention spéciale est accordée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans qui s'adaptent plus facilement à la vie urbaine.

Ces deux programmes sont encore à leurs débuts et doivent se développer dans les années à venir. Comme pour les autres mesures ils ont pour but ultime d'intégrer les indiens à la société canadienne.

(d) *Le personnel enseignant*

Dans le passé, c'est-à-dire avant 1945, la rareté du personnel enseignant qualifié affectait considérablement le développement d'un système d'éducation adéquat pour les Indiens. Aujourd'hui, bien que le recrutement du personnel pour les écoles indiennes demeure difficile, environ 90% des instituteurs sont diplômés. La politique du gouvernement est de n'engager que du personnel qualifié pour enseigner dans les écoles indiennes. Environ les deux tiers de ce personnel sont des femmes. Par ailleurs, en 1960-61, 121 instituteurs indiens enseignaient dans les écoles indiennes, ce qui représentait un peu moins de 10% de tout le personnel enseignant.[4]

On reconnaît aussi le besoin d'un entraînement spécial pour les instituteurs qui enseignent dans les écoles indiennes pour qu'ils soient mieux préparés à comprendre l'arrière-plan culturel des Indiens et à faire face aux problèmes posés par les relations inter-ethniques.

Des cours d'été en sociologie, en anthropologie, en psychologie et en histoire indienne ont été organisés à cette fin dans des universités canadiennes et le personnel enseignant des écoles indiennes est encouragé par le gouvernement fédéral à suivre ces cours.

Par ailleurs, la Direction encourage la formation d'instituteurs indiens compétents en offrant une assistance financière à ceux qui sont désireux de devenir instituteurs et d'aider leurs frères.[5] Cependant, les instituteurs ainsi formés ne sont pas tenus par le gouvernement indien à enseigner dans des écoles indiennes.

La politique du gouvernement fédéral en ce qui concerne le personnel enseignant des écoles indiennes favorise donc l'engagement d'instituteurs qualifiés et la formation de professeurs d'ascendance indienne.

E. *L 'Éducation des adultes*

Pour compléter le système d'éducation et reprendre une partie du terrain perdu, la Direction des affaires indiennes a organisé un programme d'éducation des adultes et un programme de récupération scolaire ("upgrading program").

Le programme d'éducation des adultes s'adresse principalement aux Indiens illettrés habitant les postes éloignés et à ceux qui ont très peu fréquenté l'école. Le but est de donner à ces adultes une éducation scolaire de base en leur apprenant à lire, à écrire, et à compter. En 1960-61, 1,590 adultes suivaient ces cours.

---

[1] Hon. René Tremblay, *New Directions in Indien Affairs,* p. 5.

[2] Jampolsky, *Third Schools in the Forest Conference, p.* 48.

[3] *Information on Integration, p.* 10.

[4] *Indian Education,* Série, *Indien in Transition,* ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, Imprimerie de la Reine, Ottawa, 1962, p. 15.

[5] Indian Affairs Branch, *Your Opportunity to Serve Your People,* a Message to Indian students in High School, *The Indien in Transition.*

Les cours de récupération s'adressent aux Indiens jeunes et moins jeunes qui ont abandonné l'école avant d'avoir terminé leurs études mais qui possèdent plusieurs années de scolarité. Ces cours ont trois objectifs:

(a) parfaire les connaissances académiques des sujets de sorte qu'ils puissent choisir une carrière;
(b) leur fournir un apprentissage dans un métier convenant à leur goût et à leurs aptitudes; et
(c) informer les sujets sur les perspectives de travail et sur les avantages et les inconvénients des divers emplois disponibles.[1]

Par ailleurs, des *"leaders"* indiens qui ont une préparation suffisante peuvent améliorer leurs connaissances en suivant les cours de "leadership" organisés par la Direction des affaires indiennes et dispensés dans diverses universités à travers le pays.[2]

Ces divers programmes complémentaires d'éducation sont destinés à améliorer les connaissances des Indiens qui n'ont pu aller à l'école ou dont la préparation est insuffisante, et à faciliter leurs relations de plus en plus fréquentes avec la société canadienne.

F. *La participation des Indiens au processus d'éducation*

Alors que les Indiens n'avaient rien à faire autrefois dans le processus de leur éducation, aujourd'hui la nouvelle politique fédérale leur permet une participation plus grande. Cette participation accrue se manifeste de trois façons: par la formation d'un nombre croissant d'instituteurs indiens, par l'existence d'associations parents indiens-maîtres d'écoles et par les comités scolaires indiens.

Nous avons déjà parlé précédemment des instituteurs indiens. Malgré leur nombre relativement peu élevé, ils affirment le désir du gouvernement de confier à des autochtones l'enseignement dans les écoles indiennes lorsque la chose est réalisable. Comme nous l'avons vu, le gouvernement finance aussi la formation d'instituteurs indiens par l'octroi de bourses. Les portes semblent grandes ouvertes dans ce domaine. Il reste aux Indiens à profiter des occasions qui leur sont offertes.

Quelques groupes de parents indiens à travers le Canada font partie d'associations parents-maîtres ou d'autres associations du même genre. ils ont l'occasion de donner leur opinion et de faire des suggestions aux maîtres d'écoles sur l'enseignement scolaire que reçoivent leurs enfants. Ces associations ne sont pas encore très nombreuses et on remarque que ce sont les parents les plus instruits qui s'intéressent le plus à l'éducation de leurs enfants. C'est ainsi que "l'alphabétisation croissante de la population indienne est un des facteurs qui contribuent le plus à accroître cet intérêt croissant pour l'instruction," lit-on dans le document sur l'administration des affaires indiennes.[3]

La Direction des affaires indiennes veut aussi mettre en pratique dans le domaine de l'administration scolaire un de ses principes fondamentaux qui consiste à favoriser la participation des Indiens à l'administration des affaires locales. Pour cette raison, elle renvoie souvent aux conseils de bandes "les questions qui ont trait à l'administration générale de l'enseignement dans les réserves," et "à leur tour, les conseils peuvent soumettre à la Direction les questions d'enseignement qui, à leur avis, devraient être étudiées."[4]

Par ailleurs, les conseils de bandes peuvent mettre sur pied des comités scolaires et nommer les trois membres qui en font partie. Ces comités ont le pouvoir d'agir au nom des communautés indiennes à condition de respecter "les règlements établis par la Direction." Ils administrent un budget établi à l'avance par le Ministère et qui porte sur "les services de concierges, l'équipement des sports et les programmes autres que les études." Les comités scolaires sont aussi responsables de l'assiduité scolaire des enfants indiens.

Ces comités scolaires peuvent être considérés comme des commissions scolaires embryonnaires qui assumeront un jour les pouvoirs

[1] *National Superintendents' Conference*, p. 2.

[2] *Administration des affaires indiennes*, p. 78.

[3] *Ibid.,p.52.*

[4] *Administration des affaires indiennes*, p. 51.

d'une commission scolaire provinciale avec quelques modifications concernant les budgets des écoles. [1]

La nouvelle politique fédérale veut donc promouvoir la participation des parents indiens à l'administration des affaires scolaires et en général au processus d'éducation de leurs enfants.

4. Le profil de l'idéologie fédérale

La politique des administrateurs fédéraux dans l'administration des affaires indiennes a tellement évolué qu'il est plus juste de parler de deux ou plusieurs idéologies plutôt que d'une seule et même idéologie. L'ancienne idéologie qui est demeurée forte jusqu'à 1945 en voulant assurer la protection des Indiens a favorisé le paternalisme de la part des administrateurs et développé un sentiment de dépendance de la part des Indiens. Mais cette idéologie n'a pas favorisé le développement social et économique de la plupart des groupes indiens et dans cette ligne de pensée, on n'accordait pas grande importance à l'éducation scolaire des Indiens. Là où ils existaient, les écoles de réserves et les pensionnats perpétuaient la ségrégation raciale et visaient surtout à préparer les jeunes Indiens pour la vie des réserves. On leur enseignait les connaissances académiques de base en plus de leur dispenser des cours pratiques sur les techniques relatives aux occupations traditionnelles. Les Indiens n'étaient pas préparés pour entrer en contact avec le monde de l'extérieur.

Pourtant ces contacts se firent de plus en plus nombreux. Quand l'acculturation des Indiens par la société canadienne dominante fut jugée inévitable on assista à un changement de l'idéologie. A partir de 1945, une nouvelle idéologie a commencé à prendre corps et à se développer lentement et on s'est appliqué à la définir plus clairement pendant ces dernières années (1960-1965).

La nouvelle idéologie favorise une intégration progressive des Indiens à la grande famille canadienne qui s'étend d'un océan à l'autre. Comme les divers groupes indiens dispersés à travers le Canada sont dans des situations économiques et sociales fort différentes les unes des autres, la durée du processus d'acculturation et d'intégration variera considérablement d'un groupe à l'autre. L'objectif ultime à atteindre est le suivant: que les Indiens soient placés sur le même pied que les autres citoyens du pays et qu'ils jouissent des mêmes services et du même niveau de vie. Dans cette optique, les gouvernements vont favoriser une participation de plus en plus grande des Indiens à la direction de leurs affaires jusqu'à ce qu'ils puissent en assurer la pleine responsabilité. *L'intégration scolaire* qui permet aux jeunes Indiens de fréquenter les mêmes écoles que les non-Indiens est encouragée comme étant le principal moyen pour réaliser l'intégration sociale complète. La nouvelle politique tend donc à favoriser au maximum la fréquentation d'écoles intégrées par les jeunes Indiens. Les programmes de cours sont aussi conçus dans l'optique intégrationniste. Enfin, on veut augmenter la participation d'Indiens adultes au processus d'éducation par les comités scolaires indiens, véritables embryons de futures commissions scolaires. Dans l'esprit du gouvernement fédéral, le succès de l'intégration sociale dépend dans une large mesure du succès du programme d'éducation et du programme d'intégration scolaire.

Dans l'ensemble, la nouvelle idéologie est donc favorable à l'amélioration du statut économique et social des Indiens et à la prise en main de la direction de leurs affaires par les communautés indiennes.

Cette idéologie comporte cependant quelques lacunes ou omissions et des ambiguïtés. La politique du gouvernement sur la conservation des langues et des traditions culturelles indiennes n'est pas précise, par exemple. Règle générale, on ne semble pas leur accorder grande importance. Ceci rend plus difficile la distinction entre une politique d'intégration et une politique d'assimilation qui permet la perte des principales valeurs culturelles du groupe ethnique intégré.

Par ailleurs, il faut se demander si cette nouvelle idéologie transparaît dans la réalité. A ce sujet, il faut se poser deux questions. Cette idéologie qui est définie par les hauts fonctionnaires est-elle mise intégralement en application par les fonctionnaires subalternes?

---

[1] *Ibid.*, p. 52.

Dans de nombreux cas, il est permis d'en douter. Cette idéologie serait-elle plus ou moins officielle pour se donner bonne conscience devant l'opinion publique et pour cette raison serait-elle appliquée en partie seulement?

Seule l'analyse de la réalité sociale dans un chapitre suivant nous permettra de répondre à ces questions. Auparavant, il est bon de préciser en toute justice que la nouvelle idéologie est récente et qu'elle n'a pas pu être mise en application complètement dans ses objectifs à long terme. Par ailleurs, la réalité sociale indienne est tellement complexe qu'il est impossible d'espérer une application parfaite de l'idéologie.

II. LES IDÉOLOGIES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

1. L'intérêt croissant des provinces pour l'éducation des Indiens

L'intérêt des gouvernements provinciaux pour l'éducation des Indiens est récent. Lorsque, après la dernière guerre, le gouvernement canadien a lancé son programme d'intégration scolaire, les provinces étaient fort sceptiques sur les résultats et gardèrent le statu quo.[1] Comme l'expérience s'avéra une réussite, l'intérêt de certaines provinces s'éveilla et eut pour résultat de favoriser l'admission d'un nombre de plus en plus considérable d'élèves indiens dans les écoles provinciales. La province de la Colombie-Britannique signa une entente globale avec le Gouvernement central pour l'admission des enfants indiens dans ses écoles. Par ailleurs, la province d'Alberta a établi un district scolaire presque uniquement en vue d'améliorer les conditions de l'enseignement scolaire aux Indiens: la *Northland School Division*.

Voulant profiter de cet intérêt croissant de la part des provinces pour l'éducation des Indiens et dans le but d'améliorer le niveau de scolarité le gouvernement fédéral proposa aux provinces une collaboration plus étroite et un partage des responsabilités.

Cette proposition n'eut pas le même accueil dans toutes les provinces. Ces dernières n'ont pas toutes la même idéologie ni le même intérêt envers l'éducation des Indiens. Certaines sont prêtes à assumer plus de responsabilités tandis que d'autres se montrent réticentes ou indifférentes. Les arrangements financiers sont la principale source de désaccord.

2. La Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, la Commission Royale d'enquête sur l'Éducation a constaté que le programme d'intégration scolaire poursuivi par la Direction des affaires indiennes en collaboration avec le ministère de l'Éducation de la Province et diverses commissions scolaires, était une réussite dans son ensemble et devait être poussé plus avant. "The Commissioners conclude that the present trend toward integration is desirable and should be encouraged. The Commissioners gained the impression that, on the whole, the program of integration was progressing in an encouraging manner."[2]

La Colombie-Britannique s'est déclarée en faveur de l'intégration des Indiens à la société canadienne et de la continuation du programme d'intégration scolaire. Les autorités de cette province reconnaissent aussi que les Indiens ont droit aux mêmes privilèges et aux mêmes services que les autres citoyens du pays. La province est prête à-étendre ses services aux Indiens dans le domaine de l'éducation à condition que le gouvernement fédéral paie une part des coûts en vertu des responsabilités qui lui sont conférées par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

3. La Saskatchewan

La province de la Saskatchewan favorise aussi l'intégration des Indiens à la société canadienne pour qu'ils puissent jouir du même niveau de vie que les autres Canadiens. Dans cette perspective, on considère comme désirable l'extension des services provinciaux

---

[1] *Second Schools in the Forest Conference*, p. 104.

[2] British Columbia Royal Commission on Education, *Educational Facilities for Indien Pupils*, p. 139.

au bénéfice des Indiens. On pense aussi que cette opération peut être réalisée sans altérer les droits traditionnels et le statut légal des Indiens, mais l'assentiment et la coopération des Indiens sont des conditions essentielles au succès de l'entreprise.

Cette province est en faveur de l'intégration des écoles de réserve dans les districts scolaires provinciaux. On espère aussi que, dans un avenir rapproché, les parents indiens puissent administrer les écoles fréquentées par leurs enfants.[1]

Dans un mémoire présenté au Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes, il est affirmé par les représentants de la Saskatchewan que l'éducation est considérée comme le service le plus important dispensé aux Indiens par la Direction des affaires indiennes et, qu'en conséquence, une plus grande attention devrait lui être accordée. Dans le même document, la province se montre favorable à l'intégration scolaire des Indiens et opposée au système des pensionnats parce qu'ils favorisent la ségrégation.

En ce qui concerne les programmes de cours et le personnel enseignant, on propose les mesures suivantes:

(a) l'établissement d'écoles maternelles;
(b) le développement d'un programme de cours spécialisés et l'apprentissage de métiers;
(c) un programme d'orientation professionnelle;
(d) un programme d'éducation des adultes;
(e) des cours spéciaux portant sur les cultures indiennes pour le personnel enseignant.

La province de la Saskatchewan se montre très intéressée à l'éducation des Indiens et son idéologie correspond en de très nombreux points à celle du gouvernement fédéral.

4. L'Alberta

Les représentants de la province d'Alberta sont aussi d'avis que la politique à long terme doit être l'intégration des Indiens à la société canadienne, à condition qu'ils puissent conserver leur identité ethnique. Cet objectif ne pourra être réalisé selon eux que dans la mesure où les Indiens voudront obtenir cette égalité sociale et économique. Actuellement, ils jouissent d'un statut légal particulier et différent de celui des autres citoyens et ils sont tenus à l'écart par le système des réserves. Tant que la Loi sur les Indiens ne sera pas changée, ceux-ci ne pourront pas être sur le même pied que les autres citoyens de la province. Par ailleurs, les Indiens doivent être encouragés à assumer les droits et privilèges des autres citoyens canadiens et à jouir des mêmes services. Dans le même ordre d'idée, on veut favoriser la participation des Indiens dans la prise de décisions sur les sujets qui les concernent et dans l'administration de leurs affaires. Les Indiens qui assument des responsabilités s'acquittent fort bien de leur tâche. "Indians of my acquaintance who are given responsibiities without the paternalistic attitudes seem to respond very well." La vitesse et le degré d'acculturation des Indiens ne doivent pas être définis de l'extérieur mais par les Indiens eux-mêmes.

En ce qui a trait à l'éducation, les responsables du gouvernement d'Alberta sont d'avis que les Indiens doivent avoir les mêmes chances que les autres citoyens de la province. Pour cette raison, le ministère de l'Education a mis sur pied la Northland School Division. Dans les écoles de ce district scolaire, il n'existe aucune discrimination raciale et l'intégration scolaire est une réalité.[2] On favorise aussi une plus grande participation des Indiens en matière d'éducation et il est devenu possible pour les Indiens d'être élus commissaires d'écoles, même s'ils ne paient pas de taxes foncières.

Le programme scolaire suivi par les Indiens est celui de la province à l'exception de quelques ajustements récents destiné à permettre l'étude des langues indiennes et de

---

[1] *Second Schools in the Forest Conference, p.* 84.

[2] R. Davey, *Third Schools in the Forest,* p. 57.

l'histoire locale, par les jeunes Indiens. Ces cours sont destinés à améliorer la connaissance de leurs propres traditions culturelles chez les élèves indiens et à accroître le sentiment de fierté de leurs origines, de même que la connaissance de leur milieu.

On considère que les jeunes Indiens qui suivent des cours spécialisés doivent recevoir leur entraînement dans des centres urbains pour qu'ils soient habitués à la vie des villes et qu'ils puissent affronter plus facilement la concurrence des non-Indiens lorsqu'ils entreront sur le marché du travail.

Dans l'idéologie de la province d'Alberta, le concept d'intégration est donc défini clairement: les Indiens doivent définir eux-mêmes le degré de leur intégration, tout en conservant une partie significative de leurs traditions culturelles et la fierté de leur identité ethnique.

5. Le Manitoba

Les autorités responsables pour le Manitoba considèrent que les Indiens constituent une source de problèmes pour cette province à cause de leur nombre relativement élevé (environ 5% de la population) et aussi parce que leur situation sociale est considérablement inférieure à celle des autres citoyens.

Par ailleurs, on constate que le niveau scolaire des Indiens est de beaucoup inférieur à celui du reste de la province. Pour remédier à cette situation, le ministère de l'Education de la province vient d'élaborer une nouvelle politique. Le point le plus important de cette politique est un plan de développement familial en vertu duquel les parents et leurs enfants peuvent suivre les mêmes programmes de cours: les pères et leurs fils étudient les métiers industriels, les mères et leurs filles, l'économie domestique. La formation d'instituteurs compétents est aussi considérée comme un point très important.

On est aussi d'avis qu'une formation académique de base est nécessaire avant l'apprentissage par les jeunes Indiens d'un métier. Dans le domaine des cours spécialisés, il doit y avoir une collaboration étroite entre l'industrie et les responsables de l'éducation de façon à ce que les Indiens puissent apprendre un métier en demande et obtenir un emploi rémunérateur à leur sortie de l'école.

Le gouvernement du Manitoba favorise aussi l'intégration des Indiens à la vie sociale et économique des provinces. Il voit dans l'abandon des réserves et la réinstallation des Indiens dans des endroits plus propices, de même que dans la formation professionnelle et l'exercice d'un métier par les Indiens, autant de mesures destinées à favoriser cette intégration.

6. L'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario déplore le fait que les Indiens soient considérés comme des personnes à part et qu'ils ne soient pas traités sur le même pied que les autres citoyens.

Les différentes bandes indiennes de l'Ontario sont à des degrés divers de développement. Les bandes du sud jouissent à peu près des mêmes privilèges que les autres citoyens de la province, alors que les bandes situées au nord ont très peu changé leurs façons de vivre.

L'établissement d'un programme spécial d'éducation scolaire est considéré comme la mesure la plus urgente pour améliorer la condition de ces bandes nordiques. On souhaite aussi que les Indiens prennent une plus grande part dans la direction de leurs propres affaires et bénéficient des mêmes avantages que l'ensemble de la population du Canada.

7. Le Québec

Les représentants de la province de Québec sont d'avis que les Indiens doivent être considérés de la même façon que les autres citoyens de cette province et qu'ils doivent bénéficier des mêmes standards de services. La question des finances n'est pas considérée comme un obstacle à l'intégration des Indiens et la Province se dit prête à prendre en charge l'extension de tous les services provinciaux aux Indiens.

Le Québec est en faveur de l'intégration complète des écoles fréquentées par les Indiens dans le système provincial, y compris l'administration des écoles, la propriété des édifices et de l'équipement. On est aussi favorable à l'incorporation des réserves dans les districts scolaires de la province à condition que les Indiens contribuent d'une façon ou d'une autre aux dépenses. L'intégration des écoles indiennes dans le système scolaire de la province favorisera, selon les représentants du Québec, un rehaussement du niveau de scolarité des Indiens.

Le Québec croit aussi que les Indiens devraient être consultés sur tous les sujets qui les concernent. On considère comme essentiel que les Indiens puissent voter à l'élection des commissaires d'écoles de leur district et qu'ils puissent même être élus commissaires d'écoles.

Finalement le Québec est d'avis que dans l'établissement d'un plan à long terme pour l'amélioration des services donnés aux Indiens, l'éducation scolaire et le développement communautaire qui favorisent l'initiative de la part des Indiens doivent avoir la priorité sur l'assistance sociale qui entretient chez eux un sentiment de dépendance.

8. Les provinces de l'Atlantique

Les provinces de l'Atlantique témoignent moins d'intérêt pour les affaires indiennes que les autres provinces plus populeuses, principalement parce que la population indienne y est beaucoup moins nombreuse. Les provinces maritimes s'accordent pour laisser toute initiative en la matière au gouvernement fédéral. Le gouvernement de Terre-Neuve, pour sa part, s'occupe lui-même des Indiens vivant sur son territoire, mais accepterait volontiers une aide financière de la part du gouvernement central.

Ces quatre provinces sont d'accord avec le principe d'intégration des Indiens à la vie des provinces.

La province de l'Île du Prince-Edouard qui n'a qu'une seule réserve indienne serait en faveur d'un déplacement de cette communauté, actuellement située sur une île, vers le continent, de sorte que les enfants indiens puissent recevoir une meilleure éducation scolaire dans une école intégrée.

9. Les idéologies provinciales

Les provinces sont d'accord avec la politique du gouvernement fédéral favorisant leur intégration à long terme à la société canadienne. Elles voient aussi dans l'intégration scolaire le principal moyen d'atteindre cet objectif. Elles favorisent par ailleurs, une plus grande participation des Indiens à la direction de leurs affaires, et ce, particulièrement dans le domaine de l'Éducation et dans le domaine du gouvernement municipal.

Dans l'ensemble, les provinces sont prêtes à assumer plus de responsabilités en ce qui concerne l'éducation et le bien-être social et économique des Indiens, mais à condition que la Loi sur les Indiens soit changée et que le gouvernement fédéral verse des compensations financières. Les provinces sont en général d'accord pour affirmer que le transfert des services du fédéral au provincial améliorerait la qualité des services déjà offerts aux Indiens et diminuerait les coûts d'opération.

Les provinces sont aussi favorables à la conclusion d'ententes globales entre les gouvernements provinciaux et celui du Canada portant sur l'éducation scolaire des Indiens dans des écoles provinciales, moyennant une compensation monétaire *per capita* de la part du trésor fédéral.

L'éducation est un terrain sur lequel l'entente est relativement facile entre les provinces et le fédéral. C'est une tête de pont par laquelle s'est effectué un rapprochement important et qui laisse entrevoir la prise de responsabilités plus grandes de la part des provinces.

III. LES IDÉOLOGIES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Nous nous contentons de souligner quelques traits qui semblent les plus apparents:

(a) En général, c'est la Direction des affaires indiennes qui approche les commissions scolaires dans le but de négocier avec elles des ententes conjointes aux termes desquelles ces dernières acceptent de prendre des enfants indiens dans les écoles sous leur juridiction, moyennant une compensation financière;

(b) Pour leur part, les commissions scolaires semblent surtout intéressées aux termes financiers de telles ententes conjointes.

(c) Selon certains commissaires d'école, il n'y a pas de ségrégation dans les écoles intégrées et les jeunes Indiens se mêlent bien aux autres enfants et se font des amis parmi leurs camarades non-indiens.

(d) Certaines autres commissions scolaires refusent d'admettre les enfants indiens dans leurs écoles en prétendant qu'ils sont sales, turbulents et qu'ils représentent des problèmes pour les instituteurs. Selon ces commissions, les Indiens devraient être maintenus dans les limites de leurs réserves.

1. Les thèmes idéologiques des associations indiennes et les Indiens des réserves

Nous nous demandons dans quelle mesure les associations indiennes traduisent les vues des individus des réserves.

Notre expérience dans la visite des réserves du Québec et celle des Prairies ne nous laisse guère l'impression qu'il est possible de rallier les Indiens derrière les vues d'un individu qui s'identifie comme le chef de la réserve. Nous avons également l'impression que dans la plupart des réserves des rivalités priment plus souvent qu'autrement sur les intérêts de la collectivité et que l'organisation sociale est pratiquement impossible dans ces circonstances.

Pourtant il y a certaines correspondances entre les aspirations des individus-indiens et les associations qui sont sensées les représenter auprès de la D.A.I. Ces correspondances se traduiraient plus par des sentiments tacites que par des paroles.

Ainsi nous sentons bien que lorsqu'une association indienne dit:

> Nous ne voulons pas d'une instruction qui fera de nous des Blancs de seconde catégorie; ce que nous voulons plutôt, c'est de devenir des Indiens de première catégorie.

qu'elle est certaine de représenter le point de vue unanime de tous les Indiens bien que ce n'est pas un vrai choix entre des Blancs du second rang et des Indiens du premier. Il en est également ainsi lorsqu'elle défend le droit des parents indiens à vivre en compagnie de leurs enfants.

Nous sentons, en raison de la méfiance des Indiens à l'égard des Blancs, que les associations indiennes doivent faire preuve d'une certaine agressivité, d'une certaine intransigeance quitte à se récuser partiellement un peu plus tard et consentir à certains compromis.

Il n'y a pas de doute qu'à partir des quelques revendications vagues et quelquefois utopiques qu'adressent les chefs de réserves aux associations indiennes, celles-ci doivent inventer, filtrer, reformuler, rationaliser avant de transmettre des demandes à la D.A.I.

Le fait d'ailleurs que plusieurs centaines d'enfants indiens ne fréquentent pas les écoles disponibles ne peut pas s'expliquer uniquement par la surpopulation des écoles indiennes. Il est plus probable que dans beaucoup de cas, les parents indiens préfèrent prodiguer à leurs enfants une éducation "à l'indienne" par dépit pour l'éducation des Blancs.

Enfin, dans l'intérêt général des Indiens, les associations indiennes ont avantage à rationaliser des faits qui autrement seraient gênants à la défense des intérêts généraux des Indiens.

L'idéologie indigène de l'éducation met en lumière l'ambiguïté qu'éprouvent des Indiens en face des deux extrêmes possibilités que sont la vie sur les réserves à l'indienne ou la vie dans le "monde des Blancs" qui semble comporter une aliénation ethnique plus

ou moins poussée. On accepte la dernière possibilité de plus en plus parce qu'elle semble être le résultat inévitable de la scolarisation et du progrès.

2. Les Idéologies des associations parent-maître (reflétées par l'idéologie de la "Home and School and Parent-Teacher Federation)"

A. *Ce qu 'est et ce que fait la fédération*

Pour être en mesure de saisir l'idéologie de cette fédération en matière d'éducation des Indiens, il convient que nous nous arrêtions à la définition qu'elle donne d'elle-même.

> La raison d'être de notre association, c'est le bien-être des enfants, non seulement des enfants de nos membres, mais de tous les enfants.[1]
> . . . un groupe démocratique imposant qui a lutté pour l'avancement de l'instruction chez les enfants indiens.[2]

L'action des membres de la Home and School and Parent-Teacher Federation s'est limitée surtout à des interventions annuelles auprès des autorités gouvernementales:

> . . . et (ils) ont présenté au ministère fédéral des Affaires indiennes, chaque année depuis 1945, des exposés et des résolutions.[3]

Comme la Fédération l'explique elle-même, il était difficile pour ses membres de faire plus pour les enfants indiens. Pour que la Fédération puisse agir, il lui fallait mobiliser les Indiens eux-mêmes et le faire en conformité avec la loi.

> La Fédération ne peut s'intéresser effectivement aux enfants indiens que dans la mesure où ses membres connaissent et admettent les droits du peuple indien.[4]

> A la source même, la Loi sur les Indiens ne prévoit pas que l'Indien puisse avoir son mot à dire dans la conduite de ses propres affaires. La Loi renferme bien certaines dispositions portant qu'un conseil d'Indiens peut édicter des lois et des règlements; néanmoins, tout compte fait, c'est le Gouverneur en conseil qui, en définitive, a le dernier mot.[5]

Les Indiens d'après la Fédération, ne sont pas en mesure de décider de leur sort d'où leur impossibilité de participer efficacement à leur propre bien-être.

> Nous croyons que la déclaration des droits de l'homme, en ce qui a trait aux Indiens, est la première mesure qui s'impose et qu'on devrait s'y rapporter pour tous les problèmes à étudier.. La Loi sur les Indiens est nettement contradictoire. Elle devrait être mise au rancart.[6]

Cette déclaration des droits civils des Indiens fut présentée à l'honorable J.R. Nicholson, le 28 avril 1965.

Cette déclaration basée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies proclame tous les droits essentiels des Indiens à l'auto-détermination.

---

[1] Mémoire présenté par la Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation à l'honorable René Tremblay, 17 mars 1964, appendice A.

[2] Lettre de Mis. Mary Kelly au "Battieford Indian and Metis Friendship Coundil". 27 octobre 1964.

[3] Lettre de Mrs. Mary Kelly au "Battleford Indian and Metis Friendship Council".

[4] Projet de Déclaration des droits des Indiens du Canada: Préambule, 13 juillet 1964.

[5] Eleanor Brass, "New Declaration of Rights", *Regina Leader Post,* 11 janvier 1965, paragraphes 3 et 4.

[6] Documents de travail re: Declaration of Human Rights of the Indian. Lettre de Mrs. A.H. Brass à Mrs. Van Sickles, 23 février 1965.

En bref, en raison du caractère démocratique de la Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation, elle ne craint point d'affirmer qu'il faut que les Indiens jouissent des mêmes droits que les Blancs pour être en mesure de contribuer au bien-être de leurs propres enfants en participant à l'action de la Fédération.

B. *Compréhension de la situation des Indiens*

Un rapide diagnostic de la situation des Indiens par la C.H.S.P.T.F. justifie la nécessité de définir les droits des Indiens comme peuple.

> Les gens croient que les Indiens n'ont pas ou ne peuvent acquérir une façon de vivre qui leur soit propre et mieux adaptée à leur moeurs et à leurs traditions.
> Par conséquent, consciemment ou non, la plupart des propositions passées visaient à l'absorption des Indiens par la communauté blanche et à la destruction consécutive du peuple indien. L'Indien a perdu ses terres et il a été privé de ses moyens traditionnels de subsistance. Son caractère se dilue. Sa famille a été fragmentée. Il perd sa langue et sa culture, et il est en train d'être assimilé.[1]

Ces paroles suffisent à indiquer à la C.H.S. and P.T. Federation qu'aucune action ne peut être rentable sans une reconnaissance préalable des droits des Indiens.

C. *Démocratisation de l'éducation chez les Indiens*

Avant même que la Fédération puisse contribuer activement à la démocratisation de l'enseignement chez les Indiens, elle propose certaines étapes préliminaires.

> La réserve indienne doit être rendue économiquement indépendante et disposer d'assez de terres et de capitaux pour assurer un mode de vie vraiment indien.
> La réserve indienne devrait adopter un système de commissions scolaires, dont les buts seraient comparables à ceux des Commissions scolaires des non-Indiens.
> Les Commissions scolaires devraient jouer, chez les Indiens, à peu près le même rôle que chez les non-Indiens; . . . par exemple, c'est la communauté indienne, par l'entremise de ses commissions scolaires, qui devrait choisir les instituteurs pour ses enfants.[2]

La Fédération est consciente cependant que ces étapes ne peuvent pas être franchies rapidement. Aussi propose-t-elle une solution temporaire:

> Lorsque des enfants indiens fréquentent des écoles qui relèvent d'un conseil de commissaires d'écoles, nous insistons sur le fait que les parents indiens devraient y être suffisamment représentés. Au besoin, la Loi sur les Indiens doit être modifiée, de façon non seulement à permettre mais à exiger cette représentation.[3]

La Fédération exige avant d'inviter les Indiens à travailler démocratiquement pour l'éducation de leurs enfants que les structures économiques et sociales des réserves soient elle-mêmes démocratisées et autonomes. Car, à son avis, la participation démocratique est un vain mot si les structures sociales ne la permettent pas.

> Aucun étranger ne peut faire ce travail à leur place, mais la compréhension et l'appui de l'extérieur permettra aux Indiens de donner leur pleine mesure.[4]

---

[1] *Mémoire présenté à l'honorable J.R. Nicholson-Appendice* A: Introduction. Exposé qui accompagnait le projet de déclaration, 13 juillet 1964.

[2] *Ibid,* quelques implications: par. 7.

[3] *Ibid,* points soulevés dans le mémoire de 1964, par. 5.

[4] *Ibid.,* quelques implications: par. 3.

La Fédération reconnaît par ailleurs que les réserves indiennes ne sont pas toutes sur un même pied au départ.

> Chaque réserve ou système de réserve est unique; elle fait face à des problèmes qui exigent des solutions particulières. Certaines réserves sont englouties, encerclées, submergées et absorbées par la société non-indienne, au point de ne jamais s'en sortir. [1]

D. *Vues générales de la Fédération touchant le système d'éducation des Indiens*

Nous examinerons ici l'éducation des Indiens des points de vue du contenu de l'enseignement, des enseignants et des types d'école.

Quant au contenu de l'enseignement, la Fédération s'exprime ainsi:

> Les parents indiens, de même que les éducateurs de sang indien, qui ont recours à tous les autres moyens professionnels dont ils ont besoin, doivent établir un programme d'études approprié au mode de vie des Indiens, tout en tenant compte du fait que les jeunes gens préféreront, dans bien des cas, quitter la réserve et s'établir parmi les non-Indiens.[2]

En plus de réclamer un curriculum adapté au mode de vie indien, la Fédération s'inquiète du décalage entre les aspirations que crée l'enseignement chez les enfants indiens alors que les réserves n'offrent aucune ouverture.

> Nous nous inquiétons particulièrement de la disparité entre les aspirations qui sont inculquées aux enfants indiens et les occasions qui leur sont fournies, plus tard dans la vie, pour vivre en conformité de ces aspirations.[3]

Concernant les enseignants, la Fédération favorise évidemment le recours aux instituteurs indiens.

> Dans la pratique, nous nous fondons sur l'hypothèse selon laquelle ce sont les enseignants de sang indien, plutôt que les non-Indiens, qui ont le plus de chances de réussir auprès des enfants indiens. Jusqu'ici, il y a toujours eu une insuffisance relative d'enseignants indiens, et la situation ne semble pas s'améliorer. Nous recommandons une attitude de collaboration beaucoup plus active pour qu'en définitive les jeunes Indiens se dirigent en plus grand nombre vers l'enseignement.[4]

Les recommandations de la Fédération s'appuient sur une perception générale de l'éducation des Indiens.

> Les instituteurs eux-mêmes, les matières qu'ils enseignent et la langue qu'ils parlent, tout cela est étranger aux enfants indiens et à leurs parents: le système d'éducation marche à contre-pas du peuple indien.[5]

---

[1] Exposé qui accompagnait le projet de déclaration, 13 juillet 1964, quelques implications: par. 1 et 2.

[2] Exposé qui accompagnait le projet de déclaration, Appendice A: *Bref présenté à l'honorable J.R. Nicholson* - 28 avril 1965, some implications: par. 9.

[3] *Ibid.*, points soulevés dans le mémoire de 1964, par. 4.

[4] *Ibid*, points soulevés dans le mémoire de 1964, par. 2.

[5] Exposé qui accompagnait le projet de déclaration, notamment (1) - 13 juillet 1964.

Quand à la question des écoles, la Fédération se montre assez dure vis-à-vis les écoles intégrées:

> Quant aux écoles intégrées, il faudrait plutôt les appeler des écoles d'adsorption" ou d'assimilation". Ce sont des écoles de Blancs, établies par les Blancs et pour les Blancs, où le garçonnet ou la fillette indienne sont invités à adopter le mode de vie des non indiens.[1]

Cependant, la Fédération adoucit ses vues sur les écoles intégrées tenant compte de l'acculturation graduelle des Indiens. Et même si l'intégration scolaire est inévitable, la Fédération reconnaît qu'il est possible de pallier en partie à ce qu'elle considère un danger.

> Il est indispensable que les instituteurs non-indiens affectés à des classes "intégrées", comprennent mieux les Indiens et leurs enfants.[2]

Au sujet des pensionnats, la Fédération les considère comme des foyers d'assimilation puisqu'ils éloignent les enfants de leurs parents.

> Au cours de l'année scolaire de 1961-1962, 21 p. 100 de tous les élèves indiens vivaient dans des pensionnats, loin, très loin du milieu familial. Existe-t-il meilleur moyen de détruire les familles comme noyaux fondamentaux et naturels d'un peuple?[3]

Et c'est dans la mesure où les droits des parents sont brimés que la Fédération s'en prend aux pensionnats scolaires.

> La famille indienne est le noyau naturel et fondamental de la société indienne; à ce titre, elle doit être protégée par la société canadienne en général et par l'Etat.[4]

E. *Conclusion*

L'idéologie de la *Home and School and Parent-Teacher Federation* en matière d'éducation des Indiens se rapproche dans une certaine mesure de celle des Indiens. Mais les motifs des mêmes revendications diffèrent dans une certaine mesure.

La Fédération était une organisation à caractère démocratique tant dans ses objectifs, que dans sa définition et ses modes d'action. Il est normal qu'elle partage avec les Indiens le même désir qu'eux et espère les voir prendre en charge leur propre vie économique et culturelle. Mais si pour les Indiens, ce désir se fonde sur le sentiment collectif de rester eux-mêmes, pour la C.H.S. P.T.F., cette aspiration réalisée constitue la condition de la participation des Indiens aux activités de la Fédération.

Pour la Fédération, l'attitude qu'elle affiche en matière d'éducation des Indiens est fondamentalement celle qu'elle adopte vis-à-vis toute autorité supérieure auprès de laquelle elle doit présenter ses demandes.

Comme nous l'avons dit antérieurement, dans le cas des Indiens, la Fédération estime que la démocratisation des structures sociales est fondamentale à la démocratisation de l'enseignement. Et c'est fondamentalement par la tâche de la démocratisation de l'enseignement qu'elle se définit. Pour mieux arriver à ce but, elle a recruté ses membres à même les rangs des parents et des maîtres.

---

[1] Exposé qui accompagnait la déclaration proposée, le 13 juillet 1965, plus particulièrement l'article (4).

[2] Exposé fait à l'honorable J.R. Nicholson, le 28 avril 1965, questions découlant de l'exposé de 1964, alinéa 3.

[3] Exposé qui accompagnait la déclaration proposée, le 13 juillet 1965, plus particulièrement l'article (2).

[4] Déclaration des droits de l'homme pour les Indiens du Canada, article V.

Les critiques de la Fédération à l'égard des différents aspects de l'éducation des Indiens s'expliquent du fait que les moyens éducatifs utilisés pour l'éducation des Indiens s'opposent parfois à ce processus de démocratisation de l'enseignement et par conséquent rendent difficile le contrôle des intéressés sur l'évolution de l'enfant.

L'idéologie de la Fédération sans être ici très explicite sur tous les points touchant l'éducation des Indiens se présente tout de même comme un ensemble cohérent qui éclaire son rôle et ses prises de position.

3. Les idéologies des groupes confessionnels

Les diverses Églises dont nous analyserons les idéologies en matière d'éducation des Indiens ont traditionnellement été associées aux pensionnats scolaires indiens. Par conséquent, il est normal que leurs idéologies se définissent avant tout à partir de la question des pensionnats scolaires.

Les documents dont nous nous sommes inspirés pour mener cette analyse nous apprennent que quatre Églises régissent des pensionnats scolaires pour enfants indiens avec l'appui financier de la D.A.I. Il s'agit de l'Église Anglicane du Canada, de l'Église Catholique représentée par l'Ordre des Oblats, l'Église Unie du Canada et l'Église Presbytérienne. Une cinquième église, l'Assemblée Spirituelle Nationale des Baha'is du Canada fait également connaître son point de vue en la matière, mais ne régit aucun pensionnat scolaire ou école.

Nous avons constaté que deux des cinq groupes religieux, à savoir les représentants de l'Eglise Anglicane et l'Ordre des Oblats, offrent une certaine opposition à la promotion de l'intégration scolaire des Indiens. Ils sont de fait les deux plus importants groupes régissant des pensionnats scolaires: sur 65 pensionnats scolaires indiens, ces deux groupes en régissent plus des deux tiers à peu près.

A. *L'idéologie de l'Église Anglicane du Canada*

L'Église Anglicane justifie d'abord son rôle dans l'éducation des Indiens.

> Dès ses premiers contacts avec les Indiens, l'Église s'est intéressée à leur instruction. En l'absence d'autres moyens organisés, elle a assuré les moyens d'instruction.
> . . . Dans bon nombre de secteurs, il n'y a à peu près pas eu d'évolution dans la prise de conscience ou dans le sens collectif des responsabilités vis-à-vis les besoins éducationnels. Il existe certains signes encourageants, mais tant qu'on n'en sera pas arrivé à un certain degré de responsabilité locale relativement à l'instruction, il est certain que l'Eglise a un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de l'éducation et des besoins des Indiens. Dans plusieurs de ces secteurs en expansion, l'Église représente la voix autorisée des gens qui débouchent lentement vers une prise de conscience collective.[1]

Cette conception de son rôle soulève une première difficulté, celle qui se rapporte au rôle du gouvernement Fédéral dans la définition d'une philosophie de l'éducation pour les Indiens.

> Toute tendance du gouvernement fédéral à se considérer comme unique arbitre de l'orientation de l'éducation pour les Indiens est, à notre avis, une chose infiniment regrettable.[2]

Et pour appuyer sa position, l'Église Anglicane postule que:

> Il ne peut y avoir de programme complet d'éducation dans un pays si cette éducation n'est pas solidement établie sur la religion.

---

[1] Anglican Church of Canada, *Joint Committee*, 1960, p. 796.

[2] *Ibid.*

> Nous estimons que l'Eglise peut assumer partiellement la responsabilité de l'éducation des Indiens en s'occupant de certaines organisations ayant des buts fondés sur cette conviction. [1]

A l'appui de cet argument, l'Église Anglicane souligne les ressources dont elle dispose en personnel enseignant:

> Nous nous rendons compte que c'est l'instituteur et son travail qui constituent l'élément le plus important de tout programme d'éducation. Nous trouvons ici un autre rôle d'appoint de l'Église, dans son association avec le gouvernement, lorsqu'elle sert d'agence auprès des jeunes Canadiens, Indiens et non-Indiens, et qu'elle les invite à se consacrer en nombre sans cesse grandissant à ce domaine bien particulier de l'enseignement dans tous les genres d'écoles [2]

Une autre contribution que tient à souligner l'Église Anglicane prend la forme de pensionnats qu'elle met à la disposition des enfants indiens.

> Un autre rôle d'appoint de l'Église, dans son association avec le gouvernement, c'est de contribuer à trouver le meilleur remplacement possible pour le foyer de l'enfant, lorsque celui-ci, en raison de circonstances incontrôlables, est forcé de quitter le foyer aux fins de son éducation.[3]

Les points de vue présentés jusqu'ici visent à consolider les prérogatives de l'Église Anglicane qui ont prévalu jusqu'à maintenant.

En plus, l'Église Anglicane du Canada appuie tout effort visant à élargir le nombre d'écoles indiennes de jour.

> Nous recommandons instamment qu'on assure à ces services une expansion continue, car, à notre avis, il est souhaitable, voire indispensable, de prendre tous les moyens possibles en vue de garder l'enfant à l'intérieur du cercle familial. Les externats préservent les valeurs de la vie domestique, et l'influence des parents ne fait que conserver l'éducation dans le milieu normal de l'enfant.
> Les progrès en éducation ne seront permanents que s'il y a collaboration active entre le foyer et la communauté.[4]

L'Église Anglicane est donc en faveur des écoles indiennes de jour. Leur attitude se fonde sur le fait que la fréquentation de ces écoles renforce l'unité religieuse au niveau de la famille.

L'Église Anglicane du Canada accepte une révision des fonctions des pensionnats.

> Nous appuyons la ligne de conduite du gouvernement, selon laquelle nos pensionnats seront désormais considérés comme des endroits où les enfants vivent, en plus d'y recevoir une instruction. Toutefois, nous admettons volontiers qu'on pourrait admettre dans ces institutions:
> 1)les enfants de foyers normaux qui ne peuvent s'instruire en raison de leur éloignement, et pour
> 2)les enfants dont les parents sont séparés, les enfants mal adaptés ou les orphelins.[5]

---

[1] *Ibid.*

[2] Ibid

[3] *Ibid* . p. 797.

[4] Anglican Church of Canada, *Joint Committee*, 1960, p. 797

[5] *Ibid.*

Mais l'Église Anglicane demeure inquiète au sujet de l'évolution actuelle.

> La souplesse d'action des organisations de l'Église est gênée par l'imposition d'ordonnances et de règlements édictés par le gouvernement et qui s'appliquent indifféremment à toutes les institutions, sans tenir compte tout à fait des circonstances locales et particulières.[1]

L'Église Anglicane est également contrariée par la Loi sur les Indiens qui stipule ceci:

> Tout enfant indien tenu d'aller à l'école doit fréquenter celle que le Ministre peut désigner, mais aucun enfant dont l'un des parents est de religion protestante, ne doit être assigné à une école dont la direction est catholique romaine, et aucun enfant dont l'un des parents est de religion catholique romaine, ne doit être assigné à une école dont la direction est protestante, sauf sur des instructions écrites du père ou de la mère, suivant le cas.[2]

Le fait que des parents anglicans peuvent orienter leur enfant vers un pensionnat régi par les Oblats semble avoir créé des inquiétudes aux ministres du culte. C'est pourquoi, il leur semblerait plus sage que la clause " . . . . except by written directive of the parent" soit biffée.

Mais plus loin l'Eglise Anglicane suggère que les parents Indiens assument une plus grande responsabilité dans l'éducation de leurs enfants.

Selon toute apparence, le fait d'envoyer un enfant indien à un pensionnat s'accompagnerait d'un désintéressement des parents pour l'éducation de leur enfant. L'Eglise anglicane souhaiterait que les parents se sentent plus responsables en défrayant une partie du coût de la pension.

> On peut se demander si le gouvernement ou l'Église rendent un service équitable aux parents en leur retirant toutes ces responsabilités envers leurs enfants.
> Les parents indiens ne devraient-ils pas avoir l'occasion de payer une partie des frais de pension d'un élève gardé en pensionnat? Nous croyons que même en versant un montant symbolique pour l'entretien de l'enfant, les parents auront un sens plus aigu de leurs responsabilités envers leur famille, et l'enfant se sentira plus attaché à ses parents.[3]

En ce qui a trait aux écoles intégrées, l'Église Anglicane manifeste une certaine ouverture.

> Nous souscrivons de tout coeur au mouvement d'intégration des élèves indiens aux classes non indiennes dans toutes les communautés. Il en découle de grands avantages. non seulement pour l'enfant indien mais aussi pour les petits non-Indiens, tout autant que dans le domaine de la compétition et des réalisations scolaires.[4]

Cependant elle exprime une réserve.

> Mais si nous voulons qu'un programme d'enseignement intégré ait les résultats attendus, il est important que les principes fondamentaux du programme soient d'abord expliqués aux parents et aux enfants des deux groupes, les Indiens et les non-Indiens, mais avant tout aux enseignants qui, en définitive, porteront la responsabilité du succès ou de l'échec du programme.[5]

---

[1] *Ibid.*, p. 798.

[2] *Ibid.*, p. 800.

[3] Anglican Church of Canada, *Joint Committee*, 1960, p. 798.

[4] *Ibid.*, p. 799.

[5] *Ibid.*

Quant aux instituteurs, l'Église Anglicane s'exprime ainsi:

> On ne devrait pas exiger de ceux qui enseignent aux Indiens uniquement la compétence universitaire, car c'est à l'instituteur qu'il incombe de former le caractère de l'élève Sans une compréhension élémentaire, tout au moins, des antécédents, des traditions et des aspirations des Indiens au milieu desquels l'instituteur est appelé à travailler, il ne peut exister de rapport entre l'instituteur et l'élève.[1]

Nous retrouverons le même point de vue partagé tant par la *Canadian Home and School and Parent-Teacher Federation* que par les Associations Indiennes elles-mêmes.

Relativement à la juridiction provinciale en matière d'éducation des Indiens, l'Eglise Anglicane exprime une attitude également ambiguë.

> Le temps n'est-il pas venu, dans certaines régions, où les détails et les mécanismes de l'instruction des Indiens seraient mieux servis si cette tâche relevait des ministères provinciaux de l'Éducation? Le gouvernement fédéral conserverait l'obligation d'assurer l'instruction des Indiens en votant les fonds nécessaires pour payer les frais d'un tel programme.
> Nous recommandons que soit étudiée la possibilité, pour la Direction des affaires indiennes, de déléguer aux provinces ses responsabilités en matière d'éducation, et que partout où la chose est possible, l'instruction des Indiens, pour ce qui est des programmes et des méthodes, devienne la *responsabilité de la province,* le *gouvernement fédéral* agissant comme bailleur de fonds.[2]

Cet extrait ne fait pas état du transfert de la juridiction du fédéral au provincial. Mais le fédéral continuerait à exercer nécessairement sa juridiction du fait qu'il continuerait à fiancer l'éducation des Indiens.

Par ailleurs, l'Église Anglicane souhaiterait que les décisions soient prises dans la mesure du possible au niveau local.

> Trop fréquemment, des fonctionnaires prennent des décisions qui se rapportent au mode de vie des Indiens, sans que les intéressés soient consultés. Ceci s'applique également en matière d'éducation. Nous recommandons que, lorsque les circonstances s'y prêtent, des conseillers indiens soient nommés auprès des fonctionnaires locaux de la Direction des affaires indiennes, en vue d'aider à établir les programmes et les méthodes scolaires au niveau de la localité.[3]

En bref, l'Église Anglicane du Canada est assez ouverte aux changements dans la structure du système scolaire des Indiens, mais dans la mesure où son action apostolique n'en souffre pas. Cependant, nous notons peu de préoccupations précises quant au contenu du programme scolaire et à l'orientation éventuelle des groupes indiens.

B. *L 'idéologie des Pères Oblats*

Les Pères Oblats définissent l'éducation dans les termes suivants:

> Au Canada, l'éducation est un processus intégré où toutes les institutions (ou tous les facteurs) coopèrent harmonieusement jusqu'à ce que l'objectif soit atteint, puis le processus recommence avec la

---

[1] *Ibid.*

[2] Anglican Church of Canada, *Joint Committee,* 1960, p. 800.

[3] *Ibid.*

> génération suivante. Le foyer prépare l'enfant pour l'école élémentaire, qui le prépare pour l'école secondaire qui, à son tour, le prépare pour l'université ou l'école de formation technique ou professionnelle, d'où l'enfant sort, prêt à fonder son propre foyer. Chaque étape s'enchaîne à la suivante et s'il se produit une brisure, il faut prendre des mesures correctrices . . . .
> Si l'on analyse la situation des Indiens contemporains de moins de cinquante ans, on se rend compte qu'un trop grand nombre d'entre eux n'ont pas de revenus réguliers et qu'ils sont incapables d'élever une famille, précisément parce que, durant leurs années de formation, on ne leur a pas montré la futilité de leur activité traditionnelle et l'opportunité de s'adonner à des occupations qui leur auraient permis de s'intégrer solidement à l'économie nationale. Voilà pourquoi il est essentiel de procéder à un recyclage en profondeur . . . .A quelques exceptions près, le foyer indien ne prépare pas suffisamment l'enfant aux modalités scolaires adaptées aux besoins des Canadiens qui ne sont pas Indiens. Il s'ensuit que les jeunes Indiens ne profitent pas, et ne peuvent profiter de la préparation à un mode de vie qui leur est offert. La plupart d'entre eux quittent l'école avant même la 8e année. . . . [1]

Les deux autres documents que nous sommes en mesure d'utiliser pour étudier la position des Pères Oblats vis-à-vis le système d'éducation sont le message d'un Père Oblat à ses paroissiens et le compte rendu d'une conférence tenue en compagnie des fonctionnaires de la D.A.I. les 26-27 janvier 1960.

Ces deux documents traduisent l'opposition des Pères Oblats au mouvement d'intégration scolaire des enfants indiens aux écoles provinciales.

Un Père Oblat en juin 1965 s'exprimait ainsi à ses paroissiens:

> Une soixantaine d'années plus tard, Satan et ses légionnaires firent une revue de la situation. Ils constatèrent que partout dans le monde, même au sein de la population indienne, ils perdaient du terrain. Ils modifièrent donc leur stratégie, s'équipèrent d'outils modernes et, sept fois plus forts, ils revinrent à l'attaque. Quelle est cette stratégie, ou, pour employer des mots à la mode, quelle est cette politique? Sortir la religion de toutes les écoles. Il faut trouver une formule pour détourner les Indiens des écoles confessionnelles Le démon se cache derrière la face, derrière les idées hypocrites de certains hauts fonctionnaires blancs dont dépend le système d'éducation de notre société.

Ce genre de sortie traduit l'opposition farouche d'un Père Oblat à l'intégration scolaire des enfants indiens. Nous devons forcément conclure que d'après lui le système des écoles confessionnelles est le seul acceptable.

Ce document est un cas d'une extrême virulence. Sans retrouver la même ardeur dans l'ensemble des témoignages de Pères Oblats nous décelons les signes d'une opposition véritable au mouvement d'intégration scolaire. Certains passages du compte rendu cité sont éloquents à cet effet.

> Mgr Routhier déclarait que, lors de réunions récentes tenues dans l'Ouest, un certain nombre d'Indiens s'étaient vivement opposés à l'idée d'envoyer leurs enfants dans des écoles non-indiennes, parce que ceux-ci ne s'y sentaient pas à l'aise. Le Directeur fit remarquer qu'il connaissait nombre d'Indiens qui avaient profité d'une éducation non-indienne et que les jeunes Indiens devraient s'inscrire aux écoles secondaires non-indiennes, s'ils en ont la possibilité et moyennant le consentement de leurs parents. Mgr Routhier

---

[1] Commission oblate des oeuvres indiennes et esquimaudes, Comité mixte, 1960, pp. 7 27-28.

répondit que si tel était le voeu des Indiens, il ne voyait aucune objection à adopter la position du Directeur.

Mgr Routhier déclara qu'il approuvait le Ministère de ne pas insister pour que tous les Indiens fréquentent les écoles des non-Indiens. De son côté, l'Église n'insiste pas pour que tous fréquentent des écoles indiennes. Selon le colonel Jones, pour autant qu'il n'y a pas de problèmes religieux et qu'il se trouve une école secondaire non-indienne à proximité, le Ministère devrait tenter de faire admettre tous les enfants à cette école. [1]

Et l'affrontement entre les représentants de la D.A.I. et les Pères Oblats se poursuit:

Mgr Routhier croit qu'on devrait enseigner aux enfants indiens un peu de leur histoire; selon lui, rares sont les instituteurs d'écoles non-indiennes qui ont les qualités requises pour inspirer à l'Indien un sentiment de fierté. Selon le Père Forget, il se peut qu'un instituteur d'école non-indienne ait la compétence voulue pour enseigner l'histoire, mais sa faiblesse réside dans les outils dont il dispose. Le colonel Fortier est d'opinion que les parties des manuels d'histoire qui ont trait aux Indiens, ne sont peut-être pas bien rédigées. Selon lui, il pourrait être dangereux de garder les Indiens dans une école secondaire indienne, où l'accent est mis sur leur propre histoire, sans une étude suffisante des autres étapes de l'histoire.[2]

Il est évident qu'au cours de cette rencontre les Pères Oblats ont apporté nombre d'arguments destinés à remettre en question le principe de l'intégration scolaire des enfants indiens.

Mais étant donné l'aspect pratique de la Conférence, nous n'avons pu connaître la position des Oblats vis-à-vis les autres aspects du système d'éducation des Indiens tel que la D.A.I. l'a aménagé.

Nous pouvons tout de même saisir la politique de compromis que les Pères Oblats cherchent à suivre dans leur travail d'éducation des enfants indiens. Il est évident aussi que l'éducation morale et religieuse sont nettement mises en évidence dans les pensionnats au détriment peut-être d'une formation plus technique et en somme plus réaliste. Il est compréhensible par conséquent que l'intégration scolaire soit envisagée comme solution de rechange "moralement et spirituellement" guère alléchante aux yeux des missionnaires que sont les Pères Oblats.

C. *L'idéologie de l'Église Unie du Canada*

Dans une lettre un porte-parole accrédité de l'Église Unie du Canada faisait connaître ses vues au sujet de ses pensionnats et ses écoles.

A première vue, il est par trop radical d'entreprendre, comme vous le proposez, des négociations avec votre Direction, en vue de vous céder la gestion de nos écoles et de nos résidences. Certes, vous comprenez que nous n'envisageons pas simplement de nous retirer, auquel cas votre Direction pourrait, supposément, demander à

---

[1] Minutes of Conference (on) Indian High School Education in the Prairie Provinces, 26-27 janvier, 1960, p. 2.

[2] Minutes of Conference (on) Indian High School Education in tac Prairie Provinces, 26 et 27 janvier 1960.

> une autre Église de nous remplacer. Si vous êtes disposés à diriger ces écoles à titre d'institutions non-confessionnelles, nous pourrons songer à renoncer éventuellement à la direction de ces écoles. Notre Église n'a cessé d'affirmer, depuis 1946, qu'il faudrait organiser pour les Indiens un système d'instruction non-confessionnel. Le Comité, appuyé par notre Conseil de direction, a la conviction que le moment est venu de passer aux actes.[1]

Cet extrait de lettre résume clairement la position de l'Église Unie du Canada en ce qui a trait à son rôle dans le domaine de l'éducation des Indiens. Elle entend se retirer tout simplement de ce secteur d'activité au nom du principe de la liberté individuelle. Cependant elle ne prétend pas pour autant discontinuer de s'occuper de la pratique religieuse de ses membres.

> Si un tel changement se produisait, nous compterions sur la collaboration étroite des autres confessions religieuses qui ont des élèves au pensionnat (Edmonton), pour assurer l'éducation chrétienne et les travaux d'atelier, soit au pensionnat ou dans les églises voisines. Le besoin d'une telle collaboration se fait sentir depuis très longtemps, et nous avons raison de croire que c'est une chose réalisable.[2]

Cette prise de position résulte du fait que d'autres confessions partagent le même point de vue.

D. *L'idéologie de l'Église Presbytérienne du Canada*

Dans le cas de l'Église Presbytérienne du Canada, nous disposons d'un document qui nous permet d'élaborer davantage son point de vue vis-à-vis l'éducation des Indiens.

> Notre Église est nettement favorable à l'idée d'envoyer tous les élèves indiens aux écoles publiques ou communautaires du district. Le fait de grandir dans un externat ordinaire a une grande importance pour tous les enfants canadiens, quelles que soient leur race ou leurs croyances.
>
> Nous savons que, pour certains cas spéciaux, il faut des écoles spéciales. . . . .Dans certains endroits, rien ne peut remplacer le pensionnat. . . . est nécessaire d'avoir une pension bien tenue pour certains élèves indiens de tous âges (orphelins, enfants illégitimes, abandonnés et négligés). Partout où la chose est possible, il serait sage de transformer les pensionnats en foyers d'où les élèves puissent se rendre à l'école communautaire locale.[3]

Nous constatons que l'Église Presbytérienne du Canada a une attitude très souple vis-à-vis les innovations dans le système d'éducation des Indiens. L'Église Presbytérienne cependant fait opposition à toute mesure tendant à précipiter l'intégration scolaire des enfants indiens.

> Nous désapprouvons la pratique qui consiste à prendre des enfants en bas âge, et même des enfants plus âgés mais sans expérience, et à les conduire à une école centrale, très éloignée de leur réserve, si belle soit cette école. Il faut ménager une période de transition, en vue d'éviter aux enfants et à leurs parents les chocs cumulatifs d'un changement complet et d'un

---

[1] 24 avril 1965.

[2] Ibid.

[3] The Presbyterian Church of Canada, *Joint Committee*, 1960, p. 786.

> ennui accablant. L'incompatibilité et la solitude sont deux problèmes importants, qui poussent souvent à quitter l'école. Pour ces agences, et particulièrement pour l'Église, le déplacement et le transfert des élèves rompent fréquemment la continuité de la formation et de l'orientation. . . . . Nous n'avons pas comme prétexe d'éviter à l'élève la confrontation avec les autres croyances, mais nous voulons plutôt qu'il puisse continuer de se rapporter à des concepts qui lui sont familiers de manière à équilibrer ses jugements et ses décisions.
> Nous considérons comme une norme très acceptable, un externat situé à distance raisonnable de la réserve où habitent les élèves et qui accueille à la fois les Indiens et les non-Indiens.[1]

Certaines considérations d'ordre religieux conditionnent l'attitude de l'Eglise Presbytérienne vis-à-vis le système d'éducation des Indiens. Les écoles de jour à proximité du foyer constituent les institutions les plus propices au développement d'une vie humaine, morale et spirituelle. Elle s'objecte à un transfert rapide des enfants indiens aux écoles publiques provinciales surtout si elles sont éloignées du foyer familial en raison de l'effet désastreux et perturbateur qu'un tel changement peut provoquer dans la vie et les croyances des enfants indiens.

Quant au contenu de l'enseignement, l'Église Presbytérienne met l'accent sur toute mesure de nature à inciter les Indiens à développer leur patrimoine, à faire des recherches de manière à l'enrichir et à acquérir plus de fierté comme groupe autant que comme individus.

> Dans toutes les écoles, le programme des études devrait comporter des cours ayant trait aux hauts faits historiques, aux Traités avec les Indiens, à la Loi sur les indiens ou à toute autre loi qui peut, à l'occasion, être adoptée, sur le patrimoine et sur la culture des Indiens Au moyen de bourses on devrait encourager certains Indiens choisis à relever et à consigner en des ouvrages qui pourraient être conservés, l'histoire des tribus, de leurs coutumes, de leurs traditions, de leurs formes d'expression artistique, de leurs langues et des autres particularités de leurs cultures. Tout cela serait de nature à redonner à l'Indien une partie de la dignité dont il a été "coupé", en raison des modalités administratives du gouvernement et des rapports avec les non-Indiens Il y a là non seulement une question de fierté pour l'Indien, mais aussi un enrichissement pour la culture générale au Canada. Ce serait le moyen de corriger certains textes d'histoire écrits à l'intention des non-Indiens et entachés de préjugés défavorables aux Indiens.[2]

Comme plusieurs autres groupements dont nous avons analysé l'idéologie, il y a une préoccupation pour le sort futur de l'indien et pour l'enrichissement de sa culture. Cependant, il faut ajouter que les Églises y ont tout à gagner au change, d'où leur intérêt dans l'amélioration des conditions de vie et l'émancipation des Indiens.

E. *Idéologie de l'Assemblée nationale de Baha'is*

Il s'agit d'une secte religieuse apparemment très différente des précédentes et qui ne régit aucune institution scolaire. Voici la position de cette secte vis-à-vis le système d'éducation des Indiens:

> Dans nos rapports avec les Indiens des diverses régions du pays, on nous a exprimé certaines doléances bien spécifiques au sujet du régime

---

[1] The Presbyterian Church of Canada, *Joint Committee*, 1960, pp. 786-87.

[2] *Ibid.*, p. 787.

> d'éducation actuel. Plusieurs de ces plaintes portent sur les écoles confessionnelles. Lorsqu'il se trouve plus d'une mission dans une réserve les Indiens commencent à se diviser dès l'enfance sur des questions de religion, ce qui produit des antagonismes et des rivalités. Certains ont aussi porté à notre attention le fait que la Loi sur les Indiens ne renferme aucune disposition relative aux droits religieux des parents qui ne sont pas chrétiens, comme ceux qui adhèrent à la religion dite "Longhouse". Dans les écoles confessionnelles, particulièrement dans les pensionnats, on nous dit que le temps consacré à l'enseignement religieux est tel que les enfants ne reçoivent pas un enseignement suffisant des choses séculières.
> . . . . . Il semble que la majorité des Indiens favorisent l'école laïque ou publique ou, de préférence, la fréquentation d'écoles qui ne soient pas des écoles de réserves. [1]

Les Baha'is, au contraire des autres confessions, semblent s'en prendre justement au fait religieux de certaines écoles indiennes et tenir d'autres confessions responsables de l'éducation inadéquate de certains groupes d'enfants indiens formés par des professeurs appartenant à l'une ou l'autre confession chrétienne.

A l'encontre d'autres confessions, cette secte s'oppose aux écoles confessionnelles.

> Si possible, les enfants indiens devraient fréquenter les mêmes écoles que les autres Canadiens. Si la chose n'est pas possible, il faudrait organiser, dans les réserves, des écoles non confessionnelles dont les normes, pour ce qui est du programme d'études et des aptitudes des enseignants, ne devraient pas être inférieures à celles de la province. L'affiliation religieuse des instituteurs ne devrait pas être considérée comme une qualité essentielle et les instituteurs ne devraient pas être tenus de fournir un enseignement religieux d'une confession particulière. On devrait enseigner l'histoire de la religion et les principes spirituels essentiels, ou les principes de morale communs à toutes les croyances. Lorsque les parents exigent un enseignement religieux confessionnel, ce dernier devrait être donné en dehors des heures régulières de classe, sans rien sacrifier du programme d'études de l'école publique. Les enfants qui ne peuvent vivre à la maison tout en suivant leurs cours, devraient être placés, autant que possible, dans des foyers adoptifs, plutôt que dans des pensions ou autres institutions.[2]

Cette secte s'oppose également aux pensionnats comme solution de rechange à l'impossibilité de vivre avec la famille. Elle recommande le recours aux foyers adoptifs. Jusqu'ici les Baha'is sont les seuls à revendiquer pour les Indiens la liberté complète de croyance religieuse. C'est pourquoi, selon elle, les confessions qui défendent leurs prérogatives auprès des autorités gouvernementales érigent inutilement des barrières au détriment des intérêts réels des Indiens.

F. *Conclusion*

Cet inventaire des diverses positions affichées par autant d'églises régissant ou non certaines écoles ou pensionnats indiens nous révèle une situation assez confuse et plutôt anarchique.

Nous constatons que plus une confession possède de ressources scolaires ou a investi dans le système scolaire des Indiens, plus elle aspire à conserver le statu quo. Par contre, celles qui ont le moins d'intérêt matériel dans le système d'éducation des Indiens sont beaucoup plus ouvertes aux innovations.

---

[1] National Spiritual Assembly of tac Baha'is of Canada, *Joint Committee*, 1960, p. 350.

[2] *Ibid.*, p. 357.

Cependant à peu près toutes les confessions posent des conditions avant d'endosser l'idée de l'intégration scolaire des enfants indiens.

A l'exception de l'Église Anglicane et des Pères Oblats, les trois autres confessions, l'Église Unie du Canada, l'Eglise Presbytérienne du Canada et l'Assemblée des Baha'is ne demandent pas mieux que de se défaire de leurs écoles confessionnelles comme nuisibles à la poursuite de l'intérêt général des Indiens.

Implicitement cette multiplication d'écoles confessionnelles est facteur de division néfaste au sein des réserves et s'avère finalement plus nuisible que profitable.

Enfin seule l'Assemblée des Baha'is critique le système des écoles confessionnelles en mettant en relief l'excès de zèle des représentants du culte dans l'accomplissement de leur rôle d'instituteurs ou de directeurs.

Nous constatons cependant que certaines confessions comme les Églises Unie et Presbytérienne réalisent les désavantages des écoles confessionnelles et aspirent à l'abandon de cette formule.

L'Étude de l'idéologie des groupes confessionnels met en lumière les oppositions qu'éprouve la D.A.I. dans la recherche de solutions viables. Les options idéologiques des diverses églises constituent un facteur de freinage dans l'évolution scolaire indienne puisqu'elles mettent l'accent sur les privilèges acquis et sur les dangers que constitue pour la foi et les moeurs l'intégration scolaire.

CHAPITRE III

STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES DES ÉCOLES INDIENNES

I. STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES

Ayant examiné les objectifs de ceux qui sont engagés dans la scolarisation des Indiens, il s'agit maintenant d'évaluer les structures mises en place pour réaliser ces objectifs. L'analyse des idéologies gouvernementales en matière de scolarisation des Indiens a mis en lumière les principes directeurs qui inspirent les grandes politiques scolaires du gouvernement central. Il est nécessaire maintenant d'examiner la concrétisation de ces idées-maîtresses par l'analyse des structures mises en place et de leur fonctionnement. L'idéologie est de l'ordre des intentions; les structures et leur fonctionnement sont de l'ordre de l'exécution.

Cette perspective théorique nous amène à examiner cinq aspects complémentaires du système scolaire tel qu'il a été conçu pour éduquer les jeunes Indiens canadiens:

1. Les juridictions scolaires du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités;
2. L'organisation scolaire: hiérarchie et fonctionnement:
3. Le réseau des écoles indiennes;
4. Le développement des comités scolaires indiens;
5. Problèmes particulier: *voir* chapitres IV et V.

1. Les juridictions scolaires

A. *Les articles de la Loi sur les Indiens*

La «Loi sur les Indiens » *(Indian Act)* représente le document juridique de base qui détermine les champs respectifs de juridiction des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des municipalités dans le domaine de l'éducation des Indiens. C'est un document de très grande importance car il permet au gouvernement fédéral de délimiter les responsabilités gouvernementales vis-à-vis l'éducation des jeunes Indiens d'une part et de définir ceux qui sont éligibles pour bénéficier de ces divers services d'autre part. Etant donné la position juridique très forte du gouvernement central et son habitude d'interpréter chacun des cas qui se présente à la lumière de cette loi, il nous apparaît nécessaire d'en résumer les aspects les plus essentiels.

En 1960, on a préparé un commentaire sur la loi des Indiens, à l'usage du Comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes. Voici de quelle manière on interprète la signification des sections 113-122 portant justement sur les écoles, la fréquentation scolaire et la confessionnalité.

a. Le gouvernement fédéral peut établir, diriger et entretenir des écoles pour les enfants indiens ou encore conclure des ententes pour l'instruction des enfants indiens avec les gouvernements provinciaux, les commissions scolaires locales, et les diverses églises (article 113).

b .Le gouvernement peut prendre l'initiative d'établir des règlements concernant toutes les phases du programme d'instruction, assurer le transport des enfants à l'école, conclure des ententes avec les institutions religieuses pour le soutien et l'entretien des enfants fréquentant ces institutions (article 114).

c. A l'exception des cas où la fréquentation scolaire n'est point requise (article 116) tous les enfants âgés de 7 à 16 ans sont tenus de fréquenter l'école. Le ministre peut même allonger cette période de fréquentation scolaires à partir de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 18 ans (article 115).

d. A moins d'obtenir le consentement des parents, les enfants appartenant à l'Église protestante ne peuvent fréquenter une école dirigée par les catholiques et inversement les enfants catholiques ne peuvent fréquenter une école sous les auspices de l'une ou de l'autre église protestante (article 117).

e .Le gouvernement peut nommer des agents de surveillance dont la principale fonction est de contraindre les jeunes Indiens à fréquenter l'école (article 118).

f. Lorsque la majorité des membres d'une bande appartient à une confession religieuse donnée, l'enseignement dans l'école de jour doit être donné par un instituteur de la même confession. Lorsque les membres appartiennent à plusieurs églises, ils peuvent à l'occasion d'une réunion spéciale, par vote majoritaire décider de favoriser l'engagement d'un instituteur appartenant à une église particulière. Finalement une minorité indienne protestante ou catholique, avec l'approbation du ministre, peut bénéficier d'une école séparée ou d'une classe spéciale séparée (articles 120 et 121).

La Loi sur les Indiens a délimité le champ essentiel des responsabilités du gouvernement fédéral. Nous avons constaté aussi dans le premier volume du Rapport, chapitres XII, XVII, et XVIII que le gouvernement a pris plus de responsabilités dans le cas de l'éducation, par exemple sous l'autorité de la Loi des subsides. Des maternelles et l'éducation permanente ont été maintenues par l'autorité conférée sous cette Loi.

La Loi sur les Indiens confère aussi l'autorité d'encourager les gouvernements provinciaux à assumer plus de responsabilités éducationnelles, et il existe aujourd'hui une tendance accentuée vers le transfert progressif de la juridiction du fédéral en matière d'éducation des Indiens aux gouvernements provinciaux.

Présentement, nous traversons la phase des ententes conjointes qui consistent pour le fédéral à payer directement aux commissions scolaires locales ou aux gouvernements provinciaux les coûts d'éducation entraînés par la participation scolaire des enfants indiens au programme d'enseignement public déjà établi pour les enfants blancs et que facilite l'existence d'un réseau complet d'écoles modernes. Il vaut donc la peine que nous considérions ces ententes conjointes dans le but de savoir si elles permettent un meilleur partage des responsabilités fédérales-provinciales et si, en fin de compte, elles contribuent à un rehaussement de la scolarité des Indiens et si elles leur facilitent une meilleure intégration à la vie canadienne.

B. *Les ententes conjointes: instrument de planification scolaire*

Le plus récent document dont nous disposions sur le programme d'intégration scolaire pour l'ensemble du Canada indique[1] clairement que le nombre des ententes conjointes s'accroît très rapidement d'année en année et que ces nouvelles ententes entraînent, par voie de conséquence, un accroissement parallèle des populations indiennes étudiantes, éduquées dans des écoles provinciales. Nous avons là, il nous semble, les deux caractéristiques les plus fondamentales de ces ententes; elles sont à la fois un instrument de planification scolaire à l'échelle du pays tout entier et une occasion de susciter une plus grande participation des provinces à l'instruction des populations indiennes vivant sur leur territoire.

Ces efforts de planification peuvent être examinés sous l'angle de leur réussite administrative ou encore par rapport aux répercussions qu'ils engendrent chez ceux qui en sont les bénéficiaires. Sous l'angle administratif, on serait amené à examiner l'utilisation des ressources institutionnelles existantes, les coûts financiers des ententes, le nombre des ententes conjointes et ainsi du reste. Sous l'angle des individus qui bénéficient de ces politiques, peut-on observer un plus haut niveau de scolarité, une préparation technique plus variée et plus adéquate, un apprentissage plus systématique à la vie des Blancs?

---

[1] Observations on the Integration Program of the Education Division, Direction des affaires indiennes, Ottawa. février 1963.

Les deux perspectives sont essentielles à une meilleure compréhension de l'efficacité de la planification scolaire et des résultats qu'elle suscite.

Il y a aussi une conscience nouvelle dans les provinces des responsabilités qu'elles doivent assumer dans l'éducation des Indiens. De plus en plus, les provinces ont tendance à considérer leurs populations autochtones sur une même pied que les autres populations et à vouloir leur offrir les mêmes services et les mêmes avantages disponibles aux autres groupes, ou même à vouloir leur offrir des programmes additionnels qui sont taillés pour leurs besoins spéciaux.

Au niveau des grands objectifs scolaires de l'Etat, fédéral ou provinciaux, les positions sont précises: on veut que les Indiens puissent bénéficier des mêmes services scolaires que les autres citoyens. Au niveau de la définition subjective de ces objectifs, cependant, quelques Indiens sont très ambigus par rapport aux ambitions gouvernementales. Ils les perçoivent comme étant à la fois bénéfiques et dangereuses en ce sens qu'elles correspondent à une meilleure scolarisation, bien sûr, mais aussi à des conflits d'identification, voire même, à la marginalité culturelle et à l'assimilation.

Dans le cadre de cette section, nous voulons surtout mesurer l'efficacité administrative des ententes conjointes et examiner l'ensemble des problèmes qui en résultent. Nous poursuivrons notre analyse en deux temps. A la première étape, nous analyserons les termes mêmes de l'entente conjointe afin d'en déceler la conception et la finalité. Au deuxième mouvement nous examinerons l'application des ententes dans des cadres scolaires concrets afin d'expliquer quelques-uns des "problèmes" qu'elles suscitent.

Le concept des ententes conjointes

1° *Les deux idées maîtresse*

Jusqu'à maintenant du moins le gouvernement fédéral a voulu respecter deux principes fondamentaux dans l'élaboration de son programme d'ententes conjointes:
1. 11 faut que les ressources scolaires locales (de la province) soient d'aussi bonne qualité, sinon de meilleure qualité, que les écoles indiennes et qu'elles soient disponibles; 2. Il faut que la majorité des parents consentent à ce que leurs enfants fréquentent l'école non-indienne. Ces deux principes de base ont toujours été considérés par les administrateurs scolaires du fédéral comme des *sine qua non*, des conditions préalables à toute démarche avec les autorités scolaires municipales dans le but d'arriver à une entente qui satisfasse pleinement les deux parties concernées.

On peut se demander dans quelle mesure ces deux principes ont freiné l'expansion des divers projets d'intégration scolaire du gouvernement central. Le premier principe se réfère à une politique de justice sociale: il ne saurait être question de retarder ou de compromettre l'éducation des jeunes Indiens en les obligeant à fréquenter des institutions provinciales dont le niveau académique est de qualité inférieure aux écoles fédérales de la région. Si le programme des écoles intégrées constitue un objectif valable c'est qu'il représente une tentative de *promotion scolaire*, un effort pour offrir aux jeunes Indiens les mêmes avantages académiques que leurs condisciples canadiens. A ce titre, mais à ce titre seulement, le programme des écoles intégrées vise à rendre pleinement justice aux Indiens en leur facilitant l'accès à des écoles mieux équipées et pouvant offrir des programmes scolaires de meilleure qualité. Par ce biais, le jeune Indien peut pousser ses études jusqu'au niveau désiré s'il en a les aptitudes. L'école de son milieu d'origine ne saurait, en aucune façon, freiner ses progrès scolaires ou éliminer pratiquement ses chances d'accéder à des études supérieures.

En théorie, cette égalité des chances est un facteur positif seulement si les Indiens ont une occasion effective d'améliorer leur scolarité. Si le gouvernement fédéral ne visait qu'à fournir aux Indiens des occasions plus nombreuses d'entrer en contact direct et continu avec les populations blanches, il ne poserait point cette condition limitative. En fait, l'intégration scolaire a presque atteint un point de saturation dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan (et même en Alberta jusqu'à un certain point) parce que justement le gouvernement central juge que ses écoles dans les parties septentrionales

de ces provinces sont de meilleur calibre que les écoles provinciales. N'ayant point systématiquement examiné chacune de ces situations, il nous est difficile d'affirmer catégoriquement si ces jugements sont entièrement fondés. Dans quelques cas, les administrateurs scolaires provinciaux contestent la validité de ces jugements. Dans certains autres cas, ces mêmes administrateurs voient d'un bon oeil que leurs élèves soient transférés dans les écoles du fédéral et sont prêts à en défrayer les coûts.

La disponibilité des services scolaires provinciaux n'est pas un principe d'absolue nécessité. Dans un bon nombre de cas, le fédéral a entrepris des démarches avec une commission scolaire locale sans que celle-ci ait nécessairement à sa disposition les espaces ou le personnel requis pour signer une entente conjointe. Mais dans ces cas, en particulier, la discussion a nécessairement porté sur les dispositions à prendre pour rendre ces services disponibles soit par des constructions nouvelles, soit par l'élaboration de nouveaux programmes, ou soit encore par l'embauche d'un personnel adéquat. Dans chacune de ces situations les démarches ont été poussées jusqu'à leur limite seulement lorsque ces exigences furent réalisées à la satisfaction des officiers fédéraux. C'est ce qui explique la participation financière du fédéral dans la construction d'écoles provinciales. Cette participation fédérale aux coûts de construction constitue d'ailleurs un puissant levier dans les discussions préalables avec les administrateurs scolaires municipaux. Ces derniers utilisent même cet aspect de l'entente pour convaincre leurs commissaires d'écoles et les inciter à accepter les propositions fédérales. Plusieurs des problèmes reliés aux ententes conjointes reflètent d'ailleurs de la part des autorités provinciales une connaissance bien imparfaite des engagements pris au moment de la signature de l'entente. Ces ententes sont habituellement faites pour une période indéfinie et constamment remises à jour à la lumière des données scolaires ou démographiques nouvelles. Par exemple, lorsque le nombre des écoliers indiens dépasse le nombre prévu dans l'entente originale, un amendement ou une nouvelle entente est normalement effectué pour tenir compte de ce changement.

Le deuxième principe fondamental à l'origine des ententes conjointes, c'est le consentement de la majorité des parents. Le fédéral veut s'assurer ainsi que son programme d'intégration reçoive l'entier appui des parents indiens.

Cette politique a fait l'objet des disputes qui portaient les unes sur les modes même de la consultation auprès des parents et les techniques utilisées pour obtenir des signatures et les autres sur le principe même de l'école intégrée et son mode d'opération. Disons, au point de départ, que le principe même de la nécessité de la consultation indigène n'est jamais remis en question par les Indiens. Au contraire, on le juge comme tout à fait nécessaire dans un contexte démocratique à la participation intéressée des parents concernés. Les critiques indigènes portent plutôt sur les circonstances et les techniques de la consultation.[1] Dans certaines circonstances, les directeurs fédéraux accélèrent leurs projets d'intégration et soumettent des populations insuffisamment préparées à des choix dont toutes les implications leur sont mal comprises. Cette technique de la consultation populaire peut rarement permettre l'unanimité des points de vue. Aussi ceux qui voient leur point de vue renversé (ceux qui habituellement s'opposent pour toutes sortes de raisons à l'intégration scolaire immédiate) contestent les techniques utilisées pour obtenir des signatures qui sont interprétées comme des consentements. Les Indiens ont prétendu que certaines familles indiennes signent ou apposent leurs croix sur des documents officiels dont ils connaissent point ou imparfaitement le contenu. On va même jusqu'à affirmer que, dans certains cas, les officiers fédéraux responsables de la consultation populaire utilisent des méthodes nettement désavouables (intimidation, pression indue, explications baisées, etc...) pour obtenir le nombre de signatures nécessaires pour que l'entente puisse être entreprise. Quelques leaders indiens mécontents se

---

[1] Une des faiblesses fondamentales de ce mode d'opération qui procède par consentement populaire plutôt que de procéder à la suite d'un besoin formellement exprimé est que celui qui donne son approbation est plus ou moins bien renseigné sur les intentions du gouvernement et que son adhésion peut comporter plusieurs significations différentes.

servent d'ailleurs de ces occasions de division pour semer le doute auprès de leurs congénères sur la validité des méthodes gouvernementales en matière de consultation populaire.

En conclusion, on peut vanter la pureté des intentions gouvernementales par rapport à sa politique des ententes conjointes. C'est dans l'interprétation des situations concrètes ou encore dans l'utilisation de certaines techniques et l'exécution des décisions que des imperfections se glissent, lesquelles prêtent le Blanc à des critiques plus ou moins fondées.

Nous venons d'énoncer les principes directeurs des politiques gouvernementales dans le domaine des ententes conjointes. Il s'agit maintenant de définir les divers éléments de l'entente afin de concevoir plus clairement le partage des responsabilités.

2° *Les principaux éléments de l'entente*

La première entente conjointe fut signée en 1950 (South Indian Lake, Le Pas) dans la région du Manitoba. Le 31 mars 1965, 25,207 Indiens fréquentaient les écoles provinciales. Les ententes fédérales-provinciales qui régissent l'organisation et les modes d'opération de ces programmes conjoints ont été jusqu'à maintenant signées Ventre le fédéral et la commission scolaire locale où les jeunes Indiens seront inscrits (entente individuelle) et plus récemment entre le fédéral et certaines provinces (entente provinciale ou Le Plan directeur des ententes "Master Plan"). Dans ces derniers cas, le Fédéral ne signe qu'une seule entente générale avec le gouvernement provincial qui voit à son application concrète chez les commissions scolaires locales ou régionales où les jeunes Indiens sont admis aux études dans les écoles provinciales.

aa. *Les ententes individuelles.* Il est évident que les ententes conjointes entre le fédéral et l'une ou l'autre des commissions scolaires canadiennes ne sont pas identiques en tout point. Chacune d'elles tient compte des circonstances locales. Mais certaines similarités sont décelables dans chacune des ententes. A titre d'exemple, les commissions scolaires s'engagent à:

(1) accepter jusqu'au nombre spécifié les jeunes Indiens qui se présentent
(2) s'assurer qu'il n'y a pas de ségrégation raciale.

Les contraintes auxquelles doivent se soumettre les commissions scolaires sont de trois types: celles reliées aux droits scolaires des Indiens; les contraintes administratives et les contraintes académiques.

(1) *Les contraintes reliées aux droits scolaires des Indiens* s'expriment sous la forme de l'accessibilité aux écoles (les commissions scolaires sont tenues d'accepter l'inscription de tous les enfants d'âge scolaire) de l'instruction obligatoire (les commissions scolaires doivent offrir des cours à tous les enfants d'âge scolaire dûment inscrits) et de l'égalité des chances sur le plan de l'éligibilité à l'ensemble des services scolaires disponibles (les commissions scolaires doivent considérer tous les Indiens sur un même pied et sont tenues de leur offrir l'ensemble des services scolaires disponibles aux autres écoliers).

(2) *Les contraintes administratives.* Les commissions scolaires s'engagent à respecter un ensemble de contraintes administratives et financières. Elles doivent, en premier lieu, avant décembre de chaque année, soumettre des prévisions budgétaires afin que celles-ci soient entérinées par le Ministre. Elles doivent, par la suite, administrer les budgets annuels tout en respectant les limites établies par les prévisions acceptées. Elles doivent défrayer l'ensemble des coûts d'opération d'une telle entreprise ce qui comprend, les frais d'enseignement, ceux de l'administration scolaire, et les dépenses occasionnées par l'entretien et la réparation des bâtisses. Elles ne peuvent en aucune manière, sauf si elles obtiennent l'autorisation expresse du Ministre, prélever des taxes scolaires sur l'évaluation des propriétés. Le fédéral veut s'assurer, par là, que l'intégration scolaire des Indiens dans les écoles provinciales ne comporte point de liens monétaires pour les parents. En dernier lieu, la commission scolaire pourra louer des services scolaires additionnels si la demande en est faite.

(3) *Les contraintes académiques* sont tout à fait inexistantes dans ce sens qu'aucune norme ne régit le contenu des cours, la qualification professionnelle des enseignants ou encore la variété et la qualité des programmes. L'entente mentionne simplement la possibilité théorique d'une consultation facultative auprès du surintendant régional des écoles indiennes au sujet des problèmes soulevés par l'instruction des jeunes Indiens.

Le fédéral s'engage à défrayer les coûts de l'instruction des jeunes Indiens dans les écoles provinciales en payant un *per capita* qui est établi à partir des coûts généraux de l'opération lorsque les écoles et les services scolaires sont déjà existants. Dans lés cas où de nouvelles bâtisses doivent être construites-le partage des coûts s'établit à partir de l'importance numérique relative de la population étudiante indienne par rapport à l'ensemble de la population étudiante totale. [1] Si la relation est du quart ou du tiers, ou de la demie, le fédéral défraiera dans les mêmes proportions l'ensemble des frais de construction.

Nous avons vu aussi qu'aucune norme académique n'est inscrite dans le contrat. Nous reconnaissons l'ensemble des difficultés pratiques que pourrait susciter un trop grand nombre de clauses académiques. Au surplus, nous savons par expérience et à la suite de nos contacts avec la majorité des surintendants régionaux, que l'aspect académique de la question est évalué séparément avec beaucoup de minutie. Aucune démarche formelle n'est entreprise sans qu'un jugement favorable sur la qualité des services scolaires et pédagogiques soit porté. Finalement les directeurs d'étude dans les diverses régions et districts scolaires ont la responsabilité de surveiller l'aspect académique et social de la carrière des Indiens à l'école publique intégrée. Nonobstant ces évaluations judicieuses et ces contrôles indirects sur l'aspect académique de l'entente, il nous apparaîtrait nécessaire d'inclure quelques clauses académiques dans les ententes individuelles avec les commissions scolaires. On objectera que le gouvernement central n'a point de juridiction sur les questions éducatives et que celles-ci relèvent des provinces. A notre point de vue, les droits scolaires des Indiens débordent le strict champ de l'accessibilité à l'école et aux services scolaires disponibles. Ils incluent également le droit à la qualité et à la diversité des services scolaires essentiels dans les centres éducatifs de chacune des provinces.

L'absence de normes académiques soulève peu de difficultés lorsque les commissions scolaires impliquées dans les ententes conjointes connaissent les besoins particuliers des Indiens tout en évitant toute forme de ségrégation non,.obligatoire. Par exemple, aux écoles publiques de Maria et de Restigouche, les commissions scolaires locales ont organisé des maternelles pour les jeunes indiens dans le but de faciliter l'apprentissage de la langue française. Comme le micmac est encore la langue parlée à la maison, les indiens d'âge scolaire ne pourraient point entrer directement en première année sans risquer d'échouer ou d'obtenir des résultats très faibles. La maternelle les prépare ainsi à mieux assimiler le programme de première année à leur entrée à l'école. Mais cette compréhension des problèmes indiens n'existe pas partout.

Les ententes conjointes sont également silencieuses sur la question de la représentation indienne à la commission scolaire. Les autorités fédérales sont pleinement conscientes de cette lacune fondamentale dans un programme d'intégration scolaire des Indiens dans les écoles provinciales. Puisque cette représentation n'existe point, les Indiens n'ont pas de voix au chapitre et les décisions des commissaires se prennent de manière unilatérale. Les Indiens n'ont point le droit d'être élus puisqu'ils ne payent pas de taxes scolaires. Cette disposition constitue un frein considérable à l'intérêt et à la participation des communautés indiennes aux programmes d'intégration scolaire. Les Indiens se sentent complètement dissociés des décisions qui se prennent et les considèrent trop souvent comme dommageables au bien-être de leurs enfants. Le surintendant régional et les inspecteurs de districts sont là, bien sûr, pour surveiller les intérêts des Indiens, mais ils ne peuvent le faire de la même manière que le feraient les Indiens eux-mêmes. Certaines commissions scolaires d'avant-garde obvient à cette difficulté

---

[1] La contribution moyenne est de $1,000 par élève.

juridique en invitant un délégué indien à siéger au sein de la commission scolaire à titre de consultant. Ces délégués n'ont cependant point droit de vote. On consulte parfois les comités scolaires des Indiens sur certaines questions. Mais ces consultations sont trop sporadiques et trop peu définies pour constituer des éléments positifs de participation indigène au programme d'intégration scolaire. Les Indiens parviennent rarement à influencer directement les décisions qui les concernent eux et leurs enfants.

Bien que l'entente conjointe que nous avons analysée ne contienne aucune spécification à ce sujet, nous pouvons affirmer *en conclusion* qu'une des caractéristiques principales de ces ententes c'est que le gouvernement fédéral achète un service déjà existant et qu'il ne cherche en aucune manière à exercer un contrôle déterminant sur les méthodes d'opération courantes dans un milieu scolaire donné. Une clause typique apparaît dans l'entente conjointe de Deschambault qui explicite cette position du fédéral. Nous citons "Nothing in this agreement shall confer on the Minister any right of supervision over the curriculum, the administration and teaching personnel, the methods or materials of instruction or management generally of the school, provided the Minister or any person authorized by the Minister shah have the right to visit the school from time to time."

bb. *Les ententes provinciales*

Le progrès le plus substantiel dans le champ des ententes conjointes se rapporte aux ententes entre le fédéral et une province. A ce moment-là les termes de l'entente se généralisent automatiquement à l'ensemble des commissions scolaires provinciales éligibles qui acceptent d'éduquer les jeunes Indiens. Ces ententes sont progressives dans ce sens qu'elles accordent de meilleures garanties aux populations indiennes sur le plan de leurs droits scolaires. Ces ententes finalement consacrent la participation provinciale dans le domaine de l'instruction des populations autochtones auxquelles on concède les mêmes droits que ceux qui prévalent pour les populations blanches. Les responsabilités de l'éducation des Indiens deviennent partagées. Ces obligations spécifiques de chacune des parties concernées sont définies et codifiées à l'avance. Nous examinerons les trois ententes conjointes provinciales chronologiquement, dans le but de constater en quoi elles se différencient des ententes conjointes individuelles et en quoi chacune d'elles marque un progrès substantiel sur les ententes précédentes. Ce sont, dans l'ordre de leur apparition: l'entente avec la "Northland School Division"; l'entente avec la Colombie-Britannique; et l'entente avec le Manitoba.

(1) *L 'entente avec la 'Worthland School Division.* " La première entente conjointe que nous examinerons n'est pas, à proprement parler, une entente conjointe provinciale. Il s'agit d'une entente entre la région scolaire du Nord de la province de l'Alberta et le Fédéral. Mais cette division scolaire [2] comprend un territoire aussi vaste que le reste de la province et regroupe un très grand nombre d'écoles dispersées offrant un minimum de services scolaires? Finalement cette entente comportait une très grande valeur symbolique et stratégique pour l'avenir, étant donné son caractère novateur. Il ne nous est point loisible de reconstituer l'historique de l'établissement de cette nouvelle régionale scolaire en Alberta. Ce qui compte ici, pour les fins de l'analyse poursuivie, c'est de dégager les raisons qui rendent cette entente particulièrement intéressante pour la compréhension des nouvelles lignes d'équilibre qui sont en voie de s'établir et qui régiront demain les rapports

---

[1] Entente entre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministère de l'Éducation de la province de la Saskatchewan, relativement à l'école de Deschambault. Entente conjointe n° 164, signée le 22 mai 1963.

[2] C'est la régionale scolaire du Nord, NO. 61. Elle fut établie le 31 décembre 1960, sur ordre du Ministre de l'Éducation de la province de l'Alberta. C'est le D' John West Chalmers qui en fut le premier administrateur (Trustee).

[3] Il y avait dans cette région quatre types d'écoles offrant un minimum de services scolaires de pauvre qualité a) les écoles dirigées par le fédéral; b) les écoles confessionnelles (mission schools); c) les écoles des métis financées par le ministère de l'Education, mais dirigées ou maintenues par le ministère du Bien-être social; d) les écoles des districts scolaires indépendants, publics ou privés, lesquels offrent un minimum de services scolaires.

fédéral-provinciaux dans le domaine de l'éducation des Indiens. Contentons-nous d'énumérer les aspects qui nous apparaissent comme étant les plus marquants.

1. L'entente porte sur les territoires nordiques de la province de l'Alberta dans une région où l'intégration scolaire serait normalement difficile à réaliser.
2. La politique provinciale des octrois scolaires ("equalization grants") ainsi que le vigoureux leadership du ministère de l'Éducation ont contribué à rehausser la qualité des écoles nordiques.
3. Les clauses contenues dans la loi scolaire de l'Alberta concernant la confessionnalité des écoles publiques ont facilité le transfert des responsabilités du fédéral à la province de l'Alberta.
4. Les relations personnelles harmonieuses entre les officiers du ministère de l'Éducation et ceux des Affaires indiennes ont grandement aidé la rédaction de cette première entente du genre.
5. Le fédéral effectuait cette entente tout en respectant les prérogatives scolaires d'autonomie de la province et de cette régionale scolaire (La clause 6 de l'entente).

Ayant présenté, succinctement, les aspects novateurs de cette entente nous voudrions maintenant établir le profil des éléments de l'entente conjointe. Tout comme c'est le cas pour les ententes individuelles, certaines clauses définissent les responsabilités du (Ministre) Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration tandis que d'autres se rapportent aux obligations de la Division scolaire du Nord. Les responsabilités du Ministère sont plus nombreuses et cherchent à réduire l'ensemble des difficultés que pose la scolarité indienne. Quant aux contraintes administratives de la régionale elles sont plus détaillées. On y spécifie la méthode officielle acceptée pour déterminer l'inscription indienne pour une année, espérant réduire ainsi les difficultés liées au calcul du coût d'opération. Sur le plan académique, le fédéral consacre l'autonomie de la régionale par la même clause que nous citions auparavant.

Voici les responsabilités du Ministre:

—Assurer la présence en classe des Indiens;
—Imposer aux Indiens des normes de santé, de propreté et d'habillement semblables à celles suivies par les écoliers blancs.
—Partager les coûts d'opération au pro rata de la population indienne et effectuer des versements à tous les trois mois;
—Informer l'administrateur de la régionale au ,er juin de l'enregistrement indien prévu pour l'année scolaire suivante.
—Payer, pour les Indiens, tous frais spéciaux qui peuvent être exigés des parents non indiens.
—Abandonner toute surveillance des aspects administratifs et académiques de la scolarisation indienne à la régionale tout en ayant le droit de visiter l'école de temps à autre.

Les responsabilités de la régionale du Nord sont également spécifiées dans l'entente:

—Accepter l'inscription indienne au début de chaque année académique et fournir aux Indiens les mêmes services scolaires que ceux qui sont accessibles aux Blancs.
—Éviter toute forme de ségrégation scolaire.
—Envoyer à la fin de chaque année un état de compte qui spécifie les coûts d'opération payables à la régionale pour l'année fiscale terminée.
—Déterminer l'inscription indienne selon une formule préalablement définie. [1]
—Assurer une représentation indienne sur les commissions scolaires tenant compte des lois scolaires de la province.

---

[1] Afin de déterminer les coûts d'opération remboursables par le fédéral, le chiffre de l'inscription indienne pour une année sera celui de l'ensemble des étudiants inscrits au ,er octobre de chaque année académique ou encore celui auquel les deux parties concernées seront arrivées après entente préalable au commencement de chaque année, ce chiffre ne pouvant être inférieur à 75.

En dernier lieu, certaines dispositions prévoient soit les modalités de la cessation de l'accord ou d'ententes nouvelles;

—lorsque la régionale dirigera et entretiendra une école fédérale, chaque cas fera l'objet d'une entente séparée entre les parties concernées.

—Tout projet de construction d'une nouvelle école où les Indiens seront inscrits fera l'objet d'une entente spéciale.

—L'un ou l'autre des deux contractants peut mettre fin à cet accord à la condition qu'il avertisse l'autre partie par écrit. Dans ce cas l'accord se terminera à la fin de la deuxième année scolaire complète subséquente.

L'aspect le plus spectaculaire de l'entente concerne la participation indienne aux commissions scolaires en autant que les lois scolaires provinciales le permettent. Il nous apparaît intéressant de souligner l'appréciation d'un administrateur fédéral. Il ne craint point d'affirmer que la proposition provinciale

> constitue une mesure positive en vue de faire accepter par la province une responsabilité accrue à l'égard de l'éducation des Indiens; elle pourrait nous fournir l'occasion de voir à l'oeuvre un programme fédéral-provincial restreint fonctionnant à titre expérimental.
>
> En deuxième lieu, si cette division scolaire s'avère un succès, sans difficultés insurmontables, elle pourrait alors servir de modèle pour la mise en oeuvre, dans d'autres agences, de programmes semblables à responsabilités partagées.
>
> Troisièmement, les instituteurs dont les classes comprendraient des enfants indiens, dans les écoles de cette division, relèveraient de l'autorité de la province. C'est dire qu'ils feraient partie de l'Association des enseignants de l'Alberta et, à ce titre, auraient droit à une accréditation provinciale.
>
> Enfin,. . . le régime des écoles confessionnelles ne serait nullement mis en question, étant donné que *l'Alberta School Act* renferme des dispositions relatives aux écoles confessionnelles.

Il qualifia cette entente:

> de point de départ vers un objectif ultime: la reconnaissance, par la province, des Indiens à titre de citoyens jouissant des mêmes privilèges et des mêmes avantages que les autres membres de la communauté.

Sur le plan académique, cette entente conjointe rendait possible un grand nombre de fonctions importantes. C'est du moins l'évaluation du même mémoire lorsqu'il définit l'ensemble des fonctions de la Northland School Division par rapport aux enfants indiens.

—la conduite et l'administration des écoles fédérales dans les limites de la Régionale à l'exclusion des pensionnats;

—l'engagement et le transfert du personnel enseignant;

—le financement de l'administration des écoles. Ceci comprend les salaires des professeurs, les matériaux, les manuels, l'équipement et l'entretien.

—la disponibilité des classes et de pension pour les enseignants sur la base de coûts partagés;

—la surveillance des écoles, la conception du curriculum et la coordination du programme;

—l'établissement de services spéciaux lorsque cela s'avère nécessaire.

En bref, l'entente du fédéral avec la province de l'Alberta innovait sur plus d'un point.

(2) *L 'entente avec la Colombie-Britannique.* L'entente entre le fédéral et la Colombie-Britannique fut signée le 12 novembre 1963 mais devenait rétroactive au janvier 1963. Elle constituait un précédent en ce sens que ce fut le premier accord conjoint signé par le fédéral et une province canadienne. Un administrateur des Affaires indiennes s'exprima très clairement à ce sujet lorsqu'il écrivit:

> Cet accord est un document très significatif, du fait qu'il crée un précédent qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres provinces.

L'aspect nouveau de cette entente conjointe est qu'elle fixe un coût d'opération mensuel per capita de $25 .00 pour chaque Indien fréquentant une école provinciale. Ce taux per capita, selon les termes de l'entente, sera valable pour trois ans. Dans sa demande au Conseil du Trésor, le 8 février 1963 la Direction des affaires indiennes mit l'accent sur le niveau raisonnable des frais scolaires.

> Les frais de scolarité proposés sont très raisonnables, si l'on considère que la Direction ne pouvait assurer les mêmes services, à un prix comparable, aux élèves indiens. . . .A notre avis, tout défaut de satisfaire aux demandes du gouvernement provincial risquerait sérieusement de compromettre les excellentes relations qui ont présidé à l'intégration de l'instruction des élèves de cette province, que nous nous sommes plu à décrire comme une province modèle, qui assume ses responsabilités en matière d'éducation des enfants indiens.

Cet aspect progressif de la participation provinciale à l'instruction des Indiens en Colombie-Britannique est aussi apparent dans l'énoncé des clauses qu'ont signées les deux parties. Les clauses qui concernent la fréquentation scolaire mensuelle des Indiens sont détaillées puisqu'elles fondent juridiquement les subventions mensuelles globales auxquelles aura droit la province.

(3) *L 'entente du Manitoba.* L'entente signée entre le fédéral et la province du Manitoba ressemble sensiblement à celle de la Colombie-Britannique. D'ailleurs cette dernière a constitué l'arrière-plan à partir duquel les discussions furent amorcées. Elle consacre les droits scolaires des Indiens dans les écoles provinciales (le droit à l'instruction et à tous les services scolaires disponibles au même titre que les blancs) à la suite d'un Amendement à l"Education Act" du Manitoba. Cet amendement à la loi scolaire est le résultat direct des pourparlers qui ont abouti à la signature de cette entente par le Manitoba. C'est là une innovation substantielle. Tandis que dans les cas de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, l'entente ne contredisait en aucune façon la loi scolaire et lui était modelée, l'entente entre le fédéral et le Manitoba suscita une réforme de la loi scolaire. D'ailleurs, les officiers du ministère provincial de l'Education reconnaîtront même leurs obligations morales vis-à-vis les populations indiennes.

> Au cours d'une discussion avec un fonctionnaire supérieur de la province, on s'est entendu, en principe, sur la responsabilité morale de la province, en ce qui a trait à l'éducation des Indiens comme citoyens de la province. On n'a pas abordé les considérations financières, mais la province trouve les taux offerts justes et raisonnables. .[1]

De la responsabilité morale à la responsabilité financière il ne reste plus qu'une étape à franchir—même si cette étape constitue un défi d'envergure. C'est donc dire que cette nouvelle entente directrice marque un progrès sur les précédentes et ouvre la voie à une participation provinciale encore accrue. L'entente fut signée le 21 juillet 1965. Voici les principaux aspects de l'entente:

1. Que le ministère de l'Éducation et la Direction des affaires indiennes signent un accord prévoyant ce qui suit:
   a) Le versement à la province, par la Direction des affaires indiennes, d'un montant convenu *per capita* pour chaque enfant indien inscrit dans une école publique du Manitoba. Ce montant *per capita* ne devrait pas comprendre les frais d'immobilisations et de transport; il devrait être établi séparément pour les élèves de l'élémentaire et ceux du secondaire.
   D'après

---

[1] Mémoire de la Direction des affaires indiennes, 1965.

nos calculs, les frais *per capita* pour les élèves du cours élémentaire, pour l'année *1965*, sont d'environ $275, et d'environ $400 par année pour les élèves du secondaire.
b) Le paiement à la Direction des affaires indiennes, par la province du Manitoba, d'un montant établi d'après les mêmes critères, pour les élèves indiens qui ne sont pas assujettis à des Traités et qui sont à la charge de la province dans les écoles indiennes.
c) Si l'accord mentionné précédemment se réalise, la province versera un droit mensuel pour chaque élève, dans chaque district et dans chaque division scolaire comptant des élèves indiens; ce droit devrait être calculé d'après les frais moyens nets, *per capita*, engagés par l'autorité locale.
2. 11 y aurait lieu de négocier de nouveau avec les districts et les divisions où il existe déjà des ententes, en vue de modifier la partie de l'entente concernant le paiement, par la Direction des affaires indiennes, des frais d'exploitation engagés par les autorités locales.

Et à ce sujet, un administrateur fédéral commentait:

> Nous avons convenu que ce qui précède, constituerait un accommodement juste et équitable pour toutes les parties en cause: le droit des élèves indiens de fréquenter nos écoles publiques serait garanti, les districts et les divisions scolaires seraient équitablement dédommagés pour les services rendus, et la province serait remboursée des subventions qu'elle aurait accordées aux districts et aux divisions scolaires pour le compte des élèves indiens admis aux écoles publiques.

Ainsi le Manitoba continuait à reconnaître ses responsabilités financières vis-à-vis les Indiens qui ne sont point enregistrés comme tels. La province consent à rembourser le fédéral pour les services scolaires qu'il leur accordera dans ses écoles. Les tarifs seront les mêmes que ceux que le fédéral paie pour les services provinciaux au nom des Indiens.[1]

En conclusion à cette section sur la conception des ententes conjointes, on peut affirmer que les ententes provinciales représentent de meilleures garanties scolaires et académiques pour les Indiens que les ententes conjointes individuelles. Elles uniformisent l'accessibilité aux écoles provinciales et réduisent autant que possible toute décision arbitraire. Elles permettent également au fédéral de réduire les coûts de l'éducation des Indiens (coût par tête) et améliorent sensiblement les contrôles administratifs et financiers que le fédéral doit exercer sur les opérations scolaires en général. Finalement ces ententes permettent aux provinces de prendre conscience de leurs responsabilités scolaires vis-à-vis les Indiens et d'acquérir sur une vaste échelle une expérience concrète à la fois sur les plans académique et administratif de l'éducation des Indiens. Théoriquement du moins, les trois parties concernées: indiens, provinces et fédéral sont toutes trois bénéficiaires.

Règle générale, les ententes conjointes ont favorisé l'émancipation indienne d'une manière positive. Par exemple, elles ont permis aux Indiens d'accéder à l'égalité des chances avec les jeunes Blancs sur le plan de la scolarisation.[2] Dans les milieux blancs on leur reconnaît les mêmes droits que ceux que l'on accorde aux Blancs. L'ensemble des services scolaires accessibles aux Blancs deviennent également accessibles aux Indiens.

---

[1] $13 .75 par mois au jardin de l'enfance; $27,50 par mois de la 1ère à la 8 ème année inclusivement; et $40,00 par mois de la 9 ème année à la 12 ème année inclusivement.

[2] Les inégalités apparaissent surtout sur le marché du travail. A scolarisation égale, les Indiens n'ont point les mêmes chances que les Blancs.

Malheureusement, par suite d'un ensemble de conditions socio-culturelles, les Indiens ne bénéficient point autant que les Blancs des services qui leur sont offerts: des indices sont le retard scolaire accentué des Indiens, l'abandon hâtif des études, un niveau inférieur de scolarité, etc.. . Malgré ces handicaps, plusieurs jeunes Indiens particulièrement talentueux ont dépassé des barrières autrefois infranchissables et ont démontré hors de tout doute les capacités intellectuelles des populations indigènes. Jusqu'à ces derniers temps on avait vanté surtout les talents sportifs et artistiques des jeunes Indiens. Maintenant on leur reconnaît des aptitudes intellectuelles comparables à celles des Blancs. Ces aptitudes se manifestent concrètement dans des résultats scolaires comparables lorsqu'on modifie du améliore les conditions de vie (et principalement les conditions d'étude) des jeunes Indiens. Les professeurs et les administrateurs scolaires le reconnaissent bien volontiers.

La plupart des ententes conjointes signées entre le fédéral et l'une ou l'autre des commissions scolaires du Canada fonctionnent bien. Nous voulons dire par là que les principes endossés par les signataires sont respectés à la lettre et l'éducation des jeunes indiens dans une école provinciale ne pose point de problèmes particuliers. C'est là évidemment le résultat d'un ensemble de circonstances favorables qui varient d'un endroit à un autre. A titre d'illustration, nous voudrions mentionner l'ensemble des raisons qui ont rendu l'entente conjointe de Kinistino (James Smith Reserve), en Saskatchewan, si fonctionnelle[1]:

1°: la coopération soutenue des parents;
2°: le leadership éclairé et puissant du président du comité scolaire local;
3°: les réunions conjointes des associations de Parents-Maîtres (des Indiens et des Blancs);
4°: la collaboration étroite entre le fédéral, le provincial et la commission scolaire à travers leurs représentants;
5°: les réunions régulières du personnel professionnel sur la réserve et échange continuel d'information.

Inversement, les ententes conjointes suscitent des problèmes plus ou moins nombreux et plus ou moins graves selon les diverses régions du pays. Ces problèmes ne se retrouvent pas tous concentrés dans un seul endroit. Aussi avons-nous choisi d'examiner l'ensemble de ces problèmes, un à un, en les regroupant selon deux catégories significatives:

1°: Les problèmes juridiques;
2°: Les problèmes administratifs et financiers.

Notre but n'est pas de contester la valeur des ententes conjointes ou encore celle des écoles intégrées. Au contraire, le jugement global que nous portions plus tôt est plutôt positif. Nous voulons tout simplement souligner les points faibles de l'intégration scolaire dans le but de susciter les réformes administratives ou académiques nécessaires. D'ailleurs nous sommes conscients que nous ne traitons point nécessairement tous les problèmes et que ceux auxquels nous référons ne sont point analysés dans tous leurs aspects. Tenant compte de ces limitations, nous examinerons ces séries de problèmes dans l'ordre proposé ci-haut.

1°: *Les problèmes juridiques*

La question de la représentation formelle indienne (par élection) fut soulevée à Restigouche au Québec. Jusqu'à maintenant, les Indiens ne sont point éligibles au poste de commissaire d'école parce qu'ils ne paient point de taxe scolaire. Le surintendant régional a fait valoir auprès des autorités du ministère provincial de l'Éducation un argument qui nous apparaît très fort. Voici son raisonnement. Si l'Indien ne paie point directement de taxe scolaire, il en paie indirectement par le truchement des contributions financières fédérales à la commission scolaire locale. Autrement dit, l'argent que le fédéral verse à la commission scolaire locale pour l'éducation des Indiens est la part financière que

---

[1] D'autres exemples pourraient être choisis dans d'autres provinces telles que le Québec, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Nous nous inspirons de commentaires recueillis lors d'une entrevue au Bureau régional.

les Indiens devraient payer pour leur instruction. C'est donc le fédéral qui paie leur taxe scolaire en leur nom. L'aviser légal du Ministère croyait que cette interprétation légale de la contribution fédérale était juste. Nous croyons que ces discussions aboutiront à l'élection des Indiens aux commissions scolaires. Mais cet aboutissement peut prendre encore quelques années. Entre-temps, on continuera à débattre les aspects légaux de cette question fort importante pour l'avenir des Indiens.

A la Régionale scolaire du Nord cette même question aboutit à la considération d'une révision de la législation sur l'éducation qui permettrait la représentation indienne au sein des commissions scolaires.

2°: *Problèmes administratifs et financiers*

Un des problèmes financiers les plus délicats dans les ententes conjointes individuelles concerne la détermination des coûts financiers de l'entente (coûts d'opération). Il s'agit de trouver une formule pour établir le chiffre exact de l'inscription indienne à un moment donné et l'ensemble des item à inclure dans les coûts d'opération.

aa. Comment déterminer le chiffre de l'inscription globale indienne dans le but de calculer le montant global des subventions à recevoir?

Ce chiffre de l'inscription indienne peut être calculé de plusieurs manières:

(1) par le calcul de l'inscription indienne à un moment donné — au début de l'année scolaire, à une date précise à chaque mois;
(2) par le calcul de la fréquentation scolaire moyenne; et
(3) par le calcul de l'inscription indienne totale pour l'année.

Il existe donc plusieurs méthodes de calcul et lorsque celles-ci ne sont pas bien spécifiées dans l'entente, les interprétations peuvent être divergentes et faire l'objet de litiges. Ces problèmes nous apparaissent bien résolus dans les ententes provinciales où les méthodes de calcul sont clairement indiquées et dans le cas de certaines provinces qui possèdent des méthodes déjà éprouvées.

> . . . Lorsque la province possède une formule établie de calcul fondée sur une assiduité d'ensemble parfaite, au niveau secondaire, et sur une assiduité réelle, au niveau élémentaire, comme c'est le cas en Ontario, la Direction des affaires indiennes accepte telle formule. S'il n'y a pas de formule établie, la question fait habituellement l'objet de négociations entre la Direction et la Commission scolaire.[1]

bb. Quels item inclure dans les coûts d'opération? Afin de déterminer le *per capita,* il est nécessaire d'établir les coûts d'opération globalement. Une fois ces frais établis, il est alors facile de définir les frais attribuables à la présence de jeunes écoliers indiens (calcul proportionnel des frais) en autant que l'on puisse déterminer à la satisfaction des deux parties le total de l'inscription indienne. Le problème central ici est de fixer les frais qui peuvent être remboursés par le fédéral. Le transport des «écoliers indiens» est entièrement assumé par le fédéral. Il ne saurait être question pour une commission scolaire d'inclure ces coûts de transport des écoliers blancs pour en charger par la suite une partie au fédéral. Celui-ci défraie déjà les coûts du transport des écoliers indiens. De la même manière lorsque le fédéral a déjà contribué financièrement à la construction d'une école, il ne saurait par la suite consentir à payer annuellement aux commissions scolaires locales les frais découlant d'emprunts faits par elles pour défrayer leurs projets. Le fédéral a déjà payé sa quote-part et les intérêts sont chargés sur la part de la commission scolaire. Cette opinion est exprimée clairement dans le document que nous citions auparavant:

> La détermination des frais soulève certaines difficultés, car une partie de ces frais ne s'appliquent pas à des élèves indiens. Par exemple, étant donné que la Direction assure le transport de ses

---

[1] *Report of Conference on the Financial Statistics of Education.* Ottawa, Nom. 1961, B.F.S. Appendice F., p. 69.

élèves, elle ne devrait pas être appelée à partager les frais de transport de la commission. Toutefois, la principale préoccupation porte sur l'inclusion de paiements obligatoires annuels. Dans le cas d'un élève non indien, la commission compte récupérer une partie de ses dépenses à l'aide de ces frais de scolarité, mais il n'est pas approprié d'ajouter des paiements obligatoires aux frais de scolarité dus à l'égard des étudiants indiens, si le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a déjà contribué aux frais d'immobilisation de l'école. Pour cette raison, il est préférable de conclure des ententes formelles lorsqu'il y a contribution aux frais d'immobilisations. [1]

C. *Évaluation des ententes conjointes*

Malgré certaines lacunes que nous avons mise en lumière, le bilan des ententes conjointes et de l'insertion graduelle des écoliers indiens dans les écoles provinciales est, nettement, positif. Ces ententes permettent aux écoliers indiens d'être sur un même pied que les écoliers blancs par rapport à leurs droits scolaires et rendent accessibles tous les programmes d'études spécialisées et professionnelles. C'est une politique que le gouvernement central doit accentuer tout en tenant compte de la préparation des populations autochtones à effectuer le passage de l'école de réserve à l'école publique. Le fédéral doit aussi inciter les provinces à s'intéresser davantage à la scolarisation des Indiens. De ce point de vue, de nouvelles ententes conjointes provinciales devraient être rédigées. Finalement, on devrait s'efforcer d'assurer aux parents indiens une participation plus grande dans l'effort d'éducation de leurs enfants. Ils seraient ainsi mieux informés sur la nature véritable de ces programmes et les jugeraient en meilleure connaissance de cause. Quant aux enfants eux-mêmes, ils en sont les premiers bénéficiaires: les résultats sont déjà visibles par le rehaussement de la scolarité et par une préparation technique plus adéquate. Il est encore trop tôt pour savoir s'ils sont des citoyens mieux intégrés à la vie canadienne.

II. L'ORGANISATION SCOLAIRE: Hiérarchie et fonctionnement

Le département de l'Éducation de la D.A.I. dessert un territoire subdivisé en sept régions scolaires. Ces régions sont:

1 — Les Maritimes
2 — Le Québec
3 — L'Ontario
4 — Le Manitoba
5 — La Saskatchewan
6 — L'Alberta
7 — La Colombie-Britannique.

A leur tour, ces régions se subdivisent en un certain nombre d'agences. Lorsque le nombre des agences est élevé, on crée des districts regroupant chacun deux, trois ou quatre agences. La Colombie-Britannique, en raison du fort contingent d'Indiens qui s'y trouve, se subdivise en cinq districts et dix agences.

Pour exercer un contrôle sur les frais d'éducation des Indiens et la valeur de l'enseignement qui leur est donné, la Division des affaires indiennes a créé une structure bureaucratique complexe encadrant les nombreux fonctionnaires à qui on a délégué des pouvoirs de décision et d'exécution en matière scolaire. Notons, toutefois, que la structure bureaucratique encadrant les fonctionnaires de l'éducation est elle-même rattachée à la structure bureaucratique générale établie pour assurer le bon fonctionnement des réserves indiennes en général.

---

[1] *Ibid,, pp.69-70.*

L'étude de l'organisation scolaire mise sur pied pour l'éducation des Indiens nécessite un examen de cette structure bureaucratique. En premier lieu, nous viserons 1) à décrire cette structure en termes de la délégation du pouvoir de décision et d'exécution; 2) à spécifier les fonctions ou tâches confiées aux détenteurs des postes à chaque palier d'autorité; 3) à décrire les canaux prévus de communication et chercher à savoir s'ils répondent aux besoins des personnes situées au bas de l'échelle et 4) à mentionner brièvement le type d'institution scolaire que cette structure dessert.

Dans un second temps, nous préciserons les objectifs de cette structure bureaucratique. En troisième lieu, nous discuterons quelques-uns des problèmes difficiles qu'une machine bureaucratique trop lourde suscite:

A —L'opposition d'allégeance;
B —La bureaucratie versus la démocratisation des décisions;
C —La sous-rémunération comme obstacle à l'obtention d'un personnel entièrement qualifié;
D —L'accroissement démographique des Indiens et l'augmentation des frais d'éducation.
E —La résistance à l'intégration scolaire.

Enfin, nous verrons comment la planification et l'intégration constituent deux instruments qui peuvent aider à solutionner ces problèmes.

1. La structure bureaucratique au niveau des régions scolaires

A. *Les paliers hiérarchiques de la structure scolaire*

Bien qu'il serait plus approprié de parler de structure régionale que de structure nationale cohérente en matière d'éducation des Indiens, il demeure que dans l'ensemble, une certaine uniformité existe. Ceci nous autorise à discuter les divers "postes" et "fonctions."

Par exemple, il est entendu qu'à la tête de chaque région administrative, un directeur nommé par la D.A.I. *(Regional Director)* exerce l'autorité de la Division au niveau de la région et coordonne le travail des subalternes qui remplissent en son nom des fonctions spécifiques. Immédiatement sous lui. se situent les postes de surintendant dont celui de surintendant régional des écoles *(Regional School Superintendent)*. Pour ce qui est de l'échelon suivant, selon les régions, différents postes suivent celui de surintendant régional des écoles: là où il existe un bureau de district se trouve un surintendant scolaire de district. Mais là où de tels districts n'existent pas, le poste qui suit celui de surintendant régional est celui de directeur scolaire de l'agence ou directeur des études *(Supervising Principal)*. Son travail se répartit à raison de 40% à l'administration, 40% à la surveillance des classes et 20% à la direction des étudiants indiens fréquentant des écoles non-indiennes. Mais de toute façon, les surintendants scolaires de district ont toujours sous leurs ordres des directeurs scolaires pour assumer certaines de leurs responsabilités au niveau de l'agence. A leur tour, les directeurs d'école *(School Principal)* relèvent du directeur scolaire de l'agence. Et comme il existe partout, les enseignants relèvent du directeur d'école.

En bref, nous avons couvert les principaux postes qui se situent dans la ligne directe d'autorité prévue par la structure de l'organisation scolaire. Il existe cependant nombre de postes réservés à des spécialistes en orientation, en formation technique, en linguistique, ou autre spécialité. Ces postes ont été prévus tout d'abord pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'efficacité du système scolaire.

Cependant, en raison des ententes conjointes, cette seule description n'épuise pas en fait la structure de l'organisation scolaire. Du fait, qu'environ 40% de la population scolaire indienne était inscrite aux écoles provinciales en 1963 et environ 50% en 1965, il en résulte que les divers ministères provinciaux de l'éducation assument nécessairement de larges responsabilités en matière d'éducation des Indiens et que les fonctionnaires provinciaux suivent de près cette population indienne. Il est ainsi prévu que les inspecteurs provinciaux effectuent eux aussi une tournée des écoles indiennes afin de les évaluer par rapport aux écoles publiques provinciales.

Nous devons, pour compléter l'image de l'organisation scolaire des Indiens, tenir compte aussi du poste de surintendant de l'agence, des commissions scolaires locales, des représentants d'Église, de même que des associations parents-maîtres. Quant au surintendant de l'agence, il n'assume qu'une responsabilité limitée vis-à-vis les écoles indiennes. Dans les diverses régions du pays, c'est le directeur régional des écoles qui définit les grandes politiques scolaires de la région: celles-ci sont par après approuvées par le surintendant régional et inscrites dans des prévisions budgétaires. C'est, par après, le directeur régional des écoles qui voit à ce que ces politiques soient réalisées concrètement. Ce bicéphalisme dans les lignes d'autorités suscite de nombreux problèmes administratifs. Il est de plus en plus question que les directeurs régionaux des écoles assument de plus larges responsabilités et acquièrent une plus grande liberté d'action. Une intégration scolaire plus poussée et un transfert graduel des responsabilités fédérales aux provinces militent en faveur de ces changements. Les comités scolaires des Indiens ne sont guère répandus, mais ils remplissent une fonction importante que nous examinerons plus loin. Les représentants d'Église n'ont de rôle à jouer dans l'éducation que dans la mesure où ils sont propriétaires d'écoles ou assument la fonction d'enseignants. Quant aux associations de parents-maîtres, elles sont encore moins nombreuses que les comités scolaires indiens.

Après avoir énuméré une série de postes constituant la structure du système scolaire mis sur pied pour l'éducation des Indiens, voyons quelles sont les tâches ou responsabilités qui y sont rattachées.

B. *Fonctions des fonctionnaires de l'éducation "sur le terrain"*

Bien que la ligne d'autorité entre le directeur national de l'Éducation localisé à Ottawa et les directeurs régionaux des écoles passe par le directeur régional des agences indiennes, il est difficile de reconnaître à ce dernier, une compétence spéciale dans le domaine scolaire. Un organigramme[1] de la nouvelle réorganisation de la structure régionale des services aux Indiens nous montre que le directeur régional n'agit que comme lien entre Ottawa et les chefs de services placés sous sa surveillance. Aussi, dans le chapitre deux (2) du *Field Manual* portant sur l'Éducation, nous ne trouvons aucune directive spéciale en la matière à l'intention du directeur régional *(Regional Supervisor of Indian Agencies)*.

En ce qui à trait aux directeurs scolaires des régions ou surintendants des districts, voici ce que le Guide des surintendants de district stipule en introduction: "The Indian school administrator, whether at the regional or district level, acts for the chief, Education Division, who, with his staff, coordinates the policy for the Department of Indian Education. Effective administration in the field demands adherence by field officials to that policy." Or, en quoi consiste cette politique en matière d'éducation des Indiens? Cette politique se définit essentiellement en quatre points:

a. En principe, si les politiques de la D.A.I. en matière d'éducation et les procédures s'avèrent efficaces, il est à espérer que des progrès tangibles se réalisent en faveur de la prochaine génération grâce aux réalisations des Indiens de la présente génération.

b. La D.A.I. vise à mettre à la disposition des Indiens les meilleurs services scolaires possibles afin qu'ils répondent aux besoins des Indiens, aux impératifs de leur situation concrète.

c. La D.A.I. vise à faire instruire l'enfant indien aux côtés de l'enfant blanc. Pour ce faire, elle prendra tous les moyens pour que les enfants indiens fréquentent de préférence les écoles publiques. Mais elle conservera différents types d'écoles pour que les enfants indiens reçoivent, en dépit de leur isolement, une éducation adéquate.

d. Le directeur scolaire régional est le principal officier en matière d'éducation à travailler sur le terrain. Il n'est responsable vis-à-vis le directeur régional que du bon fonctionnement du système d'écoles indiennes et des démarches pour obtenir les classes d'enfants indiens de la région. Il est en outre responsable de l'interprétation de la politique

---

[1] Programmes de réorganisation — Bureau régional de la Saskatchewan, Saskatoon, juillet 1965, Direction des affaires indiennes.

du département de l'Éducation vis-à-vis les autres officiers de l'éducation sur le terrain. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs et responsabilités au surintendant scolaire de district ou au directeur des écoles de l'agence. Enfin, ces officiers sont priés de coopérer avec le surintendant de l'agence qui assume certaines responsabilités administratives spécifiques touchant les écoles.

Alors que le directeur scolaire régional est responsable de l'interprétation de la politique de la D.A.I. en matière d'éducation des Indiens, de même que des prévisions de l'expansion des services et du bon fonctionnement du système scolaire, le surintendant scolaire de district assume en gros trois fonctions:

(a) l'organisation des classes;
(b) l'administration des écoles;
(c) la surveillance des écoles.

Sur 16 tâches énumérées dans le guide préparé par la D.A.I. à l'intention des surintendants scolaires de district en juillet 1959, quatre seulement paraissent avoir un caractère proprement pédagogique; d'où le caractère surtout administratif des fonctions du surintendant de district.

Quant au directeur des écoles de l'agence ("Supervising Principals" nous pouvons résumer son rôle en citant un extrait du guide préparé à son intention en mai 1963:

> . . . . .il devrait travailler en collaboration avec le surintendant de l'agence, se charger de la plupart des travaux administratifs se rapportant à l'éducation et confiés au bureau de l'agence, et agir en qualité de conseiller en matière d'éducation. Normalement, il devrait consacrer 40 p. 100 de son temps à des fonctions administratives, 40 p. 100 à la surveillance des classes et autres tâches connexes, et 20 p. 100 aux travaux d'orientation et de rencontres parmi les élèves inscrits aux écoles provinciales. (P. 1.)

Nous remarquons que la D.A.I. prévoit qu'une tranche appréciable du temps professionnel sera consacrée à l'administration scolaire.

Quant au directeur de l'école, les règlements intitulés "Indian School Regulations" décrivent ses tâches en onze points que nous énumérons, *in extenso*

1. Conformément aux directives de ses supérieurs, il doit
   (a) départager les responsabilités que suppose la bonne marche de l'école;
   (b) exercer son autorité sur toute matière touchant le rendement des enseignants et des étudiants;
2. Établir les règlements relatifs au fonctionnement harmonieux de l'école;
3. Surveiller l'accomplissement des tâches qui relèvent du personnel enseignant ou des élèves et apporter des conseils au besoin;
4. S'assurer que les registres des présences et les dossiers sont tenus à jour;
5. Inscrire les enfants dont le surintendant de l'agence recommande l'inscription;
6. Sévir au moyen de l'expulsion contre les personnes que désigne le surintendant;
7. Suspendre tout étudiant coupable d'un délit préjudiciable à la réputation de l'école et en avertir le surintendant;
8. Prendre les dispositions pour obtenir au besoin des meubles, de l'équipement, des livres ou fournitures;
9. Surveiller les étudiants et les locaux de l'école;
10. Inspecter quotidiennement les locaux de l'école et rapporter au surintendant toute condition requérant son attention; et
11. Rapporter toute absence et tout remplacement au niveau du personnel enseignant ainsi que le besoin d'instituteurs suppléants.

Ces règlements ne sont fondés que sur la nécessité de s'assurer que les subalternes respectent eux-mêmes les règlements qui leur sont imposés d'en haut.

En dernier lieu, les enseignants ont comme responsabilité, en plus d'enseigner,

1. de constituer un tableau de l'emploi du temps représentant les matières d'étude, l'ordre des matières et le temps fixé pour chacune;

2. de veiller à la propreté, à la sécurité, au bien-être et au confort des étudiants et de rapporter au surintendant toute manifestation d'une maladie infectueuse;
3. de tenir les registres de l'école à date et conformes aux procédures décrites, et les mettre à la disposition de toute personne autorisée;
4. de prendre les dispositions pour faciliter la vérification de toute tâche assignée par les autorités;
5. de participer aux réunions des enseignants convoquées par le principal de l'école ou l'instituteur en charge de l'école;
6. de se présenter au travail 15 minutes avant l'heure des classes le matin et cinq minutes, l'après-midi;
7. de recevoir les visiteurs avec courtoisie et entrer leur nom dans le registre; et
8. de rapporter au surintendant toute absence dans le personnel enseignant et le besoin d'enseignants suppléants.

Nous constatons que, outre l'enseignement, les enseignants sont astreints à une réglementation méticuleuse que leurs supérieurs ont pourtant la responsabilité de faire respecter comme on peut en juger d'après la réglementation touchant le principal de l'école.

C. *Les canaux officiels de communication*

Normalement une structure bureaucratique prévoit que les communications se font entre le supérieur et les subalternes immédiats le long de la ligne verticale d'autorité. Or dans le cas du surintendant scolaire de district, voici quelles sont ces lignes de communication et nous citons le texte même de son guide:

> Pour les questions d'ordre professionnel, le surintendant scolaire de district peut communiquer directement avec les parents des élèves admis aux écoles du district, avec les principaux et les instituteurs de ces écoles, ainsi qu'avec les commissions scolaires locales et les représentants ecclésiastiques. Pour les affaires courantes d'entretien, il peut communiquer directement avec le surintendant de l'agence.[1]

Concernant par ailleurs les fournitures d'école et les questions touchant l'emploi et les conditions d'emploi d'un enseignant...

> . . . le surintendant scolaire de district peut communiquer directement avec la Division de l'éducation.

D'autre part.

> Tous les instituteurs seront assujettis aux "Règlements" (Règlements concernant les écoles indiennes) en vigueur dans leurs écoles. Le surintendant scolaire de district n'a pas le pouvoir de modifier ces règlements ni de permettre qu'on y déroge. Il peut soumettre à l'approbation du surintendant scolaire régional toutes demandes des principaux et des instituteurs ayant trait à des questions de règlement. .. [1]

En ce qui touche le directeur des écoles de l'agence *(Supervising Principal)*...

> . . . la voie normale de communication, pour le directeur des écoles, c'est le bureau du surintendant de l'agence, pour toutes questions se rapportant à l'administration des écoles. Toutefois, il peut demander l'avis du surintendant scolaire de district, par communication directe, sur des problèmes purement pédagogiques.[2]

---

[1] *Field Manual*, 1962, Appendice DD.

[2] *Ibid.*, Appendice CC.

Comme ses fonctions consistent avant tout dans le contrôle du travail des subalternes, il doit cumuler un nombre impressionnant de rapports, dont:

(1) Le rapport mensuel du principal d'école;
(2) Le rapport annuel de chaque école;
(3) Les demandes de matériel scolaire;
(4) Les demandes d'absences;
(5) Les demandes de bourses;
(6) Les demandes d'emploi;
(7) Son propre rapport mensuel. . . etc.

En ce qui concerne les règlements des écoles indiennes, il doit, à l'instar du surintendant scolaire de district et sans passer par lui, s'en remettre au directeur scolaire régional.

L'analyse de ces deux postes, en fonction des autres postes de la structure du système, nous montre que les pôles de communication sont déterminés par les diverses responsabilités assumées par les différentes personnes. Mais comme les responsabilités sont distribuées selon un mode complexe et parfois se dédoublent, les communications s'effectuent également selon un mode complexe et parfois se dédoublent.

Ainsi, le surintendant scolaire de district peut entrer directement en contact avec Ottawa, sans passer par le directeur scolaire régional et le directeur régional des agences. Par contre, le surintendant scolaire de district et le directeur des écoles de l'agence sont tous deux susceptibles d'entrer en contact avec le surintendant de l'agence au sujet d'un même problème, ou du moins au sujet de problèmes de même ordre. Il en est exactement de même dans leurs relations avec le directeur scolaire régional. Nous concluons qu'il existe donc un dédoublement des fonctions et un dédoublement des communications. Ajoutons à cette ambiguïté la possibilité de conflit et peu s'en faut pour qu'on contourne les canaux officiels de communication. Mais une trop fidèle adhérence aux procédures régissant les communications entre les différents paliers de la structure peut engendrer un étranglement dans les canaux officiels.

Voici un témoignage d'un agent de liaison qui, au cours de la seconde conférence des comités scolaires tenue à Prince Albert en mars *1965*, cherchait à expliquer pourquoi on ne réussissait pas à faire fonctionner efficacement les comités scolaires indiens.

> . . . Lorsqu'un grand nombre de personnes travaillent ensemble . . . il faut une administration. Il doit y avoir une filière, des modalités, et c'est là la seule façon dont un groupe de personnes puisse en arriver à un objectif commun. . . . Mais il y a aussi un autre aspect. Les rouages administratifs sont encore ce qu'on a inventé de mieux comme moyen de ne pas faire . . . ou de ne rien faire. C'est une "machine" qui fonctionne dans les deux sens.
>
> . . . A propos de certaines remarques entendues sur les rouages administratifs, il en est une qui se rapporte au "court-circuitage". Un membre de comité scolaire signale le cas où l'on avait consulté le surintendant sur les mesures à prendre. Comme ce dernier ne le savait pas, il leur dit de se renseigner auprès du bureau régional. Le bureau régional répondit qu'il s'agissait d'une question locale. Voilà le genre de court-circuit où personne ne sait à quoi s'en tenir.
>
> Il peut aussi se produire un surcroît de travail. C'est ce qui explique peut-être certains retards de communication, lorsque la réponse à une demande ou à une lettre de suggestions ne vous parvient pas aussi rapidement que vous pourriez l'espérer. .
>
> L'un des membres de notre comité mentionnait, ce matin, qu'il aimerait consacrer plus d'attention à certaines questions, mais que la paperasse s'amoncelait à son bureau, et c'est ce qu'on appelle un surcroît de travail. . . . (p. 24)

Ce témoignage tentait d'expliquer le problème de l'isolement dans lequel les comités scolaires se trouvaient. Mais il s'inspire nécessairement de faits bien connus qui alimentent

à souhait une critique du réseau de communication à l'intérieur d'une structure administrative complexe. Il ne fait donc pas de doute que les communications entre les échelons de la structure posent certains problèmes.

2. Objectifs de la structure scolaire

Certes toute structure est conçue en fonction de la réalisation d'objectifs prévus, ,nais il serait à propos de distinguer entre les objectifs anticipés et les objectifs réellement atteints. Pour atteindre l'objectif ultime du département de l'Éducation de la D.A.I., c'est-à-dire l'épanouissement humain des Indiens par l'éducation, la structure scolaire est vue comme un moyen. . . "for the efficient and successful organization, administration and supervision of the schools Cependant, lorsqu'un tel instrument en arrive à exiger une attention telle de la part des officiers encadrés par la structure qu'il leur reste peu d'énergie, et peu de temps pour se demander si tout l'appareil permet de progresser dans la direction de l'objectif visé, il est à craindre qu'avec le temps les officiers se préoccupent davantage de maintenir l'appareil en marche que de l'animer.

De fait, le souci de contrôle très poussé qui justifie la préparation de nombreux règlements détaillés s'inspire de l'idée de mesurer les progrès réalisés vers l'objectif majeur du département de l'Éducation. Mais nous l'avons souligné précédemment, ce qui s'inspire d'un principe louable, aboutit dans les faits à des résultats trop peu éblouissants.

Comme l'énumération des tâches comprises dans les "guides" en fait foi, l'administration accapare une tranche importante du temps dont peuvent disposer les différents officiers et enseignants. A tous les paliers, l'administration est développée. Certains postes comme celui du directeur des écoles de l'agence(*"Supervising Principal")* se définissent à peu près uniquement en termes administratifs.

> L'une des principales tâches du directeur des écoles est de transmettre sans délai, au bureau de l'agence, toutes les formules dûment et correctement remplies.[1]

Même les enseignants dont la tâche principale est avant tout la pédagogie, sont astreints à des tâches réglementées et à l'accomplissement desquelles on demande à leurs supérieurs d'accorder leur attention. Il nous semble que l'aspect pédagogique pour l'éducation des enfants indiens s'incrit comme le plus important de tous, plus important que tout ce qui n'est pas à proprement parler de l'enseignement.

3. Quelques problèmes liés à la structure scolaire

En outre des problèmes suscités par la définition des fonctions scolaires des divers agents, par la complexité des canaux de communication et par la très grande variété des procédures administratives, il nous faut encore mentionner cinq autres types de problèmes qui, à notre sens, réduisent l'efficacité de l'organisation scolaire et freinent dans une certaine mesure la promotion scolaire des Indiens. Ces problèmes sont les suivants:

A. Les conflits d'allégeance aux paliers intermédiaires et inférieurs de la structure;
B. Les conflits latents et apparents entre le maintien de la structure bureaucratique formelle et les tentatives de démocratisation des structures traditionnelles;
C. La qualification professionnelle de ceux qui occupent des fonctions importantes dans le système et les problèmes de sous-rémunération;
D. L'accroissement rapide de la population indienne et des frais de l'éducation des Indiens; et
E. La résistance à l'intégration scolaire venant des officiers en place et des enseignants qui craignent que celle-ci serve à les éliminer progressivement.

Nous examinerons chacun de ces problèmes dans cet ordre.

---

[1] *Field Manual* 1962, Appendice CC.

A: *Les conflits d'allégeance*

La D.A.I. exige, par l'observance stricte des règlements élaborés pour chaque fonctionnaire, que les officiers et enseignants payés par le fédéral soient fidèles aux politiques officielles en matière d'éducation des Indiens, c'est-à-dire loyaux vis-à-vis leurs employeurs. Nous avons énuméré les éléments de cette politique dans la section sur la définition des fonctions. Il demeure que l'organisation scolaire des Indiens est constituée d'au moins quatre types d'écoles. Certaines écoles sont la propriété de la D.A.I. et dans ces cas il ne se pose guère de conflits ouverts d'allégeance. Mais dans le cas des pensionnats fondés et administrés par des communautés religieuses, l'allégeance peut facilement pencher en faveur de l'Église qui ne partage pas nécessairement les vues de la D.A.I. sur l'éducation des Indiens. Dans une rencontre que nous avons eue avec le Dr. Chalmers, surintendant scolaire régional adjoint pour l'Alberta, ce dernier soulignait ce conflit d'allégeance dans les termes suivants:

> Il y a deux sortes d'objectifs: les objectifs de l'Église et ceux de l'État. L'Église se propose de faire de bons citoyens. . . . L'objectif de l'État est de donner aux Indiens des connaissances, des aptitudes, une manière de penser qui leur permettent de se tirer d'affaires efficacement à l'intérieur d'une civilisation occidentale et nord-américaine de classe moyenne. L'autre choix n'est pas fonctionnel, étant donné que les réserves ne sont pas viables.[1]

Nous pouvons ajouter aussi que ce sont des groupes de religieux qui s'opposent le plus fermement à l'intégration scolaire des Indiens.. . Un surintendant régional nous faisait cet aveu au sujet de ses relations avec les pères oblats par rapport à l'intégration scolaire:

> C'est regrettable à dire, mais il faut bien l'avouer, les Oblats, à certains endroits, sont contre le progrès. Ils essaient de contrôler les Indiens. . .[2]

Nous avons constaté également, au cours d'une visite au Lac Saint-Jean à l'été 1965, que sous le leadership des religieuses, certaines institutrices allaient jusqu'à essayer de convaincre les Indiens que l'intégration était néfaste.

Dans un autre domaine, celui de la participation des enseignants aux associations provinciales d'instituteurs, monsieur Art. McBetts, directeur-adjoint de la Fédération des enseignants de la Saskatchewan s'exprimait ainsi:

> Un des facteurs qui limitent la valeur pédagogique des enseignants fédéraux, c'est qu'ils ne font pas partie de l'Association provinciale des enseignants de la Saskatchewan. Ils sont des employés du Fédéral, leur allégeance va plutôt à l'association des fonctionnaires fédéraux qui n'est d'aucune utilité dans leur promotion pédagogique.[3]

L'allégeance de l'enseignant sur certaines questions mettant en cause les enfants indiens avec qui il est constamment en contact, peut pencher du côté de principes pédagogiques ignorés dans les règlements qui lui sont imposés d'en haut. Ce phénomène est plus particulièrement susceptible de se produire si. l'enseignant est lui-même indien et par conséquent se sent solidaire dans tout ce qui est dans l'intérêt des Indiens ou des enfants indiens. A cet égard, un instituteur religieux aura tendance à s'ériger en rempart entre l'enfant indien et les exigences de la D.A.I. qui lui apparaissent contraires à ses intérêts, i.e. le refus d'accorder une bourse sous prétexte que seulement un nombre limité d'enfants indiens peuvent en profiter.

---

[1] M.-Adélard Tremblay, *Notes d'entrevues,* juillet 1965.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

En bref, les conflits d'allégeance du personnel encadré par la structure se posent en termes différents selon les fonctions assumées et selon l'appartenance sociale ou religieuse des fonctionnaires.

B. *Bureaucratisation versus démocratisation des structures*

Au chapitre II, article 11.02 du *Field Manual*, 1962, il est dit que:

> Dans les affaires scolaires, le leadership doit éventuellement venir de la communauté, à mesure que l'instruction fait des progrès dans la réserve indienne. La formation de comités scolaires, qui permet aux chefs de la communauté de s'intéresser à la conduite des affaires scolaires, est l'une des méthodes les plus profitables pour susciter, de la part des parents indiens, une participation active et intelligente à l'éducation de leurs enfants....
>
> . . . La formation des Indiens adultes qui assumeront éventuellement la responsabilité des affaires communautaires est, de nos jours, *l'une des fonctions les plus importantes des membres du personnel extérieur.*

Déjà, en 1962, la Division des affaires indiennes souhaitait — et ceci en termes assez clairs — une certaine démocratisation de l'organisation scolaire par l'élaboration de structures et de mécanismes qui permettraient une plus grande participation indienne et, par voie de conséquence, la prise éventuelle en charge par les Indiens eux-mêmes des responsabilités d'éduquer leurs enfants. Tels qu'ils sont aujourd'hui, ils sont constamment à la remorque d'agents administratifs dont ils connaissent à peine les intentions et sur lesquels ils n'exercent pratiquement aucun contrôle. Lorsqu'ils veulent porter des plaintes, par exemple, les Indiens ne savent pas à qui s'adresser, comment exprimer leurs doléances et à quel moment ils recevront une réponse. D'ailleurs les officiers locaux et régionaux sont eux-mêmes incapables de résoudre immédiatement la plupart des problèmes. Ils doivent constamment se référer aux lignes de commande et attendre que la réponse vienne d'en haut. Très souvent celle-ci arrive trop tard ou n'est pas la solution la mieux appropriée. Combien de fois les fonctionnaires sur le terrain nous ont parlé de la structure pyramidale de l'organisation scolaire et se sont plaints que les décisions se prennent par en haut sans consultation préalable ou sans consultation suffisante de tous ceux qui sont impliqués. On souhaiterait que les décisions viennent d'en bas et soient entérinées par après par les "officiels" de l'organisation. Etant plus près de la réalité et des problèmes — les fonctionnaires sur le terrain ont l'impression d'apporter de meilleures solutions aux problèmes qui surgissent continuellement.[1]

A la suite des difficultés soulignées jusqu'ici, il apparaît aléatoire que les comités scolaires soient organisés dans le cadre des structures déjà en place. Il ne faut pas oublier que ces comités sont appelés à devenir de véritables commissions scolaires qui prendront éventuellement en charge plusieurs des responsabilité maintenant assumées par les fonctionnaire de la D.A.I.

La réglementation contenue dans l'appendice "A" du *Field Manuel* 1962 à l'intention des comités scolaires est elle-même contestable parce qu'elle respecte peu la volonté de la population concernée. Aussi ne faut-il point se surprendre des paroles d'un participant à la Second School Committee Conference, Prince Albert, en mars 1965:

> La Direction des affaires indiennes a pour ligne de conduite de développer parmi les Indiens un sens des responsabilités qui les amènera éventuellement à diriger leurs propres affaires. Dans ce cas,

---

[1] Avec la décentralisation administrative récente et les pouvoirs accrus des bureaux régionaux, une amélioration sensible des processus administratifs deviendra vite apparente. Au surplus, les bureaux régionaux entendent eux-mêmes confier *à* leur personnel sur le terrain une plus grande autonomie d'action et des responsabilités mieux définies.

fournissons aux Indiens les moyens de développer ce sens des responsabilités.

Est-ce que nous suivons réellement notre ligne de conduite ou si nous nous contentons d'en parler béatement? Les règlements et les restrictions nous empêchent souvent, nous et les Indiens, de réaliser cet objectif, comme nous le désirons véritablement. Consultons-nous véritablement les Indiens, leurs Conseils de bandes? Les intéressons-nous à l'élaboration des programmes ou ne leur demandons-nous pas tout simplement d'entériner nos décisions parfois hâtives et irréalisables? Sommes-nous au diapason des modes de pensée de la réserve? Savons-nous prendre le pouls de l'opinion? Connaissons-nous les structures de l'autorité, savons-nous quelles sont les factions opposées, les personnages influents? Sommes-nous au courant des raisons qui font de la réserve ce qu'elle est, et le reste? La Direction des affaires indiennes peut-elle compter sur les Indiens, ou bien ces derniers se sont-ils désintéressés, ou même jouent-ils un rôle d'oppositionnistes au sein de la réserve? J'aimerais proposer quatre principes d'action qui doivent nous guider dans nos rapports concrets avec les Indiens:

1. Il nous incombe d'aider les gens à établir un choix entre ce qui, dans leur situation, est faux et nuisible, et ce qui est bon et bien.
2. Nous devons accepter le fait que les individus sont libres de choisir le groupe avec lequel ils veulent vivre, et que le groupe est libre de choisir son mode de vie.
3. Ce sont les intéressés qui doivent répondre aux questions de choix, d'activité et de but ultime.
4. Le plus important, peut-être, si nous voulons continuer de parler d'acceptation par le peuple indien, c'est d'être docile à leurs demandes. Si nous ne voulons pas satisfaire à leurs demandes, alors, en toute honnêteté, cessons d'en parler.

Il paraît assez clair qu'une attitude autoritaire vis-à-vis les Indiens entre en contradiction avec l'objectif de démocratisation formulée.

C. *Sous-rémunération versus qualifications professionnelles*

Fréquemment, au cours des années passées, les diverses associations indiennes et même les responsables de l'éducation des Indiens se plaignaient de la basse qualité de l'enseignement et du manque de qualification des enseignants. Depuis quelques années, la D.A.I. a fait un effort pour pallier à cette grande faiblesse de l'organisation scolaire des Indiens. Mais en dépit de tout, il est difficile pour la D.A.I. de trouver les enseignants qu'il faudrait.

Voici les raisons pour lesquelles il est difficile de trouver le personnel enseignant nécessaire aux écoles indiennes, en Alberta:

a) L'échelle des salaires de la Direction des affaires indiennes n'est pas attrayante, comparée aux normes de l'Alberta, mais elle l'est par rapport à celle des provinces Maritimes. Un instituteur venant de la Nouvelle-Écosse peut gagner, dans un école indienne de l'Alberta, $1,000 par année de plus que dans sa province d'origine.
b) Nous ne jouissons pas encore d'ententes réciproques relatives au régime de pensions. Pour travailler dans une école indienne, une personne qui enseigne dans une école publique de l'Alberta, devrait abandonner son régime de pensions.

c) La piètre réputation dont jouit l'éducation des Indiens. Il y a cinq ans, personne ne pouvait enseigner dans une école indienne. Quiconque possédait une formation et une réputation professionnelles ne voulait perdre son prestige. Il est très difficile de changer la mentalité du public, même si la situation a considérablement changé.

d) L'isolement des instituteurs, du point de vue professionnel, dans les écoles indiennes. Ce n'est plus tellement exact de nos jours, mais ce fut le cas, jadis.[1]

Les raisons invoquées par le Dr Chalmers pour expliquer la difficulté de recruter des enseignants pour les écoles indiennes s'avèrent vraies pour d'autres provinces comme de nombreux documents de la D.A.I. pourraient l'illustrer. Et rappelons aussi la remarque du directeur-adjoint de la Fédération des enseignants de la Saskatchewan que l'allégeance des enseignants fédéraux:

> . . . va plutôt à l'association des fonctionnaires fédéraux qui n'est d'aucune utilité dans *leur promotion pédagogique*. .. . Pour que l'enseignement fasse du progrès, il doit y avoir renouvellement tant dans les curricula que dans les techniques pédagogiques.[2]

C'est encore le D' Chalmers qui faisait remarquer:

> Environ 80 p. 100 d'entre eux détiennent des brevets d'enseignement obtenus dans d'autres provinces, aux É.-U. ou en Grande Bretagne.

Ce phénomène n'est pas de nature à faciliter un rapprochement entre les instituteurs provinciaux et ceux à l'emploi de la D.A.I.

D. *Accroissement de la population indienne, accroissement des frais d'éducation*

Selon les calculs du Bureau Fédéral de la Statistique, la population indienne au Canada augmente au rythme de 4% par année, ce qui est à peu près 1% de plus que celui de la population canadienne en général. La D.A.I. doit donc prévoir nécessairement une augmentation croissante des frais généraux de l'administration des réserves et automatiquement une augmentation des frais de l'éducation des enfants indiens.

C'est pourquoi devant ce spectre financier que représente l'administration des réserves, la D.A.I. met tout son espoir dans l'intégration des Indiens à la population des provinces. De nombreux témoignages officiels en font état et d'ailleurs l'intégration scolaire est devenue un des impératifs primordiaux qui inspirent le travail des fonctionnaires fédéraux à l'emploi de la D.A.I.

E. *Résistance à l'intégration scolaire*

Comme plusieurs officiers de la D.A.I. nous l'ont fait remarquer au cours de leurs conversations, les groupes religieux sont ceux qui offrent le plus de résistance à l'intégration scolaire. Leurs arguments reposent sur des considérations humanitaires.

> La disparition des écoles indiennes sur les réserves, c'est là une politique qui manque d'envergure puisqu'on dissocie la communauté du processus d'éducation. Les communautés n'ont plus d'endroit pour se réunir. On ne peut plus rien organiser. C'est la désolation.[3]

---

[1] Rencontre de M.-Adélard Tremblay avec le D' M. Chalmers, surintendant-adjoint régional de l'Alberta, les 19 et 20 juillet 1965.

[2] Notes d'entrevues de M.-Adélard Tremblay, juillet 1965.

[3] Témoignage du P. Renaud recueilli par M.-Adélard Tremblay lors d'un voyage à Duck Lake et Prince Albert—17 juillet 1965.

Mais un fait est acquis déjà, l'intégration scolaire s'est avérée bénéfique à l'ensemble des enfants indiens qui ont fréquenté les écoles provinciales. Les communautés religieuses voient ainsi leur suprématie contestée. On comprend alors certaines réactions d'opposition. Car l'intégration signifie à plus ou moins long terme la fermeture des institutions qu'ils ont mis sur pied. Ces institutions financées par le fédéral leur permettaient de desservir sur le plan religieux la population indienne des réserves. En perdant leurs pensionnats, les églises pourraient difficilement supporter économiquement les frais encourus par le séjour permanent d'un missionnaire sur la réserve. D'autre part, l'intégration scolaire constitue la première phase vers la dissolution de la plupart des réserves, car c'est grâce à l'instruction que les Indiens pourront s'adapter au régime de vie des canadiens blancs. L'abandon des réserves signifierait l'éparpillement des membres des communautés religieuses. On comprend, dans cette perspective, des résistances de tous les groupes religieux dont l'intérêt est associé à l'existence des réserves.

4. La planification scolaire: instrument utile à l'intégration

Jusqu'ici nous avons évalué avec sévérité la structure mise en place pour administrer et contrôler les institutions scolaires des Indiens. Nous ne voulons aucunement dorer ce qui apparaît comme un bilan plutôt négatif. Mais dans la perspective de l'intégration scolaire, cette structure conçue en fonction du contrôle prend un sens bien précis et peut jouer un rôle fort utile si on s'en sert comme instrument de planification et comme machine susceptible d'accélérer ainsi le processus d'intégration scolaire. En dépit de ses faiblesses, cette machine bureaucratique peut servir à recueillir tous les renseignements nécessaires à l'orientation future des enfants indiens vers des écoles de haut standard académique.

Il est en effet facile de prévoir le déplacement graduel non seulement des enfants indiens, mais de leurs parents vers des centres où les enfants peuvent avoir un avenir et les parents du travail et des quartiers convenables. Et à cet égard, l'organisation scolaire indienne actuelle peut se définir comme une organisation de transition. C'est celle qui permettra une meilleure scolarisation des Indiens et éventuellement leur facilitera l'émancipation de la tutelle fédérale.

III. LE RÉSEAU DES ÉCOLES INDIENNES

En raison des conditions sociologiques très variées dans lesquelles vivent les différents groupes indiens établis sur le territoire des provinces ou sur d'autres territoires du Canada, la Division des affaires indiennes a dû aménager un réseau complexe d'écoles afin d'atteindre le plus grand nombre possible d'enfants indiens.

A. Les types d'écoles

Dans une brochure publiée en 1962 par la Division des affaires indiennes et intitulée: *The Indian in Transition — The Indian Today,* on divise les écoles indiennes en deux grandes catégories: les écoles que nous appellerions "permanentes" et les écoles que nous appellerions "temporaires." Les écoles indiennes de jour et les pensionnats indiens constituent les écoles permanentes tandis que les écoles hospitalières constituent les écoles temporaires. Nous appelons ces dernières "temporaires" car elles ne constituent pas un type idéal d'école. Elles ont pour fonction de maintenir un certain enseignement auprès des enfants indiens hospitalisés dans les sanatoriums. Mais il est évident qu'il ne s'agit que d'une forme palliative d'enseignement destinée à assurer une certaine continuité dans l'enseignement malgré la maladie. Il ne saurait être question d'évaluer le rôle des écoles hospitalières dans l'ensemble de l'organisation scolaire mise sur pied pour desservir la population indienne du Canada. Leur rôle demeure marginal et palliatif.

---

[1] *The Indian in Transition — The Indian Today, p.* 8.

Aussi limiterons-nous notre analyse aux écoles de jour et aux pensionnats. Quant aux écoles intégrées, à quelques exceptions près, elles ne relèvent nullement du présent système scolaire, puisqu'il s'agit la plupart du temps d'écoles provinciales relevant des systèmes provinciaux.

B. Proportion des étudiants indiens dans chaque type d'école

De tous les types d'école indienne, les écoles de jour (377 en 1962) sont celles qui recevaient en 1962 le plus grand nombre d'enfants indiens soit *20,572*[1]. près de la moitié des effectifs scolaires indiens.

Quant aux pensionnats scolaires, la situation est complexe du fait que les conditions changeantes modifient le statut de ce type d'école. Sur 66 pensionnats scolaires en 1962, 57 appartenaient à la D.A.I. tout en étant administrés par l'un ou l'autre groupe confessionnel et trois ne servaient désormais que d'auberges aux étudiants indiens fréquentant des écoles provinciales. En tout 8,391 étudiants indiens pensionnaient dans ces écoles, dont 1,490 recevaient leur enseignement d'écoles provinciales avoisinantes.

En 1962, un total de 46,5962 étudiants indiens fréquentaient les divers types d'écoles mentionnées. D'après un premier calcul, en 1962, 44% de ces effectifs fréquentaient les écoles de jour indiennes, 15% les pensionnats scolaires, 40% les écoles intégrées et 1% d'autres types d'écoles.

En gros, les effectifs scolaires indiens se répartissent entre les écoles de jour indiennes et les écoles intégrées. Or, les écoles de jour indiennes se situent au niveau de l'enseignement élémentaire et les écoles intégrées assument la responsabilité de l'enseignement secondaire et supérieur. Cependant, il est évident que ces dernières assumeront une responsabilité grandissante sur le plan même de l'enseignement élémentaire comme le désire la D.A.I.

> Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à une intensification spectaculaire du mouvement d'intégration des étudiants indiens aux écoles non-indiennes.[3]
> La Direction des affaires indiennes a pour ligne de conduite de ne pas exploiter d'écoles secondaires, bien que certaines écoles offrent des cours du niveau secondaire. Il s'ensuit que la plupart des étudiants indiens fréquentent les écoles secondaires de la province, le gouvernement payant, au besoin, les frais de pension et de logement de ceux qui doivent s'éloigner du foyer.[4]

Par conséquent, les pensionnats scolaires sont destinés à assumer certaines fonctions spécifiques qui les éliminent du processus normal d'éducation des jeunes indiens.

C. Politique de la D.A.I. vis-à-vis l'intégration

Dans le "Field Manual" de la D.A.I., version 1962[5], les autorités de la D.A.I. exposent en termes clairs leur politique vis-à-vis l'intégration scolaire:

> La Direction des affaires indiennes a la conviction que, partout où la chose est possible, les enfants indiens devraient être éduqués conjointement avec les enfants des autres groupes raciaux. Là où les externats non-indiens sont convenablement situés, la D.A.I. est disposée à conclure, avec la direction de ces écoles, des ententes permettant l'admission des enfants indiens.

---

[1] *The Indian in Transition— The Indian Today*, p. 8.

[2] *Ibid., p. 7.*

[3] *Ibid.*, p. 9.

[4] *Ibid.*

[5] *Field Manual—Direction* des affaires indiennes, janvier 1962, chap. 11, art. 11.00 par. C.

Il est donc évident que la D.A.I., mise considérablement sur l'intégration scolaire pour mettre fin à ce qu'elle appelle à juste titre une condition de "ségrégation" à l'égard des Indiens. .Les écoles indiennes permettent sûrement de pourvoir actuellement à l'éducation des enfants indiens dont les parents sont retranchés de la vie sociale pan-canadienne, mais elles maintiennent toutefois les enfants indiens en retrait des autres groupes qui constituent la nation canadienne et incarnent la vie moderne au Canada. C'est pourquoi la D.A.I. n'est pas intéressée à perpétuer l'existence d'un système scolaire qui jusqu'ici, avouons-le, a contribué à l'évolution culturelle, sinon économique, des Indiens du Canada, mais qui ne renferme pas les mécanismes d'une adaptation graduelle des Indiens à la vie moderne et industrielle canadienne.

Il demeure que la D.A.I. doit maintenir encore un système scolaire autonome pour répondre aux conditions impératives et précaires dans lesquelles le plus grand nombre de familles indiennes se trouvent. Disons toutefois, que l'existence des différentes écoles indiennes demeure conditionnelle comme la D.A.I. l'expose dans sa politique.

> L'externat indien s'adresse aux enfants de parents indiens dont l'existence est plus ou moins stable et qui vivent à une distance raisonnable d'un centre. Le pensionnat indien est maintenu en vue de prendre soin des enfants dont les parents sont séparés ou incapables de subvenir aux besoins de leurs enfants ou de les diriger, ainsi que des enfants de chasseurs ou trappeurs nomades, dont le mode de vie ne permet pas aux enfants de fréquenter les externats, et des étudiants du niveau secondaire qui ne peuvent fréquenter les externats.
>
> La Direction exploite des écoles et des centres de réadaptation pour enfants et pour adultes, dans les hôpitaux administrés par les services de santé des Indiens et du Nord canadien.
>
> A l'intention des enfants de nomades qui reviennent chaque année à un campement d'été, les écoles fournissent un programme scolaire abrégé.

Nous constatons donc que selon la politique officielle de la D.A.I. l'existence de chaque type d'école indienne est liée à des conditions sociologiques particulières qui sont appelées à se modifier grâce à l'initiative même de la D.A.I. et à remettre en question la raison d'être de ces institutions. Les comptes rendus annuels de la D.A.I. nous apportent d'ailleurs des indications d'un changement rapide vers l'intégration scolaire et vers une diminution relative des écoles indiennes.

D. Fonctions assignées aux diverses écoles

> Jusque vers la fin de la seconde guerre mondiale, le pensionnat indien était l'institution d'enseignement par excellence pour les enfants indiens. Il s'agit donc d'une structure vieille d'au moins cinquante ans, où les groupes religieux se sont dépensés sans compter, alors que la population indienne était profondément ignorée par le pays dans son ensemble. Durant les quelque quinze années qui ont suivi la guerre, on a surtout cherché à construire des externats indiens sur les réserves. Mais depuis, et jusqu'à ce jour, on a insisté davantage sur les écoles mixtes. Notre ligne de conduite actuelle est donc établie sur une conviction profonde qu'à titre de représentants du gouvernement, nous avons le grave devoir d'étendre le plus possible aux Indiens les avantages qu'on rattache communément à notre "grande société"[2].

---

[1] *Ibid.*

[2] Indian Residential School Principals' Conference, Saskatchewan, June 1 *5-16,* 1965, *Minutes of Proceedings:* Indian Affairs Branch, p. 1.

Si les écoles de jour indiennes ont permis aux enfants indiens d'accéder en plus grand nombre au cours primaire, ce sont par contre les écoles intégrées qui leur ont permis d'accéder en nombre au cours secondaire. Quant aux pensionnats scolaires, ils ont été désignés pour recevoir les enfants de familles indiennes considérés comme des "cas sociopathologiques" ou pour lesquels il ne reste d'ouverture dans nul autre type d'institution scolaire.

Par conséquent, les écoles de jour continuent de dispenser un enseignement au niveau primaire conjointement avec les pensionnats et les écoles intégrées. Quant aux pensionnats scolaires, l'objectif de la D.A.I. est d'en faire une institution scolaire de dernier recours et non une institution à perpétuer, c'est pourquoi on leur confère une fonction autant de bienfaisance que d'enseignement.

> A notre avis, la situation normale et la plus souhaitable, c'est que l'enfant puisse aller à l'école tout en demeurant au milieu des siens. Dans le cas des enfants indiens, l'idéal consiste à vivre au foyer et à fréquenter une école mixte, avec des enfants non-indiens. . . A défaut, l'enfant pourrait vivre au foyer et fréquenter un externat indien. Si, pour quelque raison, ces deux solutions sont irréalisables, nous croyons que le jeune Indien devrait vivre dans un foyer adoptif, indien ou non, et fréquenter une école mixte; à défaut, il pourrait loger dans une pension et s'inscrire à une école mixte pour y recevoir sa formation. Dans le cas des pensionnats, la solution idéale, selon nous, serait de les réserver aux élèves pour lesquels les autres solutions ne sont pas réalisables.[1]

Cette tentative de délimitation des fonctions respectives et prioritaires de chaque type d'école manifeste un voeu de la part de la D.A.I. Mais puisque la D.A.I. convoque une conférence afin de mettre certains points au clair avec les principaux des pensionnats scolaires, nous devons y voir le désir de la D.A.I. de dissiper un état de confusion dans le rôle réel des pensionnats scolaires en matière d'enseignement. La situation, sur le plan de la définition des fonctions, est encore plus confuse dans le cas des pensionnats du fait qu'il existe un certain nombre de pensionnats privés dirigés par l'un ou l'autre groupe religieux alors que ces mêmes groupes religieux dirigent aussi des pensionnats dont la D.A.I. est propriétaire. Les écoles de jour ne posent guère de problème quant aux fonctions qui leur sont dévolues. Mais, étant donné d'une part, le principe de financement selon lesquelles pensionnats fonctionnent et d'autre part, les responsabilités administratives du groupe responsable, l'aspect matériel de la vie en pensionnat est nécessairement valorisé au détriment de la formation proprement académique.

Les écoles de jour indiennes relèvent directement de la D.A.I. et elles sont administrées matériellement et académiquement par le personnel de la D.A.I. lequel ne doit allégeance qu'au fédéral. Dans le cas des pensionnats scolaires comme nous le faisions remarquer dans un compte rendu de visite dans diverses réserves de la Côte Nord du Québec, "le gouvernement verse, pour chaque élève, une allocation qui couvre les frais de nourriture et d'habillement plus une allocation spéciale pour les activités spéciales. C'est donc dire que l'institution reçoit un montant fixe proportionné au nombre d'élèves pour administrer, entretenir et réparer l'édifice. Le principal reçoit un salaire fixe et est administrateur. Il accepte les jeunes indiens que le surintendant assigne au pensionnat. Le principal est responsable du bien-être physique et psychologique des enfants.. . de la discipline." Plus loin, nous disions~

> On sent que le principal de l'école se préoccupe uniquement de l'aspect physique et matériel de l'école; toutes les remarques qu'il a faites portaient sur des améliorations matérielles telles que l'achat de tuiles pour le plancher des dortoirs, la peinture sur les murs, l'achat de nouvelles tables et de bancs de réfectoire, et ainsi de suite. Il a beaucoup

---

[1] *Ibid.*, p. 2.

> parlé des succès sportifs de ses élèves. Il nous a montré entre autre toutes les coupes que les équipes du pensionnat ont gagnées depuis dix ans.

Ce témoignage souligne les fonctions hébergement et récréation d'un pensionnat. Par ailleurs sur le plan proprement académique, l'image est moins brillante:

> En dépit de tout ce confort matériel, il existe des problèmes disciplinaires et de motivation chez les jeunes. Il semble que ce soit attribuable à ceux qui ont des responsabilités académiques dans l'institution et qui ne sont pas appréciés des étudiants.

Par conséquent, sur le plan académique, le pensionnat ne remplit pas adéquatement sa fonction principale. Et ceci correspond à un second problème lié à l'âge des étudiants et à la formule "pensionnat." "Le pensionnat est la formule idéale pour les tout jeunes Mais à mesure qu'ils avancent en âge, ils s'y sentent plus mal à l'aise. Ils aimeraient plus de liberté et d'autonomie."

Le pensionnat scolaire ne semble donc pas une formule qui respecte les aspirations naturelles de l'adolescence et par conséquent il ne peut remplir adéquatement sa fonction pédagogique auprès d'une clientèle étudiante qui aspire à vivre dans un cadre de liberté. Ces quelques faiblesses du pensionnat scolaire ne se retrouvent pas au niveau des écoles de jour puisque les étudiants n'y sont confinés que quelques heures par jour et pour une raison uniquement académique.

Nous avons vu, à partir d'un cas particulier, que le pensionnat scolaire doit assumer à la fois la fonction d'un milieu de vie en remplacement du foyer familial, et celle d'une école dont la principale préoccupation est la formation intellectuelle de la jeunesse étudiante. Comme le pensionnat scolaire doit assumer cette double fonction dans le même cadre, il existe une certaine ambiguïté dans l'esprit même des pensionnaires quant à sa fonction prioritaire. On les a envoyés au pensionnat scolaire; peut-être n'en ont-ils pas tellement eu le choix et aspirent-ils à en sortir pour reprendre une partie de la liberté qu'ils ont perdue en laissant leur foyer véritable. Selon notre hypothèse, en raison des responsabilités administratives qui incombent au principal du pensionnat, il semble difficile de faire du pensionnat un milieu à la fois au service de la pédagogie et générateur d'un climat d'affectivité puisque le principal souci de l'administration est d'orienter la vie dans le pensionnat de manière à protéger d'abord le matériel, d'où l'importance de la discipline et de la propreté des locaux.

Qu'en résulte-t-il chez les jeunes Indiens du point de vue de leur préparation à vivre avec les Blancs?

Un indice nous suggère une réponse: il semble que là où une école intégrée fait opposition au pensionnat scolaire indien, la direction du pensionnat définit son institution par opposition à celle des Blancs. "Il (le principal) nous affirme à ce sujet que les équipes indiennes ont enlevé les coupes dans chacune des quatre ligues organisées en 1964 au grand désespoir des Blancs de. . . . ." Il semblerait exister entre Blancs et Indiens une rivalité assez grande sur ce sujet.

Par conséquent, loin de favoriser l'adaptation au monde des Blancs, le pensionnat en liguant les Indiens ensemble contre les Blancs ne fait qu'entretenir chez les Indiens l'image qu'ils sont différents des Blancs et le fossé qui sépare les deux groupes reste large. Par conséquent sur le plan de l'acculturation, le pensionnat ne semble pas faciliter le processus ou du moins propose une voie apparemment facile et du fait même dangereuse. Dans un compte rendu[1] fortement documenté par des ouvrages anthropologiques, on découvre un souci chez les Oblats de mettre les données de l'anthropologie de leur côté pour justifier la formule même du pensionnat ou du moins pour réfuter les objections que la D.A.I. entretient à son égard.

---

[1] *Residential Education for Indian Acculturation* — Atelier I: Principes généraux — Commission oblate des oeuvres indiennes et esquimaudes au Canada, Ottawa, 1958.

> L'acculturation procède par modes extérieurs de comportement, face aux nécessités économiques (production d'aliments, de vêtements, etc.), en passant par l'organisation sociale (formes de gouvernements locaux, divertissements) et jusqu'aux modes de pensée (valeurs, attitudes, sens de l'appartenance). Le premier cycle est relativement rapide; imposé par les circonstances, il est plus facile à concilier avec les anciens modes de pensée. Le deuxième cycle, qui demande plus d'étude et une interprétation nouvelle, peut prendre plus de temps. Le troisième cycle peut ne jamais aboutir à la formation d'un groupe culturel. Après des décennies d'apathie et d'acquiescement aux changements des deux cycles précédents des groupes nativistes ou nationalistes manifestent une résistance insoupçonnée (par exemple, l'attitude actuelle des Indiens des Six-Nations à l'égard de la citoyenneté canadienne). On ne peut accélérer l'acculturation que si l'on tient constamment compte de tous les faits énumérés ci-dessus.[1]

Cette première allégation a pour but de démontrer que l'acculturation devient de plus en plus difficile à mesure qu'elle s'effectue en profondeur. On a oublié de dire qu'ordinairement l'acculturation est un phénomène qui s'étend d'une génération à l'autre et ne se réalise pas dans le cadre de la vie d'un seul individu à moins qu'il ait été coupé tôt de son milieu culturel d'origine.

En parlant des conflits d'allégeance des membres d'un groupe religieux, nous avions essayé d'expliquer la résistance de certains Oblats à l'intégration du fait qu'ils voyaient d'un mauvais oeil l'effritement d'une communauté qu'ils avaient érigée selon la ligne de leur pensée religieuse. Nous tenons à citer un extrait du même document qui justifie une telle résistance de leur part.

> Dans une société autonome. . . , c'est la communauté qui, d'une façon ou d'une autre et naturellement, oriente l'école comme l'un des facteurs permettant de transmettre sa culture à la génération montante. Toute l'activité scolaire est établie en fonction du patrimoine culturel de la communauté au milieu de laquelle elle se déploie, sinon elle s'en inspire. Elle vise à préparer les élèves à vivre en ce pays. *L 'école qui se dissocie du courant culturel de la communauté au milieu de laquelle elle fonctionne,* ou qui n'est pas en partie une activité contrôlée par cette communauté, *est artificielle . . . .*[2]

Plus loin, nous trouvons l'expression d'une divergence flagrante entre l'auteur et la politique d'intégration de la D.A.I.

> Pour le Canada, le problème de l'éducation des Indiens n'est pas d'enseigner aux petits Indiens de la même façon qu'aux autres petits Canadiens, mais plutôt de changer une communauté qui se perpétue en une communauté canadienne. Quand les enfants indiens ne pourront faire autrement que de grandir dans la culture canadienne, alors l'école canadienne moyenne répondra à leurs besoins d'éducation.[3]

Cet énoncé de principe présenté en conclusion d'un exposé intitulé *Education For Acculturation* indique à nos yeux que cette congrégation religieuse n'a aucunement

---

[1] *Ibid.*, R.P. André Renaud, O.M.I., *p.* 29.

[2] *Ibid.*, p 31

[3] *Residential Education for Indian Acculturation* — Atelier 1: Principes généraux, R.P. André Renaud, O.M.I., *p.* 36.

l'intention d'accepter le principe de l'intégration par l'intermédiaire de l'école. A leur point de vue, ce n'est pas à l'école qu'il faut accélérer le processus d'acculturation, mais bien au niveau de la réserve. Ainsi, il n'y aurait pas de raison de vider les écoles indiennes de jour et les pensionnats indiens pour forcer l'intégration scolaire. Par conséquent, il est normal qu'à partir d'un tel principe les Oblats se servent du pensionnat scolaire comme d'un dernier fort de résistance. Par contre la D.A.I. s'efforce de réduire son rôle au minimum et, encore là par pur souci d'économie, autrement d'autres institutions mieux adaptées et mieux localisées seraient tôt mises sur pied.

E. Critique des pensionnats indiens

En dépit des avantages culturels qu'y voient les Oblats, les pensionnats scolaires n'ont pas toujours tenu compte du problème d'adaptation auquel les finissants auraient à faire face advenant leur décision de poursuivre leurs études dans une école provinciale supérieure. Aussi examinons le témoignage d'une journaliste qui suivit de près les étudiants indiens issus des pensionnats scolaires

Au sujet de la discipline des pensionnats, voici ce qu'elle dit:

> Pour un bon nombre, le fait de se sentir libres, après des années d'enrégimentation, les incite à se révolter immédiatement contre le conformisme et à vouloir soudainement transgresser toutes les règles établies. Éblouis par les feux de la grande ville, pris de vertige à l'apprentissage de la liberté, ils s'arrêtent à la première taverne qu'ils rencontrent, avec toutes les complications que l'on connaît.[1]

Par conséquent, la docilité exigée des pensionnaires indiens les avait empêché d'apprendre à faire bon emploi de leur liberté plus tard. Mais cette discipline étant associée à l'exercice des devoirs religieux au pensionnat, il fallait s'attendre à ce que la pratique religieuse subisse le contre-coup d'un relâchement total.

> Rares sont ceux qui continuent à assister à la messe et à fréquenter les sacrements. Doit-on attribuer cela à un aspect, passé et actuel, de leur révolte contre l'enrégimentation, à un manque de convictions personnelles, au manque d'habitude de côtoyer les Blancs à l'église, ou à toutes ces raisons à la fois. . . . Il est difficile de le dire.

En dépit du fait que les principaux de pensionnats scolaires prétendent que leur institution prépare adéquatement à la vie intégrée, Mile Cronin démontre le caractère inadéquat de la formation en pensionnat.

> Dans la sphère économique, je les ai trouvés également mal préparés à affronter le monde extérieur. Ils n'avaient pas la moindre idée de la façon dont on fait une demande d'emploi ni de ce qui les attendait à l'entrevue. Ils n'avaient absolument aucun sens de la valeur de l'argent, le dépensant comme de l'eau à se ballader en taxis, à faire des appels téléphoniques, à acheter des vêtements, des radios à transistors ou des guitares électriques. Bien sûr, ils n'avaient pas beaucoup d'argent en poche, au départ, mais inévitablement ils dépensaient dès les premiers jours leurs allocations mensuelles en billets d'autobus et menus achats.[3]

Je crois que ce témoignage suffit à démontrer jusqu'à quel point les pensionnats scolaires à caractère confessionnel se sont éloignés du sens des réalités les plus élémentaires de la vie quotidienne des Blancs. Il n'est donc pas surprenant qu'ils se soient attirés la défaveur de la D.A.I. et que celle-ci cherche à en réduire au minimum le rôle dans l'éducation de la jeunesse indienne.

---

[1] Miss Kay Cronin, *Address to Oblate Principals*, p. 3, Workshop, Ottawa, août 1964.

[2] *Ibid*

[3] Miss Kay cronin, *ibid.*

F. Conclusion

A l'examen, nous avons constaté que de tous les types d'écoles indiennes, les pensionnats scolaires étaient la forme d'école la plus ambiguë du point de vue de sa conception (Formation académique, sociale et religieuse) et des fonctions qu'ils assument. Nous n'avons pu trouver aucune comparaison entre l'école de jour et le pensionnat à ce point de vue. Quant aux critiques à l'adresse du pensionnat scolaire, elles valent en partie pour les écoles de jour indiennes en ce sens que ce n'est pas sur la réserve que les jeunes indiens peuvent apprendre à vivre à la façon des Blancs. Et à ce sujet Mlle Cronin ajoutait:

> . . . . ils ne savaient à peu près rien des Blancs, mis à part les religieux et religieuses et le personnel laïc enseignant de l'école, les propriétaires de ranch et les pêcheurs de leur voisinage, ainsi que les fonctionnaires aux Affaires indiennes, tous des gens dont on ne saurait dire qu'ils représentaient la société complexe parmi laquelle ils se trouvaient, à Vancouver.[1]

IV. LE DÉVELOPPEMENT DES COMITÉS SCOLAIRES INDIENS

Au cours de l'analyse de la structure bureaucratique régionale du département de l'éducation de la D.A.I., nous avons vu que les comités scolaires indiens se situaient tout à fait au bas de l'échelle et qu'ils symbolisaient une première forme d'administration démocratique des affaires scolaires locales. Par ailleurs, une certaine ambiguïté dans les responsabilités administratives devait nécessairement découler de la coexistence des postes administratifs bureaucratiques et des comités scolaires indiens. Comment la D.A.I. concevait-elle cette coexistence? C'est ce à quoi que nous allons essayer de répondre dans un premier temps. Mais il restera à voir dans quelle mesure la définition des fonctions des comités scolaires est respectée dans les faits et comment les procédures bureaucratiques, d'autre part, restreignent les responsabilités des comités scolaires non seulement au niveau des réalisations, mais aussi à celui des décisions. Il faudra voir aussi dans quelle mesure la D.A.I. profite des comités scolaires pour réaliser sa politique en matière scolaire. En conclusion, nous préciserons les risques limités liés à la création des comités scolaires, les réalisations restreintes que caractérisent leur action et les potentialités réelles de ces comités.

1. Objectifs de la création des comités scolaires indiens

Comme le souligne la D.A.I. dans le *Field Manual(1962),* le principal objectif des comités scolaires est d'habituer les Indiens à assumer leurs propres responsabilités en matière scolaire.

> La formation de comités scolaires, qui permet aux chefs de la communauté de s'intéresser à la conduite des affaires scolaire, est l'une des méthodes les plus profitables pour susciter, de la part des parents indiens, une participation active et intelligente à l'éducation de leurs enfants. (Ch. II, art. 11.02)

Mais évidemment ceci dit, la D.A.I. entendait limiter au début les responsabilités de ces comités de même que le budget qu'ils utiliseraient.

> Les comités devront assumer une responsabilité active dans les domaines suivants:
> 1. Présence à l'école et absence non autorisée.
> 2. Soin de l'école et des propriétés connexes.
> 3. Présence des élèves indiens aux écoles non-indiennes.

---

[1] *Ibid., p.* 4.

4. Si possible, utilisation des bâtiments scolaires à des fins communautaires.
5. Problèmes particuliers de discipline.
6. Affectation de fonds obligataires aux fins d'activités scolaires.
7. Bourses à même les fonds obligataires.
8. Achat d'équipement de sport et de jeu.
9. Activités parascolaires, comme les réunions sportives, les expositions et les festivals d'écoles, les excursions éducatives, etc. . . [1]

Voilà pour les secteurs où les comités peuvent prendre des décisions. Cependant, la D.A.I. prévoit qu'elle pourra consulter et autoriser ces comités à agir dans d'autres secteurs:

1. Installations scolaires.
2. Entretien et réparations annuelles des écoles.
3. Entretien courant de l'école. Le comité peut nommer un concierge. (La question ne se pose pas lorsque le concierge est un employé de la Fonction publique.)
4. Recommandations relatives à l'aide à l'éducation des élèves résidant dans la réserve.
5. Ententes conjointes avec des écoles non-indiennes.
6. Provisions alimentaires pour le lunch, au cours des mois d'hivers fournitures scolaires supplémentaires achetées grâce aux fonds obligataires.
7. Itinéraire des autobus scolaires.
8. Routes de la réserve, par rapport à l'itinéraire des autobus scolaires.

Ces responsabilités ainsi définies représentent un champ d'action que nous pourrions quasi qualifier de "résiduaire." Et nécessairement, aucune de ces responsabilités ne requiert un budget élevé.

Le budget est divisé en deux postes: l'équipement de sport et les dépenses diverses.

En guise de référence, les critères pour définir un budget sur une base annuelle sont pour l'équipement sportif $50 par classe et pour les autres dépenses $50 par classe pour une école de 4 classes, $40 par classe pour une école de 8 classes, $30 par classe pour une école de 12 classes, $20 par classe pour une école de plus de 12 classes.

Supposant que le nombre maximum de classes dans les écoles indiennes est de 12, ce qui correspondrait à une réserve dont la population est nombreuse, le budget maximum serait de $840, tandis que le minimum serait de $100. Le plus gros budget ne permet sûrement pas au comité scolaire d'assumer des responsabilités importantes. Encore ce comité est-il libre de prélever au sein de la réserve les sommes supplémentaires nécessaires. Mais compte tenu du niveau économique des réserves dans l'ensemble, ce moyen ne permet guère de compter sur des revenus même aussi importants que ceux issus de la D.A.I.

2. Fonctions et responsabilités assumées parles comités scolaires

Nous avons examiné, pour une année complète, (1er septembre 1964 -1er septembre 1965) les comptes rendus des réunions du comité scolaire de la Ligue des Six Nations dans le but d'identifier la nature des responsabilités assumées. Ce comité dispose d'un budget annuel de $6,225.00, soit un des plus élevés qui soient. Nous avons aussi examiné un certain nombre de rapports de réunion des comités de la réserve de Fort Alexander et de celle de Berens River, deux réserves situées dans le nord du Manitoba. Il est à remarquer que c'est au Manitoba qu'existe le plus grand nombre de comités scolaires indiens au Canada. Comme les deux comités relèvent de la même agence et se sont occupés d'activités semblables, nous limiterons notre compte rendu au comité scolaire de Fort Alexander, lequel

---

[1] Field Manual (1962), chap. 11, Appendix A.

est le plus important des deux. Nous énumérerons, dans le cas du comité scolaire de la Ligue des Six Nations, chaque type différent d'activités exercées tandis que dans le cas du comité scolaire de Fort Alexander, nous donnons un compte rendu succinct de chacune des réunions tenues. On aura ainsi à la fois une idée de l'ampleur des responsabilités assumées de même que l'importance particulière de certaines fonctions.

A. *Relevé des sujets de discussion.*

a. *Le comité scolaire de la ligue des Six Nations.*

Nous avons relevé pour l'année académique 1964-1965 dix-huit décisions différentes. Nous verrons à les caractériser lorsqu'elles auront été énumérées.

1° Approbation des dépenses encourues, y compris le salaire des membres du comité lié au nombre de présences. Les dépenses principales sont le salaire des gardiens de l'école, le coût de l'équipement sportif et le transport des écoliers pour assister aux festivals scolaires;

2° Demande faite au conseil de bande de nommer des nouveaux membres du comité scolaire à l'expiration du terme d'office. Suggestion de candidats;

3° Permission accordée à des écoliers indiens de fréquenter l'école No 5 jusqu'à ce que le Conseil de bande les accepte sur la réserve.

4° Pression exercée auprès du comité de la route pour la réparation et l'entretien des routes (en hiver principalement);

5° Demande faite au *Manual training class* de fabriquer la plate-forme demandée par le "Track and Field Club" à l'occasion de la tenue de compétitions sportives;

6° Recommandation qu'une étudiante reçoive une bourse d'étude;

7° Renvoi d'un gardien pour incompétence et négligence dans ses fonctions. Engagement d'un remplaçant;

8° Demande exprimée pour un meilleur entretien de l'école;

9° Approbation de l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de cours pour la tenue de cours de gymnastique et d'activités sportives sous la responsabilité d'un titulaire spécialement désigné à cette fin;

10° Refus d'approuver l'utilisation du gymnase pour la tenue d'une danse par le "Field and Track Club" dans le but de recueillir des fonds pour leurs activités. La raison invoquée: "Ce n'est pas un endroit approprié pour une danse";

11° Nomination de l'exécutif du comité scolaire, y compris le trésorier, et autorisation à ce dernier de signer des chèques;

12° Pression exercée pour l'entretien de la cour d'école (arrosage pour contrôler les mauvaises herbes).

13° Trois membres demandent au Conseil de bande de les remplacer. Ils veulent donner à d'autres la chance d'acquérir une expérience au sein du comité scolaire.

14° Rédaction des lois et règlements régissant l'utilisation des locaux scolaires y compris le gymnase. Le Conseil de bande refuse de les approuver;

15° Achat de verres de papier pour les enfants;

16° Distribution aux écoles de brochures d'information sur la protection contre les incendies;

17° Permission accordée de stationner les autos dans la cour des trois écoles durant la période de l'exposition. Les profits seront utilisés pour l'achat d'arbustes pour l'école; et

18° Paiement des frais de transport occasionnés par des visites industrielles, des visites culturelles et des visites sportives.

On remarque à travers les activités du comité un très grand désir de participer à l'oeuvre d'éducation des enfants même si celles-là s'appliquent presqu'exclusivement à leur bien-être matériel. De ce point de vue, les membres du comité scolaire respectent à la lettre les fonctions qu'on a bien voulu leur conférer. Dans la poursuite de ses objectifs, le comité est constamment aux prises avec des problèmes d'ordre financier. On est constamment à la

recherche de fonds pour administrer des entreprises louables. On remarque, à certaines occasions, des conflits sous-jacents entre le conseil de bande et le comité scolaire même si ses membres sont nommés par le conseil. Il serait à souhaiter que les membres de ces comités soient élus afin de représenter plus fidèlement encore les diverses tendances de la réserve. Il est également souhaitable que le mandat de ces comités soit élargi aux questions pédagogiques afin que le comité scolaire à la manière d'une commission scolaire indépendante participe plus directement encore à la scolarisation des indiens et puisse conseiller la D.A.I. sur les grandes politiques scolaires. On est frappé, à la lecture des procès-verbaux, par le fait que ce comité scolaire est un véritable instrument d'apprentissage des processus démocratiques de décision. Etant donné que les Indiens devront assumer des responsabilités de plus en plus larges dans la gouverne de leurs propres affaires, il est bien certain que ce genre d'institution est appelé à jouer un rôle fondamental sur les réserves.

b. *Le Comité scolaire de Fort Alexander.*

Le rapport de la réunion du 20 juin 1962 mentionne la nécessité de faire inspecter le pont qui traverse la rivière Saskatchewan et qui relie les sections sud et nord de Fort Alexander. On parle d'organiser une journée de jeux de piste et pelouse et de construire un arrêt-balle. Le budget disponible est de $86.99.

Le rapport du 11 septembre 1962 mentionne comme sujet la consolidation de certaines classes et l'aménagement d'une classe dans l'espace disponible d'une école. On choisit des préposés au ménage pour les écoles et il est question d'aménager une patinoire pour l'hiver.

Un autre rapport (probablement en octobre 1962) rapporte $11 .76 en banque.

A cette occasion, un père Oblat de la réserve s'érige contre l'idée de la consolidation, mais son plaidoyer ne semble guère faire d'adeptes. Au contraire, la consolidation dans le cas d'une école est décidée et on propose le remplacement du nom de l'école par un nom indien.

Nous ne disposons pas de rapport pour 1963 et 1964.

Le 18 février 1965, le comité scolaire dispose de $215.64.

On aborde le sujet de la pétition signée à Fort Alexander pour la consolidation de certaines écoles. On suggère d'amasser de l'argent pour l'équipement sportif et pour faire servir du chocolat chaud aux étudiants.

Le 9 mars suivant, on rapporte une caisse de $32.80 seulement et on discute des moyens à prendre pour augmenter les fonds du comité. On mentionne l'organisation d'un voyage éducatif pour les enfants et le moyen de transport utilisé.

On demande l'érection d'un panneau indicateur de la présence d'écoles du côté de la rivière. Enfin l'organisation d'un bingo pour pouvoir envoyer un délégué à Prince Albert. Le 13 avril 1965, par suite de la subvention annuelle de la D.A.I., le budget du comité se chiffre à $532.80.

On présente un rapport de la convention tenue à Prince Albert. La question du panneau indicateur de la rive nord revient sur la table. On songe à organiser la journée annuelle de jeux de piste et pelouse. On choisit l'endroit et on décide des préparatifs. Le principal scolaire de l'agence parle des relations du comité scolaire avec le chef de bande et son conseil. Il expose la situation des écoles confessionnelles et leur fait part de l'impossibilité de construire une nouvelle école sur la rive sud avant 1967. Il apprend aux membres du comité que la Canadian Polish Athletic Association avait donné des uniformes aux équipes de balle dure.

Le 14 avril 1965, le comité scolaire n'a plus un seul sou en caisse. On parle de réunir les élèves de deux écoles pour un voyage éducatif. Le principal scolaire de l'agence suggère Winnipeg comme endroit où faire le voyage à la place de l'endroit précédemment proposé. Les détails du voyage sont mis au point.

La journée de jeux de piste et pelouse revient sur le tapis; le président propose le début de juin comme date. Le principal se fait le porte-parole sur la rive nord quant au choix de la rive sud comme site préférable pour cette journée. On détermine qui y participera à la suggestion du principal. Le principal suggère que les meilleurs athlètes soient envoyés à

l'entraînement au Peace Gardens de manière à ce qu'ils puissent s'occuper de l'organisation des jeux par la suite. On passe à la suggestion de récompenser les étudiants académiquement méritants. Des propositions sont faites.

La question des fonds est discutée. Le chef et son conseil décidèrent d'accorder une subvention de $500 au comité, mais le principal rappelle qu'il ne faut pas escompter recevoir à tout instant des fonds du conseil de bande. Ce sont les parents qui doivent songer à trouver les fonds dont ils ont besoin. C'est alors qu'on suggère l'organisation d'une journée spéciale pour recueillir des fonds. Le principal revient à la charge pour adresser des félicitations aux délégués présents à la convention de Prince-Albert. On fait allusion à la courtoisie des délégués masculins à l'égard d'une déléguée féminine d'une réserve voisine.

On aborde ensuite le programme d'éducation des adultes, tout en soulignant l'avantage de suivre un cours à ses frais. La question de la consolidation revient sur le tapis. Une Indienne réclame la consolidation de classes au sein d'une école catholique de la rive sud. Une autre réclame le maintien du statu quo confessionnel.

Le principal rappelle la politique de la D.A.I. au sujet des écoles, mais souligne que si les citoyens de la réserve réclament des écoles consolidées, la D.A.I. est prête à étudier la question. C'est alors qu'un père oblat revient encore à la charge, s'opposant à la consolidation scolaire en général, mais si les familles de la réserve le désirent, l'Église pourrait étudier la demande. De toute façon, il faudrait lui donner du temps.

Le principal rappelle qu'ils doivent s'entendre entre eux sur cette question. Le 20 avril 1965, on convoque une séance spéciale sur la question des écoles confessionnelles et des griefs des familles. La séance semble fort animée. Le principal invite les membres à s'en tenir aux sujets à l'ordre du jour.

Les modalités de l'enseignement consolidé sont arrêtées de même que les mesures à prendre pour respecter le principe de la confessionnalité. Le principal d'école joue un rôle important dans la réunion. Le 18 mai 1965, le comité de la rive nord accuse la réception d'un budget de $497 .30. De ce montant, on recommande l'utilisation de $290 pour la journée de jeux de piste et pelouse. On décide des modalités de l'organisation et de la participation des étudiants à la préparation d'une émission de Radio-Canada sur les loisirs d'été des enfants indiens. On discute de la surveillance des cours du soir pour les enfants. On s'échange des félicitations réciproques pour terminer en annonçant les gagnants du dernier tirage.

Le comité de la rive sud tient une séance le 14 juin. Il y a $200.23 en caisse. Le principal discute des critères de sélection du site de la nouvelle école. Il déplore le retard mis par les ingénieurs fédéraux à venir faire les sondages.

L'instituteur senior présente un rapport de la dernière journée athlétique. Le rapport ressemble à celui des années antérieures. On fixe les modalités d'un voyage éducatif à Winnipeg. On fait remarquer que le personnel de la cafétéria du pensionnat est insuffisant.

Le principal prend la parole pour féliciter les étudiants, les enseignants, les membres du comité scolaire et dit se réjouir de la présence des enseignants aux séances du comité. Ensuite, il annonce des changements dans le personnel enseignant, ce qui accapare le reste de la séance.

S'il nous est permis de passer quelques remarques sur ces quelques rapports présentant conjointement les activités de deux comités scolaires interdépendants, nous dirions ceci:

Nous n'avons décelé aucune tentative de la part des membres de ces comités d'outrepasser le champ des responsabilités qui leur étaient confiées. Par ailleurs, les activités de ces comités traduisent déjà certaines capacités pour prendre en main de plus larges responsabilités selon le bon désir de la D.A.I. Ces comités semblent avoir réalisé des choses valables malgré un budget sans cesse à plat. C'est justement l'obligation à laquelle ces comités se trouvaient acculés de trouver des fonds pour continuer d'agir qui nous est apparue anormale. Nous avons constaté qu'à presque chaque séance, il était question de trouver les moyens de recueillir des fonds. Or comme les familles de la réserve sont en général très peu fortunées, les cueillettes s'avéraient très réduites. L'organisation de soirées, de bingos mobilise beaucoup d'énergie et ne contribue que faiblement au progrès des étudiants. Outre

cette critique, il nous est apparu que de plus en plus le principal scolaire de l'agence (supervising principal) contrôlait le déroulement des réunions et accaparait à lui seul une partie importante du temps ce qui a tendance à fausser le caractère démocratique de ces comités. Nous avons constaté que ces séances avaient tendance à devenir une occasion de s'adresser d'abondantes félicitations pour créer, semble-t-il, l'impression que tous les membres s'acquittent de leurs responsabilités de façon parfaite. Nous avons noté que de plus en plus d'officiels de la D.A.I. utilisent ces séances pour entrer en communication avec les Indiens d'où le risque d'éloignement des sujets qui sont sensés être traités et le risque pour ces comités d'élargir leurs activités au delà des capacités de leur budget et de s'appuyer sur les conseils de bande.

Il est évident qu'en maintenant le budget de ces comités aussi réduits, la D.A.I. ne risque guère de les voir prendre plus d'initiative qu'à l'heure actuelle.

B. *Participation aux séances*

En ordre, l'assistance des Indiens varie dans l'ordre chronologique comme suit: 17 (nord) — 39 (nord) — 46 (nord) — 16 (sud) — 11 (sud) — 14 (nord) — 19 (sud) — 15 (sud) — 9 (sud). Par contre, la présence de fonctionnaires de la D.A.I. varie de la façon suivante au cours des mêmes séances:

4 enseignants (nord)	— 3 fonctionnaires — 4 enseignants (nord)
4 enseignants 2 membres du clergé (nord)	— 3 enseignants (sud)
1 enseignant (sud)	— 2 enseignants (nord) — 2 fonctionnaires
5 enseignants 1 fonctionnaire (sud)	— 2 membres du clergé (sud) — 1 fonctionnaire
5 enseignants I fonctionnaire (sud)	— 1 membre du clergé — 1 enseignant — 1 fonctionnaire (sud)

TABLEAU COMPARATIF

Séance	Indiens		Employés de la D.A.I.	
,ère	17 (nord)	1962	4	
2	39 (nord)	1962	7	
3	46 (nord)	1962	6	
4	16 (sud)	1965	3	Enseignants
S	11 (sud)	1965	1	Clergé
6	14 (nord)	1965	4	Fonctionnaires
7	19 (sud)	1965	6	
8	15 (sud)	1965	3	
9	9 (sud)	1965	6	
10	9 (sud)	1965	3	

D'après les chiffres de l'assistance aux séances des comités scolaires, il semblerait se passer les phénomènes suivants:

(a) à l'enthousiasme qui gagna le comité de la rive nord en 1962, succéda une période de stagnation en 1965;

(b) le même phénomène s'observe dans le cas du comité de la rive sud;

(c) la teneur variable des diverses séances explique une fluctuation dans la présence des enseignants, du clergé ou des fonctionnaires;

(d) en général, la participation des Blancs aux séances a tendance à devenir trop forte et à dissuader les Indiens d'y participer. Il faudrait sans doute que les officiers blancs de la D.A.I. mettent une limite à leur intervention sinon les échanges en comité risquent de se réduire à un monologue.

3. Contrôle de la D.A.I. sur les comités scolaires

En utilisant une correspondance échangée entre les fonctionnaires de la D.A.I. au sujet des comités scolaires de Fort Alexander, nous constatons que la D.A.I. surveille étroitement les comités scolaires et s'en tient à la définition des responsabilités qu'elle leur a attribuées dès le départ.

> Je me reporte à la proposition du 10 avril, contenue dans le procès-verbal du comité sus-mentionné . . . .
>
> Il faudrait informer les membres du comité qu'ils ne sont pas autorisés à modifier l'horaire des cours, mais qu'ils peuvent vous soumettre une recommandation à cette fin .. . . [1]

Si, au lieu de laisser le processus démocratique suivre son cours, la D.A.I. continue de subordonner les vues des comités scolaires aux décisions des fonctionnaires, comment ces comités scolaires peuvent-ils faire l'apprentissage total de la démocratie? Ne serait-ce pas une des raisons qui limitent l'intérêt des Indiens envers les comités scolaires? Nous constatons de fait chez les fonctionnaires de la D.A.I. un désir d'éviter de confier trop de responsabilités aux comités scolaires.

> Même lorsque les postes de concierges d'écoles ne sont pas pourvus par la Fonction publique et relèvent de l'autorité du comité scolaire, nous croyons qu'ils devraient rester sous le contrôle du bureau de l'Agence, jusqu'à ce que le Comité ait acquis une plus grande expérience dans la direction et l'administration de ses propres affaires.

Par ailleurs, les comités scolaires peuvent à l'occasion devancer la politique même de la D.A.I. et à ce moment, la D.A.I. cherche à se protéger contre les adversaires possibles à certaines prises de position des comités scolaires. Voici un exemple.

> La lecture de votre lettre du 13 septembre m'a intéressé. Vous m'informez que le comité scolaire a pris l'initiative d'une proposition visant la consolidation des classes en fonction des allégeances religieuses, dans les quatre écoles situées le long de la route de la rive nord.
>
> Je ne mets pas en doute la valeur de la proposition, mais je désire insister sur le fait que les fonctionnaires de la Direction devraient faire preuve d'une extrême prudence et éviter de donner l'impression que la Direction favorise de quelque façon cette mesure. Evidemment, la Direction ne demande qu'à satisfaire aux désirs du peuple, mais elle doit s'assurer que les droits des minorités sont protégés.[3]

Il faut reconnaître que les fonctionnaires placés entre la haute direction de la D.A.I. et les comités scolaires sont exposés à se trouver par moment entre l'enclume et le marteau. Voici une réponse un peu symptomatique à ce sujet.

> Les membres de mon personnel affecté à l'éducation ont fait preuve de tout le tact possible dans cette affaire, et je pense que s'il y a quelque difficulté avec les autorités ecclésiastiques, ce sera une

---

[1] Correspondance échangée en 1962.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

divergence entre les Indiens et leurs églises. En vue de mettre la Direction à l'abri de toute critique possible, je joins maintenant une demande pour fins de consolidation. Cette demande vient du comité scolaire qui l'a rédigée.[1]

4. Conclusion

Malgré les responsabilités limitées dévolues aux comités scolaires et des budgets quasi insignifiants par rapport aux besoins qui se font sentir, il reste que le bilan des comités scolaires en général apparaît nettement positif. Le gain le plus important, outre l'encouragement réel que les Indiens reçoivent pour prendre en main un secteur de responsabilités concrètes liées à l'éducation de leurs enfants, se définit en termes de l'apprentissage de la vie en société démocratique. Nous avons constaté que les Indiens déploient relativement beaucoup d'énergie à accomplir les tâches concrètes qui, malgré le but stimulant qui les justifie, requièrent tout de même une somme considérable de dévouement et d'altruisme.

Cette mobilisation d'énergie sur les réserves constitue un phénomène nouveau chez les Indiens et qui leur est très bénéfique. Il est à souhaiter que la D.A.I. décharge ses officiers de certaines responsabilités qui reviendraient à bon escient à ces comités et qui contribueraient à leur développement. La D.A.I. craindrait-elle par hasard qu'en faisant jouer au maximum le processus démocratique, elle perde le contrôle de l'orientation future des réserves. Il vaudrait certainement que les directeurs régionaux et nationaux de la D.A.I. oublient un moment les textes juridiques sur lesquels s'appuie leur intervention incessante et se posent sérieusement la question. Ont-ils inconsciemment peur de démembrer même partiellement cette structure bureaucratique que s'est donnée la D.A.I.?

---

[1] *Ibid.*

CHAPITRE IV

L'ÉDUCATION DE L'ENFANT INDIEN

INTRODUCTION

1. Préambule

Ces dernières années, les spécialistes en éducation se sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes propres aux enfants de groupes minoritaires éduqués dans des institutions conçues en fonction des besoins et des normes de la majorité. Le nombre considérable de personnes insuffisamment instruites et inaptes montre que les écoles n'ont pas satisfait aux besoins variés des enfants provenant de différents groupes économico-sociaux et ethniques. Les écoles ont été incapables de réaliser l'acculturation de ces groupes d'enfants et d'en faire des adultes actifs dans le milieu social de la majorité.

Les éducateurs sont à la recherche de moyens pour répondre à certaines demandes de tous les secteurs de la société, en essayant d'enrayer les départs prématurés de l'école et de réduire le chômage, ainsi que les frais accrus de bien-être social qui en découlent. Certains groupements ont mis à l'essai des programmes expérimentaux qui comportent des travaux à l'école, un enseignement préscolaire, des programmes correctifs, une orientation plus sûre, des classes moins nombreuses, des aménagements communautaires, ainsi que l'éducation des adultes. On ignore .encore quels seront, à longue échéance, les résultats de ces essais, mais les premières indications, là où ces programmes ont été institués, témoignent de l'engagement et l'intérêt accrus des participants, preuve que les attitudes sont plus positives en ce qui concerne l'éducation.

Les Indiens du Canada constituent un groupe minoritaire sous deux rapports: d'abord, nombre d'Indiens sont de cultures différentes, ensuite, ils constituent souvent une minorité économiquement faible. Jusqu'à récemment, les élèves indiens ne représentaient à peu près pas de problèmes pour le régime scolaire public, car ils recevaient leur instruction dans la réserve, grâce aux services d'éducation du gouvernement fédéral. Cependant, au cours des dix dernières années, les élèves indiens se sont inscrits de plus en plus nombreux aux écoles publiques, et l'on peut s'attendre que ce rythme s'accélérera d'une façon impressionnante au cours des dix prochaines années. En plusieurs régions, les écoles publiques ont absorbé de petits nombres d'élèves indiens sans qu'il s'élève de difficulté. Mais à mesure que le nombre de ces élèves augmente, les écoles, comme les Indiens, constatent plus nettement que les écarts de rendement scolaire sont partiellement attribuables aux différences de culture.

En vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens, c'est la Direction des affaires indiennes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a la responsabilité de l'éducation des enfants indiens. Toutefois, en vertu d'ententes conjointes fédérales-provinciales, les installations provinciales destinées à la population non-indienne sont mises de plus en plus à la disposition des Indiens. L'importance de ces ententes conjointes est attribuable au désir des Indiens de jouir d'avantages égaux et à la reconnaissance du fait que la ségrégation des services, loin d'encourager les Indiens à prendre part à la vie nationale, les en dissuade. Le seul argument valable militant contre l'intégration des écoles, c'est l'infériorité des normes provinciales d'enseignement, par rapport à celles du gouvernement fédéral. Pour ce qui est de l'intégration scolaire, on peut se demander aussi si l'expérience de l'enfant indien dans une école publique ne lui nuira pas plus que les répercussions de l'enseignement séparé. Il semble que, dans certains cas, les ententes conjointes ont été conclues sans qu'on ait étudié à fond le genre d'expérience et la qualité de l'enseignement auxquels l'enfant allait être soumis. Dans d'autres cas, si les ententes conjointes avaient

été précédées de consultations intensives avec les Indiens intéressés, on aurait peut-être recueilli des renseignements qui auraient entraîner une décision différente.

Étant donné que la Direction des affaires indiennes a l'intention d'accroître le nombre de ses ententes conjointes avec les commissions scolaires locales, et puisque l'éducation intégrée semble la méthode idéale pour l'éducation des Indiens, nous nous sommes penchés, dans la présente section de l'étude, sur l'expérience indienne dans les écoles publiques, sur la manière dont les élèves indiens voient leur situation, sur les succès qu'ils remportent et sur les difficultés qu'ils éprouvent à s'adapter à l'enseignement public.

Les premières recherches sur les problèmes étudiés dans la présente section ont été entreprises à l'été de 1964, en Colombie-Britannique, auprès de trois communautés indiennes représentant divers niveaux socio-économiques. On y trouvait un certain degré d'acculturation. Les enfants étant intégrés au système d'écoles publiques depuis quatre ans, voire depuis cinquante ans. Ces communautés représentaient divers degrés d'organisation, de dissension, d'emploi, à diverses distances des communautés de non-Indiens.

Les travaux se sont poursuivis durant l'été de 1965, notre personnel s'étant augmenté de deux membres, qui ont interviewé des écoliers indiens provenant des réserves de la Colombie-Britannique et inscrits dans des écoles secondaires ou techniques de Vancouver. On a aussi interviewé des étudiants indiens de l'Université de la Colombie-Britannique. L'un des enquêteurs, parti d'Ottawa, s'est rendu dans l'Ouest, s'arrêtant dans chaque province et visitant trois ou quatre réserves, où il interrogeait étudiants et parents.

En plus des étudiants et des parents, nous avons interrogé les enseignants, les administrateurs, les membres du personnel des services, ainsi que d'autres Indiens et non-Indiens en mesure de fournir des renseignements sur les programmes d'instruction et la formation scolaire des étudiants indiens. Environ une centaine d'adultes non-indiens furent interrogés, de même que 65 adultes indiens et 125 adolescents indiens. On trouvera en annexe les sujets abordés avec chacune de ces catégories de gens. On remarquera qu'il nous est souvent arrivé d'avoir deux adultes ou plus en entrevue, mais que, dans bien des cas, il nous a été impossible d'inscrire les renseignements de plus d'un informateur à la fois. Il s'ensuit que le nombre d'entrevues enregistrées est inférieur au nombre réel de personnes sur lesquelles a porté l'étude. Certaines personnes ont été rencontrées plus d'une fois, mais elles n'ont été comptées que comme informateurs uniques. En certains cas, l'informateur parlait au nom de plusieurs personnes.

Les entrevues ont été menées avec le moins de formalités possible, mais toujours sous le sceau du secret. C'est pour cette dernière raison que les renseignements sont présentés sous une forme générale, sans identification. De façon générale, on a fait bon accueil aux enquêteurs et les informateurs ont manifesté de l'empressement à exprimer leurs opinions sur les sujets à l'étude. Même si une bonne partie du présent rapport est fondée sur l'observation et l'interprétation de certains événements, la plus grande partie constitue un exposé général des renseignements recueillis des personnes interviouées à travers le pays. Nombre de conclusions sont tirées de suggestions faites par des étudiants et des parents indiens, par les administrateurs et les membres du personnel enseignant. Les enquêteurs désirent remercier toutes les personnes qui ont collaboré à leur travail. Ils espèrent que les données représentent aussi fidèlement que possible la pensée des informateurs, et que le présent rapport servira pour le plus grand bien de tous.

Au cours des hivers, de 1965 et de 1966, les renseignements ont été analysés, classés, assemblés à d'autres renseignements et aux résultats d'autres travaux de recherches pour obtenir une vue d'ensemble. Sans être sensationnelles, les conclusions correspondent à peu près à nos prévisions, d'après les résultats d'autres travaux de recherche effectués par des entreprises indépendantes, tant au Canada qu'aux États-Unis. La concordance de nos conclusions et de celles des autres études ajoute de la valeur à nos efforts. Il semble donc que maints programmes mis en oeuvre dans d'autres pays peuvent facilement être adaptés au contexte canadien, ce qui nous permet d'apprécier leurs faiblesses et leurs succès.

2. Définition des principaux termes

Dans la présente section du rapport, nous donnons à certains termes un sens un peu particulier; c'est pourquoi nous jugeons utile de donner les définitions suivantes.
Indien: Nous nous éloignons, ici, de la définition juridique du terme, pour ne considérer que la personne de descendance indienne qui vit en conformité des particularités sociales, culturelles et économiques d'un groupe indien donné. La raison d'une telle acception du terme, c'est qu'un enfant qui a l'apparence indienne, qui vit au sein ou aux environs d'une réserve, est considéré comme un Indien par les non-Indiens qui ont des rapports quotidiens avec lui. Qu'il soit Indien au sens de la loi, qu'il soit affranchi ou métis, on le traite comme un Indien. Quand il n'y a pas de différenciation entre ces divers groupes de gens, les questions scolaires ont beaucoup de choses en commun.

Attitude: c'est la manifestation extérieure des dispositions des personnes devant certains événements et à propos de certaines questions spécifiques. Au cours de la présente étude, les attitudes de nos informateurs étaient fondées sur leur perception et leur interprétation de certains événements et sur des généralisations qu'ils faisaient à partir d'expériences déterminées. L'attitude détermine la motivation; elle influe sur la portée des décisions, soit par élimination ou par extension, et elle imprime une tendance aux vues générales des individus. Les attitudes s'acquièrent dès le bas âge par des expériences et des observations recueillies dans les relations quotidiennes avec des adultes importants.

Culture: C'est l'ensemble du comportement, des valeurs, des attitudes et autres particularités d'un groupe donné. Une *sous-culture,* c'est un ensemble perceptiblement distinct à l'intérieur d'un tout plus considérable. Dans le cas des Indiens, les cultures peuvent être considérées comme *a)* des entités en elles-mêmes, ou *b)* des sous-cultures à l'intérieur d'un ensemble canadien plus considérable.

Désaccord culturel: Parfois, lorsqu'il se produit des changements dans quelques parties du système, il n'y a pas moyen de rétablir l'équilibre suivant les processus habituels d'ajustement et d'innovation. On cherche alors certains accommodements non fonctionnels, qui entraînent un état de désorganisation sociale. Dans le présent chapitre, le concept de désaccord ou de désorganisation sociale occupe une place importante. On peut se rendre compte d'un désaccord entre les groupes d'Indiens et de non-Indiens (soit à l'intérieur d'une société plus étendue) et entre les sous-cultures parmi les groupes d'Indiens. Il peut arriver qu'une sous-culture se rétablisse et maintienne son organisation, mais c'est souvent au prix d'un désaccord plus grand avec le groupe culturel majoritaire. Par exemple, l'alcoolisme généralisé parmi certains groupes indiens est un mécanisme de régularisation à l'intérieur de l'organisation sociale de ces groupements indiens. Toutefois, ce processus de régularisation n'est pas fonctionnel: il augmente le désaccord entre la sous-culture et le groupe social majoritaire. En fin de compte, ce processus élargit le désaccord au sein même de la sous-culture.

3. Quelques hypothèses fondamentales

Nous avons établi, au départ, certaines hypothèses qui déterminent les points de convergence de la présente partie de l'étude. Les hypothèses énoncées ci-après se sont révélées pertinentes. Nous avons supposé ce qui suit:

1. L'enseignement, sous quelque forme qu'on le donne, représente une discontinuité d'expérience pour l'enfant indien; cette discontinuité retarde les premiers progrès scolaires de l'enfant.
2. La gravité de cette discontinuité sera influencée par certains facteurs, comme le niveau d'instruction des parents, le milieu économique de l'enfant et le degré d'acculturation de sa communauté. Si ces facteurs ont peu d'influence, on peut s'attendre que le désaccord culturel et l'anomie personnelle soient élevés.
3. Lorsque ces facteurs sont élevés et que les progrès sont faibles, on a supposé que les modes de vie des Indiens sont dominants, qu'on y est fortement attaché et qu'inversement on accorde peu d'importance au mode d'éducation formelle des non-Indiens.

4. Si les non-Indiens ont, envers les Indiens, des attitudes négatives et discriminatoires, on a supposé que le niveau des aspirations des Indiens est bas et qu'ils se font d'eux-mêmes une image avant tout négative.
5. Le degré d'ambivalence ethnique et le manque d'identité ethnique au sein de la jeunesse indienne sont directement rattachés au degré de désorganisation de la communauté indienne.
6. L'absence de personnes instruites au sein des communautés indiennes a tendance à b empêcher les jeunes Indiens d'aspirer à des occupations qui sont inconnues des membres de la communauté.

Ces hypothèses étaient-elles raisonnables?

Les renseignements recueillis nous indiquent que toutes ces hypothèses ont fourni une explication utile au manque de réalisations, aux aspirations peu élevées des jeunes Indiens et à l'image négative qu'ils se font d'eux-mêmes.

1. Il ne fait pas de doute que l'enseignement représente une discontinuité dans la vie de l'enfant indien. Cette discontinuité explique le retard de 80 p. 100 des enfants indiens en première année, de même que le retard moyen de 2.5 années de scolarité pour tous les individus.
2. Cette rupture est directement attribuable à la différence qui existe, dans le domaine de l'éducation, entre les antécédents des parents indiens et ceux des parents non-indiens, et à la différence des aspirations et des processus de socialisation au niveau de l'enfant. La faiblesse économique du milieu se manifeste habituellement par l'exiguïté de la maison, le manque d'hygiène, les déficiences alimentaires et vestimentaires. Elle se manifeste aussi dans le comportement étrange vis-à-vis certaines choses, comme les livres et les disques.
3. Lorsque les cultures indiennes étaient relativement stables, on attachait beaucoup d'importance aux occupations indiennes, de sorte que l'enseignement était négligé. La personnalité et le succès sont définis alors en termes indiens, et l'on peut atteindre à un niveau économique satisfaisant dans des occupations auxquelles les Indiens s'intéressent déjà et qui ne demandent pas de formation scolaire poussée.
4. Les degrés d'aspiration et de réalisation, ainsi que la conception qu'ils se font d'eux-mêmes et de leur identité personnelle, varient en fonction directe des attitudes des non-Indiens envers les Indiens, au sein d'une même communauté.
5. Lorsque la désorganisation sociale d'un groupement indien était avancée, les jeunes Indiens faisaient preuve de beaucoup d'ambivalence quant à leur identité indienne et exprimaient de nombreuses appréhensions quant à l'avenir. L'anomie personnelle semblait élevée.
6. Sauf dans les communautés indiennes qui comptaient des professionnels ou des quasi-professionnels, le jeune Indien aspirait plutôt à une occupation de bûcheron, de pêcheur, ou d'ouvrier non spécialisé, à l'instar des adultes qui l'entouraient.

4. Travaux de recherche connexes

De nombreux travaux de recherche ont été effectués sur l'éducation des Indiens et autres domaines connexes, comme l'éducation des enfants culturellement dépourvus. Nous ne tenterons pas de résumer ici tous ces ouvrages, mais il convient de relever certains points saillants.

En parcourant les ouvrages de recherche, on se rend compte, à la variété des sujets traités, de l'erreur répandue au pays et qui consiste à parler des Indiens comme d'un groupe homogène. On parle de "l'Indien" parce que c'est commode, beaucoup plus que par souci de précision. La famille Athapascane peut avoir ses particularités communes, mais chaque petit groupe d'Athabaskas à travers le pays a des caractéristiques propres. Cette situation se reproduit pour chaque groupe et dans chaque localité. Même si les données sont de nature générale, dans le présent rapport, il ne faudrait pas croire que nos conclusions s'appliquent à tous les Indiens du Canada et que nos recommandations sont utiles dans chaque cas. Il existe des différences locales évidentes, qui obligent à redéfinir localement les problèmes et les solutions.

Ce serait également une erreur d'établir un parallèle entre les cultures indiennes et les cultures des classes urbaines dépourvues, pour la simple raison que les membres des groupes indiens présenteraient les mêmes caractéristiques que les gens de bas-quartiers et les membres de groupes marginaux. Les symptômes et les syndromes semblent être identiques, mais les Indiens et les non-Indiens suivent des cheminements très différents, particulièrement dans l'évantail des solutions de rechange et des décisions d'importance.

En classe, les enfants indiens et les petits non-Indiens des zones de taudis ont le même comportement: ils ne sont pas à l'aise devant la structure scolaire; ils ne savent ce que les maîtres attendent d'eux et ignorent les formalités de l'école; dans les deux cas, ils s'écartent des valeurs normatives de groupe rattachées à la propreté, à l'assistance aux cours et à la ponctualité. Dans les deux cas, on retrouve souvent mauvaise santé, manque d'énergie et sous-alimentation. Les deux font preuve d'incompatibilité cognitive avec leurs semblables des classes moyennes; ils s'expriment difficilement, leur quotient intellectuel est habituellement peu élevé et ils réussissent mal en classe. Les similitudes sont frappantes, mais les causes diffèrent énormément dans bien des cas. Ainsi, plusieurs cultures indiennes ne sont pas dépourvues au sens des zones urbaines de taudis. Il peut arriver, dans des réserves, que les enfants aient eu des expériences enrichissantes par la culture et la langue de leur groupe. Cependant, toutes enrichissantes qu'elles puissent être, ces expériences de bas âge n'ont pas préparé l'enfant aux travaux courants et au travail scolaire.

1.SOCIALISATION: PROCESSUS ET PROBLÈMES

1. Socialisation en bas âge de l'enfant indien

Pour comprendre la situation désavantageuse de l'enfant indien qui entre à l'école, il est nécessaire de voir à quel point les premiers rudiments de socialisation qu'il a reçus diffèrent de ceux qu'ont reçus les jeunes non-Indiens. Pour que la comparaison soit aussi significative que possible, nous avons pris comme le cas d'un petit Indien parlant l'anglais qui vient d'une réserve dotée des services d'eau et d'électricité, mais caractérisée par un revenu peu élevé, des maisons surpeuplées et des familles nombreuses ayant conservé une certaine culture indienne. On suppose que les hommes ont un emploi saisonnier quelconque, mais qu'ils n'ont pas de métiers spécialisés. Les adultes y étant peu instruits, rares sont ceux qui ont atteint la quatrième année d'études. La vie est confinée à la réserve, mais les emplettes se font au village voisin, chez les non-Indiens; les enfants ont fait quelques voyages en ville et dans d'autres réserves.

L'enfant non indien qui sert de point de comparaison, vient d'un foyer de classe moyenne, étant donné que l'école est orientée vers ses besoins, ses valeurs et son développement, et que les rudiments de socialisation reçus lui permettent de s'adapter normalement à la vie scolaire. Cet enfant est issu d'un foyer où il n'y a pas de problème de surpopulation, un foyer qui compte de deux à quatre enfants, dont le père travaille régulièrement, dont les parents ont une instruction de niveau secondaire ou supérieur et où les valeurs sont orientées vers l'accession au statut professionnel par le moyen de l'instruction.

La socialisation est en premier lieu l'affaire du milieu familial, mais, dans un sens plus large, elle fait aussi appel à la société. Les valeurs transmises aux enfants par les parents sont des valeurs acceptées par le groupe social dont la famille est une unité. Les enfants apprennent à répondre aux attentes de la collectivité et à agir en fonction des valeurs auxquelles ils participent.

Chaque groupe social important a des modes de vie fondamentaux et compatibles qui sont rattachés à différentes valeurs culturelles. Ce sont ces différences dans les modes de vie qui soulèvent des conflits lorsque des membres de sous-cultures différentes se rencontrent pour la première fois. L'enfant qui vient d'un milieu social où le temps et la propreté n'ont aucune importance, éprouve de grandes difficultés lorsqu'il est mis en rapport avec des gens pour qui le temps et la propreté sont des valeurs hautement estimables. A moins de pouvoir résoudre ces difficultés, ou qu'un groupe adopte les valeurs

de l'autre, il -y a peu de communication, peu de compréhension, et il se crée des antagonismes. Étant donné que les valeurs fondamentales s'effritent rarement par simple contact, qu'on s'y cramponne même davantage devant une menace, il y a toujours risque de conflit.

La socialisation est en premier lieu le mécanisme par lequel l'individu apprend un rôle qui lui permettra de vivre confortablement dans sa propre société et de transmettre aux autres les principales valeurs de cette société. C'est de cette façon qu'est maintenu l'ordre social. Par nécessité, les rôles essentiels sont attribués aux adultes: les enfants doivent les acquérir. L'individu peut aspirer à une foule d'autres rôles, il peut même en inventer pour sa propre satisfaction. Pour tous les enfants, les rôles essentiels s'acquièrent à l'intérieur du cercle familial, puis à l'intérieur du cercle plus étendu du groupement social. A mesure que l'enfant grandit et se développe, il assume d'autres rôles, face à des situations nouvelles. Pour la plupart des enfants, il n'y a pas rupture entre ces situations nouvelles et les anciennes: ils ne font qu'étendre la portée de leur rôle, plutôt que d'en assumer un nouveau. Par exemple, l'enfant qui arrive à l'école sait déjà, jusqu'à un certain point, ce que c'est que d'être étudiant, mais s'il se trouve en face d'une structuration nouvelle sous bien des aspects, à laquelle il doit adapter son comportement. Il y a continuité avec les anciens modes de vie. Pour l'enfant indien, l'école est un phénomène entièrement nouveau: les éléments de culture sont nouveaux; il ne trouve pas, à l'école, certaines façons d'apprendre auxquelles il était habitué. L'enfant indien doit donc surmonter les problèmes découlant des nouvelles façons d'apprendre et acquérir un nouveau rôle dans un milieu qui ne lui est pas familier.

2. Facteurs déterminés par le milieu, en socialisation

Il n'est pas facile de déterminer l'action réciproque des facteurs sociaux et évolutifs, ainsi que leurs répercussions sur le rendement intellectuel et les progrès scolaires. Le taux élevé des échecs, des abandons et du chômage, ainsi que les difficultés apparentes d'adaptation personnelle, montrent que l'école ne réussit pas tellement bien à préparer les étudiants à vivre dans une grande société. Il est bien manifeste que les enfants des réserves diffèrent considérablement, dans leurs façons de parler et de penser, des enfants provenant de foyers de classe moyenne. Si l'on n'admet pas ces différences et si l'on n'en tient pas compte, il ne fait pas de doute qu'on met l'enfant de la réserve à dure épreuve en l'obligeant à se modeler sur la majorité et à se mesurer en fonction de ses normes. Il importe donc de déterminer les facteurs qui concourent à ces différences et d'en déterminer la valeur fondamentale, tout en reconnaissant que ces considérations, dans l'état actuel de nos connaissances n'ont forcément qu'une valeur spéculative.

Même si le milieu de la classe moyenne ne remplit pas toujours et entièrement les conditions favorables à un développement maximum, il nous paraît, de façon générale, plus avantageux que le milieu autonome de la réserve. Ce sont les différences essentielles entre les stimulants valables du milieu de la réserve et ceux du milieu de classe moyenne, de concert avec les buts et les moyens spécifiques de la socialisation, qui expliquent les différences dans les attentes, dans les attitudes, dans les façons d'apprendre et dans les réalisations à l'école. Voici quelques-unes de ces différences essentielles:

Le milieu physique	*Indien*	*Non-Indien*
Logement	Habituellement surpeuplé. Les enfants partagent le même lit, Manque d'intimité. Rareté de l'ameublement. Maison souvent mal tenue, peu attrayante, sans peinture et délabrée.	Rarement surpeuplée. Chambre commune parfois, mais non le lit. Possibilité d'intimité. Meubles suffisants, habituellement propres. Maison attrayante et habituellement peinte.

Aliments	Généralement mal choisis et souvent insuffisants. Manque de diversité et d'apprêt. Repas suivant la faim, plutôt que suivant un horaire. Manque fréquent de lunch pour l'école,	Parfois mal choisis, mais rarement insuffisants. Repas variés, habituellement préparés par un adulte et servis en commun. Les lunches d'écoliers sont suffisants et bien préparés.
Vêtements	Habituellement insuffisants et en mauvais état; souvent malpropres ou non repassés. Souvent obtenus par marchandage, dans des ventes d'aubaines de mauvaise qualité.	Habituellement suffisants et en bon état; toujours lavés et repassés. Ce sont parfois des aubaines, mais de bonne qualité et en bon état.
Petites choses	Peu de jouets. Quelquefois la télévision, mais peu de livres et de revues pour les enfants. Quelques disques parfois, mais peu d'habitude aux ciseaux, aux crayons et pâtes pour se fabriquer des jeux. Pauvreté de l'ameublement et des objets utiles à une foule d'expériences.	Souvent surabondance de jouets. L'enfant a d'habitude ses propres livres et disques; il a accès à ceux des adultes. Usage considérable de pâte, crayons, ciseaux pour fabriquer des jeux. L'enfant a ses propres jeux d'ustensiles ménagers ou se sert de ceux de la maison.

Conséquences

Logement—Il n'est pas facile de déterminer à quel point des normes minimales de logement peuvent influer sur la croissance et le développement. Le manque d'intimité, par exemple, est compensé par la chaleur du rapprochement avec les parents et par l'absence de ce sentiment d'isolement qui s'empare souvent d'un enfant confiné à sa chambre, privé de la chaleur et de l'intérêt des adultes qui constituent son monde immédiat. Ce manque d'intimité permet aussi de participer à l'expérience humaine à toutes ses étapes et dans toutes ses nuances, y compris les querelles d'ivrognes et autres incidents du même genre, mais elle signifie aussi manque d'espace pour étudier et pour garder ses effets personnels, comme les livres et les vêtements, et manque de sommeil pour les enfants qui vont à l'école.

Aliments—Quel que soit l'enfant, une alimentation insuffisante est éventuellement cause de léthargie et de ralentissement des facultés qui déterminent le rendement et les résultats scolaires. Dans les foyers indiens, le manque d'horaire fixe pour les repas signifie souvent que l'enfant arrive à l'école sans déjeuner; si, par surcroît, l'enfant n'apporte pas son lunch, la journée peut lui paraître interminable et exténuante: sa capacité d'apprendre est grandement réduite.

Vêtements—La question du vêtement n'a pas de rapport direct avec le progrès scolaire, mais elle a des répercussions considérables sur l'assiduité, sur la personnalité sociale et la conception psychologique, au point de finir par gêner le progrès scolaire. Les enfants indiens attribuent souvent leurs absences au fait qu'ils manquaient de vêtements ou qu'ils n'avaient pas de vêtements propres, ou encore que personne ne s'était levé pour donner des vêtements au plus jeune. Aucune de ces excuses ne peut être invoquée par l'enfant non-indien de classe moyenne, qui n'a pas à s'inquiéter de la suffisance ou de l'état de ses vêtements, chose dont ses parents s'occupent. Les enfants indiens sont souvent l'objet de moqueries en raison de leur accoutrement. Dans les classes plus avancées, les filles en particulier trouvent que leur tenue vestimentaire tranche tellement sur celle de leurs compagnes non-indiennes qu'elles s'en trouvent gênées et préfèrent rester à la maison, plutôt

que de fréquenter l'école. Ces facteurs deviennent encore plus aigus vers la fin du cours élémentaire et au début du secondaire, alors qu'il est si important d'avoir bonne apparence pour être accepté en société.

Petites choses—Pouvoir disposer de menus objets, procéder à des expériences de manipulation, d'exploration et de création tout en s'amusant, tout cela est de nature à stimuler le développement. Les concepts se raffinent et se précisent en face d'un étalage d'objets et par des expériences auxquelles les adultes peuvent apporter les correctifs nécessaires. Si le monde de l'enfant est vide de petites choses, l'enfant manque souvent de stimulant, car il n'a pas l'occasion d'apprendre les éléments constitutifs des choses, leur destination et la manière de les différencier les unes des autres. Par exemple, le petit Indien qui arrive à l'école en ignorant tout des ciseaux et des crayons, doit d'abord se familiariser avec ces objets, acquérir l'adresse musculaire voulue pour s'en servir de différentes façons et apprendre le nom des couleurs. Le jeune non-Indien qui possède déjà ces connaissances, est prêt à apprendre à écrire et même à lire. Le petit Indien, lui, doit faire du rattrapage. Quelle importance peut avoir le potentiel de chacun, si l'enfant n'a pas les moyens de développer ses talents et ses aptitudes?

Le milieu psychologique

Tout enfant qui est privé de stimulants ne réussira probablement pas à développer ses diverses aptitudes. Les enfants indiens reçoivent une stimulation, mais la variété des stimulants se limite à un horizon étroit, en comparaison de celui de la plupart des enfants non-indiens. Cette privation a des répercussions sur la faculté perceptive, le degré d'attention, les façons d'apprendre et les relations avec les adultes, qui apportent normalement les correctifs nécessaires, déterminent les objectifs à atteindre dans l'accomplissement des tâches, les récompenses et les punitions, et qui, à beaucoup d'égards, sont une source de réconfort. La méthode de symbolisation par le language est aussi subordonnée aux relations avec les adultes. Les attitudes et l'orientation d'esprit, pour ce qui est des connaissances, s'établissent dès le bas âge par une action réciproque avec les adultes. Le milieu psychologique des enfants indiens et celui des enfants non-indiens diffèrent de bien des façons. Voici quelques exemples:

Facteurs psychologiques	*Indien*	*Non-Indien*
Attitudes envers l'enfant	Dès que l'enfant marche, il est considéré comme une personne. Il a relativement toute liberté de créer et d'explorer son milieu. Il acquiert le sens de l'indépendance et de l'autonomie. Il reçoit des adultes peu de stimulants et de corrections.	Les parents surveillent et dirigent l'enfant et le gardent sous leur tutelle pendant toute l'enfance. Pas d'autonomie et peu d'occasions d'indépendance. Les adultes interviennent constamment dans ses agissements.
Intérêt des parents pour l'instruction	Les parents ont peu de formation académique, manquent d'orientation et ne peuvent enseigner à leurs enfants des métiers précis. Ils consacrent peu de temps à leur apprendre à marcher et à parler. On encourage quelque peu l'enfant à suivre l'exemple du père ou de la mère dans des travaux se rapportant à la vie de la réserve,	Habituellement, les parents ont une formation secondaire et pensent à préparer l'enfant pour l'école. On prend le temps de montrer à l'enfant certains trucs qui l'aideront à l'école. On apprend vite à l'enfant à marcher, à parler tôt et correctement. On encourage l'enfant de bien des façons: expéditions, courses d'emplettes, visites, etc.

Pratique et amélioration de l'élocution	Les conversations entre enfants et adultes sont limitées. On répond aux questions par monosyllabes. Parfois, la coutume veut que les enfants se taisent en présence des adultes. Les parents parlent souvent une langue incorrecte et pauvre en vocabulaire. Certains enfants ont l'occasion d'entendre des récits riches en images et couleurs, mais personne ne fait la lecture à l'enfant.	Les conversations sont souvent prolongées. Les réponses détaillées sont aussi fréquentes que les mono syllabes. La façon dont l'enfant s'exprime et désigne les choses peut être corrigée d'une manière logique. La langue parlée par les parents est généralement correcte et variée. Souvent on fait la lecture à l'enfant, qui possède ses propres livres.
Les punitions et l'instruction	On laisse l'entant faire ce qui lui plaît, quand il le veut. Il est rarement récompensé ou puni pour l'étude d'une matière déterminée, bien qu'on l'approuve s'il remplit une tâche correctement à la suite d'un essai et de la constation de ses erreurs. Le temps n'est pas un facteur: s'il le veut, il peut prendre la matinée pour se vêtir. Si l'enfant entreprend quelque chose qu'il ne peut achever, on ne le presse pas de le terminer.	On presse l'enfant d'essayer des choses qu'il a intérêt à connaître, qu'il s'y intéresse ou non. Qu'il apprenne ses leçons ou non, on le récompense s'il fait des efforts. Le temps est un facteur: "Vois comme tu peux t'habiller vite". On insiste pour que l'enfant entreprenne des travaux et qu'il les termine.
Vie journalière et instruction	Les choses routinières sont facultatives et souvent inexistantes, Les repas sont servis sur demande. L'heure du coucher varie selon qu'on a sommeil et qu'on est occupé ou non. La vie est centrée sur l'adulte et l'enfant doit s'y adapter.	Les programmes sont rigides. Les repas et le coucher suivent un horaire strict. La vie est plutôt centrée sur l'enfant que sur l'adulte, en ce sens que l'activité des adultes ne modifie pas l'heure du coucher de l'enfant.
Discipline	La discipline est relâchée; elle est avant tout protectrice. On punit rarement l'enfant. Durant l'enfance, on exige rarement que l'enfant se conduise selon son âge. A mesure que l'enfant grandit, on le tourne en ridicule s'il ne répond pas aux attentes, mais on lui laisse beaucoup de latitude. L'idée d'autonomie lui permet de prendre ses propres décisions.	La discipline est rigide et vise un peu trop à la protection. On exige que l'enfant se conduise selon son âge et on lui permet peu de décisions. Les travaux journaliers sont surveillés par les adultes. L'enfant est puni s'il ne se conforme pas aux exigences des adultes.

Facteurs divers

Intérêt économique des enfants	Les enfants sont souvent intéressés aux besognes courantes et aux objectifs économiques des parents, ce qui signifie souvent: déplacements saisonniers, garde des bébés pendant que la mère travaille, aide à la pêche et à la cueillette des fruits. Si la mère est malade, les aînés prennent souvent charge de la famille. Selon le niveau économique de la réserve, l'enfant peut avoir à transporter l'eau, le bois, etc.	Les enfants s'intéressent rarement aux objectifs économiques des parents. Le mode de vie est stable, régulier et sédentaire. Les enfants n'ont pas à se préoccuper de la stabilité économique de la famille. Les besognes du ménage reviennent rarement à l'enfant. Quand la mère est malade, on mande habituellement un adulte de l'extérieur.
Vie familiale en général	Souvent instable; le père peut s'absenter pendant de longues périodes. En certains cas, conifits et désaccords se multiplient, Advenant des périodes d'ébriété, l'enfant est laissé à lui-même pendant plusieurs jours. Plus ces périodes sont longues, moins on se soucie des enfants.	Généralement stable. Le père est au foyer la plupart du temps. Il y a désaccord dans plusieurs foyers, mais dans la plupart des cas, on évite les scènes de colère, surtout en présence des enfants. Les enfants ne sont pratiquement jamais laissés à eux-mêmes.

Conséquences

Les privations du milieu peuvent avoir pour effet de réprimer l'épanouissement de l'individu, dans le cas de certains métiers et de certaines aptitudes. Ceci s'applique aussi bien à l'enfant de classe moyenne, qui est contraint à des besognes et à un règlement rigoureux, qu'à l'enfant indien, dont les privations empiriques relèvent de diverses causes. Ces privations ne veulent pas nécessairement dire que les enfants déficients ne seront pas capables d'apprendre un métier, mais plutôt que s'ils doivent l'apprendre pendant la période idéale de développement, ils y mettront plus de temps, pour autant qu'ils en aient la chance.

Intérêt des parents à l'égard de l'instruction — L'état d'esprit des parents non-indiens par rapport aux modalités de l'enseignement et leurs connaissances des exigences du régime d'enseignement scolaire laissent supposer que leurs enfants adopteront des méthodes d'apprentissage qui pourront être adaptées à leur régime d'écoliers. Chez les parents indiens, cet état d'esprit n'existe pas, et comme le temps manque pour s'occuper de chaque enfant en particulier, il est moins probable que le petit Indien puisse adopter des méthodes d'apprentissage qui soient compatibles avec l'école. En raison du manque de correction et de la rareté des objets, l'enfant indien a peu d'occasions d'établir des distinctions perceptives et conceptuelles; son expérience est limitée aux objets qui sont familiers à la plupart des enfants. Prenons, par exemple, l'enfant non-indien qui joue avec un jeu de blocs: il apprend à distinguer la notion d'espace, à discerner les couleurs et les dimensions. Ses parents l'aident et le corrigent s'il prend une couleur pour une autre et s'il cherche à élever une structure pour laquelle les blocs ne conviennent pas. Il apprend aussi à distinguer des jouets qui lui sont familiers, soit par le toucher ou par l'enseignement direct des parents, qui lui disent: "Oui, ça c'est du caoutchouc. Non, ça c'est du bois". Ces aptitudes aident énormément l'enfant qui apprend à lire et à écrire, et l'école prend pour acquis que tous les enfants les possèdent à leur entrée à l'école.

Pratique et amélioration de l'élocution — Pour apprendre, à l'école, il est indispensable de savoir s'exprimer. L'enfant habitué aux livres, qui a conversé avec les adultes, qui a un vocabulaire étendu et qui connaît le sens des mots, est nettement plus avantagé que celui qui n'a pas l'expérience de la conversation, qui ne connaît pas les livres et qui a appris l'anglais (ou le français) auprès d'adultes dont c'était la langue seconde.

Dans ce dernier cas, l'enfant n'a pas acquis la formation auditive voulue pour apprendre à lire, parce qu'il n'a pas eu les corrections nécessaires. Comme on s'est rarement adressé à lui directement, son niveau de sensibilité et de réaction aux stimulants extérieurs peut être inférieur à celui de l'enfant de classe moyenne. Ceci représente pour lui une difficulté de plus lorsqu'il s'agit d'apprendre à lire. Etant moins sensible aux influences extérieures, il est moins réceptif aux observations, aux corrections et aux objets d'attention, toutes choses qui ont un rapport évident avec les méthodes d'enseignement scolaire.

Les punitions dans l'enseignement ont pour but d'amener l'élève à adopter une certaine attitude vis-à-vis l'apprentissage, y compris la réponse aux attentes de l'instituteur et la capacité de comprendre et de déchiffrer les indications fournies. Le petit non-Indien d'âge préscolaire que l'on récompense parce qu'il "essaie", qu'on encourage à terminer une besogne, à qui on fixe un délai d'exécution, n'a pas de difficulté, en général, à saisir ce que demande l'instituteur et à y répondre. Par contraste, le petit Indien n'a pas eu cette préparation préscolaire; il ne partage pas les mêmes dispositions que ces camarades à l'égard des demandes et des attentes de l'instituteur. Il doit donc apprendre à faire un travail, qu'il y soit ou non intéressé, à le terminer dans un délai prescrit et à accepter les punitions, s'il ne se conforme pas aux directives données. Tous ces facteurs entravent l'exécution réelle du travail assigné. ils diminuent aussi la motivation. Quand l'enfant est puni parce qu'il ne répond pas aux attentes, quand ses espoirs de devenir compétent sont constamment déçus, il cesse simplement de s'appliquer.

Discipline — Par la surveillance qu'il reçoit à la maison, par les horaires quotidiens qu'on lui impose, l'enfant de classe moyenne est bien préparé à se conformer aux exigences de l'école. L'enfant indien est habitué à plus de liberté, plus d'indépendance. Presque dès le début, il éprouve des difficultés à l'école: il doit apprendre à respecter l'horaire, à rester inactif, à répondre aux demandes de l'instituteur et à terminer son travail. Il peut aussi lui arriver d'être puni pour la première fois de sa vie, sans trop comprendre pourquoi. Ici encore, avant d'apprendre quoi que ce soit d'autre, il doit apprendre les comportements qu'on attend de lui.

Vie familiale en général— L'activité courante de l'enfant de classe moyenne est orientée vers son bien-être. Elle doit lui assurer, de façon réglée, la nourriture, le sommeil et l'exercice suffisants. Ces dispositions contribuent toutes à ses succès scolaires. Par comparaison, l'enfant indien souffre souvent de la faim et manque de sommeil. Comme il doit partager les inquiétudes économiques de la famille, il est souvent absent ou en retard. De plus, l'exemple du père qui s'absente fréquemment, vient renforcer l'image que l'enfant se fait d'une occupation, la notion qu'il a du succès; le rendement et la motivation de l'enfant à l'école peuvent s'en trouver diminués.

De ces constatations il ressort que l'enfant indien peut difficilement comprendre le milieu scolaire et s'y adapter, et que le personnel de l'école comprend mal cet enfant et ses difficultés. Dès le premier jour d'école, l'enfant indien n'obtient que peu de succès; il est frustré de bien des façons. Comme il ne sait exprimer sa confusion ou son défaut d'entendre, il a peu de chance de trouver la solution de ses problèmes. Les instituteurs et les compagnons aidant, il commence à se faire de lui-même une image négative. Le processus de désaffection commence à s'implanter fermement, pour atteindre au négativisme et au désespoir vers la cinquième ou la sixième année. Les parents désirent sûrement que leurs enfants réussissent, mais ils ne savent pas comment concrétiser leurs aspirations. Les carences en éducation augmentent avec l'âge.

Même si la comparaison descriptive entre la situation de l'indien et celle de l'enfant de classe moyenne nous paraît odieuse, on peut trouver dans le milieu indien de nombreux facteurs positifs. Malheureusement, ces valeurs positives ne semblent pas correspondre aux

exigences de l'école et ne comptent guère comme facteurs préparatoires à la formation scolaire. Ainsi, le sens aigu de l'autonomie et de l'indépendance et la force de caractère acquis par les jeunes enfants indiens dans leur propre milieu, ne semblent leur apporter aucune confiance en eux-mêmes dès qu'ils se sentent accablés par les exigences d'un régime scolaire rigide. Le peu qui en reste s'évanouit rapidement lorsqu'on insiste sur la conformité du comportement. C'est là une situation regrettable car, à son entrée à l'école, l'enfant a envers l'école des attitudes positives, ou tout au moins neutres, qui sont bientôt remplacées par des attitudes négatives. L'école est le seul organisme à pouvoir changer la situation, mais on ne peut la blâmer entièrement de n'y avoir pas réussi. Les grandes sociétés permettent difficilement à l'école de procéder à des expériences, elles encouragent peu la spécialisation des instituteurs et font peu de recherche pour dépister les problèmes particuliers aux enfants de milieux très variés qui se présentent en toute confiance pour se faire éduquer, et qui, quelques années plus tard, quittent l'école sans instruction et sans espoir.

3. Le processus de désaffection

L'une des remarques les plus fréquemment entendues à propos de la jeunesse indienne, c'est le sentiment de désaffection qu'ils éprouvent tant à l'égard de leur propre culture qu'à l'égard de la culture non-indienne. Si l'on considère souvent ces remarques comme des observations gratuites, on est forcé de conclure que la majorité de cette jeunesse vit dans une zone grise dont elle ne peut s'échapper.

La plupart des adultes et nombre de jeunes expriment un sentiment d'impuissance. Les adultes disent: "Nous avons ait à ces gens ce que nous voulions, mais ça n'a rien changé", et encore "Les fonctionnaires du gouvernement font ce qu'ils veulent", et "On ne peut rien y faire". Ces remarques entendues dans leur contexte indiquaient que, dans une foule de cas, les Indiens avaient une idée très nette de la manière de régler des questions précises, mais que le fait d'exprimer leur opinion ne modifierait en rien la décision définitive. Les opinions émises par les jeunes écoliers revenaient à dire: "Les Indiens ne font jamais rien de bien, alors à quoi bon? "et ils avaient depuis longtemps renoncé à agir. Ce sentiment d'impuissance résulte d'un manque de succès, d'un manque de motivation, d'aspirations peu élevées et de l'incapacité d'évaluer ses propres possibilités. Le manque d'effort laisse présager l'insuccès et confirme le sentiment d'impuissance. Il en résulte finalement une sorte de blocage, ainsi qu'un fort sentiment de désaffection à l'égard des gens et des événements.

On voit difficilement comment sortir de ce cercle vicieux. Les Indiens se sont habitués à laisser aux autres le soin de prendre les décisions, de sorte qu'il leur répugne de réclamer le respect de leurs prérogatives. De façon plus courante, les parents acceptent en silence l'intégration de l'enseignement, puis font avorter le projet en gardant les enfants à la maison sous une foule de prétextes. De fait, la non-fréquentation scolaire s'expliquerait, en somme, par le fait qu'ils ne veulent pas intégrer leurs enfants à tel moment précis, de telle façon ou à tel âge.

Se fondant sur des expériences probantes, l'Indien ne s'attend guère à pouvoir régler sa vie comme il l'entend. Pour que cela change, il faut que les enfants commencent dès le bas âge à accepter la responsabilité de leur propre vie et de leurs propres affaires. Tout changement dans les contrôles administratifs, même ceux qui concernent les enfants du cours élémentaire, est de nature à les aider dans ce sens.

Au niveau secondaire, l'étudiant indien a peu confiance en son aptitude à décider de son avenir. il n'est pas habitué à prendre des décisions. il connaît mal la gamme des solutions qui s'offrent à lui; il a donc tendance à se contenter d'accepter ou de rejeter les suggestions faites par les instituteurs ou les surintendants. La plupart des élèves des classes avancées et des cours de formation professionnelle ont déclaré que s'ils sont venus suivre le programme à Vancouver, c'est que "l'agent a dit que je devrais" ou que "l'agent a laissé entendre que ce serait une bonne idée". La plupart du temps, les étudiants n'avaient pas pensé à cela eux-mêmes; ils n'avaient aucune idée de ce qui les attendait, d'où le grand nombre d'échecs ou d'abandons dus à un manque d'intérêt et d'engagement. Une autre personne avait pris pour eux une décision qui ne leur disait rien.

Pour les Indiens qui voient leur propre société en pleine évolution et qui n'entrevoient aucune solution de rechange propre à remplacer les anciennes valeurs, ils éprouvent un fort sentiment de dérive et d'isolement. La jeunesse aspire à certains objectifs de la société non indienne, mais elle n'a pas les moyens de les réaliser. Elle attache beaucoup d'importance aux objectifs impossibles, mais n'en accorde guère à ceux qui peuvent être atteints à l'intérieur de la culture indienne. Quand les jeunes prennent conscience de cette attitude contradictoire (souvent vers la 5e année d'études), la motivation tend à s'amenuiser, l'ambivalence augmente et le processus de désaffection pour la société non-indienne s'amorce pour de bon. Dès lors, les réussites se font plus rares, le taux d'abandon s'accroît, de même que l'anomie personnelle.

Dans les circonstances décrites ci-dessus, le processus d'autoaliénation semble commencer assez tôt chez le jeune Indien, pour atteindre son apogée vers la ~e année d'études. Après une enfance généralement protégée, choyée et émotionnellement chaude, le jeune Indien arrive à l'école. il y apprend qu'il est un être "différent" et que cette différence explique les réactions négatives des autres à son endroit. Son comportement particulier ne concorde pas avec ce que l'école demande. On le punit ou on le ridiculise s'il néglige de se comporter selon le désir des autres. Se sentant dépendant des autres pour ses récompenses, il commence à se forger une idée de l'élève idéal, qu'il ne peut probablement pas devenir mais qu'il retrouve chez certains autres enfants. Il apprend alors qu'il ne peut atteindre cet objectif idéal pour des raisons qui lui échappent. Mettant en doute la valeur de sa qualité d'Indien, il s'accroche à l'image idéale de l'étudiant non indien. L'écart entre l'idéal et la réalité lui laisse un sentiment d'autoalinénation, de même qu'un sentiment très vif de désaffection à l'égard de la grande société. En classe, on attache si peu d'importance à ce qu'il est ou à sa culture; les récompenses qu'il attend sincèrement viennent si rarement. Les échecs se suivent jusqu'à ce que la motivation, l'auto-image, les aspirations et les réalisations se transforment à l'avenant.

Aspirations et désaffection

De façon générale, les jeunes Indiens ont formulé leurs aspirations en termes simples. Ils désirent s'instruire pour obtenir un emploi. Rares sont ceux qui connaissent le genre d'emploi qu'ils recherchent, et plus rares encore ceux qui connaissent les autres solutions qui s'offrent à eux ou les normes d'instruction exigées pour accéder à des emplois déterminés. Cette dichotomie entre l'idéal et le réel a été mise en lumière par les réponses apportées à des questions comme celles-ci, "Qu'aimeriez-vous faire à la fin de vos études? "Certains répondaient: "Un médecin, un avocat, ou un ingénieur". "Qu'allez-vous faire en sortant de l'école? "D'aucuns répondaient: "Je serai pêcheur, bûcheron, mécanicien, coiffeur, aide-infirmière", ou mentionnaient d'autres occupations typiquement indiennes ou du moins conformes à leurs habitudes.

Avant d'énoncer leurs aspirations, nos informateurs déclaraient: dans presque chaque cas, "Si c'était possible" ou "si je finis mes études." La plupart des jeunes ont exprimé le désir de terminer leurs études secondaires, quelques-uns projetaient de poursuivre au-delà de la 10e année, mais très peu ont parlé de l'université.

De façon générale, ces informateurs ne connaissaient pas d'Indiens qui remplissaient les rôles auxquels ils aspiraient; en réalité, ils s'attendaient de faire ce que font les Indiens: la pêche, la coupe du bois, ou rien du tout. On avait peu d'espoir d'obtenir effectivement un emploi chez les non-Indiens. Faute de perspectives optimistes, leur instruction n'avait aucun but et enlevait à la vie son sens positif. Pour les jeunes Indiens, le milieu non indien était incertain et leurs chances d'y trouver un emploi étaient minces. Leurs aspirations tendaient à refléter les réalités de leur milieu, où l'on n'exerce presque jamais une occupation idéale et où l'on peut pratiquer le métier de son choix sans instruction.

Le sentiment de désaffection parmi la jeunesse indienne semble remonter à des générations. Les personnes très âgées ont perçu les changements survenus dans la vie de la réserve, mais elles n'en ont pas été personnellement atteintes. Elles finissent leurs jours à l'abri de leur régime traditionnel et à l'écart des changements. La génération des parents ne se sent pas

en aussi grande sécurité. Dépourvus de personnalité au sein même de la société indienne, ils n'ont pas réussi davantage dans la société des non-Indiens. Ils déplorent avec amertume le manque de facilités d'instruction, décriant en même temps le manque d'emplois, s'accrochant farouchement à la conviction que l'instruction donne à leurs enfants des emplois et une vie meilleure. Par contre, aux yeux de certains d'entre eux qui ont suivi toute une génération d'écoliers, l'instruction ne garantit ni l'emploi ni une vie meilleure. La jeunesse d'aujourd'hui est le produit des espérances et des conceptions propres des parents. Elle grandit dans un milieu psychologique qui reflète un sens aigu de défaite et d'hostilité pour les non-Indiens. Tout à la fois, elle se dit confiante et espère que l'instruction apportera de l'emploi et une vie meilleure. Combinés à leur propre sentiment de désaffection à l'égard de l'école, ces deux points de vue leur laissent peu d'espérance d'atteindre pareils objectifs. L'identification aux parents, la désaffection et l'absence de normes, le manque de confiance en leur capacité de franchir les obstacles, tout cela réuni a pour conséquence de confirmer l'échec prévu. Parfois, les aptitudes et la motivation ne font pas défaut, au début, mais elles sont vite étouffées et la défaite devient inévitable. Le syndrome s'installe tôt dans la vie, prend toute son importance dès la première année d'école, fait son oeuvre et s'estompe entre la 5e et la 8e année. Les obstacles à la réussite doivent disparaître avant que l'enfant ne se rende compte de l'écart qui existe entre les objectifs et les moyens de les réaliser. Pour qu'il y ait quelque espoir de succès, il faut donc que l'enfant indien acquière une expérience différente de celle qu'il a en arrivant à l'école.

4. Valeurs et éducation: effets de l'ignorance

Dans certaines communautés indiennes, on place la formation scolaire bien bas dans l'échelle des valeurs. Il est donc important de comprendre les origines et le cheminement de cette dévalorisation, afin de découvrir si elle découle d'un phénomène social d'ignorance, ou de trouver les institutions que le milieu a mis en oeuvre pour remplacer la formation scolaire.

Pour quelques communautés de pêcheurs et de trappeurs, le temps passé à l'école nuit à l'avenir d'un bon pêcheur et d'un bon trappeur. On peut appliquer la même conception de l'école aux communautés où la pêche commerciale peut constituer un moyen de gagner sa vie. Le temps passé à l'école peut être considéré comme du temps perdu pour les choses importantes et essentielles à la vie. Les adultes ne se sont d'ailleurs pas gênés, dans ces communautés, pour faire remarquer que l'enfant n'apprenait à l'école rien d'utile. Rien de surprenant que les enfants de ces communautés soient impatients de quitter l'école. Il faut cependant faire une exception de la communauté indienne où la pêche commerciale assurait un niveau de vie élevé, une bonne maison, de bons vêtements, des voitures, des réfrigérateurs, des congélateurs et des téléviseurs. Les familles appartenant à ce groupe souhaitaient que les jeunes terminent au moins leur cours secondaire, mais elles n'y exerçaient aucune sanction contre celui qui abandonnait l'école. On retire souvent les adolescents de l'école pour les associer à la préparation de la saison de pêche. Dans cette communauté, on fait aussi métier de bûcheron comme travail d'appoint. Les jeunes s'accordaient à dire qu'on devrait terminer ses études secondaires, mais chacun d'eux se proposait de laisser l'école aussitôt que possible afin d'obtenir un emploi comme bûcheron ou pêcheur.

Dans les milieux où l'économie est centrée sur la chasse et le piégeage, les adultes ont exprimé des inquiétudes quant aux chances de succès de leurs enfants dans des occupations indigènes. Du reste, il leur semblait peu probable que leurs enfants puissent se trouver un emploi en milieu indien, étant donné l'absence de possibilités à cet égard.

Les gens admettent volontiers que l'instruction est importante et utile, et qu'elle est indispensable à quiconque veut obtenir un emploi. En réalité, le comportement et les conversations de tous les jours indiquent clairement que les Indiens, comme groupe, n'attachent guère d'importance à l'éducation. Rares sont ceux qui connaissent de leurs congénères ayant obtenu un emploi *parce qu'ils* sont instruits. Rares sont ceux qui entrevoient la possibilité de travailler dans un milieu non-indien, et les jeunes de ces communautés partagent les mêmes idées que leurs parents. ils sont prêts, en parole, à terminer leurs études secondaires, mais ils admettent aussi qu'ils vont quitter l'école à la première occasion, et sûrement avant la 10e année.

Il existe aussi un effet social de l'ignorance. Dans certaines communautés, on insiste énormement pour que les gens se conforment à des normes, plutôt que de se distinguer les uns des autres. Dès que les individus arrivent à un niveau jugé acceptable, il peut se produire deux choses: ou bien l'individu est persuadé de revenir à un niveau normatif, ou bien il quitte le groupe. Cette uniformisation influe sur l'éducation. Dans un cas, les jeunes ont affirmé ne pas vouloir poursuivre au-delà de la 8e année. Dans cette région, la seule personne qui avait fait des études plus avancées était dénigrée de façon systématique, "parce qu'elle se pense trop intelligente et commence à se comporter comme les Blancs". Dans d'autres cas, les étudiants d'un pensionnat ont indiqué qu'ils étaient l'objet de sarcasmes de la part "des enfants qui avaient quitté l'école et qu'ils avaient le sentiment d'être affreux". D'autres étudiants qui avaient quitté la réserve ont affirmé qu'ils n'étaient plus les bienvenus à la maison, parce que leur instruction les avait rendus "différents". C'est payer bien cher une année d'école. Quand les jeunes doivent subir ces pressions, en plus de devoir aller à l'école, ils préfèrent abandonner leurs études à peu près au même moment que leurs confrères et les autres membres de la réserve.

Ajoutons que les aînés admettent difficilement que la jeunesse puisse devenir instruite. Le "leadership" de la réserve a tendance à glisser aux mains d'hommes plus jeunes et partiellement instruits. Dans le cas de plusieurs conseils, le secrétaire a fait sa 8e année et possède même une certaine formation pour les travaux de secrétariat et de commerce. Pour la génération adulte partiellement instruite, qui n'a d'autre chance de s'exprimer que dans sa propre communauté, l'instruction avancée de la jeunesse constitue une menace. On incite les adolescents à s'instruire, mais non au-delà d'un certain point. Le processus laisse entrevoir un effet social de l'ignorance, en vertu duquel la génération actuelle maintient son autorité en laissant les jeunes s'instruire jusqu'à leur propre niveau, mais pas beaucoup plus. Ce processus n'est pas efficace dans toutes les régions, car il existe plusieurs réserves où le contrôle social est faible, où les jeunes n'ont pas ou guère de respect pour les autorités indiennes, et où règne le chaos. Dans ces régions, les adultes ont tendance à imputer ce manque de respect au niveau élevé d'instruction.

Il ne fait pas de doute que l'éducation de la jeunesse engendre des tensions dans la plupart des communautés indiennes. L'écart de compréhension s'élargit d'une génération à l'autre, parce que chacune se développe à un rythme différent et souvent dans des direction différentes. Les écoliers demandent de plus en plus de meilleures vêtements, des lunches, des objets personnels à la maison, à mesure qu'ils prennent conscience des différentes façons de vivre et qu'ils poursuivent leur expérience scolaire. Par exemple, les étudiants des pensionnats disent ne pas aimer partager les lits et les vêtements, ne pas aimer la nourriture lorsqu'ils retournent dans la réserve pour l'été. Les parents se sentent blessés et pensent que leurs enfants ne les aiment plus ou ne les respectent plus. Et c'est à l'instruction que les parents attribuent ce désaccord. L'éducation a engendré de nouveaux besoins que les parents, dans la réserve, ne peuvent satisfaire, d'où des conflits nouveaux. Ces conflits ne semblent pas se produire lorsque les installations scolaires sont rudimentaires et le niveau d'instruction peu élevé. En pareils cas, du point de vue de l'Indien dans sa communauté, l'effet social de l'ignorance est positif.

5. Les écoles et les minorités

Historiquement, les écoles publiques ont eu tendance à mettre en relief et à propager les valeurs culturelles propres à la majorité de classe moyenne. La classe supérieure n'a pas été menacée par cette accentuation, étant donné qu'elle partage, de fait, les valeurs dominantes de la classe moyenne. Les classes inférieures et les minorités non-indiennes se sont adaptées difficilement aux écoles publiques avant de s'y tailler une place. Si les enfants des groupes minoritaires ont réussi à s'infiltrer dans le courant culturel de l'école, c'est en partie, à cause du degré de déviation de leur propre culture par rapport à la culture de la majorité. Le processus d'acculturation s'est nettement déroulé à sens unique, les accommodements étant faits par les étudiants du groupe minoritaire, mais rarement par les écoles ou par la majorité.

Étant une sous-structure, l'école en elle-même a des engagements rigides pour ce qui est des modalités administratives, des horaires, des programmes et des méthodes d'enseignement. Les enseignants qui seraient assez souples et assez informés pour intégrer dans leur enseignement quotidien les matières des différentes cultures, ont rarement l'occasion de le faire, vu la nécessité de remplir le programme suivant les méthodes prévues. De même, les administrateurs qui seraient portés à excuser les lenteurs de certains enfants de la minorité, sont incapables de le faire lorsqu'on les force à appliquer à tous le même règlement. Il peut arriver que les relations entre individus de milieux différents soient une source d'enrichisserient pour chacun. Mais il peut aussi arriver qu'elles accentuent les différences et intensifient les conflits en raison d'appartenance raciale évidente. Le résultat dépend, en partie, de l'école. L'état des relations peut engendrer un sentiment continuel de frustration, en raison de la situation marginale de la culture, sentiment dont le membre de la minorité semble incapable de se dégager.

Les données de la présente étude indiquent que la vie scolaire est le plus souvent une source de frustration et de conflit pour l'enfant indien, plutôt qu'un enrichissement mutuel par l'acceptation et l'utilisation des différences ethniques. L'enfant indien prend conscience, pour la première fois, de sa particularité ethnique. Le fait de se trouver dans un milieu tout à fait inconnu lui cause beaucoup d'appréhension. il n'y a rien, à l'école ou dans sa classe, qui lui soit familier; aucune des valeurs ou des modalités qui y ont cours ne se rapporte à son monde à lui. Dans ce milieu étranger, le jeune enfant perd son identité, non seulement parce que rien ne lui est familier, mais parce que rien, dans sa personne ou ses actes, ne correspond aux vues de l'instituteur et des compagnons non-indiens. Même s'il ressent son impuissance à satisfaire aux exigences des personnes importantes du milieu scolaire, le petit Indien ne voit pas en quoi il a mal fait; son manque d'expérience et de connaissances ne lui permet pas d'évaluer la situation. Pour lui, la situation devient intolérable à mesure que passent les années, parce qu'il devient plus vivement conscient d'être brimé. Le foyer et l'école ont des vues différentes sur le monde, dans le détail et dans l'orientation.

C'est à l'école qu'apparaît l'impuissant du foyer indien à assurer aux individus une sécurité suffisante pour surmonter les attaques et les menaces. Au moment où ils atteignent les classes supérieures, les enfants sont tout à fait écrasés: la piètre image qu'ils se font d'eux-mêmes et leur manque avoué de confiance et d'aptitude à réussir en sont la preuve. Ceci semblerait indiquer que, même si un grand nombre d'Indiens se disent fiers d'être Indiens, ils en sont arrivés à ne plus y croire: leurs enfants ont ressenti ces doutes et manifestent la même ambivalence, il leur reste peu de ressources pour résister aux attaques constantes que leur attire leur caractère particulier.

Les écoles cherchent à rejoindre et à changer les parents, en passant par les enfants, créant ainsi un antagonisme intolérable. Des semonces comme celle-ci: "Dis à ta mère de te garder à la maison, si elle ne lave pas tes vêtements", ont toutes sortes de. conséquences; loin d'inciter à la propreté, elles entraînent très souvent l'absence de l'école.

Coincé entre le monde indien et celui des non-Indiens, de même qu'entre les générations, l'enfant a une tâche impossible à remplir: trouver son identité propre dans des situations on ne peut plus confuses. il doit aussi acquérir un sens suffisant de sa valeur personnelle pour passer de l'enfance à la maturité avec une idée assez précise de son rôle, de ses aptitudes, de ses limitations, et avec un certain espoir de succès. Les conditions préalables à une telle tâche comprennent l'acquisition d'une certaine habileté à composer avec le milieu, ainsi que l'appui des adultes qui croient en lui et le guident dans son cheminement. L'enfant ne peut résoudre ce dilemme s'il est à la fois rattaché à sa famille pour les besoins essentiels et soumis à l'autorité de l'école qui n'a aucun point de rencontre avec le foyer.

Le dilemme de l'instituteur

L'instituteur se trouve dans un dilemme comparable à celui du petit Indien, du fait qu'il doit fournir non seulement la matière à apprendre, mais aussi l'habileté nécessaire aux études subséquentes. A cette fin, il doit donner un sens à la matière enseignée, trouver moyen de la rattacher aux choses que l'enfant connaît déjà et à sa vie en général.

D'ordinaire, les écoliers viennent d'un milieu semblable à celui de l'instituteur. Ce dernier est donc en mesure de faire les rapprochements et les interprétations qui s'imposent. De plus, il peut interpréter le comportement des enfants, pour son propre bénéfice et celui des autres enfants, étant donné qu'il y a orientation sociale commune. Les problèmes surgissent lorsque l'instituteur se trouve dans l'obligation d'aider un enfant qui ne partage pas cette orientation commune, de manière à en faire un élément productif et accepté de la classe.

Au début, l'instituteur a tendance à apprécier les enfants des groupes minoritaires d'une façon ethnocentrique. S'il agit ainsi, ce n'est pas dans le but exprès de corriger le comportement de ces enfants, mais faute d'une solution de rechange. En d'autres mots, les enseignants ne se rendent pas assez compte du fait que leurs élèves viennent de milieux culturels différents, de sorte qu'ils comprennent mal leur comportement. Face à des normes différentes, les instituteurs se rabattent sur leurs propres modes de penser et d'agir, et tendent à imposer à l'élève minoritaire les normes les plus courantes et les plus aisées. C'est là une méthode désastreuse. L'instituteur se heurte en effet à deux difficultés: d'une part, le comportement incompris et insolite des élèves minoritaires, et d'autres part un sentiment croissant de sa propre impuissance à apprendre à l'enfant.

Les modalités et les règlements scolaires placent aussi l'instituteur dans une situation difficile. Certains enseignants connaissent bien leurs élèves minoritaires, ainsi que le milieu d'où ils viennent. Ils seraient disposés à trouver des accommodements, mais les exigences du fonctionnement régulier de l'école les empêchent de tenter toute forme d'expérimentation. Certains programmes doivent être accomplis dans les délais prévus et souvent d'une façon déterminée. L'instituteur dispose de peu de temps pour ajouter des matières ou les remplacer par d'autres qui soient plus pertinentes à la vie des élèves. Les études sociales nous fournissent un excellent exemple de ce problème. Imaginez des enfants indiens de la lignée glorieuse des Six-Nations assistant à un cours d'histoire; on leur raconte que les missionnaires sont martyrisés par les méchants Iroquois et l'on donne aux grands explorateurs le mérite d'avoir ouvert des cours d'eau à la navigation. Aucun texte ne fait mention des contributions positives des Indiens relativement à la colonisation des provinces de l'Est, ni de l'aide apportée aux premiers explorateurs auxquels ils ont servi de guides sur un grand nombre de lacs et de rivières. Pour corriger cette fausse représentation, il faudrait que l'instituteur entreprenne des travaux de recherche, en vue d'accumuler des données plus conformes aux faits et de faire disparaître du programme officiel d'études certaines notions erronées ou discutables.

Les incidents qui surviennent tous les jours en classe ne facilitent pas la besogne de l'instituteur. L'enfant du groupe minoritaire arrive en retard plus souvent qu'autrement. Même si l'instituteur en comprend la raison, il doit faire respecter un principe. Il doit exiger la promptitude de toute la classe et ne saurait excuser un retard continuel. Par ailleurs, on comprend que le retardataire se sente frustré et éventuellement quitte l'école, si l'on pense qu'il a raté l'autobus parce que personne ne l'a éveillé, qu'il a dû marcher trois milles pour se rendre à l'école et qu'il y est accueilli par une réprimande.

Des situations semblables se répètent à longueur de jour, brimant l'ingéniosité de l'instituteur et la sensibilité de l'enfant. Dans ces conditions, l'instituteur peut se borner à satisfaire aux besoins de la majorité, quitte à aider de son mieux la minorité. Ce faisant, il a l'appui de l'organisation administrative de l'école, et il remplit son mandat, qui consiste à socialiser l'enfant d'une façon qui soit acceptable à la grande société, tout en permettant à l'enfant de prendre sa place dans cette société. La société et l'école ne se portent guère garants des non-conformistes, et l'enseignant n'est pas en mesure d'entrer en lutte ni contre un système d'éducation ni contre une société, au nom de quelques cas d'exception.

Certes, les instituteurs sont en mesure de faire davantage, en classe, en étant plus compréhensifs et plus sympathiques à l'égard des enfants du groupe minoritaire; néanmoins, il incombe aux administrateurs scolaires de prescrire les accommodements nécessaires. Cet objectif est réalisable sans perturber le processus général de l'enseignement. C'est évidemment à quoi il faut viser, s'il se révèle inutile d'exercer des pressions sur les enfants indiens, qui ne deviennent ni conformistes ni instruits. En attendant, les instituteurs

continuent à se retrancher derrière la légitimité de leurs façons de procéder; ils s'emploient à "aider les enfants à surmonter les difficultés que représente leur qualité d'Indien".

L'acculturation et le problème d'identité

Il n'y a pas à en douter, l'instituteur et l'étudiant indien sont les participants involontaires d'un conflit culturel qui transcende l'addition de leurs antagonismes. Une étude plus attentive des méthodes d'acculturation dans leur cheminement permettra éventuellement de faire la lumière sur ce dilemme.

Quand l'école cherche à rendre l'enfant moins "indien" et à l'assimiler aux "Blancs de classe moyenne", elle lui demande de renoncer à son identité. Cette acculturation peut-elle se produire sans changer la personnalité fondamentale de l'enfant, personnalité qu'il a développée grâce à son appartenance à un groupe spécifique durant les premières années de sa vie? Si la réponse est négative, on peut se demander si l'acculturation est nécessaire, étant donné la peine et l'effort qu'elle exige.

L'industrialisation de toutes les régions du Canada rend impensable tout programme visant à l'isolement d'un petit groupe. Les Indiens demandent à se joindre aux grands courants de la vie nationale et à en partager les avantages d'emploi, d'instruction, de santé, de bien-être et de niveaux de vie plus élevés. Le processus n'est pas facile, car il se présente à plusieurs échelons des relations, sans compter que, très souvent, il n'est ni planifié ni séquentiel. Comme pour l'éducation, des noyaux de résistance se manifestent. L'un des principaux obstacles au processus d'adaptation, c'est celui de l'identité ethnique, avec tout ce qu'elle comporte dans les domaines de la perception, du comportement et des réalisations à l'école et au travail.

Le problème de l'identité

Le processus de socialisation pèse lourdement et constamment sur l'être humain en croissance. Durant le premier âge, l'apprentissage est intensif et fondamental. C'est pourquoi l'apprentissage en bas âge est considéré comme essentiel: il se répercute sur les modes de penser et d'agir de l'individu devenu adulte. De même, il est difficile de changer les choses apprises en bas âge, en raison de l'intensité et du caractère fondamental de cet apprentissage. C'est pourquoi il est si difficile de tenter de changer les façons de penser, d'agir et d'apprendre de l'enfant indien, à son arrivée à l'école. On ne peut guère réussir à lui apprendre de nouvelles façons de penser et d'agir que s'il n'est pas obligé de désapprendre des choses.

L'hypothèse de l'apprentissage hâtif suppose le concours d'autres facteurs, comme ceux qui influent sur les genres de pression exercées et sur les circonstances générales dans lesquelles ces pressions s'exercent, sur la possibilité de solutions de rechange, ainsi que de nombreux facteurs connexes inhérents à une situation de rapprochement. Il est généralement admis que la culture de base, les valeurs, les orientations culturelles et la personnalité fondamentale sont très réfractaires au changement. D'autre part, à moins de raison importante, il ne se produit guère de changement dans un secteur de la culture.

L'acquisition de nouvelles attitudes ou de nouveaux traits de caractère ne sous-entend pas nécessairement un changement interne. Toutefois, les efforts visant à changer les modes de vie déjà acquis exigent qu'il y ait changement interne, d'où la résistance qui se manifeste, suivant les facteurs énumérés précédemment et l'importance des particularités caractérielles en jeu.

A son arrivée à l'école, l'enfant indien possède une orientation culturelle, un ensemble de valeurs et une personnalité structurée. Il a son identité propre et fait partie d'un groupement culturel déterminé. Son orientation et ses valeurs culturelles l'ont préparé à attacher plus d'importance à certaines choses qu'à d'autres, à percevoir les choses d'une certaine façon et à intérioriser les objectifs pour des raisons spécifiques qu'il partage avec sa communauté. Pour autant que la population scolaire a des orientations et des valeurs culturelles différentes, les attentes et les perceptions de l'enfant indien seront différentes de celles des autres et engendreront un état de conflit. Si l'enfant apprend que sa façon à

lui est non seulement différente mais mauvaise, il s'en trouve atteint dans son identité et dans sa sécurité et doit faire face à un problème critique.

Pour atteindre à la maturité tout enfant doit traverser chaque période de son développement en apprenant et en complétant une certaine somme travail. Ceci représente déjà une tâche énorme pour l'enfant dont les tendances sociales dominantes correspondent à l'orientation normative. Cette tâche devient écrasante si l'enfant doit non seulement s'acquitter des devoirs propres à son âge, mais aussi acquérir une identité dans une société qui est en contradiction avec la sienne. Pour l'enfant non-indien, l'école représente une évolution du mécanisme de socialisation. Pour le petit Indien, le mécanisme de socialisation à l'école représente une discontinuité évidente. Les stimulants les plus efficaces sont les récompenses sociales et émotives. Or, celles-ci sont systématiquement refusées à l'écolier du groupe minoritaire, auquel on impose des sanctions négatives parce qu'il a des particularités que ses parents approuvent. Sa seule source de récompense, l'enfant minoritaire la trouve à l'intérieur du groupe originel qui raffermit les particularités mêmes que l'école cherche à modifier. Si l'on offrait aux jeunes des solutions viables, si l'école récompensait certains agissements de l'enfant dont la culture est différente, il pourrait peut-être y avoir changement. Aussi longtemps que les stimulants devront venir du groupe originel de l'enfant, il y a peu d'espoir que l'école réussisse à resocialiser les enfants des différents groupes minoritaires.

Pour que le sens des valeurs et de l'identité personnelles soit maintenu, il faut que l'enfant ait certaines expériences fructueuses dans ses tentatives pour s'instruire, ainsi qu'une certaine espérance de réussir dans ses tentatives futures. Sans un certain sens des valeurs et de l'identité, l'enfant ne peut atteindre à la maturité, ni devenir ou demeurer un être humain utile.

Identification aux modèles

La présence de modèles auxquels les jeunes peuvent s'identifier dans leur recherche d'eux-mêmes, constitue un important facteur de socialisation. L'écolier indien peut choisir parmi des modèles indiens comme parmi des non-indiens. Le processus d'identification peut être unique et ne comporter qu'un modèle, dont on cherche à être l'émule; il peut aussi s'étendre à plusieurs modèles ayant chacun des particularités propres. De façon générale, les individus choisissent leur modèle parmi le groupe d'adultes qui les entourent. Ils arrivent à s'identifier à plusieurs modèles, à mesure que se fait plus impérieux le besoin de diversifier les rôles. L'individu acquiert en fin de compte son identité propre, semblable et distincte à la fois de celle de ses modèles.

Au cours de la phase initiale du processus d'identification, les enfants indiens s'inspirent d'autres Indiens. Les particularités qu'ils découvrent chez les modèles indiens ne leur permettent pas d'acquérir les modes de comportement dont ils ont besoin pour remplir leurs rôles à l'école et dans la grande société. Il est rare de trouver, dans les communautés indiennes, des modèles adultes qui aient acquis leur réputation grâce à l'instruction. L'école fournit à l'enfant indien des modèles de non-Indiens dont il pourrait s'inspirer pour ressembler à ses camarades non-indiens. Toutefois, en choisissant un modèle non-indien, l'enfant n'a pas les moyens d'intérioriser les particularités des non-Indiens; il ne les connaît pas suffisamment pour être en mesure de se comporter comme un non-Indien en l'absence du modèle. Le conflit persistant des cultures s'accentue de nouveau, du fait que les objectifs de l'éducation deviennent étrangers dès que les objectifs intériorisés par les jeunes s'écartent de la culture propre de ces derniers. Lorsque les objectifs et les comportements s'écartent de l'école, l'enfant ne les retrouve plus chez les modèles adultes qu'il s'est choisi dans la communauté indienne.

Identité et aspirations

Le processus d'identification et le choix des aspirations professionnelles sont étroitement liés l'un à l'autre. Au moment de discuter de la question avec les jeunes Indiens, il devient nécessaire de faire une nette distinction entre les aspirations idéales et

les aspirations réelles. Les jeunes indiquent souvent qu'ils aspirent à une vie professionnelle comme médecins, avocats, infirmières ou dans quelque autre discipline connexe. On ne peut tenir ces aspirations pour réelles que si l'individu peut s'y représenter lui-même, à l'aide des expériences vécues par son modèle et s'il est conscient des conditions requises pour y arriver.

La plupart des jeunes Indiens aspirant à devenir médecins ne pouvaient nommer un seul médecin (indien ou non) qu'ils connaissaient personnellement; de plus, ils n'avaient à peu près aucune idée des moyens à prendre pour devenir médecins. Nous avons modifié la question et leur avons demandé: "Qu'allez-vous faire", au lieu de "Qu'aimeriez-vous faire"; leurs réponses devenaient alors réalistes et se rapportaient à une variété de métiers pour lesquels les jeunes Indiens pouvaient trouver des modèles à l'intérieur de leur communauté. Quand nous avons fait remarquer à nos interlocuteurs que leurs réponses étaient différentes, ils expliquaient qu'il était de mise de songer à différentes occupations, mais qu'il était peu probable qu'ils atteignent au rang de professionnels, parce que "les Indiens ne se font pas médecins".

Nous posions ensuite la question: "Que sont alors les Indiens, s'ils ne sont ni médecins ni avocats? " Apparemment, les modèles indiens sont avant tout des manoeuvres, des pêcheurs, des bûcherons, des mécaniciens, des chauffeurs de camions ayant divers degrés de compétence, ou encore ils ne font rien. Pour l'élément féminin, les modèles sont épouses, mères, infirmières, employées de conserverie, cuisinières, femmes de ménage, coiffeuses ou s'occupent à d'autres métiers semblables. L'idée que ces métiers sont des métiers "pour Indiens" est fortement enracinée, parce que les Indiens y ont trouvé un emploi et y ont réussi.

En analysant les options prises par les jeunes Indiens, il faut tenir compte de plusieurs facteurs. Il s'agit, en premier lieu, d'indiens qui s'identifient avec des modèles indiens et, par définition, avec des occupations indiennes. En deuxième lieu, les jeunes savent que les occupations indiennes demandent moins d'instruction que les autres métiers ou professions. Troisièmement, étant donné que la plupart des écoliers indiens suivent le cours général ou les cours de formation professionnelle, le personnel de l'école et celui de la Direction des affaires indiennes ont tendance à les encourager à suivre des cours de formation qui mènent à un métier, "parce que ce sont de bons métiers pour les Indiens". C'est insister davantage sur l'idée que ces métiers sont destinés aux Indiens, et que les autres ne le sont pas. Enfin, l'école et la Direction des affaires indiennes ont tendance à ne pas vulgariser les renseignements généraux ayant trait aux professions et à ne pas orienter les enfants indiens vers une carrière professionnelle ou semi-professionnelle, parce que "ce n'est pas pratique pour les Indiens, à l'heure actuelle". On fournit aux étudiants indiens peu de renseignements sur les carrières professionnelles, de sorte qu'un grand nombre d'entre eux ignorent les options possibles et doivent s'en tenir aux exemples que leur offre leur propre communauté.

Pour la génération actuelle d'âge scolaire, les options sont maintenant plus nombreuses. L'école et le foyer encouragent les garçons à suivre des cours de formation en vue d'obtenir un diplôme d'électricien, de menuisier, d'opérateur et de mécanicien de matériel lourd. On encourage les filles à se diriger vers le travail de bureau, ou à se faire réceptionnistes dans des bureaux de médecins et de dentistes, ou encore commisvendeuses. Ces emplois ne s'éloignent pas trop de ce que l'on considérait autrefois comme des "occupations indiennes" et ils ne demandent qu'un peu plus d'instruction.

Reste la question de savoir pourquoi les Indiens ne s'identifient pas aux modèles non-indiens qu'ils rencontrent tous les jours à l'école et dont ils ont intériorisé au moins partiellement les objectifs. Certains étudiants ont indiqué qu'ils aimeraient peut-être devenir instituteurs, mais ils se sont empressés d'ajouter qu'ils ne pourraient jamais y arriver parce qu'ils ne termineraient probablement pas leurs études secondaires et n'iraient jamais à l'université. De mêmes certaines jeunes filles auraient aimé devenir de "vraies infirmières", mais elles se contentaient de songer à devenir simples gardes-malades, étant donné qu'elles ne suivaient pas les cours de formation requis. Quand on a demandé aux garçons ce qu'ils pensaient des métiers de policier ou de garde-chasse, dont certaines

catégories ne demandent pas plus qu'un cours secondaire, ils ont répondu qu'ils ne pouvaient pas faire partie des forces publiques dans leurs propres communautés et qu'ils n'aimeraient pas "passer leur temps à dire aux gens quoi faire". Une réponse analogue nous a été faite à propos de la carrière d'enseignant. Apparemment, les jeunes ont tendance à se tenir à l'écart d'occupations qui leur confèreraient une certaine autorité dans leurs propres communautés.

Quels sont les facteurs qui permettraient aux jeunes Indiens de s'identifier à des modèles étrangers à leurs communautés et d'étendre leurs horizons? L'un des principaux facteurs consiste dans le degré de compréhension et d'acceptation qui existe entre les groupements indiens et non-indiens. Lorsque les non-Indiens ont des attitudes favorables, les jeunes Indiens ont plus de chances de s'identifier aux non-Indiens et à leurs occupations. Deux facteurs semblent entrer en ligne de compte dans les communautés où les Indiens sont acceptés pour ce qu'ils sont, avec leurs qualités propres d'Indiens. Les Indiens n'ont pas de sentiments ambivalents quant à leur qualité d'Indiens; de plus, ils ont un sens relativement profond de leur mérite. Toutefois, ils se rendent compte, qu'ils se rapprochent davantage des non-Indiens par leurs désirs de biens matériels et d'emplois. Étant acceptés des non-Indiens, ils voient peu d'obstacles à leurs aspirations à des emplois qui surpassent les occupations typiquement indiennes. Ils sont aussi mieux renseignés sur ces professions et aspirent à un niveau d'instruction plus élevé. Les non-Indiens les encouragent à quitter la réserve et à vivre dans une communauté intégrée où ils trouveraient leurs moyens de subsistance. Les emplois offerts à la remise des diplômes incitent les jeunes à terminer leurs études et leur apportent une assurance nouvelle d'acceptation dans le milieu non-indien. Si ces encouragements reçoivent aussi l'appui de la communauté indienne, l'espoir de succès se concrétise. En termes concrets, les Indiens pourraient s'identifier à des modèles non-indiens dans les conditions favorables suivantes: *a)* acceptation de l'Indien comme tel par les non-Indiens, *b)* encouragement des non-Indiens par un appui général et des offres d'emploi, *c)* soutien des mêmes aspirations par la communauté indienne, *d)* succès scolaires dans une école intégrée. Si l'un de ces facteurs fait défaut, la possibilité de voir les Indiens s'identifier à des modèles non-indiens diminues, si elle ne disparaît pas.

Autres genres d'identification

Nombre de jeunes réussissent assez bien à s'identifier à des modèles au sein de leur propre communauté. Ceci s'applique particulièrement aux cas où le niveau de vie est assez élevé, suivant la définition des Indiens, c'est-à-dire où les membres de la communauté ont une maison convenable, des appareils ménagers, des voitures, achètent des vêtements neufs et peuvent se payer des distractions. De façon générale, il s'agit de communautés de bûcherons et de pêcheurs, dont les revenus proviennent d'emplois saisonniers, des prestations d'assurance-chômage, d'assistance sociale et de pensions. Dans ces communautés, l'importance sociale découle du fait d'être un bon pêcheur, d'avoir plus d'argent et de biens. Les meilleurs pêcheurs sont habituellement membres du conseil et se considèrent comme les chefs de file, aussi bien par héritage que par compétence. Dans ces communautés, les jeunes ne cherchent pas à l'extérieur de la réserve les choses qu'ils désirent, comme cela se produit dans les communautés plutôt dépourvues. Ils jouissent d'un certain confort matériel et ne voient pas le besoin de s'aventurer parmi les non-Indiens, en quête d'autres choses. Ils s'identifient aux membres les plus en vue de la communauté, ils ont peu le sentiment d'ambivalence quant à leur qualité d'Indiens et font peu de cas de la formation scolaire. Ils ont hâte de quitter l'école pour travailler sur les bateaux ou dans les camps de bûcherons. Les jeunes disent que "l'instruction, c'est une perte de temps", tandis que les adultes disent: "La pêche est finie; les enfants devraient laisser l'école et se trouver un emploi". Effectivement, les aînés sont retirés de l'école en bas âge et aident aux préparatifs de la saison de pêche. Quiconque serait témoin de l'intérêt et de l'excitation qui règnent dans la communauté au moment de la préparation des bateaux pour une saison nouvelle, ou écouterait raconter les succès et les prédictions

sur la saison à venir, ne pourrait croire à une déclaration comme celle-ci: "La pêche est révolue; il faut finir ses études et trouver un autre emploi".

Il s'est trouvé de nombreux cas où les jeunes Indiens observaient et étudiaient le processus d'identification avec réalisme et pessimisme, tout à la fois. Étaient alors en cause des non-Indiens dont les attitudes étaient indifférentes ou hostiles, ainsi que des modèles indiens de peu d'envergure ou inexistants. La situation sociale y était caractérisée par la désorganisation, l'esprit de clan, l'alcoolisme et le chômage massif. Dans ces réserves, les jeunes avaient tendance au découragement, au pessimisme; leurs aspirations étaient peu élevées et ils se faisaient une piètre image d'eux-mêmes. Ils ne s'attendaient pas à ce que leur avoir augmente. Souvent, ils s'étonnaient qu'on leur demandât ce qu'ils allaient faire ou allaient être plus tard, car bien peu d'entre eux entrevoyaient la possibilité d'être différents de ce qu'ils étaient à ce moment-là. Les jeunes aspiraient à se trouver un emploi, mais ils voyaient bien que la chose était peu probable, vu leur retard scolaire et l'impossibilité de trouver du travail. Dans ces communautés, on ne comptaient plus les gens qui avaient essayé sans résultat d'obtenir un emploi ou qui, en ayant eu un pendant quelque temps, avaient été congédiés ou renvoyés pour toutes sortes de raisons. Les jeunes appréhendaient le sort de l'Indien qui quitte la réserve en quête de travail et les difficultés qu'il éprouve à satisfaire aux exigences de la vie et du travail urbains. Au rappel de ces faits, les jeunes déclaraient sans équivoque qu'ils avaient peur de se lancer dans des aventures semblables. Ils exprimaient aussi, par la même occasion, le vif désir d'avoir plus d'argent, de nourriture et de vêtements, de plus belles maisons, toutes choses qu'on peut obtenir dès qu'on a un emploi. Mais, à leur avis, les emplois n'étaient pas faits pour les Indiens.

L'absence, dans la réserve ou à l'extérieur, de modèles indiens acceptables et l'intériorisation partielle de buts apparemment irréalisables pour de jeunes Indiens peu instruits, donnent lieu, chez les individus et les groupe d'individus, à un conflit irréductible. L'absence de modèles indiens acceptables provient d'un manque de direction et de diffusion de l'identité, de l'ambivalence ethnique et d'une bonne dose de peur, toutes choses qui ont tendance à se perpétuer parce qu'elles étouffent les tentatives d'intégration économique et sociale. De même, l'intériorisation des objectifs de la société non-indienne, tout au moins sur le plan économique, engendre un sentiment de frustration qui rend la vie de la réserve pratiquement intolérable. Mécontents de leur situation présente et n'entrevoyant pas d'autres possibilités, les jeunes Indiens éprouvent beaucoup de désenchantement et d'amertume pour tous les aspects de la vie; ils cherchent dont à atténuer ce dilemme constant par tous les moyens possibles, dans les limites ou même hors des limites de la légalité.

Dans chacun des cas rapportés précédemment, le caractère fermé de la société qui entoure la réserve, empêche nettement tout rapprochement de l'Indien avec le système social du groupe majoritaire. Lorsque la société non-indienne est fermée aux Indiens, il n'y a ni frustration ni découragement, pour autant que la société indienne ait elle-même les moyens de maintenir un niveau de vie satisfaisant par son activité propre. Il existe, au sein du groupement indien, des modèles indiens auxquels les jeunes peuvent s'identifier.

Si la société non-indienne est fermée et qu'en plus la société indienne est désorganisée et déprimée, il y a peu de façons de maintenir un niveau de vie suffisant et satisfaisant. Dans ces cas, les jeunes font preuve d'une identité diffuse et semblent paralysés par les objectifs contradictoires du mode de vie des Indiens et de celui des non-Indiens. Ils se sentent constamment perdus, à moins que la société non-indienne ne s'ouvre en offrant des possibilités qui permettront aux jeunes de réaliser les objectifs que les non-Indiens leur ont inspirés.

6. Résumé

Le jeune Indien est soumis, dans sa propre société, à un régime non conventionnel d'éducation, qui lui permet de devenir un Indien. Le régime conventionnel d'éducation des écoles publiques chevauche rarement le processus indien d'éducation, mais il y fait

certains empiétements. A l'âge de l'adolescence, soit de la 5e à la 8e année, l'opposition des deux cultures prend une importance capitale, car elle place le jeune Indien dans un dilemme insoluble. Essentiellement, elle le force à choisir entre l'identité indienne et celle d'Indien "Blanc". C'est un choix impossible, parce que, quoi qu'il fasse, il est Indien et sera toujours considéré comme tel. Même si, par une première socialisation, l'enfant indien a été orienté vers un statut d'indien, son expérience scolaire a réussi, du moins en parti, à lui faire intérioriser des objectifs qu'il ne saurait réaliser dans sa propre société. A ce moment, la société non-indienne est plus fermée qu'ouverte, l'empêchant encore plus d'y réaliser ses objectifs, si jamais il était en mesure de le faire. Cette situation engendre chez la majorité des jeunes Indiens un sentiment d'ambivalence, qui leur rend la vie misérable et détruit pratiquement tout espoir d'atteindre à un certain degré de satisfaction et de succès.

Aux prises avec des critiques continuelles relativement à sa qualité d'Indien, l'enfant traverse toute une série d'échecs, tout en espérant que le succès finira par venir. Vers la 8e année, il entrevoit l'abîme qui le sépare des autres et la futilité de ses efforts en vue de réussir dans la société et en classe. Il commence alors à se désintéresser des études, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge où il peut légalement quitter l'école. Ses progrès diminuent, et il y a fléchissement d'assiduité, de conscience de sa personnalité et du niveau de ses aspirations.

2. L'INDIEN ET L'ÉDUCATION CONVENTIONNELLE

Les faits et opinions rapportés dans le présent chapitre ont été recueillis auprès de personnes auxquelles nous avons promis l'anonymat. Nous ne ferons donc aucune mention de leur provenance.

L'échantillonnage n'est pas considérable, mais son uniformité nous fournit l'assurance de pouvoir en tirer des conclusions applicables à l'ensemble. Nous avons fait l'impossible pour obtenir la corroboration de sources différentes: dossiers et rapports de la Direction des affaires indiennes, dossiers des écoles et projets de travaux de recherche effectués à titre privé. Néanmoins, les données ne représentent pas toutes les réserves ni toutes les écoles, chaque situation étant un cas unique en raison des variantes locales.

1. Vues générales

Il serait peut-être opportun de rappeler quelques-unes des conclusions principales. On ne peut établir de parallèle entre la première formation reçue par les enfants indiens et celle que reçoivent au même moment les enfants non-indiens. Les orientations générales, les valeurs, les travaux quotidiens et les relations varient au sein des divers systèmes sociaux, de sorte que l'enfant apprend à voir le monde d'une façon tout à fait différente, selon qu'il appartient à l'un ou à l'autre des systèmes. Il est donc normal qu'à leur arrivée à l'école, les jeunes Indiens et non-Indiens aient des espérances différentes, qu'ils perçoivent les choses différemment, qu'ils connaissent parfois assez mal le phénomène matériel de l'école et que leur comportement soit dicté par des règles différentes. Dans ces différences culturelles, il n'y a aucun élément théorique ou réel qui nous permette de supposer que tel enfant possède moins d'aptitudes ou de motivations que tel autre enfant.

En fin de compte, ces différences d'orientation générale se révèlent décisives pour l'enfant indien. Les exigences de l'école, les récompenses et les punitions, les formalités de la classe et autres facteurs connexes tendent à mettre en valeur et à compléter le premier apprentissage de l'enfant non-indien. Toutefois, le processus scolaire vient en contradiction avec la façon d'apprendre de l'enfant indien, le force à désapprendre et à réapprendre, et à faire un nouvel apprentissage dans des domaines qu'il devrait connaître dès son entrée à l'école, pour pouvoir progresser au même rythme et de la même façon que ses compagnons non-indiens.

L'enfant indien se fait devancer immédiatement parce qu'il lui faut apprendre un tas de choses que les jeunes non-indiens connaissent déjà à leur entrée à l'école. Il lui faut aussi acquérir une orientation nouvelle, pour pouvoir communiquer avec l'instituteur et satisfaire aux exigences de l'école. Certains facteurs, comme la ponctualité, sont indépendants de sa volonté. Plus on lui impose des punitions, durant ses premières années d'école, à cause d'un comportement qu'il ne peut contrôler ou adapter, plus il marque du retard par rapport à ses compagnons non-indiens, et plus la poursuite du succès lui apparaît futile et sape sa motivation. Les échecs s'accumulent. A l'école, l'idée que le jeune Indien est un élève peu brillant, non évolué et sans ambition devient un cliché, et l'enfant est forcé de jouer le rôle.

Les principaux secteurs de conflit entre l'élève indien et l'instituteur blanc sont ceux de l'autonomie, de la discipline, de la concurrence, du temps et du langage. Ces conflits proviennent des cultures respectives. Plusieurs groupes indiens considèrent que l'enfant devient autonome à l'âge de deux ou trois ans. A compter de ce moment, on ne le juge plus comme étant un enfant, mais une personne. Il est libre de décider de ses occupations, de prendre plusieurs décisions, d'apprendre les jeux et les choses qui l'intéressent et, de façon générale, de s'émanciper de l'autorité rigoureuse des parents. L'enfant devient autonome sous plusieurs aspects. Il y a relativement peu d'agencement entre ses jours et ses heures. A son arrivée à l'école, il doit apprendre à se conformer, à s'adapter à un horaire, à participer à des choses auxquelles il s'intéresse plus ou moins et à se soumettre aux demandes constantes d'un autre individu.

La pratique de la discipline est intimement reliée à la notion d'autonomie. Dans une communauté indienne, la discipline est peu souvent sévère et rarement corporelle. (Il ne faudrait pas considérer comme discipline l'abus physique dont les enfants sont l'objet de la part des adultes, lors de querelles ou de beuveries.) Les adultes n'établissent pas de règles rigides pour diriger l'enfant. Ce dernier est rarement puni, même s'il manque à une règle reconnue; les adultes estiment qu'à force de lui faire honte ou de se moquer de lui, on l'amènera à se corriger. Ce sont là des forces irrésistibles de contrôle social, mais elles n'ont rien de la discipline étroite des règles systématiques et rigoureuses qui prévoient des punitions en cas d'infractions. La communauté indienne laisse beaucoup de latitude pour ce qui est de déterminer l'acceptabilité du comportement en fonction de l'âge.

L'enfant, à la maison, en vient à apprendre par lui-même les normes d'un comportement acceptable. A l'école, l'enfant n'est plus libre de faire des essais et de commettre des erreurs: les règles sont bien définies, de même que les punitions en cas d'infractions. L'enfant indien doit s'astreindre à l'apprentissage de règlements que les membres du groupe majoritaire connaissent et comprennent déjà, et qu'ils ne mettent en question que lorsqu'il y a eu infraction. L'enfant indien a *peu* d'occasions d'apprendre directement les règlements, qu'on suppose connus de tous. Il commence à se sentir brimé et injustement traité lorsqu'il se rend compte qu'on le punit pour des choses qu'il ignore, qu'il ne comprend pas et sur lesquelles il n'a souvent aucun empire.

La concurrence ou l'émulation est un phénomène culturel dont l'enfant indien n'a peut-être pas eu à faire l'expérience. Plusieurs cultures indiennes considèrent l'émulation comme un facteur puissant: les étudiants indiens issus de ces groupes ne devraient pas avoir de véritables difficultés à s'engager dans les processus d'émulation de la classe, à la condition d'avoir obtenu les éléments essentiels d'information à cette fin. Pour d'autres groupes d'Indiens, cependant, la coopération a plus de valeur que l'émulation. Les enfants de ces groupes n'arrivent pas à comprendre pourquoi on les réprimande s'ils soufflent la réponse à un autre ou s'ils l'aident à faire son devoir. Étant donné qu'à l'école les récompenses sont données en fonction de méthodes émulatives d'enseignement ("voyons qui pourra finir le premier les problèmes de la page dix"), l'enfant indien qui n'est pas habitué à ce genre d'émulation, reçoit moins

d'attention et de récompense que ses compagnons plus compétitifs. Si l'on donne douze problèmes à faire, "à qui finira le premier", l'enfant non-indien peut se hâter de terminer le travail, même s'il fait cinq erreurs; l'enfant indien, lui, fera sept problèmes correctement, mais ne terminera pas les autres. On félicite le petit non-Indien d'avoir terminé son travail et on lui demande de corriger ses erreurs. Mais le petit Indien, lui, se voit réprimander pour sa lenteur et pour ne pas avoir terminé son devoir. L'atmosphère psychologique est très différente pour chacun d'eux.

Le temps et les horaires sont des sources de désaccord entre l'école et les élèves indiens. Les besognes journalières d'un foyer indien et l'orientation générale de la communauté, pour ce qui est des questions de temps et d'horaires, sont très souples. L'école doit fonctionner d'après des horaires rigoureux; elle s'attend que les élèves s'y conforment avec le moins d'écart possible. Le jeune Indien, qui doit se rendre à l'école à pied, arrive en retard la plupart du temps. Les élèves qui voyagent par autobus sont à l'heure, ou bien ils sont absents. L'enfant indien doit aussi apprendre à respecter l'horaire de l'école. Le cas peut également se produire pour un grand nombre d'enfants non-indiens, mais ayant l'habitude d'un horaire de repas, de coucher et de lever relativement fixe, ils peuvent mieux régler leur vie et apprendre la notion du temps. Souvent, le petit Indien ne mange que lorsqu'il a faim et ne se couche que s'il a sommeil. Dans les maisons surpeuplées, l'enfant indien imite souvent les adultes qui se couchent tard; il manque de sommeil s'il doit se lever pour l'école, le lendemain matin. Il se lève souvent en retard parce que les adultes ne l'éveillent pas.

La question de temps est une source de réprimandes pour le jeune Indien: elle l'oblige à apprendre la valeur de quelque chose qui rompt avec son expérience passée. C'est un problème que le jeune enfant réussit rarement à résoudre.

La question de la langue est complexe et comporte de nombreuses variantes d'une localité à une autre. Pour l'enfant qui vient d'un foyer où l'on ne parle pas l'anglais, comme c'est le cas dans plusieurs régions septentrionales, le problème consiste à apprendre une langue nouvelle. De tous les facteurs, c'est peut-être le moins complexe, car, en pareils cas, l'enfant peut apprendre l'anglais d'un instituteur et de compagnons qui parlent anglais. Au début, cette nécessité retarde les progrès scolaires de l'enfant, mais elle assure un fondement solide pour les années ultérieures.

S'il vient d'un foyer où l'anglais est la langue seconde, l'enfant parle d'ordinaire une langue mi-indienne mi-anglaise, une langue dont la structure et les mots sont anglais, mais où la forme et le sens diffèrent souvent de ceux de la langue normative de l'école. Même si l'école le considère comme parlant anglais, il a, dans la plupart des cas, autant besoin de leçons de langue qu'un autre enfant ignorant l'anglais.

Les enfants indiens se disent aussi ahuris par le flot constant de paroles qui se débitent dans la classe. Certains enfants indiens sont habitués à un silence relatif à la maison, les conversations y étant peu fréquentes et peu abondantes. Ces enfants se plaignent du bruit en classe et de la difficulté qu'ils ont à concentrer leur attention sur ce que dit l'instituteur. A cette difficulté s'ajoute celle de la différence de langue dont nous avons parlé plus haut. Le manque de communication entre l'instituteur et l'élève, et vice-versa, porte les enfants à se décourager et à se réfugier dans le silence, en "tournant le bouton". Le problème n'est pas exclusif à l'enfant indien, mais le petit non-Indien a au moins l'avantage de comprendre ce qui se dit, s'il décide de "se brancher" de nouveau.

Les enfants indiens se sont dits mortifiés de ce que l'instituteur leur "criait à tue-tête". Or, nous avons observé que, le plus souvent, les instituteurs ne criaient effectivement pas, qu'ils n'étaient ni fâchés ni déplaisants et que leur débit était normal. Dans nombre de foyers indiens, il est d'usage de parler à voix basse, mais on y entend souvent des cris rauques et stridents. Comment, alors, expliquer que l'enfant indien se plaigne d'instituteurs trop "bruyants", si ce n'est par l'accablement ressenti devant la diversité des éléments d'une langue qu'il ne maîtrise pas et qui produisent une combinaison incompréhensible.

La question de la motivation de l'écolier indien est compliquée et il n'est pas facile de l'éclaircir. Aucune étude n'a prouvé que l'enfant indien avait moins de motivation pour le succès que l'enfant non-indien. Des études pilotes entreprises pendant que s'exécutait le présent projet semblent indiquer que la motivation des écoliers indiens est aussi élevée, et parfois même plus élevée, que celle des non-Indiens. Néanmoins, l'étude indique aussi que la motivation pour le succès baisse considérablement après quelques années d'études. Par contraste, le petit Canadien de race blanche a tendance à désirer davantage le succès, à mesure qu'il avance dans ses études. Cette diversité s'explique peut-être par les différences dans les succès remportés et par l'appui apporté par des adultes importants.

L'enfant non-indien est encouragé à réussir, tout d'abord parce qu'il obtient des succès à l'école, et aussi parce que ses parents le poussent et l'aident à réussir. A mesure que l'enfant grandit, ses succès prennent de l'importance, ses parents lui répétant qu'il faut réussir à l'école si l'on veut réussir dans la vie.

Pour l'enfant indien, l'expérience est bien différente. Il est de moins en moins encouragé à l'école parce que, dès les premières années, il connaît plus d'échecs que de succès. A mesure qu'il grandit, les buts qu'il cherche à atteindre deviennent moins réalistes. La mobilité économique et sociale ne correspond pas aussi étroitement au progrès scolaire de l'enfant indien qu'à celui de l'enfant non-indien. Ce dernier, en effet, connaît des gens qui travaillent et détiennent certains emplois parce qu'ils ont acquis une formation ou une éducation particulières. La communauté indienne, les parents de l'enfant en particulier, ne conçoivent pas les succès scolaires comme indispensables au succès futur. En conséquence, à la maison, il n'y a pratiquement pas de récompense pour les succès en classe et à peu près pas de punitions en cas d'échecs. Les Indiens marquent surtout les succès dans les domaines qui ont une importance plus grande pour la communauté. De même, tant que l'enfant connaîtra ce genre d'expériences à l'école, qu'il sera privé d'un système de récompenses appropriées et qu'il n'aura pas quelque occasion de réussir, il est à prévoir que sa motivation continuera de décroître d'une année scolaire à l'autre.

Bref, l'atmosphère de l'école, les travaux quotidiens, les récompenses et les chances de réussite apportent une expérience tout à fait différente pour l'enfant indien et pour le non-Indien. Rupture du processus de socialisation, échecs répétés, discrimination et le peu de valeur de l'éducation aux yeux du jeune Indien, tout cela diminue la motivation, augmente le négativisme, retarde la prise de conscience de soi et rabaisse le niveau des aspirations. Tant qu'on n'en sera pas venu à des compromis entre l'école, la communauté indienne et les communautés non indiennes, l'impasse demeurera, de sorte que l'écolier indien n'aura toujours qu'une piètre idée de sa valeur et ne réussira pas dans ses études. Les écoles destinées à la majorité ne peuvent pas facilement accommoder les enfants des groupes minoritaires, mais elles peuvent prendre certaines dispositions en organisant des cours spéciaux ou un enseignement spécialisé et en recrutant des professeurs sensibilisés aux problèmes, de manière que chaque enfant puisse obtenir un certain succès et conserver le sens de sa propre valeur.

2. Abandon et poursuite des études

Nous nous sommes servis des statistiques de 1963-1964, car les chiffres pour l'année 1964-1965 n'étaient pas encore complets au moment où ces données ont été recueillies. Toutefois, une révision des chiffres de 1964-1965 nous indique que les mêmes tendances se maintiennent. En 1963, on comptait 45,309 enfants dans les différents externats, pensionnats, écoles provinciales, écoles de métiers et écoles spéciales. De ce nombre, 57 étudiants étaient inscrits dans des universités; la plupart des autres enfants se trouvaient au niveau élémentaire, un nombre restreint poursuivaient des études secondaires et des cours de métiers.

L'analyse du tableau 1 nous indique que les taux de reprise et d'abandon sont extrêmement élevés. Les reprises en ire année et les départs tout au long des douze années d'études sont alarmants.

TABLEAU 1

PROGRÈS DES ÉCOLIERS INDIENS AU COURS D'UN CYCLE SCOLAIRE DE 12 ANS

Echelon	Année	Inscriptions	Départs	Pourcentage des départs
1	1951	8782	—	—
2	1952	4544	4238	48.2
3	1953	3430	614	13.5
4	1954	3652	278	7.1
5	1955	3088	564	15.5
6	1956	2641	447	14.5
7	1957	2090	551	21.7
8	1958	1536	554	26.5
9	1959	1149	387	25.5
10	1960	730	419	36.5
11	1961	482	248	34.0
12	1962	341	141	29.3

Au cours d'une période de douze ans, 8,441 écoliers indiens sur 8,782 n'ont pas terminé leurs études secondaires. Les chiffres disponibles ne nous permettent pas d'établir des taux distincts pour les reprises et les départs, mais d'après ces chiffres bruts, il y aune perte de 94 p. 100 de la population scolaire, entre la 1re et la 12e année. Chez les non-Indiens, le taux d'abandons pour tout le pays est d'environ 12 p. 100. Ces deux chiffres ne sont pas tout à fait compatibles, étant donné que pareille comparaison ne serait pas logique en raison des inscriptions tardives, des difficultés de langue et des autres facteurs dont nous avons déjà parlé à propos des écoliers indiens. Néanmoins, la différence est une indication sommaire de la situation des jeunes Indiens par rapport aux non-Indiens. Elle nous rappelle que, même si les Indiens se présentent chaque année plus nombreux à l'école, y persévèrent plus longtemps, il faut redoubler d'effort pour que les Indiens aient chance égale de s'instruire. Les écoliers non indiens, eux aussi, poursuivent leurs études plus longtemps et atteignent à des niveaux d'instruction plus élevés, Il ne nous est pas possible de calculer le taux d'augmentation pour chaque groupe, mais il est certain que si la courbe des Indiens ne progresse pas à un rythme beaucoup plus rapide qu'à l'heure actuelle, les écarts continueront d'être importants.

Les échantillonnages pris dans les différentes provinces indiquent qu'environ 80 p. 100 des enfants indiens reprennent leur ire année. Nombre d'entre eux la reprennent jusqu'à trois fois. D'autres sont promus malgré un échec en 1re année: habituellement, ces derniers réussissent en 2e et 3e années, mais ratent leur 4e. . . . .et les échecs se succèdent de la même façon jusqu'à la 8e année, moment où bon nombre de jeunes Indiens quittent l'école. Les autres se rendent jusqu'en 10e année, ayant habituellement à reprendre une ou deux années. La plupart abandonnent alors définitivement les études et environ 20 p. 100 s'inscrivent dans des écoles de métiers. Les rares élèves qui poursuivent leurs études au-delà de la 10e année, se tirent généralement bien d'affaires en lie et en 12e année, de sorte qu'ils obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

La Loi sur les Indiens stipule que tout enfant indien est autorisé à fréquenter l'école dès l'âge de six ans, mais il doit fréquenter l'école à l'âge de sept ans; il peut laisser l'école à l'âge de 15 ans ou dès qu'il a terminé sa 8e année. La Loi sur les écoles publiques exige que les enfants fréquentent l'école dès l'âge de six ans et les autorise à quitter l'école à l'âge de 16 ans ou après la 8e année. Un enfant indien qui entre à l'école à l'âge de sept ans, qui doit reprendre sa ire et sa 4e années, est en âge légal de quitter l'école après la 6e année. La plupart poursuivent leurs cours jusqu'en 8e

année, mais à ce moment ils ne veulent plus continuer parce qu'ils sont découragés, se sentent à la gêne parmi des plus jeunes et ne prévoient pas se sentir à l'aise, socialement parlant, à l'école secondaire.

Les morcellements administratifs des écoles facilitent l'abandon au moment où elles obligent les élèves à changer d'école. Dans les écoles où l'on donne jusqu'à la 8e année, les écoliers ont tendance à quitter les études après la 8e. Là où il y a des écoles intermédiaires qui commencent à la 6e année, ceux qui ont atteint l'âge légal décident souvent d'abandonner l'école élémentaire, plutôt que de passer dans une autre école. Un certain nombre quittent après la 8e, la 9e ou la 10e, selon que l'occasion leur en est fournie. Cette question se complique davantage lorsque les jeunes Indiens sont intégrés aux écoles publiques à la 8e année et à la 10e année.

Un autre facteur susceptible d'encourager l'abandon dans certaines régions, c'est l'intégration à des institutions religieuses après le régime scolaire de la réserve. Prenons un seul exemple. Dans la réserve X, des enfants fréquentent un externat (catholique romain) jusqu'à la 6e année. Pour la 7e année, on les transporte à 20 milles d'une ville où se trouve une académie: chemin faisant, on passe devant plusieurs écoles publiques. Pour la 8e année, les élèves sont répartis dans d'autres écoles catholiques à travers la ville. Il leur faut ensuite changer encore une fois d'école, s'ils veulent poursuivre leurs études secondaires. Le transport des écoliers à ces différentes écoles est organisé suivant la ligne de conduite de la Direction des affaires indiennes en matière d'instruction religieuse, suivant les décisions administratives des écoles relativement à l'admission d'un nombre restreint d'Indiens, et d'après l'insistance de certains parents et de certains représentants ecclésiastiques, pour que les enfants fréquentent des écoles catholiques romaines plutôt que les écoles publiques.

Rien de surprenant, alors, que les écoliers de cette réserve abandonne l'école en 6e, 7e et en 8e année, et que seuls de rares enfants poursuivent leurs études secondaires. Lorsque le facteurs religieux n'entre pas en ligne de compte, les écoliers peuvent, après la 6e, passer à une école intermédiaire publique de la localité, qui leur offre jusqu'à la 10e année. Ce serait une façon de contourner l'obstacle d'avoir à s'intégrer à un groupe de finissants qui fréquentent ensemble la même école depuis sept ans. Ce serait aussi une façon de supprimer la nécessité de fréquenter trois écoles en trois ans, régime que peu de parents non-indiens accepteraient et qui ne peut qu'être néfaste du point de vue de l'éducation.

Le cas rapporté plus haut montre combien il est difficile d'assurer l'instruction suivant la foi des parents; toutefois, la situation n'est pas unique, car elle se présente dans d'autres domaines où la question religieuse ne se pose pas. Dans plusieurs régions, les enfants des externats de la réserve doivent passer à une autre école après la 4e, 6e ou la 8e année. Le plus souvent, ce transfert soulève des difficultés pour ce qui est d'intégrer des enfants plus âgés mais moins avancés dans un système qui ne facilite peut-être pas leur adaptation personnelle et scolaire. De nombreux enfants qui ont eu à subir ces transitions, se sont plaints des difficultés éprouvées dans un milieu gênant, soulignant certains problèmes particuliers au sujet des repas froids, des vêtements et des points en classe. A l'école de la réserve, le lunch et le vêtement ne posent pas de problème, car les enfants sont tous vêtus de la même façon et vont prendre leur dîner à la maison. Dans une école intégrée, plusieurs enfants indiens sont vexés parce que leur tenue vestimentaire est inférieure à celle de leurs compagnons.

Les enfants qui obtenaient de bonnes notes à l'école de la réserve, s'aperçoivent qu'ils ne réussissent pas dans les écoles publiques. Le découragement et le négativisme s'emparent d'eux, et les élèves qui avaient été intégrés dans les dernières années du cours élémentaire disent qu'ils auraient préféré rester à l'école de la réserve. Il existe une autre possibilité: l'intégration plus hâtive.

Des parents indiens et certains membres du personnel scolaire voient l'éducation des enfants indiens d'un oeil peu réaliste. Parce que leurs enfants ont fait de quatre à six années d'études de plus qu'eux-mêmes, les parents croient qu'ils sont "instruits" et devraient mieux réussir, obtenir de l'emploi et mener une vie plus utile. De même,

les fonctionnaires des écoles et du gouvernement soulignent avec satisfaction qu'il y a un plus grand nombre d'indiens aux études. Bien sûr, parents et fonctionnaires ont raison de croire que leurs efforts méritent considération. Toutefois, les résultats ne sont pas proportionnels au nombre accru des inscriptions et au niveau des réalisations. Les parents en particulier comprennent difficilement que le "pouvoir d'achat" d'une 8e année d'études est pratiquement nul et que, dans la plupart des régions, même des études secondaires ne sont pas suffisantes pour assurer un emploi, fut-ce dans un métier spécialisé.

Il importe de se demander ce qui se produit au cours des années de formation. L'enfant qui reprend une année pour la troisième fois, n'accomplit à peu près rien qui ait une valeur positive ou éducative. C'est une simple question de temps. A moins que des mesures correctives ne soient prises en pareils cas et à moins de procéder à une évaluation constante du processus éducatif, les enfants peuvent passer dix années à l'école et ne pas être plus avancés qu'un élève de 4e année. Comme le font remarquer les préposés aux programmes de formation professionnelle et de rattrapage, les jeunes Indiens "se présentent ici avec un diplôme officiel de 8e année, mais la plupart d'entre eux ne sont guère plus avancés en lecture et en mathématique que des élèves de 4e ou de 5e année". Ces instituteurs se voient obligés de leur faire rattraper jusqu'à la 10e année en l'espace de six mois.

3. L'âge et le niveau scolaire

On retrouve les mêmes tendances pour n'importe quelle période de douze années de scolarisation. La majorité des enfants indiens commencent l'école à sept ans, plutôt qu'à six ans. Environ 80 p. 100 des élèves doivent reprendre leur ire année; certains y passent même trois ans. A compter de la 6e année, les enfants qui ont repris chacune des années l'emportent numériquement sur ceux qui ont monté de classe chaque année. Seulement 12 p. 100 des écoliers indiens sont dans la classe qui correspond à leur âge. (Aux fins du calcul, on suppose que l'enfant de six ans est en ire année, l'enfant de sept ans en 2e année, et ainsi de suite.) Le jeune Indien retarde, en moyenne, de 2.5 ans par rapport à l'écolier non-indien, à la fin de la 8e année.

Seuls des travaux de recherches en certains domaines spécifiques pourraient expliquer ce phénomène de façon définitive. L'étude générale et les conclusions de travaux d'études indépendants fournissent cependant certains aperçus. Nous avons déjà expliqué les raisons de l'échec en ire année. On peut apporter deux explications au fait que l'enfant a généralement du succès en 2e et en 3e année. Plusieurs écoles ont des programmes d'avancement qui leur interdisent de retenir un enfant plus d'un an sur trois. L'enfant qui échoue en ire ne peut être retenu ni en 2e ni en 3e. A la fin de la 3e année, on peut soit le placer dans une classe pour élèves faibles jusqu'à ce qu'il soit jugé apte à reprendre le programme régulier, soit l'admettre en 4e année, où il échouera très probablement en raison du déficit scolaire accumulé au cours des deux années précédentes.

L'échec survenu en 4e année pourrait aussi s'expliquer par le fait qu'en 2e et 3e années, les travaux sont généralement répétitifs et que l'enfant a le temps d'assimiler la matière, surtout s'il a doublé sa ire année et s'il a réussi à assimiler le processus des besognes quotidiennes. En 4e année, le programme comporte plusieurs idées nouvelles, ainsi que quelques matières nouvelles. La lecture et la langue deviennent *une* question d'habileté, plutôt qu'un sujet d'étude. En 4e année, l'enfant qui ne sait encore lire convenablement, éprouve beaucoup de difficultés, car pour réussir dans toutes ses autres matières, il doit savoir lire couramment. La 5e année ne diffère pas tellement de la 4e, de sorte que ceux qui ont doublé leur 4e y réussissent relativement bien. A compter de la 6e année, non seulement la matière se complique, mais la situation sociale commence à entrer en ligne de compte. Le fait de changer d'école vers cette période constitue aussi pour l'enfant, un facteur de retard.

Si l'instruction préscolaire était à la disposition des jeunes Indiens, si les classes primaires avancées étaient la règle plutôt que l'exception, l'enfant indien serait en mesure de rattraper le retard qu'il avait à son entrée à l'école et d'éviter un déficit accumulé. Si les écoles pouvaient offrir des cours correctifs à tous les enfants, à compter de la 1 re année, les enfants indiens pourraient en bénéficier grandement et il serait possible de réduire l'écart entre l'âge de l'enfant et la classe dans laquelle il devrait être.

Pour les enfants indiens, l'un des principaux problèmes provient du transfert d'une école indienne à une école publique. D'après les écoliers eux-mêmes, le transfert d'un pensionnat ou d'un externat de la réserve à une école publique constitue un problème, tant du point de vue émotif que scolaire. Aucune étude méthodique n'a été faite sur ce sujet; toutefois, selon plusieurs informateurs, les enfants réussissent dans une école indienne, puis échouent une fois mutés à l'école publique. Bon nombre d'entre eux ont déclaré qu'ils auraient terminé leurs études de façon satisfaisante dans une école indienne; ils donnaient comme raison de leur départ de l'école publique: "je ne pouvais rien faire de bon et j'échouais sur toute la ligne". Bien sûr, l'adaptation personnelle se fait plus difficilement à l'âge des études secondaires qu'en ire année: l'impact d'un changement complet d'orientation et de méthodes de travail, du système de la réserve à celui de l'école intégrée, demande beaucoup de souplesse et de courage personnels. Selon les enfants qui doivent changer d'école et selon les membres du personnel scolaire qui les reçoivent, le bagage d'instruction des élèves venus des écoles séparées n'est pas comparable à celui des élèves des écoles intégrées ni à celui des autres écoliers indiens. Si la différence de rang entre le régime indien et le régime public était de l'ordre de D à F, le problème serait compréhensible. Cependant, nombre d'informateurs ont signalé des différences de rang dont l'ampleur variait de A et B, dans le régime indien, jusqu'à l'échec total après le transfert. Ces expériences troublent et choquent les écoliers, dont plusieurs se demandent quel genre d'instruction les élèves reçoivent dans les écoles de la réserve. Le problème est encore compréhensible quand le transfert se produit d'une petite école de village à une école secondaire imposante. Mais lorsque l'écolier de la réserve venant d'une école élémentaire relativement considérable arrive dans une école publique locale, il n~ devrait y avoir aucun décalage sensible du niveau d'instruction. Si l'enfant se sentait capable de rivaliser avec ses camarades sur le plan scolaire, les adaptations requises en raison du transfert seraient moins accablantes. Quand l'enfant se sent dépassé sous tous les rapports, il n'est pas étonnant qu'il décide de tout lâcher.

Parents, instituteurs, résultats négatifs constants, autant de raison de viser à l'intégration en bas âge, ou tout au moins, s'il faut retarder l'intégration, à une rendement scolaire suffisant.

4. Assiduité

Dans les écoles publiques, l'assiduité des enfants indiens est faible et intermittente. Le problème de la fréquentation scolaire a été défini par tous les adultes qui nous ont transmis des informations. Les éducateurs blâment les parents, la Direction des affaires indiennes et la GRC pour leur manque de fermeté à faire respecter les règlements relatifs à la fréquentation obligatoire. Les parents rejettent la responsabilité sur la DAI. Quant aux fonctionnaires de la Direction, ils estiment que, la responsabilité retombe, en dernier ressort, sur les parents. Aucun organisme officiel (école, Direction des affaires indiennes, GRC, conseils de bande) n'a voulu se tenir responsable de la fréquentation scolaire ni se charger d'évaluer un problème considéré comme très complexe et apparemment insoluble.

De six à seize ans, les enfants sont tenus de fréquenter l'école. Certains régimes scolaires ont des agents de probation dont la fonction est de faire respecter la loi. Les principaux sont autorisés à aviser la Direction des allocations familiales de discontinuer le paiement des allocations si l'enfant ne fréquente pas l'école ou ne le fait pas assidûment.

Les parents sont passibles de poursuites s'ils n'envoient pas leurs enfants à l'école. Les enfants qui ne fréquentent pas l'école, peuvent être placés dans des foyers adoptifs. Toutes ces mesures n'ont pas permis de régler efficacement le problème de l'abstention généralisée des enfants indiens, même si elles ont suffi pour résoudre certains cas particuliers.

La suppression des allocations familiales ne fait qu'aggraver les difficultés familiales et n'entraîne pas nécessairement une fréquentation plus assidue. Quand les enfants s'absentent de l'école parce qu'ils manquent de vêtements et de nourriture, le fait de retirer des fonds à la famille augmente et complique le problème. Pour ce qui est des poursuites judiciaires contres les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, il faut tout de même que quelqu'un dépose une plainte. Les membres du personnel de l'école hésitent à poser le geste par crainte de s'aliéner encore davantage les parents et d'aggraver encore la situation. Quant à la GRC, elle n'agit que sur demande de l'école ou de la Direction des affaires indiennes. Pour une foule de raisons, la Direction hésite à invoquer la loi. La séparation des enfants et des parents est une mesure rigoureuse de dernier recours. Les travailleurs sociaux ne sont pas assez nombreux pour s'occuper de chaque cas en particulier et il n'y a pas assez de foyer adoptifs pour tous ces enfants.

Dans quelques cas, les surintendants essaient d'amener les conseils de bandes à prendre des mesures judiciaires ou à adopter des mesures correctives. Le principe qui consiste à mettre en cause les personnes les plus intéressées est valable, mais même les éducateurs et les administrateurs les plus expérimentés ont été incapables de résoudre ce problème. Quel conseil de bande serait prêt à s'attirer les sentiments d'hostilité et de désaffection en prenant des mesures draconiennes que d'autres ne peuvent pas prendre?

Toutefois, si les organismes officiels hésitent à recourir à la loi, ce n'est pas seulement parce qu'ils refusent d'assumer leurs responsabilités. On a nettement le sentiment que la réponse peut être fournie par des mesures correctives, et non par des sanctions. La non-fréquentation peut être attribuée à des raisons diverses, mais où l'on retrouve presque toujours le désenchantement de l'élève à l'école, ainsi que les problèmes économiques de la réserve. Il est significatif que les taux d'absence des élèves indiens augmentent avec les années de scolarisation. Au cours d'une année scolaire de 180 jours, les absences varient de 10 à 100 jours. L'enfant indien manque, en moyenne, 40 jours de classe par année. Pour l'enfant de race blanche, la moyenne est de 5 à 10 jours. (Les taux d'absence sont plus élevés durant les premières années d'école, en raison des maladies infectieuses qui forcent l'enfant à s'absenter au moins 10 jours; à compter de la 3e année, les taux d'absence décroissent régulièrement chez l'enfant non-indien.)

Motifs des absences

Il faut établir une distinction entre les absences qui sont indépendantes de la volonté de l'enfant et celles qui sont délibérées. Dans le premier groupe, il faut tenir compte des valeurs qui se rattachent aux responsabilités familiales. Les autres absences tiennent à des facteurs engendrés par la fréquentation de l'école. Dans le premier cas, la recherche de solutions doit se fonder sur une compréhension de la culture de chaque communauté indienne; dans le deuxième cas, il faut procéder à une appréciation, voire à une modification des pratiques scolaires.

Plusieurs groupes indiens ont conservé un certain système d'obligations et de réciprocité familiales, qui touche à la vie de tous les membres du groupe. Si les parents doivent s'absenter de la maison pour une ou plusieurs journées, ils trouvent normal de demander à l'un des aînés de prendre soin des plus jeunes. On attache plus d'importance aux besoins des parents et moins de considération au besoin d'instruction de l'enfant. La plupart des parents s'entendent sur l'importance de la fréquentation scolaire, mais ils estiment aussi que les aînés ont des devoirs primordiaux envers la famille. Pour exprimer ces valeurs, on s'est servi de phrases de ce genre: "Dommage que X ait été absente si souvent, car cela la retarde; mais il fallait bien qu'elle garde les jeunes". Aucun parent indien n'a mis en doute la primauté du travail exigé de l'enfant. De toute évidence, rien d'autre n'était important, dès l'instant qu'on avait besoin de l'enfant à la maison.

Les absences étaient plus fréquentes chez les filles, du fait que ces dernières devaient s'occuper des jeunes à la maison, les garder en l'absence des parents, aider au blanchissage et prêter main-forte en cas de maladie. Dans plusieurs familles, les filles plus âgées se remplaçaient à tour de rôle, de sorte qu'elles manquaient toutes un certain nombre de jours de classe par mois. Dans quelques cas, si les aînées n'aimaient pas l'école, elles remplaçaient volontiers les plus jeunes à la maison et ne fréquentaient pratiquement plus l'école.

Quant aux garçons, ils restaient à la maison pour quérir l'eau du lavage, fendre le bois et, en l'absence de soeur aînée pour prendre soin des jeunes frérots. Ils restaient aussi à la maison s'il fallait réparer les bateaux ou les voitures, aider à la pêche, à la chasse ou au piégeage.

Certaines des absences rapportées plus haut peuvent être attribuées aux formalités administratives en matière de bien-être. Par exemple, dans une communauté, les Indiens qui ont besoin d'assistance supplémentaire ou de vêtements pour les enfants, doivent se rendre au bureau de l'agence, à une quarantaine de milles de distance, pour y demander des fonds. On leur remet un bon d'achat, qu'ils peuvent échanger dans un magasin de leur propre communauté. Il arrive souvent que les parents laissent le soin des plus jeunes à un aîné, pendant qu'ils se rendent au bureau de l'agence. Il peut arriver, en pareils cas, que les plus jeunes ne veulent pas aller à l'école et que l'aîné leur permette de rester à la maison, afin de ne pas rester seul. Comme on laisse parfois peu de vivres aux enfants, ceux-ci préfèrent ne pas s'éloigner de la maison, dans l'espoir de voir leurs parents revenir avec des provisions et d'autres choses.

Les absences peuvent aussi être attribuables aux déplacements de la famille, en raison d'un travail saisonnier. Dans les régions où les Indiens peuvent travailler aux récoltes, on garde couramment les enfants comme aides à la cueillette, puisqu'il s'agit ordinairement d'un paiement global et que même les plus jeunes peuvent aider. De la même façon, on retire tôt garçons et fillettes pour s'en servir comme aides à bord des bateaux de pêche, où ils travailleront jusque tard dans la saison. Dans les régions où se pratique le piégeage, on peut aussi demander aux aînés d'aider à la capture des bêtes et à l'apprêtage des peaux.

Nous avons déjà cité d'autres causes d'absence attribuable à la famille, c'est-à-dire un mode de vie où les gens se couchent et se lèvent tard. Nombre d'enfants ne vont pas à l'école pour la simple raison que personne ne s'occupe de les éveiller et de les conduire à l'autobus.

Étant donné les services qu'on demande aux enfants, on ne voit pas très bien comment il serait possible d'augmenter immédiatement et sensiblement la fréquentation scolaire, à moins de procéder à une nouvelle répartition des services en fonction des besoins. Si l'expérience scolaire de l'enfant était telle qu'il insiste lui-même pour fréquenter l'école, les absences pourraient diminuer davantage et beaucoup plus rapidement. Si l'instruction avait des résultats plus positifs dans la vie des Indiens, les parents compteraient moins sur les services des enfants. Si l'instruction assurait des emplois, il y aurait des revenus à la maison et l'on insisterait pour que les enfants fréquentent l'école. A l'heure actuelle, nombre d'enfants sont plus utiles à la maison qu'à l'école.

En vertu des budgets et des programmes existants, il serait facile d'éliminer les absences attribuables à la pénurie de vêtements et à l'insuffisance du lunch. Dans les écoles où le lunch peut être servi, la Direction des affaires indiennes finance le dîner des enfants. Pourquoi ne pas accorder une indemnité de repas aux élèves des écoles où ces programmes ne sont pas en vigueur? A l'heure actuelle, on pénalise les enfants dans les régions où le lunch n'est pas payé. De même, il existe une ligne de conduite d'après laquelle aucun enfant ne doit manquer la classe pour des raisons vestimentaires. D'après la manière dont certains milieux interprètent cette ligne de conduite, la question vestimentaire dépend de l'attitude et de l'intérêt de l'administrateur local, ainsi que des rouages prévus pour la présentation des demandes. Certains obstacles, comme la nécessité de parcourir 80 milles pour aller chercher un bon de chaussures, ne peuvent qu'atteindre le moral et gêner la fréquentation scolaire.

Motifs des absences attribuables à l'école

Plusieurs enfants ont des raisons personnelles pour ne pas désirer fréquenter l'école régulièrement. D'aucuns nous ont confié qu'ils restaient à la maison parce qu'ils craignaient l'instituteur, parce qu'ils ne voulaient pas être tournés en ridicule, qu'ils échouaient tout le temps et parce qu'ils n'aimaient tout simplement pas l'école.

Chez les plus jeunes, la crainte de l'instituteur était plus répandue que chez les plus âgés. Ils expliquaient cette crainte par la peur d'être punis, de se faire remarquer des autres ou d'être l'objet de risées. D'autres enfants craignaient d'être tournés en ridicule par l'instituteur ou par les compagnons et redoutaient les échecs.

Les parents cherchaient à encourager les enfants à rester à la maison, particulièrement s'il y avait eu punition ou risée dont ni les parents ni l'enfant ne comprenaient le pourquoi. Les parents disaient: "C'est dur pour un enfant d'aller à l'école; les autres sont si mesquins" Parfois, cette crainte de l'école avait un caractère plus général que spécifique. Tel semblait le cas dans les régions où les jeunes Indiens étaient ouvertement l'objet de discrimination, de vexations et de risées.

Si l'on s'inquiète des absences, c'est qu'on estime que l'enfant doit normalement être à l'école. On peut se demander ici ce qui arrive à l'enfant, à l'école. Si l'enfant y éprouve des difficultés indues, comme c'est le cas pour les jeunes Indiens, l'école n'est pas ce qu'elle devrait être. Un enfant qui a peur, qui a faim ou qui se sent ridiculisé, n'a pas la liberté d'apprendre: il est trop préoccupé par sa propre défense.

Involontairement, mais non moins certainement, l'école contribue à la crainte et au malaise qu'éprouvent les enfants indiens. Rares sont les écoliers qui disent avoir obtenu l'aide de l'instituteur pour s'intégrer à la classe. Quand les élèves indiens sont tournés en ridicule par leurs compagnons, rares sont les instituteurs qui pensent à inciter les élèves à apprécier leur comportement. Les enfants non-indiens accentuent chez les jeunes Indiens le dégoût de l'école, en les couvrant de ridicule et en les tenant dans l'isolement social. L'enfant indien compare son comportement et sa tenue vestimentaire à ceux de ses compagnons; il se sent embarrassé et mal à l'aise. C'est tellement plus simple de rester à la maison que de fréquenter l'école! La dépréciation de l'enfant indien, ses échecs persistants ne l'aident pas. Les instituteurs qui tiennent rigueur à l'enfant de choses dont ce dernier n'est pas responsable ("Tu reviendras à l'école quand ta mère aura lavé tes habits". "C'est la cinquième fois que tu es en retard; pourquoi ta mère ne t'éveille-t-elle pas? "), ne diminuent pas l'abstention, loin de là.

La communauté scolaire exige beaucoup de ses membres, sous les aspects pécuniaire et social. Les enfants indiens hésitent à se joindre aux organisations scolaires ou à fraterniser avec leurs compagnons non-indiens, faute de vêtements appropriés et d'argent de poche. Il est rare que les écoliers indiens aient de l'argent de poche et puissent assister aux différentes manifestations de l'école ou fraterniser avec des amis non indiens. De façon générale, l'enfant indien est isolé davantage du fait qu'il retarde dans ses classes et qu'il est plus âgé que ses compagnons.

Chaque classe pourrait fournir l'occasion de quelques succès, d'une révision des attitudes des jeunes Blancs, d'une cessation des moqueries et d'une atténuation de toutes ces petites choses qui contribuent à faire perdre confiance au jeune Indien. Si l'école se faisait plus accueillante, si l'enfant indien pouvait s'intégrer plus à fond à la communauté scolaire, plusieurs des craintes qui le retiennent à l'écart de l'école disparaîtraient. Si l'horaire des autobus était modifié de façon à permettre la participation à des activités post-scolaires ou à permettre l'étude à l'école, l'enfant indien découvrirait éventuellement qu'il lui est possible de réussir, aussi bien sur le plan social que scolaire. L'utilisation des douches de l'école pourrait éliminer certaines plaintes relatives à l'hygiène personnelle. Les salles d'économie ménagère pourraient être mises à la disposition des écoliers indiens (et autres) qui désirent laver et repasser leurs vêtements plus facilement qu'à la maison. Les instituteurs pourraient visiter les réserves, se rendre compte des conditions qui y prévalent et faire connaissance avec les parents. Ces pratiques auraient au moins l'avantage de faire cesser les remarques inutiles comme la suivante: "Ne te représente pas en classe tant que ta mère n'aura pas lavé tes vêtements".

5. Attitudes des Indiens envers l'instruction

De façon générale, les Indiens adultes admettent la valeur de l'instruction. Quand nous leur avons demandé pourquoi, les réponses les plus fréquentes ont été: "L'instruction aide à mieux vivre". "L'instruction aide à mieux côtoyer les Blancs". "L'instruction aide à trouver du travail". Ils étaient toutefois incapables de fournir, à l'appui de ces raisons, des exemples tirés de leur propre expérience.

Par contre, nos informateurs adultes pouvaient rapporter des exemples à l'effet que l'instruction n'avait rien apporté de ces choses, qu'elle avait même été une expérience humiliante et inutile, qui n'avait pas amélioré les rapports avec les Blancs, pas plus qu'elle n'avait apporté d'emplois. Les objectifs qu'ils voyaient d'abord à l'instruction n'étaient manifestement pas atteints et, de ce fait, l'abandon et l'abstention de leurs enfants paraissaient raisonnables.

Comme corollaire à cet état de choses, les Indiens apportent peu d'appui à l'enfant aux études. Tous prétendaient que les services de l'enfant au foyer étaient plus importants que l'étude. ils insistaient sur leur inaptitude à régler le mode de vie familial en fonction du travail scolaire et du besoin de sommeil. Les Indiens adultes avouaient aussi qu'ils n'avaient ni les connaissances ni les aptitudes voulues pour aider leurs enfants dans leur travail scolaire.

Il existe, d'autre part, des manières subtiles d'encourager certains modes de comportement, l'enfant indien devant y ajouter par lui-même des valeurs intermédiaires. Bien sûr, les parents appuient verbalement l'instruction, mais ils racontent aussi, en présence des enfants, des faits négatifs qui les touchent personnellement. De plus, il y a une marge entre ce qui se dit et ce qui se fait. Les parents indiens disent que leurs enfants devraient aller à l'école, mais ils leur permettent de rester à la maison sous de faux prétextes; ils leur demandent même de s'absenter de l'école s'ils ont besoin d'eux. Ce manque d'appui réel, ajouté à l'absence de modèles instruits dans la communauté et à la nature persuasive de l'expérience personnelle de l'enfant, qui est négative, détruit à la base tout attrait positif de l'instruction. Dans la plupart des communautés indiennes, la valeur de l'instruction est une chose qui reste à démontrer.

L'analyse des réponses révèle trois tendances. Tout au plus considère-t-on l'instruction avec indifférence. Nos informateurs étaient d'avis que "l'instruction, c'est pas mal", mais ils n'étaient nullement déçus si l'instruction n'a pas répondu à leurs espoirs. Les parents de cette catégorie reconduisaient volontiers leurs enfants à l'école et leur fournissaient la nourriture et les vêtements appropriés. Cependant, si les enfants n'aimaient pas l'école ou manifestaient le désir d'abandonner les études, les parents, nullement contrariés, ne s'y opposaient pas. Par contre, il y a la catégorie de parents qui s'opposaient ouvertement à ce que leurs enfants soient instruits dans les écoles publiques et. dénonçaient avec véhémence les expériences vécues par leurs enfants. Pour ces parents, la valeur de l'instruction était tout à fait discutable. Ces attitudes ne représentent qu'une petite partie de l'échantillonnage, mais on les retrouve dans toutes les régions. Viennent enfin, catégorie la plus considérable, les parents qui admettent verbalement la nécessité de l'instruction, mais se contredisent dans les actes.

Les raisons de cette dépréciation et de cette neutralité nous paraissent évidentes. Rares sont les parents qui s'intéressent au système d'éducation en vigueur. Ils n'ont à peu près pas de rapports avec l'école. La majorité des parents indiens n'ont jamais mis les pieds à l'école, encore moins rencontré le personnel enseignant. Pour se faire une idée de l'instruction, ils ne peuvent se rapporter qu'à leurs souvenirs personnels et aux quelques rapports que leur font les enfants. L'instruction, c'est la grande inconnue, de sorte que les parents sont bien embarrassés quand on leur demande ce qu'ils en pensent. Comment peuvent-ils évaluer une inconnue, mesurer le vide entre leurs propres expériences et l'instruction publique en vigueur. Leur opposition est une affaire de sentiments, une façon de reconnaître que leur instruction ne leur a pas servi. C'est aussi une façon de percevoir le malaise ressenti par leurs enfants, ainsi que le besoin de maintenir une quantité connue: leur propre façon de vivre. Étant donné que le processus de l'instruction

empiète peu sur leur vie de tous les jours, ils ont tendance à rester indifférents, à diriger leurs énergies et leurs engagements vers des choses qui ont de l'importance à leurs yeux.

De façon générale, les parents étaient d'avis que l'instruction publique était préférable à l'instruction dans des écoles séparées. Cette conclusion découlait de leurs propres sentiments négatifs à propos de l'instruction qu'ils avaient reçue dans leurs pensionnats et leurs écoles de réserve. Elle découlait aussi de l'idée que l'école séparée ne les avait pas aidés à atteindre leurs buts "d'emplois et de vie meilleure", alors que les Blancs semblent y parvenir. Selon eux, cette différence pourrait disparaître si leurs enfants avaient le même genre d'instruction que ceux des Blancs. L'idée que l'instruction publique aidait les Indiens "à mieux connaître les Blancs" était assez répandue. Les parents estimaient que ce genre d'instruction permettrait à leurs enfants de traiter avec les non-indiens sur un pied d'égalité.

Certains parents étaient plus favorables aux écoles séparées qu'aux écoles publiques. Cette opinion a été entendue très fréquemment dans les réserves où la désorganisation sociale était avancée, où l'alcoolisme était répandu et où les revenus étaient très faibles. Dans de telles conditions, les parents voyaient plutôt leurs enfants dans des pensionnats, où ils seraient plus en sécurité. Les parents estimaient aussi que les élèves des pensionnats fréquentaient l'école plus longtemps que dans les écoles locales. D'autres parents souhaitaient qu'on maintienne et qu'on rouvre les écoles de la réserve, lorsque les écoles publiques posaient des difficultés aux enfants.

Dans l'ensemble, les Indiens adultes favorisaient l'instruction publique, plutôt que l'instruction dans les écoles de la réserve ou dans les pensionnats. Pour eux, le régime idéal d'instruction devrait comprendre un jardin d'enfants et une école primaire établis dans la réserve, alors que le reste de l'enseignement serait assuré par les écoles publiques. Par contre, les parents admettaient qu'un enfant plus âgé passe plus difficilement dans une école publique, alors qu'un débutant s'y adapte plus facilement. On craignait notamment d'envoyer de jeunes enfants aux écoles publiques, parce que l'enfant doit souvent parcourir de grandes distances, de la réserve au village, qu'il ne peut pas venir dîner à la maison et que les parents ne peuvent pas assurer son bien-être. On comprend l'inquiétude de la mère pour son jeune enfant, si l'on se rappelle qu'elle ignore ce qui attend ce dernier; elle ne sait comment il sera traité ni comment il se comportera parmi les non-Indiens. D'autres enfants ont eu des expériences négatives qui sont de nature à accentuer cette inquiétude.

En résumé, bon nombre de parents ont une attitude d'indifférence. Ils souhaiteraient recevoir quelque encouragement ainsi qu'une certaine preuve de la valeur de l'instruction. Comme les systèmes scolaires n'ont pas réussi à resocialiser les enfants de façon qu'ils puissent se comporter convenablement à l'extérieur de la réserve, alors qu'ils les ont assez socialisés pour qu'ils aspirent à des objectifs qu'ils ne peuvent atteindre, les parents se trouvent dans la difficile situation de traiter avec une jeunesse malheureuse et inquiète. Aussi longtemps que les écoles n'auront pas résolu le dilemme que leur posent les groupes minoritaires, aussi longtemps que les parents indiens n'auront pas une expérience plus directe du régime scolaire actuel et qu'ils ne pourront repenser leurs idées sur l'instruction, les attitudes et les motivations à cet égard demeureront vraisemblablement neutres ou négatives.

6. Attitudes des étudiants indiens par rapport à l'instruction

Les enfants indiens se sont montrés indifférents à l'instruction en général ou à certains genres particuliers d'instruction. L'indifférence était généralisée chez les enfants plus âgés, mais on y a trouvé aussi plusieurs attitudes positives. Plus que leurs parents, les écoliers étaient en mesure d'apprécier différemment leurs expériences scolaires et ils avaient des idées bien définies sur divers sujets se rapportant à l'instruction.

Les enfants qui avaient fréquenté les écoles de réserve ou les pensionnats avant d'être transférés dans une école publique, disaient préférer les écoles publiques, à cause de la diversité des expériences rencontrées. Ceux qui faisaient exception à cette préférence, se rencontraient le plus souvent dans les régions où la vie de la réserve était

désagréable et difficile, de sorte que les enfants préféraient vivre au pensionnat. Cette dernière préférence se retrouvait aussi dans les régions où il y avait forte discrimination dans les écoles publiques et parmi les Blancs. De façon générale, les écoliers indiens disaient ne pas aimer le pensionnat parce que le règlement y était trop restrictif. Les élèves des écoles secondaires locales mis en pension dans des foyers étaient unanimes à dire qu'ils s'y plaisaient. Quant aux plus jeunes qui n'avaient fréquenté que l'école publique, ils auraient préféré cette dernière à l'école de la réserve, s'ils avaient eu à choisir. Pour les plus âgés, qui avaient été intégrés à la fin du primaire, les difficultés d'adaptation avaient été telles qu'ils auraient préféré continuer leurs études dans les écoles de leur réserve. Les enfants venus des pensionnats affirmaient qu'ils préféraient vivre à la maison et fréquenter l'école publique, mais que le transfert avait été difficile. Dans bien des cas, ils avaient quitté l'école l'année même du transfert.

Comme leurs parents, les écoliers admettent que l'instruction est le moyen d'obtenir un emploi. En fait, ils n'en quittent pas moins l'école avant d'avoir terminé leur cours secondaire, et nombre d'entre eux, admettaient volontiers qu'ils s'attendaient et projetaient même d'abandonner l'école tôt, au lieu de terminer leurs études.

A en juger par l'incertitude de leur position sur la valeur de l'instruction et sur les problèmes que peut représenter l'abandon hâtif des études, on peut conclure qu'ils ne sont pas foncièrement et personnellement intéressés au processus de l'instruction. Il ne semble pas exister entre l'école et les enfants indiens plus de compréhension qu'entre l'école et les parents indiens. L'écolier ne voit guère ce que l'école peut lui apporter; il se rend compte de ses échecs scolaires et de son isolement social. Il ne peut établir de rapport entre son travail scolaire et son activité future, parce qu'il n'a pas l'expérience des exigences de la vie urbaine. Il porte ses jugements en fonction de son entourage immédiat, pour lequel l'instruction semble n'avoir aucune importance. Il ne peut établir de rapport entre l'instruction qu'il reçoit, sa propre vie et celle de ses parents et amis. Il ne trouve pas de modèle dont il pourrait s'inspirer pour donner un sens plus réel aux avantages de l'instruction.

De façon générale, les jeunes Indiens voient l'école comme un lieu où ils passent un certain nombre d'heures par jour à apprendre peu de choses pertinentes, et où ils rencontrent des difficultés scolaires et sociales. Le degré de désenchantement varie d'une localité à une autre, et ce degré de variation est directement proportionnel au degré de discrimination envers les Indiens. La fréquentation scolaire était surtout compensée par la compagnie de bons amis et la participation à certains sports à leur goût. Les enfants indiens considèrent que le système scolaire est immuable, de sorte que s'ils ne peuvent satisfaire aux exigences de l'école, ils s'estiment automatiquement incapables de réussir quoi que ce soit parmi les non-Indiens.

7. Les problèmes des écoliers indiens, tels que les conçoivent parents et étudiants

L'idée que se font les parents des problèmes de la jeunesse à l'école est très compatible avec l'idée que s'en font les jeunes eux-mêmes. Pour les deux groupes, les problèmes principaux sont le manque de vêtements et l'insuffisance des lunches. Le problème de la discrimination a été soulevé en plusieurs cas et les écoliers ont dit se sentir "stupides tout le temps" et se sentir "à part", ce qui représentait d'autres sources importantes de malaise. On a aussi mentionné d'autres sujets d'embêtement, comme la discipline injuste, les échecs et les problèmes se rapportant aux absences.

Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur l'insuffisance des lunches et le manque de vêtements. Nous avons abordé de diverses façons la question de la discrimination. Enfants et parents étaient parfois d'avis que la discrimination dont ils étaient l'objet était attribuable au seul fait de leur identité indienne. Dans la plupart des cas, il était fait mention de discrimination relativement à une école, un instituteur ou un administrateur en particulier. Parfois, on disait que "l'instituteur attisait la discrimination", mais si l'on poussait l'enquête un peu plus avant, on se rendait compte qu'il s'agissait d'une incompréhension du comportement, plutôt que

de pratiques discriminatoires. On dira par exemple: "tels instituteurs sont toujours sur son dos parce qu'il est en retard". Les parents ne comprenaient pas que l'école exige de tous les enfants un certain comportement, et que ces exigences ne sont pas nécessairement discriminatoires. Les parents rapportaient parfois le fait que, dans certaines classes, les échecs étaient plus nombreux chez les Indiens que chez les non Indiens, ce qu'ils considéraient comme une pratique discriminatoire contre les Indiens. La plupart du temps, les enfants eux-mêmes admettaient qu'ils n'étaient pas l'objet de discrimination, et la majorité d'entre eux estimaient que, sauf rares exceptions "ne se faisaient réprimander que ceux (d'autres Indiens) qui le voulaient".

De toute évidence, ces malentendus proviennent d'orientations culturelles différentes. Les parents indiens s'attendent que l'école va accepter leurs enfants tels qu'ils sont et qu'elle n'en exigera pas plus qu'eux-mêmes en exigent. Ceci pose un problème, en particulier pour ce qui est des questions de discipline. Les parents n'arrivent pas à comprendre pourquoi leurs enfants "ont toujours des ennuis" à l'école. De fait, selon la version des autorités scolaires, les enfants indiens sont rarement considérés comme des indisciplinés. Toutefois, on leur reproche leurs retards, leur manque de propreté et une foule d'autres choses: ce sont ces réprimandes que les parents et certains enfants considèrent comme des ennuis.

On retrouve la même susceptibilité dans la définition de l'échec, qui est considéré comme l'aboutissement des rapports personnels entre l'élève et l'enseignant sans tenir compte du travail de l'enfant et sans comprendre les exigences auxquelles tous les élèves sont soumis. En pareils cas, les parents disaient que leurs enfants "étaient lésés" par l'instituteur, ce qui signifiait, en termes concrets, qu'il avait raté son année. Certains élèves ont affirmé qu'ils n'étaient pas retournés à l'école "parce que je me suis senti trop frustré par un nouvel échec, l'an dernier". Avant de recommander des solutions, il y aurait lieu de mieux comprendre et de bien définir ce genre de susceptibilité excessive.

Ces malentendus disparaîtraient si parents et élèves pouvaient se faire une idée plus large et plus précise des exigences auxquelles l'école doit soumettre tous les élèves. Cette compréhension ferait-elle disparaître les sentiments de brimades et d'affronts personnels, permettrait-elle de redéfinir les sensibilités, on ne saurait le dire. L'absence de communication significative entre le foyer et l'école contribue sûrement à la fausse interprétation des faits et gestes et accentue les sentiments de frustration personnelle, ce qui rend la situation plus compliquée qu'il ne faudrait. Même si le fait n'atténue nullement le problème que pose cette situation, il est réconfortant de constater qu'effectivement il y a peu de discrimination à l'école et que les élèves eux-mêmes le reconnaissent.

8. Attitudes des enfants et des parents indiens à l'égard de l'abandon précoce des études

Tous les parents indiens ont reconnu qu'ils ne faisaient pas bien de retirer tôt leurs enfants de l'école, mais ils se disaient disposés à faire le nécessaire pour essayer de maintenir leurs enfants à l'école. On considérait comme définitive la décision de l'élève et les parents n'avaient pas songé à discuter de la chose avec les membres du personnel de l'école ni avec quelqu'un d'autre. Le plus souvent, l'abandon des études n'avait pas fait l'objet de discussion entre les enfants et les parents, ces derniers acceptant simplement la décision des premiers. Les enfants déclaraient n'avoir discuté avec aucun adulte, à la maison ou à l'école, de leur décision de quitter l'école. Parfois, on en avait discuté avec des amis. Dans certaines communautés, les Indiens adultes ont exprimé l'opinion que les enfants ne devraient pas laisser l'école, mais ils ont aussi indiqué que cette décision relevait seulement de l'enfant. Nulle part on ne punissait l'enfant qui avait quitté l'école trop tôt. Aucun de nos informateurs n'a exprimé un sentiment de honte ou de culpabilité pour avoir abandonné tôt ses études.

Les raisons apportées par les jeunes pour motiver leur abandon prématuré des études étaient toujours les mêmes: ennui, manque d'argent, désir de travailler, services requis à la

maison. Dans quelques cas, on a invoqué la grossesse. Certains jeunes délinquants n'étaient pas retournés à l'école après une période d'emprisonnement. Plusieurs enfants ont déclaré avoir quitté l'école parce qu'ils "se sentaient ridicules parmi tous ces jeunes enfants".

Des jeunes ayant quitté l'école ont dit qu'ils auraient aimé terminer leurs études parce qu'ils ne pouvaient trouver de travail et parce qu'ils n'étaient pas admissibles aux cours de formation professionnelle. D'autres ont dit ne rien regretter et affirmé qu'ils prendraient encore la même décision, dans des circonstances identiques. Certains ont exprimé le souhait de pouvoir retourner en classe et se sont dits d'avis que s'ils pouvaient le faire, ils finiraient par être en mesure d'obtenir un emploi. Pour plusieurs de ces jeunes ayant abandonné l'école, rien ne pouvait être fait pour corriger les conséquences de leur décision, mais ils encourageaient leurs jeunes frères et soeurs à terminer leurs études secondaires "de façon que les choses tournent mieux pour eux".

Certains de ces jeunes ont indiqué qu'ils seraient peut-être restés à l'école si quelqu'un avait étudié le problème avec eux et les avait encouragés à persévérer. L'importance de cet appui a reçu confirmation chez des enfants qui sont encore aux études, en dépit du fait qu'ils sont avancés en âge et que leurs amis ont quitté l'école. Pour ces enfants, la raison primordiale qui les a fait persévérer, c'est l'intérêt manifesté par un instituteur ou un adulte, qui les a encouragés à terminer leurs études.

En résumé, l'abandon prématuré des études n'a pas tellement d'importance aux yeux des Indiens, car, dans les différentes communautés, rares sont ceux qui ont terminé leurs études. Aucune sanction n'est prévue, dans ces communautés, contre ceux qui abandonnent l'école prématurément, parce qu'on n'y est pas profondément convaincu de la valeur d'un cours d'études complet. Tant qu'on ne verra pas, chez les individus comme dans les communautés, certains résultats concrets qui peuvent être rattachés à l'instruction, il est peu probable qu'on encourage fortement les jeunes à terminer leurs études.

9. Aspirations, image de soi et objectifs professionnels des jeunes Indiens

Aux fins de la discussion, on peut établir une distinction entre les variables de l'image de soi, des aspirations et du choix d'une profession. En fait, elles se rattachent en un faisceau qui détermine effectivement l'orientation de la vie d'un individu. Si les aspirations sont irréalisables et si les objectifs ne peuvent être remplacés, l'image de soi s'amoindrit et, du même coup, peut rabaisser le niveau des aspirations, pour ainsi réduire le champ des professions où il peut s'engager.

De façon générale, les jeunes Indiens réduisent de beaucoup leurs aspirations dès qu'ils deviennent conscients du fait que les occasions de les réaliser sont très limitées. A mesure qu'ils avancent en âge, ils se font d'eux-mêmes une image de plus en plus négative. N'ayant guère confiance en leurs propres attitudes, ils restreignent leurs ambitions professionnelles aux métiers que les jeunes Indiens (et les autres) identifient comme des métiers "typiquement indiens"...

On imagine mal qu'un jeune Indien admis dans une école publique ordinaire puisse se faire, à son sujet, autre chose qu'une image négative. Tout d'abord, il ne retrouve à l'école aucune des valeurs qui sont propres à sa culture. Ensuite, il a très souvent l'impression que lui-même ou les autres Indiens ne font rien de bien, en comparaison des enfants non-indiens. En troisième lieu, l'une des grandes ambitions des instituteurs, en ce qui a trait aux Indiens, tant dans les écoles séparées que dans le système intégré, c'est, comme ils le disent, "d'aider les Indiens à améliorer leur niveau de vie, leur sort en général ou de les aider eux-mêmes", ce qui revient à dire que les Indiens n'ont rien de bon ou ne font presque rien de bon présentement: il faut qu'ils soient différents, qu'ils fassent des choses différentes. Ajoutons à ces attitudes les problèmes de fréquentation scolaire dont nous avons déjà parlé.

Une informatrice indienne, attrayante jeune fille de 19 ans, qui avait réussi à comprendre la véritable atmosphère de son école, a décidé de réussir malgré tout. Elle nous confiait: "Parce que je suis indienne, je dois terminer mes études. Parce qu'ils sont Indiens, ces derniers doivent s'efforcer davantage de surpasser les autres. Si un plus grand nombre d'Indiens réussissaient, nous arriverions peut-être à nous débarrasser de l'idée que les Indiens ne peuvent rien faire et nous n'aurions pas continuellement à faire nos preuves".

La plupart des êtres humains ont besoin de réussir, et cette réussite est habituellement orientée vers un but précis. Si l'individu ne voit pas la possibilité d'atteindre ce but, ou bien il porte ses ambitions vers un objectif plus accessible, ou bien il abandonne tout. D'après les études faites à l'occasion du présent projet, il ne faudrait pas attacher d'importance à l'opinion répandue, selon laquelle les Indiens ont moins de motivation que les non-Indiens. Il n'est pas vrai que les enfants indiens, comme groupe, manquent d'intérêt à bien faire dans les classes élémentaires. Toutefois, il a été établi que les enfants indiens faillissaient en raison de leurs expériences scolaires. Chaque échec contribue à diminuer davantage la motivation, l'image de soi et le niveau des aspirations.

Nous avons déjà dit que, le peuple indien des réserves de façon générale, n'avait pas confiance en ses propres capacités pour dominer son milieu et diriger sa vie. Cette particularité se retrouve chez l'écolier indien. Il en arrive à accepter ses échecs et à croire qu'il ne peut rien faire pour modifier sa situation; ainsi commence à s'accomplir la prédiction selon laquelle l'Indien n'est pas de taille et manque de motivation.

Si l'enfant indien est libre de terminer ses études ou d'obtenir immédiatement un emploi peu rémunérateur, il décidera de prendre l'emploi. Pour lui, cela signifie un revenu immédiat, cela convient à sa conception de ce que "les Indiens font" et c'est aussi le choix le plus réaliste, si l'on considère qu'il s'attend peu à des succès scolaires. Les aspirations de cet Indien correspondent à la piètre image qu'il a de lui-même, ainsi qu'à sa conviction profonde de ne pouvoir aller au-delà des objectifs restreints établis par les Indiens qu'il connaît, ni au-delà des restrictions imposées par les non-Indiens.

Abstraction faite des convictions personnelles de l'Indien pour ce qui est de l'image de soi, des aspirations et des métiers possibles, le peu de renseignements dont il dispose limite encore sérieusement son choix. Nous n'avons trouvé que quelques communautés où les Indiens savaient que la Direction des affaires indiennes pouvait fournir des fonds et des programmes de formation; quant aux installations et aux programmes provinciaux, la plupart des Indiens n'en savaient rien. Nos informateurs du niveau secondaire ont déclaré que l'orienteur et le principal fournissaient des renseignements à qui leur en demandait. Mais la plupart de ces informateurs se disaient trop gênés pour se présenter au bureau du principal ou de l'orienteur. Quant aux écoles élémentaires, elles ne fournissaient aucun renseignement à leurs élèves les plus avancés.

En réponse à nos questions, les membres du personnel de la Direction des affaires indiennes ont dit qu'ils faisaient parvenir des renseignements à tous les surintendants. Ces derniers ont affirmé qu'ils transmettaient les renseignements aux conseils indiens et qu'il appartenait à ces derniers d'en faire part aux écoliers. Si nous considérons le peu de temps que les surintendants consacrent à chaque réserve, parce qu'ils sont débordés de travail, il semble peu probable que les occasions d'emplois soient un sujet d'études approfondies. De plus, ce serait contraire aux habitudes des membres des conseils de divulguer ces renseignements à tous les adolescents de la réserve, à supposer qu'ils disposent de tels renseignements. A l'heure actuelle, la façon de procéder est nettement inefficace. Les écoliers ne connaissent rien des différents programmes et des fonds disponibles, sauf les quelques étudiants qui ont quitté la réserve pour suivre un cours de formation, sous l'égide de la Direction des affaires indiennes ou du gouvernement de la province. Certains membres du personnel de la DAI ont avoué qu'ils ne s'efforçaient pas de vulgariser les renseignements, parce qu'à leur avis "les Indiens ne sont pas encore prêts; il ne s'en trouve pas un, dans notre agence, qui pourrait suivre avec succès l'un de ces cours". Ces façons d'agir ne sont pas de nature à favoriser ceux qui auraient les aptitudes voulues, ni à étendre les horizons très étroits de plusieurs adolescents qui seraient intéressés à entreprendre un certain cours, s'ils en connaissaient l'existence.

Même en supposant que les informations soient à la portée de tous, l'image négative que les adolescents se font d'eux-mêmes et le faible niveau de leurs aspirations les rendraient incapables d'explorer les différentes possibilités. La jeunesse se fait d'elle-même une image subtilement négative. Ses aspirations se portent, en théorie, vers des objectifs de la classe moyenne dont elle a réussi à se pénétrer; toutefois, dans la pratique et dans l'immédiat, elle choisit davantage en fonction de l'expérience personnelle et de

l'occasion qui se présente. A l'intérieur d'une communauté indienne, la variété des métiers est limitée et les possibilités de réussite dans la communauté des Blancs apparaissent peu nombreuses. Le choix doit donc se limiter aux catégories d'emplois qui ne demandent guère ou pas de spécialisation. Lorsqu'il existe une certaine forme d'orientation professionnelle, soit par l'information soit par l'entremise d'un orienteur, elle a tendance à se porter vers les occupations qui, de l'avis de tous, sont celles "où les Indiens peuvent réussir

10. Attitudes des non-Indiens envers les Indiens

Nous avons posé en principe, à plusieurs reprises, que les attitudes des non-Indiens envers les Indiens déterminaient de façon décisive les attitudes des Indiens envers eux-mêmes, leur perception des possibilités de succès à l'extérieur de la réserve et leur comportement général au sein d'une communauté plus étendue. Il semble opportun d'examiner plus à fond ces données pour se faire une idée exacte des attitudes que rencontrent les Indiens dans leurs rapports quotidiens avec les Blancs. Nous nous bornerons à étudier les rapports des Indiens avec les seuls Blancs qui jouent un rôle déterminant dans la réglementation de leur vie. Il n'y a pas eu moyen d'obtenir des renseignements sur les rapports purement fortuits, entre Blancs et Indiens.

Le personnel enseignant des écoles publiques rencontre d'abord les Indiens en classe. Il a des idées nombreuses sur ce que les Indiens sont et devraient être, sur certains de leurs problèmes et sur certaines manières de les régler. Ce qui caractérise surtout le comportement des enseignants avec les Indiens, c'est une inquiétude véritable et le manque considérable de connaissances appropriées. Étant donné que les autorités scolaires ne se rendaient presque jamais dans les réserves et qu'elles n'ont pratiquement pas eu de rapports avec les parents indiens, leur connaissance des Indiens et de la vie des Indiens repose sur une information stéréotypée, une fausse interprétation du comportement des Indiens en classe et sur une utilisation discutable de tests d'intelligence uniformes et administrés collectivement.

De façon générale, les autorités scolaires sont convaincues que les parents indiens ne s'occupent pas de leurs enfants. Cette conviction se fonde sur le fait que les parents indiens ne se présentent pas à l'école lorsqu'on les convoque pour une conférence, ne participent pas à l'APM, ne s'occupent pas de la propreté et de la ponctualité des enfants, les envoient sans dîner, permettent les absences et n'établissent pas d'horaire fixe d'étude et de coucher. Cet énoncé correspond aux faits, mais ces faits sont interprétés par des gens de culture différente, qui ne comprennent pas le contexte culturel du comportement de l'Indien ou qui n'y font pas de rapprochement. Parce que les parents ne veillent pas à la propreté et à la ponctualité des enfants, nombre d'instituteurs croient sincèrement que les parents ne s'occupent pas de leurs enfants. Ils ne leur vient pas à l'esprit que les parents indiens peuvent prouver leur souci de l'enfant de bien d'autres façons que par la propreté et la ponctualité. D'autres instituteurs expliquent le retard des écoliers indiens par le fait que ces derniers ne marquent que peu de points dans les tests d'intelligence et qu'ils sont toujours à la queue de la classe. Certains instituteurs admettent que ces tests sont peu valables dans le cas des Indiens, et que les enfants indiens ne manquent pas nécessairement d'intelligence, même si les résultats des tests et leur rendement scolaire indiquent le contraire. Les instituteurs en général ne prévoyaient de rendement scolaire satisfaisant, chez les écoliers indiens, à aucun échelon.

Sans croire à des différences innées d'aptitudes entre les écoliers blancs et indiens, certains administrateurs estimaient que le manque de réalisation des enfants indiens devait être attribué à l'ambiance de la réserve. Plusieurs se sont dit d'avis que "on ne pourra rien faire tant que les réserves n'auront pas été abolies". Selon eux, la réserve ne ferait qu'amplifier les attitudes négatives à l'égard de l'école, du travail et de l'obtention d'un niveau de vie convenable. Pour les administrateurs, le problème de l'éducation des enfants indiens naît du système des réserves; rares sont ceux pour qui l'école peut ou doit fournir à l'enfant indien des possibilités de réussite, car, disent-ils, "nous ne pouvons pas combattre le système des réserves et toutes ses implications".

La question des tests d'intelligence est sérieuse. On admet que ces tests n'ont de valeur que pour la population à laquelle s'appliquent les normes adoptées, c'est-à-dire pour

un groupe urbain de race blanche, de classe moyenne et de langue anglaise. Dans le cas des petits non-indiens qui ne sont pas du groupe urbain de classe moyenne, ces tests ont aussi tendance à être faibles. C'est ce qui se produit pour un grand nombre d'enfants de groupements minoritaires. Certains jours et pour une foule de raisons, même des enfants de classe moyenne peuvent n'accumuler que peu de points lors de ces tests de groupe. Il n'est pas surprenant que l'enfant indien n'y obtiennent pas de bons résultats, étant donné le temps alloué, le peu de rapport que l'enfant y trouve avec les choses qu'il connaît, son manque d'aptitude pour la lecture et vu que ses modes de perception et d'abstraction diffèrent de ceux de ses compagnons blancs de classe moyenne.

Tous les élèves sont soumis aux tests au début et à la fin de la 1 re année, puis à la fin de chaque année scolaire. Les résultats sont portés à la fiche du dossier permanent de l'élève et le suivent d'une classe à l'autre et d'une école à l'autre. Même un instituteur qui serait averti de l'inexactitude possible des résultats, serait porté à conclure, en voyant une fiche inférieure à la normale, que l'enfant manque d'aptitudes. Si les systèmes scolaires pouvaient accommoder les élèves plus faibles, on serait sûr de retrouver dans ces classes presque tous les enfants indiens du pays, si l'on se fondait sur les résultats des tests d'aptitudes et sur les résultats scolaires.

Le cas suivant montre bien que ces tests sont utilisés abusivement pour des enfants de groupes minoritaires, et qu'on fait beaucoup de tort à ces enfants en les soumettant à ces tests et en conservant les résultats en dossiers. Dans la localité X, 1,400 écoliers ont été soumis à des tests: le test Otis "Quick Scoring" et le "California Test" de maturité mentale. Ces épreuves avec papier et crayon ont pour but de mesurer les réalisations et le degré d'intelligence. Ces tests furent administrés par les membres du personnel d'une clinique d'hygiène mentale de la région, qui en étaient à leur première visite dans la localité X. Ils sont restés trois jours à l'école. Sur 1,400 écoliers, 189 étaient des Indiens de la réserve locale. Une fois les épreuves terminées, 200 enfants ont été classés comme "inéducables", c'est-à dire des enfants qui avaient besoin d'une éducation spéciale que ne donne pas une école ordinaire. De ces 200 enfants "inéducables", 164 étaient des Indiens. Sur 189 enfants indiens inscrits, il y en avait donc 164 qui étaient "inéducables".

Les Indiens étaient issus d'une réserve vivant de chasse et de piéage, où il avait aussi quelques emplois saisonniers de voirie et de chemins de fer. Dans bien des cas, ces gens ne parlaient que le cri, et la plupart des élèves de ire année ne parlaient que le cri. Sauf le surintendant des écoles indiennes de la région, personne n'a mis en doute les résultats des tests, qui furent dûment inscrits sur les fiches permanentes des enfants. C'est alors que le problème a commencé à soulever des discussions. Il fut décidé d'établir plusieurs classes de rattrapage. Comme dans bien des classes de ce genre, privées de personnel spécialisé et d'installations suffisantes, le programme ne devint qu'une simple répétition, à un rythme ralenti, des travaux courants, au lieu de devenir un processus dynamique et dirigé. On n'a institué aucun cours d'anglais comme langue seconde. On a utilisé très peu de matériaux nouveaux et de techniques nouvelles d'enseignement, de sorte que l'instruction de ces enfants ne soulevait guère d'enthousiasme, ceux-ci étant définitivement considérés comme "inéducables".

La situation décrite plus haut n'est pas unique, malgré ses particularités. Partout au pays, on a recours aux tests d'aptitudes pour dépister les enfants non éducables, mais les membres du personnel scolaire se posent peu de questions sur l'exactitude et la validité de ces tests. Les commissions scolaires dépensent de fortes sommes pour ces tests, dont les résultats sont enregistrés. Lorsqu'un instituteur estime que certains enfants sont "inéducables" ou qu'ils sont "lents à apprendre", il y a bien des chances que ces enfants soient définitivement classés comme tels.

Les membres du personnel scolaire ont exprimé une réelle préoccupation quant à la qualité du foyer dont l'écolier indien est issu, foyer qu'ils qualifiaient volontiers de taudis et de maison de beuverie. Ils n'y trouvaient que très peu de facteurs positifs. Certains d'entre eux ont déclaré que les enfants indiens étaient "sales, apathiques et semblables à leurs parents". Les membres du personnel scolaire se reconnaissaient comme rôle "d'aider les Indiens à devenir quelqu'un". Cette dépréciation de tout ce qui est indien laisse à l'enfant indien peu de chance de se développer et de grandir avec une certaine confiance

en soi, s'il doit faire face tous les jours à ce genre d'attitudes, malgré toute la sincérité et la bonne volonté de tel instituteur, qui cherche à aider le jeune Indien. Un professeur qui comptait plusieurs années d'enseignement auprès des Indiens, a déclaré:

> "Si vous les traitez comme des gens raisonnables, ils finissent par se conduire comme des gens raisonnables".

Les surintendants estiment généralement que l'éducation intégrée est une bonne méthode. Pour eux, le régime d'écoles publiques crée aux Indiens de nouveaux problèmes de transport, d'abstention, d'argent, de manuels et de formules, des problèmes dont ils n'avaient pas à s'occuper dans les écoles de réserve. Vu ce surcroît de soucis, d'aucuns ont pu penser que l'intégration de l'enseignement était venue trop tôt pour un grand nombre d'Indiens et qu'elle n'avait causé que plus de problèmes aux administrateurs. Plusieurs surintendants se sont demandé si les enfants indiens étaient capables de réussir dans les écoles intégrées, et ils ont mentionné comme facteurs possibles d'échec, le niveau de vie et les attitudes de la communauté indienne. Plusieurs ont soutenu que l'instruction publique ne serait pas efficace tant que "quelque chose ne se produira pas sur la réserve", et ils se disaient favorables à l'idée de soustraire les enfants à l'influence des Indiens adultes, en établissant des foyers d'adoption et des maisons de pension, de façon "qu'ils connaissent ce que c'est qu'une vie convenable".

Les surintendants n'étaient pas tout à fait fixés quant aux modalités qui pourraient aider les Indiens à obtenir un niveau de vie différent, un emploi, ainsi qu'un niveau d'instruction plus élevé.

Si l'on veut que les enfants se sentent à l'aise à l'école et qu'il y ait une véritable socialisation entre les Indiens et les non-Indiens, il faut, à leur avis, changer les modes de vie de la réserve. Ils avouent toutefois que ce n'est pas en remettant la clé d'une maison neuve à un Indien qu'on peut hausser son niveau de vie ou lui garantir une amélioration de son sort.

Pour ce qui est de l'instruction intégrée, on rencontre chez les surintendants la même incertitude que chez les Indiens. Les surintendants se sont engagés dans des programmes qui ont eu un succès partiel, mais qui ne cessent aussi de se transformer et d'être l'objet de critiques. Les problèmes de l'administration des réserves sont si diffus qu'il est difficile d'entrevoir des solutions. Pour les surintendants, l'instruction publique est un pas en avant, mais ils n'osent pas en conclure que c'est là le moyen qui pourrait changer les choses. Ils ont eu plusieurs tentatives qui auraient pu apporter un changement, mais rien ne s'est produit.

Cette ambivalence de leur part quant à l'efficacité du système public pour les Indiens, les embarrassent lorsqu'il s'agit d'encourager les parents à maintenir leurs enfants à l'école ou de discuter de la question lorsqu'un accord conjoint est proposé. Les Indiens adultes ont reconnu que le surintendant leur avait parlé de l'instruction en commun, mais sans plus approfondir. Ce manque de temps consacré à la discussion compte pour une bonne part dans la confusion des parents. Selon ces derniers, le surintendant ne leur avait pas dit que "tous les enfants devraient fréquenter l'école des Blancs, même les tout-petits". Les parents prétendent aussi qu'on ne leur a pas fait savoir que c'était à eux de décider si les enfants pouvaient rester dans la réserve ou fréquenter l'école publique de la localité. Pour que l'instruction intégrée soit un succès, il faut que la question de l'enseignement en commun, avec ses avantages et ses inconvénients, soit soumise aux parents indiens, et cela, bien avant le moment de prendre une décision.

Les membres du personnel des services de santé publique rencontrent les Indiens dans leur réserve et dans les cliniques de la santé publique. Les infirmières scolaires ont aussi affaires avec les écoliers indiens. L'attitude de toutes ces gens envers les Indiens est avant tout positive, car ils consacrent beaucoup de temps aux programmes d'hygiène pédagogique, aux programmes de puériculture et aux questions de santé en général. De tous les fonctionnaires, ce sont eux qui consacrent le plus de temps en rapports directs avec les familles indiennes; d'ailleurs, l'attitude des Indiens envers les membres du personnel des services de santé est positive et empreinte de coopération.

Les membres du personnel de ces services ont signalé que le manque de sommeil et l'insuffisance du régime alimentaire nuisent au rendement scolaire des enfants. On a aussi signalé le manque de propreté, les infirmières devant traiter des enfants qui ont des poux, des gales et qui sont généralement crasseux. Ces cas sont attribuables à la pénurie d'installations sanitaires dans la réserve et parfois au manque de temps, d'effort et de compréhension des parents dont les enfants souffrent de maladies dues à la malpropreté, d'infections chroniques et de malnutrition. La répression et le traitement de ces maladies chroniques exigent des installations sanitaires suffisantes, du temps et de l'effort. Les cas de malnutrition ne semblent pas être très nombreux. Cependant, les infections chroniques bénignes et la carie dentaire sont très fréquentes. Ces infections bénignes réduisent la vitalité de l'enfant, qui ressent souvent fatigue et apathie.

Dans la plupart des cas, les enfants indiens ne reçoivent pas régulièrement de soins médicaux. Les parents les conduisent à la clinique ou chez le médecin quand la maladie devient aigué. Malheureusement, bon nombre de parents ne savent pas reconnaître certaines maladies à leur début, et il arrive souvent que les enfants ne reçoivent aucun traitement pour des maladies qui engendrent des infections secondaires et des affections chroniques. Il s'ensuit que plusieurs enfants indiens sont atteints de troubles auditifs et oculaires et d'infections aux organes respiratoires supérieurs. Les enfants indiens sont habituellement tranquilles: c'est une particularité que leur reconnaissent les instituteurs; c'est pourquoi il serait peut-être profitable de leur faire subir un examen médical dès leur entrée à l'école. Ainsi, il serait facile de dépister les infections chroniques et les troubles marginaux avant que l'enfant ne prenne un retard scolaire excessif. Au cours de ses premières années de classe, il n'est pas rare que l'enfant compense de différentes façons ses légers troubles oculaires et auditifs. La nature répétitive des matières enseignées permet à plusieurs enfants de comprendre à la troisième et quatrième reprise le mot qu'ils n'ont pas saisi la première fois. Toutefois, ces conditions ne favorisent pas l'apprentissage, et, dans la plupart des cas, on pourrait y remédier.

Le personnel des Services de santé s'inquiétait davantage de la santé mentale d'un grand nombre d'enfants indiens issus de foyers grandement démunis et désorganisés. Selon plusieurs informateurs, chaque fois que la pauvreté extrême, l'alcoolisme et le désaccord familial sévissent dans une réserve, il s'y trouve un groupe de personnes déséquilibrées. On a rapporté des cas de foyers où les parents maltraitaient les enfants par habitude, où les parents étaient trop déprimés pour maintenir la stabilité familiale et laissaient les enfants à eux-mêmes pendant plusieurs jours de suite. On peut relever bien d'autres exemples de ce genre. Les enfants non-indiens issus de foyers semblables présenteraient probablement les mêmes symptômes pathologiques, que les dirigeants scolaires seraient en mesure de dépister. Paradoxalement, il est difficile de trouver beaucoup d'enfants indiens dont le comportement dénote de véritables dérangements pathologiques du type classique. La culture propre peut en masquer les symptômes. Un enfant paraît parfois tranquille, alors qu'en réalité il est déprimé, en réaction à la privation, et il n'est pas facile de distinguer l'enfant ébranlé de celui qui ne l'est pas. Un enfant peut paraître arriéré, alors qu'il est, de fait, dérangé, mais on procède rarement à un diagnostic, étant donné que cet enfant ne dérange pas la classe et que les Indiens passent pour des gens tranquilles et passifs.

Il s'agit de savoir si la pathologie du dérangement des Indiens se présente sous des formes que les non-Indiens n'ont pas encore appris à identifier. Il peut se faire aussi que le milieu indien fournisse des compensations suffisantes, qui l'emportent sur la pathologie prévue. Peu de travaux de recherche ont été entrepris sur la santé mentale des Indiens. Il est possible, par exemple, que dans une situation de délaissement, l'enfant indien ne perçoive pas du tout le stress de la même façon que le jeune non-Indien. Il est possible que des enfants indiens laissés seuls pendant plusieurs jours ne se sentent ni rejetés ni abandonnés. Pour eux, c'est peut-être là un mode de vie normal et ils se sentent peut-être en sécurité du fait qu'ils peuvent, au besoin, demander l'aide d'un membre de la bande. Dans une telle situation, l'enfant indien peut ne pas éprouver le sentiment d'angoisse que ressentirait l'enfant non-indien. Tel comportement, qui serait considéré

incorrect en milieu culturel non-indien, pourrait facilement être accepté dans la réserve. Le milieu de la réserve, qui est habituellement moins restrictif que la société de classe moyenne des Blancs, fournit plus d'occasions de défoulement dans les cas de stress et de tension. C'est ce qui expliquerait que, chez les Indiens en général, on ne rencontre presque pas de troubles aigus.

Il est vrai que la société indienne peut fournir aux individus une sécurité et des déversoirs d'énergie suffisants, qui compensent les effets néfastes des grandes privations; néanmoins, il se peut aussi que la société des Blancs soit la source de nouveaux stress, auxquels la société indienne soit incapable de réagir. Nous avons déjà souligné les stress de la fréquentation scolaire. Le conflit de la jeunesse indienne, face à un choix impossible entre des modes de vie tout à fait différents, peut avoir pour conséquence de créer un groupe considérable d'individus incapables de s'accommoder aux conditions existantes, s'éloignant de plus en plus, chaque jour, de la grande société et n'ayant plus la souplesse voulue pour quitter éventuellement le milieu protecteur de la réserve.

Disons, pour résumer, que les attitudes des Indiens envers eux-mêmes et envers les non-Indiens en général, sont déterminées par les attitudes des membres du personnel non-indien qui travaillent auprès des Indiens. Chez les surintendants et chez les membres du personnel des services de santé et des services scolaires, on rencontre toutes sortes d'attitudes, depuis l'attitude franchement négative jusqu'à une attitude quelque peu positive. Nombre de fonctionnaires ont véritablement à coeur leur travail auprès .des Indiens, mais plusieurs d'entre eux, constatant les minces progrès réalisés et face à l'ampleur du travail à accomplir, se sont peut-être découragés. Sensibles à ce sentiment de découragement des fonctionnaires, les Indiens ont tendance à réagir en se repliant sur eux-mêmes et en laissant voir leur désespoir ou leur hostilité. Quand les Indiens entendent dire: "Qu'est-ce qu'on peut faire pour les Indiens", ils ont le sentiment qu'on ne peut faire grand'chose.

Les enfants réagissent de la même façon aux attitudes des non-Indiens. Lorsque les instituteurs veillent à ce que les enfants indiens travaillent bien et réussissent en classe, et leur accorde une assistance supplémentaire, ces derniers ont habituellement un bon rendement. Si les instituteurs classent leurs élèves comme des enfants dépourvus de talent et d'ambition, ces derniers ne font aucun effort, parce qu'ils sont convaincus de ne pouvoir réussir. Chez certains groupes indiens qui acceptent l'attitude des fonctionnaires relativement à leurs capacités, on finit par retrouver une certaine conformité de comportement. Pour autant que les Indiens acceptent les limitations que leur imposent les attitudes des Blancs, et pour autant que fonctionnaires et instituteurs se sentent également écrasés en raison de l'échec probable de leurs programmes, il est à prévoir que la percée ne se produira pas. Si chaque groupe était en mesure d'apprécier plus objectivement ses propres limitations et ses propres possibilités, si les programmes étaient mis en oeuvre de façon coordonnée entre les agences, l'espoir de succès serait alors plus grand et plus réaliste. Toutefois, c'est la réciprocité des rapports entre Indiens et Blancs qui semble être, en fin de compte, le principal facteur d'ambiance propice à l'utilisation de toutes les ressources individuelles, en vue de trouver une voie facile vers le succès et l'épanouissement.

III. RAPPELS ET COMMENTAIRES

Après avoir décrit les principaux sujets d'inquiétude au sujet de la condition actuelle de l'éducation des Indiens dans les écoles publiques, nous cherchons ici à formuler certains principes directeurs, lorsqu'un changement apparaît comme possible et essentiel. Nous nous rendons compte que nos recommandations ne s'appliquent pas dans tous les cas, pas plus qu'elles ne représentent les besoins de tous les écoliers indiens. Cependant, dans la majorité des cas où elles s'appliquent, il est relativement facile d'apporter les changements requis à l'intérieur des structures administratives existantes.

1. Orientation et succès

A son arrivée à l'école publique, le petit Indien a une orientation bien différente de celle du jeune non-Indien. Cette différence d'orientation crée une discontinuité

d'expérience, qui place le jeune Indien dans une situation défavorable par rapport à ses compagnons. Dès le début, l'enfant éprouve certaines difficultés particulières. Il n'a pas l'habitude des livres, des ciseaux, des crayons, des travaux ordinaires, des exigences et des horaires de l'école. L'enfant indien n'est pas disposé à se servir des outils scolaires avant de les bien connaître; or, pendant qu'il fait cet apprentissage, ses compagnons de race blanche apprennent notamment à lire et à écrire. L'enfant indien commence à accuser un retard par rapport à la majorité des élèves de la classe. Parfois, les enfants réussissent à rattraper ce premier retard, mais le plus souvent l'enfant indien commence à accumuler un déficit, qui l'empêche de réussir selon ses aptitudes dans les classes plus avancées. Vers la ~e année, l'enfant a connu nombre d'échecs; il est démoralisé au point de perdre toute réceptivité à l'enseignement et de songer à quitter l'école à la première occasion.

Il nous paraît indispensable que l'enfant indien réussisse sa ire année d'école. Si l'enfant connaissait le succès dès le début, il pourrait continuer à lutter au cours des années subséquentes, pour surmonter certaines faiblesses scolaires. Les maternelles et les jardins d'enfants pourraient préparer l'enfant à participer pleinement aux programmes de la ire année. Plusieurs systèmes d'écoles publiques ont des classes maternelles comptant quelques enfants indiens. D'après les instituteurs de ire année, les enfants qui ont fait la maternelle sont plus avancés que les enfants indiens qui n'ont jamais fréquenté la classe. Toutefois, il semble qu'une année de jardin d'enfants ne permette pas de donner à ces enfants une préparation suffisante, vu que plusieurs d'entre eux doivent, malgré tout, reprendre leur ire année.

Le programme qui semblerait convenir le mieux aux besoins de l'enfant indien consisterait à organiser dans la réserve une école maternelle et un jardin d'enfants. Il serait également utile de mettre en oeuvre un programme comportant l'établissement d'une école maternelle et d'un jardin d'enfants situés respectivement dans la réserve et dans une école publique. Ce genre de programme permettrait de réaliser plusieurs objectifs. Il permettrait à un instituteur dûment qualifié de préparer les enfants en vue de leur entrée à l'école; il élargirait les horizons de l'enfant, auquel on permettrait d'acquérir une expérience immédiate, à l'aide de certains jeux, de livres, de disques et de courtes balades dans la localité. Si ces écoles maternelles pouvaient être établies sur une base de coopération, les parents auraient l'occasion de s'intéresser à la programmation et au processus éducationnel. Cette participation les inciterait à continuer de s'intéresser à l'expérience de l'enfant à l'école publique, ce qui favoriserait la compréhension et améliorerait les rapports entre le foyer et l'école, pour le plus grand bien de tous. Ces programmes auraient aussi l'avantage d'encourager les adultes à relever leur propre niveau d'instruction, pour être en mesure d'aider leurs enfants, tout en veillant à leur propre perfectionnement.

Les instituteurs des maternelles et des jardins d'enfants sont plus à même que ceux des écoles publiques ordinaires, de puiser des matières et des idées dans le patrimoine de l'enfant. Ceci permettrait à l'enfant d'avoir une première expérience éducative qui ne contredise pas son sens des valeurs ou qui ne dévalorise pas tout à fait son univers. De même, l'enfant pourrait se familiariser avec les exigences de la société à l'égard des travaux courants et des modalités scolaires, suivant le régime simplifié en vigueur dans ce genre de classes.

La Direction des affaires indiennes a adopté comme ligne de conduite d'instituer des jardins d'enfants dans les régions où les écoles publiques n'avaient pas ce programme. Nous approuvons de tout coeur cette ligne de conduite. De plus, on devrait étudier la possibilité d'établir dans toutes les réserves des écoles maternelles fonctionnant suivant un régime de coopération. On ne devrait pas non plus considérer comme négligeable le fait de maintenir ouverts les jardins d'enfants existants, même si les écoles publiques instituent de tels programmes. Dans les réserves plus considérables et plus urbanisées, les enfants peuvent avoir suffisamment d'expérience pour se présenter à l'école dès l'âge de cinq ans, mais dans la majorité des cas, il semblerait préférable que l'enfant suive un programme spécialement conçu pour combler les déficiences qui lui causent des ennuis à son entrée à l'école. Ainsi préparés, les enfants indiens ne devraient avoir aucune difficulté à réussir en 1re année.

2. Communication

Dans le système scolaire, le succès ou l'échec d'un enfant dépend de ses aptitudes, de la compétence des enseignants et de la capacité de chacun de communiquer avec l'autre de différentes façons. La plupart des écoles sont orientées et structurées définitivement en fonction de la classe moyenne dont la plupart des instituteurs, de même que l'écolier moyen, sont issus. De cette façon, l'écolier peut partager avec l'instituteur un certain nombre de valeurs. Chacun comprend ce que l'autre attend de lui et se sent fort de l'appui des administrateurs et du consentement des parents. Chacun est en mesure de comprendre le comportement de l'autre, de viser aux mêmes objectifs et de communiquer verbalement ou autrement.

Entre des enfants de groupes minoritaires et des instituteurs de groupes majoritaires, le nombre d'orientations communes est réduit, de même que les communications réciproques. Ceci soulève des difficultés à l'école, difficultés qui prennent souvent la forme d'une fausse interprétation du comportement ou d'un échec à satisfaire aux exigences. Parfois, il en résulte des punitions décernées par l'instituteur, et l'enfant ne parvient jamais à mériter des récompenses pour ce qu'il fait. Les problèmes de communication entre instituteur et élève deviennent plus compliqués, si l'enfant vient d'un milieu culturel et linguistique différent.

Dans l'enseignement comme dans tout le domaine des relations humaines, la communication est un facteur essentiel. Le jeune enfant en classe n'a pas les ressources pour vaincre les obstacles qui l'empêchent de communiquer librement. Il n'a ni les connaissances ni les aptitudes voulues, étant donné surtout le milieu tout à fait étranger dans lequel il se trouve.

La situation de l'instituteur est de beaucoup meilleure. C'est lui le maître de la situation, car non seulement il a des connaissances et une expérience plus vastes des affaires humaines, mais aussi il peut acquérir les connaissances et les compétences particulières dont il a besoin pour améliorer la situation. Certains instituteurs possèdent déjà des connaissances théoriques en psychologie, en sociologie et en anthropologie; ils ont donc une conscience intuitive suffisante, du fait que le comportement d'un enfant issu d'un groupe minoritaire n'est pas forcément déviationniste, mais simplement différent. Ces disciplines devraient aussi avoir préparé l'instituteur à aider l'enfant à conserver son sens des valeurs, tout en lui enseignant un comportement approprié aux circonstances et en lui faisant comprendre la situation sociale dans laquelle il se trouve. On ne saurait trop insister sur la formation théorique et pratique des personnes qui auront à enseigner à des enfants de groupes minoritaires.

La formation en cours de service peut aussi s'avérer utile aux instituteurs qui désirent mieux comprendre ces enfants. Certaines commissions scolaires ont autorisé la fermeture hâtive des classes, afin de permettre aux enseignants de tenir des conférences sur les problèmes que causent certains groupes d'enfants dont ils connaissent mal le milieu traditionnel. Ces conférences ont fourni l'occasion de consultations auprès d'un grand nombre de personnes, et elles ont été accueillies avec enthousiasme par les instituteurs. Dans les régions où l'on est à négocier des accords conjoints, il serait peut-être utile de prévoir un programme coopératif de formation en cours de service, sous l'égide de la D.A.I. et de la commission scolaire locale, de façon à mettre à profit toutes les ressources individuelles.

Les enseignants, qui sont débordés de travail, n'ont pas beaucoup de temps libre. Il devient alors nécessaire que les parents se rendent à l'école, participer à des conférences en compagnie de l'instituteur. L'Indien adulte n'aime pas se rendre à l'école. Toutefois, pour qu'il y ait compréhension entre l'école et les parents et pour éviter tout malentendu, il faut une liaison entre les deux groupes. L'instituteur qui a dans sa classe un enfant malpropre et débraillé, ne peut qu'en être mécontent. Mais s'il connaissait les circonstances dans lesquelles se débat l'enfant, il s'étonnerait plutôt de la propreté relative de l'enfant. Quels que soient ses sentiments, si l'instituteur se rend compte de la situation par lui-même, il pourra mieux comprendre que le fait de blâmer l'enfant ne résout rien, mais crée, au contraire, des difficultés. Les rapports entre le foyer et l'école doivent exister pour plusieurs raisons, notamment pour éviter que l'enfant ne soit refoulé dans un rôle

intermédiaire qui le déroute et qu'il ne peut supporter. Les rapports directs entre parents et enseignants permettront à chaque groupe de comprendre leurs difficultés respectives et de constater les secteurs de divergence entre les objectifs scolaires que chacun envisage. Cette compréhension pourrait amener enseignants et parents à accepter les différences et les limitations propres à chacun. Cette acceptation inciterait les parents à s'intéresser plus directement au processus de l'enseignement et, comme corollaire, à accorder plus d'attention et d'appui à leurs enfants.

La compréhension des problèmes et des différences particulières à l'enfant indien permettrait aussi à l'instituteur d'aider les autres enfants à comprendre et à accepter le comportement des jeunes Indiens, ainsi que les conditions qui sont une source de tensions dans la classe. Moins l'enfant indien se sentira isolé, plus il y a de chances qu'il réussisse à l'école et qu'il développe sa personnalité.

L'enfant peut aussi apprendre, de la société des non-Indiens, des choses qui lui feront mieux saisir la nécessité de certains règlements, de certains genres de comportement et des choses qu'on attend de lui. Ces choses, il ne peut les apprendre que si l'instituteur se rend compte de sa propre ignorance en ce domaine (comme c'est le cas pour les autres enfants), et s'il prend le temps d'expliquer et d'enseigner ces choses à mesure qu'elles se présentent au cours de l'année.

3. Accords conjoints

La question des accords conjoints a été étudiée dans d'autres chapitres du présent rapport. Nous la rappelons ici dans le seul but de souligner l'importance des rapports qui doivent exister entre les parents et la Direction des affaires indiennes en vue des négociations et en raison des conséquences qui en découlent pour l'école. La Direction des affaires indiennes a eu pour principe de consulter d'abord les parents avant d'engager des négociations avec les différentes commissions scolaires en vue d'un accord conjoint. Le but de ces consultations est d'obtenir le consentement et l'appui des Indiens pour que leurs enfants soient instruits dans les écoles publiques. De façon générale, ce consentement n'a pas été difficile à obtenir. Les parents, cependant, ne sont pas en mesure d'apprécier leur décision, ni de motiver leur refus ou leur consentement, à moins d'avoir une idée quelconque du résultat visé. La plupart des parents n'ont jamais mis les pieds dans une école publique; ils ignorent les traits qui la distinguent des écoles de réserve et les expériences que les enfants y vivront. Ils supposent que ceux-ci y trouveront à peu près le même mode de vie que dans les écoles de la réserve. Quand ils se rendent compte que tel n'est pas le cas, que la plupart des enfants y éprouvent des difficultés, ils s'imaginent qu'on a obtenu leur consentement sous de fausses représentations. Leur sentiment se comprend, même s'il n'y a pas eu mauvaise intention.

La difficulté vient, en partie, du fait que les administrateurs qui doivent obtenir le consentement des parents, n'ont pas assez de temps à leur disposition. S'ils pouvaient discuter plus longuement de la question, organiser une visite de l'école de la localité pour les parents et les enfants, s'ils avaient l'occasion de discuter de certaines choses avec les membres du personnel, le problème ne se poserait peut-être pas. Cette façon de procéder laisserait aussi à la commission locale tout le temps voulu pour considérer sa décision. S'il survenait alors un accord conjoint, les parents et les membres du personnel scolaire auraient une idée plus exacte des problèmes et des avantages inhérents à cette mesure.

Les fonctionnaires intéressés à ces problèmes auraient l'occasion d'observer directement les réactions réciproques des Indiens et des Blancs; ils seraient donc en mesure d'apprécier l'utilité d'un tel accord du point de vue des enfants intéressés. Dans les cas où les parties semblent très hésitantes, il serait peut-être avantageux de retarder tout accord officiel jusqu'à ce qu'on ait poussé plus avant le travail de base, de manière à éviter la fâcheuse nécessité de briser un accord.

4. Niveaux de vie

Le faible niveau de vie des différents groupes indiens contribue à miner l'enfant, physiquement et émotionnellement, et à nuire à son rendement scolaire. La majorité des

enfants indiens ne reçoit pas de soins médicaux réguliers. Rares sont ceux qui subissent un examen médical avant leur entrée à l'école. Plusieurs enfants souffrent de troubles de l'ouïe et de la vue et sont atteints d'infections chroniques bénignes qui accentuent leur apathie. Certains enfants sont sous-alimentés et manquent de sommeil, au point qu'ils ne peuvent suivre le rythme d'une journée de classe.

Dans plusieurs réserves, les conditions de logement et d'hygiène favorisent la maladie, la fatigue et le mauvais état de santé des écoliers. Le surpeuplement des foyers dérange le sommeil et empêche d'étudier. Les conditions économiques des différentes familles obligent les enfants à travailler ou encore à garder les plus jeunes pour permettre aux parents de travailler ou de voyager. La situation économique de la famille détermine encore la quantité et le genre de nourriture fournie à l'enfant; elle détermine si l'enfant aura assez de vêtements pour fréquenter l'école, quelle que soit la température. La tenue vestimentaire joue aussi un rôle dans le cas des enfants plus âgés admis aux écoles publiques. Ces derniers se sentent humiliés de porter des vêtements obtenus dans des soldes, rabais ou des liquidations d'articles usagés.

De façon générale, il semble que plus les gens d'une réserve sont économiquement dépourvus, plus les conflits et les désaccords sont nombreux, plus l'alcoolisme est fréquent. Ces facteurs influent sur les enfants dans leurs attitudes envers la vie en général, envers l'école et envers leur avenir en particulier. Les enfants de parents désunis et alcooliques manquent l'école plus souvent et sont victimes d'une foule de facteurs négatifs. Les chances de terminer leurs études et de réussir semblent beaucoup plus faibles que dans le cas d'étudiants indiens provenant de milieux moins défavorisés et moins désorganisés.

Dans le présent rapport, nous avons déjà recommandé qu'on prenne des mesures pour que les jeunes Indiens puissent obtenir leur lunch à l'école, pour que les enfants indiens admis en 1re année subissent un examen médical préalable, pour que les écoles remédient à certaines déficiences de logement et d'hygiène en permettant aux enfants d'utiliser les douches de l'école et en leur organisant des périodes d'étude à l'école, et pour qu'on fournisse d'autres vêtements aux enfants nécessiteux. Peut-être la meilleure solution consisterait-elle à aider les parents à équilibrer leur budget de dépenses en fonction de leurs revenus, des allocations familiales et des allocations de bien-être.

Nous recommandons, de plus, que la Direction des affaires indiennes, avec la coopération éventuelle des commissions scolaires locales, encourage les instituteurs à parfaire leur formation par des cours d'été, des cours du soir et des cours en période de service. Ils acquerraient ainsi une connaissance systématique des gens auprès desquels ils travaillent.

Il faut louer la D.A.I. des efforts qu'elle a déployés en vue de résoudre les nombreux problèmes que posent l'économie déficiente de certaines réserves et la divergence de leurs échelles de valeurs. Nous espérons que ces efforts se poursuivront, que des mesures nouvelles seront prises et que des accords seront conclus, en collaboration avec les commissions locales, en vue d'améliorer la situation de l'enfant indien à l'école publique.

5. Problèmes scolaires

Plusieurs membres du personnel scolaire ont signalé l'opportunité de créer un poste d'agent de liaison entre les écoles et la Direction des affaires indiennes. A leur avis, le titulaire de ce poste devrait s'occuper des problèmes découlant de la sujétion des Indiens à la Direction des affaires indiennes, pour ce qui a trait à des questions comme la Caisse d'achat de matériel scolaire, les lunches, les vêtements et diverses formes d'activité.
Il veillerait aussi à consigner les absences. Certains problèmes ont tendance à s'aggraver si l'on ne s'en occupe pas directement. Ainsi, l'absence d'un élève doit faire l'objet d'une enquête le jour même, et non pas à l'occasion de la visite du surintendant. Il en est de même pour les écoles: quand elles ont besoin de renseignements ou qu'elles doivent prendre des mesures relatives à des problèmes de santé ou de finance, elles doivent le faire le plus tôt possible, et non pas attendre les longs délais qu'impose parfois la correspondance.

La nomination d'un agent de liaison aurait plusieurs avantages. Elle faciliterait les relations entre les écoles et les agences gouvernementales; elle permettrait l'utilisation de toutes les ressources disponibles à l'égard d'un problème donné, qui pourrait échapper à

la direction de l'école, mais non à un agent de liaison; elle assurerait des consultations et des mesures immédiates, en vue de régler un problème; elle diminuerait le taux d'abstention chez les écoliers, qui subissent actuellement les délais et les incertitudes de l'administration; elle n'obligerait plus les parents, l'école et la Direction des affaires indiennes à s'adresser à plusieurs personnes: infirmière, agent des services de bien-être, agent de probation, conseiller spécial. etc., pour résoudre un seul problème.

6. Retard et échec

Il a été établi que le taux des échecs est beaucoup plus élevé chez les enfants indiens que chez les enfants canadiens de race blanche, et que cet état de choses tient surtout à des facteurs d'ordre culturel et social, plutôt qu'à des causes d'ordre intellectuel. Nous avons déjà mentionné ces principaux facteurs; il n'est donc pas nécessaire de les répéter ici. Il est urgent de prendre des mesures, en vue de réduire le taux élevé des échecs.

Nous avons déjà suggéré de remédier, au moins partiellement, au manque de préparation scolaire, source constante d'échec en 1re année, en établissant des programmes préparatoires, comme des écoles maternelles et des jardins d'enfants. Nous avons aussi déclaré que les enfants doivent être en bonne santé et qu'il faut veiller à supprimer les malaises ou maladies marginales. Enfin, nous avons recommandé aux instituteurs de se préparer professionnellement à enseigner à des enfants de groupes minoritaires, suivant des méthodes d'enseignement variées. De plus, il serait peut-être opportun que la Direction des affaires indiennes examine les programmes des écoles publiques en ce qui a trait à la reprise des classes et à l'avancement. La Direction des affaires indiennes pourrait entreprendre des négociations, soit avec les provinces, soit avec les commissions scolaires qui n'ont pas les moyens d'offrir ce genre de cours, en vue d'instituer des programmes coopératifs de cours de rattrapage et de cours spéciaux.

Certaines écoles ne permettent pas qu'un enfant puisse doubler plus d'une année sur trois. Cette ligne de conduite nous semble raisonnable. Toutefois, si, après avoir doublé une année, l'enfant n'est pas encore prêt à s'attaquer aux matières de l'année suivante, à quoi bon le monter de classe? Ce dont l'enfant a besoin, c'est d'un enseignement correctif destiné à lui permettre de combler ses déficiences, de manière qu'il puisse suivre la classe appropriée à son âge, sans avoir à perdre une année scolaire, il est bien évident que ce travail supplémentaire ne peut être fait pour tous les enfants qui en auraient besoin, mais sûrement pour un grand nombre.

Nous appuyons de tout coeur le régime de classes primaires avancées, qui permet aux enfants d'apprendre suivant leur propre rythme, sur une période de trois ans. Bon nombre d'enfants qui ne sont pas prêts à commencer l'école, peuvent ainsi surmonter leurs déficiences, sans avoir à subir l'épreuve d'être classés dans la catégorie des "doubleurs" dès leur première année d'école.

Les échecs persistants et les retards accumulés découragent autant l'enfant que l'instituteur. Outre qu'ils engendrent des attitudes négatives envers soi-même et envers l'école, ils sont un facteur déterminant lorsque l'enfant doit décider s'il poursuivra ses études ou quittera l'école. Les échecs contribuent aussi à l'absentéisme. Un enseignement correctif et spécial pourrait empêcher certains retards et certains abandons. Dans plusieurs systèmes scolaires, il existe déjà des cours spéciaux, mais il en faudrait davantage. Là où il n'y en a pas, on invoque habituellement le manque de fonds. Si, après entente avec le gouvernement fédéral, la Direction des affaires indiennes ou les provinces accordaient aux commissions scolaires des subventions spéciales en vue d'établir de tels programmes, tous les enfants de ce district scolaire en tireraient avantage. Les écoles récipiendaires de ces subventions seraient choisies en fonction du nombre d'enfants indiens qu'elles comptent et suivant la décision de la Commission d'engager des enseignants spécialement préparés et d'instaurer des programmes spéciaux à l'intention des enfants intéressés. Grâce à une collaboration entre les gouvernements et les commissions scolaires, tous les enfants pourraient bénéficier de services correctifs de haute qualité, sous forme de cours spéciaux qui pourraient être partagés, par exemple, entre des travaux pratiques et des cours théoriques.

Ces contributions seraient hautement louables et réduiraient sûrement le nombre considérable d'échecs, ainsi que le taux élevé d'abandons, tant chez les autres enfants que chez les écoliers indiens.

7. Enseignement intégré

L'intégration de l'enseignement pose plusieurs questions qu'il ne serait pas facile d'étudier systématiquement aux fins du présent rapport. Il convient toutefois de signaler quelques questions importantes soulevées lors de discussions. Nous avons déjà fait état de la question des formalités à suivre au cours des étapes initiales devant conduire à la conclusion d'accords conjoints. Certes, avant de prendre une telle décision, il faut beaucoup de réflexion et une évaluation raisonnable de la situation. Nous insistons pour que l'on continue de porter la plus grande attention aux critères régissant le choix des territoires visés par un accord conjoint, ainsi qu'à l'étude des innombrables facteurs qui s'y rattachent. Nous ne mettons pas en doute le principe de l'intégration de l'enseignement, mais nous insistons pour qu'on procède à une révision constante de la façon de procéder pour choisir les districts scolaires touchés par l'intégration.

Il semble qu'on devrait procéder à une nouvelle appréciation des aspects accessoires des accords conjoints, notamment en ce qui a trait aux contingents. Dans certaines régions, on transporte les enfants vers différentes écoles parce que l'école la plus rapprochée s'est établi un pourcentage fixe d'enfants indiens. Ce pourcentage étant atteint, les autres enfants de cette même réserve doivent être conduits dans d'autres écoles. Outre qu'il occasionne des pertes de temps et des frais supplémentaires, ce régime a l'inconvénient d'indisposer les parents indiens qui doivent se plier à de tels accommodements et qui y voient un rejet de l'enfant indien de la part des Blancs. Leur opposition est fort compréhensible si les enfants d'une même famille fréquentent des écoles différentes. Dans certains cas, les contingentements ont pour effet d'exclure certains enfants d'un programme, jardin d'enfants ou école secondaire, dont ils ont besoin. Nous recommandons que la question d'accords conjoints ne soit pas envisagée lorsque ces accords doivent être conditionnés par des contingentements, signe que les enfants indiens ne sont pas acceptés facilement à l'école.

Il convient ici de faire état des différents aspects de la question religieuse. Dans certains endroits, des enfants doivent passer devant des écoles publiques pour se rendre à des écoles privées. Dans bien des cas, les parents consentiraient à voir leur enfants fréquenter l'école publique locale; parfois même ils le préféreraient. On offre rarement aux parents d'enfants catholiques romains la possibilité d'envoyer leurs enfants dans une école publique locale. Les parents présument qu'un tel accommodement n'est pas possible. A leur intention, il y aurait lieu de clarifier la question et de contester certains cas où il y a dédoublement d'installations, pour des motifs de confession religieuse. Tel est le cas d'une réserve qui compte deux écoles à classes multiples installées dans une seule pièce, toutes deux financées par le gouvernement fédéral, et qui offrent à des enfants particulièrement dépourvus un régime d'instruction d'une valeur pour le moins douteuse. Un instituteur qui enseigne dans quatre divisions à la fois, ne peut donner le même rendement que s'il ne dirige que deux classes. Si deux instituteurs suffisent, il serait alors logique de répartir les écoliers en deux groupes de deux classes chacun. Nous admettons que ces situations ne sont pas fréquentes, qu'elles sont de moins en moins fréquentes, mais le fait même qu'elles existent est inadmissible.

Parents, écoliers et membres du personnel scolaire ont fait des observations sur les problèmes que rencontraient les élèves des classes avancées du primaire et du cours secondaire, lors de leur transfert des écoles de la réserve et des pensionnats aux écoles publiques. On a surtout fait remarquer que le transfert se compliquait du fait de la différence de niveau intellectuel entre les élèves d'une classe donnée et les jeunes Blancs de la même classe. Nous ne prétendons pas que les écoles de réserve ou les pensionnats ne sont pas à la hauteur. Dans plusieurs cas, on y donne un enseignement supérieur à celui des écoles locales. Toutefois, nous recommandons aux fonctionnaires de la D.A.I. de procéder à une évaluation constante des écoles de réserve et des pensionnats, en vue de s'assurer que les

jeunes Indiens qui en sortent puissent se classer au même niveau dans le système d'écoles publiques.

Nous favorisons de tout coeur la disparition graduelle des écoles de la D.A.I., en vue de loger tous les enfants indiens dans les écoles publiques. Le processus en cours devrait assurer que l'intégration se produit au moment le plus favorable pour les élèves intéressés, et d'une façon qui garantit l'excellence de leur éducation et leur développement personnel. Dans les régions où les installations et le personnel enseignant du gouvernement fédéral sont nettement supérieurs à ceux des écoles publiques locales, on devrait prendre des dispositions pour que tous les enfants fréquentent l'école de la réserve, au lieu de transférer les jeunes Indiens dans des écoles de second ordre. Ces dispositions pourraient être prises en vertu d'une entente prévoyant les modalités et les dates suivant lesquelles la province et la commission scolaire locale prendraient charge de l'école fédérale et de son personnel. Le régime constitutionnel des réserves ne permet évidemment pas de telles dispositions, mais lorsque les bandes prennent d'autres arrangements avec l'administration provinciale, ces dispositions pourraient se défendre.

Nous souscrivons au principe de l'intégration dès l'entrée à l'école. Le transfert d'une école à une autre, dans les classes avancées, cause de nombreux problèmes. Il semble donc que, du point de vue éducatif, il est plus avantageux de refuser l'admission dans les classes inférieures que de fermer les écoles de la D.A.I. à partir des classes supérieures. Nous recommandons que les enfants présentement admis dans les écoles secondaires de la D.A.I. soient autorisés à poursuivre leurs études dans ces écoles, s'ils le désirent; toutefois, on ne devrait plus y admettre d'élèves à partir de la 9e année. De même, les élèves du secondaire qui logent dans des maisons de pension ou des foyers, devraient pouvoir terminer leurs études selon les mêmes arrangements, sans devoir laisser la place en raison des inscriptions plus nombreuses d'élèves des classes élémentaires supérieures.

Il ne faudrait pas que les réserves soient divisées par un programme d'instruction. On peut, pendant un certain temps, procéder à un choix expérimental des élèves admis dans les écoles publiques, mais il y a toujours le risque de mal classer les enfants, erreur très néfaste. Les enfants qu'on retient dans la réserve parce qu'on ne les croit pas aptes à réussir dans les écoles publiques, ne reçoivent aucune instruction spéciale ou corrective. Advenant qu'ils entrent plus tard à l'école publique, ils auront tellement de retard que le transfert posera toute une série de problèmes et les amènera en fin de compte à quitter l'école.

8. Programmes d'études

Nous n'avons fait aucune étude méthodique des programmes d'études provinciaux suivis dans les écoles publiques, mais nous voulons relever certains points importants. La plupart de ces programmes ne comportent aucune matière se rapportant aux cultures indiennes. Nous recommandons fortement que les programmes provinciaux prévoient l'élargissement de certains sujets, de manière à y inclure une matière se rapportant à chacun des groupes ethniques de l'école. Ainsi, on pourrait facilement offrir des études sociologiques, des cours d'art et de littérature, et le reste. Du point de vue pédagogique, ces matières d'intérêt local auraient l'avantage certain de capter l'attention et d'intéresser les élèves des différents groupes ethniques. Elles auraient aussi pour effet de leur apporter un certain sentiment de valeur et de fierté personnelles.

Certaines tentatives ont été faites, dans quelques provinces, en vue d'ajouter aux études sociologiques des textes sur les Indiens du Canada. Il s'agissait habituellement d'une matière mal présentée et fortement stéréotypé. L'indien y était toujours représenté sous les traits d'un Indien des Plaines, coiffé du sempiternel bandeau de plumes. La plus grande partie de cette matière ne dit guère plus à l'écolier indien qu'à l'enfant non-indien. Dans une province, les textes contenaient des récits faux et partiaux de combats entre Blancs et Indiens. Il faudrait que ces textes disparaissent des livres de classe.

9. Recherche et méthodologie expérimentales

Dans tout régime scolaire, il serait profitable de faire plus grand usage de l'enseignement programmé. Dans les écoles où les enfants indiens sont nombreux, ces installations

pourraient donner des résultats intéressants si on les utilisait pour les travaux correctifs ou pour l'enseignement des langues et des mathématiques. Nous recommandons aux spécialistes de la Direction des affaires indiennes de voir si ces dispositifs ne seraient pas un moyen rapide et efficace de faire progresser les enfants. Nous recommandons aussi qu'on maintienne un programme de recherches, en vue d'étudier d'une façon continue les problèmes propres à l'instruction des enfants indiens dans les écoles publiques, et qu'on mette en application certains programmes expérimentaux en vue de trouver des solutions à ces problèmes. Certains programmes, tel le cours d'anglais mis au point par Rose Calliou, ont une grande valeur et devraient être adoptés dans les écoles publiques. Il n'est pas toujours nécessaire que ce soit la DAI qui se charge effectivement des travaux de recherche ou des programmes d'enseignement expérimental, puisque maintes écoles ont déjà adopté de tels programmes. Néanmoins, ces écoles ne disposent pas toujours des fonds voulues. La Direction des affaires indiennes pourrait contribuer à ces programmes ou accorder des subventions spéciales, qui faciliteraient la mise en oeuvre de ces programmes.

10. Programmes de tests

La Direction et les divers systèmes scolaires publics ont un programme de tests, qui consiste habituellement en des épreuves en groupe, avec papier et crayon. Certaines écoles commencent à se départir de ce genre de programmes. On sait pertinemment que ces tests ne s'appliquent pas indifféremment aux enfants de tous les milieux. On a d'ailleurs indiqué qu'ils causaient un tort considérable à l'enfant et que leur valeur positive était négligeable. Nous recommandons que la Direction supprime ces tests dans ses écoles et que les écoles publiques fassent de même. La Direction des affaires indiennes se trouve dans une situation idéale pour faire comprendre aux autorités scolaires que ces tests ne sont d'aucune valeur et ne signifient rien dans le cas des écoliers indiens.

11. Autres commentaires

Nous nous rendons compte que nos conclusions n'apporteront aucun renseignement que certains fonctionnaires de la DAI ne connaissent déjà. Dans nos travaux d'analyse, nous avons cependant essayé de démontrer la corrélation de plusieurs éléments de l'instruction de l'enfant indien et de mettre en relief les facteurs les plus importants. Il ne faut jamais perdre de vue la distinction artificielle qui existe entre les problèmes de l'instruction et le mode de vie en général, car le comportement de l'enfant, à l'école, est déterminé par de nombreux facteurs liés au milieu. La plupart des recommandations que nous faisons ici ont déjà été soumises par d'autres personnes, en d'autres occasions. Pour la plupart, elles seront acceptées en principe, comme ce fut déjà le cas. Le défi consiste donc à transformer, à brève échéance, cette "acceptation de principe" en programmes d'action, On a convenu, par exemple, que les jardins d'enfants étaient nécessaires et on en a établi plusieurs dans les réserves. Mais, de toute urgence, il en faut beaucoup d'autres, pour lesquels on a besoin d'enseignants spécialisés et de programmes spéciaux. Ce n'est pas l'acceptation de principe qui va aider les enfants indiens admis en ire année, dès cette année ou l'an prochain. Il est à souhaiter que les enfants de ces enfants seront mieux partagés quand ils arriveront à l'âge scolaire. Après tout, dans bien des cas, il ne s'agit que d'une quinzaine d'années.

Nous savons les sommes énormes de temps, d'efforts et d'argent qui ont été consacrées, par le passé, aux programmes d'instruction de la Direction des affaires indiennes. Certaines recommandations formulées ici laissent supposer de nouveaux déboursés, mais il s'agit plutôt, en général, d'une redistribution des fonds et des programmes existants, en vue d'obtenir de meilleurs résultats. A mesure que les écoles de la Direction des affaires indiennes fermeront leurs portes et que l'effectif enseignant diminuera, les fonds ainsi libérés pourraient être affectés à certaines de ces installations spéciales d'instruction et aux travaux de recherche.

APPENDICE

La liste de contrôle qui suit a servi de guide lors des entrevues précédant la rédaction du chapitre IV.

1. *Indiens adultes:*

— Sentiments quant à la fréquentation de l'école publique par les enfants; avantages et inconvénients.

— Aspirations des enfants quant à leur degré d'instruction, leur niveau d'emploi, et le reste.

— Appréciation de l'avenir immédiat de la jeunesse indienne.

— Possibilités d'emploi sur place pour les Indiens.

— Sentiments sur la discrimination: en général, à l'école, au travail.

— Conception des problèmes particuliers de la bande; solutions.

— Attitudes envers ceux qui laissent l'école; degré d'instruction désiré pour les enfants.

— Idées pour améliorer, au besoin, la situation scolaire.

— Degré et genre de rapports avec le personnel scolaire; nature des rapports.

— Genre et nature des rapports avec les Blancs en général.

— Attitudes relatives aux problèmes de l'alcoolisme, de l'école buissonnière, et aux autres problèmes mentionnés: solutions.

— Genre de programmes envisagés comme solutions aux différents problèmes.

2. *Écoliers indiens:*

— Classe poursuivie et idée du classement scolaire personnel.

— Sujets de contentement ou de mécontentement à l'école.

— Particularités aimées et détestées chez les instituteurs.

— Intentions quant à la poursuite des études.

— Motifs de ces intentions.

— Projets de carrière, s'il en est.

— Attitude envers les élèves qui abandonnent.

— Motifs sur lesquels se fondent les intentions quant à la pour suite des études.

— Espoirs et projets d'avenir.

— Intention de quitter la réserve ou d'y rester.

— Degré d'intérêt personnel dans les affaires de la réserve.

— Constatations quant aux principaux problèmes de la jeunesse, dans la région.

— Solutions proposées en vue de résoudre ces problèmes.

— Utilisation des loisirs; participation à l'activité scolaire.

— Importance des échanges sociaux avec les Blancs, en dehors des heures de classe.

— Conception des attitudes envers les Indiens, à l'école publique.

— Choix personnel de l'école que l'enfant fréquenterait, s'il en avait la liberté: école publique, pensionnat, externat indien.

— Motifs de ce choix.

— Difficultés éprouvées à l'école, en raison de sa qualité d'indien.

— Conception de l'attitude des parents au sujet de l'opportunité de terminer les études; aspirations des parents pour leurs enfants.

— Identification des genres d'occupations exercées par les Indiens dans leur région.

3. *Personnel scolaire:*

— Différences importantes et reconnaissables entre écoliers indiens et non-indiens.

— Reconnaissance des principaux problèmes scolaires des enfants.

— Dispositions spéciales prises à l'égard des Indiens, à l'école.

— Attitudes à l'égard de la présence des Indiens à l'école.

— Opinion sur l'instruction des Indiens dans les écoles publiques ou dans celles de la réserve.

— Circonstances qui ont entouré l'intégration; modalités particulières; suggestions aux administrateurs qui seraient sur le point d'admettre des enfants indiens pour la première fois.

— Appréciation des rapports entre l'école et la D.A.I.; entre l'école et les parents indiens.

— Degré de participation des parents indiens aux questions scolaires; motifs de leur non-participation.

— Degré de participation des enfants indiens à l'activité scolaire.

— Identification des principaux problèmes scolaires, et dans quelle mesure ils s'appliquent aux Indiens.

— Ligne de conduite générale pour ce qui est de l'avancement, des échecs répétés, des absences répétées.

— Possibilité de services d'orientation pour tous les écoliers; dans quelle mesure les Indiens se prévalent de ces services.

— Degré général d'instruction des parents dans la communauté non-indienne.

— Taux général d'abandon.

— Genre d'occupation des diplômés et de ceux qui ont abandonné l'école, dans la localité.

— Attitudes de la communauté en général envers les groupes minoritaires; importance des échanges sociaux—discrimination.

— Solutions suggérées aux problèmes mentionnés précédemment.

4. *Personnel des services:*

a) *Santé publique*

— Opinion sur l'état de santé général des résidants de la réserve; problèmes particuliers à la réserve.

— Problèmes relatifs à la santé de la communauté en général.

— Importance et genre de programme en vigueur pour l'enseignement de l'hygiène; succès ou échec; donner les raisons.

— Principal problème de santé de l'Indien.

— Suggestions pour améliorer la santé publique de la communauté en général et celle des Indiens.

b) *Agent de probation ou GRC*

— Taux général de la délinquance pour la région.

— Genres de délits commis par les jeunes.

— Différences significatives, entre Blancs et Indiens, pour ce qui est du taux et du genre d'infractions commises.

— Difficultés particulières éprouvées auprès des Indiens délinquants.

— Différences d'attitude entre Indiens et Blancs au sujet de l'emprisonnement.

— Genre et importance des mesures préventives à appliquer; orientation, travail complémentaire.

— Définition des grands problèmes sociaux de la région; principaux problèmes des Indiens.

— Solutions proposées à ces problèmes.

c) *Travailleurs sociaux*

— Identification des principaux problèmes sociaux des Indiens et des Blancs.

— Appréciation et description des familles indiennes assistées; comparaison avec les familles de Blancs.

— Différence d'attitude entre Blancs et Indiens au sujet de l'assistance sociale.

— Suggestions pour résoudre les problèmes énumérés.

d) *Surintendant des affaires indiennes*

— Comparaison de la bande X avec d'autres bandes de l'Agence; facteurs positifs et négatifs particuliers à la bande X.

— Principaux problèmes de la bande X.

— Programmes et projets à long terme proposés en vue de l'évolution de la bande X.

— Attitude à l'égard de la fréquentation des écoles publiques par les enfants indiens; appréciation de ce que pourrait être le mode d'éducation idéal pour les Indiens.

— Mode de vulgarisation de l'information relative aux fonds disponibles, aux occasions d'emploi, à la formation professionnelle.

— Conception et appréciation personnelles du leadership actuel et du leadership éventuel de la bande X.

— Attitudes à l'égard de certains problèmes déterminés de la bande X; suggestions en vue de leur solution.

CHAPITRE V

UNE PHILOSOPHIE DE L'ÉDUCATION DES INDIENS: ÉNONCÉ DE QUELQUES PRINCIPES DIRECTEURS

Toute politique scolaire doit être centrée sur un certain nombre d'objectifs. Afin d'être en mesure d'énoncer les principes directeurs qui orienteront les grandes politiques scolaires du gouvernement vis-à-vis les collectivités indiennes du Canada, il est nécessaire d'examiner trois types de situations:

1. La crise de conscience des collectivités indiennes du Canada;
2. Les faibles niveaux de scolarité de la population d'ascendance indienne;
3. Les données modernes de la pédagogie et le renouveau scolaire.

L'analyse de ces trois éléments nous permettra d'énoncer quelques principes théoriques devant servir à l'élaboration d'une stratégie de la scolarisation des Indiens. Cette stratégie, d'ailleurs, ne peut pas se dissocier des expériences scolaires concrètes tentées depuis plus d'un quart de siècle par le gouvernement central. Les résultats de ces efforts furent examinés dans un chapitre antérieur. C'est à la lumière de ces résultats et des analyses socioculturelles que nous conduirons ici que nous pourrons énoncer les principes qui serviront de normes dans l'élaboration d'une politique scolaire globale valable pour les prochaines années.

1. La crise de l'identité ethnique chez les Indiens

Il n'est point nécessaire de visiter plusieurs réserves indiennes pour être immédiatement frappé par la crise de conscience des communautés indiennes. Cette crise majeure se manifeste à la fois dans l'identification ethnique ambiguë et dans des conditions de vie défavorisées dans la mesure où ces dernières se reflètent dans tout un éventail de critères tels que l'emploi, le niveau de vie, l'organisation sociale et les relations inter culturelles avec les Blancs.

Affirmons au point de départ qu'il existe une multitude de traditions culturelles indigènes au Canada qui ont été plus ou moins transformées sous l'impact des contacts de civilisation, de l'avancement technique et des communications de masse.

Il ne s'agit point ici de mesurer l'étendue et l'intensité de ces changements culturels sur les réserves indiennes ou encore de classifier les groupes indigènes selon leurs niveaux d'acculturation. Il s'agit pour nous d'établir quelques principes généraux qui nuanceront nos affirmations ultérieures. Il existe, d'une part, des différences substantielles entre les diverses tribus du Canada par rapport à la force de l'identité ethnique. En général, les tribus dont les bases économiques sont les plus solides et dont la viabilité économique est assurée sont aussi celles qui s'identifient avec le plus de vigueur à leur passé et à leurs traditions. De plus, à l'intérieur des tribus elles-mêmes les groupes ne sont pas homogènes. Les vieux, en général, ont un intérêt plus grand dans les choses du passé que les jeunes. Un très grand nombre de jeunes, en effet, prêtent peu d'attention aux leçons du passé que leurs aînés leur proposent. Dans certains cas même les jeunes rejettent ouvertement les coutumes traditionnelles et expriment leur admiration pour tout ce qui n'est pas Indien.

Ceci étant dit, on peut affirmer que le désir de conserver l'identité ethnique indienne persiste autant dans les communautés encore peu touchées par la civilisation moderne que dans celles où les divers éléments de la société technique commencent à s'implanter. Si le désir de s'identifier à l'une ou l'autre des civilisations autochtones et de demeurer Indien est encore très fort, les éléments constitutifs de cette identité sont souvent peu précis et parfois même contradictoires. Ceci revient à dire que les modèles de conduite proposés sont mal définis et incorporent des éléments traditionnels qui voisinent des éléments étrangers incompatibles. On rappellera le courage et la force morale des ancêtres, on racontera

maints exploits pour démontrer leur bravoure, leur dextérité, leur ingéniosité, voire même, leur intelligence exceptionnelles. On se souviendra aussi, bien sûr, des coutumes et des institutions ancestrales. Si on met de côté cette conception du passé, en tant qu'elle se reflète par les traits de caractère des ascendants et par les cérémonies et les coutumes d'autrefois (un autrefois plus ou moins lointain) les groupes ont habituellement vite épuisé la liste de ce qui constitue leurs traits distinctifs. Mais le passé lointain est conçu comme "L'âge d'or" des diverses civilisations indiennes tandis que le présent est jugé, par les Indiens, comme étant un temps de crise, une période de décadence.

Un deuxième aspect de l'image de soi des collectivités indiennes est lié à leur statut d'infériorité et de dépendance vis-à-vis les Blancs. Sans être un peuple vaincu ou conquis, ils sont sous la dépendance juridique et psychologique des Blancs, en tant qu'individus et en tant que collectivités, ils ont longtemps été considérés, par quelques-uns des Blancs qui veillaient sur leur bien-être, comme des êtres inférieurs incapables de décider pour eux-mêmes ce qui était *bon* ou *bien* pour eux. Ces conceptions erronées ont été le fondement d'une politique paternaliste du gouvernement central qui a diminué graduellement chez l'Indien la fierté nationale, le sens de l'initiative et la prévision à long terme. Ce sont là, bien entendu, quelques-unes des répercussions des politiques administratives du gouvernement central qui ont visé à enfermer l'Indien dans un univers culturel restreint, si restreint même, que l'Indien en est venu à se mépriser lui-même et à se considérer comme inférieur non seulement sur le plan des chances de vie (conditions économiques, scolaires et juridiques) mais aussi sur celui de son origine ethnique.

Les Indiens blâment les Blancs pour leur "déchéance" psychologique et sociale. A leur point de vue, les Blancs les ont dépossédés et les ont exploités sans jamais les faire bénéficier pleinement des fruits de leur richesse. Ils ont consenti à donner de l'argent aux Indiens afin d'avoir bonne conscience et de croire qu'ils avaient satisfait à leurs obligations. En fait, les Indiens croient que les Blancs se sont emparés de leurs propres richesses et qu'ils n'ont jamais été dédommagés pour cette dépossession calculée. Si les Indiens ne sont plus capables de vivre comme leurs ancêtres, disent-ils, c'est que les Blancs les ont placés dans des conditions telles (les réserves) que la perpétuation des coutumes indigènes devenait fort difficile. Les Blancs se sentent toujours obligés de verser de l'argent aux Indiens, mais ce sont là de bien faibles compensations. L'Indien comprend mal que le Blanc ne veuille point lui donner encore davantage et refuse de lui procurer des services additionnels à même ses propres ressources. Pour l'Indien, ce sont là autant de prérogatives discriminatoires qui visent à maintenir la supériorité et la suprématie du Blanc.

Pourtant le Blanc est pour l'indien un modèle. Il est logé confortablement, il mange en abondance régulièrement, il s'habille convenablement, il peut s'acheter une automobile et voyager, il est capable de s'approprier un certain nombre de possessions matérielles qui lui apportent facilité et confort, il peut, surtout, améliorer son sort et nourrir des projets pour ses enfants.

Voilà, en gros, la double polarité de l'identification indienne. Dans l'élaboration de l'image qu'il se fait de lui-même l'Indien introduit, pêle-mêle, des éléments provenant de ces deux traditions hétérogènes. Par suite de cette situation conflictuelle, il n'est donc pas étonnant que l'image de soi soit ambigue. Idéalement et idéologiquement parlant, il veut préserver un nombre de traditions de ses ancêtres car elles seules peuvent servir de tremplin et nourrir une évolution bénéfique de la communauté dans le sens d'un devenir propre. Mais, d'autre part, plusieurs de ces traditions sont déjà perdues ou transformées et les réalités de la vie quotidienne le placent constamment en présence de valeurs et d'attitudes de la vie moderne qui le forcent sinon à renier le passé tout au moins à le contester comme élément d'inspiration. Il se sent constamment projeté d'un pôle à l'autre selon qu'il entretient des relations sociales avec ceux de sa propre ethnie ou qu'il entre en contact avec les Blancs.

Voici notre intuition. Le passé, plus ou moins mythique, du groupe constitue également un pôle de revendication et un pôle d'identification. On se sert du passé pour rappeler aux Blancs leurs obligations vis-à-vis les populations indiennes. Car l'Indien avoue qu'il peut difficilement abandonner ses nouvelles habitudes de vie et retourner en arrière; même dans

les endroits les plus isolés, les modes traditionnels de subsistance sont de plus en plus abandonnés. Au surplus, on observe un pluralisme idéologique, une grande diversité de points de vue dans la définition des objectifs "indiens" pour l'ensemble des collectivités. Plusieurs leaders et associations nourrissent des ambitions nationales. Jusqu'à maintenant aucun chef de file, aucune organisation a été capable de se définir en termes acceptables à l'ensemble des groupes ou à créer l'unanimité au sujet des objectifs à poursuivre. Même à l'intérieur d'une tribu ou d'une réserve, les fonctions de direction sont souvent assumées par des factions rivales qui partagent des vues différentes sur l'ensemble des questions qui concernent la communauté.

Tenant compte de ces constatations, il est bien évident que la vigueur de l'identité ethnique (telle qu'elle s'exprime dans le sentiment d'appartenance au groupe d'origine) de même que les attitudes vis-à-vis la culture dominante (en tant que pôle d'attraction et de prestige) vont varier d'un individu à l'autre en fonction d'une multitude de facteurs institutionnels et personnels. Cette crise de conscience est lourde de conséquences pour les orientations culturelles des individus et des groupes auxquels ils appartiennent. Les Indiens vont soit se redéfinir en fonction d'aspirations nationales partagées ou ils vont laisser ces divisions internes s'ajouter aux ambivalences créées par les contacts inter culturels avec les Blancs. Dans le premier cas, il s'agirait d'un renouveau indien tandis que dans le second, nous assisterions à une désagrégation graduelle des structures traditionnelles et une assimilation des individus à plus ou moins brève échéance. Remarquons toutefois que l'intégration des individus aux mêmes objectifs est une condition nécessaire mais insuffisante à la survie des diverses traditions indigènes. Plusieurs autres facteurs doivent s'ajouter à ces conditions préalables, à savoir: un rehaussement des conditions de vie et des niveaux de bien-être et de santé; une scolarisation plus élevée et une meilleure préparation technique; une organisation sociale rajeunie et l'apparition d'élites vigoureuses et éclairées; bref, c'est tout un climat socio-culturel qu'il s'agit de restaurer, c'est un ensemble d'inégalités économiques et sociales qu'il s'agit de faire disparaître.

Ces dernières considérations nous invitent à discuter très brièvement des conditions de vie sur les réserves ainsi que des niveaux de scolarisation de la population.

2. Les inégalités économiques et sociale des réserves en regard du reste du pays

A. *La culture au sein de la réserve*

La première partie de notre rapport démontre clairement les différences substantielles qui existent entre les conditions de vie sur les réserves et les conditions de vie au sein de la société majoritaire. Par conditions de vie dans les réserves, nous entendons des facteurs tels que le milieu géographique, la grandeur de la famille et sa situation financière, la satisfaction des besoins traditionnels et nouveaux de l'ensemble des membres, le travail du chef, la scolarisation des enfants, le niveau de satisfaction des individus, leur bien-être et leur santé.

Comme premier principe, on peut affirmer que la plupart des réserves indiennes, telles qu'elles sont constituées présentement, n'offrent pas aux individus qui y vivent l'ensemble des ressources matérielles, psychologiques et culturelles nécessaires à la survie du groupe en tant que tel. En d'autres termes, plusieurs réserves n'offrent pas à leurs résidants l'ensemble des conditions préalables à l'autosuffisance. Pour autant, elles ne sont pas viables en tant qu'unités socioculturelles, il faut qu'elles soient constamment réanimées de l'extérieur, artificiellement cela va de soi pour subsister. Dans le cas de réserves bien constituées, ces apports externes sont presque négligeables mais dans la plupart des situations, les apports externes sont si nombreux et importants qu'ils compromettent les dynamismes internes de réajustement et les chances de reprise en charge. S'il fallait soudainement réduire substantiellement ou arrêter cette aide extérieure, nous susciterions, à coup sûr, la disparition rapide de plusieurs de ces unités socio-culturelles. Nous savons qu'une telle éventualité est impensable dans la conjoncture actuelle. Bien au contraire, pour plusieurs années encore à tout le moins, ces apports extérieurs, financiers, en services professionnels et en biens de consommation vont aller en s'accroissant. Cette augmentation des services extérieurs (y compris l'orientation et le contrôle des activités sur les réserves) sera

rendue nécessaire pour deux raisons: (a) une dépendance de plus en plus grande sur l'extérieur pour la subsistance économique; et (b) mie élévation constante du niveau des besoins sous la double influence des contacts inter culturels et des communications de masse.

(a) *Une dépendance de plus en plus grande sur l'extérieur pour la subsistance économique*

Il y a cinquante ans, la plupart des réserves étaient en mesure de pourvoir à l'ensemble des besoins économiques de leurs membres par l'utilisation des techniques traditionnelles de subsistance. Aujourd'hui, les territoires de chasse sont plus restreints et les chasseurs sont de moins en moins nombreux. La chasse est en train de devenir une activité symbolique ou même sportive, un peu de la même manière que le citadin d'origine rurale retournera à la campagne pour se revaloriser lui-même en communiant à un passé rural idéalisé. Il y a là, il nous semble, une parenté rituelle profonde. Ces besoins seraient d'autant plus forts chez l'Indien qu'il ne s'est pas encore intégré à la société technique et qu'il en a plutôt subi tous les contrecoups.

La très grande majorité des réserves absorbent une proportion plutôt faible de leur main-d'oeuvre active: cela est dû au sous-développement économique des réserves et à leur piètre ajustement à une économie de marché. Ceci veut dire que la très grande majorité des travailleurs doivent se trouver un emploi à l'extérieur ou chômer durant la majeure partie de l'année. Comme très peu possèdent les qualifications techniques et professionnelles (lui leur permettraient de trouver un emploi rémunérateur et stable, ils sont presque tous condamnés au chômage chronique et aux travaux manuels irréguliers que peut offrir la réserve ou qu'ils trouvent dans le milieu environnant. Le sous-emploi généralisé, de même qu'un niveau de vie plutôt bas placent les Indiens vivant sur les réserves dans un état permanent de pauvreté et d'indigence. Les nombreuses mesures de sécurité sociale et les nombreuses formules de compensation venant du gouvernement fédéral et des divers gouvernements provinciaux (dans certaines provinces, les services de bien-être aux Indiens sont du ressort provincial) ne font qu'atténuer l'ensemble des privations financières des familles. Il faudrait une assistance financière plus substantielle encore pour satisfaire à l'ensemble des besoins réels des Indiens.

L'existence de processus de désintégration sociale dans les milieux où la pauvreté sévit (celle-ci est alors considérée comme un facteur dominant dans l'ensemble des conditions qui suscitent la désintégration du milieu) est trop bien connue dans la littérature sociologique pour en faire l'examen ici. Qu'il suffise de rappeler que non seulement les réserves n'échappent pas à cette tendance: elles semblent la subir plus encore que la plupart des autres types de communautés économiquement défavorisées. Les répercussions indésirables de la pauvreté semblent être plus intenses encore puisque les collectivités indiennes sont pour la plupart des unités artificiellement constituées et ne disposent pas habituellement des freins structuraux que l'on retrouve dans les communautés naturelles. La pauvreté économique n'engendre pas seulement des privations matérielles chez les familles et des phénomènes de désintégration sociale, elle accroît encore la dépendance de l'Indien sur le Blanc (le gouvernement) et accentue son sentiment d'infériorité. Il se sent de moins en moins un citoyen à parts entières. De par son statut ethnique, il est comme condamné automatiquement à un état économique inférieur. L'injustice lui apparaît comme étant d'autant plus grave qu'il désire sensiblement les mêmes privilèges, les mêmes biens et les mêmes services que le Blanc.

(b) *Une élévation constante des niveaux des besoins sur les réserves*

Au fur et à mesure que les Indiens connaissent davantage les modes de vie des Blancs à la suite des voyages et des contacts avec les Blancs sur la réserve et par la médiation des divers moyens d'information, ils aspirent eux aussi à être mieux logés, à mieux manger et surtout à s'habiller selon le standard en cours chez les Blancs. Mais ils désirent également certains biens nouveaux synonymes de prestige, tels que l'ameublement moderne et l'automobile. Cette élévation des besoins telle qu'elle se traduit par une volonté de jouir des mêmes possessions matérielles et mêmes symboles de richesses que les Blancs ne fait qu'accentuer l'indigence des Indiens. En effet, plus l'écart entre le niveau des besoins et les

possibilités financières concrètes de les combler est grand. plus grandes sont les frustrations et les privations senties par les Indiens.

Si la situation économique des réserves demeure stationnaire (si elle se détériorait. les conséquences seraient encore plus graves) il est à prévoir que les revendications des Indiens pour un accroissement dans leur niveau de bien-être vont devenir de plus en plus fortes et de plus en plus contraignantes. Celles-ci s'exprimeront avec beaucoup d'assurance puisque, dans l'opinion indienne, elles veulent corriger une injustice qui irait en s'accentuant. A toutes fins pratiques. l'administration centrale dépenserait des sommes de plus en plus grandes pour réduire l'écart entre le niveau des besoins sentis et le niveau des besoins satisfaits (le niveau de vie).

Si l'hypothèse que l'intégration des Indiens à la société canadienne plus large continuera de s'accroître en atteignant des populations de plus en plus nombreuses est vraie, on serait justifié de conclure que le niveau des besoins va s'accroître d'une façon parallèle et que les argents nécessaires pour combler les différences seront proportionnellement plus élevés. Cette hypothèse postule que la conjoncture économique demeurerait sensiblement la même. Or on sait que le gouvernement central et quelques autres gouvernements provinciaux font actuellement à divers endroits des expériences de redressement économique et de planification de l'économie. Les résultats de ces diverses expérimentations seront connus d'ici quelques années. Même dans l'hypothèse la plus optimiste, ces programmes ne toucheront que quelques réserves. Les succès économiques ainsi obtenus sur une échelle réduite ne sauraient alléger qu'une fraction de l'ensemble des pressions économiques nouvelles auxquelles nous avons fait allusion plus haut.

Deux autres considérations s'ajoutent aux précédentes pour renforcir l'hypothèse de charges financières plus lourdes de la part des gouvernements. La première réfère à l'explosion démographique des réserves. Au rythme de croissance actuelle (3.04 en 1965). la population indienne du Canada vivant sur les réserves doublerait d'ici vingt ans à peu près à la condition que les politiques juridiques et administratives demeurent sensiblement les mêmes. Ce simple accroissement naturel des populations sur les réserves nécessitera des dépenses additionnelles à chaque année.

L'autre remarque nous apparaît plus subtile: les conséquences de la pauvreté et de l'indigence vont se refléter à tous les niveaux de la structure sociale et comportent des coûts masqués. Ces frais aussi vont s'accroître si les communautés ne peuvent pas reconquérir une certaine auto-suffisance sur le plan économique.

Les diverses observations effectuées jusqu'à ce jour convergent: elles documentent quelques aspects de la crise de la civilisation indienne. Cette crise ne s'exprime pas d'une manière uniforme. Certaines réserves, qui se suffisent presque à elles-mêmes, ressentent elles aussi les pressions des Blancs; mais elles sont capables de les atténuer en s'appuyant sur des éléments positifs dans la communauté. D'autres réserves, au contraire, sont entièrement dépendantes de l'État et ont perdu presqu'entièrement toute initiative. Les conflits "intergénérationnels" (naissant entre parents et enfants au sujet de la vision du monde et des valeurs les plus fondamentales dans la vie; entre les élites traditionnelles et les jeunes élites acculturées; entre les vieux ménages et les jeunes ménages; entre les analphabètes et ceux qui ont reçu de l'instruction; entre ceux qui s'accrochent désespérément aux traditions anciennes et ceux qui veulent inventer au jour le jour les modes d'adaptation axés sur les conditions changeantes du milieu) sont le résultat d'idéologies opposées et concurrentes. ils reflètent l'état de crise dans lequel se trouvent les Indiens qui vivent sur les diverses réserves du Canada.

Cet état de crise ne nous apparaît pas comme étant transitoire. La question fondamentale sur l'avenir des collectivités indiennes est la suivante: comment faire de l'Indien un citoyen à part entière au Canada, tenant compte de ses identifications profondes, de ses affinités ethniques et de ses aspirations les plus fondamentales'~ L'Indien est actuellement dans une situation de conflits, il est incapable, par lui-même, de les résoudre et d'effectuer des choix définitifs. Nous devons le préparer à effectuer ses choix en le renseignant sur le contenu et la signification des processus en cours. Cesseront-ils d'être des Indiens pour tout cela? Nous ne le croyons pas. Bien au contraire, en se libérant des contraintes qu'imposent

la pauvreté et la marginalité culturelle, les Indiens retrouveront leur fierté et leur dignité, conditions essentielles à leur épanouissement et à leur progrès.

B. *La faible scolarité des populations indiennes*

Avant de traiter des objectifs scolaires proprement dits, nous voudrions: (a) énoncer quelques postulats au sujet du droit des Indiens à l'instruction, (b) définir la position défavorable dans laquelle ils ont toujours été jusqu'à aujourd'hui par rapport à l'instruction formelle, et (c) chercher à concilier l'opposition apparente entre une scolarisation formelle poussée et la perte graduelle de la conscience nationale et de l'identité ethnique.

(a) *L 'instruction est un besoin nouveau*

Lorsqu'on examine l'évolution des sociétés techniques, on remarque que leurs membres accordent de plus en plus d'importance aux besoins nouveaux par opposition aux besoins traditionnels. Les besoins nouveaux sont ceux de l'automobile, du mobilier moderne et des appareils ménagers, des loisirs commercialisés, de la sécurité contre l'ensemble des risques et finalement celui de l'instruction. Chacun de ces besoins nouveaux n'est pas simplement vu comme une nécessité (dont on doive bénéficier dans un avenir prochain pour être heureux et pour être un membre de plein droit de son groupe) mais vu comme un droit. Par rapport au besoin d'instruction, en particulier, les Indiens ne sont pas différents des autres Canadiens. Eux aussi considèrent que l'instruction est une nécessité pour réussir dans la vie (nous soulignerons l'ambiguïté du concept de "réussite" plus loin) et un droit. Ceci veut dire que les Indiens doivent être traités sur le même pied que les Blancs, qu'ils doivent être en mesure de recevoir l'instruction la plus poussée (niveau de scolarisation) et la plus appropriée (niveau de spécialisation) possible, en fonction de leurs goûts et de leurs talents. C'est là un principe dont l'application peut être rendue difficile par les conditions écologiques de l'habitat indigène (isolement géographique, difficultés de transport, faible densité démographique, nomadisme annuel et rigueur du climat) ou encore par les conditions administratives particulières inhérentes à l'application d'un programme scolaire dans ces milieux. Ce sont là des aspects qui ont été examinés à l'occasion de l'analyse des structures administratives et pédagogiques des écoles indiennes. Mais ce droit que les Indiens possèdent de se faire instruire signifie aussi qu'ils doivent participer de plus en plus à l'organisation (en tant que membre d'un comité d'études ou en tant que commissaires d'école), à l'administration (en tant que maître ou en tant qu'administrateur d'école) et à la planification des programmes scolaires. Finalement ce droit à l'instruction implique que les programmes scolaires appliqués aux Indiens doivent leur permettre de progresser et d'évoluer dans le sens d'un devenir propre.

L'opinion des Indiens sur la question du droit à l'instruction est unanime. D'ailleurs la très grande majorité des Indiens, comme nous l'avons vu, considèrent l'instruction comme une nécessité pour s'adapter aux conditions et exigences de la vie moderne. L'instruction est un besoin si fortement ressenti par les Indiens qu'ils considèrent que le gouvernement central et les gouvernements provinciaux ont des obligations considérables vis-à-vis d'eux. Ce sont là, bien sûr, des attitudes générales explicites que l'on observe lorsqu'on interroge les Indiens sur le principe même de la scolarisation. Mais on observe également une certaine ambiguïté, voire même une certaine hostilité voilée lesquelles constituent des attitudes implicites de mécontentement et de malaise. Les aînés, les chefs de file et les parents reconnaissent que leurs enfants et leurs petits-enfants seront incapables de vivre de la même manière qu'eux, qu'ils doivent subir un apprentissage spécial pour s'adapter à la société technique et faire oeuvre utile, ils sentent aussi que soustraire leurs enfants aux programmes actuels de scolarisation serait les condamner à vivre dans un état perpétuel d'infériorité et de dépendance. Mais l'éducation de leurs enfants est une entreprise dirigée par des étrangers et orientée en fonction de la vie dans la société des Blancs. Voilà les composantes de l'attitude ambiguë des Indiens vis-à-vis l'instruction de leurs enfants.

L'opposition indienne à la scolarisation se situe donc surtout au niveau des grands objectifs poursuivis et à celui des techniques utilisées pour les réaliser le plus adéquatement possible. Dit autrement la conception indigène de l'instruction ne correspond pas à l'idéologie gouvernementale et à celle des innovateurs. Par voie de conséquence, les services

offerts ne correspondent pas tout à fait aux besoins sentis, parfois, aux besoins exprimés. Les Indiens ne croient pas trouver à l'école (ou ne trouvent pas effectivement) les divers éléments—structures et programmes—qui leur permettraient de se réaliser eux-mêmes selon leur conception propre. Cette inadéquation entre la conception indienne de l'instruction et la conception gouvernementale nous permet de comprendre quelques-unes des craintes et des oppositions des communautés indiennes.

L'absence de correspondance entre les besoins sentis de la population indienne et les intentions du gouvernement n'est pas l'unique facteur qui justifie les succès partiels obtenus depuis un quart de siècle dans le domaine scolaire. Il faut également remarquer que les Indiens ont eux-mêmes eu très peu d'occasions d'exprimer pleinement leur position à ce propos, rendant ainsi difficile l'intervention gouvernementale. Au surplus, les structures scolaires actuelles rendaient extrêmement difficile la pleine participation des Indiens à l'administration et à la planification scolaires.

(b) *La scolarisation des Indiens: inégalité des chances*

Même si ce principe de l'égalité des chances pour tous les Canadiens quelque soit leur origine ethnique et la foi qu'ils professent est acquis depuis longtemps, certains groupes à toutes fins pratiques, ont été plus désavantagés que d'autres par rapport à leurs chances de recevoir une bonne instruction. On sait que les facilités scolaires des centres métropolitain ont été durant plusieurs années supérieures à celles existant dans les petites villes et petits centres et surtout à celle existant dans les milieux ruraux. Au surplus, certaines communautés rurales isolées n'ont pas été en mesure d'offrir à leurs résidants une instruction adéquate. Dans ces milieux scolairement défavorisés, on trouve un grand nombre d'analphabètes et d'individus dont la scolarité moyenne est faible, c'est-à-dire, en deçà d'une septième année de scolarité. Les résidants de ces milieux n'ont même pas pleinement bénéficié des facilités scolaires existantes: on retirait les enfants de l'école assez tôt parce qu'on avait besoin d'eux pour travailler sur la ferme ou pour gagner un salaire.

A l'instar de ces communautés rurales géographiquement éloignées des centres, les collectivités indiennes ont été en général plus défavorisées encore sur le plan scolaire. La double raison qui jouait en défaveur des communautés rurales est également valable pour les collectivités indiennes. Il était difficile d'y organiser des écoles et de recruter un personnel compétent pour y enseigner. Mais la raison la plus importante c'est que les populations indigènes elles-mêmes comprenaient mal la nécessité de l'instruction et, surtout, ne pouvaient envoyer leurs enfants aux écoles qu'irrégulièrement.

Maintenant que les structures de subsistance traditionnelles sont en bonne voie d'être déplacées complètement sur les réserves par des structures liées à une économie de marché, les Indiens, comme les autres Canadiens, sont eux aussi soumis aux exigences du marché du travail. Comme tous les Canadiens peu instruits ils éprouvent beaucoup de difficulté à se trouver un emploi régulier qui leur apporte les revenus nécessaires à la satisfaction de l'ensemble des besoins de leurs familles. Ils doivent, de plus, affronter certains préjugés qu'ont les employeurs blancs. Leurs milieux de résidence, la réserve et le territoire avoisinant, offrent très peu d'emplois stables. Cette absence d'emplois permanents a contribué à consolider le statut de prolétaires des Indiens. Voyons comment ce prolétariat est né.

Les études sur la scolarité dans les sociétés industrielles ont établi que le niveau de scolarité est associé à toute une constellation de facteurs très divers. Par exemple, pour les raisons que nous avons mentionnées plus tôt, on sait que le milieu d'origine influe sur la scolarité. On a établi aussi que le niveau de scolarité est en étroite relation au niveau professionnel. Plus la scolarité est élevée, meilleures sont les chances qu'un individu se situe à un palier supérieur de l'échelle professionnelle. On sait également qu'au fur et à mesure que vieillit un individu, ses chances de mobilité ascendante s'accroissent lorsque sa scolarité est supérieure à la moyenne. Inversement la vulnérabilité (susceptibilité au chômage et mobilité descendante) des travailleurs les moins instruits s'accentue avec leur vieillissement. Il a aussi été démontré que le niveau de vie est aussi intimement relié à la scolarisation, les travailleurs les plus instruits gagnant les salaires les plus élevés sur une base régulière.

En perdant leur infrastructure économique traditionnelle, les réserves sont devenues de plus en plus dépendantes sur l'extérieur pour leur subsistance économique (subsides gouvernementaux et emplois saisonniers). Mais, en même temps, les Indiens deviennent des travailleurs qui entrent en concurrence avec les autres travailleurs disponibles et qui atteignent les niveaux de vie permis par leur scolarisation. Il y a dans les réserves une abondante main-d'oeuvre non qualifiée: mais les postes disponibles, en général, pour ce genre de main-d'oeuvre sont peu nombreux et peu stables. Ceci revient à dire qu'une faible scolarisation ne permet pas aux Indiens de gagner leur vie et de vivre convenablement. Cette affirmation s'applique d'ailleurs aux autres catégories de Canadiens peu instruits. Les Indiens comptent de plus en plus sur l'État pour leur subsistance économique. Il y a bien dans les régions avoisinantes des réserves, des industries d'extraction et de transformation qui pourraient embaucher de la main-d'oeuvre indienne à la condition que celle-ci ait les niveaux de qualification voulus.

Nos propos antérieurs ont visé à établir qu'un niveau de scolarisation donné entraîne sur le plan des répercussions possibles tout un ensemble de conséquences particulières. Les travailleurs les moins instruits sont comme condamnés à vivre dans un état plus ou moins permanent de dépendance économique. Mais nous avons négligé, à dessein, d'ajouter à ces handicaps déjà sérieux ceux qui sont liés au statut de minorité culturelle des Indiens. Ce statut influe à la fois sur les performances scolaires proprement dites et sur les chances d'obtenir un emploi une fois qu'un travailleur a atteint un niveau de scolarité donné. On peut affirmer, sans craindre de se tromper, que les Indiens ont été défavorisés sur ces deux plans à la fois. ils ont toujours été dans une position défavorable par rapport à leur instruction formelle et une fois diplômés de l'école par rapport aux chances de se trouver un emploi permanent sur le marché du travail. Tout programme d'intervention gouvernementale qui ambitionne de procurer aux Indiens une certaine indépendance économique par le truchement de la scolarisation et d'un apprentissage technique approprié doit prévoir en même temps les structures et les mécanismes qui permettront aux Indiens de se trouver des emplois stables sur le marché du travail. Ce principe fut amplement documenté dans le premier volume du Rapport.

Soulignons, au passage, que la scolarisation dans les écoles indiennes et dans les écoles intégrées doit préparer à l'exercice d'un métier et à l'adaptation à la société des Blancs. L'habileté qu'a effectivement un Indien à se trouver un emploi est non seulement la résultante de sa scolarisation mais aussi la conséquence de son niveau d'acculturation. S'il connaît bien les valeurs des Blancs, s'il a des aptitudes linguistiques, s'il est parfaitement conscient des normes des Blancs au travail, il aura de meilleures chances de se trouver un emploi et de le garder.

3. Les fonctions de l'instruction chez les Indiens

On peut définir la scolarisation des jeunes Indiens comme étant un des aspects du processus général de socialisation et du processus particulier d'intégration à la société canadienne plus large.

Par rapport au processus général de socialisation, l'école est un des systèmes socialisants qui entre en concurrence avec d'autres systèmes socialisants, tels que la famille, les groupes d'âge et de voisinage, l'Eglise et les communications de masse. L'ensemble des valeurs et des attitudes qu'acquièrent les jeunes Indiens provient de ces diverses institutions par l'intermédiaire des agents et des fonctionnaires qui les représentent plus ou moins parfaitement.

Tenant compte des pressions concurrentes qu'exerce l'un ou l'autre de ces agents sur les enfants, on peut énoncer l'hypothèse suivante: la famille et l'école sont deux univers sociaux parallèles en opposition, ayant entre eux très peu de points de recoupements. Cette hypothèse peut être nuancée en tenant compte du degré d'avancement des bandes et de la localisation des réserves. Ces deux univers sociaux tendent à se rapprocher dans les réserves situées dans des milieux métropolitains ou à proximité des villes, tandis qu'ils s'écartent de plus en plus l'un de l'autre dans les réserves qui sont éloignées des villes ou qui sont encore très près des structures traditionnelles de vie. Dans les réserves encore peu touchées par la vie urbaine, il existe une opposition assez prononcée entre les expériences

vécues à la maison et celles vécues en milieu scolaire. La maison et l'école constituent deux configurations culturelles bien distinctes et exigent de la part de l'enfant des modes d'adaptation discontinus. Par discontinuité dans le mode d'adaptation, nous voulons dire que les exigences particulières de chacun des deux univers sont si différentes que l'écolier doit s'ajuster en fonction de chacun d'eux successivement à chaque fois qu'il passe d'un univers à l'autre. Cette discontinuité crée des conflits plus ou moins sérieux chez l'enfant et influe sur son rendement scolaire. Même inconsciemment l'enfant préfère un système à l'autre. Dans les réserves éloignées, l'écolier choisit, dans presque tous les cas, les valeurs proposées par le *système socialisant familial*. Une fois cette préférence exprimée, comme nous le disions antérieurement, l'enfant cherche systématiquement à se comporter à l'école comme s'il était à la maison. Il appliquera dans le contexte scolaire les critères culturels valables à la maison, mais désapprouvés la plupart du temps par l'institutrice. Au contraire, dans les réserves situées à proximité des villes, le choix de l'écolier tendra à s'inverser, c'est-à-dire que l'enfant tendra à agir davantage en fonction des critères scolaires et à dévaloriser les critères familiaux. Par voie de conséquence, l'enfant utilisera à la maison les critères scolaires et cherchera à se comporter comme un Blanc. Sa conduite sera ordinairement désavouée par ses parents.

Ce modèle polaire met l'accent sur les cas extrêmes: nous savons qu'il y a plusieurs types intermédiaires que l'on pourrait difficilement placer dans l'une ou l'autre des catégories ci-devant mentionnées. De plus, peu importe le degré de rapprochement des communautés indiennes des centres blancs, aucune d'elles n'est parfaitement homogène. On pourrait y trouver, à l'intérieur, divers types de familles, divers types d'écoliers.

Mais la performance scolaire, comme nous l'avons vu au chapitre précédent, n'est pas uniquement le résultat de l'orientation première de l'écolier, selon qu'il se réfère à sa culture d'origine ou à celle des Blancs. Elle est aussi le résultat, entre autres, de l'aptitude de l'enfant, de sa motivation scolaire, du contexte institutionnel (genre d'écoles, genre de vie en dehors des heures de cours si l'étudiant est pensionnaire, nature de la discipline et des diverses formes de contrôle), de la formation professionnelle et pédagogique des enseignants, des attitudes de l'écolier vis-à-vis des enseignants. et du travail scolaire proprement dit (attention en classe, travail à la maison. etc.). On ne saurait évaluer l'efficacité des divers contextes scolaires sur les rendements scolaires qu'à la condition de tenir plus ou moins constants les divers autres facteurs énumérés plus haut. D'ailleurs le critère du rendement scolaire de l'enfant est fort probablement insuffisant pour comparer, par exemple, les écoles sur les réserves, les pensionnats et les écoles intégrées. Il faut également tenir compte des objectifs poursuivis, des services offerts, des coûts d'opération, des influences qu'exerce l'école sur le milieu communautaire proprement dit, etc.

Nous revenons à la question du début. La scolarisation suscite-t-elle à la longue des conflits sérieux d'allégeance? Ces conflits, s'ils existent. nuisent-ils à l'épanouissement de l'identité nationale. à l'autonomie des bandes? Les comparaisons sont toujours imparfaites. Si nous prenons le cas des Canadiens français, on se rend compte que le rehaussement des niveaux d'instruction et l'urbanisation progressive du Québec n'ont pas affaibli le sentiment d'appartenance et la force de l'identité ethnique. Bien sûr un certain nombre de Canadiens d'expression française se sont concrètement désintéressés de leur origine. Mais la majorité reste fidèle à son groupe d'appartenance. ils sont très différents des Canadiens français d'il y a deux générations. mais ils continuent de s'identifier à leur groupe ethnique. Si nous nous fions à cet exemple les Indiens peuvent s'instruire davantage et se mieux préparer aux exigences techniques du marché du travail sans pour cela renoncer à leur identification ou jeter par-dessus bord toutes les coutumes du groupe. L'antinomie que nous avions mentionnée au départ n'est qu'apparente. C'est dire que le jeune Indien peut acquérir plusieurs des valeurs et des comportements des Blancs sans pour cela affaiblir nécessairement son identité ethnique.

Nous présenterons ici la conception gouvernementale de l'instruction, celle-ci s'exprimant dans trois objectifs majeurs: (a) l'amélioration des conditions de vie des Indiens sur

les réserves; (b) la préparation à l'exercice d'un métier; (c) l'accession graduelle à l'autonomie.

A. *L 'amélioration des conditions de vie des Indiens sur les réserves*

C'est là un objectif très général qui englobe tous les autres, à la condition de bien saisir sa signification profonde. Améliorer les conditions de vie sur les réserves, c'est à la fois faire en sorte que les réserves deviennent des unités socio-culturelles viables (des unités sociales fonctionnelles) et que les Indiens qui y vivent puissent satisfaire d'une manière convenable à l'ensemble de leurs besoins. Il y a là deux concepts qui mériteraient à eux seuls de longs développements, nous voulons dire, celui "d'unité socioculturelle viable" et celui de "satisfaction convenable des besoins". Il existe d'ailleurs entre eux de très étroits rapports d'interdépendance étant donné que ce sont habituellement dans les milieux les mieux constitués socialement que les individus ont de meilleures chances d'atteindre cet état d'équilibre qu'est le bien-être par la satisfaction de l'ensemble de leurs besoins. Nous ne pouvons ici que référer à leurs dimensions les plus importantes. L'unité socio-culturelle viable c'est celle qui répond aux exigences fonctionnelles de la société, qui fournit à l'ensemble des individus qui y vivent les éléments et les cadres nécessaires à leur survie. Ce sont pour ainsi dire des conditions culturelles minimales qui rendent la vie en groupe possible, tant durant les premières années de l'existence qu'aux périodes ultérieures du cycle de vie. Cela veut dire: des ressources naturelles, l'établissement de structures qui permettent la satisfaction des besoins physiologiques de l'individu, une répartition des rôles et des responsabilités en fonction des aptitudes individuelles, des canaux adéquats de communication, des objectifs communs pleinement définis et contrôlés, l'apprentissage des jeunes, un leadership éclairé, enfin tous les éléments nécessaires à la bonne marche des rapports sociaux.

Par la satisfaction de l'ensemble des besoins, on veut dire que l'individu est en mesure de trouver dans le milieu de vie l'ensemble des éléments qu'il juge nécessaires à son bien-être et à celui de sa famille.

Améliorer les conditions de vie sur les réserves c'est à la fois établir des structures économiques qui permettront éventuellement la pleine embauche des résidants; c'est améliorer les conditions de logement, d'alimentation et les soins hygiéniques; c'est rehausser les niveaux de vie; c'est réduire les diverses manifestations de la désintégration sociale; c'est favoriser un renouveau dans le leadership afin que les élites nouvelles oeuvrent en vue de la conquête complète de l'auto-détermination et redéfinissent l'idéologie nationale; c'est favoriser les loisirs créateurs et restructurateurs; c'est établir une tradition intellectuelle et artistique, en un mot, c'est permettre un plein épanouissement de chacun des individus et de chacune des traditions culturelles. Il faut que l'Indien prenne une meilleure conscience de ce qu'il a été, de ce qu'il est et surtout de ce qu'il peut devenir pourvu qu'on lui fournisse les instruments nécessaires à son développement.

Nous sommes conscients que cette façon optimiste d'envisager l'instruction, à savoir qu'elle est un outil essentiel d'adaptation dans la société technique, prête le flanc à des critiques sérieuses. Nous constatons seulement que l'instruction est une condition essentielle, mais non suffisante, à une évolution progressive. En effet, l'instruction permet à un individu de connaître davantage, de mieux apprécier ce qu'il est et ce qu'il fait, de mieux comprendre ce que sont et ce que font ses prochains (l'aspect humaniste de l'instruction) et elle permet aussi d'exercer un métier ou de remplir une fonction (l'aspect utilitaire de l'instruction) nécessaires à la bonne marche de la société. Mais encore faut-il que l'individu puisse trouver dans son milieu d'existence les opportunités d'exercer ses talents sur une base permanente et que ses activités professionnelles lui rapportent l'argent dont lui et les siens ont besoin pour vivre convenablement.

B. *La préparation à l'exercice d'un métier*

Nous ne discuterons pas ici des meilleures techniques de formation intellectuelle et professionnelle des élèves. Il s'agit plutôt d'affirmer un certain nombre de principes à respecter dans l'effort de scolarisation des Indiens. Rappelons que les Indiens jugeront habituellement de la qualité de l'instruction à partir de ce que font avec leur instruction les

Indiens instruits. Il y a donc un aspect pragmatique de l'instruction: celle-ci doit préparer le travailleur à occuper des postes sur le marché du travail. Les réserves sont un milieu de résidence très spécial qui offrent habituellement très peu d'emplois. Parfois certaines industries d'extraction ou de transformation viennent s'installer à proximité des réserves. Mais il serait risqué de préparer les Indiens à occuper seulement ces postes. Aussi certains métiers ont peut-être attiré davantage les Indiens. Ces structures de l'emploi ne doivent nullement masquer le principe que les Indiens ont le droit d'atteindre le plus haut degré de scolarité possible et celui d'accéder à l'ensemble des métiers de l'échelle professionnelle. Le goût et les aptitudes personnels devraient être les seuls facteurs qui viennent limiter le niveau de scolarité et le genre de spécialisation.

Puisque l'école et l'ensemble des programmes scolaires sont conçus pour permettre l'accession à un métier ou à une profession en autant que les jeunes indiens réussissent dans leurs études et qu'ils soient orientés vers les institutions scolaires appropriées, il faut instaurer le plus vite possible la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Cette scolarité obligatoire permettra à ceux qui ont le talent nécessaire de se rendre au moins jusqu'à une neuvième année avant de s'orienter vers les écoles techniques et professionnelles et d'accéder, au moment opportun, au cours secondaire et au cours universitaire. Ceci veut dire que l'école primaire ne devrait jamais être terminale. Dans les cas où des étudiants n'ont pas les capacités intellectuelles pour se rendre jusqu'à une neuvième année, la spécialisation et le préparation à un métier pourraient être plus précoce. Cela suppose aussi une généralisation des services d'orientation scolaire pour les jeunes indiens afin de déterminer les champs de spécialisation les plus en rapport avec leurs talents naturels.

Les principes que nous venons d'invoquer sont reliés aux fonctions strictement utilitaires de l'école et des milieux scolaires (pour les étudiants). Mais l'école a aussi une fonction sociale et communautaire. Si l'école prépare à la formation spécialisée (c'est ce genre de formation qui permet à un individu de se trouver un emploi), elle doit aussi former l'intelligence, meubler la mémoire, cultiver le jugement et l'imagination créatrice, développer également la conscience de ses responsabilités sociales. C'est l'aspect humaniste (fonction générale) de l'instruction. il faut que l'enfant, surtout celui qui vit dans un univers social restreint, soit conscient des liens qui le rattachent à ceux qui vivent avec lui et à tous ceux qui vivent en dehors des réserves. il doit comprendre l'ensemble des responsabilités qui lui sont dévolues en tant que citoyen d'une réserve et en tant que citoyen canadien tout court.

En tant qu'institution communautaire, l'école doit être une partie intégrante de la communauté. Elle peut être le centre d'activités sociales, récréatives et culturelles. On devrait encourager l'établissement d'associations parents-maîtres, afin d'associer les parents aux travaux scolaires des maîtres. L'école peut encore aider les adultes scolairement défavorisés par l'établissement de programmes d'éducation des adultes et de récupération scolaire.

C. *L'accession graduelle à l'autonomie*

Dans quelle mesure une scolarisation plus poussée des Indiens va permettre l'accession à l'autonomie est la question à laquelle nous devons répondre.

Jusqu'à présent, ce ne sont pas nécessairement les plus instruits qui ont accédé aux divers postes de direction sur les réserves. Mais au fur et à mesure que les réserves ont entretenu des relations de plus en plus nombreuses avec le monde extérieur, les Indiens eux-mêmes se sont rendus compte que leurs représentants devraient être capables de s'exprimer dans la langue des Blancs et de comprendre suffisamment bien leur mode de vie pour être en mesure de faire valoir leurs propres revendications. C'est ainsi que le niveau d'instruction, de même que les expériences de vie en dehors des réserves sont devenus des facteurs valorisés par les Indiens eux-mêmes dans la désignation de leurs représentants et chefs de file. Le niveau d'instruction est donc de plus en plus considéré comme un facteur d'importance dans la négociation des points de vue indigènes.

4. Les données modernes de la pédagogie

Dans cette section, nous résumerons les principales données de la pédagogie moderne afin de bien saisir les exigences qu'elles imposent tant au niveau de l'écolier, qu'à celui des maîtres et des programmes scolaires. Ces données s'inspirent du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.[1] Règle générale, ces données ont une valeur universelle et par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, elles peuvent s'appliquer à l'éducation des Indiens. Nous prendrons soin de soulever les problèmes particuliers que suscite l'instruction des Indiens. Nous discuterons les aspects suivants: (a) le progrès de l'enseignement; (b) une culture scolaire puéricentrique et les exigences de la pédagogie active; (c) culture générale et spécialisation; (d) ouverture sur le monde et conscience sociale; (e) équilibre physique et mental; et (f) la formation des maîtres.

A. *Le progrès de l'enseignement*

Le progrès de l'enseignement s'est manifesté d'une double manière: par la démocratisation de l'enseignement à toutes les couches de la population et par le pluralisme des options et des orientations scolaires.

Presque chaque enfant indien—peu importe où sa réserve est située—a aujourd'hui l'assurance théorique qu'il peut fréquenter l'école aussi longtemps qu'il le désire, qu'il peut aspirer à recevoir la formation intellectuelle, technique et professionnelle disponible aux Blancs. L'enseignement chez les Indiens est lié en principe au talent et à la persévérance scolaire quoique en pratique influencé par les moyens de fortune des parents.

L'enfant indien peut choisir une formation professionnelle qui correspond entièrement à ses aptitudes et préférences. Toutes les aspirations scolaires et professionnelles de l'enfant (en autant qu'elles sont réalistes) peuvent être théoriquement réalisées grâce aux programmes scolaires déjà existants, à l'activité d'orientation scolaire des conseillers pédagogiques qui acheminent les enfants vers les institutions spécialisées appropriées et grâce aussi à l'accessibilité de plus en plus généralisée (les ententes conjointes) aux Indiens de toutes les institutions d'enseignement des Blancs. Le système scolaire, en général, offre des cours qui respectent la diversité des aptitudes et la variété des intérêts personnels. Le gouvernement central, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, s'engage à fournir à tous l'instruction la plus poussée et la mieux appropriée. Ces programmes, comme nous l'affirmions plus tôt, sont même offerts aux Indiens vivant dans les régions les plus éloignées et à ceux qui sont les plus économiquement défavorisés.

Si les disponibilités scolaires se sont accrues et si les programmes scolaires offerts aux Indiens se sont multipliés, on ne peut pas prétendre qu'il y ait eu chez les Indiens de progrès correspondants dans le niveau de scolarité atteint et dans la persévérance scolaire. Il faudra chercher à comprendre le décalage qui existe entre les progrès institutionnels et les progrès individuels. C'est au niveau de la perception indigène de la scolarisation, à celui des motivations scolaires et des aptitudes d'adaptation des individus dans le contexte scolaire qu'il faut chercher les facteurs susceptibles d'expliquer les insuccès partiels de l'action dirigée du gouvernement auprès des communautés indiennes.

B. *Une culture scolaire puéricentrique*

Une culture scolaire centrée sur l'enfant tente de mettre en pratique les connaissances psychologiques dont nous disposons sur le développement de l'intelligence et du sentiment chez l'enfant ainsi que sur le processus de maturation, en général. Cet ensemble de connaissances sur l'enfance permet d'accroître la motivation scolaire, d'améliorer les techniques de formation intellectuelle, d'éviter les retards scolaires et, finalement, de rehausser les niveaux d'instruction. Une école centrée sur l'enfant (un peu de la même manière que les maternelles) est dynamique dans ce sens que l'enfant participe d'une manière active à ce qui s'y fait. Comme on l'affirme dans le *Rapport Parent*, la pédagogie active "se propose toujours de partir de l'enfant, de ses intérêts de son jeu, de son

---

[1] *Le Rapport Parent*, vol. II, *p.* 14.17 et le vol. III dans son entier.

imagination pour développer chez lui la curiosité intellectuelle et l'initiative personnelle. On cherche à éliminer le pédantisme du maître, le carcan des programmes, la passivité de l'enfant. Ce courant de pensée s'inspire des valeurs que nous voulons voir honorer à l'école: respect de l'intelligence, des dons créateurs, de l'esprit de recherche."

Ce sont là des objectifs parfaitement valables dont l'application aux classes indiennes suscite de nombreux problèmes. Mentionnons, entre autre, l'apprentissage linguistique des jeunes écoliers indiens et la tenue de rôles à l'école qui n'ont point de correspondance dans leur univers quotidien. Nous n'aborderons pas ici la question éminemment complexe de l'enseignement à l'école dans les langues indigènes et des difficultés pratiques que cet enseignement soulève. Nous partons, au contraire, de la situation générale dans laquelle se trouvent les écoliers indiens. Par suite de leur connaissance déficiente de la langue de l'école (anglaise ou française, selon les cas), par suite de leur timidité et par suite aussi de leur inexpérience dans la tenue de certains rôles familiers aux Blancs, les principes de l'école active peuvent imposer aux écoliers indiens certains désavantages psychologiques et culturels. En somme, la question la plus fondamentale à poser est celle du moment de l'instruction intégrée. Vaut-il mieux que ce soit dès le début de la scolarisation ou s'il est préférable, qu'elle survienne plus tard?

C .*Culture générale et spécialisation*

Les données récentes de la pédagogie indiquent qu'il est nécessaire de conserver une culture de base générale pour tous (tronc commun) la plus poussée possible à la condition qu'elle permette le passage des étudiants d'un niveau à l'autre sans heurts (du primaire, au secondaire, au professionnel et à l'universitaire) et leur cheminement vers l'une ou l'autre des diverses options professionnelles. Nous avons affirmé auparavant que les Indiens ne devaient pas être restreints à assumer certaines fonctions professionnelles particulières. Ils ont, en tant que groupe, les talents qui leur ouvrent l'éventail complet des options professionnelles. Pour autant ce principe est tout aussi valable pour eux qu'il l'est pour les jeunes écoliers blancs.

Nous savons qu'il n'en a pas été ainsi jusqu'à maintenant: cela était dû à un ensemble de circonstances telles que les niveaux de scolarité des Indiens et les retards scolaires de toutes sortes. De par leur faible scolarité, les Indiens ont été surtout confinés à des occupations inférieures dans l'échelle professionnelle. Mais à mesure que les Indiens bénéficieront des avantages scolaires considérables de l'école intégrée et des campus scolaires régionaux (le "collège polyvalent", le "comprenhensive high school"), ils seront exposés de plus en plus à des programmes scolaires très variés, à l'intérieur desquels il y a des cours communs suivis par tous et des cours optatifs pour répondre aux goûts et préférences de chacun. Par le jeu des "options progressives" de plus en plus rétrécies, l'étudiant, vers l'âge de seize ans, pourra s'orienter plus ou moins définitivement vers la carrière de son choix. Quant aux étudiants ayant des problèmes d'adaptation scolaire ils feront l'objet d'attention spéciale et ils seront éventuellement préparés à entrer sur le marché du travail par la mise en place de cours terminaux appropriés. On devra également surveiller le progrès scolaire des jeunes indiens afin d'éviter des retards inutiles dans leur progression d'une année à l'autre.

D. *Ouverture sur le monde et conscience sociale*

Essentiellement, il s'agit de préparer les étudiants à la vie, celle-ci étant prise dans une acceptation très large. On sait que l'activité professionnelle d'un individu n'est qu'une activité parmi plusieurs autres. Pour autant, l'école doit non seulement initier à la tenue d'un emploi, mais aussi préparer l'individu à vivre pleinement et à apporter une contribution valable à la société dont il est membre. On ne peut pas dissocier les fonctions professionnelles des fonctions sociales de l'instruction. Au surplus, l'individu qui exerce un métier en retirera une plus grande satisfaction, s'il perçoit la nature et l'importance de son métier dans l'ensemble des activités et ainsi du reste. Pour toutes ces raisons et pour plusieurs autres qui ne

---

[1] *Le Rapport Parent, p.* 15.

peuvent être examinées ici, le processus d'éducation doit favoriser chez l'étudiant une meilleure connaissance du monde extérieur et une meilleure prise de conscience de ses responsabilités en tant que citoyen. Cette ouverture sur le monde et cette prise de conscience sociale sont d'autant plus nécessaires aux jeunes écoliers indiens qu'ils devront éventuellement s'adapter au genre de vie de la société plus large et développer l'autonomie des réserves. C'est vraiment la génération qui pousse qui acceptera ou refusera de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à l'affranchissement des Indiens. Ils prendront cette décision dans la mesure où nous les aurons préparés à la prendre, c'est-à-dire, dans la mesure où nous leur aurons fait comprendre la nature et le fonctionnement de la société plus large et dans la mesure où nous leur aurons fourni les instruments nécessaires à l'émancipation. Cette philosophie de l'éducation doit constituer le fondement des nouvelles politiques scolaires vis-à-vis des Indiens. Cette fonction de l'instruction est d'autant plus importante pour les Indiens qu'elle les prépare et les achemine vers la plénitude de l'autonomie.

> La pédagogie moderne cherche en même temps à assigner au livre sa vraie place dans une éducation globale et à se dégager de son emprise. Le livre ne doit pas s'interposer comme un écran entre l'élève et le monde; il doit préparer et prolonger le contact avec les réalités. Il est de première importance de donner aux élèves le goût de lire et de bien lire. Mais un enseignement actif fait aussi sortir l'élève de son livre et de la classe, le mène dans la nature, lui fait connaître son milieu social et humain, lui fournit un laboratoire à sa taille et à son niveau. [1]

E. *Équilibre physique et mental*

Il n'est nullement nécessaire d'insister sur le fait qu'un programme d'enseignement s'adresse à l'organisme humain pris globalement. Pour autant, il faut tenir compte des données médicales et psychiatriques modernes dans la formation intellectuelle des jeunes. Cette formation sera d'autant mieux réussie qu'elle tiendra compte de l'influence du physiologique sur le psychologique (et inversement) et de l'influence de ces divers niveaux sur l'évolution intellectuelle de l'écolier. On doit admettre des différences dans les aptitudes intellectuelles et dans les constitutions émotives des écoliers. On comprendra ainsi comment vont réagir les uns et les autres vis-à-vis de l'angoisse, de l'ambition, de la compétion et enfin de toutes les situations qui se produiront dans la classe.

Si jusqu'à maintenant on a accordé peu d'importance à l'aspect "santé physique" chez l'enfant indien, on a beaucoup trop négligé ses réactions émotives dans le contexte scolaire. On s'est beaucoup trop désintéressé des conséquences psychologiques que pourraient entraîner pour l'enfant la punition, les contraintes et les menaces, en un mot le climat psychologique créé par la personnalité du maître, ses techniques d'enseignement et de contrôle des résultats. Ces éléments psychologiques sont d'autant plus importants pour l'écolier indien dont l'apprentissage est fait dans un contexte culturel étranger (il s'agit ici de l'école de réserve et de l'école intégrée) et dont les gestes et réactions peuvent être mésinterprétés (interprétation ethnocentrique) par les maîtres. Voilà autant de raisons qui justifient non seulement les soins physiques spéciaux à l'école mais aussi des soins psychiatriques afin de procurer aux enfants exceptionnels et handicapés les services dont ils ont besoin pour recevoir une formation adéquate et s'épanouir.

F. *La formation des maîtres*

Le *Rapport Parent* est explicite sur ce point et nous nous contenterons de le citer:

> Dans tous les pays, on a bien compris que pour s'engager dans ces voies nouvelles et pour remplir ces fonctions, le système d'enseignement a besoin d'éducateurs très compétents. C'est la clé de voûte du système et le seul espoir de voir s'accomplir les réformes rêvées. . . . Quels que soient les programmes, les normes

---

[1] *Rapport Parent,* vol. II, *p.* 16.

établies, les expériences mises en chantier, c'est du personnel enseignant que dépend en définitive la solution. .. . Pour en faire de vrais éducateurs, on veut donner à tous les futures maîtres une véritable formation pédagogique, basée sur des études assez poussées en psychologie et en sciences sociales. On veut que tous les enseignants aient une culture générale plus solide et que ceux de l'enseignement secondaire soient des spécialistes dans un champ du savoir.[2]

A toutes ces exigences de la préparation professionnelle des maîtres, il faut ajouter, pour les maîtres qui dispensent un enseignement auprès des Indiens, une connaissance de la psychologie indienne, des cultures indigènes et du milieu de travail que représente la maison sur les réserves. Cette compréhension particulière que doit avoir l'enseignant de ses écoliers indiens est un élément critique de la motivation scolaire de l'écolier et de l'ensemble des attitudes scolaires qu'il professe.

---

[2] *Ibid.*, p 17-18.

CHAPITRE VI

LES ANTÉCÉDENTS DE L'ORGANISATION OFFICIELLE ET DE L'ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS INDIENNES

Afin de placer la discussion qui suit dans une perspective appropriée, nous présentons un bref aperçu de la situation, tant à l'époque des premiers contacts entre les Européens et les Indiens que depuis cette époque, en ce qui concerne la direction et l'administration relatives aux sujets dont l'importance dépasse le cadre des membres d'une maison et de la lignée familiale, que nous qualifierons vaguement de sujets politiques. Nous avons déjà traité à fond certains de ces sujets dans la première partie de ce rapport, mais nous devons souligner de nouveau certains points saillants, qui placent les prochains chapitres dans un contexte historique.

L'homme a inventé plusieurs formes d'institutions politiques, mais il existe un certain ensemble de fonctions politiques que les sociologues considèrent comme étant pratiquement universel, bien que ces fonctions puissent être remplies par plusieurs types d'institutions. En quelques mots, ce sont les fonctions suivantes: le maintien de l'ordre et de la paix au sein d'un groupe en réglant les différends; la mise en vigueur des règlements; la coordination des formes d'activité qui intéressent toute la communauté, et non uniquement les individus ou les familles; la représentation d'un groupe auprès d'autres groupes; la direction de certaines formes d'activité, comme la guerre contre d'autres groupes.

Dans certaines sociétés, ces fonctions sont remplies par des institutions spécialisées, comme les gouvernements, les judicatures, les corps policiers et le corps diplomatique. C'est le cas des sociétés importantes, qui comportent des noyaux très populeux et où l'on consacre moins d'énergie à la subsistance. Cependant, dans les sociétés de moindre envergure absorbées par les problèmes de subsistance, ces fonctions sont généralement remplies par des institutions non spécialisées, comme le groupement des parents. Dans un sens, on peut dire que ces petites sociétés n'ont pas besoin d'institutions spécialisées.

Certaines sociétés indiennes du Canada possédaient de telles institutions. Chez les Iroquois, qui pratiquaient plus intensivement l'agriculture que tout autre groupe au Canada, on trouvait une densité supérieure de population, des villages permanents plus étendus, plus de guerre véritable — distincte des escarmouches, raids et sorties — que dans le reste du pays. Comme on le sait, les Iroquois établirent une série assez complète d'institutions chargées de régler les problèmes relatifs à leur mode de vie. Dans les plaines, où la chasse était une grande entreprise de groupe, on créa une série d'institutions généralement appelées institutions militaires. Chez les Chippewas, dont la population était plus dense que celle des autres Indiens canadiens et qui disposaient fréquemment de surplus de nourriture, il existait une association, la *Grand Medicine Lodge* qui était chargée notamment d'exercer un contrôle social et de remplir d'autres fonctions politiques.

Les membres de ces sociétés faisaient partie de groupes relativement importants, comme des tribus ou des clans importants au sein des tribus. Les clans habitaient diverses localités, de sorte que l'appartenance d'une personne n'était pas exclusivement limitée à une localité déterminée. Cependant, dans la plupart des sociétés indiennes du Canada, c'était le groupe qui demeurait et se déplaçait ensemble qui formait le noyau d'appartenance et qui déterminait le lieu où s'exerçaient les droits et les obligations politiques. Chez les chasseurs nomades, la bande typique qui résidait et se déplaçait en groupe, comptait rarement plus de 100 personnes. En certaines saisons, un groupe de co-résidants pouvait compter moins de 20 personnes. Il était rare que les villages fussent occupés pendant de longues années. Le principe des frontières géographiques fixes, clairement

délimitées, dans le but de préciser les droits et les obligations, n'était pas très répandu. La plupart des lieux habités par les Indiens n'étaient que des terrains de campement situés selon la saison et le genre d'activités économiques poursuivies. Ces bandes avaient des chefs qui ne parlaient et n'agissaient qu'au nom de leurs propres bandes, groupes de peu d'envergure. Ils ne parlaient ni n'agissaient au nom de groupes plus importants, comme les tribus.

Les fonctions sociales qui, aujourd'hui, sont totalement ou partiellement du ressort des organismes gouvernementaux, étaient traitées dans le contexte de la famille, de la bande, des sociétés militaire ou cérémoniale. Préparer les jeunes à assumer leurs rôles et à pratiquer leurs métiers d'adultes, pourvoir aux besoins des malades et des indigents étaient des tâches entreprises dans un contexte non spécialisé. Les Iroquois, ainsi que certaines tribus d'Ojibways et d'Indiens des Plaines, donnaient un caractère officiel au règlement des problèmes touchant la bande ou la tribu, tenant à cette fin des réunions de conseils composés des chefs qui représentaient les divers paliers et sections du système. Cependant, la majorité des bandes indiennes voyaient là une tâche non officielle, confiée à des membres influents de la bande, qui n'occupaient pas nécessairement des postes particuliers ou comportant un titre.

On ignore comment les membres d'une bande procédaient à l'élection d'un chef ou d'un conseiller. Il y avait des élections au sein de certains conseils afin de choisir le futur chef, mais il ne s'agissait pas d'élections publiques comme les nôtres. Devenait chef, en général, celui qui était le plus apte à remplir cette fonction parmi une lignée de chefs, ou celui que désignait l'opinion générale de la bande, sans déclaration publique, comme le candidat choisi par les membres. Le principe de l'hérédité prévalait chez les Iroquois et sur la côte Nord-Ouest, mais ce principe était implicitement accepté ailleurs. On pourrait illustrer ce point de la manière suivante. Certaines tribus considéraient explicitement le principe héréditaire comme le principal critère d'admissibilité au poste; néanmoins, la majorité des groupes indiens du Canada ne voyaient pas là un critère primordial. Cependant, même chez ces derniers groupes, si le père ou un oncle avait déjà été chef, il était beaucoup plus facile de le devenir, à condition d'être compétent dans les domaines pertinents.

Il existait une certaine différenciation, ou spécialisation, dans les rôles de chef, non seulement dans les systèmes plus complexes, comme ceux des Iroquois ou des Indiens des Plaines, mais aussi chez plusieurs autres groupes. Par exemple, il était rare qu'un chef chargé de maintenir l'ordre et la solidarité au sein de la bande fût en même temps chef de la guerre. Certains anthropologues comparent le chef de la guerre avec ce qu'ils appellent le chef civil ou chef de la paix, en soulignant les différentes qualités requises pour chaque poste. Leurs témoignages nous permettent d'affirmer que le poste de chef civil ou chef de la paix était le plus stable et le plus durable. On se représente le détenteur de ce poste sous les traits d'un prêtre sage et sympathique, cherchant à régler les différends, donnant généreusement aux nécessiteux, d'un orateur calme et imposant. Il semble que le maintien des relations harmonieuses au sein du groupe ait été le problème le plus pressant et le plus constant, exception faite du problème de la subsistance. C'était une des principales tâches confiées au chef, qui s'en acquittait en cherchant à faire l'unanimité parmi les membres.

Avec l'avènement de la traite des fourrures apparut un autre type de chef que les anthropologues appellent le "chef responsable des transactions commerciales." Ce chef servait d'intermédiaire entre les commerçants et son peuple; il organisait la chasse et le piégeage. On le choisissait pour sa connaissance du pays, sa compétence en matière de chasse et de piégeage, et parce qu'il savait inspirer le respect à ses semblables. Plus les Indiens comptèrent sur la traite des fourrures pour assurer leur subsistance, plus augmentèrent le pouvoir du traiteur et celui du chef de traite. Certains groupes n'ont connu une forte direction interne qu'à l'époque où la traite des fourrures était à son apogée et cette direction était subordonnée à une source externe de pouvoir économique. Évidemment, le rôle du chef de traite ne conserva son importance que dans le nord du pays, ce trafic ayant presque complètement disparu dans le reste du pays à la suite de l'implantation de l'agriculture et de la construction des chemins de fer au cours de la deuxième partie du XIXe siècle.

À mesure que s'étendait la colonisation non indienne, les Indiens établirent des groupements résidentiels d'un nouveau genre sur les anciennes frontières. Presque partout dans le pays, les postes de traite — souvent appelés forts — et les petits villages agricoles étaient des petits points dans un pays inculte, entourés de groupes d'Indiens nomades; mais, à mesure que la population non indienne croissait et que les Indiens se cantonnaient dans les réserves, ce fut l'élément indien qui devint entouré de non-Indiens dans une grande partie du pays. Pour la première fois, des milliers d'Indiens vécurent dans des collectivités permanentes, sédentaires, dont les limites sociales et territoriales étaient bien définies. Un ensemble croissant de règles officielles régissant l'usage collectif du territoire, les droits résidentiels, les droits accordés aux membres d'une bande, et le reste, conféra à ces collectivité, pour la plupart peu importantes, un caractère juridique et exclusif, par contraste avec les groupements résidentiels traditionnels.

Si les traiteurs ont créé un nouveau genre d'intermédiaire indien, soit le chef de la traite des fourrures, le gouvernement, lui aussi, en a créé un — le chef élu, reconnu par le gouvernement, ainsi qu'une institution appelée conseil de bande, qui servait d'intermédiaire quand le gouvernement devait traiter avec les Indiens. On se rappellera que, dans la plupart des groupes indiens du Canada, de tels postes et structures n'avaient jamais existé. Ce que M. Hawthorn et ses collègues ont dit des Indiens de la Colombie-Britannique, s'applique à ceux de plusieurs autres régions du pays:

> Ainsi, le chef et le Conseil de bande sont des mécanismes administratifs, inconnus des cultures qui ont précédé l'arrivée des Blancs, et dans cette région, le poste de "chef à vie" dont parle l'ancienne Loi sur les Indiens, se rapporte à un nouveau poste qui, ces dernières années, est parfois devenu héréditaire au sein de la lignée la plus éminente du point de vue social.

Apparemment, on avait présumé que les Indiens adopteraient comme modèle le village européen ou canadien; avec son gouvernement local, élu par la majorité, constitué de citoyens fortement attachés à la communauté, etc.

L'expérience nous a démontré que cette supposition n'était pas réaliste et que la situation présente n'est pas celle qu'on avait espérée. Plusieurs Indiens ne concevaient pas leurs collectivités comme des groupes viables ayant une vie propre; ils continuaient à orienter leur vie sur la famille, la parenté ou d'autres groupements qui transcendaient la communauté résidentielle ou qui n'en étaient qu'un des divers éléments. Plusieurs d'entre eux ne faisaient aucun rapprochement entre le village ou l'unité co-résidentielle qu'ils habitaient, et les éléments qu'ils considéraient comme les plus avancés. Là où l'on manifestait un certain intérêt à l'égard du gouvernement local, cet intérêt disparaissait souvent, faute de pouvoir réel permettant de prendre des décisions d'importance au palier local. L'élaboration des lois et règlements conçus pour la protection des intérêts indiens, tels qu'on les définissait alors, exigeait que de très nombreuses questions soient sanctionnées par la Direction des affaires indiennes. Rares étaient les questions importantes que les Indiens pouvaient régler dans leurs collectivités. De plus, il y avait une déficience générale de moyens permettant d'apporter des changements d'importance dans les situations difficiles.

Les conseils de bande ont continué d'exister dans les collectivités indiennes, non pas parce qu'ils semblaient répondre à d'importants besoins d'administration locale, mais parce que le gouvernement tenait à traiter par leur entremise — de fait, il fallait qu'il traite avec un organisme officiel quelconque chargé de représenter la bande — et aussi parce que les conseils étaient non seulement des organismes officiels locaux, mais aussi des corps administrant les biens et les affaires des membres, même quand ces membres n'habitaient pas sur les terres de la bande.([1]) Plusieurs parties de ce rapport sont consacrées aux tendances qui caractérisent les opérations des conseils de bande; il n'est donc pas nécessaire de

---

[1] Le Chapitre XIV de la première partie de ce rapport contient un long exposé des différentes fonctions des conseils de bande.

nous étendre plus longuement sur leur valeur, car nous voulons simplement ici situer les événements dans leur cadre historique. Qu'il suffise de dire que le mécanisme du conseil de bande n'est pas apparu spontanément chez les Indiens, mais qu'il est venu de l'extérieur; que, dans la plupart des cas, le système n'était pas conforme à la coutume indienne ou à l'organisation sociale; que l'administration locale n'a pas progressé dans la mesure des prévisions. Les fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes en sont arrivés à ces conclusions au cours des dernières décennies et surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1951 reflètent bien l'optimisme officiel, selon lequel les conseils de bande deviendront éventuellement des unités viables d'administration locale. Parmi les modifications discutées au chapitre XIV de la première partie et qui valent d'être notées ici, mentionnons celle qui apparaît à l'article 60, en vertu de laquelle les bandes indiennes peuvent obtenir le droit d'exercer un contrôle sur les terres de la réserve et d'en assumer l'administration. L'article 68 en contient une autre qui accorde aux bandes indiennes la permission d'administrer leurs revenus. Une autre modification apparaît à l'article 82, en vertu duquel les conseils sont habilités à passer des lois relatives aux deniers.

Les autres tentatives en vue d'amener les Indiens à assumer la direction et la gestion de leurs propres affaires comprennent la multiplication des cours destinés à la formation des chefs et des projets de développement communautaire, l'établissement de conseils consultatifs régionaux, qui transcendent les collectivités mais restent en communication avec elles, (2) et la décentralisation de la structure administrative de la Direction des affaires indiennes. Ce sont des réformes récentes destinées à favoriser la vie collective au sein des communautés indiennes. Notre tâche consiste à évaluer les possibilités d'obtenir ce résultat dans divers établissements communautaires, en étudiant les tendances de l'organisation communautaire à travers le pays.

I. ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

On sait que plusieurs définitions du mot communauté sont acceptées, définitions qui diffèrent entre elles sous des rapports importants. La définition géographique se rapporte surtout à l'idée de co-résidence, la co-occupation d'un territoire par un groupe de personnes qui habitent une localité déterminée ayant des limites qui la séparent d'autres localités. Dans ce sens, le mot communauté n'implique que la co-occupation d'un espace et les interactions concomitantes. La définition socio-psychologique est centrée sur l'identification émotionnelle et la mesure de solidarité qui existe entre une population et d'autres personnes qui n'habitent pas nécessairement la même localité. La clé de la définition socio-anthropologique réside dans l'idée d'une structure relativement autonome de rapports unissant une population, les personnes intéressées agissant comme une collectivité pour arriver à certaines fins.

Dans ce rapport, nous nous intéressons aux aspects de l'organisation sociale dans des endroits déterminés. Aux fins de cette brève discussion sur les établissements communautaires, nous partons donc de la définition géographique, qui souligne l'idée de co-résidence et, dans certains cas, nous ajoutons les questions de solidarité et de liens sociaux, qui ne sont pas entièrement définies en fonction de la co-résidence.

Les Indiens du Canada sont uniques sous le rapport de la résidence. Aucun autre groupe ethnique au Canada ou, à vrai dire, dans le monde entier, ne se trouve dispersé en hameaux et en villages sur un aussi vaste territoire. Pour des fins administratives, ces petites communautés sont réunies en groupements d'importance variée, comme les agences et les régions, mais ces liens sont bureaucratiques et externes, plutôt que communaux. Peu de communautés indiennes sont réunies en systèmes d'interdépendance pour des fins politiques et économiques. Comme nous le verrons plus tard, les membres de diverses communautés indiennes sont unis en réseaux de parenté, de cérémonial et

---

[2] Voir la description de ces conseils, à la première partie de ce rapport, à partir de la p. 439.

de sociabilité; néanmoins, il n'existe guère, même à l'heure actuelle, de liens importants d'autorité qui transcendent les limites de la communauté.

On peut imaginer plusieurs typologies différentes de communautés indiennes en combinant des critères écologiques, démographiques, sociologiques, acculturatifs et autres(l). Cependant, il suffit d'offrir ici une simple classification basée sur la situation du point de vue des objectifs matériels et sociaux, et sur des caractères déterminés de l'organisation sociale.

En ce qui concerne l'importance numérique, le type le plus commun de collectivité indienne est la petite réserve isolée, fréquemment désignée, dans la langue du pays, sous le nom de "brousse", située dans un milieu rural, non agricole, ou à la périphérie des régions agricoles. Approximativement 50 p. 100 des Indiens du Canada vivent dans ces régions boisées. Environ 300 bandes habitent les régions boisées du Nord-Est, le nord des provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord-Ouest. Ces bandes n'habitent pas toutes des réserves éloignées. Il n'y a de réserves ni dans les Territoires ni dans les endroits appelés officiellement établissements indiens, qui sont des terres non réservées à une bande en particulier. Plusieurs de ces établissements sont d'anciens postes commerciaux ou des villages fortifiés qui, depuis, sont devenus des centres administratifs pour les services de santé, du bien-être et de l'éducation; dans ces endroits, les Indiens partagent le territoire communautaire avec les non-Indiens et les Métis. Mais dans les régions du Nord, on trouve le plus souvent la réserve relativement isolée ayant une population peu nombreuse et peu de communications avec les non-Indiens, ces communications se faisant par l'intermédiaire des représentants de l'État, des églises ou des sociétés commerciales. Les deux principales ressources de ces agglomérations sont la chasse et la pêche, qui sont de moins en moins productives, les emplois dans les mines et l'industrie du bois ne constituant qu'une très faible source de revenus.

Suivent, par ordre d'importance, les collectivités établies dans les réserves situées dans des régions agricoles parsemées de villes et de villages non indiens. Elles sont, en général, plus importantes que les communautés des régions boisées, de sorte que leurs habitants sont plus exposés aux stimulants journaliers de la vie non indienne. Un peu plus de 100 bandes indiennes, soit environ 35 p. 100 des Indiens du Canada, vivent dans ces régions principalement agricoles. Ces réserves indiennes se distinguent du milieu environnant par l'absence de terres cultivées, par la présence d'étrangers cultivant les terres qu'ils détiennent à bail, ou par les normes inférieures qui régissent l'agriculture pratiquée par les Indiens. Toutefois, cette règle comporte des exceptions. Sauf à Terre-Neuve, chaque province compte des fermiers indiens dont les normes d'exploitation sont égales à celles des fermiers non indiens.

Plusieurs villes et cités comptent des réserves indiennes, situées dans leurs limites ou à leur périphérie; c'est le cas des réserves qui sont maintenant entourées de terrains municipaux. Certaines de ces réserves sont des quartiers ethniques dont les limites ne sont pas clairement déterminées. D'autres sont comme des banlieues exclusives, en ce sens que très peu de non-Indiens y sont admis. Ces communautés ressemblent à des agglomérations urbaines.

Il est évident que nous ne parlons pas ici des Indiens qui se sont installés dans les cités et les villes pour y vivre et travailler. Nous n'avons pas inclus cet élément migrateur dans notre étude, et nous ne le mentionnons ici que pour le différencier des communautés urbaines des réserves. Nous estimons qu'environ 15 p. 100 de la population indienne vit dans un milieu urbain. C'est le taux d'urbanisation le plus bas pour tout groupe ethnique important au Canada, autre indice du retard qu'accusent les Indiens par rapport au développement du pays dans son ensemble.

On peut affirmer sans crainte que les petites bandes isolées deviendront de plus en plus rares. Celles qui étaient auparavant des agglomérations rurales à l'abri des influences

---

[1] On trouvera au chapitre IX de la première partie de ce rapport, une analyse des variations régionales en fonction de la situation économique des communautés indiennes.

urbaines, subissent maintenant l'influence de la société environnante, par suite de la dissémination des organes d'information. Les services sociaux et économiques, tels les écoles, les postes de soins aux malades et les magasins, s'étendent aux localités frontalières afin de satisfaire à une demande croissante. Les lignes aériennes, les chemins de fer et les routes atteignent les coins le plus reculés. La formidable expansion de l'industrie touristique devrait introduire une base économique dans plusieurs endroits devenus, sur le plan économique, des terrains incultes. L'expansion des industries fondées sur l'exploitation du pétrole, des métaux et du bois recule les frontières. Les Indiens, même dans les endroits les plus éloignés, demandent des services urbains, comme l'électricité, l'eau courante, des réseaux d'égouts et des arénas. En ce qui concerne l'administration locale, ce développement a pour effet de forcer davantage les collectivités à agencer et à coordonner leurs services en fonction de l'ensemble des ménages. Évidemment, des développements excluent un grand nombre de petits groupes des co-résidents, mais il en englobe plusieurs autres.

Notre étude démontre que le genre de collectivité le moins susceptible d'établir une structure solide d'administration locale est celle qui a été jusqu'à ces derniers temps, ou est encore, fondée sur une économie familiale soutenue par le piégeage, c'est-à-dire lorsque les familles passent l'hiver dans les bois et les étés dans un poste de traite établi sur les bords d'un lac ou sur le littoral. Les renseignements obtenus des collectivités du Nord-Est, comme Mistassini (P. Q.), corroborent cette conclusion. Pour l'observateur de l'extérieur, ces réserves semblent dépourvues d'organisation; elles n'en gardent pas moins une certaine forme d'existence non centralisée. Dans une communication privée, M. Tom McFeat donne son impression des gens qui vivent dans une réserve de ce genre:

> . . . ils ne sont pas portés à s'organiser politiquement. Cependant, ils habitent la réserve et entretiennent les foyers. Ils conservent la langue et sont assez grégaires, contrairement à ce qu'on pourrait croire, vu le manque de stimulants. Ils sont attachés à la famille, non seulement dans la réserve, mais bien au-delà des limites de la réserve. Ils aiment se rendre à Ste-Anne-de-Beaupré le jour de la Sainte-Anne . . . et de temps à autre, ils vont bien cueillir des patates ou des bleuets et, à l'occasion, ils chercheront du travail, d'habitude avec un ou deux compagnons. . . .

Ce sont des gens qui, présumément, ne s'identifient pas fortement à une région bien précise, et dont les liens importants s'étendent au-delà de ce qui leur semble être des limites artificielles. Il se peut que, pour eux, la définition la plus significative de la collectivité, du point de vue de l'administration des affaires indiennes, soit plus vaste que la simple communauté co-résidentielle et qu'ils se joignent plus volontiers à ces grandes structures. Plus loin, dans notre discussion sur l'organisation volontaire, nous considérons ces liens entre villages comme des facteurs pouvant susciter un sentiment communautaire et engendrer une administration locale.

Le genre de collectivité où s'établissent de fortes unités locales chargées de l'administration est celle qui maintient une certaine autonomie voulue, tout en coopérant avec les collectivités environnantes d'une manière sélective. Dans nos rapports d'enquêtes faites sur place, nous constatons que ces groupes, comme les Squamishs de Vancouver-Nord, les Indiens du Sang de l'Alberta, les Dokis de l'Ontario, s'entourent de barrières sociales, tout en établissant des liens sélectifs avec des organismes extérieurs reliés à la société environnante. Comparativement à la moyenne, ces collectivités indiennes possèdent beaucoup de ressources qui appartiennent aux bandes, ressources qu'elles exploitent avec profit, ce qui les rend relativement indépendantes.

Il n'est pas facile d'analyser la variable de l'indépendance économique. D'abord, l'indépendance économique peut être la résultante d'une action organisée de la part de la bande. Par exemple, prenons deux réserves qui ont à peu près le même potentiel en ressources forestières et touristiques. L'exploitation de ce potentiel, c'est-à-dire la conversion de ces ressources en biens matériels, dépendra non seulement des conditions du

marché, des moyens de transport, de la ligne de conduite adoptée par la Direction des affaires indiennes, et le reste, mais aussi de la réponse collective de la bande aux occasions qui se présentent. Dans un cas, certaines attitudes des membres de la bande envers une action collective et certains obstacles découlant de l'organisation, comme l'esprit de clan excessif, amènent une stagnation du potentiel économique; dans l'autre cas, des attitudes différentes et une organisation coordonnatrice ou intégrante amènent une exploitation systématique des ressources. Dans notre échantillon, Dokis est un cas type.

Un autre point à retenir quand on considère l'indépendance économique comme facteur déterminant de l'organisation communautaire, c'est le fait que des collectivités disposant d'une organisation centrale, oeuvre du gouvernement, peuvent offrir l'apparence de l'indépendance, grâce à des subventions importantes et à une assistance technique. Cette apparence peut être trompeuse car, pour reprendre les mots d'un membre de notre équipe de chercheurs, on pourrait plus exactement décrire ces collectivités modèles comme des sociétés ou établissements de la Couronne. Commentant ce genre de situation dans un travail où il décrit une collectivité de ce genre, l'auteur souligne la subvention relativement importante accordée par la Direction des affaires indiennes pour des projets rentables

> qui sont mis à exécution par le chef et le conseil et ainsi profitent plus ou moins à toute la réserve . . . une entreprise qu'on peut qualifier de société ou établissement de la Couronne. L'établissement est considéré ici comme un prolongement de la bureaucratie même. Par exemple, les nouveaux postes d'administrateur et de commis de bande sont définitivement un prolongement de la bureaucratie, et le personnel de la Direction considère ces employés comme "leurs propres fonctionnaires."

L'auteur signale aussi que le conseil et les membres d'une bande ne participent à peu près pas à l'administration; ils ne font qu'approuver les décisions bureaucratiques.

Enfin, on parle d'un type de collectivité indienne établie à proximité de villes ou de villages, où il existe peu d'action collective destinée à promouvoir les fins communautaires locales. C'est le genre de collectivité où la richesse individuelle, qui provient des salaires gagnés, est beaucoup plus importante que la richesse de la bande, qui provient des valeurs immobilières, des ressources, et le reste. Dans ces cas, l'indépendance économique s'applique aux individus et aux familles, comme tels, et non en tant que membres d'une bande. Lorette, près de Québec, et Rice Lake, près de Peterborough, sont deux exemples de ce genre de collectivité où chaque Indien est tellement orienté vers la société environnante, en ce qui concerne le travail, les rapports sociaux et les services, que la réserve indienne elle-même ne peut être considérée comme une collectivité qu'au sens géographique.(')

Plus loin dans ce rapport, au cours de l'étude des travaux du conseil de bande, nous avons l'occasion de signaler quelques effets des factions antagonistes au sein des communautés. Qu'il suffise de dire ici que les collectivités ne peuvent guère s'entendre sur diverses questions quand elles sont divisées intérieurement en plusieurs groupes affichant des intérêts contradictoires; cependant, ceci ne veut pas dire qu'une telle collectivité n'aura pas un groupe organisé centralement qui visera à la représenter dans son ensemble. Par exemple, dans deux de nos collectivités types, toutes les deux situées dans des régions agricoles, il y a une division très nette des classes sociales, qui comptent, au haut de l'échelle, quelques familles d'agriculteurs relativement riches et, au bas de l'échelle, un grand nombre de familles qui ont des emplois intermittents. La classe pauvre n'a pas d'organisation politique; en fait, elle se méfie de l'organisation. La classe riche dirige les quelques organisations communautaires, y compris le conseil de bande, et présente

---

'A la p. 130 de la 1re partie, on mentionne ce genre de situation dans le contexte d'une organisation économique et communautaire.

au monde non indien l'image d'une administration locale efficace. La classe pauvre n'a pas accès aux postes puissants et influents, sauf qu'on y recrute généralement quelques conseillers d'ordre secondaire. Ayant discuté avec les gens de la classe inférieure, nos enquêteurs ont découvert que ces derniers ne considèrent pas les riches comme de "vrais Indiens", niant en quelque sorte que les riches soient légitimement des membres qualifiés de la collectivité. Leur argument implique la notion, fréquemment observée par les enquêteurs dans les réserves indiennes, d'une éthique égalitaire, selon laquelle les riches devraient donner aux moins fortunés les moyens de vivre aussi bien qu'eux.

Les différences entre Indiens et Canadiens sont, en général, le plus marquées dans les collectivités où il existe une grande variation du statut économique, mais où les gens sont unis étroitement par des liens de solidarité fondés sur l'identification à une tradition tribale qui leur est chère (par exemple, chez les Haïdas, les Indiens du Sang et les Iroquois). Les gens pauvres ont alors une orientation de tendance traditionaliste, mais ils sont inclus dans les organismes du pouvoir et de l'influence. Ils sont plus hostiles aux Blancs que les riches et cherchent à combattre l'intrusion de notions non indiennes, comme le gouvernement par la majorité et l'élection des conseils. Cependant, ils ont aussi tendance à se joindre aux autres dans une action concertée, c'est-à-dire à participer activement à une organisation régulière; ainsi, ils exercent une certaine influence et font connaître leurs opinions.

Pour ce qui est des groupes à intérêts divergents d'une même collectivité, la situation est particulièrement difficile lorsque des membres de plusieurs bandes occupent la même zone géographique, ou lorsque des Indiens inscrits au registre partagent cette zone avec des personnes de descendance indienne non inscrites. Plusieurs personnes, qui n'ont pas le statut juridique d'Indien, adoptent le mode de vie indien et habitent au sein des collectivités indiennes (comme dans les Territoires du Nord-Ouest) ou à proximité (comme dans les provinces des Prairies). Au début, les mécanismes d'exclusion étaient purement juridiques, mais depuis ils sont devenus également sociaux. Le point essentiel est que, face aux changements qui s'opèrent dans le monde, ces personnes sont en butte aux mêmes problèmes, mais sont prisonnières de systèmes bureaucratiques différents, ce qui fait obstacle à une action concertée qui amènerait la solution des problèmes. Dans ces cas, plus d'une collectivité, considérées sous l'aspect social, sont comprises dans une seule localité géographique. La collectivité indienne, constituée juridiquement, fonde son action concertée sur un système que n'ont pas les autres collectivités. Nous trouvons une exception dans nos rapports d'enquêtes sur place; c'est à Le-Pas, au Manitoba, où l'on a adopté, mais sans beaucoup de succès, un programme destiné à copier la structure juridique d'organisation indienne qu'est le conseil de bande. Fort Resolution, dans les Territoires du Nord-ouest, signale une tentative en vue de contourner le problème découlant du fait que des groupes voisins sont liés à des organisations bureaucratiques différentes: la Direction des affaires indiennes verse tant par tête d'Indien considéré comme tel au sens de la loi, tandis que le gouvernement des Territoires tant par tête d'habitant vivant dans la localité, afin d'acquitter les frais d'installation d'une coopérative qui exploitera les ressources locales. L'impression générale glanée dans la littérature est qu'il faut un effort administratif monstre pour produire une action collective infime dans ces communautés géographiques qui comptent et des Indiens reconnus par la loi et d'autres personnes qui ont adopté le mode de vie indienne et doivent faire face aux mêmes problèmes.

Un autre facteur qui ressort de nos rapports d'enquêtes se rapporte au noyautage physique de la collectivité. Bien que ce point ne semble pas aussi important que la solidarité sociale parmi les divers éléments de la collectivité, il est évident qu'on doit en tenir compte quand on cherche à expliquer pourquoi on trouve plus d'unanimité officielle et plus d'action collective dans certaines collectivités que dans d'autres. Il semble que dans la plupart des collectivités indiennes, les habitations sont disséminées sur une grande étendue, et il existe peu d'endroits de réunion publics qui prêteraient une expression tangible à l'intégration sociale au sein de la collectivité, si intégration il y a. Les données accumulées laissent croire que plus une collectivité est physiquement noyautée, plus elle aura de chance de posséder une vie collective durable. Ceci est particulièrement vrai dans

le cas des localités où il y a divergence de points de vue chez des différents clans et où les membres sont orientés vers les groupes de parenté ou les cliques, plutôt que vers la collectivité en tant qu'entité sociale.

En résumé, les établissements communautaires les plus favorables à l'action collective sont ceux où il y a homogénéité dans les groupements tribaux, ceux qui possèdent une ressource fondamentale, propriété de la bande, qui permet une certaine indépendance économique et ceux où les habitations sont plutôt groupées.

Inutile de dire que lorsqu'il s'agit de déterminer la tendance vers l'action collective, d'autres facteurs de l'établissement communautaire entrent en ligne de compte, notamment l'événement relativement fortuit qui fait qu'une forte pression extérieure, une insulte ou une injure reçue pousse les membres de la collectivité à s'organiser dans un but précis. Comme nous n'avons que deux rapports sur ce genre d'action et de réaction sociale, nous nous bornerons à la mentionner. Un autre facteur favorable est la présence, dans la collectivité, d'une ou de plusieurs personnes dynamiques, mais sans autorité officielle, qui ont le sens de l'organisation, peuvent donner des conseils, possèdent des renseignements de première importance, distribuent les paroles d'encouragement, et le reste. Dans neuf des collectivités étudiées, nous avons prêté une attention spéciale à l'activité de ces personnes. Au risque de généraliser prématurément d'après des renseignements insuffisants, nous sommes portés à distinguer deux types différents de telles personnes, qui exercent une influence sans avoir d'autorité officielle: le catalyseur et le conseiller.

Le catalyseur le plus souvent un non indien, est la personne dynamique qui a une raison légitime d'habiter la communauté, qui incite les membres de différents groupements à une certaine forme d'action concertée, même s'il ne cherche qu'à encourager les discussions et la vie sociale. En général, il semble que ces personnes énergiques provoquent une réponse positive chez un bon nombre de membres dans la collectivité; toutefois, la permanence des groupements et de l'activité qu'ils entreprennent, dépend beaucoup de la continuité de leur présence et de leur action.

L'autre type, le conseiller, est l'éminence grise, une personne d'influence, qui n'a pas un poste officiel mais dont les conseils sont recherchés par ceux qui détiennent l'autorité. Ces personnes d'influence sont généralement des Indiens qui ont acquis une vaste expérience en dehors de la réserve. Effectivement, dans trois des collectivités étudiées, les personnes qui exercent ce rôle ne sont pas nées dans les milieux qu'elles influencent le plus; elles ne sont pas considérées comme faisant tout à fait partie de la bande. Elles ne sont pas aussi enfermées dans l'engrenage de la parenté et des clans que l'Indien ordinaire. Elles sont en quelque sorte cosmopolites. On les trouve le plus souvent dans des réserves plus avantagées, situées dans des régions agricoles ou agricoles-boisées, où ces personnes exploitent des entreprises. Parmi les fonctions sociales qu'elles exercent, l'une des plus importantes est celle d'agir comme points nodaux autour desquels se forme l'opinion publique sur certaines questions, ces questions ayant trait particulièrement aux problèmes du gouvernement local, et non à ceux du développement de la collectivité au sens large — le but ultime du catalyseur — ou à ceux du maintien de l'harmonie et de la solidarité internes ou de la discipline sociale.

Évidemment, il existe d'autres types de personnes influentes, qui ne sont ni catalyseurs ni conseillers cosmopolites, dont l'influence se traduit en efforts pour maintenir la solidarité, régler les différents, protéger et accroître l'identité collective, et le reste. Nous prêtons ici une attention spéciale aux catalyseurs et aux conseillers cosmopolites, parce que leurs rôles n'ont pas été décrits en ce qui concerne les collectivités indiennes au Canada. La personne influente dont le rôle est discret, agit dans la sphère effacée des relations officieuses, à l'arrière-plan; le catalyseur agit à l'avant-plan et cherche à promouvoir la création d'organisations destinées à canaliser les énergies communales, comme nous le verrons plus loin quand nous étudierons en détail quelques-uns de ces sujets.

II. ASSOCIATIONS VOLONTAIRES

Dans la première partie de ce rapport, nous avons traité le sujet des organisations chez les Indiens, particulièrement du point de vue du développement économique et politique. Nous avons discuté surtout des organisations importantes, de celles qui rapprochent les Indiens et les non-Indiens. Ici, nous nous occupons surtout des organisations locales et, en particulier, de ce que nous appellerons les associations volontaires.

Nous ne nous chicanerons pas sur les mots et adopterons la définition populaire de l'expression association volontaire: si une association formée de plein gré dans un but quelconque n'est pas définie comme gouvernementale, nous l'appelons volontaire, en présumant qu'un individu est obligé d'appartenir aux groupements gouvernementaux, comme les municipalités, les provinces et les États, tandis qu'il n'est pas tenu d'appartenir aux autres, comme les chambres de commerce, les syndicats, les ligues de tempérance, etc.

Dans notre société, on est porté à croire qu'il est désirable de favoriser la création d'associations volontaires, but valable en soi. Les gens considérés comme le pivot de la société sont souvent les chefs des associations volontaires, comme les clubs sociaux, les organisations professionnelles, les clubs récréatifs, les associations religieuses, et le reste.

Depuis quelques années, les porte-parole indiens, ainsi que les organismes et les non-Indiens concernés, ont encouragé la création et le développement d'associations au sein des réserves, dans les villes et les cités, aux paliers régional et national. Les dossiers de la Direction des affaires indiennes contiennent 35 noms d'associations régionales et nationales, dont la plupart sont apparues au cours des dix dernières années. Les membres et les directeurs de la plupart de ces associations sont exclusivement indiens. Il existe aussi un grand nombre d'associations locales, comme les amicales, qui n'apparaissent pas aux dossiers.

Dans six des collectivités décrites par notre équipe de recherche, on mentionne précisément les efforts accomplis en ce sens par des personnes aussi différentes — dont quelques-unes sont comprises dans la catégorie des catalyseurs mentionnés au chapitre précédent — que des missionnaires, des agents du développement communautaire, des représentants de syndicats et des Indiens qui ont suivi les cours d'administration offerts par la Direction. La plupart des autres rapports d'enquête décrivent des organisations communautaires durables, mais sans préciser leur origine.

Les ouvrages de moindre importance traitant des bandes qui vivent dans les régions sub-arctiques et dans les régions boisées plus éloignées, contiennent peu de mentions relatives aux associations. Ces bandes sont décrites comme des groupes qui progressent sans avoir beaucoup d'organisation administrative. Les liens sociaux de parenté et d'amitié sont apparemment assez forts pour supporter le fardeau social de l'entraide, des loisirs, de l'adaptation, et le reste. Ceci semble vrai pour les bandes moins importantes. Dans quelques-unes des bandes plus importantes situées plus au nord (Fort Franklin, Fort Resolution, Fort Rae et Aklavik) on rapporte depuis quelque temps un nombre croissant d'organisations, surtout celles qui concernent la subsistance, comme les conseils et les coopératives de piégeage. Deux des bandes comprises dans notre échantillonnage sur place, qui comptent le plus d'associations, sont situées à Port Simpson et Masset, au nord de la Colombie-Britannique; ces deux bandes ont chacune une population de plus de 600 membres. Donc, le simple fait d'être dans les forêts du Nord, ou en tout autre endroit isolé, ne suffit pas pour expliquer l'existence des associations.

D'après notre enquête sur place, nous croyons pouvoir avancer que les principales variables permettant de prédire le nombre et la permanence des associations locales sont à peu près les mêmes que celles qu'on observe en rapport avec l'action concertée au palier communautaire: importance de la collectivité, perméabilité des limites sociales qui restreignent le groupe, homogénéité de la population de la réserve en ce qui a trait à la langue et à l'origine tribale; précédents et prédispositions culturels; influence des institutions non indiennes dans la collectivité. Nous discuterons chacune de ces variables. Disons ici que plus la collectivité est importante, plus il existe apparemment de différence sociale

entre elle et la société environnante, plus il y a homogénéité de langue et d'origine tribale, moins l'Etat, l'Eglise et le commerçant sont puissants localement, et plus il y aura d'associations variées et durables, surtout si, depuis les temps historiques, le groupe a été porté vers la spécialisation dans les fonctions communautaires.

Il y a probablement, en ce qui concerne l'importance numérique d'une collectivité, une limite au-dessous de laquelle une ou plusieurs associations volontaires auront peine à survivre, où, de fait, elles ne sont pas requises du point de vue sociologique. Chez plusieurs des bandes moins importantes étudiées au cours de notre enquête, comme les Cheams et les Dokis, la vie des associations est très faible, ou même nulle. Dans deux petites localités rattachées à notre échantillon, des Indiens qui en avaient acquis la notion pendant les cours de direction ont tenté énergiquement de créer des associations. Même si leurs réalisations semblent imposantes sur papier — chacune affiche une liste de plusieurs sociétés et clubs distincts — à peine quelques-unes sont vraiment actives, au dire des observateurs, et leur permanence dépend beaucoup des efforts continus de leurs initiateurs. Ceci n'implique pas que ces collectivités ne sont pas intégrées, qu'il n'existe pas de liens servant à grouper la population, mais seulement que le processus d'intégration communautaire s'accomplit sans beaucoup d'agencement officiel des relations.

Évidemment, le fait d'avoir une population de 500 habitants ou plus n'est pas une garantie qu'il y aura des associations durables. D'abord, il se peut que la bande soit si étroitement intégrée à une importante localité environnante, que ses associations deviennent liées à celles de cette localité. Nous avons déjà laissé entendre que les bandes de Lorette et du Lac Rice sont des exemples de ce genre d'intégration suburbaine. On pourrait exprimer la même idée en disant que, dans ces cas, les limites sociales entre la bande indienne et la localité environnante sont perméables, que plusieurs liens unissent les Indiens et les non-Indiens. Il ne faut cependant pas oublier que le voisinage géographique n'implique pas le rapprochement social, Là où le groupe indien cherche délibérément à maintenir la distance sociale, où les groupes environnants n'acceptent pas les Indiens, les organisations locales ont beaucoup de chances de naître et de survivre, à condition que la population soit assez nombreuse et que le besoin d'organisation se fasse sentir.

D'après nos renseignements, il semble que les associations sont plus susceptibles de durer lorsque le groupe est homogène quant à la langue, la religion et l'origine tribale. Un groupe nombreux qui se réclame d'une même source, parle la même langue ou dont les ancêtres parlaient la même langue, jouit d'une solidarité appuyée par la tradition. Si un tel groupe possédait déjà une série d'associations lors de la période pré-moderne, il est probable qu'il créera aussi quelques associations durant la période contemporaine. La littérature nous parle des nombreuses associations qui existaient chez les Iroquois. Dans notre enquête sur place, les Indiens du Sang de l'Alberta, qui constituent une tribu homogène, sont un exemple d'un groupe relativement important (plus de 2,000) qui, délibérément, refuse de se mêler à la société non indienne et qui possède un important héritage d'associations traditionnelles. Nous nous hâtons d'ajouter que le manque d'organisation officielle dans le passé n'exclut pas la possibilité de créer des associations prospères. A Le-Pas, la bande indienne, qui compte plus de 700 membres, a formé une série importante d'associations, bien que leurs ancêtres aient vécu sous une sorte de régime dépourvu de formalités et d'associations, régime apparemment typique des forêts du Nord.

Comme nous l'avons déjà souligné, lorsqu'une institution, plus précisément ses agents, dominent une collectivité, y exerçant une autorité et une influence marquées, il se formera peu d'associations volontaires locales. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura guère ou pas d'associations, puisque les agents de l'institution en cause (par exemple, une Église ou un organisme de l'État) peuvent pousser la formation de plusieurs associations formées des mêmes membres ou supportées par le même organisme. Ce que nous entendons ici, c'est que ces associations ne provoqueront qu'un intérêt minimal chez la population locale. Nos recherches ne nous fournissent pas beaucoup de preuves à l'appui de ce point de vue, parce que la grande majorité des collectivités comprises dans notre enquête ne sont pas dominées par une seule organisation existant au palier local. Cependant, les renseignements recueillis dans deux collectivités affichant ce genre

de domination centralisée exercée par une institution non indienne, nous portent à croire que les agents de l'institution s'intéressent d'abord à l'institution elle-même, et ensuite à la collectivité, et considèrent l'association comme un simple moyen d'arriver aux buts de l'institution.

Notre enquête révèle l'existence, au palier local, de diverses associations qui démentent l'idée courante de l'indien opposé aux organisations. On peut décrire ces associations en fonction de leurs buts, de leurs fonctions, de leur parrainage, de leur inclusivité ou exclusivité comme structures importantes, comme les régions, et selon qu'elles ne comptent que des membres indiens ou non.

Le type le plus fréquent est celui qui s'occupe des relations sociales, de l'entraide et du maintien de l'identité culturelle. Cette classification comprend le sous-type le plus fréquent, qui consiste en un groupement organisé dans des buts propres à la collectivité: récréation et service social. Pour les étrangers, les plus connues de ces associations sont les cercles d'arts domestiques, subventionnés par la Direction des affaires indiennes, qui veut encourager la participation de la femme indienne. Ces clubs existent dans sept des collectivités visées par notre enquête, et deux de ces clubs sont réputés très actifs. Les observateurs rapportent que dans deux autres collectivités, seules quelques femmes prennent part à l'activité des cercles d'arts domestiques. Quant aux trois autres, il est difficile d'évaluer leur importance, car on n'a pas eu l'occasion de les voir à 1 'oeuvre. Les femmes auxiliaires des groupes religieux ont une organisation assez semblable à celle des cercles d'arts domestiques, sauf que ces dernières associations sont typiquement dominées par des non-Indiens. Signalons le groupe appelé les *Willing Workers,* dans la réserve de Le-Pas, qui représente une variation du thème des organisations féminines. Il s'agit d'un groupe strictement local, présidé par la femme du chef du Conseil de bande. C'est d'abord une organisation d'entraide dont le rôle consiste notamment à prêter l'argent requis pour les mariages et les enterrements. On rapporte l'existence d'un groupe semblable à Fort Simpson. Ce groupe, appelé *Happy Gang,* se compose de jeunes femmes qui fournissent l'argent nécessaire à l'achat de cadeaux de Noël, des couronnes mortuaires, et le reste, utilisant à cette fin les fonds recueillis lors de soirées dansantes. Les écrits traitant de ces diverses organisations féminines font penser aux hameaux ou villages ruraux typiques, avec leurs réunions de femmes adultes qui s'occupent des cercles de couture, vendent des pâtisseries, décorent les églises: et le reste. Comme dans les collectivités non indiennes, ces groupes sont le plus souvent dirigés par les femmes les plus en vue de la localité, telles l'épouse du ministre du culte, l'institutrice, l'infirmière ou l'épouse du Chef. Quand il y a plus d'une association féminine, on trouve souvent à leur tête le même groupe de femmes, sauf si la localité compte plus d'une secte religieuse. Encore une fois, on peut dire que ce modèle s'applique aussi aux collectivités non indiennes d'importance comparable.

Parmi les associations dont l'intérêt est centré sur les relations sociales, citons celle qui permet aux non-Indiens de devenir membres et de participer à l'activité de l'association afin de rapprocher des gens d'origine diverse. L'Amicale de Le-Pas est un exemple, puisqu'elle groupe des Indiens, des Métis et des Blancs. Le club Mika Nika de Kamloops est un autre exemple.(i) Le *Trail Rider's Club,* dans la réserve des Indiens du Sang, organise annuellement un camp qui réunit des Indiens et des Blancs. Le *United Church Men 's Club* de Goodfish (section de la bande du lac Saddle) a été formé par le ministre de cet endroit dans le but

> . . . .d'élargir les vues de chacun, en invitant des conférenciers, et de favoriser l'intégration de la population indienne de la localité, en tenant alternativement les réunions dans la salle communautaire de la réserve et dans l'hôtel de ville d'Ashmont.

Ces organisations, dont le but premier est d'améliorer les relations entre les groupes ethniques, visent aussi, de façon implicite, à exposer la population indienne aux moeurs des étrangers afin de leur apprendre à vivre en société.

---

[1] Voir les pages 131-1 32 de la ire partie de ce rapport, où l'on parle de cette association et d'autres associations dont les membres sont d'origines diverses.

A propos des groupes dont les membres sont d'origines diverses, nous devons signaler la participation croissante des Indiens à l'Association des alcooliques anonymes, dont nous avons parlé dans quatre de nos études sur les collectivités. Il est significatif que les participants indiens sont pour la plupart recrutés parmi les éléments les plus influents de la collectivité: chefs, conseillers, présidents d'organisations de la réserve, ceux-là mêmes qui ont adopté, du moins en apparence, le mode de vie bourgeois. Quels que soient les résultats thérapeutiques, c'est dans le cadre des Alcooliques anonymes que les Indiens se rapprochent le plus des non-Indiens, ayant des rapports d'égaux à égaux, comme des gens qui ont les mêmes problèmes.

D'après les rapports fournis par nos enquêtes, nous avons l'impression très nette que les associations volontaires les plus vigoureuses, en milieu indiens sont celles qui se déclarent strictement indiennes et qui visent à coordonner l'activité relative à la vie sociale, aux divertissements, au rituel et à la protection des intérêts indiens sur le plan local. Certaines sont strictement locales, d'autres s'étendent à la tribu et à la région. D'aucunes sont structurées selon les modèles existant dans la société environnante; d'autres trouvent leurs modèles dans les coutumes traditionnelles.

Si l'on considère d'abord les associations dont la portée est strictement locale, on remarque qu'il est impossible de déterminer leur rôle d'après leur titre ou leur constitution. Prenons, par exemple, le Club athlétique de Masset, qui comprend presque toute la population mâle entre 16 et 45 ans. Comme son nom l'indique, ce club organise des équipes et des événements sportifs; toutefois, il agit aussi comme groupe de pression dans la politique locale, faisant ouvertement campagne en faveur de certains candidats aux élections du Conseil de bande, dont quelques-uns ont été des directeurs ou doyens du club, Il organise aussi des soirées dansantes, en plus de participer et de contribuer aux funérailles. En résumé, le nom du club renseigne mal sur ses fonctions et ses pouvoirs réels. On rapporte l'existence d'associations semblables dans d'autres réserves d'importance. Pour n'en mentionner qu'un, le *Walpole Island Conservation Club*, s'occupe particulièrement, comme son nom le laisse entendre, d'un objectif déterminé; il exerce un contrôle sur l'emploi généralisé des anti-parasitaires. Pourtant, ce club joue aussi un rôle considérable sur le plan de l'administration locale; c'est un groupe de pression et il s'arroge le droit de déterminer ce- qui est désirable pour l'ensemble de la collectivité et pour les Indiens en général. Comme le Club athlétique de Masset, son activité envahit plusieurs domaines de la vie communautaire. Ces clubs doivent une grande part de leur succès au fait qu'ils peuvent se réclamer de leurs droits en vertu de leur caractère indien, même si leur structure et leur mode d'opération sont copiés sur des modèles non indiens.

Il y a aussi, au sein des bandes indiennes, des organisations et des comités qui s'occupent de coordonner les événements récréatifs et cérémonieux groupant des Indiens de plusieurs localités. Parmi les organisations décrites dans nos rapports d'enquêtes, citons les Danseurs indiens du Mont Currie; l'Association du rodéo indien des Pieds-noirs, qui compte des membres parmi les Indiens du Sang; le Festival du lac Cultus, chez les petites bandes Chilliwaks; les associations inter-communautaires qui rattachent des groupes iroquois, comme le Spectacle traditionnel des Indiens des Six Nations. Les rapports de ces associations donnent l'impression d'une participation enthousiaste et générale à l'activité qui rapproche, au palier régional ou tribal, les Indiens de localités déterminées. Certaines de ces manifestations sont sacrées et solennelles; d'autres — comme les épreuves sportives — sont divertissantes et agréables. Elles ont un trait commun, qui est l'interaction des Indiens au-delà des limites communautaires et l'expression de quelque chose de plus grand que la solidarité locale. En fait, elles informent le monde de leur existence continue, non au sens biologique, mais au sens social, en tant que groupes indiens distincts. Il serait intéressant d'étudier le développement des liens inter-communautaires, par rapport aux progrès de la technologie, à l'expansion des routes et des modes de transport, surtout de l'automobile, au cours des dernières décennies. Malheureusement, nous ne possédons pas de données historiques suffisantes pour nous permettre des déclarations précises à cet égard; néanmoins, nous croyons que les progrès réalisés dans

le domaine des communications et des moyens de transport ont augmenté, ces derniers temps, l'influence réciproque des Indiens au-delà des limites locales et que cette tendance va s'accentuer dans l'avenir.

Le groupe de pression et de protection, qui s'apparente aux associations de groupes ethniques très répandues au Canada, est un autre type d'association fonctionnant sur le plan régional, voire national, et que nous retrouvons dans quelques localités. Certaines d'entre elles, comme l'Association des Indiens et des Esquimaux du Canada,(i) ont été créées par des non-Indiens, mais la plupart sont patronnées par des Indiens et leurs membres sont indiens. Ce sont les provinces de l'Ouest qui comptent le plus d'associations régionales. Comme notre intérêt est centré surtout sur l'administration et l'organisation au palier local, nous ne chercherons pas à évaluer l'importance de ce genre d'associations ethniques pour le Canada dans son ensemble. Quand elles existent au palier local, nos enquêteurs rapportent que l'intérêt qu'elles suscitent n'est pas général et se limite aux membres les plus en vue de la collectivité. Deux rapports mentionnent que nos informateurs manifestent une certaine méfiance au sujet des associations nationales et régionales; à leur avis, les dirigeants de ces associations ne sont pas de vrais Indiens.

Vu l'insuffisance de nos renseignements il nous est impossible de savoir exactement jusqu'à quel point ces associations se font les interprètes des opinions, récriminations et souhaits de la localité. Le gouvernement affiche un désir évident d'aider à créer une structure de canalisation, mais il semble plutôt favoriser l'établissement de conseils consultatifs régionaux à caractère quasi-gouvernemental. Le genre d'associations qui nous occupe a surtout le mérite d'apporter aux diverses collectivités des communications exprimant l'opinion concertée d'un plus grand nombre d'Indiens, ce qui peut faciliter la formulation des objectifs au palier local et la définition ou re-définition de l'identité indienne. A la longue, ces associations peuvent se révéler précieuses pour les Indiens en tant que groupe ethnique plutôt que comme membres d'une collectivité donnée.

Le type d'association qui s'occupe de négocier avec les employeurs, même s'il se rencontre rarement chez les Indiens, touche plus directement aux questions d'adaptation aux conditions économiques et politiques. Les Indiens constituent le groupe ethnique le moins bien organisé et le moins intégré sur le plan du syndicalisme. Notre enquête ne comprend que deux collectivités où les syndicats ont établi des sections locales: ce sont Port Simpson et Masset. C'est dans cette région du nord de la Colombie-Britannique qu'a été fondée et a prospéré la *Native Brotherhood of British Columbia*, la première association indienne qui traite des problèmes économiques auxquels les Indiens doivent faire face dans l'industrie de la pêche. Avec le temps, cette association a étendu son champ d'action à d'autres domaines, comme les revendications relatives aux terres des Indiens, les droits de citoyenneté, et le reste; néanmoins, sa principale activité consistait à représenter les travailleurs indiens et à négocier pour eux. Notre enquête rapporte que, du moins à Masset, cette association doit faire face à une forte concurrence de la part de la section locale des débardeurs, affiliée à l'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés unis, syndicat dont les dirigeants ne sont pas indiens et dont le siège social est établi à Vancouver. Selon notre enquêteur, ce syndicat recrute des membres appartenant à la *Native Brotherhood* (et surtout de la *Native Sisterhood*, son pendant féminin) parce que cette dernière manque comparativement de vigueur et n'obtient pas de succès dans ses négociations avec les employeurs.

La coopérative est un autre type d'association qui s'intéresse à l'adaptation économique. D'après notre enquête sur place, c'est Fort Alexander, au Manitoba, qui accuse le développement le plus remarquable à cet égard, comptant trois coopératives locales actives. Comme ces coopératives n'ont été lancées que quelques années avant la visite de notre enquêteur dans la localité, il est encore trop tôt pour en évaluer l'efficacité. Cependant, même après une courte période d'exploitation, il est devenu évident que les coopératives assument

---

[1] Voir la première partie de ce rapport, p. 438 et suivantes.

un rôle important dans l'organisation communautaire, non seulement comme associations économiques mais aussi comme organismes de coordination et d'autorité sociale servant à plusieurs fins. Comme nous le mentionnons plus loin, cette collectivité est divisée en deux clans, dont l'un est numériquement minoritaire, et c'est le clan le plus nombreux qui appuie le mouvement coopératif avec le plus d'enthousiasme. L'établissement des coopératives a donc apporté un nouveau centre d'organisation pour un clan de la collectivité, tout en fixant une nouvelle ligne de démarcation entre les clans.

En considérant le tableau qu'offrent les associations dans notre rapport, nous constatons que certaines méthodes de recrutement, de soutien et d'intégration se répètent. Dans la plupart des endroits, le travail que demande l'association est effectué par quelques personnes seulement, souvent membres d'une même famille — comme un groupe de frères et soeurs adultes — ou d'un groupe de personnes éminentes. Comme les gens influents dont il a été question au chapitre précédent, ces personnes ont probablement acquis de l'expérience en dehors de la réserve et connaissent bien la structure des organisations non indiennes. Il existe une exception à cette règle générale: c'est le cas des associations qui s'appuient sur les modèles traditionnels, comme la société militaire selon la classification d'âge (?) chez les Indiens du Sang et les sociétés religieuses chez les Iroquois; les chefs de ces sociétés sont généralement très engagés dans la tribu ou le groupe local. Le grand public donne un appui très actif et général aux associations qui concentrent leurs efforts sur la vie sociale, les sports et les divertissements, plus spécialement quand cette activité intéresse des groupes venant d'autres localités.

On distingue trois régimes d'intégration des groupes au sein des collectivités. On en trouve un exemple dans la réserve des Indiens du Sang, où les diverses associations sont intégrées en fonction d'un partage des tâches, formellement admis, sans qu'il y ait une autorité centrale puissante. Les associations ne se font pas concurrence. Les membres de la tribu s'entendent sur les fonctions dévolues à chaque groupe et sur la légitimité des associations. Les plus vigoureuses semblent être celles qui sont structurées selon les modèles traditionnels. A Mount Currie, il existe un régime d'intégration quelque peu semblable; on y trouve plusieurs organisations dont les fonctions sont complémentaires et qui ne rivalisent pas entre elles; cependant, la plupart d'entre elles sont modelées sur des organisations non indiennes. Les membres ne s'entremêlent pas beaucoup, mais il existe un point central qui les rattache tous, l'Eglise catholique romaine qui, cependant, ne domine pas les associations. Il s'agit donc, tant à Mount Currie, que chez les Indiens du Sang, d'un régime essentiellement décentralisé. De ce fait, la structure des associations se trouve hors du contrôle et des intérêts de l'autorité officielle ou de toute autre institution ou groupe de personnes.

Il existe un autre régime en vertu duquel les membres et les postes administratifs s'entremêlent, formant un réseau qui relie les diverses associations. C'est le régime le plus courant dans les petites réserves; cependant, on Je retrouve dans quelques réserves plus importantes, comme Le-Pas, où la majorité de la population appartient à l'une ou l'autre association, ces associations étant reliées entre elles à cause de l'affiliation multiple de leurs membres. Suivant ce mode d'intégration, l'association est étroitement liée, dans sa structure, au conseil de bande; celui-ci peut alors être considéré soit comme un appui ou comme l'âme dirigeante de tout le réseau d'organisations. A Fort Alexander et à Nipissing, on retrouve la centralisation qui résulte de l'affiliation multiple des membres et des directeurs des associations et du conseil de bande; cependant, dans ces deux localités, des groupes importants sont plus ou moins tenus à l'écart de l'association en tant que structure sociale. Dans de telles situations, il est probable qu'il existera des organisations concurrentielles ou contradictoires.

Rien dans nos rapports d'enquête ne laisse supposer qu'il y ait inaptitude inhérente chez les Indiens à participer à des entreprises collectives comme il s'en trouve dans maintes associations volontaires. Au contraire, si une action collective est nécessaire, les Indiens qui s'en rendent compte sont disposés à former des organisations locales ou à y participer. A cet égard, les Indiens ne diffèrent pas beaucoup des autres individus qui vivent dans les mêmes conditions, de sorte que si l'on éprouve quelque difficulté à stimuler une action

collective, cette difficulté ne découle pas du caractère indien, mais plutôt des facteurs socio-économiques, comme nous l'avons laissé entendre dans la première partie de notre enquête.

CHAPITRE VII

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES CONSEILS DE BANDE

Dans le prochain chapitre, nous traitons d'une sorte d'organisation, le conseil de bande. Dans la première partie de notre rapport, nous avons accordé une attention toute spéciale à l'étude des aspects politiques et juridiques des conseils de bande; il fallait donc prévoir certaines répétitions. Toutefois, nous ne traiterons pas ici des caractéristiques officielles des conseils de bande. Nous étudierons les tendances qu'accuse le fonctionnement interne de ces unités, et attirerons l'attention sur leur signification respective au sein de diverses collectivités.

Si nous avons décidé de nous pencher aussi longuement sur les conseils de bande, ce n'est pas que nous les considérions comme les unités les plus importantes dans l'organisation communautaire, car ce serait préjuger de leur importance. Deux raisons nous poussent à faire ici une étude approfondie des conseils de bande. D'abord, ce sont les seules unités officiellement constituées d'administration locale qu'on trouve au pays; il est donc plus facile de les multiplier, en vue des changements projetés au palier national, que de multiplier les autres unités d'organisation communautaire. Ensuite, nous avons ici une bonne occasion de présenter les nombreux renseignements recueillis sur le sujet, puisque, jusqu'à présent, on n'a jamais fait une étude méthodique, à l'échelle nationale, sur les Conseils de bandes.

Dans la discussion qui suit, il importe de ne pas oublier que les conseils de bande ne sont pas de simples rouages d'administration locale au sens ordinaire de ce terme. Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce rapport, les conseils de bande sont des organismes d'administration locale qui intéressent les exploitants des terres administrées par la bande; ces organismes s'occupent de questions ordinaires d'ordre local, comme le réseau d'égouts, les ponceaux, les autobus scolaires, les prestations de secours, et le reste. Mais ce sont aussi des corps constitués selon la loi, investis de la responsabilité relative aux traités, aux fonds placés en fiducie, aux capitaux et revenus de la bande. A cet égard, ils ressemblent aux sociétés financières, dont les fonctions s'etendent au-delà des exploitants des terres administrées par la bande, jusqu'aux membres de la bande qui ne vivent pas dans la réserve.

Quelle est l'importance des conseils de bande? Quelle est leur importance en tant qu'organismes chargés de représenter les points de vue, les aspirations et les besoins des Indiens, comme coordinateurs des organisations communautaires qui influent notablement sur la population, ou comme organismes investis d'une autorité sociale? Avant de puiser dans les renseignements recueillis au cours de cette enquête dans le but de répondre à cette question, voyons d'abord brièvement quelques arguments généraux qui se dégagent des études antérieures. Si nous revenons dix ans en arrière pour jeter un coup d'oeil sur l'étude approfondie de la vie indienne en Colombie-Britannique, nous constatons qu'à cette époque, la question du conseil de bande était évaluée de la manière suivante: il est préférable de séparer les charges des conseils qui ont trait à l'administration locale et leurs autres tâches corporatives, recommandation partiellement répétée dans la première partie du présent rapport. Comme bon nombre de conseils de bandes de moindre importance n'exercent que peu de fonctions significatives, on recommande d'augmenter la participation à l'administration locale, en créant des structures plus importantes, qui comportent plus de tâches, comme les conseils d'agence. Nous reviendrons plus loin sur cette question. D'après l'argument principal qui ressort de l'étude faite en Colombie-Britannique, les conseils de bande sont, en puissance, des véhicules de la plus haute importance pour amener les changements sociaux.

A l'encontre des autres études antérieures, celle-ci explique ce que les conseils de bande accomplissent vraiment en Colombie-Britannique. Après avoir observé les réunions des conseils de bande tenues entre 1952 et 1954, cette étude énumère les sujets inscrits aux programmes des conseils de bande dans cette province. Parmi la grande variété des sujets couverts, Hawthorn et ses collègues tirent quelques catégories qui peuvent englober les affaires transigées par les conseils de bande:

> . . . .a) le surintendant commence une discussion en vue d'obtenir une résolution officielle qui permettra d'appliquer sa ligne de conduite. . . . ce sont les questions de ce genre qui constituent la plus grande partie des articles au programme et qui demandent le plus de temps...
> . . . .b) le surintendant requiert des faits qui lui permettront de prendre une décision administrative . . . Les renseignements dont il a besoin peuvent se rapporter à des biens appartenant à une personne décédée . . . au degré d'indigence d'une personne qui lui demande du secours; à l'intention d'établir résidence manifestée par une personne d'un statut douteux. . . (dans quelques cas, il accepte les recommandations) des conseillers. . . Nous croyons qu'en déléguant cette tâche aux conseillers, nous les inciterons à accepter une responsabilité administrative...
> . . . .c) le surintendant désire obtenir les opinions des membres du conseil sur des questions de politique
> . . . .d) le conseil de bande amorce une discussion en vue d'obtenir l'intervention du surintendant ou certaines installations. Le fait que ces articles figurent au programme peut être considéré comme un indice du succès de l'évolution du conseil. Si tel est le cas, nous devons dire que les conseils ont encore beaucoup de chemin à parcourir (1956)...
> . . . .e) l'adoption de règlements disciplinaires. . . Les conseillers ne semblent pas savoir qu'ils peuvent adopter de tels règlements
> . . . .f) l'encouragement à l'égard de questions morales ou relatives au bien-être social (de la part des surintendants).
> . . . .g) le règlement des différends. . . habituellement d'un caractère civil, concernant, par exemple, les legs d'une terre . . . ([1])

D'après les extraits cités ci-dessus, on constatera que les fonctions sociologiques des conseils de bande peuvent se grouper sous deux catégories principales. Il y a d'abord une fonction représentative, en vertu de laquelle les conseillers représentent le gouvernement auprès de la bande et la bande auprès du gouvernement. On pourrait aussi l'appeler la fonction intermédiaire. Cette tâche consiste en partie à canaliser la transmission de certaines communications entre la bande et le monde extérieur. Dans l'exercice de ce rôle représentatif, le conseil de bande approuve officiellement des mesures et des décisions provenant de l'intérieur ou de l'extérieur de la bande. D'après les renseignements donnés dans l'étude portant sur la Colombie-Britannique, il semble que le rôle principal du conseil de bande était, en l'occurrence, de sanctionner les mesures et les décisions de l'extérieur, exprimées par l'intermédiaire du surintendant.

Il y a deux autres fonctions qu'on ne mentionne pas dans cette étude, mais qui, en théorie, incombent aux gouvernements; ce sont: la coordination de l'activité qui importe à l'ensemble du groupe et la formulation de projets et d'objectifs à long terme au nom du groupe gouverné. Les résultats de notre enquête illustrent ces deux fonctions, qui, apparemment,

---

[1] Hawthorn et coll., 1958, p. 454 et suivantes.

n'avaient pas beaucoup d'importance pour les conseils de bande de la Colombie-Britannique vers le milieu des années 50. A cette époque, il semble que les conseils de bande avaient peu d'importance politique et administrative.

Quand le conseil de bande s'intéresse aux lignes de conduite et aux programmes visant à l'avancement politique et économique de la bande et quand il s'occupe activement de coordonner l'activité relative à cet avancement, on dit qu'il remplit un rôle de direction et d'adaptation. Par exemple, lorsque le conseil de bande agit à la façon d'un conseil municipal, traitant avec d'autres groupes non indiens d'administration locale ayant des intérêts communs; lorsqu'il agit à la façon d'une agence immobilière, amorçant des transactions avec des individus ayant des intérêts industriels et commerciaux; lorsqu'il favorise l'exploitation des ressources de la bande, en établissant des rapports entre ses membres et les sociétés d'exploitation forestière, les touristes, les pêcheurs et chasseurs, et coordonne les efforts de ses membres en vue de fournir des services et des marchandises *à ces fins;* lorsque ce genre d'exploitation constitue une part importante des transactions effectuées par le conseil, et surtout lorsque cette activité décide des principales sources de revenus de la bande, on peut dire que le conseil de bande exerce une grande influence sur l'orientation générale de la collectivité et qu'il remplit un rôle de direction.

On peut établir un rapprochement entre ce rôle et deux autres fonctions, soit la fonction administrative, qui a trait à l'aspect personnel et matériel, comme les allocations de bien-être, les autobus scolaires, les routes de la réserve, et le reste, et la fonction dite socioémotionnelle, qui a trait aux différends, à l'intégration dans la collectivité, à l'identité de la tribu ou de la bande, aux activités rituelles, et le reste. D'après les ouvrages consultés, les conseils de bande élus s'intéressent rarement *à* ces questions socio-émotionnelles, mais les faits que nous présenterons plus loin montrent un intérêt accru en ce qui concerne l'entreprise personnelle et matérielle, ainsi que les mesures d'adaptation. Disons ici, en guise d'entrée en matière, que les fonctions représentatives et intermédiaires, soulignées par le groupe Hawthorn, en 1958, dans le cas de la Colombie-Britannique, sont les plus importantes pour la plupart des conseils de bande. Comme nous l'avons vu, ils ont considéré que ceci donnait une certaine mesure de l'importance limitée, mais grandissante, des conseils de bande.

Cette opinion au sujet de l'importance limitée des conseils de bande, notamment lorsque la population est peu nombreuses et que les ressources de la bande sont peu considérables, se retrouve dans plusieurs ouvrages récents portant sur l'activité des conseils de bande. Aux fins de notre étude, nous avons désigné ces ouvrages comme des sources secondaires de renseignements, qui contiennent des exposés sur la vie contemporaine dans les régions reculées du Nord, depuis Alert Bay, près de l'île Vancouver, jusqu'au Labrador, à l'est. Ces ouvrages reprennent tous un certain nombre de thèmes, que nous exposons ici brièvement.

Peut-être le plus important des thèmes ainsi abordés est-il le manque de concordance qui existe entre les conseils de bande élus et leur fonctionnement, d'une part, et les structures traditionnelles et leur fonctionnement, d'autre part. Autre thème qui revient souvent: le désir évident d'obtenir l'unanimité et la croyance selon laquelle le système électoral et le gouvernement par la majorité s'opposent à l'obtention de cet objectif, parce que ces systèmes extériorisent les discussions qui existent entre les clans et les individus. Malheureusement, ces études décrivent rarement le véritable régime d'administration, car elles s'appliquent surtout à comparer la situation présente avec les situations aborigènes. A la lecture de ces exposés, on conclut à l'affaiblissement des rares structures de direction indigène qui existaient. On nous rappelle à maintes reprises la faible importance des conseils de bande officiels comme organismes chargés de prendre des décisions, comparativement à la position qu'occupe le leadership indien, quel qu'il soit, dans la structure du pouvoir occulte. Ces exposés nous renseignent sur le rôle difficile du chef, qui doit agir comme intermédiaire, ou agent de liaison, entre les Indiens et le gouvernement.

Dans la plupart de ces études, le chef et les conseillers sont représentés, à certaines fins, comme des voies de communication entre la bande et le gouvernement et comme

des rouages de la structure administrative, par opposition à la structure politique. On rapporte que, dans plusieurs localités, les membres de la bande ne leur attribuent comme rôle attitré que celui d'intermédiaires entre la bande et le gouvernement.

Ces récits soulignent la tension attachée à ce rôle, tension qui résulte des pressions contraires. On signale parfois que la qualité maîtresse recherchée chez les candidats à ce poste est le caractère inoffensif; la personne désirée est celle qui ne s'aliénera ni les étrangers ni les membres de sa bande. Cette qualité est apparemment le plus admirée lorsque l'on cherche fortement à maintenir un front public de solidarité et d'harmonie. Ceci implique qu'il faut, avant de faire un choix, s'assurer le consentement des personnes éminentes de la communauté. Malheureusement, ces ouvrages secondaires ne citent à peu près pas d'exemples illustrant concrètement la manière dont les chefs et les conseil-1ers contribuent à maintenir cette manifestation évidente de solidarité.

D'après l'image typique relevée dans ces études les chefs et les conseillers n'ont guère de latitude ni en ce qui concerne l'administration des revenus des bandes, car celle-ci n'ont à peu près pas de revenus, ni en ce qui a trait au développement économique des bandes, dont les possibilités sont très limitées, ni pour ce qui est de la discipline sociale, car ils hésitent à exercer le peu d'autorité qu'ils possèdent; ni pour le maintien de la solidarité et de l'identité propre à leurs membres, puisque d'autres personnes plus traditionnalistes et plus influentes s'acquittent de cette fonction; ni du point de vue de l'exercice de l'autorité, car le pouvoir réel appartient aux étrangers, comme les commerçants, les missionnaires, les agents du gouvernement, les Indiens en étant venus à s'appuyer sur ces étrangers.

Comme les anthropologues, dont les observations ont servi à rédiger les résumés qui précèdent, préfèrent d'habitude étudier les bandes les plus isolées et inviolées, nous élargissons le problème en signalant que la plupart des Indiens appartiennent plutôt à des bandes non isolées et que ce sont les expériences de ces Indiens soumis plus directement aux changements sociaux qui deviennent de plus en plus typiques. Peut-être l'image qu'on se fera des conseils de bande d'après le résumé ci-dessus, dans leurs rapports avec leurs membres et avec l'extérieur, est-elle déjà périmée dans le cas d'un grand nombre de conseils de bande du pays.

Si l'on considère les conseils de bande en fonction de la structure bureaucratique de la Direction des affaires indiennes, plusieurs ne sont que des annexes, n'exerçant guère d'autres fonctions que l'exécution aveugle des ordres reçus ou remplissant certaines tâches élémentaires, comme celle de fournir à l'administration des renseignements relatifs à certaines questions, comme l'obtention d'une nouvelle maison, l'admissibilité aux allocations d'assistance sociale, et le reste. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des bandes qui possèdent des fonds peu considérables ou qui ont peu de contrôle sur leurs fonds, ainsi que dans le cas des bandes bénéficiant de projets déterminés produisant des revenus, qui sont subventionnés par la Direction et dont les dépenses sont vérifiées de très près par le gouvernement central. Dans ces cas, des empêchements statutaires limitent les pouvoirs des bandes quant aux décisions qu'elles peuvent prendre au sujet des questions importantes.

Lorsque les restrictions statutaires ne sont pas aussi rigoureuses, par exemple, lorsque les bandes administrent leurs propres revenus et possèdent d'importantes ressources exploitables — comme c'était le cas pour plusieurs bandes visées par notre enquête — le conseil prend l'aspect d'un gouvernement municipal, et non d'une annexe bureaucratique. Ceci ne signifie pas qu'il est pleinement autonome, pas plus que ne l'est un gouvernement municipal non-indien. Ce dernier est aussi soumis à des restrictions statutaires imposées par les gouvernements provinciaux et territoriaux; leurs décisions sont souvent renversées par le palier gouvernemental supérieur. De la même façon, le Ministre, en d'autres mots la Direction des affaires indiennes, peut renverser les décisions des conseils de bande indiens. Par exemple, un certain conseil de bande peut décider de développer l'industrie touristique dans une région où les plans régionaux prévoient le développement de l'industrie forestière ou de quelque autre ressource incompatible avec le tourisme. Dans une telle situation, la décision définitive vient du palier supérieur. Les conséquences de cet état de choses ont été étudiées dans la première partie du présent rapport. Nous insistons sur ce point afin de soulever la question de l'autonomie. L'autonomie se mesure en degrés. De plus,

comme nous l'avons vu, plusieurs bandes ne tirent aucun parti du degré d'autonomie qui leur est acquis, par exemple, en adoptant des règlements qui les autorisent à prélever des impôts à certaines fins locales, en créant le zonage, le couvre-feu et d'autres règlements. Bien qu'on constate une certaine hésitation à adopter de tels règlements, les faits prouvent que cette hésitation disparaît graduellement et que, si un conseil de bande décide d'en adopter un, il est probable qu'il en adoptera plusieurs. Cependant, en dépit du caractère permissif de la Loi sur les Indiens et des règlements relatifs au pouvoir de légiférer, la force du conseil de bande, dans l'ensemble de la superstructure de la Direction des affaires indiennes, est déterminée beaucoup plus par la richesse de la bande et par le degré de contrôle que celle-ci exerce sur cette même richesse que par toute autre condition. Reconnaissant ce fait, la Direction des affaires indiennes a récemment instauré un programme de subventions aux bandes, en vertu duquel les conseils représentant des bandes dont les fonds sont peu considérables, peuvent décider de l'emploi des fonds sans lui présenter un rapport journalier des dépenses. Les données de notre enquête ne nous permettent pas d'évaluer ce programme récent, mais d'après nos renseignements, ce programme nous semble bon, pourvu que les subventions soient considérées comme un bien auquel les Indiens ont droit, et non pas comme un moyen de mener une expérience en vue de connaître leurs réactions.

Les attitudes et la conduite des fonctionnaires de la Direction sont des variables importantes, qui influent sur la création d'institutions autonomes. Bien que certaines conditions, comme le niveau d'instruction des résidants de la localité et l'importance des biens corporatifs dont ils disposent, auront toutes un effet sur l'appui sympathique que la Direction des affaires indiennes accordera au jeu des pressions locales, le fait reste qu'en général, l'avantage de l'autorité et du pouvoir dans les relations entre les bandes indiennes et le gouvernement sera inévitablement unilatéral. En dernière analyse, tout mouvement important d'autonomie est autorisé par l'administration.

L'adhésion verbale au principe selon lequel on éliminerait certains postes, les perspectives d'un retrait de la Direction des affaires indiennes, une sensibilité extrême aux accusations d'autoritarisme ou de paternalisme, le lancement du programme de développement communautaire qui encourage les relations démocratiques entre les agents du développement communautaire Indiens, en plus des nombreuses déclarations publiques qui recommandent l'établissement d'un régime autonome d'administration locale par et pour les Indiens, tout indique qu'au niveau de la politique générale, la Direction se considère maintenant comme un organisme de développement collaborant avec les Indiens, plutôt que comme un organisme chargé de protéger les personnes qui sont sous sa tutelle. Cependant, la politique adoptée devra éventuellement se manifester par l'établissement d'un nouveau genre de relations entre les fonctionnaires de la Direction et les Indiens, surtout au palier de l'agence.

Derrière l'adhésion verbale au principe de l'autonomie locale, se cache la crainte, collective et individuelle, de prendre des risques calculés. Ceci amène une attitude prudente, modérée en ce qui concerne l'instauration de changements, attitude qui reflète les modes de conduite transmis par la tradition et la confiance témoignée envers la Direction. Comme l'a souligné un de nos enquêteurs:

> Jusqu'ici, il serait généralement vrai d'affirmer qu'on n'a pas poussé les Indiens à croire vraiment que la Direction des Affaires indiennes et les administrateurs des réserves devraient veiller à leurs intérêts; aussi, le fait qu'ils ne semblent pas le faire n'a-t-il guère d'importance.

On s'accorde à dire que les Indiens profiteront de leurs erreurs, mais ceci va à l'encontre de l'opinion des administrateurs, qui prétendent que ce sont les fonctionnaires, et non les Indiens, qui devront supporter la critique engendrée par ces erreurs. Les deux extraits suivants tirés du rapport d'un enquêteur qui résume ses observations, révèlent les pressions qui se font sentir dans l'administration au niveau de l'agence:

> Puisqu'on tend à une administration souple, la Direction des affaires indiennes cherche à maintenir de bons rapports avec les administrateurs des réserves. Ceci a contribué à faire apprécier un certain type

de direction et à développer chez les administrateurs une certaine compréhension de l'Indien. Cette compréhension, qui est de nature pratique et superficielle, dépend des besoins et des buts du surintendant en tant que fonctionnaire qui s'intéresse surtout à la conduite des Indiens, du reste sous des aspects restreints. L'administration locale est donc jugée acceptable si elle sert les besoins administratifs de l'agence; elle est condamnée si elle bouleverse ou contrarie l'administration générale. Si elle poursuivait sérieusement ses objectifs, il semble que l'administration générale devrait se créer de l'opposition, afin de permettre aux Indiens d'acquérir toute l'expérience possible du travail organisé en matière de politique; or, on ne voit aucun intérêt à une telle opposition. On dit que les Indiens qui participent à cette opposition, sont considérés comme des fauteurs de troubles, et non comme des chefs.

Les méthodes utilisées par les fonctionnaires des échelons inférieurs de la Direction des affaires indiennes tendent à assurer le bon fonctionnement de la machine bureaucratique, au lieu de tendre à instituer un bon gouvernement, c.-à-d. un gouvernement responsable envers la majorité. En d'autres mots, on s'occupe surtout de rendre l'administration locale responsable envers la Direction des affaires indiennes, et non envers les Indiens. . . Ce parti pris est (partiellement) apparent quand on considère tout ce qu'on exige des fonctionnaires au palier de l'agence. Ces individus ne peuvent avoir que des opinions étroites et des buts superficiels, car toutes leurs aptitudes leur permettent à peine de s'acquitter des nombreuses tâches qu'ils ne doivent pas négliger. Cette situation fait que les exigences de la bureaucratie sont satisfaites et que celles des Indiens sont neutralisées. Même si les fonctionnaires des échelons supérieurs, au ministère des Affaires indiennes, peuvent à l'occasion transmettre des politiques "progressives", leur efficacité est annulée par la "priorité des tâches" imposée aux fonctionnaires des échelons inférieurs. . . Cette tendance à mettre l'accent sur la paperasserie, plutôt que sur les individus, se rencontre surtout chez ceux qui font carrière dans le ministère des Affaires indiennes: ces hommes ne sont pas enclins à innover, de peur de ne pas réussir.

Les ambiguïtés de la politique de la Direction apparaissent aussi dans une ambivalence relative à l'administration autonome; cette ambiguïté a été signalée par un autre enquêteur dans le cas d'une réserve de la Colombie-Britannique:

Les méthodes de l'agence sont quelque peu paradoxales quant aux objectifs qu'elle cherche à atteindre sur le plan de l'administration locale. D'un côté, l'agence veut que le conseil de bande réponde de ses décisions, "sans devoir toujours s'enquérir de l'opinion de la population." Or, on s'oppose aux décisions du conseil, qui ne s'accordent pas avec les désirs de la Direction des affaires indiennes.

Pour illustrer ce point, un autre de nos enquêteurs rapporte ce qui suit:

Il appert que les fonctionnaires locaux de la Direction des affaires indiennes acceptent maintenant de donner aux conseils de bande les moyens de se gouverner aux-mêmes quand ceux-ci font preuve d'une direction "progressive", c'est-à-dire une direction axée sur des objectifs qui semblent essentiellement en accord avec la politique de la Direction des affaires indiennes. Il appert aussi que

les administrateurs ne sont pas disposés à encourager les actes d'auto-détermination de la part des conseils, si puissants et représentatifs soient-ils, qui assurent une direction "traditionnelle" ou "modérée".

Les méthodes en usage a la Direction peuvent être si restrictives que l'autonomie d'administration se trouve perdue dans une longue suite d'exigences administratives. Ainsi, un aspect frappant du procédé d'adoption des règlements, c'est qu'il comporte toute une série de vérifications et d'approbations. D'abord, les membres du conseil formulent et discutent le règlement. Si ce règlement doit être mis en vigueur par la Genuarmene royale du Canada ou par tout autre corps de police, il faut demander l'avis de ces fonctionnaires. A ce stade, le surintendant est aussi intéressé. Il doit rapporter le règlement proposé aux fonctionnaires du bureau régional de la Direction des affaires indiennes, vérifier le but et la justesse du règlement avant de le faire parvenir au bureau principal de la Direction des affaires indiennes, qui en étudie les aspects financiers et techniques, avant de l'approuver. A l'un ou l'autre stade, on peut retourner le règlement proposé à un stade antérieur, afin d'y apporter des changements ou d'obtenir de plus amples renseignements. Ceci ne veut pas dire qu'il faut toujours beaucoup de temps avant d'obtenir l'approbation ou qu'un retard est nécessairement à condamner. Cependant, si l'on veut donner aux bandes les pouvoirs officiels qui amèneront l'auto-détermination, on devrait scruter toutes pratiques qui pourraient entraver cette politique.

La Direction des affaires indiennes est une organisation vaste et complexe, qui administre les affaires de plus de 200,000 Indiens disséminés de l'Atlantique au Pacifique. Aussi, est-il souvent difficile d'obtenir le traitement de l'information et les réponses aux demandes de renseignements. Le traitement des affaires des bandes subit de nombreux retards occasionnés par des blocages administratifs indépendants de la volonté des bandes.

Il convient toutefois d'adoucir nos commentaires sur les attitudes et méthodes de la Direction qui pourraient empêcher l'instauration du gouvernement autonome au palier local, car la Direction, surtout au palier supérieur, traverse une période de profonde transition caractérisée par des changements de politique et de personnel; il est donc évident que le personnel de la Direction reconnaît l'existence des problèmes et cherche à les résoudre.

Jusqu'ici, nos remarques se rapportent aux relations qui existent entre les conseils de bande et la structure administrative tentaculaire de la Direction des affaires indiennes. Par leur structure, la plupart des conseils de bande ne se rattachent directement qu'à la Direction. Quand ils traitent avec d'autres organismes. comme les conseils municipaux. les agents du développement et les organismes provinciaux, les négociations se font indirectement, la Direction servant d'intermédiaire. On admet si bien le rôle médiateur de la Direction que, selon les rapports de nos enquêteurs, même quand les parties intéressées ne sont pas tenues de passer par la Direction, ils le font quand même, plutôt que de s'adresser directement au conseil de bande, avec qui ils traiteront en dernier lieu. Cependant, la tendance que nous signalons plus loin et qui consiste à traiter directement avec les organismes extérieurs, comme les conseils municipaux, les commissions scolaires, les conseillers professionnels, les agents de développement, les organismes du gouvernement provincial, et le reste, s'applique surtout aux conseils de bande, dont les opérations ressemblent à celles des municipalités. Quand de telles négociations directes ont lieu, les étrangers et les membres de la bande disent que le conseil et la bande sont des unités autonones possédant de réels pouvoirs. C'est un truisme sociologique de dire que les gens sont portés à agir selon ce qu'on pense d'eux: si on les dit autonomes, ils agissent de façon autonome.

Admettant cette tendance chez les conseils de bande disposant des ressources et des pouvoirs juridiques voulus pour négocier directement avec les organismes environnants, il ne faut pas oublier que la plupart des conseils de bande communiquent avec eux par l'entremise de la Direction. Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, il existe beaucoup de rapports sociaux et rituels d'une collectivité à l'autre, mais il y en a très peu dans les sphères déterminantes de l'économie et de la politique. Nous avons remarqué quelques

exceptions à cette règle dans le domaine de l'économie. Plusieurs coopératives sont rattachées entre elles au sein d'une même région, étudiée dans notre enquête, où le mouvement coopératif est très développé; nous avons même des rapports indiquant que des conseils de trappeurs desservent des districts complets dans le Grand Nord. Autrement, il y a peu d'interaction économique ou gouvernementale englobant des districts où les habitants de diverses localités font face à des problèmes de même nature. Nous avons déjà signalé que la Direction des affaires indiennes a instauré un programme de conseils consultatifs régionaux qui prend de l'importance, mais ces conseils embrassent de très vastes régions, dans certains cas des provinces entières, de sorte qu'ils ne constituent pas des liens inter-collectivités ou inter-bandes au sens où nous l'entendons ici.

Comme nous l'avons vu, dans les régions où la population des bandes est peu nombreuse et où les membres sont dispersés dans plusieurs petites localités, les conseils de bande ont peu d'importance, si ce n'est pour des fins de bureaucratie, comme des embranchements administratifs de la Direction des affaires indiennes. Dans de telles régions, on aurait pu s'attendre à la création d'autres structures, plus vastes, englobant des bandes entières ou des groupes d'intérêts s'étendant au delà des limites communautaires. Bien que les développements de ce genre soient peu nombreux, il faut dire qu'il s'en produit. Notre enquête contient un rapport sur un groupement appelé le Conseil consultatif des Dix Bandes, formé des petites bandes du district des Chilliwaks, situé au sud de la Colombie Britannique. Ce fait s'est produit dans un district où les communications sont relativement faciles à établir et à maintenir. A cause des difficultés amenées par des facteurs topographiques et par la pauvreté, un groupe de bandes du nord de l'Ontario, soumises au même traité, a péniblement réussi à constituer une organisation qui le représente. Les autorités provinciales ont organisé des réunions qui englobaient tous les groupes d'un district. Ces expériences ont démontré qu'il est très difficile de créer, dans les forêts du Nord et les régions sub-arctiques, des organisations desservant plus d'une bande. Les problèmes principaux sont la diversité des dialectes et les frais élevés de déplacement. Il faut souligner ici les difficultés suscitées par la diversité des dialectes, qui limite la participation des gens qui ne parlent aucune des langues officielles et ne s'expriment facilement que dans leur langue maternelle ; la participation se trouve ainsi restreinte à ceux qui connaissent l'une des deux langues officielles. Dans un effort pour contourner la difficulté, on a créé, au nord de la Saskatchewan, des services de traduction simultanée aux fins des réunions groupant des Indiens qui parlent trois dialectes différents. Fait intéressant à noter, parmi les Indiens assistant à ces réunions se trouvaient des personnes non inscrites au registre des Indiens, mais soumises aux mêmes conditions de vie et aux mêmes problèmes socio-économiques que les Indiens inscrits.

La discussion ne s'est pas bornée à l'étude des conseils de bande comme tels, chose inévitable si l'on tient compte de la nécessité de créer des structures d'administration locale dans les régions où le conseil de bande n'a pas l'efficacité d'une structure communautaire apte à résoudre les problèmes socio-économiques, dont la plupart ne sont ni spécifiquement indiens ni particulièrement locaux.

Les rapports que les conseils de bande entretiennent avec les groupements et les membres de la collectivité sont un autre aspect à considérer en ce qui concerne la structure des conseils. Parfois, les conseils de bande visés par notre enquête sont des forces communautaires puissantes, qui s'acquittent de fonctions législatives, exécutives et administratives chevauchantes. Tel est le cas d'une bande dont le conseil établit des règlements relatifs à l'usage des terres, aux conditions qui régissent l'octroi ou le refus des secours sociaux (il a récemment adopté un projet pour l'exécution d'un programme de secours) et à d'autres questions locales concernant la politique; il administre les programmes de travaux d'hiver et d'autres programmes d'embauchage; il aide à coordonner diverses formes d'activité. Dans ce cas, le surintendant est d'accord avec la politique et les méthodes utilisées par le conseil et ne s'en mêle pas souvent, considérant ce conseil comme un cas modèle. Notre rapport d'enquête ayant trait à cette réserve déclare que plusieurs doléances, apparemment bien fondées, formulées par les membres de la bande sont ignorées par le conseil, qui est dominé par un clan,

ou coterie, de personnes difficilement délogeables, au moment des élections, vu l'absence d'opposition unifiée. On trouvera, à la page 5 du chapitre IX, un schéma illustrant le mode d'action de ce conseil.

Bandes, fonctionnaires et autres agents

Plusieurs bandes comprises dans notre enquête tendent à séparer l'organisme de direction du groupe exécutif et administratif, en embauchant des employés de bandes chargés d'exécuter des tâches administratives. Nous ne parlons pas ici du personnel administratif~ comme les surintendants ou surintendants adjoints, qui font rapport directement au bureau chef de leur organisme régional. Comme leur orientation les porte à servir la Direction, les titulaires de ces postes sont presque toujours étiquetés comme des gens de l'extérieur, même s'ils sont de descendance indienne ou jouissent d'une considération particulière. Ces employés passent plutôt pour les administrateurs de la Loi sur les Indiens, et non comme des employés de bandes. On attribue souvent ce dernier terme aux titulaires, généralement de descendance indienne, des postes de gérants de bande, commis, administrateurs du service social, surintendants des travaux, agents de la paix et autres, qui font rapport directement au conseil de bande.(') Chez certaines bandes, les gérants et les commis possèdent des aptitudes pour les communications et la direction, qualités assez rares chez les Indiens, et comme les membres et le conseil de bande s'appuient sur des personnes d'une telle compétence, ces employés civils occupent des postes qui commandent beaucoup d'autorité et d'influence. Cependant, ces employés peuvent être démis de leurs fonctions, du moins en théorie, par leur employeur, qui est le conseil. Nous nous hâtons d'ajouter que l'usurpation de pouvoir par les employés de bandes ne constitue pas un problème sérieux. Le problème réside plutôt dans le fait que très peu d'Indiens possèdent la formation pratique qui leur permettrait d'assumer les tâches administratives couramment exécutées par le personnel de la Direction ou par les membres du conseil.

D'après nos renseignements, il est très difficile d'évaluer l'efficacité des employés civils présentement au service de la bande, vu les écarts nombreux et importants constatés dans les rapports de rendement. A une extrémité, nous avons l'évaluation suivante faite par un enquêteur dans une réserve de l'Ontario:

> .... le gérant de la bande, qui est le beau-frère du chef, est désespérément inefficace, même de son propre aveu. Aucun candidat ne postulait cette tâche et l'homme s'est simplement trouvé au bon endroit au moment voulu. Irrités par cet état de choses, les membres déclaraient que ce n'était qu'une affaire de famille.

A l'autre extrémité, on a l'évaluation du rendement d'un gérant de bande dans une réserve située en milieu urbain; il s'agit d'un diplômé de l'école secondaire qui

> .... est en même temps agent immobilier, comptable et administrateur. Je suis assuré que l'hôtel de ville offrirait une excellente rémunération à un homme de sa compétence. Même si ces parents ne sont pas aimés dans l'entreprise qui domine le conseil, lui-même est très estimé et les gens sont fiers de lui.

Dans deux bandes visées par notre enquête, les tâches administratives locales sont exécutées par des Indiens étrangers à ces bandes et venus d'autres bandes établies dans la même région. Aucun d'eux n'est impliqué dans les réseaux de parenté et de coterie des localités où ils travaillent. Selon les observateurs, c'est là un facteur qui les sert en tant qu'administrateurs et dirige l'attention sur leur efficacité, plutôt que sur leurs relations sociales.

---

[1] On trouvera, aux pages 349 à 352 de la première partie de ce rapport, une analyse des besoins des bandes en ce qui concerne les employés civils.

Jusqu'ici, nos remarques ayant trait aux fonctions administratives concernent les bandes d'une importance supérieure à la moyenne. Dans la plupart des cas, la bande n'est ni assez nombreuse ni assez importante sur le plan administratif pour justifier l'embauchage d'employés de bandes à plein temps, bien que plusieurs petites bandes emploient des commis et des secrétaires à temps partiel. La plupart des petites bandes confient le travail administratif, sinon à un agent ou à un agent adjoint, soit au chef ou à l'un des conseillers, qui n'est pas rémunéré pour ce travail. Nous avons relevé de nombreuses plaintes à ce sujet dans nos rapports d'enquête et dans nos sources secondaires. Citons le cas des membres de la bande qui se croient traités injustement quand ils font une demande pour obtenir du secours, des habitations, l'usage des terres, etc.; ils prétendent que le chef ou le conseiller profitent de leurs fonctions pour faire des distinctions contre eux. Il est presque impossible d'évaluer l'ensemble de ces accusations. L'autre genre de plainte qui semble tout à fait fondée, est que l'exécution du volume de travail requis pour traiter les affaires courantes du conseil, en plus des tâches administratives, devient trop onéreuse pour les chefs et les conseillers qui, comme beaucoup d'Indiens, ont à peine les moyens de subsister et doivent, pour s'acquitter de leurs tâches, sacrifier trop souvent la chasse, la pêche, le piégeage, ou renoncer à s'absenter pour des travaux saisonniers.

Ceci amène le problème plus général de la rémunération des titulaires des postes de chef et de conseillers. Les montants prélevés sur les fonds de bande, pour payer le chef et les conseillers, sont très variables. Certaines bandes riches, où le conseil joue un rôle important dans les affaires de la bande, payent les conseillers pour chaque réunion à laquelle ils assistent; d'autres bandes riches les payent tant par année, les montants variant entre $100 et $500. Environ 35 p. 100 des bandes qui possèdent des fonds, ne versent aucune rémunération aux membres du conseil, bien, que, dans le cas des bandes soumises à un traité, les annuités des chefs et des conseillers s'élèvent, respectivement, à $20 et $10 de plus que celle des autres membres de la bande. Ainsi, par exemple, quand les membres de la bande reçoivent une annuité de $5, le chef recevra $25 par année et les conseillers, $1 5. Bien que certaines bandes riches paient des montants assez élevés, la rémunération payée au chef et aux conseillers est le plus souvent négligeable.

Dans la mesure où la rémunération symbolise l'importance de la fonction et du poste, le niveau peu élevé de la rémunération signifie que les postes électifs n'ont pas beaucoup d'importance. Il va sans dire que les raisons qui poussent les gens à briguer un poste, ne sont pas monétaires; cependant, les faits démontrent que les gens élus, chargés de s'acquitter de fonctions administratives, s'attendent à recevoir une rémunération satisfaisante. Même là où elles ne s'acquittent pas de ces fonctions, certaines personnes élues considèrent que la rémunération n'est que symbolique. Un de nos informateurs prétend que les personnes les plus qualifiées hésitent à offrir leurs services, parce qu'elles ne peuvent se le permettre sur le plan économique ou estiment que les autres avantages — quels qu'ils soient — ne compensent pas assez l'insuffisance de rémunération. Dans notre enquête, trois des chefs ont exprimé le désir de devenir gérants, cela pour deux raisons principales: d'abord parce qu'ils seraient mieux rémunérés, et ensuite parce que leur travail serait plus efficace et leur contribution, plus importante.

En terminant, nous nous arrêterons brièvement sur ce dernier point, car il est révélateur de la conception particulière du rôle du chef chez plusieurs bandes. Nous avons déjà fait remarquer que, pour un grand nombre d'Indiens, un chef se conduit d'une manière appropriée quand il s'efforce de maintenir la paix, l'harmonie et l'unanimité; cependant, il semble que, de plus en plus, on s'attend que le chef donne des directives touchant les questions d'économie et d'administration locale. Or, chez certaines bandes, les exigences du régime traditionnel sont encore assez fortes pour retenir les chefs qui seraient disposés à assumer la direction. Le chef d'une bande du nord de l'Ontario a formulé à l'un de nos enquêteurs l'opinion suivante:

> Je pense que je ne me présenterai plus à la chefferie. Je suis chef depuis six ans. J'aimerais être conseiller. Je serai alors plus libre de parler, d'exprimer mes opinions (sur l'établissement d'installations touristiques et l'exploitation méthodique des forêts

de la réserve). Quand on est chef, on ne peut parler, il faut écouter. Quelquefois, aux réunions, les idées m'étouffent, mais je me contiens et, après la réunion, j'essaie d'expliquer mes idées aux conseillers. Mais ils ne sont pas très intéressés, bien qu'ils parlent beaucoup d'un sujet ou d'un autre. Si je suis conseiller, je pourrai me lever à une réunion et protester, je pourrai donner mon opinion. On m'a demandé de devenir membre (d'un organisme consultatif régional) et je pense que je vais accepter, mais je voudrais aussi être conseiller. Est-ce possible? (Ici, il questionne l'observateur, prenant pour acquis que ce dernier connaît les règlements relatifs à l'appartenance simultanée à plusieurs conseils).

D'après les renseignements recueillis, nous serions tentés de généraliser et de dire que les personnes aptes à diriger, qui veulent devenir conseillers, appuieront un chef faible; quand ces mêmes personnes se présentent à la chefferie, elles sont portées à dominer les conseillers. Partout dans notre enquête, nous retrouvons ce genre de réversibilité: chef faible, conseillers forts; chef fort, conseillers faibles, notamment chez les bandes qui ne comptent pas plus de 500 membres environ. Dans les bandes plus importantes où le chef exerce effectivement son autorité et suit un programme bien établi, on trouvera un ou deux conseillers qui s'opposeront à lui et qui auront probablement des aspirations à la chefferie. Il est difficile de distinguer les divers aspects du rôle attaché à ces postes des aspects étudiés dans le chapitre suivant, qui traite des postes de chef et de conseillers considérés comme représentants de groupements particuliers — familles, dénominations, clans, partis, et le reste, car les conseils ont des caractéristiques structurales, de sorte qu'on peut les différencier intrinsèquement. Ces caractéristiques structurales ne sont dues ni au hasard ni à l'action combinées des personnalités, mais sont subordonnées à l'importance de la bande, à sa structure (i.e. divisées selon les classes, les dénominations, ou autres facteurs), à ses ressources et au contrôle que la bande exerce sur elles, à la conception traditionnelle du rôle des administrateurs et à d'autres facteurs. Le chapitre IX traite surtout de l'effet réciproque de certains de ces facteurs et de leurs répercussions implicites sur la prise des décisions.

CHAPITRE VIII

RÉGIMES ET TENDANCES QUI CARACTÉRISENT LES ÉLECTIONS DES CONSEILS DE BANDE

Nous avons noté, dans les chapitres précédents, que la Direction des affaires indiennes manifeste un certain optimisme quant à l'appui et à la participation des Indiens aux affaires des conseils de bande, prévoyant que ces derniers se chargeraient de plus en plus de l'administration locale et qu'ils s'intéresseraient davantage à "toutes les questions concernant le bien-être de leurs membres." Le terme "bien-être" laisse entendre que les conseils de bande sont appelés, aux yeux de la Direction, à contribuer puissamment à l'évolution de leurs populations. Cet optimisme est-il fondé? En guise de réponse à la question, nous considérons d'abord les régimes et les tendances se dégageant des statistiques, puis nous essayons d'étoffer ce schéma, grâce aux observations recueillies sur place par nos travailleurs ou provenant d'autres sources.

On a constaté, surtout depuis 1951, une tendance menant à l'adoption du régime électif et à la modification du "régime tribal" de recrutement des chefs de bandes et des conseillers. Il convient de signaler une autre tendance en ce qui a trait à l'administration autonome des revenus de bandes. Nous avons d'ailleurs abordé ce sujet dans la Partie I du présent rapport. Jusqu'au mois de mars 1966, 115 des *557* bandes existantes s'étaient prévalues de l'article 68 de la Loi sur les Indiens, d'après lequel une bande peut administrer la totalité ou une partie de ses deniers. Il est donc assez juste de dire que le conseil de bande a acquis, du moins en théorie, une certaine importance dans l'administration générale des affaires indiennes. Ceci ne veut pas nécessairement dire que le régime des conseils de bande est mieux accepté des Indiens ni qu'il a favorisé une participation et un intérêt beaucoup plus marqués de la part des membres de la bande, au sein de leurs collectivités.

Échantillon étudié:

Aux fins de l'analyse statistique de certaines questions, comme la participation au scrutin, l'âge des conseillers, et le reste, nous avons procédé à un échantillonnage de 34 bandes, soit environ 6 p. 100 de toutes les bandes du pays. Ces bandes se répartissent de la façon suivante, par province:

Provinces de l'Atlantique	—	3	bandes
Ontario et Québec	—	10	bandes
Provinces des Prairies	—	10	bandes
Colombie-Britannique	—	9	bandes
T. N.-O. et Yukon	—	2	bandes

Le Tableau I donne la liste et l'importance numérique des bandes.

Les renseignements statistiques concernant les élections des conseils de ces bandes sont tirés des dossiers de la Direction des affaires indiennes. Les renseignements contenus dans ces dossiers sont plus ou moins complets et sûrs, selon les bandes en cause. Chez certaines bandes où le régime électif *est en vigueur depuis plusieurs années* et où les événements ont été rapportés fidèlement par le personnel de l'agence indienne, les renseignements abondent sur le résultat des scrutins, l'âge des candidats, le nombre de bulletins recueillis pour chaque candidat, et le reste, en remontant jusqu'à une dizaine d'élections passées. Pour d'autres bandes, ces renseignements sont rares et plus ou moins détaillés, suivant les élections. De plus, certaines bandes comprises dans l'échantillon n'ont adopté le régime électif que depuis

---

[1] L'administration des affaires indiennes, Direction des affaires indiennes, 1964, p. p.26.

TABLEAU 1

BANDE	POPULATION	RAP DE POP. 20-49 A 1 ANS 50 ANS ET PLUS	POURCENTAGE DE POPULATION HORS DES RESERVE	RELIGION	AGE MOYEN DES CANDIDATS — TOUTES ELECTIONS	AGE MOYEN DES CANDIDATS 5 DERN. ELECTIONS	AGE MOYEN DU CONSEIL TOUTES ELECTIONS	AVERAGE AGE OF CONSEIL 5 DERN. ELECTIONS	MAINTIEN EN FONCTION D'UNE ELECTION A L'AUTRE	NOMBRE DE CANDIDATS PAR POSTE	NOMBRE DE CANDIDATES DIFFERENTS PAR POSTE	NOMBRE DE CANDIDATES DIFFERENTS EN CONSEIL	NOMBRE DE CANDIDATES DIFFERENTS PAR POSTE DE CHEF	NOMBRE DE CONSEILLERS DIFF.-ELUS PAR POSTE	NOMBRE DE CHEFS DIFF.-ELUS PAR POSTE	PROPORTIONS D'ELECTEURS ADMISSIBLES AYANT VOTE AUX 3 DERN. ELECTIONS	PROPORTIONS DE CANDIDATS NOUVEAU - 5 DERN. ELECTIONS	PROPORTIONS DE NOUVEAU ELUS - 5 DERN. ELECTIONS	PROPORTIONS DE NOUVEAU ELUS - AUX CONSEIL 5 DERN. ELECTIONS	ASSUJETTIES A L'ARTICLE 68	FONDS DE I. A. BANDE PAR TETE
BIG COVE	872	3.09:1	11%	CATH. A 30%	38.0	38.5	38.9	41.5	50%	1.97	1.00	.97	1.20	.56	3	71%	34%	24%	16%	—	$ 189
BLOOD	2,116	3.98:1	1%	CATH. 66% E.U. 10%	53.0	48.1	55.2	51.9	—	6.17	4.20	4.70	2.40	.56	3	29%	56%	10%	35%	Part.	$ 368
CAUGHNAWAGA	3,937	3.05:1	24%	CATH. 84%	50.7	49.3	50.3	50.3	54%	2.07	.98	.91	.80	.53	4	33%	35%	35%	25%	—	$ 578
CHEAM	125	5.20:1	5%	CATH. E.U. 65%	36.7	37.2	36.3	36.9	73%	1.20	.53	.40	.80	.50	1	52%	28%	60%	20%	—	$ 273
CHRISTIAN IS.	493	3.28:1	17%	CATH. 34% E.U. 53%	43.1	42.0	45.2	45.5	32%	1.96	.92	.80	1.40	.60	3	71%	29%	29%	16%	—	$ 570
COTE	952	4.10:1	9%	CATH. 42%	45.12	44.7	44.8	45.1	28%	2.16	1.10	.89	2.60	.62	2	44%	32%	31%	21%	Part.	$ 894
CUMBERLAND H.	165	2.12:1	2% 3% hors.	OC 69%	51.5	51.5	51.5	51.5	—	.00	1.00	—	—	—	1	—	—	—	—	—	$ 146
DOG RIB RAE	1,006	2.00:1	97% t.de c.	CATH.	59.1	58.9	59.1	58.9	69%	1.00	.62	.68	.20	.52	1	—	29%	100%	29%	—	—
DOKIS	190	3.50:1	44%	CATH.	39.5	36.3	40.6	36.6	53%	2.60	1.26	1.40	1.00	.50	2	71%	33%	23%	20%	Part.	$1903
ESKASONI	1,155	3.60:1	4%	CATH. A 27%	30.2	37.6	38.2	30.2	35%	1.90	1.10	1.00	2.00	.72	4	63%	43%	37%	31%	—	$ 73
FORT ALEX.	1,693	3.40:1	7% 2% hors.	CATH. 73%	45.3	44.5 A 22%	45.1	44.9	36%	1.74	1.10	.91	2.00	.73	5	42%	43%	45%	33%	—	$ 12
FT.SIMPSON	523	2.50:1	98% t.de c.	CATH. 51%	43.6	42.6	44.2	44.2	—	1.30	1.00	—	—	—	1	—	—	—	—	—	$ —
GOODFISH	450	2.94:1	11%	CATH. 50%	44.5	42.5	45.2	43.1	19%	1.70	1.10	1.10	—	.60	2	61%	53%	61%	55%	—	$ —
HAY LAKES	710	3.26:1	9%	BC	53.0	53.0	53.0	S3.Q	—	1.00	.54	—	—	—	1	—	—	—	—	—	$1461
KAMLOOPS	321	2.60:1	6%	CATH.	40.6	41.7	40.8	41.5	47%	2.50	1.00	.72	1.60	.54	3	55%	13%	40%	13%	Compl.	$1054
KEESEKOOSE	541	4.40:1	25%	CATH. A 73%	44.0	44.4	45.7	46.5	43%	1.92	.92	.85	1.20	.65	2	83%	29%	50%	56%	Part.	$ 89
KEY	280	3.60:1	11%	CATH. 20%	42.4	43.9	39.8	44.4	46%	2.53	.10	1.10	1.20	.70	2	73%	19%	43%	20%	Part.	$ 220
LORETTE	939	2.19:1	42%	CATH.	45.4	46.1	46.3	46.7	50%	1.03	.87	.84	.00	.68	2	77%	33%	56%	33%	—	$ 1
LYTTON	842	2.39:1	16%	A	45.4	45.2	4S.2	45.5	38%	1.43	.79	.71	1.40	.68	3	24%	39%	64%	47%	—	$ 33
MANIWAKI	852	2.10:1	24%	CATH.	43.7	44.3	43.8	44.5	90%	1.05	.35	.34	.40	.40	1	—	10%	100%	10%	—	$ 104
MASSET	985	3.50:1	17% .4% hors.	A	46.6	48.2	46.5	48.6	24%	1.95	1.10	1.10	1.00	.72	2	46%	41%	361	20%	Compl.	$ 103
MISTASSINI	1,086	3.20:1	99.6% t.de c	A	32.4	32.4	32.4	32.4	—	1.00	1.00	—	—	—	1	—	—	—		—	$ —
MOUNT CURRIE	794	3.09:1	8%	RU	47.4	46.5	48.5	49.5	46%	1.92	.97	.81	2.00	.65	3	72%	33%	39%	25%	Compl	$ 192
NIPISSING	470	2.35:1	25% 5%	CATH. E.U. 75%	48.5	46.5	46.5	46.5	60%	2.52	1.10	1.00	1.80	.60	3	62%	32%	30%	24%	Compl.	$ 223
PIKANGIKUM	599	2.90:1	22% c.l.	CATH. 25%	43.3	38.8	43.3	38.8	26%	1.00	.71	.69	.80	.75	4	—	71%	100%	71%	—	$ 10
POINTE BLEUE	1,383	2.50:1	18%	CATH.	45.1	43.7	46.3	44.4	35%	1.92	1.20	1.10	1.40	.61	3	67%	35%	45%	32%	Compl.	$ 7
FORT SIMPSON	1,072	2.87:1	22%	E.U. E.U. 25%	53.3	52.0	52.6	49.1	62%	1.69	.69	.74	.60	.48	1	52%	27%	50%	22%	Compl	$ 145
SADDLE LAKE	1,560	2.94:1	11%	CATH. 75%	45.5	46.4	47.9	49.7	40%	2.05	1.20	1.20	—	.67	4	53%	47%	34%	33%	—	$ 141
SEABIRD IS.	260	4.30:1	2%	CATH.	42.6	37.2	45.6	40.S	53%	2.20	.87	.60	1.40	.80	1	58%	36%	50%	40%	—	$ 47
SKWAH	170	4.00:1	4%	CATH.	40.2	37.2	42.7	40.5	34%	1.53	.87	.90	.60	.90	3	SI%	39%	56%	33%	—	$ 67
SQUAMISH	968	3.30:1	9%	CATH.	4S.1	50.0	47.4	48.9	—	2.90	2.20	2.20	—	—	—	48%	76%	32%	70%	Part.	$ 251
THE PAS	843	2.38:1	2%	A	48.3	46.9	46.7	48.6	50%	2.13	1.10	.97	2.20	.54	2	45%	36%	35%	27%	—	$ 91
TOBIQUE	519	4.04:1	3%	CATH. E.U. 22%	43.2	41.5	43.4	39.4	28%	2.21	1.10	1.20	.60	.57	3	65%	28%	33%	21%	—	$ 84
WALPOLE IS.	1,443	2.26,1	14%	A 70%	43.8	41.9	45.6	43.5	53%	3.32	1.60	1.50	2.20	.53	2	639	33%	19%	21%	Compl.	$ 261
MOYENE	892	3.15:1	12.5%	45.6	44.6	47.0	45.9	46%	2.06	1.09	1.08	1.33	.62	2.4	57%	36%	46%	31%	$ 275		

peu, de sorte que leurs dossiers ne renferment des renseignements que pour les deux ou trois dernières élections. Dans quelques cas, les dossiers n'indiquent pas nettement si le recrutement des chefs et des conseillers est véritablement électif, particulièrement parmi les bandes qui s'en tiennent à une formule modifiée de la "coutume tribale", comme il est dit dans les rapports. Malgré ces insuffisances, nous croyons que les renseignements fournis par les dossiers sont valables, sûrs et dignes d'être utilisés aux fins d'une analyse statistique.

Les bandes qui font partie de l'échantillon, comptent en tout 33,700 âmes. En choisissant les éléments de l'échantillon, nous avons pris une certaine liberté, du fait qu'environ 6 p. 100 seulement des bandes y sont représentées, mais que ces dernières représentent 16 p. 100 de tous les Indiens inscrits, comme nous l'avons expliqué à la Partie I du rapport. En d'autres mots, l'échantillon comporte un plus grand nombre de bandes dont la population moyenne est plus élevée que la population moyenne des bandes dans l'ensemble du pays. Si nous avons procédé de cette façon, c'est que nous avions raison de croire que plus une bande est considérable, plus son conseil est actif et représentatif, et c'est ce qui nous intéressait surtout. Si nous nous en étions tenus à un choix en fonction de l'importance et de la localité, il nous aurait fallu inclure un nombre considérable de petites bandes, dont plusieurs sont disséminées dans les régions éloignées du Grand Nord et au sujet desquelles la statistique n'est guère éloquente. De plus, bon nombre des bandes de l'échantillon se trouvent à des distances restreintes des villes et villages des non-Indiens. C'est là une autre déviation réfléchie, parce que nous voulions obtenir certains renseignements sur les tendances de l'urbanisation.

Douze des bandes comprises dans l'échantillon s'étaient prévalues, jusqu'en janvier 1966, des dispositions de l'article 68 de la Loi sur les Indiens, dispositions en vertu desquelles les bandes peuvent administrer leurs deniers, en totalité ou en partie. A peine 22 p. 100 environ de toutes les bandes du Canada se sont prévalues de l'article 68, comparativement à 35 p. 100 de notre échantillonnage. Il comporte donc un écart en faveur des bandes qui administrent leurs propres revenus. Ici encore, il s'agit d'une liberté que nous avons prise, en vue de recueillir des renseignements sur les bandes tendant à contrôler davantage les finances de la bande, tendance qui se manifeste dans plusieurs parties du pays.

Résumons en disant que, sous un certain nombre de chefs, notre échantillon n'est pas entièrement représentatif et que nous ne saurions appliquer à tous les Indiens les conclusions tirées des renseignements statistiques recueillis dans notre échantillonnage. S'il nous arrive de succomber à de telles généralisations, nous apportons aussitôt une compensation conservatrice, qui consiste à réduire d'environ 20 p. 100 certains indices de participation aux conseils de bande, comme les résultats d'un scrutin, le nombre de candidats par poste, et le reste, lorsque ces indices sont appliqués à ressemble de la population. C'est une formule très simple et arbitraire, mais qui se défend dans un rapport comme celui-ci, où les tendances globales ont plus d'importance que les calculs précis et compliqués.

Pour 20 des 34 bandes de l'échantillon, nous disposons de données recueillies lors de travaux effectués sur place depuis l'été de 1964. Ces données ont un certain rapport avec le fonctionnement des conseils de bande. Les personnes qui ont effectué ces travaux sur place étaient directement intéressées à notre projet; si elles travaillaient à un autre projet, elles avaient le nôtre à l'esprit. Les matériaux provenant de cette source sont identifiés dans le texte, comme "données recueillies par nous lors de travaux sur place", ou comme "notes de nos travaux effectués sur place", et ainsi de suite. Dans notre échantillon statistique, des renseignements pertinents sur cinq autres bandes nous ont été fournis par des sources secondaires, c'est-à-dire par des études dont les auteurs n'étaient ni au courant de notre projet ni reliés directement à nos travaux. Enfin, pour ce qui est des bandes les plus éloignées des régions nordiques, nous avons puisé à d'autres sources secondaires qui, sans traiter précisément des bandes qui nous intéressent, fournissent certains renseignements se rapportant aux régions dont notre échantillon ne donne pas une représentation suffisante.

Participation aux scrutins

Il nous a été possible d'obtenir des données sur les taux de votation aux élections de 27 conseils de bande de notre échantillon, pour la période de dix ans terminée en 1965. En

1955-1956, la proportion des membres des bandes aptes à voter, et qui ont voté, était de 50 p. 100; aux élections de 1964-1965, cette proportion était de 51.6 p. 100, indiquant une participation accrue des électeurs. Durant cette période de dix ans, 20,015 suffrages ont été exprimés, lors des élections des conseils de bande de notre échantillon. Si nous généralisons à partir de ces données, nous pouvons dire que, de 1955 à 1965, environ 47,000 électeurs ont participé aux élections des conseils de bande à travers le pays. Pour établir ce chiffre, nous tenons compte de l'écart des données de notre échantillon et nous procédons suivant la formule de compensation mentionnée à la page précédente. Malheureusement, il n'existe pas de chiffres comparables sur la participation des non-Indiens aux élections municipales. Selon nous, un échantillonnage composé des groupes équivalents de non-Indiens habitant des régions rurales non agricoles, comme c'est le cas pour la majorité de nos Indiens, indiquerait des taux de participation inférieurs à ceux des Indiens. Si nous soulignons ce fait, c'est pour démentir l'opinion répandue, selon laquelle l'Indien est apathique et ne s'intéresse pas à la conduite de ses propres affaires. Pour autant que le pourcentage d'électeurs exerçant leur droit de vote est un indice d'intérêt à l'égard de l'administration locale, il semble que les Indiens sont plus engagés que les non-Indiens. Bien sûr, ces seules données statistiques ne précisent pas l'importance que les Indiens attachent au fait de voter lors d'une élection d'un conseil de bande, ce que nous verrons plus loin; elles n'en sont pas moins une indication d'un certain comportement, de la réaction véritable des Indiens.

D'après le tableau II, nous voyons qu'il n'y avait qu'une seule corrélation importante, du point de vue statistique, entre la participation aux scrutins et les autres variables, et qu'il s'agissait d'une corrélation inverse (R = -0.480) entre la proportion de candidats nouveaux, c'est-à-dire qui se présentent pour la première fois, et la proportion des électeurs aptes à voter: *plus* la proportion de candidats nouveaux est grande, *moins* nombreux sont les électeurs qui expriment leurs suffrages. Une seule autre corrélation avait une certaine signification statistique, soit celle qui existe entre la participation au scrutin et la proportion de membres de la bande demeurant à l'extérieur de la réserve: plus élevée était la proportion des membres habitant hors de la réserve, plus élevé était le pourcentage des électeurs exprimant leurs suffrages (R = 0.359). Même si cette corrélation peut avoir une certaine importance statistique, il ne faudrait pas en abuser. Il n'y a pas de pratique uniforme pour ce qui est d'exclure de la liste des électeurs, ou de les y inclure, les membres qui vivent à l'extérieur de la réserve. Chez certaines bandes, les membres qui habitent hors de la réserve, sont strictement exclus de la liste des électeurs.

Même s'il y a indication d'une participation accrue à la votation, on ne peut attribuer cette hausse à des facteurs comme l'augmentation des fonds des bandes ou un meilleur contrôle des fonds des bandes. Selon une de nos hypothèses, lorsque les bandes disposent de fonds plus considérables et en exercent le contrôle (bandes assujetties à l'article 68), le taux de votation serait relativement plus élevé que pour les autres bandes. Comme nous le voyons au tableau II, l'association de tels facteurs ne permet pas d'établir une corrélation ayant quelque importance du point de vue statistique.

Participation des candidats

On pourrait s'attendre que les candidats se présentent plus nombreux aux différents postes, à mesure que les bandes sont plus nombreuses à adopter le régime électif. Dans l'analyse qui suit, nous faisons une distinction entre le nombre de candidatures et le nombre de candidats différents à chaque poste. Par exemple, si une bande a cinq postes de conseiller à pourvoir, supposons que sept personnes se portent candidats en 1954, que sept se présentent en 1956 et que sept se présentent en 1958. Nous obtenons un chiffre global de 21 candidatures pour les trois élections. Si, dans l'exemple donné, les sept mêmes personnes se présentent candidats aux trois élections, nous avons 21 candidatures, mais seulement sept personnes, sept candidats différents par poste, pour les trois élections. A l'opposé, si aucun des candidats à une élection ne se représente lors d'une autre élection, nous aurions 21 candidats différents pour les trois élections.

TABLEAU II

Importance-fonds de la bande	Contrôle-fonds de la bande	Nombre de candidats par poste	age moyen des candidats-Conseil de	Pourcentage des membres habitant hors la réserve	Continuité	Participation au scrutin	Homogénéité de religion	Rapport des 20 à 49 ans aux 50+	Proportion nouveaux au conseil	Nombre de différents par poste	Nombre de différents par poste	Proportion candidats élus	Proportion candidats nouveaux
Importance-fonds de la bande	X^2= 5.730	X^2= 12.11	X^2= 2.064 Conseil X^2= 2.668 Candidat	X^2= 6.330	X^2= 2.28	X^2= 0.692	X^2= 2.592	X^2= 2.395	X^2= 6.532	X^2= 3.583	X^2= 0.3	X^2= 3.332	X^2= très faible
	Contrôle-fonds de la bande	X^2= 5.977	X^2= 0.512 Conseil	X^2= 2.977	X^2= très basse	X^2= très basse	X^2= 0.9 13	X^2= très faible	X^2= 2.222	X^2= très peu	X^2= très peu	X^2= 1.427	X^2= 1.427
		N° de candidats par poste	R= 0.05 cand.	R= 0.196	R= 0.139	R= 0.058	X^2= très faible	R= 0.279	R= -0.226	R= 0.106	R= 0.713	R= -0.705	R= 0.106
			Âge moy des cand. au conseil	R= -0.134	R= 0.568	R= 0.291	X^2= très faible	R =0.417 Cand./toutes R = 0.378 5 dern. élec.	R= 0.141	R= 0.106	R= 0.033 cand. 5 dern. élec.	R= 0.041	R= -0.083 cand.
				%hors de la réserve	R= 0.192	R= 0.359	X^2= très faible	R= -0.167	R= -0.247	R= -0.258	R= -0.030	R= -0.051	R= -0.269
					Continuité	R= 0.071	X^2= 2.183	R= -0.212	R= -0.207	R= -0.502	R= -0.201	R= 0.016	-0.449
						Participation au scrutin	X^2= très faible	R= 0.019	R= -0.227	R= -0.017	R= -0.042	R= -0.025	R= -0.480

TABLEAU II

Importance fonds de la bande	Contrôle fonds de la bande	Nombre de candidats par poste	age moyen des candidats-Conseil de	Pourcentage des membres habitant hors la réserve	Continuité	Participation au scrutin	Homogénéité de religion	Rapport des 20 à 49 ans aux 50+	Proportion nouveaux au conseil	Nombre de différents par poste	Nombre de différents par poste	Proportion candidats élus	Proportion candidats nouveaux
							Homog. de religion	X^2= 1.093	X^2= très peu			X^2= 0.6	X^2= 0.6
								Rapport des 20 à 49 ans et des 50+	R= 0.028	R= 0.727	R= 0.145	R= -0.194	R= 0.097
									Proportion de membres nouveaux au conseil	R= 0.578	R= 0.039	R= 0.703	R= 0.687
										Nombre de conseillers différents par poste	R = 0.045	R = 0.180	R = 0.604
											Nombre de candidats différents par poste	R = -0.718	R = 0.415
												Proportion de nouveaux candidats élus	R = -0.079
													Proportion de candidats nouveaux

REMARQUES: X^2 représente des corrélations x au carre.
R " des corrélations par ordre de rang.
Les corrélations soulignées sont statistiquement significatives.
Le signe moins indique une corrélation inverse.

TABLEAU II: GRAPHIQUE DES CORRÉLATIONS, ÉCHANTILLON DE 34 BANDES INDIENNES

Le taux des candidatures peut être exprimé en pourcentage des demandes pour chacun des postes de conseiller. Si une bande donnée a cinq postes à pourvoir et que 14 personnes s'y portent candidats, le nombre de candidats par poste, à cette élection, est de 2.80; si 25 personnes se .présentent, il y a cinq candidats par poste. Pour 30 bandes de notre échantillon qui ont élu au moins cinq conseils, le nombre de candidats par poste, pour les cinq dernières élections, est de 2.06. La comparaison annuelle, fournie au tableau HI, dénote de légères fluctuations autour du chiffre 2.06, mais sans tendance nettement marquée, pour la période d'une dizaine d'années au cours de laquelle ces élections se sont tenues.

TABLEAU III

NOMBRE DE CANDIDATS PAR POSTE, CINQ DERNIÈRES ÉLECTIONS, 30 CONSEILS DE BANDE

Années de la tenue d'élections	Nombre de candidats par poste
1955-1957	1.91
1958-1959	2.00
1960-1961	1.97
1962-1963	2.24
1964-1965	1.87

Nous constatons ici une stabilité relativement élevée du mode de présentation des candidatures pour l'ensemble de l'échantillon, environ deux candidats se présentant à chacun des postes. Pour ce qui est de la participation accrue aux élections, nous avons un meilleur indice en prenant le nombre de personnes différentes qui se portent candidats. Parmi les bandes de notre échantillon, le nombre de personnes différentes qui ont été mises en nomination et ont subi l'élection pour les postes de conseiller, au cours des cinq élections, est de 629. Si nous partons de l'échantillon pour conclure que les conseils de bande, en général, sont plus actifs, nous arrivons au chiffre approximatif de 3,000 Indiens qui se seraient présentés, au Canada, comme candidats lors des cinq dernières élections tenues pour les conseils de bande.

Ici encore, nous n'avons pas de renseignements au sujet d'un segment comparable de la population non-indienne à prédominance rurale et non agricole, mais il serait bien étonnant de retrouver chez les non-Indiens une proportion aussi élevée de personnes qui se présentent aux divers postes de conseiller. Ceci veut dire que l'intérêt des Indiens à l'égard des conseils de bande est assez élevé, compte tenu du fait qu'un si grand nombre d'entre eux prennent la peine de se porter candidats à ces fonctions.

A quels facteurs doit-on rattacher le taux de participation des candidats? Si l'on se reporte au tableau II, on constate une forte corrélation entre le nombre de candidats par poste et l'importance des fonds de la bande. il y a aussi une corrélation moins forte, mais tout de même significative, entre le contrôle des fonds de la bande et le nombre de candidats par poste. En d'autres mots, lorsque les fonds de la bande sont considérables, la probabilité de contestation, en ce qui concerne les postes, est plus grande. Étant donné la corrélation qui existe entre l'importance des fonds de la bande et le contrôle qu'on y exerce, on retrouve le même rapport entre le nombre de candidats par poste et le degré de contrôle exercé sur les fonds de la bande. Ce rapport, cependant, est moins étroit, probablement parce que ce contrôle a été accordé, dans certains cas, non pas en raison de l'importance des fonds, mais plutôt en raison d'exigences spéciales se rapportant à l'utilisation des services des gouvernements provinciaux. Nous avons, d'ailleurs, traité de cette question à la Partie I du présent rapport.

Participation de "nouveaux" candidats

À mesure que se répand le principe du régime électif, le fait que les divers postes sont brigués par des candidats qui se présentent pour ha première fois, témoigne d'une participation plus ou moins grande aux conseils de bande. Dans le présent rapport, nous désignons ces personnes sous le nom de nouveaux candidats. Lors d'une élection ou d'une série d'élections, le nombre de personnes qui se présentent pour la première fois nous indique la proportion de nouveaux candidats. De même, nous trouvons la proportion de nouveaux conseillers en établissant le pourcentage des membres d'un conseil donné qui sont conseillers pour la première fois.

Aux fins de notre échantillon, nous avons cru plus sage de nous limiter aux élections récentes, pour trouver la proportion des candidats et conseillers nouveaux. Comme les renseignements sur les candidats ayant participé à des élections, avant 1952, étaient douteux ou simplement inexistants dans le cas de plusieurs bandes de notre échantillon, nous avons décidé de ne pas remonter beaucoup plus loin que 1960. Dès lors, lorsque nous avons trouvé un nom de candidat qui ne figurait pas dans les dossiers des élections précédentes, nous avons supposé qu'il s'agissait d'un nouveau candidat. Suivant cette méthode, l'analyse des données nous a permis de découvrir une augmentation continue, au cours des trois dernières élections, de la proportion entre les nouveaux candidats et les autres. Lors de la dernière élection (1964), ha proportion de nouveaux candidats était de 38 p. 100; lors de l'élection précédente (1962), elle était de 36.4 p. 100; mais à l'élection de 1960, elle était de 31.7 p. 100. On peut en conclure, sans risque d'erreur, que, depuis quelques années, les gens s'intéressent davantage aux conseils de bande. On peut expliquer cette tendance, jusqu'à un certain point, par le plus grand nombre de femmes qui se présentent aux élections des conseils de bande. Il est question de cette tendance dans une autre section du rapport.

Le tableau II-nous indique les corrélations qui existent entre les proportions de candidats et de conseillers nouveaux et d'autres facteurs variables, tels que la proportion de nouveaux candidats élus, le nombre de conseillers différents par poste, et le reste. Nous devons formuler ici certains commentaires particuliers sur la corrélation entre l'importance des fonds de bandes et la proportion de nouveaux candidats élus ($X2 = 6.532$). Cette corrélation indique que les nouveaux candidats ont plus de chances d'être élus aux conseils de bandes disposant de fonds considérables. On remarquera que ce n'est pas tant la proportion de nouveaux candidats que la proportion de nouveaux conseillers qui correspond à l'importance des fonds de la bande. Les notes recueillies sur place n'apportent aucun éclaircissement sur les raisons de cette corrélation.

Il serait raisonnable de penser que cette vague de nouveaux candidats à la gestion des affaires de la bande, serait constituée, pour une bonne part, de personnes plus jeunes qui n'avaient, jusqu'à ces dernières années, aucune ambition de s'intéresser directement à ces affaires, à titre de conseillers ou de chefs. Si tel était le cas, on pourrait s'attendre à une étroite corrélation entre la proportion de nouveaux candidats et l'âge moyen des candidats. D'après le tableau II, nous constatons que tel n'est pas le cas, ce qui donne à penser que l'âge n'est pas un facteur déterminant en ce qui concerne le nombre de nouveaux candidats possibles ou le nombre de nouveaux élus.

Âge des candidats

D'après l'hypothèse que nous avons avancée, la participation accrue aux élections des conseils et l'adoption de plus en plus répandue du régime électif ont eu pour effet d'abaisser sensiblement l'âge moyen des candidats, particulièrement dans le cas des bandes qui contrôlent leurs propres revenus. Le tableau IV indique qu'effectivement il y a eu baisse de l'âge moyen des candidats.

TABLEAU IV

ÂGE MOYEN DES CANDIDATS

Élection (années)	Âge moyen - tous les cand.	Âge moyen - cand. élus	Âge moyen - cand. défaits
Toutes les élections de l'échantillon	46.0	47.0	43.9
1958-1959	45.6	46.6	44.3
1964-1965	43.1	43.4	42.9

Toutefois, les corrélations prévues entre, d'une part, l'âge moyen des candidats et, d'autre part, l'importance et le contrôle des fonds de la bande, ne se sont pas révélées statistiquement importantes, mêmes si elles se sont faites dans le sens prévu. Au tableau II, nous avons vu que les seules corrélations importantes, du point de vue statistique, en ce qui concerne l'âge moyen des candidats, se rapportaient à la structure démographique et à la continuité des fonctions. Au sein des bandes où la proportion de personnes de 50 ans et plus était plus élevée, l'âge moyen des candidats était aussi plus élevé (R = 0.417 pour toutes les élections; R = 0.378 pour les cinq dernières élections). Plus l'âge moyen des candidats était élevé, plus le degré de continuité en fonctions était élevé (R = 0.568). Dans la section suivante, nous traitons de la question de la continuité en fonctions.

L'âge d'un candidat a-t-il quelque rapport avec la probabilité de son élection? Pour répondre à cette question, nous faisons une distinction entre l'âge des candidats élus et l'âge des candidats défaits. Le tableau IV démontre que c'est le candidat plus âgé qui a le plus de chances d'être élu. Toutefois, il est très important de noter que l'écart d'âge entre les candidats élus et les candidats défaits, qui était de 2.3 ans en 1958-1959, n'était plus que de *0.5* an aux élections de 1964-1 965. On peut donc dire que l'âge d'un candidat est de moins en moins un facteur déterminant de son succès aux élections de bande.

Il serait cependant exagéré de parler d'un changement radical, au point que le leadership, aux conseils de bandes indiennes, passe aux mains des jeunes, qui brigueraient en grand nombre les postes détenus par des plus âgés. Pour une part, la corrélation entre la proportion de nouveaux candidats et l'abaissement de l'âge moyen n'a rien d'impressionnant, comme nous l'avons déjà fait remarquer. D'autre part, nous avons déjà démontré que l'abaissement de l'âge moyen des candidats est attribuable à la structure démographique et aux tendances des collectivités indiennes. Néanmoins, nos données nous fournissent la preuve qu'il est maintenant plus facile à une jeune personne d'accéder à un poste au sein des conseils de bande.

Il faudrait noter qu'il existe des variations considérables, parmi les bandes de notre échantillon, pour ce qui est de l'âge moyen des candidats. Par exemple, au cours des cinq dernières élections, l'âge moyen des candidats était de 36 ans à Dokis, dans le nord de l'Ontario, et de 52 ans à Port Simpson (C.-B.). Chez les Thlingchadinnes des Territoires du Nord-Ouest, l'âge moyen était de 59 ans; les élections s'y déroulent suivant une coutume tribale modifiée. A certains endroits, l'âge moyen des membres du conseil baisse d'une façon très marquée dès qu'on adopte le régime électif au complet. Par exemple, parmi les Indiens du Sang de l'Alberta, l'âge moyen des conseillers a baissé de 52 à 47 ans, en 1963-1964, époque où le régime électif est entré en vigueur. Toutefois, en certains autres endroits, l'âge des candidats et des conseillers n'a presque pas varié, malgré l'introduction du régime électif.

Dans nos notes de travaux sur place, il est souvent fait mention de l'âge des personnes en poste. Nos rapports sur quatre bandes, soulignent notamment le fait que les gens eux-mêmes ont recours à l'hypothèse d'un conifit de générations pour expliquer ce qui se produit. Dans ces rapports, on retrouve fréquemment des affirmations comme celles qui suivent:

> "Les vieux devraient céder la place à des plus jeunes, qui sont plus au courant des choses de notre temps". "Ma génération est trop

vieille pour se mettre au pas de notre temps. Nous devrions laisser la place aux plus jeunes. C'est pour cela que je ne me représente pas." "Ce qui se produit ici, c'est que les plus jeunes sont en train de prendre la place, et c'est peut-être la meilleure chose".

Dans deux de ces cas, on a pris la peine de vérifier ce qui se produisait. Le changement qui s'est produit chez les candidats et les membres du conseil de bande s'expliquent beaucoup plus sûrement par certains facteurs, comme la présence de clans divisant certaines parties de la réserve (Nipissing) et la mise en oeuvre du principe de l'hérédité (favorisant, dans ce cas, des hommes plus jeunes qui sont de la lignée) (Cheam), et non par la supposée campagne en faveur d'un rajeunissement des cadres. Ce que nous évoquons ici, c'est que les Indiens, en certains endroits, ont adopté la théorie du conflit de générations, théorie qui prévaut dans la société environnante et qui leur sert d'explication aux changements touchant le leadership. Dans les données recueillies sur place, il est aussi fait mention de la tendance qu'ont certaines personnes nouvellement arrivées dans les collectivités indiennes, à vouloir accélérer le développement communautaire, en écartant les anciens et en incitant les jeunes à se présenter aux différents postes, où ils deviendront des chefs de file. On semble alors se fonder sur l'hypothèse selon laquelle les jeunes seront moins conservateurs que les anciens. Les renseignements dont nous disposons ne nous permettent pas de vérifier le bien-fondé de cette hypothèse.

Bref, les faits démontrent que l'âge des titulaires des postes de conseillers a nettement tendance à s'abaisser. Pour se faire une idée définitive de l'âge moyen des conseillers et de ses corrélations, il faudrait un échantillonnage plus détaillé, réparti sur un plus grand nombre d'élections. D'ici quelques années, les nombreuses bandes qui ont adopté récemment le régime électif complet, auront eu le temps de procéder à quelques autres élections. Il serait alors opportun de reprendre une étude statistique des conseils de bande, à l'aide des renseignements très nombreux consignés dans les dossiers de la Direction des affaires indiennes.

Participation des femmes

Le rôle de plus en plus important joué par les femmes constitue un autre signe de changement en ce qui concerne la participation communautaire aux affaires des conseils de bande. Jusqu'en 1951, les femmes n'avaient pas le droit de vote; elles ne pouvaient donc se porter candidates pour devenir membres des conseils de bande. Notre analyse statistique ne nous permet pas de faire une distinction entre la participation des hommes et celle des femmes aux différents scrutins; toutefois, nous avons des données quant à l'élément féminin parmi les candidats. Selon des renseignements en provenance de la Direction des affaires indiennes, il y avait en 1964, pour tout le Canada, sept femmes indiennes agissant comme chefs de bandes, tandis que 107 femmes détenaient des postes de conseillers. Parmi les bandes de notre échantillon, il ne se trouvait pas de femmes qui fussent chefs de bande, en 1964, mais il y avait 17 conseillères. A remarquer que ce dernier chiffre représente 6 p. 100 des éléments féminins aux conseils de bandes, en 1964, et que notre échantillon représente environ 6 p. 100 de toutes les bandes du pays. Ceci veut peut-être dire que notre échantillon est plus représentatif que nous ne le prétendons, compte tenu du fait que nous y avons délibérément introduit certaines déviations.

Il est bien évident que les femmes qui se portent candidates sont de plus en plus nombreuses, à en juger par notre échantillon. Au cours des trois élections tenues entre 1954 et 1959, environ 7 p. 100 des candidats étaient des femmes; pour la période de 1960 et 1965, cette proportion avait augmenté à environ 12 p. 100. Au cours de la première période, 46 femmes s'étaient présentées à différents postes; au cours de la dernière période, il y en avait 71. Pour la période couvrant les six dernières élections, il y a eu, parmi les bandes de notre échantillon, quatre femmes qui se sont portées candidates à quatre postes différents de chef de bande. La tentative a échoué dans trois cas, mais une femme a été élue à deux reprises (bande Skwah, en 1960 et en 1962). D'après notre échantillon, les femmes ont moins de chances d'être élues au conseil que

les hommes, mais leurs chances se sont légèrement améliorées au cours des dernières élections. Le tableau V nous fournit des chiffres pertinents à cet égard.

TABLEAU V

PROBABILITÉ D'ÉLECTION, SUIVANT LE SEXE DU CANDIDAT

Candidats	Année d'élections	Pourcentage de candidats élus	Pourcentage de candidats défaits
Tous les candidats	1954-1964 (6 élect.)	47	53
Femmes candidates	" "	35	65
Femmes candidates	1954 - 1959 (3 élect.)	34	66
Femmes candidates	1960 - 1965 (3 élect.)	36	64

Chez la plupart des bandes pour lesquelles nous avons des renseignements pertinents, le taux de succès des femmes candidates est presque égal à celui des hommes. Dans un cas, un très grand nombre de femmes se sont présentées comme candidates aux élections de 1962 et de 1964, mais une seule a été élue. Il s'agit de la réserve de Walpole Island, où 13 femmes se sont portées candidates à 19 postes différents entre 1960 et 1964. Une seule a été élue. Au tableau VI, nous avons exclu la bande de Walpole Island, afin d'avoir une idée de la façon dont les candidates des autres bandes se sont comportées lors des trois dernières élections.

TABLEAU VI
POURCENTAGE DES CANDIDATES ÉLUES, WALPOLE ISLAND ET AUTRES BANDES

Candidates	Année d'élections	Pourcentage de candidates élus	Pourcentage de candidates défaits
Walpole Island (N 19 candidatures)	1960 - 1965 (3 élect.)	5	95
Autres bandes (N= 64 candidatures)	1960 - 1965 (3 élect.)	43	57

Malheureusement, nos travaux dans la réserve de Walpole Island ont été effectués au tout début de notre projet; ils ne contiennent donc pas de rapport sur l'élection du conseil de bande de 1964, alors que plusieurs femmes se sont portées candidates. Il nous est donc impossible de soumettre une hypothèse quant à cette situation plutôt inusitée d'un rejet presque en bloc des candidats féminins.

Même si, dans l'ensemble de l'échantillon, le nombre de femmes directement intéressées aux affaires du conseil de bande est à la hausse, il est encore trop infime pour nous permettre de découvrir les facteurs corrélatifs de la participation féminine. Sauf dans le cas des bandes très éloignées qui vivent encore de piégeage, de chasse et de pêche et où pratiquement aucune femme ne se porte candidate, nous ne pouvons guère expliquer les différences en ce qui a trait aux candidatures et aux succès électoraux féminins. Nous avons vérifié certaines hypothèses au sujet des penchants pour la descendance de la lignée maternelle, de l'urbanisation et de l'éducation. Nos données ne confirmaient aucune

de ces hypothèses. Comme nous l'avons souligné à propos de l'analyse des tendances selon les groupes d'âges, il nous faudrait une période de temps plus étendue et un échantillon plus détaillé pour découvrir les facteurs qui favorisent la participation et l'élection de l'élément féminin.

Nous ne pouvons, non plus, rien affirmer de la participation des femmes indiennes à l'administration locale, par comparaison avec l'attitude des non-Indiennes. Nous n'avons aucun renseignement sur la participation des non-Indiennes aux affaires locales. Selon nous, la participation des femmes indiennes à titre de candidates à des postes serait plus directe et plus formelle. La seule façon de le savoir serait d'effectuer, chez les non-Indiens, un échantillonnage comparable à celui que nous avons fait chez les Indiens, et d'étudier les comportements ayant trait à la participation aux affaires politiques locales.

Trame de la continuité en fonction

Dans le présent contexte, la continuité en fonction signifie simplement la probabilité de réélection des conseillers en poste. On exprime arithmétiquement par 1.00 la continuité parfaite dans un conseil, c'est-à-dire que tous les membres du conseil précédent sont réélus. La continuité nulle s'exprime par 0.00, c'est-à-dire qu'aucun membre du conseil précédent n'est réélu. Si trois conseillers sur cinq sont réélus à un conseil subséquent, le taux de continuité s'exprimerait alors par le chiffre 0.60. Supposons qu'il se tient plusieurs élections, pour un conseil de bande donné et sur une période de temps donnée, la continuité en fonction peut s'exprimer arithmétiquement pour cette bande comme étant le taux moyen de continuité pour le nombre d'élections comprises dans l'échantillon. Au tableau I, nous voyons que le taux moyen de continuité, pour toutes les bandes représentées dans l'échantillon, est d'environ 0.46. Si nous transposons en langage courant, cela veut dire que, dans un conseil donné, à peu près la moitié des membres du conseil précédent devraient être réélus.

Comme pour la plupart des mesures de notre échantillon, la mesure de la continuité varie énormément d'un conseil de bande à un autre. A l'une des extrémités, nous avons Maniwaki (P.Q.), avec un fort taux de continuité de 0.90, et à l'opposé, Goodfish Agence de Saddle Lake (en Alberta), avec un taux très faible de 0.19. Nous voyons, au tableau II, qu'il y a une très forte corrélation entre la continuité en fonction, d'une part, et l'âge moyen des candidats et le nombre de conseillers différents par poste, d'autre part. Plus l'âge moyen des candidats est élevé, plus le degré de continuité est élevé au sein de la bande. Et, comme on peut le prévoir, plus le degré de continuité en fonction est élevé, moins il y a de conseillers différents par poste. Il y a aussi corrélation, moins étroite mais non dépourvue d'une certaine importance statistique, entre la continuité et la proportion de nouveaux candidats: moins ces derniers sont nombreux, plus forte est la continuité au conseil de bande.

La trame de la continuité en fonctions ne peut servir d'indice, ni quant au degré d'intérêt porté aux conseils de bande ni quant à l'importance de ces derniers, à moins de procéder à une analyse approfondie du milieu communautaire dans lequel elle se produit. Les éléments statistiques étudiés ne nous permettent pas une telle analyse. Cependant, les travaux de recherche effectués sur place traitent de ce milieu pour ce qui est de la moitié, à peu près, des 34 bandes de notre échantillon, ce qui nous permet de relever quelques détails sur la continuité et sur le processus politico-administratif au sein des bandes indiennes. Un degré élevé de continuité, associé à une faible participation au scrutin et à un nombre restreint de candidats à chaque poste, pourrait signifier un intérêt très faible pour les candidatures et pour les élections. Il semblerait que ce soit le cas à Cheam et à Maniwaki. Toutefois, la même trame (degré élevé de continuité, faible participation au scrutin, nombre restreint de candidats) pourrait signifier la survie d'un régime traditionnel sous les apparence d'un régime électif, où le conseil de bande continue de remplir un rôle important aux yeux des membres de la bande, malgré des indications superficielles d'une faible participation au scrutin et d'un nombre limité de candidatures. La bande des Thlingchadinnes pourrait être de cette catégorie.

Là où un fort degré de continuité est associé à une forte participation des électeurs et à un nombre considérable de candidats, il est raisonnable de supposer que les personnes qui sont réélues à chaque élection s'acquittent bien de leur tâche, selon les critères de rendement de la bande. Cette même trame pourrait cependant signifier qu'il existe un certain système de partis, en vertu duquel certaines coteries essaient de défaire les membres de la coterie en fonctions, les coteries perdantes présentant, à chaque élection, un grand nombre de candidats nouveaux. Dans notre échantillon, Walpole Island pourrait se classer dans cette catégorie.

Lorsque les conseillers d'une bande sont remplacés à chaque élection, c'est-à-dire lorsque le degré de continuité est très faible, on peut y voir un indice de forte concurrence et de normes de rendement relativement sévères, auxquelles les conseillers en fonctions peuvent difficilement satisfaire. Associée à une forte participation des électeurs et à des candidatures nombreuses, cette trame pourrait être l'indice d'un intérêt vigilant pour les affaires du conseil de bande. On retrouve cette trame à Tobique, au Nouveau-Brunswick. Mais d'après les travaux de recherche faits sur place, il faudrait voir dans cette trame, non pas tant l'impuissance des candidats élus à satisfaire aux critères de rendement, mais plutôt un équilibre précaire entre les coteries ou partis, dans la réserve, équilibre qui oscille d'une élection à l'autre et qui explique le faible degré de continuité.

On pourrait appeler "l'affaire de Machin-Chose" la trame qui consiste en une faible continuité, associée à une faible participation des électeurs et à un nombre restreint de candidats par poste. Cela signifie que les abandons ou les résignations sont nombreuses, soit parce qu'on n'attache guère d'importance au rôle du conseil, soit parce qu'on ne veut pas s'astreindre aux obligations de la fonction.

Les diverses combinaisons des taux de continuité avec d'autres taux, comme ceux de la participation des électeurs et des candidats, et le reste, pourraient faire l'objet d'une étude à partir d'un échantillon plus représentatif couvrant une période de temps plus longue, en vue d'identifier les différents syndromes. Ainsi, on pourrait établir une typologie de la situation des conseils de bande, constituant l'élément fondamental d'un échanthon qu'on pourrait étudier suivant les modalités conventionnelles des travaux effectués sur place.

Autres variables se rapportant au scrutin et à la participation des candidats

D'après des observations tirées de documents sur les Indiens ainsi que de nos notes de travaux sur place, la probabilité du résultat d'un scrutin, d'une candidature ou d'une élection serait rattachée à plusieurs autres variables, comme les liens parentaux, le degré d'instruction, la situation économique et l'affiliation religieuse. En tentant de vérifier ces variables dans les dossiers à notre disposition, nous avons éprouvé des difficultés en partie attribuables à la pénurie de renseignements sur tel ou tel candidat. Dans bien des cas, nous n'avions que le nom et l'âge des candidats. Sur les affiliations parentales, il n'y avait presque rien à tirer des dossiers. Le genre d'occupation et le degré d'instruction étaient indiqués dans environ 50 p. 100 des cas. Toutefois, les rapports sur les candidats présentent une telle uniformité, pour ce qui est de ces deux derniers aspects, qu'il est hors de question d'en tirer quelques données de valeur statistique. Pour la très grande majorité des candidats, il est simplement fait mention de manoeuvres, cultivateurs ou trappeurs ayant fait une ~e ou une 7e année. N'ayant pas les données qui permettraient de comparer la situation économique des candidats de certaines localités avec la situation de l'ensemble de la bande, il nous est impossible de formuler quelque conclusion quant à l'importance des qualités des candidats. Nous avons cependant, dans nos notes de travaux, certains renseignements sur les liens de parenté, la situation économique et le degré d'instruction des candidats chez plusieurs bandes de l'échantillon. Nous reviendrons à l'étude de ces sujets après nous être arrêtés quelque peu sur l'affiliation religieuse et les corrélations qu'on y trouve dans notre échantillon statistique.

Voyons d'abord les corrélations entre les deux principaux groupes religieux, les catholiques romains et les protestants, étant donné que, dans les études à caractère social, on explique couramment les différences de comportement et autres par l'affiliation à

l'un ou à l'autre de ces groupes.[1] Les catholiques romains votent-ils plus ou moins que d'autres? Notre échantillon ne révèle aucune corrélation entre l'affiliation religieuse et le nombre d'électeurs admissibles qui expriment leurs suffrages. Les catholiques romains sont-ils plus souvent candidats et plus souvent élus que les autres? Ici encore, aucune corrélation entre l'affiliation religieuse et les possibilités de candidature et d'élection. De fait, l'affiliation religieuse ne correspond à aucun des facteurs variables qui ont été vérifiés dans la présente étude sur les conseils de bande.

Étant donné, par contre, la validité et la sûreté des renseignements sur l'affiliation religieuse des bandes, nous avons pensé utiliser l'affiliation religieuse sous un autre aspect, c'est-à-dire comme un indice d'homogénéité ou d'hétérogénéité de la collectivité. Nous avons pensé que les habitudes de votation de la bande, ainsi que d'autres habitudes électorales, varieraient suivant le degré d'homogénéité de la bande. Pour sûr, l'homogénéité religieuse n'est qu'une sorte d'homogénéité parmi d'autres: linguistique, sociale, parentale, et le reste, mais il s'agissait d'un aspect sur lequel les dossiers consultés nous fournissaient des renseignements. Les bandes dont 70 p' 100 ou plus des membres étaient d'une même dénomination religieuse ont été considérées comme homogènes, les autres, comme des bandes mixtes. Le graphique des corrélations, au tableau II, indique que cette variable ne correspond non plus à aucune des autres.

Liens de parenté

Dans nos notes de travaux sur place et dans des documents complémentaires, il est souvent fait mention du lien de parenté comme d'un élément important dans la composition des conseils de bande et de l'appui qu'on leur apporte. Certains ouvrages parlent directement de liens de parenté. D'autres le laissent sous-entendre lorsqu'il est question, dans une collectivité, de coteries, de factions et de dénominations qui sont, jusqu'à un certain point, déterminées par la lignée et par l'affiliation. Il ne faut pas oublier que l'appartenance même à une bande est déterminée, à de mares exceptions près, par la descendance de la lignée paternelle, l'adoption de nouveaux membres dans une bande constituant les cas d'exception. L'affiliation à une bande est déterminée par les liens de parenté et les membres de la bande sont, de façon générale, peu disposés à admettre de nouveaux membres. Pour ces raisons, il est probable que le taux de déplacements, au sein des collectivités indiennes et vers l'extérieur, est de beaucoup inférieur à celui qu'on relève dans les villes, villages et hameaux des non-Indiens. De même, le taux des mariages au sein des collectivités indiennes est probablement beaucoup plus élevé que le taux équivalent dans les localités non-indiennes, ce qui fait que l'Indien est rattaché, à l'intérieur de sa collectivité, par une multitude de liens de parenté.

Pour ce qui est des petites bandes de notre échantillon ainsi que des documents complémentaires, on peut difficilement isoler la parenté comme étant un facteur variable indépendant se rapportant à la candidature, à la possibilité d'élection, à la tendance des suffrages, et le reste. Il est rare que, dans ces petites bandes, il soit question d'élections en fonction de la parenté. Les liens par la descendance ou par le mariage sont à ce point entremêlés que, même s'il s'agissait de choisir au hasard les candidats à un poste, on retrouverait probablement sur cette liste un grand nombre de personnes de descendance et d'affinité communes.

Lorsque le recrutement des chefs se fait encore ouvertement suivant le principe de l'hérédité, la descendance joue un rôle évident dans le choix des candidats. Mais dans les cas où ce principe n'est pas ouvertement reconnu, il est très difficile pour les observateurs de recueillir tous les renseignements qui leur permettraient de préciser, en toute assurance, la véritable signification de la descendance, du moins en ce qui a trait aux candidats et à l'appui qui leur est donné au sein des petites bandes.

Il arrive souvent, chez les petites bandes, que des postes importants, même au conseil, soient détenus par les membres d'une même famille selon une proportion bien supérieure à son importance numérique. Nous avons déjà abordé cette question lors de l'étude sur l'organisation communautaire. Mais même dans ces cas, il est rare que les gens insistent eux-mêmes

---

[1] Pour l'étude des rapports entre l'affiliation religieuse et les attitudes économiques, se reporter à la Partie I du rapport, page 137 et suivantes.

sur les rapports entre les liens de parenté et l'agencement de la vie communautaire. Un passage typique de nos notes de travail, cette fois se rapportant à l'île Christian, illustre bien la position de force occupée par une famille locale dans les organisations communautaires, y compris le conseil de bande.

> Les conseillers n'étaient pas manifestement élus en vertu de l'influence des liens de parenté, c'est-à-dire qu'on ne retrouvait pas au conseil des groupes importants de proches parents.. . Cependant, de toute évidence, il y avait une famille qui constituait un noyau important de chefs ou, tout au moins, un noyau de personnes actives détenant les postes officiels. Dans ce groupe, qui comprenait les quatre soeurs et deux de leurs frères, trois soeurs détenaient des postes officiels au sein des organisations féminines;l'un des frères était gérant de bande et agent de la paix auprès des Indiens. Le mari d'une des soeurs était membre du conseil.. . et le nouveau chef était un de leurs cousins.

il est caractéristique de ces petites bandes de confier les postes officiels à des personnes ayant des liens de parenté, mais sans se servir de la parenté comme d'un principe voulu et reconnu ouvertement pour ce qui est du recrutement des candidats et de l'appui qui leur est accordé.

Dans les petites bandes, les nombreuses plaintes rapportées par des Indiens qui accusent les chefs et les conseillers de favoritisme envers les membres de leur famille, indiquent bien que pour bon nombre de personnes en fonctions, la parenté est une chose qu'elles ne peuvent pas ignorer. On a cependant la preuve, par les nombreuses plaintes qui sont formulées, que l'opinion générale rejette les pratiques qui consistent à faire passer les intérêts des parents en premier lieu, dans l'exercice des fonctions, et qu'elle appuie plutôt des normes plus universelles, qui consistent à placer d'abord les intérêts de la bande au premier plan des préoccupations de ceux qui détiennent des postes éminents. Pour les membres d'un grand nombre de petites bandes, il s'agit là, bien sûr, d'une distinction purement théorique, le chef et les membres du conseil ayant, à toutes fins pratiques, pleins pouvoirs de venir en aide à n'importe qui, étant donné la pénurie de fonds, de ressources et de contrôle direct sur des objets importants et ayant quelque valeur. Bref, dans la plupart des bandes de notre échantillon comme dans les documents complémentaires, particulièrement au sein des petites bandes, les gens qui se portent candidats à des postes de conseillers, ne sont pas considérés comme "représentants" d'un groupe de personnes apparentées, comme les descendances et les lignées, même si, à l'occasion, ils doivent favoriser certains parents.

Cependant, dans les bandes plus considérables où la fonction de chef est considérée comme le symbole de l'ensemble de la bande, les conseillers sont tenus pour les représentants de certains intérêts de classe ou de parti qui ont habituellement rapport aux liens de parenté. Par exemple, d'après Shimpo et Wilhiamson, la bande Côté, qui compte environ un millier de membres, est constituée de groupes ou coteries portant un surnom et que ces auteurs appellent parfois cliques. 1 Sauf pour le chef, dont le poste est héréditaire mais dont la nomination doit être approuvée par la bande, les conseillers ne sont pas considérés comme des représentants de l'ensemble de la bande, mais plutôt comme les représentants de ces groupes et cliques à désignation patronymique. Toujours selon ces auteurs, plus ces personnes ont de parents pour les appuyer, plus leur chance d'être élues est grande.

Cette tendance à considérer les conseillers comme des représentants d'intérêts partisans est particulièrement forte chez les bandes qui ont conservé le régime traditionnel ou qui n'ont adopté que récemment le régime électif. Comme Hawthorn et ses collègues le faisaient remarquer en 1958, à propos de la Colombie-Britannique:

> Dans certaines bandes, les sections sont constituées des descendants des premières collectivités qui, à un moment donné, se sont fusionnées en une bande. Là où ces collectivités conservent une identité résidentielle distincte, il serait possible de contourner le problème

---

[1] M. Shimpo et R. Williamson, *Socio-Cultural Disintegration among the Fringe Saulteaux*, Saskatoon, 1965, p. 249 et suiv.

> de la représentation en établissant, en vertu de la Loi, des divisions électorales dont le nombre ne doit pas excéder six . . . Assez souvent, cependant, les divisions ne concordent pas avec les unités résidentielles, de telle sorte qu'un système de circonscriptions ne fonctionnerait pas. Plus souvent encore, les divisions dont le patrimoine devrait être représenté ne sont, de fait, que des lignées, et non des groupes résidentiels. En étudiant ce problème, il ne faut pas perdre de vue que le chef traditionnel a souvent été un peu plus que le *primus inter pares*, qu'il a été le représentant ou le chef d'une lignée supérieure, et que ses égaux, disposant presque du même prestige, seraient les chefs d'autres lignées de sa collectivité.[1]

Dans notre échantillon, nous comptons plusieurs bandes considérables (Blood, Caughnawaga, Squamish, fie Walpole) où le principe de la représentation des groupes est publiquement reconnu. Le mot "bande" prête alors à confusion, parce que ces gens ont tendance à se considérer comme des "tribus", des "nations" ou des "peuples" constitués de bandes. A cet égard, nos notes de travail se rapportant à Blood sont très explicites:

> (un informateur) comme tous les autres conseillers interviewés, il appartient à une famille de chefs, son père ayant été chef avant lui. Il donne à entendre (comme nos autres informateurs) que le mot "bande" est inapproprié dans le cas de la réserve des Indiens du Sang (environ 3,000 membres). Selon lui, il faudrait dire la tribu des Indiens du Sang, dont la population totale serait constituée d'un certain nombre de "bandes" (8 à 12) représentant des groupes apparentés plus restreints. Son père a été le chef d'une de ces bandes et c'est cette dernière qui l'a lui-même choisi comme successeur, de préférence. à d'autres candidats. S'il y avait en tout 74 candidats aux divers postes du conseil, chaque "bande" serait représentée en moyenne par quelque six candidats. C'était en effet parmi ces six que les membres de la "bande" devaient choisir leur chef. La coutume veut que le vote soit accordé à un parent, ou à un membre de la "bande", plutôt qu'à un étranger. il n'y a que pour l'élection du grand chef que les votes n'étaient pas donnés en fonction des liens de parenté.

L'élément des liens de parenté, pour ce qui est du recrutement, de l'appui et de la représentation aux conseils de bande, sous-entend une forte insistance sur une certaine forme de particularisme que les sociologues associent habituellement à une éthique traditionaliste et conservatrice, qui se prête difficilement aux problèmes d'adaptation d'une société en évolution. Mais la règle d'après laquelle un certain particularisme dans le choix des candidats aux postes législatifs et exécutifs entraîne une certaine répugnance à s'adapter énergiquement aux changements, est loin d'être une "loi d'airain". Parmi les groupes de notre échantillon, les Indiens du Sang sont les plus souples et les mieux disposés aux changements, comme nous le soulignerons dans le prochain chapitre. Il en est de même des Squamishs, qui sont, de fait, un conseil tribal constitué de bandes dont chacune avait auparavant son propre conseil. Dans nos notes de travail sur ce groupe, nous citons les commentaires d'un membre de la bande, étudiant en anthropologie, sur le rôle des groupes familiaux qui s'unissent en un réseau d'alliances "amicales". Ces commentaires méritent d'être rapportés assez longuement, car on y trouve les opinions d'une personne "du milieu" sur le comportement électoral en coulisses.

> . . . .c'est le groupe de personnes parentes sur lesquelles repose la structure politique de la tribu des Squamish. Lorsque le conseil a abandonné le système des bandes, la grande question fut de savoir quels membres allaient être élus conseillers. Selon l'ancien régime, le sous-chef représentait sa bande. Maintenant, un conseiller doit

---

[1] Hawthorn et coll., 1958, p. 447.

être élu par l'ensemble de la tribu; la bande, comme groupe, a donc peu de chances de faire élire un représentant. Il est vite apparu que le réseau des parentés fournirait peut-être une solution, Il s'agirait, pour un groupe d'indiens d'ascendance commune, de présenter un candidat et de demander aux groupes amis de l'appuyer. A leur tour, ces groupes amis demanderaient l'appui d'autres groupes. De la même façon, un candidat d'opposition pourrait grouper ses effectifs et engager la lutte.

Les candidats se conduisent de la façon dont les gens doivent se conduire en public (chez les Squamishs). Ils n'osent rien dire, de crainte d'offusquer certains de leurs partisans. On n'attend pas, de l'aspirant conseiller, qu'il fasse des discours et qu'il vante ses propres mérites, mais plutôt qu'il continue ses affaires tout comme s'il n'y avait pas d'élection. Les partisans se battent d'arrache-pied pour obtenir l'appui des groupes neutres. Ils rapportent dans les moindres détails tout ce qui peut ternir la réputation du candidat de l'opposition (y compris les faux-pas des membres de sa parenté, comme je l'ai déjà dit). On ne trouve ni banderoles, ni drapeaux, ni programme politique, ni discours. Tout se passe en coulisse, au téléphone, à la taverne et partout où l'on peut papoter à l'aise. Puis arrive le jour des élections. Tous les adultes de la tribu prennent place dans la salle de réunion et se comportent comme s'ils allaient toucher des allocations. C'est ici qu'un candidat peut identifier ses amis et ses adversaires. Chacun considère comme une obligation de conscience de se rendre voter pour les candidats de sa parenté. Les chefs de famille prennent note des parents ou des amis qui ne sont pas présents. Il y a à peine quelques années, le vote se prenait encore à main levée. Imaginez-vous la confusion qui régnait! Les "traîtres" étaient ainsi connus de tous.

Comme il fallait, de toute évidence, changer le mode de votation, on adopta le scrutin secret. Si une alliance réussit à faire élire un candidat, rien ne s'oppose à ce qu'elle en fasse élire d'autres pour contrôler ainsi le conseil. Un groupe important d'ascendance commune, comme les Smith, peut réussir à faire élire deux parents (Joe et Tom Smith), mais si elle cherchait à faire élire un autre membre, elle perdrait l'appui de ses amis de l'alliance. Ainsi, elle appuiera le candidat d'une famille amie, dans ce cas les Blanks, qui sont aussi alliés aux Jones, tout comme les Jones sont les alliés des Smith. Il est donc probable qu'à cette élection, ladite alliance réussisse à faire élire quatre conseillers (deux Smith, un Blank et un Jones). Dans un autre cas, les Brown sont les alliés des Blanks, mais non ceux des Smith et des Jones, ce qui produit une autre alliance. L'alliance dont fait partie une famille dépend donc de la situation.

. . . . Le conseil se compose de membres de la tribu qui doivent surtout leur élection aux membres de leur parenté. Sous l'ancien régime, lorsqu"une bande voulait faire adopter certaines mesures, elle en faisait la demande au sous-chef, qui en faisait la proposition au conseil. De nos jours, c'est le conseiller qui représente le groupe d'indiens qui lui sont apparentés. Si ce groupe de parents, ou un groupe ami, désire faire adopter une mesure, c'est le conseiller qui en présente la motion au conseil. C'est ce qui fait que le conseil de la tribu est un organisme représentatif. . la seule façon pour les gens d'infléchir les décisions du conseil

étant d'avoir indirectement recours aux groupes de pression que représentent les familles d'ascendance commune.

Chez les Squamishs, le conseil joue un rôle d'intégration: chaque groupe important y est représenté de quelque façon, sans que l'un ou l'autre groupe ne puisse exercer un contrôle écrasant. Toutefois, le conseil fonctionne d'une façon plutôt bureaucratique, en ce sens que le travail y est nettement partagé entre plusieurs comités, un gérant de bande et d'autres employés. Selon nous, l'exécution des tâches se rapproche de ce qui se fait dans n'importe quelle petite municipalité.

Dans certaines tribus, comme chez les indiens du Sang et les Squamishs, le régime consiste à faire représenter au conseil des groupes d'Indiens apparentés ayant à peu près la même importance, même s'il arrive parfois que certaines familles et certaines alliances soient plus influentes et proportionnellement plus considérables que d'autres. Le jeu des alliances entre les familles n'est pas rigoureusement déterminé, et on ne dit pas que certains groupes d'ascendance commune sont au pouvoir ou dans l'opposition, comme le font les partis politiques.

La situation est différente chez les bandes où les sections de la collectivité établies d'après les liens de parenté sont divisées en clans qui se querellent entre eux. Dans ces endroits, on peut considérer le conseil de bande comme le théâtre où se déroule le conflit social latent. Le mot clan a ici la même acception que dans l'étude faite par Ricciardelli sur la bande des Oneidas, en Ontario:

> . . . .(Les clans) sont des groupes qui se querellent, qui cherchent sans cesse à obtenir une victoire sociale concluante. Les clans sont considérés comme une menace à l'unité et à l'intégrité de la collectivité. Poussées à l'extrême, les querelles de clans peuvent entrainer l'éclatement de la collectivité et la rupture complète des relations sociales.[1]

Dans ce contexte, ce qui distingue le clan d'un parti, c'est que le parti reconnaît la légitimité des autres partis et leur fait la lutte, alors que le clan nie toute légitimité aux clans opposés, rejetant ainsi le fondement de toute structure gouvernementale. Prenons comme exemple la révolte manquée de certains clans parmi les Indiens des Six Nations, en 1959. Un groupe séparatiste qui niait la légitimité du système électoral, refusa de voter ou de participer aux élections, tout en cherchant à faire revivre le régime ancestral. Comme le fait remarquer Ricciardelli, ces clans ont tendance à se constituer comme des partis en puissance, et l'élément conservateur tend à abandonner sa stratégie de désaffection du corps électoral pour prendre part aux élections, reconnaissant ainsi implicitement la légitimité du corps électoral.

Dans notre échantillonnage de travaux effectués sur place, nous retrouvons quelques cas qui ressemblent plus, à première vue du moins, à un régime de clans qu'à un régime de partis. A Fort Alexander, par exemple, un groupe minoritaire qui se considère comme un groupe d'indiens "véritables", nie la légitimité du groupe majoritaire qui, selon lui, n'est pas constitué de "véritables Indiens", mais plutôt de descendants de métis, visés par hasard par un traité qui leur reconnaissait juridiquement la qualité d'indiens. Cette division est accentuée du fait que les "vrais" Indiens du groupe minoritaire ont des noms anglais et sont presque tous de religion anglicane, alors que ceux du groupe majoritaire ont des noms français et appartiennent presque tous à la religion catholique romaine. Le groupe majoritaire contrôle le conseil, ainsi que les divers comités de coopération qui ont été établis en rapport avec un programme de développement économique, les indiens minoritaires étant relativement isolés, méfiants de toute innovation et de l'activité accrue exercée parmi les indiens par le gouvernement de la province. Sur un plan restreint, cela fait penser à une scission ethnique. Et comme l'ethnicité est déterminée par l'ascendance, cette "scission" se produit à la ligne de partage des groupes apparentés. Plusieurs informateurs du groupe

---

[1] Alex. Frank Ricciardelli, Factionalism at Oneida, an Iroquois Indian Community, thèse inédite de doctorat en philosophie, soutenue à l'Université de la Pennsylvanie, 1961, p. 73.

minoritaire considèrent le conseil de bande comme un instrument mis au service de la majorité, qui est de descendance métis.

Prenons aussi le cas de la réserve de Nipissing, où la bande semble divisée en clans plutôt qu'en partis. Ce territoire long (env. 20 milles) et étroit comprend cinq villages, le gros de la population étant groupé dans deux villages situés à l'extrémité ouest. Tous les conseillers actuellement en poste proviennent des deux villages de la partie ouest. Ils mettent en oeuvre un programme économique qui consiste à louer et à vendre des terres et des droits sur les richesses naturelles, ce que désapprouvent un grand nombre d'Indiens de la partie est de la réserve. Dans nos notes de travail, nous lisons ce qui suit:

> . . . .des hommes de la partie est qui, autrefois, étaient des chefs de file, sont maintenant découragés et entretiennent peu d'espoir d'un changement d'orientation. Même si le public est admis aux réunions du conseil, rares sont les Indiens de l'est qui se dérangent pour y assister. Certains ont formellement contesté les élections du conseil, d'autres semblent d'avis que les décisions prises sans l'assentiment de la bande (par opposition à un vote au conseil) ne sont pas valides juridiquement; ces derniers ont tenté d'empêcher le conseil de mettre ses décisions en vigueur. . . La discorde est telle que les gens de la partie est parlent de diviser la réserve en deux parties. . . La désunion entre l'est et l'ouest se trouve accentuée du fait que chaque pâté de maisons a tendance à grouper des gens de même parenté; dans les villages plus récents et plus modernes de la partie ouest, ce genre de groupement par familles est moins généralisé.

D'après les renseignements recueillis dans les dossiers de la Direction des affaires indiennes sur la bande de Pointe-Bleue, il semblerait qu'il y existe aussi des clans qui constitueraient une sorte de régime de partis en formation. Dans ces dossiers, il est fait mention des élections, à Pointe-Bleue, comme de concours symboliques.

> . . . où il est déterminé lequel des clans régnera sur l'autre, l'aptitude des candidats n'ayant aucune importance. Le groupe minoritaire d'un clan est appelé l'opposition.

A cet endroit, les descriptions d'élections tracent le tableau de luttes acharnées, où il est fait mention de violence, de menaces, de demandes d'annulation d'élection faites par les candidats perdants, et le reste. Lors d'une élection récente, le candidat défait au poste de chef se décrit lui-même comme le chef de l'opposition. A Pointe-Bleue, le grand nombre de candidats à chaque poste s'explique du fait que chacun des candidats au poste de chef fait équipe avec quatre à sept autres personnes qui se présentent comme conseillers. Les renseignements sur cette bande ne sont pas suffisants pour que nous puissions déterminer avec exactitude les liens de parenté qui unissent les membres de ces équipes et expliquer la nature des groupements qui, dans les dossiers, sont considérés comme des "clans". Il s'agit peut-être, en fait, de partis naissants qui polarisent les opinions différentes sur ce que devraient être les objectifs prioritaires de la bande. Il est possible qu'il y ait corrélation de parenté entre ces clans ou partis, mais il serait abusif d'attribuer ces disputes principalement à des liens de parenté différents.

Les liens de parenté considérés comme élément ou facteur caractérisé, nous amènent à parler de l'opposition entre éléments rivaux d'une collectivité qui ont des opinions divergentes quant aux programmes et aux objectifs. Voici quelques généralisations fondées sur nos travaux de recherche effectués sur place.

Dans les bandes disposant d'importantes ressources exploités soit directement par les membres de la bande ou indirectement par location et vente, les conseils semblent dominés, entièrement ou partiellement, par des personnes qui prônent l'exploitation des richesses naturelles et la hausse du niveau de vie. Selon toute vraisemblance, ce sont ces mêmes personnes qui, une fois en poste, apporteront leur appui aux programmes de la Direction des affaires indiennes ou à ceux de la province, même si elles les critiquaient avant l'élection. Leurs adversaires leur reprochent d'être des "hommes de paille" de l'administration, de

vendre leur patrimoine indien en collaborant ainsi avec le gouvernement, et de ne considérer les terres et les richesses que sous un angle purement matérialiste, plutôt qu'en fonction des besoins des Indiens, qui cherchent à maintenir leur régime et leur identité propres. Dans plusieurs de nos rapports, les membres des conseils et les non-Indiens appellent ces adversaires des "conservateurs" et des "traditionalistes"; on dit que ces derniers perdent rapidement la faveur des électeurs. Dans un chapitre précédent, nous avons par trop simplifié les choses quand nous avons appelé "amis" et "ennemis", les éléments opposés qui s'affrontent aux élections du conseil de bande et à l'occasion des mesures prises par ce dernier. Nous dirons un mot ici de la polarisation des opinions, en ce qui a trait à la Direction des affaires indiennes en particulier et aux non-Indiens en général.

Amis et ennemis

Tels sont les termes utilisés, dans nos rapports sur trois bandes de notre échantillon, pour décrire les caractéristiques des groupements ayant des opinions divergentes au sujet des affaires de la bande qui relèvent des conseils. Certains ont été tentés par les mots "progressistes" et "conservateurs", mais ils ont pensé qu'ils prêteraient plus à confusion que les mots "amis "et "ennemis", étant donné que des gens peuvent être conservateurs sur certaines questions d'ordre administratif et juridique, tout en étant progressistes et bien disposés à l'égard des changements technologiques et économiques. Nos notes de travail se rapportant à une bande de la côte nord de la Colombie-Britannique, résument assez bien les caractéristiques des "amis" et celles des "ennemis". L'observateur prend soin de prévenir le lecteur de ne pas considérer les attitudes et le comportement qu'il décrit à propos de ce qu'il appelle les "amis", comme étant l'apanage de groupes nettement définis, mais plutôt comme des constellations d'attitudes et de comportements, communs à la majorité de conseillers qui ont une même tournure d'esprit, par opposition aux "ennemis", qui sont en minorité.

> Les amis - 1) Peu d'importance accordée aux anciens liens de parenté dans certains groupes considérables, comme les clans et les anciennes subdivisions tribales. . .2) Aucun sentiment particulier pour le Blanc comme tel . . . possibilité de collaboration avec les Blancs (plus que dans le cas des "ennemis"). . . 3) Les hommes sont sympathiques et travaillent lorsqu'ils peuvent obtenir un emploi.. . plusieurs sont entrepreneurs, à temps complet ou à temps partiel (individualistes et versatiles). . - 4) Ils comprennent et appuient la solution apportée par le nouveau surintendant. . . Les conseillers que nous désignons ainsi comme des "amis", ne sont pas un groupe social distinct...
>
> Pour ce qui est des "ennemis", ils ont certaines attitudes en commun et, de plus, constituent un groupement social à l'intérieur de la bande .. . Ils sont les descendants (de trois hommes) qui, autrefois, détenaient des postes éminents dans l'administration locale et qui s'étaient intéressés. . . à la formation de la *Native Brotherhood* . . . (Mais) il ne s'agit pas d'un groupe d'ascendance commune. . . L'un des plus importants facteurs de l'existence de ce groupe "d'ennemis", c'est le fort sentiment qu'ils ont d'être persécutés par les Blancs. . . (Un autre facteur) qui distingue les ennemis des amis, c'est que les premiers sont moins individualistes, plus disposés à travailler ensemble, à prendre part aux cérémonies et aux événements sociaux faisant appel à un grand concours de personnes qui leur ressemblent et avec lesquelles ils ont des rapports. .. Ils continuent d'observer certaines formalités, à respecter certaines

> relations (comme les préférences et les interdictions concernant le mariage) . . . Le dernier facteur est l'attitude qu'ils adoptent envers les différents aspects de l'administration actuelle (par exemple, ils blâment le conseil de se conformer à la ligue de conduite de la Direction des affaires indiennes, qui consiste à tenir moins d'assemblées de bandes et plus d'assemblées du conseil, assemblées auxquelles le surintendant assiste).

Les données sur les autres bandes nous fournissent, au sujet des positions des amis et des ennemis, plus d'éléments que les extraits cités plus haut. Cependant, les principaux facteurs qui semblent influer sur les bandes, là où cette divergence est notée, résident dans une étroite identification au groupe indien et à sa culture traditionnelle, dans une nette distinction par rapport aux non-indiens, dans le degré d'intérêt à maintenir les frontières sociales du groupe, dans l'importance attachée à une conception purement "économico-rationnelle" des terres et des richesses de la bande, y compris les ressources humaines. A cet égard, il semble y avoir moins d'acculturation chez les amis que chez les ennemis; néanmoins, on ne saurait y voir l'indice d'un désir ultime de s'assimiler à la société environnante. Au contraire, nos comptes rendus des travaux effectués sur place ne donnent que peu d'indices d'un désir d'affranchissement ou d'assimilation.

Nous le répétons, la distinction que nous faisons entre amis et ennemis est une simplification faite à dessein, en vue de concilier les données précieuses et complexes que nous avons réunies au sujet des différences d'attitudes, de comportements, de démarches, et le reste. Plus la bande est considérable, plus nombreuses et variées sont les orientations. Une bande nombreuse peut se permettre de telles différences d'orientation, sans risque sérieux de désunion; toutefois, chez les bandes plus petites, une opposition continue entre groupes irréductibles, notamment en ce qui a trait aux objectifs fondamentaux, risque d'être plus néfaste.

Peut-être est-ce en partie pour cette raison que les petits groupes sont partagés en amis et ennemis, surtout dans les attitudes généralement provisoires des candidats. il faut dire que, dans toutes les bandes, il est courant, pour les amis comme pour les ennemis, d'exprimer certains sentiments hostiles à l'endroit de la Direction des affaires indiennes. Mis à part le bien-fondé des objections formulées à l'endroit de la DAI ou de ses représentants, il ressort nettement des données de nos travaux de recherche que la Direction est une cible de choix pour les Indiens qui se portent candidats. A certains moments, les critiques visent le niveau local ou régional; à d'autres moments, et le plus souvent, elles sont dirigées vers le bureau principal d'Ottawa. Nos notes rapportent deux cas où les candidats ont loué les représentants locaux de la Direction des affaires indiennes, tout en exprimant du ressentiment à l'endroit d'Ottawa. Il est possible que les candidats se soient alors faits l'écho des sentiments des fonctionnaires locaux eux-mêmes! Même s'il faut prévoir une certaine hostilité à l'endroit de la Direction des affaires indiennes, il est encore manifeste que ceux qui expriment une hostilité violente et extrême, n'ont pas autant de chances d'être élus que les candidats dont les critiques sont plus modérées. Il est important de noter que, dans la plupart des groupements indiens, ceux qui font preuve d'outrance et d'extrémisme en toutes choses, ne sont habituellement pas écoutés.

Pour revenir à notre échantillon, nous avons remarqué une tendance à l'hostilité chez les candidats aspirant à divers postes, mais une tendance au rapprochement chez les gens en poste. En d'autres mots, et pour reprendre une remarque déjà faite à propos des petites bandes, la position hostile n'est souvent que provisoire: on se fait amical dès qu'on est élu à un poste. Nous ne disons pas qu'il s'agit là d'une attitude consciente ou particulière aux Indiens, mais plutôt d'une constante qu'on retrouve chez tous les individus et les groupes, aussi longtemps qu'ils ne sont pas en autorité, sauf chez les groupes révolutionnaires. Dans le cas des Indiens, la Direction des affaires indiennes constitue une cible de choix, car elle symbolise la société environnante et c'est par elle que sont canalisées la plupart des affaires qui touchent à la vie des Indiens. Manifester une très grande hostilité à son endroit pendant l'exécution d'un mandat, ce serait empêcher, à toutes fins pratiques, l'exécution des affaires courantes.

Pour résumer, cette division entre amis et ennemis peut être une caractéristique relativement permanente de différents segments de la collectivité; l'élément hostile est vraisemblablement le propre d'un groupe limité, cette situation se rencontrant surtout dans les bandes plus nombreuses. Au cours des dernières élections, ce dernier élément a perdu du terrain. D'autre part, la division entre amis et ennemis peut représenter les attitudes changeantes adoptées par certaines personnes, selon qu'elles sont ou non en autorité. Les témoignages indiquent, en effet, qu'on s'attend à trouver, chez ceux qui aspirent à représenter les Indiens, une certaine méfiance à l'égard de la Direction des affaires indiennes et un certain esprit de critique à son endroit.

Aisance économique et niveau d'instruction

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'échantillon statistique ne nous fournit pas suffisamment de données sûres et valables pour tirer une conclusion générale sur l'importance que peuvent avoir l'aisance économique et le niveau d'instruction en ce qui concerne la réussite ou l'échec des candidats. Nos notes de travail ne renferment pas, non plus, de détails intéressants en ce qui a trait, en particulier, à l'aspect économique.

Malheureusement, nous ne disposons pas de renseignements détaillés sur le niveau relatif des occupations et des revenus, dans le cas de toutes les bandes de notre échantillon; néanmoins, nos renseignements nous permettent de confirmer un état de choses auquel on pourrait s'attendre: plus quelqu'un est respecté par les membres de sa bande, plus il a des chances d'être désigné, de devenir candidat et d'être élu au conseil de bande. De même, ceux qui travaillent régulièrement à salaire ou qui exploitent des entreprises, ont plus de chances que d'autres de devenir conseillers. Nous reprenons ici les remarques faites précédemment à propos des amis et des ennemis, savoir: les amis (même s'ils formulent des critiques modérées à l'endroit de la DAI) ont plus de chances d'être élus que les ennemis irréductibles, s'ils se portent candidats; les gens sympathiques ont plus de chances d'obtenir un emploi régulier ou de devenir exploitants que les gens hostiles. Malgré certaines exceptions notoires parmi notre échantillon, il en ressort néanmoins que la plupart des extrémistes ne travaillent pas régulièrement à salaire et n'ont pas de revenus élevés, même s'ils exercent une certaine influence sur l'opinion publique de la bande par leurs appels à la solidarité traditionnelle et à l'identité indienne.

Cette correspondance étant établie entre la situation économique d'un candidat et la probabilité de son élection à un poste, on ne peut vraiment parler d'un système établi de classes économico-sociales que dans le cas de deux bandes de notre échantillon. Comme nous l'avons déjà souligné, les rapports font état de l'éthique égalitaire puissante parmi les Indiens. Ils mentionnent aussi le fait que celui qui amasse une fortune bien supérieure à celle des autres est considéré comme n'étant pas "véritablement un Indien". Il faut au moins une génération à un groupe d'Indiens aisés pour consolider ses avantages par des alliances matrimoniales et des actions réciproques. Mors seulement apparaît une espèce de stratification économico-sociale. Dans les deux bandes de notre échantillon où cette situation existe, ce sont les personnes les plus à l'aise qui dominent le conseil, mais à titre de conseillers, et non comme chefs.

Le fait saillant, ici, c'est que les personnes qui travaillent régulièrement à salaire ou qui exploitent des entreprises, sont plus susceptibles que d'autres d'avoir la motivation et les aptitudes qui semblent convenir aux fonctions de conseillers de bande, surtout si la bande reconnaît à son conseil un rôle de direction et d'adaptation. Dans presque tous les cas, il s'agit de personnes qui parlent anglais ou français et qui possèdent une grande expérience de la vie hors des réserves.

Parmi les bandes les plus éloignées, on ne trouve pas de différences économiques très prononcées, sauf s'il y a des emplois réguliers et bien rémunérés (phénomène rare), ou si l'on touche des droits par suite de la location et la vente de biens et d'objets de valeur. Nous avons observé que, dans la plupart de ces bandes, le conseil ne joue pas vraiment un rôle de direction et d'adaptation. Quant aux aptitudes requises des candidats, on semble attacher moins d'importance à la situation économique et à l'occupation qu'à certains liens de famille et à certains attributs de la personnalité. Nous traiterons cette question dans la prochaine section.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des candidats élus ou défaits, on trouvera une distinction semblable entre, d'une part, les bandes qui reconnaissent à leur conseil un rôle de direction et d'adaptation, et, d'autre part, celles qui n'y attachent pas d'importance. Chez les premières, il est peu probable que les candidats sans instruction ou n'ayant que deux ou trois années d'études soient élus, ou même qu'ils se présentent. Dans les bandes au sujet desquelles nous avons de telles données, la scolarisation des conseillers est, de façon générale, de cinq à huit années. Il est possible que l'Indien moyen doive faire un certain nombre d'années d'études avant de maîtriser convenablement le français ou l'anglais et avant de savoir lire et écrire couramment. Dans les cas où le conseil ne joue qu'un rôle d'intermédiaire et d'extérieur, on rencontre encore des chefs et des conseillers sans instruction aucune ou qui n'ont que quelques années d'études. Le plus souvent, la fonction d'intermédiaire est remplie avec le concours d'interprètes, les travaux de bureau étant confiés à des commis.

Nos travaux de recherche sur place nous portent à croire que les groupes où le conseil joue un rôle important de direction et d'adaptation, ont des lignes de conduite et des objectifs assez précis, même s'il y a contestation au sein de la bande, et qu'ils ont des critères assez nets d'après lesquels les conseillers sont choisis. Rédigée en ces termes, notre suggestion laisse l'impression d'un choix délibéré, conscient et rationnel; toutefois, il faut donner ici au mot choix un sens sociologique. On y retrouve les besoins du groupe, les motivations des individus, les obstacles et l'aide venant du milieu, combinaison dont la résultante est une probabilité de succès ou d'échec pour certaines catégories de gens dont nous avons étudié plus haut les attributs.

Si la bande n'a pas de ligne de conduite et d'objectifs précis, on ne peut s'attendre d'y trouver de critères explicites régissant le choix des chefs et des conseillers, si ce n'est les critères ayant trait aux liens de parenté, dont il a été question plus haut, et certaines qualités personnelles que nous allons maintenant étudier.

Attributs de la personnalité

Nous avons peu de données se rapportant directement à la personnalité des membres des conseils, mais nous avons certaines informations qui s'y rapportent indirectement. Nous dégageons de nos notes de travail que, dans le cas des chefs, le style le plus répandu et dénotant une forte personnalité, consiste à aborder les affaires de la bande calmement et sans hâte, à ne pas se laisser engager dans des débats véhéments, à savoir écouter pour arriver à un équilibre entre opinions opposées. Telle peut être, chez plusieurs bandes, la définition du rôle ou de la fonction de chef, et les personnes ayant certains attributs de personnalité peuvent, plus que d'autres, être attirées par ce rôle ou cette fonction.

A l'occasion, il est fait mention d'un chef agressif ayant son franc-parler, mais habituellement le chef s'adresse alors au monde extérieur comme à un auditoire, et non à ses amis de la bande. Dans les quelques bandes de notre échantillon où il y avait agitation, les candidats au poste de chef nous ont semblé plus fougueux et entreprenants que le chef type de notre échantillon ou des livres. Dans les documents à notre disposition, le comportement et les attitudes des conseillers sont rarement décrits distinctement de ceux des chefs. Cependant, l'impression générale qui se dégage, c'est que le chef ou le conseiller ne doivent pas se comporter comme s'ils recherchaient le pouvoir et l'autorité, comme s'ils voulaient mener la bande à la façon, mettons, d'un candidat à la mairie, lors d'une élection municipale. Il y a des exceptions, mais il semble qu'en règle générale le chef, tout au moins, soit plutôt un catalyseur qu'un directeur.

Certaines bandes des territoires nordiques nous fournissent un exemple exceptionnel de cette règle générale, selon laquelle les Indiens ne manifestent aucune ambition de pouvoir ou d'autorité. Dans son étude sur le leadership parmi les Indiens du nord-est (Ontario et Québec), Rogers [1] signale une hésitation générale à occuper des fonctions officielles, car quiconque manifesterait de l'empressement à réaliser certaines choses serait tenu pour un assoiffé

---

[1] E.S. Rogers, "Leadership among the Indians of Eastern Subarctic Canada", *Anthropologica*, VII, 2, 1965, p. 278 et suivantes.

de pouvoir; il ferait l'objet de commérages malveillants et serait accusé de sorcellerie. Dans ces bandes, on cherche à recruter, pour les postes de conseillers, des candidats qui se prêtent le moins possible à la critique. C'est ce qu'on pourrait appeler le type du "chef faible" dont parle Balikci à propos des Vunta Kuchin.[1] Il ne faudrait pas confondre ce chef avec le chef du type "catalyseur" dont nous trouverons un exemple chez les Thlingchadinnes, dans le prochain chapitre. Mais les deux types ont un caractère commun, en ceci que le chef idéal ne devrait pas rechercher le pouvoir, mais plutôt se faire prier de l'accepter, soit parce qu'il est exactement l'homme qu'il faut, ou parce qu'il a l'ascendance voulue ou l'aptitude à jouer le rôle de catalyseur, ou enfin parce qu'il attend son tour.

En un mot, le chef de file à poigne, à la Winston Churchill, à fortes mâchoires et à l'allure belliqueuse, n'a pas beaucoup de chances, chez les Indiens, de se faire élire à un conseil de bande local. Peut-être les candidats de ce genre attireraient-ils des partisans dans un mouvement politique de plus grande envergure, comme aux conseils régionaux ou nationaux, mais non pas à l'échelon des conseils de bande locaux.

Résumé

Dans le présent chapitre, nous avons évalué certaines tendances générales des conseils de bande en ce qui a trait à la participation des Indiens à titre d'électeurs ou de candidats. Nous avons essayé d'apprécier les attributs qui semblent augmenter les chances d'un candidat d'être élu au conseil, ainsi que les situations où cette combinaison d'attributs semble la plus favorable. Nous fondant sur nos conclusions, nous avons présenté plus haut des recommandations précises. Nous résumerons ici nos conclusions en termes très généraux.

Au cours, de la dernière décennie, la participation des électeurs et des candidats aux affaires des conseils de bande a augmenté graduellement. Un plus grand nombre de personnes différentes s'intéressent aux activités du conseil, apportant un démenti à l'opinion courante, d'après laquelle les Indiens sont apathiques et ne s'intéressent pas à leurs propres affaires. Cette participation accrue se retrouve surtout chez les bandes disposant de fonds importants et exerçant sur eux un certain contrôle. Les jeunes adultes et les femmes ont maintenant de meilleures chances de participer directement aux affaires du conseil. Là où le conseil est considéré comme un organisme jouissant d'une certaine autorité, et non pas comme un simple extérieur de projets et de programmes conçus à l'extérieur de la bande, ou simplement comme un intermédiaire entre les membres de la bande et ceux de l'administration, il semble que les attributs ci-après énumérés soient ceux qui favorisent le plus les candidats:

1) Etre d'ascendance appropriée ou avoir des liens de parenté approuvés.
2) Etre assuré de l'appui de tous ses parents et de leurs alliés.
3) Avoir entre 36 et 45 ans.
4) Avoir au moins une 6e année d'études.
5) Parler couramment l'anglais ou le français.
6) Posséder une certaine expérience, acquise à l'extérieur de la réserve, dans l'armée, au travail ou à l'école.
7) Avoir une occupation et un revenu au-dessus de la moyenne (par rapport à la bande).
8) Formuler des opinions modérées, au lieu de prendre ouvertement position pour l'un ou l'autre des clans ou des partis adverses (ennemis-amis, conservateurs-progressistes, traditionalistes-modernistes, et le reste).
9) Pouvoir donner l'impression de ne pas rechercher délibérément l'autorité, mais plutôt de l'accepter comme une tâche imposée.

---

[1] Asen Balikci, *Vunta Kuchin Social Change*, p. 146.

CHAPITRE IX

LE PROCESSUS D'AUTODÉTERMINATION

Il n'est pas nécessaire d'appuyer par des documents le désir fréquemment exprimé, selon lequel les Indiens prendraient eux-mêmes leurs décisions. Les éditoriaux des journaux, les énoncés des principes directeurs de la Direction des affaires indiennes, les déclarations faites par les porte-parole des groupes indiens et par les membres des comités gouvernementaux sur les affaires indiennes mentionnent tous ce besoin et condamnent le paternalisme des non-Indiens. Et pourtant, dans tous ces documents, il est difficile de discerner les sujets sur lesquels doivent porter les décisions des Indiens et comment ce processus d'autodétermination doit se dérouler.

Il y a toujours des décisions à prendre. Chaque individu doit chaque jour, à toute heure, choisir entre plusieurs solutions. Tantôt le choix est varié, tantôt il est restreint. Cependant, il y a toujours une possibilité: celle de remettre la décision. Les décisions qui touchent des groupes, c'est-à-dire les décisions qui lient et engagent d'autres individus que ceux qui ont pris la décision, sont moins fréquentes que les décisions individuelles. Evidemment ceux qui déplorent le manque d'esprit de décision chez les Indiens, s'en rapportent à cette deuxième catégorie.

Souvent on attribue cette faute à un trait de la personnalité indienne ou à quelque caractéristique collective qui empêche d'en arriver à des décisions. La question de l'esprit de décision est généralement centrée sur les chefs ou dirigeants censés posséder certaines qualités. La documentation ne définit pas souvent le processus de l'autodétermination. On nous dit, par exemple, que, chez les Esquimaux et chez certaines bandes du Nord, il existe un arrangement *primus inter pares*, en vertu duquel le meilleur chasseur possédant des pouvoirs surnaturels deviendra probablement le meneur traditionnel, qu'on le désigne sous le nom de chef ou autrement.

Plusieurs de ces exposés indiquent, mais rarement d'une manière explicite, que la personne la plus écoutée est celle qui détient l'information critique, qui connaît la nature du pays, les habitudes des animaux et les prévisions du temps. Ces qualités sont évidemment indispensables au chasseur, au piégeur et à celui qui interprète le milieu environnant pour en signaler les dangers et les bonnes occasions. Ces attributs, la connaissance et l'habileté, sont amplifiés et même quelquefois expliqués par la possession de ce qu'on pourrait appeler des pouvoirs surnaturels, qui pourraient eux-mêmes être décrits comme une communication privilégiée avec le monde surnaturel. C'est ainsi que dans la plupart des récits sur le chef traditionnel et sur le pouvoir, on souligne la connaissance de questions qui sont d'une l'importance primordiale pour le groupe. Les observateurs de l'extérieur peuvent considérer cette connaissance comme naturelle, en ce sens qu'elle peut être vérifiée empiriquement, ou comme surnaturelle, en ce sens que l'individu qui la possède prétend communiquer avec les esprits et entretenir des rapports plus ou moins exclusifs avec eux. il nous semble que la plupart des récits ayant trait aux chefs traditionnels peuvent être considérés dans la perspective d'une connaissance supérieure des mesures à prendre, que les observateurs extérieurs perçoivent cette connaissance comme étant empiriquement contrôlable ou non contrôlable,
- i.e. une connaissance surnaturelle ou magique. Nous insistons ici sur la connaissance que possède celui qui décide, au nom du groupe, lorsqu'il s'agit de régler efficacement les problèmes les plus graves auxquels il doit faire face. Que la connaissance s'applique à la guerre, à la chasse, à la maladie, ou à quoi que ce soit, le principe reste le même: l'individu qui possède l'accès le plus direct aux sources d'information permettant de résoudre les problèmes, prendra probablement le pouvoir. Cependant, nous invitons le lecteur à centrer son attention sur l'information, plutôt que sur la personne qui a le privilège de la recevoir.

C'est dans cet esprit que nous formulons les remarques suivantes au sujet de l'autodétermination. Aux fins de notre analyse, nous ne pouvons nous satisfaire des récits que donne la littérature sur les organismes et les individus chargés d'exercer l'autorité chez les Indiens, car ces récits sont axés sur la stratigraphie historique des divers types de meneurs au cours des différentes périodes. Ce sont des exposés utiles qui permettent de situer le sujet dans une perspective historique; néanmoins, ce genre de formulation ne suscite pas, à notre avis, d'hypothèses profitables en ce qui concerne l'autodétermination des groupes indiens dans la conjoncture contemporaine.

Il n'y a pas beaucoup à ajouter à ce que nous avons déjà dit sur les genres de direction et sur leurs qualités. A certaines fins, il peut être important de concentrer l'attention sur les qualités et les genres de direction; toutefois, il nous semble préférable de faire ressortir ici le processus de l'autodétermination, plutôt que les qualités des meneurs, et de souligner ce qui donne à l'autodétermination un cachet différent dans le cas des Indiens. Ce faisant, nous devons simplifier à l'excès et tendre vers la synthèse, en négligeant un peu les facteurs culturels qui différencient les Indiens. C'est à dessein que nous adoptons cette tangente, pour démontrer que les Indiens sont comme les autres en ce qui concerne l'autodétermination, et pour encourager la population à élaborer des hypothèses vérifiables, qui s'appliquent aux groupes indiens par comparaison avec les groupes non-indiens.

Dans ce chapitre, nous traiterons surtout du processus d'autodétermination au sein des conseils de bande, étant donné que nous manquons de renseignements sur ce processus dans les groupes hors de la famille, comme les organisations volontaires, les conseils consultatifs, les conseils d'administration des groupes religieux locaux, et le reste.

Les conseils de bande comme organismes d'auto-détermination:

Dans cette section, nous étudions les fonctions administratives des conseils de bande. Il est d'usage d'étudier les groupes directeurs, au sein de l'administration politique, en fonction des types de responsabilités analytiquement distincts, comme la responsabilité législative, exécutive, administrative, et le reste. Dans une autre partie de ce rapport, nous abordons les conseils de bande en fonction de ce modèle conventionnel. Quand on étudie les fonctions administratives des conseils de bande, il est bon de se rappeler une distinction plus simple, soit celle qui existe entre les décisions soumises à un programme et celles qui ne le sont pas. Selon la définition de Simon [1], nous considérons que les décisions sont soumises à un programme

> . . . dans la mesure où elles sont répétitives et routinières, dans la mesure où on a élaboré une méthode précise pour les mettre en oeuvre, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les traiter chaque fois comme des décisions nouvelles.. . Les décisions ne sont pas soumises à un programme dans la mesure où elles sont nouvelles, n'ont pas été structurées et entraînent des conséquences. Il n'y a pas de méthode fixe pour régler un problème, parce qu'il apparaît pour la première fois, que sa nature précise et sa structure sont insaisissables ou complexes, ou parce qu'il est si important qu'il exige un traitement particulier.

Les sources secondaires dont on a déjà parlé dans ce rapport, nous portent à croire que le conseil de bande typique est strictement soumis à un programme. C'est ce qu'impliquent les nombreuses références où sont répétés les termes "approbation aveugle" ou "approbation selon la coutume". Cependant, d'après les renseignements recueillis au cours de notre enquête, il semble que plusieurs conseils ne se prêtent pas à cette description, surtout ceux qui ont assumé un rôle directeur et coordonnateur du développement économique de la bande et se sont avancés dans des domaines de décisions non soumis à un programme.

---

[1] Herbert A. Simon, *The Shape of Automation,* New York, 1965, *pp.* 58, et 59.

Avant d'étudier ces bandes et certaines autres bandes comprises dans notre enquête, nous soulignerons certains points relatifs à l'autodétermination. Celle-ci est traitée ici comme un processus, et non comme un simple résultat. Les études sur le leadership portent surtout sur la dernière phase de ce processus: l'émission d'un commandement, la tenue d'un scrutin, la signature d'un pacte, le peu d'attention qu'on porte aux autres phases du processus. À cet égard, Simon distingue trois phases.[1] La première phase comprend l'étude du milieu par l'individu ou par le groupe, afin de déceler les conditions qui constituent des problèmes demandant une solution. La deuxième phase comprend l'étude des lignes de conduite possibles, afin d'arriver à diverses solutions. La dernière phase, comme nous l'avons mentionné, occupe une place de choix dans les études sur le processus d'autodétermination: elle a trait au choix qu'on fait entre plusieurs solutions. Nous examinerons maintenant nos enquêtes sur les conseils de bande en fonction de ce paradigme à trois étapes.

Les deux premières étapes, auxquelles les organismes directeurs consacrent le plus de temps et d'énergie, comportent beaucoup de travail de cueillette, d'échange et d'interprétation des renseignements. Le sujet des données recueillies, échangées et interprétées n'est pas évident en soi; la sélectivité joue un rôle très important dans ce processus. D'abord, et de toute évidence, les attributions des conseils de bande restreignent le nombre de questions pertinentes, dans le sens technique, officiel. Certains conseils de bande, par exemple ceux qui sont soumis à l'article 68 de la Loi sur les Indiens, possèdent plus de pouvoirs que les autres. Cependant, en plus de cette question de compétence juridique et de limitation officielle imposée quant au pouvoir de décision des conseils de bande, le choix des questions soumises à l'approbation du conseil est subordonné à l'idée que la bande se fait du rôle des conseillers, c'est-à-dire à la définition du rôle du conseil par les membres de la bande au contrôle exercé par le conseil sur les moyens de communication, les sources de renseignements et leur accessibilité; ainsi qu'à une vue réaliste des diverses solutions que le conseil peut apporter à certains problèmes, et ainsi de suite.

Dans notre enquête, nous avons trouvé plusieurs bandes qui croient qu'un très grand nombre de questions sont du ressort du conseil de bande; ce dernier, le plus souvent par le truchement d'un système de comités multiples, reçoit des renseignements sur des questions dignes de l'attention du conseil. Ainsi, un de nos enquêteurs rapporte que, lors d'une réunion typique, le conseil de bande de Le-Pas a reçu des renseignements sur les questions suivantes et a pris des mesures pour les régler:

> un hangar a été loué à un fermier blanc pour l'entreposage des pommes de terre; ici, on a accepté l'offre du fermier, évidemment faite par l'entremise de l'agence. . . Une lettre du ministre des Pêcheries a été déposée, offrant à la bande un permis pour la pêche de 5,000 à 10,000 livres de poisson dans les eaux des lacs Clearwater ou Rocky, au cours de l'automne; ce poisson ne doit pas être mis en vente. Le conseil a décidé de payer les frais de la pêche et d'en distribuer le produit gratuitement aux membres de la bande... On présenta une lettre du ministère de la Santé reçue en réponse à une plainte au sujet des puits: "Le gouvernement a assumé les frais de préparation des puits pour la dernière fois." Au cours de la discussion, il devint évident que, même s'il y avait eu de la négligence, les puits, de l'avis des gens, n'étaient pas satisfaisants. Ils voulaient un système de distribution d'eau. Ils pensaient pouvoir s'entendre avec le conseil municipal (Le-Pas), mais la chose n'avait pas été facile. La discussion passa de la distribution de l'eau aux réseaux d'égout. Le conseil avait déjà reçu un rapport technique sur cette dernière question. . . (Parmi d autres questions) on souleva celle du salaire trop faible payé par l'amicale au directeur

---

[1] *Ibid.*, pp.54 à 56.

> sportif, et l'on proposa que cette personne soit désormais embauchée par le conseil, vu que toute façon, le conseil payait un supplément. Le ministre anglican de la localité, qui assistait à la réunion, soumit aussi une proposition. Il voulait qu'on chasse les Témoins de Jehovah de la réserve et défendit son point de vue pendant un bon moment; mais le conseil, bien qu'appartenant à l'Église anglicane, s'y opposa. "Certains membres aiment entendre *Awake"*, dirent-ils, "mais ils n'en demeurent pas moins fidèles à leur religion. Au Canada, la liberté implique que les Témoins ont le droit d'entrer dans la réserve". Le surintendant adjoint soumit une proposition relative aux prêts personnels accordés à l'occasion de mariages ou pour meubler les habitations nouvelles. .. Le conseil accepta cette proposition, mais s'opposa à l'établissement d'une caisse de prêts; les conseillers ne voulaient pas se voir obligés de rejeter les demandes d'emprunt faites par des personnes jugées non solvables...

Ce rapport d'enquête révèle un conseil de bande prêt à écouter les messages venant de plusieurs partis et chez qui le règlement des problèmes n'est pas soumis à un programme trop déterminé. Certains conseils de bande compris dans notre enquête avaient beaucoup moins de liberté quant à la variété des problèmes soumis à leur compétence ou quant au nombre de questions qu'ils acceptaient de porter à l'ordre du jour. Les bandes dont les installations et les fonds sont restreints ou qui n'exercent aucun contrôle direct sur leurs ressources, sont évidemment plus limitées pour ce qui est des questions soumises à leur examen. Dans ces localités, les informations reçues par le conseil sont généralement prévisibles et soumises à un programme sévère, quelques-unes étant soumises par les membres qui, aux réunions, se plaignent de la misère et de l'injustice qu'ils doivent subir, les autres provenant surtout d'un agent de la Direction des affaires indiennes ou d'un autre membre influent de la collectivité, d'un chef de bande ou d'un missionnaire respecté.

Parmi les nombreux messages qui parviennent au conseil, plusieurs sont éliminés parce qu'on écarte certaines sources ou certains genres d'informations. Deux bandes visées par notre enquête ignorent plusieurs messages émanant de la Direction des affaires indiennes. Quatre autres ignorent systématiquement certaines classes ou catégories de membres de la bande, et s'efforcent d'empêcher ces personnes d'importuner les membres du conseil.

Un de nos chercheurs a rapporté un bon exemple de ce genre d'élimination. Il décrit l'activité du conseil de bande dans une réserve dont la stratification interne est clairement déterminée selon la classe sociale et qui compte, à une extrémité de l'échelle du pouvoir, une élite de fermiers indiens relativement riches et, à l'autre extrémité, un prolétariat rural pauvre, manquant d'emploi. Dans une telle situation, il est difficile de s'entendre sur ce qui constitue les problèmes fondamentaux de la collectivité.

> . . .Quand j'ai posé la question: "quel serait, selon vous, le problème le plus important dans la réserve? ", ceux que je désigne comme le groupe du pouvoir, les conseillers et les représentants des membres relativement prospères, ont répondu presque unanimement; "Le secours direct. Les gens ne veulent plus travailler. Ils veulent tous qu'on les fasse vivre." Par contre, à la même question, les représentants de la majorité pauvre ont répondu qu'il y a pénurie d'emplois rémunérés ou que le groupe du pouvoir contrôle les entreprises agricoles, ou les uns et les autres.

Ce conseil tient ses réunions assez loin de la réserve, dans une ville non-indienne où il existe un bureau de la Direction des affaires indiennes. Ceci est fait délibérément dans le but de protéger les membres du conseil contre les ennuis courants causés par les membres de la bande. Nous citons d'autres extraits de nos rapports d'enquête relatifs aux antécédents:

> .. . .en 1958, un surintendant régional demanda s'il était sage de tenir les réunions dans un endroit aussi éloigné, mais le conseil

> défendit cette pratique, alléguant qu'il était préférable de ne pas traiter en public les affaires personnelles des individus qui demandent des secours et que l'interruption continue des réunions par des personnes qui soumettent au conseil leurs petits problèmes personnels, "gêne et retarde l'adoption de mesures concernant des questions plus urgentes".. . Le surintendant de l'agence appuya cette déclaration et ajouta. . . que le conseil pouvait "faire face aux groupes de pression", s'il n'était pas obligé "de leur répondre directement".

Ce conseil particulier a adopté une tactique quelque peu extrême pour traiter le volume de renseignements soumis par les membres de la bande; de plus, il a élaboré des mécanismes efficaces, de caractère non officiel, pour éliminer certains messages qui lui parviennent. Un extrait tiré du rapport d'une réunion de ce conseil illustre ces mécanismes en action:

> . . . . dans la plupart des cas, il est facile de troubler un porte-parole de l'opposition et d'annuler l'effet de ses paroles. En écoutant un vieillard illettré qui, chapeau à la main, soumettait sa requête au conseil, j'ai pensé à la façon dont les travailleurs expérimentés traitent souvent un novice, utilisant leurs connaissances et un jargon technique qui excluent le novice, pendant qu'ils hochent la tête devant son ignorance. Le vieillard était debout directement derrière le surintendant adjoint. L'adjoint ne se retourna pas, mais, dans son jargon, expliqua au conseil qu'il n'y avait vraiment aucune raison pour justifier la présence du vieillard. Il était évident que l'homme ne comprenait rien et pourtant personne ne s'occupa de lui expliquer la situation. Les conseillers, les yeux au ciel, écoutèrent la requête et, de temps en temps, "soulignaient" entre eux les erreurs de son exposé. L'adjoint mit fin à l'incident en donnant *au conseil* l'assurance qu'il étudierait la question et souleva immédiatement un autre point. Le vieillard ne s'était même pas aperçu que son cas était réglé et resta là jusqu'à ce qu'il se rendît compte qu'on discutait autre chose, et il finit par se retirer.

Dans cet exemple, la question soulevée par le vieillard fut reçue et reconnue d'une façon bien spéciale, qui ne pouvait que décourager semblables interventions.

Plusieurs conseils de bande visés par notre enquête se disaient fatigués de recevoir les demandes, les plaintes, les suggestions, et le reste, de toute la population et demandaient une protection contre ces ennuis. L'étude faite en Colombie-Britannique, déjà mentionnée dans ce rapport, relève aussi cet état de choses et fait des recommandations précises à ce sujet. Nous avons tenu compte de ces recommandations dans notre analyse. Pour le moment, signalons une tendance qui apparaît dans nos rapports et qui porte les bandes plus nombreuses à accentuer la séparation entre le conseil et les membres de la bande, à acheminer les renseignements vers le conseil au moyen de rapports officiels soumis par des comités et d'autres associations, et à confier l'administration des secours, de l'embauchage et le reste à des employés rémunérés, qui font rapport au conseil de bande, directement ou par l'entremise du comité approprié.

Ceci ne diminue pas nécessairement le volume des renseignements soumis au conseil par les membres de la bande, non plus que la participation générale à l'activité du conseil, sauf quand les comités se chevauchent beaucoup. Quand la population est stratifiée en classes sociales, il se produit beaucoup de chevauchement dans la composition des comités, certains membres faisant partie de plusieurs comités. Cependant, au cours de notre enquête, nous avons trouvé certains réseaux où il y a peu de chevauchement. A Kamloops, par exemple, où l'importance et l'activité du conseil ont augmenté au cours des dernières années,

> . . . .la Direction des affaires indiennes a recommandé que les postes au sein des nombreux comités rattachés au conseil de bande, soient

> accordés, autant que possible, à des personnes différentes, afin de "généraliser la participation aux affaires de la bande." C'est précisément ce qui s'est produit et personne n'est membre de plus d'un comité sur cinq; conséquemment, le conseil a établi des relations avec plusieurs factions différentes au sein de la bande, dont la plupart, pour diverses raisons, sont opposées à la Direction des affaires indiennes.

Dans ces localités, il y a de plus en plus de réunions du conseil, comparativement au nombre des assemblées générales des membres de la bande. Il faut se rappeler que, dans plusieurs bandes moins importantes et peut-être dans la plupart d'entre elles, les réunions du conseil sont pratiquement des réunions générales, qui autorisent la présence et la participation de membres qui ne font pas partie du conseil. Il faut aussi se rappeler que, même dans les bandes plus importantes, on doit convoquer des réunions générales lorsque l'ordre du jour comporte des questions qui ne peuvent se régler sans obtenir un vote majoritaire, par exemple, des questions relatives à la concession des terres ou à l'admission de nouveaux membres au sein de la bande.

Nos données indiquent que, plus une bande est importante et plus son champ d'action est étendu, plus il y a séparation entre les membres de la bande et les membres du conseil et moins il y a d'assemblées générales. Evidemment, dans certaines collectivités, l'activité de la bande qui, auparavant, n'était pas soumise à un programme mais était discutée ouvertement aux assemblées générales, est maintenant devenue sujet courant et doit suivre une filière; ces affaires sont administrées par des spécialistes qui sont, soit des employés civils payés par la bande ou des membres de comités spéciaux chargés de régler ce genre particulier de problèmes

Ainsi, les Squamishs de Vancouver-Nord ont un conseil qui, aux yeux d'au moins un de ses membres, équivaut à un cabinet, qui compte des ministres de la santé, du bien-être, des travaux publics, et le reste. En plus, ils engagent un gérant de bande au traitement annuel de $8,000 prélevé sur les fonds de la bande. Plusieurs des revendications, problèmes et besoins de la bande sont traités d'une façon plus ou moins régulière par les titulaires de ces postes. Dans les bandes où cette division des travailleurs et de l'autorité n'existe pas, les revendications, problèmes et besoins occupent probablement une bonne partie de l'attention du chef et des conseillers au cours de la session, ou sont soumis directement aux fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes, sans passer par le conseil.

Dans trois bandes visées par notre enquête, les membres en général se plaignent de la tendance, signalée plus tôt, vers une réduction du nombre des assemblées générales des membres de la bande et une multiplication des réunions privées du conseil. L'extrait suivant, tiré du rapport de l'enquêteur sur Masset, est typique.

> . . . .la critique, formulée par plusieurs membres du groupe d'opposition, s'attaque au fait que le conseil actuel ne tient pas assez d'assemblées générales. On se plaint aussi du fait que le surintendant assiste aux quelques réunions tenues. Apparemment, on accorde beaucoup d'importance à ces réunions en tant que mécanisme de contrôle social. On dit que, par le passé, les individus non satisfaits soumettaient leurs revendications à la discussion générale, et le différend, quel qu'il fût, était réglé par le vote unanime obtenu au cours de la discussion.

Il semble que, dans les collectivités où le conseil de bande était antérieurement une force d'intégration importante, qui s'occupait surtout d'exercer un contrôle social et de maintenir la solidarité de la bande, la transformation en organisme fort, chargé de traiter de questions d'adaptation économique exige de la part des fonctionnaires une attitude relativement impersonnelle, qui les amène à éliminer ou à négliger des questions socioémotionnelles ou "de relations humaines". Il faut distinguer entre l'insistance sur les problèmes du travail (gagner sa vie et améliorer son rendement) et l'attention accordée aux problèmes socioémotionnels (garder la paix au sein du groupe et maintenir les niveaux de motivation)

et se rappeler que les groupes qui accordent beaucoup d'importance à une série de problèmes s'exposent à éprouver des difficultés dans une autre série.[1]

En fait, au sein de plusieurs bandes visées par notre enquête, le conseil de bande a assumé le premier rôle dans des fonctions ou des entreprises visant à l'adaptation économique, comme les transactions immobilières, la création d'emplois pour les membres de la bande, l'adoption de mesures pour pousser la production et la vente des produits et des services. Les bandes qui ont fait le plus d'efforts en ce sens, sont celles des Indiens du Sang, de Dokis, de Kamloops, de Le-Pas, de Nipissing et de Port Simpson. Nos enquêteurs rapportent qu'à Kamloops, Nipissing, Le-Pas et Port Simpson, les conseils de bande sont devenus plus efficaces dans le domaine de l'adaptation économique, mais qu'ils doivent faire face à des difficultés dans la sphère des relations humaines. Chez les Indiens du Sang, le conseil de bande n'était pas l'organisme central d'intégration, cette fonction ayant été remplie par diverses organisations, comme les groupes d'âge, la Société des femmes, et le reste. Là, le conseil de bande moderne n'est pas directement responsable des intérêts socioéconomiques du groupe, le genre d'intérêts visant à l'expression et au maintien de l'identité qui, dans une grande mesure, se règlent lors des cérémonies; les membres de la bande n'exercent pas non plus une forte pression sur le conseil à ce sujet. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil peuvent être plutôt impersonnels, agir comme s'ils faisaient partie d'un groupe administratif du monde des affaires ou de la Fonction publique, et ils peuvent justifier cette attitude en fonction de la manière dont la bande définit leur rôle. Comme le dit notre rapport d'enquête,

> Les Indiens du Sang considèrent les membres du conseil comme les piliers des idées modernes. Par-dessus tout, ils favorisent l'expansion de l'activité économique et ils commencent à agir selon des critères universels.

Chez les Dokis, le conseil de bande, dirigé par un chef qui a toujours été réélu depuis 1953, a assumé le rôle du bureau d'administration d'une corporation, organisant des entreprises économiques comme la coupe et la vente du bois, l'embauchage des guides pour la chasse et la pêche, la construction de canalisations d'électricité dans la réserve, et le reste. En résumé, les membres du conseil se sont surtout intéressés à ce que nous appelons les problèmes d'adaptation. Cependant, on n'y rapporte pas beaucoup de problèmes socioémotionnels ou de relations humaines, peut-être parce que la collectivité ne compte qu'une centaine de membres; elle forme une entité homogène. D'autre part, Nipissing, bien que située seulement à quelque 30 milles des Dokis, a une population plus nombreuse dispersée dans plusieurs petites collectivités et n'a pas la cohésion des Dokis. Tandis que certains membres des clans qui ne sont pas au pouvoir admettent qu'on doit louer le conseil de bande des efforts qu'il déploie sur le plan économique, plusieurs lui reprochent de ne pas écouter leurs opinions et de ne pas s'occuper de leurs problèmes. En fonction de notre paradigme d'autodétermination, on refuse d'inscrire ces derniers à l'ordre du jour.

Dans notre rapport, nous trouvons quelques bandes où le conseil s'intéresse aux questions de l'adaptation et du développement économiques, sans être le principal organisme de la bande à cet égard. Par exemple, à Fort Alexander, où le mouvement coopératif a fait des progrès notables, le conseil de bande a accordé son approbation à ce mouvement - en fait, le chef et trois conseillers sont membres des comités exécutifs des trois coopératives - mais la coordination de l'activité économique de la bande est confiée aux coopératives, et non au conseil. Le fait qu'il n'a pas de ressources importantes à administrer restreint le rôle du conseil dans cette fonction d'adaptation. Dans le domaine socioémotionnel, on n'a apparemment jamais estimé que le conseil possède une compétence ou une responsabilité particulière et l'on ne s'attend pas qu'il agisse comme organisme d'intégration unissant les diverses factions religieuses et tribales dans cette réserve importante mais dont les membres sont dispersés. Même si, selon notre enquêteur, on a manifesté plus d'intérêt à l'activité du conseil

---

[1] Voir, par exemple, Robert F. Bales, "The Equilibrium Process in Small Groups", dans Talcott Parsons, *et al., Working Papers in the Theory of Action*, 1953, pp. 111-161.

de bande, ces dernières années, l'apathie et le manque d'intérêt dominent toujours. Comme il le fait remarquer:

> . . . .l'apathie et le manque d'intérêt peuvent faciliter l'autodétermination chez le groupe dirigeant actuel. Il est généralement admis que, selon les principes démocratiques, on doit soumettre les questions et les propositions importantes à l'approbation des membres de la bande, et dans ces cas, on convoque des réunions générales. Seuls quelques membres assistent à ces réunions, et s'ils appuient les propositions du conseil, ce dernier est alors autorisé à mettre ses projets à exécution comme si toute la bande les avait appuyés. Comme l'expliquait un conseiller après une réunion convoquée dans le but d'approuver une proposition relative à l'établissement d'une usine de couture et à laquelle environ 35 membres assistaient: "Peu de membres sont présents, mais c'est une assemblée générale et les gens ont été convoqués. En ce qui nous concerne, la bande nous a donné l'autorisation de procéder".

Dans cette bande, le volume de renseignements provenant des particuliers n'est pas transmis au conseil par des voies claires et déterminées; même si beaucoup de renseignements sont donnés non officiellement au cours de la vie journalière, ils ne sont pas nécessairement inscrits à l'ordre du jour. Notre rapport d'enquête en ce qui a trait à cette bande et à d'autres démontre que les questions soumises au conseil non officiellement seront plus probablement considérées comme des données pouvant servir au processus de décision. Comme nous l'avons déjà signalé, dans presque tous les groupes étudiés au cours de notre enquête, on trouve des personnes influentes, qui ne sont ni conseillers ni chefs, mais dont les conseils et la direction sont recherchés par les conseillers et les chefs. Ces personnes tirent leur influence du fait qu'elles possèdent des talents ou des aptitudes estimables ou qu'elles peuvent obtenir le consentement de certaines parties de la collectivité au sujet des politiques et des programmes.

En étudiant la présentation des renseignements dont le conseil évalue l'admissibilité, nous nous sommes surtout occupés des renseignements qui proviennent des membres de la bande; ce n'est qu'occasionnellement que nous avons considéré les renseignements provenant d'autres sources. Nos rapports d'enquête démontrent clairement que les renseignements provenant de l'extérieur deviennent de plus en plus importants, particulièrement chez les bandes qui ont assumé plus de responsabilité sur les plans économique et administratif. La manière dont on traite ces renseignements pour les intégrer au processus d'auto-détermination, dépend de plusieurs facteurs, notamment de la nature du lien immédiat qui existe entre la Direction des affaires indiennes et la collectivité.

Lorsque les fonctionnaires de la Direction des affaires indiennes participent d'une manière directe et importune aux affaires de la bande, ils reçoivent une grande partie des renseignements de l'extérieur; à leur tour, ils transmettent ces renseignements d'une manière limitée ou générale, en y ajoutant, ou non, leurs vues complaisantes ou leurs interprétations. Notre rapport illustre comment un surintendant peut restreindre la communication des renseignements transmis au conseil, comment il les interprète et donne son opinion sur la façon de les traiter:

> . . . .le surintendant a jugé nécessaire de restreindre de plus en plus les communications avec la bande, afin d'éviter les critiques violentes et diverses qui gênent son service. Cette limitation des canaux de communications entre la bande et la Direction des affaires indiennes a presque éliminé même les conseillers; elle a aussi imposé une lourde tâche au chef, qui visite le surintendant à peu près tous les jours et devient de plus en plus embarrasse par une paperasserie qui le confond et annule ses efforts. On a observé les effets de cette situation au cours des réunions du conseil, alors que le surintendant

> exposait une question en donnant sa façon de la résoudre, prétendant qu'il était arrivé à la solution avec la collaboration du chef. Presque toujours, les conseillers n'avaient jamais entendu parler de la "question", et bien qu'occasionnellement on obtînt un accord immédiat, au moins un ou deux conseillers s'opposaient à la résolution, demandant à étudier les divers documents pertinents et désirant une explication précise des termes de la résolution.

Cette canalisation restreinte des renseignements et l'imposition d'une manière de les traiter se rencontrent le plus souvent lorsque le surintendant habite la collectivité indienne, assiste à toutes ou à presque toutes les réunions et, en assumant le rôle de secrétaire et homme de ressources, devient une espèce de standard téléphonique humain dans le réseau des communications. Il justifie ce rôle en alléguant que les Indiens n'ont guère d'expérience des méthodes bureaucratiques et parlementaires, qu'ils ne connaissent ni ne comprennent le contenu des directives, rapports, contrats, et le reste, provenant de sources extérieures et qu'il importe d'assurer l'expédition des affaires de la bande. Une brève description d'une réunion du conseil de bande tirée de notre rapport d'enquête, donne une idée concrète de la présentation des communications par un agent:

> . . . .Derrière le pupitre du président, il y avait deux sièges dont l'un était occupé par le surintendant. Le chef arriva plus tard et prit sa place. Les conseillers étaient assis en cercle autour de la table, mais le cercle était assez grand et il y avait un espace libre au centre. Le secrétaire du conseil avait un lutrin pour écrire, les autres n'avaient rien. . . Le surintendant étala ses nombreux papiers sur le pupitre. Le chef avait apporté deux petits cahiers d'exercices, mais comme il n'y avait pas de place sur la petite table, sauf dans un coin, il les conserva dans ses mains pendant toute la réunion. Puis, le surintendant commença à examiner ses papiers, les remuant de nouveau et faisant des bruits pour signifier qu'il voulait l'attention. Pendant ce temps, pour se venger, le groupe discuta en langue cris.. - Quand, enfin, la réunion commença, c'est le surintendant qui présenta toutes les questions à discuter. On ne fit pas circuler l'ordre du jour et le secrétaire n'avait pas en mains la correspondance qu'on discutait...

La situation est bien différente quand l'agent est rarement sur place ou n'assiste pas aux réunions et quand les communications provenant de l'extérieur de la bande sont transmises directement au conseil par la Direction des affaires indiennes et d'autres organismes du gouvernement fédéral, ou par d'autres services de l'administration locale, comme les municipalités, les associations coopératives, les groupes récréatifs, les touristes éventuels, les entreprises commerciales, les associations volontaires, et le reste. C'est alors que le conseil de bande ressemble le plus à un gouvernement municipal durable. Notre enquête démontre que les bandes qui se rapprochent le plus de ce modèle, sont les Indiens du Sang, les Dokis et les Squamishs. Dans ces endroits, le conseil est largement responsable de choisir, parmi les communications extérieures, celles qui peuvent être considérées comme des problèmes à résoudre, et il est libre de demander, ou non, des directives pour l'interprétation de ces messages.

Une autre question à considérer est la façon dont le conseil transmet les communications aux membres. D'après les données de notre enquête, les conseils qui tiennent beaucoup plus de réunions privées que d'assemblées générales de bande, gardent et publient rarement des procès-verbaux complets. Nos enquêteurs rapportent qu'ils ont recueilli des plaintes dans cinq endroits. En voici un exemple typique:

> Le surintendant adjoint rédige un rapport sommaire des réunions du conseil et des copies dactylographiées sont affichées dans la réserve. Un homme résume ainsi ce qu'il pense de la situation: "Ces conseils

> .ils se réunissent. . .nous ne savons pas ce qui s'y passe. (Le surintendant adjoint) il affiche un papier, mais on ne peut pas le lire. Parfois, ma fille me le lit, mais je ne comprends pas. Tous ces grands mots. Us ne vous disent jamais rien. . .seulement faites ceci ou faites cela.. ." J'ai beaucoup d'exemples de ce manque de communication (entre le conseil et les membres de la bande) et de l'ignorance des Indiens au sujet de leurs propres affaires.

Évidemment, le problème des communications entre le conseil et les membres de la collectivité est plus aigu lorsque le nombre d'illettrés est plus élevé et que les assemblées générales de bande sont peu fréquentes. Dans ces localités, les questions formulées en termes techniques et juridiques, par exemple, les questions ayant trait aux traités ou aux modifications de la Loi, sont souvent considérées par le conseil comme des problèmes à venir; si elles sont portées à l'ordre du jour, les résultats des délibérations ne seront probablement pas présentés de façon compréhensible. Les renseignements recueillis chez les bandes des Territoires du Nord-Ouest illustrent bien ce point en ce qui concerne les dispositions non remplies des traités 8 et 11; ces rapports démontrent clairement que la population indienne et, en fait, plusieurs chefs et conseillers, ont une connaissance très sommaire de ces traités et de leurs conséquences.

Avant d'aborder la seconde phase du paradigme de l'autodétermination, celle qui traite de la recherche d'autres solutions, nous voulons insérer ici quelques remarques générales sur les communications, remarques qui vont définitivement au-delà des discussions des conseils de bande. Dans la partie de ce rapport qui traite de l'éducation et dans nos rapports d'enquête nous avons répété plusieurs fois que les documents, lettres circulaires, directives, rapports, et le reste, provenant de la Direction des affaires indiennes et d'autres organismes, sont inintelligibles pour beaucoup d'Indiens, en raison du faible niveau d'instruction de ces derniers et de la difficulté qu'ils ont à comprendre l'anglais ou le français, ainsi qu'en raison de la formulation et de la complexité des matières contenues dans ces documents. Lorsque ces difficultés s'ajoutent à l'ignorance des formalités bureaucratiques externes et de la structure des canaux de communications, il ne faut pas s'étonner que, comme le dit un de nos enquêteurs:

> . . . .ils n'ont qu'une idée vague et souvent inexacte des lois et des règlements qui régissent leur vie. Comme en témoignent les dossiers de la Direction des affaires indiennes et d'autres sources, les Indiens ont tenté de stimuler l'activité officielle ou simplement cherché à obtenir des renseignements, mais leurs efforts ont été étouffés dans un fouillis de jargon et de paperasserie.

Cette ignorance du système découle en partie des moyens employés et des bureaux qui transmettent les renseignements. L'information touchant les formes de gouvernement propres aux bandes indiennes et leur position par rapport à d'autres éléments du système, est conservée dans des documents ou des manuels officiels, et il est rare qu'on la présente aux Indiens autrement que sous les formes officielles. Notre rapport d'enquête signale que, dans les Territoires du Nord-Ouest, on va tenter d'utiliser la radio pour communiquer des renseignements et des opinions sur ces questions; néanmoins, à notre connaissance, aucun projet de ce genre n'est prévu pour d'autres régions du pays. Évidemment, ces renseignements sont aussi transmis oralement, en cours de service, par le personnel de la Direction des affaires indiennes et par d'autres personnes qui s'occupent des cours sur le leadership; toutefois, le lien de communication est, en l'occurrence, assez sélectif, apparaissant entre les représentants de la société extérieure et les conseillers, les personnes influentes, les individus choisis pour suivre les cours sur le leadership et d'autres personnes du même calibre. il n'y a pas, en général, de transmission des renseignements présentés en termes facilement compréhensibles, comme on en trouverait dans les programmes communautaires d'éducation des adultes, sauf dans les cas où l'on a institué des programmes de développement communautaire et d'ateliers. D'après un de nos enquêteurs,

> . . . .même la multiplication des ateliers et des cours sur le leadership semblent surtout avoir pour but d'amener en même temps les membres

> à exposer leurs problèmes et à suggérer des solutions - tâche à peu près impossible, puisque les individus n'ont pas les renseignements qui leur permettraient de déterminer les difficultés et de proposer des solutions.

Les demandes particulières de renseignements sont généralement transmises directement à la Direction des affaires indiennes, aux ministres et même au premier ministre. De plus en plus, on demande aux députés de s'occuper de ces questions. Cependant, ces demandes sont généralement soumises aux canaux de communication de la Direction des affaires indiennes, qui transmettent les réponses. Nous trouvons dans nos rapports un exemple de ce genre de circuit fermé:

> Dans un cas, un homme illettré, d'âge moyen, demanda à sa fille de douze ans d'écrire au premier ministre pour se plaindre des conditions de vie de sa réserve et demander qu'on lui envoie un livre expliquant les dispositions de la Loi sur les Indiens, afin qu'il connaisse ses droits. (Ceci n'est pas textuel.) Le bureau du premier ministre lui répondit en des termes très techniques, lui disant de s'adresser au bureau local de l'agence et lui envoya un livre - un exemplaire courant de la Loi sur les Indiens. Il me parla de sa lettre et me montra la réponse, mais il était incapable d'exprimer ce qui n'allait pas. Je pense qu'il se croyait personnellement en faute, si lui-même ou sa fille ne pouvaient comprendre. . . Plus tard, à une réunion du conseil de bande (à laquelle l'homme n'assistait pas), le surintendant adjoint dit aux conseillers "Je vais vous lire quelque chose de drôle". . . Puis il lut la lettre originale. . . et la réponse.

Beaucoup d'Indiens semblent croire que la possession et la compréhension des documents sont une source de pouvoir quand ils traitent avec des organismes extérieurs. Ceci s'applique non seulement aux traités et aux livres des règlements, mais aussi aux documents qui contiennent des renseignements sur une variété de sujets et qui proviennent du bureau principal d'Ottawa. Un enquêteur fait observer que dans une des réserves étudiées

> . . . .un homme intelligent et actif cherche à établir une organisation inter-bandes. Selon lui, la principale fonction de l'organisation sera de recueillir et d'interpréter la "lettre circulaire" ou les bulletins administratifs distribués par la Direction des affaires indiennes, parce qu'il attribue le peu de succès obtenu en traitant avec la Direction des affaires indiennes à une connaissance insuffisante de la méthode à suivre. Il espère que quelques jeunes Indiens, maintenant inscrits à l'école secondaire, étudieront ces lettres et les conserveront.

Nos rapports pourraient illustrer davantage l'importance capitale des communications en ce qui concerne l'étude de l'administration locale et de l'autodétermination des bandes indiennes; nous croyons toutefois avoir présenté assez de faits pour convaincre le lecteur que l'autodétermination, chez les Indiens, n'est pas une simple question de choisir et de former certaines personnes qui assumeront le leadership, ou d'obtenir un appui pour celles qui ont déjà assumé ce rôle. Nous reviendrons sur ce sujet dans le résumé du présent chapitre.

Plusieurs des points que nous avons soulevés en ce qui a trait à l'obtention et au traitement des renseignements devant éventuellement servir de données aux conseils de bande, s'appliquent aussi bien à la seconde phase du processus de l'auto-détermination, c'est-à-dire la recherche des solutions. Comme le démontre notre échantillonnage, on retrouve, dans presque toutes les bandes, à quelques exceptions près, un certain nombre de thèmes et de modèles, qui valent d'être notés. Citons ici deux de ces exceptions: d'abord la tendance à recourir aux personnes qui exercent une influence locale, afin d'obtenir des conseils sur les diverses solutions de rechange, puis le nombre restreint de sources extérieures de consultation auxquelles les conseils font appel quand ils traitent des questions qu'ils jugent problématiques. Après avoir traité brièvement de ces deux modèles, nous étudierons la tendance croissante que manifestent certaines bandes à consulter délibérément des sources étrangères au réseau conventionnel formé de la Direction des affaires indiennes et du conseil de bande.

Il va sans dire que la source de direction et de consultation recherchée est subordonnée à la nature des grands problèmes à régler. Par exemple, si l'on croit que le conseil de bande trouvera des solutions sur le plan socio-émotionnel, les différends entre individus et clans, les écarts de conduite, les difficultés d'ordre social et les autres problèmes de ce genre seront sans doute soumis aux experts locaux compétents en la matière. Il peut s'agir de personnes influentes appartenant au réseau occulte des relations sociales, ou de personnes très estimées (même si elles n'ont pas de prestige) et qui font vraiment partie de la bande, comme les chefs héréditaires. Afin de régler ces questions, on pourra aussi demander les conseils d'un missionnaire ou d'une autre personne non-indienne qui connaît bien la collectivité, mais la chose se fera de façon non-officielle. Parfois le conseil de bande fera appel à la Direction des affaires indiennes, en suivant les voies officielles, afin de résoudre des problèmes de relations humaines. Selon notre enquête, trois conseils de bande qui voulaient mettre fin à des troubles du comportement, ont officiellement cherché à obtenir de l'aide, en demandant un meilleur régime de surveillance. Cependant, plusieurs bandes considèrent que ces problèmes sont d'ordre intérieur et doivent être réglés par l'entremise de l'organisation communautaire non officielle, qui compte des personnes très influentes.

Quand il s'agit de problèmes moins personnels et moins techniques, de questions d'adaptation que les étrangers appelleraient des problèmes économiques et politiques, on recherchera probablement les conseils d'une personne influente qui a acquis l'expérience voulue en dehors de la collectivité. Nos enquêteurs ont relevé maints cas de personnes qui, sans faire partie du conseil et sans être reconnues comme experts des questions socioémotionnelles, ont cependant beaucoup d'influence, en qualité de conseillers dans les coulisses, lorsqu'il s'agit de location des terres ou des droits sur les ressources, de la rentabilité de projets commerciaux, des moyens de hâter des décisions; en un mot elles dirigent tout en sous-main. Comme nous l'avons déjà dit dans un chapitre précédent, ces personnes influentes sont vraisemblablement cosmopolites; ce sont souvent des immigrants ou des descendants d'immigrants qui, dans un sens, n'ont pas le droit de se prononcer sur les questions socio-émotionnelles d'ordre intérieur, mais qu'on croit capables d'aider la bande à faire face aux changements apportés par le temps.

En dehors des personnes influentes de la localité, la principale source de consultation à laquelle les conseils de bande peuvent s'adresser en vue de régler les problèmes d'adaptation est, comme l'on pouvait s'y attendre, la Direction des affaires indiennes. Le fonctionnaire de l'agence de la Direction des affaires indiennes tend à contrôler étroitement l'acheminement vers la bande des suggestions de solutions. Dans certains cas, les solutions proposées émanent du fonctionnaire lui-même, mais le plus souvent, ces solutions sont soumises à un programme, en ce sens que le fonctionnaire ne fait que transmettre les solutions proposées par ses supérieurs. La Direction emploie des spécialistes, qui conçoivent les solutions et se tiennent en contact avec des spécialistes des autres services du gouvernement, des entreprises commerciales, des universités, et le reste. Cependant, il est rare que le conseil de bande soit lui-même en relation directe avec ces sources d'idées menant à des solutions. Les idées sont soumises à la filière hiérarchique, si bien qu'elles n'arrivent à l'agent que sous une forme fixe ou atténuée. Lui-même leur apporte de nouvelles transformations et les transmet au conseil sous la forme d'une seule suggestion: vous devriez adopter le régime électif; vous ne devriez pas louer vos droits sur le bois; vous ne devriez pas adopter une politique qui oblige les gens à travailler pour obtenir des secours; vous devriez accepter de déplacer votre collectivité trente milles plus loin, là où le sol est plus fertile, et le reste. Comme la Direction des affaires indiennes est intéressée à la solution choisie, on peut comprendre qu'elle favorise fortement une solution plutôt qu'une autre.

Notre enquête révèle que, dans certaines localités, on est porté à ne pas tenir compte des conseils donnés par la Direction des affaires indiennes et à chercher ailleurs des suggestions qui permettront de résoudre les problèmes. Cette tendance s'est manifestée par l'emploi d'avocats indépendants, qui conseillent les bandes sur les questions d'ordre juridique.

Au cours des dernières années, certaines bandes se sont alliées à des syndicats et à des fédérations coopératives, dont elles suivent les conseils; elles ont engagé leurs propres conseillers économiques, qui étudient la rentabilité de leurs réserves; elles ont accepté l'aide d'organisations, comme l'Association des Indiens et des Esquimaux, qui agissent comme conseillers économiques. Étant donné que les gouvernements territoriaux et provinciaux partagent de plus en plus de responsabilité avec le gouvernement fédéral dans la direction des affaires indiennes, on prévoit qu'on pourra s'adresser à de plus nombreuses sources de consultation, en vue de mieux se renseigner sur les diverses possibilités, surtout lorsque les projets de développement communautaire sont prospères.

Ceci ne veut pas dire que les solutions proposées seront meilleures ou plus à point que si elles émanent de la Direction des affaires indiennes. Nous avons noté le cas de deux bandes qui ont adopté les conseils d'experts en économie non attachés à la Direction des affaires indiennes; or, ces conseils se sont révélés incorrects en fonction des buts économiques déterminés par les Indiens eux-mêmes. Dans les deux cas, les conseils du gouvernement, dont on n'a pas tenu compte, auraient été plus efficaces pour atteindre ces buts. Nous ne cherchons pas ici à souligner l'exactitude ou l'inexactitude des solutions proposées, mais plutôt le fait que les conseils de bande ont pris l'initiative de demander des conseils. Les bandes qui possèdent des ressources, sortent du système unilatéral d'acheminement d'information qui les relie à la Direction des affaires indiennes et s'allient à d'autres organismes aptes à résoudre les problèmes. Les bandes qui adoptent cette nouvelle attitude, établissent des liens avec des sections de la structure institutionnelle de la société canadienne dont elles ont été exclues jusqu'à présent, sauf indirectement par l'entremise de la Direction des affaires indiennes ou par leur participation inconsciente comme sujets de recherche.

Afin de situer ce dernier point, considérons les Indiens comme objets et bénéficiaires des recherches entreprises dans le but d'améliorer leur sort. Souvent les objets de la recherche, qui en sont aussi les bénéficiaires, utilisent directement les résultats. Prenons, par exemple, la recherche médicale. Une personne qui, comme patient, est l'objet d'une telle recherche, devrait en bénéficier, ou du moins elle peut espérer que ses semblables en profiteront, et en même temps elle apprend les résultats en lisant des résumés d'articles dans les journaux ou les périodiques, ou bien, elle est renseignée par les chercheurs qui s'intéressent à son cas. De la même façon, les administrateurs lisent des études sur l'administration; les spécialistes prennent connaissance des études sur leurs propres normes de recrutement, sur la valeur du marché, l'orientation de la recherche, et le reste. ils sont à la fois les objets, les utilisateurs et, peut-être, les bénéficiaires de la recherche. D'autre part, les Indiens sont les objets de la recherche et espèrent en être les bénéficiaires, mais on ne leur donne à peu près aucun renseignement sous forme de résumé d'articles ou sous toute autre forme, de sorte qu'on ne peut vraiment pas les considérer comme utilisateurs des résultats de la recherche. La tendance, que manifestent les conseils de bande à commander eux-mêmes les recherches à faire en vue de résoudre les problèmes, est un indice de l'évolution de la structure sociale dans certaines bandes.

Nous présentons une dernière remarque sur la gamme des services accessibles aux bandes indiennes. Plusieurs organismes gouvernementaux, comme les bureaux du développement régional, l'ARDA et la Société centrale d'hypothèques et de logement, ont institué des recherches, tenu des consultations et offert d'autres services en vue d'aider les personnes dans le besoin à résoudre leurs problèmes locaux ou régionaux. Dans la première partie du présent rapport, nous avons étudié à fond toute la question de l'accessibilité de ces services aux Indiens; il n'est donc pas nécessaire de nous étendre ici sur les questions d'exclusion, de coordination et de double emploi. Dans le contexte actuel, nous désirons simplement signaler l'absence générale de communication entre les conseils de bande et ces organismes, même si les programmes mis en oeuvre par ces organismes sont ceux-là mêmes dont les Indiens ont le plus besoin. D'après nos rapports, il est rare que l'existence de ces services soit connue des membres des conseils de bande.

il est une autre source de renseignements dont les bandes ne tirent que rarement profit, soit l'information sur les façons différentes dont d'autres bandes ont résolu des problèmes analogues. L'une des répercussions imprévues de la création et du patronage des conseils de bande a été de faire se refermer sur eux-mêmes ces conseils comprenant, pour la plupart, un bien petit nombre de membres. L'établissement des conseils consultatifs régionaux, étudié ailleurs dans le présent rapport, devrait contribuer à rectifier cette situation narcissique et permettre aux bandes de se renseigner sur l'activité des autres bandes, en montrant les problèmes locaux sous leur vrai jour et en augmentant le nombre d'idées accessibles à chaque bande particulière. Les organisations volontaires, à l'échelle nationale, régionale et locale et, en particulier celles qui comptent uniquement, ou presque uniquement, des membres indiens, pourraient aussi s'occuper de diffuser des renseignements. Nous avons déjà dit comment ces associations pourraient remplir un rôle important dans le domaine socioémotionnel de l'identité, de la sociabilité et de la solidarité, qui s'étend au-delà de la collectivité, et comment elles pourraient devenir des groupes de pression sur le plan politique. Cependant, nos données laissent croire qu'elles jouent un rôle négligeable dans la sphère de l'adaptation économique.

En résumé, disons que, face à leurs problèmes, les conseils de bande ont accès à un volume très restreint et très canalisé d'information, alors que tout organisme chargé de prendre des décisions a absolument besoin de cette information.

Dans notre paradigme par trop simplifié, la dernière phase est celle du choix effectif entre plusieurs solutions. Possédant les données du problème et connaissant la valeur des solutions possibles, comment les conseils de bande arrivent-ils à un choix? Nous n'avons ni la compétence ni les renseignements voulus pour répondre aux questions relatives aux traits de personnalité qui déterminent les normes du choix individuel ou des choix faits dans les coulisses.

Notre enquête révèle que plusieurs conseillers acceptent certaines décisions sans y porter un grand intérêt, soit parce que les questions en cause les laissent indifférents, soit qu'ils n'ont pas les renseignements qui leur permettraient de porter un jugement calculé. Lorsque tous ou presque tous les membres du conseil décident ainsi, nous avons un conseil qui se contente d'approuver les décisions prises par d'autres, comme on l'a vu dans un chapitre précédent. Le rôle du conseil dans la prise des décisions se limite alors à celui d'extérieur; il ne fait qu'accorder une sanction officielle aux choix arrêtés par d'autres personnes. Evidemment, le fait de donner ou de refuser cette sanction est aussi une question de choix; aussi, avant de nous prononcer sur ce qui détermine le choix à ce niveau, il nous faudrait beaucoup plus de renseignements que nous n'en avons.

En ce qui concerne les deux premières phases du processus de l'autodétermination, l'enquêteur peut au moins déterminer avec une certaine exactitude la somme des renseignements dont chacun dispose, et dans quelle mesure on est au courant des problèmes et des solutions; il peut ensuite analyser ces deux phases à la lumière des renseignements obtenus. La dernière phase est beaucoup plus difficile à analyser, car les données qui s'y rapportent sont plus sujettes à des interprétations variées que celles des deux premières phases. Beaucoup de données sur le choix effectif ne sont que des déclarations concernant des motifs imputés, qui sont difficiles à prouver, et des déclarations, souvent ambiguës et contradictoires, concernant la personne qui fait vraiment le choix.

Pour illustrer cette difficulté, voyons quelques cas soumis à notre enquêteur. En plusieurs endroits, des informateurs lui disent que le conseil ou certains conseillers décident toujours en fonction de leur intérêt personnel, ou des intérêts de leur parenté, de leur section ou de leur coterie. Dans un ou deux cas, on a pu conclure que cette accusation est juste, parce que le choix qui a été fait révèle clairement le préjugé ou parce que le conseiller en cause admet lui-même qu'il a des préjugés. Cependant, dans la majorité des cas, les conseillers ne l'admettent pas, de sorte que l'étude des décisions qu'ils ont prises, ne permet pas de conclure avec certitude.

Les données que nous possédons sur plusieurs bandes, nous permettent à peine d'affirmer que le choix d'une solution suivra la coutume s'il n'y a pas assez de renseignements

pour appuyer un jugement, et que l'observateur étranger ne comprendra le choix que s'il le considère comme résultant d'un équilibre entre les intérêts et les pressions. Par exemple, si la solidarité de la bande est d'un intérêt primordial, on choisira la solution qui nuira le moins à cette solidarité. Lorsque l'intérêt économique est plus important, on choisira la solution la plus susceptible de rapporter à la bande des avantages de cet ordre. Lorsque les dirigeants sont soumis à des pressions contraires, ils s'abstiendront probablement de faire un choix, ou ils choisiront la solution qui leur conservera les bonnes grâces de la partie de la population à laquelle ils s'identifient ou de celle qui leur accorde son appui. On peut formuler simplement la règle générale en ce qui concerne la dernière phase du processus d'auto-détermination, chez bon nombre de nos bandes, en disant que le chois d'une solution est fonction de l'opinion publique de la bande et des intérêts des sous-groupes qu'elles représente, compte tenu de la façon dont les dirigeants les voient.

Nous savons que chaque bande a une façon particulière d'examiner les solutions possibles et de remplir les formalités consécutives à une décision, c'est-à-dire, la rendre publique et officielle. Le processus soumis à un programme sévère ne demande pas beaucoup de discussion, car nombreux sont ceux qui connaissent d'avance la décision qui sera prise. Dans le cas contraire, si les bandes désirent fortement obtenir l'unanimité, les Indiens sont très capables d'accomplir dans les coulisses le travail qui assurera l'unanimité, avant que le conseil ne prenne une décision officielle. D'après nos rapports, on pourrait énumérer plusieurs genres de décisions publiques et officielles, mais nos données sur le sujet sont trop superficielles pour nous permettre de généraliser ou de déchiffrer les corrélations qui existent entre ces nombreux genres.

Des extraits tirés de nos rapports concernant la bande des Dokis illustrent le problème qu'affronte l'observateur, lorsqu'il cherche à identifier qui décide en dernier ressort d'une question donnée et à évaluer le poids de l'opinion publique. Après avoir décrit les modes d'acheminement de l'information du chef à la bande, l'enquêteur ajoute:

> Le filtrage (par ré-interprétation) de ces renseignements a pour effet de déterminer qui aura vraiment le sentiment d'avoir pris une décision sur une question particulière. D'une part, le chef est d'avis que c'est vraiment lui qui prend toutes les décisions dans la réserve. Le "problème", selon lui, c'est que personne ne critique ses idées et qu'aucun membre n'a d'opinions personnelles. D'autre part, les membres de la bande croient que ce sont eux qui prennent les décisions, parce que, comme groupe, ils peuvent rejeter toute décision en tenant un scrutin. Un individu a résumé le sentiment de plusieurs membres de la bande en disant: "Ce n'est vraiment pas important d'être chef ou conseiller, parce qu'ils se contentent de tenir les réunions, et c'est nous qui décidons ce qui se passe ici". Il semble que ces deux prétentions soient partiellement vraies, mais pour bien comprendre ceci, il faut avoir une idée plus précise de la politique de la bande... car, si rudimentaire soit-elle, c'est elle qui conditionne toutes les décisions qui sont prises aux réunions.

L'enquêteur donne ensuite les grandes lignes de la politique fondamentale, formulée et mise en pratique il y a environ dix ans. En résumé, il s'agit d'une politique d'exploitation contrôlée du bois, de ha pâte à papier, de la pêche et des guides, afin de fournir assez de travail pour tenir les membres occupés pendant toute l'année. Au début, cette politique a été critiquée, mais son succès a éliminé les critiques, de sorte que, à l'heure actuelle, on discute surtout des différences d'opinion quant aux moyens. Nous avons donc une situation où la prise de décisions suit un programme rigide dans ses trois phases. D'après nos rapports,

> . . . à Dokis, la bande ne tient presque jamais de scrutin général sur les questions qui se présentent. Cela tient à ce que la plupart des questions ont déjà été réglées avec succès par le passé... il existe un précédent.

Comme cette bande est petite, homogène, cohérente et bien nantie, on peut supposer qu'il est plus facile d'y faire l'unanimité que dans les autres bandes, qui n'ont pas de politique aussi définie. Toutefois, même ici, on peut difficilement faire des déclarations concluantes sur la dernière phase de l'autodétermination en ce qui concerne le chef et le conseil de bande.

Il est bon de ne pas l'oublier quand on évalue les cours de leadership destinés à la population au niveau local. Ces cours proposent comme modèles deux types de dirigeants. L'un est le catalyseur-intégrateur qui s'occupe d'obtenir une participation à peu prés générale à l'activité et aux discussions, initiant les gens aux formes des organisations officielles et les habituant à exprimer librement leurs opinions sur la nature des problèmes et les moyens de les résoudre, tout en veillant à la solidarité des membres de son groupe et en satisfaisant à leurs besoins socioémotionnels. Dans plusieurs localités, les Indiens ont les aptitudes nécessaires pour régler les problèmes socio-émotionnels et, comme nous l'avons déjà vu, savent s'organiser au niveau local quand le besoin s'en fait sentir. Ce type de dirigeant ne requiert qu'un minimum de formation théorique.

L'autre type de dirigeant ressemble à l'image populaire de l'administrateur au sein d'une société ou du gouvernement, qui sait exactement ce qu'il veut, peut diriger des réunions, suivre les règles de procédure, voire risquer son prestige ou son poste pour appuyer une politique. C'est le genre d'administrateur qu'on rencontre dans la société environnante et dont on trouve peu d'exemples dans les collectivités indiennes, tout comme dans n'importe quelle collectivité de peu d'importance.

Nous avons tenté de démontrer que, pour améliorer le processus de l'autodétermination au niveau local, il ne s'agit pas nécessairement de former des administrateurs indiens du type commercial ou financier, ou même des catalyseurs et des intégrateurs, bien qu'aux niveaux plus élevés de l'organisation, niveaux national et régional, on ait grandement besoin d'indiens de ce calibre. Nous avons soutenu que le besoin le plus pressant, au niveau local, consiste à élargir les vues de la population de la bande, en l'exposant à des expériences qui dépassent la scène strictement locale et en s'assurant qu'elle puisse obtenir les renseignements, transformables en connaissances, qui peuvent alimenter le processus de l'autodétermination. Lorsque ces renseignements sont accessibles et que la bande exerce un contrôle réel, et non pas fictif, sur les dépenses importantes, les faits recueillis prouvent que les conseils de bande viables n'ont pas de difficulté à recruter des "dirigeants" qualifiés.

INDEX

A. Accords conjoints, 16-41, 56-68, 95-96.
Recommandations, 9-10, 141.
Acculturation, 25-27, 15 1-154.
Éducation, 36-46, 84-87, 109-110, 112-117, 163-1 65.
Langue, 3 1-32.
Réserves, 16-18, 160-161.
Acte de l'Amérique du Nord britannique,
Affaires indiennes, 16-18.
Éducation, 16-17.
Alberta,
Éducation, 37-38, 68, 77-79.
Division scolaire du nord de la province, 36-38, 6 1-64.
Assimilation, 42-43.
Par opposition à l'intégration, 21-24.
Autonomie,
Conseils de bande, 183-193.
Réserves, 21-25.
Autorité juridique,
Fédérale-provinciales, 16-17.

B. Bien-être social, 19-21.
Bureau fédéral de la statistique, 37.

C. Citoyenneté et Immigration (ministère de la), 17, 61, 62-64, 67-68. Colombie-Britannique,
Conseils de bande, 183-185.
Education, 36, 68.
Entente fédérale-C.-B., 31, 63-64.
Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes.
Éducation, 15-16, 22-23, 25-26, 32-33, 36-37, 55-56.
Commissions scolaires locales,
Accords conjoints, 57-68.
District scolaire du nord, 66-67.
Éducation des Indiens, 40-45, 57-6 1.
Gouvernement fédéral, 57-61.
Structure scolaire, 70-77. Confédération,
Administration des Indiens, 16-18.
Conseils de bande, 3-4, 76-77, 183-193.
Chefferie, 191-193.
Direction des affaires indiennes, 186-19 1, 195, 220-234.
Fonctionnaire civils, 191-193.
Parenté, 208-214.
Perspectives historiques, 169-170.
Autodétermination, 220-234.
Recommandations, 11-13.
Rôle sociologique, 184-185.
Tendances des élections, 195-218. Culture,
Définition, 99-100.
(Se reporter aussi à "acculturation" et à "intégration").

D. Définitions des termes employés, 99-100. Développement économique, 1-2, 18-22.
Associations volontaires, 180-181.
Bien-être social, 2 l-22.
Modes de résidence, 170-175.
Niveau de développement, 19-20, 154-1 56.
Réserves, 18, 158-159.
Développement socio-économique (voir Réserves, développement économique). Direction des affaires indiennes, 2, 4-5, 34-36, 56, 75-76, 76-78, 169-170.
Conseils de bande, 186-193, 195, 219-234.
Education, 16, 25-26, 27-31.
Éducation professionnelle, 32-34.
Intégration, 3-4, 80-86.
Leadership de la collectivité, 2 1-23.
Recommandations, 7-13.
Régions administratives, 69-70. Discrimination,
Éducation, 130-13 1.

E. Éducation, 1-5, 15-54, 55-61, 95-149, 151-160.
Acculturation, 36-46, 84-86, 109, 112-117, 163-165.
Acte de l'Amérique du Nord britannique, 16-17.
Adultes, 1, 33-34.
Attitudes des commissions scolaires, 40-45.
Attitudes des Indiens, 34-36, 40-41, 97-98, 107-109, 128-134, 156-158.
Attitudes des provinces, 15, 34-39.
Attitude du gouv. fédéral, 15, 16-25, 34-36, 160-161.
Budget, 26-27
Définitions, 15.
Directions futures, 151-165.
Droits à l'éducation, 156-157.
Églises, 4, 28-29, 3 1-54, 74-76, 78-79, 84-85.
Enseignement des soins de santé, 20-21.
Emplois, 1,32-33, 157-160, 163-164.
Faiblesses, 156-160.
Fédération des parents-maîtres (foyer et école), 4 1-45.
Formation professionnelle, 32-33, 113-115, 132-134, 156-161, 163-164.
Inscriptions, tendances des, 27-28, 66-67, 69-70, 78-79, 117-128.
Intégration, 3-4, 25-36, 78-86, 95-96, 122-1 24, 144-145.
Langue, 31-32, 162.
Lois, 16.
Loi sur les Indiens, 25-27, 55-56, 95.
Niveaux de vie, 141-142.
Objectifs de l'éducation, 27-28, 158-160, 161-165.
Philosophie de l'éducation, 15-54, 151-155.
Recommandations, 4-11, 138-146.
Responsabilités, 4-5.
Socialisation, 3-4, 99-1 17.
1945 - Après, 18, 25-26, 34,36.
1945 - Avant, 17-18, 34.
(voir aussi sous Écoles)

Églises,
Éducation, 4-5, 28-29, 45-54, 74-76, 78-79, 84-85.
Emplois,
Éducation, 32-33.
Écoles,
Absences répétées, 125-128.
Accords conjoints, 57-68.
Canaux de communications, 72-74.
Classification selon le genre, 28-31, 4647, 79-81.
Commissions scolaires, 30-31, 40-45, 59-61, 65-66.
Compétence des instituteurs, 33, 47-48, 77-78.
Cours d'études, 32-33.
Églises, 25-26, 28-29, 45-54, 74-76, 78-79, 84-85.

Ententes fédérales-provinciales, 61-62.
Finances, 30-31, 39, 57-59, 62-68, 78-79.
Frais de scolarité, 63-64.
Inscriptions, 26-27, 33-34, 66-68, 69-70, 78-79, 117-127.
Intégration, 18-19, 25-28, 30-31, 34-36, 43-44, 47-48, 55-57, 69-70, 78-86, 123-124
Langue, 31-32, 59-6 1.
Loi sur les Indiens, 25-27, 5 5-57.
Participation des Indiens, 34-36, 42-43, 59-61, 62-63, 66-67, 86-93.
Programmes spéciaux, 68.
Provinces, 34 (Voir aussi sous Intégration et sous chacune des provinces)
Structures administratives, 55-93.
(Voir aussi sous Éducation)

F. Fédération des parents-maîtres,
Attitudes envers l'instruction, 41-45.
Formation professionnelle, 32-33.
Recommandations, 10.
Fort Alexander, 212-218, 219-226.
Écoles, 47-51.
Foyer et école (Voir Fédération ci-dessus)

G. Gouvernement fédéral,
Accords conjoints, 56-68.
Autorité juridique, 16-17.
Bien-être social, 20-22.
Éducation, 55-56, 16-25.
Écoles, 29-34.
Intégration, 23-25.
Langue, 31-32.
Réserves, 19-23.
(Voir aussi Direction des affaires indiennes) Gouvernements provinciaux,
Accords conjoints, 55-68.
Autorité juridique, 16-17.
(Voir aussi Intégration scolaire)
Écoles II, 30, 68-79.

Vues sur l'éducation, 36-39.
(Voir aussi sous chacune des provinces.)

H. Hôpitaux,
Écoles, 29-31, 79-80.

I. Indiens,
Définition, 97.
Attitude du Blanc envers l'Indien, 134-138.
Intégration,
Accords conjoints, 56-68.
Assimilation ou intégration, 23-26.
Associations volontaires, 178-179.
Définition, 23-25.
Direction des affaires indiennes, 3-5, 80-86.
Intégration sociale et économique, 18-19, 154-156.
Éducation, 3-5, 7-8, 25-36, 78-86, 95-96, 123-1 24, 144-145.
Recommandations, 3-4.

L. Langue,
École, 3-4,31-32, 60-61, 162-163.
Intégration, 24-25.
Recommandations, 7.
Leadership (voir Organisation communautaire)
Loi des subsides, 55-56.
Loi sur les Indiens, 1-3, 15-16, 18-19, 41-42, 220-221.
Autonomie des bandes, 21-24.
Définition de la bande, 19.
Éducation, II, 25-27, 55-56, 95.
Modifications à la Loi, 170.
Revenus des bandes, 195.

M. Manitoba,
Accords conjoints, 59.
Éducation, 38, 63-64, 68-69, 87-88.
Gouvernement fédéral, 30, 63-64.
Maritimes,
Éducation, 39, 68-69.

O. Occupations,
Éducation, 32-34, 81-86, 113-115, 132-134, 157-161, 163-164.
Recommandations relatives à la formation, 10.
Ontario,
Éducation, 38, 68-69.
Organisation communautaire, 5-6, 167-182.
Associations volontaires, 176-182.
Écoles, 76-77, 84, 86-93.
Leadership, 1, 21-23, 34, 168-169, 233-234.
Modes de résidence, 170-175.
Parenté, 208-214.
Autodétermination, 167-182, 219-234.
Recommandations, 11-13.

P. Paternalisme, 17-18, 35-36. Population,
Accroissement, 19, 78, 156.
Écoles, 26-27.
Autodétermination (voir Organisation communautaire)

Q. Québec,
Éducation, 38-39, 68-69.

R. Recherches,
Collaborateurs, 6.
Hypothèse, 97-98.
Méthodes, 6-7.

Recommandations,
Accords conjoints, 9-10, 141-142.
Communications et relations publiques, 9.
Conseils de bande, 11-13.
Éducation, 7-11, 138-149.
Formation professionnelle, 10.
Langue, 7-8.
limitations des recommandations, 98-99.
Santé, 8.

Réservés,
Acte de l'Amérique du Nord britannique, 17-18.
Autodétermination, 5-6.
Autonomie, 1-2, 2 1-23.
Conditions, 160.
Conseils de bande, 5-6.
Culture, 1, 153-154.
Développement économique, 18-19, h 53-154, 160.
Éducation, h 56-160.
Gouvernement fédéral, 22-23.
Leadership, 5-6.
Organisation, S-6.

Restrictions,
Alcool, 23-25.
Scrutin, 23-25.

S. Saskatchewan, 75-76.
Éducation, 36-37, 68-69.
Sante,
Éducation, 19-2 1
Normes, 19-21,
Recommandations, 8, 136-138.
Socialisation, 99-I 17.
Éducation, 3-5.

T. Tests,

Aptitudes, 10-11.
Quotient intellectuel, 10-11, 134-136.